PARIS CHARITABLE
ET PRÉVOYANT

TABLEAU DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS
DU DEPARTEMENT
DE LA SEINE

Publié par les soins de l'Office central des Œuvres de bienfaisance, reconnu d'utilité publique, 175, boulevard Saint-Germain.

TROISIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1904

PARIS CHARITABLE
ET PRÉVOYANT

TABLEAU DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS
DU DÉPARTEMENT
DE LA SEINE

Publié par les soins de l'Office central des Œuvres de bienfaisance, reconnu d'utilité publique, 175, boulevard Saint-Germain.

TROISIÈME ÉDITION





PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1904

AVERTISSEMENT

Le livre que nous présentons au public n'a pas pour but principal de lui donner sur les sociétés, sur les établissements charitables auxquels il peut avoir à recourir, les indications sommaires dont il a besoin, leur nom, leur adresse, les conditions nécessaires pour obtenir leur assistance ou la procurer à autrui : un *Manuel des œuvres*, fait avec beaucoup de soin, lui rendait déjà et continuera à lui rendre ce genre de services.

Mais un grand nombre de personnes ont intérêt à connaître avec plus de détails — soit pour utiliser leur concours, soit pour attribuer à l'une d'elles leurs libéralités hésitantes, soit enfin pour faire une fondation semblable en province ou à l'étranger — la nature, l'origine, le fonctionnement de ces œuvres; à savoir non seulement quel but elles se proposaient, mais dans quelle mesure elles l'ont atteint, quelles ressources elles ont pu recueillir, quel emploi elles en ont fait et, si elles ont traversé des épreuves, par quels moyens, grâce à quels concours elles en ont triomphé. Nous avons donc pensé qu'en recueillant, en réunissant ces informations détaillées, nous comblerions une lacune.

Si, parmi les fondations dont nous donnons la nomenclature, quelques-unes — bien peu nombreuses assurément — cachaient sous leur but ostensible quelque arrière-pensée d'un autre ordre; si la bienfaisance était pour elles un prétexte ou un instrument, nous nous sommes interdit de le rechercher. Nous étant engagés à présenter le tableau de **La France charitable** (1), nous avons considéré comme notre premier devoir de le dresser complet, d'y

(1) Rapport présenté au conseil d'administration de l'*Office central des œuvres de bienfaisance* par M. Léon Lefébure, secrétaire général fondateur, en lui remettant les premiers fascicules de *la France charitable et prévoyante*, publication dont il avait conçu la pensée et pris l'initiative.

faire figurer — quels que fussent leur caractère ou leur tendance — toutes les sociétés ayant pour programme l'assistance des malheureux. Comme nous l'avons déjà déclaré ailleurs (1), en les mentionnant toutes, nous n'entendons prendre à leur endroit aucune responsabilité. Nous laissons au lecteur le soin de juger chacune d'elles, comme le soin d'en apprécier l'ensemble, pour en tirer les conclusions qu'il comporte.

Dans cet *Avertissement*, nous croyons devoir simplement signaler à son attention quelques faits généraux qui se dégagent de l'enquête minutieuse à laquelle nous venons de procéder.

Nous devons constater tout d'abord que si, dans le cours de ce siècle, un immense effort a été fait, sur tous les points de la France, pour soulager ceux qui souffrent, nulle part cet effort n'a été plus sensible ni plus fécond qu'à Paris.

Les Parisiens, un document officiel nous l'apprit, contribuent, en moyenne, pour plus de 13 francs aux dépenses de l'Assistance publique; les autres citoyens français, pour 1 fr. 70 seulement. Loin d'invoquer cette charge exceptionnelle pour restreindre leur contribution volontaire aux dépenses des œuvres privées, ils tiennent à y participer, et ils y participent, en général, dans la mesure de leurs ressources : impôt proportionnel pour la plupart, impôt progressif pour beaucoup, qui s'y soumettent volontiers, plus volontiers que si la loi prétendait les y contraindre — depuis les privilégiés de la fortune, répartissant, comme tel d'entre eux, près de 200,000 francs, chaque année, entre diverses sociétés de bienfaisance; fondant et entretenant, comme tels autres, une crèche, un dispensaire, un hôpital modèle, ou envoyant à l'Institut Pasteur un chèque de deux millions, jusqu'à la petite ouvrière jetant au mendiant de la rue un sou, qui pour elle représente une privation.

A quelle somme peuvent s'élever annuellement les libéralités parisiennes? Pour le dire, il faudrait connaître tous ces menus dons, en argent ou en nature, que les riches font constamment aux pauvres, et ceux, bien plus méritoires, que les pauvres font à des amis, à des voisins plus pauvres. Il faudrait pouvoir au moins consulter les comptes financiers de toutes les sociétés charitables; et beaucoup de celles-ci n'en publient pas. Mais si, dans un travail sérieux, on ne peut songer à reconstituer intégralement le budget de la bienfaisance parisienne, on peut résumer quelques-uns de ses chapitres par des chiffres certains, qui suffisent pour en faire apprécier l'importance totale.

(1) Voir *la France charitable et prévoyante.*

A l'entretien de ses crèches, Paris a consacré, pendant l'année 1895 (la rétribution payée par les mères étant déduite), **475,000 francs**. Grâce à sa générosité, les douze principales œuvres privées (et il y en a beaucoup d'autres de moindre importance) ayant pour objet de secourir les mères indigentes, d'assister, de protéger leurs enfants nouveau-nés, ont pu, la même année, dépenser ensemble **570,000 francs**; — les douze principales œuvres ayant pour objet l'adoption, la protection, l'éducation des enfants pauvres, orphelins ou délaissés : **920,000 francs**; — les douze principales sociétés distribuant des secours en espèces ou en nature aux indigents : **1,088,000 francs**; — les trois principales œuvres de fourneaux économiques : plus de **600,000 francs**; — les deux asiles réservés aux enfants incurables : **385,000 francs**; — les deux asiles fondés pour les enfants atteints ou menacés de la phtisie : **653,000 francs**; — les hôpitaux privés d'adultes : plus **d'un million**; — les asiles privés de nuit : plus de **300,000 francs**; — les œuvres consacrées à l'assistance des soldats ou des marins, plus de **1,200,000 francs**, etc.

Tels sont les services rendus, dans le cours d'une année, par cent cinquante œuvres seulement; et la nomenclature qui va suivre en comprend *près de trois mille*, fondées pour soulager tous les genres de misères ou de souffrances, et fondées, pour la plupart, depuis soixante ans.

En 1819, parut un petit livre intitulé : **Annuaire de la Société philanthropique**, *contenant l'indication des meilleurs moyens qui existent à Paris de soulager l'humanité souffrante et d'exercer utilement la bienfaisance* De ce livre, le premier *Manuel d'œuvres* qui ait été publié depuis la Révolution (1), la *Société philanthropique* garde un exemplaire avec soin dans ses archives, et elle a bien voulu nous permettre de le consulter.

Parmi les œuvres d'assistance publique qu'il énumère, nous avons relevé : 12 hôpitaux, — 10 hospices, — 12 bureaux de charité, ayant 22 maisons de secours, — un établissement d'assistance par le travail (la *Filature des indigents*), — l'Institut des jeunes aveugles, — celui des jeunes sourds-muets, — le service des secours aux noyés et asphyxiés.

Parmi les œuvres privées, la *Société de charité maternelle*, — 18 fourneaux et 6 dispensaires entretenus par la *Société philanthropique*, — 10 « maisons d'éducation pour les jeunes filles » (qu'on appellerait

(1) Le premier de tous est sans doute le *Tableau de l'humanité*, par Alletz, publié en 1769.

aujourd'hui orphelinats ou écoles professionnelles), — 2 ateliers de couture pour femmes sans ouvrage, — un établissement pour les blessés indigents, un chauffoir de vieillards, — la *Société de la Providence*, — la *Société des enfants en faveur des vieillards*, — la *Société pour le soulagement des prisonniers*, — l'*Association pour l'éducation des jeunes Savoyards*, — une *Maison de réforme pour les jeunes prisonniers*, — la *Caisse d'épargne de Paris* (fondée l'année précédente); enfin 80 *sociétés de secours mutuels* : soit, en tout, 176 œuvres d'assistance ou de prévoyance.

Admettons que ce petit *Manuel* soit incomplet, qu'il ait omis certaines institutions charitables existant alors à Paris, qu'il en ait omis beaucoup, autant qu'il en mentionne, — et doublons le chiffre que nous venons d'indiquer : même aussi généreusement majoré, il ne représenterait guère plus du *dixième* des œuvres dont on trouvera plus loin l'énumération.

Le fonds commun de la bienfaisance est moins limité qu'on ne le pense. Les fondations nouvelles, répondant à de réels besoins, ont pu venir y puiser sans faire, comme on serait tenté de le croire, aucun tort aux anciennes. Chaque œuvre utile qui se crée trouve un nouveau filon de ressources à exploiter, et, en recrutant son groupe particulier de bienfaiteurs, stimule la générosité des autres : l'examen des faits et des chiffres le prouve.

Quelles sommes les particuliers donnent ou lèguent chaque année, avec l'agrément de l'État, aux sociétés de bienfaisance reconnues comme établissements d'utilité publique, on peut le savoir exactement. Dans un livre publié en 1862 (1), M. Jules Lecomte établissait que le total des dons et legs faits à cette catégorie spéciale d'œuvres, dans la France entière, s'était élevé, en moyenne, depuis le commencement du siècle jusqu'à 1814, à un million par an; — de 1814 à 1830, à 3 millions, — de 1830 à 1848, à 3,800,000 francs, — de 1848 à 1855 (époque où s'arrêtaient les statistiques qu'il avait pu consulter), à 4 millions. Or, de 1874 à 1894, le total de ces dons et legs a dépassé 450 millions, soit, pour cette période, une moyenne annuelle de 22 millions et demi.

En 1894, les institutions d'assistance à Paris et dans sa banlieue, reconnues établissements d'utilité publique, ont reçu 4,001,415 francs, et, l'année suivante, 4,623,175 francs, c'est-à-dire plus, à elles seules, que ne recevaient celles de toute la France au milieu du siècle.

La générosité du public s'est donc progressivement manifestée à mesure qu'on lui offrait de plus nombreuses occasions de s'exercer :

(1) *La Charité à Paris.*

les chiffres que nous venons de rapprocher l'attestent. D'autres vont nous fournir une constatation non moins intéressante.

En 1822, s'était fondée la *Société d'apprentissage des jeunes orphelins*. A côté d'elle parut d'abord la *Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins*, puis la *Société des amis de l'enfance*, puis la *Société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures*; puis successivement une dizaine d'autres, pour les apprentis protestants, les apprentis israélites, les apprentis horlogers, bijoutiers, fleuristes, tapissiers, etc. Chacune de ces sociétés prospère, et les ressources des deux aînées sont aujourd'hui plus élevées qu'elles n'étaient au début.

Jusqu'en 1848, la *Société philanthropique* entretenait seule des fourneaux à Paris. A cette époque, elle y distribuait 648,000 portions. Quoique beaucoup d'autres fourneaux aient été installés depuis — par la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, par le *Comité de bienfaisance israélite*, par les curés de diverses paroisses, etc. — et que des œuvres de *Soupes populaires* se soient établies dans chaque arrondissement, elle en a distribué, pendant son dernier exercice, près de 4 millions.

L'œuvre de la *Bouchée de pain* se fondait, en 1884, avec un seul réfectoire : elle en a quatre aujourd'hui; celle du *Pain pour tous*, née l'année suivante, ne distribuait encore que 134,000 rations en 1888 : elle en a distribué 347,000 en 1896, bien que cinq ou six œuvres de même nature aient été créées depuis dix ans.

L'année où se fonda l'*Œuvre des enfants tuberculeux*, l'*Œuvre de Villepinte* avait reçu 229,000 francs : cinq ans plus tard, celle-ci en recevait 358,000 et celle-là 240,000.

En 1881, la *Société de secours aux blessés militaires* ne comptait encore que 106 comités : elle en compte aujourd'hui près de 500, et ses recettes annuelles s'élèvent à 400,000 francs environ, bien que l'*Association des Dames françaises* et l'*Union des Femmes de France* aient voulu partager la mission dont elle avait été seule investie pendant longtemps, et que leur effectif se soit également accru d'année en année.

Mais nous devons constater aussi que plus Paris fait de généreux efforts pour soulager ces malheureux, plus il lui en arrive de nouveaux à secourir.

Après avoir visité, il y a une quinzaine d'années, l'*Œuvre de l'hospitalité du travail*, et constaté sur le registre des entrées que, parmi les 200 dernières pensionnaires admises, figuraient 165 femmes nées dans les départements ou à l'étranger, Maxime Du Camp en concluait que « Paris serait bien peu misérable si les misérables de la province ne l'encombraient » On pourrait faire la même observation

sur la clientèle de toutes les œuvres, si toutes les œuvres prenaient soin de rechercher d'où viennent les malheureux qu'elles assistent. Celles qui le font nous fournissent d'ailleurs à cet égard des indications suffisantes.

Au mois de janvier 1895, l'*Asile George Sand* avait 301 pensionnaires : 28 étrangères, 225 provinciales, 48 Parisiennes; l'*Asile Pauline Roland*, 175 pensionnaires : 10 étrangères, 121 provinciales, 22 Parisiennes.

Pendant cette année 1895, l'*Œuvre de l'Hospitalité de nuit* reçut 86,647 personnes : 9,247 étrangers, 60,540 provinciaux, 16,860 Parisiens.

Sur les 1,044 indigents assistés, pendant son dernier exercice, par la *Société de travail dans le IIe arrondissement*, 21 pour 100 seulement étaient originaires de Paris.

Sur les 725 individus patronnés la même année par la *Société des prévenus acquittés*, 43 étaient nés à l'étranger, 453 en province, 229 à Paris.

Sur les 705 femmes admises au *Refuge-ouvroir de la Société de l'allaitement maternel*, 37 Parisiennes seulement.

Sur 48,097 assistés des bureaux de bienfaisance, 36,978 provinciaux.

Une autre démonstration se dégage avec la même évidence de l'impartiale enquête dont nous mettons les résultats sous les yeux du public : c'est que, pour lutter efficacement contre la misère, l'assistance officielle a grand besoin du concours de la charité privée; — qu'elle a reçu de ses mains une grande partie de ses ressources et ses meilleurs moyens d'assistance; — qu'elle doit aux libéralités individuelles presque tous les hôpitaux qu'elle administre aujourd'hui, et cet asile des enfants trouvés dont elle a fait l'*Hospice des enfants assistés*, et l'Asile de la Roche-Guyon où elle envoie les jeunes convalescents, et l'Asile Vacassy, l'Asile de la Providence, l'Institution de Sainte-Périne, l'Hospice Brézin, l'Hospice Leprince, l'Hospice Saint-Michel; les maisons de retraite Devillas, Dheur, Tisserand, Chardon-Lagache, Galignani, Debrousse, où elle reçoit tant de vieillards, et l'Institution des jeunes aveugles et celle des sourds-muets, et l'École Braille, et la Clinique ophtalmologique, et le service des Ambulances urbaines, etc.; — qu'elle doit à l'initiative privée les monts-de-piété, les crèches, les salles d'asile, les dispensaires, les asiles de nuit, les colonies de vacances, les patronages, les établissements d'assistance par le travail qu'elle lui a successivement empruntés; — qu'enfin, si cette initiative privée ne l'avait devancée, il n'y aurait

encore aucun établissement spécial pour les enfants incurables, ni pour les enfants tuberculeux de Paris.

En nous faisant voir à l'œuvre les Dames du Calvaire ou les Petites Sœurs des Pauvres, cette enquête nous oblige d'ailleurs à reconnaître qu'il y a, dans l'exercice de la bienfaisance, un degré de dévouement héroïque où la charité, mue par la foi religieuse et cherchant Dieu dans ses pauvres, a seule la force d'atteindre.

Cette charité qui n'est pas, comme l'assistance officielle, « condamnée à la sécheresse » (1); qui peut se montrer plus compatissante et, par cela même, est plus efficace; « les représentants de l'État — a dit le plus autorisé d'entre eux — sont les premiers à l'admirer; ils considéreraient comme un crime de l'entraver ou seulement de la décourager... (2) ». Pour la décourager, d'ailleurs, il y aurait fort à faire : la nomenclature qui suit va le montrer.

Si longue qu'elle soit, l'ingénieuse bienfaisance saura peut-être y découvrir encore quelque lacune; et nous ne pourrions que nous féliciter si, en lui fournissant l'occasion de la constater, nous lui suggérions le dessein de la combler.

Tout en applaudissant à ce qu'elle tenterait de nouveau, comme à ce qu'elle a déjà créé, nous devons lui faire observer cependant que, pour rendre ses efforts vraiment productifs, il faudrait les coordonner de telle façon qu'aucune de ses ressources ne fût perdue.

15 janvier 1897.

Depuis l'époque où a paru la première édition de cet ouvrage, les efforts de la charité, de la prévoyance pour atténuer la misère, qu'hélas! on ne parviendra jamais à supprimer, ne se sont pas ralentis, bien au contraire.

Une cinquantaine des œuvres de bienfaisance ou des sociétés de prévoyance que nous avions mentionnées en 1897 ne figurent plus dans le présent volume : les unes parce que les personnes qui, les

(1) M. Henri Monod, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au ministère de l'intérieur. Discours prononcé le 28 juillet 1889 à l'ouverture du Congrès international de l'assistance publique.

(2) Même discours — Avant M Monod, un ancien chef de division à la préfecture de police, M. Lecour, avait déjà dit : « Jamais l'assistance officielle, avec des instruments salariés, si consciencieux que soit leur concours, avec ses sévérités de contrôle formaliste, ne produira, dans des cas nombreux, les résultats qu'obtient, par ses propres actes, la charité religieuse ou la bienfaisance privée. » (*La Charité à Paris*.)

ayant créées, en assuraient l'existence, ont disparu ; les autres parce que leurs fondateurs n'ont pu recueillir les ressources sur lesquelles ils avaient compté; d'autres enfin parce que les religieux ou religieuses dont le concours leur était indispensable on ont été expulsés.

Mais près de 500 œuvres d'assistance et presque autant de sociétés de prévoyance ont été fondées pendant ces six dernières années, et, parmi les anciennes, un grand nombre se sont sensiblement développées.

Malheureusement, les besoins auxquels elles doivent pourvoir se sont aussi rapidement, plus rapidement peut-être, accrus, le déplorable mais irrésistible mouvement qui attire à Paris tous les pauvres de province s'accentuant de plus en plus. Alors que, sur la liste des indigents secourus en 1895 par l'Assistance publique, le nombre des Parisiens d'origine ne comptait déjà que pour un quart, il n'était plus guère, en 1900, que du cinquième (11,031 sur 54,595). Les statistiques des œuvres privées offrent toutes à peu près la même proportion. Pour secourir cette clientèle de plus en plus nombreuse, la bienfaisance parisienne est donc tenue à faire constamment de nouveaux efforts... On peut être assuré qu'elle n'y faillira pas.

20 janvier 1904.

PARIS CHARITABLE

ET PRÉVOYANT

I

ADMINISTRATIONS ET OFFICES

1. — **Direction générale de l'Assistance et de l'Hygiène publiques**, au ministère de l'intérieur — Créée par un décret du 4 novembre 1886 Réunit dans ses attributions toutes les dépendances des divers services charitables de France — Directeur : M Henri Monod.

A cette direction, qui se nommait primitivement *Direction générale de l'Assistance et des Institutions de prévoyance*, a été rattaché, en 1889, le service de l'hygiène publique dépendant jusqu'alors du ministère du commerce.

Au 1er bureau sont rattachés les établissements nationaux de bienfaisance, asiles d'aliénés, dépôts de mendicité, écoles départementales d'aveugles et de sourds-muets, etc — Au 2e bureau : les maisons d'accouchement, la protection des enfants du premier âge, les sociétés de charité maternelle, crèches, orphelinats, dispensaires d'enfants, etc. — Au 3e bureau : les hospices, établissements et bureaux de bienfaisance, monts-de-piété, le service d'assistance médicale gratuite. — Au 4e bureau : les services d'hygiène et de salubrité publiques.

2 — **Administration de l'Assistance publique** (de Paris), 3, avenue Victoria et place de l'Hôtel-de-Ville — Créée en 1801, réorganisée en 1849 Dirigée, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et du préfet de la Seine, par un directeur responsable (actuellement, M Mesureur, ancien ministre) assisté d'un conseil de surveillance qui, depuis le décret du 28 mars 1896, est composé ainsi qu'il suit : le préfet de la Seine, président; le préfet de police, dix membres du conseil municipal, deux maires ou adjoints, un conseiller d'État ou maître des requêtes, deux administrateurs de bureau de bienfaisance, un membre de la Cour de cassation, un médecin, un chirurgien, un accoucheur des hôpitaux, un médecin du service des secours à domicile, un professeur de la Faculté de

médecine, un membre de la Chambre de commerce, un membre patron et un membre ouvrier des conseils de prud'hommes désignés par les corps auxquels ils appartiennent, neuf membres pris en dehors de ces catégories, tous nommés, à l'exception du préfet de la Seine et du préfet de police qui en font partie de droit, par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Cette administration comprend : le service des hôpitaux et des hospices (voir sections XLVII et LXIII), le service des bureaux de bienfaisance (voir section XXXV), le service des enfants assistés (voir n° 570) (1).

Outre les secours qu'elle distribue par l'entremise des bureaux de bienfaisance aux indigents et aux nécessiteux, elle en accorde directement un certain nombre (2). Elle répartit, selon la volonté des bienfaiteurs qui l'ont faite la dépositaire de leurs libéralités, les sommes que ceux-ci lui ont léguées; sommes dont le tableau suivant, en indiquant le chiffre pour les vingt dernières années dont les résultats soient connus, pourra faire apprécier l'importance :

1875	4,798,932 francs.	1889	10,594,215 francs (3)
1876	703,343 —	1890	1,593,244 —
1877.....	3,380,274 —	1891	2,792,727 —
1878	567,963 —	1892.....	1,573,307 —
1879	5,163,706 —	1893	2,761,397 —
1880.	1,880,788 —	1894	724,125 —
1881	890,345 —	1895	2,705,125 —
1882	1,738,465 —	1896	3,809,641 —
1883	1,755,547 —	1897	3,793,810 —
1884	4,417,607 —	1898.....	994,040 —
1885	6,732,846 —	1899.....	559,751 —
1886	1,000,210 —	1900......	18,660,977 —
1887......	1,785,677 —	1901	3,852,167 —
1888.	927,019 —		

Le revenu de ces fondations privées, joint à celui des biens d'anciennes administrations hospitalières dont elle a hérité (Hôpital général, bureau de l'Hôtel-Dieu, etc), lui constitue environ 18 millions de rente. A ces ressources personnelles s'ajoutent : 1° le droit sur les spectacles, qui ne lui rapportait que 1,389,000 francs en 1858, 1,730,000 francs en 1872, et qui figure à son budget de 1903 pour la somme de 3,161,608 francs; 2° les importantes subventions que lui alloue chaque année la ville de Paris.

(1) Ce service, dont la charge est inscrite au budget départemental, est néanmoins, pour le département de la Seine, placé, par délégation du préfet, sous les ordres du directeur de l'Assistance publique, déjà tuteur des enfants assistés en vertu de la loi de 1849.

(2) Voir, section XXXV, les changements opérés, à cet égard, par le décret du 15 novembre 1895, qui a laissé aux bureaux de bienfaisance la distribution des secours spéciaux réservés jusqu'alors à la direction de l'Assistance et leur a enlevé la répartition des fonds destinés au traitement des malades et des accouchées.

(3) Dont 8,300,000 francs provenant des legs de Mme Boucicaut.

L'ensemble de ces ressources avait faiblement augmenté dans les trente premières années du siècle : de 8,464,895 francs en 1804 à 9,946,874 en 1834 La somme s'en est sensiblement accrue depuis, ainsi que le nombre des indigents qui, sous diverses formes, en ont bénéficié ;

ANNÉES	RESSOURCES de L'ASSISTANCE PUBLIQUE	MALADES REÇUS dans LES HOPITAUX	VIEILLARDS et INFIRMES HOSPITALISÉS	ENFANTS ASSISTÉS
1834	9 946 874f	66.521	28 649	21 781
1844	12 874 802	84 021	32 372	23 000 (environ)
1854	14.894 219	99 521	20 813	25 380
1864	20.843 868	93 593	20 821	31.875
1874	23 837.374	88,733	20 846	26.498
1884	34 025 139	122 056	17 707	29 720
1894	43 043 935	172.500	18 270	48 000

Pour l'exercice 1902, le budget de l'Assistance publique a été fixé à la somme de 52,253,695 francs

Cette administration dispose aujourd'hui de 14,759 lits d'hôpitaux et de 14,663 lits d'hospices Le nombre des personnes qu'elle assiste annuellement s'élève à 419,750 environ, soit 196,600 malades, 15,500 vieillards ou incurables et 1,900 aliénés hospitalisés, 50,000 enfants assistés, 55,750 indigents et environ 100,000 nécessiteux secourus (la plupart de ces derniers étant chefs de famille, le nombre des personnes assistées dépasse sensiblement, en réalité, ce chiffre)

La somme des secours à distribuer à domicile a été fixée, pour le dernier exercice, à 12,419,045 francs, dont 4,923,900 restant ou faisant retour au budget général de l'Assistance publique

Sur l'ensemble des dépenses d'assistance faites dans tout le pays, Paris à lui seul en supporte plus d'un quart.

Alors que chacun des autres contribuables n'a participé en moyenne que pour 1 fr 60, chacun des contribuables parisiens y participe pour 8 francs environ.

Sous l'ancien régime, les hôpitaux, les hospices, la distribution des secours accordés par la ville de Paris à ses indigents n'étaient pas dirigés, comme de nos jours, par une seule administration.

Ce que nous appelons aujourd'hui l'Assistance publique constituait plusieurs services distincts, indépendants l'un de l'autre :

1° Celui de l'Hôtel-Dieu, dirigé jusqu'au milieu du seizième siècle par le chapitre de Notre-Dame; depuis 1505, par une commission d'abord composée de huit administrateurs laïques, notables bourgeois désignés par le prévôt des marchands et les échevins, dans laquelle Louis XIV fit entrer, avec l'archevêque de Paris, plusieurs représentants du gouvernement et des grands corps judiciaires, service qui comprenait l'administration de l'hospice des Incurables, de l'hôpital Saint-Louis, de l'hôpital Sainte-Anne;

2° Celui de l'Hôpital général créé en 1656 et auquel étaient rattachés, à peu près dans les mêmes conditions, les hospices de la Pitié, de Bicêtre, de la Salpêtrière, de Vaugirard, l'hôpital des Enfants trouvés, l'hôpital du Saint-Esprit;

3° Le Grand Bureau des pauvres, institué par François Ier, chargé de distribuer les secours à domicile et d'administrer l'hospice des Petites-Maisons;

4° Plusieurs hôpitaux placés aujourd'hui sous la direction de l'Assistance publique, comme l'hôpital Cochin, l'hôpital Necker, etc., qui, alors établissements privés, s'administraient eux-mêmes;

5° Les bureaux de charité, qui étaient des œuvres paroissiales.

Les pouvoirs issus de la Révolution voulurent amalgamer tous ces éléments divers et en former un grand service public Mais leurs efforts incohérents ne surent lui donner qu'une série d'organisations provisoires; à en faire tour à tour un service national, un service municipal, un service départemental, sous la surveillance d'une commission dont le caractère et le rôle, comme le nom, changeaient constamment.

Là, comme partout, le gouvernement consulaire fit succéder l'ordre au chaos. Il institua en janvier 1801 et installa dès le mois suivant un *Conseil général des hospices*, auquel il adjoignit une commission administrative chargée d'exécuter ses décisions, et qu'il pourvut en outre, peu après, des attributions dévolues naguère au Grand Bureau des pauvres

De cette époque date donc la création du régime qui, sauf de légères modifications, devait fonctionner jusqu'en 1848.

Après la révolution de Février, le gouvernement provisoire, pour remédier aux inconvénients qu'avait parfois présentés le dualisme du Conseil général et de la commission administrative, les supprima l'un et l'autre Il plaça un commissaire à la tête de tous les services d'assistance, en attendant leur réorganisation définitive, dont une commission nommée au mois d'août fut chargée de préparer les bases.

Le projet de décret rédigé par cette commission devint, à peine modifié, la loi du 10 janvier 1849 qui, complétée par celle du 7 août 1851, est restée depuis en vigueur, sauf pendant quelques mois

Le gouvernement de la Défense nationale, en effet, considérant comme un progrès de remonter à soixante-dix ans en arrière (1), pour emprunter à l'ancien régime la séparation du service des secours et des services hospitaliers; estimant cette division nécessaire pour rendre à la municipalité sa véritable action politique et morale, pour assurer sa légitime influence sur les classes nécessiteuses, supprimait dès la fin de septembre la direction de l'Assistance et rétablissait un *Conseil général des hospices* Ce dernier, dont les délibérations confuses ont laissé peu de traces, fut remplacé au mois de février par un autre, auquel l'insurrection du 18 mars ne laissa pas le temps de siéger

Après le règne éphémère de la Commune, qui incendia le monument où,

(1) Rapport de M. Napias au conseil supérieur de l'Assistance publique (1er février 1894).

en 1867, avait été largement installée l'administration de l'Assistance publique, M. Thiers, devenu chef du gouvernement, rétablit l'ancien état de choses. Le régime de 1849, alors restauré provisoirement, et qui dure encore, allait toutefois fonctionner dans des conditions nouvelles; au lieu d'avoir en face d'elle une commission municipale, comme avant 1870, l'administration se trouva en présence d'un conseil élu qui, comme nous l'avons dit, est représenté par dix de ses membres au sein du Conseil de surveillance de l'Assistance publique.

3. — **Office central des œuvres de bienfaisance**, boulevard Saint-Germain, 175. — Fondé en 1890 (3, rue de Champagny) par M. Léon Lefébure. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1896. — Prix Audéoud en 1897; *Grand Prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigé, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses, par un conseil d'administration de 40 membres, dont le président est le marquis de Vogüé, les vice-présidents M. Georges Picot et le comte d'Haussonville. — Administrateur : M. A. Bechard, qui reçoit tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

L'*Office central* a pour but de rapprocher les bienfaiteurs et les indigents de tout culte, qui se cherchent sans se connaître, en indiquant aux uns et aux autres les œuvres spéciales de Paris ou des départements auxquelles ils ont besoin de recourir ; de servir de lien entre toutes ces œuvres, d'intermédiaire entre elles et les personnes qui désirent faire quelque libéralité sous forme de donation ou de legs à l'une d'elles ; de renseigner les bienfaiteurs sur les misères qui les sollicitent, de les aider à trouver le meilleur moyen d'y remédier et de faire, à leur place, les démarches nécessaires ; de leur ouvrir un compte courant de charité, à l'aide duquel le secours peut suivre immédiatement l'enquête ; de procurer aux indigents sans ouvrage un travail temporaire et de chercher à les placer ; de faciliter le rapatriement de ceux qui, venus à Paris pour y chercher des moyens d'existence, en trouveraient plus facilement dans leur pays ; de propager les institutions de prévoyance ; de provoquer la création d'œuvres d'assistance par le travail et d'aider à leur développement.

Dans son livre sur *Paris qui mendie*, M. Paulian dit que la misère serait, sinon complètement supprimée — elle ne le sera jamais — du moins singulièrement réduite si les mendiants professionnels ne détournaient au profit de leur paresse les secours destinés à l'indigence digne d'intérêt. Pour éviter ce gaspillage des fonds de la charité privée, il souhaitait qu'on parvînt à les canaliser par une organisation qui, tout en respectant la complète autonomie des œuvres, assurât une meilleure répartition de leurs ressources.

C'est précisément dans cette pensée que M. Léon Lefébure avait conçu le dessein de créer à Paris un office de charité (1).

(1) La *Société d'organisation de la charité*, fondée en 1868 à Londres, correspond avec plus de cent sociétés similaires établies depuis en Angleterre. — Aux États-Unis, il y a près de 100 sociétés de cette nature, dont la première

Dans une séance extraordinaire de la *Société d'Économie sociale*, tenue le 11 mai 1889 sous la présidence de M le marquis de Vogüé, il exposait ce projet en disant : « On fait, à Paris, la charité largement, très largement, nul ne l'ignore ; mais comment la fait-on? Le résultat répond-il à l'immensité de l'effort? Ne peut-on se demander si, entre la règlementation inflexible de l'Assistance publique et les élans confus, le particularisme extrême de l'assistance privée, il n'y aurait pas place pour une organisation rationnelle de la charité libre? »

Après dix-huit mois d'efforts persévérants, M Léon Lefébure réalisait son dessein : l'*Office central*, dont il avait laborieusement poursuivi la fondation et qui fut alors qualifié d'« Œuvre des œuvres (1) », fut inauguré, au mois de novembre 1890, sous l'administration d'un conseil où les principales institutions charitables de Paris étaient représentées

Dix-huit mois plus tard, en mai 1892, l'*Office central* tenait sa première assemblée générale ; et, par les résultats qu'il avait obtenus pendant cette période d'essai, son utilité, son efficacité s'affirmaient déjà avec évidence : plus de 9,000 personnes, en effet, bienfaiteurs ou solliciteurs, avaient eu recours à lui ; il était directement intervenu en faveur de 4,521 indigents ; il avait procuré des secours à 564 d'entre eux

Les résultats obtenus pendant les années suivantes devaient rendre cette démonstration encore plus éclatante :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES	PERSONNES ayant eu recours à l'Office.	INDIGENTS pour lesquels l'Office est intervenu.	INDIGENTS recommandés à diverses œuvres.	ORPHELINS placés par ses soins.	VIEILLARDS placés par ses soins.	INDIGENTS rapatriés.
1892-93	89 735f	61,991f	12 000	7 431	3 050	290	178	536
1893-94	117.727	88 421	14 900	9 053	3.158	339	156	624
1894-95	188.664	98 003	21 260	11 543	4 624	443	203	472
1895-98	225.458	218 068	30.540	16.504	6 778	403	234	1.034
1896-97	205 285	179 091	35 000	20 756	6 401	551	398	1 263
1897-98	224 444 (1)	198 619	42 000	28.283	7.494	695	511	2.105
1898-99	187 687	175 922	55.000	37 431	10 380	892	604	3 072
1899-1900	259 920	255.455	80 000	40 121	9.649	820	537	3 296
1900-1901	260 753	242 987	60.000	41 888	9.585	903	558	3.998
1901-1902	337 440	331,993	60 000	44.723	10 626	940	457	5 206
1902-1903	252 265 (2)	250 876	85 000	47.709	11.641	970	478	5 200

(1) Non compris 1,123,379 francs produits par la souscription que le *Figaro* avait ouverte, après la catastrophe du Bazar de la Charité pour indemniser les œuvres qui devaient y figurer, et que l'*Office central* fut chargé de répartir entre celles-ci

(2) Dont 63,149 francs de recettes ordinaires et 187,316 francs de recettes avec affectation spéciale

fut créée en 1877 à Buffalo. Ces fondations, dont M. Lefébure s'était, dans une certaine mesure, inspiré, et qui rendent de grands services, ont toutefois un fonctionnement plus limité que celui de l'*Office central* de Paris.

(4) Par M. le marquis de Vogüé, président du conseil d'administration, dans la première séance générale

Depuis sa fondation, en novembre 1890, jusqu'au 1er mai 1903, l'*Office central* a dépensé 2,081,428 francs; il est intervenu en faveur de **305,442** malheureux; son assistance à leur égard s'est principalement exercée de la façon suivante :

Indigents recommandés par lui à l'Assistance publique ou à d'autres œuvres	84,777
Indigents auxquels il a distribué ou procuré des secours.	63,798
Enfants placés dans des orphelinats, écoles professionnelles ou maisons de correction, etc.	7,638
Vieillards ou infirmes placés dans des asiles ou maisons de retraite	4,565
Indigents rapatriés en province	9,214
Vieillards ou orphelins placés ayant reçu des secours de voyage	18,834
Emplois et travaux procurés	4,797

L'*Office central* a reçu environ **455,700** visites de bienfaiteurs ou de solliciteurs Il a été chargé de répartir entre les œuvres, ou directement entre les malheureux, **2,701,332** francs.

Comme il s'y était engagé, il a, en outre, largement contribué au développement des œuvres d'assistance par le travail, en soutenant certaines d'entre elles déjà fondées, et en provoquant la création de certaines autres Les établissements de cette nature qui concourent à son fonctionnement ont fourni, pendant le dernier exercice, du travail et un salaire à 5,439 malheureux (Voir section XXXIX)

Dès le début certaines œuvres, comprenant quels services pouvait leur rendre l'*Office* en leur permettant de réaliser une notable économie dans leurs frais généraux, eurent recours à lui, soit pour les représenter à Paris, comme celle de la *Colonie de Mettray*; soit pour lui servir de secrétariat, comme celle de *la Miséricorde*; soit pour répartir, après une sérieuse enquête, les secours dont elles disposaient, comme celle du *Denier des veuves et des vieillards*, pour le compte et au nom de laquelle il a distribué jusqu'à ce jour 57,100 francs.

Ayant dû, pour être en mesure de guider, de renseigner ceux qui s'adressaient à lui, faire une longue enquête sur les institutions de bienfaisance publiques ou privées de Paris et de tous les départements, l'*Office central* voulut en mettre les résultats sous les yeux du public.

Cette publication se divise en deux parties : l'une, qui forme le présent volume, fournit sur les œuvres parisiennes tous les renseignements historiques et statistiques qu'il a été possible de recueillir ; l'autre, *la France charitable et prévoyante*, énumère et définit plus sommairement les institutions d'assistance publique ou privée de chaque département

Enfin, l'*Office central* a formé, pour la mettre à la disposition de ceux qu'intéressent ces questions, une bibliothèque spéciale où sont réunis tous les documents, toutes les publications permettant d'étudier les nom-

breuses tentatives faites en France ou dans les pays étrangers pour soulager la misère.

Ajoutons que les services rendus par l'*Office central* des œuvres de bienfaisance ont déterminé la création de sociétés similaires dans plusieurs grandes villes où elles ne sont pas moins utiles : à Marseille, Bordeaux, Lyon, Lille, Roubaix et Tourcoing, Clermont-Ferrand, Nancy, Pau, etc. Comme ces offices de provinces ceux des pays étrangers, notamment ceux de Londres et de New-York ,entretiennent avec l'*Office central* de Paris des relations suivies, soit pour obtenir des renseignements sur leurs compatriotes indigents, soit pour faciliter leur rapatriement.

4 — **L'Indicateur de la bienfaisance,** office de renseignements du *Petit Journal,* passage des Deux-Sœurs — Fondé en 1890 — Ouvert tous les jours, de 9 heures à midi.

A la suite de la mort de la famille Hayem, qui s'était suicidée faute de pain, M. Marinoni voulut employer l'exceptionnelle publicité du *Petit Journal* à prévenir le retour de pareilles catastrophes; il établit à cette intention, dans l'immeuble qu'il occupe, un bureau spécialement chargé de faire connaître à ses nombreux lecteurs les diverses œuvres charitables de Paris, dont beaucoup sont ignorées des indigents qui en pourraient solliciter l'assistance; puis d'indiquer aux malheureux tombés dans la misère les établissements auxquels ils doivent s'adresser, et aux personnes bienfaisantes le meilleur emploi à faire de leurs libéralités; de servir, en un mot, de trait d'union entre ceux qui donnent et ceux qui demandent, non par fainéantise, mais par nécessité

Quelques mois après la fondation de cet office est née de lui la *Caisse des secours immédiats,* dont nous parlerons plus loin, et qui devint peu à peu la branche la plus importante de cet utile service

5 — **L'Assistance par le travail,** *Fondation Mamoz,* rue du Faubourg-Saint-Honoré, 170 (voir section XXXVIII). Fournit à ses membres, au prix de 0 fr 50 payés avec des timbres achetés d'avance, des renseignements sérieux sur la situation matérielle et morale des solliciteurs. — De 1896 à 1902, en a fourni 141,751 (Voir section XXXVI.)

6. — **Bureau central de renseignements pour la charité protestante,** rue de Trévise, 14 — Fondé en 1898. — Dirigé par un comité que préside M Vaucher Ouvert tous les jours, de 2 à 4 heures — Reçoit et renseigne tous les protestants sans distinction d'Église.

7-28 — **Secrétariats du peuple.** — Pour le service juridique, boulevard des Batignolles, 82; pour la partie administrative, avenue de Saint-Ouen, 118. — Les *Secrétariats du peuple* ont été fondés en 1891 par M L. Harmel Ils ont pour but de rendre aux ouvriers, par l'intermédiaire d'hommes de leur classe et de leur quartier, délégués de l'œuvre, des services de toute sorte. Ils constituent ainsi,

comme on l'a dit, « une organisation populaire d'aide mutuelle ».

A ceux qui, autour d'eux, leur semblent avoir besoin de son assistance, les délégués remettent une carte d'admission pour le secrétariat de leur quartier (1), et quiconque se présente au secrétariat avec une de ces cartes y trouve gratuitement, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous, les renseignements, les avis, les bons offices qui lui sont nécessaires

Les secrétariats comprennent plusieurs services distincts : 1° *Service des renseignements* (rédaction de lettres, demandes d'assistance judiciaire, placement, renseignements sur les œuvres de bienfaisance, naturalisation, légitimation d'enfants naturels ou régularisation d'unions libres, etc.); 2° *Service judiciaire* (consultations données par des hommes de loi, avocats, notaires et avoués); 3° *Service médical* (consultations gratuites chez le médecin, consultations à domicile et médicaments à prix réduit), etc.

L'œuvre compte aujourd'hui (non compris son secrétariat général) 24 secrétariats, répartis dans les divers quartiers de Paris ou les plus importantes communes de la Seine.

A Paris :

Secrétariat des Batignolles, rue Truffaut, 77 (le plus ancien de tous, fondé en 1894). Ouvert le mardi, de 8 heures et demie à 10 heures du soir.

Secrétariat des Grandes-Carrières, rue Championnet, 172 *bis*. — Ouvert le mercredi, à 8 heures du soir.

Secrétariat du syndicat de l'Aiguille, cité du Retiro, 9 (adresse ses clients aux autres secrétariats)

Secrétariat du Panthéon, impasse des Bœufs, 6. — Ouvert le mercredi, à 8 heures du soir.

Secrétariat de la Maison-Blanche, rue Bobillot, 71. — Ouvert le dimanche, de 9 à 11 heures du matin

Secrétariat de Saint-Lambert, rue Bausset, 11 — Fondé en 1892 par M. l'abbé Garnier — Ouvert le vendredi, de 8 heures et demie à 9 heures et demie du soir A un bureau de placement gratuit.

Secrétariat de la Salpêtrière, rue Duméril, 19 — Ouvert le vendredi, de 8 à 10 heures du soir

Secrétariat de Notre-Dame-du-Rosaire, rue de Vanves, 179. — Ouvert le mercredi et le vendredi, de 2 à 5 heures de l'après-midi; le mercredi et le vendredi, de 8 à 9 heures du soir

Secrétariat des Bretons, rue de Vaugirard, 99. — Ouvert le mardi et le jeudi, de 8 à 10 heures du soir; le dimanche, de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Secrétariat de Grenelle-Javel, rue de Lourmel, 84 — Ouvert le mercredi, de 2 heures de l'après-midi à 9 heures du soir.

Secrétariat du Gros-Caillou, rue de Grenelle, 167. — Ouvert le mardi, à 8 heures du soir.

(1) Des affiches font connaître aux intéressés l'adresse de ce secrétariat, le nom des délégués du quartier et les services qu'on peut recevoir d'eux.

Dans la banlieue :

Secrétariat de Clichy, rue du Landy, 7. — Ouvert le samedi, à 8 heures et demie du soir

Secrétariat d'Argenteuil, Grande-Rue, 80. — Ouvert le lundi, à 8 heures et demie du soir.

Secrétariat de Courbevoie, rue Saint-Denis, 21 — Ouvert le jeudi, de 8 à 10 heures du soir; le dimanche, de 10 heures du matin à midi.

Secrétariat de Pantin, rue de Paris, 128 — Fondé en 1892 par M l'abbé Ract — Ouvert le mercredi et le vendredi, de 8 à 9 heures et demie du soir; le dimanche, de 8 à 9 heures du matin A un bureau de placement gratuit

Secrétariat d'Issy, rue de Chevreuse, 8 — Ouvert le mercredi, de 8 à 10 heures du soir

Secrétariat de Bois-Colombes, rue des Carbonnets, 50 — Ouvert le dimanche, de 10 à 11 heures du matin

Secrétariat de Levallois-Perret, rue Rivey, 34. — Fondé en 1895 par M. l'abbé Garnier — Ouvert tous les jours, de 8 à 9 heures du soir, et le dimanche matin. — Placements, prêts, rapatriement. Distribution de layettes par le comité des dames

Secrétariat de Puteaux, rue de l'Oasis

Secrétariat de Gargan-Livry, rue de Clichy — Fondé en 1901.

Secrétariat de Versailles

Secrétariat de Bougivol — En formation

Pendant l'année 1900, les divers *Secrétariats du peuple* ont donné 7,368 consultations, effectué 123 placements

Depuis leur fondation jusqu'au 1er juillet 1903, ils ont distribué plus de 110,000 cartes

29 — **Galeries de la Charité**, rue Pierre-Charron, 23 — Monument élevé par Mme la comtesse B de Castellane, en mémoire de Mme Miller-Gould, sa mère — Inauguré en 1900 — Cette fondation à laquelle, au lendemain de la terrible catastrophe du 4 mai 1897, Mme la comtesse de Castellane avait affecté la somme d'un million, a comblé une véritable lacune, en offrant aux œuvres de bienfaisance un local permanent et sûr où elles pussent, à toute époque de l'année, organiser leurs fêtes de charité, leurs concerts, leurs expositions et leurs ventes

Au mois d'avril 1900, le comte Albert Bruneel, réunissant les principales sociétés charitables de Paris, au nombre de 120 environ, y fonda le nouveau *Bazar de Charité*, qui fut béni par S Ém le cardinal archevêque de Paris

L'ancien Bazar de la Charité avait été fondé en 1883, par M Henry Blount et avait fonctionné sous la direction du baron de Mackau jusqu'en 1897

La direction du nouveau Bazar a tenu à suivre les traditions de l'ancien. Mais, pas plus que celui-ci, elle ne peut offrir aux œuvres la disposition

complètement gratuite de ses comptoirs Ayant à supporter les frais d'installation, d'entretien, d'impositions, de personnel, d'éclairage, de chauffage, etc., elle est forcée de leur demander une légère indemnité, qu'elle s'efforce d'atténuer autant que possible

Comme le prouve le tableau suivant, les œuvres de bienfaisance profitent de plus en plus de l'hospitalité qu'elles reçoivent au Bazar de la Charité et grâce à laquelle elles ont déjà pu recueillir, en trois années, près de deux millions :

ANNÉES	NOMBRE des ŒUVRES ADMISES	RECETTES
1900	118	583.962f
1901	123	612.593
1902	128	619.279

30. — **Secrétariats des pauvres.** — Fondés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul Ont pour objet d'aider, par correspondance ou autrement, les indigents dans les démarches qu'ils ont à faire, soit pour obtenir le bénéfice de l'assistance judiciaire ou l'admission dans un établissement charitable, soit pour tout autre objet

31. — **Secrétariat des familles,** rue de Sèvres, 93. — Ouvert les dimanches, de 10 à 11 heures du matin, et le jeudi, de 2 à 4 heures. Spécialement destiné aux indigents de la paroisse Saint-François-Xavier, auxquels il rend le même genre de services.

32. — **Bureau de consultations gratuites,** au Palais de justice. — Fondé en 1895 par un groupe d'avocats — Ouvert le mardi, de 10 à 11 heures du matin, et le vendredi, de 4 à 5 heures Ce bureau, composé d'un avocat ayant dix ans d'inscription, et de deux stagiaires, donne gratuitement aux indigents des consultations judiciaires (1).

33. — **Œuvre du courtage d'assurances** *au profit des œuvres catholiques de France,* rue Saint-Honoré, 173. A pour but « de procurer des ressources à toutes les institutions catholiques sans rien coûter à personne, ces ressources provenant des remises ou bonifications qui sont accordées par les Compagnies d'assurances chaque fois que l'Agent général de l'Œuvre leur apporte une assurance à contracter ou à renouveler ».

(1) Des œuvres de ce genre avaient existé autrefois à Paris, jusqu'en 1830 Un « cabinet de consultations judiciaires gratuites » était établi au Palais de justice, où, tous les mardis, « MM les avocats à la Cour royale, assistés de six anciens avocats et présidés par M. le bâtonnier de l'ordre », recevaient les indigents ayant besoin de leurs conseils; c'était d'ailleurs ce qu'avait prescrit le décret du 14 décembre 1810 sur le barreau

II

CONSEILS OU SOCIÉTÉS D'ÉTUDES DE PROPAGANDE, D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

34 — **Conseil supérieur de l'Assistance publique**, institué par décret du 14 avril 1888; réorganisé par décret du 15 janvier 1896

Ce Conseil est chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions qui lui sont renvoyées par le ministre de l'intérieur, son président, et qui intéressent l'organisation, le fonctionnement, le développement des divers modes et services d'assistance Il comprend 46 membres nommés par décret et 14 membres de droit, désignés par leurs fonctions Ces derniers sont : le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, le directeur de l'Administration départementale et communale, le directeur de l'Administration pénitentiaire, le président du comité consultatif d'hygiène, le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, les directeurs des services de santé de la marine et de la guerre, le directeur de l'Assistance publique de Paris, le directeur du Mont-de-piété, les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance

Le *Conseil supérieur* tient chaque année deux sessions ordinaires commençant, l'une le dernier mercredi de janvier, et l'autre le deuxième mercredi de juin Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur la convocation du ministre de l'intérieur

35 — **Comité de défense des enfants traduits en justice**, au Palais de justice — Fondé en 1890 par M H Rollet A eu pour premier secrétaire général M A. Guillot *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — A pour but de grouper les hommes qui, par leurs fonctions judiciaires ou administratives, leur participation aux œuvres de charité privée ou leurs études personnelles, ont à s'occuper habituellement des questions d'assistance, de patronage, de procédure et de pénalité intéressant les mineurs qui, ayant moins de 16 ans, peuvent être traités comme ayant agi sans discernement et soumis à des mesures d'éducation obligatoire

Le *Comité de défense*, société d'étude, de propagande et d'encouragement, s'attache à signaler les abus et les imperfections des lois pénales concernant les mineurs des deux sexes soumis à des poursuites judiciaires, à

organiser d'une façon pratique, avec le concours du barreau, par l'alliance de l'initiative privée et des pouvoirs publics, la défense des enfants soumis à une instruction judiciaire ou renvoyés devant les tribunaux.

Il se propose, par ses travaux, ses vœux et son intervention auprès des autorités compétentes, d'assurer aux jeunes prévenus le maximum des garanties que peut leur offrir l'état actuel de la législation et de les soustraire aux dangers de la procédure trop sommaire dite « des flagrants délits ».

En fournissant aux magistrats des renseignements sur les œuvres de préservation, en appelant leur sollicitude sur les affaires concernant les mineurs de 16 ans, en appuyant par ses propositions et ses démarches toutes les mesures propres à assurer la protection et l'éducation réformatrice de ces enfants, le *Comité de défense* s'efforce de combattre le fléau de la criminalité sans cesse croissante parmi les jeunes gens

Il se réunit, une fois par mois, dans la salle du Conseil de l'ordre des avocats, au Palais de justice.

36. — **Office du travail**, au ministère du commerce — Recueille des informations de toute sorte sur l'état et le développement de la production, sur la condition des ouvriers, l'organisation et la rémunération du travail en France et dans les pays étrangers, et les publie dans un bulletin mensuel.

37. — **Conseil supérieur des habitations à bon marché**, au ministère du commerce — Établi, en exécution de la loi du 30 novembre 1894, par des décrets des 21 septembre et 8 octobre 1895 Tient au moins une session pendant les trois premiers mois de l'année. S'occupe de tout ce qui concerne les logements à bon marché. Approuve les règlements, reçoit les rapports des comités locaux, adresse un rapport annuel au président de la République. Un comité permanent, comprenant 10 de ses 40 membres, instruit les questions à lui soumettre

38. — **Commission supérieure des caisses d'épargne**, au ministère du commerce. — Instituée par la loi du 20 juillet 1895. Se réunit au moins une fois par an, pour donner son avis sur les questions concernant les caisses d'épargne ordinaires ou postales. Est composée de 20 membres : deux sénateurs, deux députés, élus par leurs collègues; huit représentants des caisses d'épargne, présidents ou directeurs, élus par elles; trois personnes connues par leurs travaux sur les institutions de prévoyance, au choix du ministre, et cinq membres de droit.

39. — **Société internationale des Études pratiques d'économie sociale**, rue de Seine, 54 (précédemment boulevard Saint-Germain, 174). — Fondée par M. Le Play, en 1856. *Reconn. établ. d'int. publ* en 1869. *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. Secrétaire général :

M. Alexis Delaire. — Cette société s'est constituée en dehors de tout système politique ou social, pour remplir le vœu qu'avait exprimé l'Académie des sciences en décernant le prix Montyon à l'ouvrage intitulé : *les Ouvriers des deux mondes* Elle a surtout pour but de constater par l'observation directe des faits, dans toutes les contrées, la condition physique et morale des ouvriers des deux sexes. Pour atteindre ce but, elle réunit les documents pouvant servir à cette constatation et publie les plus intéressants dans un recueil spécial Elle décerne, en outre, des prix pour honorer les vertus de famille et l'attachement à l'atelier Elle publie une revue bimensuelle, *la Réforme sociale*, tient deux séances par mois et un congrès annuel.

40. — **Union de la paix sociale,** même siège social. — Association de propagande ayant pour but de vulgariser les doctrines scientifiquement démontrées par les observations qu'a recueillies la *Société d'Économie sociale* et de faire pratiquer les réformes auxquelles elles tendent. Constituées dans chaque province, les unions tiennent des réunions et des congrès.

41. — **Société générale des prisons,** place Dauphine, 14. — Fondée en 1877. — *Reconnue étabi d'util publ.* en 1889. — *Grand prix* à l'Exposition Universelle de 1900. — Président : M Georges Picot; secrétaire général : M Albert Rivière.

La loi de 1875 ayant prescrit que les prisons départementales seraient soumises au régime cellulaire et institué auprès du ministre de l'intérieur un conseil supérieur des prisons, pour activer l'exécution de cette mesure quelques personnes pensèrent que l'Administration accomplirait plus aisément la grande tâche qui venait de lui incomber et aurait moins de peine à obtenir du Parlement les crédits nécessaires si elle se sentait soutenue par l'opinion ; qu'elles feraient donc une œuvre utile en intéressant le public à cette réforme, en lui en faisant comprendre l'urgente nécessité. Elles résolurent de fonder dans ce but une nouvelle *Société des prisons*, ainsi qu'une *Revue pénitentiaire* (1) et l'un des promoteurs de cette double création, M Léon Lefébure, fut chargé d'en formuler le programme :

« Sous la Restauration, disait-il, s'était constituée, sous le nom de Société royale des prisons, une puissante et célèbre association dont le but était d'assurer le triomphe de la réforme pénitentiaire, déjà reconnue nécessaire, urgente, par les meilleurs esprits La Société royale des prisons, après avoir exercé une réelle influence, a disparu au milieu des événements d'une époque tourmentée. Le moment n'est-il pas venu, pour atteindre un but d'une si haute importance sociale, de recourir de nouveau à cette force de l'association que nous laissons trop souvent sommeiller dans notre pays?

« Un certain nombre de partisans convaincus de la réforme pénitentiaire en France ont pensé qu'après le premier pas réalisé par la loi de 1875 l'heure était opportune et qu'il y avait lieu de constituer sans retard une association sem-

(1) La *Revue pénitentiaire*, bulletin général de la société des prisons, fondée en 1876, est publiée, 14, place Dauphine; 8 numéros par an.

blable à celles qui existaient autrefois chez nous, ou que nous voyons agir et prospérer dans les pays étrangers.

« Cette société, qui pourrait être l'utile auxiliaire du conseil supérieur des prisons, aurait pour but de contribuer à l'amélioration du régime pénitentiaire en France. Elle chercherait à atteindre ce but : 1° en instituant des réunions périodiques où seraient examinées toutes les questions qui ont trait au régime de nos établissements pénitentiaires; 2° en assurant la publicité la plus large, soit au moyen d'une revue périodique, soit au moyen de bulletins ou de publications spéciales, aux réformes accomplies à l'étranger, aux travaux, aux observations, aux exemples dont il serait utile de saisir l'opinion publique; 3° en apportant un concours dévoué aux commissions de surveillance des prisons et aux sociétés de patronage formées pour venir en aide aux prisonniers libérés, sociétés dont elle encouragerait les efforts et signalerait les services. »

Ce vaste et beau programme, la *Société générale des prisons*, successivement présidée par M. Dufaure, par MM. Mercier, Bérenger, Bétolaud, Ribot, Petit, Cresson, Félix Voisin, Cheysson, G. Picot et Pouillet, l'a largement rempli.

Les savantes discussions auxquelles elle soumet, en assemblée générale, les questions d'abord étudiées par l'une de ses trois sections (Législation, Patronage, Étranger); les travaux, toujours consciencieux, souvent remarquables, que publie son bulletin mensuel, où une large part est toujours faite aux questions et aux œuvres de patronage; enfin le Congrès des sociétés françaises de patronage, dont, en 1893, elle a provoqué la réunion à Paris, et qui a organisé le Bureau central des sociétés de patronage, ont fort avancé la solution du problème pénitentiaire et lui ont conquis, au dehors comme en France, une exceptionnelle autorité.

Au 1er janvier 1903 la *Société générale des prisons*, comptait 742 membres, dont 203 dans les départements et 218 à l'étranger.

42. — Musée social, rue Las-Cases, 5. — Fondé en 1894 et doté par le comte de Chambrun. — *Reconnu établ. d'util publ.* la même année. — *Grand prix* à l'Exposition Universelle de 1900. — Directeur : M. L. Mabilleau.

Le *Musée social* a pour but de recueillir et transmettre gratuitement aux intéressés des renseignements ou documents sur les diverses matières de l'Économie sociale; conseiller et guider les personnes ou les associations désireuses de fonder ou de perfectionner des institutions ayant pour objet l'amélioration de la situation matérielle et morale des travailleurs (sociétés de secours mutuels; caisse de secours, de retraites, d'assurance ou de prévoyance; sociétés d'habitations à bon marché, de participation aux bénéfices, coopératives de consommation, de production ou de crédit, institutions patronales, syndicats ouvriers, agricoles et organisations annexes, cours professionnels, œuvres de patronage et d'éducation sociale, etc.).

Sa bibliothèque, composée de nombreux livres, brochures et revues où sont traitées les questions économiques et sociales, est ouverte, gratuitement, tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures aux personnes munies d'une carte signée par le Directeur.

Le *Musée social* répond, par des consultations orales ou écrites, aux per-

sonnes qui le consultent sur les mêmes questions (Mutualité, Coopération, Syndicats agricoles ou ouvriers) auxquelles il consacre en outre de fréquentes conférences. (Il en a donné 10 du 11 novembre 1902 au 25 mars 1903.)

Il organise des missions en France et à l'étranger pour se faire représenter à des congrès ou provoquer des enquêtes.

Il rédige enfin une publication périodique, le *Musée social*, qui se compose de deux parties :

1° Les *Annales*, paraissant par fascicules mensuels et donnant des informations documentaires sur le mouvement social en général et sur l'activité du Musée;

2° Les *Mémoires et Documents*, paraissant par fascicules numérotés et qui sont des monographies scientifiques consacrées aux matières et institutions diverses de l'Économie sociale.

Depuis longtemps on souhaitait que Paris eût, comme Vienne, son musée d'économie sociale.

Ce vœu se manifesta avec une énergie particulière à la fin de l'Exposition universelle de 1889, lorsqu'on vit menacés de dispersion les si nombreux et si intéressants documents qu'avaient su réunir les organisateurs de cette section spéciale. M. Cheysson, notamment, dans son rapport sur les *Institutions patronales*, s'en faisait l'éloquent interprète.

L'idée de conserver ces documents, qui avaient si vivement frappé l'attention publique « dans un musée permanent, entretenu sans cesse au courant de la science par de nouvelles acquisitions », fut accueillie avec faveur par les pouvoirs publics, et la réalisation en fut confiée à un comité recruté parmi les membres du jury.

M. le comte de Chambrun offrit une solution en installant lui-même ce musée collectif et permanent dans un hôtel de la rue Las-Cases.

43. — **Société des institutions de prévoyance de France**, rue de Rennes, 44. — Fondée en 1875, sur l'initiative de M. de Malarce, qui en est le secrétaire général, par MM. Hipp. Passy, F. Bartholoni, Jules Simon, Michel Chevalier, Léon Say, etc. — Autorisée en 1876. — A pour but de poursuivre et favoriser l'étude comparée des législations, des procédés et des faits relatifs aux institutions de prévoyance dans les divers pays du monde; d'encourager les institutions et sociétés de prévoyance fondées ou à fonder, et d'aider à leur développement; de propager les vues et les moyens reconnus les plus propres à répandre les habitudes de prévoyance.

La Société a provoqué l'institution d'un congrès scientifique permanent, dont le secrétariat général, établi à Paris, rue de Babylone, 86, réunit, pour les mettre à la disposition du public, tous les documents pouvant servir à l'étude des questions de prévoyance.

44. — **Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité**,

rue Bonaparte, 78. — Fondée en 1890 (rue du Cherche-Midi, 19), par M. Hippolyte Maze.

Dans la réunion préparatoire qui eut lieu, le 12 juin 1890, à la mairie du VI[e] arrondissement, M. Maze formulait ainsi le programme de la Ligue qu'il venait de fonder :

Nous voulons créer une vaste association de libre propagande qui aura son siège à Paris et qui rayonnera sur toute la France. Elle s'efforcera de répandre et d'appliquer, dans les campagnes comme dans les villes, les idées de prévoyance et de mutualité; elle cherchera à grouper tous les Français et toutes les Françaises; elle visera spécialement à établir, entre les promoteurs et administrateurs des œuvres de prévoyance, des relations fréquentes; elle leur fournira des moyens réguliers d'action sur l'opinion, au besoin près des Chambres et du gouvernement; elle visera à éclairer le public sur les institutions et associations déjà existantes; elle secondera ou provoquera la création d'institutions et associations nouvelles dans les régions où le besoin s'en fera sentir.

Pour atteindre ce but, la *Ligue nationale* communique au public tous les renseignements, documents, statuts, comptes rendus, etc., concernant les institutions de prévoyance et de mutualité; elle publie un *Bulletin mensuel*, organise des réunions et des conférences; elle accorde des encouragements de tout genre aux institutions et associations que son conseil central en juge le plus dignes.

Au 1[er] janvier 1901 la *Ligue nationale* comptait 439 adhérents (individus ou sociétés représentant ensemble plus de 400,000 mutualistes).

45. — **Union mutualiste des Femmes de France**, boulevard de Latour-Maubourg, n° 1. — Fondée en 1902. Dirigée par un conseil de dames que préside la comtesse de Kersaint. Dès sa première année, l'*Union mutualiste* a fondé 8 Mutualités, en a aidé 24 et a répondu à plusieurs centaines de consultations sur des questions mutualistes qui lui étaient adressées de tous les points de la France. — A fondé en 1903 l'*Union centrale mutualiste* qui, subventionnée par l'association-mère, accorde aux sociétés adhérentes, moyennant une cotisation de 50 centimes p. 100 du produit des cotisations de leurs membres participants, des allocations pour les cas d'accouchement, de veuvage ou d'invalidité.

46. — **Société française des habitations à bon marché**, rue de la Ville-l'Évêque, 15. — Fondée en 1889 par M. Siegfried, avec le concours de MM. Georges Picot, Cheysson et Ch. Robert. *Reconn. établ. d'util. publ.* en 1890. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900 (où elle avait organisé le Congrès international des habitations à bon marché.) — Président : M. Georges Picot.

Se plaçant au triple point de vue de l'hygiène, de la morale et de la paix sociale, cette société a pour but d'encourager dans toute la France la construction, par les particuliers, les industriels ou les sociétés locales, de maisons salubres et à bon marché, ou l'amélioration des logements existants ; de propager les moyens propres à faciliter aux employés, artisans et ouvriers l'acquisition de leur habitation.

S'interdisant toute opération directe, elle n'agit pas par elle-même, mais pousse à l'action par les moyens suivants :

1° La *communication gratuite* aux intéressés de tous les documents qui peuvent les éclairer, notamment : les statuts des sociétés existantes, leurs comptes rendus ; les modèles des statuts, baux et devis ; les types de plans ; les études sur les combinaisons techniques et financières, sur la constitution des sociétés anonymes et coopératives ;

2° La publication d'un *Bulletin* trimestriel qui contient les données législatives, statistiques, économiques et sociales, recueillies dans le monde entier, grâce au réseau de ses corespondants, sur la question des habitations ouvrières en France et à l'étranger, ainsi que les plans, devis et prix de revient des habitations à bon marché ;

3° L'organisation de *conférences* destinées à provoquer un mouvement pour l'amélioration du logement et la création de sociétés locales ;

4° L'organisation de *concours* et d'*enquêtes* avec prix et récompenses diverses.

La *Société française* a ouvert deux concours, l'un en 1890, l'autre avec enquête en 1891, en y affectant des premiers prix de 1,500 francs et des seconds prix de 1,000 francs.

En 1894, elle a fait faire par deux de ses membres une enquête sur les logements des ouvriers de Paris et une sur ceux des ouvriers ruraux.

Elle a en outre provoqué, par son action directe, la formation de 84 sociétés : à Athis, Beauvais, Belfort, Bordeaux, Caen, Constantine, La Rochelle, Longwy, Marseille, Nancy, Nîmes, Oullins, Rosendaël, Roubaix, Saint-Denis, Saint-Etienne, Tours, Valentigney, Xeuilley, Amiens, Argenteuil, Douai, Charleville, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Lille, Limoges, Orléans, Périgueux, Troyes, Valenciennes, etc.

D'autres sociétés se sont formées en dehors de son action directe, mais sur l'initiative de quelques-uns de ses membres, à Auteuil, Marseille, Lyon et Paris.

La loi du 30 novembre 1894 ouvrant une nouvelle voie à ses efforts, la *Société française* s'est faite l'auxiliaire du *Conseil supérieur des habitations à bon marché*, que cette loi venait de créer. Elle s'applique à faciliter l'application de la législation nouvelle et a en fatre comprendre le mécanisme à tous ceux qui sollicitent ses conseils.

L'importance du but poursuivi par la *Société française* et des résultats qu'elle a déjà obtenus lui a valu de nombreuses libéralités Elle a reçu notamment : 3,000 francs de M. Eug. Fabre, de Mulhouse ; 5,000 francs de M. Aug. Lalance ; 10,000 francs de M. Jules Simon, sur le legs Cornil ; 20,000 francs de M. Siegfried, son principal fondateur ; 50,000 francs du comte de Chambrun, et une rente de 3,000 francs du gouvernement sur le legs fait par M. Giffard à l'État.

47. — **Ligue du coin de terre et du foyer**, rue Lhomond, 28. — Fondée en 1897 par M. l'abbé Lemire. — Présidée par le fondateur. — A pour but « d'étudier, de propager et de réaliser par les moyens en son

pouvoir toutes les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle qui est la possession de la terre et du foyer ». Au nombre de ces mesures, elle range spécialement celles qui ont pour but d'assurer la jouissance et, autant que possible, la propriété d'un coin de terre à cultiver et d'une habitation convenable pour toute famille honnête et laborieuse ; de soutenir les sociétés ayant ce but, etc.

La Ligue — à l'initiative de laquelle est due la formation du *Congrès international des jardins ouvriers*, réuni à Paris en septembre et octobre 1903 — s'intéresse particulièrement aux œuvres de cette nature et fait en leur faveur une active propagande.

48. — **Comité central des œuvres d'assistance par le travail,** *Société de propagande et d'action*, rue de la Chaussée-d'Antin, 29. — Fondé en 1891 (à la mairie du VIII[e] arrondissement), sur l'initiative de M. le D[r] Bouloumié. — A pour but de vulgariser l'idée de l'assistance par le travail, d'en généraliser les applications et d'en déterminer les moyens pratiques ; de favoriser le développement des œuvres de travail qui fonctionnent avec succès ; de provoquer la création, dans divers quartiers de Paris qui en sont dépourvus et dans les départements, de nouveaux établissements de travail. En laissant à chacune de ces œuvres son nom et sa complète autonomie il cherche à les grouper, à leur servir de trait d'union, à les faire connaître par tous les moyens de publicité, à en faire ressortir l'utilité et les bienfaits.

Le Comité a ouvert en 1895 une grande enquête sur toutes les œuvres d'assistance par le travail fonctionnant à Paris ou dans les départements, et en a consigné les résultats dans une série de tableaux très détaillés et fort instructifs.

Outre les allocations qu'il peut directement allouer aux œuvres de travail, le Comité central subventionne indirectement un certain nombre d'entre elles, avec lesquelles il a fait un accord spécial, en donnant à ses membres des bons de travail payés par eux 0 fr. 50 et qui, reçus par ses œuvres adhérentes, leur sont remboursés par lui au prix uniforme de 1 fr. 50.

49. — **Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices,** rue Bergère, 20. — Fondée en 1878 par M. Ch. Robert. *Reconn. établ. d'util. publ.* en 1889. — Président : M. Paul Delombre, ancien ministre. — A pour but de préconiser le système de la participation, en faisant connaître les bons résultats qu'il a produits. Pour atteindre ce but, la Société publie depuis l'origine un bulletin, et en 1892, à l'aide d'une donation de 50,000 francs faite par M. le comte de Chambrun, elle a installé, rue de Lutèce, 3, un musée-bibliothèque où elle a recueilli une partie des objets ayant figuré aux sections II et III du groupe de l'économie sociale de l'Exposition de 1889, et dont elle augmente constamment les intéressantes collections. — Elle publie un bulletin trimestriel.

50. — **Association pour le repos du dimanche**, rue de Grenelle, 35. — Fondée en 1853. Réorganisée en 1890. — Président : M. E. Keller. — Compte plusieurs groupements paroissiaux à Paris et plusieurs comités départementaux reliés par le comité central de Paris. — A pour but de propager, par l'exemple et la persuasion, l'observation du repos du dimanche et des fêtes. Elle publie un bulletin mensuel, fondé en 1890.

51. — **Société française pour l'observation du dimanche**, avenue de l'Alma, 14. — Fondée en 1881 par un groupe de protestants. — Même objet.

52. — **Ligue populaire pour le repos du dimanche en France**, rue de la Ville-l'Evêque, 15. — Fondée en 1889. — Président : le prince d'Arenberg. — A pour but de démontrer la nécessité du repos dominical et de l'assurer à tous, particulièrement aux employés et aux ouvriers. Pour atteindre ce but, la *Ligue populaire* publie un bulletin, organise des conférences et fait toutes les démarches qu'elle juge utiles auprès des chefs d'administration, des compagnies industrielles, des maisons de commerce, etc.

A l'Exposition universelle de 1889 figurait la *Société pour l'observation du dimanche*, fondée à Genève en 1861 par M. Alexandre Lombard. Les résultats obtenus par elle, et qui lui valurent une *médaille d'or*, suggérèrent l'idée d'ouvrir immédiatement un congrès pour l'examen de cette question.

Les efforts de la *Ligue*, qui s'organisa alors sous la présidence de M. Léon Say, n'ont pas été stériles. Grâce à elle, la question du repos hebdomadaire, c'est-à-dire du repos dominical, car il est puéril d'en vouloir faire deux questions distinctes, a gagné beaucoup de terrain. On doit notamment lui attribuer, tout au moins pour une large part, l'arrêté ministériel de 1891 prescrivant aux compagnies de chemins de fer de déférer au désir des personnes qui ne voudraient pas recevoir de colis le dimanche et qui les en auraient averties. Une pétition adressée par elle aux conseils généraux pour leur demander que les foires et marchés à date fixe, quand ils tombent un dimanche, fussent reportés à un jour de semaine, a également produit quelques résultats.

La *Ligue populaire*, qui a des succursales dans les principales villes de France, comptait, au 1er janvier 1903, 6,971 membres. Elle avait alors recueilli, pour ses frais de propagande, 15,267 francs. Elle publie un bulletin mensuel, fondé en 1889.

53. — **Société internationale pour l'étude des questions d'assistance**, rue de Miromesnil, 16. — Fondée (rue de Marivaux, 7), sous la présidence de M. Th. Roussel, à la suite du Congrès international d'assistance de 1889. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Elle a pour but la recherche des moyens les plus efficaces et le plus

immédiatement applicables pour soulager la misère et combattre le paupérisme. Elle cherche à atteindre ce but : par l'organisation de conférences et de réunions périodiques où sont étudiées les questions d'assistance dans les différents pays; par la publication d'un bulletin; par le concours moral qu'elle offre aux sociétés s'occupant de venir en aide à toutes les formes de la misère.

La *Société pour l'étude des questions d'assistance* est divisée en quatre sections :

1° L'assistance en général;
2° Services de l'enfance;
3° Hôpitaux;
4° Aliénés, dépôts de mendicité, monts-de-piété

Elle publie un bulletin mensuel, la *Revue d'assistance*, qui est incorporé, depuis 1902, dans la *Revue philanthropique*.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes se sont élevées à 6,744 francs et ses dépenses à 6,133 francs.

54. — **Société générale d'éducation et d'enseignement**, rue de Grenelle, 35. — Fondée en 1867. — Autorisée en 1868. — Président : M. E. Keller; secrétaire général : M. Gibon. — A pour but de travailler à la propagation et au développement de l'instruction, basée sur l'éducation religieuse, de subventionner les écoles libres les plus nécessiteuses, de donner des consultations gratuites sur les questions scolaires litigieuses qui lui sont soumises. Grâce au dévouement, à la compétence, à la notoriété des hommes éminents qui la dirigeaient, la *Société générale d'éducation* ne tarda pas à prendre une importance considérable, à grouper des concours, à recueillir des ressources qui lui permirent de réaliser largement son programme.

Mais, son principal objet étant de subventionner des écoles primaires, et les écoles primaires n'étant pas comprises dans le cadre de cette publication, nous ne pouvons rappeler ici, en détail, quels grands services elle a rendus à l'enseignement libre.

55. — **Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation**, rue Christine, 1. — Fondée en 1885. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Secrétaire général : M. Daudé-Bancel. — Compte 300 membres, élus par les sociétés adhérentes. — A pour but d'encourager, d'activer le mouvement coopératif en provoquant la création de sociétés nouvelles, en fournissant aux sociétés tous les renseignements qui peuvent les intéresser, en organisant des congrès spéciaux. — Il publie un bulletin mensuel.

Office coopératif, même adresse. — Séances les premier et troisième mardis de chaque mois, à 8 heures et demie du soir. — A pour but « de donner des renseignements commerciaux et d'achats en commun pour les sociétés coopératives de consommation ».

56. — **Société française de tempérance,** boulevard Beaumarchais, 34. — Fondée en 1872 — *Reconnue étabt. d'util. publ.* en 1880. — Président : M. E. Cheysson; secrétaire général : le Dr Philbert. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de combattre l'ivrognerie en instituant des conférences et en encourageant toutes les publications sur les dangers de l'intempérance; en accordant des récompenses à toutes les personnes qui lui seront signalées pour leur zèle en faveur de la tempérance; en publiant un bulletin trimestriel où sont traitées toutes les questions relatives à l'alcoolisme.

57. — **Société française de tempérance de la Croix bleue.** — Section de la « Fédération internationale des sociétés de tempérance de la Croix bleue », créée en 1893, à Paris, rue Férou, transférée depuis rue des Saints-Pères, 33. — Dirigée par un comité que préside M J Meyer — A pour but de travailler au relèvement des victimes de l'intempérance, en organisant des conférences et en répandant des publications spéciales. A réclamé, dès sa première séance publique, « la revision des prescriptions sur les débits de boissons ». D'accord avec elle, le conseil supérieur de l'Assistance a émis, au mois de mars 1895, le vœu « que le droit de licence des cabarets soit quadruplé, que la licence ne soit accordée à l'avenir qu'à des conditions déterminées, et la monopolisation de la fabrication ou de la vente des alcools ».

58 — **Société contre l'usage des boissons spiritueuses,** *Ligue antialcoolique*, rue de Latran, 5. — Fondée en 1895 par le Dr Legrain — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de coordonner les efforts des sociétés locales de tempérance, de servir de lien entre elles sans s'immiscer dans leur direction — Comptait, au 1er février 1903, 1,529 sections en France. — Elle publie un bulletin mensuel, *l'Alcool*.

59. — **Union française des femmes pour la tempérance,** même adresse — Fondée en 1899 par Mme Legrain.

60 — **Le Patronage des buveurs,** même adresse; œuvre annexe de la précédente. — Fondée en 1900. — A pour but d'assister matériellement et moralement les familles des alcooliques indigents revenant à la tempérance.

61. — **Association de la jeunesse française tempérante,** rue du Faubourg-Poissonnière, 115. — Fondée en 1896. — A pour but d'éclairer la jeunesse française sur les dangers de l'alcoolisme; de fortifier les habitudes de tempérance et d'hygiène chez les jeunes gens des deux sexes qui sollicitent son appui; exigeant de ses membres actifs (qui doivent être âgés de 11 ans au moins, de 20 ans au plus) l'engagement de ne faire aucun usage des boissons distillées, sauf prescription médicale; elle les

fait bénéficier de tous les avantages matériels et moraux qu'elle peut obtenir pour eux.

62. — **La Prospérité,** *Ligue antialcoolique,* boulevard Magenta, 107. — Fondée en 1895 par M. Schaër-Vezinet. — A pour but de combattre l'usage des boissons alcooliques : par des conférences dans les mairies et surtout dans les préaux des écoles pour les élèves et leurs parents — par l'affichage de placards et d'étiquettes antialcooliques — par la distribution de brochures et de numéros du journal mensuel *La Prospérité.*

La ligue a créé deux sociétés annexes tendant au même but qu'elle : la *Société antialcoolique des agents des chemins de fer* (voir ci-dessous) et la *Confédération sanitaire d'hygiène.*

63. — **Société antialcoolique des employés et ouvriers des chemins de fer.** Siège social : chez le président, M. Beauchamps, boulevard Exceimans, 2. — Fondée en 1902. — A pour but « de restreindre de plus en plus l'usage des boissons à base d'alcool; de répandre parmi ses membres les notions d'hygiène alimentaire et domestique ».

Au 1er mai 1903 la société comptait déjà 2,437 membres (1,004 de la Cie d'Orléans, 698 de la Cie de l'Ouest, 413 de la Cie de l'Est, 220 de la Cie du chemin de fer de ceinture, 72 de la Cie Paris-Lyon, 21 de la Cie du Nord, 12 du réseau de l'Etat,)

64. — **Œuvre générale des Dispensaires antituberculeux et des Cures d'air populaires,** rue de Miromesnil, 70. — Fondée en 1900 par le Dr Bonnet. — A fondé, au 1er juillet 1903, neuf dispensaires antituberculeux à Paris (voir section L) et préparé l'installation de cures d'air populaires à Champigny, Clamart, Saint-Gratien et Saint-Maur.

65. — **Œuvre des tuberculeux adultes,** siège social : avenue Victor-Hugo, 19. — Fondée en 1894 par M. le Dr Sannal. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1903. — Dirigée par Mlle Chaptal, sous la surveillance d'un conseil d'administration, avec l'assistance d'un comité médical et d'un comité de dames patronnesses — A déjà organisé deux dispensaires spéciaux, rue du Général-Foy et rue Guilleminot. (Voir section L) Ses recettes ordinaires en 1902 se sont élevées à 9,700 francs (elle a reçu en outre un don de 10,000 francs de Mlle Allez); ses dépenses, à 7,761 francs.

66. — **Œuvre des Sanatoriums populaires pour les tuberculeux adultes de Paris,** rue de Provence, 56. — Fondée en 1900. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1902. — A pour but de « créer des sanatoriums populaires destinés à soigner les tuberculeux ou d'en favoriser la création;

d'entretenir des tuberculeux pauvres et adultes dans les sanatoriums populaires; de secourir la famille de ces tuberculeux, que l'absence de leur chef soigné au Sanatorium laisse momentanément dans le besoin ». A installé un premier sanatorium pour hommes dans le domaine de Bligny. (Voir section L)

67. —**Union antituberculeuse des mutualités et des sociétés de prévoyance de la Seine**, rue des Petits-Champs, 35 et 37. — Fondée en 1903 par l'*Union des présidents des sociétés de secours mutuels* et par l'*Union médicale et pharmaceutique*. — A pour but de venir en aide aux mutualistes et prévoyants des deux sexes atteints de tuberculose en créant des dispensaires pour les sociétaires, en les faisant admettre, à prix réduit, dans les sanatoriums, en allouant des secours à ceux qui sont soignés à domicile

68 — **L'Œuvre antituberculeuse de Paris**, rue Réaumur, 68. — Fondée en 1902 — Dirigée par un conseil que préside le Dr Lancereaux. — A fondé un dispensaire (voir section L) et se propose de fonder un sanatorium gratuit.

69. — **Œuvre de la tuberculose humaine**, rue de Bellefond, 9. — Fondée en 1900 par le Dr L. Bernheim — A pour but de fonder des dispensaires antituberculeux ayant une administration autonome, ou d'en provoquer et d'en faciliter la création.

70. — **Œuvre antituberculeuse**, rue Racine, 3 — Fondée en 1900 par un groupe de médecins — A pour but de montrer comment on peut combattre la tuberculose; de créer un lien entre les diverses sociétés ayant cet objet; de leur attirer des bienfaiteurs

71. — **Société de préservation contre la tuberculose par l'éducation populaire**, rue Lafayette, 33. — Fondée en 1899. A pour but la vulgarisation des mesures d'hygiène les plus propres à enrayer l'extension de la tuberculose.

72 — **Ligue nationale contre la mortalité infantile**, rue de Mondovi, 7. — Fondée en 1902, sur l'initiative d'un comité présidé par M. Th. Roussel. — A pour but de protéger la santé des enfants du premier âge, en faisant mieux connaître les soins qu'elle exige; en provoquant la sollicitude des pouvoirs publics et la générosité des particuliers pour la création d'établissements spéciaux.

73 — **Ligue de défense de la vie humaine**, place Dauphine, 14. — Fondée en 1902, sur l'initiative du journal *le Matin*. — A pour but de protéger la santé publique, surtout en empêchant la falsification du lait et, en général, de toutes les substances entrant dans l'alimentation.

74. — **Association pour le développement de l'assistance aux malades**, rue Amyot, 10. — Fondée en 1900, par Mme Alphen-Salvador, administrée par un conseil de 30 membres, dont la présidente est la fondatrice, et le secrétaire général M. le Dr Maurange. — A pour but de « développer l'assistance aux malades en créant et entretenant une école professionnelle d'assistance aux malades; en fondant et entretenant des hôpitaux, hospices, crèches et tous autres établissements d'assistance; en perfectionnant l'assistance à domicile ».

A déjà créé : une école professionnelle (voir section LII), un petit hôpital (voir section XLVIII), un dispensaire (voir section XLIX), une maison de santé chirurgicale (voir section LV), et un double service d'assistance aux malades, l'un gratuit pour les indigents, l'autre rétribué (voir section LII).

Pendant l'année 1902, les recettes de l'Association se sont élevées à 42,780 francs, ses dépenses à 36,512 francs.

75 — **Société d'encouragement au bien**, rue Caumartin, 63. — Fondée en 1862, par M. Honoré Arnoul, sur l'initiative de M le capitaine Raffin. — *Reconnue établ d'util. publ* en 1894 — Dirigée par un conseil que préside M. Stephen Liegeard et dont le secrétaire général est M. Conscience — A pour devise : *Dieu, Patrie, Famille*, et pour but : de propager dans toutes les classes les principes de religion et de moralité; les habitudes d'ordre, de l'économie, de tempérance et de dévouement; de combattre par tous les moyens possibles la funeste habitude du cabaret et du chômage volontaire du lundi; d'encourager les écrivains à publier des ouvrages moraux et instructifs.

Dans une séance solennelle qui a lieu, chaque année, le dernier dimanche de mai, la Société distribue des distinctions honorifiques pour récompenser des actions méritoires qu'elle recherche elle-même ou qui lui sont signalées, et décerne aux auteurs d'ouvrages moraux des prix qui lui sont donnés à cette intention par le ministère de l'instruction publique

Cette Société, qui eut pour présidents successifs MM. le baron de Ladoucette, Élie de Beaumont, le duc de Doudeauville, Henri Giraud et Jules Simon, a pris, depuis quelques années, une grande extension. Elle compte aujourd'hui près de 1,000 adhérents, et son actif a plus que triplé dans les dix dernières années

En 1864, le nombre de ses lauréats n'était que de 75, à qui elle distribuait seulement des médailles de bronze; il s'élevait, en 1874, à 125; en 1884, à 200; en 1894, à 300 En 1903, dans une séance présidée par M le Président de la République, elle a distribué 600 médailles d'honneur

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la Société a décerné les récompenses suivantes : 2,000 médailles d'honneur; — 450 médailles spéciales et médailles d'or; — 285 médailles de vermeil et d'argent; — 200 prix offerts par les ministères; — 96 couronnes civiques; — 38,530 francs de livrets de la caisse d'épargne.

Parmi ses lauréats, nous relevons les suivants : M. Marbeau, le baron Taylor, M. Chevreul, M. Savorgnan de Brazza, M. Pasteur, M. le Dr Roux,

Mgr Augouard, M. le comte de Laubespin, M le comte de Chambrun, M. l'abbé Lanusse, M de la Sizeranne, M. le D[r] Yersin, M le D[r] Calmette, M. et Mme Sabran, M. Cheysson, M. le commandant Marchand, M. l'abbé Ramhaud, M. Th. Roussel, M. Rousse, Mme Furtado-Heine, la Société protectrice de l'enfance, l'École polytechnique, le corps des sapeurs-pompiers, la Ligue fraternelle des enfants de France, l'Œuvre des enfants tuberculeux, l'Union du sauvetage de l'enfance, etc., etc.

76. — **Caisse des victimes du devoir**, rue Lafayette, 61. — Fondée en 1885 par le Syndicat de la presse parisienne. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1889. — Administrée par un conseil de dix membres

A pour but de « fournir des secours aux personnes qui auront accompli un acte de dévouement, ou aux familles de ceux qui auront succombé en accomplissant un acte de ce genre, ainsi qu'aux victimes des catastrophes publiques ».

L'une des principales ressources de cette *Caisse* est le produit de la *Fête des Fleurs*, instituée en 1884 et qui a lieu, chaque année, huit jours avant le *Grand Prix* de Longchamp.

La *Caisse des victimes du devoir* a constamment reçu, en outre, d'importantes libéralités (1); (pour l'exercice 1902, ces libéralités se sont élevées à 78,898 francs.)

Aussi ses recettes atteignirent-elles bientôt un chiffre important. En 1892, elles montaient déjà à 61,348 francs, et en 1902 elles se sont élevées à 133,620 francs. Une partie de ces ressources annuelles servait à distribuer des secours aux *Victimes du devoir*; mais estimant que, pour remplir complètement sa mission, il devait se procurer les moyens de servir des pensions aux familles privées de leur chef, le conseil d'administration en versait la plus large part au fonds de réserve qui montait, en 1892, à 346,000 francs, en 1895 à 645,245 francs, et au 1[er] janvier 1903 s'élevait à 1,024,288 francs.

Dès 1894, le conseil s'engagea dans la voie où il lui tardait d'entrer en allouant 23 pensions de 100 francs à des veuves ou mères de victimes du devoir; en 1895, elle en accordait 38 variant de 100 à 200 francs et représentant la somme de 5,000 francs. En outre, il prenait la résolution d'assister désormais les orphelins et les orphelines de victimes du devoir, « en s'efforçant de les suivre dans la vie jusqu'au jour où ils pourront se suffire à eux-mêmes ».

En 1902, outre les 15,600 francs de secours temporaires qu'elle envoyait aux familles des victimes du devoir, la *Caisse* a pu servir à 101 veuves ou mères de victimes des pensions variant de 100 à 200 francs, et à 79 orphe-

(1) De M. Chauchard, une souscription annuelle de 5,000 francs, portée en 1892 à 10,000 francs, puis à 15,000; de M. Émile Robin, une rente de 2,000 francs; de MM. de Vilmorin, à la suite de l'incendie de leur dépôt de la rue de Reuilly, un don de 20,000 francs; de Mme Audiffred, un don de de 80,000 francs; M. Bertolim, un legs de 18,000 francs; de M. Guériuot, un legs de 20,000 francs, etc.

lins des allocations variant de 100 à 400 francs (ce qui représentait pour elle une dépense totale de 23,150 francs), et augmenter sa réserve de 86,743 francs.

77. — **Ligue sociale d'acheteurs.** — Siège social : rue Serpente, 29. — Fondée en 1903 sur l'initiative de Mme Jean Brunhes, qui en est la secrétaire générale, à l'imitation de certaines ligues américaines qui ont obtenu de très heureux résultats. — A pour but d'améliorer le sort des ouvrières de la couture ou des modes, des employées de magasins, etc. : 1° en favorisant les maisons qui ménagent les forces de leurs ouvrières ou employées, ne les font pas travailler au delà de 7 heures du soir (9 heures, exceptionnellement, aux époques de presse), et jamais le dimanche ; 2° en faisant comprendre aux acheteurs que là où il y a excès de travail ils en sont presque toujours responsables ; qu'ils ne doivent pas faire de commandes à la dernière heure et surtout sans s'assurer que l'exécution de ces commandes n'entraînera pas le travail de la veillée ou le travail du dimanche.

78. — **Union des Associations ouvrières catholiques.** — Bureau central : rue Stanislas, 11. — Fondée en 1871 par les directeurs d'œuvres réunis au congrès d'Anvers — A pour but d'établir un lien entre les diverses œuvres ouvrières, et de grouper les personnes qui s'en occupent. Le bureau central publie un bulletin et divers documents relatifs aux œuvres de cette nature, cherche à les propager, et prépare le congrès annuel où sont discutées toutes les questions qui les intéressent. — Elle publie un bulletin mensuel fondé en 1874.

79. — **Conseil national des femmes françaises.** — Fondé en 1901 à Paris, comme branche de l'*International Council of Women* fondé en 1888 à Washington.

A pour but « d'établir un lien de solidarité entre les diverses sociétés et œuvres s'occupant de la condition et des droits des femmes, qui permette à ses membres de conférer ensemble sur les questions relatives à leurs intérêts sociaux et matériels, à leurs droits et à leurs devoirs dans la société et dans la famille ».

80. — **Cercle catholique de dames**, rue Bonaparte 19. — A pour objet « l'étude des questions sociales qui concernent spécialement les femmes ». A des réunions bi-mensuelles.

81. — **Association française pour la protection légale des travailleurs,** au *Musée social*, rue Las-Cases, 5. — Fondée en 1901. Section de l'Association internationale organisée en exécution d'un vœu formulé au congrès de 1900 et dont le siège est à Bâle. — A pour but de centraliser et de faire connaître tous les documents relatifs à la législation du travail.

82 — **Société d'assistance familiale**, rue Serpente 28. — Fondée en

1904, sur l'initiative du Dr Maric. Présidée par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière.

A pour but « de provoquer ou poursuivre tous travaux ou recherches intéressant l'assistance familiale; — de constituer un bureau de renseignements pour les œuvres diverses d'assistance familiale, ainsi qu'un centre de propagande par des publications, conférences et missions d'études particulières ».

83. — **Cercle national de bienfaisance**, rue Saint-Dominique, 21 (précédemment rue Bellechasse, 10). — Fondé en 1877 par M. Richardet. — A pour but principal « la diffusion d'une méthode d'écriture universelle, à la portée de toutes les intelligences (la sténographie Duployé), facilitant le travail intellectuel et l'instruction à tous les degrés ».

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT

POUR ACTES DE VERTU, DE COURAGE OU DE DÉVOUEMENT

84. — **Fondation Montyon** (18,000 francs). — Prix destiné à un Français pauvre s'étant distingué par une action vertueuse. L'Académie française, que le baron de Montyon avait chargée de décerner chaque année ce prix, en lui léguant, en 1828, la somme nécessaire, le répartit entre plusieurs personnes dont elle fait connaître les titres par un rapport lu en séance publique.

Ce prix, d'après les intentions du fondateur, doit être réservé à des Français pauvres qui auront fait l'action la plus vertueuse s'étant prolongée jusque dans le cours des deux années précédentes.

85. — **Fondation Souriau** (1,000 francs). Même objet. Prix décerné dans les mêmes conditions.

86. — **Fondation Lange** (6,500 francs). Même objet. Prix décerné dans les mêmes conditions.

87. — **Fondation Honoré de Sussy** (8,000 francs). Même objet. Prix décerné dans les mêmes conditions.

88. — **Fondation Buisson** (3,500 francs). Même objet; mêmes conditions.

89. — **Fondation Lelevain** (1,500 francs). Même objet; mêmes conditions.

90. — **Fondation Gemond** (500 francs). Prix destiné à récompenser des actes de dévouement et de courage. Décerné dans les mêmes conditions.

91. — **Fondation anonyme** (1,000 francs) Prix destiné à récompenser des actes de vertu, de dévouement et de sauvetage. Décerné dans les mêmes conditions.

92. — **Fondation Camille Favre** (13,500 francs), consistant en 27 médailles de 500 francs chacune, devant être décernées, dans les mêmes conditions, « à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

93. — **Fondation Letellier** (400 francs). Même objet que la précédente. Prix décerné dans les mêmes conditions.

94. — **Fondation Émile Robin** (1,000 francs) Prix destiné à récompenser un enfant qui, par le seul fait de son travail, aura soutenu ses parents dénués de ressources

95. — **Fondation Marie Lasne** (1,800 francs) six médailles de 300 fr. décernées pour actes de courage ou de dévouement.

96. — **Fondation Gouilly-Dujardin** (400 francs) Même objet; mêmes conditions.

97. — **Fondation Lecoq-Duménil** (800 francs). Prix destiné à récompenser le fils d'une famille pauvre qui aura fait preuve de piété filiale en soignant sa mère âgée.

98. — **Fondation Boutigny** (500 francs). Prix destiné à récompenser un ménage honnête tombé dans la misère.

99. — **Prix Joseph-François Audiffred** (5,000 francs) Destiné à l'auteur de l'ouvrage le plus propre à faire aimer la morale et la vertu. Décerné par l'Académie des sciences morales et politiques

100. — **Prix Jules Audéoud** (12,000 francs). Destiné à récompenser « des ouvrages imprimés et publiés depuis quatre ans, ou des institutions, établissements publics ou privés, relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres ». Décerné dans les mêmes conditions.

101. — **Prix François-Joseph Audiffred** (15,000 francs). Destiné à récompenser « les plus grands, les plus beaux dévouements, de quelque genre qu'ils soient ». Décerné dans les mêmes conditions

102. — **Prix Carlier** (1,000 francs). Destiné à récompenser un ouvrage indiquant la manière d'améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris. Décerné dans les mêmes conditions

103. — **Fondation Laussat** (350 francs). Même objet que le prix Montyon.

104. — **Fondation Peltier** (400 francs). Prix de vertu destiné à récompenser annuellement un homme ou une femme nés dans le département des Côtes-du-Nord et y demeurant.

105. — **Fondation Louise Varat-Larousse** (4,500 francs) Prix destiné à récompenser annuellement une ou deux personnes du sexe féminin signalées par leurs vertus, dans les trois qualités de fille, d'épouse et de mère.

106. — **Fondation Perou** (1,000 francs). Prix destiné à récompenser annuellement deux domestiques signalés par leur dévouement à leurs maîtres.

107. — **Fondation Gabiou-Charron** (5,000 francs). Prix destiné à récompenser annuellement une femme pauvre, ayant accompli un acte de vertu, de dévouement ou de courage

108. — **Fondation Echalié** (500 francs). Prix destiné à récompenser, tous les deux ans, une personne de l'un ou de l'autre sexe, ayant réalisé la plus grande somme de dévouement et de sacrifices pour venir en aide aux siens ou à ses semblables.

109. — **Fondation Salomon** (300 francs). Prix destiné à récompenser un acte de dévouement ou de probité, accompli (autant que possible) par une personne habitant Saint-Omer, ou, au moins, le département du Pas-de-Calais.

110 — **Fondation Reine Paux** (300 francs) Prix triennal destiné à récompenser, tous les trois ans, une jeune fille de Paris signalée pour sa bonne conduite, sa probité, sa piété filiale envers un père ou une mère infirme ou malade.

111. — **Fondation Charles Blouet** (800 francs). A diviser annuellement en deux parts égales Même objet que le prix Montyon.

112 — **Fondation Savourat-Thénard** (3,500 francs). Prix annuel destiné à récompenser une domestique non mariée ayant servi avec dévouement, pendant et après leur adversité, une famille, une dame, de préférence une demoiselle.

113. — **Fondation Bansa-Gessiome** (2,500 francs). Prix triennal destiné à récompenser de bonnes actions.

114. — **Fondation Agemoglu** (2,000 francs). Même objet.

115. — **Fondation Griffand** (800 francs). Prix annuel destiné à récompenser le dévouement aux vieillards abandonnés, aux maîtres devenus malheureux, aux orphelins.

116. — **Prix Pilliot** (300 francs). Destiné à récompenser le fils ou la belle-fille qui aura montré le plus de dévouement à ses parents.

117. — **Prix Gouilly-Dujardin** (400 francs). Prix triennal destiné à récompenser une personne pauvre ayant donné les meilleurs exemples de piété filiale.

118. — **Prix Sudre** (375 francs). Prix biennal destiné à récompenser la personne qui aura donné le plus bel exemple d'amitié et de dévouement fraternel, soit entre frères, soit entre sœurs, soit entre frères et sœurs.

119. — **Prix Rigot** (3,200 francs). Prix annuel devant être alloué à une ou plusieurs œuvres humanitaires, sans distinction de religion.

120. — **Prix Génin** (400 francs). Même objet que le prix Montyon.

121. — **Prix Aubril** (500 francs). Destiné à récompenser de bonnes actions (1).

(1) Ces prix, fondés *en faveur des Français pauvres* qui auront fait l'action la plus vertueuse, sont distribués annuellement par l'Académie.
L'action doit s'être prolongée jusque dans le cours des *deux années précédentes.*
On adresse un mémoire très détaillé de l'action ou des actions vertueuses, et appuyé de pièces probantes, etc.
Ce mémoire *ne doit être ni signé, ni adressé par la personne présentée.*
Les pièces doivent être parvenues, *franches de port* au secrétariat de l'Institut, avant le 31 décembre de chaque année.

ENFANCE ET ADOLESCENCE

III

SERVICES ET OEUVRES DE MATERNITÉ PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE (1)

122. — **La Maternité,** *École d'accouchement,* boulevard de Port-Royal, 119. — Ouverte en 1797. Dépendant de l'Assistance publique — Desservie par un personnel laïque. — 497 lits

Reçoit gratuitement, pendant le 9e mois de leur grossesse, les femmes indigentes domiciliées depuis un an à Paris, et, sans justification d'indigence ni de domicile, celles qui sont sur le point d'accoucher. Leur donne à leur sortie une layette. Reçoit, par exception, des pensionnaires payantes, moyennant une indemnité de 3 francs par jour.

Lorsque tous les lits sont occupés, les femmes enceintes dont l'admission à la *Maternité* avait été décidée en principe sont placées chez des

(1) Il ne naît pas assez d'enfants en France, et il en meurt trop : depuis longtemps on s'en émeut; on y voit avec inquiétude une cause d'infériorité pour la France, dont la population reste à peine stationnaire, tandis que celle des autres pays s'accroît sensiblement chaque année.

Pour augmenter la natalité, l'autorité publique, le législateur ne peuvent rien; ils pouvaient du moins combattre la mortalité infantile; c'est ce qu'ils se sont efforcés de faire, et non sans succès.

En 1868, sur la demande pressante de la Société protectrice de l'enfance, créée depuis peu, et de l'Académie de médecine, le gouvernement impérial ouvrit une minutieuse enquête dans les dix départements qui recevaient surtout les nourrissons parisiens. Cette enquête, dont le ministre de l'intérieur, M. de Forcade la Roquette, indiquait les résultats dans un rapport présenté le 16 mars 1869 à l'Empereur, démontrait que le chiffre de la mortalité ne dépassait pas 20 pour 100 parmi les enfants du premier âge élevés dans leur famille, et qu'elle atteignait 52 pour 100 parmi les enfants élevés à la campagne par des nourrices mercenaires. Estimant qu'il y avait lieu de soumettre celles-ci à une surveillance officielle et de donner à l'administration, par une loi, les pouvoirs nécessaires, le

sages-femmes, aux frais de l'administration de l'Assistance publique, pour y faire leurs couches.

La *Maternité* a traité, en 1901, 7,025 femmes; elle a donné, en 1902, 11,798 consultations (dont 498 de gynécologie).

Avant la Révolution, il n'existait pas à Paris d'établissement spécial pour recevoir les femmes enceintes au moment de leurs couches. Un quartier leur était, depuis saint Louis, réservé à l'Hôtel-Dieu; mais elles s'y trouvaient dans de fort mauvaises conditions, n'ayant pas même un lit pour chacune d'elles.

La *Maternité* fut fondée par la Convention au couvent du Val-de-Grâce, et celui-ci ayant été affecté, dès l'année suivante, au traitement des militaires malades, elle fut transportée là où elle est encore, dans l'ancienne abbaye de Port-Royal. L'école d'accouchement y fut rétablie en 1802 par le ministre Chaptal.

123 — **Clinique d'accouchement Baudelocque,** boulevard de Port-Royal, 125. — Fondée en 1889. Dépendant de l'Assistance publique. — Desservie par un personnel laïque. — 103 lits, 63 berceaux.

Annexe de la *Maternité* : reçoit des femmes indigentes enceintes dans les mêmes conditions. — La *Clinique Baudelocque* a traité, en 1901, 4,892 femmes.

124 — **Clinique Tarnier,** rue d'Assas, 89. — Fondée en 1774 sous le nom d'Hôpital-Clinique. Dépendant de l'Assistance publique. — Desservie par un personnel laïque. — 135 lits, 75 berceaux.

ministre terminait son rapport en proposant au souverain de confier la préparation de cette loi à une commission spéciale.

La commission fut aussitôt constituée, ayant M. de Royer pour président, le baron de Beauverger pour secrétaire. Après une année de travail, elle déposa un projet de loi et un projet de règlement destinés à assurer la protection légale des enfants mis en nourrice, projets auxquels la déclaration de guerre empêcha de donner suite.

En 1872, sur l'initiative compétente et zélée de M. Roussel, membre de l'Académie de médecine, ils furent repris, soumis à une nouvelle étude parlementaire qui dura deux ans, et d'où sortit la loi du 23 décembre 1874, suivie du règlement qu'avait préparé en 1869 M. le baron de Beauverger.

Le caractère et le but de la loi votée en 1874, et à laquelle M. Th. Roussel eut l'honneur d'attacher son nom, sont resumés dans son premier article : « Tout enfant âgé de moins de deux ans et placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. »

Les efforts de l'administration, armée de cette loi, pour surveiller l'industrie nourricière et en réprimer les abus, furent utilement secondés par ceux de diverses sociétés privées se donnant pour mission de préconiser l'allaitement maternel, de l'encourager par des récompenses et de le faciliter par des secours aux mères nourrices. Ces communs efforts n'ont pas été stériles. S'il est encore trop élevé, le chiffre de la mortalité infantile a sensiblement décru grâce à eux, et la diminution en a été surtout constatée parmi les nouveau-nés auxquels ces sociétés protectrices avaient pu directement accorder le bienfait de leur patronage et de leur assistance.

Fondée par Louis XV, avec 6 lits, comme annexe du collège de chirurgie, pour le traitement des maladies chirurgicales extraordinaires, cette maison reçut, en 1783, 6 autres lits Supprimée en 1792 elle fut, deux ans plus tard, rétablie sur de nouvelles bases et agrandie En 1834, elle fut placée sous la direction de l'administration hospitalière En 1881, elle fut transférée de la rue d'Assas dans un bâtiment construit sur les terrains détachés du jardin du Luxembourg.

Clinique spéciale d'accouchement — A reçu, en 1902, 4,036 femmes et donné 3,564 consultations (1).

125. — **Service d'accouchement chez les sages-femmes agréées auprès des hôpitaux.** — Organisé par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 28 octobre 1813 Dépendait autrefois des bureaux de bienfaisance; a été rattaché en 1882 aux établissements hospitaliers. — Les sages-femmes agréées sont nommées par l'administration de l'Assistance publique, qui consacre à ce service environ 300,000 francs par an. Elles sont au nombre de 95, et mettent ensemble 271 lits à la disposition des hôpitaux La durée du traitement chez elles est fixée à dix jours Elles reçoivent 6 francs par chacune de ces dix journées, plus 10 francs pour l'accouchement.

En dehors de ce service rattaché aux établissements hospitaliers, les bureaux de bienfaisance accordent la gratuité des soins d'une sage-femme pour la délivrance des mères de famille désirant être accouchées à domicile, sur la demande qui leur est faite par celles-ci et après une enquête établissant qu'elles sont nécessiteuses.

Ils agréent pour ce service toutes les sages-femmes domiciliées dans l'arrondissement et pourvues du diplôme de sages-femmes de 1re classe Celles-ci reçoivent une indemnité de 15 francs pour la délivrance et les soins consécutifs pendant dix jours

Les parturientes peuvent, à leur choix, s'adresser à l'une quelconque des sages-femmes agréées, dont la liste est affichée au secrétariat du bureau de bienfaisance.

Le nombre des femmes accouchées gratuitement en 1901 par les sages-femmes des bureaux de bienfaisance s'est élevé à 11,805.

Lits pour accouchées malades :

A la *Maternité Boucicaut* de Roubaix : 10 lits avec 10 berceaux.

A la *Maternité Boucicaut* de Châlons : 10 lits avec 10 berceaux

A la *Maternité Boucicaut* de Saint-Aignan : 10 lits avec 10 berceaux.

(1) « Savez-vous combien, pour une année, nous avons eu d'accouchements à Paris? En 1892, il y en a eu plus de 60,000; et, sur ce nombre, voulez-vous savoir combien ont été aux frais de la ville, soit que ces accouchements aient été effectués dans les hôpitaux ou les maternités, soit qu'ils aient été faits chez des sages-femmes ou dans les bureaux de bienfaisance? Il y en a eu 27,000, soit une proportion de 45 pour 100. » (Discours de M Strauss, conseiller municipal, à la *Société de l'allaitement maternel*. Séance du 20 mars 1893.)

Lits affectés aux femmes en couches, dans chacun des hôpitaux ordinaires, pour l'année 1903.

HOPITAUX	LITS pour femmes enceintes	LITS pour femmes accouchées.	LITS de gynécologie chirurgicale.	BERCEAUX
Hôtel-Dieu	»	53	»	66
Hôpital de la Pitié	»	22	»	23
— de la Charité	»	50	»	54
— Saint-Antoine	9	56 (1)	»	78
— Necker	»	»	»	16
— Cochin	»	»	63	»
— Beaujon	12	68	»	69
— Lariboisière	6	56 (2)	»	64
— Tenon	»	36	»	74
— Laënnec	»	»	»	20
— Bichat	»	»	»	3
— Boucicaut	6	31 (3)	»	25
— Saint-Louis	»	56	»	50
— Broca	»	6	58	42
La Maternité	56(4)	119 (5)	»	129
Clinique Baudelocque	24	56	14	70
Clinique Tarnier	50(6)	61 (7)	11	83
Hôpital des Enfants malades.	»	»	»	38
— Trousseau	»	»	»	20
— Bretonneau	»	»	»	8
— Hérold	»	»	»	6

(1) Dont 16 pour accouchées malades.
(2) Dont 6 pour accouchées malades.
(3) Dont 1) pour accouchées malades.
(4) Dont 26 pour femmes enceintes malades.
(5) Dont 33 pour accouchées malades.
(6) Dont 20 pour femmes enceintes malades.
(7) Dont 11 pour accouchées malades.
(8) Si, bien que mentionné ici, cet établissement n'y porte pas de numéro, c'est qu'il en recevra un ailleurs où il sera mentionné avec plus de détails.

Nous ne numéroterons plusieurs fois le même établissement que quand il comprendra plusieurs sections distinctes, ayant chacune leur origine, leur organisation, leur caisse propre et formant dans l'œuvre générale une œuvre spéciale.

Asile du Vésinet (voir section LIV). Reçoit des femmes relevant de couches. Sur les 5,429 femmes qui y ont été admises en 1901, 570 étaient des mères nourrices ayant avec elles leur enfant nouveau-né (8).

126. — **Service des enfants assistés.** (Voir section VIII). — Alloue des secours, périodiques ou non, selon les cas, aux mères indigentes d'enfants nouveau-nés.

Ces secours figuraient au budget de 1901 pour la somme de 1,203,700 fr. (y compris une subvention de 217,600 francs aux bureaux de bienfaisance

de Paris pour venir en aide aux ménages réguliers ou irréguliers chargés d'enfants).

127. — **Asile Michelet**, rue Tolbiac, 225. — Fondé en 1890 par la municipalité parisienne. Ouvert en décembre 1893. — Dirigé par Mme Caubet et desservi par un personnel laïque. — 200 lits.

Reçoit gratuitement des femmes indigentes que leur état de grossesse empêche de travailler et qui ne peuvent encore être admises dans les services de maternité de l'Assistance publique.

Les admissions ont lieu tous les mardis et samedis, à une heure de l'après-midi.

A reçu en	1894	1,432
—	1895	1,595
—	1896	1,543
—	1897	1,994
—	1898	2,124
—	1899	1,309
—	1900	2,115
—	1901	2,021
—	1902	1,855

128. — **Asile Ledru-Rollin**, à Fontenay-aux-Roses. — Fondé en 1892 par la municipalité parisienne, dans une propriété que lui avait léguée Mme Ledru-Rollin. — Desservi par un personnel laïque. — 51 lits; 51 berceaux.

L'*Asile Ledru-Rollin* reçoit, avec leur enfant nouveau-né, pour un temps plus ou moins long, selon l'état de leur santé, les femmes venant de faire leurs couches dans les hôpitaux de Paris.

Il a reçu en	1893	756	pensionnaires
—	1894	990	—
—	1895	994	—
—	1896	1,071	—
—	1897	1,113	—
—	1898	1,025	—
—	1899	1,089	—
—	1900	928	—
—	1901	1,002	—
—	1902	896	—

129. — **Fondation Arassus.** — Rente de 317 francs léguée en 1890 à la Ville de Paris par Mme Arassus, pour distribuer des secours aux mères de famille les plus dignes d'intérêt, sortant de l'asile Ledru-Rollin.

130. — **Asile-ouvroir de la Société philanthropique pour les femmes enceintes**, rue Saint-Jacques, 253. — Ouvert en 1885. — Reçoit

gratuitement, pendant les six dernières semaines de leur grossesse, des femmes indigentes enceintes attendant leur admission à la Maternité.

Lorsque la *Société philanthropique* fit reconstruire, en 1884, son asile de nuit de la rue Saint-Jacques, elle acheta un petit terrain contigu pour y annexer un ouvroir contenant un dortoir de 16 lits.

Mouvement de cet asile-ouvroir depuis sa fondation :

1885-1886	28	femmes admises.
1886-1887	142	—
1887-1888	191	—
1888-1889	179	—
1889-1890	152	—
1890-1891	147	—
1891-1892	175	—
1892-1893	191	—
1893-1894	188	—
1894-1895	241	—
1895-1896	282	—
1896-1897	446	—
1897-1898	483	—
1898-1899	572	—
1899-1900	654	—
1900-1901	738	—
1901-1902	578	—

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1902, l'*Asile-ouvroir de la Société philanthropique* a donc reçu **5,386** femmes enceintes.

131. — **Asile maternel de la Société philanthropique (Maison Georgina Roze)**, avenue du Maine, 201, passage Raimbaut, 7. — Fondé en 1886 par M. le baron Roze, membre du conseil d'administration de la Société, en souvenir de sa femme enlevée toute jeune à son affection. Reconstruit en 1892. Agrandi de nouveau en 1897, grâce à un don de 40,000 francs de la baronne de Hirsch. Administré par une commission de quatorze membres, avec l'assistance d'un comité de onze dames patronnesses. — Dirigé par les *Sœurs auxiliatrices de l'Immaculée Conception*. — Le nombre des lits, dont chacun est accompagné d'un berceau, était de 18 au début; il a été porté à 25 en 1892, à 33 en 1897.

Cette maison est un asile de convalescence destiné aux femmes indigentes, mariées ou filles-mères, particulièrement à celles qui sortent de l'*Hôpital de la Maternité*, trop faibles encore pour reprendre leur vie de travail. Elle les garde gratuitement pendant quinze jours, les réconforte par une nourriture substantielle, soigne dans son infirmerie annexe celles qui tombent malades, donne des vêtements à celles qui en manquent, veille au placement de leur enfant en nourrice quand elles ne peuvent l'allaiter elles-mêmes, et, si elles sont sans place, cherche à leur en procurer une.

A cette assistance matérielle elle joint pour les filles-mères son assistance morale en s'efforçant de les ramener dans le droit chemin, de légitimer leur union, et, si par leur faute elles se sont aliéné leur famille, de les réconcilier avec elle.

Mouvement de l'Asile maternel depuis sa fondation :

EXERCICES	FEMMES REÇUES	ENFANTS REÇUS	FEMMES PLACÉES	VÊTEMENTS DISTRIBUÉS
1886-1887	204	183	120	»
1887-1888	429	393	248	6,020
1888-1889	422	407	225	4.337
1889-1890	475	471	208	4.336
1890-1891	552	549	332	3 828
1891-1892	602	593	239	4 267
1892-1893	525	525	220	4.456
1893-1894	246	245	164	2 908
1894-1895	522	523	207	4 407
1895-1896	719	689	270	3,166
1896-1897	725	725	355	3.485
1897-1898	814	803	401	4,629
1898-1899	901	901	488	4,543
1899-1900	750	750	424	4.466
1900-1901	883	838	585	4,478
1901-1902	737	668	512	6,453

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1902, l'*Asile maternel* a donc reçu **9,506** femmes et **9,263** enfants, représentant 108,124 nuits d'hospitalité. Il a procuré du travail à **4,998** mères et leur a distribué **65,779** vêtements.

A l'*Asile maternel* a été annexé en 1902 un dispensaire réservé aux femmes et enfants, où sont effectuées des opérations de petite chirurgie et où fonctionne également un service dentaire.

Hôpital Rothschild, rue Picpus, 75 (voir section XLVIII). — A une section d'accouchement et 16 lits réservés aux mères nourrices, avec berceaux pour leurs nourrissons.

En 1901, 394 mères nourrices y ont été admises et 139 accouchements y ont eu lieu.

132. — **Fondation Bettina de Rothschild.** — A pour but de distribuer des secours, variant de 10 à 50 francs, « aux accouchées nécessiteuses sortant des hôpitaux de Paris, inscrites ou non au Bureau de bienfaisance, quels que soient leur religion, leur état civil et leur situation sociale »

Ses revenus sont de 36,600 francs, produit d'une donation faite en 1892,

à l'administration de l'Assistance publique, par le baron M.-A.-J. de Rothschild « pour honorer à perpétuité la baronne Albert de Rothschild, née Bettina de Rothschild, sa fille ».

133. — **Maison de convalescence**, à Neuilly-sur-Seine, rue Chauveau, 3 (voir section LIV). — A plusieurs lits avec berceaux réservés à des mères nourrices protestantes et mariées, qui y sont reçues gratuitement pendant trois ou quatre semaines.

Les filles-mères sont reçues au Refuge de la rue du Sergent-Bauchat (voir section XLV).

134. — **Villa de l'Espérance**, maison d'accouchements et de convalescence, à Saint-Cloud, boulevard de Versailles, 135. — Dirigée par une sage-femme, élève de la Maternité de Paris. — Reçoit des femmes enceintes, aux conditions suivantes : « Les dix jours à partir de l'accouchement, accouchement compris, forfait, 100 francs. Pour chaque journée supplémentaire, avant ou après l'accouchement, 6 francs. »

135. — **Société de charité maternelle**. Siège social : chez le secrétaire-trésorier, M. Van Blarenberghe, rue de la Bienfaisance, 48. — Fondée en 1784 par Mme de Fougeret. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1811. Administrée par un conseil de vingt membres que préside Mme la duchesse de Mouchy. Ce conseil délègue ses pouvoirs à 100 dames administrantes, soit 5 par arrondissement, qui ont pour mission de recevoir les demandes concernant le quartier dont chacune d'elles est chargée et de provoquer, s'il y a lieu, l'admission aux secours, dont elles surveillent ensuite la distribution et l'emploi.

Elle assiste au moment de leurs couches, sans distinction d'origine ni de religion, les femmes mariées indigentes, domiciliées à Paris depuis cinq ans. Donne, en plusieurs fractions, un secours de 69 francs à celles qui, outre le dernier-né, ont trois enfants vivants ; un secours de 89 francs à celles qui ont un plus grand nombre d'enfants et sont Françaises (1).

Cette société, l'une des plus anciennes des institutions charitables de Paris, et plus que centenaire aujourd'hui, fut, jusqu'au régime actuel, honorée des plus hauts patronages. Dans le cours de sa longue et féconde existence, elle n'eut que de rares crises à subir et sut toujours en triompher.

En la fondant, Mme de Fougeret, fille d'un administrateur des hôpitaux de Paris, indiquait le but qu'elle n'a cessé de poursuivre : « Empêcher l'exposition des enfants légitimes à l'Hospice des enfants trouvés ; assister

(1) Sont également admises dans la première catégorie les femmes qui, devenues veuves pendant leur grossesse, ont un enfant vivant ; celles dont le mari est estropié et qui ont un enfant vivant ; celles qui sont infirmes et qui ont deux enfants vivants.

à domicile les pauvres femmes en couches et les seconder dans les premiers soins à donner aux enfants (1). »

L'œuvre, à peine née, attira la bienveillante attention de la reine Marie-Antoinette qui s'en déclara bientôt la protectrice et, en 1788, voulut en prendre la présidence effective La Révolution la fit disparaître, comme toutes les autres institutions de bienfaisance privée; mais elle se reconstitua dès 1801 et fut réorganisée en 1810 par un décret qui lui assurait une allocation annuelle de 100,000 francs, en la plaçant sous le patronage de l'impératrice Marie-Louise.

Dans cette période, la plus brillante de son histoire, où plusieurs sociétés similaires lui empruntant ses règlements et son nom, sans s'affilier à elle, se fondèrent en province, la *Société de charité maternelle* de Paris reçut en une année jusqu'à 238,000 francs de souscriptions et de dons, qui permirent d'admettre 1,400 femmes, de donner à chacune d'elles 128 francs en 1811 et 138 francs l'année suivante. Outre ces secours ordinaires de maternité, elle fut chargée, pendant l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1812, de répartir en bons alimentaires entre les indigents de Paris la somme de 250,000 francs que l'Impératrice lui avait remise à cette intention; et, grâce à ce subside supplémentaire, elle put venir en aide à 6,181 familles composées de 28,991 personnes.

Ayant perdu, à la chute de l'Empire, l'importante donation qu'elle recevait depuis 1810, la Société dut diminuer le nombre des admissions et réduire le chiffre des secours à 100 francs. Mais, dès le mois d'octobre 1814, une ordonnance royale accordait aux *Sociétés de charité maternelle* de France une subvention totale de 100,000 francs, sur laquelle une part de 40,000 francs lui était attribuée; et la duchesse d'Angoulême, devenue sa protectrice officielle, lui assurait, en outre, une allocation annuelle de 3,000 francs sur sa cassette.

Créée pour encourager l'allaitement maternel, la Société n'avait presque jamais assisté que des femmes nourrissant elles-mêmes leur enfant.

En 1824, elle voulut se lier à cet égard par une disposition réglementaire qui fut ainsi formulée : « A moins de causes évidentes et de raisons majeures, nulle mère ne sera autorisée à mettre son enfant en nourrice, sous peine de perdre les secours de la Société, dont le but spécial est de conserver à l'enfant les soins de sa mère »

La révolution de 1830 ne causa à l'œuvre aucun préjudice. Celle-ci conserva sa subvention de 40,000 francs (portée plus tard à 45,000 francs). La reine Marie-Amélie, dont le haut patronage avait remplacé celui de la duchesse d'Angoulême, y ajoutait annuellement une allocation personnelle de 4,000 francs Mais, si les ressources de la Société n'avaient pas diminué, les demandes qui lui étaient adressées augmentaient sans cesse; et, pour pouvoir en accueillir un plus grand nombre, elle fixa à 90 francs le chiffre de ses secours.

Après la révolution de 1848, qui avait supprimé les subsides de la

(1) *La Société de charité maternelle*, par F. Gille. Paris, 1887.

famille royale et diminué sensiblement le nombre de ses souscripteurs et de ses bienfaiteurs, la Société subit sa première crise Tout en réduisant de 10 francs encore le chiffre des secours, elle dut entamer son capital de réserve.

A partir de 1853, la prospérité lui revint Elle fut à cette époque (comme le sociétés similaires de province subventionnées par l'État) placée sous la protection de l'impératrice Eugénie, qui lui fit un premier don de 25,000 francs En outre, l'Empereur et elle s'inscrivirent comme souscripteurs pour une somme annuelle de 7,000 francs d'abord, de 10,000 francs ensuite, à laquelle le Prince impérial devait ajouter, à partir de 1864, sa souscription personnelle de 2,000 francs Enfin, la subvention de l'État fut portée à 50,000 francs, celle du conseil municipal à 9,000 francs.

Dès qu'elle avait vu sa situation s'améliorer, la Société avait ramené à 90 francs le chiffre de ses secours et progressivement augmenté le nombre des admissions qui, de 892 en 1854, s'éleva, pour l'année 1870, à 2,050.

Après la guerre, la *Société de charité maternelle* eut, comme toutes les œuvres, une période difficile à traverser. Déjà privée des libéralités de la famille impériale, elle vit le gouvernement supprimer d'abord la subvention de l'État, et ne la rétablir quelque temps après qu'avec une réduction de 10,000 francs Dix ans plus tard, elle la perdit de nouveau, ainsi que celle du conseil municipal, l'administration lui faisant un grief de ce qu'elle n'admettait pas les filles-mères En rappelant quels services elle avait rendus pendant les vingt années précédentes (1), elle obtenait seulement que le ministère de l'intérieur lui rendît une allocation de 3,000 francs, élevée quelques mois après à 13,000 francs et, en 1884, à 15,000 francs, mais réduite en 1885 à 10,000 francs, et, depuis, à 7,000 francs

Depuis 1870, la Société, pour faire face à ses charges croissantes, a donc dû redoubler d'efforts et, sur l'ingénieuse initiative de son conseil et de la duchesse de Mouchy, alors sa vice-présidente, chercher par tous les moyens à se créer des ressources extraordinaires.

Ce furent d'abord trois kermesses organisées aux Champs-Élysées et qui rapportèrent, en 1873, 51,000 francs; en 1874, 53,000 francs; en 1875, 40,900 francs; puis, deux loteries, qui, l'une avec un seul lot, l'autre avec quatre lots de grande valeur, produisirent, la première 92,000 francs, la seconde 99,000 de bénéfice. La Société songea ensuite à offrir aux Parisiens le spectacle, alors inconnu pour eux, d'une course de taureaux; mais l'autorisation lui en fut refusée, quand elle avait déjà fait des préparatifs coûteux, dont les dames placées à la tête de l'œuvre voulurent supporter la dépense Il fallut en revenir aux anciens procédés : une loterie ordinaire (à laquelle un seul bienfaiteur, M. Ernest Leroux, prit pour 15,000 francs de billets); puis une série de ventes de charité qui

(1) 29,484 mères et 30,036 enfants secourus.

furent très fructueuses, et auxquelles succéda, en 1895, l'intéressante exposition de la Révolution et de l'Empire (1).

Malgré ces incessants efforts, la Société se vit, à plusieurs reprises, obligée de modifier la quotité de ses secours et de mettre à leur obtention des conditions nouvelles — Actuellement (mai 1903), les femmes ayant quatre enfants reçoivent le secours entier, qui est de 89 francs; celles qui n'ont que trois enfants reçoivent 69 francs; celles qui ont plus de sept enfants reçoivent le secours exceptionnel de 109 francs.

Mais si la *Société de charité maternelle* réduisait la quotité de ces secours, c'était pour pouvoir en accorder un plus grand nombre, car le chiffre de ses admissions ne cessait de s'élever, comme le montre ce tableau décennal :

ANNÉES	NOMBRE DE FEMMES SECOURUES	SOMMES DISTRIBUÉES EN SECOURS
1805	500	53.749f
1815	600	43.612
1825	620	58.520
1835	739	62 556
1845	930	77.271
1855	933	80.470
1865	1 621	117.485
1875	1.847	154 280
1885	1 701	92.536
1895	2.551	114.106
1900	2.718	130.558
1901	2 850	139.087
1902	2.842	139 864

On appréciera encore mieux les services que l'œuvre a rendus depuis sa réorganisation, en 1801, par la récapitulation décennale suivante :

PÉRIODES DÉCENNALES	MÈRES SECOURUES	ENFANTS SECOURUS	CHIFFRES DES SECOURS
1801-1810	4.080	4.113	467 382f
1811-1820	7.782	7 907	787.711
1821-1830	6 286	6.390	592 606
1831-1840	7 663	7.744	643 939
1841-1850	9.128	9.193	751.466
1851-1860	8.716	8.836	739 008
1861-1870	13.596	13.883	1.269 334
1871-1880	27 604	27 989	1 361.175
1881-1890	21.776	22 134	1.115 594
1891-1900	26.847	27.349	1.352 949

(1) Outre les ressources de cette nature, la Société reçut très fréquemment des dons et legs, parmi lesquels nous noterons les suivants : 1818, M. Antoine

Depuis le commencement du siècle jusqu'au 1er janvier 1901, la *Société de charité maternelle* a donc assisté **133,408** mères, **135,508** enfants, et elle a pu leur distribuer **9,080,864** francs (1).

136 — **Société des berceaux**, avenue d'Antin, 55. — Fondée en 1886 par des dames appartenant à la *Société de charité maternelle* et recrutant ses souscripteurs parmi les enfants des membres de celle-ci. — A pour but exclusif de lui venir en aide en fournissant des berceaux et des couvertures à celles des mères, admises par elle, qui en ont besoin.

Ayant réuni entre elles les fonds nécessaires pour entreprendre leur œuvre, les fondatrices la limitèrent d'abord au plus pauvre des arrondissements, le XXe; elles l'étendirent dès 1887 aux XVIIIe et XIXe arrondissements; en 1888, aux XIe et XIIe; en 1889, aux XIIIe, XVe et XVIIe. A partir de 1890, elles accueillirent, dans la limite de leurs ressources, des demandes de tous les arrondissements.

Le nombre des berceaux — avec couvertures et paillons — distribués par l'œuvre s'est élevé :

En 1893 à........	409	En 1898 à..........	434
1894..........	400	1899............	440
1895...........	406	1900............	445
1896...........	460	1901............	441
1897........	500	1902	414

137. — **Association des mères de famille** — Siège : chez la présidente, Mme Lecoq, rue de Berlin, 40 — A pour but de venir en aide aux femmes indigentes mariées (2) et aux pauvres honteux, en leur donnant, dès la naissance de leur premier enfant, berceau, layette, vêtements, bons d'aliments et de combustibles. L'Association, à la tête de laquelle est une présidente-trésorière, est représentée, dans chaque quartier, par des dames conseillères, qui accordent et distribuent les secours.

Dès 1828, une femme charitable, Mme Giost, avait conçu le projet de

Chaix, 6,000 francs; — 1820, M. le baron de Montyon, 15,000; — 1821, M. Grégoire Raymond, 20,000; — 1864, M. Ed Delessert, 15,000; — Mme Couverchel, 10,000; — 1870, la duchesse de Trévise, 5,000; — 1872, M. André Kœchlin, 25,000; — 1877, 2,400 francs de rente donnés par la vicomtesse de Maupeou, en souvenir de M. And. Kœchlin; M. Paublanc, 10,000; — 1880, Mme Thellier, veuve de l'ancien trésorier de l'œuvre, 10,000; Mme Baradère, 7,000; — la duchesse de Padoue, 5,000; — 1888, M. Jules Lebaudy, 15,000; — 1890, les enfants de Gustave Lebaudy, 12,000; — 1893, Mme Roques, 5,000; Mme Fourcade, 20,000; M. G. Tabourier, 50,000; — 1895, le marquis de Lillers, en souvenir de sa mère qui avait été longtemps l'une des vice-présidentes de l'œuvre, 5,000, etc.

(1) Les mères désirant obtenir les secours de la Société doivent se présenter à la dame qui la représente dans leur quartier, dans les deux derniers mois de leur grossesse.

(2) L'*Association* réserve, en principe, ses secours aux femmes mariées; elle les accorde pourtant à celles qui cherchent à faire régulariser une union illégitime en secondant leurs démarches pour obtenir ce résultat.

fonder une association de dames pour secourir les mères de famille qui ne remplissaient pas les conditions exigées par les règlements de la *Société de charité maternelle* La duchesse de Reggio s'étant intéressée à ce projet, Mme la duchesse de Berry l'ayant approuvé, la *Société de secours à domicile pour les femmes enceintes* fut aussitôt constituée. Dès l'année suivante elle ouvrait, rue du Bac, un asile de 30 lits; et en 1830 elle assistait plus de 1,500 mères indigentes Mais la révolution de Juillet, en la privant de ses principaux protecteurs, lui porta un coup que l'épidémie cholérique de 1832 aggrava, en donnant un autre cours aux libéralités de ceux qui lui restaient Elle était sur le point de suspendre son œuvre quand, une nouvelle société s'étant formée dans le même but sur l'initiative de Mme Badenier, elle s'unit à elle pour la continuer.

L'*Association des mères de famille*, depuis cette époque, a régulièrement et très utilement fonctionné. Dans les dix dernières années seulement, elle a secouru **10,305** familles, soit :

En 1893...........	1,239	En 1898...........	1,018
1894...........	961	1899...........	976
1895...........	968	1900...........	900
1896...........	982	1901...........	1,174
1897...........	999	1902...........	1,088

A beaucoup de ses assistées l'Association donne des travaux de couture à exécuter chez elles pendant la morte-saison

138 — **Œuvre des layettes,** place des Ternes, 9 — Fondée en 1892 par Mme la générale Sée — Dirigée par un comité que préside la fondatrice. — A pour but de distribuer des layettes (composées de 3 bonnets, 3 chemises, 3 fichus, 4 brassières dont une de laine, 4 langes dont deux de laine, et 12 couches) aux mères indigentes élevant leurs enfants, mariées ou non, sans distinction de culte, particulièrement à celles qui sortent des hôpitaux, des prisons, de l'*Asile-ouvroir pour les femmes enceintes*, ou aux pauvres honteuses

L'œuvre est une association de jeunes filles, divisée en groupes de six membres au moins et dont chacun doit fournir de 6 à 12 layettes par an.

En outre, pour étendre son action charitable, l'œuvre recueille depuis 1894 des souscriptions lui permettant de faire confectionner d'autre layettes dans les asiles-ouvroirs où sont reçues les femmes sans travail

L'œuvre a distribué :

En 1892.......	62	layettes	En 1898.......	600	layettes.
1893.......	398	—	1899.......	755	—
1894.......	369	—	1900.......	840	—
1895.......	370	—	1901.......	838	—
1896.......	325	—	1902.......	836	—
1897.......	858	—			

Soit, depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1903 : **6,251** layettes.

Les recettes de l'œuvre, pour l'exercice 1902, se sont élevées à 6,825 fr., ses dépenses à 4,216 francs.

139. — **Société de l'allaitement maternel et des refuges-ouvroirs pour les femmes enceintes**, rue de Miromesnil, 44 *bis*. — Fondée en 1876 (rue de Sèvres, 45), par Mme Becquet de Vienne. — Administrée par un Comité de 40 personnes, que préside M. Loys Brueyre. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1880. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Jusqu'en 1892, l'œuvre se nommait *Société pour la propagation de l'allaitement maternel*. — A cette date, s'étant fort utilement complétée par la création d'un refuge-ouvroir (voir la notice suivante), elle prit le nom qu'elle porte actuellement.

Elle a pour but « de sauver l'enfant, en donnant à la mère le moyen de le nourrir, en la soutenant de son appui moral et matériel; d'assurer ainsi la plus efficace des protections et des garanties sanitaires : celle de la surveillance et de l'amour maternels ».

Pour atteindre ce but, la société fait visiter les femmes à qui elle a accordé son assistance, d'abord par une dame patronnesse qui doit s'enquérir du nombre de leurs enfants, de leurs ressources et de leurs besoins; puis par un médecin chargé de surveiller l'état de santé de la mère et de l'enfant.

La société ne donne que des secours en nature : des bons de viande et de pain (4 kilos par semaine), des layettes, berceaux, matelas, couvertures, draps, vêtements, chaussures, etc., et, quand le médecin juge le lait de la mère insuffisant, du lait stérilisé dont la qualité est vérifiée par de fréquentes analyses.

L'assistance ainsi donnée à la mère-nourrice dure un an au moins, deux ou trois mois de plus si le médecin qui la visite le juge nécessaire.

La société vit s'élever rapidement le nombre de ses souscripteurs que les comités d'arrondissement, établis en 1893, contribuèrent à augmenter. Au produit de leurs cotisations s'ajoutèrent des subventions du conseil municipal, du conseil général et du ministère de l'intérieur, des allocations sur les fonds du pari mutuel et divers legs ou donations. L'accroissement continu de ses ressources (1) lui permet d'élargir sensiblement le cercle de ses bienfaits.

Le nombre des enfants secourus par elle qui, de 1876 à 1889, avait été, en moyenne, de 1050, s'est élevé :

En 1889...........	1,308	En 1892.........	1,220
1890...........	1,394	1893	1,280
1891...........	1,356	1894	1,225

(1) Ses recettes s'élèvent, en moyenne, à 110,000 francs par an. En 1892, la Société reçut un don de 15,000 francs de M. et Mme Al. Weill, un legs de 10,000 francs de Mme Jules Delafosse; en 1895, un legs de 25,000 francs de M. Poirson; en 1900, un legs de 120,000 francs de M. Crevat-Durant, etc.

En 1895	1,441	En 1899	1,962
1896	1,445	1900	1,745
1897	1,736	1901	1,802
1898	1,820	1902	1,682

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, elle en a donc secouru plus de **36,000.**

Au chiffre élevé des secours distribués par ses mains, la société oppose avec une juste fierté le chiffre modique de ses frais généraux, que le dévouement de ses collaborateurs gratuits a permis de n'augmenter que très faiblement depuis l'origine de l'œuvre et malgré l'extension de ses services.

Les excellents résultats qu'elle a obtenus ont été constatés par la Commission de l'hygiène de l'enfance (1).

Ces résultats ont provoqué la fondation de sections importantes, qui se sont greffées sur la société-mère, à Saint-Maur-les-Fossés (fondée en 1899), et à Beauvais (fondée en 1903), ayant le même but, les mêmes moyens d'action qu'elle-même.

La *Société d'allaitement maternel* publie un bulletin trimestriel.

140. — **Refuge-ouvroir de la Société d'allaitement maternel,** avenue du Maine, 203. — Fondé en 1892 par Mme Bequet de Vienne.

Reçoit gratuitement, dès le 8e mois de sa grossesse et sans aucune enquête préalable — à moins que ses 36 lits normaux et ses 12 lits supplémentaires ne soient occupés — toute femme mariée, veuve ou abandonnée qui se présente.

Dans la matinée, les pensionnaires sont employées, pour la maison, aux soins du ménage, à l'entretien du linge et des vêtements. A une heure, elles vont à l'ouvroir; le produit du travail qu'elles y font leur appartient et leur est remis à leur départ.

Au moment de leur délivrance, elles sont conduites à la Clinique Baudelocque.

Dès l'année 1877, sur le rapport du Dr Métivier, le conseil général de la Seine avait émis le vœu qu'un asile-dortoir pour femmes enceintes fût construit par la municipalité parisienne; et au mois de mai 1890, sur la proposition de M. Strauss, le conseil municipal le renouvelait avec plus d'insistance.

L'administration municipale tardant à réaliser ce vœu, Mme Bequet de Vienne lui donna l'exemple en créant, dès le mois de novembre de cette même année, le Refuge-ouvroir de l'avenue du Maine qui devait servir de modèle à plusieurs œuvres similaires en France et à l'étranger.

L'installation et l'entretien de cet établissement ont coûté jusqu'à ce

(1) Voir le rapport adressé à l'Académie de médecine, au nom de cette commission, par le Dr Porak.

jour à la *Société d'allaitement maternel* plus de 400,000 francs dont un quart environ lui a été alloué sur les fonds du pari mutuel.

Au Refuge-ouvroir a été annexé un dispensaire où des consultations gratuites sont données aux mères et aux nourrissons du dehors (voir section xv).

Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, le Refuge-ouvroir a reçu **7,154** femmes, ayant fourni **237,671** journées de présence, — soit :

En 1892......	302 femmes admises......		9,154	journées
1893........	495	—	16,062	—
1894........	705	—	23,031	—
1895........	698	—	24,430	—
1896........	703	—	21,090	—
1897........	702	—	23,166	—
1898........	710	—	25,003	—
1899........	705	—	23,872	—
1900........	712	—	24,735	—
1901........	712	—	23,902	—
1902........	710	—	23,206	—

Les grands services rendus par cette fondation font souhaiter que la *Société d'allaitement maternel* ait les ressources nécessaires pour pouvoir continuer l'exécution de son programme en installant d'autres refuges-ouvroirs.

141. — **Le Dû aux mères,** *Œuvre d'assistance féminine,* rue Blanche, 6. — Fondée en 1903 — A pour but de venir en aide aux mères indigentes, sans distinction de culte ni de nationalité. Après sa formation complète, elle doit comprendre :

Une caisse de prêts et de secours immédiats; un service de placements gratuits; un vestiaire; un service medical avec assistance des malades à domicile; des concours périodiques de bébés.

142. — **Œuvre de la crèche à domicile,** rue de la Parcheminerie, 15. — Fondée en 1850 par l'abbé Aniele, curé de Saint-Séverin. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — A pour but d'assister des mères indigentes mariées n'habitant pas en garni et domiciliées depuis deux ans au moins sur la paroisse Leur alloue un secours mensuel de 10 francs; leur donne des berceaux et des layettes

143. — **Œuvre de la crèche à domicile,** cité d'Hauteville, 8 — Fondée en 1869. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* avec l'assistance de dames de charité. — A pour but d'assister, après enquête, les mères indigentes mariées, domiciliées sur la paroisse, pour leur permettre de garder avec elles, en le nourrissant, leur enfant nouveau-né. L'œuvre leur prête des berceaux garnis, leur fournit des layettes et, jusqu'à ce que leur enfant ait 18 mois, leur donne des bons de pain, de viande, de sucre, de bois, de charbon.

Par exception et décision spéciale de l'assemblée des dames de charité, l'œuvre alloue des secours en argent « pour payer les mois de nourrice de l'enfant à qui sa mère ne pourrait, pour motif de santé, donner une bonne nourriture, pourvu que cet enfant soit placé à la campagne et dans des conditions favorables à son heureux développement » En 1895, l'œuvre a assisté 50 mères de famille.

144. — **Œuvre de Notre-Dame de l'Assistance**, rue de Vaugirard, 350 (depuis 1896; précédemment rue Cassini, 3). — Fondée vers 1860 par M. l'abbé Ferrand de Missol qui, avant d'entrer dans les ordres, avait été médecin.

Les Sœurs de Notre-Dame soignent gratuitement les femmes indigentes en couches des XIV[e] et XV[e] arrondissements, font leur ménage, soignent leurs enfants et leur donnent de nombreux secours en nature

Les *Sœurs de l'Assistance maternelle* soignent également les dames riches en couches, et la rétribution qu'elles reçoivent d'elles leur permet de soigner gratuitement et d'assister les indigentes.

145. — **Maternité Sainte-Félicité**, rue Saint-Lambert, 47. — Fondée en 1900 et dirigée par les *Sœurs de l'Assistance maternelle* (voir ci-dessus). — Reçoit gratuitement, pour leurs couches, des femmes mariées indigentes, particulièrement celles des XIV[e] et XV[e] arrondissements Leur donne, à leur sortie, une layette et d'autres secours. — 9 lits.

146. — **La Mutualité maternelle**, rue Saint-Sauveur, 32 — Fondée (rue d'Aboukir, 6) en 1891 ; approuvée en 1892

Sur la proposition de M Jules Simon, le congrès de Berlin avait adopté le vœu suivant : « La mère ne pourra reprendre son travail que quatre semaines après son accouchement. » En 1891, M le comte de Mun proposait à la Chambre de traduire ce vœu en un article de loi. Mais comment priver une ouvrière, pendant un mois, de son salaire sans lui assurer d'autres moyens d'existence? Cette réforme, que le législateur ne pouvait imposer, M Felix voulut en tenter l'application partielle.

D'accord avec M Byrlinski; connaissant l'Association des femmes en couches organisée en 1886, à Mulhouse, par M. Jean Dollfus; sachant quels en avaient été les heureux résultats, il résolut de l'imiter, en l'appropriant aux nécessités particulières de l'industrie parisienne, et de fonder une société d'ouvrières assurant aux sociétaires une indemnité qui leur permît de vivre pendant quatre semaines sans travailler, de consacrer ce temps, sans préoccupations, à se soigner et à soigner leur enfant.

Saisies de ce projet, les trois chambres syndicales de la couture et confections, des dentelles et broderies, de la passementerie et mercerie, y donnèrent la plus chaleureuse adhésion Une liste de souscription fut ouverte, sur laquelle les trois chambres syndicales s'inscrivirent pour 10,000 francs, M. Félix pour 20,000, M Révillon pour 3,000, et dont la somme totale s'éleva à 63,770 francs La Société *la Mutualité maternelle* était fondée.

Il fut décidé qu'elle serait administrée par un conseil comprenant des délégués des trois chambres syndicales et 12 ouvrières ou employées, parmi lesquelles devraient être choisies une vice-présidente et une secrétaire ; qu'elle serait composée de membres honoraires payant une cotisation annuelle de 20 francs et de membres participants payant une cotisation annuelle de 6 francs (réduite depuis à 3 fr.) ; que toute sociétaire participante en couches recevrait, pendant un mois, une indemnité de 18 francs par semaine, et celles qui nourriraient elles-mêmes leur enfant une prime de 20 francs.

A peine l'œuvre fonctionnait-elle que son conseil d'administration sentait la nécessité de la compléter par une création nouvelle et d'assurer aux participantes, même avant leur grossesse, même après leur délivrance, tous les soins médicaux dont elles avaient besoin. Pour atteindre ce but il fallait créer, à leur usage exclusif, un dispensaire gratuit.

Dès l'année suivante, le 20 juin 1892, le *Dispensaire de la mutualité maternelle* était ouvert, rue des Bons-Enfants, 32, et des consultations y étaient données trois fois par semaine.

En outre, le conseil d'administration de la société obtenait que les participantes fussent admises gratuitement, vers la fin de leur grossesse, au refuge-ouvroir de l'avenue du Maine, dont nous avons parlé plus haut ; qu'elles fussent admises, pendant la période de coavalescence suivant leurs couches, à l'Asile national du Vésinet ou à l'Asile municipal de Fontenay-aux-Roses, moyennant 0 fr. 75 par jour seulement.

Leur offrant de tels avantages, la *Mutualité maternelle* pouvait compter que le nombre de ses sociétaires participantes, qui était, au début, de 380, s'élèverait rapidement ; son espoir se réalisa, comme le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE des PARTICIPANTES	NOMBRE des SECOURS D'ACCOUCHEMENT
1892	607	103
1893	815	243
1894	1 062	335
1895	1.457	552
1896	1 912	681
1897	1 827	622
1898	1.705	479
1899	1 418	331
1900	1.335	326
1901	1 358	335

Pendant l'exercice 1901, les recettes de la société se sont élevées à 29,914 francs, ses dépenses à 28,302 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903 elle avait reçu 485,116 fr. Elle avait réparti, entre plus de 4,000 mères assistées, statutaires ou extra-statutaires, y compris les layettes, les médicaments et les frais du dispensaire, 286,919 francs.

Disons, en terminant, qu'encouragées par son succès des sociétés semblables se sont fondées à Vienne (Isère), à Lille, à Dammarie-les-Lys, où elles ont également réussi, et que d'autres sont en formation à Nantes, Toulon, Béziers, Dijon, Toulouse, Besançon, Angers, Fontainebleau, Dinard, Chalon-sur-Saône, etc.

147. — **La Couturière,** rue Tronchet, 32. — Société de secours mutuels et de prévoyance approuvée en 1881. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Accorde à toute sociétaire participante venant d'accoucher une allocation de 50 francs qui lui est remise à la suite de ses couches, à la condition expresse qu'elle ne travaillera pas pendant les quatre semaines suivant la naissance de l'enfant, et une allocation supplémentaire de 50 francs si elle allaite son enfant jusqu'à la fin du second mois — plus les soins gratuits du médecin, des sages-femmes, et tous les médicaments qui lui sont nécessaires.

Pendant l'année 1904, les recettes de la société s'étaient élevées à 80,049 francs; ses dépenses à 60,855 francs; 67 accouchements avec prime avaient eu lieu parmi les sociétaires.

Au 1er janvier 1903, *la Couturière* comptait 1,390 sociétaires honoraires ou participantes et possédait un capital de 194,503 francs.

Elle a créé en 1897 une caisse de prêts au profit de ses membres (voir section XLI).

148. — **Société protectrice de l'enfance,** rue de Surène, 5. — Fondée en 1865 par l'initiative privée de plusieurs médecins. — *Reconnue étabt. d'util. publ.* en 1869. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Ayant eu successivement pour présidents le Dr Barrier, le Dr Boudet, le Dr Marjolin, qui en fut l'âme pendant près de vingt ans, elle est aujourd'hui présidée par le Dr Gouraud, médecin honoraire de la Charité, et dirigée par un conseil d'administration de 45 membres, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses.

La société a pour but de protéger l'enfant dès sa naissance; de veiller sur lui pendant la période du premier âge; de diminuer autant que possible les chances de mortalité et de maladie pour ceux que les mauvaises conditions d'allaitement et de nourriture, l'ignorance et l'incurie exposent à tant de dangers; de venir au secours des mères nécessiteuses, sans distinction de culte ou d'opinion; de les encourager; de les aider à allaiter leurs enfants; de répandre les préceptes d'hygiène, d'ordre, de propreté, aussi essentiels au point de vue moral qu'au point de vue sanitaire, et de préparer ainsi des générations saines.

S'inquiétant du sort des enfants placés en nourrice loin de leur famille, la *Société protectrice* a institué en province des inspections régulières

exercées par des médecins éclairés et dévoués qui envoient chaque mois, sur la santé des enfants, des renseignements détaillés, dont les familles qui le demandent reçoivent gratuitement communication.

A Paris, les dames patronnesses visitent les mères nécessiteuses, se rendent compte de leurs besoins et soumettent le résultat de leurs enquêtes au bureau de la société qui accorde, suivant ses ressources, layettes, berceaux, bons de viande et de lait.

Chaque année la société, choisissant parmi les familles secourues les plus nombreuses et les plus méritantes, leur alloue des prix variant de 30 à 100 francs.

Elle exige que tous les enfants dont elle secourt les mères soient vaccinés Depuis plusieurs années, des médecins, membres du conseil, ont accepté la tâche de pratiquer la vaccination des enfants le jour où sont distribués les secours

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la *Société protectrice de l'enfance* a utilement dépensé 1,300,000 francs et secouru plus de **30,000** familles.

149 — **Œuvre des femmes en couches.** — Siège social : au *Comité de bienfaisance israélite* (voir section xxxv). — Fondée en 1862 — Dirigée par un comité de 30 dames, dont le présidente est Mme Georges Halphen et la vice-présidente Mme Ferd -Dreyfus — A pour but d'assister pendant et après leurs couches des femmes israélites indigentes, mariées et habitant Paris depuis deux ans au moins; les fait accoucher, si elles le désirent, par une sage-femme spécialement attachée à l'œuvre; leur donne, selon leurs besoins, des layettes ou des demi-layettes, des berceaux, des objets de literie, du vin, etc.; alloue des secours de 10, 15 ou 20 francs aux mères nourrices, pendant chacun des six premiers mois Si, pour une cause quelconque, la mère ne peut nourrir, ou si elle est abandonnée par son mari, le secours mensuel qui lui est attribué peut s'élever jusqu'à 25 francs

Charges de l'œuvre et services rendus par elle pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	RECETTES ET CAISSES	DÉPENSES	FAMILLES SECOURUES
1898	35 738f	41.124f	310
1899	35 528	42 504	314
1900	27 638	41.055	410
1901	48 819 (1)	39 459	347
1902	42 658	40 071	408

(1) En outre, 30,000 francs provenant de dons et legs ont été, en 1901, versés au fonds de réserve, comblant le déficit des années précédentes.

Parmi les dépenses du dernier exercice, nous relevons les articles suivants : secours divers à des mères inscrites ou non inscrites à l'œuvre : 24,935 francs; appointements des sages-femmes : 3,024 francs; achat de literie, linge et layettes : 4,803 francs; distribution de lait : 2,300 francs; de vin : 720 francs; de combustible : 250 francs.

150. — **Œuvre de Saint-Raphaël**, rue Saint-Jacques, 297. — Fondée en 1860 par l'abbé Ferrand de Missol (ancien médecin) et Mme veuve Gilles.

L'œuvre a pour but de procurer un abri momentané et des moyens de réhabilitation aux victimes d'une *première* faute (mais à celles-là seulement), qui sont honorablement recommandées, moyennant une pension de 2 francs par jour — exceptionnellement réduite pour celles qui, dignes d'intérêt, sont hors d'état de payer la pension intégrale; — moyennant une pension plus élevée, à fixer de gré à gré, en chambres particulières, des jeunes filles voulant être exemptées de la vie commune, présentées par leurs parents ou par des personnes recommandables.

Elle donne à toutes les soins physiques et moraux dont elles ont besoin; les fait assister, au moment de leur accouchement, par une sage-femme attachée à la maison.

Si la jeune mère ne peut s'occuper elle-même de placer son enfant en nourrice, l'œuvre s'en charge; si, après le sevrage, elle ne peut l'élever elle-même, l'œuvre le recueille à son orphelinat d'Antony (voir section IX); si, pour subvenir aux besoins de cet enfant, elle est obligée de se placer, l'œuvre l'y aide en continuant à s'intéresser à elle.

Pendant le séjour qu'en 1835 et 1856 il avait fait à Rome pour se préparer au sacerdoce, M. Ferrand de Missol y avait admiré l'*Œuvre de Saint-Roch*, « établie depuis des siècles par les Souverains Pontifes, en faveur des pauvres filles qui sont obligées de se cacher pour sauver leur honneur et celui de leur famille ». S'apitoyant sur le sort des malheureuses qui, entourées de séductions, ont eu la faiblesse d'y succomber; songeant aux terribles suggestions qui les hantent alors; se disant qu'au lieu de les rebuter, c'est-à-dire de les pousser à l'abîme qu'elles côtoient, c'est un devoir social comme un devoir chrétien de leur tendre la main pour les aider à se relever, il regrettait vivement qu'il n'existât pas à Paris un établissement du même genre que celui de Saint-Roch. Dès qu'ayant reçu les ordres il y revint, l'abbé Ferrand voulut essayer de combler cette lacune.

Il commença par recueillir quelques jeunes filles se trouvant dans cette situation pour les placer chez des sages-femmes, où des dames charitables qu'il avait intéressées à leur sort allaient régulièrement les visiter. Au commencement de l'année 1860, il put installer ses premières pensionnaires dans une maison qu'il avait louée à leur intention, 177, rue Saint-Jacques. Cette maison ne pouvant plus lui suffire, l'œuvre fut transportée, en 1863, dans une autre de la même rue, dont elle n'occupa d'abord qu'une partie, qu'elle occupe depuis plusieurs années tout entière, ayant pu ainsi établir une infirmerie et porter de 20 à 30 le nombre de ses lits.

L'Œuvre de Saint-Raphael reçoit chaque année, dans son asile de Paris, de 70 à 80 pensionnaires, qui y passent en moyenne quatre mois.

Elle a transporté son orphelinat, de la maison qu'il occupait en location à Clamart, dans une propriété de 22,000 mètres qu'elle a acquise pour lui à Antony et où elle peut loger plus de cent enfants (elle en comptait 103 en 1895) (1).

Elle a fondé en 1895, rue Saint-Jacques, et transporté en 1895 à Auteuil, une Maison de famille destinée à recueillir les jeunes servantes sans place.

Enfin, une société de dames s'est spécialement constituée pour venir en aide à la direction en payant la pension d'un certain nombre de jeunes filles indigentes à la maison de la rue Saint-Jacques, et celles de quelques enfants qui, nés dans l'œuvre, sont restés à sa charge.

Les charitables intentions de l'abbé Ferrand de Missol sont donc aujourd'hui largement réalisées.

151. — **Asile Sainte-Madeleine**, impasse Robiquet, 8 (boulevard Montparnasse) — Fondé en 1866 (49, rue Saint-Jacques) par Mme de Brigode — 30 places

Reçoit des filles enceintes, dans le sixième mois de leur grossesse, moyennant une pension de 30 francs par mois en salle commune; moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré, en chambre particulière

Celles qui sont trop indigentes pour payer la pension réglementaire (et c'est le plus grand nombre) sont admises gratuitement ou payent une partie des frais de leur entretien par le produit des travaux de couture auxquels sont occupées les pensionnaires de l'asile.

Une section spéciale, dite de *persévérance*, est formée de celles qui désirent rester dans la maison et aident la directrice à la tenir. — S'adresser, pour les admissions, à la fondatrice.

152 — **Asile-ouvroir de Gerando**, rue Blomet, 82 — Fondé en 1839 (rue de l'Arbalète, 25) par le baron de Gerando —*Reconnu établ d'util. publ* en 1843 — Dirigé, sous la surveillance d'un conseil, par les *Sœurs de Marie-Joseph* (du Dorat) — 42 lits.

A pour but de recueillir temporairement et gratuitement les « filles-mères qui, en sortant des hôpitaux, se trouvent sans place et sans ressources après leur accouchement, et, de préférence, celles qui par leur jeunesse et leur inexpérience offrent le plus de garanties d'un prompt retour aux sentiments vertueux » Ces jeunes filles sont admises à l'Asile-ouvroir entre 16 et 24 ans Elles y restent plus ou moins longtemps, suivant les circonstances, quelques semaines, plus souvent quelques mois, parfois et par exception jusqu'à un an, même davantage L'œuvre les rend ensuite à leur famille ou les place comme servantes, employées de commerce, infir-

(1) Quand tous les lits de sa maison de la rue Saint-Jacques sont occupés, l'œuvre confie temporairement les pensionnaires qu'elle n'y peut loger à sa maison d'Antony.

mières, etc , en continuant à exercer sur elles un bienveillant patronage.

Au mois d'octobre 1836, le baron de Gerando, membre du conseil général des hospices, visitait, avec MM. Lahure et Samson Davillier, l'hôpital de Lourcine : deux jeunes, très jeunes convalescentes se jetèrent à leurs genoux, leur disant que, victimes de leur inexpérience, regrettant amèrement leur faute, résolues à vivre honnêtement, elles allaient se trouver, à leur sortie de l'hôpital, sans ressources, sans travail, sans asile, et les conjurant d'avoir pitié de leur détresse.

Le baron de Gerando déplorait de ne pouvoir leur indiquer un établissement prêt à les recueillir, à achever leur convalescence physique et morale, comme il en existait en d'autres pays, comme à Naples notamment : dès le seizième siècle, la duchesse de Ternali en avait fondé un, qui réunit jusqu'à 300 pensionnaires; il résolut de combler cette lacune en fondant un refuge spécial pour les filles sortant de la Maternité.

Après avoir eu plusieurs conférences avec Mme Legentil et la supérieure des Sœurs desservant l'hôpital de Lourcine; après avoir soumis son projet à la reine Amélie et obtenu sa haute approbation, ainsi que celle de l'archevêque de Paris, le baron de Gerando voulut y intéresser les femmes charitables de Paris. Il leur adressa un chaleureux appel, où il leur montrait la cruelle situation de « ces jeunes filles séduites à l'âge de 15 à 21 ans, trompées le plus souvent par une promesse de mariage, la plupart venues des départements, éloignées de leur famille, abandonnées de leur séducteur ou exposées à retomber sous son empire », regrettant leur faute, désirant la réparer, mais ayant besoin d'y être aidées : « Indigentes, elles n'ont aucune épargne à l'aide de laquelle elle puissent subsister en sortant de l'hôpital et élever leur enfant. Domestiques ou ouvrières, elles ont perdu leur place, leur ouvrage. Sans asile, elles ne peuvent se réfugier que chez un logeur. Que vont-elles devenir? Privées de ressources, elles cèdent à la misère, elles retombent et bientôt se corrompent entièrement. »

Cet appel fut entendu. Le baron de Gerando put, avec le concours de plusieurs personnes sympathiques à son projet, notamment de M. Thureau-Dangin, de Mmes de Tascher, Cousin et Caffarelli, l'exécuter enfin, en installant un asile-ouvroir dans une maison louée à cette intention rue de l'Arbalète, et, au mois de décembre suivant, l'œuvre fut définitivement constituée. Presque aussitôt une subvention de 2,000 francs lui était allouée sur la fondation Montbyon en faveur des indigentes convalescentes. Au mois de janvier 1840, l'œuvre comptait déjà 15 pensionnaires; au mois de février, une convention était passée entre son conseil et le conseil général des hospices, pour l'admission à l'asile d'un certain nombre de jeunes filles sortant de l'hôpital de Lourcine, et au mois de juillet, moins de dix mois après sa fondation, le nombre des convalescentes qui y étaient entrées s'élevait déjà à 75. Une vingtaine d'années plus tard, une importante donation de Mme Legentil — qui mériterait d'être appelée la seconde fondatrice de l'œuvre — assura le traitement des *Sœurs de Marie-Joseph*, à qui, sur sa proposition, fut alors confiée la direction de l'asile, et

permit d'acquérir le terrain, de construire la maison où il fut transféré en 1866, où il est encore établi.

Le nombre des jeunes filles que l'*Asile-ouvroir de Gerando* a recueillies depuis sa fondation et que, pour la plupart, son opportune et charitable hospitalité a préservées d'une chute définitive, dépasse **4,500.**

153 — **Société maternelle parisienne la Pouponnière.** — Siège social : rue de Grenelle, 116. — Fondée en 1890 par Mmes G. Charpentier et Eugène Manuel. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896. — Dirigée par un comité que préside Mme Charpentier. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de recueillir dès leur naissance, dans une nourricerie modèle (installée d'abord à Rueil, transféré ensuite à Porchefontaine, près Versailles), des enfants que leur mère travaillant au dehors ne peut nourrir elle-même; de les faire élever au sein pendant les premiers mois; ensuite (sauf avis contraire du médecin attaché à l'établissement, visitant chaque jour les nourrissons) au lait stérilisé en biberon, et de les garder jusqu'à deux ans.

La pension payée pour ces enfants et couvrant à peine les frais de leur entretien varie suivant leur âge : de un jour à six mois, 75 francs par mois (soins médicaux et médicaments compris); de six mois à un an, 65 francs; de un à deux ans, 55 francs.

La Pouponnière élève, en outre, gratuitement les enfants des nourrices attachées à la maison, et que celles-ci allaitent en même temps que le nourrisson qui leur est confié.

Elle a reçu de divers bienfaiteurs des dons importants, notamment : 10,000 francs d'un anonyme, 10,000 francs de M. Goldschmidt, 14,000 francs de M. Zola, 16,000 francs de Mme Sarah Bernhardt, un terrain d'une valeur de 19,000 francs de M. David Hadamard, 27,000 francs de Mme Blachy, 30,000 francs de M. Henri Bamberger, 50,000 francs de la baronne Adolphe de Rothschild, 50,000 francs du comte et de la comtesse Boni de Castellane, 100,000 francs de M. Willy Blumenthal.

Depuis la fondation de cette nourricerie modèle, le niveau de la mortalité parmi les enfants qui y sont élevés s'est constamment abaissé; dans les deux dernières années, il n'a pas dépassé 5 pour 100.

Les demandes d'admission doivent être adressées à Mme Lemaire, secrétaire adjointe de l'œuvre, rue de Grenelle, 116.

154. — **Patronage des enfants en bas âge de Levallois-Perret.** — Siège social : au domicile de la présidente, Mme Allaire, rue Gide, 64. — Société réorganisée en 1892. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1899. — Dirigée par un conseil de 18 membres, assisté d'un nombre égal de dames enquêteuses. — A pour but : « de diminuer la mortalité, en venant en aide aux familles surchargées d'enfants; — de visiter les familles nécessiteuses qui élèvent leurs enfants, soit à domicile, soit en crèche; — de fournir aux enfants les aliments, les vêtements, les soins médicaux qui leur sont nécessaires. »

Le *Patronage* assiste, sans distinction de culte, les familles françaises ayant au moins quatre enfants, dont un âgé de moins de 3 ans (1). Il leur fait distribuer des secours par les dames enquêteuses, qui les visitent tous les cinq jours.

Depuis sa réorganisation, l'œuvre a pris une grande extension, comme le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	FAMILLES secourues	NOMBRE des enfants	ENFANTS au-dessous de trois ans
1893	63	250	106
1894	120	442	184
1895	161	583	242
1896	220	771	329
1897	222	852	345
1898	268	1.048	394
1899	267	1.018	403
1900	272	1.109	413
1901	265	1.141	422
1902	246	1.060	376
TOTAUX ...	2.104	8.272	3.214

Parmi les enfants visités par le *Patronage*, la mortalité, qui en 1892 était de 28 pour 100, est descendue à 4,02.

Le *Patronage* est subventionné par le ministère de l'intérieur, le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Levallois-Perret. Ses recettes ordinaires, pendant l'année 1902, se sont élevées à 8,362 francs; ses dépenses à 8,342 francs. Pendant cette année, il avait distribué 2,870 objets de vêtement, 4,946 kilos de viande, 4,975 kilos de charbon, 4,249 litres de lait, etc.

155 — **Œuvre des malades et des jeunes enfants pauvres,** à Levallois-Perret. — Siège : chez la vice-présidente, Mme Villemur, rue Carnot, 11. — Fondée en 1898. — A pour but d'assister à domicile les familles pauvres, au moment de la naissance d'un enfant, ainsi que les malades de tout âge, sans distinction de culte ni de nationalité.

En 1902, elle a visité 291 familles, comptant 1,024 enfants, dont 80 nouveau-nés; distribué 3,810 objets de layette, chaussures ou vêtements; 5,287 kilos de viande, 1,272 kilos de pain, 7,048 litres de lait, 11,390 kilos de charbon, plus des secours en espèces montant à 300 francs.

Ses dépenses totales se sont élevées, à 11,825 francs. (Pour l'assistance au malades, voir section LI.)

(1) Par exception il assiste, quoiqu'elles aient moins de quatre enfants, des femmes veuves ou abandonnées de leur mari, des filles-mères, des femmes dont le mari est malade ou soldat.

156 — **Assistance maternelle et infantile gratuite de Plaisance**, rue Vercingétorix, 63. — Fondée en 1901. — Outre des consultations gratuites pour femmes et nourrissons et une distribution de lait aux mères les plus indigentes, vient en aide, avec le concours de dames charitables, à toute femme indigente étant sur le point d'être mère; facilite, s'il y a lieu, son accouchement à domicile en lui assurant les soins gratuits d'une garde-malade expérimentée.

157. — **Dispensaire municipal du VIe arrondissement**, rue Saint-Benoît, 18. — Service, organisé en 1899, de consultations gratuites pour nourrissons et distribution de lait stérilisé aux enfants de mères indigentes. — 9,468 litres de lait distribués, en 1900, à 76 enfants.

158. — **Dispensaire municipal du IXe arrondissement**, rue de La Rochefoucauld, 25. — Même service, organisé en 1899. — 13,009 litres de lait distribués à 67 enfants.

159. — **Dispensaire municipal du XIe arrondissement**, rue du Chemin-Vert, 70, organisé en 1895. — 18,667 litres de lait distribués, en 1900, à 115 enfants.

160. — Même service au Dispensaire de la rue Saint-Bernard, 33.

161. — **Dispensaire municipal du XIIIe arrondissement**, rue Jenner, 44. — Même service, organisé en septembre 1900. — 4,484 litres de lait distribués, pendant le dernier trimestre de l'année, à 69 enfants.

162. — **Dispensaire municipal du XVe arrondissement**, rue Violet, 69. — Même service, organisé en 1902.

163. — **Dispensaire municipal du XVIIe arrondissement**, rue Gauthey, 43. — Même service, organisé en 1899. — 18,975 litres de lait distribués, en 1900, à 87 enfants.

164. — **Dispensaire municipal du XVIIIe arrondissement**, rue Ordener, 117. — Même service, organisé en 1898. — 26,531 litres de lait distribués, en 1900, à 157 enfants.

165. — Même service au Dispensaire de la rue Damrémont, 10, organisé en 1902.

166. — **Dispensaire municipal du XXe arrondissement**, rue Saint-Blaise, 15. — Même service, organisé en septembre 1900. — 2,275 litres de lait distribués, pendant le dernier trimestre de l'année, à 76 enfants.

167. — **Dispensaire municipal de Pantin**, rue de Flandre, 30. — Même service organisé en septembre 1900. — 2,572 litres de lait distribués, pendant le dernier trimestre de l'année, à 52 enfants (1).

(1) La mortalité des nourrissons admis à ces dispensaires est sensiblement inférieure à la mortalité moyenne (attestée par le Bulletin de la statistique municipale) des enfants du premier âge.

168. — **Dispensaire municipal de Saint-Maur-les-Fossés.** — Même service, organisé en 1902.

169. — **Dispensaire municipal de Saint-Denis.** — Même service, organisé en 1902.

170. — **Dispensaires d'enfants du VII[e] arrondissement** (voir section XV) :

Dispensaire de la rue Oudinot, 1. — A distribué, en 1902, 31,611 litres de lait stérilisé, dont 3,515 gratuitement.

Dispensaire de la rue Saint-Dominique, 109. — A distribué, en 1902, 25,301 litres de lait stérilisé, dont 2,610 gratuitement. — A donné 2,402 consultations de nourrissons.

171. — **Œuvre philanthropique du lait**, rue Cambacérès, 29. — Fondée en 1900. — A déjà installé 16 dépôts dans les quartiers qu'habite surtout la population nécessiteuse :

IV[e] arrondissement : rue des Ecouffes, 18;
X[e] arrondissement : rue Albouy, 3; — rue Saint-Maur, 199;
XI[e] arrondissement : rue de la Forge-Royale, 12; — avenue Daumesnil, 182;
XIII[e] arrondissement : avenue de Choisy, 192;
XIV[e] arrondissement : rue de l'Ouest, 114;
XV[e] arrondissement : rue Saint-Charles, 148;
XVII[e] arrondissement : rue Balagny, 4; — rue de l'Arc-de-Triomphe, 17;
XVIII[e] arrondissement : rue de Suez, 19; — rue des Trois-Frères, 27; — rue Damrémont, 78;
XIX[e] arrondissement : rue de Crimée, 175;
XX[e] arrondissement : rue Ramponneau, 36; — rue de la Réunion, 26.

Dans ces dépôts, ouverts en été de 5 heures et demie à 11 heures du matin, en hiver de 6 heures à 11 heures (sauf celui de la rue Albouy, qui l'est toute la journée), l'*Œuvre philanthropique* vend à toute personne qui se présente du lait frais de première qualité, analysé chaque jour, au prix de 0 fr. 25 le litre, et aux nécessiteux, après enquête, du lait stérilisé au prix de 0 fr. 40.

Elle fait des distributions gratuites ou demi-gratuites de l'un et de l'autre — sur présentation de bons spéciaux — aux indigents qui ne peuvent payer ce prix modique.

172. — **Polyclinique Rothschild**, rue Marcadet, 199, depuis 1902. — Fondée (rue Picpus), et dotée par le D[r] Henri Rothschild. — Reçoit gratuitement les enfants âgés de moins de 15 ans des XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] arrondissements; leur distribue du lait ou des médicaments; hospitalise ceux qui en ont besoin, et, avec leurs nourrissons malades, les mères qui les

allaitent — Ce dispensaire, admirablement aménagé, contient des salles de réception, de consultations, d'ophtalmologie, de laryngologie, d'opérations, de stérilisation, d'isolement, et plusieurs dortoirs de huit lits

173 — **Dispensaire de la Société d'allaitement maternel,** avenue du Maine, 203 (voir même section). — Donne des consultations gratuites aux mères du dehors et à leurs enfants, les mardis, jeudis et samedis, de 9 heures à midi

174. — **Œuvre de la Goutte de lait de Montmartre,** rue Sainte Isaure, 6 — A distribué, en 1902, 21,500 litres de lait

175. — **Œuvre sociale du bon lait,** à la mairie du XVIII[e] arrondissement — Dispensaire pour enfants du premier âge inauguré en juillet 1903. — Distribue tous les matins, de 8 à 10 heures, du lait stérilisé au prix de 0 fr 20 le litre.

176 — **Dispensaire de la mutualité maternelle,** rue Saint-Sauveur, 52 (voir même section, plus haut).

A donné :

En 1897	3,328	consultations.
1898	3,900	—
1899	3,328	—
1900	4,000	—
1901	4,009	—

IV

ASILES MATERNELS

177. — **Asile de Nanterre,** rue Saint-Denis, 5 (voir section LVI). — A pour but de recueillir des petites filles protestantes orphelines ou abandonnées, trop jeunes pour être admises dans un orphelinat. Les reçoit depuis 18 mois jusqu'à 7 ans, moyennant une pension de 20 francs par mois et 30 francs d'entrée

L'*Asile de Nanterre* était, au début, réservé aux femmes adultes incurables; cette section y fut créée quand l'asile, évacué pendant le siège de

Paris, se réorganisa après le rétablissement de la paix, sous la direction de deux diaconesses.

Elle contient 20 lits et, depuis qu'elle a été ouverte jusqu'au 1er janvier 1903, elle à reçu 225 enfants.

178 — **Crèche de l'hôpital de la Charité.** — Fondés en 1893 — Reçoit dans une salle spéciale de 9 lits, près de chacun desquels est un berceau, des femmes malades avec leurs enfants âgés de moins de 2 ans

Chaque lit avec son berceau est isolé des autres par une cloison, ce qui permet à la mère de se croire chez elle.

179 — **Garderie d'enfants,** à Saint-Maur-les-Fossés, rue Mathieu, 9 (précédemment à Pontoise). — Fondée en 1888 par la *Réunion protestante de charité* (voir section XXXV) et administrée par elle.

Reçoit, depuis l'âge de 2 ans, sans distinction de culte, des enfants orphelins ou abandonnés des départements de la Seine, de Seine-et-Oise ou de la Seine-Inférieure; ces derniers, de préférence. Les garde, moyennant une pension mensuelle de 25 francs, jusqu'à 7 ans; et si, à cet âge, ils ne sont pas redemandés par leur famille, les fait entrer dans un orphelinat. — 20 places.

180 — **Asile Saint-Louis,** à Poissy, rue du Port. — Fondé et dirigé par Mlle Bonjean. — Reçoit des enfants des deux sexes sans distinction de nationalité, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 3 ans, moyennant une pension mensuelle de 30 francs et 50 francs d'entrée (1).

V

CRÈCHES

Les crèches sont destinées à recevoir, les jours ouvrables, pendant les heures de travail, sans distinction de religion et moyennant une légère rétribution (variant habituellement de 10 à 20 centimes), les enfants au-dessous de 2 ans, non malades, appartenant à des mères qui travaillent au dehors pour vivre, et qui doivent venir les y allaiter deux fois par jour.

L'œuvre, ou, pour mieux dire, l'institution des crèches, que la bienfaisance privée ou l'assistance administrative ont introduite dans près de

(1) S'adresser à Mlle Bonjean, rue du Port, à Poissy.

deux cents villes françaises et un grand nombre de villes étrangères, est due, tout le monde le sait, à l'initiative personnelle de M Firmin Marbeau.

Au commencement du siècle, sans doute, la marquise de Pastoret avait tenté déjà de fonder, rue de Miromesnil, une salle d'hospitalité contenant 12 berceaux et destinée à recevoir des enfants de moins de quinze mois que leurs mères y viendraient allaiter (1); mais, dans les conditions où elle était faite, cette première tentative ne pouvait produire de grands résultats Après avoir végété pendant quelques années, l'œuvre créée par Mme de Pastoret disparut; elle était depuis longtemps oubliée quand, en 1844, M Marbeau fonda la sienne.

Ce philanthrope était depuis longtemps préoccupé, sans avoir encore trouvé le moyen d'y remédier, de la triste situation des mères obligées de quitter l'enfant qu'elles nourrissaient, pour aller à leur travail Dans une misérable maison de Chaillot, où l'avaient amené ses fonctions de membre du bureau de bienfaisance, il trouva une pauvre femme ayant sur ses genoux un enfant de dix-huit mois et, dans les bras, un autre de quelques semaines. Ayant voulu savoir ce que devenaient ces enfants quand elle partait pour son atelier, M. Marbeau apprit qu'elle les remettait à une « gardeuse », indigente comme elle, moyennant 8 sous pour la garde et 6 sous pour la nourriture, forte brèche à son salaire quotidien de 2 francs

Poursuivant son enquête, qui commençait à l'intéresser vivement, M 'Marbeau se rendit chez la gardeuse, dans le taudis de laquelle il vit plusieurs petits enfants couchés à terre et médiocrement tenus Il lui demanda, après diverses autres questions, comment elle pouvait nourrir ceux qui tétaient encore : « Ceux-là, répondit la gardeuse, c'est leur mère qui vient les allaiter à l'heure des repas » Dans cette réponse, M Marbeau trouvait la solution qu'il avait cherchée vainement jusqu'alors : il fallait créer de petits établissements où la charité rendrait dans de meilleures conditions, aux mères indigentes, le service que, pour gagner sa vie, la pauvre gardeuse rendait à quelques voisines, et, afin d'en bien marquer le but et le caractère, les nommer *Crèches*

M Marbeau dressa sur l'heure le plan d'une fondation de ce genre et le soumit au bureau de bienfaisance dont il faisait partie, celui du Ier arrondissement Tout en approuvant fort cette création, le bureau ne crut pas pouvoir y participer officiellement; mais, sur la liste de souscription qu'ouvrit alors M Marbeau, la plupart de ses membres voulurent s'inscrire.

La première crèche fondée, avec leur concours, et surtout celui de Mme Curmer, de M Framboisier, du docteur Canuet, par l'initiative de M Marbeau, s'ouvrait, quelques mois plus tard, le 14 novembre 1844, rue de Chaillot, 71

(1) Dans la nomenclature des institutions charitables à Paris, que contenait l'*Annuaire de la Société philanthropique* publié en 1819, on trouve encore, sous le nom d' « Écoles de filles », la mention de cet établissement, alors transféré rue Vorte, avec la définition suivante : « Est destiné à recevoir les enfants en bas âge que leurs mères ne peuvent conduire avec elles lorsqu'elles vont en journées ». Il semblait servir à la fois de crèche et de salle d'asile

Cinq mois après, le 29 avril 1845, une seconde, la *Crèche Saint-Philippe-du-Roule*, était installée faubourg du Roule, 12; puis quatre autres avant la fin de cette année : la *Crèche Saint-Louis-d'Antin*, rue Saint-Lazare, 148 (29 avril); la *Crèche de Saint-Jean-Baptiste*, rue de Louvain, 9 (10 juillet); la *Crèche Saint-Pierre*, rue de la Comète (15 juillet); la *Crèche de Saint-Vincent-de-Paul*, rue du Cherche-Midi, 69 (17 juillet).

Huit nouvelles s'ouvrirent en 1846 :

Crèche Sainte-Geneviève, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 37 (3 janvier); *Crèche de Bethléem*, rue Pierre-Sarrazin (2 février); *Crèche Sainte-Amélie*, à Neuilly, rue des Poissonniers (1er mai); *Crèche Saint-Gervais*, rue Geoffroy-Lasnier, 18 (11 mai); *Crèche de Bercy* (1er août); *Crèche Notre-Dame-de-Lorette*, rue Coquenard, 5 (fin août); *Crèche Saint-Adélaïde*, aux Ternes (1er octobre).

Six en 1847 :

Crèche Saint-Antoine, Faubourg-Saint-Antoine, 170 (22 mars); *Crèche Saint-Ambroise*, rue Popincourt, 70 (5 octobre); *Crèche des Diaconesses*, rue de Reuilly, 95 (10 octobre); *Crèche Saint-Marcel*, rue de l'Épée-de-Bois (22 décembre); *Crèche Saint-Merry*, rue du Puits, 9, et *Crèche Saint-Sauveur*, rue Saint-Sauveur, 7 (28 décembre).

Après la crèche modèle de Chaillot, 18 autres s'étaient donc fondées dans l'espace de trois ans On verra, par le tableau suivant, quels ont été depuis, et surtout pendant les trente dernières années, les progrès de cette bienfaisante institution.

Les 106 crèches du département de la Seine sont les suivantes :

ANNÉES	NOMBRE de CRÈCHES	DÉPENSES ORDINAIRES	NOMBRE des JOURNÉES DE PRÉSENCE
1845	6	33 000f	40.000
1850	24	132 000	155.000
1855	22	121 000	145.000
1860	18	99 000	140 000
1865	20	121 000	145 000
1870	24	132 000	130 000
1875	35	192 500	225 000
1880	43	212 948	260 000
1885	51	301 637	335 000
1890	69	388 646	401 000
1895	87	559.309	571.000
1901	103	798 198	735.125
1902	106	870 878 (1)	773.989

(1) Les chiffres indiqués ci-dessus, comme ceux qui sont inscrits dans la nomenclature détaillée qui suit, ont été relevés par la *Société des crèches*. Un

A PARIS

Ier ARRONDISSEMENT

181. — **Crèche Saint-Roch,** rue Saint-Roch, 28. — Ouverte le 31 juillet 1882. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. 25 places.
Pendant l'année 1902 : 76 enfants; 5,572 journées de présence.
Dépenses ordinaires : 6,305 francs; rétribution maternelle : 772 francs.

182. — **Crèche municipale du Ier arrondissement** (1), rue de l'Arbre-Sec, 17. — Ouverte le 7 octobre 1889. — *Reconnue établ. d'util. publ.* le 3 septembre 1882. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 110 enfants; 9,545 journées.
Dépenses ordinaires : 14,546 francs; rétribution maternelle : 1,262 fr.

IIe ARRONDISSEMENT

183. — **Crèche municipale de Bonne-Nouvelle,** rue Saint-Denis, 144. — Ouverte (rue Portalès, 5) en 1866. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 111 enfants; 10,865 journées.
Dépenses ordinaires : 17,428 francs; rétribution maternelle : 2,109 fr.

184. — **Crèche du Mail,** rue des Petits-Pères, 2. — Ouverte en février 1897. — Direction laïque. — 25 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 50 enfants; 6,992 journées.
Dépenses ordinaires : 8,238 francs; rétribution maternelle : 0.

IIIe ARRONDISSEMENT

185. — **Crèche laïque des Archives,** rue de Saintonge, 43. — Ouverte le 21 mai 1884. — 35 places.
Pendant l'année 1902 : 70 enfants; 6,900 journées.

très petit nombre de crèches ayant négligé de lui faire connaître leurs comptes financiers, elle a dû évaluer approximativement leurs dépenses. Mais, si elle n'est pas d'une exactitude rigoureuse, cette évaluation ne saurait s'éloigner qu'insensiblement de la réalité.

(1) A Paris, les crèches dites municipales n'en sont pas moins des établissements privés. Elles ont été créées, et (à l'exception de deux ou trois que leurs fondateurs avaient abandonnées) elles sont administrées par des sociétés de bienfaisance qui trouvent dans la municipalité de leur quartier un concours sympathique, mais ne sont pas soumises à sa tutelle, et conservent leur personnalité indépendante.

Dépenses ordinaires : 9,631 francs ; rétribution maternelle : 1215 francs.

IVe ARRONDISSEMENT

186. — **Crèche Sainte-Philomène**, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 20. — Ouverte sous le nom de *Crèche Saint-Merry et Saint-Gervais*, le 11 février 1847. Fermée en décembre 1853; rouverte le 29 décembre 1873. — Dirigée par les *Sœurs de Saint Vincent-de Paul* — 35 places
Pendant l'année 1902 : 117 enfants; 9,525 journées.
Dépenses ordinaires : 9,730 francs; rétribution maternelle : 1,715 francs.

187. — **Crèche Saint-François de Sales**, rue Poulletier, 5. — Ouverte le 11 mai 1881. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 70 places
Pendant l'année 1902 : 793 enfants; 7,156 journées.
Dépenses ordinaires : 7,628 francs; rétribution maternelle : 1,334 francs.

188 — **Crèche municipale du IVe arrondissement**, rue Saint-Antoine, 164. — Ouverte le 18 juillet 1887. — Direction laïque. — 20 places
Pendant l'année 1902 : 67 enfants; 5,684 journées.
Dépenses ordinaires : 6,225 francs; rétribution maternelle : 1,409 francs.

Ve ARRONDISSEMENT

189 — **Crèche Monge**, place Monge, 4. — Ouverte le 15 juillet 1890. — Direction laïque — 25 places
Pendant l'année 1902 : 66 enfants; 8,786 journées
Dépenses ordinaires : 9,290 francs; rétribution maternelle : 1289 francs.

190 — **Crèche Sadi-Carnot**, rue des Trois-Portes, 3 — Ouverte le 8 octobre 1894 — Direction laïque — 25 places
Pendant l'année 1902 : 54 enfants; 7,235 journées
Dépenses ordinaires : 9,724 francs; rétribution maternelle : 1,038 francs.

191 — **Crèche Sainte-Lucie**, rue des Bernardins, 15 — Ouverte le 5 novembre 1894 — Reconstruite en 1902 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — 50 places
Pendant l'année 1902 : 80 enfants; 6,156 journées.
Dépenses ordinaires : 6,153 francs; rétribution maternelle : 907 francs.

VIe ARRONDISSEMENT

192 — **Crèche Bethléem**, rue de Mézières, 6 (depuis 1872). — Ouverte le 2 février 1846, rue Pierre-Sarrazin; transférée en 1849 rue Ser-

vandoni, en 1854 rue du Vieux-Colombier, revenue en 1862 rue Servandoni dans une autre maison. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours) — 25 places

Pendant l'année 1902 : 60 enfants ; 5,980 journées.

Dépenses ordinaires : 5,236 francs ; rétribution maternelle : 1,306 francs.

193. — **Crèche municipale du VIe arrondissement**, rue Jacob, 11. — Ouverte le 22 juin 1887. — Direction laïque. — 30 places.

Pendant l'année 1902 : 97 enfants ; 5,702 journées.

Dépenses ordinaires : 9,170 francs ; rétribution maternelle : 879 francs.

VIIe ARRONDISSEMENT

194. — **Crèche de Saint-Pierre du Gros-Caillou**, rue de Grenelle, 182 (depuis 1877) — Ouverte le 15 juillet 1845, rue de la Comète ; transférée ensuite rue de l'Église. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 70 places.

Pendant l'année 1902 : 110 enfants ; 14,325 journées

Dépenses ordinaires : 12,852 francs ; rétribution maternelle : 2,575 francs.

195. — **Crèche Saint-Vincent de Paul**, rue Oudinot, 3 — Ouverte le 17 juillet 1845, rue du Cherche-Midi, 69 (pour 12 enfants). — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — 40 places

Pendant l'année 1902 : 100 enfants ; 5,925 journées

Dépenses ordinaires : 8,415 francs ; rétribution maternelle : 891 francs

196. — **Crèche Saint-Thomas d'Aquin**, rue Perronet, 9. — Ouverte (rue Saint-Guillaume) le 26 mars 1851 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — 30 places — Admission gratuite.

Pendant l'année 1902 : 50 enfants ; 4,500 journées

Dépenses ordinaires : 5,050 francs ; rétribution maternelle : 0.

VIIIe ARRONDISSEMENT

197. — **Crèche Saint-Philippe du Roule**, rue de Monceau, 13 — Ouverte le 29 avril 1845 (rue du Faubourg-Saint-Honoré, 182), pour 15 enfants. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 40 places

Pendant l'année 1902 : 84 enfants ; 7,164 journées

Dépenses ordinaires : 8, 241 francs ; rétribution maternelle : 850 francs

198. — **Crèche Sainte-Madeleine**, rue de la Ville-l'Évêque, 14 (depuis 1882) — Fondée le 5 avril 1846 (rue Saint-Honoré, 249) par M. Marbeau — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, sous la surveillance d'un comité de dames — 30 places.

Pendant l'année 1902 : 46 enfants ; 3,592 journées.
Dépenses ordinaires : 4,765 francs ; rétribution maternelle : 457 francs.

IXe ARRONDISSEMENT

199. — **Crèche Saint-Louis d'Antin**, rue de la Chaussée-d'Antin, 27. — Ouverte (rue Saint-Lazare) le 29 avril 1845. — Dirigée par les *Filles de la Sagesse* — 20 places.
Pendant l'année 1902 : 85 enfants ; 6,084 journées.
Dépenses ordinaires : 6,906 francs ; rétribution maternelle : 643 francs.

200. — **Crèche laïque du IXe arrondissement**, rue de La Rochefoucauld, 25. — Ouverte le 23 septembre 1889. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 164 enfants ; 11,067 journées.
Dépenses ordinaires : 9,499 francs ; rétribution maternelle : 1,394 francs.

Xe ARRONDISSEMENT

201. — **Crèche laïque du Xe arrondissement**, rue Saint-Maur-Popincourt, 185. — Fondée par Mme Duval — Ouverte le 8 avril 1885. — Transférée à son local actuel le 8 juillet 1896 — 25 places.
Pendant l'année 1902 : 83 enfants ; 5,585 journées.
Dépenses ordinaires : 6,120 francs ; rétribution maternelle : 1,025 francs.

202. — **Crèche laïque du faubourg Saint-Martin**, rue du Faubourg-Saint-Martin, 122 — Ouverte le 8 juillet 1886. — 35 places.
Pendant l'année 1902 : 131 enfants ; 7,012 journées,
Dépenses ordinaires : 8,585 francs ; rétribution maternelle : 1,233 francs.

XIe ARRONDISSEMENT

203. — **Crèche Charles-Floquet**, rue Saint-Maur-Popincourt, 6 (depuis 1896). — Ouverte le 24 mars 1879, dans un local provisoire ; transférée, le 1er février 1881, passage Lechevin. — 45 places.
Pendant l'année 1902 : 165 enfants ; 14,799 journées.
Dépenses ordinaires : 10,832 francs ; rétribution maternelle : 2,652 francs.

204. — **Crèche Saint-Joseph**, rue d'Angoulême, 84. — Ouverte le 18 janvier 1888. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 25 places.
Pendant l'année 1902 : 240 enfants ; 10,619 journées.
Dépenses ordinaires : 6,540 francs ; rétribution maternelle : 2,024 francs.

XIIe ARRONDISSEMENT

205. — **Crèche Sainte-Marie-des-Quinze-Vingts**, passage Gatbois, 8. — Ouverte le 1er avril 1873. — *Reconnue établ. d'util. publ.* le 21 septembre 1876. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 140 enfants; 7,000 journées
Dépenses ordinaires : 5,916 francs; rétribution maternelle : 1,244 francs.

206. — **Crèche Saint-Joseph**, rue des Meuniers, 63 (Bercy) — Ouverte le 15 octobre 1875. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 20 places.
Pendant l'année 1902 : 64 enfants; 6,072 journées.
Dépenses ordinaires : 4,874 francs; rétribution maternelle : 905 francs.

207. — **Crèche de Picpus**, ruelle des Tourneux, 4. — Fondée le 22 mars 1847 sous le nom de *Crèche Saint-Antoine;* fermée en 1884; reconstituée sous son nouveau nom le 4 mai 1885. — *Reconnue etabl. d'util publ.* le 3 septembre 1892. — Direction laïque — 40 places
Pendant l'année 1902 : 203 enfants; 8,256 journées.
Dépenses ordinaires : 11,458 francs; rétribution maternelle : 1,350 francs.

XIIIe ARRONDISSEMENT

208. — **Crèche Saint-Marcel**, rue Vandrezanne, 42 (depuis 1879) — Ouverte le 8 septembre 1869 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 103 enfants; 7,015 journées.
Dépenses ordinaires : 8,610 francs; rétribution maternelle : 683 francs.

209. — **Crèche Sainte-Rosalie**, rue de la Glacière, 35. — Fondée par une donation de la comtesse Pillet-Will. — Ouverte le 9 février 1873. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 60 places.
Pendant l'année 1902 : 144 enfants; 7,841 journées.
Dépenses ordinaires : 5,787 francs; rétribution maternelle : 1,364 francs.

210. — **Crèche laïque du herceau de l'enfance**, passage Ricaut, 7. — Ouverte le 17 juillet 1882 — 40 places,
Pendant l'année 1902 : 140 enfants; 6,949 journées.
Dépenses ordinaires : 8,839 francs; rétribution maternelle : 887 francs.

211. — **Crèche municipale du quartier Crouleharhe**, rue des Gobelins, 7. — Ouverte le 26 juin 1893 — Direction laïque — 60 places.
Pendant l'année 1902 : 111 enfants; 9,360 journées.
Dépenses ordinaires : 9,152 francs; rétribution maternelle : 1,283 francs.

212 — **Crèche laïque de la Maison-Blanche**, rue Barrault, 1 — Ouverte le 5 novembre 1894 — 45 places

Pendant l'année 1902 : 180 enfants; 10,621 journées

Dépenses ordinaires : 10,684 francs; rétribution maternelle : 1,383 francs.

213. — **Crèche municipale de la Salpêtrière**, rue du Banquier, 5. — Ouverte le 11 novembre 1895. — Direction laïque — 24 places

Pendant l'année 1902 : 73 enfants; 5,881 journées

Dépenses ordinaires : 8,218 francs; rétribution maternelle : 550 francs.

XIV[e] ARRONDISSEMENT

214 — **Crèche Fénelon-Charles**, rue Charles-Divry — Ouverte le 29 juin 1896. — Fondée par des bienfaiteurs anonymes — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — 36 places

Pendant l'année 1902 : 82 enfants; 6,611 journées.

Dépenses ordinaires : 6,611 francs; rétribution maternelle : 1,177 francs.

215. — **Crèche municipale de Plaisance-Montparnasse**, rue Schomer, 14 — Ouverte le 7 juin 1892 — 40 places.

Pendant l'année 1902 : 152 enfants; 9,035 journées.

Dépenses ordinaires : 15,348 francs; rétribution maternelle : 1,500 francs.

216 — **Crèche Furtado-Heine**, rue Jacquier, 7 — Fondée par Mme Furtado-Heine — Ouverte le 7 juin 1896. — *Reconnue établ d'util publ* en 1896. — 100 places (cinq grands dortoirs contenant chacun 20 berceaux) — Après avoir consacré 600,000 francs à la construction de cette crèche, Mme Furtado-Heine, pour assurer son existence, l'a dotée d'une rente de 45,000 francs — Admission gratuite.

Pendant l'année 1902 : 405 enfants; 22,623 journées

Dépenses ordinaires : 22,623 francs; rétribution maternelle : 0

217 — **Crèche du quartier de la Santé**, rue d'Alésia, 7 — Fondée en 1901. — Direction laïque — 45 places. — Admission gratuite

Pendant l'année 1902 : 68 enfants; 6,589 journées.

Dépenses ordinaires : 10,429 francs; rétribution maternelle : 0

XV[e] ARRONDISSEMENT

218 — **Crèche Sainte-Marguerite**, rue Ginoux, 5. — Ouverte le 22 juin 1872 — *Reconnue établ d'util. publ.* le 12 mars 1877 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). — 30 places.

Pendant l'année 1902 : 121 enfants: 5,035 journées

Dépenses ordinaires : 7,126 francs; rétribution maternelle : 1,442 francs.

219. — **Crèche municipale laïque de l'Espérance**, rue Violet, 69. — Ouverte le 15 mai 1890 — 30 places.
Pendant l'année 1902 : 113 enfants; 0,693 journées.
Dépenses ordinaires : 8,442 francs; rétribution maternelle : 1,338 francs.

220. — **Crèche laïque municipale du quartier Saint-Lambert et Necker**, rue d'Alleray, 13. — Ouverte le 15 juin 1891 — Reconstituée en 1902 — 70 places.
Pendant l'année 1902 : 86 enfants; 6,445 journées.
Dépenses ordinaires : 8,928 francs; rétribution maternelle : 344 francs.

221. — **Crèche Fourcade**, rue Beuret, 25 — Fondée par M. et Mme Fourcade (1). — Ouverte le 1er avril 1895. — Dirigée par les *Filles de la Croix* — 80 places.
Pendant l'année 1902 : 187 enfants; 21,704 journées.
Dépenses ordinaires : 21,684 francs; rétribution maternelle : 3,092 francs.

XVIe ARRONDISSEMENT

222. — **Crèche Sainte-Marie**, avenue Victor-Hugo, 117 — Ouverte, le 16 novembre 1869, sous le nom de **Crèche du Prince-Impérial**. — Fermée en 1870; rouverte, sous son nouveau nom, en février 1874 — Dirigée par les *Filles de la Sagesse* — 30 places (2).
Pendant l'année 1902 : 69 enfants; 4,600 journées.
Dépenses ordinaires : 4,681 francs; rétribution maternelle : 765 francs.

223 — **Crèche du Point-du-Jour**, rue Claude-Lorrain, 22 *bis* — Ouverte le 21 janvier 1895. — Direction laïque. — 20 places — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 79 enfants; 7,941 journées.
Dépenses ordinaires : 14,701; rétribution maternelle : 0.

224. — **Crèche du XVIe arrondissement**, rue François-Millet — Fondée en 1897 — Direction laïque — 34 places — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 85 enfants; 10,442 journées.
Dépenses ordinaires : 16,199 francs; rétribution maternelle : 0.

XVIIe ARRONDISSEMENT

225. — **Crèche Saint-Joseph**, rue Bacon, 11. — Ouverte (rue

(1) M. et Mme Fourcade donnèrent à cette intention à la *Société des Crèches* le terrain où se trouve actuellement la crèche, et un million pour la construire et l'entretenir.
(2) Cette crèche est la dépositaire des archives de la crèche Saint-Pierre de Chaillot, fondée la première, le 14 novembre 1844, et fermée en 1857.

Bayen,19) le 1er juillet 1874 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — 40 places

Pendant l'année 1902 : 68 enfants ; 7,359 journées.

Dépenses ordinaires : 8,258 francs ; rétribution maternelle : 706 francs.

226. — **Crèche de la Compagnie de l'Ouest**, avenue de Clichy, 163 — Ouverte le 3 mai 1880. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 100 places. — Admission gratuite. — Réservée aux enfants d'ouvriers ou employés de la Compagnie

Pendant l'année 1902 : 111 enfants ; 25,761 journées

Dépenses ordinaires : 25,761 francs ; rétribution maternelle : 0.

227. — **Petite Crèche des Batignolles**, avenue de Clichy, 47 *bis* — Ouverte en mai 1877. — Transférée dans le local actuel le 19 mars 1888 — Direction laïque — 20 places.

Pendant l'année 1902 : 76 enfants ; 5,521 journées.

Dépenses ordinaires : 8,988 francs ; rétribution maternelle : 745 francs

228 — **Crèche municipale des Épinettes**, rue Derzélius prolongée, 8 *bis* — Ouverte le 30 juin 1890. — Direction laïque. — 25 places.

Pendant l'année 1902 : 48 enfants ; 5,834 journées

Dépenses ordinaires : 6,184 francs ; rétribution maternelle : 461 francs.

229. — **Crèche Madeleine-Brès**, rue Nollet, 86. — Fondée par Mme Drès, le 12 juin 1893 — Direction laïque. — 20 places.

Pendant l'année 1902 : 138 enfants ; 5,926 journées

Dépenses ordinaires : 10,587 francs ; rétribution maternelle : 1,485 fr.

230 — **Petite Crèche de la rue Gauthey**, rue Gauthey, 45. — Fondée par la Banque internationale le 1er février 1895. — Dirigée par les *Sœurs franciscaines* (de Vienne). — 20 places

Pendant l'année 1902 : 44 enfants ; 4,805 journées.

Dépenses ordinaires : 10,780 francs ; rétribution maternelle : 549 francs.

231. — **Crèche municipale du XVIIe arrondissement**, rue de l'Étoile, 21. — Fondée en 1898 — Direction laïque. — 30 places.

Pendant l'année 1902 : 50 enfants ; 7,207 journées

Dépenses ordinaires : 11,183 francs ; rétribution maternelle : 1,446 fr.

XVIIIe ARRONDISSEMENT

232. — **Crèche de Clignancourt**, rue Damrémont, 93. — Ouverte le 6 juillet 1873 — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1902 : 107 enfants ; 5,100 journées.

Dépenses ordinaires : 11,617 francs ; rétribution maternelle : 948 francs.

233. — **Crèche de la Chapelle et de la Goutte d'Or**, rue Affre, 9. — Ouverte le 24 juin 1875. — Direction laïque. — 32 places
Pendant l'année 1902 : 98 enfants ; 8,414 journées.
Dépenses ordinaires : 11,689 francs ; rétribution maternelle : 1,028 fr.

234. — **Crèche Arthur Panckoucke**, rue Caulaincourt, 39. — Ouverte le 5 décembre 1882 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 136 enfants ; 9,829 journées.
Dépenses ordinaires : 6,709 francs ; rétribution maternelle : 530 francs.

235. — **Crèche asile Sainte-Marie**, avenue de Saint-Ouen, 146. — Ouverte le 25 février 1895. — Direction laïque. — 35 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 73 enfants ; 8,233 journées.
Dépenses ordinaires : 8,215 ; rétribution maternelle : 0

XIXe ARRONDISSEMENT

236. — **Crèche Sainte-Eugénie**, rue de Crimée, 146. — Ouverte le 1er mai 1868. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 224 enfants ; 12.285 journées.
Dépenses ordinaires : 7,318 francs ; rétribution maternelle : 1,468 fr.

237. — **Crèche laïque du quartier d'Amérique**, rue de Bellevue, 18. — Ouverte le 3 septembre 1889. — 30 places.
Pendant l'année 1902 : 73 enfants ; 5,234 journées.
Dépenses ordinaires : 4,674 francs ; rétribution maternelle : 985 francs.

238. — **Crèche municipale du quartier du Combat**, rue Bolivar, 66 — Fondée en 1897. — Direction laïque. — 34 places
Pendant l'année 1902 : 115 enfants ; 8,661 journées.
Dépenses ordinaires : 9,226 francs; rétribution maternelle : 1,664 francs.

239. — **Crèche de La Villette et du pont de Flandre**, rue de Flandre, 142 — Fondée en 1899. — Direction laïque. — 40 places
Pendant l'année 1902 : 126 enfants ; 6,382 journées.
Dépenses ordinaires : 9,350 francs ; rétribution maternelle : 1,194 fr.

XXe ARRONDISSEMENT

240. — **Crèche Saint-Jean-Baptiste**, rue de la Mare, 73 — Ouverte (rue de Louvain) le 1er juillet 1845 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 35 places.

Pendant l'année 1902 : 234 enfants; 10,793 journées.
Dépenses ordinaires : 6,755 francs; rétribution maternelle : 1,989 francs.

241. — **Crèche Sainte-Amélie**, rue de Bagnolet, 63. — Fondation Wion-Pigalle. — Ouverte (sous le nom de *Crèche Saint-Germain*) le 25 août 1872 — Direction laïque. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 160 enfants; 9,230 journées.
Dépenses ordinaires : 10,575 francs; rétribution maternelle : 2,229 francs.

242 — **Crèche laïque du XXe arrondissement**, rue de Bagnolet, 121. — Ouverte le 3 avril 1888. — 29 places.
Pendant l'année 1902 : 62 enfants; 6,319 journées.
Dépenses ordinaires : 6,702 francs; rétribution maternelle : 1,148 francs.

243. — **Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau**, rue du Télégraphe, 33. — Ouverte en décembre 1889. — 27 places.
Pendant l'année 1902 : 121 enfants; 7,337 journées.
Dépenses ordinaires : 8,703 francs; rétribution maternelle : 1,604 francs.

244 — **Crèche municipale du quartier du Père-Lachaise**, place Martin-Nadaud — Ouverte en 1900 — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1902 : 92 enfants; 12,119 journées.
Dépenses ordinaires : 12,500 francs; rétribution maternelle : 2,349 francs.

245. — **Crèche municipale du quartier de Belleville**, passage de Pékin, 17 *bis* — Ouverte en 1901. — Direction laïque. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 100 enfants; 8,046 journées.
Dépenses ordinaires : 9,019 francs; rétribution maternelle : 1443 francs.

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis

ASNIÈRES

246. — **Crèche municipale**, place de l'Asile. — Ouverte le 3 décembre 1894 — Direction laïque. — 32 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 122 enfants; 6,231 journées.
Dépenses ordinaires : 8,138 francs; rétribution maternelle : 0.

BOULOGNE

247. — **Crèche municipale**, rue de Paris, 105. — Ouverte en 1867.

Réorganisée le 11 juillet 1881, sous le nom de « Crèche municipale ». — Direction laïque — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 143 enfants; 7,028 journées.
Dépenses ordinaires : 9,522 francs; rétribution maternelle : 1,105 francs.

247 *bis* — **Crèche municipale**, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 97. — Ouverte en mai 1902. — Direction laïque — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 50 enfants; 2,765 journées.
Dépenses ordinaires : 5,258 francs; rétribution maternelle : 483 francs.

CLICHY

248 — **Crèche de Saint-Vincent de Paul**, rue Martre, 84. — Ouverte le 6 juin 1852. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 75 places
Pendant l'année 1902 : 123 enfants; 9,240 journées.
Dépenses ordinaires : 5,154 francs; rétribution maternelle : 1,629 francs.

248 *bis* — **Crèche municipale**, rue du Bois, 72. — Ouverte en janvier 1903.

COLOMBES

249 — **Crèche municipale**, rue de Nanterre, 17 — Ouverte le 1er mai 1894. — Direction laïque. — 25 places.
Pendant l'année 1902 : 45 enfants; 3,203 journées.
Dépenses ordinaires : 4,566 francs; rétribution maternelle : 603 francs.

COURBEVOIE

250. — **Crèche municipale**, impasse des Épines. — Ouverte le 15 mai 1876. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1902 : 79 enfants; 5,913 journées.
Dépenses ordinaires : 8,272 francs; rétribution maternelle : 636 francs.

LEVALLOIS-PERRET

251. — **Crèche municipale**, rue Marjolin, 2 — Ouverte en 1867, fermée pendant la guerre, réorganisée sous le nom de « Crèche municipale » en février 1873. — Direction laïque. — 50 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 141 enfants; 8,127 journées.
Dépenses ordinaires : 10,169 francs; rétribution maternelle : 0.

252 — **Crèche de l'Enfant-Jésus**, rue du Bois, 102 — Ouverte en 1897. — 20 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 33 enfants; 5,240 journées.
Dépenses ordinaires : 5,240 francs; rétribution maternelle : 0.

LES LILAS

253. — **Crèche intercommunale**, passage Griselin, 8. — Ouverte en 1896. — 30 places.
Pendant l'année 1902 : 55 enfants; 4,592 journées.
Dépenses ordinaires : 4,992 francs; rétribution maternelle : 671 francs.

NANTERRE

254. — **Crèche communale de Sainte-Geneviève**, rue de la Mairie. — Ouverte le 25 décembre 1876. — Direction laïque. — 25 places.
Pendant l'année 1902 : 85 enfants; 5,843 journées.
Dépenses ordinaires : 4,587 francs; rétribution maternelle : 1,137 francs.

NEUILLY

255. — **Crèche Sainte-Amélie**, rue des Poissonniers, 24. — Ouverte (10, rue des Poissonniers) le 1[er] mai 1846. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 90 enfants; 8,932 journées.
Dépenses ordinaires : 7,697 francs; rétribution maternelle : 686 francs.

PANTIN

256. — **Crèche Sainte-Élisabeth**, rue Thiers, 3. — Ouverte le 3 octobre 1886. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 134 enfants; 7,898 journées.
Dépenses ordinaires : 11,063 francs; rétribution maternelle : 1,355 francs.

257. — **Crèche municipale**, rue du Commerce. — Ouverte le 15 juillet 1891. — Direction laïque. — 24 places.
Pendant l'année 1902 : 84 enfants; 8,422 journées.
Dépenses ordinaires : 10,772 francs; rétribution maternelle : 1,473 francs.

PUTEAUX

258. — **Crèche municipale**, rue des Écoles, 59. — Ouverte le 15 septembre 1883. — Direction laïque. — 40 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 115 enfants; 5,753 journées.
Dépenses ordinaires : 6,274 francs; rétribution maternelle : 0.

SAINT-DENIS

259. — **Crèche municipale**, rue Compoise, 59. — Ouverte le 11 septembre 1887. — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1902 : 118 enfants; 6,196 journées.
Dépenses ordinaires : 6,794 francs; rétribution maternelle : 1,549 francs.

SAINT-OUEN

260. — **Crèche municipale**, avenue de la Gare. — Ouverte le 6 janvier 1895. — Direction laïque. — 40 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 227 enfants; 9,354 journées.
Dépenses ordinaires : 9,333 francs; rétribution maternelle : 0.

261. — **Crèche municipale**, avenue Michelet. — Ouverte en 1900. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 112 enfants; 8,629 journées.
Dépenses ordinaires : 7,513 francs; rétribution maternelle : 0.

SURESNES

262. — Rue de Neuilly, 19 — Fondée par l'*Union chrétienne de tempérance*. — Ouverte le 25 juillet 1892. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1902 : 20 enfants; 4,133 journées.
Dépenses ordinaires : 5,024 francs; rétribution maternelle : 946 francs.

Arrondissement de Sceaux

ARCUEIL

263. — **Asile laïque municipal.** Ouvert en 1886. — 15 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 94 enfants; 5,904 journées.
Dépenses ordinaires : 3,698 francs; rétribution maternelle : 0.

CACHAN

264. — **Crèche Saint-Raphaël**, rue des Tournelles, 7. — Ouverte le 16 août 1876. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 40 places.
Pendant l'année 1902 : 36 enfants; 3,325 journées
Dépenses ordinaires : 3,930 francs; rétribution maternelle : 474 francs.

CHATILLON

265. — **Crèche municipale**, passage Charlot, 2. — Ouverte le 1er mars 1886. — Direction laïque. — 30 places
Pendant l'année 1902 : 12 enfants; 971 journées.
Dépenses ordinaires : 565 francs; rétribution maternelle : 145 francs.

CHOISY-LE-ROI

266. — **Crèche de la manufacture de porcelaine**, rue du Pont, 3. — Ouverte le 7 juin 1867 — Direction laïque. — 30 places. — Admission gratuite.

Pendant l'année 1902 : 24 enfants ; 3,765 journées

Dépenses ordinaires : 3,765 francs ; rétribution maternelle : 0

CLAMART

267. — **Crèche Sainte-Émilie**, rue du Trosy. — Fondée par M. Adolphe Schneider (qui en 1885 lui a légué une rente de 2,500 francs). — Ouverte le 24 mai 1880 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 40 places.

Pendant l'année 1902 : 74 enfants ; 7,048 journées

Dépenses ordinaires : 5,674 francs ; rétribution maternelle : 1,022 francs.

CRÉTEIL

268 — **Crèche municipale**, Grande-Rue, 59. — Ouverte le 1[er] mai 1886. Reconstruite en 1902 — Direction laïque. — 15 places.

Pendant l'année 1902 : 22 enfants ; 1,576 journées.

Dépenses ordinaires : 2,024 francs ; rétribution maternelle : 282 francs.

GENTILLY

269. — **Crèche municipale de Gentilly-Centre**, rue de la Mairie, 12. — Ouverte le 15 mars 1893 — Direction laïque. — 18 places.

Pendant l'année 1902 : 38 enfants ; 4,024 journées

Dépenses ordinaires : 4,365 francs ; rétribution maternelle : 875 francs.

ISSY

270. — **Crèche du Centre**, place de la Mairie. — Ouverte le 1[er] novembre 1889. — Direction laïque. — 20 places.

Pendant l'année 1902 : 26 enfants ; 5,070 journées.

Dépenses ordinaires : 3,588 francs ; rétribution maternelle : 804 francs.

271. — **Crèche des Moulineaux**, cité Gévelot — Ouverte le 1[er] novembre 1889. — Direction laïque — 20 places

Pendant l'année 1902 : 30 enfants ; 5,562 journées

Dépenses ordinaires : 3,965 francs ; rétribution maternelle : 994 francs.

IVRY

271 *bis*. — **Crèche municipale du Petit-Ivry**, rue de Paris, 123. —

Ouverte en 1900. — Direction laïque. — 40 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 32 enfants; 4,752 journées.
Dépenses ordinaires : 7,500 francs; rétribution maternelle : 0.

272. — **Crèche municipale d'Ivry-Port**, rue Constant prolongée. — Ouverte en 1900. — 40 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 32 enfants; 7,560 journées.
Dépenses ordinaires : 8,500 francs; rétribution maternelle : 0.

KREMLIN-BICÊTRE

273. — **Crèche municipale**, rue Danton, 46. — Ouverte en 1893. — 40 places. — Admission gratuite.
Pendant l'année 1902 : 44 enfants; 3,782 journées.
Dépenses ordinaires : 3,363 francs; rétribution maternelle : 0.

274. — **Crèche municipale de Maisons-Alfort**, Grande-Rue, 53. — Fondée en 1900. — Direction laïque. — 12 places.
Pendant l'année 1902 : 11 enfants; 762 journées.
Dépenses ordinaires : 1,953 francs; rétribution maternelle : 104 francs.

275. — **Crèche municipale de Malakoff**, rue Louis-Blanc, 2. — Fondée en 1897. — Direction laïque. — 20 places.
Pendant l'année 1902 : 35 enfants; 2,475 journées.
Dépenses ordinaires : 4,343 francs; rétribution maternelle : 527 francs.

MONTREUIL-SOUS-BOIS

276. — **Crèche municipale**, rue Voltaire. — Ouverte le 9 janvier 1895. — Direction laïque. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 160 enfants; 8,481 journées.
Dépenses ordinaires : 11,985 francs; rétribution maternelle : 1,473 francs.

MONTROUGE

277. — **Crèche municipale**, rue des Ruelles. — Ouverte le 5 novembre 1894. — Direction laïque. — 20 places.
Pendant l'année 1902 : 74 enfants; 3,987 journées.
Dépenses ordinaires : 6,245 francs; rétribution maternelle : 694 francs.

NOGENT-SUR-MARNE

278. — **Crèche Saint-Alphonse**, avenue du Marché, 3. — Ouverte le 7 juin 1883. — Dirigée par les *Filles de la Croix*. — 16 places.
Pendant l'année 1902 : 30 enfants; 2,364 journées.
Dépenses ordinaires : 2,035 francs; rétribution maternelle : 693 francs.

SCEAUX

279. — **Crèche municipale,** rue Marguerite-Renaudin, 1. — Ouverte en 1886. — 12 places.
Pendant l'année 1902 : 27 enfants; 2,691 journées.
Dépenses ordinaires : 1,927 francs; rétribution maternelle : 403 francs

VANVES

280. — **Crèche Sainte-Geneviève,** rue de la Mairie, 38 — Ouverte en 1878. — 25 places.
Pendant l'année 1902 : 40 enfants; 5,465 journées
Dépenses ordinaires : 3,775 francs; rétribution maternelle : 1,039 francs.

VINCENNES

281. — **Crèche,** rue des Carrières, 5. — Ouverte en 1878. — 50 places.
Pendant l'année 1902 : 106 enfants; 7,764 journées.
Dépenses ordinaires : 11,865 francs; rétribution maternelle : 1433 francs.

282. — **Crèche municipale,** rue des Laitières — Ouverte en décembre 1901. — Direction laïque. — 50 places
Pendant l'année 1902 : 140 enfants; 9,110 journées.
Dépenses ordinaires : 11,847; rétribution maternelle : 467 francs

Les 406 crèches du département de la Seine ont reçu, en 1902, 9,890 enfants, représentant 773,989 journées de présence.

Sur les 870,878 francs qu'a coûté leur entretien, les rétributions maternelles ne figurent que pour 95,757 francs. Tout le reste a été fourni par la bienfaisance.

283. — **Société des Crèches,** avenue d'Iéna, 15. — Fondée en 1847 par M. Firmin Marbeau. — *Reconnue établ d'util. publ.* en 1869 — Administrée par un conseil de 50 membres, qui fut présidé par le fondateur jusqu'à sa mort, puis par son fils jusqu'en 1902, et qui l'est aujourd'hui par M Edouard Marbeau, son neveu. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette Société a pour objet d'aider à créer ou à soutenir des crèches, de perfectionner et de propager l'institution, dont elle fait connaître les progrès en France et en Europe, dans son bulletin trimestriel.

Le tableau quinquennal de ses dépenses annuelles montre combien son action s'est étendue depuis qu'elle fonctionne :

1850.........	3,958	1860.........	6,399
1855.........	10,564	1865.........	5,480

1870	8,308	1890	17,831
1875	8,030	1895	21,831
1880	20,879	1902	38,831 (1)
1885	19,646		

Pendant l'exercice 1902, ses recettes se sont élevées à 308,822 francs, dont 24,130 francs sans destination spéciale, 17,505 francs avec destination spéciale et 267,817 francs à capitaliser. (Don de M. Eugène Marbeau : 201,504 francs ; legs de M. Cintrat : 9,968 francs ; don de M. Deleuze et autres bienfaiteurs : 53,666 francs.)

La *Société des Crèches* publie un bulletin trimestriel.

284. — **Œuvre nouvelle des Crèches parisiennes**, avenue Victor-Hugo, 113. — Fondée en 1896. — Dirigée par un comité que préside Mme Marguerite Max Cremnitz. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de provoquer, à l'aide de subventions municipales, la fondation de crèches dans les quartiers de Paris qui en sont encore dépourvus.

L'œuvre compte, en 1903, quatre crèches : une dans le II[e] arrondissement, impasse des Petits-Pères ; — une dans le XIV[e], rue d'Alésia, 5 ; — deux dans le XVI[e], rue François-Millet, 9 ; — rue Claude-Lorrain, 22 *bis* (2). Ces crèches reçoivent gratuitement les enfants de 8 jours à 3 ans, qui y sont nourris et habillés. Elles donnent aux mères le lait nécessaire pour la nuit et les jours fériés. Elle en envoient à domicile aux enfants malades.

Un comité de dames patronnesses procède aux enquêtes sur la situation de la famille et sur la santé des enfants, qui sont ensuite présentés aux médecins de l'œuvre, décidant seuls de l'admission.

(1) Dont 17,505 avec destination spéciale.
(2) Pour les deux crèches du XVI[e] arrondissement, l'*Œuvre nouvelle* a reçu, en 1902, 31,418 francs (dont 7,000 du Conseil municipal et 3,800 du Conseil général) et dépensé 27,838 francs. Le nombre des journées de présence dans ces deux crèches s'est élevé à 18,383.

VI

ÉCOLES MATERNELLES (1)

(SALLES D'ASILE)

ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

285-368

167 à Paris :

Ier arrondissement. — Deux : rue Jean-Lantier, 15; — rue de la Sourdière, 27.

IIe arrondissement — Trois : rue Tiquetonne, 21; — rue de la Jussienne, 5; — rue des Forges, 4

(1) C'est un pasteur français, Frédéric Oberlin, qui établit dès 1875, dans un petit village des Vosges, la première salle d'asile. Son exemple fut imité, d'abord autour de lui, puis en Angleterre Les **Infant's schools** fonctionnaient très utilement depuis une quinzaine d'années quand Paris s'avisa d'emprunter à nos voisins cette institution d'origine française : destinée trop ordinaire de nos inventions; on aura, dans le cours même de cet ouvrage, l'occasion de le constater plus d'une fois.

Un comité, qui comprenait, sous la présidence de l'abbé Desgenettes, la marquise de Pastoret, la duchesse de Praslin, la princesse de Bauffremont, la marquise de Lillers, etc., et auquel l'administration hospitalière avait alloué une subvention de 3,000 francs, ouvrit, en 1826, dans une dependance de l'hospice des Ménages, un premier asile dont il confia la direction aux *Sœurs de la Providence.*

L'institution resta quelque temps stationnaire. Pour la développer, le comité des dames patronnesses fit appel à l'expérience et au zèle charitable de M. Cochin. Sur le conseil de ce dernier, une dame attachée à l'œuvre se rendit en Angleterre pour y étudier l'organisation des **Infant's schools**. Dès son retour, M. Cochin fondait, rue Saint-Hippolyte, un asile modèle, et le comité en installait presque aussitôt trois semblables

L'œuvre, ainsi développée, obtint un grand succès; on pouvait la croire fondée, elle devait cependant péricliter faute de ressources suffisantes. M Cochin la sauva, en obtenant, avec le concours de MM de Pastoret, Delessert, de la Bonnardière, de Gérando, que l'administration le patronnât d'abord, puis l'adoptât officiellement et l'introduisit dans le service de l'enseignement primaire . dernier résultat qui fut atteint en 1833.

A la fin de la Restauration, il y avait dans le département de la Seine 6 salles d'asile, à la fin du règne de Louis-Philippe, 27; dix ans plus tard 104, dont 85 publiques et 19 privées; 51 à Paris, 53 dans la banlieue, recevant ensemble 16,691 enfants.

Aujourd'hui, le département de la Seine en compte plus de 300.

IIIe arrondissement — Cinq : rue Volta, 14; — rue Chapon, 25; — rue Barbette, 7; — rue de Turenne, 52; — rue Béranger, 5.

IVe arrondissement. — Neuf : rue du Renard, 23; — rue des Archives, 38; — rue François-Miron, 40; — rue de Moussy, 9; — rue des Hospitalières-Saint-Gervais, 10; — place des Vosges, 12; — rue du Fauconnier, 4; — impasse Guéménée, 12; — rue Poulletier, 20.

Ve arrondissement — Sept : rue de Pontoise, 21; — rue de Buffon, 23; — rue Monge, 88; — rue des Feuillantines, 4; — rue des Lyonnais, 22; — rue Victor-Cousin, 12; — rue du Sommerard, 10.

VIe arrondissement. — Quatre : rue Saint-André-des-Arts, 39; — rue de Vaugirard, 85; — rue Madame, 40; — rue Saint-Benoît, 16

VIIe arrondissement — Cinq : rue de Varenne, 39; — rue Vaneau, 48; — rue Éblé, 14; — rue Cler, 4; — avenue Rapp, 24

VIIIe arrondissement — Deux : rue Portalis, 4; — rue du Général-Foy, 28.

IXe arrondissement — Trois : rue des Martyrs, 63; — rue Chaptal, 12; — rue Rodier, 30

Xe arrondissement. — Huit : rue de l'Aqueduc, 39; — rue de Chabrol, 41; — rue des Vinaigriers, 1; — rue des Récollets, 25; — rue de Sambre-et-Meuse, 21; — rue Vicq-d'Azir, 18; — avenue Parmentier, 179; — rue Pierre-Bullet, 2

XIe arrondissement. — Quinze : avenue Parmentier, 89; — boulevard de Belleville, 75; — rue Darboy, 11; — rue Oberkampf, 113; — rue Servan, 52; — rue Bréguet, 13; — rue Keller, 8; — rue des Taillandiers, 19; — avenue Parmentier, 11 *bis*; — cité Voltaire, 8; — passage Saint-Bernard, 19; — rue Faidherbe, 28; — rue Titon, 16; — rue de la Roquette, 148; — rue Trousseau, 38

XIIe arrondissement. — Dix : rue Ruty, 7; — avenue Daumesnil, 253 *bis*; — rue de Reuilly, 21; — rue de Reuilly, 57; — rue de Wattignies, 52; — rue Elisa-Lemonnier, 15; — rue de Bercy, 7; — rue Traversière, 37; — impasse Guillaumot; — rue de Cîteaux, 24.

XIIIe arrondissement — Dix : rue Jenner, 46; — rue Baudricourt, 57; — place Jeanne-d'Arc, 32; — rue de Domrémy, 15; — rue de Villejuif, 10; — rue Daviel, 9; — rue Vandrezanne, 40; — rue de Tolbiac, 157; — rue Broca, 140; — rue de Tolbiac, 134.

XIVe arrondissement. — Dix : rue Delambre, 24; — rue Leclerc, 4; — rue de la Tombe-Issoire, 77; — rue d'Alésia, 7; — rue d'Alésia, 79; — place de Montrouge, 1; — rue Sainte-Eugénie, 48; — rue Brodu, 2; — rue de l'Ouest, 67; — rue Vercingétorix, 61.

XVe arrondissement. — Douze : rue Dombasle, 28; — rue d'Alleray, 42; — rue Théodore-Deck, 2; — rue Gerbert, 2; — rue de la Sablonnière, 18; — rue des Volontaires, 17; — rue de Vaugirard, 149; — rue Dupleix, 21; — rue Saint-Charles, 62; — rue Violet, 36 *bis*; — rue Lacordaire, 11; — rue Quinault.

XVIe arrondissement. — Cinq : rue Chardon-Lagache, 64; — rue de Passy, 29; — rue du Ranelagh, 66; — rue de Longchamp, 130; — rue Boissière, 56.

XVIIe arrondissement. — Onze : rue Desrenaudes, 31; — rue Saint-Ferdinand, 7; — boulevard Pereire, 221; — rue Ampère, 18; — rue Jouffroy, 20; — rue Boursault, 29; — rue Boursault, 10; — passage Legendre, 21: — rue Clairaut, 13; — rue Brochant, 28; — cité des Fleurs, 61.

XVIIIe arrondissement. — Quinze : rue Championnet, 113; — rue Lamark, 146; — rue Championnet, 72; — rue Vauvenargues, 2; — rue Clignancourt, 61; — rue d'Orsel, 56; — rue Flocon, 3; — rue du Mont-Cenis, 77; — rue André-del-Sarte, 11; — rue Marcadet, 29; — rue Saint-Luc, 3; — rue Doudeauville, 7; — rue Saint-Mathieu, 8; — rue de Torcy, 7; — rue de Torcy, 21.

XIXe arrondissement. — Douze : rue de Tanger, 41; — rue Tandou, 5; — rue Jomard, 2; — rue Bouret, 46; — rue Barbanègre, 7; — rue de Palestine, 1; — rue des Bois, 2; — rue Armand-Carrel; — rue Bolivar, 67; — rue Bolivar, 35; — rue du Général-Lasalle, 5; — rue Massin, 40.

XXe arrondissement. — Dix-neuf : rue des Couronnes, 94; — rue des Maronites, 42; — de Tourtille, 39; — rue Piat, 45; — rue de la Mare, 4; — rue du Jourdain, 4; — rue du Télégraphe, 29; — rue Bretonneau, 8; — rue du Retrait, 24; — rue du Ménilmontant, 10; — rue des Cendriers, 20; — rue de la Bidassoa, 22; — rue des Mûriers, 4; — rue de la Cour-des-Noues, 26; — rue de Lesseps, 9; — rue des Maraîchers, 34; — rue des Balkans, 1; — rue des Grands-Champs; — rue Planchat, 52.

117 dans les communes suburbaines :

A *Alfortville* (trois), — *Antony* (une), — *Arcueil* (trois), — *Asnières* (cinq), — *Aubervilliers* (trois), — *Bagneux* (une), — *Bagnolet* (deux), — *Bois-Colombes* (deux), — *Bondy* (une), — *Boulogne* (quatre), — *le Bourget* (une), — *Bourg-la-Reine* (une), — *Champigny* (deux), — *Charenton* (deux), — *Châ-*

tillon (une), — *Choisy-le-Roi* (deux), — *Clamart* (une), — *Clichy* (deux), — *Colombes* (deux), — *Courbevoie* (trois), — *Créteil* (une), — *Épinay* (une), — *Fontenay-aux-Roses* (une), — *Fontenay-sous-Bois* (une), — *Gennevilliers* (une), — *Gentilly* (une), — *Issy-les-Moulineaux* (deux), — *Ivry* (trois), — *Joinville-le-Pont* (deux), — *Kremlin-Bicêtre* (une), — *Levallois-Perret* (quatre), — *les Lilas* (une), — *Maisons-Alfort* (deux), — *Malakoff* (une), — *Montreuil-sous-Bois* (quatre), — *Montrouge* (deux), — *Nanterre* (une), — *Neuilly* (trois), — *Nogent-sur-Marne* (une), — *Noisy-le-Sec* (une), — *Pantin* (quatre), — *le Perreux* (deux), — *le Pré-Saint-Gervais* (une), — *Puteaux* (deux), — *Romainville* (une), — *Rosny-sous-Bois* (une), — *Saint-Denis* (cinq), — *Saint-Mandé* (une), — *Saint-Maur-les Fossés* (six), — *Saint-Maurice* (deux), — *Saint-Ouen* (cinq), — *Sceaux* (une), — *Stains* (une), — *Suresnes* (une), — *Thiais* (une), — *Vanves* (une), — *Villejuif* (une), — *Villemonble* (une), — *Vincennes* (deux), *Vitry* (une).

ÉCOLES MATERNELLES PRIVÉES

A PARIS

569-656

*III*ᵉ *arrondissement.* — Deux : rue Beaubourg, 40. Direction laïque ; — rue Réaumur, 7. Direction laïque.

*IV*ᵉ *arrondissement.* — Trois : rue des Guillemites, 10. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — rue Poulletier, 5. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — rue du Cloître-Saint-Merry, 8. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

*V*ᵉ *arrondissement.* — Quatre : rue Tournefort, 19. Direction laïque ; — rue Nicole, 11. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — rue de la Parcheminerie. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

*VI*ᵉ *arrondissement.* — Trois : rue Jean-Bart, 11. Direction laïque ; — rue de l'Abbaye, 4. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — boulevard du Montparnasse, 92. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

*VII*ᵉ *arrondissement.* — Cinq : avenue de Ségur, 27. Direction laïque ; — rue Amélie, 19. Direction laïque ; — rue Perronnet, 9. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — rue de Grenelle, 182. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ; — rue de Grenelle, 77. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

VIIIe arrondissement. — Quatre : rue de Monceau, 15 *bis*. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de Monceau, 95. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de la Ville-l'Évêque, 14. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Christophe-Colomb, 10. Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*

IXe arrondissement. — Deux : rue Milton, 5. Direction laïque; — rue de Milan, 16. Dirigée par les *Sœurs de l'Immaculée Conception.*

X^e arrondissement. — Deux : rue de Rocroy, 6. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Alibert, 10. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

XIe arrondissement. — Trois : rue Saint-Maur, 136. Direction laïque; — rue Basfroi, 16. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — impasse Saint-Ambroise, 5. Dirigée par les *Sœurs de la Miséricorde.*

XIIe arrondissement. — Deux : rue de Reuilly, 95. Direction protestante; — rue de Reuilly, 77. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

XIIIe arrondissement. — Deux : rue de la Glacière, 41. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

XIVe arrondissement. — Quatre : rue Thibaud, 13. Direction laïque; — rue de la Voie-Verte. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny); — rue Gassendi, 29. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — impasse Reille, 7. Dirigée par les *Religieuses Franciscaines, Missionnaires de Marie.*

XVe arrondissement. — Six : rue des Fourneaux, 74. Direction protestante; — rue Croix-Nivert, 35. Direction laïque; — place du Commerce, 11. Direction laïque; — place Beaugrenelle, 1. Direction laïque; — rue Olivier-de-Serres. Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André);* — rue Rouelle, 40. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres).

XVIe arrondissement. — Trois : avenue Victor-Hugo, 154. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — avenue Malakoff, 66. Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse;* — rue Raynouard, 60. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

XVIIe arrondissement. — Six : rue des Apennins, 12. Direction laïque; — rue Navier, 15. Direction laïque; — avenue de Clichy, 163 *bis*. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue La Caille, 5. Dirigée par les *Sœurs de la Miséricorde;* — rue Bridaine, 3. Dirigée par les *Sœurs Sainte-Marie de la Famille.*

XVIII[e] *arrondissement.* — Cinq : rue des Abbesses, 6 Direction laïque; — rue des Poissonniers, 43. Direction laïque; — rue Caulaincourt, 39 Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Championnet, 8 Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Stephenson, 48 Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

XIX[e] *arrondissement* — Deux : rue de Crimée, 160. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Bouret, 20. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

XX[e] *arrondissement.* — Deux : rue de Fontarabie, 29. Dirigée par les *Sœurs de la Providence* (de Portieux); — rue de Ménilmontant, 19. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

Aubervilliers, rue de la Courneuve, 11. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Bagnolet, rue de Montreuil, 19 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Boulogne, rue Nationale, 50. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie*

Clichy, rue de la Providence, 15. Direction laïque; — rue Martre, 84 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Colombes, rue de la Reine-Henriette, 18.

Dugny, rue Cretté-de-Palluel, 16. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Levallois-Perret, rue des Frères-Herbert, 30 — Dirigée par les *Sœurs de la Providence* (de Portieux).

Neuilly, rue des Poissonniers, 23. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Pantin, rue Thiers, 5. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Charles.*

Puteaux, rue Arago. Direction laïque; — rue de Paris, 91 Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Arrondissement de Sceaux

Alfortville, rue du Barrage, 15. — Direction laïque.

Arcueil, rue des Tournelles, 7. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Champigny, Grande Rue, 102. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Châtenay, rue des Vallées, 9. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Châtillon, rue de Bagneux, 12. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Choisy, avenue de Paris, 26. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Créteil, rue du Moulin, 15. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

L'Hay, rue de Bronzac, 6. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Issy, Grande Rue, 34. — Dirigée par les *Dames de la Retraite chrétienne.*

Ivry, rue de l'Église, 110. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André)*

Maisons-Alfort, Grande Rue, 110. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny)

Montrouge, Grande Rue, 33. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Nogent, place du Marché, 5. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Saint-Maur, rue Mahieu, 15. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André)*

Saint-Maurice, Grande Rue, 53. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Sceaux, rue des Imbergères, 29. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André)*.

Thiais, rue de l'Église, 5. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Villejuif, rue d'Amont, 43. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny).

Soit 59 à Paris et 29 dans la banlieue.

VII

ASILES TEMPORAIRES

657. — **Asile temporaire de l'hospice des Enfants assistés** (voir section VIII). — Fondé en 1893. — Reçoit les inculpés de moins de 16 ans, paraissant innocents ou susceptibles d'amendement, mis par le juge d'instruction en état de liberté provisoire. Les garde (pendant une quinzaine de jours en moyenne) jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué sur leur sort.

Pendant l'année 1902, l'*Asile temporaire* a reçu 101 enfants, dont 79 ont été admis aux Enfants assistés, rendus à leurs parents ou rapatriés; 24 remis à la disposition de l'autorité judiciaire.

Asile temporaire de l'hospice de Thiais. — Succursale du précédent. — Reçoit les mêmes enfants lorsqu'ils sont âgés de plus de 18 mois.

658. — **Asile temporaire pour les enfants dont les mères sont à l'hôpital**, rue de Gergovie, 88, et avenue Villemain, 39. — Était jusqu'en 1895 rue des Fourneaux, 74, au siège de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine* (voir section XXXV). Avait été fondé par elle en 1883. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Quand Mlle Vieux (qui dirigea cet asile jusqu'en 1902) visitait les femmes malades assistées par l'*Œuvre de la Chaussée du Maine*, et qu'elle leur conseillait d'aller se faire soigner à l'hôpital, elle en recevait trop souvent cette réponse, qui la navrait : « Si je quittais la maison, que deviendraient mes enfants? » Elle aurait voulu pouvoir répliquer : « Vos enfants? Nous

nous en chargerons! » Mais l'*Œuvre de la Chaussée du Maine* n'avait pas le moyen de les recevoir Mlle Vieux lui démontra la nécessité de combler cette lacune. L'une des écoles installées à la maison de la rue des Fourneaux ayant été fermée en janvier 1883, la salle qu'elle occupait devint disponible; on y installa 8 lits auxquels, en les serrant, on put en ajouter bientôt 4 autres. L'asile temporaire était fondé, mais il était encore bien insuffisant Il lui aurait fallu un dortoir plus grand, un réfectoire, une salle de jeu, une salle de bains, une salle d'attente pour les parents et une petite infirmerie isolée Pour lui donner tout cela, il fallait une somme assez élevée. Des dames amies de l'œuvre la procurèrent en assurant l'entretien de 25 lits, à raison de 300 francs par an.

Sans faire de constructions nouvelles, en aménageant mieux les anciennes, le propriétaire de la maison de la rue des Fourneaux trouva le moyen d'y installer l'asile dans les conditions voulues, avec deux grands dortoirs, salle de jeu servant de réfectoire, salle de bains et le reste.

Le nouvel asile fut ouvert en 1886; il put, dès la première année, recevoir successivement 58 enfants, davantage les années suivantes (67 en 1893), mais beaucoup moins encore qu'on ne lui en offrait.

Les demandes d'admission augmentant sans cesse, l'œuvre aurait voulu, pour en accueillir un plus grand nombre, élargir encore l'asile; mais la place lui manquait; elle prit le parti d'en construire un nouveau sur un terrain que l'Assistance publique lui loua à très bas prix Son architecte lui présenta un projet fort séduisant, où tous les besoins, toutes les convenances trouvaient satisfaction, mais dont les devis s'élevaient à 160,000 francs; c'était une grosse somme. Une souscription fut ouverte, qui en quelques semaines produisit 86,000 francs. Le reste se trouva peu à peu. L'asile fut donc construit, un peu lentement au gré de la charitable directrice très impatiente de l'ouvrir à ses petits pensionnaires; car l'ancienne maison était déjà abandonnée, et elle avait dû envoyer à la campagne les enfants dont il lui avait paru indispensable de se charger.

L'Asile temporaire de la rue Gergovie, grand bâtiment du plus gracieux aspect, contient 50 lits Les enfants y sont reçus dans les mêmes conditions qu'à l'ancien (les filles depuis l'âge d'un jour jusqu'à celui de 14 ans, les garçons jusqu'à 6 ans seulement), sans distinction de culte ni durée de séjour fixée, les plus indigents (c'est-à-dire, en fait, la majorité) gratuitement, les autres moyennant une indemnité d'un franc par jour.

L'*Asile temporaire*, devenu le plus important des divers établissements créés par l'*Œuvre de la Chaussée du Maine*, demeure toujours sous son patronage et sa haute surveillance; mais il a depuis plusieurs années un budget distinct et est dirigé par Mlle Marnac, sous la surveillance d'un conseil d'administration que préside Mme Jules Siegfried.

Pendant l'exercice 1901-1902, l'*Asile temporaire* a reçu 540 enfants. Ses recettes se sont élevées à 27,861 francs, ses dépenses à 23,320 francs.

639. — **Maison maternelle**, rue Fessart, 41 (depuis 1892) — Fondée en 1891 (rue de Belleville, 188) par Mme Louise Koppe — Dirigée par la

fille de la fondatrice. — A pour but de venir en aide aux parents, pendant les temps de maladie ou de chômage, et quand ils se trouvent momentanément dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de leurs enfants. Elle reçoit gratuitement ceux-ci — les garçons entre 3 et 6 ans, les filles entre 3 et 12 ans — et les garde pendant trois mois au plus, sauf exception motivée.

Pendant l'année 1902, la *Maison maternelle* a recueilli 507 filles et 231 garçons — ayant fourni 42,659 journées de présence.

Du mois de mai au mois d'octobre, elle en a envoyé 234 à Authon.

Ses dépenses se sont élevées, pendant cet excercice, à 29,199 francs.

La maison actuellement occupée par l'œuvre, étant devenue insuffisante, sera remplacée par une autre plus vaste, dont le terrain doit coûter la somme de 222,000 francs. La plus grande partie de cette somme a déjà été recueillie par Mlle Angèle Koppe (57,000 francs donnés par les personnes dévouées à l'œuvre et 90,000 francs alloués sur les fonds du Pari mutuel).

660. — **Abri social de l'enfance**, avenue d'Orléans, 19. — Fondé en 1903. — Dirigé par l'œuvre de la *Maison sociale*, association de dames charitables. — Reçoit, entre 4 et 12 ans, des filles dont les mères sont à l'hôpital et des orphelines attendant leur placement dans un orphelinat. — A déjà 12 lits fondés.

661. — **Abri de l'enfance**, rue Lacroix, 25. — Fondé en 1900 par Mme la générale Sée. —Siège social : chez la fondatrice, place des Ternes, 9. — Reçoit, sans distinction de culte, entre 3 et 6 ans, les garçons; entre 3 et 12 ans, les filles, dont les mères ont une opération à subir, ou sont en couches, soit chez elles, soit à l'hôpital, ou, pour toute autre raison, sont momentanément empêchées de s'occuper de leurs enfants. Il les garde gratuitement pour un temps variant, selon les circonstances, de quinze jours à deux mois. Il en a reçu, pendant l'année 1902, 340 ayant fourni 7,590 journées d'hospitalisation.

Les recettes de l'œuvre, pour cet exercice, se sont élevées à 13,023 fr ; ses dépenses, à 12,401 francs.

Parmi les nombreux dons qu'a déjà reçus l'*Abri de l'enfance*, nous en relevons deux de 10,000 francs faits par la baronne Adolphe de Rothschild et par les héritiers de M. Jacques Stern.

662. — **Asile Léo-Delibes**, à Clichy-la-Garenne, rue du Landy, 58. — Fondé en 1895 dans une propriété donnée à cette intention par Mme Léo Delibes à la ville de Paris. Dépendant de la préfecture de la Seine (Direction des affaires municipales) — 30 lits.

A pour but de recueillir les enfants de Paris, sevrés, vaccinés, et marchant, âgés de 15 mois au moins et de 5 ans au plus, que leurs parents ne peuvent momentanément garder auprès d'eux, à condition qu'ils ne soient pas en convalescence d'une maladie contagieuse, ni atteints d'affection pouvant constituer un danger pour les autres.

L'admission de ces enfants à l'*Asile Léo-Delibes* est prononcée pour deux mois au plus. Elle peut être toutefois renouvelée pour une égale durée, si cette prolongation est reconnue nécessaire.

L'asile est divisé en deux sections, où les enfants sont répartis selon leur âge. La première, recevant ceux qui ont moins de 3 ans, est organisée comme une crèche; la seconde, recevant les autres, est organisée comme une école maternelle.

En 1900, 110 enfants y sont entrés, ayant fourni 10,300 journées de présence.

Depuis sa création jusqu'au 1[er] janvier 1903, cet asile a hospitalisé 600 enfants.

VIII

ADOPTION, ÉDUCATION, PROTECTION DES ENFANTS ORPHELINS DÉLAISSÉS, INDIGENTS

663. — **Service des Enfants assistés.** — Direction à l'administration centrale de l'Assistance publique.

Dans ce service, constitué par une loi du 27 frimaire an V, plusieurs fois réorganisé depuis, sont compris les enfants trouvés, les enfants abandonnés et les orphelins dont l'Assistance publique a la charge.

Après avoir traversé l'hospice dépositaire (voir n° 578), ces enfants sont envoyés par elle à l'une de ses 46 agences de province (1), qui veillent à leur placement à la campagne. Les nouveau-nés sont mis en nourrice; les autres, confiés à des familles qui se chargent de les élever.

La mère d'adoption à laquelle l'Assistance a confié un enfant reçoit 366 francs la première année, 246 francs la seconde, 189 francs la troisième, enfin 180 francs les suivantes (plus une indemnité pour les vêtements de l'enfant ou leur valeur représentative).

(1) Les sièges de ces agences sont à Abbeville, Alençon, Arras, Arnay-le-Duc, Autun, Châtillon-sur-Seine, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Cravant, Deuzé, Dol, Dompierre, Domfront, Ébreuil, Ecommoy, Lormes, Lusy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Premery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Calais, Saint-Pol, Saulieu, Toucq, Troyes, Varzy, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Amand-Montrond, Parigné, Quarré-les-Tombes, Bourbon-l'Archambault, Doullens, Arroux-Hesdin-la-Châtre, Saint-Pierre-le-Moutier.

Lorsque les pupilles de l'Assistance publique ont plus de 13 ans, ils sont placés à gages chez des fermiers ou des cultivateurs, sauf un petit nombre formés à d'autres professions dans des établissements spéciaux (voir section xx), ou, si cette mesure paraît nécessaire, envoyés dans une école de réforme.

En vertu du contrat de placement, dressé par l'administration, une partie du salaire gagné par ses pupilles leur est remise aussitôt ; le reste est versé à leur agence, qui le dépose à la Caisse d'épargne. Les sommes ainsi déposées par les diverses agences s'élevaient, le 1er janvier 1903, à 2,887,933 francs, représentant 16,415 versements.

La population des enfants placés par l'Assistance publique à la campagne, qui n'était en 1844 que de 12,869, montait en 1864 à 23,121, nécessitant une dépense de 3,128,271 francs. En 1870, elle était de 25,564 et coûtait 3,535,596 francs. Elle s'est presque constamment accrue depuis, comme le prouve le tableau suivant, où, avec son mouvement, nous avons indiqué celui des dépenses consacrées à son entretien.

ANNÉES	ENFANTS PLACÉS A LA CAMPAGNE	DÉPENSES
1874	26 938	3.631 301f
1875	26.508	3.228.638
1876	25.962	3 242 107
1877	25.854	3.728.344
1878	25.935	3.876.845
1879	26.181	3.738.072
1880	26.186	3.853.113
1881	26.136	3.943.510
1882	25.996	3 929.383
1883	26.068	4.480.688
1884	26 286	4 996 003
1885	26.591	5.166.867
1886	27.037	5.152.457
1887	27.960	5.203.641
1888	28.470	5 585.771
1889.	29.053	6.517.579
1890	29.566	6.605.372
1891	31 335	6.827.655
1892	33.209	7.166.109
1893	34.422	7.544.107
1894	35.945	8.040.551
1895	37.253	9.336.711
1896	38.756	10.625 599
1897	40 328	11.101.152
1898	42.133	11.340.436
1899	43 736	11 500.390
1900	45.381	11.652 184
1901	46.909	11.991.658
1902	48.253	12.210.603

Outre les 48,253 pupilles de l'Assistance publique qui, le 1er janvier 1903, se trouvaient à la campagne (dont 31,660 âgés de moins de 13 ans et 16,593 âgés de 13 à 21 ans), 423 autres étaient placés dans divers établissements d'apprentissage ou de réforme, 150 à l'hospice dépositaire ou à l'annexe de Châtillon, ce qui portait en réalité la population des Enfants assistés à 48,826

L'entretien de ces pupilles n'est pas la seule charge qui incombe au service des Enfants assistés. Celui-ci doit affecter une partie de son budget à des secours de diverses sortes, dits **Secours pour prévenir l'abandon des enfants.**

Peuvent prétendre à ces secours, **à Paris** :

1° Les filles-mères abandonnées ; 2° les femmes mariées délaissées et celles dont le mari est emprisonné ou interné dans un asile d'aliénés ; 3° les veuves ; 4° les veufs et les hommes mariés abandonnés de leurs femmes ; 5° les pères d'un enfant naturel qu'ils auront reconnu, en cas de décès ou de disparition de la mère ; 6° les grands-parents d'un enfant légitime ou naturel dont le père et la mère ont disparu ; 7° les orphelins de père et de mère jusqu'à l'âge de 13 ans.

Dans les communes suburbaines : les mêmes personnes, et, de plus, les ménages, les orphelins de père ou de mère.

Les secours sont distribués en nature (layettes, demi-layettes, berceaux) ou en argent.

Le chiffre des secours, périodiques ou non, varie de 10 à 50 francs.

Les secours périodiques, dont la durée, fixée en principe à 14 mois, peut être exceptionnellement prorogée de 10 mois, sont réservés aux mères qui élèvent elles-mêmes leur enfant. Celles qui sont forcées, par leur état de santé ou l'exercice de leur profession, de les mettre en nourrice, reçoivent une première allocation de 35 francs, qui peut être suivie d'autres, si leur situation est particulièrement intéressante.

Les orphelins reçoivent une allocation régulière de 18 francs la première année, de 15 francs pendant la seconde, de 12 francs pendant a troisième, de 10 francs de la quatrième à la treizième année.

Ces divers secours ont été répartis, en 1901, de la manière suivante : 10,115 mères ont reçu des secours dont l'ensemble s'est élevé à la somme de 667,660 francs

La somme de 142,929 francs a été répartie entre 2,934 ménages des communes suburbaines.

1,448 enfants ont reçu des secours d'orphelins s'élevant ensemble à 95,111 francs.

Pour faire face à toutes ses charges, le service des Enfants assistés a dépensé, pendant l'année 1901, la somme totale de 12,210,603 francs.

664. — **Service des pupilles de l'Assistance publique**, même siège. — Reçoit, à partir de 6 ans, des enfants maltraités ou moralement abandonnés, ou des enfants semi-orphelins que le père ou la mère survivant ne peut, en raison de son veuvage, surveiller suffisamment.

Dès le 1er janvier 1881, conformément à une délibération du conseil général de la Seine, l'administration des Enfants assistés avait organisé, sur l'initiative de son directeur, M. Brueyre, un service spécial pour recueillir, entre 12 et 16 ans, les enfants « maltraités ou moralement abandonnés », ceux que Jules Simon nommait « les orphelins dont les parents sont vivants ».

Mais elle n'était pas suffisamment armée contre les parents à la brutalité ou à l'influence démoralisatrice desquels elle avait soustrait ces enfants, et qui souvent venaient les lui reprendre pour les faire souffrir ou les exploiter au profit de leurs vices.

Une loi nécessaire, promulguée le 24 juillet 1889, a permis de priver ces parents indignes de l'autorité dont ils usaient si mal, de leur enlever par jugement les droits de la puissance paternelle, d'en investir à leur place l'Assistance publique qui, prenant les enfants sous sa tutelle, les place dans des écoles professionnelles ou, s'il y a lieu, dans une école de réforme. Avant d'être votée, sur un rapport de M. Gerville-Réache, par la Chambre des députés, sur un rapport de M. Th. Roussel et grâce à son autorité en ces matières, par le Sénat, cette loi avait été longuement élaborée au Conseil d'État (M. Courcelle-Seneuil, rapporteur) et au Conseil supérieur de l'Assistance publique (M. Brueyre, rapporteur).

Depuis l'année 1881, où, comme nous l'avons dit, le nouveau service commença à fonctionner, le nombre des enfants maltraités et moralement abandonnés qui devinrent les pupilles de l'Assistance publique fut :

En 1881, de	696	En 1892	542
1882	948	1893	564
1883	883	1894	489
1884	790	1895	376
1885	754	1896	281
1886	689	1897	382
1887	483	1898	282
1888	676	1899	169
1889	817	1900	64
1890	760	1901	33
1891	584	1902	71

Au 1er janvier 1902, 1,540 enfants se trouvaient encore sous son patronage.

665. — **Hospice des Enfants assistés**, rue Denfert-Rochereau, 74. — Fondé par lettres patentes de 1670. — Desservi par un personnel laïque. — 908 lits, dont 700 réservés aux enfants en dépôt, 208 aux enfants assistés ou moralement abandonnés.

Reçoit gratuitement trois catégories d'enfants des deux sexes :

1° Les enfants en dépôt.

2° Les enfants *abandonnés*, c'est-à-dire les enfants apportés au bureau d'abandon (substitué à l'ancien tour), qui reçoivent un numéro d'ordre et un état civil si leurs mères refusent de donner des renseignements sur leur naissance; les enfants exposés, les enfants orphelins, les enfants dont les parents sont condamnés à un emprisonnement d'une certaine durée. Ces enfants, admis d'un jour à 13 ans, sont placés sous la tutelle de l'administration de l'Assistance publique; ils ne doivent être rendus à leurs parents que dans des conditions exceptionnelles, et, en principe, après remboursement total ou partiel des dépenses occasionnées par leur abandon. L'*hospice des Enfants assistés* n'est pour eux qu'un lieu de passage; un ou deux jours après leur entrée, sauf le cas de maladie (1), on les envoie à la campagne, les nouveau-nés chez des nourrices, les plus âgés chez des cultivateurs ou des artisans.

3° Les enfants *moralement abandonnés* (d'un jour à 16 ans, mais plus généralement de 8 à 16), c'est-à-dire les enfants qui, sans être abandonnés, exposés, ni orphelins, sont maltraités ou négligés par les parents ou tuteurs, dont la déchéance a été prononcée par jugement Ces enfants, envoyés à l'hospice par les commissariats ou la Préfecture de police, y restent en observation jusqu'à ce que la commission spéciale du conseil général, qui se réunit deux fois par mois, ait prononcé sur leur admission. Dès qu'ils sont admis, l'administration de l'Assistance publique les dirige sur l'une de ses agences de province.

Une section particulière, composée de deux services (un pour les garçons, un pour les filles), reçoit les *indisciplinés*, c'est-à-dire les enfants renvoyés des agences pour être mis en observation, en attendant qu'ils soient dirigés sur une école de réforme.

Au 1er janvier 1903, il se trouvait à l'hospice de la rue Denfert : 406 enfants en dépôt, 94 enfants assistés, 7 enfants moralement abandonnés; — à la succursale de Thiais : 98 enfants; à la succursale de Châtillon : 57.

Pendant le cours de l'année 1902, l'hospice avait reçu : 5,546 enfants en dépôt, 6,587 enfants assistés, 212 enfants moralement abandonnés; la succusale de Thiais: 1,849 enfants; la succursale de Châtillon : 690.

Un arrêt du Parlement du 11 août 1552 enjoignait aux gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de la Trinité de recevoir les enfants exposés.

Vincent de Paul ayant constaté que l'établissement où ils étaient ainsi recueillis était fort mal tenu, loua, en 1638, à la Porte Saint-Victor, une maison dont il confia la direction à Mlle Legras et destinée à hospitaliser les enfants trouvés Le château de Bicêtre ayant été mis à sa disposition pour cet usage, il y transporta son asile; mais, l'air y étant trop vif, il ne put l'y maintenir et le réinstalla au faubourg Saint-Denis

Un édit de 1670 ayant rattaché cet établissement à l'Hôpital général, deux asiles furent dès lors affectés aux enfants trouvés : l'un (dit *la*

(1) Si les enfants semblent malades, ils sont provisoirement placés dans un pavillon spécial dit « des douteux ». Dès que la nature de la maladie est déterminée, ils entrent dans le pavillon affecté à cette maladie : pavillon des varioleux, des scarlatineux, des dyphtériques.

Couche), place du Parvis-Notre-Dame; l'autre rue de Charenton. A ces deux établissements se joignirent, peu après, deux autres fondations : en 1676, la Confrérie de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur; en 1680, l'hôpital des Enfants-Rouges, qui avait été ouvert en 1536

En l'an II, tous les enfants abandonnés furent transportés dans les bâtiments de Port-Royal et dans ceux de l'Oratoire, situés rue d'Enfer En 1814, l'hospice de Port-Royal devint la *Maternité*, et celui de l'Oratoire prit le nom d'*Hospice des Enfants trouvés*.

Le tour, établi par un décret de 1811, ne fut ouvert qu'en 1827. Jusqu'en 1836, les admissions eurent lieu à l'*Hospice des Enfants trouvés*, à bureau ouvert et sans contrôle A dater de cette époque, on soumit les mères à un interrogatoire. En 1886, le Conseil général de la Seine décida que l'hospice recevrait, sous la garantie du secret, tous les enfants qui lui seraient amenés.

Pendant l'année 1789, pour une population infiniment moindre, le nombre des enfants trouvés ou abandonnés à Paris avait été de 5,719; en 1817, il était encore de 5,467; en 1837, de 4,734; en 1847, de 4,554; en 1867, de 4,468.

Pendant la dernière période décennale antérieure à 1902, le nombre des admissions directes à l'hospice dépositaire a varié ainsi qu'il suit :

1893............	4,699	1898............	5,210
1894............	4,878	1899............	4,997
1895............	4,546	1900............	5,026
1896............	4,578	1901............	5,121
1897............	4,671	1902............	5,037

666. — **Secours préventifs d'abandon.** — Les secours pour prévenir ou faire cesser l'abandon se sont élevés, en 1900, à la somme de 1,179,134 francs, dont 217,600 francs distribués par les bureaux de bienfaisance à 2,920 enfants et 964,534 francs répartis par le service des Enfants assistés entre 15,398 enfants (1).

667. — **Œuvre familiale pour les orphelins de la Seine.** — Siège social : à la préfecture de la Seine. — Fondée en 1856 (sous le nom d'*Orphelinat du Prince-Impérial*). — *Reconnue d'utilité publique* la même année. — Reçoit, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 14 ans, des garçons orphelins de père et de mère résidant dans le département de la Seine. Les confie à des familles habitant ce département ou celui de Seine-et-Oise, moyennant une pension qu'elle leur paye jusqu'à ce que ses pupilles aient atteint l'âge de 16 ans, ces familles devant pourvoir à l'entretien; veiller à l'éducation, à l'instruction, à l'apprentissage de leurs pensionnaires.

Créée au moyen de souscriptions recueillies pour offrir au Prince Impérial, qui venait de naître, un témoignage de sympathie, cette œuvre avait

(1) *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, XXXI[e] année.

pour but de placer chez d'honnêtes ouvriers de jeunes enfants du sexe masculin, orphelins de père et de mère et domiciliés dans le département de la Seine, de leur assurer ainsi le pain de chaque jour, l'apprentissage d'un état, les soins, les conseils et l'affection d'une nouvelle famille.

Pendant la première année, l'œuvre recueillit 154 orphelins; pendant la seconde, 23; pendant la troisième, 50

Quatre ans après sa fondation, ses recettes dépassaient 300,000 francs, et elle possédait un capital qui lui assurait 44,000 francs de revenus.

A la veille de la guerre, elle entretenait près de 300 orphelins placés, en vertu de « contrats d'adoption », dans des familles de Paris ou du département de la Seine, moyennant une pension annuelle variant de 150 à 300 francs.

Les événements de 1870, en privant l'*Orphelinat du Prince-Impérial* du haut patronage sous lequel il était né et s'était développé, devaient diminuer sensiblement ses recettes. Le nouveau gouvernement comprit pourtant que les engagements pris envers des familles appartenant pour la plupart à la classe ouvrière devaient être remplis, autant que le permettraient les ressources amoindries de l'œuvre. Il ne pouvait, d'ailleurs, abandonner des enfants dont l'éducation avait été commencée sous les auspices de l'administration, en vertu de contrats auxquels elle avait participé.

Le ministère de l'intérieur, d'accord avec les municipalités et la préfecture de la Seine, se chargea donc de surveiller ces enfants et d'assurer le service de leurs pensions dans la limite des ressources disponibles.

Après avoir songé, quelques années plus tard, à la liquider, le gouvernement s'est décidé à conserver cette œuvre utile, qui depuis sa fondation avait reçu et fait élever près de **15,000** enfants, en la réorganisant par un décret du 27 mars 1896.

En maintenant à l'œuvre le but déterminé par le décret du 15 septembre 1856, le nouveau décret lui donnait le nom que nous venons d'indiquer. Il remplaçait la commission supérieure permanente et les commissions spéciales d'arrondissement qui l'avaient jusqu'alors administrée par un conseil unique auquel il conférait le droit de statuer sur les admissions des orphelins, de choisir les familles auxquelles ceux-ci seraient confiés, de fixer le montant et la durée des allocations qu'elles recevraient.

En 1899 enfin le gouvernement la reconstituait sur de nouvelle bases et en confiait l'administration au Préfet de la Seine.

667 *bis*. — **Œuvre municipale de l'Internat primaire.** — Siège : à la Préfecture de la Seine. — Fondée (sous le nom d'*Œuvre des pupilles de la Seine*) en 1882. — A pour but « de faire donner une instruction laïque à des enfants appartenant à des familles pauvres, orphelins, ou que leurs parents obligés par leur travail de s'absenter chez eux pendant la plus grande partie de la journée ne peuvent surveiller ».

Elle les reçoit entre 6 et 12 ans, les garde jusqu'au 31 octobre de

l'année où ils atteignent l'âge de 13 ans et les place dans une des institutions privées et laïques agréées par le Conseil municipal, moyennant une pension mensuelle de 50 francs. Sur cette somme les parents paient, suivant leur situation de fortune, 10 ou 20 francs; le surplus est payé par la Ville, qui prend en outre à sa charge les frais du trousseau.

Les demandes d'admission doivent être adressées au préfet de la Seine. Ne peuvent être admis que des enfants français domiciliés à Paris, orphelins de père ou de mère, ou dont la famille se trouve privée de son chef par toute autre cause que le décès, ou ceux dont la famille compte au moins cinq enfants.

668 — **Union française pour le sauvetage de l'enfance,** rue de Richelieu 108. — Fondée, en 1888, sur l'initiative de Mmes Caroline de Barraud et Pauline Kergomard. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1891. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Administrateur délégué: M. Loÿs Brueyre.

A pour but de rechercher, de signaler à qui de droit, ou de recueillir sans distinction d'origine ni de religion :

1° Les enfants *maltraités*, c'est-à-dire ceux qui sont l'objet de mauvais traitements physiques; ceux qui, par suite d'une négligence coupable de leurs parents, sont privés des soins indispensables; ceux qui se livrent à la mendicité ou au vagabondage; ceux qui sont employés à des métiers dangereux, et ceux qui sont matériellement abandonnés;

2° Les enfants en danger moral, c'est-à-dire ceux dont les parents se livrent habituellement à l'ivrognerie ou à la mendicité, ou vivent dans une inconduite notoire et scandaleuse; ceux dont les parents ont été condamnés pour crime, pour vol, excitation de mineurs à la débauche ou outrages aux bonnes mœurs.

Elle place, en continuant à les surveiller, les enfants dont elle a pris la charge, soit dans des institutions de bienfaisance ou des établissements spéciaux, soit chez des patrons en vue de leur apprentissage, soit chez d'autres particuliers.

Pour les enfants de bonne santé et non viciés, le placement familial, à la campagne, est celui que la société pratique le plus volontiers, et dont elle obtient les meilleurs résultats.

En attendant qu'elle ait pu placer ses pupilles, qu'elle ait pu les connaître assez pour savoir de quel côté elle doit les diriger, la société les reçoit à son asile temporaire, installé dans une maison de Neuilly (rue Perronnet, 28), et dont elle est devenue propriétaire.

Elle met de côté, chaque année, depuis le jour de leur admission jusqu'au moment où ils sont en état de gagner leur vie, 50 francs pour les garçons, 30 francs pour les filles, afin de leur constituer un petit pécule qui facilite leur établissement.

La tentative de l'*Union française* a promptement réussi, comme le prouve le nombre croissant de ses adhérents — il était de 2,500 en 1892, il dépasse aujourd'hui 4,000 — et l'importance des legs ou donations

dont elle a bénéficié : legs de 20,000 francs de Mlle Lafourcade, de 30,000 francs de Mme Boniface-Doisy, de 200,000 francs de Mme Parès, de 200,000 francs de M Libaude; dons de 25,000 francs de M Alexandre Weill, de 50,000 francs de M Chauchard, de 50,000 francs de Mme Davaine, de 450,000 francs de Mme Jules Lebaudy, etc , etc.

Aussi ayant débuté, il y a quinze ans, avec un capital de 24,000 francs, possède t-elle aujourd'hui un capital de plus de 1,600,000 francs Ce capital forme, en quelque sorte, la garantie des frais, très élevés, d'entretien, d'éducation, d'apprentissage des enfants qu'elle recueille. Lorsqu'elle adopte un enfant, en effet, elle en a la charge pendant une moyenne de dix ans. De là les efforts qu'elle fait — non sans succès, comme on l'a vu — pour se constituer une forte réserve, qui lui permette de parer aux éventualités de l'avenir.

Grâce aux libéralités dont elle a été l'objet, l'*Union du sauvetage de l'enfance* a pu se développer largement, d'année en année, comme l'attestent les chiffres suivants :

ANNÉES	DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE DES PUPILLES AU 31 DÉCEMBRE
1888	4 882 f	29
1889	25 209	91
1890	45 404	141
1891	83 302	228
1892	97.810	312
1893	118.943	385
1894	136 518	492
1895	188 506	583
1898	170.000	829
1897	169.211	694
1898	199.000	773
1899	199.592	793
1900	195.918	793
1901	180 450	823
1902	182 000	867

Outre les enfants que l'*Union française* de Paris patronne directement, un certain nombre (331 en 1895) sont placés sous la protection des sociétés de province qui lui sont affiliées, et qu'elle subventionne.

Depuis sa fondation, elle s'est occupée de plus de 4,000 enfants Elle en a actuellement plus de 900 sous sa protection directe, et les sociétés de province qu'elle patronne (à Lyon, Bordeaux, Montpellier, Toulon, Nîmes) plus de 500.

Ajoutons qu'au 1er janvier 1903 elle avait déjà obtenu 507 jugements intéressant 741 enfants.

669 — **Œuvre de l'adoption,** rue Casimir-Delavigne, 9. — Fondée en 1859 (rue des Tournelles, 43) par M l'abbé Maitrias. — *Reconnue étabL d'util.*

publ en 1870 — Dirigée par un comité de 25 membres laïques ou ecclésiastiques. — Représentée dans les départements par des directeurs diocésains.

Cette œuvre a pour but de recueillir — en aussi grand nombre que ses ressources de l'année le lui permettent — dans toute la France, principalement dans les grands centres de population, des enfants orphelins (de père et de mère) des deux sexes (1), même naturels, pour leur donner une éducation convenable, et les former surtout aux travaux de l'agriculture.

Elle les reçoit tous gratuitement (sauf 30 francs d'entrée pour le trousseau), entre 7 et 10 ans, dans le département de la Seine; entre 5 et 10 ans, dans les autres Elle garde les garçons jusqu'à 18 ans, les filles jusqu'à 21 ans (engagement à prendre, dédit à payer en cas de sortie anticipée); les place à ses frais et les laisse jusqu'à cet âge, en les y surveillant, dans des familles honnêtes ou des orphelinats rapprochés du lieu où se fait l'adoption

En 1890, la *Société d'encouragement au bien* accordait une médaille d'or à M l'abbé Outhenin-Chalandre, directeur de l'œuvre, et motivait ainsi cette distinction : « L'*Œuvre de l'adoption* fait un bien immense. Plus de 3,000 petits malheureux lui doivent la vie, et le nombre des enfants qu'elle assiste s'accroît sans cesse »

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'œuvre a recueilli 4,939 enfants (répartis entre 60 orphelinats de garçons et 160 orphelinats de filles), dont 1,200, à cette date, étaient encore à sa charge ou sous sa surveillance.

Ayant débuté, en 1859, avec un modeste budget de 1,174 francs, l'*Œuvre de l'adoption* recueillait :

En 1869	86,762 francs.		En 1896	136,000 francs.	
1879	114,877	—	1897	145,000	—
1889	146,037	—	1898	148,000	—
1892 ...	147,950	—	1899	144,000	—
1894	150 012	—	1900	144,400	—
1895	140,427	—	1901	143,900	— (2)

L'*Œuvre de l'adoption* publie des Annales, paraissant tous les deux mois.

670 — **Société générale de protection de l'enfance abandonnée ou coupable,** rue de Lille, 47 — Fondée, en 1880, par M. Georges Bonjean. — Autorisée en 1880. — Dirigée par un conseil d'administration que préside le fondateur.

« A pour but la protection efficace et paternelle des enfants délaissés des deux sexes; à cet effet, recueille les enfants délaissés, âgés de moins de 16 ans, qui lui sont signalés par l'un de ses membres, ainsi que par

(1) Sont assimilés aux orphelins « les enfants dont le père ou la mère survivant a disparu depuis deux ans au moins, ou a été condamné à un emprisonnement qui a encore plus de deux ans à courir ».

(2) Depuis 1876, une bienfaitrice anonyme souscrit, chaque année, pour 6,000 francs.

l'autorité administrative ou judiciaire ; les fait élever, sous sa surveillance, soit dans les établissements modèles qu'elle crée et administre elle-même, soit dans les établissements privés dont elle favorise la création, soit chez des particuliers ou dans des établissements privés déjà créés ; crée ou patronne des établissements spéciaux destinés aux jeunes détenus, organise le patronage efficace de ses pupilles, quand ils ont terminé leurs études ; étend son action sur toute la France et ses colonies. »

Dans un chaleureux appel qu'au mois de septembre 1879 il adressait à l'opinion publique, M. Georges Bonjean, fils de l'éminent magistrat mis à mort par la Commune, signalait à sa charitable et prévoyante sollicitude « cent mille enfants âgés de moins de 16 ans, qui, abandonnés de leurs parents ou vivant dans un milieu vicieux ou criminel, forment ce que l'on a justement appelé la pépinière des bagnes et des maisons centrales ». Par intérêt, sinon par humanité, la société ne devait-elle pas s'intéresser à ces malheureux ? Les recueillir, les élever dans le sentiment du devoir, soumettre les garçons à une discipline et à une éducation militaires, ce serait substituer chaque année vingt mille ouvriers honnêtes à vingt mille individus pervers, rendre à l'agriculture des bras dont l'absence la fait périr, préparer à notre armée des recrues instruites et disciplinées. »

L'appel de M. Georges Bonjean fut entendu, et son projet de former une « société de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable » put être promptement réalisé. Des offres ou des promesses de concours lui arrivèrent nombreuses. Entre les adhérents de la première heure, une assemblée préparatoire eut lieu, le 26 août 1880, dans une salle du Palais de justice, où la création de cette œuvre fut résolue et son programme arrêté. Dès le mois suivant, autorisée par arrêté ministériel, la *Société de protection* était définitivement constituée.

Elle se composait alors de 85 fondateurs, de 555 sociétaires, et son actif était de 4,600 francs. Elle comptait, dès l'année suivante, 2,040 adhérents ; deux ans plus tard, 5,200 adhérents et 700 pupilles ; en 1902, le nombre de ses adhérents s'est élevé à 7,300 et celui de ses pupilles à 6,091.

Les ressources de la Société devaient s'accroître avec ses besoins et atteindre rapidement ces chiffres élevés :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	ACTIF NET	ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	ACTIF NET
1884	159 986f	145 890f	330 144f	1894	236 775f	192.078f	533 874f
1885	190 534	174 314	387 020	1895	183.609	176 675	672 889
1886	216.926	194.772	390 258	1896	164.498	157 210	578 803
1887	259 574	226 984	422 649	1897	184 181	170 722	584 091
1888	240 872	237 303	426 218	1898	207 842	185 376	577.529
1889	227 225	197 277	458 186	1899	181.071	205.994	601 495
1890	357 075	269 885	548 358	1900	377 042	201.229	577 172
1891	264 164	259 844	544 356	1901	210 638	198.013	739.985
1892	184 081	182 575	548 356	1902	187 538	198.577	741.088
1893	149 846	184 357	533 671	»	»	»	»

Aux recettes ordinaires de la société s'étaient ajoutées une donation de 200,000 francs faite par M. et Mme Quevreux, en souvenir de M. Crozatier, dont le nom fut alors donné à l'école fondée par l'œuvre à Villepreux (Seine-et-Oise) pour ses pupilles (1), et diverses autres libéralités importantes : en 1887, notamment, une de 50,000 francs; en 1888, une de 20,000 francs; en 1890, une de 100,000 francs; en 1893, dans la même semaine, une de 50,000 francs et une de 25,000 francs, etc.

Outre les résultats immédiats et directs que nous venons d'indiquer, la société revendique, non sans raison, ceux qu'elle a indirectement provoqués.

En intéressant le public à la protection de l'enfance abandonnée, soit par sa propre fondation, soit par les discussions du Congrès qui, sur son initiative, réunit en 1883, à Paris, les sociétés de bienfaisance ayant le même objet, elle a contribué, en effet, à créer un mouvement d'opinion auquel on dut, sans doute, l'ouverture de divers établissements pour les mineurs de 16 ans.

Cette lacune étant désormais comblée, la *Société générale de protection* n'avait plus de raison pour fixer à 12 ans l'âge d'admission de ses pupilles. Elle a donc résolu, comme son président l'annonçait dans sa dernière assemblée générale, d'affecter une de ses maisons à des enfants de 6 à 12 ans, qui y resteront jusqu'à l'âge où ils pourront commencer leur apprentissage agricole ou industriel.

La société a constitué récemment à sa maison d'Orgeville un quartier spécial où elle reçoit des enfants exposés à un danger moral imminent et ceux de ses anciens pupilles qui, s'étant enfuis pour mener une vie indépendante, ont été contraints de venir se replacer sous sa protection.

Elle a créé enfin à Poissy une maison où sont admis les plus jeunes enfants et où les garçons restent jusqu'à 2 ans seulement, où les filles peuvent rester jusqu'à leur majorité.

671. — **Société de patronage des orphelinats agricoles et des orphelins alsaciens-lorrains**, rue Casimir-Perier, 2. — Fondé en 1868 par M. le marquis de Gouvello. — Dirigée, sous la présidence d'honneur du cardinal-archevêque de Paris, par un conseil d'administration, que préside le fondateur, assisté d'un comité de dames patronnesses (2). — A pour but de favoriser le développement des établissements destinés à recueillir, à la campagne, des orphelins pauvres, pour leur donner l'ins-

(1) Ecole de culture au début, convertie depuis en un établissement de passage où les enfants reçoivent l'instruction primaire et sont soumis aux exercices gymnastiques et militaires avant d'être définitivement placés.

(2) La société eut d'abord pour président M. Drouyn de Lhuys; puis, en 1873, le R. P. Étienne; en 1874, le duc de Doudeauville; en 1879, Mgr de Fougerais; en 1886, le marquis de Gouvello, qui, dès l'origine, en avait été le secrétaire général.

Les demandes d'admission doivent être faites avant le 1er mars et présentées par une dame patronnesse.

truction primaire, religieuse et professionnelle (asiles ruraux pour les enfants âgés de moins de 13 ans, orphelinats agricoles, horticoles ou viticoles pour les autres)

La société alloue des subventions aux directeurs de ces asiles ou orphelinats fonctionnant d'une façon satisfaisante et aux fondateurs des établissements ruraux nouvellement installés Elle adopte, à partir de 5 ans, des orphelins des deux sexes et les place, à ses frais, dans des maisons se rattachant à son patronage Elle y fait admettre et élever, sous sa protection, des enfants, orphelins ou non, dont les parents ou protecteurs payent la pension, fixée à 200 francs, plus 50 francs d'entrée

Une autre société, dite *des Orphelins d'Alsace-Lorraine*, avait été également fondée par M. le marquis de Gouvello Elle eut pour résultat de soustraire à la domination allemande près de 700 orphelins, dont 600 garçons, qu'elle fit entrer dans l'armée française Fusionnée depuis 1893 avec l'*Œuvre des orphelinats agricoles*, elle fait adopter des enfants appartenant à des familles alsaciennes pauvres, installées en France depuis la guerre.

La *Société de patronage* n'avait, à l'origine, d'autre but que de favoriser la création de nouveaux orphelinats ou le développement des anciens Plus tard, son conseil se décida à placer dans ces établissements des orphelins dont il payerait la pension, en affectant à cette dépense la moitié du produit des quêtes et des fêtes de charité Plusieurs des dames patronnesses voulurent en outre y faire élever à leurs frais, par l'intermédiaire de la société, des enfants à qui elles s'intéressaient Les premiers sont les adoptés, les autres les pupilles de la société

A l'œuvre primitive s'en est jointe en 1890, sur l'initiative de M le marquis de Gouvello, une autre qui seconde et complète son action : la *Société anonyme des orphelinats agricoles*, ayant pour but de multiplier les orphelinats de garçons, d'en retenir la nue propriété, de les faire exploiter et d'en assurer la perpétuité, en empruntant la législation de droit commun appliquée aux sociétés commerciales

Cette nouvelle association, auxiliaire de la première, possède déjà seize domaines dans la plupart desquels sont installés des asiles ruraux ou des orphelinats agricoles

La *Société de patronage* publie un bulletin mensuel : *l'Orphelin*.

672 — **Association des jeunes économes**, rue de l'Université, 159 — Fondée en 1823 *Reconn. établ d'util. publ* en 1849

A pour but de pourvoir gratuitement à l'éducation morale et religieuse, à l'apprentissage et au placement des jeunes filles pauvres de Paris, autres que les orphelines et les enfants abandonnées Elle les reçoit entre 8 et 11 ans, et quand elles quittent l'ouvroir, si elles y sont restées jusqu'à 21 ans, si leur conduite a été satisfaisante, leur donne un trousseau et une somme d'argent

En 1823, Mlle Duval et deux de ses amies, Mlles Aline et Amélie Lauras, désirant consacrer au service des pauvres une fondation nouvelle, prièrent M l'abbé Pouillard de diriger leurs efforts vers le but le plus utile. L'abbé

Pouillard leur conseilla d'imiter l'*Œuvre des jeunes économes*, récemment établie à Lyon et s'occupant de faire élever des jeunes filles pauvres. Son conseil fut suivi : quelques jours plus tard, l'*Association des jeunes économes* de Paris était fondée, et 4 enfants placés par elle en apprentissage.

A la fin de sa première année. l'œuvre comptait près de 500 associés et faisait élever 9 enfants.

Au 31 décembre 1824...	960	associés	36	pupilles.
— 1825...	1,808	—	65	—
— 1826...	2,200	—	90	—
— 1827...	2,500	—	100	—
— 1829...	3,000	—	100	—

La révolution de Juillet arrêta momentanément le rapide essor de l'*Association* : à la fin de 1830, elle ne comptait plus que 90 patronnées; mais dès l'année suivante elle regagnait le terrain perdu, pour le dépasser bientôt largement. Le nombre des enfants à sa charge était :

En 1832, de.........	163	En 1838, de.........	234
1833............	177	1839............	238
1834............	180	1840............	242
1835............	200	1841............	260
1836............	226	1842............	276

En vingt ans, elle avait déjà fait élever plus de mille jeunes filles. A cette époque, elle se transforma. Jusqu'alors elle avait placé ses pupilles en apprentissage chez des maîtresses qui semblaient lui offrir toute garantie. Elle constata pourtant que certaines de celles-ci, manquant aux engagements pris, nourrissaient mal leurs jeunes apprenties et leur imposaient trop de travail. Pour ne plus exposer ses patronnées à un tel régime, pour pouvoir exercer sur elles une surveillance plus directe, l'*Association* résolut de les réunir, sinon toutes, du moins en aussi grand nombre que possible, dans un ouvroir lui appartenant et qui serait dirigé, sous ses yeux, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Cet ouvroir fut inauguré, le 6 avril 1843, dans une maison de Gentilly qui semblait convenir à cette destination, en ayant déjà reçu une semblable. Mais à peine en avait-on pris possession qu'on en constatait l'insuffisance. Dès l'année suivante, l'ouvroir fut transféré à Paris, dans une maison de la rue de l'Arbalète, où, moyennant l'addition d'un dortoir supplémentaire pris sur un immeuble voisin, il put rester pendant six ans.

En 1849, Mlle Aline Lauras, devenue Sœur Lauras, fut nommée supérieure de l'ouvroir. A la tête de l'*Association* qu'avec sa sœur aînée elle avait fondée vingt-six ans auparavant, elle retrouvait comme directrice-trésorière sa plus jeune sœur, investie depuis longtemps déjà de ces fonctions, qu'à l'heure actuelle — rare exemple de longévité administrative — elle exerce encore!

Au moment où la Sœur Lauras entrait à l'ouvroir, le bail de la rue de l'Arbalète expirait Au lieu de le renouveler, l'*Association* loua, à Conflans (près Charenton), une autre maison plus vaste, celle qui avait servi de résidence d'été aux anciens archevêques de Paris L'ouvroir s'y installa pour une nouvelle période de seize années, moins favorisée que la précédente.

Momentanément éprouvée par la révolution de 1830, l'œuvre reçut de celle de 1848 un nouveau coup dont elle devait se ressentir plus longtemps Le nombre de ses pupilles tomba brusquement de 260 à 200, pour se relever, en 1850, au chiffre de 230, que jusqu'à 1870 elle devait peu dépasser

Pour cette œuvre, comme pour toutes les autres, la guerre fut une dure épreuve La maison de Conflans étant trop exposée, on dut l'évacuer et rendre ses pensionnaires à leurs familles Mais, une trentaine d'entre elles étant orphelines, il fallut bien les garder Un asile leur fut d'abord offert rue Montparnasse : les obus devaient bientôt les en chasser et les forcer à se réfugier, avec les Sœurs, dans une maison du quartier de l'Opéra qu'une autre amie de l'œuvre avait mise à leur disposition

La guerre étant terminée, on trouva l'ouvroir de Conflans dévasté. On ne put y entrer que huit mois plus tard, avec 77 enfants seulement. L'année suivante, le nombre des pupilles de l'œuvre n'était encore que de 106; il devait se relever peu à peu jusqu'au chiffre de 200, qu'il a atteint en 1892 et où il est resté depuis

Mais ce retour à l'ancienne prospérité avait été précédé d'une période difficile Le bail de la maison de Conflans était expiré et ne pouvait être renouvelé Le conseil municipal, les divers ministères qui jusqu'alors s'étaient intéressés à l'œuvre, avaient supprimé leur allocation; en outre, le produit du travail des enfants avait sensiblement diminué; tous les budgets se soldaient donc en déficit Comment, dans ces conditions, trouver un immeuble convenable, et le trouver à Paris, où l'œuvre avait intérêt à rentrer, pour s'y procurer plus aisément des commandes qui l'aidassent à vivre? La Providence pouvait seule accomplir un tel tour de force : elle l'accomplit

L'*Association* trouva d'abord un grand immeuble répondant à tous ses besoins, celui que l'ouvroir occupe aujourd'hui, rue de l'Université; puis, ce qui était plus difficile, l'argent nécessaire pour l'acheter, du moins pour le payer aux trois quarts Le chargé d'affaires de la Providence, en cette occasion, était M Balsan, qui, ayant reçu par disposition testamentaire la somme de 300,000 francs pour en disposer en faveur d'une œuvre de bienfaisance, à son choix, en fit don aux *Jeunes économes*

Pour compléter le prix de l'immeuble, et surtout pour l'aménager, l'*Association* se vit obligée de vendre ses valeurs, puis de faire un emprunt au Crédit foncier: nouvelle cause de soucis, qu'un legs de Mme Boucicaut — legs considérable, mais dont la délivrance se fit longtemps attendre — ne fit pas disparaître; et, malgré la générosité d'une bienfaitrice qui lui donna 20,000 francs, l'œuvre eut encore des jours difficiles à traverser,

En 1894, ayant reçu enfin la somme léguée par Mme Boucicaut et pour

remplir les intentions de la légataire, qui avait affecté sa libéralité à une extension de l'œuvre, l'*Association des jeunes économes* agrandit l'ouvroir de la rue de l'Université en achetant la maison voisine Mais, en se développant, l'*Association* voyait ses charges augmenter d'année en année. Pour y faire face, pour pouvoir continuer l'œuvre si utile qu'elle poursuit depuis trois quarts de siècle, elle a besoin de trouver dans la charité publique un concours de plus en plus efficace.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'*Association des jeunes économes* a élevé près de **4,000** jeunes filles.

673 — **Œuvre du souvenir**, *Association pour la protection de l'enfance*, rue Laferrière, 11 *bis*. (Bureaux ouverts le jeudi et le samedi de 2 à 4 heures) — Fondée en 1895 par M et Mme Simon Teutsch, lui consacrant la dot destinée à leur fille qu'ils venaient d'avoir la douleur de perdre — Administrée par un conseil de dames et de messieurs que préside Mme Teutsch, avec l'assistance d'un comité consultatif de messieurs, d'un comité de secours de dames et d'un comité de jeunes filles

L'*Œuvre du souvenir* a un vestiaire (voir section XXXV), un service d'assistance par le travail Elle avait fondé et entretenait jusqu'ici quatre établissements pour l'enfance : une école ménagère et professionnelle de filles à Villemomble, une école agricole de garçons près de Meaux (voir section XXII), une école professionnelle de garçons à Aulnay-sous-Bois et une crèche au Home-Varaville ; mais ces deux derniers ont dû être récemment fermés.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes ont été de 118,204 francs (dont 48,000 versés par M Simon Teutsch, secrétaire général de l'association); — ses dépenses, de 188,028 francs, dont 32,548 francs pour l'école de Villemomble, 10,199 francs pour l'école Saint-Fiacre, près Meaux ; 35,875 francs pour l'école d'Aulnay-sous-Bois, et 9,406 francs pour la crèche du Home-Varaville.

674 — **Patronage de l'enfance et de l'adolescence**, rue de l'Ancienne-Comédie, 13. — Fondé en 1890 (sous le titre de *Patronage des mineurs de 18 ans*) et dirigé par M Rollet, dans le but de protéger les enfants des deux sexes en danger moral; particulièrement ceux qui, ramassés par la police, viennent échouer dans les prisons et ne paraissent cependant pas assez pervertis pour qu'il soit nécessaire de les faire enfermer dans une maison de correction, ainsi que ceux que la négligence de leurs parents ou de mauvaises fréquentations entraînent dans la même voie ; de placer les enfants âgés de plus de 13 ans en apprentissage, soit à Paris, soit à la campagne, sous la surveillance de la Société ; les enfants plus jeunes en pension, soit dans de bons établissements religieux ou laïques, soit dans d'honnêtes familles de cultivateurs

Dès l'année suivante, le *Patronage de l'enfance*, dont les recettes s'élevaient à 103,607 francs, et les dépenses à 94,688 francs, comptait 379 pupilles (239 garçons, 140 filles), les uns placés en apprentissage,

les autres élevés dans des orphelinats ou des écoles de réforme.

En 1894, ses ressources ne lui permettant plus de supporter d'aussi lourdes charges, l'Œuvre dut cesser de recueillir de nouveaux enfants âgés de moins de 13 ans. Elle se décida en outre à ne plus patronner de jeunes filles en danger moral, afin d'éviter entre garçons et filles de même âge et de même origine des rencontres dont elle avait reconnu l'inconvénient.

Elle limita son action au patronage des jeunes enfants qu'elle avait déjà recueillis, et au sauvetage des garçons de 13 à 18 ans, pour lesquels elle fonda, rue de l'Ancienne-Comédie, une maison d'assistance par le travail, dont nous parlerons plus loin (voir section XXIII).

Depuis 1898, le *Patronage de l'enfance* a recommencé à recueillir quelques enfants âgés de moins de 13 ans. Il les hospitalise temporairement rue de Rennes, 149, et, après une certaine période d'observation, les place définitivement.

La plupart d'entre eux sont envoyés isolément dans la Vienne, aux environs de Lhommaizé. Un asile temporaire agricole les reçoit à leur arrivée et les recueille en cas de chômage ou de maladie (1).

Le *Patronage de l'enfance* publie tous les mois un journal fondé en 1891 : *l'Enfant.*

675. — **Œuvre de Sainte-Anne.** — Fondée en 1824 par la comtesse de la Bouillerie. — *Reconn. étabt. d'util. publ.* en 1859. — A pour but de « pourvoir gratuitement à l'instruction, à l'éducation religieuse et à l'entretien des jeunes filles pauvres, abandonnées ou orphelines » dont les parents sont domiciliés, depuis un an au moins, à Paris ou dans le département de la Seine.

L'œuvre adopte ces jeunes filles à 11 ans ; elle les met sous la surveillance et la protection spéciale d'une dame de son comité ; elle les place dans un établissement religieux où elle les fait instruire à ses frais pendant trois ans, puis chez des maîtresses d'apprentissage offrant de sérieuses garanties, et continue à les patronner jusqu'à 18 ou 21 ans.

Il y a une quarantaine d'années, l'*Œuvre de Sainte-Anne* avait acheté au Grand-Montrouge, pour y élever elle-même ses pupilles, une maison qui pouvait en recevoir 125. Renonçant bientôt à cette organisation, elle en revint à celle de ses débuts, qui n'a cessé de produire les résultats les plus satisfaisants.

Elle est constituée de telle sorte qu'elle n'a presque rien à prélever pour ses frais de gestion sur les sommes qu'elle reçoit et peut les consacrer presque entièrement à l'entretien de ses pupilles.

En ayant toujours de 180 à 200 sous sa tutelle, elle en a fait élever, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, 3,600 environ.

(1) Quelques-uns des pupilles du *Patronage* lui ont fait particulièrement honneur. Parmi eux, il compte deux bacheliers dont l'avenir se dessine. Il a malheureusement perdu un de ses meilleurs sujets, externe à l'hôpital de la Charité et mort, en 1901, au moment où il allait concourir pour l'internat.

Pendant l'exercice 1902, les recettes de l'*Œuvre de Sainte-Anne* se sont élevées à 17,828 francs, ses dépenses à 9,003 francs

676 — **Œuvre des enfants pauvres et des orphelins de Paris**, quai de Bourbon, 31. — Fondé en 1891 par Mgr de Forges. — Dirigée par M l'abbé Kœnig — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 200 francs et 50 francs d'entrée, des garçons et des filles qu'elle fait élever dans des orphelinats de province Continue à les patronner après leur sortie.

677. — **Œuvre de l'adoption des petites filles abandonnées.** — Siège : chez la secrétaire de l'œuvre, Mlle Cauchy, rue de Ponthieu, 12. — Fondée en 1879 par Mme Tarbé des Sablons. — Autorisée en 1881 — A pour but « de recueillir les petites filles abandonnées, âgées de 6 à 12 ans; d'arracher à la misère et préserver ainsi du vice celles qui manquent de tutelle morale et de protection maternelle ; de leur donner une éducation chrétienne, une profession sérieuse, et de ne les livrer à leurs propres forces que lorsqu'elles ont atteint l'âge de 21 ans »

L'œuvre place les petites filles qu'elle a recueillies dans des orphelinats de province, moyennant une somme variable, une fois donnée, payée par elle ou par des personnes charitables s'intéressant à ces enfants

Au 15 avril 1903, l'œuvre avait 85 enfants sous son patronage.

Depuis sa fondation jusqu'à cette date, elle en avait recueilli **305.**

678 — **Ligue fraternelle des enfants de France,** rue Saint-André-des-Arts, 50 — Fondée en 1895 (au palais de l'Élysée) par Mlle Lucie Félix-Faure. — *Reconnue établ. d'util publ* en 1898 — A pour but « de créer les liens d'une véritable fraternité entre les enfants, jeunes gens et jeunes filles qui jouissent de l'aisance, et les enfants orphelins, pauvres ou abandonnés ».

Poursuit ce but : 1° en sollicitant des enfants, jeunes gens et jeunes filles, membres de l'association, l'engagement de saisir toutes les occasions pour venir en aide aux enfants malheureux, soit par leurs propres moyens, soit avec le concours des œuvres de bienfaisance déjà existantes; 2° en publiant un journal écrit à la portée des enfants et destiné à faire connaître à la jeunesse les ressources dont la France dispose pour la protection de l'enfance, et à développer chez ses lecteurs les sentiments de charité et de solidarité; 3° en subventionnant les diverses œuvres de bienfaisance qui protégent l'enfance en donnant des secours aux familles nombreuses

La *Ligue fraternelle*, adoptant, en chaque circonstance, le mode d'assistance qui lui paraît le plus opportun, a successivement organisé un service de *Secours à domicile*, un service de *Placement d'enfants*, un *Vestiaire*, une *Réunion d'apprentis* (voir section XXIV), une *Colonie de vacances* (voir section XII), un *Dispensaire d'enfants* (voir section XV). Enfin elle fait paraître un journal trimestriel.

La *Ligue fraternelle* s'est rapidement développée Des sections de l'œuvre parisienne ont été créées dans un grand nombre de villes : à Albi, Ambert, Béthune, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Chartres, Chaumont, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Gray, le Havre, Jonzac, Lons-le-Saunier, Lyon, le Mans, Marseille, Mazamet, Nice, Nîmes, Orléans, Pau, Perpignan, Pontarlier, Reims, Saint-Etienne, Saint-Lô, Troyes, Vesoul; et le nombre total de ses membres dépasse aujourd'hui 13,000

Disposant d'abondantes ressources (son dernier budget s'élève à 105,000 francs environ), elle peut assister, chaque année, plusieurs milliers d'enfants A Paris seulement elle secourt 150 familles, visitées par des délégués de quartier, dont 80 sont aidées par elle d'une façon régulière et permanente

Son vestiaire, alimenté par des dons et par le travail des ligueuses qui y consacrent la journée du jeudi, fait, chaque semaine, une distribution ordinaire, et à l'époque de Noël une distribution extraordinaire à laquelle prennent part un grand nombre d'enfants

Elle confie enfin des enfants adoptés par elle soit à des établissements spéciaux, soit à d'honnêtes familles de cultivateurs A l'entretien des enfants ainsi placés par elle — 200 environ — elle consacre annuellement plus de 30,000 francs

679 — **Société de l'orphelinat de la Seine pour l'assistance et l'apprentissage des orphelins et des enfants abandonnés**, rue Saint-Lazare, 28 — Fondée en 1871 — *Reconnue. étabt. d'util. publ.* en 1879 — Dirigée par un conseil dont le président est M le Dr Mathieu — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900

A pour but de recueillir, sans distinction de culte, le plus grand nombre possible d'enfants du département de la Seine, orphelins ou abandonnés, qu'ils soient légitimes ou naturels; de leur assurer, sous une direction laïque, l'éducation, l'instruction, l'apprentissage d'une profession; de les garder jusqu'à ce qu'ils soient en état de subvenir à leurs besoins, et de leur faciliter, dans la limite de ses ressources, les débuts de leur carrière. Constituée pendant le siège de Paris par la municipalité du XVIIe arrondissement, cette œuvre, qui s'appelait alors *Société de la solidarité*, ne devait au début recueillir que des orphelins du quartier des Batignolles S'étant transformée dès le mois de juillet 1871, elle se décida alors à étendre sa protection à tous ceux du département de la Seine

Elle répartit d'abord ses pupilles entre diverses garderies dont l'une avait été établie aux Batignolles par la baronne de Saint-Prégnan, qui l'entretenait de ses deniers,

Depuis 1887, ayant acquis de la commune de Saint-Maur-les-Fossés l'ancien groupe scolaire dit de *Bellechasse*, la société y a installé un établissement où les garçons qu'elle a adoptés sont élevés pour la plupart gratuitement; les filles sont placées, à ses frais, dans le pensionnat de Mme Laffont, à Adamville

Pendant l'exercice 1901, les recettes de la société — qui comptait

994 membres — se sont élevées à 57,225 francs; ses dépenses à 54,540 francs, dont 37,429 francs pour l'orphelinat de la Varenne-Saint-Hilaire; 7,183 fr. pour la pension Laffont; 4,544 francs pour les apprentis; 2,337 francs pour les enfants élevés dans leurs familles

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903 l'*Orphelinat de la Seine* a fait élever 697 enfants des deux sexes, dont 148, à cette dernière date, étaient encore à sa charge; dépensé pour ses pupilles **1,843,162** francs et reçu de ses adhérents 2,030,950 francs.

Dans cette somme figurent des dons ou legs importants, notamment : 10,000 francs, de M Schœlcher; 13,400 francs, de Mme Mathieu; 20,000 francs, de M Fornet; 80,000 francs, des héritiers de M V Dubochet; 1,000 francs de rente, de M Martineau; 1,000 francs de rente, de M Gustave David; 2,300 francs de rente, de M A Brisach; 1,605 francs de rente, de M Brousseau, etc

680 — **Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France**, rue Serpente, 28 — Fondée en 1885, sur l'initiative de M Philippe, directeur de l'école communale de Gray (Haute-Saône), par un comité ayant pour président M Mézières — *Reconnue établ d'util publ.* en 1890 Placée sous le patronage du ministère de l'instruction publique. — Dirigée par un comité central siégeant à Paris, présidé par M Mézières, et ayant pour secrétaire général M Jacoulet, pour secrétaire général adjoint M Viennot, auxquels doivent être adressées toutes les communications.

Cette œuvre est une association composée de membres honoraires et de membres participants, ayant pour objet d'assister les orphelins des deux sexes, enfants de ces derniers, et au besoin de les recueillir

Peuvent en faire partie, comme participants, à la condition de payer une cotisation de 3 francs par an, tous les membres de l'enseignement primaire, public ou privé, de France, d'Algérie et des colonies (1), ainsi que leurs conjoints.

L'assistance donnée par l'association consiste, soit dans un secours annuel en argent, soit dans une bourse ou une portion de bourse dans un établissement public ou privé d'instruction désigné par le comité central, sur l'avis du comité local, soit dans le placement des pupilles dans un orphelinat.

A moins de circonstances exceptionnelles, les seuls orphelins de père et de mère peuvent être admis, entre 7 et 15 ans, dans les orphelinats, ou recevoir une bourse ou une portion de bourse

(1) C'est-à-dire les instituteurs et institutrices publics ou privés, titulaires ou adjoints; les directrices et sous-directrices des écoles maternelles; les directeurs, directrices, professeurs, adjoints et adjointes des écoles primaires supérieures; les directeurs, directrices, professeurs, maîtres adjoints et maîtresses adjointes des écoles normales; les inspectrices des écoles maternelles; les inspecteurs de l'enseignement primaire; les professeurs des classes primaires des collèges; les commis d'inspection académique; les élèves maîtres et les élèves maîtresses d'écoles normales.

Désirant toutefois que l'enfant privé de ses père et mère ait le bonheur de trouver chez des parents, chez des amis, dans la maison d'un instituteur par exemple, cette éducation de famille si nécessaire à l'homme, l'association ne place ainsi que les orphelins ne pouvant trouver auprès d'eux ce foyer. Quand les enfants qu'elle adopte, n'ayant ni parents ni amis en état de les recueillir, doivent être mis dans un internat, elle choisit cet internat aussi près que possible de leur lieu d'origine, afin d'entretenir en eux, avec le culte de la famille, celui du sol natal

L'assistance qu'elle accorde aux orphelins de ses membres participants n'est pas pour ceux-ci une faveur; c'est un droit La quotité de l'allocation qu'ils reçoivent de l'œuvre varie selon les besoins de leur famille; mais ils peuvent, en tout cas, compter sur son aide matérielle et morale.

Les personnes dans l'intérêt desquelles avait été faite cette fondation ne tardèrent pas à en apprécier les avantages, et le nombre de celles qui voulurent en bénéficier s'accrut rapidement.

A la fin du premier exercice, l'association comprenait 3,500 membres participants; ses recettes s'élevaient à 29,509 francs

En 1902, elle comptait 25,000 adhérents, 416 comités locaux. Ses dépenses s'élevaient à 116,231 francs, et elle avait en caisse, à la fin de cet exercice, 240,000 francs

En 1887, elle n'avait que 64 pupilles, auxquels elle distribuait 5,255 francs. En 1892, 897 pupilles; 53,617 francs de secours En 1902, enfin, elle répartissait 106,473 francs entre 1,485 orphelins.

Depuis sa fondation, l'œuvre a pu distribuer en secours de cette sorte environ **1,500,000** francs.

L'Orphelinat de l'enseignement primaire publie un bulletin trimestriel fondé en 1887

681 — **Société de l'orphelinat de la bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie et industries qui s'y rattachent,** rue de la Jussienne, 2 *bis* (depuis 1895; précédemment rue Jean-Lantier, 15) — Fondée en 1869. *Reconnue établ. d'util publ* en 1884 *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — Dirigée par un comité.

Les membres titulaires de cette société doivent exercer l'une des industries indiquées ci-dessus et payer une cotisation mensuelle de 0 fr 50 au moins.

La société a pour but de « venir en aide aux enfants des membres titulaires (inscrits depuis un an), lorsqu'ils sont privés de leurs soutiens naturels; de subvenir à leurs besoins, les mettre en nourrice; de leur faire donner l'instruction primaire; les mettre en apprentissage; d'exercer sur eux une active surveillance; de leur assurer sa protection jusqu'à la fin de l'engagement, et de leur conserver ensuite son appui moral ».

En 1895, voulant répartir équitablement ses secours et les accorder dans une plus large mesure aux enfants de ses premiers sociétaires qu'aux enfants de ceux qui ne se faisaient admettre qu'en se sentant malades et

menacés d'une mort prochaine, la société a décidé qu'ils seraient proportionnés à la durée du sociétariat du père décédé.

Tout en subvenant aux besoins des enfants qu'elle adopte, en exerçant sur eux une surveillance assidue, la société les laisse autant qu'il est possible à leur mère, ou, à défaut de celle-ci, à leurs grands-parents, afin d'entretenir chez eux les sentiments de famille.

Chaque année, elle distribue à ses pupilles les plus méritants (élèves, apprentis, jeunes ouvriers ou employés) des livrets de caisse d'épargne variant de 5 à 50 francs, dont la valeur totale s'est élevée pour le dernier exercice (1902) à 1,900 francs (plus un grand nombre de récompenses en nature : livres, jouets, etc).

Elle consacre une somme à peu près égale à envoyer un certain nombre d'enfants en « séjours de vacances » à sa maison de Villetertre (Oise).

On peut constater les progrès considérables de cette œuvre en comparant ses effectifs et sa situation financière à trois époques : à la fin de l'année où elle commença à fonctionner, à la fin de l'année où elle fut reconnue comme établissement d'utilité publique et à la fin de l'année 1902 :

	1870	1884	1902
Recettes	1.884f	6.663f	38.437f
Dépenses	1.543f	3 558f	27.503f
Capital	2.246f	40.494f	178 850f
Nombre des pupilles	»	111	140
Nombre des membres honoraires	114	129	480
Nombre des membres titulaires	310	406	1.107
Nombre des dames patronnesses	10	41	219

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la Société avait recueilli 471,659 francs et admis 266 enfants.

Sur les 130 qui restaient alors sous sa protection, un garçon et une fille étaient en nourrice, 10 garçons et 9 filles en pension, 35 garçons et 16 filles dans leurs familles, 23 garçons et 15 filles en apprentissage, 10 garçons et 10 filles placés par ses soins comme ouvriers et ouvrières.

682. — **Société d'assistance aux orphelins du personnel de l'Imprimerie nationale.** — Siège : à l'Imprimerie nationale. — Fondée en 1894 — Dirigée par un conseil de 25 membres, que préside, en 1903, M Phalempin, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses présidé par Mme A. Christian — A pour but « de venir matériellement en aide, en surveillant leur instruction, jusqu'à l'âge de 13 ans, aux orphelins de père, et aux orphelins de mère si celle-ci se trouvait seule à protéger son enfant Après l'âge de 13 ans, si les orphelins sont privés de tuteur ou de tutrice, le conseil d'administration avise à leur avenir »

La société se compose de membres titulaires payant une cotisation de 0 fr. 50 par mois, et de membres honoraires.

Elle accorde aux orphelins des membres titulaires comptant au moins six mois de sociétariat une allocation mensuelle de 10 francs, à moins qu'ils n'aient été placés gratuitement par elle dans un établissement.

Pendant l'exercice 1902, les recettes de la société se sont élevées à 8,971 francs (dont 4,377 seulement payés par les titulaires) et ses dépenses à 5,241 francs.

Au 1er janvier 1903, elle comptait 69 dames patronnesses, 153 membres honoraires, 880 membres titulaires, et son avoir s'élevait à 26,954 francs.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle avait secouru 61 orphelins ou orphelines et réparti entre eux 19,345 francs.

Tous les ans, les pupilles de la Société sont invités à une fête de l'arbre de Noël où ils reçoivent des jouets et des vêtements donnés par des bienfaiteurs de l'œuvre.

683 — **Œuvre des orphelins des industries du livre.** — Siège social : au Cercle de la Librairie, boulevard Saint-Germain, 117. — Fondée en 1899 par un groupe d'éditeurs et de libraires. Dirigée par un conseil de 18 membres que préside M. J. Bourdel, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses. — A pour but « de recueillir et d'adopter les enfants des ouvriers et employés français appartenant aux différentes industries du livre et du papier, lorsqu'ils sont privés de leurs soutiens naturels ».

Les enfants sont recueillis à l'orphelinat de l'œuvre, route de Châtillon, 59, dès leur plus jeune âge. Si, quand ils y entrent, ils sont encore à l'âge de l'allaitement, ils sont placés en nourrice. — De 2 à 7 ans, ils sont élevés dans une école maternelle. — De 7 à 14 ans, ils reçoivent l'instruction primaire soit dans une école de l'œuvre, soit dans les écoles du quartier. — A 14 ans, sauf en des cas exceptionnels, ils sont mis en apprentissage et, autant que possible, dans les maisons, dans les ateliers où leurs parents ont travaillé.

Dès que ses ressources le lui permettront, l'Œuvre se propose de créer une maison pour les jeunes apprenties qu'elle patronne.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes se sont élevées à 19,332 francs, ses dépenses à 9,751 francs. — Au 1er janvier 1903, ses pupilles étaient au nombre de 15.

684. — **Œuvre des orphelins de la Préfecture de police.** — Siège : à la Préfecture de police. — Fondée en 1901, sur l'initiative de M. Lépine, préfet de police. — A pour but de venir en aide aux orphelins des agents de la police morts en activité de service.

Depuis sa fondation jusqu'au 15 décembre 1902, l'œuvre a reçu 162,981 francs de fondateurs, bienfaiteurs ou donateurs divers; 32,876 fr. de 1,443 membres honoraires, et 36,634 francs de 6,563 membres adhérents.

Elle est venue en aide à 95 familles, comprenant 234 orphelins, dont 115 reçoivent une pension annuelle de 80 francs. Elle a distribué, outre

les pensions, 9,730 francs en secours de loyer, de maladie et vêtements. Au 31 mars 1903, son capital s'élevait à 226,825 francs.

685. — **Œuvre de l'orphelinat des sous-agents des postes et des télégraphes**, rue Etienne-Marcel, 25. — Fondée en 1889. — Dirigée par un conseil que préside M. Mathieu. — A pour but « d'assister et au besoin de recueillir et d'élever les orphelins des deux sexes, enfants des membres participants de l'association ». Les membres participants doivent payer une cotisation annuelle de 6 francs. L'assistance donnée par l'œuvre — et qui cesse, à moins de circonstances exceptionnelles, quand les orphelins secourus ont atteint l'âge de 15 ans — consiste soit dans un secours annuel en argent, soit dans une bourse ou portion de bourse dans un établissement public ou privé désigné par le comité central. En 1903, 13 pupilles de l'association recevaient un secours de 20 francs par mois.

686. — **Œuvre des orphelins des chemins de fer français**, boulevard Saint-Marcel, 32. — Fondée en novembre 1894 par un groupe d'employés de chemins de fer. — A pour but « de venir en aide aux orphelins de ses membres titulaires, soit en les plaçant dans des établissements offrant toute garantie, soit en accordant à la veuve des secours pécuniaires; de veiller à ce qu'il leur soit donné une éducation chrétienne et une instruction sérieuse, pendant l'âge scolaire et la durée de leur apprentissage ».

Les membres titulaires payent une cotisation annuelle de 6 francs. Ne peuvent être admis comme tels que les agents d'une compagnie de chemins de fer français comptant six mois de service et n'étant atteints d'aucune maladie grave. Les orphelins de tout membre titulaire ayant versé régulièrement ses cotisations annuelles ont droit à l'assistance de l'œuvre, ou, si elle les laisse à leur mère, elle alloue à celle-ci une subvention de 100 fr. au minimum.

687. — **Orphelinat des chemins de fer français**, rue du Temple, 147. — Fondé en 1891 sur l'initiative de M. Flamand. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1899. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de recueillir les enfants orphelins ou semi-orphelins des agents de chemins de fer de toutes les compagnies françaises et coloniales, membres titulaires de la société; de subvenir à leurs besoins jusqu'à 16 ans, par l'assistance dans la famille, consistant en allocations en argent, qui varient ainsi qu'il suit :

ORPHELINS	UN ENFANT	DEUX ENFANTS	TROIS ENFANTS	QUATRE ENFANTS	CINQ ENFANTS	SIX ENFANTS ET PLUS
De père et de mère .	370f	480f	560f	640f	720f	800f
De père..............	250	320	380	440	500	500
De mère............	120	160	180	200	240	240

Les enfants ne sont hospitalisés que par les soins et sous la responsabilité du tuteur lorsqu'il est établi qu'il ne peut lui-même les recueillir ni les confier à de proches parents ou à des amis de la famille.

Les membres titulaires — qui ne peuvent être admis comme tels que s'ils sont Français, s'ils sont âgés de 45 ans au plus, et agents depuis six mois au moins d'une compagnie de chemins de fer — doivent payer une cotisation mensuelle d'un franc.

Les enfants des membres titulaires ont droit aux allocations indiquées ci-dessus : dès le premier versement mensuel si le décès du sociétaire résulte d'un accident professionnel et postérieur à l'adhésion, après deux années de sociétariat et de versement si le décès du père ou de la mère provient de toute autre cause, et à la moitié de ces allocations après un an seulement de sociétariat et de versement.

Au 1er janvier 1903, la société comptait 800 membres honoraires ou bienfaiteurs, 5,400 membres titulaires. Elle payait à **272** pupilles des allocations montant ensemble à **70,000 francs.**

688. — **Société de secours et d'hospitalisation pour les orphelins des ouvriers et employés des chemins de fer français,** boulevard Richard-Lenoir, 56. — Fondée en 1895 par un groupe d'agents du chemin de fer d'Orléans. Autorisée en 1896. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but d'assister, dans la mesure où le permettent ses ressources, les orphelins des deux sexes des membres participants de la société en ayant fait partie pendant un an au moins avant leur décès et ayant payé régulièrement leur cotisation mensuelle de 0 fr. 50; de faire élever ces enfants dans des orphelinats, ou, s'ils restent dans leur famille, de leur servir une pension jusqu'à l'âge de 18 ans. — Lorsqu'ils atteignent cet âge, la société, continuant à les protéger, leur prête son appui pour faciliter leur admission dans les ateliers ou les bureaux des compagnies de chemins de fer. Ne peuvent être membres participants que les agents français ou naturalisés français comptant six mois au moins de service dans une compagnie française, ou leurs femmes.

La société s'était spécialement constituée pour recueillir 18 orphelins d'agents de chemins de fer que la fermeture d'un établissement où ils étaient élevés laissait sans asile. De ces 18 enfants, 8 ayant atteint l'âge de 18 ans ont été placés par elle en apprentissage ou rendus à leurs familles en restant sous sa protection; les 12 autres sont répartis entre les orphelinats de Tours, Gradignan, Troyes et Clamart.

En 1902, la société, divisée en 115 sections, comptait 20,000 sociétaires; elle secourait **409** orphelins ou orphelines. Pendant cet exercice, elle avait distribué plus de 70,000 francs, et au 31 décembre son fonds de réserve s'élevait à 50,000 francs.

689. — **Orphelinat des employés de banque et de bourse,** rue de Provence, 5. — Fondé en 1898 par M. Ph. Masson. — Dirigé par un

conseil d'administration, que préside le fondateur — Comprend des membres honoraires et des membres participants, payant une cotisation mensuelle de 0 fr. 50. — Au décès de ceux-ci, leurs veuves reçoivent jusqu'à la majorité de leurs enfants une allocation mensuelle variant selon le nombre de ceux-ci.

Depuis sa fondation jusqu'au 1[er] janvier 1903, l'œuvre avait adopté et secouru 31 orphelins, dont, à cette dernière date, 4 avaient atteint leur majorité et 27 restaient à sa charge.

Les recettes de l'Orphelinat pour l'exercice 1902 se sont élevées à 6,003 francs; ses dépenses à 3,103 francs.

690. — **Orphelinat des Prévoyants de l'avenir**, boulevard de Sébastopol, 36. — Fondé en 1892 — A pour but d'adopter les orphelins, âgés de 2 ans au moins, de 13 ans au plus, nés de père ou de mère ayant fait partie de la *Société des Prévoyants de l'avenir* et depuis trois ans au moins de son Orphelinat, en y payant une cotisation annuelle d'un franc; — de placer ces enfants, au mieux de leurs intérêts, dans un établissement d'éducation choisi par le conseil et de les garder sous sa tutelle jusqu'à l'âge de 17 ans En juillet 1903, le nombre des enfants adoptés par l'orphelinat était de 12 Depuis sa fondation jusqu'à cette date, l'œuvre avait distribué à ses orphelins 9,875 francs.

691 — **L'École foraine.** — Siège : rue Hermel, 32 — Fondée en 1893 et dirigée par Mlle Eugénie Bonnefois — A pour but « de donner aux enfants des forains l'instruction primaire et l'éducation religieuse qu'ils ne pouvaient recevoir au cours de leur vie nomade ».

Fille de forains, foraine elle-même, ayant vécu parmi ces pauvres gens qui végètent dans une ignorance presque forcée; sachant combien leur serait précieux le bienfait de l'instruction et d'une bonne éducation, Mlle Bonnefois cherchait depuis longtemps le moyen pratique de le leur procurer. Un certain hiver, en assistant à une conférence qu'était venu faire, à Rouen, M. Lerolle, alors conseiller municipal de Paris, l'idée qui germait dans son esprit se précisait et elle comprenait la nécessité d'agir Mgr Thomas approuva les projets qu'elle lui soumit; il l'aida de ses conseils et de sa bourse M Lerolle encouragea ses efforts et lui remit une première offrande Au mois de mai 1893, à la fête des Invalides, l'une des plus importantes, l'école des enfants forains s'ouvrait

Les débuts furent pénibles; tout était à créer. Une modeste baraque avait été élevée; deux planches juxtaposées servaient de table. Les premiers élèves ne tardèrent pas cependant à y arriver. D'autres suivirent, envoyés par leurs parents, parmi lesquels l'œuvre et sa fondatrice furent bientôt populaires Leur nombre augmentant constamment (48 en 1893, 110 en 1895), il fallut songer à établir une seconde école Toutes deux fonctionnent actuellement, bien aménagées, toujours pleines, ayant reçu en 1903, 290 enfants; cherchant à leur faire comprendre leurs devoirs d'hommes et de Français; s'efforçant de les soustraire à l'influence néfaste des mau-

vais exemples et de l'oisiveté, en leur inspirant le goût du travail, l'amour de la famille, en leur inculquant enfin les principes que résume leur belle devise : *Ici on apprend à connaître Dieu, à respecter ses parents, à aimer sa patrie*

Son œuvre scolaire étant bien établie, Mlle Bonnefois voulut, autour d'elle, en grouper d'autres, non moins bienfaisantes Ce furent d'abord l'*Œuvre des baptêmes* et l'*Œuvre des mariages*, dont le nom indique suffisamment l'objet Puis, par l'*Œuvre des malades*, pour laquelle elle sut obtenir le généreux concours de plusieurs médecins, elle assura aux forains des soins qu'ils ne pouvaient auparavant recevoir qu'en abandonnant leurs enfants pour entrer à l'hôpital. Enfin, par l'*Œuvre du vestiaire* elle put procurer des vêtements aux élèves de l'école foraine et à leurs parents les plus nécessiteux.

Ces diverses créations imposaient à Mlle Bonnefois de lourdes charges auxquelles elle n'aurait pu subvenir sans le concours de la bienfaisance privée, concours qui lui serait plus largement assuré si l'on connaissait mieux son œuvre si intéressante et si utile, que la *Société d'encouragement au bien* a tenu à récompenser en décernant à la vaillante fondatrice un diplôme d'honneur, et l'Académie française en lui allouant le *prix Montyon*.

692. — **Œuvre du placement familial**, avenue de la Motte-Piquet, 3 — Fondée, en 1900 (rue Fabert, 40), par M. l'abbé Santol — Recueille, à partir de 8 ans, de jeunes garçons orphelins ou abandonnés, et les place soit dans des orphelinats agricoles ou industriels, soit surtout dans des familles de cultivateurs En place d'autres, moyennant une pension mensuelle de 30 francs par mois à Paris ; de 25 francs en Seine-et-Oise ; de 15 à 20 francs dans l'Eure, la Niévre, l'Orne, la Sarthe, Seine-et-Marne, la Somme et l'Yonne ; de 10 à 15 francs dans des départements plus éloignés.

693. — **Œuvre de la Sainte-Enfance** — Association de jeunes filles des classes aisées, existant dans la plupart des paroisses, ayant pour objet de patronner des jeunes filles indigentes, entre 12 et 20 ans, de leur faire donner gratuitement l'instruction primaire et professionnelle

694 — **Œuvre de Notre-Dame de la Protection**, rue Caumartin, 3. — Fondée, en 1888, par le R P. Feuillette. — A pour but de recueillir, à l'âge de neuf ans, des jeunes filles appartenant à des familles éprouvées par des revers de fortune et de les faire élever gratuitement dans un pensionnat d'Épernay.

695 — **Maison des Pères du Saint-Esprit**, rue Lhomond, 30 — Fondée en 1703. — Recueille des enfants pauvres, orphelins ou abandonnés, pour les faire élever. — A fondé en 1898 et dirige l'*Œuvre des petits Parisiens*, qui reçoit gatuitement, entre 8 et 12 ans, à l'orphelinat profes-

sionnal de Saint-Michel-en-Priziac (Morbihan), et y garde jusqu'à 10 ans au moins (engagement à prendre), en leur faisant apprendre divers métiers, des petits garçons pauvres, que la misère ou l'abandon exposent à la mendicité, au vagabondage et au vice.

696 — **Caisse des victimes du devoir**, rue Lafayette, 61 (voir section II) — L'œuvre a commencé, en 1896, à adopter et à faire élever des orphelins de victimes du devoir. — En 1902, elle a consacré 7,900 francs à l'éducation de 70 orphelins.

697. — **Délégation des diaconats de l'Église réformée de Paris**, rue de l'Oratoire, 4 (voir section XXXV). — Place et fait élever dans des orphelinats des enfants protestants indigents.

698. — **Orphelinat maçonnique**, rue de Crimée, 19. — Association fondée en 1862, ayant pour but de « recueillir des enfants nécessiteux des deux sexes, quel que soit leur âge, et de les élever jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire ».

Cette association, qui plaçait autrefois ses pupilles au dehors, a créé en 1902 un internat où elle loge et nourrit les plus jeunes enfants qu'elle envoie dans les écoles communales, et la plupart des apprentis placés par ses soins chez des patrons.

Au 1er janvier 1903, soutenue par 125 ateliers maçonniques, elle comptait 60 pupilles (44 écoliers, 16 apprentis). Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle en avait reçu 396 et avait dépensé environ 1,880,000 francs.

699. — **Pensions d'enfants.** *(Fondation Roze.)* — M. le baron Roze, fondateur de l'*Asile Georgina Roze* (voir section III), avait légué à la *Société philanthropique* la somme de 100,000 francs pour en affecter le revenu aux frais de l'éducation et de l'établissement d'enfants recueillis à cet asile.

Depuis l'année 1896 jusqu'au 1er mai 1902, la *Société philanthropique* a admis 25 enfants à bénéficier de ce secours (3 en 1896-1897, 9 en 1897-1898, 6 en 1898-1899, 4 en 1900-1901, 3 en 1901-1902).

700 — **Fondation Rubin.** — Somme de 36,000 francs léguée en 1877 à l'Assistance publique, pour en répartir le revenu entre les enfants dont les parents sont décédés à l'Hôtel-Dieu.

701. — **Caisse des orphelins du 1er arrondissement.** — Siège social : à la mairie. — Société fondée en 1881. *Reconnue étabt d'util publ.* en 1892. — A pour but de venir en aide aux enfants du 1er arrondissement privés de leurs soutiens naturels, soit en les plaçant dans des maisons d'éducation ou chez des personnes de confiance, soit en secourant leur famille.

Pendant l'exercice 1902, les recettes de la Caisse se sont élevées à

9,644 francs (dont 2,125 francs donnés par le conseil municipal); ses dépenses à 10,557 francs; — soit :

10,045 francs pour 88 enfants placés dans leur famille ou en garde; 512 francs pour un orphelin en pension.

Le capital de la Caisse, à la fin de cet exercice, était de 49,270 francs.

702. — **Caisse des orphelins du XVI° arrondissement,** avenue Henri-Martin, 74. — Fondée en 1879, sur l'initiative du Dr Marmottan. — Dirigée par un comité que, depuis l'origine, préside ce dernier. — *Reconnue d'util. publ.* en 1887. — A pour but de venir en aide aux orphelins de père ou de mère du XVI° arrondissement, recueillis dès l'âge de 5 ans; de les placer dans des institutions jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entrer en apprentissage, et de continuer à les surveiller tant qu'ils ne sont pas en mesure de gagner leur vie.

« Pour conserver à l'enfant les liens naturels qui l'unissent à ses parents », la société tient à ce que le père ou la mère survivant contribue pour une part à son entretien.

Tous les ans, dans une fête de Noël, elle distribue à ses pupilles des bonbons, des jouets, des objets utiles, et aux plus méritants des livrets de la Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse se sont élevées, en 1902, à 27,687 francs (dont 1,000 représentant la subvention du conseil municipal et 10,000 environ la participation des familles); ses dépenses, à 27,103 francs. — Au 1er janvier 1903, elle possédait, en fonds de réserve, 5,297 francs de rente.

Le nombre de ses pupilles était alors de 60. Depuis sa fondation jusqu'à cette date, elle avait assisté près de 400 enfants.

703. — **Caisse des orphelins du XVIII° arrondissement,** rue Caulaincourt, 72 (depuis 1895; précédemment, 19, rue Pajol). — Fondée en 1882. Reçoit du conseil municipal une subvention de 5,000 francs.

704. — **Caisse des orphelins du XIX° arrondissement,** rue d'Allemagne, 137. — Fondée en 1880. — A pour but de venir en aide aux enfants nés de parents français, habitant l'arrondissement et appartenant à l'une des catégories suivantes : « enfants moralement abandonnés; enfants indigents orphelins ou semi-orphelins; enfants de veufs ou de veuves qui, quoique pouvant subvenir en totalité ou en partie à leur entretien, ne peuvent, en raison de leur profession, leur donner les soins maternels ou moraux dont ils ont besoin. »

La Société place les orphelins qu'elle adopte dans la pension Legaux, aux Lilas, et les orphelines dans la pension de Mme Mabé, avenue Malakoff, 85.

Le conseil municipal lui alloue une subvention de 3,000 francs.

Au 1er janvier 1903, elle avait 16 pupilles (13 garçons et 3 filles).

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle en avait admis 112 (84 garçons et 28 filles).

IX

ORPHELINATS DE GARÇONS (1)

A PARIS

VII[e] ARRONDISSEMENT

705. — **Orphelinat Saint-Louis,** rue de Sèvres, 67 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit à partir de 7 ans des enfants orphelins ou semi-orphelins ni malades, ni convalescents, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée.

XII[e] ARRONDISSEMENT

706 — **Providence Sainte-Marie,** rue de Reuilly, 79. — Orphelinat fondé en 1850 et dirigé depuis par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Reconnu établ d'util publ* en 1858 — Reçoit entre 6 et 12 ans et garde jusqu'à 13 ou 14 ans des garçons orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension de 35 francs par mois — 30 places — Sous la même direction, au n° 77, se trouve un orphelinat de filles.

(1) Au commencement du siècle, on ne connaissait pas à Paris le mot d' « Orphelinat »; on y connaissait à peine la chose. Le petit manuel d'œuvres, publié en 1819, et dont nous avons parlé dans notre *Avertissement*, indique sous la rubrique : **Associations paroissiales de bienfaisance,** trois « maisons d'éducation » (sur les paroisses de Saint-Louis, de Saint-Germain l'Auxerrois et de Saint-Nicolas-des-Champs) où des jeunes filles orphelines ou délaissées étaient recueillies, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant pension.

Sous cette autre rubrique : **Écoles dans lesquelles on a réuni le travail productif à l'enseignement primaire,** il mentionne encore trois autres maisons tenant à la fois de nos orphelinats et de nos écoles professionnelles : en tout six établissements pour les filles sans famille et sans ressources; — pour les garçons, pas un.

On va voir ce que Paris et sa banlieue en comptent aujourd'hui.

Beaucoup, sans doute, font payer l'hospitalité et l'éducation qu'ils donnent. Mais la pension qu'ils reçoivent des élèves ou, plus souvent, de leurs bienfaiteurs, ne couvre pas les frais de leur entretien Et bien peu, d'ailleurs, refuseraient ou renverraient ceux qui n'ont ni protecteurs, ni parents pouvant la payer. A cette règle, qu'il est prudent d'afficher, combien d'exceptions connues ou secrètes !

707. — **Orphelinat Salomon et Caroline de Rothechild**, rue Lamblardie, 7. — Fondé en 1857 (rue des Rosiers, 4 *bis*) grâce à un don de 200,000 francs fait par le baron S de Rothschild et auquel ses héritiers ajoutèrent une rente de 4,000 francs — Reconstruit en 1874 rue Lamblardie, avec 100 lits (tandis que le bâtiment primitif n'en contenait que 50), par la baronne James de Rothschild *Reconnu établ d'util publ* en 1886 — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — Dirigé par un comité — Reçoit gratuitemnt depuis 4 ans des enfants israélites orphelins ou semi-orphelins, et les garde jusqu'à 13 ans; la plupart entrent alors à l'école du travail. Si le père ou la mère de l'enfant semi-orphelin se remarie, celui-ci lui est rendu — 35 places.

Sous la même direction, dans un pavillon séparé, est installé un Orphelinat de filles.

708. — **Le Foyer de l'Enfant,** avenue de Villiers 99. — Fondé, en 1873 (sous un autre nom et rue Montéra, 15), par la baronne de Bussière. — Dirigé par Mme Lembla — Reçoit, entre 3 et 8 ans, des garçons — spécialement, mais non exclusivement, des garçons protestants — abandonnés ou placés par leurs familles, moyennant une pension mensuelle de 15 à 20 francs. — Reçoit également des filles à partir de 11 ans.

XVe ARRONDISSEMENT

709. — **Établissement de Saint-Nicolas**, rue de Vaugirard, 92 (voir section xx).

709 *bis*. — **Orphelinat Saint-Charles**, rue Blomet, 147 — Fondé, en 1854, par M l'abbé Bayle. — *Reconnu établ d'util. publ.* en 1876 — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Anges* — Reçoit des garçons orphelins ou semi-orphelins entre 2 et 7 ans ; envoie, pour les reprendre ensuite, ceux qui ont moins de 7 ans à la succursale de Clamart, rue Fauveau, 1 ; les garde jusqu'à leur première communion, moyennant une pension de 25 ou 30 francs par mois et 50 francs d'entrée — 100 places

Sous la même direction, dans un bâtiment séparé, est installé un Orphelinat de filles.

710 — **Maison des orphelinats de Saint-Vincent de Paul**, rue Dombasle, 58 — Fondée et dirigée sous le patronage du cardinal-archevêque de Paris — Reçoit, entre 7 et 14 ans, des garçons orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension de 32 francs par mois et 40 francs d'entrée. — 300 places.

XVIe ARRONDISSEMENT

711. — **Orphelinat des apprentis**, à Auteuil, rue de la Fontaine, 40 (voir section xxii).

XVIII° ARRONDISSEMENT

711 *bis* — **Orphelinat,** rue Marcadet, 177 — Fondé par l'abbé Deleuze — Reçoit des garçons moyennant une pension de 10 francs par mois et 100 francs d'entrée — 50 places.

XX° ARRONDISSEMENT

712 — **Asile dee Petits Orpheline,** rue Ménilmontant, 119 (depuis 1852). — Fondé (rue Pascal, 23) à la suite de l'épidémie cholérique de 1849, par la Sœur Rosalie Rendu et Mme Mallet — Ouvert en 1853 — Dirigé, sous la surveillance d'un conseil d'administration, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, entre 3 et 7 ans, des garçons légitimes, nés dans le département de la Seine, orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension annuelle de 180 francs, 100 francs d'entrée et une cotisation annuelle de 20 francs payée par un répondant ; les garde, divisés, selon leur âge, en trois classes, jusqu'à 13 ans ; les place alors en apprentissage ou dans d'autres établissements. — 110 places

Sous la même direction est installé, dans un autre bâtiment, un Orphelinat de filles.

713. — **Orphelinat Saint-Pierre-Saint-Paul** (ou *Orphelinat de Dom Bosco*), rue du Retrait, 29 — Fondé en 1884 par les *Prêtres Salésiens.* — Dirigé par un ecclésiastique — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Reçoit des garçons à 10 ans accomplis, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 30 francs d'entrée A partir de 13 ans, leur apprend, en des ateliers séparés, les métiers de menuisier, tailleur, cordonnier, mécanicien, typographe et relieur. Accorde aux apprentis une gratification hebdomadaire formant un petit pécule qui leur est remis quand ils quittent la maison, leur apprentissage terminé. — 200 places (1).

714. — **Asile de Bon-Secoure,** rue Alexandre-Dumas, 93 et 95 (depuis 1894) — Orphelinat luthérien fondé en 1855 (rue Louis-Philippe), par M le pasteur Hosemann ; a été transféré, peu après, rue de la Roquette, 125 ; puis, en 1880, rue de Charonne, 99 ; enfin, en avril 1894, rue Alexandre-Dumas. — Reçoit des garçons protestants depuis 4 ans, et les garde jusqu'à 14 ans, moyennant une pension variable. — 50 places.

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

715 — **Orphelinat de l'Ueine Saint-Joseph, au Bourget.** — Fondé en 1868 par M. Paris, près de sa cristallerie — Dirigé par les

(1) Fermé, au mois d'août 1903, par mesure administrative.

Sœurs de Saint-Vincent de Paul — Reçoit des garçons gratuitement (sauf une entrée de 100 francs), à partir de 13 ans ; leur apprend le métier de verrier ; les garde jusqu'à 18 ans, fait entrer alors à la cristallerie ceux dont la conduite a été la plus satisfaisante, et qui le désirent

716. — **Asile Lambechts, à Courbevoie,** rue de Colombes, 40 (voir section LXIII) — Orphelinat annexé à l'asile en 1846 et augmenté, en 1880, d'un atelier d'apprentissage pour les travaux du fer et du bois. — Reçoit, par moitié, des garçons du culte luthérien et des garçons du culte réformé, orphelins, ou que leurs parents ne peuvent conserver chez eux, depuis l'âge de 7 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 60 francs d'entrée. — 70 places (La délégation des diaconats y dispose de 8 bourses qu'elle répartit selon les besoins des paroisses).

717 — **Maison des enfants à Levallois-Perret,** rue de Cormeille, 31 (depuis 1882). — Fondée en 1875 (rue Demours, 16), par M. le pasteur Hocard et sa fille. — Reçoit depuis l'âge de 18 mois des garçons protestants, même malades; envoie les plus jeunes, pour les reprendre ensuite, à la succursale de Gaut-la-Forêt (Marne). Leur apprend les métiers de graveur, relieur, mécanicien, etc., et les garde jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie. — 25 places.

718. — **Orphelinat Quenessen, à Neuilly,** boulevard Victor-Hugo, 88 — Fondé, en 1890, par M Quenessen — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit gratuitement, entre 5 et 7 ans, des garçons orphelins de mère, nés dans le département de la Seine, et les garde jusqu'à 13 ans — 30 places

Sous la même direction, dans un bâtiment séparé, est installé un Orphelinat gratuit de filles.

719. — **Orphelinat de l'Église réformée,** à Neuilly, rue d'Orléans, 16. — Fondé (à Passy) en 1873 — Reçoit, entre 7 et 12 ans, des garçons protestants moyennant une pension mensuelle de 30 francs pour les orphelins, de 40 francs pour les autres, et 60 francs d'entrée.

720 — **Orphelinat,** à Neuilly, boulevard Victor-Hugo, 44 — Fondé par Mlle Lozouet — Dirigé par son frère. — Reçoit gratuitement, entre 8 et 9 ans, des garçons orphelins de père et de mère, sans infirmités et hors d'état de payer la moindre pension Les garde jusqu'à 13 ou 14 ans, âge où ils sont placés en apprentissage.

721. — **Orphelinat Genin, à Saint-Denis,** place aux Gueldres, 12 — Fondé, en 1866, par une donation de Mlle Louise Genin — *Reconnu établ d'util. publ* en 1875 — Dirigé, sous la surveillance d'une commission, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit gratuitement, entre 3 et 8 ans, des garçons orphelins, de naissance légitime, domiciliés à Saint-Denis depuis 3 ans au moins ; les garde jusqu'à 13 ans.

722. — **Orphelinat Saint-Gabriel**, à Saint-Denis, boulevard Ornano, 48. — Fondé en 1899. — Dirigé par des religieuses. — Reçoit, entre 5 ans et demi et 8 ans, des garçons légitimes, de préférence orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension mensuelle de 25 francs et 50 francs d'entrée. — 100 places.

Arrondissement de Sceaux.

723. — **Orphelinat d'Antony**, place du Carrousel, 2. — Direction laïque. — Reçoit des garçons, de 6 à 13 ans, moyennant une pension mensuelle de 30 francs.

724. — **Orphelinat du Sacré-Cœur, à Châtillon-sous-Bagneux**, rue de Bagneux, 12. — Fondé, en 1891, par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Grèzes), qui le dirigent. — Reçoit, depuis 2 ans, des garçons orphelins, moyennant une pension de 20 francs par mois et 50 francs d'entrée; les garde jusqu'à 12 ou 13 ans et les envoie ensuite aux orphelinats de Monthazon, Grèzes ou Lucarnis, pour les former à l'agriculture (1).

725. — **Orphelinat de Fleury** (Seine-et-Oise). — Fondé en 1878 et doté par la duchesse de Galliera. *Reconnu établ. d'util. publ.* la même année. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes*, sous la surveillance d'un conseil d'administration présidé par le duc d'Audiffret-Pasquier. — Reçoit gratuitement, entre 7 et 11 ans, des garçons orphelins ou semi-orphelins; les garde jusqu'à 14 ans. — 300 places.

Parvenus à 14 ans, ceux qui désirent apprendre le métier de jardinier peuvent entrer à l'École d'horticulture annexée à l'orphelinat et contenant 30 places. Ils y restent trois ans et sont généralement placés par l'œuvre. — Les demandes d'admission doivent être adressées à M. Coffinet, agent général, à Fleury-Meudon (Seine-et-Oise.)

726. — **Orphelinat de l'Hay**, rue des Tournelles, 34. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des garçons à 6 ans, et les garde jusqu'à 14 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 60 francs d'entrée. — 20 places.

727. — **Orphelinat de la Seine**, à la Varenne-Saint-Hilaire (commune de Saint-Maur-les-Fossés), rue Louis-Blanc, 7 (voir section VIII).

728. — **École Fénelon**, à Vaujours (Seine-et-Oise). — Fondée, en 1843 (comme école primaire professionnelle), par M. l'abbé Dubeau, curé de la paroisse, qui avait loué, à cette intention, le château de Vaujours; cédé par lui à une société civile, qui acheta le château. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1852. — Dirigée par les *Frères des Écoles chrétiennes*. — Est

(1) Fermé, en octobre 1903, par mesure administrative.

destinée à l'éducation et à l'instruction de jeunes garçons appartenant à la population laborieuse des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, qui y sont reçus entre 7 et 10 ans, moyennant une pension annuelle de 400 francs, et 60 francs d'entrée. — 460 places.

729 — **Orphelinat Athanase-Coquerel**, à Crosnes, près Villeneuve-Saint-Georges (précédemment à Velizy) — Fondé, en 1887, par la *Réunion protestante de charité* (en remplacement de l'orphelinat de l'avenue Philippe-Auguste, cédé alors à la ville de Paris) et dirigé par elle (voir section XXXV). — Reçoit, entre 5 et 10 ans, des garçons protestants orphelins, semi-orphelins ou abandonnés, du département de la Seine, et les garde jusqu'à 16 ans, moyennant une pension mensuelle de 25 francs et un trousseau de 50 francs.

730 — **Orphelinat de la Roche-Guyon** (Seine-et-Oise), annexe de l'asile de convalescence. — Fondé en 1890, en exécution d'un legs de M Fortin — Dirigé, conformément à la volonté du fondateur et sous l'autorité de l'administration de l'Assistance publique, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement, à 6 ans, des garçons indigents nés à Paris de parents français. A leur sortie, les place en apprentissage — 14 places.

731 — **Orphelinat Riboutté-Vitalie**, à Forges-les-Bains (Seine-et-Oise), dépendant de l'Assistance publique — Direction laïque — Reçoit gratuitement, entre 7 et 11 ans, des garçons orphelins (de préférence, mais non exclusivement) nés à Paris, de parents français Les garde jusqu'à 16 ans, leur donne l'instruction élémentaire et leur apprend un métier — 40 places.

732 — **Orphelinat Hartmann**, à Forges-les-Bains — Fondé en 1892, en exécution d'un legs de 500,000 francs fait par M Hartmann à la ville de Paris — Mêmes conditions que pour le précédent — 20 places

X

ORPHELINATS DE FILLES A PARIS

Ier ARRONDISSEMENT

733 — **Orphelinat de Saint-Roch**, place du Marché-Saint-Honoré, 9. — Fondé, en 1834, par M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch. — Dirigé jusqu'en 1840 par les *Sœurs de la Sagesse*, et depuis par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles légitimes orphelines depuis l'âge de 5 ans (et même au-dessous s'il y a urgence) gratuitement (sauf 100 francs d'entrée), à condition qu'elles s'engagent à rester jusqu'à 21 ans. — Envoie les plus jeunes à Ermont (Seine-et-Oise), où elles restent jusqu'à leur première communion.

Les place à leur sortie, en leur donnant un trousseau et un petit pécule provenant des récompenses qu'elles méritent, chaque année, par leur travail et leur bonne conduite Les suit constamment et les aide en toute circonstance, surtout pour leur établissement.

734 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue du Roule, 13 — Fondé (rue de l'Arbre-Sec, 17) en 1863 — Reçoit les filles depuis 4 ans, de préférence les filles de la paroisse orphelines de mère, les plus indigentes (par exception) gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 360 francs et 50 francs d'entrée. Les garde jusqu'à 21 ans. Les place, à la sortie, avec un trousseau très complet, et continue à les patronner. — 35 places.

735. — **Orphelinat des Sœurs de Ssint-Vincent de Paul**, rue du Bouloi, 20 — Fondé en 1820 (le premier, à Paris) — Reçoit des filles entre 7 et 10 ans, et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant une pension variant selon les circonstances — 20 places

IIe ARRONDISSEMENT

736 — **Orphelinat de Bonne-Nouvelle**, rue Réaumur, 85. — Fondé en 1824 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles de la paroisse depuis 6 ans, les plus indigentes (par exception) gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée — 30 places.

IIIe ARRONDISSEMENT

737 — **Orphelinat des Billettes**, rue des Archives, 22 — Fondé (rue des Billettes, 16) en 1830 — Dirigé par des diaconesses, sous la surveillance d'un comité de dames présidé par un pasteur — Reçoit à 7 ans (quelquefois plus tôt, par exception) des filles protestantes orphelines abandonnées, ou très indigentes, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension variable (de 5 à 15 francs par mois), en général payée par des bienfaiteurs Les garde jusqu'à 15 ans Les place comme servantes avec un trousseau — 34 places.

IVe ARRONDISSEMENT

738 — **Orphelinat Saint-Merri**, rue du Cloître-Saint-Merri, 8. — Fondé en 1635 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles depuis 5 ans, celles de la paroisse gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois, plus 50 francs d'entrée et un trousseau. — 50 places

739 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue du Fauconnier, 11. — Fondé, à la suite de l'épidémie cholérique de 1832, par Mgr de Quelen — Reçoit des filles entre 5 et 10 ans, de préférence celles de la paroisse, orphelines de mère, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs (plus 50 francs d'entrée). Les place à la sortie avec un trousseau qu'elles ont confectionné elles-mêmes. — 40 places.

740. — **Orphelinat Saint-Louis**, rue Poulletier, 7. — Fondé en 1832, à la suite de l'épidémie cholérique, et dirigé depuis par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles orphelines entre 6 et 12 ans, celles de la paroisse gratuitement, les autres moyennant une pension mensuelle de 25 à 30 francs payée jusqu'à 15 ans. A partir de cet âge, les orphelines reçoivent comme rémunération de leur travail un salaire en argent placé à leur nom à la Caisse d'épargne, et de l'étoffe pour se confectionner un trousseau qu'elles emporteront en quittant la maison à 21 ans — 130 places.

741 — **Orphelinat Saint-Gervais**, rue Geoffroy-Lasnier, 30. — Fondé en 1834 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit dès 8 ans des filles orphelines, celles de la paroisse gratuitement, les autres, par exception, moyennant une pension de 30 francs par mois Les garde jusqu'à 18 ou 21 ans

Ve ARRONDISSEMENT

742 — **Orphelinat Bonar**, rue de la Parcheminerie, 15. — Fondé en 1852; reconstitué en 1872. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, depuis 4 ans, des filles, dont 30 admises gratuitement lui sont adressées par l'Assistance publique, à qui M. et Mme Bonar ont légué la somme necessaire pour pourvoir à leur entretien; les autres admises moyennant une pension annuelle de 300 francs, payée jusqu'à l'âge où le produit de leur travail peut compenser la dépense faite pour elles (de 16 à 17 ans en général). Elles reçoivent en sortant, à 21 ans, si leur conduite a été satisfaisante, un trousseau et 200 francs.

L'*Orphelinat Bonar* se transporte pendant l'été à Coubron (Seine-et-Oise), dans une maison appartenant à la Communauté des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

743 — **Orphelinat de la Sœur Rosalie**, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Fondé (rue de l'Épée-de-Bois, 3) en 1836. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit de 6 à 12 ans des filles orphelines ou semi-orphelines, moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 16 ans et 50 francs d'entrée. Les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre). Les place à leur sortie, en leur donnant un trousseau et un petit pécule formé des récompenses qu'elles ont gagnées chaque année et qui sont déposées sous leur nom à la Caisse d'épargne. — 100 places.

744 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Nicole, 9. — Fondé en 1854. — Reçoit des filles nécessiteuses de la paroisse; les place de bonne heure suivant leurs aptitudes et le désir des parents. — 20 places.

745. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue des Bernardins, 15. — Fondé en 1833 pour recueillir les orphelines des victimes de l'épidémie cholérique. — Reçoit depuis l'âge de 6 ans des filles, de préférence des orphelines de la paroisse, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 50 francs d'entrée. — 65 places.

746 — **Orphelinat de la Sainte-Famille**, rue Lhomond, 41. — Dirigé par les *Sœurs du Saint-Cœur de Marie.* — Reçoit des filles à 12 ans et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variable payée jusqu'à 15 ans, plus un trousseau et la literie. — 40 places. — A une succursale à La Rue (Seine), où il reçoit des filles depuis l'âge de 3 ans.

747 — **Orphelinat de l'Enfant-Jésus**, rue Rataud, 3. — Fondé en 1751 par les *Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve*, et depuis cette

époque dirigé par elles. — A l'origine, une partie des orphelines y était placée par le Roi et les échevins de Paris. Sous la Restauration, la duchesse d'Angoulême y entretenait 50 enfants. L'orphelinat, fermé en 1830, fut rouvert en 1832, à la demande de Mgr de Quelen, qui lui confia 50 orphelines victimes du choléra, pour lesquelles devait être payée une pension annuelle de 180 francs. Après l'épidémie cholérique de 1849, Mgr Sibour y plaça un certain nombre d'orphelines aux mêmes conditions. L'*Orphelinat de l'Enfant-Jésus* reçoit aujourd'hui des filles entre 6 et 10 ans, sans âge fixé pour la sortie, les plus indigentes (un tiers environ) gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 300 francs, plus 20 francs d'entrée et un trousseau. — 100 places.

748 — **Orphelinat Saint-Étienne-du-Mont**, rue du Cardinal-Lemoine, 69. — Fondé en 1833 (rue Thouin, 15) par Mgr de Quelen, pour recueillir les orphelines des victimes du choléra. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit, depuis 5 ans, des filles légitimes orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 20 francs par mois. Les garde jusqu'à 21 ans. Donne, quand elles sortent à cet âge, un trousseau à celles dont la conduite a été bonne. — 40 places.

VIe ARRONDISSEMENT

749 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue de l'Abbaye, 3. — Fondé (rue Saint-Benoît, 18) en 1822. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des filles orphelines ou semi-orphelines de la paroisse et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre). — Admet par exception des pensionnaires, moyennant un prix variant selon les circonstances. — 50 places.

750 — **Orphelinat des Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge**, rue de Vaugirard, 106. — Fondé en 1861. *Reconnue établ. d'util. publ.* — Reçoit, depuis 5 ans, des filles orphelines ou abandonnées et les garde jusqu'à 14 ans, moyennant une pension annuelle de 400 francs. — 25 places.

751 — **Orphelinat des enfants de la Providence**, rue du Regard, 13. — Fondé, en 1842, par Mlle Buchère. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours*. — Reçoit, dès 5 ans, des filles orphelines de Paris ou de la province, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré; les garde jusqu'à leur majorité et les place avec un trousseau. — 50 places.

752 — **Œuvre des enfants délaissés**, rue Notre-Dame-des-Champs, 33. — Fondée, en 1803, dans la maison qu'elle occupe encore,

par la comtesse de Casceado et la comtesse de Sessevalle, qui en fut longtemps la directrice. Encore dirigée par des dames du monde, cette œuvre reçoit gratuitement, entre 8 et 13 ans, des orphelines de mère, qui sont réparties, selon leur âge, en quatre classes Elle les garde jusqu'à 21 ans; les place avec un trousseau et un petit pécule, auxquels elle ajoute quand elle se marient, soit une petite dot, soit un second trousseau plus important — 100 places.

VIIe ARRONDISSEMENT

753. — **Orphelinat Saint-Guillaume**, rue Perronnet, 9 (précédemment, rue Saint-Guillaume, 13). — Fondé en 1820 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, à 7 ans, des filles légitimes orphelines, de préférence celles de la paroisse, moyennant une pension modique que payent, pour un certain nombre d'entre elles, les demoiselles du catéchisme de Saint-Thomas-d'Aquin — Continue à s'intéresser à elles après leur sortie et les reçoit tous les dimanches — 65 places.

754 — **Orphelinat Sainte-Clotilde**, rue de Grenelle, 77 — Fondé en 1847 par M l'abbé Hamelin. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles orphelines ou semi-orphelines à partir de 7 ans — 30 places
(Les jeunes filles du catéchisme de persévérance de Sainte-Clotilde payent la pension d'un certain nombre d'entre elles)

755 — **Orphelinat de la Providence**, rue Oudinot, 3 — Fondé en 1820 par l'abbé Desgenettes — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit, entre 5 et 8 ans, des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant 50 francs d'entrée et une pension annuelle de 360 francs, réduite pour les orphelines de la paroisse Saint-François-Xavier — 120 places

756. — **Orphelinat du Gros-Caillou** (Maison Leprince), rue Saint-Dominique, 105 — Fondé en 1803 *Reconnu étab d'util publ* en 1852 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit, sans âge fixé pour l'entrée, des filles de la paroisse, les plus indigentes, si l'on s'engage à les laisser dans la maison jusqu'à 21 ans, gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 25 à 30 francs par mois Leur donne à la sortie un trousseau et une petite somme d'argent, si leur conduite a été satisfaisante. — 120 places

VIIIe ARRONDISSEMENT

757 — **Orphelinat Saint-Augustin**, rue de Monceau, 93 — Fondé (rue de la Pépinière) en 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de*

Paul. — Reçoit, depuis 5 ans, des filles orphelines ou semi-orphelines, et les garde jusqu'à 21 ans, celles de la paroisse gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 80 francs d'entrée. — 65 places.

758 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de Monceau, 13 — Fondé en 1844 — Reçoit, de 8 à 11 ans, des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées de la paroisse Saint-Philippe-du-Roule, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 100 francs d'entrée — 50 places.

759 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Ville-l'Évêque, 14 — Fondé en 1829 — Reçoit, dès leur plus bas âge, suivant la nécessité, les orphelines ou semi-orphelines de la paroisse de la Madeleine, dont la pension est payée par des bienfaiteurs — 30 places

IX[e] ARRONDISSEMENT

760. — **Institution Saint-Louis,** rue de Clichy, 50 — Fondée, en 1817, par Mme de Barthélemy, dans une maison donnée par Mme de Dampierre. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours). — Reçoit des filles depuis 10 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant la somme, une fois donnée, de 500 francs et un trousseau. — 75 places, dont un certain nombre gratuites.

Succursale à *La Celle-Saint-Cloud*, où les plus jeunes orphelines sont placées jusqu'à leur première communion

X[e] ARRONDISSEMENT

761 — **Orphelinat Saint-Eugène,** rue d'Hauteville, 56 — Fondé en 1851 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, de préférence, mais non exclusivement, des orphelines de la paroisse Saint-Eugène, moyennant une pension variant suivant les circonstances. Les garde jusqu'à 21 ans — 55 places

762 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de Rocroi, 6 (précédemment rue Bossuet, 14) — Reçoit gratuitement, depuis 7 ans, des filles orphelines de la paroisse de Saint-Vincent de Paul Celles que, par exception, les Sœurs de la maison recueillent avant cet âge, sont placées à l'*Orphelinat Saint-Charles*, rue Blomet — 60 places.

763 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Canal-Saint-Martin, 10 — Reçoit, depuis 3 ans, des filles orphelines de la paroisse Saint-Laurent, les plus indigentes gratuitement, les autres

moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 15 ans, et 50 francs d'entrée. — 45 places

XI[e] ARRONDISSEMENT

764. **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Basfroi, 16 — Fondé en 1733 — Reçoit, de 5 à 12 ans, des filles de la paroisse Sainte-Marguerite, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré.

765 — **Orphelinat Saint-Ambroise**, rue du Chemin-Vert, 140, passage Rémi, 4 (précédemment rue Oberkampf, 142) — Fondé, en 1851, par un comité de bienfaisance de la paroisse Saint-Ambroise. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles depuis 6 ans et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 15 ans et 50 francs d'entrée; moyennant une pension moindre, à fixer de gré à gré, si elles sont domiciliées sur la paroisse. — 60 places.

768 — **Orphelinat-ouvroir des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue d'Angoulême, 81. — Fondé en 1894. — Reçoit des filles entre 7 et 12 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 55 places.

769 — **Orphelinat Douchin**, rue de la Folie-Méricourt, 66. — Fondé en 1896, en exécution d'un legs de Mme Douchin à l'administration de l'Assistance publique, de laquelle il dépend — Reçoit gratuitement, entre 3 et 13 ans, des filles moralement abandonnées, choisies parmi les plus pauvres, et de préférence parmi celles qui habitent le XI[e] arrondissement — 9 places.

770. — **Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine** (ancienne Maison *Eugène-Napoléon*), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 254 — Fondé en 1856 par l'Impératrice Eugénie, avec la somme que le Conseil municipal avait votée pour lui offrir, à l'occasion de son mariage, un collier de diamants — *Reconnu établ d'util. publ* en 1858 Était, jusqu'en 1870, entretenu par les subsides de la fondatrice, qui, pour chaque orpheline admise dans la maison, payait aux *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, à qui elle en avait confié la direction, une pension annuelle de 300 francs.

Après 1870, l'œuvre changea de dénomination et de caractère. Elle reçut d'abord le nom d'*Orphelinat des jeunes ouvrières*, puis celui d'*Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine*, qu'elle porte encore aujourd'hui Un décret du 1[er] décembre 1873, modifiant ses statuts primitifs, en laissa la direction intérieure aux *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, mais en attribua l'administration à un conseil composé de six membres désignés par le Ministre de

l'Intérieur et d'un représentant de chacune des administrations publiques contribuant à l'entretien de l'Orphelinat

Aux termes des nouveaux statuts, l'établissement était destiné à recevoir, entre 8 et 12 ans, pour leur donner, avec l'instruction primaire, une éducation morale et religieuse et essentiellement professionnelle : 1° 300 jeunes filles placées par leurs familles, par plusieurs grandes administrations ou par des bienfaiteurs, payant pour elles jusqu'à 18 ans une pension de 40 fr par mois; 2° en aussi grand nombre que possible, des jeunes filles indigentes, orphelines, semi-orphelines ou délaissées, admises gratuitement; à les garder (sans obligation) jusqu'à 21 ans; à donner à celles qui ne sortiraient qu'à cet âge un trousseau. En 1903, l'Orphelinat du Faubourg Saint Antoine comptait 330 pensionnaires, parmi lesquelles un certain nombre d'orphelines avaient été placées, à leurs frais, par la Légion d'honneur, par des Compagnies de chemins de fer ou d'autres administrations, et quelques-unes admises gratuitement par le conseil de l'œuvre Il leur apprend la couture, la confection des robes, la broderie en or et soie, le blanchissage et les notions essentielles de l'hygiène domestique. Son budget s'élève à 160,000 francs environ

771 — **Orphelinat de la Providence Sainte-Marie**, rue de Reuilly, 77 (voir section IX). — Reçoit, entre 6 et 12 ans, des filles orphelines ou semi-orphelines, moyennant une pension variant, suivant les circonstances, de 10 à 35 francs par mois — 110 places

772 — **Œuvre du Saint-Cœur de Marie**, rue de Picpus, 60 — Orphelinat professionnel fondé en 1849 par M. l'abbé Terlaing, avec le concours des *Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde*, qui le dirigent encore — *Reconnue établ d'util publ* en 1853 — Reçoit des filles depuis 5 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 420 francs et 50 francs d'entrée Leur apprend la tenue des livres et tous les travaux de couture (lingerie, broderie, tapisserie), le blanchissage et le raccommodage des dentelles, ainsi que les soins du ménage et ceux à donner aux malades. — 400 places (dont 10 gratuites, fondées par un legs de M Lombard)

773. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue des Meuniers, 63. — Fondé en 1854 — Reçoit à 7 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, de la paroisse, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré

774. — **Orphelinat S. et C. de Rothschild**, rue Lamblardie (voir section IX) — Reçoit gratuitement, entre 4 et 15 ans, des filles israëlites orphelines ou semi-orphelines Les garde jusqu'à leur établissement; donne à celles qui se marient une dot de 1,500 francs Celles qui ne parviennent pas à s'établir peuvent rester dans la maison comme employées (lingères, cuisinières, filles de charge, etc.) — 50 places

775. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Ruty, 5. — Fondé en 1853 — Reçoit gratuitement les filles orphelines ou indigentes de la paroisse, et d'autres moyennant une pension mensuelle de 20 à 30 francs. — 40 places.

776. — **Le Foyer de l'Enfant**, avenue de Villiers, 79 (voir section IX). — Reçoit des filles aux mêmes conditions que les garçons.

XIIIe ARRONDISSEMENT

777. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Jenner, 39. — Fondé en 1854. — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, les orphelines indigentes de la paroisse Saint-Marcel gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 100 francs d'entrée. — 230 places

778. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, place Jeanne-d'Arc, 26. — Fondé en 1855. *Autorisé*. — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, particulièrement des orphelines légitimes appartenant à la paroisse Notre-Dame-de-la-Gare, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. Leur apprend la lingerie et la confection des gilets. — 55 places.

779. — **Orphelinat Marie-Joseph**, rue de la Glacière, 35. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement les orphelines indigentes du quartier à qui il est surtout destiné; d'autres, à partir de 10 ans, moyennant une pension variable.

780. — **Asile-ouvroir Jeanne-d'Arc**, rue Rubens, 13, et rue Véronèse, 2 (précédemment rue Duméril, 16). — Fondé en 1878 par Mlle Jarrot (sous le nom d'*Orphelinat des Gobelins*). — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit, depuis l'âge de 6 ans, des petites filles trouvées demandant l'aumône et arrêtées pour ce motif. Les garde jusqu'à 18 ans, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension modique payée par des protecteurs. — Est subventionné par le Conseil municipal. — 76 places.

781. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Vandrezanne, 54. — Fondé en 1864. — Reçoit, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, des filles orphelines, mais non abandonnées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variable (de 30 francs au plus). — 90 places.

XIVe ARRONDISSEMENT

782. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Gassendi, 29. — Fondé (rue Liancourt, 33) en 1850. — Reçoit, de 6 à 7 ans,

des filles orphelines ou abandonnées, moyennant une pension de 30 francs par mois qui, à partir de 15 ans, diminue progressivement — 60 places

783 — **Orphelinat dee Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue de la Tombe-Issoire, 78. — Fondé en 1877. — Reçoit depuis 6 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles orphelines ou semi-orphelines, de préférence celles de la paroisse Saint-Pierre de Montrouge (pour la plupart admises gratuitement), les autres moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 18 ans et 50 francs d'entrée. — 40 places.

784. — **Orphelinat des Sœure du Saint Cœur de Marie**, rue Perceval, 22. — Fondé en 1842 par les *Sœurs du Saint Cœur de Marie* (de Nancy), qui dirigeaient la maison de secours de Montrouge, alors commune suburbaine. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1859. — Reçoit des filles depuis 6 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs — 35 places.

785 — **Orphelinat de Plaisance**, rue Pernety, 63 — Fondé en 1885, rue du Transit, par M. le pasteur Henri Pommier; transféré en 1864, grâce à un don de 50,000 francs du fondateur, rue Pernety *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1870. Agrandi en 1877. — Reçoit, depuis 6 ans, des jeunes filles protestantes et les garde jusqu'à 14, 15 ou 16 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 55 francs d'entrée Les place, continue à les patronner et souvent les recueille quand elles sont sans emploi. — 60 places, quelques demi-bourses.

786 — **Orphelinat du Saint Nom de Jéeue**, rue de Vanves, 185. — Fondé vers 1860. — Dirigé par les *Sœurs du Saint Nom de Jésus*. — Reçoit, sans âge formellement fixé pour l'entrée, mais en général entre 13 et 14 ans, des filles indigentes, de préférence orphelines, moyennant une pension variant suivant les circonstances. Les place en continuant à les patronner. — 80 places.

787 — **Ouvroir-externat de l'Immaculée Conception**, rue de la Voie-Verte, 27. — Fondé en 1860, comme orphelinat, par M. de Geslin, archiprêtre de Notre-Dame, et Mme Guilleminault. *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny) — Reçoit des filles entre 7 et 8 ans, les plus indigentes, orphelines, gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 100 francs d'entrée. — 100 places.

788 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, boulevard du Montparnasse, 92 (depuis 1894; précédemment, rue de Vaugirard, 149) — Fondé en 1863. — Reçoit des filles depuis 7 ans et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant une pension de 25 fr par mois payée jusqu'à 18 ans

XVe ARRONDISSEMENT

789 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Paul,** rue Violet, 44. — Fondé, en 1865, par la congrégation des *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres) — Reçoit, depuis 5 ans, des filles orphelines ou abandonnées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois payés jusqu'à 13 ans accomplis et 100 francs d'entrée. — 40 places.

790 — **Orphelinat des Saints-Anges,** rue de Vouillé, 8 (précédemment, 159, rue de Vaugirard; passage Dulac) — Fondé, en 1844, par la baronne P. Dubois *Reconnu établ d'util publ* en 1861 — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse* (primitivement, par les *Sœurs de Marie-Joseph*), avec l'assistance d'un comité de dames présidé par Mme Alexis Picard, qui contribuent pour la plus grande part à l'entretien de la maison — Reçoit de 2 à 8 ans et garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre) des filles orphelines, semi-orphelines, même naturelles, ou venant de la province, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 10 à 20 francs par mois, payée jusqu'à l'âge de 13 ans, et 100 francs d'entrée — A partir de 13 ans, leur apprend la couture, la cuisine et les soins du ménage Les place à leur sortie — 80 places

791. — **Orphelinat Saint-Charles,** rue Blomet, 147 (voir section IX) — Reçoit depuis 6 ans des filles orphelines ou semi-orphelines et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. Leur donne un trousseau à leur sortie et cherche à les placer. — 150 places.

A une succursale à Morangis (Seine-et-Oise), où sont envoyées les petites filles admises avant 7 ans, et où elles peuvent rester jusqu'à 13 ans

792. — **Orphelinat de Mlle Christie,** rue Violet, 54 — Fondé en 1887. — Dirigé par la fondatrice — Reçoit spécialement, mais non exclusivement, des filles protestantes, de préférence les filles orphelines ou abandonnées — 20 places

XVIe ARRONDISSEMENT

793 — **Orphelinat Notre-Dame-de-Grâce,** rue Raynouard, 60 (précédemment même rue, n° 5). — Fondé en 1849 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit gratuitement des filles orphelines de la paroisse, s'engageant à rester jusqu'à 21 ans; rétribue leur travail pendant les trois dernières années; leur donne, à leur sortie, un trousseau et un livret de la Caisse d'épargne — Reçoit des jeunes filles ne

se trouvant pas dans ces conditions moyennant une pension à fixer de gré à gré. — 75 places.

794. — **Orphelinat des Sœurs de la Sagesse**, avenue Victor-Hugo, 117. — Fondé en 1867 par M. le curé de Saint-Honoré. — Reçoit des filles depuis 8 ans et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 360 francs et 100 francs d'entrée. — 60 places.

795. — **Orphelinat Parent-de-Rozan**, avenue de Versailles, 122; villa de la Réunion, 3. — Fondé en 1896, en exécution d'un legs de M. Parent de Rozan, qui avait laissé à cette intention à l'Assistance publique une maison et une rente de 30,000 francs. — Direction laïque. — Reçoit gratuitement, entre 8 et 12 ans, et garde jusqu'à 18 ans, des filles orphelines de savants, de littérateurs ou d'artistes du IXe ou du XVIe arrondissement (par moitié). — 12 places.

XVIIe ARRONDISSEMENT

796. — **Orphelinat de Sainte-Marie des Batignolles**, rue Salneuve, 19. — Fondé en 1859. *Reconnu établ. d'util. publ.* — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit des filles orphelines entre 5 et 6 ans et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 à 35 francs par mois et 20 francs d'entrée si les parents ou protecteurs fournissent le trousseau, 100 francs d'entrée dans le cas contraire. — 70 places.

797. — **Orphelinat Saint-François-de-Sales**, rue de Tocqueville, 87. — Fondé en 1876. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours). — Reçoit depuis 5 ans des filles orphelines, celles de la paroisse Saint-François-de-Sales moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, les autres moyennant une pension de 40 francs par mois et 40 francs d'entrée. — 20 places.

798. — **Orphelinat des Sœurs de Sainte-Marie**, rue Gauthey, 39. — Reçoit des filles depuis 6 ans, les plus indigentes, sous la condition de rester jusqu'à 21 ans, gratuitement; les autres, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 25 francs par mois et 30 francs d'entrée.

799. — **Orphelinat évangélique des Batignolles**, rue Clairaut, 15. — Fondé, en 1854 (rue Saint-Étienne, 30), par M. le pasteur Louis Vernes, pour enfants des deux sexes, orphelins, semi-orphelins ou abandonnés. A partir de 1858, les garçons furent envoyés à la colonie de Fœcy (Cher). — Reçoit aujourd'hui, depuis 6 ans, des filles, uniquement, et les garde jusqu'à 16 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois. Les place comme gouvernantes. — 55 places.

800. — **Petite Œuvre de la Madeleine**, rue Jouffroy, 48. — Orphelinat fondé en 1850 par M. l'abbé Deguerry. — Dirigé, sous la surveillance

du curé de la Madeleine, par les *Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus* — Reçoit gratuitement des filles indigentee, depuis 7 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, la Petite Œuvre dee catéchismes de la Madeleine se ehargeant de tous les frais de l'établissement. — 62 places

801 — **Orphelinat de la Providence**, rue Bayen, 22 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles depuis l'âge de 6 ans et les garde jusqu'à 18 ou 21 ans, moyennant une pension mensuelle de 25 francs payée jusqu'à 15 ans. Outre leur trousseau, donne à celles qui restent jusqu'à 21 ane une dot de 200 francs. — 30 placee.

XVIIIᵉ ARRONDISSEMENT

802 — **Orphelinat du Sacré-Cœur**, rue Caulaincourt, 33. — Fondé en 1873. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit à 10 ans des filles orphelines, spécialement (mais non exclusivement) celles de la paroisse Saint-Pierre de Montmartre, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 75 places.

803 — **Orphelinat du Sacré-Cœur**, rue Sainte-Rustique 12 — Fondé en 1894 et dirigé par les *Sœurs de la Sainte-Famille* (de Bordeaux) — Reçoit des orphelines depuis l'âge de 5 ans et les garde jusqu'à 21 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 200 france — 100 places.

804. — **Orphelinat des Sœure de Saint-Vincent de Paul**, rue Championnet, 8 — Fondé en 1855 — Reçoit depuis 7 ans et garde jusqu'à 21 ans des fillee orphelines ou eemi-orphelines, spécialement (mais non exclusivement) celles de la paroisse Notre-Dame de Clignaneourt, les plus indigentes gratuitement, les autree moyennant une pension variable à fixer de gré à gré. — 55 places

805 — **Orphelinat**, rue Championnet, 174 — Fondé en 1895 — Faieant partie du groupe d'œuvres créées par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier — Reçoit gratuitement des jeunes filles indigentes du quartier — 30 places

806 — **Orphelinat de Montmartre**, rue Championnet, 174 *bis*. — Fondé en 1882 par M le pasteur Pfender — Reçoit, depuis 6 ans, des filles protestantes, orphelines ou moralement abandonnées, et les garde jusqu'à 15 ans (engagement à prendre) moyennant une pension de 25 fr par mois. Les met en apprentissage; leur fait continuer leure études ou les place comme servantes en France ou à l'étranger, selon leurs aptitudes. — 35 places

807. — **Orphelinat dee Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Jean-Cottin, 7 — Fondé (rue Riquet, 68) en 1872 — Reçoit des filles depuie

l'âge de 6 ans et les garde jusqu'à 21 ans, les orphelines de la paroisse (la moitié environ) gratuitement, les autres moyennant une pension variant selon leur âge. — 110 places.

XIXe ARRONDISSEMENT

808 — **Orphelinat Saint-Georges**, rue Bouret, 20 — Fondé en 1864 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit entre 7 et 10 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles orphelines ou semi-orphelines, les indigentes de la paroisse Saint-Georges gratuitement, ou moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois et 100 francs d'entrée. Les place avec un trousseau et une petite somme d'argent, ou, si elles le préfèrent, les fait entrer à l'école professionnelle de la maison — 90 places.

809. — **Orphelinat Saint-Joseph**, rue Clavel, 8. — Fondé en 1875. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Joseph de Bon-Secours*. — Reçoit de 4 à 12 ans et garde jusqu'à 18 ou 21 ans des filles légitimes, moyennant une pension annuelle de 200 francs, réduite pour les plus indigentes — 24 places

810 — **Orphelinat**, rue Clavel, 3 — Fondé par Miss de Broën — Reçoit gratuitement des filles de tout culte du quartier. — 20 places.

811 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue de Crimée, 160 (précédemment place de l'Église de la Villette) — Fondé en 1858. — Reçoit entre 2 ans et demi et 11 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles de la paroisse Saint-Jacques de la Villette, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée — 100 places.

XXe ARRONDISSEMENT

812 — **Asile des petits orphelins**, rue de Ménimontant, 118 (voir section IX) — Reçoit entre 3 et 7 ans des filles orphelines nées dans le département de la Seine, les garde, réparties en deux classes, jusqu'à 13 ans, les fait alors entrer dans d'autres établissements. — 60 places

813 — **Orphelinat des Sœurs du Très Saint-Sauveur**, rue du Retrait, 9. — Reçoit des filles depuis 5 ans et les garde jusqu'à 21 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant, suivant les circonstances, de 5 à 30 francs par mois — 80 places

814 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue de la Mare, 73 — Fondé vers 1873 — Reçoit des jeunes filles moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée — 80 places

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

815. — **Orphelinat d'Asnières**, rue de Châteaudun, 14. — Fondé en 1897. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-François Régis.* — Reçoit des filles entre 6 et 10 ans, moyennant une pension variable, à fixer gré à gré. — 34 places.

816. — **Orphelinat d'Aubervilliers**, rue de la Courneuve, 11. — Fondé en 1868. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 5 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 30 francs par mois et 15 francs d'entrée. — 50 places.

817. — **Orphelinat des enfants pauvres**, à Billancourt, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 138. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie* (de Torfou). — Fondé en 1883, par M. l'abbé Roussel, pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes filles pauvres, orphelines ou abandonnées, dont les plus indigentes y sont reçues gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 ou 30 francs par mois. — 60 places.

818. — **Orphelinat du Bourget**, rue Ernest-Baroche, 7. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension à fixer de gré à gré et 50 francs d'entrée. — 42 places (1).

819. — **Orphelinat de Colombes**, avenue de Menelotte, 15. — Fondé en 1894 et administré par la direction de *l'Armée du Salut.* — Reçoit gratuitement des filles, spécialement celles qui sont nées de filles-mères. — 50 places.

820. — **Œuvre des petites filles abandonnées**, à Courbevoie, rue du Chemin-de-Fer, 17. — Fondée (à Passy) en 1877 et dirigée par Mlle des Coursières. — Reçoit gratuitement, dès 3 ans, des petites filles orphelines ou abandonnées. Les garde jusqu'à 21 ans.

821. — **Orphelinat protestant**, à Courbevoie (rue Victor-Hugo, 25). — Fondé en 1871 (à Neuilly) et administré par la *Réunion protestante de charité.* — Reçoit, dès l'âge de 7 ans, des filles protestantes ou nées d'une mère protestante, et les garde jusqu'à 16 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 24 places.

(1) Fermé, en août 1903, par mesure administrative.

822 — **Orphelinat des Arts, à Courbevoie**, rue de la Montagne-des-Moines — Fondé en 1880 (rue de Vanves, 89) par Mmes Marie Laurent, Henry Gréville, Édile Riquier, Sarah Bernhardt, Beaugrand, Thénard, Croizette, Z. Bouffar, Reichemberg et Krauss — *Reconnu établ. d'util publ.* en 1882 — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — Dirigé par un comité de dames. — Reçoit gratuitement « des petites filles appartenant à des artistes dramatiques, peintres, musiciens ou lyriques, ou à des gens de lettres, quelle que soit leur religion, depuis l'âge de 4 ans jusqu'à 18 ans accomplis » — 65 places, 60 lits fondés (*L'Orphelinat des Arts* a reçu un legs de 10,000 francs de Mme Vignon, un legs de 10,00 francs de Mme Delville-Cordier, un legs de 20,000 francs de M Paul Gaillard, un legs de 30,000 francs de Mme Cl. Gaillard) *L'Orphelinat des Arts*, depuis sa fondation jusqu'au 1er juin 1903, a reçu et élevé 180 jeunes filles (1).

823. — **Orphelinat de Drancy**, Grande-Rue, 18 — Fondé, en 1859, par Mme la baronne de Ladoucette — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles depuis 7 ans, et les garde jusqu'à 18 ou 21 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant, suivant la position des parents, de 25 à 35 francs par mois — 70 places (dont 18 gratuites).

823 *bis* —**Orphelinat de Dugny**, rue Cretté-de-Paluel — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles depuis 6 ans, moyennant une pension mensuelle de 25 francs et 50 francs d'entrée.

824 — **Maison des enfants, à Levallois-Perret** (voir section IX) — Reçoit, depuis 18 mois, des petites filles protestantes, même malades, et les garde jusqu'à ce qu'elles soient en état de gagner leur vie. Les place, suivant leurs aptitudes, comme servantes, gouvernantes ou institutrices Les recueille en cas de chômage — 25 places

825 — **Internat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, à Nanterre, rue de Saint-Germain, 60 — Fondé en 1859 — Reçoit dès l'âge de 6 ans des filles orphelines, semi-orphelines ou dont les parents ne peuvent suffisamment s'occuper, moyennant une pension à fixer de gré à gré. Leur apprend les soins du ménage — 120 places (2).

(1) En 1856, après avoir perdu sa fille unique, la vicomtesse d'Anglard de Baseignac (qui devint en religion la Sœur Marie-Joseph) avait fondé, sous le nom d'*Œuvre de Notre-Dame-des-Arts*, en y consacrant tout ce qu'elle possédait, une maison destinée à recueillir et à élever des filles de fonctionnaires, d'artistes, de littérateurs, de savants, de médecins sans fortune. Cet établissement qui, installé successivement rue du Rocher, boulevard d'Argenson à Neuilly, rue Dufrénoy à Passy, avait été reconnu d'utilité publique dès 1861 et dont le budget, en 1866, dépassait 100,000 francs, fut longtemps prospère et reçut un grand nombre de jeunes filles auxquelles il procura la meilleure éducation. Il a disparu il y a une vingtaine d'années.

(2) Fermé, en août 1903, par mesure administrative.

826 — **Orphelinat Queneesen, à Neuilly**, boulevard Victor-Hugo, 88 (voir section IX). — Reçoit gratuitement, depuis l'âge de 5 ans, des filles orphelines de mère nées dans le département de la Seine, et les garde jusqu'à 21 ans. — 30 places.

827 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Neuilly**, rue des Poissonniers, 11 — Reçoit gratuitement, à 7 ans, des filles, orphelines de mère, de la commune, par exception des filles orphelines de père et de mère d'autres communes, et les garde jusqu'à 21 ans — 30 places.

828 — **Orphelinat des Sœurs missionnaires de Marie**, à Neuilly, rue Perronet, 149 — Reçoit, entre 6 et 12 ans, des orphelines, de préférence italiennes, et les garde jusqu'à 18 ans (engagement à prendre) moyennant une pension annuelle de 300 francs.

829 — **Pensionnat de jeunes filles de l'Église réformée**, à Neuilly, rue de Chézy, 25 *bis* (précédemment rue de Reuilly, 97) — Orphelinat fondé en 1817, par Mme André Rivet *Reconnu établ. d'util. publ* en 1852 — Dirigé par des diaconesses, sous la surveillance d'un comité de dames — Reçoit des jeunes filles protestantes depuis 7 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 20 francs par mois; 10 bourses entières et 20 demi-bourses sont réservées à des orphelines ou semi-orphelines. Le comité de direction les place, à leur sortie, en tenant compte de leurs aptitudes. — 52 places.

830 — **Œuvre de préservation et de persévérance pour les enfants délaissées**, à Neuilly, rue de Longchamp, 26 — Orphelinat fondé en 1899 par Mlle Brière de Mondétour — Dirigé par la fondatrice — Reçoit gratuitement, dès l'âge de 3 ans, des filles légitimes ou illégitimes, moralement abandonnées Les garde jusqu'à 21 ans, en leur apprenant un métier. — 25 places

831. — **Orphelinat Marie-Joseph, à Puteaux**, rue de Paris, 91 — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles depuis 5 ans, les plus indigentes de la paroisse gratuitement, sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans, les autres moyennant une pension variant de 360 à 420 francs par an, plus 50 francs d'entrée et un trousseau. — 100 places

832 — **Internat Lauderdale**, à Puteaux, rue du Bel-Air — Fondé en 1889 — Porte le nom de sa principale bienfaitrice : la comtesse Lauderdale. — Dirigé par une diaconesse luthérienne. — Reçoit des jeunes filles protestantes, orphelines, en danger moral ou peu fortunées, moyennant une pension mensuelle de 30 francs et 50 francs d'entrée — 32 places

833. — **Orphelinat de Saint-Denis**, rue de la Fromagerie, 27. — Fondé en 1849 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles entre 4 et 12 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 40 francs d'entrée — 75 places

834. — **Orphelinat de Saint-Ouen**, rue Saint-Denis, 41. — Fondé en 1866 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit à 7 ans des filles orphelines et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension mensuelle de 30 francs et 50 francs d'entrée. — 25 places.

835. — **Orphelinat de Stains**, Grande-Rue, 68. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 420 francs et 50 francs d'entrée

Arrondissement de Sceaux.

836. — **Orphelinat d'Antony**, place du Carroussel, 2 — Direction laïque — Reçoit des filles de 6 à 13 ans, moyennant une pension de 0 francs par mois

837. — **Orphelinat-ouvroir d'Aulnay-sous-Bois**, — Fondé en 1903 et dirigé par Mlle Clauzel — Reçoit des filles depuis l'âge de 5 ans, les garde jusqu'à 18 ou 20 ans, moyennant une pension mensuelle de 30 francs, plus 20 francs d'entrée et l'apport d'un petit trousseau.

838. — **Orphelinat de Bagneux**, rue d'Arcueil — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles entre 6 et 13 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 240 francs par an (1).

839 — **Orphelinat de Bourg-la-Reine**, place Condorcet. — Fondé en 1852 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles moyennant une pension de 30 francs par mois. — 32 places.

840. — **Orphelinat d'Arcueil-Cachan**, rue des Tournelles, 7. — Fondé en 1859 — *Reconnu établ. d'util. publ.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit, depuis 8 ans, des filles orphelines, légitimes ou naturelles, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variant de 25 à 30 francs par mois et une entrée variant de 50 à 100 francs. — 70 places

841. — **Internat de Champigny**, Grande-Rue, 106. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit, depuis 3 ans, sans âge fixé pour la sortie, des filles orphelines, légitimes ou natu-

(1) Fermé, en août 1903, par mesure administrative.

relles, moyennant une pension annuelle de 480 francs et 100 francs d'entrée. — A 13 ans, leur apprend la couture, la coupe, le blanchissage, la cuisine, ou, si les parents le préfèrent, leur fait continuer leurs études.

842 — **Providence de Saint-Joseph, à Charenton-le-Pont**, rue de Bordeaux, 10. — Orphelinat fondé, en 1863, par l'Œuvre de Sainte-Geneviève, et organisé par la Sœur Marie Homberg. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles entre 6 et 12 ans, sans âge fixé pour la sortie, les plus indigentes, orphelines ou abandonnées, gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois — 45 places.

843. — **Orphelinat de Châtenay**, rue des Vallées, 3. — Fondé en 1854 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles depuis 6 ans, les orphelines qu'il garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre) moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 15 ans, les autres moyennant une pension de 360 francs payée jusqu'à leur sortie, dont l'âge n'est pas fixé. — 40 places.

843 *bis*. — **Orphelinat des Saints-Anges**, à Clamart. Succursale de l'*Orphelinat Saint-Charles*, à Paris (voir plus haut, même section).

844 — **Pensionnat de Choisy-le-Roi**, avenue de Paris, 26. — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André)*. — Reçoit des filles, sans âge fixe pour l'entrée ni la sortie, moyennant une pension annuelle de 450 francs.

845 — **Orphelinat Cathelot**, à Clamart, rue de la Fontaine. — Fondé en 1898 et dirigée par Mme Cathelot. — Reçoit gratuitement des orphelines faisant partie de la *Société de dotation de la jeunesse française* (voir section XXXI).

846 — **Orphelinat industriel de Clamart**, rue du Nord. — Fondé, en 1896, par Mme Picard. — Dirigé par les *Religieuses Ursulines* — Reçoit des filles depuis 6 ans, les garde jusqu'à 18 ans, moyennant une pension annuelle de 350 francs. Les prépare, selon leurs aptitudes, à l'enseignement, au service, aux travaux d'aiguille ou aux arts — 35 places.

847 — **Orphelinat de Conflans**, rue Camille Mouquet. — Fondé (à Paris) en 1856 — Dirigé par les *Religieuses du Bon Pasteur*. — Reçoit des filles à partir de 13 ans, moyennant 50 francs d'entrée et une pension de 15 francs par mois payée pendant les années d'apprentissage; les garde ensuite gratuitement — 60 places.

848. — **Orphelinat de Créteil**, rue du Moulin, 15. — Fondé en 1858 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles, dès l'âge de 5 ans, moyennant une pension de 35 francs par mois. — 30 places

849 — **Orphelinat de Fontenay-aux-Roses**, rue Boucieaut, 48. — Fondé en 1869 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni la sortie, moyennant une pension annuelle de 450 francs et 25 francs d'entrée — A 13 ans, les admet dans un atelier de robes et confections, où elles font deux années d'apprentissage et où elles peuvent rester ensuite en étant payées à leurs pièces (1)

850 — **Orphelinat de Freenee-les-Rungis**, Grande-Rue —Fondé en 1872 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit, entre 6 et 9 ans, des filles orphelines; depuis 9 ans, moyennant une pension de 360 francs, et à partir de 14 ans, sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 180 franes payée pendant deux ans seulement. — 55 places (2)

851 — **Orphelinat des Sœurs fidèles compagnee de Jésue, à Gentilly**, rue d'Arcueil, 35 — Fondé en 1847 — Reçoit des filles sans âge fixé pour l'entrée, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 8 ans, de 240 francs entre 8 et 13 ans, de 180 francs entre 13 et 18 ans — Donne une gratification aux plus méritantes sortant à 21 ans. — 80 places.

852 — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Gentilly**, rue Frileuse, 2. — Fondé en 1853. — Reçoit des filles, depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 30 places.

852 *bis* — **Orphelinat de l'Hay**, rue Bronzae. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variant de 360 à 420 francs

853. — **Pensionnat d'Issy**, avenue de l'Hôtel-de-Ville, 17 (ancienne rue des Noyers) —Fondé en 1881 — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André)* — Reçoit depuis l'âge de 4 ans, sans âge fixé pour la sortie, des filles, de Paris particulièrement, dont les parents ne peuvent suffisamment s'oceuper, moyennant une pension de 450 francs par an Les prépare aux brevets; leur apprend la comptabilité, l'anglais, l'allemand, le dessin, etc

854. — **Orphelinat-ouvroir de la Providence, à Ivry-eur-Seine**, rue Parmentier (depuis 1839). — Fondé, en 1824, à Paris, par les

(1) Fermé, en août 1903, par mesure administrative.
(2) *Ibid.*

Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dirigeant la maison de secours de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. — Encore dirigé par les Sœurs de cette congrégation. — Reçoit des filles, depuis 7 ans, les orphelines (sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans) moyennant une pension de 25 fr. par mois, réduite pour les plus indigentes, payée jusqu'à 15 ans; les autres, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 400 francs et un trousseau. — 120 places (1).

855. — **Orphelinat Saint-Frambourg, à Ivry-sur-Seine**, rue de Paris, 110. — Fondé, en 1835, par Mgr de Quelen, comme annexe de l'école fondée et dotée, en 1832, par la duchesse douairière d'Orléans. — Dirigé, depuis cette époque, par les *Filles de la Croix (de Saint-André)*. — Reçoit des filles depuis 7 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 16 ans et 100 francs d'entrée. — 60 places.

856 — **Orphelinat de Montrouge**, avenue Verdier, 39 — Fondé (rue des Trembles), en 1874, par M. Isaac du Tremblay, sous le patronage de l'Eglise réformée de Paris — Reçoit, entre 7 et 14 ans, des jeunes filles protestantes et les garde jusqu'à 18 ans (sans engagement), moyennant une pension de 30 francs par mois Les enfants qui rendent des services ne payent que demi-pension ou sont gardées gratuitement depuis l'âge de 15 ans L'Orphelinat dispose de fractions de bourses.

857 — **Orphelinat de la Sainte-Famille, à La Rue**, rue de Fresnes, 24 — Fondé, en 1881, par le P. Delaplace — Direction laïque. — Reçoit, à partir de 3 ans, des filles orphelines ou abandonnées, même naturelles, moyennant une pension variant de 18 à 25 francs par mois, réduite en certains cas, et les garde jusqu'à 13 ans. — Leur apprend la couture, les soins du ménage; les place à leur sortie et les recueille lorsqu'elles sont malades ou sans place.

858 — **Orphelinat-ouvroir Sainte-Marie**, à Malakoff, rue Turgis, 16. — Dirigé par une religieuse du *Tiers ordre de Saint-François*. — Reçoit des filles sans âge fixé pour l'entrée, moyennant une pension variant suivant les circonstances — 60 places

859 — **Maison des orphelines de la Providence, à Saint-Mandé**, rue Morgenot, 21 — Orphelinat fondé en 1860 par le curé de la paroisse — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit, depuis 4 ans (en des cas exceptionnels plus tôt), des filles orphelines ou semi-orphelines, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variant de 180 à 300 francs et 100 francs d'entrée — 110 places

(1) Fermé en août 1903, par mesure administrative.

860. — **Orphelinat de la Providence**, à Saint-Maur-les-Fossés, rue des Tournelles, 3. — Fondé en 1873. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence, Filles de Saint-Benoît.* — Reçoit des filles depuis l'âge de 5 ans et les garde jusqu'à 18 ans, moyennant une pension variant suivant l'âge et les circonstances. Leur apprend la couture et les soins du ménage et les place selon leurs aptitudes.

861. — **Orphelinat de Saint-Maurice**, Grande Rue, 53. — Fondé en 1849. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, et les garde jusqu'à 21 ans ou jusqu'à 18 au moins, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 30 places.

862. — **Orphelinat de Thiais.** — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André).* — Reçoit des filles sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 400 francs.

863. — **Orphelinat Sainte-Félicité, à Vitry-sur-Seine**, rue d'Oucy, 5. — Fondé, en 1869, par Mme Groult. — Dirigé par les *Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.* — Reçoit gratuitement, entre 12 ans et demi et 14 ans, des filles orphelines, sous l'engagement de rester dans la maison jusqu'à 21 ans (dédit à payer en cas de sortie anticipée). Leur apprend la couture, le blanchissage, le jardinage, et les occupe en outre à manipuler les produits de la fabrique de pâtes alimentaires à laquelle il est annexé. A 21 ans, si leur conduite a été satisfaisante, leur donne un trousseau et une petite dot, et garde celles qui le désirent comme ouvrières salariées. — 120 places.

HORS DU DÉPARTEMENT

MAIS DESTINÉS AUX ENFANTS DE PARIS.

864 — **Orphelinat Sainte-Jeanne**, à Enghien, rue des Thermes — Fondé, en 1889, par la ville de Paris dans une propriété que lui avait léguée en 1885, à cette intention, Mlle Félicité Vassous. — Dépend de l'administration de l'Assistance publique. — Direction laïque. — Reçoit gratuitement à 9 ans des filles d'employés de la ville de Paris, orphelines ou semi-orphelines, et les garde jusqu'à 15 ans. Leur apprend la couture, le blanchissage et les soins du ménage. — 50 lits.

Depuis son inauguration (1er avril 1889) jusqu'au 1er janvier 1903, l'*Orphelinat Sainte-Jeanne* a reçu 120 jeunes filles.

865 — **Orphelinat de La Roche-Guyon** (voir section IX). Reçoit gratuitement à 6 ans des filles indigentes nées à Paris. — 14 places.

866 — **Orphelinat de Houilles** (*Œuvre des petites mendiantes et des enfants abandonnées*). — Fondé en 1872, à Paris, par Mlle Barbier. Transféré en 1899 à Houilles, rue du Château. — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit des orphelines et des jeunes filles exposées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variable.

867. — **Orphelinat de Gonesse.** — Fondé en 1898 par Mme Puget. — Reçoit gratuitement, depuis l'âge de 6 ans, sans distinction de culte ni d'origine, des orphelines parisiennes; les garde jusqu'à 17 ou 18 ans; leur apprend la couture, la coupe et les soins du ménage. Les place à leur sortie, surtout comme servantes, avec un petit pécule. — 40 places.

Les souscripteurs, donateurs ou bienfaiteurs de l'œuvre (payant une cotisation annuelle de 50, 100 et 500 francs) ont seuls le droit de lui adresser des enfants.

XI

SECOURS DIVERS AUX ENFANTS

868. — **Secours aux orphelins.** — Secours alloués par le Conseil municipal aux orphelins recueillis par des parents ou amis charitables qui n'ont pas cependant les ressources nécessaires pour les élever, et étendus par le Conseil général de la Seine aux enfants de veufs ou veuves chargés de famille et habitant la banlieue. La quotité de ce secours varie suivant l'âge des enfants : de 1 jour à un an : 18 francs par mois; — de 1 à 2 ans : 15 francs; — de 2 à 3 ans : 12 francs; — de 3 à 13 ans : 10 francs.

Pendant l'année 1900, 98,513 francs ont été alloués, en secours périodiques, à 1,101 enfants.

869-888. — **Caisses des Écoles.** — Sauf celle du II[e] arrondissement, fondée en 1849 par la garde nationale, les caisses des écoles ont été créées en exécution de l'art. 15 de la loi du 10 avril 1867, disant : « Une délibération du conseil municipal approuvée par le préfet peut créer dans toute commune une caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fré-

quentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents (1). »

Le législateur de 1867, en autorisant la création de ces caisses, dans l'intérêt des écoliers ou de leurs familles nécessiteuses, entendait qu'elles partageassent entre les enfants de toutes les écoles libres ou communales, congréganistes ou laïques, leurs récompenses et leurs secours. Aussi la plupart comptaient-elles d'abord parmi leurs administrateurs, à côté de représentants de l'administration municipale, des membres du clergé; et ceux-ci organisaient-ils souvent, pour les alimenter, des quêtes ou des sermons de charité (2).

L'institution conserva jusqu'en 1880 ce caractère libéral, qu'elle n'a gardé depuis que dans trois arrondissements. La caisse du IIIe arrondissement déclare, dans ses statuts, que « son action s'étend à tous les établissements primaires »; la caisse du XVIIe arrondissement, dans les siens, qu'elle se propose « de faciliter la fréquentation des écoles municipales et libres ». M. Risler, maire du VIIe arrondissement, disait à la dernière assemblée générale de sa caisse scolaire : « Les élèves que nous assistons, nous les cherchons dans toutes les écoles gratuites : communales ou libres, sans préoccupation politique ou religieuse. Dans son rôle de bienfaitrice, notre œuvre ne connaît que des enfants malheureux. »

La caisse du VIIe arrondissement enfin, pratiquant le même éclectisme, admet parmi ses « administrateurs de droit » les curés de la Madeleine, Saint-Louis d'Antin, Saint-Philippe du Roule et Saint-Pierre de Chaillot.

Les autres caisses réservent exclusivement leurs faveurs aux enfants des écoles communales, sauf celle du Xe arrondissement, qui les étend aux enfants des écoles laïques, communales ou libres.

Après avoir indiqué, comme nous le devions, en quoi l'institution a dévié de son but primitif, nous constaterons les bienfaits qu'elle répand trop exclusivement. Passant en revue les vingt caisses scolaires de Paris, nous relèverons seulement dans leur compte financier de l'exercice 1895 les deux articles qui, avec les colonies scolaires mentionnées plus haut (voir n° 780), y atteignent le chiffre le plus élevé de beaucoup : 1° la distribution de vêtements et de chaussures; 2° les cantines scolaires, fondées en 1881 pour distribuer des portions alimentaires aux élèves des écoles, dont les uns la reçoivent gratuitement, les autres pour un prix fort modique et inférieur à ce qu'elle coûtent.

(1) La loi du 18 mars 1882 a converti cette faculté en obligation. Mais cette volonté du législateur a été peu exécutée, la plupart des communes ayant des ressources insuffisantes, un champ d'opérations trop restreint pour constituer une caisse spéciale. Afin de combler cette lacune, un conseiller général de Seine-et-Marne, M. Chazal, a créé à Rebais une « caisse cantonale des écoles », alimentée par les diverses communes du canton et fonctionnant à leur profit commun.

(2) C'est ce que faisait encore, en 1879, le curé de Saint-Bernard pour la caisse des écoles du XVIIIe arrondissement.

Ier arrondissement. — Actif de la caisse au 31 décembre 1902. 139,939 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 5,970 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 19,644 »
(dont 13,633 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 140,284
(dont 94,639 gratuites et 45,645 payantes).

IIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902......... 378,998 fr
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 13,889 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 16,931 »
(dont 12,042 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 71,671
(dont 67,789 gratuites et 3,882 payantes).

IIIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902....... 97,280 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 9,566 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 38,462 »
(dont 33,036 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 131,541
(dont 75,199 gratuites, 21,674 semi-gratuites et 34,668 payantes).

IVe arrondissement. — Caisse fondée en 1871 sous le nom d'*Œuvre des familles* par M. Girette. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883.
Actif au 31 décembre 1901.............................. 19,300 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 3,632 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 10,115 »
(dont 6,000 francs payés par le conseil municipal).

Ve arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902.......... 101,966 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 12,532 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 45,448 »
(dont 32,005 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 289,212
(dont 139,053 gratuites et 150,159 payantes).

VIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902......... 97,275 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 10,375 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 19,338 »
(dont 12,122 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 65,236
(dont 47,483 gratuites et 17,753 payantes).

VIIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902........ 32,966 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 10,656 »
Dépenses pour la cantine scolaire........................ 43,355 »
(dont 24,092 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 205,424

VIIIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1901........ 277,750 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 8,711 »
Dépenses pour distribution d'aliments.................. 3,775 »
(dont 721 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 12,200
(toutes gratuites).

IXe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1901........ 534,278 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 2,375 »
Dépenses pour les cantines scolaires.................. 12,998 »
(dont 8,948 francs payés par le conseil municipal) (1).

Xe arrondissement — Actif au 31 décembre 1902.......... 345,414 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 14,354 »
Dépenses pour la cantine scolaire.................. 58,993 »
(dont 46,067 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 337,678
(dont 229,039 gratuites et 108,639 payantes).

XIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902........ 34,959 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 12,429 »
Dépenses pour la cantine scolaire.................. 121,842 »
(dont 79,670 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 780,520
(dont 466,901 gratuites et 313,619 payantes).

XIIe arrondissement. — Actif au 31 décembre............ 121,647 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 14,374 »
Dépenses pour la cantine scolaire.................. 64,257 »
(dont 61,030 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 481,755
(dont 311,955 gratuites et 169,800 payantes).

XIIIe arrondissement. — Actif au 31 décembre .... 97,090 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 20,914 »
Dépenses pour la cantine scolaire.................. 143,689 »
(dont 118,262 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 1,074,861
(dont 752,606 gratuites et 322,255 payantes).

XIVe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902...... 140,695 fr.
Dépenses pour chaussures et vêtements.................. 11,059 »

(1) La caisse du IXe arrondissement a reçu des dons et legs très importants : 15,000 francs de Mme Edgar Quinet, 17,000 francs de M. Léop. Goldschmidt, 20,000 francs de M. Dubochet, 10,000 francs de M. Hartmann, 108,000 francs du baron de Rothschild, etc.

Dépenses pour les cantines scolaires.................... 99,822 fr.
(dont 69,982 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 558,294
(dont 387,205 gratuites et 171,089 payantes).

XVe arrondissement — Actif au 31 décembre 1902........ 34,349 fr.
Dépenses pour chaussures.............................. 9,983 »
Dépenses pour les cantines scolaires.................... 120,364 »
(dont 46,630 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 833,004
(dont 517,232 gratuites et 315,772 payantes).

XVIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902....... 21,123 fr.
et fonds de réserve : 4,178 francs de rente.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 6,158 »
Dépenses pour les cantines scolaires.................... 36,530 »
(dont 29,570 francs payés par le conseil municipal).

XVIIe arrondissement — Actif au 31 décembre 1901...... 81,117 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 15,100 »
Dépenses pour les cantines scolaires.................... 57,624 »
(dont 46,537 francs payés par le conseil municipal).

XVIIIe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902..... 84,243 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 34,773 »
Dépenses pour les cantines scolaires.................... 213,886 »
(dont 164,957 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 3,936,508
(dont 3,089,081 gratuites et 847,427 payantes).

XIXe arrondissement. — Actif au 31 décembre 1902....... 103,465 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 35,686 »
Dépenses pour cantines scolaires........................ 93,586 »
(dont 43,840 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 285,993
(dont 191,102 gratuites et 94,891 payantes).

XXe arrondissement — Actif au 31 décembre 1902........ 83,747 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures.................. 19,999 »
Dépenses pour les cantines scolaires.................... 142,508 »
(dont 88,000 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées.......................... 1,045,599
(dont 644,640 gratuites et 400,959 payantes).

889. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Nicole, 9. — Dirige un fourneau économique, dont profitent les enfants de son école primaire.

890. — **Maison Sainte-Rosalie,** rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Distribue des soupes aux enfants de son école maternelle.

891. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Tombe-Issoire. — Distribue tous les matins des portions de viande et de légumes aux enfants indigents fréquentant l'école libre.

892. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de Moneeau — A installé une cantine pour les enfants de son école primaire.

893. — **Œuvre Jehanne d'Arc,** impasse Ruelle, 7. — Dirigée par les *Franciscaines missionnaires de Marie* — Sert gratuitement un repas, à onze heures, aux enfants de son école maternelle.

894. — **Maison des Sœurs de la Sagesse,** avenue Malakoff, 66 — Distribue des soupes aux enfants de son école maternelle

895. — **Œuvres de la rue Championnet, 174.** — Fondées par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier. — Dans ce groupe d'œuvres de toute sorte figurent des écoles et une cantine ouverte toute l'année, où des portions gratuites (150 environ par jour) sont distribuées aux enfants indigents qui les fréquentent Ceux-ci reçoivent fréquemment, en outre, des vêtements et des chaussures

896. — **Maison des Sœurs de la Providence, à Courbevoie,** rue de l'Alma, 86 — A un vestiaire pour les enfants indigents des écoles.

897 — **Comité de bienfaisance israélite** (voir section XXXV). — Distribue des vêtements et des soupes aux enfants des écoles israélites de la place des Vosges, de la rue des Hospitaliers-Saint-Gervais, de la rue Lafayette, de l'avenue de Ségur, et à ceux de l'*École Gustave-Rothschild.*

898. — **Fondation Alboni.** — Legs reçu en 1895, par la ville de Paris, de Mme Alboni, consistant : 1° en une rente de 10,000 francs dont les arrérages doivent être également répartis entre les mairies des 20 arrondissements, à charge de donner 2 livrets de la caisse d'épargne de 250 francs, l'un à un garçon, l'autre à une fille des écoles communales; 2° en la nue propriété d'une rente de 52,200 francs dont les arrérages, au décès des usufruitiers, devront recevoir un emploi semblable

899 — **La Ruche,** rue d'Hauteville, 62, chez la présidente Mlle J Martin — Dirigée par un comité de demoiselles protestantes (dites *Abeilles*). — A pour objet de confectionner des vêtements et de les distribuer, sans distinction de culte, à des enfants indigents âgés de moins de quinze ans.
En 1899, elle a réparti entre 700 enfants 1,965 vêtements et 31 livrets de la Caisse d'épargne.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière année, elle avait distribué 91,890 vêtements, 406 livrets, et dépensé 379,548 francs.

900. — **Œuvre du joyeux Noël des petits déshérités**, avenue de la Bourdonnais, 4. — Fondée, en 1898, par Mme Louis Grandeau. — Dirigée par un comité de dames que préside la fondatrice, avec l'assistance d'un comité de *Dames messagères*. — A pour but : 1° d'offrir un jouet neuf, le jour de Noël, aux enfants des hôpitaux, des hospices, des asiles, des écoles et des patronages; 2° de vêtir les petits convalescents à leur sortie de l'hôpital. Pour remplir ce dernier but, l'œuvre a installé un vestiaire spécial à *l'Hôpital des Enfants malades*, à *l'Hôpital Trousseau*, à *l'Hopital Bretonneau* et à *l'Hopital Hérold*.

Le jour de Noël 1902, l'œuvre a distribué des jouets à plus de 9,000 enfants.

Les souscriptions qu'elle a reçues pour en distribuer d'autres à la Noël de 1903 (souscriptions auxquelles s'ajoutent beaucoup de dons en nature) s'élevaient à 4,959 francs.

901. — **Vestiaire des petits enfants pauvres**, passage Cardinet, 24. — Fondé en 1899 par la marquise de Souillac. — A pour but « de venir en aide aux enfants pauvres, sans distinction de sexe ni d'état civil, en leur donnant des langes, des layettes; en les habillant jusqu'à l'âge de 7 ans ». — A distribué, en 1902, 1,978 vêtements à 674 enfants.

Au vestiaire ont été annexés successivement un dispensaire d'enfants, voir section XV), une œuvre d'assistance par le travail (voir section XXVIII) et un service de placement gratuit (voir section XI). — L'œuvre a, en outre, fait admettre, en 1902, 5 vieillards dans des asiles et fait obtenir des secours à 79 familles.

902. — **Œuvre de Sainte-Marthe**, boulevard Haussmann, 33. — Fondée en 1898 par Mlle Evette. — Association de jeunes filles s'engageant à donner chacune, par an, deux vêtements destinés aux enfants pauvres du quartier des Quatre-Chemins, à Aubervilliers.

Dans l'exercice 1901-1902, a distribué 1,941 vêtements et a secouru 300 familles.

903. — **Œuvre des vieux souliers**, à Saint-Ouen, rue Saint-Jean, maisons des œuvres paroissiales. — Fondée en 1899. — A pour but de fournir des chaussures aux enfants pauvres de Saint-Ouen.

904. — **Œuvre des enfants sauveteurs**, rue Le Pelletier, 30. — Fondée en 1903. — A pour but de récompenser, dans une séance publique annuelle, les enfants des deux sexes, fréquentant les écoles communales, qui se sont distingués, pendant l'année, par un acte de sauvetage quelconque.

905. — **Caisses d'épargne scolaires.** — Fondées, au Mans, en 1834.— Ont pour but d'habituer les enfants à la prévoyance, en leur permettant de faire entre les mains de l'instituteur des dépôts de 0 fr. 10 versés par celui-ci, quand ils ont atteint la somme d'un franc, à la caisse d'épargne, qui n'en reçoit pas d'inférieurs à ce chiffre

Cette combinaison fut imaginée et mise en pratique dès 1834, par un instituteur du Mans, François Dulac, à la mémoire duquel le jury de l'Exposition universelle de 1889 a exceptionnellement décerné une *Médaille d'or*. Dulac, qui n'avait pas réussi à la propager — du moins en France, car plusieurs pays étrangers, notamment la Belgique et l'Angleterre, se l'étaient appropriée et l'avaient répandue avant nous — mourut en 1872: quelques années trop tôt pour assister au brusque épanouissement de son idée. En 1873, il n'y avait encore que sept caisses d'épargne scolaires en France ; quatre ans plus tard, il y en avait 8,033 réparties dans 76 départements ; en 1894, il y en avait déjà 21,045, comptant 472, 229 livrets, qui représentaient la somme totale de 13, 096,606 francs.

A Paris, où la première fut fondée en 1875, et dans les communes suburbaines, les caisses d'épargne scolaires se sont particulièrement développées.

Le tableau suivant montre quelles ont été les opérations des caisses d'épargne scolaires de Paris, depuis la création de la première en 1875 jusqu'au 1er janvier 1901 :

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE des ÉCOLES où elles fonctionnent.	NOMBRE des VERSEMENTS	SOMMES VERSÉES
Ier	11	19.033	74 287f
IIe	8	24.427	87 679
IIIe	21	90 083	273.879
IVe	1	2.569	7.022
Ve	20	21.256	75.355
VIe	12	24.089	90.817
VIIIe	14	8 494	41.044
IXe	20	93.928	417.151
XIe	44	331.345	896.004
XIIe	24	161.606	441.445
XIIIe	1	2.726	8.361
XVe	5	438	1.300
XVIe	11	31.221	110.727
XVIIe	24	55.816	192.790
XVIIIe	20	54.985	263.475
XIXe	1	107	440
XXe	2	242	941
TOTAUX	239	922.365	2.982.714 (1)

(1) *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 31e année

906. — **Œuvres ouvrières de Clichy**, rue du Landy, 7. — Ont créé une caisse d'épargne pour les apprentis de leur patronage, qui y ont versé, en 1902, 216 francs.

907. — **Sociétés scolaires de secours mutuels.** — Encouragées, la plupart patronnées par l'administration municipale, ces sociétés, dont la première fut créée il y a peu d'années, sont devenues assez nombreuses (1).

Au 1er janvier 1901, le département de la Seine en comptait 46, avec 1,519 membres honoraires et 43,642 membres participants (24,339 garçons, 19,263 filles) Leur avoir disponible était de 217,969 francs.

Sur ces 46 sociétés, 25 avaient constitué des fonds de retraite s'élevant ensemble à 347,648 francs (dont 38,035 francs versés en 1900).

Les plus nombreuses des sociétés parisiennes étaient celles du XVe arrondissement (4,551 membres participants), du XIXe arrondissement (4,579 participants) et du XXe arrondissement (6,544 participants).

908. — **La Jeunesse prévoyante du diocèse de Paris**, rue de Villersexel, 2. — Fondée, en 1902, sous le patronage du Cardinal-archevêque de Paris. — Société composée d'enfants des deux sexes des écoles primaires ou professionnelles libres, de jeunes gens et jeunes filles fréquentant les patronages catholiques.

Elle les admet depuis 3 ans, les garde jusqu'à 21 ans; et, moyennant une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 10 pour ceux qui ont moins de 16 ans, de 0 fr. 20 pour les autres, elle leur assure, en cas de maladie, une indemnité journalière de 0 fr. 50 pendant le premier mois, de 0 fr. 25 pendant les deux mois suivants, jusqu'à 16 ans; — du double après cet âge.

La Société établit, au profit de ses membres, les premiers éléments d'une pension de retraite, en versant à leur nom, à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*, la moitié de leurs cotisations.

Au 1er mars 1903, la Société comptait déjà 747 membres participants.

Pendant son premier exercice, ses recettes s'étaient élevées à 3,458 fr., ses dépenses à 2,517 francs.

(1) Il y en avait dans toute la France — au 1er janvier 1901 — 1,389, comptant 379,688 membres, dont 265 avaient des fonds de retraite montant ensemble à 620,280 francs. Pendant l'année 1900, elles avaient versé à ces fonds de retraite 181,250 francs et reçu de l'État des subventions s'élevant à 142,251 francs.

La plus nombreuse de toutes les sociétés scolaires de France était la *Jeunesse prévoyante de Lille*, qui ne comptait pas moins de 9,455 membres participants.

XII

COLONIES DE VACANCES

909. — **Œuvre des Trois-Semaines**, à Levallois-Perret, rue Gide, 51. — Fondée, en 1881, par M. le pasteur Lorriaux et Mme Lorriaux (qui la dirige depuis), à l'imitation des colonies de vacances organisées en Suisse par M. le pasteur Bion.

L'une des plus touchantes créations que la sollicitude pour l'enfance indigente ait inspirées à la charité chrétienne. A pour but d'envoyer pendant trois semaines, à la campagne ou au bord de la mer, des enfants des deux sexes (parfois accompagnés de leur mère), de préférence mais non exclusivement protestants (1), choisis dans tous les quartiers de Paris par les pasteurs, les diaconesses de paroisse, les instituteurs ou des protecteurs.

Accueillie avec beaucoup de faveur par la charité protestante, l'œuvre a bientôt reçu d'elle des subsides qui lui permirent de se développer rapidement.

Après avoir débuté, pendant l'été de 1881, avec 3 colons, elle en comptait :

En 1883	64	En 1894	862
1885	112	1895	972
1887	200	1896	1,037
1888	273	1897	1,134
1889	319	1898	1,373
1890	400	1899	1,418
1891	552	1900	1,462
1892	641	1901	1,630
1893	758	1902	1,756

Recettes de l'œuvre :

En 1889	13,220 fr.	Dépenses	13,512 fr.
1890	17,207 »	—	17,620 »

(1) Les ressources qui soutiennent l'œuvre lui étant fournies par la charité protestante, les enfants catholiques qu'elle admet doivent payer une indemnité couvrant au moins une partie de leur dépense; ils sont tenus, en outre, d'assister aux exercices religieux que suivent les autres enfants et d'où est exclue toute espèce de controverse.

En 1891.......	20,703 fr.	Dépenses.......	20,830 fr.
1892........	22,663 »	—	22,650 »
1893........	26,017 »	—	26.278 »
1894........	27,819 »	—	27,838 »
1895........	31,755 »	—	30,960 »
1896........	39,176 »	—	39,144 »
1897...... .	41,434 »	—	41,372 »
1898........	46,508 »	—	46,112 »
1899.......	49,709 »	—	48,589 »
1900........	48,615 »	—	47,567 »
1901	59,245 »	—	57,875 »
1902........	60,267 »	—	58,932 »

Les trois petits colons de la première année avaient été placés chez une dame veuve de Nanteuil (Seine-et-Marne). En 1883, d'autres retournèrent à Nanteuil; un plus grand nombre furent envoyés, par groupes de 8 ou 10, chez des cultivateurs choisis avec soin, sous la surveillance de pasteurs ou d'instituteurs en retraite habitant le pays.

A ces deux résidences, le nombre des colons augmentant sans cesse, il fallut bientôt en ajouter une troisième : Saint-Denis-lez-Rebais (Seine-et-Marne)

En 1889, les fondateurs de l'œuvre, y créant une nouvelle branche qu'ils intitulèrent *Trois-Semaines-Plage*, louèrent une maison à Bernières (Calvados), pour y envoyer les enfants ayant besoin de prendre des bains de mer.

L'année suivante, elle était assez riche pour en faire bâtir une autre, destinée à recevoir dans les conditions spéciales qu'exigeaient leur situation et leur âge des jeunes filles anémiques de 12 à 20 ans, et à devenir, avec sa bibliothèque, son préau couvert, sa salle de récréation pour les jours de pluie, la « maison modèle », la « maison mère » de la colonie de Montjavoult Cet asile, qui reçut le nom de *la Clef des champs*, fut inauguré le 23 juillet 1891 et, dès cette première année, reçut 60 jeunes filles, 58 petits enfants ou mères de famille, en tout 118 colons.

Au commencement de l'année 1894, l'œuvre, abandonnant la petite maison qu'elle avait louée à Bernières, en achetait à Ver-sur-Mer, dans le même département, une plus grande et mieux aménagée, car elle avait été construite pour un sanatorium marin. Pour faire cette acquisition, il lui fallait 10,000 francs; elle ne les avait pas dans sa caisse, mais les recueillit en quelques jours. Dès l'été suivant, la villa de Ver, baptisée *Brise-de-Mer*, reçut, en plusieurs escouades, 70 enfants.

En 1891, l'œuvre put acheter au hameau de Valecourt, près Montjavoult, une nouvelle maison, sa troisième propriété, qui devint, sous le nom de *la Sapinière*, une sorte de succursale de *la Clef des champs* (destinée surtout aux garçons) et fut inaugurée en 1896.

En 1892, enfin, l'*Œuvre des Trois-Semaines* complétait son groupe d'établissements en achetant à Courseulles-sur-Mer (Calvados) une maison qui,

sous le nom d'*Étoile-de-Mer*, rendait aux garçons le même service que la *Brise-de-Mer* aux jeunes filles

La branche « famille » a pris, elle aussi, une grande extension; — en 1902, 120 mères ont été envoyées en villégiature avec leurs enfants

Les frais de voyage et de séjour des enfants sont évalués à 40 francs pour la campagne et à 70 francs pour le bord de la mer. De nombreux bienfaiteurs payent cette dépense pour les enfants qu'ils désirent en voir profiter; quelquefois les parents veulent la supporter eux-mêmes; le plus souvent elle reste à la charge de l'œuvre.

Ajoutons que le prompt succès de la fondation des Trois-Semaines a engagé la ville de Paris à l'imiter, en organisant à son tour des colonies de vacances, au profit de ses pupilles. (Voir plus loin, même section)

910. — **Œuvre des colonies de vacances**, cité Gaillard, 2 (rue Blanche). — Fondée, en 1881, par l'*Œuvre de la chaussée du Maine*.

Inspirée par la même pensée que la précédente, l'*Œuvre des colonies de vacances* est née en même temps et, éveillant d'égales sympathies, n'a pas obtenu moins de succès.

En 1881, un charitable protestant de Strasbourg, M. Sthaeling, adressait mille francs à l'Œuvre de la chaussée du Maine, « pour faire faire à un certain nombre d'enfants maladifs ou anémiques un séjour à la campagne ». Vingt enfants, choisis de préférence parmi ceux de l'*Asile temporaire*, purent, grâce à cette largesse, aller respirer l'air des champs. M. Sthaeling renouvela, en 1882, sa libéralité, et, son exemple ayant été imité d'année en année par de plus nombreux bienfaiteurs, le nombre des enfants qui leur ont dû ces bienheureuses vacances a suivi la même progression

En 1880, ils étaient 20; en 1885, 52; en 1888, 118; en 1891, 215; en 1894, 375; en 1897, 626; en 1901, 1,387. Il a sextupté dans les dix dernières années et plus que doublé dans les cinq dernières (1).

Les recettes de l'œuvre n'étaient, en 1886, que de 4,007 francs; elles montaient, en 1893, à 17,252, en 1896 à 29,637, et en 1902 à 85,509 francs (dont 36,223 francs de dons et 41,324 de pensions).

Jusqu'en 1895, tous les colons étaient conduits, par équipes de 90, dans le Loiret, les uns chez des familles de paysans, les autres à la ferme de la Poste (les Bézards), appartenant à M. et Mme Louis d'Eichthal, et que ceux-ci avaient mise à la disposition de l'œuvre, bienfait dont ils doublaient le prix par les soins qu'ils prodiguaient aux petits colons.

L'affluence de ceux-ci a obligé l'œuvre a établir successivement plusieurs nouvelles colonies : à Châtillon-sur-Loire (en 1896), à Nogent-sur-Vernisson (en 1897); dans la Manche, aux bords de la mer, à Courtainville (en 1901); enfin dans la Somme, à Hupy (en 1902), où le comte et la

(1) Cette rapide augmentation est due en partie à ce que les caisses des écoles de Clichy, il y a quelques années, celles de Courbevoie et de Choisy-le-Roi, l'année dernière, ont commencé à confier leurs enfants a l'Œuvre.

comtesse de Douville-Maillefeu l'ont organisée entièrement sous leur surveillance et leur responsabilité personnelles.

Les enfants sont admis depuis 5 ans jusqu'à 15 ans. La durée de leur séjour varie d'un à trois mois; ils payent — ou plutôt, car c'est de beaucoup le cas le plus fréquent — leurs protecteurs payent pour eux 35 francs par mois, frais de voyage compris

Les demandes d'admission doivent être adressées, à partir du mois de mai, à la directrice-trésorière de l'œuvre, Mlle Delassaux, cité Gaillard, 2, qui, du 1er mai au 1er septembre, reçoit, le jeudi, les familles et les enfants; le mercredi, les dames protectrices, de 3 à 5 heures.

911. — **Œuvre du soleil**, rue Torricelli, 3. — Fondée en 1899 et dirigée par Mme Dumontpallier — A pour but d'envoyer chaque année, en vacances, dans le Limousin, à la *Ferme de Villars*, appartenant à la fondatrice, pendant six semaines, 30 jeunes ouvrières de 14 à 18 ans, — soit gratuitement, soit moyennant une indemnité variable (de 85 francs au maximum).

Un médecin est attaché à l'*Œuvre du soleil*, à la campagne.

912. — **Colonie de vacances de la Ligue fraternelle des Enfants de France.** — La *Ligue* admet, après enquête, des enfants de 5 à 15 ans, recommandés par des ligueurs et pour lesquels est payée une pension de 25 francs (frais de voyage compris), et les envoie pour un mois sur divers points de la France où ils sont surveillés par des ligueurs de la région En 1902, ses colons ont été répartis en cinq groupes; à Málo-les-Bains, Préfailles, Jonzac, aux environs du Havre et de Pontarlier.

913. — **Les Pupilles de la Presse**, rue du Croissant, 12. — Œuvre fondée en 1903 par M. Léon Bailby, rédacteur en chef de *la Presse*. — A pour but d'envoyer gratuitement des enfants pauvres passer deux semaines au grand air, pendant l'été.

Le promoteur de l'œuvre ouvrit, à cette intention, une souscription à laquelle on participa, de toutes parts, avec empressement; puis il organisa, avec le gracieux concours de M. Carré, de M. Claretie, des artistes les plus distingués des scènes qu'ils dirigent, une représentation au théâtre de l'Opéra-Comique, et recueillit ainsi la somme de 15,029 francs.

Il ne pensait, au début, pouvoir faire bénéficier, cette année, de l'œuvre nouvelle, qu'une cinquantaine d'enfants. Cette fructueuse recette lui permit d'en admettre 304 qui furent dirigés, en neuf escouades, les garçons sur Moisson (Seine-et-Marne), dans des familles de cultivateurs choisies avec soin; les filles (ou la plupart d'entre elles), vers le bord de la mer — et même de donner à tous un vêtement.

L'œuvre des *Pupilles de la Presse* est fondée et l'on peut espérer qu'assurée de la sympathie du public elle se développera rapidement.

914. — **Œuvre israélite du séjour à la campagne**, rue de Monceau, 81. — Fondée en 1899. — Dirigée par un Comité que préside

Mme J. Ephrussi — A envoyé, en 1902, 244 enfants aux Bezards (Loiret), à Ymare (Seine-Inférieure) ou à Pont-de-l'Arche (Eure.)

915. — **Villa Sainte-Claire**, à Deauville. — Dans cette propriété, qui lui a été donnée, à cette intention, en 1896, l'*Asile Mathilde* (voir section XVII) envoie, chaque année, par escouades de vingt, le tiers environ de ses jeunes pensionnaires incurables.

915 *bis*. — **Colonie de vacances du patronage Ollier** (voir section XXIV).

915 *ter*. — **Colonie de vacances du patronage des jeunes ouvrières** (voir section XXIV).

916. — **Œuvre des saines vacances**, rue de Vaugirard, 371. — Fondée, en 1899, par MM. de Lassuchette et R. de Guntz — Envoie de jeunes garçons des patronages de Paris passer deux semaines à Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados), moyennant une indemnité de 30 francs pour le voyage et le séjour.

917-936. — **Colonies scolaires.** — En 1883, un ami des enfants, M. Cottinet, sachant quels heureux résultats avaient produits, en Suisse, les voyages scolaires, songea à faire bénéficier des écoles primaires parisiennes de cette salutaire institution. Avec le concours de quelques généreux donateurs, il organisa le premier voyage de vacances au profit des écoliers du IXe arrondissement.

Tous les autres arrondissements s'approprièrent successivement cette idée, et les voyages scolaires jouirent d'une grande faveur, qui diminua lorsque, à l'exemple des œuvres précédentes, les municipalités commencèrent à créer des colonies Le conseil municipal ayant décidé, en 1888, que « les fonds mis à la disposition des caisses des écoles pour les voyages de vacances pourraient être employés à organiser des colonies scolaires pour les enfants souffreteux et malingres », tous les arrondissements usèrent de cette autorisation :

L'institution, dans la dernière ou l'avant-dernière année, a fonctionné ainsi pour chacun d'eux.

Ier arrondissement — En 1902 : 93 colons; 45 garçons envoyés à Morteau (Doubs), 48 filles envoyées à Coudeville (Manche). — *Dépenses* : 7,118 francs (dont 3,500 payés par le conseil municipal, 3,328 par la Caisse des écoles, 290 par les familles de quelques colons).

IIe arrondissement — En 1902 : 118 colons; 65 garçons et 53 filles, envoyés à Château-Chinon. — *Dépenses* : 7,794 francs (dont 1,800 payés par le conseil municipal, le reste par la Caisse des écoles)

IIIe arrondissement. — En 1902 : 159 colons, 80 garçons et 79 filles, envoyés à la *Villa scolaire* de Vert-le-Grand, propriété de la Caisse des

écoles — *Dépenses :* 15,514 francs (dont 6,000 payés par le conseil municipal et 6,632 par la Caisse des écoles)

IVe arrondissement — En 1902 : 162 colons ; 81 garçons envoyés à Saint-Servan, 81 filles envoyées en Seine-et-Oise, à Vert — *Dépenses :* 10,500 fr. (dont 6,000 payés par le conseil municipal, 4,115 par la Caisse des écoles).

Ve arrondissement. — En 1902 : 293 colons ; 160 garçons envoyés à la colonie de Vert, 133 filles envoyées à la colonie de Nemours — *Dépenses :* 17,295 francs (dont 12,900 payés par le conseil municipal et 3,500 par la Caisse des écoles).

VIe arrondissement. — En 1902 : 112 colons ; 49 garçons envoyés à Morteau (Doubs), 63 filles envoyées aux Sables-d'Olonne — *Dépenses :* 7,513 fr. (dont 4,500 payés par le conseil municipal).

VIIe arrondissement. — En 1902 : 180 colons envoyés à la *Villa scolaire* que la Caisse des écoles possède à Saint-Germain-en-Laye — *Dépenses :* 7,500 francs (dont 3,500 payés par le conseil municipal et 4,000 par la Caisse des écoles).

VIIIe arrondissement — En 1901 : 106 colons ; 50 garçons envoyés à Condé-sur-Noireau, 56 filles envoyées à Flers — *Dépenses :* 7,560 francs (dont 1,000 payés par le conseil municipal)

IXe arrondissement — En 1901 : 141 colons ; 71 garçons envoyés à Toucy (Yonne), et 70 filles envoyées à Vert — *Dépenses :* 12,545 francs (dont 3,550 payés par le conseil municipal et 8,995 par la Caisse des écoles).

Xe arrondissement — En 1902 : 351 colons ; 149 garçons, 202 filles, envoyés à Châtillon-sur-Seine — *Dépenses :* 21,500 francs (dont 15,500 payés par le conseil municipal et 6,000 par la Caisse des écoles)

XIe arrondissement — En 1902 : 1,001 colons ; 596 garçons et 405 filles, envoyés en plusieurs caravanes à la colonie de Mandres-sur-Vair, propriété de la Caisse des écoles. — *Dépenses :* 42,456 francs (dont 39,000 payés par le conseil municipal, qui a contribué pour 25,000 francs à l'acquisition de la propriété de Mandres-sur-Vair).

XIIe arrondissement — En 1902 : 327 colons, 165 garçons, 162 filles, envoyés à Fontainebleau. — *Dépenses :* 15,891 francs (dont 11,800 payés par le conseil municipal et 3,336 par la Caisse des écoles).

XIIIe arrondissement — En 1902 : 270 colons ; 78 garçons envoyés à Boulogne-sur-Mer, 67 à Audincourt (Doubs) ; 69 filles envoyées aux Sables-d'Olonne, 56 à Toucy (Yonne) — *Dépenses :* 17,408 francs (dont 13,000 payés par le conseil municipal)

XIVe arrondissement — En 1902 : 200 colons; 96 garçons envoyés au Tréport et à Mers, 104 filles envoyées à Berck-Plage — *Dépenses :* 12,584 francs (dont 7,500 payés par le conseil municipal et 5,084 par la Caisse des écoles).

XVe arrondissement. — En 1902 : 248 colons; 138 garçons envoyés à Vert, 110 filles envoyées à Saint-Fargeau. — *Dépenses :* 15,442 francs (dont 9,500 payés par le conseil municipal et 5,942 par la Caisse des écoles).

XVIe arrondissement. — En 1902 : 115 colons; 57 garçons envoyés à Audincourt (Doubs), et 58 filles envoyées à Vermondans (Doubs). — *Dépenses :* 7,608 francs (dont 2,590 payés par le conseil municipal et 5,108 par la Caisse des écoles).

XVIIe arrondissement — En 1901 : 427 colons, 64 garçons et 63 filles envoyés à Fécamp, 153 garçons et 147 filles envoyés à Montlhéry. — *Dépenses :* 19,051 francs (dont 10,000 payés par le conseil municipal et 6,202 par la Caisse des écoles).

XVIIIe arrondissement. — En 1902 : 272 colons, 136 garçons et 136 filles, envoyés au domaine de Luzancy (Seine-et-Marne), propriété de la Caisse des écoles. — *Dépenses :* 23,435 francs (dont 13,000 payés par le conseil municipal)

XIXe arrondissement. — En 1902 : 364 colons; 125 garçons et 66 filles envoyés à Malesherbes (Loiret); 63 garçons et 64 filles envoyés à Villers-Cotterets (Aisne); 46 filles envoyés aux Sables-d'Olonne (Vendée). — *Dépenses :* 23,168 francs (dont 18,000 payés par le conseil municipal).

XXe arrondissement. — En 1902 : 287 colons; 162 garçons envoyés à Rueil, 125 filles envoyées à Montlhéry. — *Dépenses :* 18,951 francs (dont 18,000 payés par le conseil municipal).

937. — **Œuvre parisienne des Colonies maternelles scolaires.** — Siège social : mairie du IVe arrondissement. — Fondée, en 1898, par les institutrices des écoles maternelles de Paris, sur l'initiative de Mlle Beauparlant, l'une d'elles. — A pour but d'envoyer gratuitement, pour un mois, dans une maison louée à Mandres, les élèves des écoles maternelles ayant le plus besoin d'un séjour à la campagne.

L'œuvre a pu envoyer, dès la première année, du 1er mai au 1er septembre, 60 enfants à sa colonie; la seconde année, 75 et la troisième, 90.

Ses recettes se sont élevées à 4,965 francs en 1900, à 7,450 francs en 1901

Ses dépenses, à 6,569 francs en 1900, à 7,772 francs en 1901.

Pour ce dernier exercice, elle avait reçu du conseil général de la Seine

1,000 francs, du conseil municipal 300 francs, du ministère de l'intérieur 300 francs, et de dix des Caisses d'écoles de Paris des subventions montant ensemble à 950 francs.

XIII

HOPITAUX PUBLICS ET PRIVÉS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

938 — **Hôpital des Enfants malades**, rue de Sèvres, 149. — 742 lits — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les enfants malades des deux sexes âgés de plus de 2 ans et de moins de 15 ans

Jusqu'à la fin du siècle dernier, il n'y avait pas pour les enfants d'hôpitaux spéciaux Le premier fut ouvert en 1802, dans une maison que l'abbé Longuet de Gercy, curé de Saint-Sulpice, avait fondée en 1732, sous le patronage de la reine Marie Leczinska, pour y élever des orphelines de sa paroisse et qu'il avait confiées aux *Filles de l'Enfant Jésus;* de là vint le nom d'*Hopital de l'Enfant Jésus* qu'on lui donna longtemps et que parfois on lui donne encore. Il ne contenait autrefois que 300 lits et fut agrandi en 1858.

939. — **Hôpital Trousseau**, rue Michel-Bizot, 158. — Desservi par un personnel laïque. — 234 lits. — Reçoit des enfants dans les mêmes conditions (1).

(1) L'ancien *Hôpital Trousseau*, qui s'était appelé jusqu'en 1880 *Hôpital Sainte-Eugénie*, et qui occupait l'emplacement de la succursale de la maison de *la Couche* fondée en 1774, a été désaffecté. Il a été remplacé par deux nouveaux hôpitaux, construits et aménagés dans de meilleures conditions : l'*Hôpital Trousseau*, l'*Hopital Bretonneau*, et par l'*Hôpital Hérold*, qui était auparavant un hôpital général.

La désaffectation de l'ancien *Hopital Trousseau* et l'ouverture des trois nouveaux hôpitaux d'enfants ayant nécessité la réorganisation des sous-commissions et commission de classement des enfants chroniques présentés pour être envoyés à Forges, Berck ou Hendaye, ce service a été, par décision du 8 novembre 1900, modifié ainsi qu'il suit :

Deux sous-commissions se réunissent mensuellement, la première à l'*Hôpital des Enfants malades*, pour examiner les enfants présentés par cet établissement, par l'*Hospice des Enfants assistés* et par l'*Hopital Bretonneau*; — la seconde à l'*Hôpital Trousseau*, pour examiner les enfants présentés par cet établissement, par les hôpitaux *Hérold, Tenon* et *Saint-Louis*.

La commission plénière se réunit à l'*Hopital des Enfants malades*, pour arrêter définitivement la liste des admissibles.

940. — **Hôpital Bretonneau**, rue Carpeaux, 2. — Desservi par un personnel laïque. — 256 lits. — Reçoit des enfants dans les mêmes conditions.

941. — **Hôpital Hérold, place du Danube.** — Desservi par un personnel laïque. — 111 lits. — Reçoit des enfants dans les mêmes conditions.
Soit, pour ces quatre hôpitaux d'enfants : **1,363 lits.**

942. — **Hôpital de Forges-les-Bains** (Seine-et-Oise), succursale des hôpitaux de Paris. — 224 lits. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit des enfants scrofuleux des deux sexes, âgés de plus de 2 ans et de moins de 15 ans.

Dès 1842, l'administration des hospices avait essayé de faire traiter à Forges quelques enfants scrofuleux de Paris; mais, n'ayant obtenu de cet essai qu'un résultat médiocre, elle ne crut pas devoir le renouveler. L'administration de l'Assistance publique le recommença en 1852 et pendant les années suivantes dans de meilleures conditions et avec plus de succès.

Elle se décida, en 1859, à fonder l'hôpital actuel, qui ne contenait alors que 100 lits et qui, depuis, a été notablement agrandi.

943. — **Hôpital Saint-Louis** (voir section XLVII). — A 312 lits réservés à des enfants atteints de la teigne, et un externat où sont admis des enfants que cette maladie a fait renvoyer de leurs écoles et pour lesquels il n'y a pas de place à l'hôpital.

943 *bis*. — **Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours**, à Levallois-Perret, rue de Villiers, 80 (voir section XLVIII). — Reçoit, dans le pavillon Sainte-Marguerite, inauguré en 1899, des enfants des deux sexes.

943 *ter*. — **Hôpital Rothschild**, rue Picpus, 75 (voir section XLVIII). — A 34 lits réservés à des enfants. En a reçu, en 1900, 261 (141 garçons, 120 filles).

943 *quater*. — **Cité des Fleurs** (voir section LV). — A 6 lits réservés à des enfants malades âgés de plus de 4 ans.

944. — **Maison Marguerite**, à Neuilly, rue Borghèse, 139. — Fondée en 1897. — Dirigée par une diaconesse, sous la surveillance d'un comité que préside Mme Etienne Mallet. — Reçoit gratuitement, sans distinction de culte, entre 2 et 12 ans, les enfants des deux sexes atteints de maladies aiguës.

Les affections qui n'exigent pas le séjour au lit sont traitées à la consultation externe, qui a lieu les lundis et jeudis, de 8 heures et demie à 10 heures.

En 1902, 148 enfants ont été soignés à la *Maison Marguerite*, ayant fourni 3,891 journées de traitement.

Pendant cet exercice, les recettes ordinaires de l'œuvre se sont élevées à 18,639 francs, ses dépenses à 15,444 francs. — Au 1er janvier 1903, elle possédait une réserve de 44,925 francs.

XIV

SANATORIA, HOPITAUX MARINS (1)

945. — **Hôpital de Berck-sur-Mer,** dépendant de l'Assistance publique de Paris — Fondé en 1861. — 718 lits

Reçoit gratuitement des enfants scrofuleux ou rachitiques des deux sexes, de familles parisiennes indigentes, et âgés de moins de 15 ans, que désigne une commission médicale spécialement chargée d'examiner les candidats.

L'hôpital de Berck a reçu, en 1902, 841 enfants

Dans les années 1857 et 1858, la direction de l'Assistance publique avait placé à Berck, dans une maison particulière, quelques enfants assistés de Paris, en résidence dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer. Cette première expérience ayant réussi, elle envoya de Paris, en 1860, sous la surveillance de deux religieuses, 72 enfants (22 rachitiques, 29 scrofuleux, 21 anémiques), qui en éprouvèrent une grande amélioration

Encouragée par ce résultat, l'administration de l'Assistance publique fonda à Berck un hôpital provisoire, inauguré le 8 juillet 1861, auquel furent ajoutées, en 1869, des constructions plus importantes.

946. — **Sanatorium d'Hendaye** (Basses-Pyrénées), dépendant de l'Assistance publique de Paris. — Ouvert en 1899. — 238 lits, répartis en huit pavillons, dont quatre pour les garçons et quatre pour les filles.

(1) La tuberculose, qui cause à elle seule le cinquième des décès, est notre plus terrible ennemi. Mais, il y a trente ans encore, cet ennemi était réputé invincible; on cherchait à peine à lutter contre lui; on lui abandonnait, sans presque les lui disputer, les nombreuses victimes qu'il menaçait

On a compris depuis que la lutte était possible, et on l'a entreprise avec une ardeur, un dévouement, un succès toujours croissants, soit en plaçant les malades « dans de bonnes conditions d'hygiène, d'aération, de nourriture et de traitement », soit en combattant la maladie avant même qu'elle soit déclarée, en détruisant ces germes morbides d'où elle naissait trop souvent, le rachitisme et le scrofule; ce que fait la thalassothérapie.

Il y a vingt-cinq ans déjà, le docteur Bergeron constatait, parmi les enfants traités à Berck-sur-Mer, « 60 pour 100 de guérisons, 23 pour 100 d'améliorations notables ». Dans ce sanatorium, comme dans ceux de Pen-Bron, du cap Breton, d'Arcachon, de Cette, de Cannes, de Gien, de Banyuls, qui se sont successivement fondés à l'aide de libéralités privées, la proportion des guérisons n'a cessé de s'élever. On arrive à y sauver les trois quarts environ des malades, parfois davantage. Et cette méthode nouvelle, chaque jour perfectionnée par l'expérience, n'a pas dit son dernier mot. Elle ne désespère nullement d'obtenir des résultats plus complets encore.

Reçoit gratuitement des enfants de Paris, âgés de moins de 16 ans. Ceux dont on sollicite l'admission doivent être présentés à l'*Hôpital des Enfants malades* ou à l'*Hôpital Trousseau*.

Le *Sanatorium d'Hendaye* a reçu, en 1902, 461 enfants.

947. — **Œuvre de Villepinte pour les jeunes filles et enfants poitrinaires ou anémiques,** rue de Maubeuge, 25. — Fondée en 1877 et dirigée par les *Sœurs de Marie-Auxiliatrice.* — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Les *Sœurs de Marie-Auxiliatrice,* dont l'Institut a été fondé à Castelnaudary en 1854, dans le but spécial de venir en aide aux jeunes filles de la classe ouvrière, avaient créé à Paris, en 1873, une *Maison de famille* destinée à celles de ces jeunes filles que l'absence ou l'éloignement de leur famille obligeaient à vivre isolées Deux ans plus tard elles fondaient pour leurs jeunes patronnées une société de secours mutuels — *la Parisienne* — leur assurant des secours en cas de chômage ou de maladie (1).

Mais les statuts de cette Société écartaient les jeunes filles atteintes de maladies chroniques Les cas de tuberculose pulmonaire sont extrêmements fréquents parmi les jeunes ouvrières des grandes villes, et, il y a trente ans, aucune œuvre spéciale n'existait en France pour les phtisiques, que les hôpitaux refusaient d'admettre. Les *Sœurs de Marie-Auxiliatrice,* émues de voir tant de pauvres enfants abandonnées alors qu'elles avaient le plus grand besoin de secours, firent appel à la charité privée en faveur de ces intéressantes malades, et, avec le concours de plusieurs médecins éminents, notamment de M. le Dr Gouel, elles fondèrent un hôpital, réunissant toutes les conditions d'hygiène exigées par la science, et spécialement destiné aux jeunes filles tuberculeuses

Modestement installée à Livry, en 1877, transférée quatre ans plus tard à Villepinte, l'œuvre a pris rapidement une grande extension. Outre l'asile de Villepinte, qui comprend aujourd'hui 290 lits et qui reçoit les jeunes filles tuberculeuses, à tous les degrés de la maladie, l'œuvre possède deux autres établissements :

1° Le *sanatorium Alice Fagniez,* à Hyères (Var), fondé en 1895 par M et Mme Fagniez, en souvenir de leur fille, contenant 34 lits, réservés aux jeunes filles atteintes de tuberculose au premier degré et ayant chance de guérir après un ou plusieurs hivernages sous le climat de Provence;

2° Le *sanatorium Minoret,* à Champrosay (Seine-et-Oise), contenant 110 lits réservés aux jeunes filles que l'anémie prédispose à la tuberculose, mais qui n'en sont pas encore atteintes.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'*Œuvre de Villepinte* a

(1) En se faisant hospitalières pour combattre un mal dont leur œuvre primitive leur avait permis de constater les ravages, les *Sœurs de Marie-Auxiliatrice* n'ont point négligé ces deux fondations de la première heure, qui n'ont pas cessé de se développer. Leur Maison de famille (voir section XLIII) comprend aujourd'hui 140 lits.

hospitalisé plus de **11,000** malades dans ces divers asiles, dont le tableau suivant montre les rapides développements :

ANNÉES	NOMBRE DE LITS			MALADES HOSPITALISÉS	JOURNÉES de PRÉSENCE
	VILLEPINTE	CHAMPROSAY	HYÈRES		
1880-1881	20	»	»		678
1881-1882	40	»	»	209	4.576
1882-1883	50	»	»	340	7.506
1883-1884	66	»	»	343	16.418
1884-1885	90	»	»	362	19 156
1885-1886	100	»	»	366	27.171
1886-1887	»	»	»	343	21.770
1887-1888	»	»	»	387	22.845
1888-1889	134	»	»	396	25.300
1889-1890	»	25	»	402	22 626
1890-1891	»	»	»	494	36.261
1891-1892	»	»	»	616	42.522
1892-1893	»	»	»	455	42.785
1893-1894	235	»	»	431	48.671
1894-1895	»	30	»	560	70.276
1895-1896	»	»	9	589	81 531
1896-1897	»	40	12	651	86 803
1897-1898	»	»	32	646	86.653
1898-1899	290	»	»	631	91.451
1899-1900	»	»	»	736	104 653
1900-1901	»	60	34	703	106.754
1901-1902	»	80	»	787	110.393
1902-1903	»	110	»	845	116 991
TOTAUX...				11.192	1.193.784

L'*Œuvre de Villepinte* est exclusivement réservée aux jeunes filles (de 6 à 30 ans), dont l'état n'exige pas un traitement chirurgical (tuberculose osseuse, plaies tuberculeuses, etc), qui ne peuvent être admises qu'après s'être présentées au médecin du dispensaire de l'œuvre (rue de La Tour-d'Auvergne, 17) chargé du classement des malades — ou, si elles en sont absolument empêchées, en fournissant un certificat médical qui indique exactement le degré de la maladie.

Elles sont reçues, soit à un lit de fondation, sur la demande ou avec l'autorisation écrite de la personne qui a fondé le lit — soit à la charge de l'œuvre, sur une demande appuyée, autant que possible, par un de ses bienfaiteurs, et à la condition de payer un droit d'entrée de 20 francs.

Elles doivent apporter leurs vêtements et leur linge personnel, dont le blanchissage est à leur charge.

En outre, toute personne s'intéressant à une malade peut la faire soigner dans l'établissement, moyennant une pension journalière de 2 fr. 50, en dortoir, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré, en chambre particulière.

948. — **Œuvre des Enfants tuberculeux**, rue de Miromesnil, 35. — Fondée en 1888 — *Reconnue étabt. d'util. publ.* en 1894. — Dirigée, sous la surveillance d'un conseil dont le président est le Dr Blache, la vice-présidente la marquise de Moustier, et d'un comité médical dont le secrétaire général est M. le Dr Léon Petit, par les *Sœurs hospitalières de Sainte-Anne* (de Feugerolle). — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Les fondateurs de cette œuvre s'étaient depuis peu réunis dans le but de provoquer « la création d'hôpitaux, d'asiles, de sanatoria consacrés au traitement gratuit de jeunes garçons pauvres atteints de la tuberculose », quand un bienfaiteur (qui interdit de prononcer son nom) leur offrit, pour commencer la réalisation de leur programme, une belle propriété sise à Ormesson, sur un plateau dominant la Marne.

Cette donation permettait à l'*Œuvre des enfants tuberculeux* d'entrer dans la période d'exécution, où elle devait marcher d'un pas rapide. La *Société de Secours aux blessés militaires* et l'*Union des femmes de France* lui ayant abandonné la jouissance des deux pavillons qu'elles avaient fait construire pour l'Exposition de 1889, elle y installa, en attendant mieux, ses premiers pensionnaires. Cette installation provisoire fut bientôt remplacée par une autre plus sérieuse.

Le 10 décembre 1893, l'Œuvre des enfants tuberculeux inaugurait à Villiers-sur-Marne un nouvel hôpital de 150 lits, destiné aux tuberculeux de 10 à 14 ans, l'hôpital d'Ormesson, qui avait alors 100 lits, ne devant plus recevoir que ceux de 3 à 10 ans. Les uns et les autres continuaient à être admis gratuitement, sans distinction de culte ni d'origine.

Ajoutons que, dès le début, un service de consultations avait été organisé rue de Miromesnil (voir section XV).

Quand on eut constaté les résultats que l'œuvre obtenait de son traitement, basé surtout sur les cures d'air, les mesures d'antisepsie et une alimentation réconfortante, des encouragements lui vinrent de toutes parts. En 1894, le prix Audéoud lui était décerné, et une première allocation sur les fonds du Pari mutuel attribuée; l'année suivante, une souscription spontanément ouverte par *le Figaro*, et à laquelle 12,364 souscripteurs avaient pris part, versait 117,000 francs dans sa caisse. Des comités se constituaient à Boulogne, à Saint-Cloud, à Versailles, pour lui assurer l'entretien de lits réservés aux petits tuberculeux de ces dernières villes. En 1901, la sœur Candide, supérieure de l'hôpital d'Ormesson, recevait la croix de la Légion d'honneur. Et la même année l'œuvre était autorisée à organiser une loterie de 4 millions, dont elle devait partager le produit avec le sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer (1).

(1) Cette autorisation visait les diverses créations ou améliorations projetées par l'*Œuvre des enfants tuberculeux* : installation de pavillons de chirurgie à Ormesson et à Villiers; — création à Paris d'un hôpital-école d'hospitalières; — agrandissement des colonies sanitaires; — création d'un hôpital hivernal et maritime sur le littoral de la Méditerranée; — entretien de lits dans divers sanatoria pour demi-adultes tuberculeux.

Ainsi soutenue par de nombreuses sympathies, l'œuvre put se développer rapidement, comme le montre le tableau suivant :

ANNÉES	MALADES DANS LES HOPITAUX de l'œuvre.	JOURNÉES DE TRAITEMENT DANS LES DIVERS HOPITAUX
1889	22	4.485
1890	49	10.327
1891	66	16.590
1892	89	22.114
1893	125	25 898
1894	118	29 235
1895	143	41 214
1896	205	45.362
1897	251	50 233
1898	303	60.291
1899	341	68 192
1900	427	81.104
1901	648	104.802
1902	339	89.910

En 1896, l'œuvre ouvrit, à Paris, une nouvelle salle de consultations beaucoup plus vaste et mieux aménagée que l'ancienne, et inaugura à Villiers un nouveau bâtiment, le *Pavillon des Enfants de France*, approprié avec un soin minutieux à sa destination spéciale. C'est un vaste *hall* dont le plafond en ogive s'élève à 12 mètres au-dessus du sol. Il cube 10,000 mètres d'air, ce qui en assure 120 à chaque malade. L'air incessamment renouvelé y pénètre par des conduits garnis d'une toile métallique et de bouchons poreux où il se filtre, et, chassé par d'ingénieux appareils de ventilation, il en ressort avant d'avoir pu se vicier.

Pendant ce temps, la reconstruction de l'hôpital d'Ormesson, devenu insuffisant, était entreprise. La surface couverte du nouvel établissement, comptant près de 2,000 mètres, représentait deux fois la surface de celui qu'il remplace, et dix fois la surface du modeste pavillon qui avait été l'embryon de l'œuvre.

En 1898, elle fondait à Noisy-le-Grand, à l'aide d'une subvention de 100,000 francs sur les fonds du Pari mutuel, une première colonie sanitaire; et, peu après, en ouvrait une autre à Trémilly (voir section XVI). Deux nouvelles sont en formation à Rougemont (Doubs) et au Ménillet; elles seront très prochainement inaugurées.

En décembre 1902, un troisième hôpital, contenant 40 lits et destiné à recevoir des petites filles de 3 à 10 ans, était ouvert à Noisy-le-Grand.

Vers la même époque, l'œuvre organisait enfin un service de dames inspectrices devant visiter à domicile les enfants traités à son dispensaire et apprendre à leurs familles les soins dont ils doivent être entourés.

Ajoutons que l'œuvre dispose, pour les enfants qu'elle traite et qui ont

besoin du traitement marin, de 10 lits au sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, qui doit être prochainement transféré, dans de plus grandes proportions, sur un autre point du département, à Zuydcote.

Pendant l'exerce 1902, les recettes de *l'Œuvre des Enfants tuberculeux* se sont élevées à 288,144 francs; ses dépenses, à 269,659 francs (1).

L'Œuvre des Enfants tuberculeux publie un bulletin mensuel.

949. — **Œuvre nationale des hôpitaux marins**, rue de Miromesnil, 62. — Fondée en 1887. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. — Dirigée, sous la présidence du Dr Bucquoy, par un comité de 48 membres, dont 30 résidant à Paris et 18 dans les départements. — Deux *Grands prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de favoriser la création ou le fonctionnement, sur les côtes de France, d'hôpitaux affectés au traitement des enfants scrofuleux ou rachitiques de la classe indigente.

L'Œuvre des hopitaux marins, dont la première idée se trouve implicitement indiquée dans un rapport adressé en 1866 à l'administration de l'Assistance publique sur les résultats du traitement des scrofuleux du département de la Seine obtenus à Berck-sur-Mer, et dont la création a été préparée par M. le Dr Armaingaud (de Bordeaux), M. Lafargue, préfet des Pyrénées-Orientales, et M. Pallu, inspecteur des Enfants assistés de la Loire-Inférieure, fut fondée, il y a dix ans, par un groupe de médecins et de chirurgiens des hôpitaux, auxquels se sont adjointes plusieurs personnes généreuses, toujours prêtes à venir en aide aux œuvres d'assistance.

A peine fondée, l'œuvre put, grâce à la libéralité de Mme Furtado-Heine, subventionner d'une somme de 40,000 francs l'hôpital de Pen-Bron, fondé par M. Pallu et le conseil général de la Loire-Inférieure.

En 1888, le département des Pyrénées-Orientales, offrant de lui faire don de l'hôpital marin dont il avait récemment décidé la construction à Banyuls, sous la seule condition d'y réserver 20 places gratuites pour des enfants scrofuleux du département, le conseil de l'œuvre assumait, sans hésiter, cette charge. Les ressources sur lesquelles il avait compté pour y faire face lui étant arrivées de diverses parts, il put non seulement entretenir le sanatorium de Banyuls, mais en développer et en améliorer l'installation primitive.

Parmi les bienfaiteurs de l'œuvre qui, à l'exemple de Mme Heine, se sont généreusement intéressés à son succès, nous devons citer M. Violet (de Thuir) et M. Bardou-Job (de Perpignan), qui ont versé chacun 18,000 fr., auxquels le second a ajouté 45,000 francs pour la construction d'un nouveau pavillon. Pendant quatre ans, M. Chauchard, dont la générosité est si connue, a versé au trésorier de l'œuvre une cotisation annuelle de 10,000 francs.

Le sanatorium de Banyuls compte 150 lits, dont 20 constituent sa redevance envers l'administration des Pyrénées-Orientales. La pension due pour les autres lits, et qui est, selon les cas, de 1 fr. 70 ou de 2 francs par jour, est payée par les départements, les communes, le ministère de

(1) Les enfants que leurs parents désirent faire admettre dans l'un des hôpitaux de l'œuvre doivent être présentés à la consultation du dispensaire, rue de La Boétie, 31, le lundi, le mercredi ou le vendredi, à 9 heures du matin.

l'intérieur ou des personnes charitables, pour les enfants à qui elles veulent procurer le bienfait assuré du traitement marin. Sur 100 de ceux qui entrent à Banyuls, plus de 70, en effet, en sortent guéris; et, si l'on ajoute aux guérisons complètes les améliorations sensibles, on obtient la proportion de 80 pour 100 de résultats heureux.

En présence de ces résultats, l'administration a offert à l'*Œuvre des hôpitaux marins* de se charger du traitement des scrofuleux et des rachitiques du service des enfants assistés des départements. Le conseil n'hésita pas à accepter cette mission, et, grâce à une magnifique allocation provenant des fonds du Pari mutuel (allocation qui devait être uniquement consacrée à la construction et à l'aménagement d'un nouveau sanatorium), le conseil de l'œuvre a pu acheter à Saint-Trojan, dans l'île d'Oléron, un vaste terrain garanti des vents d'ouest par une forêt de pins. Sur ce terrain, elle a fait construire un sanatorium qui peut recevoir à la fois 150 enfants. Cet établissement a été inauguré le 18 septembre 1896 par le Président de la République, et tous les services y fonctionnent actuellement pour le plus grand bien des enfants qui y ont été admis.

Mouvement de l'œuvre depuis sa fondation :

ANNÉES	RECETTES DE L'ŒUVRE	MALADES ADMIS DANS L'ANNÉE	NOMBRE TOTAL DES MALADES TRAITÉS
1888 et 1889	270 087f	137	»
1890	114.005	114	212
1891	104 840	105	210
1892	113 501	137	278
1893	87.708	86	278
1894	121.300	117	233
1895	227.943	88	223
1896	589 829	108	249
1897	264 189	207	369
1898	247 349	216	431
1899	193.251	114	365
1900	148.410	131	347
1901	179.836	166	392
1902	159.352	180	421

950 — **Sanatorium de Cerbère** (Pyrénées-Orientales). — Fondé et dirigé par les *Frères de Saint-Jean de Dieu*. — Reçoit des garçons de 5 ans au moins, de 17 ans au plus, ayant besoin du traitement marin, moyennant une pension journalière de 2 francs pour ceux qui ont moins de 14 ans, de 2 fr. 50 pour les autres.

951. — **Sanatorium du Croisic.** — Fondé, en 1893, par les *Frères de Saint-Jean de Dieu*. — A pour but d'assurer le bénéfice du traitement marin aux enfants infirmes admis dans l'Asile de la rue Lecourbe (voir section XVII) et auxquels les médecins de l'établissement le prescrivent.

Il reçoit aussi des pensionnaires âgés de plus et de moins de 20 ans, moyennant une pension de 2 francs par jour pour ceux qui ont moins de 15 ans, de 2 fr. 50 pour les autres.

952. — **Hôpital Rothschild**, à Berck-sur-Mer. — Fondé, en 1872, par le baron James-Edouard de Rothschild. — Reçoit gratuitement des enfants des deux sexes, scrofuleux, rachitiques ou anémiques, sortant de l'*Hôpital Rothschild* de Paris.

953. — **Sanatorium des enfants de Notre-Dame de Lourdes**, à Argelès. — Siège social : chez Mme Drouillard, à Paris, rue Cassette, 16. — Œuvre fondée en 1873 par le Dr Marcellin Drouillard. — Dirigé par un comité supérieur composé de médecins des hôpitaux de Paris, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses. — Reçoit gratuitement, entre 5 et 12 ans, les petites filles pauvres des faubourgs de Paris, nées de parents poitrinaires et déjà menacées de le devenir. L'œuvre envoie ces enfants à l'établissement d'Argelès, installé par elle en 1878, placé sous la direction des *Sœurs de Saint-André*, et d'où, pendant l'été, elle les fait conduire aux eaux de Cauterets. Elle les y garde jusqu'à 21 ans, âge où presque toutes sortent guéries. Sur les 59 enfants qui y ont été élevées depuis la fondation de l'œuvre, quatre seulement sont mortes de maladies accidentelles; aucune n'a conservé les signes de la tuberculose (1).

954. — **Sanatorium de San-Salvadour**, près Hyères. — Administration à Paris, rue de la Pompe, 53. — Fondé en 1902 et desservi par les *Sœurs hospitalières de Sainte-Anne* (de Feugerolle). — 200 lits.

Spécialement destiné aux enfants des deux sexes de condition moyenne, il les reçoit entre 3 et 12 ans moyennant une pension modique, à fixer de gré à gré. La durée ordinaire du traitement est de trois mois. Pour faciliter l'admission des enfants qui ne pourraient payer cette pension, l'œuvre a créé une *Caisse de secours* destinée à leur fournir des bourses. Le prix de la bourse entière est de 500 francs et donne à qui l'a souscrite le droit de faire admettre un enfant (2).

955. — **Pour l'enfant**, *œuvre de préservation contre la tuberculose, par l'assistance familiale des enfants à la montagne et à la mer*, rue Serpente, 28 (hôtel des Sociétés savantes). — Fondée en 1900. — Dirigée par un comité que préside le Dr Emile Dubois et dont le secrétaire général est le Dr Marie, fondateur de l'œuvre. — A pour but d'envoyer gratuitement à la campagne ou à la mer — du 1er juin au 1er octobre — pour deux, trois ou quatre mois, des enfants de familles pauvres, atteints de débilité congénitale ou acquise et prédisposés ainsi à la tuberculose.

(1) S'adresser, pour les admissions, à Mme Marcellin Drouillard, 11, rue d'Assas.
(2) Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la supérieure des Sœurs hospitalières de Sainte-Anne-de-San-Salvadour, à Paris, rue de la Pompe, 53, le dimanche et le jeudi, de 2 à 4 heures.

Les demandes d'admission doivent être adressées au président ou au secrétaire général, et, après enquête favorable, sont soumises à un conseil médical qui statue.

Depuis sa récente fondation jusqu'au 1er juillet 1903, l'œuvre a envoyé 65 enfants chétifs de Paris à Vanis (près Avranches), au Raincy ou sur le plateau de Villejuif.

XV

DISPENSAIRES D'ENFANTS

CONSULTATIONS GRATUITES DES HOPITAUX ET HOSPICES

956 — **Hôpital des Enfants malades.** — Consultations gratuites tous les matins, à 9 heures pour la médecine ; les mercredis, vendredis et dimanches, à 9 heures; les lundis, mardis, jeudis et samedis, à 10 heures, pour la chirurgie — Pendant l'année 1902 : 19,166 consultations (12,959 de médecine, 6,207 de chirurgie).

Hôpital Hérold. — Consultations gratuites tous les matins, à 9 heures. — Pendant l'année 1902 : 16,331 consultations (12,119 de médecine, 4,212 de chirurgie).

957. — **Hôpital Trousseau.** — Consultations gratuites tous les matins, à 9 heures. — Pendant l'année 1902 : 49,467 consultations (16,271 de médecine, 33,196 de chirurgie).

958. — **Hôpital Bretonneau.** — Consultations gratuites tous les matins, à 9 heures — Pendant l'année 1902 : 40,439 consultations (20,534 de médecine, 19,905 de chirurgie).

959. — **Hospice des Enfants assistés.** — Consultations gratuites de médecine les lundis, mercredis et vendredis ; — de chirurgie, les mardis, jeudis et samedis, de 9 à 11 heures. — Pendant l'année 1902, a donné 5,548 consultations : 2,096 de médecine, 2,345 de chirurgie, et 1,107 pour les maladies de la bouche et des dents.

960. — **Hôpital Tenon.** — Consultations gratuites de chirurgie pour les enfants, tous les matins, à 9 heures.

961. — **Hôpital Saint-François.** — Consultations gratuites d'orthopédie et de chirurgie les lundis et jeudis, à 8 heures et demie du matin. Consultations pour les maladies de la bouche et des dents le vendredi, de 9 à 10 heures.

DISPENSAIRES D'ENFANTS SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE PARIS

962-981

Résultats de l'année 1901 :

ARRONDISSEMENTS	SIÈGE DU DISPENSAIRE	ANNÉE de la fondation.	NOMBRE des enfants inscrits.	JOURNÉES de traitement et de distribution de médicaments.	CONSULTATIONS	SUBVENTION de la Ville.	SUBVENTION de la Caisse des écoles.
1er	Rue Jean-Lantier, 15	1683	»	34 849	»	1.000f	»
2e	Rue de la Jussienne, 2 *bis*...	1889	831	12.640	3.421	3.000	1.500f
3e	Rue Pastourelle, 19 (1)........	1695	590	27.666	1.296	3.000	»
5e	Caisse des écoles..............	»	»	»	»	1.500	»
6e	Rue Monsieur-le-Prince, 48...	1890	1.272	»	3.975	450	»
7e	Rue Oudinot, 1 (2)............	1687	1.379	34 218	7.117	4 000	6 400
7e	Rue Saint-Dominique, 109 (3).	1894	»	»	703	3 000	6.000
9e	Rue Rodier, 24................	1889	1 279	1.202	1.651	2.000	»
10e	Rue du Terrage, 14...........	1893	850	29 452	2.341	8.500	1.000
11e	Rue du Chemin-Vert, 70......	1895	1 189	7 946	2.365	4 000	»
11e	Rue Pasteur, 7...............	1890	1.505	»	4 509	3 000	»
11e	Rue Saint-Bernard, 33-35	1892	2.201	50 922	3.336	4.000	»
12e	Rue du Charolais, 26........	1893	1.084	26.689	3.185	6 500	»
13e	Boulevard d'Italie, 69........	1892	4.010	82.554	11.138	6 450	1 500
15e	Caisse des écoles (Mairie) ...	1892	6.913	»	39.116	1.500	3.173
15e	Rue de la Convention, 48....	1892	1.690	22 295	3.566	3 000	»
15e	Rue Letellier, 6..............	1697	4.536	4 536	4 538	3.000	»
17e	Rue Legendre, 132...........	1888	982	21.648	3.849	4.000	600
17e	Rue Rennequin, 24..........	1891	597	15 660	3 253	»	»
18e	Caisse des écoles (Mairie)....	1891	446	»	»	3.500	1 000
19e	Rue Jomard, 15..............	1892	1.751	24.536	24 536	3.000	2.000
19e	Rue de l'Equerre, 6..........	1895	1 847	26 427	26 427	5 000	»
19e	Place du Danube, 2	1893	1 591	43.990	9.706	5 000	»
20e	Rue des Cendriers, 45.......	1888	2.096	24 794	24.794	4 000	»
20e	Boulevard de Belleville, 24...	1892	5.979	32.754	9.653	6.500	»

(1) En 1902 : 461 enfants inscrits, 1,360 consultations, 3,870 pansements. Dépenses : 3,588 francs.

(2) En 1902 . 1,301 inscrits, 8,019 consultations; 40,240 journées de traitement (dont 2,026 au dispensaire et 38,214 à domicile) — Sur les 742 enfants inscrits en 1902 pour la première fois, plus de la moitié (407) appartenaient à d'autres arrondissements que le VIIe. — M. Risler, maire de l'arrondissement, avait donné personnellement 15,000 francs pour la fondation de ce dispensaire.

(3) En 1902 : 553 enfants inscrits, 1,726 consultations, 10,536 journées de traitement.

982-985. — **Dispensaires pour enfants de la Société philanthropique.** — Au nombre de quatre.

Le premier, ouvert le 14 février 1882, rue de Crimée, 166, est dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Consultations le lundi, le mercredi et le vendredi, à midi et demi. Pansements, douches et bains tous les jours.

Le second, ouvert le 4 octobre 1887, rue des Pyrénées, 48, est dirigé par les *Sœurs du Très Saint-Sauveur* (de Niederbronn). — Consultations le lundi et le vendredi, à 9 heures et demie. Pansements, douches et bains tous les jours.

Le troisième, ouvert le 14 mars 1888, rue Labat, 44 (*Maison Albert Hartmann*), est dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Consultations le mardi, le jeudi et le samedi, à midi et demi. Pansements, douches et bains tous les jours. Ce dispensaire étant devenu très insuffisant, la *Société philanthropique* a pu — grâce à une importante donation de la baronne de Hirsch — construire, sur un terrain contigu à celui de la maison Albert Hartmann, un nouveau dispensaire admirablement aménagé, beaucoup plus vaste que l'ancien, et dont on appréciera l'importance par ce seul détail que 70 bains peuvent y être donnés à la fois Dans ce nouveau dispensaire, dont l'entrée est rue Clignancourt, 75, et qui a été inauguré en 1899, une salle spéciale est affectée aux enfants atteints de la coqueluche.

Le quatrième, ouvert le 9 août 1889, rue Jean-Marie-Jégo, 4, a été spécialement établi avec la somme de 407,000 francs produite par la vente des bijoux appartenant à Mme Édouard André et donnés par elle à la Société pour cette fondation (qu'elle entretient à ses frais), ce qui lui a valu le nom populaire de la *Maison des Bijoux*. — Il est dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Consultations le mardi, le jeudi et le samedi, à une heure et demie Pansements, douches et bains tous les jours.

Il est intéressant de connaître les services rendus par ces dispensaires depuis leur installation successive :

EXERCICES	ENFANTS INSCRITS	JOURNÉES DE TRAITEMENT	SOUPES DISTRIBUÉES	VÊTEMENTS DONNÉS	CONSULTATIONS LIBRES
1883-1884	421	26.463	10 000	1.088	3.141
1884-1885	609	54 005	12 000	1.411	4.922
1885-1886	1.369	137.880	18.300	2.692	5.773
1886-1887	2.137	165.515	21.350	3.006	7.239
1887-1888	2.642	200 680	23.710	7.243	7.299
1888-1889	3.942	300 489	24 997	11.030	10.798
1889-1890	6.420	490 245	26.331	14 810	18.793
1890-1891	7.818	611.855	24.783	21.252	20 069
1891-1892	8 258	855 403	32.268	30 370	20 433
1892-1893	9.642	800.389	41.261	35.879	22 817
1893-1894	10.952	876 161	43.187	25.432	25.531
1894-1895	13.149	1.123 378	51.653	33.334	28.432
1895-1898	14.342	1.119 258	73.499	30.791	31.358
1896-1897	14.440	1.238.865	71.171	26.976	31.215
1897-1898	15.502	1.317 338	73.209	80.245	31 178
1898-1899	18.320	1.363 329	89.779	28.927	30 808
1899-1900	18 922	1.438.840	82.248	29.002	32 243
1900-1901	17.756	1 506.147	84.271	30 048	33.729
1901-1902	18.227	1.548.803	73.612	30.584	34.476

En 19 ans, le nombre des enfants soignés dans ces quatre établissements s'est donc élevé de 421 à 18,227; le nombre de leurs journées de traitement, de 26,463 à 1,546,803. Pendant ces 19 années la *Société philanthropique* a fait traiter par eux **180,868** enfants (représentant 14,971,041 journées); elle leur a donné 857,609 soupes et 394,124 vêtements. Ajoutons que chaque année elle fait à ceux qui sont présents, le jour de Noël, aux dispensaires une grande distribution de jouets.

986 — **Dispensaire Furtado-Heine**, rue Delbet, 8 — Fondé en 1884 par Mme Furtado-Heine, et doté par elle d'une rente de 103,000 francs qui assure son entretien

Ce dispensaire modèle est affecté au traitement gratuit des enfants des deux sexes atteints de maladies non contagieuses, depuis leur sevrage (même avant par exception) jusqu'à l'âge de 16 ans (même après si le traitement n'a commencé qu'à 15 ans), sans distinction de culte ni de nationalité

Les consultations de médecine y ont lieu tous les matins, sauf le dimanche et les jours fériés; les consultations de chirurgie et d'orthopédie, le lundi et le jeudi; les consultations pour les maladies des yeux, le mercredi et le samedi; les consultations pour les maladies du nez, des oreilles et de la gorge, le mardi et le vendredi; les consultations pour les maladies des dents et de la bouche, le jeudi.

Quatre internes spécialement attachés à la maison, deux pour le service de la médecine, deux pour le service de la chirurgie, sont chargés de faire les pansements nécessaires, tous les matins à 8 heures, et de pratiquer l'électrisation quatre fois par semaine.

Outre ces soins médicaux; outre les douches, bains de piscines ou bains chauds, séances de massage ou séances de gymnastique qui leur sont prescrits, le Dispensaire offre gratuitement à ses jeunes malades les médicaments et les appareils orthopédiques qu'exige leur traitement (1)

Deux fêtes ont lieu chaque année, le jour de Noël et le 12 août, anniversaire de la fondation, pour les enfants régulièrement traités au Dispensaire.

Après une représentation de Guignol et une distribution de gâteaux, des secours en argent leur sont donnés.

En dehors du régime alimentaire prescrit par les médecins, le Dispensaire admet, en assez grand nombre, les plus débilités à prendre le repas de midi, pendant un temps variable qui n'est jamais moindre d'un mois

Des secours en espèces et des secours en nature, vêtements, chaussures, etc., sont même accordés dans le courant de l'année aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent l'établissement

(1) Des médicaments sont remis également aux parents dont les enfants n'ont pu être admis à cause du caractère contagieux de leur maladie, ou dont les enfants sont trop malades pour venir se faire soigner au Dispensaire.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1900, le *Dispensaire Furtado-Heine* avait donné **879,014** consultations.

987. — **Dispensaire X. Ruel**, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 42. — Fondé en 1887 par M. Ruel, conseiller municipal, et entretenu par lui. Nombre des enfants inscrits et des consultations données :

ANNÉES	ENFANTS INSCRITS	CONSULTATIONS
1887	3.258	11.020
1890	8.103	25 444
1895	7.600	24.800
1896	6.793	23.660
1897	7.000	25.916
1898	8.500	26 966
1899	8.035	29.358
1900	8 160	32.587
1901	7.742	35.414
1902	7.988	38.699

Le *Dispensaire Ruel* donne, en outre, gratuitement, 9,000 bains et 4,000 douches environ par an. Aux plus nécessiteux des enfants inscrits il distribue des vêtements, du linge, des chaussures, du lait, etc., et, s'il y a lieu, des appareils herniaires. A une soixantaine d'entre eux il donne chaque jour un repas copieux.

988. — **Dispensaire gratuit pour enfants malades**, rue La Fontaine, 30 — Fondé en 1899 par M. Simon Lazard.

Depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1903, a soigné 3,348 enfants, donné 30,278 consultations, 10,856 bains ou douches; distribué gratuitement 26,698 litres de lait et 98 appareils chirurgicaux.

989. — **Dispensaire de l'œuvre de Villepinte**, rue de la Tour-d'Auvergne, 17. — Consultations gratuites pour jeunes filles poitrinaires ou anémiques, le mercredi et le samedi, à 9 heures du matin — A donné, en 1901-1902, 5,756 consultations; en 1902-1903, 5,593. — En a donné plus de 120,000 depuis sa fondation.

990. — **Dispensaire de l'œuvre des enfants tuberculeux**, rue de La Boëtie, 31. — Ouvert (rue de Miromesnil, 35) en 1890; transféré en 1896 dans un bâtiment construit et aménagé tout exprès — Consultations et distributions de médicaments gratuits, les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin. — Le dispensaire a donné en 1902 4,364 consultations et 8,763 médicaments à 1,718 enfants. — Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, le nombre de ses consultations s'est élevé à **25,963** (1).

(1) Cet établissement a pour but principal d'opérer le recrutement des hôpi-

991. — **Association des sœurs de Jeanne d'Arc** *(Œuvre des enfants scrofuleux)*. — Clinique, rue du Château-des-Rentiers, 154, ouverte le mercredi, de 2 heures et demie à 4 heures.

Cette association de dames, fondée en 1896 par le chanoine de Bonniot, a pour but de combattre la scrofule, qui prédispose tant d'enfants à la tuberculose. Elle a établi une clinique où, sans distinction de culte, tous les enfants du département de la Seine, atteints de maladies du sang ou de la peau, sont admis gratuitement et traités par l'hyperol, et où un service spécial est affecté aux scrofuleux.

992. — **Dispensaire de la Ligue fraternelle des enfants de France,** rue Fabert, 38. — Fondé en 1902. — Desservi par des dames et des jeunes filles faisant partie de la Ligue. Des consultations gratuites y sont données chaque matin, les lundis, mercredis, vendredis, pour la médecine; les mardis, jeudis, samedis, pour la chirurgie et l'orthopédie.

A la fin de l'année 1902, 150 enfants y étaient inscrits.

993. — **Dispensaire de l'Assistance catholique,** passage Dechambre, 6. — Fondé et dirigé par Mlle d'Hérouville. — Consultations gratuites tous les vendredis.

994. — **Dispensaire de l'Œuvre du vestiaire des petits enfsnts pauvres,** passage Cardinet, 24 (voir section XI). — A donné, en 1902, 923 consultations gratuites et soigné 635 enfants, en leur distribuant des médicaments (médecine générale : 508; — maladies du larynx, du nez ou des oreilles : 32; — maladies des yeux : 86; — opérations : 9).

995. — **La Maison verte,** rue de Clignancourt, 92 et 94. — Dispensaire fondé par la *Mission populaire évangélique.* — Consultations gratuites pour les enfants, le samedi, d'une heure et demie à 3 heures.

996. — **Dispensaire gratuit de Pantin-Aubervilliers,** rue de Flandre, 30. — Fondé en 1895. — Consultations gratuites pour enfants. — En 1899 : 1,556 enfants inscrits, 3,146 consultations données, 28,484 pansements faits ou médicaments distribués.

997. — **Fondation Isaac Pereire,** à Levallois-Perret, rue Gide, 107 (voir section XLIX). — Consultations gratuites pour les maladies des enfants, le mardi, d'une à 2 heures.

taux de l'œuvre d'Ormesson, et, en plus, de faire procéder à des enquêtes à domicile, en vue de l'hygiène antituberculeux.

XVI

ASILES DE CONVALESCENCE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

998. — **Hôpital de la Roche-Guyon** (Seine-et-Oise). — Fondé par le comte Georges de La Rochefoucauld, légué par lui à l'administration de l'Assistance publique. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 111 lits.

M. le comte Georges de La Rochefoucauld, au commencement du second Empire, avait installé sur son domaine de la Roche-Guyon un asile où, chaque année, il entretenait de ses deniers 300 jeunes convalescents, qu'il venait choisir lui-même dans les hôpitaux de Paris.

L'Impératrice, le ministère de l'intérieur, le ministère des cultes, le conseil municipal, sympathiques à son œuvre, voulurent s'y associer, et la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest offrit de transporter les jeunes convalescents à la Roche-Guyon.

A la place du bâtiment qu'il avait aménagé pour recevoir ceux-ci, le comte de La Rochefoucault fit construire, en 1860, sur un terrain qui lui avait été donné par son père, un nouvel asile approprié à leur usage.

Désirant assurer la durée de son œuvre, il avait, dès le 2 octobre 1853, pris des dispositions testamentaires par lesquelles il laissait à sa famille l'usufruit de l'établissement de la Roche-Guyon et en léguait la nue propriété à la congrégation des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* à défaut d'acceptation par celle-ci, à l'administration des Hôpitaux de Paris.

La congrégation des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ayant renoncé au bénéfice de ce legs, l'administration de l'Assistance publique recueillit d'abord la nue propriété de l'Asile, puis l'usufruit que le duc et la duchesse de La Rochefoucauld lui abandonnèrent par acte du 11 avril 1862.

La durée du séjour des jeunes convalescents à l'Asile n'est pas limitée; mais elle est ordinairement d'un mois.

L'*Hopital de la Roche-Guyon* a reçu, en 1901, 101 enfants représentant 28,315 journées de présence.

999. — **Asile de convalescence de Forges-les-Bains.** — Dépendant de l'Assistance publique de Paris. — Fondé en 1854. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des jeunes filles sortant des hôpitaux de Paris. — Il a reçu, en 1902, 676 enfants représentant 77,379 journées de présence.

1000. — **Maison de convalescence de Garches.** — Fondée, en 1898, par l'administration de l'Assistance publique dans une propriété que lui avait léguée, à cette intention, Mme Davaine. — Desservie, conformément à la volonté de celle-ci, par les *Sœurs de la Compassion* (de Saint-Denis). — Reçoit gratuitement des filles, âgées de plus de 4 et de moins de 12 ans, sortant, convalescentes, de l'*Hopital des Enfants malades* ou de l'*Hôpital Trousseau*. — 12 lits. — A reçu, en 1901, 93 jeunes filles, représentant 4,439 journées de présence.

1001. — **Asile des enfants convalescents**, à Brevannes (Seine-et-Oise). — En formation. — Les asiles de convalescence de Forges et de la Roche-Guyon étant insuffisants, l'administration de l'Assistance publique fait construire sur le domaine de l'hospice de Brevannes (voir section LXIV), à l'aide d'une allocation de 500,000 francs qui lui a été attribuée sur les fonds du Pari mutuel, deux pavillons destinés à recevoir l'un les garçons, l'autre les filles sortant convalescents des hôpitaux publics de Paris.

1002. — **Asile Saint-Joseph**, à Beaumont-en-Veron (Indre-et-Loire). — Dépendant de l'administration de l'Assistance publique. — Doit être prochainement ouvert. — 48 lits. — Recevra des jeunes filles anémiées ou convalescentes de Paris.

1003. — **Asile Sainte-Hélène. Œuvre des jeunes convalescentes**, à Épinay-sous-Sénart. — Fondé en 1859 (sous le nom d'*Œuvre des jeunes convalescentes de Sainte-Marie-Mathilde*). — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Avant 1859, en quittant, à peine guéris, les hôpitaux de Paris, les enfants du sexe masculin pouvaient, comme nous venons de le dire, aller à l'Asile de la Roche-Guyon, pour y respirer le grand air et y recevoir un complément de soins qu'ils eussent difficilement trouvés dans leur famille; mais il n'existait encore qu'une maison de convalescence pour les jeunes filles indigentes, à Paris même; aucune à la campagne. Frappés de cette lacune, les médecins de l'hôpital Sainte-Eugénie, et particulièrement M. le docteur Marjolin, résolurent de la combler en faisant appel à la charité publique. L'impératrice Eugénie, prenant un vif intérêt à cette fondation qu'elle devait favoriser de tout son pouvoir, s'inscrivit la première sur la liste de souscription pour 10,000 francs. L'administration de l'Assistance publique promit de lui faire chaque année sa part sur le produit du legs Montyon en faveur des convalescents pauvres. L'œuvre se constitua sous la présidence du docteur Conneau, et, au mois de juin 1859, l'Asile des jeunes convalescentes sortant de l'hôpital Sainte-Eugénie fut installé à Fublaines (Seine-et-Marne).

Dès la fin de l'année suivante, il s'y trouvait à l'étroit, et ses 16 lits étaient devenus fort insuffisants. Le conseil d'administration de l'œuvre cherchait où il pourrait le transférer, quand la baronne de Montour (femme

d'un maître des requêtes au Conseil d'État) disposa en faveur de la congrégation de Saint-Vincent de Paul d'une belle et vaste propriété qu'elle possédait à Épinay-sous-Sénart, à la condition de l'affecter à un asile de jeunes filles pauvres Remplissant le vœu de la généreuse donatrice et d'accord avec elle, la supérieure générale de la congrégation substitua en son lieu et place l'*Œuvre des jeunes convalescentes* par bail de 60 ans, et, au mois de mai 1861, l'asile put être transféré de Fublaines à Épinay. Au lieu de 16 lits, il en comptait désormais 40; il y reçut bientôt près de 400 jeunes filles chaque année (393 en 1866, dont l'entretien avait coûté 44,756 francs).

L'œuvre n'ayant pas cessé de progresser et ayant commencé à recevoir, outre les jeunes filles sortant de l'hôpital Sainte-Eugénie, celles qui venaient de l'*Enfant-Jésus* (les unes et les autres admises gratuitement et gardées jusqu'à leur complet rétablissement), d'autres convalescentes pour lesquelles des bienfaiteurs payaient 40 francs par mois, l'asile primitif d'Épinay ne répondait plus à ses besoins. Un grand bâtiment y fut annexé, et le nombre des lits fut porté de 40 à 100.

Les services rendus par cette œuvre ont donc toujours été en croissant, et le nombre est déjà considérable des jeunes filles dont elle a, par ses soins intelligents et dévoués, hâté et consolidé la guérison Au 1er janvier 1884, il était déjà de 7,494; au 1er janvier 1890, il approchait de 11,000; au 1er janvier 1903, il a atteint **15,000.**

1004 — **Œuvrs ds l'Enfant-Jésus**, rue Dombasle, 30 — Fondée en 1851. — Entretenue par une société de jeunes filles associées à l'*Œuvre de la visite des malades dans les hopitaux*. — 122 lits.

Cet asile de convalescence, largement installé et entouré d'un vaste jardin, reçoit pour un mois (davantage si leur état l'exige), moyennant une indemnité d'un franc par jour payée par l'administration de l'Assistance publique, des filles âgées de plus de 2 ans et de moins de 15, que lui adressent les médecins de l'*Hopital des Enfants malades*, de l'*Hôpital Trousseau* ou de l'*Hopital Bretonneau*, et gratuitement de jeunes convalescentes indigentes que lui adresse l'*Œuvre de la visite des malades*.

L'*Œuvre de l'Enfant-Jésus* reçoit également des jeunes filles âgées de plus de 13 ans, n'ayant pas fait leur première communion, et les garde gratuitement pendant le temps nécessaire pour les y préparer. Elle cherche à les placer à leur sortie.

Pendant l'année 1902, l'œuvre a reçu 480 jeunes filles et en a placé 70.

1005-1008. — **Colonies sanitaires de l'Œuvre dss Enfants tuberculsux** (voir section XIII), à Noisy-le-Grand (fondée en 1898) et à Trémilly. — Reçoit les enfants sortis guéris des hôpitaux de l'œuvre, qui y sont exercés à des travaux de jardinage et placés plus tard, à la campagne, dans des conditions convenant à leur santé.

En 1898, elles ont reçu 62 enfants (représentant 21,170 journées); — en 1899, 64 enfants (23,708 journées); — en 1900, 81 enfants (28,565 journées; — en 1901, 109 enfants (35,507 journées).

Deux autres colonies, dont l'aménagement est presque achevé, seront prochainement ouvertes : l'une à Rougemont, sur un vaste terrain donné à l'œuvre par le marquis de Moustier; l'autre au Menillet, sur un domaine que lui a légué, en 1899, M. Gustave Rieffel.

1009. — **Maison de convalescence**, à Drancy, rue Sadi-Carnot, 11. — Fondée en 1859 par la baronne de Ladoucette. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit du 1er mai au 1er novembre, moyennant une pension de 30 francs par mois, des jeunes filles patronnées par l'*Œuvre des apprenties et jeunes ouvrières* (voir section XXIV). — 60 lits, dont 10 gratuits.

A une succursale à Cannes, contenant 15 lits et ouverte, pendant les mois d'hiver, aux mêmes conditions.

1009 *bis.* — **Maison de convalescence**, à Neuilly-sur-Seine, rue Chauveau, 3 (voir section LIV). — A plusieurs lits réservés à des enfants protestants sortant convalescents des hôpitaux de Paris.

XVII

ENFANTS INCURABLES

1010. — **Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres**, rue Lecourbe, 223. — Fondé en 1858, par les *Frères de Saint-Jean de Dieu* et dirigé par eux, sous la surveillance d'un conseil d'administration présidé par M. le marquis de l'Aigle et avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses présidé par Mme Henri Cochin. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Si la foi transporte les montagnes, elle remue encore plus sûrement les pierres de taille et les moellons. Pour acquérir la modeste maison où ils s'installèrent, il y a près de quarante ans, rue Lecourbe, ils devaient avoir une foi absolue et dans la protection de Dieu et dans la générosité de ceux qui le servent en secourant les malheureux.

Ils voulaient recueillir de jeunes enfants pauvres du département de la Seine ou des départements voisins, atteints d'infirmités non contagieuses, mais incurables, à qui ces infirmités fermaient l'école, l'atelier, même l'hôpital! Convaincus que, pour combler une telle lacune, ils trouveraient au fur et à mesure de leurs besoins le moyen d'y pourvoir, ils se mirent bravement à l'œuvre et n'eurent pas à se repentir de leur témérité. Les débuts, bien que modestes, furent difficiles. Un an après son ouverture, l'asile n'avait encore que 10 pensionnaires. Si peu que ce fût, c'était trop pour ses modiques ressources : au mois de juin 1858, ayant reçu 325 francs, il dut en dépenser 2,700; au mois d'août, il en touchait 45 pour en payer 1,790! Sa dépense pour cette première année s'élevait à 24,800 francs, et sa recette, y compris la subvention que lui allouait alors la Ville, à 11,200 francs seulement. La maison mère des *Frères de Saint-Jean de Dieu* combla la différence; mais elle n'aurait pu renouveler souvent un pareil sacrifice. Peut-être les hardis fondateurs se demandèrent-ils alors s'ils pourraient poursuivre leur charitable entreprise; ils devaient être bientôt rassurés. Des 1859, l'œuvre encaissait plus de 24,000 francs, ce qui lui permit de recevoir 27 nouveaux enfants, c'est-à-dire autant que l'asile en put loger. Depuis cette époque, tout en subissant des variations assez sensibles, ses recettes lui permirent non seulement de vivre, mais de se développer sans cesse Elles montaient en effet, en 1865, à 49,000 francs; — en 1870, à 73,000 francs; — en 1874, à 149,000 francs; et, cette progression presque continue ne s'étant pas ralentie, elles atteignaient en 1899 le chiffre de 242,535 francs! Au 1er janvier 1900, le nombre des enfants présents à l'asile (qui n'était en 1862 que de 44, en 1874 de 131, en 1890 de 275) était de 416.

Pour élargir ainsi sa charitable hospitalité, l'œuvre avait dû d'abord ajouter à la maison acquise en 1858 des annexes successives; puis, après 1870, en construire une autre beaucoup plus vaste, qu'en 1890 et 1892 elle agrandit sensiblement encore, comptant toujours, quand elle engageait ces nouvelles dépenses, sur des bailleurs de fonds providentiels, et n'ayant jamais à regretter sa confiance.

Outre les enfants atteints de maladies incurables (telles que la paralysie, la carie des os, etc.), l'asile de la rue Lecourbe admet des aveugles-nés.

Il reçoit les uns et les autres entre 5 et 12 ans moyennant une pension variable à fixer de gré à gré, selon les ressources des parents ou la générosité des bienfaiteurs. Mais le dernier compte rendu que nous avons sous les yeux nous montre que, les dépenses de l'œuvre s'étant élevées à 239,243 francs (dont 115,090 francs pour la nourriture des jeunes infirmes), les pensions payées pour les enfants ne figurent, aux recettes, que pour 26,627 francs (1) !

Les jeunes infirmes restent à l'asile jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment fortifiés pour vivre de leur travail au dehors, soit en exerçant le métier qui leur a été appris, soit en se servant de l'instruction qu'ils ont reçue.

S'ils sont incapables de se suffire, l'asile les garde jusqu'à l'âge où ils peuvent être admis dans un hospice public.

Les *Frères de Saint-Jean de Dieu* ayant installé, en 1893, un sanatorium au Croisic (voir la section xiv), l'asile de la rue Lecourbe y envoie temporairement ceux de ses pupilles dont la santé réclame particulièrement le traitement marin (2).

1011. — **Asile Mathilde.** — *Œuvre de Notre-Dame des Sept Douleurs,* à Neuilly-sur-Seine, avenue du Roule, 42. — Fondé en 1853, par M. l'abbé Moret, avec le concours de plusieurs personnes charitables, notamment de M. et Mme Cartier. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1855. — Administré par un conseil de dames; assisté d'un directeur général dont les fonctions sont gratuites, M. Henri Durangel, et d'un comité consultatif. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent Paul.* — Est destiné à recueillir depuis l'âge de 5 ans et à garder aussi longtemps qu'elles veulent rester, à moins de guérison, des « jeunes filles pauvres, infirmes et jugées incurables », à « leur donner l'éducation morale et religieuse, intellectuelle et professionnelle, ainsi que les soins médicaux appropriés à leur état ».

Cet asile, qui par son importance, par les services qu'il a rendus et

(1) Sur 74 enfants admis pendant cette année (1899) 47 — près de deux tiers — l'avaient été gratuitement, les autres pour une pension fort modique et bien inférieure aux frais de leur entretien.

(2) Pour être admis, les enfants doivent être indigents et appartenir à une famille de la Seine (ou, quand il y a des places disponibles, ceux de Seine-et-Oise, de l'Oise, de Seine-et-Marne) et n'être atteints d'aucune maladie contagieuse, ni d'idiotie, ni d'épilepsie. — Les demandes d'admission doivent être adressées au *Supérieur des frères de Saint-Jean-de-Dieu,* directeur de l'asile.

continue à rendre, devait se placer au premier rang de nos institutions charitables, débuta modestement au faubourg Saint-Honoré, dans une petite maison du passage Sainte-Marie-du-Roule. Il ne comptait alors que 4 pensionnaires, et son avoir éventuel consistait dans les ressources qu'il attendait de la charité publique. La charité publique devait largement justifier cette confiance. A la fin de sa première année, l'œuvre avait recueilli 14,000 francs et en avait dépensé plus de 8,000. L'année suivante, ses ressources s'élevaient déjà à 40,633 francs, ses dépenses à 40,426, et, son installation primitive ne lui suffisant plus, elle devait se transporter dans une plus vaste maison, louée pour dix-huit ans, rue de Plaisance, 2

En 1855, l'Asile était placé sous l'actif et zélé patronage de Mme la princesse Mathilde, qui lui est resté constamment acquis. Quels furent depuis ses progrès? Des chiffres peuvent seuls le dire.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de pensionnaires au 31 décembre.	ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de pensionnaires au 31 décembre.
1855	50.575f	45.345f	65	1879	129.807f	127.177f	297
1856	58 888	56.156	80	1880	111.003	101.861	300
1857	60.028	56.463	84	1881	307 836	106.746	300
1858	85 636	77.029	100	1882	312.272	307.225	302
1859	119.800	99.379	125	1883	123 831	112 052	297
1860	115 933	91.237	130	1884	134.478	126 974	300
1861	147.595	108 559	146	1885	123.425	118.763	300
1862	223 305	219 392	146	1886	143.853	124 871	300
1863	275.942	273.917	147	1887	148.772	144.601	300
1864	393 196	392.619	151	1888	127 787	123 594	300
1865	209.497	188.132	184	1889	123.724	119 592	300
1666	166 964	142.385	191	1890	276.847	276 377	300
1667	178.342	176.199	202	1891	178.293	174 940	300
1868	151.471	154 333	212	1892	129.534	126 836	300
1869	168.288	154.655	226	1893	164.303	162.365	300
1870	225.616	206.621	100	1894	139 285	136 487	300
1871	84 319	63 166	140	1695	138 357	135.627	300
1872	122 504	112.729	146	1896	152.634	151 082	300
1673	108 071	81.067	146	1897	134.221	132 740	300
1874	656.466	651.045	172	1898	129.818	126 312	300
1875	104 371	92 932	207	1899	160.598	159 093	304
1876	127.446	117.281	231	1900	155 978	154.159	303
1877	119.449	108 750	252	1901	241.960	239 384	305
1876	114.169	115.296	275	1902	168.950	161.214	300 (1)

(1) Pendant les dix-huit dernières années, les dépenses de l'œuvre se sont élevéea en moyenne à 154,000 francs, sea recettes à 157,800, sur lesquels les pensions, trousseaux et droits d'admission ne figurent que pour 27,800 francs. — Parmi les legs faits à l'œuvre, nous relevons les suivants : 1878, Mme Souchay, 186,000 francs; 1885, M. Havard, 10,000 francs; 1886, Mme Cartier, 12,000 francs; 1888, M. Gustave Chaix-d'Est-Ange, 10,000 francs; 1890, Mlles Spiegel et Guerreau, 58,000 francs; 1893, M. Popelin, 30,000 francs; 1898, Mme Hennau, 25,000 francs; 1901, M. Henri Cartier, 120,000 francs; 1902, Mlle Pitat, 25,000 francs.

Il nous reste à dire quelles transformations elle avait subies pendant ce long espace de temps.

La maison qu'elle avait louée rue de Plaisance devant être expropriée et étant d'ailleurs devenue insuffisante à son tour, le conseil d'administration résolut, en 1863, de bâtir un asile spécialement approprié à son usage et pouvant contenir 300 lits. Pour faire face à l'acquisition du terrain et aux frais de construction, qui s'élevèrent ensemble à 675,000 francs, il dut faire un important emprunt au Crédit foncier. Le 1er novembre 1864, l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, bénissait le nouvel asile de Neuilly, et les pensionnaires en prenaient possession. Moins de six ans après, grâce au fidèle concours de la charité publique, l'emprunt était remboursé et l'asile possédait un capital au moins égal à celui qu'il avait dû aliéner.

Pendant la guerre l'Œuvre de Notre-Dame des Sept Douleurs et ceux qui en avaient la charge eurent à subir de douloureuses épreuves. L'asile était trop exposé pour qu'il fût prudent d'y conserver les 226 pensionnaires qu'il comptait alors : 126 purent retourner momentanément dans leurs familles; les autres furent recueillies dans un couvent de l'avenue de la Reine-Hortense. Le 18 mars, croyant pouvoir le faire sans danger, l'abbé Moret ralliait ses pupilles dispersées et les réinstallait à Neuilly. La Commune allait les en chasser de nouveau, les forcer à recevoir encore l'hospitalité d'une communauté voisine (1). Quand elles purent rentrer définitivement à l'asile, elles le trouvèrent dévasté. Il fallut y faire des réparations qui ne coûtèrent pas moins de 50,000 francs, alors que les recettes de l'œuvre avaient subi une diminution sensible. Le conseil se vit forcé de réduire le nombre des admissions. Mais cette période critique ne dura guère. Les souscriptions revinrent promptement, aussi abondantes que par le passé. L'œuvre vit l'équilibre de son budget se rétablir en peu de temps. L'état de ses finances lui permit bientôt d'acquérir une maison contiguë à l'asile et destinée à recevoir les pensionnaires les plus âgées. Ses ressources croissantes devaient lui fournir le moyen d'en acheter plus tard une autre, rue Perronet. En 1890, par suite d'une généreuse donation, l'asile est devenu propriétaire, à Deauville, d'un troisième immeuble, où, à tour de rôle, 120 jeunes incurables vont, chaque année, respirer l'air tonifiant de la mer.

Le conseil d'administration de l'œuvre, encore obligé d'admettre un certain nombre de jeunes filles payant pension, fait tous ses efforts pour hâter le moment où toutes ses pensionnaires seront entretenues gratuite-

(1) « Le 25 avril, pendant une suspension d'armes accordée par les chefs de l'armée française, les voitures de la Société de secours aux blessés allèrent à Neuilly chercher les malades, les vieillards, qui, depuis quinze jours, réfugiés dans des caves, mouraient sans secours et sans pain. J'ai assisté à cette évacuation, et ce n'est pas sans émotion que j'ai vu quatre-vingts fillettes incurables, impotentes, se traînant à l'aide de béquilles, portées par les Sœurs de la Charité appartenant à la maison des jeunes infirmes, se rendre au Palais de l'Industrie où elles purent apaiser leur faim avant d'être dirigées vers un couvent qui leur avait offert asile. » (Maxime Du Camp, *la Charité à Paris.*)

ment. Il espérait y arriver lorsque, par suite de la double conversion du 4 et demi en 3 et demi et du 3 et demi en 3 pour 100, les revenus de l'asile en rentes sur l'État se sont trouvés réduits de 12,000 francs — ce qui lui crée une situation difficile contre laquelle la générosité de ses protecteurs et surtout l'extrême économie de son administration lui permettent seules de lutter. Ne rétribuant ni médecins, ni comptable, ni employés, ni gens de service, tout y étant fait gratuitement, l'asile n'a à payer d'autres honoraires que ceux des sœurs et du dentiste (3,000 francs environ par an), ce qui lui permet de consacrer la presque totalité de ses ressources aux jeunes incurables.

Dès à présent, sur les 300 pensionnaires que contient l'asile, plus de 200 y sont entretenues gratuitement. Quant aux autres, leur modique pension de 300 francs ne couvre pas les frais de leur entretien, car la dépense totale de chaque incurable ressort à 387 francs, chiffre qui semble peu élevé si l'on considère leur état de santé, les soins exceptionnels dont elles doivent être entourées, l'abondance et la qualité de leur régime alimentaire.

1012. — **Asile Sainte-Germaine**, rue Desnouettes, 45. — Fondé en 1894. — Dirigé par les *Sœurs hospitalières du Sacré-Cœur de Jésus*. — 35 lits. — Reçoit, de 3 à 12 ans, des filles scrofuleuses, rachitiques, estropiées ou couvertes de plaies, qui seraient refusées comme incurables dans les hôpitaux, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une somme modique une fois donnée.

1012 *bis*. — **Hospice d'Ivry** (voir section LVI). — A 56 lits réservés aux enfants incurables, qui y sont reçus gratuitement.

XVIII

ENFANTS AVEUGLES

1013. — **Institution nationale des jeunes aveugles**, boulevard des Invalides, 56. — Fondée en 1784 par Valentin Haüy (voir section XXXV, la notice sur la *Société philanthropique*). Devenue en 1791 établissement de l'État. Administrée, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par un directeur assisté d'une commission consultative.

L'*Institution nationale* reçoit, entre 10 et 13 ans, des enfants des deux sexes atteints de cécité incurable, sans infirmités ni maladies contagieuses :

les uns gratuitement, boursiers de l'État, des départements ou de la ville de Paris (1), ou bénéficiaires de bourses fondées par des particuliers; les autres moyennant une pension annuelle de 1,200 francs; les uns et les autres devant verser, à leur entrée, la somme de 320 francs pour la fourniture et l'entretien de leur trousseau.

Les enfants admis à l'*Institution nationale* y reçoivent : 1° l'instruction religieuse, qui leur est donnée par un aumônier attaché à l'établissement; 2° l'instruction intellectuelle, comprenant la lecture et l'écriture en relief, la langue française et les éléments des études littéraires, l'histoire et la géographie, l'arithmétique, des notions élémentaires de mathématiques et des sciences naturelles; 3° l'enseignement professionnel, comprenant, pour les garçons : la filcterie, l'empaillage et le cannage des sièges, le tournage et l'accord des pianos; pour les filles : la fileterie, les tricots et divers menus ouvrages d'agrément. Les élèves des deux sexes ayant des aptitudes spéciales sont préparés à la pratique de l'orgue ou au professorat musical (2).

La durée réglementaire du séjour à l'établissement est de huit années pour les élèves musiciens, et de cinq années pour ceux qui apprennent une profession manuelle.

Pour un certain nombre d'entre eux qui désirent et peuvent devenir professeurs, l'*Institution nationale* est une école normale leur conférant des grades

En 1904, elle comptait 240 élèves (155 garçons, 85 filles) Ses dépenses pour cet exercice s'étaient élevées à 357,019 francs.

Cette école d'aveugles est la première qui ait existé dans le monde. Fondée par Valentin Haüy, rue Coquillière, elle fut transférée en 1787 rue Notre-Dame-des-Victoires. Devenue Institution d'État en 1791, elle fut transportée, peu après, dans le quartier de l'Arsenal, au couvent des Célestins, où se trouvait déjà l'institution, récemment fondée, des sourds-muets.

Les deux établissements ayant été bientôt séparés, les jeunes aveugles furent installés en 1794 rue des Lombards, au coin de la rue de Saint-Denis, et, six ans plus tard, à la maison des Quinze-Vingts.

En 1815, le gouvernement, voulant rendre l'Institution complètement indépendante, lui donna le collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor. Une loi de 1838 permit enfin de fonder, boulevard des Invalides, le bel établissement où, le 9 novembre 1843, elle s'installa définitivement.

1014. — **Institut départemental des aveugles de la Seine,** à Saint-Mandé, rue Mongenot, 7. — Fondé, sous le nom d'*Ecole Braille*, en 1883, à Maisons-Alfort, par la *Société d'assistance pour les aveugles;* transféré, en 1885, à Paris, rue de Bagnolet, 152; puis en avril 1889 à Saint-Mandé,

(1) On évalue à 32,000 environ le nombre des aveugles en France, dont 26,000 sans ressources.

(2) L'État dispose de 120 bourses, la ville de Paris de 46.

où il occupe, à l'entrée du bois de Vincennes, une surface de plus de 5,000 mètres. Est devenu depuis 1887 un établissement départemental, ainsi que son annexe l'atelier-asile — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

L'Institut départemental reçoit gratuitement, de 3 à 13 ans, les enfants des deux sexes, aveugles indigents, de nationalité française, dont les parents sont domiciliés dans le département de la Seine depuis deux ans et qui ne sont ni aliénés ou idiots, ni atteints de maladies contagieuses. Il les garde jusqu'à 13 ans, leur donne l'instruction primaire et leur apprend divers travaux manuels (vannerie, cannage et empaillage des chaises, brosserie, confection de couronnes de perles, travaux de fileterie, de tricot et de crochet).

En quittant l'école à 13 ans, ces enfants passent, après examen, à l'atelier, où ils exercent le métier dont ils ont fait l'apprentissage. Ils y sont considérés comme ouvriers et doivent, par leur travail, solder leurs dépenses. Toutefois, comme ils doivent passer jusqu'à leur majorité deux heures par jour à l'école pour y suivre les cours d'adultes, l'administration leur alloue une légère indemnité qui varie selon leurs mérites.

L'Institut départemental reçoit également les enfants aveugles non indigents, soit comme internes, moyennant une pension de 1,000 francs et un trousseau de 350 francs, soit comme externes, moyennant une pension de 400 francs.

Ouverte avec deux élèves, *l'École Braille* en reçut 16 en 1883, 12 en 1884, 33 en 1885, 4 en 1886, 23 en 1887. Elle en comptait une centaine quand elle fut cédée au département, et 112 en 1890. *L'Institut départemental* en compte en 1903, y compris les apprentis de l'atelier-asile, 210, c'est-à-dire à peu près autant qu'il en peut loger.

En octobre 1896, une école maternelle y a été annexée pour enfants aveugles de 3 à 6 ans. — (Pour l'atelier, voir section LVII.)

1015. — **Clinique nationale des Quinze-Vingts** (voir section LVII.) — Traite gratuitement les enfants aveugles curables, particulièrement les nouveau-nés atteints par l'ophtalmie purulente, qui sont soignés dans un pavillon d'isolement annexé, en 1893, à la clinique.

1016. — **Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul,** rue Denfert-Rochereau, 88. — Fondée en 1853 par Mlle Jeanne Bergunion, avec l'assistance dévouée de M. l'abbé Juge. — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1857.

Cette communauté, composée de Sœurs aveugles que leur infirmité aurait empêchées d'être admises dans une autre congrégation, et de Sœurs clairvoyantes (parmi lesquelles doit être choisie la Supérieure), reçoit de jeunes aveugles, moyennant une pension de 400 francs, quand leur famille ou leurs protecteurs peuvent la payer, gratuitement dans le cas contraire — qui est le plus fréquent.

L'établissement comprend cinq catégories distinctes : les enfants de 3 à 11 ans ; — les *grandes* ou *étudiantes*, de 11 à 18 ans ; — les *enfants de*

Marie, travaillant à l'ouvroir et pouvant y rester toute leur vie ; — les brossières, apprenties et ouvrières de tout âge ; — les dames pensionnaires, aveugles, qui y trouvent une maison de retraite (voir section LVII).

Outre les classes, l'ouvroir et l'atelier de brosserie (installé en 1894 par l'*Association Valentin Haüy*, avec le concours de la *Société des ateliers d'aveugles*, qui forma les premières apprenties), il comprend une imprimerie du système Braille où 9 aveugles, dont 5 religieuses, exécutent avec une rare habileté les travaux les plus délicats. Organisée en 1864 par l'abbé Juge, pour le seul usage de la maison, cet atelier imprime en moyenne chaque année 600,000 pages, formant des volumes destinés aux bibliothèques d'aveugles du monde entier.

Mlle Anne Bergunion dirigeait depuis 1838, rue des Postes, 24, un petit ouvroir, entretenu par une association charitable, où des jeunes filles indigentes travaillaient sous sa surveillance. Au mois d'octobre 1850, le secrétaire de la *Société du patronage des aveugles*, ayant entendu parler de Mlle Bergunion, de l'excellente tenue de son ouvroir, de la discipline maternelle qu'elle savait y faire régner, la pria instamment de recueillir chez elle deux jeunes aveugles d'un caractère difficile, de les loger, de les nourrir, de leur apprendre un métier, moyennant une pension de 300 francs qui lui serait fournie pour chacune d'elles Pour Mlle Bergunion, déjà fort occupée par son ouvroir, qui comptait alors 35 apprenties, c'était une lourde charge ; elle l'accepta pourtant sans hésiter, et les deux pensionnaires dont elle consentait à se charger lui furent aussitôt amenées. Quelques mois plus tard, elle en avait reçu 6 autres que l'*Institution nationale* avait dû renvoyer comme « indomptables », et que, par sa fermeté enveloppée de tendresse, elle eut bientôt domptées.

S'étant passionnément attachée à la nouvelle mission qu'elle avait assumée, Mlle Bergunion se demandait avec anxiété ce que deviendraient ses malheureuses pupilles, le jour où elle disparaîtrait. Ayant été, de tout temps, attirée vers la vie religieuse, elle s'y sentit plus impérieusement appelée par l'intérêt de ses petites aveugles et résolut de fonder une congrégation qui s'associerait à sa tâche et qui, après elle, pourrait la continuer.

Dès 1852, son projet ayant été approuvé par l'autorité diocésaine, elle en préparait l'exécution en formulant la règle du nouvel ordre et en adoptant un costume spécial. Au mois de janvier 1853, elle quittait l'ouvroir de la rue des Postes, où la future communauté n'aurait pu trouver place, pour s'installer dans une maison qu'elle avait louée à Vaugirard ; et, le 12 mai suivant, Anne Bergunion — devenant la *Sœur Saint-Paul* — recevait l'habit, des mains de Mgr de la Bouillerie, ainsi que 12 autres sœurs, dont 7 aveugles.

La maison de Vaugirard était suffisamment vaste, mais humide, et le loyer en était coûteux. Pour satisfaire aux demandes d'admission qui lui arrivaient de plus en plus nombreuses, l'œuvre devait ménager avec soin ses modiques ressources. Elle se transporta à Bourg-la-Reine, dans un immeuble nommé le *Château de Henri IV* et que l'abbé Juge, devenu l'aumônier de la maison, avait presque entièrement payé de ses deniers.

A peine cette nouvelle installation était-elle faite que les *Sœurs de Saint-Paul* en constataient les inconvénients. Elles y étaient trop loin de Paris, « trop loin de la bourse charitable où les malheureux vont puiser ». C'est là qu'il fallait revenir. S'y étant décidées, elles achetèrent un terrain situé dans la rue d'Enfer (devenue depuis la rue Denfert-Rochereau), et dépendant de l'*Infirmerie Marie-Thérèse*, pour s'y installer définitivement (1).

1017. — **Asiles-écoles pour les jeunes filles aveugles, arriérées,** à Chilly-Mazarin (Seine-Oise). — Fondé en 1900 par l'*Association Valentin Haüy*. — Dirigé par les *Sœurs aveugles de Saint-Paul*. — 12 places.

1017 *bis*. — **Asile de jeunes garçons infirmes et pauvres,** rue Lecourbe (voir section XVII). — A 30 places réservées à de jeunes garçons aveugles, aptes à recevoir l'enseignement de la musique. Il les admet jusqu'à l'âge de 10 ans Le programme de leurs études comprend : l'instruction primaire supérieure jusqu'au brevet de capacité inclus; l'enseignement du piano, des instruments de bois et à cordes, de l'orgue, de l'harmonium, de l'harmonie, de la composition musicale et de l'accord des pianos.

1017 *ter*. — **Société d'assistance pour les aveugles** (voir section LVII).

1017 *quater*. — **Association Valentin Haüy** (voir section LVII).

XIX

ENFANTS SOURDS-MUETS

1018. — **Institution nationale des sourds-muets,** rue Saint Jacques 254. — Fondée en 1765, par l'abbé de l'Épée. — Dotée en 1778 par Louis XVI. — Devenu établissement national en 1791. Dépendant du ministère de l'intérieur. — 265 places.

Cet établissement a reçu, depuis longtemps, les jeunes sourds-muets des deux sexes Depuis 1859, les sourdes-muettes étant envoyées à l'*Institution nationale* de Bordeaux, il ne reçoit plus que des garçons, les uns, entre 9 et 12 ans, gratuitement, comme boursiers de l'État (1), de la ville de Paris,

(1) Lire, pour plus de détails, le remarquable ouvrage de M. Maurice de la Sizeranne, *les Sœurs aveugles de Saint-Paul* (chez Lecoffre, Paris 1904), qui, outre une histoire détaillée de cette belle œuvre, comprend plusieurs chapitres du plus haut intérêt sur la « psychologie des aveugles ».

des départements, ou bénéficiaires de bourses fondées par des particuliers; les autres, comme élèves libres, moyennant une pension annuelle de 1,400 francs, qui peut être réduite par décision spéciale du ministère de l'intérieur, et un trousseau de 400 francs. Les premiers restent à l'établissement pendant huit années, les autres jusqu'à l'âge de 21 ans au plus.

Ils reçoivent, avec l'instruction religieuse et l'instruction intellectuelle, un enseignement professionnel les formant aux métiers de lithographes, typographes, menuisiers, sculpteurs sur bois, cordonniers ou horticulteurs.

Outre les élèves internes, l'*Institution nationale des sourds-muets* reçoit :

1° Des *demi-pensionnaires*, y entrant tous les jours dès l'ouverture des classes, en sortant avant le souper, y prenant le déjeuner de midi et le goûter de 4 heures, moyennant une pension de 800 francs;

2° Des *externes surveillés*, entrant et sortant aux mêmes heures que ceux-ci, mais retournant dans leur famille pour y prendre le repas de midi, moyennant une pension de 680 francs (1).

En 1901 l'*Institution nationale des sourds-muets* comptait 265 élèves. Les dépenses pendant cet exercice s'étaient élevées à 452,353 francs.

L'État dispose de 140 bourses divisibles par fractions; 10 bourses ont été fondées pour les garçons, 5 pour les filles, par des legs particuliers.

L'Institut des sourds-muets fut fondé par l'abbé de l'Épée, rue des Moulins. Il fut transféré au quartier de l'Arsenal, dans l'ancien couvent des Célestins qui lui avait été affecté par un arrêt de 1785 et dont la jouissance lui fut confirmée par la loi du 21 juillet 1791. Il fut enfin installé en 1794 à l'emplacement qu'il occupe encore (2).

1019. — **Fondation Vignette.** — En exécution d'un legs fait, en 1831, par Mlle Vignette à l'*Institution nationale des sourds-muets*, 8 places gratuites sont réservées dans cet établissement à de jeunes sourds-muets indigents de 8 à 12 ans de trois communes de Seine-et-Marne, et, à leur défaut, à des enfants de Paris.

1020. — **Institution nationale des sourds-muets**, rue Saint-Jacques, 254. — *Clinique otologique*. — Fondée en 1882. — Consultations gratuites pour les indigents atteints de maladies de l'oreille.

(1) L'*Institution nationale* a ouvert, en 1898, une classe enfantine où les jeunes sourds-muets sont reçus dès l'âge de 9 ans, moyennant une pension annuelle de 900 francs comme pensionnaires, de 600 francs comme demi-pensionnaires, de 250 francs comme externes — à moins qu'ils n'aient reçu une bourse ou une fraction de bourse.

(2) Les filles sourdes-muettes sont admises à l'*Institution nationale* de Bordeaux aux mêmes conditions que les garçons à l'*Institution nationale* de Paris. Cette maison, fondée en 1785 par Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, reconstituée par décret du 11 septembre 1859, est desservie par les *Sœurs de la Charité de l'instruction chrétienne* (de Nevers). La durée des études y est de huit ans.

1021. — **Institut départemental de sourds-muets, à Asnières,** rue de Nanterre, 29. — Fondé, en 1892, par le conseil général de la Seine, sur la proposition de M. Faillet. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — 200 places.

Reçoit gratuitement, dès l'âge de 6 ans, et garde jusqu'à 21 ans, des enfants sourds-muets des deux sexes, de nationalité française, dont les familles sont domiciliées, depuis deux ans au moins, dans le département de la Seine.

Il reçoit en outre, jusqu'à concurrence du vingtième de l'effectif, des élèves libres appartenant à des familles domiciliées dans le département, soit comme internes, moyennant une pension de 1,000 francs, soit comme demi-pensionnaires, moyennant une pension de 600 francs, soit comme externes, moyennant une pension de 400 francs.

L'école comporte 3 sections : garçons et filles de 6 à 9 ans; garçons de plus de 9 ans; filles de plus de 9 ans.

L'enseignement comprend : la parole articulée et la lecture sur les lèvres; l'instruction primaire; l'apprentissage d'une profession.

Quand les élèves ont atteint l'âge de 13 ans, ils choisissent le métier qu'ils veulent apprendre. Des ateliers destinés à les y former sont annexés à l'établissement. L'apprentissage dure quatre ans.

Le conseil général vote chaque année les fonds nécessaires à l'entretien de l'Institut.

1022. — **École de sourdes-muettes, à Bourg-la-Reine,** grande route d'Orléans, 53. — Fondée en 1856, et dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — *Reconnue établ. d'util. publ.* comme délégation de la *Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets.* — Reçoit depuis 6 ans, et garde autant qu'elles veulent rester, des filles sourdes-muettes boursières des départements, ou placées par leurs familles moyennant une pension de 400 francs, et l'apport d'un trousseau. — 100 places (en trois divisions).

Un ouvroir annexé à la maison reçoit les sourdes-muettes dont l'éducation scolaire est terminée, et leur apprend à fabriquer des corsets, moyennant une pension de 10 francs par mois pendant leur apprentissage, qui dure deux ans, et les garde ensuite au pair.

1023. — **Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets,** rue Serpente, 28. — Fondée, en 1866, par M. Augustin Grosselin. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1875. — Administrée par un conseil de 12 membres. — A pour but de faire instruire les enfants sourds-muets dans les écoles maternelles ou primaires jusqu'à leur admission dans un établissement spécial; — de recueillir des sourds-muets orphelins; — de fournir gratuitement aux instituteurs des publications devant servir à l'instruction de leurs élèves sourds-muets.

La Société continue son assistance à ses pupilles, devenus adultes, quand ils en ont besoin.

Outre les souscriptions de ses adhérents, elle reçoit chaque année une importante cotisation de la famille du fondateur et une subvention du ministère de l'intérieur.

Son budget, pour le dernier exercice, comportait une dépense de 6,448 francs, dont 4,260 francs de pensions ou secours à des sourds-muets.

XX

ENFANTS ALIÉNÉS, IDIOTS OU ARRIÉRÉS

1024. — **Hospice de Bicêtre** (voir section LV). — A une section spéciale affectée aux enfants idiots, arriérés, gâteux, nerveux ou épileptiques. Les occupe dans divers ateliers (menuiserie, serrurerie, vannerie, couture, cordonnerie, imprimerie, brosserie) installés de 1883 à 1889.

1024 *bis*. — **Colonie de Vaucluse**, à Épinay-sur-Orge. — Asile départemental fondé, en 1876, par la Préfecture de la Seine. Réorganisé en 1885 et 1888. — Reçoit entre 7 et 18 ans des garçons indigents, aliénés, épileptiques, idiots ou arriérés, mais valides. Leur apprend divers travaux manuels et principalement, dans une ferme de dix hectares annexée à l'établissement, les travaux agricoles. En comptait, au 1er janvier 1903, 253.

1025. — **Fondation Vallée, à Gentilly**, rue Benserade, 7. — Succursale de Bicêtre, ouverte en 1890, en exécution d'un legs de M. Vallée. — Reçoit des filles épileptiques ou idiotes, dans les mêmes conditions que la *Colonie de Vaucluse* les garçons. Les occupe dans des ateliers de couture et de repassage. En comptait, au 1er janvier 1903, 222.

1026. — **Institut médico-pédagogique**, à Vitry, rue Saint-Aubin, 22. — A pour but le traitement des enfants arriérés et nerveux des deux sexes, qu'il reçoit moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré.

1027. — **Institution des enfants arriérés**, à Eaubonne (Seine-et-Oise). — Fondée en 1847. — Reçoit, sans condition d'âge et moyennant une pension variable, pour leur donner l'instruction dont ils sont susceptibles, les jeunes garçons dont l'intelligence s'est trop lentement formée pour qu'ils puissent être admis dans d'autres maisons d'éducation.

XXI

APPRENTISSAGE

SOCIÉTÉS DE PROTECTION ET D'ENCOURAGEMENT (1)

1028. — **Société des Amis de l'enfance,** *pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de la ville de Paris*, rue de Crillon, 19. — Fondée en 1828 par un groupe de jeunes gens à peine sortis du collège. — Dirigée par un conseil que préside M. Housset. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1867. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette Société, qui depuis sa fondation n'a cessé de progresser, a pour but d'adopter, depuis l'âge de 8 ans et avant 13 ans, de jeunes garçons indigents, Français, domiciliés à Paris depuis deux ans au moins; de les placer d'abord dans un établissement de bienfaisance où ils reçoivent l'instruction élémentaire (établissements de Saint-Nicolas à Paris, Issy, Igny et Buzenval, orphelinat Saint-Louis et divers orphelinats de province); de les mettre en apprentissage à 13 ans, en continuant à les surveiller et à les protéger; de donner un secours mensuel de 10 francs à ceux qui sont restés dans leur famille (quand son comité a jugé qu'ils pouvaient le faire sans inconvénient); enfin d'offrir à ses pupilles l'abri d'une maison

(1) Depuis que, pour faire donner une éducation technique aux enfants des sous-officiers de son régiment, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt installait dans une de ses fermes la première école professionnelle qui ait été fondée en France, on en a créé de plus en plus. En 1840, leur nombre s'élevait pour tout le pays à 140; en 1880, à 550 environ; il doit être de plus de 1,000 aujourd'hui. En outre, beaucoup de sociétés se sont formées pour placer les enfants en apprentissage, avec des contrats rédigés par leurs soins, pour les protéger, les assister jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie, et récompenser de diverses façons les plus méritants.

Mais la tâche de ces sociétés de patronage devient, de jour en jour, plus ingrate, et ils éprouvent à la remplir une difficulté croissante tenant à deux causes qui, en réalité, se confondent.

Les parents ne comprennent plus assez que leur véritable intérêt est de laisser à leurs enfants le temps d'apprendre à fond leur métier pour y devenir des ouvriers accomplis. Ils ne songent qu'à les voir toucher le plus tôt possible leur première paye. Ils répugnent à les lier par un contrat qui, en leur assurant un salaire plus élevé, le leur ferait attendre davantage. Les patrons, d'autre part, sentant leurs apprentis impatients de les quitter et n'ayant plus d'intérêt à les bien former, au lieu de s'en donner la peine, font trop souvent de ces enfants des manœuvres.

De là le cri que poussent toutes les industries, surtout les industries d'art : « On ne fait plus d'apprentis! » De là un grave péril pour ces industries, chaque jour plus menacées par la concurrence étrangère, qui ne pourraient lutter contre elle que par l'habileté, par le goût d'ouvriers d'élite formés avec soin, et qui n'en recrutent plus assez.

de famille, où ils viennent coucher tous les jours et passer la journée du dimanche (voir section XLIII).

Les enfants que la Société admet comme « adoptés » sont complètement à sa charge Pour ceux qu'elle admet comme « mixtes », la Société paye une partie de la pension; leur famille ou leurs protecteurs, le reste. Pour ceux enfin qui sont admis comme « patronnés », la pension est payée tout entière par leur famille, mais dans les conditions avantageuses qu'assure la Société.

Six prix, cinq annuels, un biennal, fondés par des membres ou des amis de la Société, consistant en sommes de 50 francs et de 100 francs destinées à l'achat d'outils ou de mobiliers, sont accordés aux anciens apprentis les plus méritants.

Comme la plupart des œuvres, même de celles qui sont devenues les plus importantes, la *Société des Amis de l'enfance* eut un berceau modeste. Son premier siège était une échoppe du quai des Augustins où les jeunes fondateurs, disposant d'un budget de 2,000 francs à peine, « discutaient, à la lueur de deux chandelles, l'admission d'un ou deux orphelins (1) ».

En 1840, le curé de Saint-Séverin ayant mis à sa disposition un enclos dépendant du presbytère, la société put y réunir ses pupilles, le dimanche. Pendant l'année suivante, cette réunion eut lieu dans un petit établissement fondé, rue Coppeau, par la Société de Saint-Vincent de Paul, et où ses apprentis pouvaient prendre le repas du soir. En 1842, enfin, les Frères ayant ouvert une maison rue Saint-Étienne, la Société leur confia — les uns pour y loger et y travailler; les autres, employés au dehors, pour y loger seulement — ceux de ses apprentis qui ne pouvaient demeurer chez leurs patrons.

Au foyer d'autrui, si hospitalier qu'il soit, on ne se trouve jamais à l'aise comme à son propre foyer. Ses pupilles éprouvant cette impression et la manifestant, y trouvant d'ailleurs l'avantage d'une surveillance plus constante et plus directe, la Société voulut les installer chez elle, c'est-à-dire chez eux. Elle les installa d'abord dans un petit rez-de-chaussée de la rue des Deux-Portes, et bientôt, celui-ci étant devenu insuffisant, au second étage d'une maison de la rue Neuve-Ménilmontant, où elle put établir bien modestement encore sa première « Maison de famille », nom trouvé par un de ses jeunes patronnés qui devait mourir à l'assaut de Sébastopol « en laissant dans son sac de soldat un testament qui l'instituait sa légataire universelle ».

En 1847, la *Maison de famille* quittait la rue Neuve-Ménilmontant pour s'installer plus largement rue Culture-Sainte-Catherine, où quinze ans plus tard, grâce à une libéralité particulière, elle pouvait donner à six de ses apprentis une hospitalité complète. En 1865, le bail de la rue Culture-Sainte-Catherine arrivant à l'échéance et ne pouvant être renouvelé, la Société, effrayée des exigences de divers propriétaires à qui elle s'était adressée, ne savait où transporter ses pénates déjà si souvent déplacés;

(1) *Souvenirs du vicomte de Melun.*

une société immobilière fondée à côté d'elle, dans un but charitable, la tira d'embarras en faisant construire, rue Crillon, 25, une maison spécialement destinée à son usage, qu'elle lui loua à des conditions fort avantageuses. Brûlée en partie pendant la Commune, cette maison fut promptement réparée ; mais vingt ans après elle ne répondait plus aux besoins toujours croissants de la Société. Il fallut lui adjoindre, au prix de 140,000 francs, une nouvelle et importante construction qui fut inaugurée en 1892 et qui contenait 84 lits, auxquels, en 1893, on dut en ajouter 20 autres (voir section XLIII.)

Sauf la crise de 1870-1871, qui éprouva plus ou moins toutes les œuvres, la *Société des Amis de l'enfance*, pendant le cours de sa longue existence, n'a connu que des jours heureux ; et, les services qu'elle rend étant de plus en plus appréciés, elle n'a cessé de se développer et de se fortifier.

En 1861, elle avait déjà recueilli et fructueusement dépensé 701,942 fr. Ses recettes, qui n'étaient au début, nous l'avons dit, que de 2,000 francs à peine, s'élevaient à cette époque à 46,287 francs. Elles étaient en 1865 de 66,950 francs ; en 1870, de 55,652 francs ; en 1873, de 85,575 francs ; en 1880, de 92,435 francs.

Depuis, et surtout dans les quinze dernières années, comme nous allons le montrer, l'accroissement de ses ressources a été plus sensible encore, lui fournissant le moyen d'étendre sur un plus grand nombre d'enfants son bienfaisant patronage :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1880	92.435f	90.506f
1881	92.862	86.965
1882	78.295	84.291
1883	81.937	74.829
1884	97.425	96.279
1885	86.488	84.759
1886	85.336	88.686
1887	83.879	81.951
1888	93.842	92.806
1889	99.444	92.851
1890	109.333	94.597
1891	100.850	99.006
1892	106.481	99.022
1893	109.122	98.333
1894	118.626	121.518
1895	133.739	133.577
1896	110.839	116.967
1897	117.403	119.726
1898	132.454	132.750
1899	137.870	124.584
1900	127.189	125.817
1901	161.071	141.513 (1)

(1) Dont 67,084 francs pour payement de pensions, 48,706 pour la Maison de famille, 4,728 pour secours à domicile.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, la *Société des Amis de l'enfance* a recueilli 4,446,475 enfants.

Au 1er janvier 1902, elle comptait 199 pupilles dans diverses maisons d'éducation, 60 à la Maison de famille et 39 secours à domicile.

Pendant l'exercice 1901 elle avait prononcé 76 admissions (42 pour les pensions, 34 pour la Maison de famille) sur 208 demandes (1).

1029. — **Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures,** rue de Rennes, 44 (précédemment rue de l'Abbaye, 16). — Fondée, en 1866 (à la mairie du Ier arrondissement, sous le nom de *Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures*), par M. Bareswil, avec le concours et sous la présidence de M. Dumas, le célèbre chimiste. — Administrée par un conseil, sous la présidence d'honneur du ministre de l'agriculture et du commerce, et la présidence effective de M. Georges Picot. — Secrétaire général : M. Léon Caubert. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but « d'améliorer la condition des apprentis et des enfants employés dans les manufactures par tous les moyens qui, en respectant la liberté de l'industriel et l'autorité du père de famille, agissent en conformité des lois sur l'apprentissage et le travail des enfants ».

Simple société d'études, de propagande et d'encouragement, au début, elle poursuivait uniquement son œuvre « par le fonctionnement de divers comités, par la publication d'un bulletin, par l'attribution de subventions et la distribution bisannuelle, en Sorbonne, de récompenses décernées aux institutions charitables, aux institutions manufacturières, aux instituteurs et institutrices, aux contremaîtres et contremaîtresses, aux apprentis et apprenties, aux vétérans de l'industrie demeurés chez le patron d'apprentissage, et enfin aux lauréats de ses comités ».

A ces œuvres primitives de propagande et d'encouragement qu'elle a continuées, développées, augmentant notamment le nombre de ses récompenses et l'utile éclat de leur distribution (2), la Société en a successivement ajouté de nouvelles, dont nous citerons seulement les principales :

L'Œuvre de l'assistance judiciaire, se mettant à la disposition des apprentis et des patrons pour régler amiablement et gratuitement les contestations qui peuvent s'élever entre eux; *l'Œuvre des accidents de fabrique et d'atelier*, ayant pour but de prévenir les accidents auxquels l'inexpérience des apprentis les expose et d'en atténuer pour eux les conséquences; *l'Œuvre des bibliothèques*, recueillant ou achetant des ouvrages instructifs qu'elle distribue partout où se trouvent des apprentis; enfin *l'Œuvre du placement des apprentis*, créée en 1877 et qui devait devenir l'un de ses moyens d'ac-

(1) Les demandes d'admission doivent être adressées au secrétaire général, rue Crillon, 19.

(2) En 1894, un bienfaiteur, qui n'a pas voulu faire connaître son nom, a légué 120,000 francs à la Société, pour en affecter les revenus à la distribution de nouveaux livrets.

tion les plus efficaces, en faisant des enfants qu'elle met en apprentissage, avec des contrats rédigés par ses soins, ses véritables pupilles.

Le nombre de ces pupilles fut immédiatement et resta toujours assez élevé pour imposer à la Société un sensible surcroît d'efforts et de peines, mais pour augmenter sensiblement aussi la somme des services déjà rendus par ses autres œuvres :

ANNÉES	ENFANTS PLACÉS avec ou sans contrat	ENFANTS PLACÉS avec contrat	ENFANTS sous la surveillance de la Société au 31 décembre
1877	60	46	32
1878	104	76	89
1879	88	78	127
1880	98	79	142
1881	62	47	130
1882	64	52	126
1883	71	66	104
1884	52	50	118
1885	63	49	110
1886	54	43	90
1887	83	62	86
1888	79	59	105
1889	61	53	112
1890	72	61	110
1891	70	58	110
1892	93	69	117
1893	75	56	111
1894	72	52	114
1895	56	35	95
1896	65	31	77
1897	44	25	69
1898	58	36	76
1899	43	27	79
1900	35	22	69
1901	22	12	56
1802	48	37	62

Depuis qu'elle s'occupe de placement (1877), la *Société de protection* a donc mis en apprentissage, avec contrat, **1,281** enfants.

Elle publie un bulletin trimestriel.

1830. — **Société d'apprentissage des jeunes orphelins.** Agence-école, rue du Parc-Royal, 10 (primitivement, 4, rue des Quatre-Fils; transférée en 1874, 6, rue d'Anjou, devenue en 1876 la rue Pastourelle, et, en 1885, à son adresse actuelle). — Fondée en 1822 par le baron de Gérando, avec le concours de MM. Delessert, Guizot, de Barante, de Rémusat, Lanjuinais, André de Montebello, auxquels se joignirent plus tard MM. Carnot, de Montalivet, de Cambacérès, de Jouvencel, de Padoue, de La Roche-

foucauld-Liancourt, etc. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1839. — Dirigée par un conseil que préside M. Georges Picot.

La Société, moyennant un droit d'admission de 75 francs, prend sous son patronage, sans distinction de nationalité ni de culte, lorsqu'ils ont 13 ans révolus, pour les placer dans l'industrie et le commerce : 1° les enfants pauvres qui ont perdu leur père ; 2° ceux qui ont perdu leur mère, lorsque le père est inconnu, ou les a délaissés depuis longtemps, ou pourrait les corrompre par ses exemples, ou serait dans l'impossibilité de les élever par suite de ses infirmités ; 3° les enfants naturels dont la mère est dans l'indigence et qui ne sont pas assistés par leur père ; 4° les enfants dont le père est détenu et ne peut les élever.

Elle pourvoit à l'entretien de ses protégés pendant la durée de leur apprentissage, distribue entre eux chaque année des vêtements neufs dont le prix total, selon le nombre des enfants, varie de 3,000 à 4,000 francs ; en cas de maladie, elle les fait soigner à ses frais.

Chacun des membres de la Société est chargé de la surveillance spéciale d'un ou de plusieurs de ses pupilles.

L'Agence-école est ouverte aux apprentis tous les dimanches (sauf le dernier de chaque mois, qu'ils doivent consacrer à leurs familles), depuis 11 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. Dans l'après-midi, ils assistent à la messe, font une promenade en commun et suivent un cours d'instruction élémentaire ; et, le soir, ils dînent à l'Agence aux frais de la Société. Bien que l'assiduité aux réunions du dimanche ne soit pas obligatoire, les patronnés s'y trouvent presque toujours au complet.

Pour les encourager à l'économie, la Société leur accorde une prime de 10 pour 100 sur tous les versements qu'ils font à la Caisse d'épargne. Aux plus méritants, elle accorde des « prix de sortie d'apprentissage » en argent, variant de 25 à 100 francs et d'une valeur totale de 700 francs, fondés par divers bienfaiteurs (le duc de Cambacérès, MM. de Jouvencel, Jean de Perthuis, Singer, Edmond Thorel, etc.). Elle y joint, le plus souvent, une literie complète (1).

A ce moment, leur apprentissage terminé, les pupilles sont accueillis par la *Société de prévoyance et de secours mutuels des Amis de l'apprentissage*, fondée en 1855, sous les auspices de la Société, par quelques-uns de ses anciens patronnés.

La *Société d'apprentissage des jeunes orphelins*, la première de cette nature qui ait été fondée à Paris, semble avoir immédiatement trouvé le mode de patronage le plus sûr et le plus efficace. En plaçant ses pupilles chez de petits patrons pouvant les loger, les nourrir, s'occuper d'eux constamment ; chez qui, en un mot, ces orphelins retrouvent un foyer familial, elle a donné un exemple qu'après bien des tâtonnements devaient imiter diverses autres sociétés de patronage et la ville de Paris elle-même.

(1) En 1901, la Société a donné à ses apprentis 73 blouses, 68 cottes, 81 paires de brodequins, 64 tabliers, 82 pantalons, 83 chemises, 183 paires de chaussettes, 17 lits, 48 draps, etc. Elle leur a fait prendre 114 bains chauds, 307 bains froids.

Un détail touchant montre quels sentiments cette éducation de famille entretient chez ces pupilles : ceux-ci eurent d'eux-mêmes, en 1877, l'idée de constituer une petite caisse, dite « Caisse de la reconnaissance », et dont les fonds, administrés par trois d'entre eux, devaient leur fournir les moyens d'aller déposer, chaque année, des couronnes sur la tombe de leurs bienfaiteurs ou de leurs camarades.

Quant à la situation matérielle de la Société, grâce au dévouement des hommes qui s'y sont consacrés, et parmi lesquels il faut nommer M. Dubail, mort en 1891, son président honoraire, après s'y être dévoué pendant 50 ans et en avoir été, pendant 37 ans, le très actif secrétaire, elle n'a jamais été compromise (1).

Son avoir, qui était de 30,000 francs en 1863, s'élevait, au 1er janvier 1902, à 106,084 francs. Le nombre des pupilles adoptés par la Société depuis sa fondation est d'environ 2,400.

1031. — **Association pour le placement en apprentissage et le patronage d'orpheline des deux sexes.** Agence, rue Ferdinand-Duval, 4 (précédemment rue de Turenne, 3, puis 37). — Fondée en 1829 (sous le nom d'*Association de fabricants et d'artisans pour le placement en apprentissage*, etc., qui a été modifié en 1872) — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1867. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un comité que préside M. Ménard.

Cette Association a pour but de patronner, dès l'âge de 12 ans, jusqu'à 14 ans, sans distinction de culte ni de nationalité (en leur procurant gratuitement l'apprentissage d'un état, une instruction appropriée à leur intelligence et une éducation morale et religieuse, suivant le culte de leurs parents) :

1° Les enfants pauvres des deux sexes qui ont perdu leur père, et ceux qui ont perdu leur mère, lorsque leur père est inconnu, ou qu'il les a délaissés depuis longtemps, ou pourrait les corrompre par son exemple, ou serait dans l'impossibilité de les élever;

2° Les enfants dont le père est sous le poids d'une condamnation, lorsque la durée de la détention est au moins égale à la durée de l'apprentissage du candidat;

3° Les enfants dont le père, reconnu incurable, serait placé comme tel dans un hospice ou dans un asile d'aliénés, et dont la mère n'existerait plus ou serait dans l'indigence;

4° Les enfants dont le père a disparu depuis un certain temps, laissant la mère dans l'indigence, ou lorsque la mère elle-même a disparu et que le père est dans l'impossibilité de les élever;

(1) Ses recettes, qui en 1901 étaient de 13,917 francs, ont varié de 10,880 francs (1882) à 19,820 francs (1889); ses dépenses, de 8,043 francs (1873) à 19,290 francs (1863).

Le nombre de ses pupilles, qui était en 1901 de 57, a varié de 42 (1892) à 130 (1864).

Enfin le total des sommes déposées à la Caisse d'épargne par les apprentis, qui était en 1901 de 1,140 francs, a varié de 538 (1890) à 2,170 francs (1897).

5° Les enfants qui, par suite de circonstances particulières, peuvent être considérés comme orphelins.

L'Association place immédiatement en apprentissage les enfants qu'elle a admis au patronage, en les confiant à la direction et à la surveillance spéciale d'un de ses membres.

Elle leur donne, selon leurs besoins, des vêtements et des objets de literie (1); elle décerne, aux plus méritants, des récompenses en argent; elle accorde enfin à ses anciens pupilles ayant terminé leur apprentissage dans de bonnes conditions, et étant restés en rapport avec elle, des « prix de persévérance » consistant en livrets de caisse d'épargne, de 20 francs au minimum. Pour pouvoir continuer à tenir tous les engagements qu'elle avait pris par ses statuts, l'Association vota en 1894, sur le rapport de M. Guillaumin, une double innovation.

Elle s'était engagée, en effet, à exercer sur ses pupilles une « surveillance active » et à les placer en apprentissage, selon « leur choix et leurs facultés ». Elle jugea nécessaire, pour continuer à remplir la première condition, de recevoir ses patronnés, le dimanche, à son agence, et de leur y offrir à dîner, comme le faisait la société dont nous venons de parler; pour remplir la seconde, de recueillir dans un internat ceux que leurs parents ou leurs patrons ne pouvaient loger et nourrir.

Les patrons qui nourrissent et logent leurs apprentis deviennent, en effet, de plus en plus rares, et dans certaines industries, non les moins importantes, ne se trouvent plus. Quand ses pupilles se sentaient une vocation particulière pour ces industries, l'Association se voyait donc obligée, soit de les diriger (contrairement à leur choix et à leurs facultés) sur une autre plus hospitalière, soit de les laisser suivre leur penchant, sans pouvoir leur assurer la nourriture et le logement. Depuis plusieurs années, elle désirait remédier à cet inconvénient. Après avoir étudié les divers modes d'internat, elle adopta, comme le meilleur, celui des *Groupes de famille*, créé par le *Patronage des plumes et fleurs* (voir n° 1032).

Pendant le cours de sa longue existence, cette Société n'a jamais périclité; et dans les vingt-cinq dernières années elle s'est sensiblement développée. Le chiffre de ses recettes, qui était en 1830 de 6,369 francs; — en 1860, de 8,411 francs; — en 1890, de 18,477 francs, — s'est élevé, en 1901, à 37,907 francs (contre 34,010 de dépenses)

Au 31 décembre 1865, elle comptait 81 pupilles; au 31 décembre 1875, 109; au 31 décembre 1895, 139; elle en comptait, au 15 mai 1902, 153.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, l'Association a patronné et dirigé **5,112** enfants et dépensé pour eux la somme totale de **1,358,489** fr.

(1) En 1901, l'Association a distribué à ses pupilles 23 lits avec literie complets; aux garçons, 54 pantalons, 85 blouses, 55 chapeaux, 58 costumes complets, 134 paires de chaussures, 265 chemises de coton et 65 de flanelle, 280 paires de chaussettes, 200 mouchoirs, 100 tabliers, 30 pèlerines à capuchon, etc.;

Aux filles, 228 robes, 101 chapeaux, 251 chemises, 60 jupons de tricot, 69 camisoles, 243 paires de chaussures, 109 corsets, 360 paires de bas de laine ou de coton, etc.

1032. — **Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans l'industrie des plumes et des fleurs.** — Siège social : boulevard de Sébastopol, 90. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Fondée en 1866. — *Reconnue établ. d'util publ.* en 1892.

Les membres de la corporation des plumes et fleurs qui, sur l'initiative de l'un d'eux, M. Charles Petit, formèrent cette société, avaient pour but d'assurer à leur double industrie le recrutement d'ouvriers honnêtes et habiles ; de surveiller, de moraliser les jeunes apprentis des deux sexes, en leur faisant donner l'instruction élémentaire et l'enseignement professionnel ; de compléter enfin l'action de leur famille (sans prétendre se substituer à elle) en développant leurs aptitudes et en récompensant leurs efforts.

Pour atteindre ce but, la Société commença par mettre en apprentissage les enfants qui lui étaient adressés, avec des contrats rédigés sous ses auspices, et en plaçant chacun d'eux sous la surveillance attentive d'un de ses délégués.

Puis, voulant stimuler leur zèle par des récompenses méritées, elle organisa des concours annuels de fabrication, de monture, de trempage et de teinture, concours auxquels, depuis 1885, sont admises même les apprenties plumassières et fleuristes étrangères à la Société et que suit une distribution de prix (prix de conduite, de travail professionnel, d'instruction, de dessin, de progrès) consistant en livrets de la caisse d'épargne d'une valeur de 20 à 200 francs, en livres, médailles, etc.

Elle avait fondé, en effet, des cours gratuits d'instruction primaire, d'histoire naturelle, de dessin (1), et mis à la disposition de ses pupilles une bibliothèque composée avec soin.

Elle compléta enfin son œuvre, en 1886, par une création fort heureuse et justement appréciée. Un certain nombre de ses jeunes apprenties que leurs patrons ne pouvaient ni loger ni nourrir, et dont la famille habitait la banlieue, échappaient à son action tutélaire. Pour remédier à ce dangereux inconvénient, elle fonda de petits internats dénommés *Groupes de famille*, lui permettant d'assurer, sous une surveillance maternelle et moyennant rétribution partielle convenue avec le patron, le logement et la nourriture à des groupes de cinq jeunes filles (2).

Un médecin, un oculiste, un dentiste et un pharmacien furent attachés, dès l'origine, à l'œuvre nouvelle, et, deux ans plus tard, un vestiaire y fut adjoint, pour venir en aide aux apprenties les plus nécessiteuses.

Quatre de ces groupes de famille furent successivement établis, et les heureux effets de cette création engagèrent plusieurs autres sociétés à l'imiter.

Au premier concours de fabrication, ouvert en 1868, le nombre des concurrents n'était que de 24, celui des lauréats de 14, et la somme distribuée

(1) Ces cours ont lieu, tous les dimanches, de 9 heures à midi, à l'hôtel des Chambres syndicales, rue de Lancry, 10.

(2) L'*Association pour le placement en apprentissage et le patronage d'orphelins des deux sexes* adoptait, en 1894, ce système d'internat dont, à la précédente assemblée générale, son président avait indiqué le fonctionnement et fait ressortir les avantages.

entre eux, de 350 francs. En 1892-1893, on comptait 164 concurrents; la somme distribuée (en livrets de caisse d'épargne seulement) s'élevait à 5,545 francs. En 1893-1894, elle montait à 5,660 francs; — en 1894-1895, à 5,815 francs; — en 1895-1896, à 6,485 francs; — en 1900-1901, à 7,170 fr. — en 1902-1903, à 5,970 francs.

Pendant l'exercice 1901-1902, la Société a placé 50 enfants, et le nombre de ses patronnées avec contrat en cours était de 160. Ses recettes se sont élevées à 26,089 francs, ses dépenses à 25,324 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, elle a patronné plus de 1,400 enfants et leur a distribué en livrets de la caisse d'épargne près de 150,000 francs

Depuis que les *Groupes de famille* sont créés, ils ont reçu 139 jeunes filles et coûté 175,640 francs.

En constatant les services rendus par cette œuvre et ses progrès continus, il est juste d'en attribuer une bonne part à ceux qui l'ont dirigée, notamment à M Turney, qui en fut, pendant de longues années, le président, et à M. Jules Caillaux qui le remplace depuis 1892.

1033. — **Œuvre des patronnes chrétiennes**, passage Dechambre, 6. — Fondée en 1900 par Mlle d'Hérouville (en remplacement de l'*Œuvre des apprentissages catholiques*). — Dirigée par la fondatrice (qui reçoit le mercredi, boulevard Montparnasse, 9). — A pour but de fournir aux patronnes de tous les états des apprenties honnêtes et laborieuses, d'assurer à celles-ci leur placement dans des maisons recommandables à tous égards

L'œuvre compte, en septembre 1903, 216 associées, dont le plus grand nombre sont d'anciennes élèves des *Apprentissages catholiques*, aujourd'hui établies.

1034. — **Œuvre des écoles techniques catholiques.** — Fondée en 1895 par le R. P. Forbes — A pour but de former de bons contremaîtres, en suscitant la création d'écoles élémentaires de mécaniciens, en la facilitant par ses dons, et en allouant des demi-bourses de 450 francs à de jeunes ouvriers admis à l'*École cotholique d'arts et métiers* de Lille.

A déjà contribué à la création de l'*École de mécaniciens* de la rue de Vanves, et de celle de la rue Championnet (voir la section suivante).

1035.— **Comité de patronage des jeunes apprentis de l'Église réformée.** Agence : rue de l'Oratoire, 4 — Fondé en 1853, par le Conseil presbytéral de Paris, sur l'initiative de MM. Pierre Thierry et de Triquetti qui, jusqu'à sa mort (1874), en est resté le secrétaire, et y a consacré tout son temps. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

A pour but d' « aider les familles dans le choix des maîtres, de surveiller les conditions d'apprentissage, de concourir à l'entretien des apprentis, de les surveiller sous le rapport religieux et moral; en un mot, de contribuer à leur bien-être et à leur progrès chrétien ».

Le Comité réunit tous les dimanches les apprentis qu'il patronne. Une

leçon de chant leur est donnée le premier dimanche de chaque mois, et, le second dimanche, une conférence leur est faite sur des sujets variés.

Quand ils sont malades, ils reçoivent gratuitement des soins médicaux.

Chaque année, les plus méritants reçoivent des livrets de la caisse d'épargne, dont le produit leur est remis à leur majorité.

Le Comité de patronage avait débuté, en 1853, avec 6 apprentis; trois ans après, il en comptait déjà 97, et, en 1857, 165. Leur nombre, qui s'était si rapidement accru, descendait, en 1859, à 87, mais pour se relever peu à peu. En 1874, on en comptait 180; en 1881, 280; en 1889, 305; en 1892, 315; en 1902, 376.

Les dépenses du Comité, qui n'étaient que de 649 francs en 1856, montaient à 2,400 francs en 1861 et à 7,900 francs en 1901 (sur 8,600 francs de recettes).

Deux ans après sa fondation, le Comité avait remis à trois de ses apprentis les plus méritants des livrets de la caisse d'épargne, offerts par M. Delessert et Mme de Triquetti. En 1850, il distribuait 9 livrets; en 1881, 15 livrets et 6 rappels; en 1895, 22 livrets et 12 rappels; en 1902, 26 livrets et 12 rappels.

Pendant l'exercice 1901, 26 garçons et 5 filles ont été placés par les soins de l'Agence; 235 enfants ont reçu des vêtements ou des chaussures, représentant pour l'œuvre une dépense de 3,738 francs.

Au 1er janvier 1903, 11 étaient installés rue Titon.

En résumé, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, le Comité a placé **4,600** apprentis et dépensé environ 300,000 francs.

1036. — **Comité de patronage des apprentis et des jeunes ouvriers de la confession d'Augsbourg,** rue Titon, 4 (précédemment rue Fontaine-au-Roi, puis rue de Charonne). — Fondé, en 1847, par M le pasteur Louis Meyer.

Le Comité, actuellement présidé par M. le pasteur F. Dumas, place les apprentis des deux sexes, les aide par des dons de souliers et de vêtements, et les fait visiter dans leurs ateliers par ses membres.

Il a, en outre, une maison de famille, dite *Maison ouvrière*, où il loge et nourrit, moyennant pension, ceux de ses patronnés qui sont orphelins ou forcément séparés de leur famille : ceux-ci y restent souvent jusqu'à leur majorité, quelquefois au delà.

Cette maison était installée autrefois rue de Charonne, 99, dans un immeuble appartenant à la ville de Paris et loué par celle-ci. En 1892, le bail étant expiré, la Ville n'ayant pas voulu le renouveler, le *Comité des apprentis de la confession d'Augsbourg* se décida à faire construire un bâtiment spécial, après avoir proposé au *Comité des apprentis de l'Église réformée* (voir le n° 1035) l'accord suivant : « La Société civile, propriétaire de l'immeuble à construire, serait administrée par un conseil composé de réformés et de luthériens, en nombre égal, et réserverait 16 places sur 40 aux patronnés du Comité réformé. » Le nouvel établissement se nommerait « Maison protestante d'apprentis et de jeunes ouvriers ».

Cet accord ayant été conclu, les travaux commencèrent au mois de mars 1893, et la nouvelle Maison ouvrière, située rue Titon, 4, fut inaugurée le 28 janvier suivant. Elle avait coûté, terrain compris, 165,000 francs. Les apprentis et les jeunes ouvriers y forment deux catégories ayant chacune son règlement spécial. Les premiers y payent une pension fixe de 40 francs par mois (tous frais compris); les autres une pension variant, suivant la chambre qu'ils occupent, de 73 à 80 francs.

Pendant le dernier exercice (1902) le Comité a patronné 111 garçons et 52 jeunes filles.

Il a reçu à sa Maison de famille 61 jeunes gens (46 apprentis et 15 ouvriers), qui y ont passé 14,875 journées.

Ses recettes, pour cet exercice, se sont élevées à 27,669 francs; ses dépenses, à 27,571 francs.

1037. — **Œuvre des écoles professionnelles catholiques,** rue Cassette, 18. — Fondé en 1867. — Dirigée, sous la présidence d'un ecclésiastique et le patronage du cardinal-archevêque de Paris, par un conseil composé de dames, que préside Mme la comtesse de Salvandy, visitant les écoles agrégées, cherchant à leur procurer de l'ouvrage, et de messieurs s'occupant des questions contentieuses qui peuvent surgir. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette Œuvre aide à fonder, soutient par des allocations, patronne par un comité spécial à chacune d'elles, des écoles laïques ou congréganistes destinées à recevoir (depuis 12 ans avec certificat d'études, depuis 13 ans sans certificat), soit comme externes, soit comme internes, gratuitement ou moyennant une pension modique, des jeunes filles qui désirent embrasser les diverses carrières de l'industrie ou du commerce. Elle a pour but « de leur assurer une profession convenable, rémunératrice et pouvant s'exercer à la maison; de compléter leur éducation classique, en la mettant en harmonie avec leur position, et de leur donner une solide éducation chrétienne ».

Vers 1865, des écoles professionnelles récemment ouvertes se donnant pour programme de « séculariser l'intelligence des femmes », un groupe de dames catholiques, Mmes Boblet, d'Herbelot, Legentil, Dufaure, Henri Davillier, Lefort, Morial et Muller, voulurent fonder des maisons du même genre, mais animées d'un esprit différent. Assistées de MM. Hamel, Thureau-Dangin, Legentil, Lefort et Déchard, elles tinrent, le 10 mars 1867, sous la présidence de M. l'abbé Gramidon, une réunion où elles arrêtèrent les bases de leur association, et décidèrent l'installation d'une première école professionnelle catholique. Cette école était inaugurée, dès le mois suivant, Faubourg-Saint-Denis, 157, et quelques semaines plus tard comptait 20 élèves.

Au commencement de décembre 1868, rue des Lions-Saint-Paul, 19, l'Œuvre établit une seconde école qui s'ouvrit avec 0 élèves et, avant la fin du mois, en compta 18.

Dirigée par des membres éminents du clergé de Paris, Mgr Langénieux,

d'abord, puis Mgr Perraud, puis Mgr d'Hulst, M. l'abbé de Courcy, Mgr de Bonfils, M. l'abbé Gayrard, enfin M. l'abbé de Bretagne, son directeur actuel, elle grandit rapidement.

En 1870, trois ans après sa fondation, elle avait déjà sous son patronage 10 écoles contenant ensemble 600 élèves; en 1874, 23 écoles et 1,400 élèves; en 1876, 29 écoles, 1,870 élèves. Ce fut l'apogée de l'Œuvre. Depuis cette époque, l'ouverture de nouvelles écoles professionnelles municipales ou privées a rendu plus difficile le recrutement des siennes, dont quelques-unes ont disparu.

Dans les 22 écoles qui lui sont aujourd'hui agrégées et dont on trouvera plus loin la momenclature détaillée (voir section XXII), elle compte encore près de 1,500 élèves.

1038. — **Hospice national des Quinze-Vingts** (voir section LVII.) — L'Administration des Quinze-Vingts autorise les aveugles hospitalisés dans l'établissement et ayant des enfants à les garder près d'eux, les filles jusqu'à 21 ans, les garçons jusqu'à 14 ans. Elle place ceux-ci en apprentissage, passe des contrats pour eux avec les patrons et y stipule qu'à leur majorité, si leur conduite a été bonne, ils recevront une prime de 120 fr. Elle continue, jusque-là, à les surveiller et à les patronner.

1039. — **Œuvre de patronage pour les jeunes filles israélites de Paris.** — Siège social : rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33. — Fondée, en 1843 (sous le nom de *Société pour l'établissement des jeunes filles israélites)*, par Mmes la baronne James de Rothschild, Furtado et Léopold Halphen.

A pour but « de surveiller la conduite et le travail des jeunes filles israélites pendant la durée de leur apprentissage; d'assurer à certaines d'entre elles, désignées par le sort, une dot qui leur permette de posséder quelques ressources à leur entrée en ménage ». — Est dirigée par un comité de 60 dames au moins, dont chacune doit se charger de surveiller spécialement une ou plusieurs apprenties, de les visiter, de les recevoir chez elle, afin de rendre compte au comité de leur conduite et de leurs progrès.

A toutes les jeunes filles qui, présentant des aptitudes particulières, ont été placées par ses soins dans des écoles professionnelles, ou à leur famille, l'Œuvre accorde une allocation de 6 francs par mois (disposition adoptée, on l'a vu, par la Société de patronage des garçons). Elle peut accorder la même subvention mensuelle à ses autres patronnées.

Chaque année, plusieurs dots de 1,500 francs sont fournies par l'œuvre et tirées au sort entre celles de ses patronnées qui ont plus de 18 ans et moins de 32, et qui la touchent le jour où elles se marient, à moins qu'elles ne « contractent un mariage en dehors de leur confession » : dans ce cas, la dot qui leur était échue fait retour à l'Œuvre (1).

(1) Ces dots sont offertes par des bienfaitrices de l'œuvre.

Le nombre des pupilles de l'*Œuvre de patronage*, qui n'était que de 5 la première année, de 27 en 1845, de 48 en 1849, s'est sensiblement élevé depuis, surtout dans les dernières années On comptait, en effet :

Le 1er janvier	1897	116 patronnées.
—	1898	110 —
—	1899	108 —
—	1900	112 —
—	1901	104 —
—	1902	117 —
—	1903	133 —

Pendant l'exercice 1902, l'Œuvre a reçu 26,891 francs, dépensé 24,977 fr. et distribué onze dots aux jeunes filles favorisées par le sort.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'Œuvre a patronné **2,900** jeunes filles

1040. — **École de travail pour les jeunes filles israélites,** boulevard Bourdon, 13 — Fondée, en 1872, par M Louis et Mme Amélie Bischoffsheim — Dirigée par un comité que préside la baronne Alphonse de Rothschild — A pour but de « faire donner aux jeunes filles israélites appartenant à des familles indigentes ou peu aisées une éducation professionnelle propre à leur assurer un avenir honorable ».

Les fondateurs, après avoir établi, de leurs deniers, l'*École de travail* dans une maison louée, place de l'Arsenal, 6, la transférèrent, en 1878, dans un vaste établissement qu'ils avaient fait construire pour elle et qui — comprenant des salles de classe bien aérées, divers ateliers complètement agencés pour leurs services respectifs, des cours spacieuses, un préau couvert, une salle de bains, etc. — répondait largement à tous ses besoins.

La nouvelle *École de travail* avait 50 places d'internes à donner. Les jeunes filles israélites peuvent les obtenir, entre 12 et 15 ans, par voie de concours, après enquête sur l'honorabilité et l'état de fortune de leurs familles. Elles sont toutes admises gratuitement, sauf la fourniture d'un trousseau à leur entrée à l'école — fourniture dont les plus indigentes sont même dispensées, une *Caisse des trousseaux*, fondée en 1876, la payant pour elles.

Dès leur entrée à l'école, les élèves sont réparties, selon leurs aptitudes et la profession qu'elles désirent embrasser, en trois classes distinctes : *institutrices, commerçantes, ouvrières*. Les institutrices y restent pendant 5 ans; les commerçantes (sténographes, dactylographes, comptables) et les ouvrières pendant 3 ans. Des livrets de la caisse d'épargne, variant de 20 à 100 francs, sont distribués, chaque année, aux plus méritantes. Leur apprentissage terminé, les élèves sont, en général, placées par les soins de l'œuvre.

Douze places sont réservées, par une disposition formelle des fondateurs,

à des jeunes filles que l'*Alliance israélite* fait venir d'Orient pour apprendre la langue et la civilisation françaises, qu'elles iront enseigner, à leur tour, dans les écoles israélites de leur pays. (Dès 1885, onze de ces écoles étaien déjà dirigées par d'anciennes élèves de la *Fondation Bischoffsheim*.)

Constatant les excellents résultats de cette fondation, de nombreux bien faiteurs s'y sont intéressés. Quatorze lits y ont été successivement fondés : en 1874, un par Mme Immervahr, un par Mme Éphrussi; en 1875, un par Mme Cahen d'Anvers; en 1876, trois par M. S.-H. Goldschmidt, un par Mlle Goldschmidt, un par la baronne Hirsch de Gereuth; en 1879, un par Mme Derembourg, deux par Mme veuve Bischoffsheim; en 1882, un par Mmes Belmont et Bamberger, un par M. Bischoffsheim (de Bruxelles), qui en fonda un second, l'année suivante, et, en 1892, fit à l'œuvre une donation de 28,000 francs.

En outre, une dot de 1,500 francs fut mise, en 1893, à la disposition de l'école, et une de 1,000 francs, en 1895, par Mme Éphrussi, pour deux de leurs élèves, et une belle bibliothèque, en 1888, par M. L. Goldschmidt.

Divers autres bienfaiteurs témoignent leur intérêt aux apprenties en organisant chaque année pour elles une promenade scolaire; en leur donnant, le 1er janvier, des étrennes, etc.

Les anciennes élèves de la *Fondation Bischoffsheim* ont constitué une *Caisse d'association* pour assister celles d'entre elles que la maladie ou le chômage priveraient de tout moyen d'existence.

Depuis la création de l'*École de travail*, 500 jeunes filles environ y sont entrées, dont les deux tiers au moins ont été placées par ses soins.

Le chiffre des candidates est, en moyenne, de 40 par an; le nombre des admissions varie de 7 à 10. Les épreuves d'admission ont lieu au mois de septembre.

Dans l'année scolaire 1901-1902, 10 élèves ont été reçues aux examens de l'Hôtel de Ville, dont 3 ont obtenu le brevet supérieur.

1041. — **Société de protection des enfants du papier peint,** boulevard Didot, 43. — Fondée en 1864. — A pour but d'assister les enfants employés dans les manufactures de papier peint du département de la Seine, en leur faisant passer des examens, en les suivant à l'atelier, en récompensant les plus méritants.

Les récompenses, consistant en livrets de la caisse d'épargne, en vêtements, prix ou médailles ont atteint :

En 1897, la somme de	....	3,543 francs.
1898 —	....	3,405 —
1899 —	....	3,985 —
1900 —	....	2,694 —
1901 —	....	2,313 —
1902 —	....	3,208 —

Au 1er janvier 1903, l'actif de la Société (y compris son fonds de réserve) s'élevait à 12,684 francs.

1042. — **Patronage des apprentis décorateurs de la ville de Paris,** rue de Lutèce, 3. — Fondé en 1872 par la chambre syndicale des tapissiers décorateurs. — Autorisé en 1874. — Dirigé par un comité que préside M. Levraux. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Ouvre chaque année, entre les apprentis tapissiers nés de parents français et âgés de 20 ans au plus (pour lesquels il a organisé des cours de coupe et de dessin), des concours à la suite desquels il distribue des prix.

En 1902, il a compté 1,819 présences aux cours; 82 apprentis ont pris part aux différents concours.

Ses recettes, pour cet exercice, se sont élevées à 5,586 francs (dont 2,000 alloués par le ministère du commerce); ses dépenses, à 4,929 francs.

1043. — **Patronage industriel des enfants de l'ébénisterie,** avenue Ledru-Rollin, 77, chez le président, M. Boison. — Fondé et autorisé en 1866. — Compte, en 1903, 154 sociétaires. — Est dirigé par un conseil de 30 membres. — A pour but d'instruire les apprentis des diverses industries du meuble en leur donnant des notions théoriques qu'ils ne peuvent recevoir à l'atelier; d'entretenir, par des concours, l'émulation entre apprentis et jeunes ouvriers.

Tous les jours de la semaine (sauf du 14 juillet au 31 août et du 15 décembre au 15 janvier), des cours ont lieu pour eux de 8 heures à 10 heures du soir, le samedi excepté.

En 1902, 232 apprentis ou jeunes ouvriers (ébénistes, sculpteurs, menuisiers en sièges et marqueteurs) ont pris part aux concours manuels; 67, aux concours de dessinateurs

Des récompenses, consistant en livrets de la caisse d'épargne, outils, livres, gravures, diplômes etc., sont distribuées chaque année (dans une séance solennelle, qui a lieu à la mairie du IVe arrondissement) aux concurrents distingués par un jury spécial.

1044. — **Société d'encouragement de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie,** rue de la Jussienne, 2 *bis* (précédemment rue des Francs-Bourgeois, 39). — Fondée, en 1875, sur l'initiative de M. Mellerio. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. — A pour but d'exciter l'émulation entre les ouvriers, ouvrières, apprentis et employés de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie; de développer en eux les qualités morales et l'instruction professionnelle par la distribution de prix et de récompenses; d'encourager par des concours les travaux se rattachant à ces industries; de concourir au développement de l'école de dessin de la bijouterie.

Pour atteindre ce but, la Société d'encouragement charge chaque année les chambres syndicales de la bijouterie et l'Orphelinat de la bijouterie de distribuer en son nom, aux apprentis les plus méritants, un certain nombre de récompenses dont cinq grands prix de 400 francs fondés par M. Froment-Meurice, par M. Martial Bernard, par M. Boucheron, par M. Émile Hugo et par elle-même.

La première année (1875), la Société put distribuer 700 francs; la

seconde (1876), 1,000 francs en récompenses. La somme qu'elle affectait à cette distribution s'éleva ensuite d'année en année, et en 1902 elle dépassa 3,600 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, elle a distribué la somme totale de 62,000 francs, soit :

En prix de mérite, 30,537 francs répartis entre 2,037 lauréats.
En prix au travail, 31,443 — — 535 —

1045. — **Primes d'encouragement de la Société philanthropique.** — En 1843, M. Wolf avait légué, sans affectation spéciale, une rente de 2,700 francs à la *Société philanthrophique*. Ayant reçu un peu plus tard d'autres libéralités de MM. Nast, Goffin, Mathieu Laffitte, Allaire et H.-J. Bernstein, « pour favoriser l'établissement de jeunes ouvriers méritants », la Société y joignit la rente léguée par M. Wolf et constitua ainsi un revenu de 5,300 francs qu'elle répartit chaque année en primes variant de 100 à 500 francs (plus quelques machines à coudre) entre de jeunes ouvriers ou ouvrières venant de s'établir ou sur le point de le faire, qui lui sont présentés par le maire de leur arrondissement ou le curé de leur paroisse, par des sociétés de patronage, des sociétés de prévoyance, etc.

Pendant l'exercice 1900-1901 la *Société philanthrophique* a distribué 36 primes de cette nature ; pendant l'exercice 1901-1902, elle en a distribué 31 (dont une de 500 francs, 2 de 400, une de 350, 2 de 300, 6 de 200, une de 150 et les autres en nature).

1046. — **Association philotechnique,** rue Serpente, 24. — Fondée en 1848. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1879. — A organisé dans tous les quartiers des cours professionnels du soir. Distribue des certificats d'études.

1047. — **Union française de la jeunesse,** boulevard Saint-Germain, 157. — Fondée en 1875. — Divisée en sections (18 à Paris, une à Malakoff, une à Sannois, 5 en province). — Ayant pour but de développer l'enseignement populaire, elle a organisé à Paris et dans la banlieue 479 cours gratuits, dont 208 d'enseignement industriel ou commercial (langues vivantes, comptabilité, dessin, photographie, chimie et physique industrielles, électricité, lingerie, modes, couture et coupe, sténographie, musique, botanique, mathématiques, droit usuel, secours publics, architecture, etc.). Ces cours ont lieu, du 1er octobre au 1er mai, tous les soirs et le dimanche matin.

XXII

ÉCOLES PROFESSIONNELLES POUR GARÇONS

ÉCOLES NATIONALES OU MUNICIPALES

1048. — **École nationale des Arts décoratifs,** *pour l'application des beaux-arts à l'industrie,* rue de l'École-de-Médecine, 5. — Fondée, en 1765, par le peintre Bachelier. Nationalisée en 1767. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Admission à 12 ans aux cours du jour; à 14 ans aux cours du soir. Classement à la suite de concours qui ont lieu en octobre et en mars. — En 1902, 800 élèves.

1049. — **École municipale Diderot,** boulevard de la Villette, 60. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Fondée en 1873, sur l'initiative de M. Gréard, pour former des ouvriers au travail du fer et du bois (forge, tours sur métaux, ajustage, instruments de précision, électricité, chaudronnerie, menuiserie, serrurerie, plomberie sanitaire). Durée des études : 3 ans. — Admission des jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires et âgés de 13 ans au moins, de 16 au plus : 150 bourses municipales; 5 bourses départementales; externat gratuit. Gratifications et bourses de voyage accordées aux lauréats.

1050. — **École municipale Boule,** rue de Reuilly, 57. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Ouverte en 1886 pour l'enseignement des industries du meuble (1re section : ébénisterie, tapisserie, sculpture sur bois, menuiserie en sièges; 2e section, ciselure et gravure sur métaux, monture). — Admission, à la suite d'un concours, des jeunes gens âgés de 13 ans au moins, de 16 au plus, appartenant à des familles domiciliées à Paris ou (si les communes intéressées payent pour eux une pension de 200 francs) à des familles domiciliées dans la banlieue.

1051. — **École municipale Bernard Paliesy,** rue des Petits-Hôtels, 19. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. Ouverte en 1883 pour l'enseignement de certaines industries d'art (céramique, sculpture sur bois, pierre ou marbre, dessin des étoffes, peinture décorative). — Mêmes conditions d'admission. Primes de travail attribuées aux meilleurs élèves.

1052. — **École municipale Germain Pilon,** rue Sainte-Élisabeth, 12. — Fondée, en 1883, par M. Levasseur pour l'enseignement du dessin pratique (dessin et modelage, géométrie pratique, perspective,

architecture élémentaire, composition décorative, broderie, passementerie, etc.). Durée des études : trois ans. — Communalisée en 1883. — Admission, après examen, des jeunes gens français pourvus du certificat d'études et âgés de 13 ans au moins pour les cours du jour, de 15 ans pour les cours du soir. Primes d'encouragement attribuées aux plus méritants.

1053. — **École municipale Estienne,** boulevard d'Italie, 18. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Ouverte (rue Vauquelin, 14) en 1889 pour l'enseignement des arts et industries du livre (typographie, reliure, lithographie, photographie). — Admission, après concours, des jeunes gens pourvus du certificat d'études et âgés de 13 ans au moins.

1054. — **École municipale de physique et de chimie industrielles,** rue Lhomond, 42. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Ouverte en 1882. Enseignement des mathématiques, de la physique, de la chimie et de langues étrangères. — Admission, après concours, des jeunes gens âgés de 16 ans au moins, de 19 ans au plus, appartenant à des familles domiciliées à Paris ou (si la commune intéressée paye pour eux une pension de 200 francs) à des familles domiciliées dans la banlieue.

1055. — **École primaire supérieure et professionnelle Dorian,** avenue Philippe-Auguste, 72. — Fondée, en 1870 (rue Richard-Lenoir), par M. Athanase Coquerel fils. Transférée en 1881 à son siège actuel; cédée en 1887 à la Ville de Paris. — Reçoit gratuitement, à partir de 7 ans, des garçons nés à Paris, orphelins d'agents ou anciens employés de la Ville. A 13 ans, ayant obtenu leur certificat d'études, les élèves de l'*École Dorian* peuvent recevoir pendant quatre ans l'enseignement professionnel, et sont répartis, suivant leur goût ou leurs aptitudes, en quatre ateliers (menuiserie, ajustage, tournage, forge et ferronnerie). A 17 ans, ils quittent l'école ayant appris un métier; — 130 places d'internes.

En outre, des garçons de 13 ans, pourvus du certificat d'études, peuvent être reçus, après concours, comme externes, et entrer immédiatement dans l'un des ateliers. En octobre 1902, le Comité de patronage de l'école en a admis 50.

1056. — **Cours municipal et départemental d'horticulture et d'arboriculture,** à Saint-Mandé, avenue Daumesnil, 1 *bis*. — Reçoit comme externes — après concours — des jeunes gens se destinant à la carrière horticole, âgés de 14 ans au moins, de 17 au plus, Français, domiciliés dans le département de la Seine, munis d'un certificat d'études primaires et comptant une année au moins de cours complémentaire. — Leur donne gratuitement l'enseignement théorique et pratique. — La durée des études est de trois ans.

S'adresser pour les admissions, avant le 20 septembre, à M. le conservateur du secteur Est des promenades, route de Saint-Mandé, 74, à Saint-Maurice.

ÉCOLES SPÉCIALEMENT AFFECTÉES AUX ENFANTS ASSISTÉS ET MORALEMENT ABANDONNÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1057. — **École Lenôtre,** à Villepreux (Seine-et-Oise). — Fondée en 1882. — Apprentissage de la culture, de l'horticulture et de divers autres métiers. — Élèves présents au 1er janvier 1903 : 24.

1058. — **École d'Alembert,** à Montévrain (Seine-et-Marne). — Fondée en 1882. — Apprentissage de l'ébénisterie et de la typographie. — Élèves présents au 1er janvier 1903 : 91 (31 à l'atelier d'ébénisterie, 60 à l'atelier de typographie).

1059. — **École Roudil,** à Ben-Chicao (Algérie). — Ferme-école fondée sur l'initiative de l'abbé Roudil. — Inaugurée en 1894. — Élèves présents au 1er janvier 1903 : 17.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES PRIVÉES

1060. — **Établissement Saint-Nicolas,** rue de Vaugirard, 92 (succursales à Issy, Igny et Buzenval). — Fondé, en 1827, par l'abbé de Bervanger, avec le concours du comte de Noailles. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1859. — Prix Audéoud en 1899, *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes,* sous la surveillance d'un conseil d'administration de 30 membres, présidé par le cardinal-archevêque de Paris. — A pour but de donner aux jeunes garçons, avec l'éducation religieuse, l'instruction primaire et professionnelle. Les reçoit depuis 7 ans dans la maison d'Issy, depuis 9 ans dans les autres, jusqu'à 12 ans, à condition qu'ils soient domiciliés dans le département de la Seine, ou qu'ils y aient, du moins, des parents ou amis chez qui l'on puisse au besoin les envoyer; qu'ils sachent lire, écrire et compter; qu'ils n'aient ni maladie chronique ou contagieuse, ni infirmité qui les empêche de suivre le règlement de la maison. Les garde, moyennant une entrée de 50 francs et une pension mensuelle de 35 francs, jusqu'à la fin de leur troisième année d'apprentissage (1). Leur apprend, dans les mai-

(1) Pendant une quatrième année, la pension peut être payée par le patron qui emploie l'apprenti, si le travail et la conduite de celui-ci sont satisfaisants.

sons de Buzenval et d'Igny, l'horticulture; dans la maison de Paris, les métiers de relieurs, tourneurs en optique, compositeurs typographes, monteurs en bronze, ciseleurs sur métaux, facteurs d'instruments de musique en cuivre, doreurs sur bois, menuisiers en meubles, selliers, malletiers, sculpteurs et graveurs sur bois, facteurs d'instruments de précision, graveurs-géographes, mécaniciens; les apprentis exerçant ces métiers dans quatorze ateliers distincts, aux frais et pour le compte de patrons (chez qui ils entrent ordinairement comme ouvriers à la fin de leur apprentissage), sous la direction de contremaîtres désignés par ces patrons et agréés par le Frère directeur (1).

Quand il recueillait sept enfants dans son petit appartement du boulevard Saint-Marceau, et même quand, un peu plus tard, le comte Victor de Noailles lui ayant, à cette intention, avancé 100,000 francs, il fondait la maison de la rue de Vaugirard, l'abbé de Bervanger ne se doutait certes pas que l'établissement qu'il créait deviendrait la plus importante école d'apprentissage de France. Avant d'en abandonner la gestion, il avait pu cependant la voir singulièrement grandir. En 1844, la maison de Saint-Nicolas comptait 777 élèves; en 1847, 900; en 1854, 1,114; en 1857, 1,356.

C'est en 1859 que, pour assurer après lui la durée de son œuvre, Mgr de Bervanger la remit entre les mains de l'archevêque de Paris, Mgr Morlot, et que ce prélat en confia la direction aux *Frères des Écoles chrétiennes*.

Dans cette nouvelle phase de son existence, la prospérité de l'*Établissement Saint-Nicolas* devait s'accentuer encore. Le nombre des enfants qu'il élevait, soit dans la maison de Vaugirard, soit dans celles qu'il créa ou dont il hérita plus tard, s'élevait, à la fin de 1859, à 1,390; en 1861, à 1,540; en 1866, à 1,760; en 1870, à 1,802; en 1879, à 2,400; en 1885, à 2,594; en 1890, à 2,680; en 1894, à 2,805; en 1895, à 2,894; en 1902, enfin, à 3,450.

Pendant la dernière année de la gestion de Mgr de Bervanger, le budget de l'œuvre atteignait le chiffre, déjà fort respectable, de 367,000 fr. Ses dépenses allaient monter, huit ans après, à 866,383 francs; vingt ans après (1879) à 1,201,755 francs; — en 1894, à 1,311,445 francs; — en 1902, à 1,902,688 francs.

Le nombre et l'importance des maisons dépendant de l'*Établissement Saint-Nicolas* avaient dû suivre naturellement la même progression. La maison de Vaugirard étant devenue, à deux reprises, insuffisante, il fallut, en 1860 d'abord, puis en 1895, y ajouter sur de nouveaux terrains de nouvelles constructions (2).

(1) En 1904, les divers ateliers comprenaient ensemble 265 apprentis, soit : 57 mécaniciens, 17 compositeurs-typographes, 10 imprimeurs, 10 relieurs, 14 tourneurs en optique, 24 menuisiers, 25 sculpteurs sur bois, 11 graveurs-géographes et lithographes, 12 électriciens, 21 fabricants d'articles de voyage, 33 facteurs d'instruments de précision, 6 ciseleurs sur métaux, 20 monteurs en bronze.

(2) Celles de 1895 eurent une importance particulière. Sur un terrain qui ne

En 1863, l'abbé Mulois donna à l'œuvre l'orphelinat agricole qu'il avait fondé six années auparavant à Igny; il contenait alors 52 enfants; il devait, six ans plus tard, en contenir 750, grâce à un legs de Mme Boucicaut qui avait permis de construire un nouveau pavillon.

En 1877, inauguration de la *Maison de famille* dont nous parlerons ailleurs (voir section XLIII); en 1879, agrandissement de la maison d'Issy.

En 1885, la duchesse de Cadore légua à l'œuvre, pour y fonder une nouvelle succursale, son château et son parc de Buzenval, avec la somme de 400,000 francs destinée à la création d'un nouvel établissement qui compte aujourd'hui 460 élèves (1).

L'*Établissement Saint-Nicolas* a beau s'agrandir ainsi constamment; malgré lui et, pour ainsi dire, sous la pression des demandes d'admission de plus en plus nombreuses qu'il reçoit, il ne peut jamais avoir assez de place pour les accueillir toutes (2). Rien ne prouverait mieux, si cette preuve était à faire, combien est appréciée l'éducation morale et professionnelle qu'il sait donner à ses élèves (3).

1061. — **Orphelinat des apprentis**, 40, rue de La-Fontaine. — Inauguré, en 1871, par l'abbé Roussel, comme annexe de l'*Œuvre de la première communion* qu'il avait fondée en 1866 (voir section XXIII). — Dirigé par des prêtres du diocèse.

Cet établissement, devenu très considérable, reçoit des garçons âgés de 13 ans au moins, les garde en moyenne pendant quatre ans, en leur apprenant un métier, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension très modique à fixer de gré à gré. Il les place à la fin de leur apprentissage.

Cette section comprend onze ateliers : ateliers d'imprimerie (fonderie, composition, clicherie, machines, brochage) (4); ateliers de cordonniers, de tailleurs, de menuisiers, de serruriers, de monteurs, de jardiniers, de peintres, d'horlogers et de relieurs.

coûta pas moins de 900,000 francs, fut élevé un immense bâtiment comprenant un sous-sol, un rez-de chaussée, trois étages comptant 4 mètres de hauteur et admirablement aménagés pour leur destination particulière, où en 1896 tous les ateliers ont été transportés.

(1) Outre ces deux legs considérables de la duchesse de Cadore et de Mme Boucicaut, l'établissement Saint-Nicolas en reçut divers autres, notamment, en 1867, un legs de 85,000 francs de Mme Ravaut; en 1885, un legs de 60,000 francs de Mme Tavernier, dont le mari, trésorier de l'œuvre, lui avait déjà donné 25,000 francs en 1895.

(2) Le rapport sur la situation de l'œuvre en 1902 constate que, pour l'établissement de Paris, 300 demandes ont dû être écartées faute de place, et que pour celui d'Issy il a fallu répondre par des refus « aux trois quarts des solliciteurs ».

(3) S'adresser, pour les demandes d'admission, au Frère directeur de chaque maison.

(4) Dans cette imprimerie sont composés deux journaux, *la France illustrée* et *l'Ami des enfants*, fondés par l'abbé Roussel et publiés par l'Œuvre.

Il y a, à Paris, des milliers d'enfants sans famille et sans gîte, qui vagabondent tout le jour et dorment la nuit n'importe où : l'un de ceux que devait recueillir l'orphelinat d'Auteuil avait couché pendant quatre mois dans une caisse oubliée sur un terrain vague, et un autre pendant quatre ans dans un égout! M. l'abbé Roussel ayant rencontré, à la fin de l'année 1865, un de ces petits vagabonds pieds nus, couvert de haillons, l'interrogea, apprit qu'il était abandonné et vivait ainsi à l'aventure. Il l'emmena chez lui. Bientôt il en ramassa un second, puis un troisième. L'idée lui vint alors de fonder une œuvre pour recueillir ces enfants délaissés, n'ayant jamais reçu aucune éducation religieuse, et les garder au moins pendant le temps nécessaire pour les préparer à leur première communion. L'archevêque de Paris ayant approuvé son projet, l'abbé Roussel loua une petite maison à Auteuil, pour y installer ses pupilles. Il en avait 6 alors; peu après il en eut 8, puis 14, puis 20. Quatre ans plus tard il en avait réuni 40, et un assez grand nombre de personnes s'intéressaient déjà à son œuvre.

Encouragé par leur sympathie, l'abbé Roussel songea, au commencement de 1870, à acheter, avec le secret dessein de l'agrandir, la maison qu'il avait louée jusqu'alors Il lui fallait 55,000 francs, dont il n'avait pas le premier sou Il lança une circulaire demandant que 110 personnes voulussent bien lui faire une avance de 500 francs; en quelques jours il eût trouvé ces 110 souscripteurs

A peine la maison était-elle achetée que la guerre forçait à l'évacuer. L'abbé Roussel la convertit en ambulance et en lieu de réunion pour les officiers, après avoir rendu à leurs familles ceux de ses pupilles qui en avaient une consentant à les recevoir, et envoyé les 23 autres dans la Sarthe, où ils devaient rester près d'un an.

Après la guerre vint la Commune, pendant laquelle tant de malheureux périrent, après laquelle tant d'autres furent déportés, ce qui a accru fortement encore le contingent des enfants livrés à eux-mêmes sur le pavé de Paris. L'abbé Roussel gémissait de n'en pouvoir loger un plus grand nombre. En outre, il avait depuis longtemps compris qu'à son œuvre primitive il fallait un complément; que, rendus à leur vie d'aventure, après leur première communion faite, ses anciens pupilles devaient fatalement retomber dans la misère, la paresse et le vice. Il avait bien cherché à les placer comme apprentis chez d'honnêtes patrons; mais ce genre de placement, toujours difficile, l'était particulièrement à cette heure de crise et de malaise général. L'abbé Roussel rêvait donc de leur faire faire lui-même, sous ses yeux, leur apprentissage; il avait même commencé la réalisation de ce rêve en établissant dans un pauvre hangar attenant à la maison un atelier de cordonnerie qui débuta avec un apprenti et en compta bientôt une douzaine : à la place de ce modeste atelier, si insuffisant, il voyait déjà une école professionnelle complètement aménagée et outillée. Il avait donc deux raisons pour une de désirer agrandir son établissement. Tout à côté se trouvait précisément un beau terrain de 18,000 mètres, qui semblait attendre cette destination. Par malheur, on en demandait

300,000 francs. Malgré sa confiance, parfois téméraire, dans le concours opportun de la Providence, l'abbé Roussel doutait fort qu'elle lui procurât une pareille aubaine quand, à la fin de 1873, il reçut la visite d'un inconnu, se disant Anglais, qui offrit de lui donner, en cinq annuités, la somme de 125,000 francs. C'était pour lui une bonne fortune inespérée, sans doute, mais insuffisante pour permettre d'exécuter son ambitieux projet... Quelques semaines plus tard, le mystérieux Anglais, qui était en réalité un Français, un Parisien, coutumier de telles libéralités, lui adressait un chèque de 200,000 francs (1).

Grâce à cette libéralité et à un prêt de 120,000 francs fait par le Crédit foncier, l'école professionnelle fut vite installée avec plusieurs ateliers, dont une imprimerie employant à elle seule 80 apprentis et où les commandes commencèrent à arriver de tous côtés. Succès oblige. Il fallut bientôt agrandir ces ateliers, en construire de nouveaux. En 1878, la maison contenait 300 personnes, maîtres ou élèves, dont l'entretien coûtait, en moyenne, 1 fr. 25 par jour. Il y avait en outre à payer les frais généraux, les impositions, les annuités dues au Crédit foncier; l'œuvre ne pouvait faire face à d'aussi lourdes charges : pour y pourvoir, pour être assurée de l'avenir, elle aurait encore eu besoin de 200,000 francs. M. Saint-Genest, demeurant dans le voisinage, s'intéressait à elle et réussit à y intéresser M. de Villemessant, qui la connaissait, l'appréciait déjà, lui ayant adressé un orpbelin. *Le Figaro* ouvrit une souscription, à laquelle la caisse du journal prit part la première pour 10,000 francs, M. de Villemessant pour 5,000, le personnel de la rédaction pour 1,000, et qui produisit en tout 331,167 francs. Quelques semaines après, l'Académie française, sur le rapport de M. Dumas, décernait le prix Montyon au fondateur du bel établissement d'Auteuil.

En 1881, enfin, un Anglais, un véritable Anglais cette fois, sir Henry Dodd, ayant habité Paris, léguait 5,000 livres sterling « au trésorier en fonction de la Société française des enfants trouvés », — cette libéralité s'adressant, d'après la déclaration de plusieurs de ses amis, à un orpbelinat qu'il avait autrefois visité et assez rapproché de la maison qu'il avait lui-même habitée, dans le quartier de l'Étoile. L'Œuvre d'Auteuil crut, non sans raison, pouvoir revendiquer le bénéfice de ce legs, mais l'Assistance publique le lui disputa, et l'Œuvre n'a jamais pu le recueillir.

Grâce à ces recettes extraordinaires, l'Œuvre put payer ses dettes, augmenter ses ateliers et, à la place des dortoirs insuffisants qu'elle avait eus jusqu'alors, en construire de nouveaux contenant 500 lits, dont plus de 400 sont toujours occupés. Elle songe aujourd'hui à réunir ses ateliers épars et insuffisamment aménagés dans un vaste bâtiment dont elle espère pouvoir bientôt entreprendre la construction, ayant reçu d'un riche bienfaiteur une partie des fonds nécessaires.

Le fondateur de l'établissement d'Auteuil avait depuis longtemps rêvé d'ajouter à son œuvre, pour la compléter, deux autres fondations : 1° un

(1) *Une Grande Œuvre*, par le chanoine Guers.

orphelinat établi en province pour rendre aux travaux agricoles des enfants d'anciens cultivateurs venus chercher la fortune à Paris et ne l'y ayant pas trouvée ; 2° un orphelinat de filles abandonnées.

L'orphelinat agricole fut créé en 1879, à Fleix (Dordogne), dans un grand domaine offert, à cette intention, par M. et Mme Labarde. Il contient 40 places, toujours sollicitées avant d'être vacantes, et dépend aujourd'hui de la *Société de patronage des orphelinats agricoles*, fondée par M. le marquis de Gouvello (voir section VIII).

L'orphelinat de filles fut fondé, en 1883, à Billancourt.

Ajoutons qu'un ouvroir spécial a été ouvert à l'orphelinat pour l'entretien de la lingerie des enfants, et que des dames charitables du quartier viennent y travailler tous les mardis.

Au mois de mai 1895, M. l'abbé Roussel, désirant assurer la durée de son œuvre, la remit entre les mains de l'archevêque de Paris, qui en confia la direction à des prêtres de son choix. Une partie des anciens bâtiments a été remplacée par une importante construction dont la première pierre a été posée en 1897.

Evaluer, par des chiffres précis, la somme des immenses services qu'a rendus l'œuvre d'Auteuil serait fort difficile ; mais on peut affirmer que, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, elle a recueilli plus de **18,000** enfants.

L'*Orphelinat des apprentis* publie une revue fondée en 1897 : *le Courrier d'Auteuil.*

1062. — **École de travail**, rue des Rosiers, 4 *bis*. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1878. — Administrée par un comité de 50 membres. Créée, en 1855, par la *Société de patronage de jeunes garçons israélites* qu'avait fondée en 1847 M. Albert Cohn.

Cette société a pour but d'aider et d'encourager la mise en apprentissage à Paris de jeunes garçons israélites ; de les assister par une allocation mensuelle ; de les surveiller pendant la durée de leur apprentissage ; de leur fournir un complément d'instruction, au moyen de cours du soir régulièrement organisés ; d'entretenir un certain nombre d'apprentis dans l'*École de travail* qu'elle a fondée ; enfin de venir en aide (soit en leur donnant des secours provisoires, soit en les plaçant dans des établissements particuliers) aux jeunes israélites détenus, abandonnés, en état de vagabondage, ou renvoyés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement.

L'*École de travail*, créée par la Société de Patronage à l'imitation de celles de Strasbourg et de Mulhouse, et qui devait devenir son plus puissant moyen d'action, occupa d'abord une maison louée rue des Singes, 10. Elle s'installa en 1874 dans un immeuble de la rue des Rosiers, où se trouvait jusqu'alors l'orphelinat fondé par le baron Salomon de Rothschild.

Le comité de la Société reçoit à l'*École de travail* et y entretient gratuitement les enfants sortis de l'orphelinat israélite de Paris, ceux dont les parents sont dépourvus de tous moyens d'existence, ceux qui sont abandonnés par leur famille ou dignes d'intérêt à d'autres titres, à la condition

qu'ils aient 13 ans d'âge et trois ans de résidence à Paris, qu'ils sachent lire et écrire, qu'ils aient fait l'initiation religieuse.

Il reçoit gratuitement, sans condition de résidence à Paris, 10 enfants nés en Alsace-Lorraine, M. Dreyfus-Dupont, l'ancien propriétaire des forges d'Ars, ayant à cette intention doté, en 1876, l'*École de travail* d'une somme de 100,000 francs et d'une autre de 20,000 francs en 1887 (1).

Le comité y admet enfin, moyennant une pension, mais jusqu'à concurrence d'un tiers seulement, des enfants remplissant les conditions du règlement, sauf toutefois celles du domicile.

L'année de sa fondation, l'*École de travail* ne comptait que 12 élèves. En 1872, elle n'avait encore que 31 pupilles. Ses recettes à cette dernière époque ne montaient qu'à 31,540 francs, ses dépenses à 22,307 francs.

On va voir combien le chiffre de ses ressources et celui de ses effectifs se sont élevés depuis :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE DE PUPILLES au 31 décembre.
1880	48 009f	50 393f	62
1882	67.078	49 696	88
1884	72.309	53.044	72
1886	52.370	50.770	84
1888	71.730	53.945	102
1890	101.072	78 270	105
1892	73.000	59 181	126
1893	62 688	56 434	103
1894	52 660	52.599	93
1895	100.932	58.710	90
1896	53.909	63.680	91
1897	75.697	53.964	94
1898	58.701	58 564	99
1899	61.770	60 408	98

L'Œuvre ne publiant qu'un compte rendu triennal, les derniers chiffres que nous puissions indiquer sont ceux de l'exercice 1899.

1063. — **École d'horlogerie de Paris**, rue Manin, 30. — Société fondée en 1880 par M. Rodanet, sous les auspices de la Chambre syndicale

(1) Outre l'importante donation de MM. Dreyfus-Dupont, la *Société de patronage* a reçu de nombreuses libéralités parmi lesquelles nous relevons les suivantes : 1865, M. Lazard, 10,000 francs; 1873, les héritiers de M L.-R. Bischoffsheim, 10,000 francs; 1877, M. Hip-Worms, 10,000 francs; 1882, M. Bischoffsheim, 10,000 francs; 1887, la baronne Salomon de Rothschild, 10,000 francs; 1888, legs de Mme Boucicaut, 10,000 francs; 1891, M. Mohrange, dit Alcan, 12,600 francs; 1892 et 1893, M. et Mme Weill, 15,000 francs; tous les ans, enfin, M. Goldschmidt qui, depuis la fondation de l'œuvre jusqu'à son décès, avait régulièrement souscrit, chaque année, pour 6,000 francs.

de l'horlogerie. — *Reconnue d'util. publ.* en 1883. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Accorde des bourses et des fractions de bourse aux apprentis nécessiteux montrant des aptitudes spéciales.

L'*École d'horlogerie* s'ouvrit en 1881 dans une maison louée Faubourg-du-Temple, 99. Elle comptait alors 10 élèves externes et son budget ne s'élevait qu'à 14,000 francs. En 1886, la Société acheta, rue Manin, un terrain de 1,200 mètres, où elle fit construire une école plus vaste, qui fut inaugurée en 1888. Cette école compte aujourd'hui 55 élèves, dont 20 externes. Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1903, elle a donné l'instruction professionnelle à 420 apprentis.

Son budget pour l'exercice 1902-1903 s'élevait à 65,000 francs. Mme Duprey, veuve d'un ancien horloger, lui a légué une rente de 870 francs, devant être affectée à récompenser, chaque année, le meilleur élève de l'école.

1064. — **École professionnelle de mécaniciens**, rue Championnet, 174. — Fondée, en 1901, par le comte Bruno de Boisgelin. — Reçoit gratuitement des garçons. — Études techniques, dessin industriel et travail manuel.

1065. — **École d'apprentissage de serruriers et ajusteurs mécaniciens**, rue de Vanves, 182. — Fondée par la direction des *Œuvres ouvrières de la Porte de Vanves.*

1066. — **Cours gratuits de dessin et de modelage**, rue de Vanves, 179. — Fondés, en 1896, par la direction des *Œuvres ouvrières de la Porte de Vanves.* — Trois fois par semaine, de 8 à 10 heures du soir.

1067. — **École professionnelle de dessin et de modelage**, rue Saint-Martin, 176. — Fondée, en 1867, par la *Chambre syndicale de la bijouterie.* — Admission, moyennant une rétribution mensuelle de 2 francs, des jeunes apprentis employés dans les ateliers de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie.

1068. — **École professionnelle de dessin et de modelage**, rue Chapon, 22. — Fondée, en 1876, et administrée par la *Chambre syndicale de la bijouterie-imitation.* — Cours gratuits, ouverts cinq jours par semaine aux apprentis de la bijouterie-imitation.

1069. — **Cours professionnels de dessin et de modelage**, rue de Lutèce, 3, fondés en 1891; avenue de Ségur, 49, fondés en janvier 1892, Faubourg-Saint-Martin, 236, fondés en novembre 1892, organisés et subventionnés par la *Chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie.* — Ouverts gratuitement tous les soirs, de 8 heures à 10 heures du soir, du 1er octobre au 1er avril, aux ouvriers français ou fils d'étrangers habitant la France depuis cinq ans, âgés de 14 ans et ayant été apprentis menuisiers pendant six mois.

1070. — **École professionnelle typographique** (école Gutenberg), rue Denfert-Rochereau, 77. — Fondée, en 1886, par la *Chambre syndicale des imprimeurs*. — Admission gratuite des apprentis de 13 ans et pourvus du certificat d'études primaires.

1071. — **École professionnelle d'imprimerie Chaix,** rue Bergère, 20. — Fondée, en 1863, par M. Napoléon Chaix. — Admission, entre 13 et 14 ans, de jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires. Primes journalières proportionnées au travail des apprentis (variant de 0 fr 50 à 2 francs), et portées sur un livret qui, après les quatre années d'apprentissage, devient leur propriété.

1072. — **Cours professionnels de couverture et de plomberie,** rue des Poitevins, 8. — Fondés en 1887 par la *Chambre syndicale de couverture et de plomberie*. — Cours gratuits, le soir, ouverts à tout compagnon, apprenti ou garçon présenté par un patron membre de la chambre syndicale. — Distribution de prix (argent, médailles, livres) aux apprentis les plus méritants

1073. — **Cours professionnel de la Chambre syndicale des ouvriers plombiers,** cité du Petit-Thouars, 16. — Cours gratuits ouverts le soir, du 1er octobre au 1er mai.

1074. — **Cours professionnels de coupe de pierre,** rue Truffaut, 33 ; rue Vercingétorix, 18 ; rue de la Roquette, 40. — Fondés, en 1882, par la *Chambre syndicale des tailleurs et scieurs de pierre*. — Subventionnés par la ville de Paris. Ouverts gratuitement tous les jours, de 8 heures à 10 heures du soir.

1075. — **École de cordonnerie,** rue de Montmorency, 48. — Fondée, en 1891, par une association de cordonniers et fabricants de chaussures en gros. Cours tous les soirs pour les externes, moyennant une rétribution de 3 francs par mois. Internat moyennant une pension mensuelle de 15 francs.

1076. — **Cours professionnels de la Chambre syndicale des ouvriers charrons,** boulevard de la Chapelle, 15, fondés en 1882 ; et rue Traversière, 55, fondés en 1891. — Ouverts, du 1er octobre au 1er avril, à tous les ouvriers de la profession, moyennant une rétribution de **2 fr.** par mois (gratuits pour les ouvriers sans travail et les apprentis).

1077. — **École professionnelle ouvrière de l'ameublement,** rue de la Roquette, 40.

1078. — **Société d'instruction professionnelle de la carrosserie,** rue Laugier, 24. — Fondée, en 1878, sous le patronage de la *Chambre*

syndicale des carrossiers. — Cours de 8 heures à 10 heures du soir, ouverts du 1er octobre au 1er avril, moyennant une rétribution de 2 francs par mois, qui est remboursée aux apprentis sous forme de prix.

1079. — **Cours de la Chambre syndicale des ouvriers en voitures,** avenue des Ternes, 11. — Fondés en 1872. — Ouverts, du 1er octobre au 1er avril, à tous les ouvriers français.

1080. — **École professionnelle de fumisterie,** rue Beautreillis, 26. — Fondée, en 1890, par la *Chambre syndicale des ouvriers fumistes.* — Cours gratuits le soir.

1081 — **Cours professionnels des ouvriers maçons et tailleurs de pierre,** rue de Lutèce, 3. — Fondés, en 1890, par la *Chambre syndicale de la maçonnerie.* — Cours gratuits tous les soirs, du 1er octobre au 1er avril, sans conditions d'examen ni d'âge.

1082. — **École professionnelle de menuiserie,** rue Ravignan, 13. — Fondée en 1886. — Cours gratuits auxquels sont admis les ouvriers français âgés de 15 ans au moins. Ouverte toute l'année, le lundi, le mercredi et le vendredi, de 8 heures à 10 heures du soir. — En 1895 : 85 inscrits.

1083. — **Patronage industriel des enfants de l'ébénisterie** (voir n° 1043).

1084. — **École professionnelle de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment,** rue de Lancry, 10. — Fondée en 1881. — Cours gratuits tous les soirs et le dimanche matin, auxquels sont admis les apprentis français des deux sexes âgés de moins de 13 ans et présentés par leurs patrons.

1085. — **Cours professionnels des mécaniciens et chauffeurs.** — Fondés, en 1885, par MM. Guimbert et Lockroy. — Administrés par le *Syndicat des mécaniciens et chauffeurs de France.*

Cours gratuits, sans conditions d'âge ni d'examen, une fois par semaine, dans les mairies des IVe, Xe, XIe, XIIe, XIIIe, XVe, XVIe, XVIIIe, et XXe arrondissements de Paris, et dans celles de Saint-Denis et Levallois-Perret.

1086. — **Patronage Sainte-Marie des Anges, à Saint-Ouen,** avenue de la Gare, 44 (voir section XXIV). — A organisé, en 1896, des cours gratuits de dessin linéaire et d'ornementation pour ses apprentis, le mercredi soir.

1087. — **École primaire agricole Saint-Fiacre,** près Trilport (Seine-et-Marne). Fondée et entretenue par l'*Œuvre du Souvenir* (voir sec-

tion VIII). — Reçoit gratuitement, de 6 à 10 ans, des enfants se destinant à l'agriculture. L'*Œuvre du Souvenir* y envoie temporairement des enfants malingres, ayant besoin du séjour de la campagne.

1088. — **Association philotechnique de Saint-Ouen.** — Fondée en 1880. — A organisé des cours techniques gratuits, ayant lieu tous les soirs, du 1er octobre au 1er août. Ateliers de dessin, menuiserie, modelage et ajustage.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE FILLES

ÉCOLES NATIONALES OU MUNICIPALES

1089. — **École nationale des Arts décoratifs,** rue de Seine, 10. — Ancienne école de dessin, fondée en 1802 par Mme Freré de Montizon. — Nationalisée en 1877. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Cours de 10 heures à 4 heures ouverts gratuitement aux jeunes filles de 14 à 25 ans, admises à la suite de concours qui ont lieu en octobre et en mars. — En 1902, 110 élèves.

1090. — **École municipale professionnelle et ménagère,** rue de la Tombe-Issoire, 77. — Ouverte en 1890. — Admission à la suite d'un concours des aspirantes âgées de 12 ans si elles sont pourvues d'un certificat d'études primaires, et dans le cas contraire de 13 ans au moins et de 15 ans au plus.

5 ateliers : *Couture, — Broderie, — Modes, — Confection, — Corsets.*

1091. — **École municipale professionnelle et ménagère,** rue Fondary, 20. — Ouverte en 1881. — Admission des jeunes filles de 12 à 15 ans pourvues du certificat d'études primaires.

8 ateliers : *Couture, — Lingerie, — Broderie, — Fleurs, — Corsets, — Gilets, — Modes,— Repassage.*

Enseignement gratuit. (Les élèves doivent apporter leur déjeuner)

1092 — **École professionnelle et ménagère,** rue d'Abbeville (précédemment rue Bossuet, 14). — Ouverte en 1884 — Admission, à la suite d'un concours, des aspirantes françaises âgées de 12 ans si elles sont pourvues d'un certificat d'études primaires, et, dans le cas contraire, de 13 ans au moins et de 15 ans au plus, appartenant à des familles domiciliées à Paris, ou (si les communes intéressées payent pour elles une rétribution annuelle de 200 fr.) à des familles domiciliées dans la banlieue. — 3 ateliers : *Peinture, — Couture, — Confection.*

1093. — **École municipale professionnelle,** rue de Poitou, 7. — Ancienne *École Élisa Lemonnier.* — Fondée, en 1862, rue de la Perle, 9

(transférée plus tard rue des Francs-Bourgeois, 31). — Communalisée en 1886. — Mêmes conditions d'admission. — 5 sections : *Études commerciales — Dessin industriel — Couture — Broderie — Modes.*

1094. — **École municipale Jacquart,** rue Bouret, 2. — Ouverte en 1879. — Mêmes conditions d'admission. — Travaux professionnels divers Les élèves de 2e et de 3e année reçoivent une prime proportionnée aux travaux qu'elles exécutent.

1095. — **École municipale professionnelle et ménagère,** rue Ganneron, 26 (ancienne *École Élisa Lemonnier,* fondée rue de Bruxelles, en 1871). — Communalisée en 1884. — Admission, à la suite d'un concours, des aspirantes âgées de 12 ans, si elles sont pourvues d'un certificat d'études primaires, et, dans le cas contraire, de 13 ans au moins et de 15 au plus. — Travaux professionnels divers.

ÉCOLE SPÉCIALEMENT AFFECTÉE AUX ENFANTS ASSISTÉS ET MORALEMENT ABANDONNÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1096. — **École professionnelle et ménagère d'Yseure** (Allier) — Élèves présentes au 1er janvier 1903 : 298.
Un cours de cuisine y a été créé en 1896.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES PRIVÉES A PARIS

1097-1098. — **Écoles Élisa Lemonnier,** rue Duperré, 24 ; rue des Boulets, 41. — Comprennent des cours préparatoires, des cours de commerce et des ateliers de couture, de broderie, de dessin industriel, de peinture industrielle, de gravure sur bois.

221 élèves jouissent annuellement de bourses fondées par des bienfaiteurs ou entretenues par le conseil général et le conseil municipal, qui allouent, à cet effet, une subvention de 20,000 francs à la *Société pour l'enseignement professionnel des femmes.*

1099. — **École professionnelle des jeunes filles de l'Étoile,** avenue de la Grande-Armée, 52. — Fondée en 1877, par M. le pasteur Bersier, grâce à un don de 100,000 francs de M. Nathaniel Johnston, bientôt doublé par les souscriptions d'autres bienfaiteurs. — Dirigée par un comité de dames. — Reçoit comme externes des jeunes filles protestantes (sans exclusion absolue des autres), moyennant une pension de

12 francs par mois pour la classe préparatoire, de 15 francs pour les autres classes et pour les cours professionnels. — Répartit les élèves en quatre classes; leur apprend la couture, la comptabilité, l'anglais, la sténographie, la dactylographie, le dessin artistique et industriel; la peinture sur faïence, sur porcelaine et sur étoffe; les prépare aux examens d'institutrice et à ceux des postes et télégraphes. — Cherche à leur procurer des emplois. — 200 places.

1100. — **Atelier-école**, rue Boulart, 40. — Fondé par Mme Suchard de Pressensé en 1878 (boulevard de Vaugirard, 160) et dépendant d'abord de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine;* est devenu une œuvre distincte en 1880. Administré par un comité de dames que présida la fondatrice jusqu'à sa mort, et que préside aujourd'hui Mme Victor Fournié.

L'*Atelier-école* a pour but de protéger les jeunes filles de la classe ouvrière contre les dangers qui les entourent pendant leur apprentissage. Il reçoit, depuis l'âge de 13 ans, des élèves externes et des élèves internes. Il les garde pendant trois ans (engagement formel à prendre); leur apprend les travaux de couture, lingerie, confection, les soins du ménage, la cuisine, et les place comme ouvrières ou femmes de chambre.

Les externes y payent une pension de 5 francs par mois; la troisième année, elles reçoivent gratuitement le repas de midi.

Les internes payent une pension de 32 francs par mois (le vin non compris) et doivent fournir leur trousseau.

A la fin de la troisième année, des livrets de la caisse d'épargne, variant de 25 à 50 francs, sont alloués à celles qui ont donné le plus de satisfaction.

L'*Atelier-école* s'étant sensiblement développé depuis sa fondation, ses dépenses, qui n'étaient, en 1879, que de 16,801 francs, s'élevaient, dix ans plus tard, à 25,732 francs, et, en 1901, à 39,015 francs.

Il est aujourd'hui installé dans une maison construite pour lui et qui appartient à l'œuvre.

S'adresser, pour les admissions, à la directrice, Mme Merlin, qui reçoit le lundi et le jeudi, de 2 à 6 heures.

MAISONS AGRÉGÉES A L'ŒUVRE DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES CATHOLIQUES

1101. — **École de la rue de la Sourdière**, n° 25. — Fondée en 1876. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la couture et la confection. — Pas d'internes; 43 externes.

1102. — **École Sully**, rue Saint-Antoine, 62. — Fondée en 1867 par Mmes Dufaure, Legentil et Davillier. — Dirigée par des dames. — Reçoit des externes moyennant une pension de 15 francs par mois. — Leur

apprend le dessin industriel, la peinture sur porcelaine, la peinture à l'huile, la couture, la confection et la coupe, la broderie, la sténographie.

1103. — **École de la rue Geoffroy-Lasnier**, n° 30. — Fondée en 1834. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la couture, la confection des robes et des gilets. — 18 internes, 14 externes.

1104. — **École de la rue Poulletier**, n° 7. — Fondée en 1880. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la couture, la lingerie, la confection, la broderie sur étoffe, la fabrication des fleurs. — 55 internes, 23 externes.

1105. — **École de la rue de Grenelle**, n° 182. — Fondée en 1872. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la lingerie et la confection. — 46 internes, 27 externes.

1106. — **École de la rue du Cherche-Midi**, n° 116. — Fondée en 1871. — Apprend la confection, les modes, la fabrication des fleurs et la comptabilité. — 150 élèves.

1107. — **École de la rue de Clichy**, n° 50. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge* (de Tours). — Fondée en 1876. — Apprend la confection et la lingerie fine. — 125 élèves.

1108. — **École de la rue de Reuilly**, n° 77. — Fondée en 1850. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la lingerie, la confection des robes, la broderie, l'imagerie et la fabrication des fleurs. — 40 internes, 55 externes.

1109. — **École de la rue Bobillot**, n° 44. — Fondée en 1861. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la lingerie, la confection, la broderie et le blanchissage. — 132 internes, 17 externes.

1110. — **École de la rue Jenner**, n° 39. — Fondée en 1863. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la lingerie, la confection des robes et des costumes d'enfants, la fabrication des fleurs, le blanchissage. — 152 internes, 22 internes.

1111. — **École de la place Jeanne-d'Arc**, n° 26. — Fondée (rue Nationale) en 1855. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la lingerie et la confection des gilets. — 17 internes, 26 externes.

1112. — **École de la rue Gaseendi**, n° 29. — Fondée en 1850. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Apprend la lingerie, la confection, la peinture industrielle. — 75 internes, 15 externes.

1113. — **École de la rue de Rome,** n° 151. — Fondée en 1872 — Dirigée par des dames. — Apprend la lingerie, la confection, la peinture, la sténographie — 100 externes.

1114. — **École de la rue Stepheneon,** n° 48 — Fondée en 1863 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la confection, la lingerie, la réparation des vieilles tapisseries. — Pas d'internes, 44 externes.

1115. — **École de la rue Jean-Cottin,** 7. — Fondée (rue Riquet) en 1872. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection des robes et des gilets, le blanchissage. — 57 internes, 22 externes.

1116. — **École de la rue Championnet,** n° 8. — Fondée en 1882. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection des robes et des costumes d'enfants. — Pas d'internes, 40 externes.

1117. — **École de la rue Caulaincourt,** 33. — Fondée en 1877. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection, le blanchissage.

1118. — **École de la rue Bouret,** n° 20. — Fondée en 1875. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la confection des gilets, des robes, des chaussures de femme, et le blanchissage. — 80 internes ou externes.

1119. — **École de la rue d'Angoulême,** n° 81. — Fondée en 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie et la confection. — Pas d'internes, 21 externes.

1120. — **École Sainte-Claire,** avenue de Villiers, 127 *bis.* — Dirigée par des dames. — Apprend la confection et la coupe, le montage d'ornements d'église.

1121. — **École de l'œuvre Jehanne d'Arc,** impasse Reille, 7. — Dirigée par les *Religieuses Franciscaines, Missionnaires de Marie.* — Apprend la lingerie, la broderie, la tapisserie. Leur donne, dès le début, un petit salaire, qui augmente à mesure que s'avance leur apprentissage. — 30 places.

1122. — **École de la rue de Crimée,** n° 160 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la broderie, la lingerie et la confection.

1123. — **Œuvre de Notre-Dame de la Miséricorde,** rue de Vaugirard, 340. — Fondée, en 1840, par l'*Œuvre des prisons* dans la maison

qu'elle occupe actuellement, qu'elle a quittée pendant quelque temps pour se transporter à Clamart, et où elle est revenue en 1896 — Dirigée par les *Sœurs de Marie-Joseph* (du Dorat).

Destinée au début à recueillir des jeunes filles libérées ou exposées, l'Œuvre a changé de caractère en 1871. Depuis cette époque, elle reçoit des jeunes filles auxquelles elle apprend la couture, moyennant une pension de 15 à 20 francs par mois, pension réduite après quelques années passées à l'ouvroir et selon le produit de leur travail. Elle les place à leur sortie, ou leur procure des travaux appropriés à leurs aptitudes, et ne cesse de s'intéresser à elles. — 70 places.

1124. — **École professionnelle de couture**, rue de Vanves, 182. — Fondée par la direction des *Œuvres ouvrières de la Porte de Vanves* et entretenue par une dame fondatrice de ces œuvres. — 20 places.

1125. — **École ménagère**, rue de Vanves, 176, dépendant des *Œuvres ouvrières de la Porte de Vanves*. — Fondée, en 1897, et dotée par le comte J.-R. Chandon de Briailles. — Reçoit gratuitement comme externes des jeunes filles, âgées de 13 ans au moins. — Leur apprend — par des cours théoriques, qui ont lieu le mercredi de 4 à 7 heures, le jeudi d'une à 4 heures, et que suivent des leçons pratiques où on leur fait exécuter ce qui leur a été enseigné — ce qu'il leur importe de savoir pour la bonne direction d'un ménage (cuisine, couture, blanchissage et repassage).

1126. — **École professionnelle** (ancienne *Maison de la Petite Œuvre*), rue Cassette, 25 (depuis 1862; d'abord rue du Regard, puis rue de Vaugirard). — Fondée, en 1832, et entretenue par la *Petite Œuvre du catéchisme de Saint-Sulpice*. — Dirigée par des dames. — Reçoit des jeunes filles comme internes, entre 13 et 14 ans (particulièrement, mais non exclusivement, celles qui sortent du *pensionnat de la Petite Œuvre*, à Montrouge), et les garde pendant deux ans au moins (engagement à prendre), moyennant une pension de 360 francs pendant la première année, de 300 francs pendant la seconde, moyennant une pension progressivement réduite si elles restent davantage. Leur apprend la confection des robes et des manteaux, le raccommodage des dentelles, etc. — 72 places.

1127. — **École professionnelle**, rue Raynouard, 60. — Reçoit, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré, des jeunes filles âgées de 13 ans. Leur apprend la couture, la lingerie, le blanchissage, le repassage, et tous les soins du ménage.

1128. — **École ménagère catholique**, rue Guilleminot, 23. — Fondée en 1900 (rue de Vaugirard, 203) et dirigée par Mlle Sauceron. — Reçoit des jeunes filles, moyennant une pension d'un franc par jour.

1129. — **École professionnelle**, rue de la Harpe, 35. — Fondée en 1872. — Dirigée par des dames. — Reçoit gratuitement des jeunes filles

comme externes, après leur première communion, et les garde pendant quatre ans (engagement à prendre). Leur apprend la lingerie. — 20 places.

1130. — **Ouvroir interne et école professionnelle**, rue de la Glacière, 41. — Dirigés par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des jeunes filles du quartier. Leur apprend la lingerie et la fabrication des fleurs artificielles. — 100 places.

1131. — **École professionnelle d'imprimerie**, rue Bonaparte, 19. — Fondée en 1898. — Reçoit des jeunes filles brevetées; leur apprend la typographie, en les payant à leurs pièces après un stage de trois mois. Les garde pendant deux ans.

1132. — **École professionnelle**, rue de Rocroi, 10. — Fondée en 1865. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des jeunes filles pour deux ans; leur apprend la confection des robes et des manteaux.

1133 — **Ouvroir professionnel**, rue Alibert, 10. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des jeunes filles et leur apprend la couture.

1134. — **École professionnelle de blanchissage**, rue Championnet, 174. — Fondée, en 1894, par l'abbé Deleuze. — Reçoit des jeunes filles comme externes.

1135. — **Atelier modèle pour la fabrication des fleurs**, rue d'Aboukir, 106. — Fondé et dirigé par M. Javey. — Reçoit, comme externes, des jeunes filles de bonne conduite, demeurant avec leur famille ou dans une œuvre de bonne garde, âgées de 15 ans au plus. Elles y apprennent en trois années la fabrication de toutes les fleurs artificielles, en recevant la première année 0 fr. 50 par jour, la seconde, 1 franc, et, la troisième, 1 fr. 50, tandis que les entrepreneurs entre les mains desquels est cette industrie, ayant tous une spécialité exclusive (l'un la rose, l'autre l'œillet, l'autre le feuillage, etc.), elles n'auraient appris d'eux qu'à fabriquer un seul article. Leur apprentissage terminé, elles peuvent rester, comme ouvrières, dans la maison Javey.

1136 — **Ouvroir professionnel**, avenue Parmentier, 149. — Fondé (rue Alibert, 10) en 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des jeunes filles de 13 à 21 ans. Leur apprend la couture, la lingerie, la confection des gilets, ou, selon le gré des familles, les admet dans une section ménagère.

1137. — **Ouvroir externe**, rue Cardinal-Lemoine, 69. — Fondé en 1873. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des jeunes

filles à 13 ans. Leur apprend la couture, en rétribuant presque aussitôt leur travail par un salaire qui s'élève progressivement jusqu'à 20 et 25 francs par semaine. — 20 places.

1138. — **Fondation Hortense Parent**, rue des Beaux-Arts, 2. — A pour but de préparer des jeunes filles ou jeunes femmes à l'enseignement professionnel du piano, particulièrement celles qui, ayant perdu le père ou le mari qui les faisait vivre, sont réduites à y chercher un moyen d'existence.

Pour atteindre ce but, la fondatrice a créé en 1882 : 1° une *École préparatoire au professorat du piano*, qui comptait 20 élèves au début et en compte aujourd'hui près de 100; 2° une *Association pour l'enseignement professionnel du piano pour les femmes*, où se recrute le conseil d'administration de l'œuvre et, par les cotisations de ses membres, fournit les fonds nécessaires à son fonctionnement.

Elle y a joint une *École d'application* (ouverte en 1891, rue de Seine, 51; transférée en 1895, pour cause d'agrandissement, rue de Buci, 12) où sont organisés de nombreux cours pour les jeunes filles du monde et où les aspirantes maîtresses font, en qualité de répétitrices, leur stage pédagogique. Le succès de cette école, dont les élèves sont au nombre d'environ 200, a nécessité, en 1893, l'installation d'une succursale sur la rive droite, rue Joubert, 33.

Pour faciliter les études des élèves, la fondatrice a formé une bibliothèque circulante comptant aujourd'hui 900 volumes de musique qui sont mis gratuitement à leur disposition.

1139. — **École professionnelle Sainte-Elisabeth**, rue Curial, 16 — Fondée, en 1899, par Mme de Redon. — Reçoit gratuitement, comme externes, des jeunes filles de bonne conduite. Leur apprend, en quatre ateliers distincts, les métiers de couturières, lingères, giletières et repasseuses.

1140. — **École ménagère**, rue de l'Abbaye, 3. — Fondée en 1902 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement, comme internes ou externes, des jeunes filles âgées de 13 ans au moins. Leur apprend la cuisine, le blanchissage, le repassage, la réparation du linge et des vêtements, et leur donne des notions d'hygiène.

1141. — **École professionnelle** *(Maison de la sœur Rosalie)*, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32 — Fondée en 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des jeunes filles — comme externes, gratuitement — comme internes, moyennant une pension mensuelle de 30 francs. Leur apprend la couture, la lingerie, le blanchissage et le repassage.

1142. — **École ménagère**, rue des Bernardins, 15. — Fondée en 1902. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des jeunes

filles pour les former aux travaux du ménage (cuisine, lessive, repassage, entretien). — Cours ménagers le jeudi et le samedi matin.

1143. — **École professionnelle,** rue d'Assas, 26. — Fondée en 1880. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des jeunes filles âgées de 13 ans; leur apprend gratuitement la broderie d'ornements d'église. Après leur apprentissage, qui dure trois ans, garde comme ouvrières celles qui le désirent.

1144. — **École professionnelle,** boulevard du Montparnasse, 92. — Fondée en 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des jeunes filles comme externes. Leur apprend la couture, la confection et la broderie des robes.

1145. — **École professionnelle,** rue Crocé-Spinelli, 12. — Fondée en 1898. — Dirigée par les *Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde.* — Reçoit des jeunes filles; leur apprend la couture et la lingerie.

1146. — **École professionnelle paroissiale,** avenue Malakoff, 66. — Fondée en 1892. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.* — Reçoit des jeunes filles de la paroisse Saint-Honoré-d'Eylau. Leur apprend la confection des robes et des manteaux.

1147. — **Ouvroir de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans,** rue du Chevaleret (voir section xxxiv).

1148. — **Ouvroir de la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest,** avenue de Clichy (voir section xxxiv).

1149. — **École ménagère,** annexée au *Patronage des Malmaisons* (voir section xxiv). Cours gratuits pour les jeunes filles du patronage, le jeudi et le dimanche. — En formation. Doit être ouverte en 1904.

HORS PARIS

1150. — **Ouvroir externe,** à Saint-Denis, rue de la Fromagerie, 27. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des jeunes filles; leur apprend la couture, la broderie, la confection des vêtements. — En 1903 : 78 élèves.

1151. — **École professionnelle-orphelinat de Noisy-le-Sec,** rue Saint-Denis, 88. — Fondée en 1899 et dirigée par Mme Durieux. — Reçoit des jeunes filles à partir de 13 ans, gratuitement (sauf l'apport d'un trousseau et 100 francs d'entrée), à condition qu'elles restent jusqu'à

21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois sans cette condition. Leur apprend la couture, la lingerie, la confection. — 40 places (dont 12 réservées à de petites filles admises dès l'âge de 7 ans, dans les mêmes conditions).

1152. — **Asile Sainte-Agnès**, à Thiais. — Œuvre fondée, en 1893, à Arc-lès-Gray (Franche-Comté) par Mme la chanoinesse de la Girennerie; transférée à Thiais en 1898. — Dirigée par la fondatrice. — Reçoit gratuitement des jeunes filles âgées de 14 ans auxquelles elle donne l'instruction professionnelle. — Reçoit des jeunes filles dès l'âge de 13 ans, comme externes, à l'atelier de confection, et leur assure un travail rémunérateur, ne les occupant que neuf heures par jour. — Reçoit enfin d'autres jeunes filles du pays dans un patronage ouvert le dimanche et le jeudi.

1153. — **École professionnelle**, à Sceaux, rue des Imbergères, 27. — Fondée en 1875. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André)*. — Reçoit des jeunes filles comme externes, à partir de 13 ans. Leur apprend la confection des robes. Après la période d'apprentissage, qui dure deux ans, leur abandonne le produit de leur travail. — 40 places.

1154. — **École professionnelle de Levallois-Perret**, rue Fromont, 4. — Fondée, en 1875, par Mlle Menon. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par Mme Daressy, sous le patronage de la municipalité de Levallois. A pour but « d'éloigner la jeune fille des grands ateliers, de la préparer à se créer une situation indépendante dans l'industrie », en lui donnant un enseignement professionnel gratuit. A organisé successivement : en 1879, des cours d'études classiques, l'apprentissage de la coupe et de la confection des vêtements; — en 1882, l'enseignement de la décoration céramique; — en 1885, des cours d'adultes, sous le patronage de l'Association polytechnique de Paris; — en 1892, l'enseignement de la broderie; — en 1895, l'enseignement de la composition décorative; — en 1897, une société coopérative pour les anciennes élèves de l'école; — en 1899, des concours de composition décorative. — Les cours sont ouverts du 15 septembre au 15 juillet.

1155. — **École professionnelle**, à Montreuil-sous-Bois, rue de la République. — Fondée en 1887. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des jeunes filles comme externes, à partir de 13 ans. Leur apprend la lingerie, la confection des robes et des manteaux. — 18 places.

1155 *bis*. — **Maison israélite du refuge pour l'enfance**, à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 19. — A plusieurs ateliers d'apprentissage (voir section XXIII).

1156. — **École ménagère et professionnelle** de Villemonble. — Fondée et entretenue par l'*Œuvre du Souvenir* (voir section VIII). —

Dirigée par les *Sœurs de Marie-Joseph.* — Reçoit des filles depuis l'âge de 6 ans; les garde jusqu'à 21 ans. A 13 ans, leur apprend la couture, le blanchissage, le tressage et le raccommodage.

S'adresser rue Laferrière, 11 *bis*, le jeudi et le samedi, de 2 à 4 heures.

XXIII

ŒUVRES DE PRÉSERVATION

POUR LES DEUX SEXES

1157-1176. — **Garderies scolaires.** — Fondées, en 1888, dans le XIII[e] arrondissement; établies depuis dans tous les autres. — Ont pour but de recevoir, dans des *classes de garde* ouvertes le jeudi, de 8 heures du matin à 7 heures du soir, les autres jours de la semaine, de 4 heures et demie à 7 heures du soir, les enfants qui, en sortant de l'école, ne peuvent rentrer chez leurs parents occupés au dehors.

Les *classes de garde* sont réservées à ces enfants. Ceux dont les parents travaillent dans leur logement ne peuvent y être admis.

1177. — **Garderies d'enfants de la Maison sociale,** avenue d'Orléans, 19, et rue des Cloys, 43. — Fondées, en 1903, par la *Maison sociale,* association de dames charitables qui se propose d'en établir d'autres dans chaque arrondissement.

Les enfants y sont reçus, pour y faire leurs devoirs, à la sortie de l'école, et le jeudi dans l'après-midi, pour assister à des cours de chant, de solfège, de couture et de cuisine.

POUR LES GARÇONS

1178. — **Ecole de préservation Théophile Roussel** (ancienne *Ecole Lepelletier de Saint-Fargeau*), à Montesson (Seine-et-Oise). — Dépend de la Préfecture de la Seine.

L'*École Lepelletier de Saint-Fargeau* était une colonie pénitentiaire. En changeant de nom, elle a changé de caractère. Inaugurée le 1[er] mars 1902, l'*École Théophile Roussel* reçoit : 1° les enfants qui lui sont confiés avant condamnation par le juge d'instruction; — 2° les enfants indisciplinés du département de la Seine volontairement placés par leurs parents

ou tuteurs; — 3° les enfants qui lui sont adressés par l'administration de l'Assistance publique; — 4° les enfants détenus par voie de correction paternelle.

Les enfants indisciplinés, placés par leurs parents ou tuteurs, doivent être âgés de plus de 7 ans et de moins de 14 ans, appartenir à une famille habitant le département de la Seine ou y être nés. Ils payent une pension mensuelle de 30 francs et peuvent être conservés dans l'établissement jusqu'à leur seizième année.

1179. — **Œuvre de la première communion,** rue de La-Fontaine, 40. — Fondée en 1866, par M. l'abbé Roussel (voir section XXII). — Reçoit de 13 à 20 ans des enfants n'ayant reçu aucune éducation religieuse, et les garde, en leur fournissant des vêtements, pendant le temps nécessaire pour les préparer à faire leur première communion, les indigents gratuitement, les autres moyennant une pension mensuelle de 25 à 30 francs.

POUR LES GARÇONS

1180. — **Maison de travail pour jeunes gens,** rue de l'Ancienne-Comédie, 13. — Fondée, en janvier 1894, par le *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, dans un local mis à sa disposition par la baronne Thénard.

La *Maison de travail* reçoit, sans distinction de culte ni de nationalité, avec ou sans papiers d'identité, les garçons de 13 à 18 ans qui se disent sans asile ni travail. Elle les occupe à plier des papiers, à confectionner des étiquettes, à faire des travaux d'écriture ou des courses pour les commerçants du quartier. En échange de ce travail, elle les loge, les nourrit et donne aux plus méritants des gratifications journalières en espèces et en bons de vêtements.

La durée du séjour n'étant pas limitée par le règlement, les pensionnaires de la *Maison de travail* qui montrent de la bonne volonté y sont conservés jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi.

Au début, leur travail était rémunéré par des bons de coucher et des bons de nourriture. Tenant à exercer sur eux une surveillance plus constante, l'œuvre renonça bientôt à cette organisation. Elle installa d'abord ses pupilles sur un terrain que lui avait prêté Mme Durand-Claye, sous des tentes mises à sa disposition par le ministère de la guerre. L'hiver rendant ce campement difficile, elle les plaça dans un dortoir de 40 lits que le préfet de police lui avait fait ouvrir à la maison départementale de Nanterre. Mais, les patronnés devenant trop nombreux pour y loger tous, l'œuvre dut chercher pour eux une installation plus vaste. Elle la trouva à Plaisance, rue des Perrichaux, 46. Puis, grâce à une entente avec le *Patronage Ollier*, dirigé par M. l'abbé de Pitray, elle put ouvrir pour eux deux dortoirs, rue de Vaugirard, 76, et rue d'Assas, 74.

Depuis 1899, les dortoirs, le réfectoire, le vestiaire, la garderie des petits, la chapelle ont été installés rue de Rennes, 149.

La direction de l'œuvre est laïque; mais quatre religieuses sont chargées des services auxiliaires; un vicaire de Notre-Dame-des-Champs exerce les fonctions d'aumônier et des dames préparent les enfants à la première communion.

Dès la première année de son existence, en 1894, la *Maison de travail* avait admis 1,022 jeunes gens; elle en avait placé à Paris ou en province 242.

Depuis cette époque, le nombre des admissions oscille entre 900 et 1,100; les placements à la campagne augmentent d'année en année et donnent des résultats satisfaisants. Les dépenses — insuffisamment couvertes par les recettes ordinaires — s'élèvent, en moyenne, à 40,000 francs.

1181. — **Patronage des jeunes garçons protestants en danger moral,** rue Fessart, 36. — *Section de la Société pour le patronage des prisonniers libérés protestants* (ayant remplacé l'*École industrielle* établie autrefois rue Clavel). — Fondée en 1896. — A pour but d'assurer aux garçons protestants de moins de 16 ans, en danger moral, une protection efficace et l'instruction religieuse; de les placer, suivant leur aptitude, soit à Paris chez des patrons qui leur apprennent un métier, soit en province dans des familles protestantes, soit enfin dans des asiles ou des orphelinats. Patronne spécialement : les enfants dont la faute est trop légère pour justifier leur envoi dans une maison de correction; ceux dont les parents sont atteints par la loi de 1889 sur la déchéance paternelle; ceux qui lui sont signalés comme étant en danger moral, par le défaut de surveillance ou l'inconduite de leurs parents.

Cette société est la transformation d'une autre tendant, par des moyens différents, au même but. Nous voulons parler de la *Société d'éducation des enfants protestants insoumis*, que la *Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants* avait formée, en 1878, sur l'initiative de son fondateur et grâce au concours de M. Alfred André, d'après les *Industrial School* d'Angleterre, dans un établissement qu'elle avait ouvert, rue Clavel, 7. — École de réforme en même temps qu'école d'apprentissage, cette société recevait, de 10 à 16 ans, des enfants vicieux, les uns placés par leurs familles, les autres libérés conditionnels, confiés par l'administration pénitentiaire; une partie de ces enfants faisait son apprentissage au dehors, l'autre dans la maison, où étaient installés deux ateliers de cordonnerie.

La maison de la rue Clavel, dont l'entretien était devenu trop onéreux, fut fermée en 1895.

Les enfants recueillis par le patronage sont reçus d'abord en observation à l'*Asile temporaire* de l'œuvre, installé rue Fessart; puis ils sont, pour la plupart, confiés à des familles de cultivateurs des Cévennes, sous la surveillance des pasteurs de chaque village. Ils sont en outre visités, chaque année, par l'agent général de l'œuvre.

Le patronage paye une pension pour ses pupilles jusqu'à ce que ceux-ci aient 12 ans accomplis. Vers 14 ans, ils commencent à gagner un salaire,

variant de 60 à 250 francs par an, et qui est employé partie à les vêtir, partie à leur constituer, sous forme de livret de la caisse d'épargne, un petit pécule.

La très grande majorité de ces enfants (95 pour 100 environ), sortis des pires milieux, donnent à leurs protecteurs une entière satisfaction.

Le nombre des enfants placés par le patronage est, en 1903, de 190; et le budget de l'œuvre s'élève à 10,167 francs

L'agent général du patronage reçoit le dimanche, de 3 à 6 heures.

1182. — **Refuge du Plessis-Piquet.** — Fondé en 1889; inauguré en mai 1891. — *Reconnu établ. d'util publ* en 1897 — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigé par un comité que préside M. Hirsch

Cette œuvre a pour but de recueillir, d'élever et de moraliser les enfants abandonnés du sexe masculin appartenant au culte israélite de la circonscription consistoriale de Paris.

Elle accepte ceux qui lui sont confiés par l'autorité administrative ou judiciaire.

Elle donne à ses pupilles l'instruction primaire, l'éducation religieuse, et leur enseigne une profession manuelle, principalement l'agriculture avec les industries qui s'y rattachent.

Une somme de 649,000 francs avait été recueillie, dès 1888, pour la fondation de cet important établissement, dont la construction (y compris l'achat du terrain) ne coûta pas moins de 334,000 francs (1).

L'œuvre décerne chaque année à ses pupilles les plus méritants des prix fondés par divers bienfaiteurs (M. Hecht notamment donna 5,000 francs à cette intention en 1892, et Mme V. Cahn 10,000 francs en 1894)

Grâce aux libéralités de personnes charitables appréciant les services qu'il rendait, le *Refuge du Plessis-Piquet* vit s'accroître rapidement ses ressources. Au 1er janvier 1902 (moins de onze ans après son inauguration), son avoir s'élevait à 735,484 francs et le nombre de ses pupilles à 60

Pendant l'exercice 1901, il avait dépensé 86,774 francs et placé 47 de ses pensionnaires.

1183. — **Le Patronage familial,** place Dauphine, 14. — Fondé en 1900. — A pour but la préservation morale, par la surveillance dans la famille, à l'école et à l'atelier : 1° des mineurs de 16 ans arrêtés et rendus

(1) Parmi les legs ou dons reçus par l'œuvre, nous en relevons un de 200,000 francs de M. Hirsch, son ancien président; deux de 100,000 francs (M. Dupont-Dreyfus, le baron Alphonse de Rotschild); un de 60,000 francs (M. S.-H. Goldschmidt); un de 50,000 francs (Mme Boucicaut); trois de 20,000 francs (le baron Gustave, le baron Conrad et la baronne Adolphe de Rothschild); un de 19,000 francs (M. Joseph Hirsch); un de 16,000 francs (M. Emile Dreyfus); un de 15,000 francs (le baron Salomon de Rothschild); un de 11,000 francs (le baron Nathaniel de Rothschild); cinq de 10,000 francs (MM. Alexandre Weill, Jacques et Louis Stern, Saint-Paul, Alexandre Deutsch et Mme Furtado-Heine).

à leur famille par les autorités administratives ou judiciaires; 2° des mineurs de 18 ans qui, sans avoir commis aucun délit, se trouvent en danger moral et sont signalés à la Société, sur la demande des parents, par les commissaires de police, maires, directeurs d'écoles, etc. L'œuvre réalise ce but : 1° au moyen d'une permanence ouverte tous les jours de 4 à 6 heures, au siége social, où les familles sont reçues par un secrétaire de l'œuvre, et où les enfants sont l'objet d'un examen médical; 2° par l'organisation dans les différents arrondissements de sections destinées à assurer la surveillance des pupilles. Ces sections fonctionnent déjà dans les X°, XI°, XII°, XIX° arrondissements, et à Asnières. En outre, l'œuvre a créé une section à Chaumont (Haute-Marne) pour la surveillance des enfants placés en province.

L'œuvre, de sa fondation au 1er janvier 1903, s'est occupée d'environ 1,200 enfants. A cette dernière date, elle avait sous son patronage effectif 260 enfants, dont 80 placés en Haute-Marne, et surveillés par le comité local.

La Société discute, dans des réunions mensuelles, les questions relatives à la préservation de l'enfance.

1184. — **Cercle de jeunes gens**, rue de Vanves, 182. — Fondé en 1895, par la direction des *Œuvres ouvrières de la Porte de Vanves*, pour les jeunes apprentis ou ouvriers de 15 à 21 ans. — Compte, en 1903, 250 membres.

POUR LES FILLES

1185. — **Œuvre des petites préservées.** — Asile, rue Claude-Lorrain, 34. — Fondée à 1892. — Dirigée par un conseil que préside Mme la comtesse de Biron. — A pour but « d'assurer la préservation des petites filles de moins de 13 ans se trouvant en état d'abandon ou de danger moral, par suite de l'arrestation de leurs parents ou de leur propre arrestation pour des délits légers, tels que vagabondage ou mendicité, mais n'ayant pas commis d'actes de nature à rendre leur contact pernicieux pour les autres enfants ».

Des dames de l'œuvre se mettent en rapport avec les magistrats et vont visiter les petites détenues au cours de l'instruction. Lorsque le patronage paraît pouvoir s'exercer utilement, elles sollicitent la mise en liberté. Si une ordonnance de non-lieu intervient, l'enfant est admise, avec le consentement de ses parents, à l'asile de la rue Claude-Lorrain, où elle reçoit, pendant le temps nécessaire, une éducation morale et professionnelle.

L'œuvre se charge également de recueillir les enfants martyrisés par des parents indignes.

Elle a fondé, au dépôt de la Conciergerie, un vestiaire pour habiller les enfants — garçons ou filles — abandonnés ou mendiants, qui y sont amenés pour la plupart en haillons.

1186. — **Œuvre de la préservation**, rue de Vanves, 185. — Dirigée par les *Sœurs du Saint-Nom de Jésus*. — Reçoit depuis 12 ans des jeunes filles exposées, et les garde jusqu'à 20 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois. Conserve, dans une section dite de *persévérance*, celles qui doivent rester. Place les autres, en continuant à les patronner.

1187. — **Association charitable pour la création d'asiles gratuits de petites filles mendiantes ou moralement et matériellement sans ressources, recueillies dans la ville de Paris ou le département de la Seine**, rue de la Santé, 57. — Dirigée par un comité que préside M. de Perussis, avec l'assistance des *Religieuses franciscaines de l'Immaculée Conception*. — A pour but de créer des asiles destinés à recueillir et à élever gratuitement des petites filles de 4 à 12 ans, ayant l'habitude de mendier ou de vagabonder dans les rues de Paris.

Outre l'asile de la rue de la Santé, son berceau, l'œuvre en a installé un, en 1898, au Rainey. Dans l'un ou dans l'autre, elle avait, au 1er janvier 1903, 100 enfants à sa charge.

Ses recettes, pour les deux asiles, pendant l'exercice 1902 s'étaient élevées à 38,854 francs; ses dépenses, à 34,698 francs.

1188. — **Œuvre des petites filles abandonnées et sans asile**, rue Mathurin-Régnier, 37. — Fondée en 1897 (sous le nom d'*Œuvre des Petites Mendiantes*), par Mlle Rault qui, après avoir associé à sa direction les *Religieuses franciscaines* établies avec elle rue de la Santé, 57, s'en est séparée presque aussitôt, pour créer une œuvre indépendante et similaire, qu'elle a installée en 1893 rue Carcel, en 1894 passage Sainte-Eugénie, en 1896 rue de Vaugirard, 152, en 1899 avenue de Breteuil, en 1902 enfin rue Mathurin-Régnier, la nommant d'abord : *Œuvre des petites ex-mendiantes du département de la Seine* — puis *Œuvre des petites mendiantes ou enfants abandonnées du département de la Seine*, puis du nouveau nom qu'elle porte aujourd'hui. — La fondatrice avait reçu le *prix Montyon* en 1888.

1189. — **L'Abri de la fillette**, rue des Cascades, 38. — Fondé, en 1895 (rue Julien-Lacroix, 25), par Mme Anderson de Meyerheim. — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit, entre 6 et 14 ans, moyennant une pension variant de 10 à 20 francs par mois, des jeunes filles dont leurs parents ne peuvent s'occuper suffisamment; les place, quand elles ont l'âge nécessaire, en apprentissage.

1190. — **Œuvre protestante des enfants en danger moral** (*Petites Familles*). — Siège social : chez la présidente-fondatrice, rue de Lisbonne, 49. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Fondée, en 1891, par Mme Henri Mallet pour recueillir depuis 3 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois, « des enfants protestants des deux sexes, orphelins, abandonnés ou vivant dans des milieux immoraux... les

grouper par familles sous la direction d'une femme chrétienne qui devient leur mère adoptive... les élever en vue d'une carrière laborieuse et les placer en apprentissage selon leurs aptitudes et leurs goûts, » en continuant toutefois à les loger.

Au début, l'Œuvre, n'ayant pas organisé d'asile, plaçait ses pupilles dans divers établissements bien connus d'elle, à Paris, en Seine-et-Oise, dans l'Yonne. Elle compte aujourd'hui quatre *Petites Familles*, installées par elle et restées sous son patronage :

La première (dite *Petite Famille Jean*) à Clichy-la-Garenne, rue du Parc, 4. — Fondée, en 1892; pour filles — 10 places;

La deuxième (dite *Petite Famille Louise Dumas*) à Neuilly, rue Borghèse, 9(. — Fondée, en 1893; pour filles. — 10 places;

La troisième à Mehun-sur-Yèvre (Cher). — Fondée, en 1895; pour garçons. — 10 places;

La quatrième (dite *Petite Famille André*) (1) à Levallois-Perret, place Cormeille, 4. — Fondée, en avril 1896; pour filles. — 10 places.

Les établissements qu'elle avait successivement ouverts ne pouvant contenir tous les enfants adoptés par elle, l'Œuvre a continué à en placer un certain nombre dans diverses maisons choisies avec soin. Le nombre total de ses pupilles était, au 1er janvier 1903, de 74 (28 garçons, 33 filles, plus 13 enfants placés que l'Œuvre continue à suivre).

Cinq *Petites Familles* indépendantes, comptant chacune dix pupilles, sont venues se rattacher à l'œuvre :

Le *Foyer Caroline de Barrau* (voir ci-dessous);

La *Petite Famille Sébastien de Neufville* (pour filles), à Levallois-Perret, rue Kléber, 30;

La *Petite Famille James-Edmond* (pour filles), à Neuilly, rue Borghèse, 24;

L'*Asile Yvonne* (pour garçons), à Margency (Seine-et-Oise);

La Fourmilière (pour filles), à Andilly (Seine-et-Oise.)

L'Œuvre étend donc aujourd'hui son action protectrice sur 124 enfants.

1191. — **Foyer Caroline de Barrau**, à Billancourt, rue de Solférino, 24 (depuis juillet 1903; precédemment à Puteaux). — Fondé, en 1896, par un groupe de dames protestantes, sur l'initiative de Mlle d'Abbadie.

Cette nouvelle *Petite Famille*, bien qu'ayant une direction spéciale, s'est associée à l'Œuvre précédente. Elle a constamment 10 pupilles.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes se sont élevées à 5,287 francs, ses dépenses à 5,472 francs.

1192. — **Asile maternel pour les jeunes filles moralement abandonnées**, rue Clavel, 26. — Fondé, en 1883, par Mme E. Robin. — Dirigé par un comité que préside Mme Risler-Kœchlin.

(1) Nom motivé par deux importantes donations que l'œuvre reçut à cette époque : l'une de 11,000 francs en souvenir de M. Édouard André, l'autre de 10,000 francs en souvenir de M. Alfred André.

L'Asile maternel reçoit, de 9 à 15 ans, des filles protestantes moralement abandonnées; les garde, moyennant une pension de 30 francs par mois et 60 francs d'entrée, jusqu'à ce qu'elles soient en état de gagner leur vie; leur apprend la couture, la lingerie, la cuisine et les soins du ménage.

L'Asile a été agrandi en 1895 Un dortoir et un grand atelier y ont été adjoints. Mme Thierry-Kœchlin a fait, à cette intention, un don de 5,000 francs à l'œuvre.

Pendant l'exercice 1902, les recettes de l'œuvre se sont élevées à 8,246 francs; ses dépenses à 8,127 francs.

1193. — **Œuvre des asiles temporaires familials,** rue de la Quintinie, 23 — Fondée en 1903 et dirigée par Mme Gibrat-Sirot, en remplacement d'une œuvre similaire fondée en 1891 par Mme Fromentin et qui avait récemment disparu par suite de la mort de la fondatrice. — Reçoit, depuis l'âge de 3 ans, et garde jusqu'à 13 ans, moyennant une pension modique, des enfants orphelins ou moralement abandonnés.

1194 — **Maison israélite de refuge pour l'enfance,** à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 19. — Fondée en 1866. — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1892 — Dirigée par un comité de 40 dames. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Un comité de surveillance composé de dames s'occupait, il y a fort longtemps déjà, de ramener au bien les jeunes israélites détenues pour vagabondage ou autres délits; il avait songé plusieurs fois à fonder pour elles une maison spéciale; mais, en raison de leur petit nombre, cette création devait être onéreuse et ne lui avait pas semblé opportune. Cependant, l'Impératrice ayant visité en 1865 ces jeunes détenues, s'étant intéressée à elles et ayant manifesté le regret qu'il n'existât pas un refuge pour elles comme pour celles des autres cultes, « le comité de surveillance se décida à seconder ses vues en fondant un établissement spécial (1) ». Avec les dons qu'il recueillit à cette intention, la *Maison israélite de refuge* fut installée, le 17 juillet suivant, à Romainville, rue Lecouteux, 17. Elle fut transférée peu de temps après à Neuilly, d'abord boulevard Eugène, 45, puis, en 1883, dans un immeuble contenant 100 lits, construit pour l'œuvre, qui l'occupe encore, grâce aux libéralités de divers bienfaiteurs, sur un terrain donné par M. V. Saint-Paul.

Elle s'était ouverte avec 5 des jeunes détenues de Saint-Lazare, auxquelles alors elle était expressément destinée. Mais, limitée à cette catégorie de pupilles, l'action de l'œuvre était et serait restée trop restreinte. Elle s'étendit bientôt à d'autres, dont le nombre s'accrut constamment. Tout en conservant une section correctionnelle peu peuplée, la *Maison israélite de refuge* reçut successivement : des jeunes filles orphelines, illé-

(1) Léon Kahn, *Histoire de la communauté israélite de Paris*; — *les Professions manuelles et les institutions de patronage.*

gitimes ou abandonnées; des jeunes filles qui manifestaient de mauvais penchants et devaient être soustraites à de pernicieuses influences; d'autres enfin dont le caractère difficile exigeait une surveillance que leurs parents, travaillant hors de chez eux, ne pouvaient exercer. Créée en vue d'une action répressive, la Maison prenait ainsi peu à peu le caractère préventif qu'elle a surtout aujourd'hui.

Les jeunes filles, qui y sont admises moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré, payée par leur famille ou par des bienfaiteurs, suivent d'abord la classe d'instruction élémentaire; puis elles entrent à l'un des trois ateliers de la maison (couture pour robes, lingerie, broderie d'art et d'ameublement). Elles reçoivent toutes un salaire (représentant, pour les petites le tiers, pour les grandes la moitié du prix de leur travail) qui, placé sous leur nom à la caisse d'épargne, leur est remis quand elles sortent de la maison.

L'âge de cette sortie varie suivant leurs aptitudes. La plupart sont placées entre 18 ou 20 ans par les soins d'une commission spéciale, tout en restant sous la surveillance d'une dame patronnesse de l'œuvre.

Les jeunes filles placées en correction sont complètement séparées des autres. Un pavillon spécial leur est réservé. Elles n'en sortent pour se mêler aux autres enfants que si, par leur bonne conduite, elles ont mérité cette faveur.

1195. — **Refuge du Bon Pasteur**, à Conflans-Charenton (voir section XXVI). — Reçoit, depuis l'âge de 13 ans, dans une classe de préservation, des jeunes filles dont le caractère difficile exige une éducation spéciale, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 100 francs d'entrée.

1196. — **Œuvre de la maison de famille et de patronage pour les jeunes filles**, à Rueil (Seine-et-Oise), rue du Château, 18. — Fondée, en 1897, à Noisy-le-Sec, par Mme Dupuy, inspectrice générale des services administratifs au ministère de l'intérieur. — Dirigée par une association de messieurs et de dames, dont la fondatrice est la vice-présidente. — Reçoit à tout âge des orphelines, des jeunes filles matériellement ou moralement abandonnées (les plus indigentes gratuitement ou semi-gratuitement; les autres, moyennant une pension mensuelle de 25 francs, et 25 francs d'entrée), et surtout des pensionnaires, gratuites ou payantes, qui lui sont adressées par le ministère de l'intérieur ou des municipalités de la région

Elle leur apprend la couture, la lingerie, les soins du ménage (service d'intérieur, blanchissage, repassage, cuisine, achats au marché, etc.); les soins d'hygiène et de propreté à donner aux enfants du premier âge, afin de les rendre aptes à se placer comme femmes de chambre, comme bonnes d'enfants, si elles le préfèrent, ou de leur donner l'expérience dont elles auraient besoin dans leur propre ménage.

La maison où l'Œuvre — qui se trouvait à l'étroit à Noisy-le-Sec — a

été transférés en 1900 peut recevoir 70 jeunes filles (elle en contient, en 1903, 42) et quelques dames pensionnaires, dont les pupilles de l'œuvre font le service, pour compléter leur éducation professionnelle.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er novembre 1903, l'Œuvre a reçu 353 enfants ou jeunes filles.

XXIV

PATRONAGES ET ŒUVRES DE JEUNESSE (1)

1197. — **Commission centrale des patronages et œuvres de jeunesse de France.** — Siège : à l'Institut catholique de Paris — Bureaux et secrétariat : rue Coëtlogon, 7. — Fondée en 1889. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

La *Commission centrale* fournit gratuitement tous les renseignements nécessaires pour la fondation et le développement des œuvres de jeunesse (garçons et filles). Sans s'immiscer dans leur direction elle procure à ces œuvres tout ce qui leur est utile, au point de vue de l'organisation des études, des jeux, des représentations, des bibliothèques, etc.

La *Section des œuvres de jeunes gens* publie deux recueils périodiques : 1° *le Patronage*, organe mensuel à l'usage des personnes qui participent à la direction des œuvres de jeunesse, et dont chaque numéro contient un

(1) Le premier patronage, fondé en 1799, à Marseille, par l'abbé Allemand, sous le nom d'*Œuvre de la jeunesse*, a servi de modèle à tous les autres, qui, depuis quelques années, tendent même à lui emprunter son nom.

Cette institution que la *Société de Saint-Vincent de Paul*, à peine constituée, avait introduite à Paris, s'est beaucoup développée dans les trente dernière années. En 1886, outre les associations d'anciens élèves des Frères, on comptait en France, 155 patronages de garçons, dirigés par des ecclésiastiques ou des religieux. Une revue spéciale, qui en a fait le dénombrement à la fin de l'année 1895, en mentionnait près de 1,200.

Le progrès des patronages catholiques et celui des associations d'anciens élèves des Frères (ayant à peu près le même caractère et le même but, mais composées d'un seul élément) excita l'émulation des partisans de la laïcité scolaire. Il y a peu d'années, sur les instances de la *Ligue de l'enseignement*, ils résolurent de s'approprier cette double institution et trouvèrent dans l'administration un appui moral, dans les conseils municipaux un concours pécuniaire qui leur permit d'exécuter ce projet. — Les patronages scolaires laïques et les associations d'anciens élèves des écoles communales (ayant le même objet) se multiplièrent rapidement dans toute la France. A Paris seulement on en compte aujourd'hui plus de 160.

supplément de renseignements pratiques; 2° *les Jeunes*, courrier de quinzaine du patronage, paraissant deux fois par mois, à l'usage des jeunes gens.

La *Section des œuvres de jeunes filles* publie : *le Patronage des jeunes filles*, bulletin mensuel de direction pratique également accompagné d'un supplément (conférences, documents, etc.).

Dans des congrès (dits *Journées de Patronage*), la commission centrale étudie toutes les questions intéressant la direction de la jeunesse. En relations avec toutes les œuvres de patronage, elle a formé la « Fédération des sociétés de gymnastes catholiques », qui comprend environ 20,000 membres, entre lesquels elle organise ou encourage des concours régionaux, nationaux et internationaux.

C'est à son initiative qu'est due la belle manifestation des œuvres catholiques de France à l'Exposition de 1900, ainsi que la réunion du *Congrès de la jeunesse ouvrière*, qui eut lieu alors au *Palais des Congrès*, et aux travaux duquel ont été consacrés plusieurs volumes imprimés. C'est elle enfin qui a fait admettre les œuvres de la jeunesse dans la section française de la prochaine Exposition internationale de Saint-Louis (Etats-Unis).

Des commissions indépendantes existant en province complètent l'action de la commission centrale.

PATRONAGES DE GARÇONS

1198-1256. — **Patronage des apprentis.** — Siège social : rue Oudinot, 27. — Fondé, en 1843, par le vicomte A. de Melun. — *Reconnu d'util publ.* en 1873. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes*, sous la surveillance d'un conseil général et la présidence d'honneur du cardinal-archevêque de Paris. — A pour but de provoquer la formation d'associations de jeunes gens présidées par un ecclésiastique; de leur procurer un lieu de réunion où ils trouvent, pendant leurs heures de loisir, des distractions honnêtes; de fonder pour eux des *Maisons de famille*; de les aider à se placer.

L'œuvre compte en 1903 :

Dans le *Ier arrondissement*, trois patronages :
Rue Saint-Roch, 37. — Fondé en 1855 (270 inscrits).
Place de l'école, 3. — Fondé en 1872 (147 insc.).
Rue Saint-Honoré, 263 *bis*. — Fondé en 1883 (111 insc.).

Dans le *IIe arrondissement*, un :
Rue des Petits Carreaux, 14 — Fondé en 1895 (56 insc.).

Dans le *IIIe arrondissement*, deux :
Rue de Béarn, 1. — Fondé en 1895 (56 insc.).
Rue de Turenne, 132. — Fondé en 1899 (65 insc.).

Dans le *IVe arrondissement*, deux :
Rue de Turenne, 23. — Fondé en 1873 (135 insc.).
Rue des Rosiers, 14. — Fondé en 1890 (59 insc.).
Dans le *V^e^ arrondissement*, trois :
Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 66. — Fondé en 1857 (60 insc.).
Rue de Jussieu, 37. — Fondé en 1890 (67 insc.).
Rue Denfert-Rochereau, 44. — Fondé en 1897 (45 insc.).
Dans le *VIe arrondissement*, quatre :
Rue Git-le-Cœur. — Fondé en 1801 (00 insc.).
Rue d'Assas, 68. — Fondé en 1860 (150 insc.).
Rue de Furstenberg, 7. — Fondé en 1882 (109 insc.).
Rue de Montparnasse, 23. — Fondé en 1881 (92 insc.).
Dans le *VIIe arrondissement*, quatre :
Rue de Grenelle, 44. — Fondé en 1852 (125 insc.).
Rue de Grenelle, 121. — Fondé en 1883 (120 insc.).
Rue Saint-Dominique, 90 *bis*. — Fondé en 1877 (89 insc.).
Avenue Duquesne, 49. — Fondé en 1881 (100 insc.).
Dans le *VIIIe arrondissement*, trois :
Rue de Courcelles, 34. — Fondé en 1854 (221 insc.).
Rue de la Bienfaisance, 7. — Fondé en 1847 (165 insc.).
Avenue de l'Alma, 28. — Fondé en 1876 (55 insc.).
Dans le *IXe arrondissement*, deux :
Rue Petrelle, 4 *bis*. — Fondé en 1884 (65 insc.).
Rue Choron, 8 *ter*. — Fondé en 1890 (80 insc.).
Dans le *X^e^ arrondissement*, trois :
Rue Lafayette, 228. — Fondé en 1850 (91 insc.).
Rue des Vinaigriers, 33. — Fondé en 1899 (35 insc.).
Rue du Terrage, 20. — Fondé en 1896 (160 insc.).
Dans le *XIe arrondissement*, trois :
Impasse Sainte-Ambroise, 11. — Fondé en 1852 (112 insc.).
Rue Saint-Maur, 154. — Fondé en 1853 (100 insc.).
Impasse Franchemont, 6. — Fondé en 1845 (75 insc.).
Dans le *XIIe arrondissement*, un :
Rue de Wattignies, 32. — Fondé en 1881 (120 insc.).
Dans le *XIIIe arrondissement*, trois :
Rue du Banquier, 14. — Fondé en 1884 (135 insc.).
Rue Bobillot, 109. — Fondé en 1858 (110 insc.).
Rue Domrémy, 20. — Fondé en 1883 (160 insc.).
Dans le *XIVe arrondissement*, un :
Rue du Moulin-Vert, 16. — Fondé en 1885 (80 insc.).
Dans le *XVe arrondissement*, deux :
Rue de l'Abbé-Groult, 82. — Fondé en 1883 (95 insc.).
Rue du Pourtour-de-l'Église, 5 *bis*. — Fondé en 1885 (80 insc.).
Dans le *XVIe arrondissement*, deux :
Rue Boissière, 67. — Fondé en 1878 (225 insc.).
Rue Raynouard, 50. — Fondé en 1877 (170 insc.).

Dans le *XVIIe arrondissement*, trois :
Avenue de Saint-Ouen, 35. — Fondé en 1884 (145 insc.).
Rue Truffaut, 77. — Fondé en 1890 (35 insc.).
Rue Vernier, 26. — Fondé en 1896 (110 insc.).
Dans le *XVIIIe arrondissement*, deux :
Rue Saint-Luc, 6. — Fondé en 1861 (120 insc.).
Rue Boucry, 1. — Fondé en 1890 (72 insc.).
Dans le *XIXe arrondissement*, trois :
Rue Bouret, 19. — Fondé en 1904 (25 insc.).
Rue des Fêtes, 19. — Fondé en 1876 (84 insc.).
Rue de l'Ourcq. — Fondé en 1875 (122 insc.).
Dans le *XXe arrondissement*, deux :
Rue de Bagnolet, 124. — Fondé en 1892 (110 insc.).
Passage Eupatoria, 3. — Fondé en 1901 (31 insc.).
Dans la banlieue, neuf :
Aubervilliers, route de Flandre, 101. — Fondé en 1865 (154 insc.).
Clichy-la-Garenne, rue du Réservoir, 112. — Fondé en 1885 (90 insc.).
Saint-Denis, rue des Ursulines, 7. — Fondé en 1853 (112 insc.).
Issy, rue Marceau, 1. — Fondé en 1877 (51 insc.).
Ivry, rue de Paris, 207. — Fondé en 1888 (60 insc.).
Levallois-Perret, rue des Frères-Herbert. — Fondé en 1882 (110 insc.).
Neuilly, avenue du Roule, 121. — Fondé en 1883 (143 insc.).
Pantin, rue du Canal, 1. — Fondé en 1880 (117 insc.).
Sceaux, rue du Marché, 7. — Fondé en 1890 (71 insc.).

Soit, en tout, 60 associations de jeunes gens, dans le département de la Seine, qui, en 1903, comptaient **6,095** membres (5,187 à Paris, 908 dans la banlieue. (Voir, même section, le *Patronage des jeunes ouvrières*.)

L'*Œuvre de patronage des apprentis* publie, depuis 1883, un bulletin mensuel.

1237-1267. — **Patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul** (voir section XXXV). — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 (pour l'ensemble des patronages de la Société).

Éprouvant une sollicitude particulière pour les enfants des familles indigentes qu'elle visitait, la *Société de Saint-Vincent de Paul*, dès la seconde année de son existence, en 1834, avait recueilli et installé, 11, rue des Fossés-Saint-Jacques, 3 orpbelins; l'année suivante, elle en eut 20 à sa charge. En 1836, elle créait pour eux un orpbelinat rue Coppeau, et y annexait une « Maison de famille » où les enfants de ses assistés étaient reçus le dimanche : premier essai de patronage qui dut être bientôt interrompu.

L'entretien de la maison de la rue Coppeau étant trop onéreux pour ses ressources encore modiques, la Société se décida en effet, en 1841, à la fermer, après avoir fait un accord avec la *Société des Amis de l'enfance* pour lui confier ses jeunes pupilles.

C'est en 1845 seulement que, par un « acte constitutif » spécial, elle organisa définitivement l'œuvre des patronages de jeunes gens en insti-

tuant une commission auprès de chacune des trois maisons dirigées par les *Frères de Saint-Vincent de Paul.*

Elle dirige aujourd'hui les patronages suivants :

Patronage Saint-Charles, rue Bossuet, 12. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Patronage Saint-Joseph, rue des Epinettes, 38.

Patronage Saint-Joseph de la Maison-Blanche, rue Bohillot, 54. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Patronage Sainte-Mélanie, rue Lhomond, 59.

Patronage Sainte-Rosalie, rue Corvisart, 65. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Elle subventionne, en outre, les suivants :

Patronage Sainte-Camille, rue des Meuniers, 12.

Patronage Jeanne d'Arc, quai d'Anjou, 35.

Patronage Saint-Joseph des Champs, rue Pierre-Larousse, 4.

Patronage Saint-Paul, rue Colas, 11. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Patronage Saint-Pierre, rue Roger, 28.

Patronage Saint-Louis, aux Lilas, rue de l'Avenir, 13.

L'Œuvre des patronages a pour but de placer les apprentis, de leur venir en aide, de les surveiller, de les visiter dans leurs ateliers; de leur offrir, ainsi qu'aux jeunes ouvriers, un lieu de réunion et de distraction honnête pour la journée du dimanche.

Grâce à la générosité d'un de ses membres, son conseil général alloue chaque année quatre dots, deux de 700 francs et deux de 500 francs, aux plus méritants parmi les patronnés récemment mariés.

PATRONAGES PAROISSIAUX A PARIS

1268. — **Patronage de Notre-Dame de la Bienfaisance,** rue de la Bienfaisance, 7. — Fondé, en 1887, par M. l'abbé Jouin, alors vicaire et aujourd'hui curé de Saint-Augustin.

1269. — **Patronage Saint-Maurice,** rue Candolle, 1. — Fondé, en 1895, par M. l'abbé Jouin, alors curé de Saint-Médard.

Ces deux patronages sont spécialement destinés aux enfants élevés dans les écoles laïques Ils reçoivent ces enfants le dimanche, dont ils emploient l'après-midi à leur faire faire des promenades au grand air ou d'autres exercices physiques. Ils cherchent à leur donner le goût de l'art sérieux par des séances musicales et des représentations dramatiques d'un caractère élevé, pour lesquelles le fondateur a composé lui-même plusieurs drames lyriques, fort appréciés des connaisseurs.

1270. — **Patronage des Grandes-Carrières,** rue Championnet, 174. — Reçoit le jeudi et le dimanche les enfants des écoles.

1271. — **Patronage des Œuvres ouvrières de la Porte de Vanves,** rue de Vanves, 182. — Fondé en 1885. Reçoit les garçons de toutes les écoles du quartier — 400 inscrits environ.

1272. — **Patronage Saint-François Xavier**, avenue de Saxe, 26. — Fondé en 1895.

1273. — **Patronage Olier**, rue d'Assas, 66. — Fondé en 1896 et dirigé par M. l'abbé de Pitray. — Ouvert l'après-midi du jeudi et toute la journée du dimanche. — Est spécialement destiné aux enfants des écoles laïques. — Comprend un *Cercle d'apprentis* et un *Cercle d'ouvriers* ouverts les jeudis, samedis et dimanches soir, et composés principalement d'anciens membres du patronage. Des cours de dessin, de violon et de chant y ont lieu deux fois par semaine.

Le patronage Olier a organisé en outre, en 1898, dans la Gironde, à proximité de la mer une, *Colonie de vacances*, où un certain nombre d'enfants du patronage (15 la première année, 60 en 1903) se succèdent pendant les mois d'août et de septembre.

1274. — **Patronage,** rue de Grenelle, 119. — Fondé en 1897. — Reçoit spécialement les élèves des écoles laïques.

1275. — **Patronage de Notre-Dame de la Salette**, rue des Morillons, 1. — Fondé, en 1874, par M. l'abbé Planchat. — Reçoit les écoliers de 10 à 14 ans, le jeudi et le dimanche, des apprentis et de jeunes ouvriers le dimanche pendant toute la journée, et les jours de la semaine, de 8 à 10 heures du soir.

1276. — **Patronage de Notre-Dame de Nazareth,** rue Vaneau, 30, — Fondé (rue du Regard), en 1848, par M. Le Prevost. — Reçoit, dans les mêmes conditions, des écoliers et de jeunes apprentis. — 360 inscrits

1277. — **Patronage de Notre-Dame de Grâce**, rue de Lourmel, 29. — Fondé en 1848. — Reçoit des enfants et des jeunes gens, depuis leur première communion jusqu'à leur mariage. — 400 inscrits.

1278. — **Patronage Sainte-Anne**, rue Planchat, 42. — Reçoit des écoliers, des apprentis et de jeunes ouvriers. — 550 inscrits.

1279. — **Patronage Saint-Jean**, passage Landrieu, 9. — Fondé, en 1838, par le comte de Lambel. — Reçoit des écoliers et de jeunes apprentis. — 125 inscrits.

1280. — **Patronage Saint-Joseph des Champs**, rue Pierre-Larousse. — Fondé en 1885. — Reçoit des garçons depuis l'âge de 7 ans jusqu'à leur première communion. — 500 inscrits environ.

1281. — **Patronage de garçone,** boulevard de Belleville, 55. — Reçoit spécialement les élèves des écoles laïques. — 140 inscrits.

1282. — **Patronage Saint-Paul,** passage Saint-Paul, 5. — Fondé en 1890. — 30 inscrits.

1283. — **Patronage du Sacré-Cœur,** rue Tandou, 12. — Fondé en 1873. — 140 inscrits.

1284. — **Patronage de l'Immaculée-Conception,** boulevard de Picpus, 21. — Fondé, en 1895, par M. l'abbé Biais. — 50 inscrits.

1285. — **Patronage de la villa des Otagee,** rue Haxo, 85. — 200 inscrits.

1286. — **Patronage Saint-Éloi,** rue de Reuilly, 77 (Voir, n° 607). — A un patronage d'apprentis et jeunes ouvriers. — 200 inscrits environ.

1287. — **Patronage de Saint-Pierre de Montmartre,** rue de la Barre. — Fondé en 1897. — 40 inscrits.

1288 — **Patronage de Notre-Dame d'Eepérance,** rue de la Villette, 65.

1289. — **Patronage de Saint-Gervaie,** rue François-Miron, 68

1290. — **Patronage de Notre-Dame de Lourdee,** rue de Javel, 25.

1292. — **Patronage de Ménilmontant,** rue Pelleport, 109.

1293. — **Patronage de Saint-Ferdinand-des-Ternee,** rue Emile-Allez, 4.

1294. — **Patronage de Saint-Maur,** rue Ledru-Rollin, 60.

1295. — **Patronage d'Auteuil-Point-du-jour,** avenue de la Frillière, 7.

1296. — **Patronage Saint-Médard,** rue Claude-Bernard, 7.

1297. — **Patronage Saint-Louis,** rue Vercingétorix, 55. — Fondé en 1897.

1298. — **Patronage Saint-Jacquee du Haut-Pae,** rue des Fossés-Saint-Jacques.

1299. — **Patronage Saint-Gabriel,** rue de la Tombe-Issoire, 65.

1300. — **Patronage Saint-Michel**, rue des Fourneaux, 83. — Fondé en 1897.

1301. — **Patronage Notre-Dame du Bon Conseil**, rue Bertrand, 15.

1302. — **Patronage Sainte-Geneviève**, rue des Carmes, 15.

1303. — **Patronage de la Sainte Famille des Malmaisons**, rue Gandon, 15. — Fondé en 1897.

1304. — **Patronage de Notre-Dame des Buttes**, rue Bolivar, 110. — Fondé en 1879.

1305. — **Patronage de Notre-Dame de la Gare**, rue Xaintrailles.

1306. — **Patronage Saint-Ambroise**, rue Pétion, 22.

1307. — **Œuvre des Marmitons**, à l'Institut catholique. — Fondée en 1900. — Réservée aux jeunes employés de l'alimentation.

1308. — **Patronage de la Mission Saint-Joseph**, rue de l'Aqueduc, 30. — Reçoit spécialement de jeunes Alsaciens-Lorrains.

1309. — **Patronage de Notre-Dame Auxiliatrice, à Clichy**, rue du Landy, 7 (depuis 1892). — Fondé en 1890 (rue d'Alsace), par MM. Houdart et Ortmans. — Reçoit, le jeudi et le dimanche, les garçons élevés dans les écoles laïques, et le dimanche les jeunes apprentis.

1310. — **Patronage Sainte-Marie des Anges, à Saint-Ouen**, avenue de la Gare, 44. — Fondé en 1896.

1311. — **Patronage de Boulogne-sur-Seine**, rue de Buzenval, 15. — Fondé, en 1880, par M. l'abbé Binz.

1312. — **Patronage du Sacré-Cœur**, à Puteaux, rue du Pavillon, 12. — Fondé en 1877. — Reçoit des écoliers, des apprentis et de jeunes ouvriers (pour lesquels il a créé un cercle). — 250 inscrits.

1313. — **Patronage de Kremlin-Bicêtre**, rue Carnot, 1. — Fondé et dirigé par M. l'abbé Aigouy. — 300 inscrits. (Un cercle d'études y est annexé.)

1314-1338. — Autres patronages à : *Adamville-Saint-Maur* (rue Ledru-Rollin, 60), — *Alfortville* (place de la Mairie), — *Asnières* (place Nationale, 3), — *Billancourt*, — *Charenton* (rue de Paris, 96), — *Colombes* (au pres-

bytère), — *Courbevoie* (rue de Saint-Denis, 214), — *Levallois-Perret*, — *les Lilas* (rue de Romainville), — *Nogent-sur-Marne* (rue Charles-VII, 17), — *Pantin* (place de l'Église, 8), — *le Perreux* (rue des Vignes, 8), — *la Plaine-Saint-Denis* (avenue de Paris, 43), — *le Pré-Saint-Gervais* (Grande-Rue, 72), —*Saint-Mandé* (rue de la Fraternité), — *Saint-Maur* (rue Ledru-Rollin, 60), —*Saint-Maurice* (rue de la Zone), —*Saint-Ouen* (rue Jean), — *Vincennes*, — *Châtillon-sur-Seine*, — *Gentilly* (boulevard Raspail, 1 *bis*), — *Issy* (rue de Chevreuse), — *Malakoff* (rue Danicourt, 40), — *Montreuil-sous-Bois* (rue Voltaire, 52), — *le Grand-Montrouge*.

1339. — **Œuvre sociale**, boulevard de Ménilmontant, 63). — Fondée en 1894 (rue du Chemin-Vert, 36), par Mlle Gahéry, sous le patronage du marquis et de la marquise Costa de Beauregard, à l'imitation des *Settlements* charitables d'Angleterre; aujourd'hui dirigée par un comité que préside la baronne Piérard. — A pour but « de rendre service à tous ceux dont la vie est difficile; d'aider les parents dans l'éducation de leurs enfants, de donner un supplément de connaissances à ceux qui le désirent ». Exerce son action par un patronage, une école de garde pour les enfants, un cercle d'hommes, et des cours d'adultes, des visites à domicile, etc.

1340. — **L'Union familiale**, passage Étienne, 1 (rue de Charonne, 172). — Fondée en 1899 (sous le nom d'*Union sociale de Charonne*), par Mlle Gahéry, ayant abandonné l'œuvre précédente. — A pour but de recevoir le jeudi et le dimanche les enfants sortant des écoles laïques, dont les parents ne peuvent pas s'occuper, mais avec l'autorisation de ceux-ci, et de leur fournir des distractions saines; puis de visiter leurs familles pour les assister matériellement et moralement.

L'*Union familiale*, constatant dans quelles conditions défectueuses, à tous les points de vue, celles-ci sont en général logées, s'occupe de constituer une société anonyme de logements à bon marché.

1341. — **Œuvres ouvrières du Marais** (ancien patronage *Entre ciel et terre*), à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 13 et à Saint-Mandé, rue de l'Alouette, 19 — Fondées en 1895 et dirigées par M. Auguste Fraenzel. — *Prix Montyon* en 1899. — Cette œuvre a organisé pour les enfants des écoles communales et la jeunesse ouvrière du quartier du Marais : un patronage d'écoliers et jeunes apprentis, un cercle de jeunes employés et ouvriers; une bibliothèque gratuite, une société de gymnastique, une fanfare et une société chorale. — Elle reçoit ses patronnés le jeudi, le dimanche et tous les jours de vacances, à sa *Colonie Saint-Augustin*, à Saint-Mandé.

1342. — **Patronage des ramoneurs, fumistes et autres ouvriers nomades des rues de Paris**, impasse des Bœufs, 6. — Reconstituée en 1860. — A pour but d'assurer l'instruction morale de ses adhérents, ainsi que l'amélioration de leur sort matériel, en leur offrant

un lieu de réunion où ils trouvent des distractions honnêtes; en s'efforçant de leur procurer du travail; en leur distribuant des secours en cas de maladie ou d'accident; en assistant leurs enfants devenus orphelins.

Cette œuvre se rattache, au moins par ses traditions, à une autre fort ancienne fondée vers 1730 par le fils d'un ministre de Louis XIV. Encore étudiant, Claude Le Pelletier de Souci, ému de l'abandon des petits Savoyards qui avaient quitté leur famille pour venir exercer à Paris la profession de ramoneur, les réunissait dans la cour du collège de Reims. Des jeunes gens du monde, des ecclésiastiques se joignirent à lui, et leur œuvre prit une extension qui s'accentua surtout quand l'abbé de Pontbriand et l'abbé de Fénelon la dirigèrent avec un dévouement sans limite. Supprimée par la Révolution, comme tant d'autres, elle fut, comme tant d'autres aussi, rétablie par l'abbé Legris-Duval sous la Restauration Mais elle n'existait plus que de nom lorsqu'au commencement de 1860, en réunissant quelques petits ramoneurs dans son école de la rue Neuve-Saint-Étienne, le Frère Hartulan préparait la fondation de la nouvelle Société de patronage, qui allait bientôt se grouper autour de lui, mais dont l'assistance à dû depuis — les petits ramoneurs ayant disparu — s'étendre aux apprentis et jeunes ouvriers d'autres industries.

1343 — **Ligue fraternelle des enfants de France** (voir section VII), —A organisé des réunions hebdomadaires d'apprentis, le soir pour les jeunes gens, le dimanche dans l'après-midi pour les jeunes filles; leur fait faire des promenades à Paris ou dans la banlieue, parfois des excursions plus lointaines.

PATRONAGES LAIQUES ET ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNALES SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN 1902

1344-1454

Ier ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves de l'école de l'impasse des Provençaux. — Subvention : 200 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue d'Argenteuil. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Cambon. — Subvention : 100 francs.

IIe ARRONDISSEMENT

Société de patronage laïque du IIe arrondissement, rue Saint-Denis, 221. — Fondée en 1891. — Subvention : 1,000 francs.

Association amicale des élèves et anciens élèves des cours de dessin, rue Étienne-Marcel, 20. — Subvention : 200 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue Étienne-Marcel. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue des Jeûneurs. — Subvention : 150 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue de la Jussienne. — Subvention : 100 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue Saint-Denis. — Subvention : 100 francs.

IIIe ARRONDISSEMENT

Patronage laïque d'apprentis et de jeunes employés du IIIe arrondissement, rue Béranger, 3. — Fondé en 1885. — Subvention : 1,000 francs.

Association amicale des anciens élèves des écoles Germain Pilon et Bernard Palissy, rue Sainte-Élisabeth, 12. — Subvention : 300 francs.

Société amicale des anciens élèves de l'école de la rue Montgolfier. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Au Maire. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Bourg-l'Abbé. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Franche-Comté. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'Association philotechnique. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de la rue de Turenne. — Subvention : 100 francs.

IVe ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves de l'école de la place des Vosges. — Subvention : 300 francs.

Société amicale des anciens élèves de l'école du passage Saint-Pierre. — Subvention : 150 francs.

Ve ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves de la rue de l'Arbalète *et des amis du patronage laïque de la Caisse des écoles.* — Subvention : 500 francs.

Association laïque du quartier Saint-Victor, rue de Pontoise, 21. — Subvention : 200 francs.

Société des patronages laïques du V° arrondissement, rue des Feuillantines, 8. — Subvention : 150 francs.

La Jeunesse du Panthéon, société amicale d'anciens élèves, rue Saint-Jacques, 30. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école du boulevard Saint-Marcel. — Subvention : 150 francs.

Association des anciens élèves de l'école communale de la rue Rollin. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de physique et de chimie, rue Lhomond, 42. — Subvention : 150 francs.

VII° ARRONDISSEMENT

Société amicale des anciens élèves de l'école de la rue Camou. — Subvention : 200 francs.

Association des anciens élèves de l'école de l'avenue de la Motte-Piquet. — Subvention : 150 francs.

VIII° ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Paul-Baudry. — Subvention : 100 francs.

IX° ARRONDISSEMENT

Société de patronage d'apprentis et de jeunes employés, à la mairie. — Fondée en 1891. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1895. — Subvention : 800 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de la Victoire. — Subvention : 300 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la rue Milton. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Blanche. — Subvention : 150 francs.

X° ARRONDISSEMENT

Patronage laïque d'enseignement populaire et d'éducation morale et civique, Faubourg-Saint-Martin, 72. — Subvention : 150 fr.

Patronage laïque de l'école de la rue de Marseille. — Subvention : 100 francs.

XI[e] ARRONDISSEMENT

Société des élèves et anciens élèves des cours de dessin de la rue Titon. — Subvention : 500 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Servan. — Subvention : 400 francs.

Société amicale des anciens élèves de l'école de l'avenue Parmentier. — Subvention : 400 francs.

Patronage laïque de l'école de la rue Morand, — Fondé en 1892. — Subvention : 400 francs.

Société de patronage des anciens élèves de l'école du boulevard de Belleville. — Subvention : 300 francs.

Association d'anciens élèves l'Amicale Godefroy Cavaignac, rue Godefroy-Cavaignac, 35. — Subvention : 100 francs.

Association amicale des anciens élèves du cours de dessin appliqué à l'art et à l'industrie, boulevard de Belleville, 77. — Subvention : 100 francs.

XII[e] ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves des classes et cours de la rue d'Aligre. — Subvention : 600 francs.

Patronage laïque du XII[e] arrondissement, à la mairie. — Fondé en 1891. — Subvention : 500 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Charenton, 315. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école Boulle, rue de Reuilly, 57. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Reuilly, 74. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la rue de Pomard. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Charenton, 51. — Subvention : 150 francs.

Association des anciens élèves de l'école du boulevard Diderot. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Reuilly, 39. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Reuilly, 57. — Subvention : 157 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue du Rendez-vous. — Subvention : 100 francs.

Association des anciens élèves de l'école supérieure Arago, place de la Nation, 4. — Subvention : 100 francs.

XIII[e] ARRONDISSEMENT

Société de patronage de la jeunesse du quartier Croulebarbe, boulevard Arago, 30. — Fondée en 1894. — Subvention : 200 fr

Patronage laïque de la Maison-Blanche, rue Damesme, 5 — Fondé en 1894. — Subvention : 400 francs

Société pour le patronage laïque de la jeunesse du quartier de la Salpêtrière, rue Jenner, 40. — Subvention : 200 francs.

Patronage laïque de la jeunesse du quartier de la Gare, place Jeanne-d'Arc, 33. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école Estienne, boulevard d'Italie, 18. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Baudricourt. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la place Jeanne-d'Arc. — Subvention : 100 francs.

La Joviale du XIII[e] arrondissement, association amicale des anciens élèves des écoles communales, rue Fagon, 15. — Subvention : 200 francs.

XIV[e] ARRONDISSEMENT

Société des anciens élèves des cours complémentaires de la rue Boulard. — Subvention : 300 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue Brodu — Subvention : 150 francs.

Association des anciens élèves de l'école du boulevard Arago. — Subvention : 100 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue d'Alésia, 93. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue d'Alésia, 132. — Subvention : 200 francs.

Société des anciens élèves de l'école communale du boulevard Montparnasse. — Subvention : 200 francs.

Association des élèves du cours de dessin d'art appliqué à l'industrie, boulevard Montparnasse, 80. — Subvention : 200 francs.

Société amicale des anciens élèves de l'école de la rue de la Tombe-Issoire. — Subvention : 200 francs

Société amicale des anciens élèves de l'école de la rue de l'Ouest. — Subvention : 200 francs

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Ducange. — Subvention : 150 francs.

Patronage laïque du XIV[e] arrondissement, à la mairie — Subvention : 200 francs

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Princes-d'Avesnes. — Subvention : 100 francs.

XV

XVe ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la rue Corbon. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de la rue de l'Amiral-Roussin. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Falguière. — Subvention : 200 francs.

Patronage laïque du XVe arrondissement, rue de l'Église, 38. — Fondé en 1892. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Blomet. — Subvention : 200 francs

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Dombasle. — Subvention : 200 francs

Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la rue Saint-Lambert. — Subvention : 150 francs.

XVIe ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Decamps. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école annexe de l'école normale d'Auteuil. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Hamelin. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école communale de la rue du Ranelagh. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école normale de la Seine, rue Molitor, 10. — Subvention : 300 francs.

XVIIe ARRONDISSEMENT

Société de patronage des apprentis du XVIIe arrondissement, à la Mairie. — Subvention : 500 francs.

Association des anciens élèves de l'école de la rue Ampère. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Lemercier. — Subvention : 150 francs

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Balagny. — Subvention : 100 francs.

Patronage de l'école de la rue Petiet. — Subvention : 300 francs.

Aesooiation dee anciene élévee de l'école de la rue Pouchet. — Subvention : 100 francs.

Aeeooiation amicale dee anciene élévee de la rue Saint-Ferdinand. — Subvention : 100 francs.

XVIIIe ARRONDISSEMENT

Société dee amie de l'adoleecence, *patronage laïque et républicain du XVIIIe arrondissement.* — Fondée en 1891. — Subvention : 700 francs.

Aesociation des anoiene élévee de l'école de la rue Foyatier. — Subvention : 200 francs.

Aseociation dse anciene élévse de l'école de ia rue de La Vieuville. — Subvention : 150 francs.

Association amicale dee anciens éléves de l'école de la rue Lepic. — Subvention : 100 francs.

XIXe ARRONDISSEMENT

Aesociation amicale des anciens élévee de l'école de la rue Feesart. — Subvention : 150 francs.

Association des pupillee de l'écols communals de ia rue Barbanégre. — Subvention : 300 francs.

Association amicale dee anciene élévee de l'école de la place de Bitche. — Subvention : 100 francs.

XXe ARRONDISSEMENT

Société amicale dee élévee et anciens élèvee dee claeeee du jour et du soir de l'école de la rue de la Plaine. — Subvention : 250 francs.

Aseociation amicale dee anciene éléves dee ciaseee du jour et du eoir de l'école de la rue Sorbier. — Subvention : 200 francs.

Patronage laïque municipal du XXe arrondissement, à la Mairie. — Fondé en 1894. — Subvention : 150 francs.

La Jeuneeee de Saint-Fargeau, rue Pelleport, 166. — Subvention : 200 francs.

Aeeociation amicale des anciens élévee de l'école de ia rue dee Pyrénéee. — Subvention : 150 francs.

Association amicale dee anciens éléves de l'école de la rue Henri-Chevreau. — Subvention : 200 francs.

Aseociation amicale des anciene élévee de l'école communale de la rue Vitruve. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue du Retrait. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de la Mare. — Subvention : 150 francs.

Société des jeunes élèves contre l'abus de l'alcool, rue des Pyrénées, 40. — Subvention : 100 francs.

La Fraternelle, *association amicale des anciens élèves de l'école de la rue de Lesseps.* — Subvention : 100 francs.

PATRONAGES DE FILLES

1434-1635. — **Patronage des jeunes ouvrières.** — Œuvre fondée en 1851. — Dirigé par un comité que préside Mme la comtesse de Blacas. — Reçoit les jeunes filles à leur sortie des écoles primaires; les met en apprentissage, en plaçant chacune d'elles sous la protection spéciale d'une dame patronnesse; les réunit le dimanche; récompense les plus assidues; en envoie chaque été, du 15 juin au 15 septembre, un certain nombre (78 en 1903) passer deux semaines dans une maison qu'elle a louée pour cet usage à Trouville.

L'œuvre compte quatre patronages dans le Ier arrondissement :

Rue du Bouloi, 20. — Fondé en 1850. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue du Roule, 13. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Saint-Hyacinthe, 4. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Place du Marché-Saint-Honoré, 29. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames.

Trois dans le IIe :

Rue Réaumur, 85. — Fondé en 1851. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Galerie Vivienne. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames.

Rue des Petits-Carreaux, 13. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Six dans le IIIe :

Rue Montgolfier, 22. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue des Tournelles, 52. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Malte, 65. — Fondé en 1886. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Rue Charlot, 58. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles*.

Rue Grenier-Saint-Lazare, 147. — Fondé en 1898. — Dirigé par des religieuses.

Huit dans le IVe :

Rue Geoffroy-Lasnier, 30. — Fondé en 1869. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue du Cloître-Saint-Merry. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Poulletier, 7. — Fondé en 1858 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue des Guillemites, 10. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue du Fauconnier, 11. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Charles-V, 12. — Fondé en 1880. — Dirigé par des dames.

Quai d'Anjou, 35. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames.

Rue de la Verrerie, 76. — Dirigé par des dames.

Huit dans le Ve :

Rue Rollin, 8. — Fondé en 1897. — Dirigé par des dames.

Rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Fondé (rue de l'Epée-de-Bois) en 1846. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue du Cardinal-Lemoine, 69. — Fondé (rue des Irlandais, 3) en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de la Parcheminerie, 12. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue des Bernardins, 15. — Fondé en 1844. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Nicole, 9 et 11. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Daubenton, 19. — Dirigé par des dames.

Boulevard Saint-Michel, 155. — Fondé en 1895. — Dirigé par des dames

Six dans le VIe :

Rue d'Assas, 26 — Fondé en 1851. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Rue Jean-Bart, 8 — Fondé, en 1872, par Mlle Violet. — Dirigé par des dames

Boulevard du Montparnasse, 92. — Fondé en 1863. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de l'Abbaye, 4 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Rue du Montparnasse, 69. — Fondé, en 1890, sous les auspices de l'abbé de Cabanoux. — Dirigé par des dames

Square Saint-Germain-des-Prés. — Fondé en 1895 — Dirigé par des dames.

Neuf dans le VII[e] :

Rue Perronet, 9. — Fondé, en 1853, par la comtesse de Montsaulnin. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Varenne, 25. — Fondé en 1853. — Dirigé par des dames.

Rue de Sèvres, 90 — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André)*.

Rue Oudinot, 3. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Oudinot, 23. — Fondé en 1874. — Dirigé par des dames.

Rue de Grenelle, 77. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Grenelle, 182. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Saint-Dominique, 96. — Fondé en 1877. — Dirigé par des dames.

Rue Martignac, 12. — Fondé en 1877. — Dirigé par des dames.

Cinq dans le VIII[e] :

Rue de la Ville-l'Évêque, 14. — Fondé en 1851. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Monceau, 15 *bis*. — Fondé en 1845. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Monceau, 95. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue Christophe-Colomb, 10. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse*.

Rue Saint-Honoré, 263 *bis*. — Fondé en 1889. — Dirigé par des dames.

Cinq dans le IX[e] :

Rue de la Chaussée-d'Antin, 27. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge*.

Rue de Milan, 16. — Fondé, en 1859, par Mme Bassery. — Dirigé par les *Sœurs de l'Immaculée-Conception*.

Rue de Clichy, 50. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge*.

Rue de la Tour-d'Auvergne, 189. — Fondé en 1895. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Chabrol, 35. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Six dans le X[e] :

Rue du Canal-Saint-Martin, 10. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Château-Landon, 23 (précédemment rue Lafayette, 190). — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy).

Rue de Rocroi, 6. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue d'Hauteville, 56. — Fondé en 1885. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Saint-Maur, 64. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Patronage de Saint-Vincent de Paul. — Fondé en 1898. — Dirigé par des dames.

Douze dans le XIe :

Rue Baefroi, 187. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Oberkampf, 142. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Jean-Macé, 8. — Fondé en 1854. — Dirigé par des dames.

Impasse Saint-Ambroise, 5. — Fondé en 1887. — Dirigé par les *Sœurs des Écoles chrétiennes.*

Rue Alibert, 10. — Fondé en 1880. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue d'Angoulême, 81. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Boulevard Voltaire, 70. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Rue des Charbonniers, 19. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames.

Rue d'Angoulême, 93. — Fondé en 1895. — Dirigé par des dames.

Rue de Charonne, 181. — Dirigé par des dames.

Avenue Parmentier, 6. — Fondé en 1901. — Dirigé par des dames.

Rue de la Durance, 4. — Fondé en 1900. — Dirigé par des dames.

Deux dans le XIIe :

Rue de Reuilly, 77. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Faubourg Saint-Antoine, 210. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de la charité et de l'instruction chrétiennes* (de Nevers).

Dix dans le XIIIe :

Rue Jenner, 39. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de la Glacière, 41. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Boulevard d'Italie, 48. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Vandrezanne, 44. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Place Jeanne-d'Arc, 26. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Bobillot, 78. — Fondé en 1890. — Dirigé par des dames.

Avenue de Choisy, 27. — Fondé en 1890. — Dirigé par des dames.

Rue du Chevaleret, 108. — Fondé par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. — Dirigé par des religieuses.

Rue Pinel, 4. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Rue Lahire, 2. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Six dans le XIVe :

Rue Gassendi, 29. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue du Moulin-Vert, 5. — Fondé en 1885. — Dirigé par des dames.

Rue Pierre-Larousse, 54. — Fondé, en 1887, par l'abbé Soulange-Bodin. — Dirigé par des dames.

Rue Crocé-Spinelli, 12. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs des écoles chrétiennes.*

Rue de la Tombe-Issoire, 78. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Vanves, 176. — Fondé en 1900. — Dirigé par des dames.

Cinq dans le XVe :

Rue de l'Abbé-Groult, 82 *bis.* — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Rue de l'Église, 98. — Fondé en 1852. — Dirigé par des dames.

Rue Bausset, 11. — Fondé en 1884. — Dirigé par des dames.

Passage Dechambre, 6. — Fondé en 1879 et dirigé par Mlle d'Hérouville (voir section XXI).

Rue Rouelle, 40. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres).

Quatre dans le XVIe :

Avenue Victor-Hugo, 154. — Fondé en 1874. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Boileau, 80. — Fondé en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Rue Raynouard, 62. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Mesnil. — Fondé en 1897. — Dirigé par des dames.

Cinq dans le XVIIe :

Rue Salneuve, 19. — Fondé en 1864. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Lacaille, 7. — Fondé en 1879. — Dirigé par des dames.

Rue Lacaille, 5. — Fondé en 1901. — Dirigé par les *Sœurs de la Miséricorde.*

Rue Bayen, 22. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Avenue de Villiers, 187. — Fondé en 1898. — Dirigé par des dames.

Sept dans le XVIIIe :

Rue Championnet, 8. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Caulaincourt, 37. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Stephenson, 48. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Jean-Cottin, 5. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Torcy, 50. — Fondé en 1898. — Dirigé par des dames.

Rue Belliard, 63. — Fondé en 1898 — Dirigé par des dames.

Rue Lamarck, 104. — Fondé en 1896 — Dirigé par des dames

Six dans le XIXe :

Rue Compans, 13. — Fondé (rue du Télégraphe) en 1869 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy)

Rue de Crimée, 160. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Flandre, 86. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire.*

Rue Bouret, 20 — Fondé en 1867 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Rue Cavendish — Fondé en 1898 — Dirigé par des dames.

Rue de Flandre, 86 — Fondé en 1899. — Dirigé par des dames

Neuf dans le XXe :

Rue de la Mare, 73. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue des Haies, 70. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence.*

Rue de Ménilmontant, 119. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Belleville, 160. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Rue Haxo, 85. — Dirigé par des dames.

Rue Pelleport, 128. — Fondé en 1897. — Dirigé par des dames.

Rue des Panoyaux, 20. — Fondé en 1899. — Dirigé par des dames.

Rue Saint-Blaise, 27. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Rue de Ménilmontant, 159. — Dirigé par des dames.

55 dans la banlieue :

Antony. — Fondé en 1894. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-André.*

Arcueil-Cachan, rue des Tournelles, 5. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Aubervilliers, rue de la Courneuve, 11. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Bagneux, rue d'Arcueil. — Fondé en 1875. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Billancourt, rue Nationale, 50. — Réorganisé en 1896 — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Bobigny. — Fondé en 1895. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs.*

Boulogne-sur-Seine, rue de l'Est, 44. — Fondé en 1883. — Dirigé par des dames.

Le Bourget, rue Ernest-Baroche, 7. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Charenton, rue de Bordeaux, 8. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Charenton, rue de la Zone. — Fondé en 1898. — Dirigé par des dames.

Champigny, Grand-Rue, 102. — Fondé en 1856 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Châtillon, rue de Bagneux. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Choisy-le-Roi, avenue de Paris, 16. — Fondé en 1865. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Clamart, rue de Trosy, 45. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Clichy-la-Garenne, rue du Guichet, 6. — Dirigé par des dames.

Clichy-la-Garenne, rue Martre, 84. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Courbevoie, rue de l'Alma, 24 — Dirigé par des dames.

Courbevoie, rue de l'Alma, 36. — Fondé en 1871 — Dirigé par les *Sœurs de la Providence.*

Fontenay-aux-Roses, place de l'Église, 17. — Fondé en 1856 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Gentilly, avenue de la République. — Dirigé par des dames.

Gentilly, avenue Raspail, 1 *bis*. — Dirigé par des dames.

Issy-les-Moulineaux, avenue de l'Hôtel-de-Ville, 19. — Fondé en 1902 — Dirigé par des dames.

Ivry, rue de Paris, 110. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Ivry, rue de Paris. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Levallois-Perret, rue Fromont, 41. — Fondé en 1899. — Dirigé par des dames.

Les Lilas, rue du Coq-Français, 23. — Fondé en 1898 — Dirigé par des dames.

Maisons-Alfort. — Fondé en 1893. — Dirigé par des dames.

Montreuil-sous-Bois, rue de la République, 7. — Fondé en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Montreuil-sous-Bois, rue de Fontenay, 9. — Dirigé par des dames.

Montrouge, avenue de la République, 42. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Pau*

Montrouge, rue Gutenberg. — Dirigé par des dames.

Neuilly, rue des Poissonniers, 11. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Neuilly, avenue du Roule, 160. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Nogent-sur-Marne, place du Marché, 5. — Fondé en 1895. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Nogent-sur-Marne, rue Paul-Bert, 24. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Pantin, rue de la Cristallerie, 3. — Fondé en 1848. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Puteaux, rue de Paris, 91. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Puteaux, avenue de Saint-Germain, 95. — Fondé en 1896. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Puteaux, rue Saulniers, 33. — Fondé en 1892. — Dirigé par des dames.

Quatre-Chemine (les), route de Flandre, 78. — Fondé en 1865. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy).

Roeny, rue Cavaret. — Fondé en 1902. — Dirigé par des dames.

Saint-Denie, rue de la Fromagerie, 27. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Saint-Denie (la Plaine-), avenue de Paris, 141. — Fondé en 1879. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Saint-Denis-de-l'Eetrée. — Fondé en 1898 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Saint-Maur-les-Fossée, rue Mathieu, 15. — Fondé en 1895. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Saint-Maur-lee-Foesés, rue d'Adamville, 2. — Dirigé par des dames.

Saint-Maurice, passage Junot, 49. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Saint-Ouen, rue Saint-Denis, 41. — Fondé en 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Saint-Ouen, avenue des Batignolles, 63. — Fondé en 1895. — Dirigé par des dames.

Saint-Ouen, rue Berthoud, 20. — Fondé en 1898. — Dirigé par des dames.

Sceaux, rue des Imbergères, 29. — Fondé en 1854; reconstitué en 1872. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Thiais, place de l'Église. — Fondé en 1878. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Vincennee, rue de Fontenay, 29. — Fondé en 1877. — Dirigé par des dames.

Vincennes, rue de Fontenay, 145. — Fondé en 1877. — Dirigé par des dames.

Vitry, rue Audigeois, 36. — Fondé en 1868. — Dirigé par des religieuses.

Soit, en tout, 181 patronages de filles affiliés à l'œuvre dans le département de la Seine.

1636-1642. — **Œuvre des patronages de Sainte-Clotilde.** — Siège : rue Hamelin, 17. — Fondée, en 1894, par M. l'abbé Lenfant. — Dirigée par un comité que préside Mme Hébert. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de fonder et d'entretenir des patronages de jeunes filles, dirigés par des dames.

Cette œuvre a fondé ou reconstitué, dans le département de la Seine, de nombreux patronages qui comptent ensemble 7,700 patronnées (fournissant de 5,200 à 5,300 présences régulières).

La plupart de ces patronages figurent parmi ceux que protège l'œuvre précédente et dont on vient de lire la liste. Plusieurs n'y sont pas compris, qui sont les suivants :

Patronage central, rue Saint-Sauveur, 22 (commun aux paroisses de Sainte-Élisabeth, Saint-Leu, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Eustache et Bonne-Nouvelle);

Patronage Saint-Augustin, rue de Madrid, 10;

Patronage de l'Union sociale, rue de Charonne, 170 *bis* ;

Patronage d'Adamville;

2e Patronage de Choisy-le-Roi;

Patronage d'*Orly*.

L'œuvre a établi, dans plusieurs des patronages fondés par elle, des ateliers où les jeunes filles patronnées travaillent moyennant un salaire : au patronage de la rue de Charonne, 170 *bis*, un atelier de couture et de blanchissage; — à celui de la rue Pierre-Larousse, un atelier de lingerie; — à celui de l'avenue de Choisy, un atelier d'encartage d'épingles et une école ménagère; — à ceux de la rue de la Durance et de la rue Bobillot, des ateliers de couture.

Elle a organisé enfin, au patronage de la rue Saint-Sauveur, des cours ménagers, et à celui de la rue Marcadet, un cours de sténographie.

1643. — **Patronage de filles**, impasse du Moulin-Joli, 3. — Fondé, en 1896, par Mlle de Bréon.

1644. — **Patronage d'Alfortville.** — Fondé, en 1896, par Mlle Roland-Gosselin. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

1645. — **Patronage et association du Bon-Conseil**, rue de Varenne, 25. — Annexé, en 1883, à l'Association fondée en 1879 par Mlle Gaillardin pour les apprenties, ouvrières et employées de commerce (qu'elle réunit le 2e et le 4e dimanches du mois). — Reçoit, tous les jeudis et tous les dimanches, les enfants fréquentant les écoles communales du quartier.

PATRONAGES LAÏQUES ET ASSOCIATIONS D'ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNALES SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE PARIS

1646-1689

Ier ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue ds la Sourdière. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue de l'Arbrs-Sec. — Subvention : 100 francs.

IIe ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciennes élèves ds l'école de la rue Saint-Dsnis. — Subvention : 150 francs.

Ve ARRONDISSEMENT

Patronage laïque de jeunes filles, rue Gay-Lussac, 30. — Subvention : 800 francs.

Patronags dss anciennss élèves de l'école ds la rue de l'Arbaléte. — Subvention : 100 francs.

VIe ARRONDISSEMENT

Patronage de jeunss filles de l'école de la rue de Vaugirard. — Subvention : 300 francs.

IXe ARRONDISSEMENT

Société de patronage d'apprentis et ds jsunes employés des deux sexes, à la Mairie. — Subvention : 800 francs.

Xe ARRONDISSEMENT

L'Union familiale, *Œuvre de patronage pour les jeunes filles du Xe arrondissement,* faubourg Saint-Martin, 72. — Subvention : 400 francs.

Patronage laïque de jeunes filles, rue de Sambre-et-Meuse, 21. — Subvention : 200 francs.

XI

XIe ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciennes élèves de l'école du boulevard de Belleville. — Subvention : 200 francs.

Patronage laïque de jeunes filles, rue Trousseau, 38. — Subvention : 150 francs.

XIIe ARRONDISSEMENT

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue de la Lancette. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue de Reuilly, 17. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue de Wattignies. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue de Charenton, 49. — Subvention : 100 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de l'impasse Jean-Bouton. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue d'Aligre. — Subvention : 150 francs.

XIIIe ARRONDISSEMENT

Société amicale des anciennes élèves de l'école de la rue Broca. — Subvention : 200 francs.

Société pour le patronage laïque des jeunes filles du XIIIe arrondissement, rue Jenner, 48. — Subvention : 100 francs.

Société amicale des anciennes élèves de l'école de la rue Daviel. — Subvention : 200 francs.

Association des anciennes élèves de l'école de la rue de Patay. — Subvention : 100 francs.

Association des anciennes élèves de la place Jeanne-d'Arc. — Subvention : 100 francs.

XIVe ARRONDISSEMENT

Association des anciennes élèves de l'école de la rue Brodu. — Subvention : 100 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école communale de la rue de la Tombe-Issoirs. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école professionnelle de la rue de la Tombe-Issoire. — Subvention : 150 fr.

Patronage Maria Deraismes, rue de l'Ouest, 71. — Subvention : 100 francs.

Association des anciennes élèves de l'école de la rue Delambre. — Subvention : 100 francs.

Association des anciennes élèves de l'école du boulevard Arago. — Subvention : 100 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la place de Montrouge. — Subvention : 100 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue de l'Ouest. — Subvention : 100 francs.

XV[e] ARRONDISSEMENT

Société amicale des anciennes élèves de l'école de la rue des Volontaires. — Subvention : 200 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue Corbon. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue Dombasle. — Subvention : 150 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue Dupleix. — Subvention : 100 francs.

Patronage des anciennes élèves de l'école de la rue Violet. — Subvention : 100 francs

Association des anciennes élèves de l'école professionnelle de la rue Fondary. — Subvention : 100 francs.

XVI[e] ARRONDISSEMENT

Association des anciennes élèves de l'école de l'avenue de Versailles. — Subvention : 150 francs.

XVII[e] ARRONDISSEMENT

Association des anciennes élèves de l'école du passage Legendre. — Subvention : 100 francs.

Patronage de l'école de la rue Petiet. — Subvention : 100 fr.

Association des anciennes élèves de l'école normale d'institutrices, boulevard des Batignolles, 56. — Subvention : 150 francs.

Association des anciennes élèves de l'école du boulevard Pereire. — Subvention : 100 francs.

XVIII[e] ARRONDISSEMENT

Association des anciennes élèves de l'école de la rue Antoinette. — Subvention : 100 francs.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue des Poissonniers. — Subvention : 100 francs.

Le Myosotis, *association d'anciennes élèves de l'école du passage de l'Élysée-des-Beaux-Arts.* — Subvention : 100 francs.

Association d'anciennes élèves de l'école de la rue Cavé. — Subvention : 100 francs.

XXV

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION

1690. — **Petit Ouvroir de Saint-Vincent de Paul,** rue du Cherche-Midi, 120 — Fondé, en 1849, par Mlle Lavarde. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, entre 5 et 12 ans, des filles pauvres, orphelines ou délaissées, et d'autres manifestant un caractère difficile, — les plus indigentes (un tiers environ) gratuitement, les autres moyennant une pension de 35 francs par mois. Les garde jusqu'à ce qu'elles se soient sérieusement amendées.

La fondatrice de cette œuvre était une ouvrière qui, « ayant souffert elle-même de toutes les détresses de l'abandon, résolut de se consacrer aux enfants les plus délaissés. » Sur sa demande, la Supérieure des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* de la paroisse Saint-Sulpice lui confia d'abord une petite fille dont la nature était réputée indomptable, puis plusieurs autres, d'une direction aussi difficile. A force de patience et de douceur, elle réussit à les discipliner, travaillant jour et nuit pour vivre et faire vivre ses petites pupilles. Au bout de quelques mois, elle en avait recueilli 15 chez elle. Plus tard, avec le concours de diverses personnes charitables, elle put organiser un ouvroir spécial où elle en réunit jusqu'à 150. L'Académie française récompensa son dévouement exemplaire en lui décernant le prix Montyon. A sa mort, les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* qui s'étaient toujours intéressées à son œuvre, en reçurent la direction. — 90 places.

1691. — **Refuge de Sainte-Anne,** à **Châtillon-sous-Bagneux** (voir section XLV). — Reçoit depuis l'âge de 12 ans, dans une classe spé-

ciale et séparée des autres, moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, des jeunes filles d'un caractère difficile, que lui confient leurs familles.

1692 — **Association dss Diaconesses**, rue de Reuilly, 95. — Fondée, en 1841, par le pasteur A. Vermeil et *reconnue établ. d'util. publ.* en 1860 (sous la dénomination d'*Institution des Diaconesses des églises évangéliques de France*). — Dirigée, avec l'assistance d'un comité de surveillance, par un conseil composé de sept dames au moins, de la directrice et de l'aumônier de l'établissement, et de deux pasteurs, dont l'un, appartenant à l'église réformée, doit avoir la présidence. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but : « 1° de préparer des femmes chrétiennes protestantes au service des établissements de charité; 2° de soulager la misère des protestants pauvres, au moyen de diverses œuvres. »

La première maison de diaconesses avait été fondée, en 1836, à Kaiserswerth. Cinq ans plus tard, M. A. Vermeil, pasteur de Paris, fut amené par les circonstances à désirer la création d'une œuvre analogue et trouva en Mlle Malvesin, de Bordeaux, la première diaconesse française. Il acheta, de ses deniers, pour y établir cette œuvre, une maison située près de la barrière de Charenton, rue des Trois-Sabres, ancienne maison de plaisance où M. Pajot, grand maître des postes, avait donné plus d'une fête galante, et où il avait reçu à sa table le tsar Pierre le Grand, et qui s'appelait alors la *Folie-Pajot*.

Mlle Malvezin y entra le 6 novembre 1841, et, peu de jours après, elle recevait une première repentie, bientôt suivie d'autres. L'*Œuvre protestante des prisons de femmes*, récemment constituée, commença à lui adresser ses protégées : l'œuvre du refuge était ainsi fondée presque en même temps que l'*Institution des diaconesses françaises*.

A cette œuvre qui dura jusqu'en 1867, époque où elle fut supprimée pour être ultérieurement reconstituée ailleurs (voir section XLV), vinrent s'ajouter :

En 1841 une infirmerie pour enfants rachitiques (voir section XIII);

En janvier 1843, sur l'initiative de Mme André-Rivet, le *Disciplinaire*, école de réforme pour enfants de 7 à 13 ans;

En décembre 1843, une maison de santé pour femmes (voir section XLVIII);

En 1844, la *Retenue*, destinée aux jeunes filles vicieuses de 13 à 20 ans;

En 1846, une salle d'asile (voir section VI);

En 1847, enfin, une crèche qui fut fermée onze ans après.

A cette époque, l'*Institution des Diaconesses* avait dû quitter la maison de la rue des Trois-Sabres, où ses œuvres ainsi développées se trouvaient à l'étroit. En 1844, la somme nécessaire à cette acquisition ayant été presque entièrement souscrite en quelques heures, elle avait acheté l'établissement qu'elle occupe encore aujourd'hui, après l'avoir à plusieurs reprises agrandi. Ce bel établissement, donnant sur un vaste jardin et

borné par d'autres, recevant de tous côtés l'air et le soleil, situé par conséquent dans les conditions les plus salubres, fut aménagé pour sa nouvelle destination et inauguré en 1846

Parmi les œuvres successivement créées par l'*Institution des Diaconesses*, celle qui (avec la maison de santé dont nous parlerons ailleurs en détail) a pris le plus d'importance est l'œuvre d'éducation correctionnelle dont nous avons à nous occuper ici.

Divisée en deux classes, comme nous l'avons indiqué déjà, le *Disciplinaire*, destiné aux enfants les plus jeunes, et la *Retenue*, destinée aux plus âgées, elle reçoit les jeunes filles protestantes, indisciplinées ou vicieuses, qui lui sont confiées soit par leurs parents ou tuteurs, soit par l'autorité administrative ou judiciaire. Elle peut en loger en tout 56, et n'a jamais une place vide.

Les filles placées par leurs parents ou tuteurs sont admises moyennant une pension mensuelle de 25 francs. Pour celles qui sont adressées à l'établissement par le président du Tribunal, la Préfecture de police alloue, quel qu'en soit le nombre, la somme annuelle de 2,000 francs. Pour chacune de celles qui sont acquittées comme ayant agi sans discernement, et que lui adresse le ministère de l'intérieur, celui-ci paye une indemnité journalière de 0 fr. 60.

Pour subvenir à toutes ses œuvres, l'*Institution des Diaconesses* avait besoin de grandes ressources. Elles lui ont toujours été fournies en temps opportun, soit par l'apport régulier de ses nombreux souscripteurs, soit par des libéralités extraordinaires. En 1862, elle recevait de Mme Dunant-Widmer, qui avait appartenu à l'Institution, un legs de 100,000 fr ; en 1871, de Mme Fréd. Monnier, un legs de 50,000 francs ; en 1881, de M. Mettetal, un legs de 100,000 francs ; plus récemment, un de 20,000 fr. de Mme Schneider, un de 50,000 francs de Mme Heidsieck.

Grâce à ces généreux concours, l'Institution, sans s'obérer, put élever constamment le chiffre de ses dépenses La première année de son existence, celles-ci ne dépassaient pas 9,000 francs. Elles devaient atteindre :

En 1846	22,000	francs.
1852	64,210	—
1862	88,337	—
1874	132,381	—
1889	157,746	—
1894	157,642	—
1902	161,162	—

En 1892, l'*Institution des Diaconesses* a célébré son cinquantenaire, et elle constatait alors que, depuis sa fondation, elle avait déjà reçu dans ses deux sections correctionnelles **669** jeunes filles (404 à la *Retenue*, 265 au *Disciplinaire*), et dans sa maison de santé, **10,757** malades.

1692 bis. — **Colonie agricole de Mettray** (Indre-et-Loire). — Siège social : chez le président, à Paris, rue de Lisbonne, 33. — Agence, à

l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, boulevard Saint-Germain, 175 — Fondée, en 1839, par MM. Demetz et de Courteilles. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1853. — Dirigée par M. Cluze, ancien capitaine de frégate, sous la surveillance d'un conseil (représentant la *Société paternelle des Fondateurs*) que préside M. Eugène Gouin. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette colonie, qui occupe un domaine de 577 hectares et est aménagée pour recevoir 600 pupilles, est destinée à « recueillir, entretenir et élever les jeunes détenus, jugés en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, qui lui sont confiés par l'Administration, en exécution de l'instruction ministérielle du 3 décembre 1832 et de la loi du 5 août 1850; — à donner à ces enfants l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction élémentaire; — à leur faire apprendre un métier et à les appliquer surtout aux travaux de l'agriculture ».

La *Société paternelle* exerce une tutelle bienveillante sur ces enfants, à leur sortie de la Colonie; elle les place, de préférence, à la campagne, chez des artisans ou des cultivateurs, surveille leur conduite et les aide de son patronage officieux.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1904 (le dernier compte rendu triennal s'arrêtant à cette date), la Colonie de Mettray avait reçu **7,324** jeunes détenus.

La *Maison paternelle de Saint-Antoine du Rocher*, près Mettray, annexée en 1855 par M. Demetz à la Colonie et agrandie depuis à plusieurs reprises, reçoit, en chambres particulières, — moyennant une entrée de 100 francs et une pension mensuelle de 250 francs pour les classes élémentaires et de grammaire, de 300 francs pour les classes suivantes, — de jeunes garçons insoumis que lui confient leurs parents, ayant obtenu du Président du Tribunal civil de l'arrondissement une ordonnance qui les y autorise.

ÉTABLISSEMENT DE CORRECTION
SPÉCIALEMENT AFFECTÉ AUX ENFANTS ASSISTÉS
OU MORALEMENT ABANDONNÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1693 — **École de réforme de la Salpêtrière.** — Administrée par l'Assistance publique. — Reçoit les jeunes filles insoumises, moyennant une pension de 2 fr. 40 par jour, remboursée par les départements. — Enfants présents au 1er janvier 1903 : 40.

XXVI

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

1694. — **Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine**, rue de Mézières, 9. — Fondée, en 1833, par M. Ch. Lucas, inspecteur général des prisons, et M. Bérenger (de la Drôme), qui s'y dévoua pendant plus de trente ans. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1843. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Président : M. Joret-Desclosières; secrétaire général : M. de Corny.

Cette Société, la doyenne des œuvres fondées à Paris pour le patronage des détenus ou des libérés (1), s'était donné pour mission de « maintenir dans les habitudes d'une vie honnête et laborieuse les enfants du sexe masculin sortis, par libération, des maisons d'éducation correctionnelle de la Seine », ainsi que « les jeunes délinquants qui lui seraient remis par l'autorité administrative avant l'époque de leur libération ».

Au temps où elle se constitua, les enfants étaient détenus dans des conditions déplorables, et l'on ne s'occupait guère de ce qu'ils pouvaient devenir après leur libération; aussi la proportion des jeunes récidivistes était-elle d'au moins 60 pour 100.

Jusqu'en 1830, les mineurs délinquants avaient été confondus dans les diverses prisons du département de la Seine avec les autres criminels. Voulant les soustraire à cette dangereuse promiscuité, le gouvernement les plaça d'abord à Sainte-Pélagie, avec les détenus politiques, puis à la prison des Madelonnettes, puis, en 1836, à celle de la Petite-Roquette, où ils restaient au moins trois ans, mis alors, si leur conduite était bonne, en liberté provisoire, et confiés au patronage de la Société.

En 1865, l'Impératrice, après avoir visité la Petite-Roquette, réunit sous sa présidence une commission chargée d'étudier le régime spécial des jeunes détenus. Conformément aux conclusions de M. Mathieu, député, rapporteur de cette commission, la Petite-Roquette fut évacuée, et les jeunes détenus dirigés sur des colonies agricoles. Depuis cette époque, ils y séjournent seulement jusqu'à ce que les formalités nécessaires pour leur envoi dans une colonie soient accomplies.

La Petite-Roquette étant évacuée, la Société ne voyait-elle pas lui

(1) Du moins, des œuvres existant encore, car, en 1818, l'abbé Arnoux avait fondé, rue des Grès-Saint-Jacques, une *Maison de refuge pour les jeunes prisonniers*, dans le but « de ramener à la vertu de jeunes enfants déjà frappés de condamnation correctionnelle ». Des ateliers de menuiserie, de cordonnerie et de bonneterie y étaient annexés.

échapper ses pupilles, et, n'ayant plus par conséquent d'objet, ne devait-elle pas se dissoudre? Tel avait d'abord été le sentiment de certains de ses membres. D'autres, au contraire, soutinrent qu'un champ plus vaste encore venait de s'ouvrir à son activité. Leur avis prévalut, et la Société continua, en de nouvelles conditions, l'utile patronage qu'elle exerçait depuis trente-deux ans.

Elle eut seulement des pupilles plus jeunes (de 14 ans en moyenne, au lieu de 19), l'administration lui confiant, dès 11 ou 12 ans, des enfants n'ayant subi que quelques mois de détention, tandis qu'auparavant elle ne leur accordait la libération provisoire qu'après trois ans de séjour dans la maison correctionnelle; et, les prenant plus jeunes, la Société les trouve plus dociles, plus accessibles à son influence moralisatrice.

Ses patronnés se divisent en trois catégories :

Les *provisoires*, c'est-à-dire ceux qui lui ont été remis par l'administration, ayant obtenu libération provisoire;

Les *hospitalisés* (qu'elle ne reçoit qu'exceptionnellement), c'est-à-dire ceux que lui adressent soit la préfecture de police, soit des juges d'instruction n'ayant pas cru devoir les traduire devant le tribunal;

Les *définitifs*, c'est-à-dire ceux de ses patronnés qui ont atteint le terme de la correction fixé par le jugement ou l'arrêt, mais qui restent en relation avec elle.

Au début, la Société de patronage, n'ayant pas d'asile pour recevoir les enfants qu'elle avait recueillis, était forcée de les loger dans des maisons garnies du voisinage En 1845 seulement, elle avait loué, rue de Mézières, 9, un immeuble qu'elle put acheter en 1873, et où elle les héberge gratuitement jusqu'à leur mise en apprentissage. Pendant que dure cet apprentissage, la Société subvient à leurs besoins, et les place sous la tutelle spéciale d'un de ses membres.

Chaque dimanche, les patronnés apprentis se réunissent à l'asile, y apportent leur livret, sur lequel leurs patrons ont inscrit les notes de la semaine; des récompenses sont données à ceux qui ont obtenu de bonnes notes. Tous y reçoivent ensuite des leçons de lecture, d'écriture, de musique vocale et instrumentale.

Quand leur apprentissage est terminé, et rien n'est négligé pour qu'il le soit à 18 ans, la Société cherche à leur faire contracter un engagement militaire, y voyant pour eux la meilleure sauvegarde, à cet âge critique où leur avenir moral est en question.

Par cette intelligente et vigilante tutelle, la *Société de patronage* a atteint le but important qu'elle s'était fixé.

Depuis le 1er janvier 1870 jusqu'au 1er janvier 1903, la Société a obtenu la libération provisoire de 1,089 jeunes détenus qu'elle a pris sous sa protection. Elle en avait, au 1er janvier 1870, 97, — soit un total de **1,186**.

Au 1er janvier 1903, elle comptait : 44 libérés provisoires, 12 enfants confiés par l'administration et 41 libérés définitifs.

1695. — **Asile Saint-Jacques,** ou *Œuvre des Petits Prisonniers*. — Siège

social : rue Saint-Maur, 1. — Fondé, en 1900, par l'abbé Milliard. — Autorisé. — A pour but « de recueillir, d'élever et de patronner jusqu'à leur majorité des garçons de 6 à 12 ans, détenus en prévention dans les prisons du département de la Seine, qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire, en vertu de la loi du 9 avril 1898 ». A 13 ans, l'œuvre les place en apprentissage chez des patrons.

Cet asile a été provisoirement établi à Montigny-lès-Cormeille, dans une maison trop petite pour les besoins de l'œuvre. Le fondateur espère trouver prochainement des ressources pour l'installer plus largement.

1696. — **Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative**, rue de Milan, 11 *bis*. — Fondée, en 1878 (rue Séguier, 16), par M. Fournier, ancien président du conseil des inspecteurs généraux des prisons, et M. Félix Voisin, ancien préfet de police, conseiller à la Cour de cassation. — *Reconnue étabt. d'util. publ.* en 1881. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un conseil que préside M. F. Voisin.

Se proposant de régénérer par la discipline militaire de jeunes adultes dévoyés mais non pervertis, cette Société, comme l'indiquait son nom primitif (1), s'occupait seulement au début : « des jeunes gens élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle, publiques ou privées, qui, ayant atteint l'âge de 18 ans, se seraient montrés dignes d'aide et de protection par leur bonne conduite, » et qu'elle poussait à contracter, sous son patronage, un engagement dans l'armée; 2° des « jeunes gens qui, frappés d'une condamnation, et appelés au service militaire par la loi de recrutement, auraient donné des gages certains de leur retour à des sentiments honnêtes ». En 1889, adoptant le nom qu'elle porte aujourd'hui, elle résolut d'élargir sa mission et d'étendre sa tutelle sur les enfants assistés ou moralement abandonnés; sur tous ceux, en un mot, qui sont privés de tout point d'appui matériel ou moral.

Pour atteindre son but, la Société envoie, chaque semaine, un de ses membres s'entretenir, à la Petite-Roquette, avec les jeunes gens, majeurs de 18 ans, qui sont aptes à s'engager; elle se met en relation avec les directeurs des colonies de jeunes détenus, les directeurs d'agences de l'Assistance publique à Paris, les inspecteurs du service des enfants, assistés en province, et les colonels des régiments où sont incorporés ses patronnés.

Elle manifeste à ceux-ci une sollicitude constante, soit en entretenant avec eux, comme avec leurs chefs, une correspondance assidue, soit en les faisant visiter par ses membres ou par des personnes dévouées qui la représentent en province. Elle leur accorde, à titre d'encouragement, en cas de bonne conduite ou d'avancement, une petite récompense en argent, et décerne solennellement des *Livrets d'honneur* aux plus méritants.

(1) « Société de protection des engagés volontaires, élevés dans les maisons correctionnelles. »

A l'expiration de leur service militaire, si, malgré le conseil qu'elle leur en donne, ils ne consentent pas à se rengager, elle les aide à trouver un emploi, à la condition qu'ils présentent un certificat de bonne conduite.

La Société, depuis sa fondation, a vu constamment s'élever le chiffre de ses ressources, et s'élargir le cercle de sa bienfaisante action :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de patronnés au 31 décembre.	ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de patronnés au 31 décembre.
1878	9.378f	6.855f	239	1891	56.241f	50.312	1.316
1879	9.613	11.035	418	1892	59.148	57.245	1.532
1880	11.981	10.773	551	1893	58.694	51.596	1.651
1881	17.108	14.944	586	1894	64.770	66.086	1.893
1882	17.927	16.199	637	1895	76.698	67.684	2.131
1883	22.294	16.242	660	1896	78.486	80.654	2.378
1884	28.987	20.123	827	1897	78.076	82.030	2.518
1885	28.856	29.534	845	1898	78.219	76.657	2.696
1886	27.706	24.589	815	1899	81.508	78.515	2.988
1887	34.649	33.895	673	1900	82.976	80.271	3.089
1888	44.763	44.648	802	1901	83.810	80.476	3.233
1889	59.183	50.443	681	1902	84.742	83.826	3.300
1890	59.029	58.115	1.064	»	»	»	»

En 1894, la Société avait décerné 29 livrets d'honneur ; en 1895, 36 ; en 1896, 68 ; en 1897, 45 ; en 1898, 44 ; en 1899, 41 ; en 1900, 31 ; en 1901, 48, et en 1902, 51.

Au 1er janvier 1903, la Société (composée de 283 fondateurs, 635 sociétaires, 85 souscripteurs, au total 1,003 membres) comptait 3,300 patronnés, dont 714 jeunes détenus, 661 mineurs condamnés, 1,177 enfants assistés et 748 moralement abandonnés.

La plupart faisaient honneur à son patronage : 1,055 avaient une très bonne conduite ; 1,572 avaient une conduite bonne ; 279 une conduite passable et 394 une conduite médiocre ou mauvaise ; 471 étaient rengagés ; 578 avaient un grade et 534 un emploi (tailleur, cordonnier, armurier, musicien, trompette, tambour, etc.). Et, à cet égard, les succès de la Société, par conséquent l'heureuse influence de sa tutelle, s'accroissaient d'année en année.

En 1892, la proportion de ses pupilles gradés n'était que de 13 pour 100 ; elle montait en 1893 à 15 pour 100 ; en 1894, à 16 pour 100 ; en 1895, à 15 1/2 pour 100 ; en 1896, à 14 1/2 ; en 1897, à 14 1/2 ; en 1898, à 15 1/2 ; en 1899, à 15 ; en 1900, à 15,8 ; en 1901, à 16,75 ; enfin, en 1902, à 17 1/2 pour 100.

L'amendement progressif des jeunes gens qu'elle avait sauvés par son patronage se manifestait par un autre signe : le nombre des livrets de la Caisse d'épargne, dont ils lui confiaient le dépôt, n'était en 1887 que de 182.

Il montait en 1891 à	428,	représentant	un capital de	32,822 fr.
—	1892..	560	—	—	44,741
—	1893.	719	—	—	66,379
—	1894..	859	—	—	83,530
—	1895..	951	—	—	95,805
—	1896..	1,137	—	—	107,926
—	1897..	1,200	—	—	127,000
—	1898..	1,257	—	—	140,386
—	1899..	1,317	—	—	161,020
—	1900..	1,433	—	—	158,851
—	1901..	1,441	—	—	160,123
—	1902..	1,480	—	—	175,270

Les services rendus par la Société de protection des engagés volontaires devenant de plus en plus manifestes, l'Administration, beaucoup de départements, de villes, de corps judiciaires, de lycées et collèges, ont voulu s'associer à son œuvre moralisatrice.

73 conseils généraux, 440 municipalités, 85 tribunaux civils, 130 lycées et collèges la subventionnaient en 1902

En outre, les jurés de Cours d'assises font souvent entre eux, à son intention, des collectes qui, en 1902, ne produisaient pas moins de 3,200 francs.

Par de tels encouragements, la Société s'estime obligée, non seulement de continuer activement son œuvre, mais de la développer sans cesse; elle semble bien résolue à ne rien négliger pour y parvenir.

1697. — **Vestiaire des enfants prisonniers,** au Palais de justice. — Œuvre fondée, en 1892, par Mme la comtesse de Biron, annexe de l'*Œuvre des petites préservées*, ayant la même direction, le même conseil d'administration (l'une des vice-présidentes, toutefois, y est spécialement déléguée). — A pour but de fournir des vêtements aux enfants indigents des deux sexes détenus au Dépôt, à la Conciergerie ou à la Petite-Roquette, soit pendant leur prévention, soit à leur sortie. Si ces enfants sont arrêtés de nouveau dans le délai de deux mois, le *Vestiaire* ne leur fait plus aucun don.

1698. — **Vestiaire des jeunes prisonniers libérés,** rue Saint-Maur, 1. — Fondé, en 1901, par M. l'abbé Milliard. — Approuvé. — A pour but de donner des vêtements aux jeunes libérés de 6 à 21 ans, afin de leur permettre de chercher des emplois où ils puissent se relever par le travail. En distribue pour près de 4,600 francs chaque année.

1699. — **Société de patronage de jeunes filles détenues, libérées et abandonnées.** — Asile à Châtenay, rue d'Antony, 13 (depuis 1888; précédemment, rue de Vaugirard, 71). — Fondée, en 1837, sur l'instigation de Mme Fry, bien connue pour la part qu'elle a prise à la réforme

des prisons d'Angleterre et d'Irlande, par Mme de Lamartine (qui cherchait, depuis qu'en 1828 elle avait visité le refuge de libérées de Turin, à introduire en France une semblable institution), avec le concours de la marquise de Lagrange et de Mme Le Chevallier, inspectrice générale des prisons. — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1871. — Administrée par un comité de dames et un comité consultatif de messieurs.

Cette Société s'occupait spécialement, au début, des jeunes filles détenues en vertu de l'article 66 du Code pénal. Elle s'efforçait de les ramener au bien, les assistait matériellement et moralement après leur libération; elle recueillait dans son asile celles qui obtenaient d'y passer le temps de leur détention. En 1884, elle a commencé à recueillir également des filles orphelines ou abandonnées qui, sans avoir été détenues, se trouvent en danger moral. Elle les reçoit entre 6 et 14 ans, moyennant une pension de 20 à 25 francs par mois et 30 francs d'entrée. Elle les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), les place à leur sortie en leur donnant un trousseau et un petit pécule formé de la part qui leur est attribuée sur le produit de leur travail, continue à les patronner, et les héberge en cas de chômage ou de maladie. Elle les place, même celles qui sortent dès 18 ans, mais sans leur donner de trousseau, et elle ne les recueille plus dans la maison.

Jusqu'en 1887, l'asile de Châtenay réunissait ces deux sortes de pupilles. Depuis cette époque, l'administration ne lui adressant plus de jeunes détenues, celles de la seconde catégorie l'occupent seules.

Mouvement de l'asile dans les vingt dernières années :

ANNÉES	ENTRÉES		SORTIES		EFFECTIF	ANNÉES	ENTRÉES		SORTIES		EFFECTIF
	Correctionnelle.	Enfants libres.	Correctionnelle.	Enfants libres.			Correctionnelle.	Enfants libres.	Correctionnelle.	Enfants libres.	
1882	9	»	22	»	77	1693	»	28	»	12	152
1683	23	»	14	»	86	1894	»	27	»	19	180
1664	14	11	21	»	90	1895	»	19	»	17	162
1685	4	18	21	»	78	1898	»	31	»	32	162
1686	3	36	19	27	62	1897	»	26	»	24	164
1887	»	56	46	26	64	1898	»	33	»	47	150
1888	»	90	»	50	104	1899	»	44	»	36	156
1889	»	29	»	65	58	1900	»	26	»	32	154
1890	»	22	»	11	79	1901	»	26	»	36	142
1891	»	52	»	14	117	1902	»	33	»	34	141
1892	»	39	»	18	138	»	»	»	»	»	»

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la Société a reçu et patronné plus de 2,500 jeunes filles.

AGE ADULTE

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE (1)

XXVII

ÉPARGNE (2)

1700. — **Caisse d'épargne de Paris,** rue Coq-Héron, 9. — Fondée en 1818. — *Autorisée* le 29 juillet de la même année. — Administrée par un conseil de vingt-cinq directeurs, dont les fonctions sont gratuites (3), et, sous sa surveillance, par un agent général (4). — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Possède 41 succursales, une dans chaque arrondissement de Paris, sauf le Ier et le IIe, desservis par la Caisse centrale, et 21 dans d'autres communes du département de la Seine, savoir :

Saint-Denis (*autorisée* en 1834), — *Neuilly* (1834), — *Choisy-le-Roi* (1835) (5), — *Boulogne* (1856), — *Sceaux* (1857), — *Courbevoie* (1861), — *Pantin* (1861), — *Charenton* (1861), — *Ivry* (1861), — *Vincennes* (1861), — *Auber-*

(1) « On pourra dire du siècle qui s'achève à la fois beaucoup de bien et beaucoup de mal: mais on devra faire figurer, en tête de son bilan, comme un de ses traits les plus honorables, le développement des institutions de prévoyance. Elles présentent un arsenal complet où l'on trouve une arme à opposer à chacune des crises dont l'ouvrier peut être menacé pendant le cours de son existence, et témoignent d'un sentiment de responsabilité, de solidarité et de progrès moral dont nous avons le droit d'être fiers. » (E. CHEYSSON, Conférence à la *Caisse de retraite des travailleurs du Ier arrondissement*, 4 décembre 1895.)

(2) Les Caisses d'épargne ordinaires de toute la France comptaient, au 1er janvier 1896, 6,498,556 livrets; la Caisse d'épargne postale, 2,280,161 livrets; soit un total de 8,778,727 livrets, c'est-à-dire un peu plus d'un livret pour cinq Français.

(3) Ce conseil a été présidé successivement par MM. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1818), Benjamin Delessert (1829), François Delessert (1847), Bartholony (1869), Henri Davilher (1878), E. Denormandie (1882).

(4) M. A. Prévost a rempli pendant un demi-siècle (1819-1869) les fonctions d'agent général.

(5) Substituée à celles de Montrouge et de Charenton, qui avaient été ouvertes l'année précédente.

villiers (1862), — *Montrouge* (1869), — *Levallois-Perret* (1870), — *Clichy* (1898), — *Montreuil* (1879), — *Vanves* (1880), — *Asnières* (1881), — *Issy* (1884), — *les Lilas* (1885), — *Noisy-le-Sec* (1888), — *Saint-Ouen* (1900).

En outre, une succursale est établie dans le XVII[e] arrondissement, rue Gounod, 2, et une dans le XVIII[e] arrondissement, rue Saint-Luc, 13.

Dès le commencement du dix-septième siècle, Hugues Delestre, conseiller du Roi, dans un ouvrage intitulé *le Premier Plan du Mont-de-piété français*, demandait qu'un établissement fût fondé pour recevoir et faire fructifier les épargnes des « serviteurs, servantes et autres mercenaires louant leur labeur ». Comme il en advint de tant d'autres inventions françaises (notamment, on le verra plus loin, des Caisses d'épargne scolaires), l'idée de Hugues Delestre fut adoptée par plusieurs autres pays avant de l'être par celui qu'il voulait en doter. On vit successivement se fonder une Caisse d'épargne à Hambourg en 1778, une en Suisse neuf ans plus tard, une en Angleterre en 1801, une à Boston en 1816, etc.

En France, où la *Caisse nationale de prévoyance* créée par une loi de 1793 n'avait jamais fonctionné, la première Caisse d'épargne fut fondée à Paris, le 15 novembre 1818, par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt et le baron Benjamin Delessert. Elle fut installée d'abord dans les bureaux de la *Compagnie royale d'assurance*, rue de Richelieu, 104; transférée, en 1820, dans un bâtiment dépendant de la Banque de France. Elle ne le quitta qu'en 1845, pour se fixer définitivement rue Coq-Héron, dans un hôtel qu'elle y avait acheté l'année précédente.

Dès 1819, l'exemple de Paris était suivi par Metz et Bordeaux; en 1820, par Rouen; en 1821, par Marseille, Nantes, Troyes et Brest. Toutes les villes de France devaient successivement l'imiter.

Tel fut le développement continu de l'institution qu'au 1[er] janvier 1896, on comptait en France 544 Caisses d'épargne, 1,114 succursales ou bureaux auxiliaires, ayant ensemble en circulation 6,498,556 livrets; que, pendant l'année précédente, elles avaient reçu 839,595,251 francs, remboursé 814,016,440 francs; que le solde dû par elles s'élevait à 3,395,460,185 fr., et leur fortune personnelle à 105,911,557 francs (1).

(1) Les chiffres suivants indiquent leur extension constante pendant les cinquante dernières années.

	Livrets	Sommes dues
1840	351.800	192.400 000 fr.
1845	681.300	393.500 000
1850	566 000	134.900.000
1855	898 800	272.200.000
1860	1.218 100	377 300 000
1865	1.644.700	493 300 000
1870	2.079.800	632.640.000
1875	2.365.600	660.400.000
1880	3.841 100	1.280.200.000
1885	4.937.600	2.211 400 000
1890	5 761.400	2.911.400 000
1895	6 498.566	3.995.460.185
1900	7.116.402	3.263.944.342

Depuis 1818 jusqu'au régime établi par l'ordonnance du 3 juin 1829 et inauguré le 1er janvier 1830, les dépôts confiés à la Caisse d'épargne devaient être employés en rentes. Les dépositaires étaient propriétaires d'une inscription de rente dès que leur compte représentait une somme suffisante pour l'achat de la plus petite coupure autorisée par la loi.

Le capital insuffisant pour être employé en rente était seul remboursé en espèces, et, pour satisfaire aux demandes de retrait, la Caisse devait négocier les rentes transférées à son nom.

A partir de 1830, les fonds reçus par la Caisse d'épargne furent versés en compte courant au Trésor public, et, depuis la loi du 31 mars 1837, ils le sont à la *Caisse des dépôts et consignations*, qui doit les tenir à sa disposition dans les délais prescrits par les lois spéciales.

Jusqu'à la loi organique du 20 juillet 1895, la Caisse des dépôts et consignations était tenue de placer les fonds des Caisses d'épargne en rentes et valeurs garanties par l'État Elle peut aujourd'hui les placer en obligations négociables et libérées des départements, des communes, des chambres de commerce et du Crédit foncier. Cette loi a, en outre, autorisé les Caisses à placer le capital constituant leur fortune personnelle de la même manière, à placer le cinquième de ce capital et la totalité de ce revenu, dans le département où elles fonctionnent, en bons du Mont-de-piété ou d'autres établissements reconnus d'utilité publique, en acquisition ou construction d'habitations ouvrières, en prêts hypothécaires aux sociétés de construction ou de crédit ayant cet objet, ou en obligations de ces mêmes sociétés : consécration partielle et timide des réformes inaugurées avec un plein succès par la Caisse d'épargne de Marseille sur l'intelligente initiative de M. Eugène Rostand, son président, et que le Parlement se décidera sans doute, avant peu, à adopter plus complètement, comme il vient d'adopter une autre innovation due à la même initiative : la création du timbre-épargne destiné à encourager l'épargne du sou.

Le maximum des dépôts hebdomadaires fut fixé d'abord à 600 francs; en 1822, à 100; en 1823, à 50; en 1835, à 300; et supprimé en 1881.

Le capital qu'un déposant pouvait avoir à son crédit fut limité, en 1830, à 2,000 francs, et put, depuis 1835, être porté à 3,000 francs par la capitalisation des intérêts. Il fut limité, en 1845, à 1,500 francs (2,000 francs avec les intérêts accumulés); en 1851, à 1,000 francs (capital et intérêts); en 1881, à 2,000 francs; en 1895, il a été ramené à 1,500 francs.

Une exception, toutefois, était faite en faveur des sociétés de secours mutuels, de prévoyance, etc. La loi de 1835 les autorisait à posséder un capital de 6,000 francs.

Le décret organique de 1852 permettait aux sociétés approuvées de verser des sommes égales à la totalité de celles qu'aurait pu déposer individuellement chacun de leurs membres. La loi du 9 avril 1881 limita à 8,000 francs, et la loi du 20 juillet 1895 à 15,000 francs le maximum de leur capital.

Ajoutons qu'une clause dite « de sauvegarde », introduite dans la loi de

1881, permet, dans le cas de force majeure, mais seulement après décret rendu en Conseil d'État, de n'effectuer les remboursements qu'à raison de 50 francs par quinzaine.

De toutes les caisses d'épargne de France, nulle n'a plus prospéré que celle de Paris, dont les opérations ont presque constamment suivi une progression considérable :

AU 31 DÉCEMBRE DES ANNÉES	NOMBRE DES DÉPOSANTS	SOMMES DUES
1818	351	54 831f
1820	6.636	1 928.540
1825	18 145	1 383.525
1830	27 065	5 329 192
1835	65 220	38 065 420
1840	118 990	70.355 337
1845	178 259	100.037 370
1850	171.723	37.746 794
1855	216 052	46 944.324
1860	242 881	50 947 846
1865	252 589	45 986.976
1870	254.416	43 031.726
1875	254 611	40.809 565
1880	358 993	66 448 882
1885	511.919	111 824 554
1890	600.496	148.932 661
1895	652.055	157 873.704
1900	647.770	152.095 217 (1)

(1) La baisse constatée de 1895 à 1900 provient de la loi du 20 juillet 1895 qui a réduit d'un quart, ainsi qu'il vient d'être dit, le maximum des livrets.

Outre les modifications, indiquées plus haut, qui lui avaient été imposées par des lois successives, comme à tous les établissements similaires, la Caisse d'épargne de Paris s'en était spontanément imposé diverses autres dans l'intérêt de sa clientèle.

Jusqu'en 1832, elle n'avait reçu les versements que le dimanche ; de 1832 à 1862, elle les reçut le dimanche et le lundi ; depuis 1862, elle les reçoit tous les jours.

Jusqu'en 1876, les remboursements demandés ne pouvaient être effectués qu'après un certain délai. De 1876 à 1900, ils l'ont été immédiatement, sauf le cas où le déposant réclamait la liquidation de son compte. Mais, depuis cette époque, tous les remboursements — totaux ou partiels — sont effectués à vue, sur la simple présentation du livret par le titulaire ou son mandataire régulièrement constitué.

Le taux des intérêts bonifiés par la Caisse de Paris à ses clients fut fixé en 1818 à 5 pour 100 ; en 1829, à 4 pour 100 ; en 1840, à 3 3/4 ; en 1848, à 4 3/4 ; en 1850, à 4 1/2 ; en 1852 à 3 1/2 ; en 1854, à 3 1/4 ; en 1883, à

3 1/2; en vertu de la loi de 1895, il varie suivant le revenu effectif des valeurs du portefeuille, et il est déterminé pour chaque année par la Commission supérieure des Caisses d'épargne. Il a été fixé pour l'exercice 1896 à 3 fr. 25 pour 100, moins une retenue de 1/2 pour 100 que la Caisse est autorisée à faire pour ses frais et sa réserve.

1701. — **Caisse nationale d'épargne** (dite *Caisse d'épargne postale*), rue Saint-Romain, 4, 6 et 8. — Directeur : M. de Laboulaye. — Fondée, par la loi du 9 avril 1881, sur une proposition faite, le 8 mai 1878, par M. Arthur Legrand, député de la Manche. Ouverte le 1er janvier 1882. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1889.

Cette Caisse est destinée à recueillir les économies des populations rurales qui n'ont pas à leur portée une Caisse d'épargne ordinaire. Elle les reçoit dans tous les bureaux de poste du territoire. Elle les verse à la *Caisse des dépôts et consignations*, qui les emploie en valeurs de l'État, sauf une somme de 50 millions déposée au Trésor pour assurer le service des remboursements. Elle rembourse, dans tout bureau, les sommes déposées dans un autre, et jusqu'à concurrence de 300 francs celles dont la restitution lui est réclamée par voie télégraphique.

Cette institution, donnant à l'épargne des facilités nouvelles, a obtenu un prompt succès. Dès le premier trimestre de son fonctionnement, elle recevait 119,024 dépôts montant à 18,234,187 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, ses opérations se sont ainsi développées d'année en année :

1882........	473,155	versements montant à	64,640,100f 97
1883........	697,433	—	73,059,001 31
1884........	902,497	—	94,132,087 08
1885........	1,032,273	—	112,940,333 58
1886........	1,189,548	—	133,257,987 07
1887........	1,291,852	—	144,286,040 89
1888........	1,455,780	—	170,424,269 48
1889........	1,701,267	—	208,240,137 38
1890........	1,949,371	—	262,169,552 25
1891........	2,216,479	—	323,344,062 18
1892........	2,499,329	—	388,088,103 31
1893........	3,353,219	—	338,091,770 43
1894........	2,658,162	—	394,693,726 72
1895........	2,796,882	—	403,142,901 07
1896........	2,803,412	—	355,274,278 73
1897........	2,944,685	—	366,699,152 66
1898........	3,025,198	—	361,959,469 98
1899........	3,216,262	—	384,049,136 34
1900........	3,414,366	—	426,193,266 08
1901........	3,540,399	—	448,168,284 03

Au 1er janvier 1902, la *Caisse nationale d'épargne* comptait 3,805,881 livrets,

représentant 1,080,389,845 francs. — Pendant l'année précédente, elle avait ouvert 502,170 comptes nouveaux et en avait soldé 26,230.

Au 1er janvier 1903, le nombre des livrets ouverts s'élevait à **3,994,476.** (Pour les Caisses d'épargne scolaires, voir section XI.)

1702. — **La Fourmi,** *Société en participation d'épargne*, rue du Louvre, 23. — Fondée en 1879. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Chaque sociétaire doit verser un droit d'admission de 5 francs et une cotisation mensuelle de 3 francs. Avec le produit de ces cotisations, la Société acquiert, par séries d'une durée de dix ans, des obligations françaises à lots, dont le capital, les intérêts, plus, s'il y a lieu, les lots et primes de remboursement, sont partagés entre les membres de chaque série, au moment de sa liquidation.

Au 1er janvier 1903, elle pouvait annoncer 33 millions de capitaux épargnés.

De la *Fourmi* sont nées deux filiales :

1703. — 1° **La Fourmi immobilière,** Société anonyme, constituée en 1899, agit, pour l'acquisition des immeubles, comme la *Fourmi* pour l'achat des valeurs à lots. Son capital, qui n'était en 1899 que de 500,000 francs, s'est élevé, en 1900, à 740,000; en 1901, à 1,250,000; en 1902, à 1,760,000. Au 1er janvier 1903, elle possédait trois immeubles importants : chaussée de la Muette, 11; rue de Lubeck, 16, et rue Baudin, 94.

1704. — 2° **La Fourmilière,** *Société d'assurances sur la vie*, fondée en 1895 et dont l'organisation spéciale permet l'accès à de petites bourses, qui ne pourraient souscrire aux conditions stipulées par les grandes compagnies.

XXVIII

SECOURS MUTUELS (1)

La doyenne des Sociétés de secours mutuels de Paris est :

La Société de Sainte-Anne. — Siége social : mairie du IVe arrondissement. — Fondée en 1674, approuvée en 1887, elle comptait, au 1er juil

(1) Les sociétés de secours mutuel ont un double caractère : par le but humanitaire qu'elles se proposent et surtout par le concours de leurs membres hono-

let 1895, 5 membres honoraires et 30 membres participants. Ces derniers doivent avoir plus de 16 ans et moins de 45, être valides, de bonnes vie et mœurs et domiciliés depuis six mois dans le département de la Seine. Ils ne peuvent être admis comme sociétaires qu'après avoir fait un noviciat

raires, associés à leurs charges sans bénéficier de leur assistance, elles sont des *œuvres*; mais, par le contrat contre le risque de maladie ou de vieillesse qu'elles passent avec leurs membres participants, elles sont aussi de véritables assurances, et les entraînements d'une généreuse imprudence qui sont parmis aux sociétés de bienfaisance leur sont interdits.

Les sociétés de secours mutuels se divisent en trois catégories : les sociétés, fort peu nombreuses, qui, *reconnues d'utilité publique*, possèdent tous les droits de la personnalité civile; les sociétés *approuvées*, soumises à la surveillance de l'État, mais en recevant par compensation certains avantages; les sociétés libres, renonçant à ces avantages pour conserver une plus complète indépendance.

Les sociétés de secours mutuels sont une fort ancienne institution. Lorsqu'elles furent réorganisées en 1850, on constata que, sur les 2,458 qui existaient alors en France, 45 avaient été fondées avant le commencement du siècle, et 114 depuis 1800 jusqu'à la première Restauration. 59 de ces dernières s'étaient formées sur l'initiative de Benjamin Delessert; la plupart avaient vu leurs débuts encouragés et leur fonctionnement facilité par la Société philanthropique, à laquelle elles étaient plus ou moins étroitement affiliées.

De 1814 à 1830, on en vit naître 337; de 1830 à 1848, 1,088; de 1848 au 26 mars 1852 (date du décret organique), 653.

Leur nombre, depuis cette époque, s'est beaucoup accru :

A la fin de 1853, il y avait en France 439 sociétés approuvées, 2,356 autorisées, comptant ensemble 289,446 membres.

A la fin de 1863, 3,031 sociétés approuvées, comptant à elles seules 385,645 participants.

A la fin de 1873, 4,194 sociétés approuvées (512,982 participants).

A la fin de 1883, 5,366 sociétés approuvées (746,375 participants).

A la fin de 1894, 7,518 sociétés approuvées (999,212 membres participants).

A la fin de 1900, enfin, 10,804 sociétés approuvées (291,073 membres honoraires, 1,801,785 membres participants), possédant un avoir total de 270,035,161, et 3,187 sociétés libres (34,860 membres honoraires, 322,706 membres participants), possédant un avoir disponible de 46,722,303 francs. Soit ensemble 13,991 sociétés, comprenant 2,458,477 membres, honoraires ou participants, et possédant un avoir disponible de 316,757,364 francs. (Pour leurs fonds de retraites, voir la section suivante.)

A la même époque, — 1er janvier 1901, — le département de la Seine comptait 590 sociétés approuvées (34,384 membres honoraires, 371,318 membres participants), possédant un avoir disponible de 60,552,110 francs, et 516 sociétés libres (5,373 membres honoraires, 80,919 membres participants), possédant un avoir disponible de 21,307,530 francs

Si sensibles qu'ils soient, ces progrès de l'institution parmi nous semblent bien insuffisants encore quand on les compare à ceux qu'elle a faits dans d'autres pays, en Allemagne notamment, où l'on compte plus de 20,000 sociétés de ce genre; en Angleterre, où l'on en compte près de 30,000, comprenant plus de 8 millions de sociétaires

Il semble donc urgent qu'une législation conçue dans un sens libéral et scientifique vienne enfin émanciper et réformer le régime auquel cette institution est encore soumise en France.

Pour faire prévaloir leurs vœux en ce sens, un grand nombre de sociétés de secours mutuels se sont groupées autour de la ***Ligue de la Prévoyance et de la Mutualité***, qui les soutient avec énergie. (Voir section **II**.)

de 6 mois. Ils payent une cotisation mensuelle de 2 fr 50 et un droit d'entrée de 19 fr. 25. En cas de maladie durant plus de 4 jours et moins de 6 mois, ils reçoivent une indemnité journalière de 2 fr. 50 pendant le premier trimestre, de 1 fr. 25 pendant le second. En cas de décès, une somme de 120 francs est allouée à leur veuve ou à leurs orphelins.

La *Société de Sainte-Anne*, ou plutôt la *Confrérie hospitalière des compagnons menuisiers et habitants du Temple, sous l'invocation de sainte Anne*, car tel était d'abord son nom, fut fondée dans l'église du prieuré de Malte. Elle conserve dans ses archives des procès-verbaux de ses assemblées remontant à l'année 1675. Son effectif variait alors entre 60 et 80 membres. Pour augmenter les droits d'association et les cotisations mensuelles des confrères, elle faisait chaque année une quête dans toutes les boutiques du quartier du Temple, particulièrement chez les maîtres menuisiers. Sauf l'augmentation des secours qu'elle accorde en cas de maladie, son règlement, depuis cette époque, a peu changé.

Pendant la Révolution, la Société, perdant son caractère religieux, se vit abandonnée d'une partie de ses membres. Elle prit, avec ceux qui lui restaient, le nom de *Société paternelle de secours*. En 1804, l'infidélité de son comptable la réduisit à un état plus précaire encore; ne comptant plus que 9 ou 10 sociétaires, elle possédait, pour tout avoir, 60 francs.

Un de ses plus anciens membres, M. Remigereaux, entreprit alors de la relever et y réussit. Ses sociétaires s'étant imposé une cotisation plus forte, ayant temporairement renoncé aux secours de maladie, et leur nombre ayant sensiblement augmenté (il était de 83 en 1811), la *Société de Sainte-Anne* vit bientôt ses affaires se rétablir, et elle parvint jusqu'à nos jours sans avoir de nouvelle crise sérieuse à subir.

Après avoir plusieurs fois changé de siège, elle s'était établie rue de Grenelle-Saint-Honoré, 35; elle y resta jusqu'au jour où la maison qu'elle occupait fut expropriée et démolie.

SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DE PARIS

RECONNUES ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Suivant l'ordre où elles l'ont été).

1705-1722

1. **Société protestante de prévoyance et de secours mutuels de Paris,** rue de l'Arbre-Sec, 52. — Fondée, en 1825 (rue de l'Arbre-

Sec, 46) (1), par M. Vauchez. — *Reconnue établ. d'util. publ.* par ordonnance royale du 12 mars 1829. — Reçoit des membres des deux sexes domiciliés à Paris, moyennant une indemnité mensuelle de 2 francs pour les hommes, de 1 franc pour les femmes, plus un droit d'admission de 6 francs jusqu'à l'âge de 21 ans, et 1 franc de plus par chaque année au-dessus.

Les personnes domiciliées dans une commune de la Seine ou de Seine-et-Oise peuvent également y être admises, si elles forment un groupe de 15 au moins et que le conseil reconnaisse la possibilité d'organiser dans cette commune le service médical et pharmaceutique.

En cas de maladie, la Société alloue aux hommes sociétaires une indemnité de 2 francs par jour pendant les trois premiers mois de maladie, 1 franc du quatrième au sixième mois, 0 fr. 50 ensuite jusqu'au rétablissement complet, s'il se produit dans les six mois suivants; — et la moitié aux femmes. Elle paye les frais d'obsèques des sociétaires décédés, et donne 100 francs au conjoint ou aux orphelins survivants.

Constituée le 16 janvier 1825, sous la présidence du marquis de Ségur, la Société, au début, était représentée dans chaque arrondissement non seulement, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un *Chef*, mais par une *Dame directrice*; la fondation des dames directrices fut supprimée en 1835.

Le nombre de ses membres participants était, la première année, de 300; en 1835, de 449; en 1860, de 518; en 1867, de 642; en 1869, de 663 (le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint). Au 1er janvier 1902, il était de 527 (233 hommes et 294 femmes).

Son actif était, au 1er janvier 1836, de 6,171 francs; en 1850, de 59,000 fr.; en 1856, de 90,000 francs; en 1860, de 97,000 francs; en 1870, de 91,000 francs. Au 1er janvier 1902, il était de 101,268 francs (dont 70,651 francs de fonds de retraites). Elle comptait 35 pensionnaires, recevant ensemble 4,836 fr. 25.

Pendant l'exercice 1901, ses recettes s'étaient élevées à 20,744 francs, ses dépenses à 20,350 francs.

Une section de la *Société protestante de prévoyance* est établie à Saint-Denis.

11. Association de secours mutuels des artistes dramatiques, rue de Bondy, 52. — Fondée, en 1840, par le baron Taylor. — *Reconnue établ. d'util. publ.* par ordonnance royale du 17 février 1848 et par décret impérial du 6 décembre 1856.

N'a que des membres participants. — Reçoit comme tels tous les artistes dramatiques, moyennant un droit d'admission de 40 francs et une cotisation annuelle de 12 francs. Accorde à ceux qui, comptant 60 ans d'âge et 30 années de sociétariat, n'exercent plus la profession, une pension de

(1) Les bureaux de la Société ont été successivement transférés : rue de l'Arbre-Sec, 54; rue Saint-Anne, 20, rue Saint-Denis; rue des Bourdonnais; rue Saint-Honoré, 108; pour revenir, enfin, rue de l'Arbre-Sec, 52.

300, 400 ou 500 francs, selon qu'ils l'ont exercée pendant 20, 25 ou 30 ans.

L'Association, fondée par le baron Taylor, assisté de MM. Samson, Bocage, Fontenay, Régnier, Raucourt, Albert Lemenil et Sengier, s'était constituée avec un capital de 3,000 francs, produisant une rente de 137 fr 50. Elle devenait bientôt l'une des plus nombreuses sociétés de secours mutuels et la plus riche.

En 1850, elle recevait		116,560 francs et distribuait		23,313 francs.	
1860	—	122,070	—	40,180	—
1870	—	144,949	—	63,764	—
1880	—	245,172	—	123,536	—
1890	—	254,247	—	180,471	—

Au 1er janvier 1902, enfin, l'Association comptait 3,303 membres (1,640 hommes, 1,663 femmes).

Pendant l'exercice précédent, elle avait secouru 247 hommes, 262 femmes, et réparti 161,262 francs entre 348 pensionnaires.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902 elle avait distribué, en secours ou pensions, la somme de **5,542,606** francs.

III **Société de prévoyance et de secours mutuels de la boucherie de Paris**, rue Coquillière, 8 (précédemment rue du Bouloi, 4). — Fondée, en 1819, par MM Taffoureau, Deneux, Caron et Bonnet. — *Reconnue d'util. publ.* en 1866. — Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900.

Au 1er janvier 1902, elle comptait 110 membres honoraires, 1,433 membres participants (1,254 hommes, 179 femmes) et 159 pensionnaires (80 hommes, 79 femmes). Son capital était de 496,543 francs.

En 1893, elle avait créé une nouvelle catégorie de sociétaires, les *Membres mutualistes*, versant une cotisation de 0 fr 05 par jour et ayant droit à recevoir, en cas de blessures ou de maladie, des soins médicaux et une indemnité journalière de 2 fr. 50. En 1897, elle organisa un service de placement pour les caissières et employés de la boucherie. En 1899, elle créa un service d'assurances contre les accidents du travail; et, en 1902, une catégorie de membres retraités, avec barêmes identiques à ceux de la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*, basés sur le taux d'intérêt de 4 1/2 pour 100.

Les adhérents forment des groupes distincts. Ils peuvent se faire inscrire soit pour la pension réversible sur la veuve, soit pour la retraite sans réversibilité, soit pour la mutualité seulement.

IV. **Société des sauveteurs médaillés de la Seine** (ancienne *Société des Sauveteurs de France)* rue Monsieur-le-Prince, 60 (voir section LIII). — Fondée en 1845. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1871.

Reçoit comme membres participants, moyennant une cotisation mensuelle de 2 francs, des sauveteurs, hommes ou femmes, âgés de plus de

20 ans et de moins de 45, ayant reçu la croix de la Légion d'honneur, des médailles d'honneur ou des mentions honorables décernées par le gouvernement français pour faits de sauvetage. Leur donne des pensions de retraite à l'âge de 55 ans et après 20 ans de sociétariat.

L'année où elle fut réorganisée (1856), la Société comptait 348 membres (dont 185 participants). Au 1er juillet 1902, elle en avait 645.

Son actif, qui n'était, en 1856, que de 5,388 francs, en 1870, de 67,487 fr., s'élevait, au 1er janvier 1903, à 305,220 francs.

Pendant l'exercice 1901-1902, ses recettes se soot élevées à 11,046 francs, ses dépenses à 9,765 francs, et 41 sociétaires recevaient des pensions.

V. **Association dss dsmoisellss du commerce**, rue de Vaugirard, 106. — Foodée, eo 1861, par la Sœur Saint-Augustin, de la Congrégation des *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours) (1). — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1873. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

L'Association admet comme membres participantes, après un stage de trois mois, moyennant une cotisation annuelle de 18 francs, des demoiselles employées dans le commerce, valides, de bonne conduite, âgées de plus de 16 et de moins de 40 ans.

Outre les secours médicaux et pharmaceutiques qu'elle leur assure, l'Association recueille, s'il y a lieu, ses associées malades dans sa *Maison de famille* (voir section XLIII). Elle y admet également ses associées sans place. Elle y reçoit, les dimanches et jours de fête, les sociétaires sans famille, qui y trouvent uo lieu de réuoioo et des distractions honnêtes. Elle met en outre à la disposition de celles-ci, pour y passer les vacances, une maison de campagne à Vanves.

Aux associées comptant 20 années de sociétariat et 50 ans d'âge, l'Association accorde une pension. Elle reçoit celles qui sont âgées de 55 ans, moyennant une petite pension à fixer de gré à gré, dans une maison de retraite (voir section LXIV).

Au 1er janvier 1901, l'Association comptait 400 sociétaires participantes. Son fonds de retraites s'élevait à 191,756 francs, — son avoir général à 271,531 francs. — Pendant l'exercice précédent, ses recettes avaient été de 23,728 fraocs, ses dépeoses de 19,571 franes. Elle avait servi 61 pensioos, montant ensemble à 5,748 francs.

VI. **Association dss artistss musiciens**, rue Bergère, 11. — Fondée, en 1843, par le baron Taylor. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. — Dès la fin de la première année elle comptait 1,200 membres; elle en compte aujourd'hui plus 6,000.

(1) La Sœur Saint-Augustin savait à quels dangers sont exposées les jeunes filles employées dans le commerce, l'ayant été elle-même avant d'entrer en religion. Elle voulut profiter de l'expérience qu'elle avait acquise et des relations qu'elle avait formées dans cette situation pour leur procurer un moyen de s'y soustraire.

Le tableau suivant montrera quels développements elle a pris depuis sa fondation :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1843	12.383f	12.013f
1853	56.665	55.307
1863	74.776	75.477
1873	106.418	107.173
1883	171.380	169.824
1893	227.849	234.576
1901	356.114	356.193

Au 1er juillet 1902, l'Association servait 367 pensions de droit, dont le total s'élevait à 111,700 francs, et possédait 144,900 francs de rentes inaliénables.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle avait encaissé 8,216,265 francs (dont 1,963,617 de cotisations) et distribué en secours ou pensions 3,238,922 francs (1).

VII. **Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs,** rue Bergère, 25. — Fondée, en 1844, par le baron Taylor. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1881. — L'Association avait d'abord fixé la cotisation annuelle à 6 francs. En 1881, elle l'a portée à 12 francs, sauf pour les sociétaires admis antérieurement.

Elle admet, au même titre qu'eux, les femmes et enfants des sociétaires présentés par eux.

Conformément à ses statuts, elle capitalise toutes ses recettes et ne dispose que de leur revenu, qui est divisé en deux parts égales : la moitié affectée aux secours, la moitié aux pensions.

Elle sert des pensions de droit de 300 francs, jusqu'à l'épuisement de la part attribuée à ce service, et par rang d'inscription aux sociétaires qui justifient de 60 ans d'âge et de 30 ans de sociétariat. Elle alloue des pensions et des secours temporaires aux membres qui ne remplissent pas ces conditions, mais dont l'âge ou la situation réclament son assistance.

L'*Association des artistes peintres* avait débuté avec 18 membres ayant en caisse 718 francs, dont 500 donnés par le baron Taylor (2). Au 1er janvier

(1) Parmi les nombreux dons ou legs qui avaient contribué à l'enrichir, nous relevons ceux de Mme Érard (20,000 francs), Mlle Popelin (24,000), Mme Alkan (35,000), M. Pinette (40,000), Mlle Ozy (59,000), Mme Boucicaut (100,000), Mme Davaine (100,000), M. Kalkbrenner (125,000), Mme Antig (197,000).

(2) Parmi ces dix-sept personnes qui s'étaient groupées autour du baron Taylor pour fonder l'Association, il y avait dix peintres : MM. Beaume, Dauzats, Gosse, Guiard, Jolivard, Jollivet, Mayer, Montbélier, Ouvrié, Watelet; un architecte, M. Brunet de Baines; un sculpteur, M. Foyatier; un graveur, M. Henriquel-Dupont; un dessinateur lithographe, M. Sabatier; et trois amateurs, MM. Étienne Blanc, Falempin et Jeunesse.

1902, elle comptait 6,134 sociétaires et possédait un capital de 5,009,520 francs. (1)

Pendant l'exercice précédent, ses recettes s'étaient élevées à 312,382 fr. et ses dépenses à 312,110 francs (dont 162,434 francs de pensions, répartis entre 408 pensionnaires).

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, elle avait distribué aux sociétaires : 801,380 francs en pensions de droit, 2,391,407 francs en secours ou pensions temporaires; soit, en tout, 3,192,787 francs (dont 1,740,157 fr. seulement fournis par les cotisations).

VIII. Association des inventeurs et artistes industriels, rue Bergère, 25. — Fondée, en 1849, par le baron Taylor. — *Reconnue étabI. d'util. publ.* en 1882.

Comme les deux précédentes, cette Association est tenue de capitaliser ses recettes, de les placer en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer, dont elle distribue les intérêts seulement en secours ou pensions.

Comme dans la précédente, les membres du comité y payent une cotisation de 12 francs, et les autres sociétaires une cotisation de 6 francs par an.

Comme la précédente enfin, et plus qu'elle encore, elle avait eu de modestes débuts, les 9 personnes qui s'étaient réunies au baron Taylor pour la fonder n'ayant constitué qu'un capital de 328 francs.

Au 1er janvier 1902, elle en possédait un de 625,946 francs, et comptait près de 800 sociétaires.

Dans l'exercice précédent, ses recettes s'étaient élevées à 27,454 francs et ses dépenses à 27,608 francs, — dont 9,480 francs de pensions (2).

IX. Association des membres de l'enseignement, rue Bergère, 25. — Fondée, en 1858, par le baron Taylor. — *Reconnue étabI. d'util. publ.* en 1882. — Dirigée par un comité; représentée, dans tous les départements, par des sous-comités. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

L'Association reçoit comme sociétaires, moyennant une cotisation

(1) Parmi les nombreux dons ou legs qui ont contribué à former ce gros capital, nous en relevons cinq de 10,000 francs (Napoléon III. MM. Dantan, Hesse, Roller, Mme Troyon), un de 20,000 francs (M. Ad. Moreau), deux de 40,000 francs (MM. Émile Philip et Poirson), un de 50,000 francs (M. Gustave Doré), un de 80,000 francs (M. David Chassagnolle), trois de 100,000 francs (M. Léon Bonnat, Mme Boucicaut, M. et Mme Amable Schneider), deux de 150,000 francs (Mme Léon Coignet et sa sœur, M. Béguin), un de 300,000 francs (le Dr Marjolin), un de 400,000 francs (M. et Mme Cuny), plus une rente de 300 francs léguée par le baron de Trémont, et une rente de 2,400 francs léguée par Troyon.

(2) Moins favorisée que l'Association des peintres, celle des inventeurs n'a pas reçu d'aussi nombreuses libéralités; le baron Taylor lui légua pourtant 6,400 francs, et Mme Boucicaut 100,000 francs.

annuelle de 12 francs, les membres de l'enseignement, les personnes qui ont concouru, d'une façon quelconque, au développement de l'instruction, et les maris, femmes ou enfants des sociétaires admis à ce titre.

Elle convertit toutes ces recettes, déduction faite de ses frais généraux, en rentes sur l'État ou valeurs garanties par l'État, dont elle emploie les arrérages seulement en secours ou pensions. Les pensions qu'elle sert à ses membres sont de trois sortes : *pensions de droit* (de 300 francs), attribuées d'office aux sociétaires, par ordre d'inscription; *pensions de retraite* (de 200 francs) accordées, sur leur demande, aux sociétaires comptant 60 ans d'âge et 20 ans de sociétariat; *pensions temporaires*, accordées aux sociétaires qui, sans avoir droit aux autres, sont frappés par le malheur, les infirmités ou la vieillesse, ainsi qu'à des orphelins de sociétaire. Au 15 mai 1896, l'Association servait 162 pensions de droit, 30 pensions de retraite, 61 pensions temporaires et 104 pensions d'orphelins.

Bien qu'elle soit une œuvre de prévoyance, et non une société de secours mutuels, l'Association s'efforce de procurer à ses membres, gratuitement, et avec réduction de prix, selon le cas, les secours médicaux ou gratuits dont ils ont besoin.

Outre l'assistance directe qu'elle accorde à ses sociétaires, elle cherche à servir, en toute occasion et de toute manière, les intérêts des membres de l'enseignement. C'est sur son initiative qu'en 1894 le gouvernement ouvrit un crédit de 930,000 francs pour organiser, dans chaque département, un service de 4 suppléants (2 maîtres et 2 maîtresses) chargés de remplacer les titulaires malades, qui jusqu'alors devaient se faire suppléer à leurs frais.

Quand elle s'est constituée, le 21 novembre 1858, l'Association comptait 13 sociétaires, dont les cotisations formaient un capital de 156 francs.

Au 31 déc^bre	1860,	elle comptait	248	membres et possédait	225	francs de rente.
—	1870	—	959	—	2,265	—
—	1880	—	8,016	—	10,815	—
—	1890	—	19,905	—	43,520	—
—	1902	—	29,678	—	177,559	—

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, elle avait réparti entre ses sociétaires, en pensions de secours, la somme totale de **1,717,562 fr.** (1).

L'*Association des membres de l'enseignement* publie un bulletin trimestriel.

(1) Les cinq Sociétés fondées par le baron Taylor sont restées fidèles à sa mémoire. Tous les ans, le 18 mai, une délégation de ces Sociétés, présidée à tour de rôle par le président de l'une d'elles, se rend au Père-Lachaise pour déposer une couronne sur la tombe de leur fondateur.

Dans le discours prononcé, en cette occasion, le 18 mai 1895, le président de la délégation, M. Legat, rappelait que ces cinq Sociétés, toutes prospères, comptaient ensemble **32,942** sociétaires, que leur capital s'élevait à 14,219,850 francs, produisant un revenu de 529,363 francs, et que les sommes, distribuées par elles depuis leur fondation atteignaient le chiffre de **9,363,338** francs.

X. **La Mutualité commerciale**, rue Turbigo, 9. — Fondée en 1864. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1888. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette Société, qui admet des sociétaires des deux sexes, a pour but « de donner gratuitement aux sociétaires malades des soins médicaux et des médicaments; — de pourvoir aux frais de leurs obsèques; — de leur servir des pensions de retraite, dans la limite de ses ressources; — de placer les malades, ne pouvant être soignés à domicile, dans une maison de santé ou un asile de convalescence ».

Au 1er janvier 1902, le nombre des sociétaires dépassait 7,000 et le capital de la Société était de 294,000 francs. Pendant l'exercice précédent, ses recettes s'étaient élevées à 248,431 francs; ses dépenses, à 173,289 francs.

XI **Société philanthropique de l'Union du commerce**, *établie entre les employés et comptables des maisons de commerce des tissus, de l'article de Paris, des magasins de nouveautés, ainsi que des maisons de banque de la Seine et de certaines communes de Seine-et-Oise*, rue du Bourg-l'Abbé, 7. — Fondée en 1847. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1891. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Les femmes des membres participants peuvent faire partie de la Société, à la condition de n'être pas établies.

Au 1er janvier 1903, la Société comptait 21,784 membres participants et 467 membres honoraires.

Son capital, qui n'était à la fin de 1849 que de 1,824 francs, s'est rapidement élevé : en 1851, à 9,857 francs; — en 1861, à 182,087 francs; — en 1871, à 247,845 francs; — en 1881, à 370,218 francs; — en 1891, à 616,426 francs; — au 1er janvier 1903, enfin, il montait à 1,047,692 francs.

A la même date, sa caisse de retraites obligatoires comptait 1,234,879 fr.; sa caisse de pensions et secours, 10,496 francs; son compte *Réserve de pensions et secours*, 126,067 francs; son compte *Pupilles et orphelins*, 16,607 fr., et sa caisse de retraites facultatives, 403,634 francs.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes se sont élevées à 560,569 francs (dont 5,000 francs versés par M. Chauchard et 2,000 par M. Dufayel).

XII. **Association des voyageurs de commerce**. *Société de secours mutuels des voyageurs et des commis du commerce et de l'industrie*, boulevard de Sébastopol, 64. — Fondée en 1858. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en mars 1891. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — L'*Association des voyageurs de commerce* donne à ses membres une indemnité quotidienne de 5 francs en cas de maladie, et leur assure des soins médicaux partout où ils se trouvent. Elle accorde une indemnité de 1,000 francs à la veuve ou aux enfants des sociétaires décédés.

Pendant son premier exercice, cette Société comptait 227 membres (53 honoraires, 174 participants); son capital était de 1,968 francs. Elle distribuait 176 francs de secours, et ne servait naturellement aucune pen-

sion. Elle ne tarda pas à prendre une extension dont on jugera par les chiffres suivants :

ANNÉES	CAPITAL au 31 DÉCEMBRE	NOMBRE DES SOCIÉTAIRES au 31 décembre.	MONTANT DES SECOURS en espèces distribués.	MONTANT des PENSIONS SERVIES
1860	5.935f	532	922f	»
1855	25.180	952	4.420	»
1870	87.287	1.458	12.631	»
1875	143.026	1.380	15.868	500f
1580	272.798	2 875	24 305	1.900
1555	449.110	4 111	55.339	4 155
1590	774 933	4 885	107.815	8 279
1595	1.111 121	6.005	152,624	19.932
1896	1.172.762	6.086	151.991	20.019
1897	1.219.095	6.126	145.806	22.047
1598	1.278 894	6 015	146.325	25.266
1899	1.349 440	6.092	148.541	28.724
1900	1.403.575	6.107	135,047	32.948
1901	1.447.158	6 052	131.091	32 299

Au 1er janvier 1902, l'Association comptait 5,874 membres (4,818 participants, 1,056 honoraires). Son capital était de 1,490,102 francs.

XIII. **La Prévoyance commerciale**. *Caisse de retraites pour les employés des deux sexes de tous les commerces compris sous la dénomination générale de nouveautés*, rue du Caire, 9. — Fondée (rue d'Aboukir, 17) en 1881. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1892. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

La Prévoyance commerciale a adopté une excellente combinaison qui consiste à servir des pensions fixes, auxquelles s'ajoute un supplément variant suivant les ressources de la Société Elle admet comme membres participants les femmes des sociétaires. La cotisation mensuelle payée par les participants varie, selon l'âge auquel ils sont admis, de 3 francs (20 ans) à 11 francs (35 ans et au-dessus). Tout sociétaire a la faculté de souscrire jusqu'à 5 cotisations, dont chacune lui donne droit à une part nouvelle de rente fixe.

Dès 45 ans, après 10 ans de sociétariat, les sociétaires ont droit à une pension dont la partie fixe est de 120 francs par part et dont ils peuvent ajourner la liquidation pour en augmenter le montant.

En 1893, *la Prévoyance commerciale* a créé une caisse de secours, ayant pour but « d'aider à compléter, dans la mesure de ses ressources, le payement des cotisations des sociétaires qui, devenus nécessiteux, se trouvent momentanément dans l'impossibilité de continuer ce payement ». Cette caisse, tout à fait distincte de la caisse sociale, est alimentée par des quêtes, par le produit des amendes pour absence aux assemblées générales, ou des dons spéciaux.

Au 1er janvier 1902, *la Prévoyance commerciale* comptait 2,453 membres (1,553 participants, 900 honoraires), et 1,028 pensionnaires (819 hommes, 209 femmes).

Son avoir total s'élevait à 4,648,353 francs.

XIV. Société de secours mutuels entre anciens militaires des armées de terre et de mer, mairie du XVIe arrondissement. — Approuvée en 1870. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1892.

Les femmes et les enfants des anciens militaires membres de la Société y peuvent être admis comme eux.

Au 1er janvier 1903, la Société comptait 330 membres honoraires et 345 membres participantts.

Son avoir total s'élevait à 190,046 francs; ses fonds de retraite à 164,281 francs et ses fonds de réserve à 25,703 francs.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes avaient été de 14,568 francs; ses dépenses, de 11,823 francs; elle avait réparti 2,798 francs entre 32 pensionnaires.

XV. Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce, boulevard de Strasbourg, 13. — Fondée en 1879 — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1895 — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un conseil de 31 membres, dont 24 participants.

Les membres participants doivent verser un droit d'entrée de 10 francs augmenté d'un franc par année au-dessus de 25 ans jusqu'à 30; de 2 francs par année au-dessus de 25 ans, de 30 à 35 ans; de 3 francs par année au-dessus de 25 ans, de 35 à 45 ans, et payer une cotisation annuelle de 50 francs. En cas de maladie, à partir du sixième jour, ils reçoivent 4 francs pour chacun des dix premiers jours, 8 francs pour chacun des dix jours suivants, 5 francs pour chacun des quarante jours suivants, enfin 3 francs par jour jusqu'à la fin de la maladie. Lorsqu'il ont 55 ans d'âge et 25 ans de sociétariat, ils sont aptes à obtenir une pension de retraite de 150 à 360 francs par an, selon l'âge et la durée du sociétariat.

En outre, la Société leur procure gratuitement des emplois. Elle les rapatrie, de ses deniers, à titre d'avance, s'ils se trouvent sans ressource dans une ville quelconque. Elle leur accorde une indemnité lorsqu'ils sont victimes d'un accident résultant d'une cause extérieure. Elle paye les frais de leurs obsèques et alloue à leur veuve, ou à leurs enfants âgés de moins de 15 ans, ou à leurs ascendants septuagénaires ou infirmes, une indemnité variant de 100 à 700 francs, selon la durée de leur sociétariat.

Au 31 décembre 1902, la Société comptait 8,272 membres. Son actif était de 1,039,789 francs.

Pendant l'exercice précédent, elle avait payé 173,977 francs d'indemnités de maladies, 25,640 francs d'indemnités de décès, 23,084 francs pour frais de funérailles, soit, en tout, 222,701 francs, et placé 835 voyageurs de commerce (dont 156 en titre).

Depuis sa fondation jusqu'à cette date, elle avait distribué **4,000,000** fr. à ses adhérents malades ou aux familles des sociétaires défunts, formé un capital de retraites de 651,215 francs et un fonds disponible de 370,000 francs.

La Société publie un bulletin mensuel, fondé en 1880.

XVI. **Société de secours mutuels et de prévoyance des employés des administrations départementales et communales**, rue Le Peletier, 35. — Fondée, en 1887, par M. Peigné, directeur du *Journal des travaux publics*, avec le concours des chefs de division des préfectures de France. — *Reconnue établ. d'util. publ.* le 23 juillet 1895.

A pour but d'allouer une indemnité pécuniaire aux membres participants malades, de pourvoir à leurs funérailles, de constituer une caisse de retraites; d'accorder, en cas de besoin, des secours aux veuves et enfants mineurs des membres participants décédés sans avoir droit à une pension de retraite.

Peuvent seuls être membres participants : les employés des préfectures et sous-préfectures, des mairies, du service vicinal et des ponts et chaussées; les employés des divers autres services se rattachant à l'administration départementale, communale, hospitalière ou charitable; les employés des trésoreries générales, des recettes particulières, des perceptions, des recettes municipales, des greffes des cours, tribunaux et justices de paix; les commissaires et inspecteurs de police; les employés du mont-de-piété.

Les membres participants payent une cotisation annuelle de 30 francs. Lorsqu'ils sont malades, la Société leur alloue une indemnité journalière fixe de 3 francs. Si la maladie dure plus de trois mois, l'indemnité quotidienne est de 2 francs pendant le trimestre suivant. En cas de décès, la Société participe, pour la somme de 100 francs, aux frais de leurs funérailles.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la Société a reçu 617,400 francs; elle a dépensé, en indemnités et secours, 174,634 francs; en frais généraux, 68,778 francs. A cette dernière date, son actif était de 373,988 francs, dont 300,965 avaient été déposés à la *Caisse des retraites*.

Elle comprenait 1,165 membres (74 membres honoraires, 1,091 membres participants).

Elle peut, dès à présent, commencer à servir des retraites.

XVII. **Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police**. — Siège social : à la préfecture de police. — Fondée en 1883 par M. Vel-Durand, secrétaire général, et divers autres fonctionnaires de cette administration. — *Reconnue établ. d'util. publ.* le 24 décembre 1895.

Au 1er mars 1903, la Société comptait 6,967 membres et 694 pensionnés.

Son avoir s'élevait à 2,252,965 francs se décomposant ainsi :

Fonds placés à capital réservé pour 434 pensions.........	744,375f »
Fonds représentant le capital nécessaire à 4 1/2 pour 100 pour majoration de 50 pensions......................	53,599 »
Fonds représentant le capital nécessaire à 4 1/2 pour 100 pour 237 pensions servies directement par la Société...	491,796 36
Fonds de retraites placés à 4 1/2 pour 100 à la Caisse des dépôts et consignations..............................	495,605 77
Fonds de compte courant placés à 4 1/2 pour 100.........	408.125 33
Capital des rentes viagères léguées par le Dr Nuzillat.....	59,270 33

Pendant les dix dernières années, le total des pensions payées s'élevait à 329,822 fr. 95; — le total des sommes versées par les pensionnés, à 66,934 fr 10. — Différence en faveur des pensionnés : 62,888 fr. 85

XVIII **La Caisse du Gendarme**. — Fondée en 1887. — *Reconnue étabi. d'util. publ.* en 1896 (voir section IX).

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE, DE SECOURS MUTUELS OU DE RETRAITE

AYANT OBTENU UN GRAND PRIX OU UNE MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Association amicale des postes et télégraphes. — G. P.
Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français. — G. P.
L'Union du commerce. — G. P.
Association des comptables de la Seine. — G. P.
La Prévoyance commerciale. — G. P.
Société municipale du quartier de la Porte-Saint-Denis. — G. P.
L'Union fraternelle. — G. P.
L'Étoile. — G. P.
Association des voyageurs de commerce. — G. P.
La Prévoyance mutuelle. — G. P.
Société de prévoyance de la préfecture de police. — G. P.
Société du Louvre. — G. P.
Société de protection des voyageurs de commerce. — G. P
Société des raffineries et sucreries Say. — G. P.
La Fourmi. — G. P.
Société des artistes peintres, sculpteurs, architectes. — M O.
Société des membres de l'enseignement. — M. O.
Caisse de prévoyance des employés de la Société générale. — M. O.

Sociétés de secours mutuels de la Compagnie générale des voitures. — M. O.
La Couturière. — M. O.
L'Épargne. — M. O.
La France prévoyante. — M. O
La Mutualité commerciale. — M. O.
Société de secours mutuels du XIe arrondissement. — M. O.
Société de secours mutuels du quartier de la Porte-Saint-Martin. — M. O.
Société de prévoyance de la boucherie. — M. O.
Société des cochers de maisons bourgeoises du département de la Seine. — M. O.
Société des cuisiniers de Paris. — M. O.
Société des employés et ouvriers de la Compagnie d'Orléans. — M O.
Société de prévoyance des employés civils de l'État. — M. O.
L'Avenir. — M. O.
La Fraternelle, caisse de retraite de la bijouterie — M. O.
Caisse de retraite des officiers de réserve. — M. O.
Le Fidélité. — M. O.
Société des conducteurs des ponts et chaussées. — M. O.
Société de secours mutuels des employés en librairie. — M. O.
Société de secours mutuels des employés joailliers. — M. O.
Société de secours mutuels et de prévoyance de la papeterie. — M. O.
Société de secours mutuels des sculpteurs marbriers. — M. O.
Caisse de retraite des commis d'agents de change. — M. O.
Société de secours mutuels du VIIIe arrondissement. — M. O.
Société de secours mutuels du quartier Saint-Avoye. — M. O.
Société de secours mutuels des employés d'hotel. — M O.
Société de secours mutuels du quartier de l'Odéon. — M. O.
Union médicale et pharmaceutique des sociétés de secours mutuels de la Seine. — M. O.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, APPROUVÉES

(Suivant l'ordre où elles l'ont été).

1723-2353

A PARIS

1852 :

L'Industrie parisienne (27 mai).
Société municipale des quartiers de la Monnaie et de Saint-Germain-des-Prés (30 juillet)
Société municipale du quartier Saint-Thomas-d'Aquin (*id.*).

Société municipale du quartier du Gros-Caillou (30 juillet).
Société municipale des quartiers des Invalides et de l'École-Militaire (*id.*)
Société municipale des quartiers de la Folie-Méricourt et de Saint-Ambroise (15 décembre).
Société municipale des quartiers des Arts-et-métiers et des Enfants-Rouges (*id.*).
Société municipale du quartier Saint-Merry (*id.*).
Société municipale du quartier Bonne-Nouvelle (30 décembre).
Société municipale du IXe *arrondissement* (*id.*).
Société municipale du quartier Saint-Vincent-de-Paul (*id.*).
Société municipale du quartier du Mail (*id.*).
Société municipale des quartiers Gaillon et Vivienne (*id.*).
Société municipale du quartier Notre-Dame-des-Champs (31 décembre).
Société municipale du quartier de l'Odéon (*id.*).

1853 :

Société municipale du Ier *arrondissement* (26 janvier).
Société municipale du quartier des Archives (*id.*).
Société municipale des quartiers de l'Arsenal et de Notre-Dame (*id.*).
Société municipale des quartiers de la Roquette et de Sainte-Marguerite (*id.*).
Société municipale des quartiers de Picpus et des Quinze-Vingts (*id.*).
Société des prévoyants de 1823 (*id.*).
Société municipale du quartier de la Porte-Saint-Denis et de l'Hopital-Saint-Louis (20 février).
Société municipale du quartier de la Porte-Saint-Martin (*id.*).
Société des huissiers et garçons de bureau de l'Hotel de Ville (7 mars).
Société municipale du quartier Saint-Avoye (21 mars).
Société municipale du quartier Saint-Gervais (*id.*).
Société amicale de la Montagne-Sainte-Geneviève (27 avril).
Société des instituteurs et institutrices de la Seine (17 mai).
Société municipale du VIIIe *arrondissement* (27 mai).
La Française (5 juillet).
Société municipale des quartiers de Grenelle et de Javel (9 août).
L'Amicale de Paris (30 août).
Société des 150 amis de la philanthropie (6 septembre).
Société municipale du quartier du Jardin-des-Plantes (19 septembre).
L'Indissoluble Alliance (14 novembre).
Société des garçons de caisse et de recette (30 novembre).
Société des coiffeurs (15 décembre).
Société municipale des quartiers Saint-Lambert et Necker (21 décembre).

1854 :

L'Hortensia (16 mars).
Société municipale des travaux publics de Paris (26 août).
Société des gens de maison (5 mai).
Société des amis de la philanthropie (14 novembre).

La Bienfaisance israélite (21 novembre).
Société des tailleurs coupeurs (12 décembre).
Société municipale du quartier Saint-Victor (29 décembre).

1855 :

Société des travailleurs du faubourg du Temple (11 août).

1856 :

Société de Saint-François-Xavier (de la paroisse Saint-Roch) (8 février).
Société des Ternes (22 février).
Société des cuisiniers de Paris (10 mars).
Société des anciens élèves de l'école communale de la ville de Paris, 27, rue Saint-Hippolyte (25 avril).

1857 :

Société des chauffeurs et conducteurs de machines (1er avril).
Société des ouvriers de MM Jacquet et Moret (4 septembre).
L'Economie sociale, Société des fondeurs en suif (8 octobre).
Société des tailleurs de pierre (4 novembre).
Société municipale du VIIIe arrondissement (8 décembre).

1858 :

Association des comptables du commerce et de l'industrie (7 juin).
Société des mégissiers pour ganterie (*id.*).
Société de la Chapelle (25 juin).
Société des ouvriers relieurs (22 juillet).
Société des batteurs d'or (26 juillet).
Association générale des médecins de France (31 août).
L'Espérance, Société des ouvriers du bronze et des arts plastiques (24 novembre).
L'Union du bâtiment (24 décembre).
La Vraie Humanité, Société de secours mutuels du Ve arrondissement (*id.*).
Société des employés du greffe du tribunal de commerce (*id*).
Société des ouvriers et ouvrières de la manufacture de tabacs de Paris-Reuilly (27 décembre).

1859 .

Société municipale des quartiers de la Maison-Blanche et Croulebarbe (11 mars).
Société centrale des médecins de France (23 avril).
Société municipale du XVIIe arrondissement (26 avril).
L'Union ouvrière des Batignolles-Monceau (2 mai).
Société des ouvriers de la maison Piat (12 juillet).
Société de Ménilmontant (17 octobre).
L'Épargne, Société des employés d'assurances (*id*).

Société des gardes et cantonniers de la direction des travaux de Paris (16 novembre).

1860 :

Société de l'imprimerie et librairie administrative des chemins de fer (25 février).

Société municipale des quartiers de la Salpêtrière et de la Gare (16 mars).

Société des amis d'apprentissage (30 mars).

Société de la cordonnerie de Paris (26 avril).

Société typographique de Paris (8 mai).

Société des anciens apprentis des amis de l'enfance (23 mai).

Société de Saint-François-Xavier (de la paroisse Saint-Laurent) (25 mai).

Le Ver à soie, Société des passementiers de Paris (27 juin).

Société des employés des établissements de bains (2 août).

Société des ouvriers en bâtiment (26 novembre).

Société des mégissiers, tanneurs et corroyeurs (id),

1861 :

La Céramique (22 mars).

Société municipale du XIVe arrondissement (5 juin).

Société des amis de la famille (22 juillet).

1862 :

Société de secours mutuels du Pré-Saint-Gervais (10 juillet).

1863 :

Société des ébénistes (3 mai).

Société des ouvriers et employés de la maison Charnelet (9 juillet).

Société des ouvriers de la maison Leclaire (27 juillet) (1).

1864 :

L'Avenir, Société de prévoyance des dames et demoiselles du commerce et de l'industrie (27 février).

La Terre promise (26 novembre).

1865 :

Société des huissiers, garçons de bureaux et gens de service des administrations publiques (1er janvier).

La Prévoyance, Société des employés d'assurances maritimes (24 janvier).

Le Soulagement (id.).

Société municipale du XIXe arrondissement (10 avril).

L'Étoile, Société des garçons limonadiers et des restaurants (26 avril).

(1) Fondée en 1838 par M. Leclaire. Quand ce dernier mourut, en 1872, elle tenait, par l'importance de son capital, le troisième rang sur la liste générale des sociétés de France. Formée des principaux ouvriers de la maison, elle leur assure une retraite de 1,500 francs. (Voir sect. XXXIV.)

Société des employés et ouvriers du chemin de fer d'Orléans (12 mai).
Société des ouvriers confiseurs (19 juin).
Société des employés et ouvriers tailleurs de Paris (30 juin).
Société de la fonderie typographique de Paris (17 juillet).
L'Union des familles du XVe arrondissement (14 août).
La Laborieuse, Société des ouvriers cordonniers (6 novembre).

1866 :

Société des frotteurs de Paris (29 février).
La Philanthropie commerciale et industrielle (1er mai).
Société typo-bibliographique (27 juin).
Société des imprimeurs et conducteurs typographes (*id.*).
Société des ouvriers doreurs sur bois (30 juin).
Société des correcteurs des imprimeries de Paris (4 août).
Société des ouvriers en coffres-forts (*id.*).
Société des cochers de maisons bourgeoises (*id.*).
Société des agents du service actif du chemin de fer du Nord (7 septembre
La Tabletterie (*id.*).
Société municipale du XVIe arrondissement (16 novembre).

1867 :

Société des employés des hotels de Paris (14 février).
La Maternité israélite (19 février).
Société des typographes (13 avril).
Société municipale du XXe arrondissement (20 mai).
Société des ouvriers et employés de la maison Laurent (6 septembre).
Société des secrétaires et employés des mairies de la Seine (18 novembre).

1868 :

Société des portefeuillistes-maroquiniers(18 avril).
Société des ex-militaires (1er mai).
L'Union, Société des bijoutiers, joailliers et orfèvres (9 mai).
Société des ouvriers et patrons rampistes (21 septembre).
La Saint-Michel, Société des pâtissiers-glaciers (21 octobre).

1869 :

Société des garçons de magasin du département de la Seine (11 juin).
Société protestante du faubourg Saint-Antoine (24 juillet).
Société des employés commissionnés du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée (30 novembre).

1870 :

Alliance des marchands et employés de commerce des couleurs (21 février).

1872 :

Société de la maison Godchaux (12 mars)
Société des agents d'assurances (24 octobre)

1873 :

Société de prévoyance des Alsaciens-Lorrains (10 décembre).

1874 :

Société des enfants du commerce du département de la Seine (16 juin).
Société des ouvriers joailliers (31 août).

1875 :

La Fraternelle, Société des bijoutiers, joailliers et orfèvres (27 juillet).
Caisse de retraites des lithographes (9 septembre).
Société de Saint-François-Xavier, de la paroisse de Notre-Dame de Clignancourt (21 novembre).

1876 :

La Persévérance, Société des cuisiniers des maisons bourgeoises (13 mars).

1877 :

La Fidélité, Société des garçons de recette et de caisse (21 juillet).

1878 :

L'Alsacienne (6 avril).
Société du Petit-Bornand (25 avril).
Société de l'inspection des carrières de la Seine (10 juillet).
Société des employés de la distillation et du commerce en gros des vins et spiritueux (7 septembre).

1879 :

Société des maîtres d'armes (5 avril).
Association amicale des postes et télégraphes (18 avril).
La Fraternelle, Société des officiers en retraite, membres de la Légion d'honneur, du département de la Seine (5 mai).
La Fraternelle, Société des ouvriers corroyeurs (11 octobre).

1880 :

L'Amicale, Société des ouvriers facteurs de pianos (17 janvier).
Société des professions réunies (14 février).
Société des employés de la Chambre des députés (24 mars).
Société des employés de transports (16 avril).
Société des filles de Zorobabel (1er juin) (1).
La Famille (14 août).
Caisse de retraites des ouvriers et ouvrières batteurs d'or (22 octobre).
Association des industries de Paris (22 décembre).

(1) A changé en 1897 son nom primitif contre celui de *les Dames israélites de Paris*. A fondé en 1879 une Caisse de dotation; en 1885, une Caisse de prévoyance; en 1887, une Caisse de pensions de retraite.

1881 :

L'Amicale prévoyante (27 avril).
Sociétés des employés du commerce de musique (19 mai).
Société municipale scolaire du XIXe arrondissement (18 juin).
L'Amitié, Société des ouvriers peintres en bâtiment (30 juin).
Société de prévoyance de la paix (6 juillet).
La Couturière (20 octobre).
Le Bâtiment (2 novembre).

1882 :

Société des ouvriers mécaniciens de la Seine (7 janvier).
Société des anciens militaires d'infanterie de marine (15 mars).
Société des amis du bienfait (13 mai).
Union des ouvriers en instruments de musique (20 mai).
Société des employés de l'octroi de Paris (21 juin).
La Fraternelle, Société des ouvriers et commis des cuirs et peaux (22 juillet).
Le Pélican (12 octobre).
Union fraternelle de la Vallée de Gif (8 octobre).
Société des artistes dessinateurs et graveurs sur bois (31 octobre).
La Menuiserie de Paris (15 novembre).
Société des ouvriers en instruments de chirurgie (25 novembre).
Deuxième Société des bonnetiers de Paris (22 décembre).

1883 :

Société des membres de l'enseignement primaire public du département de la Seine (19 février).
Société des employés de la distillerie Cusenier (*id*).
Société française de prévoyance des employés de banque (3 avril).
Sociétés des amis de la prévoyance et de l'économie (12 juin).
Société des amis de l'humanité (5 juillet).
Association prévoyante et paternelle de retraites (7 juillet).
La Persévérance (*id.*).
Société de prévoyance mutuelle des enfants du département de la Seine (19 juillet).
Société des ex-sapeurs-pompiers de la ville de Paris (3 novembre).
Association fraternelle du Charolais (14 novembre).
Union fraternelle des aides à la recette de la Banque de France (26 décembre).

1884 :

Le Grain de blé (20 février).
Société des allumeurs de gaz de la Seine (31 mars).
La Morbihannaise (22 avril).
La Prévoyance humanitaire. Société des ouvriers miroitiers (29 avril).
Société des institutrices libres laïques du département de la Seine (25 août).

Société des amis des arts (1er septembre).
Société fraternelle de l'Étoile (29 octobre).
L'Aurore, Société des employés de la maison Fanche et Houzée (27 novembre).
Société philanthropique des commis marchands tailleurs (10 décembre).
Société des vrais amis (20 décembre).
L'Allionce d'Alsace-Lorraine (27 décembre).

1885 :

L'Union des horlogers (28 février).
Société des employés de librairie (10 mars).
Union amicale des maîtres compagnons et appareilleurs du bâtiment (19 mars).
Société des artificiers du département de la Seine (23 mai).
Société des bons humains (5 août).
Société des peintres en bâtiment employés chez M. Drolé (26 août).
La Fraternelle, Société des ouvriers coiffeurs du département de la Seine (28 août).
Société André (7 novembre).
L'Age mûr (8 décembre).
La Papeterie (29 décembre).

1886 :

La Manche (5 janvier).
Société des ouvriers menuisiers en chaises (17 février).
Caisse de retraites de la Société des officiers de la réserve et de l'armée territoriale (8 juin).
Caisse de retraites des volontaires de Montrouge (27 juin).
Les Charmes de la bienfaisance (27 août).
Société des amis de la prudence (5 octobre).
Caisse des métiers réunis (18 octobre).
Association médicale mutuelle du département de la Seine (7 décembre).
La Neptune, Société amicale de la Compagnie générale des eaux (23 décembre).

1887 :

L'Auvergne (2 février).
La Résolue (10 février).
Association fraternelle et mutuelle de la presse judiciaire parisienne (30 mars).
La Nouvelle Union (19 avril).
Société de Sainte-Anne (*id.*).
L'Union des prévoyants (5 août).
L'Union de la charcuterie (*id.*).
Société des concierges et gérants de la ville de Paris et du département de la Seine (3 septembre).

Société des Amis de l'humanité et de l'union (16 septembre).
L'Humanité fraternelle (15 octobre).
Société des ouvriers selliers (3 décembre).
Le Cygne (7 décembre).

1888 :

Société amicale des enfants de la Nièvre (14 mars).
Assistance mutuelle des sages-femmes du département de la Seine (3 juin)
Société des membres de l'enseignement privé (6 juillet).
La Fraternité commerciale (19 septembre).
L'Alliance amicale (12 novembre).
Société paternelle des machinistes et employés des théâtres et concerts de Paris et du département de la Seine (18 décembre).
Société des serruriers et mécaniciens (21 décembre).

1889 :

Société des sculpteurs praticiens et des ornementistes (8 février).
La Franc-Comtoise (25 mai).
Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce (25 juillet).
L'Égalitaire (23 septembre).
Société scolaire municipale du VIII[e] arrondissement (21 novembre).
Association de secours des médecins de la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée (19 décembre).

1890 :

Société des accordéonistes (17 février).
Société des artistes lyriques (24 mars).
Société des ouvriers et ouvrières de la maison Akar et C[ie] (23 juin).
L'Union, Société des chauffeurs et conducteurs mécaniciens (5 juillet).
L'Économie industrielle (19 septembre).
Société des employés et ouvriers de la maison Hannoyer (1[er] décembre).
La Sincérité (15 décembre).
Société municipale de secours mutuels et de retraites du XVI[e] arrondissement (22 décembre).
Société amicale des Haut-Marnais (23 décembre).
Société de la parfumerie et de la savonnerie françaises (id.).

1891 :

La Concorde sociale (30 avril).
Société des hospitaliers sauveteurs (28 mai).
La Fraternelle ardennaise (2 juillet).
Société amicale et philanthropique de Saône-et-Loire (18 août).
Société des vrais amis de l'arrondissement de Saint-Julien (3 octobre).
Société des volontaires de 1870-71 (23 octobre).
La Sécurité (30 novembre).

1892 :

Caisse de retraites de l'Association des journalistes républicains français (30 janvier).
La Mutualité maternelle (24 février).
Société du théâtre municipal de la Gaîté (2 avril).
Caisse générale de réassurance des membres des sociétés de secours mutuels (28 mai).
Société des anciens sous-officiers de terre et de mer (7 juin).
*Société des travailleurs du I*er* arrondissement* (28 juillet).
Société des ouvriers de la boucherie (1er septembre).
Société des enfants de Japhet (21 novembre).

1893 :

La Nouvelle Prévoyante (21 février).
Société des enfants de la Loire (10 mars).
Le Mont Sinaï (22 juin).
La Vigilante, Société des employés d'hôtels (20 juillet).
La Solidarité berrichonne (16 août).
Société des marchands des quatre-saisons (18 septembre).
L'Émigration creusoise (4 octobre).
Société amicale des réservistes du train des équipages militaires (15 octobre).
Société des anciens chasseurs à pied (id.).

1894 :

Société des employés et ouvriers de la maison Ausseur et Hipp (4 janvier).
Entrepot syndical mutuel des débitants de vin du département de la Seine (27 janvier).
Prévoyance des employés des bateaux voyageurs (31 janvier).
Société des maîtres selliers de l'armée (31 mars).
Le Travail, Association d'ouvriers peintres (7 avril).
Association fraternelle des informateurs parisiens (13 avril).
La Mutuelle savoisienne (27 avril).
L'Union des Deux Charentes (24 mai).
Union syndicale des débitants de vin et liquoristes de Paris et de la banlieue (14 juin).
Société des journalistes français républicains des départements (28 juillet).
Syndicat de la presse municipale parisienne (10 août).
Société des fleuristes et plumassiers (20 décembre).
Union fraternelle des porteurs et employés de journaux (31 décembre).

1895 :

L'Union du Panthéon (23 février).
Société des employes de commerce et de l'industrie vélocipédique (1er mars).
L'Union chablaisienne (10 juin).
L'Union des Archives (3 juillet)

L'Alliance (20 juillet).
Chambre syndicale des marchands de vins (7 août).
Société du personnel de la manufacture de tabacs de Paris (Gros-Caillou) (25 septembre).
Société des employés droguistes (19 octobre).
Société des artistes graveurs au burin (20 novembre).
Société des ouvriers potiers d'étain (15 décembre).
L'Yonne (31 décembre).

1896 :

L'Union syndicale des représentants de commerce.
L'Union des ouvriers d'art.
L'Union fraternelle des mutuellistes.
La France prévoyante.
Association de la presse cycliste.
Caisse des retraites des employés de banque.
Société des coupeurs de l'habillement en gros.
Société des ouvriers pâtissiers et cuisiniers.
Union des serviteurs et gens de maison.
La Renaissance des limonadiers et restaurateurs.
Association des garçons nouvellistes parisiens.
Société de la maison Gaget, Perignon et Cie.
Union médicale et pharmaceutique des membres des sociétés de secours mutuels de la Seine.
Caisse collective des ouvriers boutonniers.
Union des Amis de l'humanité
Société amicale de la Sorbonne.
Les Cinq Hermines.
Société amicale des Angevins.
Les Amis de la Haute-Vienne.

1897 :

Union mutuelle de la parfumerie française.
Union fraternelle des maçons et tailleurs de pierre.
Union fraternelle des gens de maison.
L'Épi.
L'Appui fraternel des enfants de la Côte-d'Or.
Société des employés du collège Chaptal.
Union des comptables.
Caisse pour les veuves et orphelins des anciens militaires.
Société de l'alimentation.
Société scolaire du IVe arrondissement.
Mutualité de l'enfance du IXe arrondissement.

1898 :

Mutualité scolaire de Cluny (20 janvier).

Société des sauveteurs médaillés du gouvernement français (18 février).
Association amicale des anciens combattants de 1870-1871 (28 février).
Association générale du commerce et de l'industrie des tissus (1er mars).
Société des polisseurs et tailleurs sur métaux (9 mars).
Société des pilotes de la Cie des bateaux parisiens (14 mars).
Mutualité scolaire du XIIe arrondissement (30 mars).
Société scolaire de la rue des Jeûneurs (27 mai).
Mutualité scolaire du XIe arrondissement (27 mai).
Société scolaire de l'école de la rue Saint-Denis (9 juin).
L'Épargne pharmaceutique (9 juin).
Société des fonctionnaires de l'enseignement secondaire public (22 juin).
Société scolaire de l'école de garçons de la rue Étienne-Marcel (25 juin).
La Caisse de la veuve (20 juin).
Société de prévoyance du commerce des vins et spiritueux (22 juin).
Société des sapeurs-pompiers volontaires français (9 juillet).
Société scolaire de l'école de filles de la rue de la Lune (9 juillet).
Société des anciens militaires de la garde républicaine et de la gendarmerie (3 août).
Société des Corses habitant Paris (29 août).
Société des états réunis (30 août).
Société des enfants du Cher (3 septembre).
Société paternelle de protection des veuves, veufs et orphelins des fonctionnaires de la ville de Paris (16 septembre).
L'Union du travail (30 septembre).
Société des employés de l'Assistance publique (26 octobre).
Association des directeurs et sous-directeurs des sociétés musicales françaises (26 octobre).
Assistance mutuelle entre les employés ambulonts des postes (18 novembre).
La Sécurité des familles (24 novembre).
La Postale (7 décembre).
Société scolaire du XVe arrondissement (15 décembre).
L'Union des coupeurs (16 décembre).
Fédération nationale des secrétaires et employés de mairie (16 décembre).
Société des employés et ouvriers du commerce des bois (16 décembre).
Société des tapissiers (21 décembre)
Mutualité scolaire du XVIIe arrondissement (27 décembre).

1899 :

La Femme prévoyante (9 janvier).
Mutualité scolaire du Panthéon (20 janvier).
Société des ouvriers ébénistes russes (21 janvier).
Fédération nationale mutualiste (28 janvier).
Société des industries réunies (11 février).
La Sociale des sous-facteurs de la gare P.-L.-M. (11 février).
Société scolaire de l'école de filles de la rue Tiquetonne (11 février).
Association syndicale des journalistes parlementaires (21 février).

Société scolaire du XXe arrondissement (17 mars).
Société de la maison Bican (7 avril).
La Parisienne (7 avril).
Société mutuelle de secours immédiat des veuves du XVIIIe arrondissement (7 avril).
Association amicale des employés de la Cie d'assurances le Phénix (7 avril).
Société mutuelle du service des lignes télégraphiques et téléphoniques (13 avril).
Union centrale des sociétés d'officiers retraités des armées de terre et de mer (13 avril).
Mutualité scolaire du Xe arrondissement (13 avril).
Société des chefs de dépôt, piqueurs, conducteurs et cochers de la Compagnie générale des omnibus; section D (26 mai).
Société protectrice des anciens enfants de troupe des armées de terre et de mer (26 mai).
Société des gens de service du ministère des travaux publics (26 mai).
Société des employés des contributions indirectes (8 juillet).
Société amicale des élèves et professeurs de l'Union française de la jeunesse (31 janvier).
Société des employés et ouvriers de la maison Thuillier frères (2 février).
Société scolaire des écoles de la rue de Pontoise, 21 (9 février).
Société des Halles (12 février).
Les Mille du XIe arrondissement (17 février).
Union fraternelle de la maison Ferembach (21 février).
Société du théâtre des Variétés (24 février).
Société des administrations et magasins Dufayel (7 mars)
Société fraternelle des ouvriers boutonniers (15 mars).
La Parmentier (9 avril).
La Régénération (9 avril).
La Solidarité de l'avenir (4 mai).
Société de l'imprimerie L. de Soye et fils (4 mai).
Société des ouvriers en bois (4 mai).
L'Avenir humanitaire (10 mai).
La Solidarité des dames employées de l'administration des postes et télégraphes (10 mai).
Caisse générale de retraite des pompiers de France et d'Algérie (10 mai).
Société des chefs de dépôt, piqueurs, conducteurs, cochers et employés de la Compagnie générale des omnibus — section G (22 mai).
Le Soutien des familles (23 mai).
Société de secours et de protection (18 juin).
La Solidarité berrichonne (16 août).
La Prévoyance des ouvriers boutonniers (21 août).
Société des ouvriers gantiers de la ville de Paris (27 août).
Association de prévoyance des Sociétés médicales de l'Elysée (27 août).
Société fraternelle de la 19e section des vétérans des armées de terre et de mer (26 septembre).

Société des gardes des promenades (12 juillet).
La Solidarité prévoyante (24 août).
Société scolaire de l'école de filles de la rue de la Jussienne (24 août).
Caisse de prévoyance des mécaniciens et chauffeurs des ateliers de force motrice des services électriques (25 août).
Union des travailleurs de France (25 août).
Union amicale des gardes et employés des cimetières (28 août).
Caisse du denier des veuves et orphelins des vétérans des armées de terre et de mer (28 août).
Association amicale des employés de banque (29 août).
Union mutuelle des représentants de fabriques des tulles, dentelles, broderies et tissus (5 octobre).
Société des sous-agents des bureaux ambulants des postes (15 octobre).
Caisse de secours de la maison veuve Corpel et Louvet (15 octobre).
Mutualité scolaire du IIIe arrondissement (17 novembre).
Union mutuelle des employés de commerce du département de la Seine (22 novembre).
Les Travailleurs de Plaisance (24 novembre).
Société amicale des agents non commissionnés du ministère des finances (27 novembre).
Société des amis réunis du XIXe arrondissement (22 décembre).

1900 :

Société des employés et ouvriers de la Compagnie générale des omnibus (5 janvier).
La Solidarité du gaz (9 janvier).
La Protection mutuelle entre tous les ouvriers des chemins de fer français (19 janvier).
Société des chefs de dépot, piqueurs, conducteurs, cochers et employés de la Compagnie générale des omnibus — section B (25 janvier).
Société des arts réunis (27 janvier).
Société des chefs de dépot, piqueurs, conducteurs, cochers et employés de la Compagnie générale des omnibus. — Section A (1er octobre).
Id. — Section F (1er octobre).
Société mutuelle d'assurance-vie des médecins de France (9 octobre).
Fédération nationale des anciens sous-officiers de terre et de mer (9 octobre).
Prévoyance mutuelle de La Chapelle (9 octobre).
La Savoisienne bellevillaise (6 novembre).
La Société sympathique d'humanité (6 novembre).
Le Secours du foyer (6 novembre).
Société fraternelle du gaz (13 novembre).
Association amicale des inspecteurs et sous-inspecteurs des Enfants assistés (13 novembre).
Société de la fabrique de pompes A Thirion (13 novembre).
La Mutualité scolaire (17 novembre).
Union fraternelle des cochers de Paris et de la Seine (28 novembre).

La Boule de neige (8 décembre).
La Mère (30 décembre).

1901 :

Société des huissiers de France (4 janvier).
La Souveraine (15 janvier).
Société amicale de la céramique et de la verrerie (15 janvier).
Association fraternelle des receveuses et dames employées des postes (15 janvier).
La Solidarité des conducteurs et surveillants des lignes télégraphiques et téléphoniques de la région de Paris (15 janvier).
Syndicat professionnel de la presse hippique (31 janvier).
La Réserve nationale (23 février).
Union de la maison Marcou (2 mars).
Mutualité scolaire du Ve arrondissement (9 mars).
Les Français prévoyants (15 mars).
Société de la maison Fondeur (15 mars).
La Cigale de Paris (15 mars).
Union fraternelle de l'enseignement primaire (20 mars).
Les Retraités de l'avenir (20 mars).
Les Volontaires de Bercy-arrivage (25 mars).
Le Clocheton des anciens militaires du 79e régiment de ligne (16 avril).
La Mutualité Maintenon (16 avril).
La Réserve des employés et ouvriers des chemins de fer français (20 avril).
Syndicat professionnel de la presse scientifique (30 avril).
Le Gaz (30 avril).
La Fraternelle parisienne (22 mai).
L'Espérance mutuelle (22 mai).
La Solidarité des ouvriers de la maison Bardiès (22 mai).
Mutualité scolaire du XVIIIe arrondissement (31 mai).
Union fraternelle des cochers de la maison Parrau (31 mai).
Les Briards (18 juin).
Groupe fraternel d'assurance contre la maladie (18 juin).
La Solidarité entre les employés du Crédit foncier de France (6 juillet).
Union des anciens chasseurs à pied du 29e bataillon (16 juillet).
Société des employés en photographie (27 juillet).
Société des sommeliers de Paris (27 juillet).
Société des amis de la XIIIe (1er octobre).

HORS PARIS

1852 :

Société de secours mutuels de Bagneux (21 août).

1853 :

Société de Saint-Louis, pour Pierrefitte, Stains, Épinay, Villetaneuse (27 mai).

Société de Notre-Dame, à Boulogne (20 juillet).
Société de Sainte-Cécile, à Antony (*id.*).
Société de la commune, à Champigny (11 août).
Société de Saint-Louis, à Charenton (12 août).
Société de la commune, à Ivry-sur-Seine (15 décembre).
Société de secours mutuels de Châtillon (23 décembre).

1854 :

Société de secours mutuels de Pantin (15 avril).
Société de Saint-Edme, à Vincennes (12 juillet).

1855 :

Société de Saint-Christophe, à Créteil (13 juillet).
Société de la commune, à Romainville (11 août).
Société des ouvriers de M. Farcot, à Saint-Denis (9 novembre).

1856 :

Société de Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Ouen (25 avril).
Société de Saint-Nicolas, à Saint-Maur (29 mai).
Société de la commune, à Noisy-le-Sec (19 juin).
Société de secours mutuels de Choisy-le-Roi (19 juillet).
Société de Saint-Pierre, à Colombes (21 août).
Société des jardiniers et horticulteurs de la Seine, à Charenton (25 août).

1857 :

Société des ouvriers de la cristallerie de M. Monot, à Pantin (25 août).

1859 :

Société de secours mutuels de Clichy-la-Garenne (27 avril).
Société des graveurs et imprimeurs sur étoffes, à Saint-Denis (2 juillet).

1860 :

Société de la commune, à Courbevoie.
Société de Sainte-Geneviève, à Nanterre (25 avril).
Société de la commune, à Asnières (23 mai).
Société de Saint-Sylvestre, à Puteaux (5 juin).
Société de la commune, à Saint-Maurice (28 juin).
Société de la commune, à Bourg-la-Reine (24 décembre).

1861 :

Société de Saint-Fiacre, à Vanves (20 mai).

1863 :

Société de Saint-Marcel, à Gentilly (17 novembre).
Société de la commune, à Aubervilliers (30 décembre).

1864 :

Société de la commune, à Suresnes (31 mars).

1865 :

Société de Saint-Lucien, à la Courneuve (14 août).
Société de Sainte-Madeleine, à Gennevilliers (*id*).

1866 :

Union fraternelle des cultivateurs et jardiniers, à Saint-Denis (25 février).
Société des sapeurs-pompiers de Pierreffitte (3 mai).
Société de la commune, à Vitry (1er décembre).

1867 :

Société de la commune, à Montrouge (11 janvier).
Société du Cercle de la jeunesse, à Saint-Denis (1er juillet).

1868 :

Société de la commune, à Levallois-Perret (8 février).

1869 :

Société de la commune, aux Lilas (17 août).

1872 :

Société des ouvriers de Choisy-le-Roi et Thiais.

1874 :

Société de Saint-Roch, à Bagnolet (26 juin).
Société de Saint-Louis, à Villejuif (11 juillet).

1877 :

Société des sapeurs-pompiers de Joinville-le-Pont (29 décembre).

1878 :

Société des sapeurs-pompiers de Champigny (24 juillet).

1879 :

Société des sapeurs-pompiers de Saint-Mandé (12 mars).
Société des sapeurs-pompiers d'Aubervilliers (6 août).

1880 :

L'Union des familles, à Montreuil-sous-Bois (20 février).

1881 :

La Fraternité, à Stains.

1882 :

Société de la commune, à Dugny (26 mars).
Société des tailleurs sur cristaux, à Clichy-la-Garenne (23 mai).

1884 :

Société municipale de Malakoff (12 décembre).

1885 :

Société de famille des sapeurs-pompiers, à Vincennes (3 juin).
Société de secours mutuels de Bondy.

1887 :

Société des imitateurs de l'abeille, à Saint-Denis (12 septembre).
Société des sapeurs-pompiers de Saint-Maurice (10 décembre).
La Fraternelle, à Maisons-Alfort (21 décembre).

1889 :

La Prévoyance, Société des originaires du Nord, à Puteaux (23 mars).
Société de la commune, à Ivry.

1890 :

Société de Saint-Jean, à Ivry (10 janvier).
La Fraternelle, à Charenton (23 juillet).

1891 :

Société de la commune, au Plessis-Piquet (27 mars).
Société des ouvriers et ouvrières de la manufacture d'allumettes de Pantin (7 novembre).

1892 :

Société du personnel de la manufacture de tabacs, à Pantin (23 mai).

1893 :

La Mutualité, à la Plaine-Saint-Denis (15 juin).
Société scolaire de prévoyance mutuelle, à Courbevoie (26 décembre).

1894 :

Société de l'atelier de constructions de l'artillerie, à Puteaux (4 décembre).

1896 :

Société scolaire, à Montreuil-sous-Bois.
Société scolaire, à Asnières.
La Mutualité scolaire, à Alfortville.
Société Stella, à Colombes.
Le Bâtiment, à Champigny.

1897 :

Société scolaire et de retraite, à Charenton.

1898 :

Société des sauveteurs, à Fontenay-sous-Bois (28 février).

Mutualité scolaire de Bois-Colombes (4 avril).
Mutualité scolaire du canton d'Aubervilliers (7 juin).
Société scolaire de Clichy-la Garenne (20 juin).
Union fraternelle du bâtiment, à Nogent-sur-Seine (20 juin).
Société scolaire du Pré-Saint-Gervais (27 juillet).
L'Abondance, Société des agents non commissionnés du chemin de fer du Nord, à Romainville (18 octobre).

1899 :

Société des sapeurs-pompiers, à Asnières (28 janvier).
Caisse de secours des ouvriers scieurs, des coupeurs, emballeurs et professions similaires du département de la Seine, au Pré-Saint-Gervais (28 janvier).
Société des sapeurs-pompiers, à Malakoff (11 février).
Société scolaire et de retraites, à Choisy-le-Roi (3 mars).
Société scolaire de Pantin (18 mars).
Société de la maison Dion-Bouton, à Puteaux (20 avril).
Société scolaire des Lilas (5 mai).
L'Obole de la veuve et de l'orphelin, Association des cantonniers de la Seine, à Saint-Denis (26 mai).
Société des sapeurs-pompiers, à Nogent-sur-Seine (3 juillet).
Société de l'usine Drin et Cie, à Courbevoie (12 juillet).
Société philanthropique de Bourg-la-Reine (28 août).
Société scolaire de Maisons-Alfort (5 septembre).
Caisse de secours de la cartoucherie, à Vincennes (30 octobre).
Mutualité scolaire de Champigny (15 novembre).
Société de l'imprimerie Ferdinand Imbert, à Choisy-le-Roi (18 novembre).
Société de la commune, à Fontenay-aux-Roses (27 novembre).

1900 :

Société de prévoyance des veuves et orphelins des ouvriers du service de l'assainissement du département de la Seine, à Joinville-le-Pont (26 janvier).
Société scolaire du canton de Villejuif.
Société scolaire l'Épargne prévoyante, à Neuilly (2 mars).
Société scolaire de Boulogne (11 avril).
Société du caoutchouc et parties similaires, aux Lilas (19 mai).
Société de l'imprimerie, à Issy-les Moulineaux (9 octobre).
Société de la maison Chavariber, à Clichy-la-Garenne (9 octobre).
Société de retraites des ouvriers du bâtiment, à Colombes (13 novembre).
Société scolaire de Romainville (5 décembre).
Chambre syndicale et appui mutuel des ouvrières et ouvriers blanchisseurs de France, à Arcueil (5 décembre).
Le Denier de la veuve des employés d'octroi de la banlieue de Paris, à Ivry (15 décembre).

1901 :

Société des ouvriers réunis, à Clichy-la-Garenne (12 janvier).

Société des cantonniers et employés de la ville, à Saint-Ouen (31 janvier).
Société d'assurance mutuelle en cas de décès, à Saint-Ouen (7 février).
Mutualité scolaire du Bourget (20 mars).
Société des ouvriers de Montreuil-sous-Bois (20 mars).
Société scolaire municipale de Saint-Mandé (20 avril).
Société des ouvriers de l'usine à gaz, à Alfortville (31 mai).
Société amicale et philanthropique du Triphasé, à Arcueil (10 juin).
Société municipale scolaire et de retraite, à Vitry (26 septembre).

(Pour les mutualités scolaires, voir section XI.)

XXIX

RETRAITES (1)

2354 — **Caisse nationale des retraites pour la vieillesse**, à la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56. — Fondée par une loi

(1) Avant la Révolution on ne connaissait guère, à Paris, qu'une association ayant pour objet d'assurer une retraite aux vieillards : la *Confrérie de la Nativité*, dont le siège était à l'église Saint-Laurent. Les caisses de retraites devaient s'y multiplier, dans le cours et surtout dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, en même temps que les sociétés de secours mutuels, qui (depuis que le décret de 1856 les y a autorisées) y cherchent souvent le moyen de compléter leur action bienfaisante, peut-être plus souvent que la prudence ne le permettrait. Impatientes d'en offrir le bienfait à leurs membres, ces sociétés leur en accordent parfois, en effet, sans s'être assuré les ressources nécessaires pour faire face à leurs engagements, ce qui est, et ce qui sera surtout pour plus d'une la source de graves difficultés.

Au 1er janvier 1879, il n'y avait encore, en France, que 2,697 sociétés approuvées de secours mutuels possédant des fonds de retraites, dont le total s'élevait à 32,509,892 francs. Le nombre de ces sociétés s'est sensiblement accru et le total de leurs fonds de retraites a presque quintuplé dans les vingt-deux années suivantes.

Au 1er janvier 1885...	3.155 sociétés.	64.253.000 fr. de fonds de retraites.	
— 1890...	3.589 —	80.463.000	—
— 1895...	3.886 —	103 522.000	—
— 1901...	5.052 —	149.336.000	—

Ces 6,052 sociétés approuvées comptaient 1,169,596 membres participants. Le nombre de leurs pensionnaires était de 44,678, ayant reçu ensemble, en 1900, 3,165,051 francs.

A la même date il y avait en France 175 sociétés approuvées, comptant

du 18 juin 1850. A commencé à fonctionner le 11 mai 1851. A obtenu un *grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette institution avait été, depuis longtemps, réclamée par le mathématicien Duvillard, par un membre du conseil des hospices M. Mourgues, par le saint-simonien Olinde Rodrigues, par un ancien directeur de la Caisse des Invalides de la marine, etc. Au moment où éclata la Révolution de 1848, le gouvernement de Juillet en étudiait la création. Quelques mois après, MM. Waldeck-Rousseau et Rouveure la demandaient à l'Assemblée constituante par une proposition qui n'aboutit pas; que reprirent, l'année suivante, à l'Assemblée législative, MM. Dufournel et Lestiboudois, et à laquelle le gouvernement substitua un projet plus développé.

La Caisse des retraites, dont la gestion fut alors confiée, sous la garantie de l'État, à la Caisse des dépôts et consignations, offrait à tous les Français le moyen d'obtenir, par des versements de 5 francs au moins, à partir de l'âge de 3 ans, des rentes viagères sur le grand-livre de la Dette publique, jusqu'au maximum de 600 francs, pour en jouir à l'âge de 50 ans, ou à un âge plus avancé, au choix du déposant.

Les dispositions de la loi qui l'avaient instituée furent remaniées à différentes reprises (1).

Le minimum des versements fut abaissé, en 1886, de 5 à 1 franc.

Le maximum des versements annuels, qui, au début, n'était pas limité, le fut, en 1853, à 2,000 francs; en 1861, à 3,000 francs; en 1864, à 4,000 fr.; en 1886, à 1,000 francs; en 1893, à 500 francs.

Le maximum des rentes inscriptibles avait été fixé, en 1850, à 600 fr ; il fut élevé, en 1856, à 750 francs; en 1864, à 1,500 francs, et réduit, en 1886, à 1,200 francs.

Le minimum de ces rentes, qui n'avait pas été fixé en 1850, le fut, en 1853, à 5 francs; en 1870, à 3 francs; en 1886, à 2 francs.

Le taux d'intérêt du tarif était d'abord inscrit dans la loi et fut fixé à 5 pour 100; il fut réduit, en 1853, à 4 pour 100; ramené, en 1872, à 5; réduit de nouveau à 4 1/2, en 1882. Depuis la loi de 1886, il est fixé annuellement par un décret. C'est ainsi qu'il a été successivement réduit à 4, puis, à partir de 1894, à 3 1/2 pour 100.

Le versement fait, pendant le mariage, par l'un des conjoints profite séparément à chacun d'eux pour moitié.

245,799 membres (dont 242,993 participants) et ayant pour but spécial l'allocation de retraites à leurs sociétaires. Leur avoir total s'élevait à 67,302,335 francs, dont 43,811,800 de fonds disponibles et 23,490,535 de fonds de retraite : sur les uns et les autres elles servaient 19,117 pensions.

En outre, 70 sociétés libres, comptant 26,308 membres et ayant le même objet, possédaient un avoir de 6,904,922 francs. Elles avaient servi, en 1900, 1,986 pensions montant ensemble à 431,195 francs.

Dans le département de la Seine, sur 590 sociétés approuvées, 409 possédaient des fonds de retraites s'élevant à 47,376,506 francs.

(1) Par les lois des 28 mai 1853, — 7 juillet 1856, — 12 juin 1861, — 4 mai 1864, 27 juillet 1870, — 20 décembre 1872, — 29 décembre 1882, — 28 juillet 1886, — 26 juillet 1893, — 31 décembre 1895.

Pour encourager la prévoyance et les retraites ouvrières, le législateur a accordé une bonification de 2 millions pour les rentes viagères des titulaires des livrets individuels à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, membres des sociétés de secours mutuels, à la condition qu'ils soient Français, âgés de 70 ans, qu'ils ne jouissent pas d'un revenu supérieur à 360 francs (leur rente viagère comprise), et qu'ils aient effectué pendant 25 années, consécutives ou non, des actes de prévoyance, soit par 25 versements annuels inscrits sur un livret de la Caisse des retraites, soit par 25 cotisations régulières payées en qualité de membres participants de sociétés de secours mutuels.

Selon les avantages plus ou moins grands que ses règlements successifs offraient aux capitalistes, la *Caisse nationale*, qui n'avait pas été créée pour eux, obtenait ou perdait leur clientèle. Ainsi s'explique que le nombre des nouveaux déposants se soit élevé de 5,583 (en 1851) à 48,187 (en 1862), pour retomber à 27,061 (en 1863), à 12,262 (en 1870), à 5,549 (en 1871).

Mêmes variations, pour les mêmes motifs, dans le chiffre des sommes versées, qui de 1,212,459 (1851) s'éleva, en chiffres ronds, à 17 millions (1877), à 24 (1878), à 39 (1879), à 59 (1880), à 68 (1881), pour retomber, en 1882, à 56,443,948 francs.

Il a été, en 1890, de 30,052,722 francs; en 1894, de 31,045,337 francs; en 1895, de 32,638,154 francs; de 54,715,662 francs en 1902.

Au 1er janvier 1903 les rentes viagères en cours s'élevaient à 36,494,077 francs; le nombre des rentiers inscrits à la Caisse était de 255,364, dont 139,236 hommes et 115,428 femmes.

L'ensemble des versements reçus, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier, s'élevait à 1,241,246,771 francs, dont 672,529,753 francs versés à Paris et 568,716,618 dans les départements.

2355. — **Caisse de retraites des travailleurs du Ier arrondissement**, rue des Pyramides, 3. — Fondée en 1892.

Cette Caisse est alimentée à la fois par les ouvriers et par les patrons, comme l'indique l'article 5 de ses statuts : « Les membres participants, ouvriers et employés à un titre quelconque, devront souscrire, conjointement avec leurs patrons, l'engagement de verser une somme minimum de 0 fr. 10 par jour, dont 5 par eux et 5 par ceux qui les emploient. »

Elle se distingue donc des sociétés de secours mutuels ordinaires. « Si extérieurement elle en a la forme, comme le disait M. E. Cheysson dans une remarquable conférence; si, au regard de l'État, elle leur est assimilée pour son régime légal, à un autre point de vue elle est comme une association de petites caisses patronales, qui, trop petites pour être gérées isolément, ont fusionné et se sont groupées en faisceau... »

Peuvent être admis comme membres participants les hommes et femmes, de nationalité française, domiciliés ou ayant été domiciliés, employés ou ayant été employés dans le Ier arrondissement, ou parents d'une personne qui y soit ou y ait été domiciliée.

A 55 ans, les membres participants peuvent recevoir une pension de retraite proportionnelle à leurs versements, et dont le chiffre sera sensiblement plus élevé s'ils consentent à ne la recevoir qu'à 60 ou 65 ans.

Ayant commencé dès 20 ans à verser leur cotisation quotidienne de 0 fr. 05, doublée par celle de leur patron, ils obtiendront une pension de 200 francs à 55 ans, de 335 francs à 60 ans, de 575 francs à 65 ans.

S'ils ont commencé leurs versements dès 15 ans, leur pension sera, aux mêmes âges, de 270 francs, 435 francs et 740 francs.

Dans le cas où le sociétaire se retire de l'association, le capital des rentes constituées à son profit est versé pour son compte, soit à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*, soit à toute autre société de retraites qu'il désigne.

Au commencement de l'année 1902, la Caisse comptait 163 membres titulaires. Son capital disponible était de 70,522 francs; et elle commençait à servir ses trois premières pensions : une de 51 francs, une de 115 francs et une de 122 francs.

2356 — **Caisse de retraites des pasteurs de l'Église réformée de France,** rue Roquépine, 5. — Dirigée par un comité que préside M. le pasteur Louis Vernes. — *Reconnue étabt. d'util. publ.* en 1863.

A pour but de concourir à assurer une pension de retraite aux pasteurs âgés de 60 ans, comptant 30 ans de services, et de procurer certaines ressources à leurs veuves.

Tout pasteur affilié s'engage à verser annuellement une retenue de 2,60 pour 100 sur son traitement, soit 48 francs, 51 francs ou 80 francs, selon sa classe. Ces annuités sont versées intégralement à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, qui remet à chaque affilié un livret individuel, dont il entre en possession s'il se retire de l'association ou du pastorat.

La pension totale, composée : 1° de la rente viagère de la *Caisse des retraites pour la vieillesse*; 2° de la subvention proportionnelle de la Caisse de retraite des pasteurs; 3° de l'allocation de 500 francs donnée par l'État, s'élève, selon les classes, à 1,438 francs, 1,564 francs ou 1,661 francs.

Les veuves touchent, en moyenne, une subvention annuelle de 250 fr., à laquelle s'ajoute l'allocation de l'État, montant à 300 francs.

Au 1er janvier 1903, le capital inaliénable de la Caisse s'élevait à 1,350,000 francs; — le nombre des pasteurs pensionnés à 55, celui des veuves à 117.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, la Caisse avait pensionné 182 pasteurs et 184 veuves.

2357. — **Caisse de retraites des commis d'agents de change,** rue La Bruyère, 45. — Fondée en 1878. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Les membres participants payent une cotisation mensuelle de 5 francs. A cinquante ans d'âge, et après 20 années de sociétariat, ils reçoivent une pension de retraite, réversible pour moitié sur la tête de leur veuve

et pour un dixième sur celle de chacun de leurs orpheline, sans que les sommes reçues par la veuve et les orphelins puissent dépasser les trois quarts de la pension servie au sociétaire décédé. Au 1er janvier 1900, la Société comptait 240 membres honoraires, 682 participants et 58 retraités.

Le capital social s'élevait à 1,494,634 francs, et l'ensemble des pensions de retraite à 13,524 francs.

2358. — **Union fraternelle des facteurs des postes de Paris et du département de la Seine.** — Secrétariat : boulevard de Port-Royal, 115. — Fondée en 1842. — Réorganisée en 1852. — A pour but : 1° de secourir la veuve ou les orphelins des sociétaires décédés; 2° de pourvoir aux frais de leurs funérailles; 3° de fournir à ses membres le moyen de se créer mutuellement, pour le moment de leur mise à la retraite (par le versement d'une cotisation mensuelle d'un franc), un capital proportionnel à la durée de leur sociétariat (soit 267 francs après 15 années, 852 francs après 30 années de versements).

Ne peuvent être admis dans la société que des facteurs des postes du département de la Seine n'ayant pas plus de 35 ans d'âge, ni plus de dix ans de service.

Au décès d'un sociétaire, quelque tempe qu'ait duré sa participation, une somme de 300 francs est allouée à sa veuve ou à ses orphelins; à telle autre personne qu'il désigne par testament, s'il est mort veuf sans enfants, ou célibataire.

La société alloue, en outre, la somme de 166 francs pour payer les frais de ses obsèques.

Ces frais funéraires, ainsi que les secours aux veuves et orphelins, sont répartis entre tous les sociétaires et, au moyen d'une cotisation supplémentaire, remboursés par eux à la Caisse sociale qui en a fait l'avance.

Depuis sa réorganisation, en 1852, jusqu'au 1er janvier 1903, l'*Union fraternelle* a dépensé en faveur de ses membres 572,199 francs; 872 sociétaires retraités ont reçu d'elle 329,029 francs; 398 veuves ou orphelins, 120,542 francs.

A cette dernière date, le capital social s'élevait à 188,629 francs et le nombre des sociétaires à 1,381.

2359. — **L'Union fraternelle** *(Lambert)*, rue Saint-Denis, 183 — Fondée en 1849 par M. Lambert. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de créer des pensions de retraite en faveur des personnes des deux sexes âgées de 20 à 70 ans.

Chaque sociétaire paye une cotisation mensuelle de 30 francs par part; mais il peut prendre plusieurs parts pour obtenir le maximum de pension, qui est de 1,400 francs.

Tous les trois ans, la Société établit un inventaire afin de s'assurer que son capital suffit pour solder la retraite à laquelle aurait droit chaque sociétaire.

Au 1er janvier 1903, le capital de l'*Union fraternelle* était de 2,661,636 fr, et le nombre des retraités de 423.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle avait payé 2,409,068 francs de pensions.

2360. — **La Fraternelle**, *Caisse de retraites de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, de l'horlogerie et des industries qui s'y rattachent*, rue de la Jussienne, 2. — Fondée et approuvée en 1875. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Les sociétaires participants — admis à partir de 18 ans — payent une cotisation mensuelle de 2 francs. A 50 ans d'âge et après 20 ans de sociétariat, ils ont droit à une pension de retraite, qui se compose de deux parties : 1° la *rente fixe*, produit de la capitalisation des versements mensuels effectués par les sociétaires; 2° la *rente variable*, ayant pour base l'excédent des ressources de la Société.

Au 1er janvier 1901, celle-ci comptait 370 membres honoraires, 1,384 participants, 366 retraités.

Le capital social s'élevait à 1,329,181 francs et l'ensemble des pensions de retraite à 26,744 francs.

2361. — **Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français**, *Caisse de retraites et de secours*, rue de l'Entrepôt, 13. — Fondée en 1880. — Autorisée la même année. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1889.

A pour but d'assurer à ses membres une pension de retraite réversible, en cas de décès, sur la tête de l'époux survivant, des orphelins légitimes ou reconnus, ou des mères veuves, et de fournir aux membres titulaires des secours éventuels à prélever sur des fonds spéciaux.

Les membres titulaires — admis entre 18 et 45 ans, à la condition d'être Français d'origine ou naturalisés, d'être employés depuis 6 mois au moins dans une compagnie de chemin de fer français, de n'être atteints d'aucune maladie incurable ou chronique — payent une cotisation mensuelle variant de 1 à 10 francs pour la retraite, et de 0 fr. 30 pour le fonds de secours.

Ils ont droit à une pension normale — augmentée d'une pension supplémentaire provenant d'une répartition annuelle des ressources extrasociales — après 5 ans de versements effectifs, et, s'ils sont valides, à 50 ans d'âge; s'ils justifient de blessures ou d'infirmités entraînant une incapacité absolue de travail, sans conditions d'âge.

En cas de décès d'un sociétaire jouissant de la retraite ou y ayant droit, son conjoint survivant, non divorcé ni séparé de corps, ou ses orphelins légitimes ou reconnus depuis trois ans; à leur défaut, sa mère veuve, ont droit à une pension égale à la moitié de celle qui lui aurait été servie.

En cas de décès d'un sociétaire après 5 ans de versements, les personnes mentionnées ci-dessus peuvent opter entre le remboursement de la moitié des cotisations qu'il avait versées pour la retraite ou une pension proportionnelle à la moitié du montant de son compte.

L'*Association fraternelle*, à peine constituée, recruta de nombreux adhérents. Dès la fin de la première année, elle en comptait 22,482. Au 1er janvier 1897, le nombre des sociétaires participants (répartis entre 104 sections) était de 47,910; le nombre des sociétaires jouissant de la retraite, de 5,376; et le capital social s'élevait à 17,298,879 francs

Au 1er janvier 1903, elle comptait **105,000 sociétaires** répartis en 120 sections. Son capital s'élevait à 27,000,000 de francs.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle avait réparti **8 millions** en 15,000 pensions de sociétaires, 1,700 demi-pensions de veuves ou orpheline et 2,000 demi-remboursements.

L'Association publie un bulletin mensuel, fondé en 1895.

2362. — **Les Prévoyants de l'avenir**, *Société civile de retraites*. — Siège social : boulevard de Sébastopol, 36. — Fondée en 1880, par M. Chatelus.

Y sont admis, à partir de 15 ans, des sociétaires des deux sexes qui doivent verser un droit d'entrée de 2 fr. 50 et une cotisation mensuelle de 1 franc.

Après 20 ans de sociétariat les intérêts des sommes placées sont répartis entre les ayants droit.

La progression rapide de la Société est attestée par les chiffres suivants :

ANNÉES	SOCIÉTAIRES (1)	CAPITAL
Au 31 décembre 1881......	757	8.049f
— 1862......	1.432	23 691
— 1883......	3,769	65 461
— 1684......	8.980	176 715
— 1665......	15 006	361 063
— 1886......	23.678	673.267
— 1867......	47.460	1.266 664
— 1888......	74 301	2,188.348
— 1689......	101.779	3.442.560
— 1690......	126 591	5 006,399
— 1891......	145 614	6.766.732
— 1692......	160.919	8 703.526
— 1693......	172.738	10.656 550
— 1694......	183.961	13.194 430
— 1895......	194.400	15.744.937
— 1696......	209 042	18.552 160
— 1697......	223.862	21.632.032
— 1898......	237.344	24 929.663
— 1699......	251.320	28.496 260
— 1900......	261.987	31.839 032
— 1901......	262 403	35 558 653
— 1902......	296.092	39 662.761

(1) Défalcation faite des décédés, radiés, etc.

Au 31 juillet 1903, enfin, elle comptait 1,591 sections, 327,456 sociétaires, et son capital s'élevait à **43,126,247** francs.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes avaient été de 4,857,615 francs.

La Société publie un bulletin mensuel.

2363. — **La France prévoyante**, *Société civile, philanthropique et nationale des retraites*, rue de Rivoli, 64 (depuis le 15 avril 1897; précédemment boulevard Magenta, 8) — Fondée en 1866. — Approuvée en 1896. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Admet depuis 15 ans, comme sociétaires, des hommes et des femmes de nationalité française. Leur assure, après 15 ans de sociétariat, moyennant le payement d'une cotisation mensuelle variant de 1 à 5 francs (tout sociétaire pouvant prendre jusqu'à 5 parts), le partage intégral des intérêts des fonds indisponibles, calculé d'après le nombre total des pensionnaires et des parts auxquelles chacun a droit, cette pension ne pouvant, en aucun cas, dépasser 2,000 francs par part.

L'extension qu'a prise, en quelques années, *la France prévoyante* est indiquée par les chiffres suivants :

ANNÉES	SOCIÉTAIRES	PARTS SOUSCRITES	TOTAL des FONDS DE RETRAITES
1888	500	1.250	5.362f 50
1887	3.109	8.766	65.702 45
1868	9.198	22.802	272.671 14
1869	16.768	36.715	666.320 55
1890	30.039	68 961	1.403.437 11
1891	43.701	98.074	2.470 468 72
1692	63 490	119.350	3.723.414 97
1893	60.701	134.496	6.132.091 56
1894	86.185	147.578	6.623 532 38
1895	71.313	159.876	8 232.710 32
1896	76.470	169.807	9.790 661 82
1897	77.754	174.946	11.535.876 22
1898	79.386	178.610	13.211.057 55
1899	81.193	182.804	14.955.754 02
1900	82.927	186.308	16 775.087 42
Juin 1901	83.647	187.981	17.830.296 66

Les statuts primitifs de la Société ont été remplacés par d'autres approuvés le 14 juin 1901.

Au 1er janvier 1903, le capital rentier de *la France prévoyante* s'élevait à 20,385,293 francs.

La Société publie un bulletin mensuel, fondé en 1888.

2364. — **La Retraite mutuelle**, rue de Rivoli, 1. — Fondée et approuvée en 1880 (sous le nom d'*Association des industries de Paris*). —

Reçoit comme sociétaires des hommes, des femmes et des enfants de nationalité française. Leur sert une pension quand ils sont âgés de 55 ans et comptent 15 ans de sociétariat.

Au 1er janvier 1902, la Société comprenait 6,883 membres participants, dont 2,679 pensionnés, entre lesquels elle avait réparti, pendant l'exercice précédent, 185,100 francs.

Son capital s'élevait, à cette date, à 4,789,279 francs.

2365. — **La Boule de neige**, rue Etienne-Marcel, 32. — Fondée en 1891. — Approuvée en 1900.

Reçoit comme sociétaires des hommes, des femmes et des enfants; leur assure à 50 ans d'âge, après 15 ans de sociétariat, une pension de retraite.

En dix années, *la Boule de neige* a fait de rapides progrès attestés par les chiffres suivants :

ANNÉES	SOCIÉTAIRES	PARTS SOUSCRITES	COTISATIONS	CAPITAL RENTIER
1892	1.312	2 563	29.420	29 426f 75
1893	2.701	4 999	80 119	82.289 94
1894	4.589	8 117	166 370	173.177 66
1895	7.580	10 036	299.229	316.394 90
1896	11.740	20 049	507.323	537.777 05
1897	18.619	32 015	851.926	905.878 60
1898	30.327	52 802	1.446.300	1.514.412 27
1899	45.774	80.121	2.284.806	2.447.133 35
1900	68.778	102.363	3.187.713	3.439.960 45
1901	59.670	103.767	4.021.864	4.402.269 97

Au 15 novembre 1902, son capital rentier s'élevait à 5,261,920 francs et le nombre de ses sociétaires à 60,439 francs.

La Boule de neige publie, depuis 1892, un bulletin mensuel.

2366. — **Le Grain de blé**, rue des Francs-Bourgeois, 29 (précédemment, rue du Trésor, 4). — Caisse de retraites fondée en 1883. Approuvée en 1884. — Reçoit, comme membres participants, des hommes, des femmes et des enfants, qui doivent verser un droit d'entrée de 5 francs et une cotisation totale, à payer pendant la durée du sociétariat, de 600 francs pour les hommes et les enfants, de 400 à 600 francs (selon qu'elles le stipulent dans leur demande d'admission) pour les femmes. Tout membre participant ayant 15 ans de sociétariat et 50 ans d'âge est admissible à la pension de retraite, qui est proportionnelle à la cotisation versée par lui.

Au 1er janvier 1903, *le Grain de blé* comptait 2,973 sociétaires et 1,200 pensionnaires.

Son capital montait à 2,474,012 francs.

XXX

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (1)

2367-2486

A Paris.

Ier arrondissement :

Cantine coopérative des Postes, rue du Louvre. — Fondée en 1901. — Alimentation.

Association amicale des armées de terre et de mer, rue du Mont-Thabor, 29. — Fondée en 1890. — Toutes marchandises.

(1) Les sociétés coopératives de consommation sont nées en Angleterre, où, dès 1794, avait été établi, dans le comté d'Oxford, un magasin coopératif, qui dut être bientôt fermé. Vingt ans plus tard, Rober Owen en organisait un nouveau au profit des ouvriers de ses usines et provoquait la création de plusieurs autres.

En 1830, on comptait, en Angleterre, 300 sociétés de consommation. Mais insuffisamment protégées par la législation de cette époque, elles disparurent ou végétèrent. C'est en 1844 que cette institution devait se fonder définitivement, à Rochdale, grâce à l'initiative de Charles Howart, qui avait su l'asseoir sur ses véritables bases. D'après la méthode alors adoptée par les *Pionniers de Rochdale*, les bénéfices (dont jusqu'alors les actionnaires avaient absorbé la plus grosse part) devaient être attribués aux sociétaires, au prorata de leurs achats 200 sociétés furent bientôt constituées sur ces bases, en Angleterre, où l'on en compte aujourd'hui 1,600 (dont une vingtaine ont plus de 10,000 membres), faisant, par le magasin de gros qui les alimente, 250 millions d'achats chaque année.

L'exemple des *Pionniers de Rochdale* fut suivi, dix ans plus tard, par les ouvriers de Saint-Étienne, qui fondèrent, en 1855, la *Ruche stéphanoise*. D'autres sociétés semblables se formèrent peu à peu en France Mais livrées aux initiatives individuelles, sans direction, sans doctrine commune et sans lien, l'institution se développait lentement Trois sociétés nîmoises, la *Solidarité*, la *Renaissance* et l'*Abeille*, lui donnèrent une impulsion décisive en provoquant la réunion d'un congrès qui eut lieu à Paris en 1885. Ce congrès, où furent décidées la constitution d'un *Comité central* (nommé d'abord *Chambre consultative*) et la création d'un magasin de gros, fut suivi de plusieurs autres

Sur la question essentielle de l'emploi des bénéfices (après déduction faite des frais et de la somme consacrée à la réserve), ces congrès ont toujours recommandé la répartition suivante : 1° la plus grosse part distribuée aux sociétaires, au prorata de leurs achats; 2° une part distribuée aux employés; 3° une part affectée à des œuvres d'utilité sociale (commandites de sociétés coopératives de production, d'institutions, d'éducation, etc) Un certain nombre de sociétés, notamment les nombreuses boulangeries coopératives, visant sur-

IIIe arrondissement :

L'Économie parisienne, rue des Gravilliers, 29. — Fondée en 1890 — 1,200 sociétaires. — Toutes marchandises.

IVe arrondissement :

Coopérative des coiffeurs, rue de la Verrerie, 83. — Fondée en 1891. — 600 sociétaires. — Matériel et parfumerie.

Le Marais, rue Geoffroy-l'Angevin, 12. — Fondée en 1891. — 250 sociétaires. — Toutes marchandises.

V^e arrondissement :

Restaurant coopératif des étudiants, rue du Sommerard, 14. — Fondé en 1901. — 987 sociétaires. — Alimentation.

Restaurant des étudiants russes, rue Berthollet, 6. — Fondé en 1902. — 150 sociétaires. — Alimentation.

L'Économie fraternelle du Ve arrondissement, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 12. — Fondée en 1897. — Marchandises diverses.

La Cité universitaire, boulevard Saint-Michel, 55. — Fondée en 1902. — Pension coopérative.

VIe arrondissement :

Lutèce sociale, rue Cardinale, 4. — Fondée en 1897. — 160 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Parisienne, rue des Canettes, 11. — Fondée en 1901. — 200 sociétaires. — Marchandises diverses.

Association des employés de l'État, de la ville de Paris et du département de la Seine, rue Christine, 3. — Fondée en 1887. — 6,000 sociétaires. — Toutes marchandises.

VIIe arrondissement :

La Famille, rue Malar, 28. — Fondée en 1890. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — 1,200 sociétaires. — Toutes marchandises.

tout le bon marché, persistent néanmoins à s'interdire formellement de faire des bénéfices.

Mouvement des sociétés coopératives de consommation en France dans les dix dernières années :

1893	988	1898	1.465
1894	1.109	1899	1.456
1895	1.221	1900	1.490
1898	1.254	1901	1.597
1897	1.351	1902	1.781

Les départements où elles sont le plus nombreuses sont ceux de Saône-et-Loire (103), du Rhône (106), de la Seine (126), du Nord (138) et de la Charente-Inférieure (156). La Corse n'en compte pas; la Lozère, la Haute-Garonne, la Côte-d'Or, les Côtes-du-Nord, l'Hérault, l'Orne en ont une seule.

IX[e] arrondissement :

Coopérative agricole de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8. — Fondé en 1902. — 1,200 sociétaires. — Engrais et fournitures diverses.

X[e] arrondissement :

L'Egalitaire, rue de Sambre-et-Meuse, 17. — Fondée en 1876. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — 7,147 sociétaires. — Toutes marchandises.

La Famille nouvelle, rue de l'Aqueduc, 84. — Fondée en 1900. 60 sociétaires. — Alimentation.

XI[e] arrondissement :

La Laborieuse, rue du Chemin-Vert, 44. — Fondée en 1876. — 1,200 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Fraternelle du XI[e], rue Basfroi, 32. — Fondée en 1896. — 151 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Moissonneuse, rue des Boulets, 32. — Fondée en 1874. — Environ 10,000 sociétaires. — Toutes marchandises.

L'Union ouvrière du XI[e], rue Moret, 19 et 21. — Fondée en 1870. — 1,200 sociétaires. — Toutes marchandises.

XII[e] arrondissement :

Coopérative de la ligne de Vincennes, rue du Charolais, 8. — Fondée en 1898. — Marchandises diverses.

Le Foyer familial, rue de Cotte, 16. — Fondé en 1901. — Marchandises diverses.

La Bercy, rue de Wattignies, 4. — Fondée en 1885. — 250 sociétaires. — Marchandises diverses.

Le Bel-Air, rue du Rendez-Vous, 46. — Fondé en 1897. — 300 sociétaires. — Marchandises diverses.

XIII[e] arrondissement :

Fédération des XIII[e] et V[e] arrondissements, rue de l'Espérance, 54. — Fondée en 1900. — 8 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Amicale du XIII[e], rue de Tolbiac, 29. — Fondée en 1902. — Marchandises diverses.

Coopération socialiste, rue Barrault, 84. — Fondée en 1900. — Pain et café.

Union ouvrière du XIII[e], rue de l'Espérance, 14. — Marchandises diverses.

L'Union ouvrière, rue de la Butte-aux-Cailles. — Fondée en 1895. — Marchandises diverses.

L'Utilité sociale, boulevard d'Italie, 113. — Fondée en 1891. — 1,400 membres. — Toutes marchandises.

L'Espérance des XIII° et V° arrondissements, boulevard Arago, 28. — Fondée en 1896. — Marchandises diverses.

Les Équitables, avenue de Choisy, 203. — Fondée en 1867. — Marchandises diverses.

L'Union des travailleurs, rue Baudricourt, 66. — Fondée en 1893. — 1,000 sociétaires. — Marchandises diverses.

XIV° arrondissement :

L'Avenir de Plaisance, rue Niepce, 13. — Fondé en 1872. — 5,500 sociétaires. — Toutes marchandises.

Union ouvrière du XIV°, rue des Artistes, 37. — Fondée en 1899. — 190 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Gauloise, rue Pernety, 34. — Fondée en 1897. — 102 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Ruche, rue Liancourt, 12. — Fondée en 1893. — Marchandises diverses.

La Glaneuse, rue Ducouédic. — Fondée en 1894. — Marchandises diverses.

XV° arrondissement :

La Thémis, rue de Lourmel, 45. — Fondée en 1880. — 2,000 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Avenir de Vaugirard, rue de Vaugirard, 287. — Fondé en 1874. — Marchandises diverses.

Restaurant coopératif de l'Emancipation, rue de l'Église, 15. — Fondé en 1908. — Alimentation.

XVI° arrondissement :

L'Abeille de Passy, rue Bellini, 5. — Fondée en 1900. — 200 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Union fraternelle d'Auteuil, rue Boileau, 46 (passage Cheysson). — Fondée en 1884. — 150 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Maison du peuple du XVI°, avenue de Versailles. — Fondée en 1902. — Marchandises diverses.

XVII° arrondissement :

Les Enfants de la Corse, rue Lécluse, 23. — Fondée en 1899. — 40 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Solidarité, rue Salneuve, 16. — Fondée en 1890. — Marchandises diverses.

La Ménagère, rue des Apennins, 8. — Fondée en 1875. — Marchandises diverses.

XVIII° arrondissement :

Fédération du XVIII°, rue Jean-Robert, 14. — Fondée en 1903. — 3 sociétaires. — Marchandises diverses.

Société coopérative du XVIII°, rue Jean-Robert, 14. — Fondée en

1865. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — 2,500 sociétaires. — Toutes marchandises (1).

Société coopérative de l'Eet, rue Pajol, 8. — Fondée en 1893. — Toutes marchandises.

L'Indépendance, rue Duhesme, 48. — Fondée en 1888. — 800 sociétaires. — Toutes marchandises.

L'Émancipation, rue Nicolet, 5. — Marchandises diverses.

La Goutte-d'Or, rue Saint-Luc, 9. — Fondée en 1891. — 260 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Émancipation, rue Labat, 69. — Fondée en 1894. — 400 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Concorde, rue du Mont-Cenis, 97. — Fondée en 1896. — 1,200 sociétaires. — Toutes marchandises.

La Prévoyance de Montmartre, rue Letort, 19. — Fondée en 1884. — 268 sociétaires. — Marchandises diverses.

XIXe arrondissement :

L'Union du XIXe, rue Riquet, 25. — Fondée en 1884. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — 2,839 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Union du Plateau, rue des Alouettes, 42. — Fondée en 1881. — 150 sociétaires. — Marchandises diverses.

Lee Amis prévoyants, rue des Solitaires, 23. — Marchandises diverses.

XXe arrondissement :

La Bellevilloise, rue Henri-Chevreau, 6. — Fondée en 1877. — 6,000 sociétaires. — Toutes marchandises.

Le Réveil coopératif, rue Delaitre, 57. — Fondée en 1900. — Marchandises diverses.

La Paternelle, rue des Pyrénées, 94. — Fondée en 1886. — 120 sociétaires. — Marchandises diverses.

Dans la banlieue :

Alfort :

L'Économie dee ménagee, quai d'Alfort, 28: — Fondée en 1897. — Marchandises diverses.

(1) Fondée par 34 ouvriers du quartier de la Goutte-d'Or, appartenant à diverses industries, avec le concours de MM. Arlès-Dufour et Ducuing. Ayant commencé ses opérations en mars 1866 avec 54 associés participants, elle comptait 1,550 membres en 1889, et, dès 1887, elle s'était installée dans un immeuble construit tout exprès par elle. Fournissant à ses membres des objets de toute sorte (denrées alimentaires, ustensiles de ménage, vêtements, linge, etc.), elle les leur livre aux prix de revient, majorés de 10 pour 100 pour les marchandises solides et de 15 pour 100 pour les liquides. Sur les bénéfices, répartis après la clôture de chaque exercice, 1 pour 100 est affecté aux frais d'administration, 4 pour 100 sont portés au fonds de réserve; le reste est partagé entre les sociétaires, au prorata de leurs achats de l'année.

Alfortville :

L'Alfortvilloise, rue des Camélias, 16 — Fondée en 1895. — 400 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Économie, rue de Vitry, 46. — Marchandises diverses.

L'Union des travailleurs, rue de Seine — Marchandises diverses.

Arcueil-Cachan :

L'Union des travailleurs, rue Cauchy, 22 — Fondée en 1874. — 280 sociétaires — Marchandises diverses.

Asnières :

La Solidarité, rue Traversière, 30. — Fondée en 1895. — 100 sociétaires. — Marchandises diverses.

Aubervilliers :

Le Progrès, avenue Victor-Hugo, 178. — Fondé en 1886 — 700 sociétaires.— Marchandises diverses.

Boulogne-sur-Seine :

La Maison du peuple, rue Saussière, 55 — Fondée en 1898. — 93 sociétaires. — Toutes marchandises.

Bourg-la-Reine :

La Ruche, rue Ravon, 16 *bis*. — Fondée en 1899 — 215 sociétaires. — Marchandises diverses.

Le Bourget :

L'Union, rue de Flandre, 21. — Fondée en 1890 — 100 sociétaires. — Marchandises diverses.

Charenton :

Société coopérative de Charenton et Saint-Maurice, rue de Conflans, 15. — Fondée en 1888. — Marchandises diverses.

Choisy-le-Roi :

La Coopérative de Choisy-le-Roi, rue de la Raffinerie, 39. — Fondée en 1880. — 1,108 sociétaires. — Alimentation.

Clamart :

L'Émancipation — Marchandises diverses

Clichy :

L'Économie sociale, rue de Martre, 35. — Fondée en 1887. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — 3,500 sociétaires. — Toutes marchandises.

Courbevoie :

L'Indépendante, rue de l'Alma, 43. — Fondée en 1901. — 140 sociétaires. — Toutes marchandises.

Épinay :

L'Avenir des Béatue, avenue de Paris, 53. — Fondé en 1899. — 50 sociétaires. — Marchandises diverses.

Gentilly :

Le Progrès, rue de la Mairie, 12. — Fondé en 1894. — Toutes marchandises.

Issy :

L'Union fraternelle des travailleurs, rue des Moulineaux, 128. — Fondée en 1880. — 65 sociétaires. — Marchandises diverses.

Ivry :

L'Union coopérative, rue du Parc, 74. — Fondée en 1896. — Marchandises diverses.

L'Union des travailleurs, rue Moïse. — Marchandises diverses.

La Garenne :

La Garennoise, rue de Châteaudun. — Fondée en 1893. — Marchandises diverses.

Levallois-Perret :

L'Alliance des travailleurs, rue de Cormeilles, 61. — Fondée en 1890. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — 3,500 sociétaires. — Épicerie et pain.

La Colonie, rue Chevallier, 102. — Fondée en 1902. — Marchandises diverses.

Les Lilas :

La Fraternelle, rue Garde-Chasse, 15. — Fondée en 1902. — Marchandises diverses.

Le Pré-Saint-Gervais :

La Prévoyante, rue Paul-de-Kock, 6. — Fondée en 1885. — 600 sociétaires. — Marchandises diverses.

Maisons-Alfort :

L'Économie, Grande-Rue, 43. — Fondée en 1888. — 650 sociétaires. — Marchandises diverses.

Malakoff :

L'Avenir, rue Victor-Hugo, 43. — Fondée en 1892. — 600 sociétaires. — Marchandises diverses.

Montrouge :

L'Union Montrougienne, rue du Marché, 69. — Fondée en 1882. — Marchandises diverses.

Montreuil-sous-Bois :

L'Avenir du Haut-Montreuil, rue de l'Église, 2. — Fondé en 1888. — Marchandises diverses.

Société des employés du Métropolitain, rue de Saint-Mandé. — Fondée en 1902. — Marchandises diverses.

Nanterre :

La Ruche, rue de l'Église. — Fondée en 1893. — 433 sociétaires. — Marchandises diverses.

Neuilly :

La Force ouvrière, rue du Château, 17. — Fondée en 1891. — 500 sociétaires. — Marchandises diverses.

Pantin :

Syndicat des cafés, thés et poivres, rue Auger, 13. — Fondé en 1886. — 12 sociétaires. — Café, thé et poivre.

L'Alliance des Quatre-Chemins, rue Berthier, 27. — Fondée en 1884. — 605 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Plaine-Saint-Denis :

La Confiance, avenue de Paris, 227. — Fondée en 1888. — 550 sociétaires. — Toutes marchandises.

La Famille, avenue de Paris, 104. — Fondée en 1888. — 250 sociétaires. — Toutes marchandises.

La Fraternelle, avenue de Paris, 225. — Fondée en 1897. — Marchandises diverses.

Puteaux :

Fédération de la banlieue Ouest, rue Mars-et-Roty, 18. — Fondée en 1866. — 14 sociétaires. — Marchandises diverses.

La Revendication, rue Mars-et-Roty, 18. — Fondée en 1866. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — 4,254 sociétaires. — Toutes marchandises.

Chez-nous, *Restaurant coopératif*, rue Mars-et-Roty. — Fondé en 1898. — 151 sociétaires. — Alimentation.

Saint-Denis :

L'Avenir social, rue des Ursulines, 17. — Fondé en 1870. — 200 sociétaires. — Toutes marchandises.

La Dyonisienne, grande rue Saint-Marcel, 1. — Fondée en 1877. — Pain.

L'Égalité, rue des Boucheries, 7. — Fondée en 1892. — Marchandises diverses.

L'Espérance, rue de Paris, 94. — Fondée en 1878. — 100 sociétaires. — Marchandises diverses.

Les Persévérante, rue Brise-Échalas, 10. — Fondée en 1880. — Marchandises diverses.

L'Union des familles, rue de la Révolte, 126. — Fondée en 1884. — 250 sociétaires. — Marchandises diverses.

L'Union des ménagères, rue de la République, 56. — Fondée en 1887. — Marchandises diverses.

Saint-Maur-les-Fossés :

L'Économie, rue Carnot. — Fondée en 1889. — 200 sociétaires. — Marchandises diverses.

Saint-Maurice :

L'Avenir de Gravelle, Grand'Rue, 107. — Fondé en 1901. — Marchandises diverses.

Saint-Ouen :

L'Abeille, avenue des Batignolles, 57. — Fondée en 1881. — 2,000 sociétaires. — Toutes marchandises.

L'Amicale, rue des Entrepôts, 17. — Fondée en 1884. — 550 sociétaires. — Toutes marchandises.

La Ruche, rue des Épinettes, 5. — Fondée en 1895. — 440 sociétaires. — Toutes marchandises.

Sceaux :

Fédération de la rive gauche, rue des Imhergères, 19. — 4 sociétaires. — Marchandises diverses.

Le Progrès social, même adresse. — Fondé en 1899. — 750 sociétaires. — Marchandises diverses.

Suresnes :

L'Abeille surénoise, rue du Mont-Valérien, 7. — Fondée en 1868. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — 1,200 sociétaires. — Toutes marchandises.

Société d'alimentation et d'épargne de la maison Huillard, rue du Chalet. — Fondée en 1886. — 50 sociétaires. — Marchandises diverses.

Vanves :

La Fraternelle, rue Sadi-Carnot, 72. — Fondée en 1898. — 552 sociétaires. — Marchandises diverses.

Villejuif :

Société coopérative, rue de la Pompe. — Marchandises diverses.

XXXI

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DIVERSES

2487 — **Caisss nationals d'assurance sn cas ds décès**, à la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56 — Fondée par une loi du 11 juillet 1868.

A pour but de garantir, en cas de décés de l'assuré, le payement d'une somme déterminée, ne pouvant dépasser 3,000 francs, à ses héritiers

L'assuré doit avoir plus de 16 et moins de 60 ans. Il peut payer soit une prime unique, soit une prime annuelle pendant toute sa vie ou pendant un certain nombre d'années fixé à l'avance

Il est dispensé de la visite médicale préalable qu'exigent toutes les compagnies d'assurance; mais, s'il meurt moins de deux ans après le jour où l'assurance a été contractée, celle-ci est annulée Les primes qu'il a versées sont d'ailleurs remboursées avec intérêt de 4 pour 100

Il y a eu, pendant l'année 1901 : 143 contrats individuels, 10 contrats mixtes, 97 contrats collectifs

Les capitaux assurés par les contrats individuels s'élevaient à 155,878 fr; — les capitaux assurés par les contrats mixtes, à 28,500 fr.; — les capitaux assurés par les contrats collectifs, à 103,335 francs.

2488 — **Caisss nationals d'assurancs sn cas d'accidsnts**, à la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56 — Fondée par une loi de juillet 1868 — A pour but d'assurer une pension viagère aux ouvriers industriels ou agricoles ayant reçu, dans l'exercice de leur profession, une blessure d'où résulte une incapacité de travail; d'assurer un secours à leur veuve, à leurs enfants mineurs; à défaut de ceux-ci, à leur père ou mère sexagénaire, si, dans les mêmes circonstances, ils ont péri.

La prime annuelle d'assurance est de 3, 5 ou 8 francs

Pour les accidents d'où résulte une incapacité absolue de travail, la pension allouée varie, selon l'âge de l'assuré et le chiffre de la prime payée par lui ou en son nom, de 150 à 644 francs. Elle est de moitié pour les accidents d'où résulte seulement l'incapacité d'exercer la profession.

En cas de mort de l'assuré, une somme égale à celle qu'il aurait touchée pendant deux années à titre de pension est allouée, à titre de secours, à sa veuve, à ses enfants mineurs; à leur défaut, à leur père ou mère sexagénaire.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, la Caisse a reçu 283,143 fr. pour 43,968 assurés. Elle a payé 236,283 francs d'indemnité

2489. — **L'Obole de la veuve et de l'orphelin,** *Société amicale des cantonniers de la Seine.* — Reçoit des sociétaires une cotisation mensuelle de 0 fr. 50 et, au décès de l'un de ceux-ci, alloue 100 francs à sa veuve, 50 francs à chacun de ses enfants.

2490. — **Caisse de secours immédiate du XVII[e] arrondissement,** *Œuvre de solidarité républicaine.* — Siège social : chez le président, M. Berthés, rue du Débarcadère, 20. — Fondée en 1900. — Société composée de membres participants payant une cotisation de 6 francs par an et de membres honoraires; au décès d'un sociétaire, accorde à sa famille, ou, s'il n'en a pas, aux personnes désignées par lui, un secours dont le montant est fixé à l'avance pour chaque semestre.

2491. — **La Mutuelle de France et des colonies,** *Société de prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie.* — Siège social : à Lyon, place de la République. — Direction régionale à Paris, rue Saint-Lazare, 103. — Fondée (sous le nom de *la Mutuelle nationale*) par M. I. Giordan, qui en est le directeur général. — Approuvée en 1895, 1899 et 1901. — Administrée par un conseil de 12 membres A pour but de former des associations mutuelles d'assurances sur la vie : association en cas de vie; — association en cas de décès.

1° *Association en cas de vie.* — Chaque année, une association est formée entre toutes les personnes (âgées de plus de 3 ans et de moins de 55) ayant souscrit du 1[er] janvier au 31 décembre de cette année. — La part de souscription (l'assuré peut en prendre plusieurs) est de 600 francs qui peuvent être payés en versements mensuels de 5 francs effectués pendant dix ans. — Chaque association est formée pour douze ans. Quand ce délai est expiré, l'avoir social est partagé entre les sociétaires survivants « au prorata des parts de 600 francs souscrites, d'après des tarifs basés sur les chances de durée de la vie à chaque âge, et établis proportionnellement à l'âge de l'assuré lors de chaque versement ».

2° *Association en cas de décès.* — Elle a pour but de « permettre aux héritiers du sociétaire décédé de récupérer une fois et demie environ les sommes versées par ce dernier ». Tout membre de la première association voulant faire partie de la seconde doit payer une légère prime supplémentaire, variant selon le moment où il y est entré et selon son âge,

Les souscriptions réalisées par la *Mutuelle de France et des colonies*, au 1[er] juillet 1903, s'élevaient à **191,298,600** francs; — le nombre des polices délivrées, à 202,584; — le nombre des parts souscrites à 318,881.

2492-2493 — **Le Soutien fraternel des sous-agents des postes, des télégraphes et des téléphones,** rue Marie-et-Louise, 7. — Fondé en 1883. — Société dont les membres participants (ne peuvent être admis comme tels que des sous-agents âgés de moins de 45 ans) payent une cotisation mensuelle de 1 fr. 50

Le *Soutien fraternel* sert aux sociétaires n'étant plus en activité de ser-

vice à 50 ans d'âge, et après 10 ans de participation s'ils ont été membres fondateurs (c'est-à-dire inscrits avant le 1er mai 1883), après 15 ans dans le cas contraire, une pension proportionnelle à leurs versements et réversible pour moitié sur la tête de leurs veuves ou de leurs orphelins mineurs.

Il accorde une indemnité journalière aux sociétaires malades depuis plus de trois mois et mis en demi-solde.

A leur décès, il alloue la somme de 160 francs à leurs familles pour frais de funérailles.

Il accorde, en outre, des secours temporaires à leurs veuves et orphelins nécessiteux.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er avril 1903, il avait payé :

Pour frais de maladis	51,858	francs
Pour frais funéraires	60,843	—
Pour retraites	34,751	—
Pour secours aux veuves et orphelins	10,948	—
Soit en tout	158,400	francs

Le *Soutien fraternel* a créé, en 1901, la *Caisse d'assurance des veuves, des orphelins, des vieillards et des incurables*.

Cette Caisse d'assurance est destinée :

1° A venir en aide aux veuves, aux orphelins et aux ascendants des membres de la Société au moyen d'une indemnité journalière;

2° A continuer l'allocation d'une indemnité de maladie aux sociétaires atteints de cécité ou d'une maladie incurable et ayant épuisé les 450 francs alloués pour cause de maladie par le *Soutien fraternel*.

Le montant de l'indemnité est fixé, par le Conseil d'administration, d'après les ressources de la Caisse spéciale d'assurance. Il ne pourra dépasser un franc par jour et par personne, tant pour les membres participants-sociétaires que pour les veuves, les orphelins ou ascendants agrégés.

La durée de l'allocation est fixée à un an, jusqu'au moment où le fonds spécial s'élèvera à 15,000 francs; à deux ans, lorsqu'il s'élèvera au-dessus de 15,000 francs et jusqu'à 20,000 francs, et ainsi de suite, en augmentant d'un an la durée de l'indemnité à chaque augmentation de 10,000 francs, sans que la durée totale puisse dépasser un maximum de cinq ans et, pour les enfants, l'âge de seize ans révolus.

Pour assurer eux-mêmes ou leur famille à cette Caisse, les sociétaires-participants du *Soutien fraternel* n'ont à payer qu'une cotisation de 0 fr. 25 par mois et par tête.

2494. — L'Aiguille, *Association mixte de patronnes, employées ou ouvrières de l'habillement*, cité du Retiro, 19. — Fondée en 1892. — Dirigée par un conseil syndical comprenant des patronnes, dee employées et des ouvrières en nombre égal. — *Prix Audéoud*, en 1902.

Cette Société, dont la loi de 1884 sur les syndicats professionnels a per-

mis la fondation, rappelle, par son caractère spécial, les anciennes corporations supprimées en 1791, où le besoin d'assistance mutuelle réunissait maîtres et ouvriers. Elle nous a paru mériter, à ce titre, une mention particulière.

Les associées de l'*Aiguille* versent une cotisation annuelle fixée pour les ouvrières à un franc, et pour les patronnes à 10 francs au minimum. Elles s'engagent à ne pas travailler, sauf autorisation particulière, le dimanche.

L'Association a fondé pour ses membres un bureau de placement gratuit, une caisse de prêts gratuits, une maison de famille, un atelier de chômage; des cours professionnels d'anglais, de comptabilité, de dessin, de modes, etc. Elle distribue tous les ans des livrets variant de 10 à 25 francs, pour une somme totale de 250 francs, aux associées qui présentent le plus de jetons de présence aux réunions mensuelles.

La moyenne annuelle des patronnes faisant partie de l'Association est de 150; celle des ouvrières, de 1,200.

L'*Aiguille* publie un bulletin mensuel.

2495. — **L'Œuvre féminine, société philanthropique des dames et des demoiselles,** rue Vaneau, 49. — Fondée en 1899. — Association composée de membres participants (femmes) payant une cotisation de 0 fr. 50 par mois, et de membres honoraires. — A pour but « de faciliter le travail à ses sociétaires, en s'occupant activement de leur placement, en servant d'intermédiaire entre les maîtres ou patrons et les sociétaires; — de leur venir en aide, pendant les périodes de chômage, en leur procurant du travail provisoire; — de leur fournir des soins médicaux, au prix fixé par les Sociétés de secours mutuels; — de leur donner des conseils juridiques dans toutes les affaires où elles peuvent être intéressées; — de leur servir, après 20 ans de sociétariat, une pension de retraite ».

2496. — **La Fraternelle de protection des veufs, veuves et orphelins des fonctionnaires de la ville de Paris,** boulevard de Grenelle, 65. — Fondée en 1898; approuvée. — A pour but « de venir en aide aux familles de fonctionnaires municipaux de Paris, lors du décès du sociétaire ».

Les adhérents doivent payer un droit d'admission d'un franc et une cotisation annuelle de 8 francs. Au moment de leur décès, leur famille reçoit : 100 francs pour frais funéraires, et une indemnité variant de 200 à 400 francs, plus 50 francs par tête d'enfant âgé de moins de 18 ans.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1903, la Société a distribué : 5,100 francs à 11 veuves; 2,200 francs à 9 veufs; 2,050 francs à 34 orphelins.

2497. — **Société d'assistance mutuelle entre les employés ambulants des postes.** — Siège social : chez le président (pour l'année

1903, M Raynaud, boulevard Saint-Marcel, 51). — Fondée en 1898. — Approuvée.

Cette Société avait uniquement pour but, à l'origine, « l'assistance mutuelle en cas de décès des membres participants », c'est-à-dire l'allocation, au décès d'un sociétaire, de 1,000 francs à la personne désignée par lui, ou, à défaut de cette désignation, à la veuve, aux enfants, au père, à la mère, au grand-père ou à la grand'mère, moyennant le versement d'une cotisation mensuelle variant suivant l'âge des membres: 1 fr. 25, de 20 à 39 ans; 1 fr. 50, de 40 à 49 ans; 2 fr. 50, de 50 à 54 ans; 3 francs, à partir de 55 ans.

A cette branche *Assurance*, restée la principale, la Société en a ajouté, depuis, deux autres: la branche *Maladie* et la *Caisse des pupilles*.

Cette dernière a pour but de venir en aide aux veuves et aux orphelins âgés de moins de 18 ans des membres décédés de la branche assurance.

Les sociétaires, âgés de moins de 40 ans, peuvent, moyennant une cotisation mensuelle de 6 francs, y faire inscrire leur famille, qui, à leur décès, reçoit, pendant un an, une allocation mensuelle de 25 francs, la durée et le montant de cette allocation devant être augmentés à mesure que s'accroîtra le fonds social

Les recettes de la branche assurance se sont élevées, en 1902, à 48,322 francs; ses dépenses, à 19 968 francs, dont 9,000 payés aux ayants droit des sociétaires décédés ;

Les recettes de la *Caisse des Pupilles*, à 3,549 francs; ses dépenses, à 528 fr.

2498. — **Société de dotation de la jeunesse française**, boulevard de Sébastopol, 25. — Fondée (rue de Grenelle, 71) en 1895. — Admet comme membres actifs les jeunes gens et les jeunes filles de nationalité française âgés de 15 ans au plus, payant une cotisation mensuelle de 0 fr. 50; leur assure une dot proportionnelle à la durée de leur sociétariat, que les jeunes gens reçoivent à l'expiration de leur service militaire, les jeunes filles au moment de leur mariage ou à leur majorité; les uns et les autres à 25 ans au plus tard s'ils ne font partie de la Société que depuis l'âge de 15 ans

Au 25 mars 1903 (huit ans seulement après sa fondation), la *Société de dotation* comptait 1,716 sections, 290,366 sociétaires inscrits, et son capital s'élevait à 5,848,265 francs.

2499. — **Le Secours de route** (ou **Viaticum**) *de la Fédération du Livre*. — Société fondée en 1881. — A pour but de fournir à ses membres le moyen de se déplacer pour chercher du travail. — Un fédéré se trouve-t-il obligé à le faire, il lui suffit de retirer son livret; dans chaque ville où il passe, il se rend chez le représentant du *Viaticum*, qui lui remet la somme nécessaire, prévue par les règlements, pour qu'il puisse continuer sa route.

En 1885......	6,321 fédérés	— 6,570	francs de secours de route.	
1895......	7,053 —	— 6,763	—	—
1900......	8,949 —	— 8,792	—	—

2500. — **Misère!!** *Association générale des gueux*, rue des Bons-Enfants, 19 — Fondée, en 1902, par M. Georges Godin. — Dirigée par un conseil que préside M. Paulin Méry, avec l'assistance d'un comité de patronage présidé par la duchesse d'Uzès. A pour but d'assister sous toutes les formes les membres participants de l'association, qui doivent payer un droit d'admission de 0 fr. 10 et une cotisation mensuelle de 0 fr. 05. — Du 1er avril 1903 au 1er janvier 1904, ses recettes se sont élevées à 41,878 francs, ses dépenses à 40,971 francs — dont 8,548 en secours en espèces, 1,941 en secours alimentaires, 1,213 en vêtements, 794 en médicaments; elle a consacré 16,300 francs à l'assistance par le travail, 2,000 francs à sa caisse de prêts; placé 8 orphelins, 52 vieillards ou infirmes; procuré des emplois à 117 personnes; donné 850 consultations médicales, etc.

2501. — **Société dyonisienne d'assurance mutuelle en cas de décès**, à Saint-Denis, rue des Chaumettes, 12. — Fondée en 1903 et dirigée par le pasteur A. Schaffner. Cette association comprend des membres honoraires et des sociétaires participants des deux sexes, âgés de 16 ans au moins (au mois d'août 1903, elle en comptait 300), ces derniers payant une cotisation mensuelle qui varie de 0 fr. 55 entre 16 et 30 ans, à 1 fr. 40 entre 55 et 62 ans, et, au-dessus de cet âge, s'élève à la somme demandée par la *Caisse nationale en cas de décès*.

Au décès d'un sociétaire, la Société verse la somme de 500 francs à toute personne désignée par lui, et, à défaut d'une désignation écrite, à son parent le plus proche (veuve ou veuf, enfants, père, mère, grand-père ou grand'mère).

2502. — **Le Denier de la veuve du comptable,** *Groupe de prévoyance en cas de décès*. — Place de l'Hôtel-de-Ville, 11.

Société de cent personnes, payant une cotisation d'entrée de 20 francs, une cotisation annuelle de 0 fr. 50, et appartenant à l'*Association des comptables de la Seine*. — A pour but d' « assurer un capital de 2,000 francs à la veuve du sociétaire, au moment où la mort la prive de son soutien », ou, à défaut de veuve, à la personne désignée par celui-ci.

Aussitôt après chaque versement, le conseil d'administration « fait appel à la cotisation du renouvellement et nomme le sociétaire appelé à remplacer le décédé ».

2503. — **Association fraternelle des employées de la Caisse nationale d'épargne.** — Fondée en 1890. — A pour but de subvenir en partie aux frais funéraires des sociétaires participantes (payant une cotisation mensuelle de 0 fr. 50); — de venir en aide aux sociétaires, en cas de décès de leurs père, mère, mari, enfant, dont elles étaient le seul soutien; — et, en cas de nécessité, de secourir les sociétaires mises en demi-solde ou en disponibilité, pour cause exclusive de maladie ou d'accident.

Elle concourt aux frais funéraires dans la limite d'une dépense de

130 francs Elle alloue une indemnité de 60 francs aux sociétaires venant de perdre leurs père, mère, mari ou enfant; une indemnité de 30 francs à celles qui viennent d'accoucher; à celles qui sont malades depuis 36 jours, une indemnité quotidienne d'un franc jusqu'à la fin du cinquième mois.

Pendant l'exercice 1902-1903, les recettes de l'Association se sont élevées à 2,014 francs; ses dépenses, à 2,835 francs — dont 1,200 francs en secours pour décès dans la famille; —120 francs en secours de naissance; —1,016 francs pour indemnités de maladies des sociétaires; —360 francs pour frais d'obsèques.

XXXII

CAISSES DE LOYERS

2504-2532 — **Caisses de loyers de la Société de Saint-Vincent de Paul** (voir section xxxv). — Fondées en 1846 par la conférence de Saint-Sulpice, qui la première eut une caisse de cette nature. Vingt-cinq des conférences de Paris et cinq des conférences de banlieue en ont aujourd'hui. Ces caisses reçoivent les petites sommes mises de côté, pour le payement de leur loyer, par les indigents que visitent les membres des conférences, ou qui sont recommandés par d'autres œuvres, et les leur restitue, à la fin du trimestre, avec une bonification. Le taux de cette prime (qui est de 15 pour 100 en moyenne) est laissé à l'appréciation des conférences. La somme annuellement versée par les déposants est d'environ 60,000 francs.

2533. — **Œuvre des loyers du quartier des Ternes.** — Fondée en 1879 par Mme Pauline Lalot. — Dirigée par la fondatrice. — Reçoit chaque lundi les petites sommes que des ouvriers, de tout culte, prélèvent sur leur salaire pour le payement de leur loyer, et les leur restitue, à la fin du trimestre, avec une bonification de 5 pour 100. En cas de maladie ou de chômage forcé, l'œuvre paye une partie ou, si les circonstances l'exigent, la totalité du loyer.

2534. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Poulletier, 7 (voir section x). — A organisé en 1882, au profit des indigents du quartier, une caisse de loyers recevant les sommes, si modiques qu'elles soient, destinées au payement de leur loyer, et donnant une prime

de 15 pour 100 pour celles qui sont versées pendant le premier mois du trimestre, de 10 pour 100 pour celles qui sont versées pendant le second, de 5 pour 100 pour celles qui sont versées pendant le troisième.

2535. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Parcheminerie, 14. — A une caisse de loyers donnant aux déposants une prime de 20 pour 100 en hiver, de 10 pour 100 en été.

2536. — **Maison de la Providence,** rue Oudinot, 3 (voir section x). — Reçoit les dépôts d'un franc au minimum que lui font les indigents du quartier, en vue du payement de leur loyer; les leur restitue, à l'époque du terme, avec une prime de 10 pour 100.

2537. — **Société du logement ouvrier,** villa Dezegher, 4 (rue Bardinet). — Dirigée par un comité que préside M. P. Ledieu. — Alloue des primes variables aux familles qui déposent, dans sa caisse spéciale, le prix de leur loyer par fractions hebdomadaires.

2538 — **Caisse des loyers de l'Association des diaconesses** (voir section xxv). — Fondée en 1874. — Reçoit les petites sommes, à partir d'un franc, que des indigents lui versent chaque semaine pour le payement de leur loyer. Si, à la fin du trimestre, la somme totale versée par eux représente le chiffre du loyer, moins 10 francs, la Caisse la leur restitue avec ce complément

2539. — **L'Aiguille,** cité du Retiro, 9 (voir section xxxi). — A une caisse de loyers, majorant de 20 pour 100 tous les dépôts effectués par les ouvriers faisant partie de la Société.

XXXIII

HABITATIONS ÉCONOMIQUES (1)

2539 *bis*. — **Société française des habitations à bon marché,** rue Lavoisier, 4 (voir section ii).

(1) « Le logement attrayant est la seule forme de lutte contre le cabaret. » Ce mot, souvent cité de M. Jules Simon, justifie l'importance qu'on attache aujourd'hui à la question des habitations à bon marché.
Les Anglais ont compris avant nous l'intérêt social de cette œuvre, et il y a

2549 *ter*. — **Habitations économiques de la Société philanthropique** (voir section XXXV). — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

2540-2543. — 1° *Fondation Armand et Michel Heine* (1888).

M. Michel Heine ayant offert en son nom et au nom de son frère décédé 765,000 francs à la *Société philanthropique* pour être employés à une création utile, cette somme fut affectée, sur la proposition de M. Georges Picot, à la construction de trois maisons ouvrières.

De ces maisons construites et administrées par la *Société philanthropique*, la première, située rue Jeanne-d'Arc, 45, a coûté 183,182 francs. Elle est divisée en 37 logements, occupés par 111 personnes, et produit un revenu net de 5,300 francs.

La seconde, boulevard de Grenelle, 65, a coûté 279,238 francs. Divisée en 46 logements, occupés par 189 personnes, elle produit un revenu de 9,000 francs. Divisée en 55 logements, occupés par 185 personnes, elle produit un revenu de 10,000 francs.

La troisième, avenue de Saint-Mandé, 27, a coûté 292,874 francs.

près de cinquante ans que, sur la haute initiative du prince Albert, ils l'ont résolument entreprise. Dès 1885, l'un de ses adeptes les plus fervents, de ses propagateurs les plus militants, M. Georges Picot, constatait que, dans la ville de Londres seulement, les sociétés philanthropiques de construction d'habitations économiques avaient réuni ensemble un capital de 150 millions et construit 20,000 logements pouvant recevoir 110,000 individus; qu'à elle seule, une de ces compagnies, formée par des ouvriers, possédait 32 millions et logeait 26,000 personnes; tandis que les tentatives faites dans le même but à Paris, avant 1870, par Napoléon III et le comte de Madre, y avaient obtenu peu de faveur.

De grands progrès, depuis lors, ont été réalisés dans cette voie, grâce surtout, on doit le dire, à la formation de la *Société française des habitations à bon marché*, qui s'était donné pour mission spéciale de les provoquer, de les seconder, et grâce à la loi qui, sur la proposition de M. J. Siegfried, fut votée le 30 novembre 1894.

Cette loi devait, en effet, encourager, favoriser la construction des maisons économiques, en faciliter l'acquisition aux ouvriers :

En autorisant les bureaux de bienfaisance, hôpitaux et hospices à consacrer le cinquième de leur patrimoine à la construction des maisons à bon marché, ou à des prêts hypothécaires à des sociétés formées pour cet objet et la Caisse des dépôts et consignations, à employer le cinquième des fonds de réserve des caisses d'épargne en obligations négociables de ces sociétés;

En autorisant la Caisse d'assurance en cas de décès à passer avec les acquéreurs ou constructeurs de maisons à bon marché, qui se libèrent du prix de leur habitation au moyen d'annuités, des contrats d'assurance temporaire ayant pour but de garantir la mort de l'assuré, le payement des annuités à échoir;

En affranchissant de toute patente les sociétés spéciales et des contributions foncières et des portes et fenêtres les habitations économiques construites par elles;

En prescrivant, enfin, la création d'un *Conseil supérieur des habitations à bon marché*.

La loi du 20 juillet 1895 a, en outre, autorisé les caisses d'épargne à prêter à des œuvres de ce genre le cinquième de leur fortune personnelle et la totalité du revenu de cette fortune.

Le loyer de ces logements varie de 160 à 360 francs. Chacun d'eux se compose de deux ou trois pièces, plus une cuisine et un water-closet.

Avec le produit de la capitalisation des loyers de ces trois immeubles, la *Société philanthropique* a acheté, en 1896, rue d'Hautpoul, au prix de 38,000 francs, un terrain où elle a fait construire une quatrième maison d'habitations à bon marché, qui a coûté 272,943 francs et a été inaugurée le 15 mars 1897. Elle contient 54 logements, occupés par 180 personnes, et produit un revenu de 10,000 francs.

Et, en 1903, elle vient d'acquérir, passage de Melun, à la Villette, un terrain où elle va construire une nouvelle maison spécialement destinée aux familles nombreuses. Les logements comprendront trois pièces et les loyers ne passeront pas 220 francs

2544 — 2° *Fondation Gouin.*

Mise en possession d'un capital destiné à assurer la dotation du dispensaire chirurgical fondé à Clichy par M. et Mme Jules Gouin (voir section XLIX), la *Société philanthropique* a eu la pensée de placer une partie de ce capital en habitations économiques.

A cette intention, elle a fait élever, rue d'Alsace, 23 et 25, à l'extrémité du terrain occupé par le Dispensaire, au prix de 488,520 francs, des maisons à quatre étages comprenant 67 logements, pourvus d'eau et de gaz, dont le loyer varie de 150 à 300 francs.

2544 *bis* — *Fondations diverses.*

En mai 1899, enfin, la *Société philanthropique* a inauguré une nouvelle maison d'habitations économiques construite, rue de Clignancourt, 75, à l'aide de diverses fondations. Cette maison a coûté 282,692 francs. Divisée en 38 logements, occupés par 108 personnes, elle produit un revenu net de 7,000 francs.

La *Société philanthropique* offre donc déjà aux familles ouvrières 300 logements salubres et peu coûteux, qui abritent plus de mille personnes.

2545. — **Société anonyme d'habitations économiques,** rue Pigalle, 54. — Fondée, en 1890 (sous le nom de *Société des habitations économiques du quartier de la Gare*), avec l'appui de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à laquelle se joignit, quelques mois après, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Administrateur délégué : M. le comte de Montalivet.

A pour but de mettre à la disposition de familles d'ouvriers, de préférence, mais non exclusivement, d'ouvriers des compagnies de chemins de fer, des logements à bon marché et construits dans les meilleures conditions hygiéniques.

Pour assurer à leur personnel ce droit de préférence, les Compagnies intéressées ont avancé à la Société, au taux de 3 pour 100, avec garantie hypothécaire, les sommes nécessaires à la réalisation de son programme.

La Société d'habitations économiques possède aujourd'hui quatre mai-

sons : *rue Dunois, 10 et 12*; *rue du Chevaleret*, 123; *rue Coriolis*, 34, contenant ensemble 133 logements qui, en moyenne, ont une surface de 32 mètres carrés et sont loués 282 francs.

Ces logements, qui comportent tous une petite antichambre, un cabinet d'aisances, une cave, et dont les locataires ont l'eau de source gratuitement et sans limite à leur disposition, se répartissent en trois types : 1° deux chambres, dont une avec fourneau de cuisine; 2° deux chambres avec cuisine à part; 3° trois chambres, dont une avec cuisine.

La construction de ces quatre maisons a exercé la plus heureuse influence sur les conditions de l'habitation ouvrière dans les quartiers où elles se trouvent, en servant de point de comparaison, en suscitant la concurrence, et en mettant les propriétaires dans la nécessité de transformer les immeubles ou de diminuer sensiblement les prix de location.

Les résultats de l'exploitation sont résumés dans le tableau ci-dessous :

EXERCICES	PRODUIT BRUT	CHARGES pour cent DU PRODUIT BRUT	PRODUIT NET
1892	4f 29	24	3f 23
1893	5 18	31	3 55
1894	5 51	37	3 41
1895	5 23	42	3 01
1899	5 16	40	3 21
1900	5 49	35	3 53
1901	5 74	36	3 65
1902	5 70	37	3 57

Outre les quatre immeubles de Paris, la *Société d'habitations économiques* a fait construire à Rueil deux petites maisons, dont le type rappelle celui de Mulhouse. Elles comprennent huit logements, loués 220 francs, à chacun desquels est affecté un jardin.

2546. — **Société anonyme des habitations ouvrières de Paris-Auteuil.** — Siège social : place Vendôme, 18. — Fondée en 1882 par MM. Dietz-Monnin, Émile Meyer, Émile Cacheux et Cheysson.

Cette Société a pour but la construction de petites maisons salubres et à bon marché dont le locataire puisse devenir propriétaire en vingt ans, par le payement d'un amortissement compris dans son loyer.

Préoccupée avant tout du bien social à réaliser en facilitant aux ouvriers et aux petits employés l'accès de la propriété de leur foyer domestique, elle a limité, par ses statuts, le taux de l'intérêt de ses capitaux à 4 pour 100 — intérêt qui, dans la pratique, n'a pas dépassé 2 ou 3 pour 100.

La Société est constituée, le 25 mai 1882, au capital de 200,000 francs. Elle a élevé ou acquis 67 maisons sur les terrains compris entre les rues Boileau et Claude-Lorrain et l'impasse Boileau.

L'ensemble de ces habitations a reçu le nom de *Villa Mulhouse*. Ds ces 67 maisons, dont la Société a tenu à varier autant que possible l'aspect, 33 n'ont qu'un rez-de-chaussée, et coûtent de 5 à 8,000 francs; 28 ont un étage, un sous-sol, et coûtent de 8 à 10,000 francs; 8 ont deux étages, et coûtent 10,000 francs.

En entrant dans l'une d'elles, pour en devenir propriétaire au bout de vingt ans (sauf le cas de libération anticipée, acceptée par le conseil d'administration), le locataire doit verser, pour témoigner de sa faculté d'épargne, un premier acompte d'au moins 500 francs. Le prix de son loyer représente 4 pour 100 de la valeur de la maison, plus 1 pour 100 pour frais de gestion, d'impôts, etc., et 3 fr. 36 pour 100 pour l'amortissement en 20 ans. Établi sur ces bases, le loyer d'une maison de 7,000 fr. est de 548 francs.

Au 1[er] janvier 1903, sur les 67 maisons de la *Villa Mulhouse*, 24 étaient entièrement libérées; — 43 maisons étaient louées, dont 34 avec promesse de vente. Sur les 276,450 francs représentant la valeur de ces 34 maisons, les locataires avaient déjà payé 153,901 francs.

2547. — **Le Foyer**, *Société anonyme coopérative d'habitations à bon marché, à capital variable*, à La Garenne-Colombes, boulevard de la République, 41. — A été fondée en 1897 au capital de 8,400 francs, souscrit par 33 sociétaires porteurs de 140 actions. Ce capital a été porté en 1898 à 10,740 francs (44 sociétaires, 179 actions); — en 1899, à 18,480 francs (55 sociétaires, 308 actions); — en 1900, à 35,580 francs (79 sociétaires, 593 actions); — en 1901, à 76,920 francs (93 sociétaires, 1,282 actions). — Enfin, le capital souscrit au 1[er] janvier 1903 s'élevait à 110,940 francs répartis entre 109 sociétaires porteurs de 1,999 actions, d'une valeur nominale de 60 francs.

Treize maisons ont été construites jusqu'à cette dernière date, soit : une en 1898, deux en 1899, deux en 1900, trois en 1901 et cinq en 1902. — Ces maisons sont louées pour 20 ans, avec promesse d'attribution, et le montant des loyers annuels payés par les locataires s'élève à 3,826 francs.

2548. — **Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis**, à Saint-Denis, chemin du Cornillon. — Siège social : à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 15. — Fondée, en 1891, au capital de 300,000 francs, élevé, en 1901, à 600,000 francs. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A construit, sous les noms de *la Ruche*, *le Foyer*, *l'Amitié* et *l'Union*, des groupes de maisons modèles, contenant, en 1903, 142 logements, dont le loyer varie de 280 à 400 francs.

La Société compte porter son capital à un million, pour construire de nouveaux groupes à Paris et dans plusieurs communes suburbaines.

2549. — **Le Coin du feu**, *Société anonyme coopérative de constructions ouvrières, à capital variable*, à Saint-Denis. — Fondée en août 1894. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de rendre

chacun de ses membres propriétaire de la maison qu'il habite, par voie de lotissement et en échange de ses droits sociaux.

Elle construit des maisons en se conformant aux indications de dimension et de distribution données par le locataire acquéreur. En 23 annuités variant, selon la surface occupée par la maison, de 351 à 373 francs, celui-ci devient propriétaire, et cesse alors d'être sociétaire. Il peut toutefois rentrer dans la Société comme actionnaire simple.

Le capital social variable est formé d'actions de 50 francs payables par versements mensuels.

Le *Coin du feu* a pu louer, en avril 1896, les cinq premières maisons qu'il avait construites, et six autres, trois mois plus tard.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, le *Coin du feu* a construit, loué ou attribué, sur la commune de Saint-Denis ou les communes limitrophes, 65 maisons réparties en six groupes.

Les emprunts qu'il a contractés se sont élevés à la somme de 265,000 fr., sur lesquels 23,000 francs ont été déjà amortis. Il a pu attribuer tous les ans à ses actionnaires un dividende de 4 pour cent. Il a de plus remboursé à ses actionnaires-locataires le montant à peu près intégral de ses frais d'administration. Le loyer de ses maisons a donc été représenté par l'intérêt à 4 pour cent du capital employé à leur construction (1).

2550-2553. — **Maisons à loyers réduits.** — Œuvre fondée, en 1845, par l'*Association protestante de bienfaisance*, et administrée par elle (voir section XXXV).

L'*Association protestante de bienfaisance* loua, en 1845, une première maison, 52, rue de Reuilly; en 1856, une seconde, 24, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (devenue rue Tournefort); en 1874, une troisième, rue de Lauriston, pour en sous-louer les petits logements à des familles protestantes indigentes, moyennant un loyer réduit, accordant en outre aux plus nécessiteuses des secours de chauffage et de vêtements.

En 1894, elle substitua à la maison louée rue de Lauriston une maison qu'elle avait fait construire, rue Vauvenargues, 3, et dont elle est propriétaire.

Au mois de décembre 1902, Mme Vianelli-Borel a donné à l'*Association*

(1) D'autres sociétés se sont formées qui, bien que poursuivant le même but humanitaire, peuvent être, à certains égards, considérées comme des entreprises industrielles. Parmi les plus intéressantes nous citerons :

La Foncière du Gaz, société coopérative, fondée, en 1899, au capital de 15,500 francs.

La Mutuelle-Habitation, société coopérative, fondée, en 1900, au capital de 120,000 francs.

La Chaumière, société coopérative, fondée, en 1901, au capital de 50,000 fr.

La Petite Construction, société coopérative, fondée, en 1902, au capital de 50,000 francs.

Société anonyme parisienne des habitations à bon marché, fondée, en 1902, au capital de 100,000 francs.

Le Castor, société coopérative, fondée, en 1902, au capital de 110,000 francs.

protestante de bienfaisance une nouvelle maison à loyers réduits, située à Levallois-Perret, rue Marjolin, 2, ayant coûté (terrain compris) près de 150,000 francs. Cet immeuble, très bien construit et aménagé, comprend 25 logements d'une ou deux pièces (avec cuisine, fourneau, eau à volonté), dont le loyer varie de 130 à 300 francs. Presque entièrement occupée, cette maison-modèle abrite actuellement 63 personnes.

Pendant l'exercice 1902, l'œuvre avait logé, dans ses trois autres maisons, 209 personnes (63 dans la maison de la rue de Reuilly, 50 dans celle de la rue Tournefort, 96 dans celle de la rue Vauvenargues).

Les loyers perçus s'élevaient pour la première à 2,148 francs (contre 3,159 de dépenses); pour la seconde, à 3,045 (contre 5,364); pour la troisième, à 5,451 (contre 5,295).

Une somme de 600 francs avait été distribuée aux locataires en secours de chauffage et de logement.

XXXIV

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET AUTRES INSTITUTIONS PATRONALES (1)

2534. — **Imprimerie nationale,** rue Vieille-du-Temple. — Fondée au Louvre, par Louis XIII, en 1620. Réorganisée par le Directoire en l'an III; transférée, en 1808, dans l'hôtel du cardinal de Rohan, qu'elle occupe encore. A établi la participation dès 1844.

(1) Dans le cours de ce siècle, que M. Gladstone a nommé « le siècle des ouvriers », la condition matérielle et morale des travailleurs s'est singulièrement améliorée.

Quoi qu'en dise l'école socialiste, malgré ses ardents efforts pour creuser un infranchissable fossé entre le capital et le travail, ce fossé tend à se combler, le capital y jetant volontairement une part de plus en plus large de ses profits.

Jadis, quand ils leur avaient compté leur salaire, les patrons se croyaient quittes envers les ouvriers. Ils ont compris, ils comprennent de mieux en mieux qu'ils ont autre chose à faire; que leur devoir, comme leur avantage, est d'intéresser le travailleur à la prospérité de l'usine, de l'atelier, du magasin qui l'emploie, en l'en faisant soit directement, soit indirectement profiter :

Directement, c'est-à-dire en lui attribuant — comme ont pu le faire certains chefs d'industrie — une part dans les bénéfices de l'entreprise.

Indirectement, c'est-à-dire en consacrant une partie de ces bénéfices à créer pour les employés, pour les ouvriers, des institutions qui pourvoient à leurs

Les bénéfices que réalise cet établissement sont distribués par l'État en secours temporaires ou pensions de retraite à ses ouvriers.

Les secours de maladie peuvent monter jusqu'à 135 francs par personne et par an.

Les pensions de retraite, dont le chiffre varie de 365 à 500 francs pour les ouvrières, de 400 à 600 francs pour les hommes de service, de 550 à 800 francs pour les ouvriers, de 700 à 1,000 francs (à titre exceptionnel) pour les contremaîtres, sont acquises, à tout âge, par 30 ans de service, à 60 ans d'âge, ou, en cas d'infirmités, par 25 ans de service. Une pension de retraite proportionnelle à leurs services leur est allouée, sans condition d'âge, en cas d'infirmités contractées dans leur travail.

2555. — **Maison Leclaire** (aujourd'hui, *maison Valmé, Brugniot et Cie*). Entreprise de peinture, rue Saint-Georges, 21. — Fondée (rue Cassette) en 1826. — *Prix Monthyon, prix Audéoud;* deux *grands prix* et une *médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Le premier établissement privé où ait été établi le système de la participation aux bénéfices.

Jean Leclaire, né en 1804 dans un petit village de l'Yonne, Aisy-sur-

besoins matériels ou moraux. Cette initiative peut s'exercer avec fruit de bien de façons, comme le disait si bien M. Choysson : « Le patronage a directement affaire à l'habitation ouvrière. Non seulement il peut et il doit pourvoir les ouvriers de logements salubres et à bon marché, mais encore il dépend de lui de les acheminer vers l'acquisition graduelle de leur maison et de rendre ainsi à la famille ouvrière l'inappréciable service de lui procurer la propriété de son foyer domestique. Il a le devoir impérieux d'assurer le respect de l'ouvrière et de la mettre à l'abri des dangers auxquels elle est exposée. Enfin, il est directement en mesure, s'il le veut et sait bien s'y prendre, de développer chez les ouvriers le goût de l'épargne et de leur apprendre le chemin de diverses institutions de prévoyance qui sont destinées à défendre leur vie contre les crises dont elle est menacée, c'est-à-dire contre les suites de la maladie, des accidents, de la vieillesse et de la mort. » (Rapport sur les institutions patronales au jury de l'Exposition de 1889.)

Que les chefs de grandes industries, que les patrons employant un nombreux personnel remplissent de plus en plus largement ces divers devoirs, l'Exposition de 1867, la première, avec son groupe X, l'Exposition de 1889, ensuite, avec sa section XIV, celles de Lyon et de Bordeaux, enfin, l'ont clairement montré à tous et révélé à beaucoup. Les institutions patronales établies chez nous, depuis le milieu du siècle, sont si variées et si nombreuses, que pour les énumérer en détail il faudrait un volume. Ne pouvant même songer à mentionner toutes celles du département de la Seine, nous devons nous borner à indiquer les plus importantes, notamment celles qui ont reçu, en 1900, une consécration officielle. Nous avons cru devoir y mentionner en détail celles des compagnies parisiennes de chemins de fer. En voyant quels établissements, quelles caisses de toute sorte elles ont fondés au profit de leurs agents; en constatant que, d'accord avec leurs actionnaires, elles y consacrent une bonne part de leurs bénéfices (part qui pour telle d'entre elles représente près de 50 pour 100 du dividende), on constatera si le capital anonyme a justifié, à cet égard, les appréhensions qu'il avait fait naître.

Cette démonstration serait plus éclatante encore si nous pouvions énumérer ici les institutions patronales de tous nos grands établissements industriels de province, qui consacrent à cet objet une notable partie et certains jusqu'au tiers et même à la moitié de leurs bénéfices.

Armançon, y avait été d'abord berger, puis apprenti maçon à 17 ans, il venait à Paris pour y chercher fortune. Il entrait chez un peintre en bâtiment où il gagnait deux sous par jour. Peu de temps après il devint chef d'atelier, puis patron, et la maison qu'il avait fondée fort modestement ne tarda pas à prospérer. Mais l'heureux patron n'avait pas oublié ses pénibles débuts, et, en arrivant à la fortune, il ne songeait qu'à faciliter ceux des ouvriers qui l'aidaient à s'enrichir.

Au mois de janvier 1842, il leur adressait une note pour leur faire part de sa résolution de distribuer entre eux, ou du moins entre ceux qui remplissaient certaines conditions et (selon l'expression conservée depuis dans la maison) formaient « le noyau » de son atelier, une partie des bénéfices produits par leur travail. Ceux à qui cette promesse était faite l'accueillirent sans enthousiasme, même avec quelque méfiance, se demandant si elle n'avait pas pour but de réduire indirectement leur salaire, et ne comptant guère sur la prime qu'on leur faisait espérer.

Leclaire les laissait murmurer, se réservant de leur fermer la bouche par un argument décisif. L'inventaire de 1841 étant dressé, il les rassembla autour d'une grande table, où il jeta un sac contenant 11,886 francs; c'était la somme qui leur revenait, et dont chacun reçut la part à laquelle il avait droit. L'Administration, qui n'avait pas fait un meilleur accueil à cette innovation, fut moins facile à convaincre La préfecture de police, à laquelle il demanda de réunir tous ses ouvriers dans un local spécial pour leur exposer l'économie de son système, la lui refusa nettement. Une semblable demande, renouvelée dix-huit mois plus tard, fut soumise par le préfet à un de ses chefs de service, qui conclut à son rejet par les raisons suivantes : « Ce règlement de salaires d'ouvriers ne nous paraît pas devoir être encouragé, et est même défendu par les lois; l'ouvrier doit rester entièrement libre de fixer et régler son salaire, et il ne doit pas pactiser avec le maître . Par l'association dans les bénéfices, l'ouvrier s'engage avec le maître au delà d'une année, ce qui lui est défendu par la loi du 22 germinal an XI. » Le bien n'est pas toujours facile à faire! Afin de démontrer les bienfaits méconnus de son système, Leclaire publia, en 1845, une brochure où il établissait que son personnel avait reçu, à titre de participation : 19,714 francs pour l'exercice de 1843, et 20,060 francs pour le suivant.

En 1845 il devait recevoir : 19,404 francs; en 1846, 20,388 francs; en 1847, 20,754 francs; soit, pour ces cinq années : 99,820 francs.

Trente ans plus tard, la part totale que les ouvriers de la maison Leclaire avaient directement ou indirectement reçue sur ses bénéfices, depuis l'établissement de la participation, s'élevait à près de 2 millions (1,923,547 francs).

Avant de les associer à ses bénéfices, dès 1838, Leclaire avait fondé pour ses ouvriers comptant 5 ans de service, et faisant partie du *noyau* (1), une

(1) Pour faire partie du noyau, il fallait avoir plus de 25 ans, moins de 40 ans, et être nommé par l'assemblée générale.

caisse de prévoyance et de secours mutuels qui devait singulièrement prospérer Quand il mourut (1872), l'avoir de cette Société était déjà de 671,864 francs; six ans plus tard, de 1,009,851 francs, et, au 31 mars 1903, de 3,461,295 francs A cette dernière date, la Société comptait 270 membres (128 actifs et 142 pensionnaires). Le montant des pensions qu'elle servait était de 162,467 francs. Ses recettes pour le dernier exercice s'étaient élevées à 306,719 francs (dont 115,348 francs produits par la participation).

Tout sociétaire participant reçoit d'elle, à 50 ans d'âge et après 20 ans de service, une pension de 1,500 francs, réversible par moitié sur la tête de sa veuve ou de ses orphelins mineurs.

En 1854, Leclaire avait spontanément attribué à cette Société une part dans ses bénéfices. Bientôt après, faisant un nouveau pas dans cette voie libérale, il la constituait la commanditaire de la maison, et la convertissait en une véritable association coopérative.

Il donnait enfin à ses ouvriers une dernière preuve de dévouement, et non la moins méritoire, en se séparant d'eux, en 1865, pour leur apprendre à diriger eux-mêmes leur entreprise, et prouver à tous qu'ils pouvaient se passer de sa tutelle; que son œuvre était assez bien établie pour lui survivre (1). Entre les mains des gérants élus qui lui succédèrent, elle ne périclita pas, en effet La Société fondée par lui compte aujourd'hui près de 1,000 membres, qui se partagent la moitié des bénéfices, l'autre moitié étant également répartie entre la gérance et la caisse de secours mutuels Leclaire avait dit autrefois à ses ouvriers : « Si vous voulez que je parte de ce monde le cœur content, il faut que vous ayez réalisé le rêve de toute ma vie; il faut qu'après une conduite régulière et un travail assidu un ouvrier et sa femme puissent, dans leur vieillesse, avoir de quoi vivre tranquilles sans être à charge à personne. » Leclaire put partir le cœur content, car il avait réalisé, du moins pour son personnel, ce généreux rêve, et fait des heureux qui ne l'ont pas oublié; ils le prouvèrent récemment en lui faisant élever une statue, qui fut inaugurée le 1er novembre 1896 au square des Épinettes (2).

Ajoutons que la généreuse initiative de Leclaire a eu depuis de nombreux imitateurs, à Paris, dans les départements, à l'étranger; qu'un industriel de l'Illinois notamment, M. Nelson, a calqué l'organisation qu'il avait établie et donné à son importante cité ouvrière le nom de *Leclaire*, aujourd'hui connu dans le monde entier.

2556. — **Société philanthropique des maîtres tailleurs de**

(1) Il intervint cependant, en 1869, pour donner à la Société son organisation définitive.

(2) Voir, pour plus de détails sur les origines de la maison Leclaire, une intéressante monographie publiée dans un compte rendu de la *Société du travail* (exercice 1887) par M. Charles Robert, ancien conseiller d'État, l'un des propagateurs les plus convaincus, les plus militants du système de la participation.

Paris, rue de Richelieu, 21. — Fondée en 1834. — Dirigée par M. E. Bourdeau. — A une caisse de secours alimentée par une cotisation annuelle de 30 francs que payent seuls les patrons et destinée à « venir en aide « aux ouvriers tailleurs infirmes, malades ou âgés, nationaux ou étrangers ». Comptait, au 1er décembre 1902, 860 membres en France et 300 membres correspondants à l'étranger.

En 1902, les recettes de la *Société philanthropique des maîtres tailleurs* se sont élevées à 36,101 francs et elle a distribué 9,500 francs de secours, soit :

Pour 24 pensionnaires femmes....................	3,750 francs.
— 17 — hommes....................	2,690 —
En secours temporaires à 15 femmes.............	1,695 —
— — 14 hommes.............	1,365 —

La Société distribue, en outre, chaque année, des prix en argent et des médailles aux ouvriers et apprentis les plus méritants.

2537. — **Maison du Bon Marché.** — Prix Audéoud en 1889. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Le *Bon Marché* ne fut d'abord qu'un très petit magasin de nouveautés. En 1853, M. A. Boucicaut en prit la direction; il le développa, le transforma et lui donna sa forte organisation. Après son décès, Mme Boucicaut, sa veuve, s'associa un certain nombre d'employés et, en 1880, une Société en commandite simple fut constituée pour l'exploitation de l'établissement. Cette Société s'est ensuite convertie en une commandite par actions dont la raison sociale est actuellement *Fillot, Ricois, Lucet et Cie*.

Le capital social, de 20 millions, est divisé en 400 actions, subdivisées chacune en 160 coupures, soit en tout 64,000 parts. Toutes ces parts sont entre les mains d'employés ou d'anciens employés de la maison qui se trouvent ainsi copropriétaires de l'établissement. Dans le cas de vente d'actions ou de coupures, par adjudication, comme dans toute autre vente aux enchères, sont seuls admis à se rendre adjudicataires, outre les membres de la Société, les employés ayant deux ans au moins de présence dans la maison. Les employés participent aux bénéfices, suivant leur situation hiérarchique, par un intérêt soit sur leurs ventes individuelles, soit sur celles de leur rayon, soit sur l'ensemble des affaires de la maison.

Le *Bon Marché* a organisé toute une série d'institutions patronales destinées à améliorer la situation matérielle et morale de son personnel :

Prévoyance Boucicaut, Caisse de prévoyance fondée, en 1876, par M. Boucicaut, uniquement alimentée par un prélèvement sur les bénéfices, dont le chiffre est fixé, chaque année, par la gérance (225,000 francs en 1902). Cette Caisse assure un petit capital à chaque employé pour ses vieux jours, et, s'il meurt, à sa famille.

Tout employé non intéressé et comptant cinq ans de présence reçoit un livret où sont inscrites chaque année les sommes qui lui reviennent, augmentées d'un intérêt de 4 pour 100.

Au 31 juillet 1902, la Caisse comptait 2,767 participants et son capital s'élevait à 3,685,933 francs; et elle avait déjà distribué aux participants 2,021,946 francs. Elle a donc reçu en tout, depuis l'origine jusqu'à cette date, 5,707,879 francs.

Fondation Boucicaut, Caisse de retraite fondée, en 1886, par Mme Boucicaut, uniquement alimentée par les libéralités de la fondatrice et par les sommes qui sont venues s'y ajouter, comme on le verra plus loin, sans aucune retenue sur les appointements. Cette Caisse alloue aux employés non intéressés, comptant 20 ans de service dans la maison et 45 ans d'âge pour les femmes, 50 ans pour les hommes, des pensions viagères de 600 francs au moins, de 1,500 francs au plus (1). Au 31 juillet 1902, le capital de cette Caisse s'élevait à 7,035,755 francs, et 298 employés recevaient des pensions, dont le total montait à 216,475 francs — soit, en moyenne, 726 francs par tête.

En 1897, les actionnaires avaient voté un prélèvement très important sur les bénéfices de la maison pour former un fonds spécial dont les revenus sont versés à la Caisse de retraite des employés du *Bon Marché*, le capital étant éventuellement appelé à faire face aux pensions que la Société aurait à servir à ses employés, à n'importe quel titre, ou pouvant, en cas de liquidation de la Caisse de retraite des employés, aider à la constitution des pensions dans la mesure et sous les conditions prévues aux statuts de cette Caisse.

Au 31 juillet 1902, les revenus de ce fonds spécial étaient de 186,000 fr. environ.

Caisse de secours et de retraites des ouvriers et ouvrières, fondée en 1892, alimentée par les dons des actionnaires et par un prélèvement sur les bénéfices, sans aucune retenue sur les salaires. Cette Caisse accorde des secours temporaires et renouvelables aux ouvriers ou ouvrières blessés ou malades, aux ouvrières en couches, aux veuves et orpheline d'ouvriers; des pensions de retraite aux ouvriers âgés de 55 ans, aux ouvrières âgées de 50 ans, comptant 25 ans de services et incapables de travailler. — secours et pensions pouvant atteindre 365 francs et s'élever exceptionnellement jusqu'à 500 francs par an. — Le capital de cette Caisse, au 31 juillet 1902, était de 587,984 francs.

Caisse d'épargne. — La maison reçoit les dépôts des employés jusqu'à concurrence de 3,000 francs et leur sert un intérêt de 5 pour 100.

Allocations aux femmes en couches. — Au moment de leurs couches, les employées reçoivent une allocation de 100 francs, les ouvrières une allocation de 60 francs.

Service militaire. — Les jeunes gens qui ont quitté la maison pour le service

(1) Des secours exceptionnels peuvent, en outre, être accordés aux employés, à leurs veuves ou à leurs orphelins.

militaire sont réintégrés dans leur emploi. Pendant les périodes d'instruction de 28 ou de 13 jours, les employés touchent une indemnité personnelle de 2 francs par jour, plus un franc par jour pour chacun de leurs enfants.

Soins médicaux. — Des consultations gratuites ont lieu, chaque jour, pour tout le personnel.

Logement. — Les jeunes filles et les jeunes employés qui n'ont pas leur famille à Paris sont logés gratuitement dans la maison.

Cours gratuits. — Des leçons d'escrime, des cours de musique vocale et instrumentale, des cours de langue anglaise (avec envoi à Londres des élèves les plus méritants) sont organisés à l'usage des employés.

2558. — **Société des Magasins du Louvre** — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A créé en 1880 une *Réserve de prévoyance*, entièrement à sa charge. Les libéralités patronales forment un fonds spécial qui alimente les livrets individuels de la *Caisse nationale des retraites*, pris au nom des employés dès qu'ils comptent 6 années de services.

A 55 ans d'âge et après 35 années de service, la pension à capital réservé s'élève à 832 francs, la pension à capital aliéné à 1,200 francs. Les sacrifices que s'impose la Société pour la *Réserve de prévoyance* s'élèvent à 500,000 francs environ par an et représentent une majoration de salaires de plus de 15 pour 100.

A ses employées en couches, la *Société du Louvre* accorde un repos de six semaines et une allocation variable, de 75 francs au minimum.

Elle a fondé en 1893 le *Sanatorium de Tournan*, où ses employés convalescents peuvent aller passer plusieurs semaines.

Elle a organisé une Caisse d'épargne, où les dépôts des employés (ne pouvant dépasser 5,000 francs) rapportent un intérêt de 4 pour 100.

Elle a enfin installé, avenue Rapp, un vaste immeuble où elle loge gratuitement ses employées sans famille à Paris.

2559. — **Fondation Hériot.** — Une importante donation de Mme veuve Hériot permet, depuis 1899, à la *Société du Louvre* de servir une rente viagère de 1,000 francs à 30 vendeuses, employées titulaires, comptant 15 années de services.

2560. — **Fondation Chauchard.** — Cité de retraite fondée, en 1902, par M. Chauchard, ancien directeur des Magasins du Louvre, dans sa propriété du *Pavillon de Madame*, à Versailles. Cette Cité comprendra 105 maisons, entourées d'un jardin, dont la jouissance sera gratuitement attribuée, par ordre d'ancienneté, aux employés du Louvre parvenus à l'âge de la retraite, sans avoir jamais eu des appointements supérieurs à 5,000 francs, et, après leur décès, laissés à leur veuve leur vie durant.

Un certain nombre de ces maisons sont déjà terminées ; la construction des autres sera activemsnt poursuivie.

Les anciens employés du Louvre, dont les appointements auront dépassé

5,000 francs, recevront gratuitement un terrain pour y élever une maison à leurs frais. La *Société du Louvre* a pris à sa charge la construction de 28 pavillons destinés aux employés mariés dont les émoluments sont les plus modestes.

2561. — **Asile Lebaudy,** rue Botzaris, 6. — Fondé en 1892. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Maison de retraite fondée par M. Gustave Lebaudy, pour recueillir les anciens employés de la raffinerie.

2561 *bis*. — **Villa Louise,** à Cannes. — Fondée par M. Ruel (voir section LIV)

2562. — **Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M.** — La Compagnie P.-L.-M. possède deux caisses de retraite créées l'une en 1864 et l'autre en 1892. — La caisse de 1864 est alimentée par une retenue de 6 pour 100 sur les traitements des agents et une subvention de 10 pour 100 des mêmes traitements fournie par la Compagnie. La pension normale est accordée à 55 ans d'âge, après 25 ans de service; la pension proportionnelle peut être liquidée à 55 ans d'âge ou, quel que soit l'âge, en cas d'incapacité absolue résultant de blessures, maladies ou infirmités contractées dans le service. Les pensions sont réversibles pour moitié sur les veuves ou les enfants mineurs âgés de moins de 18 ans. Au décès d'un agent, après 15 ans de service, la demi-pension est allouée à la veuve ou aux enfants mineurs âgés de moins de 18 ans. — Les retenues sont remboursées lorsque l'agent décède ou quitte la Compagnie sans avoir droit à pension.

Au 31 décembre 1902, le nombre de pensions servies était de 15,999, pour un chiffre moyen de 924 fr. 57; l'avoir de la Caisse atteignait le chiffre de 159,369,000 francs.

Cette Caisse n'admet plus de nouveaux participants depuis 1895.

La Caisse de 1892 avait été spécialement instituée pour permettre aux agents embrigadés de se constituer, avec le concours de la Compagnie, une pension à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Depuis 1895, les agents nouveaux de toute catégorie y sont inscrits après un an de stage. — La pension est constituée par le versement à la Caisse de la vieillesse: 1° d'une retenue de 4 pour 100 effectuée sur le traitement de l'agent; 2° d'une subvention patronale de 4 à 6 pour 100 suivant l'ancienneté de services; 3° d'une allocation de licenciement fournie par la Compagnie et qui peut être, au gré de l'agent, répartie entre les conjoints. Cette allocation est accordée à tout agent quittant la Compagnie après 55 ans d'âge et 25 ans de service, ou, quels que soient son âge et la durée de ses services, en cas d'incapacité absolue résultant de blessures reçues en fonction. Lorsqu'un agent décède après 15 ans de services, la veuve reçoit la moitié de l'allocation de licenciement qui aurait pu être allouée au mari.

Au 31 décembre 1902, cette Caisse avait liquidé 1,799 pensions d'un chiffre moyen de 503 francs; le nombre d'allocations payées aux veuves était de 110 pour un chiffre moyen de 2,429 francs.

La Compagnie a fait construire pour son personnel des maisons ouvrières comprenant :

42	logements	rue du Charolais, à Paris.
180	—	à Laroche (Yonne).
36	—	à Veynes.
144	—	à Oullins.
36	—	au Fayet-Saint-Gervais.
6	—	au Tunnel-d'Albespeyre.
3	—	à Montchanin.

Elle a établi, en outre, au profit de ses agents ou de leurs familles :

A Paris (rue des Meuniers), un ouvroir où des jeunes filles apprennent la couture et où, deux fois par semaine, des femmes d'agents ou d'ouvriers reçoivent des travaux à exécuter chez elles ;

A Villeneuve-Saint-Georges, deux écoles où sont instruits 63 garçons et 65 filles ; un ouvroir semblable au précédent et un asile abritant 68 enfants des deux sexes, et un réfectoire pour les agents ;

A Laroche, deux écoles où 82 garçons et 84 filles reçoivent l'instruction, un ouvroir analogue aux précédents et un asile abritant 86 bambins des deux sexes ;

A Arles et Oullins, deux ateliers d'apprentis ont été établis. La durée de l'apprentissage est de 3 ans, pendant lesquels les apprentis reçoivent une légère rémunération, avant d'être occupés dans les ateliers et dépôts.

La Compagnie fait encore élever à ses frais dans divers établissements 197 orphelins des deux sexes et subventionne deux œuvres d'assistance aux orphelins, fondées par l'initiative des agents eux-mêmes, qui élèvent 36 enfants d'agents décédés.

La Compagnie consent des avances sans intérêts à des agents que des circonstances imprévues mettent momentanément dans la gêne ; elle alloue dans certaines localités des indemnités de résidence et elle donne des secours aux familles nombreuses.

A ces diverses institutions elle a consacré, pendant l'exercice 1902, la somme de 15,525,000 francs, représentant 35 pour 100 du dividende distribué à ses actionnaires

2563. — **Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest**, rue de Rome, 20. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Sur le traitement de ses agents classés, la Compagnie fait une retenue de 4 pour 100 qu'elle verse au nom de chaque agent à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*. Elle s'impose, d'autre part, une dotation égale à 12 pour 100 des traitements. Avec le revenu de ces fonds, elle assure à ses agents classés : à partir de 55 ans d'âge et de 25 ans de service, une retraite totale représentant en principe autant de soixantièmes plus cinq de leur traitement moyen des six dernières années qu'ils comptent d'années de service ; après 50 ans d'âge et 20 ans de service, en cas de maladie, sans con-

ditions d'âge ni de service, en cas de blessures ou d'infirmités prématurées, une retraite proportionnelle.

Les pensions normales sont réversibles sur la tête de la veuve après une durée de mariage fixée par les règlements ou sur la tête des orphelins jusqu'à 18 ans.

Afin de constituer les réserves nécessaires pour assurer le service des pensions de retraite, la Compagnie a dû, en moins de six ans, porter sa dotation de 4 pour 100 à 12 pour 100 du traitement des agents. Pour l'année 1896, cette dotation s'est élevée à la somme de 5,440,000 francs.

Pour les ouvriers non classés de ses ateliers et de ses dépôts, elle a fondé une *Société de secours et de prévoyance*, dont la caisse est alimentée par une retenue de 2 pour 100 sur leurs salaires et une subvention égale de la Compagnie. En cas de maladie, la Société de secours assure à ses membres, outre des soins médicaux gratuits, une indemnité égale à la moitié de leur salaire, au moins, plus une indemnité de 0 fr. 25 par jour pour leur femme et pour chacun de leurs enfants mineurs de 15 ans. En cas de décès, elle pourvoit aux frais de leurs obsèques.

La Compagnie alloue, en outre : des indemnités de résidence à ses agents employés dans certaines localités; — une indemnité d'habillement aux garçons de bureau, huissiers, etc., des services centraux; — des primes de régularité, d'économie et d'entretien, pouvant s'élever jusqu'à 2/5 de leur traitement, aux chefs et sous-chefs de dépôts, aux mécaniciens et chauffeurs; — une indemnité spéciale aux agents chargés de famille, dont le traitement ne dépasse pas 1,600 francs, indemnité augmentée de 24 francs par tête d'enfant, au delà de 2, et pouvant s'élever jusqu'à 216 francs; — des secours exceptionnels aux agents nécessiteux; un demi-traitement, outre les soins médicaux gratuits, aux agents malades, pendant une période de 3 mois, prolongée, s'il y a lieu, par le Conseil; — des médicaments gratuits à ceux dont le traitement ne dépasse pas 3,000 francs (2); — elle consent des avances sans intérêt, remboursables par retenues mensuelles d'un dixième de leur traitement, aux agents gênés.

Elle accorde à tous les agents le parcours gratuit sur son réseau; à leurs femmes et enfants, le parcours gratuit entre le lieu de leur résidence et le lieu de l'école ou du marché le plus proche; aux autres membres de leur famille, des billets à demi-tarifs. Elle leur assure de plus, sur les lignes des autres Compagnies, un permis par an, gratuit pour eux, à prix réduit pour leur famille

Elle a organisé pour eux un économat, véritable société coopérative de consommation, qui leur fournit, pour des prix inférieurs à ceux du commerce, des denrées et des articles de ménage.

Elle a ouvert, en 1875, avenue de Clichy, 163, pour leurs enfants, qui y sont admis gratuitement — les garçons jusqu'à 6 ans, les filles jusqu'à 13 ans — un vaste asile dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* et comprenant : crèche, école maternelle, écoles primaires.

Un ouvroir y est annexé, qui fournit du travail aux femmes et filles des agents.

La Compagnie vient, en outre, en aide aux veuves et filles d'agents en leur réservant les emplois dont elle dispose.

Elle a créé enfin 10 bourses d'études pour des enfants d'agents et 36 bourses d'orphelins pour ceux dont les pères sont décédés à son service.

L'ensemble des sommes consacrées par la Compagnie de l'Ouest à ces divers objets équivaut à une augmentation de 25 pour 100 environ des traitements de son personnel.

2564. — **Compagnie des Chemins de fer du Midi**, boulevard Haussmann, 54. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A fondé, pour son personnel, deux caisses de prévoyance :

1° Caisse de retraites, qu'alimentent une retenue de 3 pour 100 sur le traitement de ses employés ou le salaire de ses ouvriers et une allocation égale à 15 pour 100 de ces traitements ou salaires, fournie par elle-même. En 1902, les cotisations du personnel représentaient 656,880 francs, et la dotation de la Compagnie 3,730,440 francs.

Outre ces pensions *normales*, pouvant atteindre les deux tiers du traitement moyen des six dernières années, la Caisse de retraites sert aux agents qui, ayant au moins 15 ans de service, sont atteints d'infirmités, des pensions *proportionnelles*, réversibles par moitié, comme les premières, sur la tête de la veuve ou des orphelins mineurs de 18 ans.

La somme totale des pensions payées par cette Caisse en 1902 était de 4,408,430 francs; la somme totale des pensions payées depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, de 41,007,220 francs;

2° Caisse de prévoyance, destinée à assurer gratuitement aux agents et ouvriers et à leurs familles les soins médicaux et les remèdes, à payer la moitié de leur traitement aux agents et ouvriers malades, à allouer des indemnités à leurs femmes en couches, à pourvoir aux frais de leur inhumation ou de celle des membres de leur famille; à donner des secours aux veuves et orphelins mineurs des agents, et aux agents forcés de quitter le service pour infirmités prématurées.

La Compagnie a établi, en outre, au profit de ses agents ou de leurs familles :

Des magasins qui leur fournissent, au prix coûtant, les objets de consommation ou d'habillement dont ils ont besoin;

Un réfectoire, à Bordeaux, où les agents peuvent se nourrir dans les conditions les plus économiques (121,645 repas y ont été servis, en 1902, au prix moyen de 0 fr 55);

Une école primaire gratuite à Morcenx (qui comptait, en 1902, 176 élèves).

Elle a fondé 9 bourses, ou 18 demi-bourses, au lycée de Mont-de-Marsan.

Elle distribue enfin d'importantes indemnités ou gratifications à ses agents les plus méritants.

A ces divers objets, la *Compagnie des chemins de fer du Midi* a consacré, en 1902, une somme d'environ 8,766,000 francs (celle du dividende distribué aux actionnaires étant de 12,500,000 francs), qui représentait 32,67 pour 100 des traitements et salaires.

2565. — **Compagnie du Chemin de fer du Nord.** — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900 — A fondé une Caisse de retraites uniquement alimentée par ses allocations versées à un fonds de réserve. Au 1er janvier 1903, ce fonds de réserve s'élevait à 30,055,380 francs et le nombre des agents participant à cette Caisse à 16,328.

11,296 pensions d'agents, hommes ou femmes, de veuves et d'orphelins, montant ensemble à la somme de 676,839 francs, ont été liquidées pendant l'exercice 1902.

Depuis la fondation de cette Caisse jusqu'au 1er janvier 1903, il a été liquidé 21,830 pensions, représentant la somme de 9,283,665 francs

La Compagnie alloue, en outre, des « secours de famille » aux agents ou ouvriers comptant 5 ans de services, ayant plus de 2 enfants mineurs de 16 ans et dont le traitement est inférieur à 1,800 francs. En 1902, ces secours, s'élevant à 309,531 francs, ont été répartis entre 3,681 familles.

Pendant le même exercice, la Compagnie a distribué et versé, pour capitalisation de pensions, 1,560,724 francs aux agents victimes d'accidents ou à leurs familles, et 860,284 francs en secours divers Elle a dépensé 379,952 francs en frais médicaux ou pharmaceutiques, 116,716 francs en subventions aux sociétés de secours mutuels composées de ses agents ou ouvriers, en bourses dans les lycées et écoles d'apprentissage pour leurs enfants, en faveur desquels elle a aussi créé des cours professionnels à La Chapelle, Tergnier et Hellemmes.

Les bourses attribuées au concours dans les établissements secondaires ou professionnels du réseau, choisis par les parents, ont, à elles seules, entraîné, en 1901-1902, une dépense de 37,415 francs (y compris 4,500 fr. pour récompenses, variant de 100 à 200 francs, allouées aux boursiers les mieux notés).

En outre, depuis le 1er mai 1896, la Compagnie a institué pour son personnel le système du livret individuel Elle verse pour les agents affiliés à cette Caisse le montant des retenues faites sur les salaires et les allocations de la Compagnie à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*.

Pendant l'exercice 1902, le versement des retenues a été de 1,116,462 fr ; celui des allocations de la Compagnie, de 1,579,161 francs.

L'ensemble des allocations diverses de la Compagnie en faveur de son personnel s'est élevé, pour cette année, à **7,183,646** francs, représentant plus du quart du dividende distribué aux actionnaires (1).

2566. — **Compagnie des Chemins de fer de l'Est** — *Prix Audéoud*. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900 — A fondé, pour ses agents commissionnés, une Caisse de retraites alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur leurs traitements et une subvention de la Compagnie égale à 12 pour 100 de ces traitements.

(1) La Compagnie du Nord a créé, en outre, pour son personnel, un réfectoire aux ateliers d'Hellemmes, et des cités ouvrières à Ermont, au Bourget, à Avion et à Couderkerque.

Tout agent comptant 55 ans d'âge et 25 ans de versements reçoit d'elle une pension égale à la moitié de son traitement moyen des six années les plus productives, augmentée de 1/60 de ce traitement moyen pour chaque année supplémentaire de service, et pouvant atteindre ainsi les 3/4 du traitement, sans dépasser toutefois 9,000 francs.

En cas d'invalidité ou de suppression d'emploi, la Caisse de retraites sert à tout agent comptant 15 années de versement, quel que soit son âge, une pension viagère représentant, pour chaque année de versement, 1/50 ou 1/60 du traitement moyen indiqué ci-dessus.

En cas de décès d'un agent retraité, ou d'un agent en activité comptant 15 années de versements, elle alloue à sa veuve ou à ses orphelins, ayant moins de 18 ans, la moitié de la pension à laquelle le défunt aurait eu droit.

En cas de cessation de service sans liquidation de pension, elle rembourse, en capital et intérêts composés, soit à l'agent, soit à sa veuve ou à ses orphelins, ou à ses père et mère, les retenues faites par elle sur le traitement dudit agent.

Au 1[er] janvier 1903, la Caisse de retraites servait 8,431 pensions, montant ensemble à 7,667,071 francs (soit une moyenne de 909 fr. 39) Son actif s'élevait à 88,116,900 francs (ou à 103,662,387 francs en évaluant au cours de cette époque, et non à leur prix d'achat, ses valeurs en portefeuille). Les pensions liquidées pendant l'année 1902 se sont élevées, en moyenne, à 1,379 francs pour les agents, 485 francs pour les veuves, et 349 francs pour les orphelins.

Au 1[er] janvier 1897, la Caisse de retraites servait 7,069 pensions, montant ensemble à 6,103,856 francs (soit une moyenne de 863 fr. 47). Son actif s'élevait à 72,474,932 francs (ou à 94,983,485 francs, en évaluant aux cours de cette époque, et non à leur prix d'achat, ses valeurs en portefeuille). Les pensions liquidées pendant l'année 1896 se sont élevées, en moyenne, à 1,395 francs pour les agents, 622 francs pour les veuves, et 250 francs pour les orphelins.

Aux agents non commissionnés ne subissant aucune retenue sur leur traitement ou salaire, ainsi qu'à leurs veuves ou orphelins mineurs de 18 ans, la Compagnie alloue des pensions spéciales, sous forme de *secours annuels*, dont le minimum est, sans condition d'âge, de 400 francs pour l'agent, de 250 francs pour sa veuve ou ses orphelins, après 25 ans de service en régie ; de 300 et 250 francs après 20 ans ; de 200 et 150 francs après 15 ans de service.

En 1853, la Compagnie de l'Est a fondé, en outre, une *Caisse de prévoyance* alimentée par une retenue de 1 pour 100 sur le traitement de ses agents commissionnés, et par une subvention égale.

Cette caisse supporte pour moitié (l'autre moitié incombant directement à la Compagnie) :

1° La fourniture gratuite, au personnel commissionné, de médicaments, bandages, appareils, etc., traitements hydrothérapiques ou thermaux ordonnés par ses médecins);

2° En cas de maladies ou de blessures *ne pouvant être imputées au service*, le payement intégral des agents commissionnés pendant un délai de 2 mois et 8 jours, généralement prolongé suivant les besoins;

3° En cas de décès survenant à la suite de ces maladies ou de blessures, le payement d'une somme égale au montant du traitement mensuel de l'agent décédé, pour frais d'inhumation, et (outre toute autre pension et allocation) le payement à sa veuve ou à ses orphelins, à titre de premiers secours, d'une somme égale à 4 mensualités de son traitement.

Au 1er janvier 1903 la *Caisse de prévoyance* possédait 1,000,000 francs, après avoir dépensé, dans le cours de l'année précédente, 195,595 francs en médicaments; 285,398 francs en demi-traitements d'agents malades; 90,670 francs en frais d'inhumation ou premiers secours aux familles d'agents décédés; 139, 546 francs en secours extraordinaires.

Outre ces charges qu'elle partage avec la *Caisse de prévoyance*, la Compagnie en supporte, à elle seule, beaucoup d'autres. Elle supporte notamment les frais du service médical, la rétribution de ses 192 médecins; elle entretient 210 bourses pour les enfants de ses agents, 90 bourses de garçons à l'*Orphelinat de Saint-Vincent de Paul* à Paris, à l'*École commerciale* de l'avenue Trudaine; aux écoles professionnelles de Reims, de Nancy, de Mézières, de Charleville; à l'*École Fénelon*, à Vaujours; 120 bourses de filles à l'*Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine;* aux orphelinats de Reims, Champigny, Fère-Champenoise et Montmirail; à l'École professionnelle et ménagère de Reims.

Elle distribue des secours, pour besoins exceptionnels résultant d'une maladie de la femme ou des enfants, de charges particulières de famille, de dettes contractées pour cause honorable, etc.

Elle alloue des indemnités d'habillement, de résidence, des indemnités pour cherté de vivres, pour déplacement, déménagement, etc.

Elle loge, chauffe et éclaire gratuitement plusieurs milliers de ses agents.

Elle subventionne 20 sociétés libres de consommation fondées par son personnel.

Elle paye, pendant trois mois au moins, le traitement intégral des agents commissionnés (et le plus souvent celui des autres), en cas de maladie ou de blessures provenant du service, et, s'ils meurent à la suite de ces maladies ou blessures, prend à sa charge les frais de leur inhumation.

Elle paye les soins médicaux, les médicaments des agents en régie, dont la maladie n'est pas imputable au service, et qui, n'ayant pas subi de retenue, ne peuvent recevoir aucune allocation de la *Caisse de prévoyance*.

Mentionnons enfin l'école primaire fondée par la Compagnie à Igney-Avricourt, les maisons ouvrières qu'elle a construites pour ses agents du dépôt de Chalindrey et sa cité ouvrière de Romilly; les cours professionnels qu'elle a ouverts pour les fils des ouvriers de ses ateliers de La Villette, Épernay, Romilly et Mohon.

Pendant l'exercice 1902, la Compagnie des chemins de fer de l'Est a dépensé, pour ses diverses institutions patronales, les sommes suivantes :

Versements à la Caisse des retraites	5,215,265f
Versements à la Caisse de prévoyance	408,526
Secours aux agents non souscripteurs à cette caisse	59,454
Personnel du service médical	147,731
Fourniture de médicaments	113,442
Salaires de maladie (en outre de la part supportée par la Caisse de prévoyance)	1,220,111
Allocations spéciales aux agents chargés de famille	223,472
Allocations pour cherté de la vie dans certaines localités	145,776
Gratifications	1,152,184
Boissons hygiéniques, chaudes ou rafraîchissantes	38,794
Allocations aux coopératives de consommation fondées et gérées par le personnel de la Compagnie	68,830
Contribution aux dépenses d'habillement	326,940
Bourses fondées et autres dépenses scolaires	84,343
Remboursement de prestations	53,769

En laissant de côté divers avantages accordés au personnel, mais non susceptibles d'évaluation (tels que facilités de circulation, fourniture du combustible au prix de revient, etc), la Compagnie a donc consacré, pour l'année 1903, à ses dépenses patronales, la somme de **9,258,637** francs, représentant 16,95 pour 100 des traitements ou salaires de son personnel et 47,41 pour 100 du dividende distribué par elle à ses actionnaires (20,750,000 fr.)

2567. — **Compagnie du Chemin de fer d'Orléans** — A établi la participation aux bénéfices, consistant en un prélèvement sur le produit de l'exploitation, variant avec les dividendes et réparti entre ses agents commissionnés, au prorata de leur traitement. Sur ce prélèvement, la Compagnie affecte une somme représentant 10 pour 100 des traitements à la constitution de retraites par voie de versements à la *Caisse nationale*. Quand le prélèvement est supérieur à ces 10 pour 100, le surplus est remis aux agents; quand il est inférieur — ce qui est le cas depuis plusieurs années — la Compagnie complète de ses deniers le versement Sur le total de ce versement, qui s'élevait, en 1902, à 3,194,289 francs, la participation représentait 2,100,516 francs; l'allocation supplémentaire, 1,093,773 francs.

De cette Caisse, que n'alimente aucune retenue, les agents commissionnés reçoivent, à 55 ans d'âge et après vingt-cinq ans de service, une pension égale à la moitié du traitement moyen des six dernières années, augmenté de 1/40 de ce traitement (dont elle ne doit pas toutefois dépasser

les trois quarts) par chaque année de service en plus. Si les versements faits sont insuffisants pour constituer la pension intégrale, la Compagnie se charge de parfaire la différence.

Les agents et ouvriers non commissionnés reçoivent de la Compagnie, sans retenue, au même âge, après le même temps de service, une pension de 350 francs, augmentée de 10 francs par chaque année de service au delà de vingt-cinq (jusqu'au maximum de 400 francs) et réversible, par moitié, sur la tête de la veuve et, en cas de prédécès de la veuve, sur la tête des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans

Dès 1888, c'est-à-dire dix ans avant la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, la Compagnie allouait aux agents victimes d'accidents de service, n'engageant pas sa responsabilité et entraînant pour ces agents une incapacité de travail quels que fussent leur âge et la durée de leurs services, une pension égale à la moitié de leur traitement moyen des 6 dernières années, réversible (avec minimum de 300 francs) sur la tête de leur veuve ou de leurs orphelins. Ce régime avait entraîné, en 1898, une dépense de 202,894 francs.

Depuis le mois de mars 1899, les indemnités au profit des agents victimes d'accidents de service ou de leur famille sont liquidées conformément aux prescriptions de la loi du 9 avril 1898. Toutefois, la Compagnie, allant au delà des prescriptions de la loi, a maintenu, en cas d'accident suivi de mort, le minimum de rente de 300 francs pour les veuves et les orphelins, et, en cas d'incapacité temporaire de travail, l'agent continue à recevoir une indemnité journalière égale à son salaire intégral jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son travail ou jusqu'au jour de la liquidation de la rente prévue pour incapacité permanente de travail. Le capital nécessaire pour le service des pensions aux agents victimes d'accidents de service ou à leurs veuves a été de 406,102 francs en 1902.

La Compagnie assure à tous ses agents des soins médicaux, et, à ceux dont le traitement n'atteint pas 2,100 francs, elle donne des médicaments gratuits

Elle a dépensé, en outre, pendant l'année 1902, 1,875,119 francs en secours pour malades, charges de famille, etc; — 99,972 francs en indemnités pour mise en réforme anticipée; — 1,685,137 francs pour gratifications diverses; — 64,116 francs en distribution de boissons hygiéniques pendant les chaleurs et de boissons chaudes pendant l'hiver.

Elle a donné, comme tous les ans, depuis 1892, une subvention de 100,000 francs à la société de secours mutuels fondée par ses agents en 1865. En outre, elle augmente de 50 pour 100 la pension servie par cette société aux agents ne jouissant pas d'une pension de retraite, ce qui a entraîné pour elle, en 1902, une dépense de 30,000 francs

Elle a établi au profit de son personnel : à Paris, un réfectoire, une boulangerie et une boucherie; — des classes ou conférences du soir pour ouvriers ou apprentis; — un externat de filles, comprenant une classe enfantine (80 élèves en 1902) et sept autres classes (273 élèves); — un ouvroir professionnel où les filles d'agents peuvent entrer à 13 ans, apprendre

gratuitement la confection des robes, des gilets, la fabrication des fleurs artificielles, et rester, après leur apprentissage, comme ouvrières rétribuées (50 apprenties et 113 ouvrières en 1902); — à Paris, Orléans, Tours, Périgueux, Bordeaux, des magasins fournissant au prix coûtant sur tout le réseau des articles de consommation ou d'habillement, ces derniers confectionnés presque exclusivement, au magasin de Paris, par des femmes, veuves ou filles d'agents, dont 354 ont reçu, en 1902, pour ces travaux, 57,711 francs de salaires.

Elle a fondé enfin, pour les fils d'agents, 10 bourses à l'école communale de l'avenue Trudaine, et 15 bourses à chacune des écoles professionnelles de Vierzon et de Nantes; pour les filles, 10 bourses à l'Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine.

A ces divers objets, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consacré, en 1902, la somme de **12,448,831** francs, soit plus de 50 pour 100 du dividende distribué aux actionnaires.

2568. — **Réseau des chemins de fer de l'État**, rue du Châteaudun, 42. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — A fondé :

1° Pour ses employés ou ouvriers non commissionnés, une société de secours mutuels, qu'alimentent une cotisation, retenue sur les salaires, représentant 3 pour 100 de ces salaires, et une allocation d'égale somme fournie par l'administration, et assurant aux sociétaires valides à 55 ans, aux infirmes à tout âge, une pension proportionnée aux versements qu'ils ont effectués;

2° Pour les agents et ouvriers faisant partie du personnel commissionné de tous les services, une caisse de retraites, dont la dotation est formée, — en ce qui concerne les agents payés à l'année, d'une retenue de 5 pour 100 opérée mensuellement sur le traitement fixe, d'une retenue du douzième de ce traitement lors de la nomination et du douzième de toute augmentation ultérieure; — en ce qui concerne les ouvriers payés à l'heure, par une retenue de 5 pour 100 sur leurs salaires; — enfin, par une subvention de l'administration égale au double des retenues opérées sur les traitements ou salaires.

Les retenues sont restituées, sans intérêts : aux agents et ouvriers quittant le réseau de l'État sans avoir droit à une pension de retraite; — à la veuve, ou, à défaut de veuve, aux enfants des agents ou ouvriers décédés en fonctions avant 15 ans de service; — aux agents ou ouvriers admis à la retraite, qui en font la demande et dont la pension est, en ce cas, réduite de moitié.

Pour avoir droit à la pension de retraite, il faut avoir 55 ans d'âge et 25 ans de service.

La pension de retraite est basée sur la moyenne des traitements des six dernières années, ou, si ce décompte est plus avantageux aux pensionnés, de toute la durée de leur service.

La pension est augmentée d'un cinquantième du traitement ou salaire moyen pour chaque année excédant 25 ans de service; mais son maximum

est fixé aux trois quarts du traitement ou salaire moyen des dix dernières années, sans que ce maximum puisse dépasser 6,000 francs.

Les agents « et ouvriers » réformés à raison d'infirmités contractées par suite de leurs fonctions « ou atteints par la limite d'âge déterminée par le décret du 18 janvier 1896 », avant d'avoir réalisé les conditions d'âge et de durée de service fixées par l'article 4, ont droit à une pension proportionnelle de retraite s'ils ont au minimum quinze ans de service.

Pour les mécaniciens, chauffeurs et autres agents des trains qui sont dans l'incapacité de faire aucun service après 50 ans d'âge et 20 ans de service, la liquidation de leur pension est faite comme s'ils avaient 55 ans d'âge et 25 ans de service.

« Les agents et ouvriers quittant le réseau en dehors des cas indiqués au paragraphe 1er du présent article, avant d'avoir réalisé les conditions d'âge et de durée de service fixées par l'article 4, mais comptant au moins 15 ans de service, ont droit à une pension calculée dans les conditions déterminées au paragraphe 2 du présent article et dont la jouissance est différée jusqu'à 55 ans. »

La pension de retraite de l'agent « ou de l'ouvrier » est réversible par moitié sur la tête de la veuve et, « à défaut de veuve ou si elle est déchue de ses droits, » sur la tête de ses enfants âgés de moins de 18 ans.

La part réversible sur les enfants est partagée entre eux par égales portions et payée à chacun d'eux, jusqu'à l'âge de 18 ans, sans que la part d'un enfant soit réversible sur les autres.

Au décès d'une femme retraitée comme employée commissionnée des chemins de fer de l'État, la moitié de la pension qui lui était servie en cette qualité est reversée sur ses enfants légitimes agés de moins de 18 ans. Le mari ne peut réclamer aucune part de la pension allouée à sa femme.

Lorsqu'un agent « ou ouvrier » décède dans l'exercice de ses fonctions après 15 ans de service, cet agent « ou ouvrier » est considéré comme ayant été mis d'office à la retraite et sa veuve ou ses enfants mineurs ont droit à la partie réversible de la pension qui lui aurait été attribuée.

AUTRES SOCIÉTÉS OU MAISONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE AYANT OBTENU, A L'EXPOSITION DE 1900 UN GRAND PRIX OU UNE MÉDAILLE D'OR POUR LEURS INSTITUTIONS PATRONALES

2569-2594

Grands prix :

Compagnie du Canal de Suez. — Siège : rue Charras. — Participation de 2 pour 100 sur les bénéfices nets attribués au personnel. —

Assure à ses ouvriers, après 30 ans de service, une retraite représentant de 33 à 50 pour 100 de leur salaire; à ses employés, après 30 ans de service, une retraite représentant 60 pour 100 de leur traitement moyen pendant les trois dernières années; une retraite proportionnelle si la durée de leur service est moindre; — la moitié de ces retraites étant réversible sur la tête de leur veuve ou de leurs orphelins mineurs.

Société des Raffineries et Sucreries Say. — Siège : boulevard de la Gare, 123. — Participation aux bénéfices. — Caisse de retraites, fondée en 1895, assurant aux employés une retraite proportionnelle à la durée de leur service, alimentée par un versement volontaire de 5 pour 100 sur leur traitement et par une subvention de la Société. — Allocation annuelle de 300 francs à chaque ouvrier, à partir du jour où il compte 20 ans de services consécutifs à l'usine, transformée en une pension de 500 francs pour ceux qu'un des médecins de la Société a reconnus incapables de travailler. — *Caisse d'économies*, recevant les épargnes des employés et ouvriers et leur servant pour leurs dépôts un intérêt de 5 pour 100.

Maison Tulsu. — Fonderie de caractères (ancienne *Maison Deberny et Cie*) — A fondé, en 1848, pour ses ouvriers comptant six mois de service, une caisse de retraites dite *Caisse d'atelier*, alimentée par un prélèvement sur ses bénéfices, par une retenue de 2 pour 100 sur les salaires, et servant une pension partielle, après 20 ans de service, aux ouvriers continuant à travailler dans la maison, une pension entière aux ouvriers âgés de 55 ans et ne travaillant plus.

Société des manufactures de glaces et de produits chimiques de Chauny, Saint-Gobain et Cirey. — Siège : à Paris, place des Saussaies, 1. — Sert à ses ouvriers âgés ou infirmes une pension de retraite dont la quotité varie du cinquième au quart de leur salaire, et dont une partie est réversible sur leur veuve et leurs orphelins, à la condition qu'ils consentent, de leur côté, des versements devant augmenter le chiffre de cette pension. — Alloue une indemnité aux réservistes et territoriaux. — A organisé en outre un service médical gratuit; — une Caisse d'économies, des magasins d'approvisionnement, des cantines, des écoles maternelles, des ouvroirs, des écoles d'apprentissage, et construit 1,500 logements ouvriers, dont un grand nombre sont concédés gratuitement.

Maison Barbas, Tassart et Balas (ancienne *Maison Goffinon*). Alloue, depuis 1862, 5 pour 100 de ses bénéfices nets à ses ouvriers comptant 3 ans de service, avec contrôle des comptes par un expert arbitre : moitié versée en espèces, moitié portée à leur compte à une Caisse de prévoyance et de retraite.

Établissements Schneider et Cie. — Siège social : à Paris, rue d'Anjou, 42. — Pension de retraite de 365 francs, sans retenue sur les salaires,

assurée à tout ouvrier comptant 30 ans de service; — caisse d'épargne servant aux déposants un intérêt de 5 pour 100 jusqu'à 1,000 francs, de 4 pour 100 jusqu'à 2,000, de 3 pour 100 jusqu'à 20,000 francs; — indemnité quotidienne de 1 à 2 francs allouée pendant six mois aux ouvriers malades; — allocations aux réservistes, aux territoriaux, aux pères de famille ayant plus de cinq enfants âgés de moins de 15 ans; — service médical et pharmaceutique gratuit; — hôpital de 128 lits réservé aux ouvriers, ouvert en 1894; — maison de retraite, de 70 lits, fondée en 1887, recevant gratuitement des ouvriers âgés; — 62 écoles, 10 salles d'asile; — 133 logements ouvriers, gratuits pour les retraités et les veuves chargées de famille, loués aux autres de 1 fr. 25 à 8 francs par mois.

Médailles d'or :

La Nationale, compagnie d'assurance. — Alloue depuis 1830 à ses employés 5 pour 100 de ses bénéfices, répartis selon le chiffre de leur traitement et la durée de leurs services.

L'Aigle, compagnie d'assurance. — A fondé en 1872 une caisse de prévoyance pour ses employés, à laquelle elle verse 3 pour 100 des dividendes.

L'Urbaine, compagnie d'assurance. — A fondé en 1875 une caisse de prévoyance à laquelle elle verse 4 pour 100 de ses bénéfices nets, répartis entre ses employés au prorata de leur traitement, mais que ceux-ci ne touchent qu'après 25 ans de service ou à 60 ans d'âge.

Maison Boulenger et Cie, faïencerie de Choisy-le-Roi. — Conseil de famille; — caisse de secours et de prêts; — caisse d'épargne; — crèche, asile, ouvroir; — secours de 2 francs par jour pour la femme et de 0 fr. 50 par enfant de tout ouvrier comptant 5 ans de service, appelé sous les drapeaux; — pension de retraite de 720 francs pour les ouvriers, de 500 francs pour les ouvrières, après 25 ans de service et lorsque l'incapacité de travail est reconnue.

La Grande Maison (Simon et Cie), rue Fontaine-au-Roi, 15. — Caisse de secours; pensions de retraite, etc., représentant une majoration de 9,90 pour 100 des traitements et salaires.

Maison A. Piat, constructeur mécanicien. — A établi, en 1882, pour ses ouvriers comptant 5 ans de service, la participation sans quantième déterminé : moitié versée en espèces; moitié portée, à leur compte, à la *Caisse nationale des retraites*. — A institué en outre une société de secours mutuels, avec retraite, assurance en cas de décès, etc.

Maison Thuillier frères, couverture et plomberie. — Alloue, depuis 1887, 10 pour 100 de ses bénéfices nets à ses ouvriers comptant 3 ans de

service, avec contrôle des comptes par un expert arbitre : moitié portée à leur compte à la *Caisse nationale des retraites*, moitié versée à leur compte.

Ls Musés social (voir section II).

Compagnis des Messageries maritimss.

Compagnie d'assurancss générales sur la vis.

Compagnis générals dss Omnibus.

Maison Baille-Lsmairs, fabrique de jumelles. — Alloue, depuis 1885, 25 pour 100 de ses bénéfices nets, proportionnellement à leur salaire et avec contrôle des comptes par un comité de direction, à ses ouvriers comptant cinq ans de service, et aux apprentis ayant fait leurs 4 années d'apprentissage dans la maison : deux tiers versés en espèces, un tiers porté à leur compte à la *Caisse nationale des retraites*. La maison Baille-Lemaire a reçu le prix Audéoud.

Établisssmsnt Msnisr, fabrique de chocolat. — Siège social : à Paris, rue de Châteaudun, 56. — A établi, au profit de son personnel, des maisons ouvrières, un magasin d'approvisionnement, une caisse d'épargne servant un intérêt de 6 pour 100; des primes d'ancienneté, un service médical gratuit. — La *Maison de retraite Claire Menier*, contenant 32 lits, reçoit gratuitement les plus vieux ouvriers des usines de Noisiel.

Parfumeris Ed. Pinaud (Victor Klotz, successeur). — Siège social : place Vendôme, 18 — Constitue au profit de chacun de ses ouvriers un capital-patrimoine, dont il peut être disposé à la sortie de l'atelier, ou qui est remis, en cas de décès, aux ayants droit. — Ce patrimoine individuel est formé, sans contribution de l'intéressé, par des primes annuelles, que verse la maison : primes de 50 francs après 5 ans de service; de 100 francs après 10 ans; — de 150 francs après 15 ans; — de 200 fr. après 20 ans

Hors concours :

Caisss patronals ds retraites en faveur des ouvrisrs des Forgss ds France, cité de Londres, 2. — Fondée en 1894. — Versements faits exclusivement par les patrons. — Les retraites sont liquidées quand le bénéficiaire a 60 ans; exceptionnellement, en cas d'incapacité absolue de travail, quand il a 55 ans. — Le chiffre éventuel de la retraite, à 60 ans, peut atteindre 180 francs.

Imprimerie A. Chaix, rue Bergère, 20. — Après avoir essayé sans succès le système de la participation en 1848, l'a définitivement adopté en 1871. Alloue 15 pour 100 de ses bénéfices à ses employés ou ouvriers comptant 3 ans de service, proportionnellement à leur traitement : un tiers

versé en espèces aux participants; un tiers capitalisé pour leur être remis à 60 ans d'âge et après 20 ans de service, ou quand ils quittent la maison; un tiers auquel ils cessent d'avoir droit dans ce dernier cas. La maison Chaix a, en outre, créé une remarquable école d'apprentissage et une caisse de retraite pour ses anciens apprentis devenus ouvriers, et une caisse d'assurance en cas de décès, fonctionnant à ses frais.

Le Phénix, compagnie d'assurance, rue Lafayette, 33. — Gratifications d'ancienneté du vingtième du traitement, après 4 années de service, augmentée, de quatre en quatre ans, d'un nouveau vingtième; — caisse d'épargne alimentée par une retenue de 5 pour 100 sur les traitements, par les gratifications d'ancienneté et par un versement de la Compagnie, égal à 10 pour 100, d'après une durée de 15 à 20 ans de service, de 20 pour 100 après vingt ans de service. Les fonds inscrits au compte de l'employé lui sont remis quand il cesse ses fonctions.

La France, compagnie d'assurance sur la vie.

L'Union, compagnie d'assurance, place Vendôme, 9. — A adopté, dès 1837, le régime de la participation aux bénéfices. Le taux de cette participation a été porté, en 1892, à 7 et demi pour 100, représentant une majoration des traitements qui varie de 9,32 pour 100 à 27,96 pour 100 — *Capital-patrimoine*. Le livret individuel ouvert à tout employé est alimenté par une retenue de 5 pour 100 sur les traitements et par le montant de la participation. Ce livret peut être liquidé à partir du jour où le titulaire compte 55 ans d'âge, ou en cas de décès, de démission ou d'infirmités graves.

AUTRES SOCIÉTÉS
OU MAISONS AYANT ADOPTÉ LE RÉGIME DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES (1)

2595-2638

Comptoir de l'industrie linière. — Depuis 1846.
Maison Deberny et Cie, fondeurs-graveurs. — Depuis 1848.
E. Roland-Gosselin, agent de change. — Depuis 1871.
Vernes et Cie, banquiers. — Depuis 1871.
Maison Pérignon et Cie, plomberie et cuivrerie d'art. — Depuis 1872.
Godchaux et Cie, imprimeurs-éditeurs. — Depuis 1872.
Compagnie d'assurance « le Soleil ». — Depuis 1872.

(1) Et ayant leur siège social à Paris ou dans le département de la Seine.

Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques, à Saint-Denis — Depuis 1872.
Librairie Masson et Cie. — Depuis 1874.
Compagnie d'assurance « l'Abeille ». — Depuis 1876.
Sautter, Harlé et Cie, constructeurs-mécaniciens. — Depuis 1877.
Buttner-Thierry, imprimeur-lithographe. — Depuis 1879.
Caillette frères, entrepreneurs de maçonnerie. — Depuis 1881.
Lefranc et Cie, fabricants d'encres d'imprimerie. — Depuis 1881.
Mildé fils et Cie, électriciens. — Depuis 1882.
Cusenier fils et Cie, distillateurs. — Depuis 1882.
Gilon frères, serruriers-constructeurs. — Depuis 1883.
Lombart, chocolatier. — Depuis 1885.
Delalonde, entrepreneur de travaux publics. — Depuis 1885.
Saunier, entrepreneur de peinture — Depuis 1885.
Monduit fils, plomberie et cuivrerie d'art. — Depuis 1886.
Maison Félix, couturier. — Depuis 1886.
Compagnie d'assurance « la Foncière ». — Depuis 1889.
Compagnie d'assurance « la Providence ». — Depuis 1890
Maison Bréguet, appareils de précision. — Depuis 1890.
Compagnie nationale de voitures « l'Abeille », Paris. — Depuis 1892.
Muller et Roger, fonderie de bronze. — Depuis 1892.
Société anonyme d'éclairage électrique du Secteur de la place Clichy. — Depuis 1892.
Société du tubulaire Barlier. — Depuis 1893.
Société des Forges de Sedan. — Depuis 1893.
Société générale des Chemins de fer économiques. — Depuis 1893
Maison Pantz, ingénieur-constructeur. — Depuis 1895.
Lefebvre, bijoutier. — Depuis 1895.
Compagnie générale transatlantique. — Depuis 1895.
Ducher (ancienne maison Gerhaud), tailleur. — Depuis 1895.
Société anonyme du Nickel.
Société des Grands Moulins de Corbeil. — Depuis 1895.
Jules Jaluzot et Cie (Grands Magasins du Printemps). — Depuis 1895.
Société générale des Téléphones. — Depuis 1895.
Banque parisienne. — Depuis 1895.
Compagnie foncière de France. — Depuis 1895
Compagnie française de télégraphe de Paris à New-York. — Depuis 1895.
Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. — Depuis 1895.
Bergeron, fabricant de cartonnages. — Depuis 1898.

XXXV

SECOURS DIVERS AUX INDIGENTS

2639-2658. — **Bureaux de bienfaisance.** — Furent institués, par arrêté directoral du 27 novembre 1796, au nombre de 48 (un par section urbaine). Furents réduits, en 1801, à 12 (un par arrondissement), sous le nom de *Comités centraux*, les 48 bureaux de section n'étant maintenus que comme leurs succursales. En 1816, ces bureaux-succursales disparurent, et les 12 comités centraux furent réorganisés sous le nom de *Bureaux de charité*, qu'ils perdirent en 1831, pour reprendre leur nom primitif. En 1860, leur nombre fut porté à 20, comme celui des arrondissements de Paris.

En vertu du décret du 15 novembre 1895 qui les a réorganisés, ils se composent du maire, des adjoints, des conseillers municipaux de l'arrondissement, et au moins de quatre administrateurs (ou administratrices, car les femmes peuvent désormais en faire partie) par quartier, qui sont nommés pour quatre ans par le préfet de la Seine. Les administrateurs sont eux-mêmes secondés par des commissaires et des dames en nombre variable.

Une délégation du bureau se réunit tous les jours, et le bureau lui-même deux fois par mois, au moins, sous la présidence du maire.

Les bureaux de bienfaisance distribuent, sous le contrôle de l'administration de l'Assistance publique, aux habitants de l'arrondissement dont les besoins ont été constatés par un de leurs membres (ou par un des visiteurs salariés attachés à certains bureaux), des secours en argent, et exceptionnellement des secours en nature (bons de pain, bons de logement, combustible, vêtements et lait dans certains arrondissements).

Ils accordent des secours annuels aux *indigents* (admis au contrôle par le directeur de l'Assistance publique), c'est-à-dire aux Français habitant Paris depuis 3 ans, incapables par leur âge (sans que cet âge soit déterminé) ou leur invalidité de pourvoir à leur subsistance, et aux femmes veuves, séparées, divorcées ou abandonnées ayant des charges exceptionnelles de famille et remplissant les mêmes conditions de nationalité et de domicile.

Ils secourent temporairement comme « nécessiteux » les individus valides ou malades qui ne peuvent momentanément pourvoir à leur subsistance, et ceux qui, étant inscrits comme indigents, ont besoin d'une assistance exceptionnelle.

La délégation permanente du bureau peut seule allouer des secours extraordinaires aux indigents ou aux nécessiteux

Les nécessiteux et indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance

reçoivent gratuitement les appareils dont, par suite de blessures ou d'infirmités, ils peuvent avoir besoin : ils sont gratuitement admis en état de convalescence aux asiles de Saint-Maurice ou du Vésinet, et, quand ils meurent, sont inhumés aux frais de la Ville.

Les nécessiteux peuvent, en outre, bénéficier de la gratuité des soins médicaux donnés, soit à domicile, soit aux consultations des dispensaires, par les médecins du service de l'assistance médicale, de la gratuité des médicaments, et, comme on l'a vu plus haut (section III), de la gratuité des soins d'une sage-femme.

Les ressources des bureaux de bienfaisance sont constituées par leurs recettes propres (produit des donations et legs ; produit des troncs, quêtes, collectes, fêtes de bienfaisance, etc.), et par une subvention prélevée sur l'ensemble des ressources de l'Assistance publique.

Cette subvention varie selon le nombre des indigents de chaque arrondissement et selon l'importance des ressources propres dont dispose chaque bureau de bienfaisance.

Le budget de 1903 comporte pour les bureaux des 20 arrondissements les crédits suivants :

Secours aux indigents (au nombre de 51,689)......	4,534,096f (1)
Secours aux nécessiteux........................	2,149,381
Assistance médicale à domicile..................	1,317,100
Fondation Montyon..............................	265,777 (2)
Fondations diverses............................	250,620

Les bureaux de bienfaisance sont, en outre, chargés de la répartition des secours de loyers et des bons de logement qui figurent au budget de la ville de Paris — les secours de loyers pour 300,000 francs, les bons de logement pour 25,000 francs.

En dehors des secours distribués par les bureaux de bienfaisance, le préfet de la Seine et le directeur de l'Assistance publique disposent, le premier d'un crédit de 30,000 francs, le second d'un crédit de 64,000 francs, destinés à venir en aide à certaines catégories de malheureux, notamment aux pauvres honteux, et à compléter, dans quelques cas spéciaux, l'intervention des bureaux de bienfaisance.

L'administration centrale accorde enfin directement des secours de route aux nécessiteux qui, domiciliés depuis plus d'un an à Paris, désirent retourner dans leur pays d'origine et justifient y avoir un gîte, ou du travail assuré.

2659-2734. — **Bureaux de bienfaisance de la banlieue.** — Il existe un bureau de bienfaisance dans chacune des 76 communes de la banlieue.

(1) Les secours aux indigents leur sont payés sous forme de mensualités variant de 3 à 30 francs.

(2) Le crédit de la Fondation Montyon est destiné partie à l'achat d'appareils orthopédiques, partie à l'allocation de secours aux malades convalescents sortant des hôpitaux.

MAISONS DE CHARITÉ LIBRES (1).

2735-2842

A Paris :

Trois dans le Ier arrondissement :

Rue du Roule, 13. — Fondée en 1817. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue du Bouloi, 20. — Fondée en 1802. — Même direction.

Rue aux Ours, 23. — Fondée en 1858. — Dirigée par les *Sœurs de l'Immaculée-Conception.*

Une dans le IIe arrondissement :

Rue Réaumur, 85. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Quatre dans le IIIe arrondissement :

Rue Montgolfier, 22. — Fondée en 1803. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue des Arquebusiers, 15. — Fondée en 1834. — Même direction.

Rue Amelot, 102. — Fondée en 1881. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).*

Rue Charlot, 58. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Charles.*

Six dans le IVe arrondissement :

Rue Geoffroy-l'Asnier, 30. — Fondée en 1855. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Rue du Cloître-Saint-Merri. — Fondée en 1713. — Même direction.

Rue Poulletier, 5. — Fondée en 1656. — Même direction.

Rue Vieille-du-Temple, 47. — Fondée en 1852. — Même direction.

Rue du Fauconnier, 11. — Fondée en 1735. — Même direction.

Rue des Guillemites, 10. — Même direction. — Fondée par saint Vincent de Paul.

Quatre dans le Ve arrondissement :

Rue du Cardinal-Lemoine, 69. — Fondée en 1853. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* (vestiaire).

Rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Fondée en 1792. — Même direction.

Rue Nicole, 9. — Fondée en 1782. — Même direction.

Rue des Bernardins, 15. — Fondée en 1818. — Même direction.

(1) Les religieuses desservant ces maisons assistent à domicile les pauvres et particulièrement les malades.

Quatre dans le VI[e] arrondissement :

Rue de Vaugirard, 82. — Fondée en 1778. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue d'Assas, 26 — Fondée au dix-septième siècle. — Même direction.

Rue Saint-Benoît, 18 — Même direction.

Boulevard Montparnasse, 92. — Fondée en 1863. — Même direction.

Cinq dans le VII[e] arrondissement :

Rue de Grenelle, 77 — Fondée en 1845. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Rue Perronnet, 9. — Fondée en 1827. — Même direction.

Hôtel des Invalides. — Fondée en 1676. — Même direction.

Rue Oudinot, 3. — Fondée en 1816. — Même direction (vestiaire).

Rue de Grenelle, 182. — Fondée en 1803. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1851. — Même direction.

Quatre dans le VIII[e] arrondissement :

Rue de la Ville-l'Évêque, 14. — Fondée en 1881, en remplacement d'une autre, fondée en 1720. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue de Monceau, 15 *bis*. — Même direction.

Rue de Monceau, 95. — Fondée en 1852. — Même direction.

Rue Christophe-Colomb, 10. — Fondée (rue de Chaillot) en 1823. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse*.

Quatre dans le IX[e] arrondissement :

Rue de La Tour-d'Auvergne, 18. — Fondée en 1861 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Rue de la Chaussée-d'Antin, 27 — Fondée en 1845 — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge* (de Tours).

Rue de Milan, 16. — Fondée en 1855. — Dirigée par les *Sœurs de l'Immaculée-Conception*.

Rue d'Hauteville, 56. — Fondée en 1838. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Deux dans le X[e] arrondissement :

Rue de Rocroi, 6. — Fondée en 1810. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

Rue du Canal-Saint-Martin, 10. — Fondée en 1882 — Même direction. (Ouvroir de dames, Faubourg-Saint-Martin, 119, lui fournissant des vêtements pour ses pauvres.)

Cinq dans le XI[e] arrondissement :

Rue Basfroy, 16 — Fondée en 1733. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

Rue du Chemin-Vert, 140 — Fondée en 1851 — Même direction

Rue Saint-Maur, 64. — Fondée en 1864. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Rue Alibert, 10. — Fondée en 1859. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue d'Angoulême, 81. — Fondée en 1851. — Même direction.

Quatre dans le XIIe arrondissement :

Rue des Menniers, 63. — Fondée en 1852. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Avenue Daumesnil, 59. — Fondée en 1898. — Dirigée par les *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétiennes* (de Nevers).

Rue de Reuilly, 77. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Ruty, 5. — Fondée en 1853. — Même direction.

Quatre dans le XIIIe arrondissement :

Rue Jenner, 39. — Fondée en 1850. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de la Glacière, 35. — Fondée en 1860. — Même direction.

Rue Bobillot, 49. — Fondée en 1858. — Même direction.

Place Jeanne-d'Arc, 26. — Fondée en 1855. — Même direction.

Trois dans le XIVe arrondissement :

Rue Gassendi, 29. — Fondée en 1859. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Vercingétorix, 43. — Fondée en 1889. — Dirigée par les *Sœurs du Saint-Nom de Jésus.*

Rue de la Tombe-Issoire, 75. — Fondée en 1867. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Deux dans le XVe arrondissement :

Rue Olivier-de-Serres, 23. — Fondée en 1835. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-André.*

Rue Violet, 77. — Fondée en 1874. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Sept dans le XVIe arrondissement :

Rue du Ranelagh, 68. — Fondée en 1866. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Lauriston, 78. — Fondée en 1864. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*

Rue Raynouard, 60. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Avenue Victor-Hugo, 117. — Fondée en 1866. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse*

Avenue Victor-Hugo, 154. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Jouvencet, 23. — Fondée en 1850. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Rue Boileau, 80. — Fondée en 1880. — Même direction.

Quatre dans le XVII[e] arrondissement :

Rue Bagen, 22. — Fondée en 1849. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1876. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Salneuve, 19. — Fondée en 1852. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.* (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Rue Gauthey, 29. — Fondée en 1869. — Même direction.

Rue Tocqueville, 27. — Fondée en 1875. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge* (de Tours). — (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Quatre dans le XVIII[e] arrondissement :

Rue Caulaincourt, 37. — Fondée en 1865. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Stephenson, 48. — Fondée en 1853. — Même direction.

Rue Jean-Cottin, 7. — Fondée en 1873. — Même direction.

Rue Championnet, 8. — Même direction.

Deux dans le XIX[e] arrondissement :

Rue de Crimée, 160. — Fondée en 1852. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Bouret, 20. — Fondée en 1864. — Même direction.

Trois dans le XX[e] arrondissement :

Rue des Haies, 70. — Fondée en 1887. — Dirigée par les *Sœurs de la Providence.*

Rue de Ménilmontant, 119. — Fondée en 1849. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de la Mare, 73. — Fondée en 1855. — Même direction.

HORS PARIS

Alfortville, rue Louis-Blanc, 48. — Fondée en 1895. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Aubervilliers, rue de La Courneuve, 7. — Fondée en 1858. — Même direction.

Bourg-la-Reine, place Condorcet. — Fondée en 1858. — Même direction.

Le Bourget, rue Ernest-Baroche. — Fondée en 1859. — Même direction.

Champigny, Grande-Rue. — Fondée en 1853. — Même direction.

Charenton, rue de Bordeaux, 10. — Vestiaire (vêtements et layettes con-

fectionnés par des dames de charité). Blanchissage et prêt de linge. — Fondée en 1861

Chatenay rue des Vallées, 5. — *Id.* — Fondée en 1861.
Clichy, rue Martre, 84. — *Id.* — Fondée en 1674. — Reconstituée en 1838.
Créteil, rue du Moulin, 15. — *Id.* — Fondée en 1858.
Drancy, Grande-Rue, 18. — *Id* — Fondée en 1881.
Fontenay-aux-Roses, place de l'Église. — *Id.* — Fondée en 1858.
Fresnes-les-Rungis, Grande-Rue, 29 — *Id* — Fondée en 1872.
Ivry, rue Parmentier. — *Id.* — Fondée en 1712.
Grand-Montrouge, Grande-Rue, 83. — *Id.* — Fondée en 1852.
Neuilly, rue des Poissonniers. — *Id.* — Fondée en 1828.
Puteaux. — *Id* — Fondée en 1856
Saint-Denis, rue de la Fromagerie, 27. — Fondée en 1849. — Place aux Gueldres, 12. — Fondée en 1869 — *Id.*
Saint-Ouen, rue Saint-Denis, 41. — *Id.* — Fondée en 1857.
Bagneux, rue d'Arcueil, 20 — Fondée en 1860
Arcueil, rue des Tournelles, 7 — Fondée en 1857.
Clamart, rue de Trosy, 45. — Fondée en 1857.
Bry-sur-Marne, rue du Tour, 14. — Fondée en 1865
Châtillon-sous-Bagneux, rue de Fontenay, 5. — Fondée en 1871.
Saint-Maurice, avenue Junod. — Fondée en 1669.
Dugny, rue Cretté-de-Palluel, 20 — Fondée en 1860.
Gentilly, rue Frileuse, 2. — Fondée en 1853
L'Hay, rue des Tournelles, 34. — Fondée en 1851.
Montreuil-sous-Bois, rue Victor-Hugo, 79 — Fondée en 1865.
Bas-Montreuil, rue de la République, 7. — Fondée en 1884.
Nanterre, rue de Saint-Germain, 60. — Fondée en 1859.
Pantin, rue de la Cristallerie, 5. — Fondée en 1861.
La Plaine-Saint-Denis, avenue de Paris, 141.
Stains, rue Carnot, 68. — Fondée en 1723.
Saint-Mandé, rue Mongenot, 29 — Fondée en 1660.

2843. — **Société philanthropique de Paris**, rue de Bellechasse, 15 (depuis le mois de mai 1904; précédemment rue des Bons-Enfants, 21). — Fondée en 1780 (sous le nom de **Maison philanthropique**). Reconstituée en 1801. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1839. — Administrée par un conseil que préside le prince A. d'Aremberg. — A reçu le *prix Audéoud*. — *Grand prix* et plusieurs *médailles d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — La plus ancienne des sociétés charitables de Paris et devenue la plus importante, elle pratique les modes d'assistance les plus variés : fourneaux, dispensaires d'adultes, dispensaires d'enfants, dispensaire-hopital chirurgical, primes d'encouragement pour les jeunes ouvriers désireux de s'établir, asile de nuit pour les femmes et les enfants, asile maternel pour les femmes récemment accouchées avec dispensaire spécial et infirmerie, hospice pour femmes âgées, habitations économiques, hôtel meublé pour dames et jeunes filles seules, secours de loyers, etc.; et,

malgré la diversité de ces services, malgré le nombre des établissements qu'elle y entretient, elle peut largement doter chacun d'eux, comme on l'a déjà vu pour ceux qu'on a rencontrés, à leurs places respectives, dans les précédents chapitres, comme on le verra encore, dans les chapitres suivants, pour les autres.

Nous n'avons, en ce moment, qu'à rappeler les origines de la Société, à marquer sommairement les différentes étapes de sa longue et brillante carrière (1).

C'est en 1780, comme nous l'avons indiqué, que sept « philanthropes », MM. le vicomte de Tavannes, Savalette de Lange, Le Camus de Pontcarré, Blin de Sainmore, de Saint-Martin, le docteur Girard, le docteur Jeanroy, conçurent et exécutèrent aussitôt le projet de former une association pour soulager la misère.

La *Maison philanthropique* — car tel était le nom adopté par cette association — commença par s'occuper des vieillards. Sur les premiers fonds qu'elle réunit, elle accorda un secours annuel à douze octogénaires Puis elle étendit son assistance à cinq autres catégories d'indigents : les ouvriers blessés dans leur travail, les femmes mariées en couches de leur sixième enfant, les veufs ou veuves chargés de six enfants légitimes, les pères et mères chargés de neuf enfants; enfin, les aveugles de naissance, pour qui, sur l'initiative et sous la direction de Valentin Haüy, elle ouvrit, rue Notre-Dame-des-Victoires, une école, cédée peu de temps après à l'État, et qui devait devenir l'*Institut national des jeunes aveugles*

Dès 1787, la *Maison philanthropique* assistait 1,046 indigents, dont 422 vieillards pensionnés Sa dépense totale était alors de 70,422 livres Louis XVI, qui l'avait prise dès le début sous sa protection, lui donnait une subvention de 500 livres par mois : le reste était couvert par les cotisations de ses membres et des dons particuliers.

Emportée, en 1794, par la tourmente révolutionnaire, la *Société philanthropique* devait renaître au commencement du Consulat.

Le 10 février 1800, M Benjamin Delessert ouvrait, rue du Mail, 18, pour servir aux indigents les soupes populaires inventées depuis peu par le comte de Rumfort, un fourneau qui, en quelques mois, distribua 20,000 soupes Joséphine Bonaparte en fonda presque aussitôt un second Cinq autres s'établirent l'année suivante. En 1802, 1,600,000 soupes furent distribuées aux pauvres de Paris par vingt-quatre fourneaux dont l'entretien ne coûta pas moins de 161,831 livres. Le comte Mathieu de Montmorency, MM. de Pastoret, Cadet de Vaux, de Candolle, qui s'étaient mis, avec Benjamin Delessert, à la tête de cette nouvelle œuvre, fondèrent un comité pour l'administrer. Comprenant un certain nombre d'anciens sociétaires de la *Maison philanthropique*, ce Comité songea aussitôt à la faire revivre, sous le nom de *Société philanthropique*

(1) L'histoire de la *Maison philanthropique* a été racontée, en détail, dans un livre fort intéressant imprimé (chez Lemerre, en 1892) par un de ses administrateurs actuels, M. Péan de Saint-Gilles, et auquel nous empruntons la plupart des détails qui vont suivre.

A sa première œuvre, qui se développait sans cesse (en 1812, elle distribua jusqu'à 4,342,569 portions, servies par 42 fourneaux, grâce à une importante allocation de l'Empereur voulant atténuer les souffrances causées par un très rigoureux hiver), la Société en avait ajouté d'autres : fondations d'écoles gratuites, entretien de cinq dispensaires d'adultes, encouragements aux Sociétés de secours mutuels — uniquement connues alors sous le nom de *Sociétés de prévoyance*. Partout où soixante ouvriers se réunissaient pour en former une, la Société leur accordait, avec ses conseils et son patronage, une subvention de 100 ou de 200 francs.

Sous la Restauration, la *Société philanthropique* — que le duc de Berry présida depuis 1816 jusqu'à sa mort — conserva ses fourneaux, ses dispensaires (elle en établit même, en 1817, un sixième); elle ne cessa de patronner les Sociétés de secours mutuels, devenues assez vivaces pour n'avoir plus besoin de son aide matérielle, et auxquelles, jusqu'à l'organisation définitive de 1852, elle devait servir de lien (1); mais elle ferma ses écoles, qu'elle n'a plus rouvertes depuis. Après la révolution de 1830, sous la présidence honoraire du duc de Nemours et la présidence effective de M Molinier de Monplanqua, comme après celle de 1848 et la restauration de l'Empire, sous celle du duc de La Rochefoucauld, la Société continua à entretenir largement ses anciens services, sans en créer de nouveaux (si ce n'est celui des primes d'encouragement aux jeunes ouvriers, inauguré en 1843).

C'est dans les vingt dernières années seulement que, sous la présidence du marquis de Mortemart (1875-1885) et surtout sous celle de son successeur, le prince d'Aremberg, la *Société philanthropique*, prenant une extension considérable et utilement secondée, depuis 1876, par un Comité de dames patronesses, a fondé de nombreux établissements nouveaux.

En 1879, ouverture d'un premier asile de nuit, pour femmes et enfants, dans une maison louée rue Saint-Jacques; en 1880, ouverture du septième dispensaire d'adultes (la Société en compte aujourd'hui 30); en 1882, ouverture d'un second asile de nuit pour femmes et enfants, rue Labat; en 1883, ouverture d'un troisième asile de nuit, d'un hospice pour femmes âgées et du premier dispensaire d'enfants, rue de Crimée; en 1886, asile maternel ouvert passage Raimbaut, grâce à la libéralité du baron Rozc, pour recevoir, avec leur enfant nouveau-né, les femmes sortant d'une maison d'accouchement (asile reconstruit en 1892; agrandi de nouveau, en 1897, à l'aide d'une donation de la baronne de Hirsch et doté, en 1902, d'une infirmerie annexe); en 1887, second dispensaire d'enfants, rue des Pyrénées, et reconstruction de l'asile de la rue Labat (à l'aide d'un legs de 300,000 francs fait, sans affectation spéciale, par M. Albert Hartmann); en 1888, fondation du troisième dispensaire d'enfants, et, sur l'initiative de M. G. Picot, affectation d'une somme de 500,000 francs, donnée par

(1) En 1835, la Société philanthropique mit au concours, avec un premier prix de 2,000 francs et un second de 1,000 francs, un *Traité sur les bases et conditions des sociétés de secours mutuels*.

MM. Armand et Michel Heine, à la construction de deux maisons ouvrières: l'une rue Jeanne-d'Arc, pour 33 familles; l'autre, boulevard de Grenelle, pour 46 familles; la même année, acquisition et reconstruction partielle (à l'aide d'un legs de M. Émile Thomas) de la maison louée, en 1879, rue Saint-Jacques, à laquelle est annexé un asile-ouvroir pour femmes enceintes, en attendant leur admission à la Maternité; en 1889, quatrième dispensaire d'enfants, rue Jean-Marie-Jego, fondé à l'aide d'un don de plus de 400,000 francs fait par Mme Edouard André; en 1891, inauguration d'une troisième maison à logements économiques, construite aux frais de MM. Armand et Michel Heine, avenue de Saint-Mandé, pour 53 familles d'ouvriers: en 1894, ouverture de deux maisons à logements économiques pour 67 familles, construites grâce à une donation de M. Jules Guérin; en 1896, ouverture d'un dispensaire-hôpital chirurgical fondé par M. Gouin, à Clichy, et remis par lui à la *Société philanthropique;* en 1898, inauguration d'une quatrième maison à logements économiques (rue de Clignancourt) pour 38 familles, construite à l'aide de dons divers et de fonds disponibles; en 1902, enfin, ouverture d'un dispensaire chirurgical pour femmes et enfants (avenue du Maine), d'un hôtel meublé pour dames et jeunes filles seules (rue des Grandes-Carrières), construit grâce aux dons du Dr Marjolin et de la baronne de Hirsch; et fondation d'une Caisse de secours de loyers et vêtements, à l'aide d'un legs fait à cette intention par Mlle Léonie Morin.

Pour entretenir ses premiers établissements depuis le commencement du siècle, il fallait que cette Société eût toujours disposé de ressources considérables; pour en créer tant de nouveaux depuis vingt ans, il fallut que pendant cette période elle en obtînt de bien plus importantes encore.

Depuis sa reconstitution, en 1801, jusqu'au 1er mai 1902, la *Société philanthropique*, en effet, a pu dépenser la somme de 28,824,554 francs

Dans les vingt-cinq premières années (1801-1826), le chiffre de ses dépenses avait varié de 27,615 francs (en 1801) à 446,080 francs (en 1812, grâce à l'importante subvention impériale dont nous avons parlé).

Dans la seconde période de vingt-cinq ans (1826-1850), ce chiffre a varié de 56,901 francs (en 1834) à 194,501 francs (en 1847).

Il a varié enfin, dans la troisième (1851-1875), de 51,882 francs (en 1872) à 147,861 francs (en 1874)

Dans les vingt-cinq dernières années, dans les quinze dernières surtout, il a fait un véritable bond :

1875-1876	105,622	1883-1884	550,624
1876-1877	122,643	1884-1885	353,360
1877-1878	129,448	1885-1886	371,769
1878-1879	223,094	1886-1887	768,880
1879-1880	347,840	1887-1888	577,966
1880-1881	189,342	1888-1889	1,152.930
1881-1882	306,564	1889-1890	881,343
1882-1883	516,030	1890-1891	953,518

1891-1892.......	735,525	1897-1898.......	1,293,448
1892-1893.......	944,519	1898-1899.......	1,263,326
1893-1894.......	1,065,050	1899-1900.......	1,074,076
1894-1895.......	1,058,992	1900-1901.......	1,350,020
1895-1896.......	907,502	1901-1902.......	2,130,108
1896-1897.......	2,073,261		

Après avoir su recueillir une telle fortune pour soulager tous les genres de misères, la *Société philanthropique* a le mérite, plus louable encore, de la gérer avec une rare économie. Dans son budget, plus élevé que celui de bien des villes, ses frais généraux figurent pour moins de 35,000 francs (1).

L'hôtel de la rue de Bellechasse où s'installe la *Société philanthropique* lui avait été légué par Mme la duchesse de Noas.

2844-3032. — **Société de Saint-Vincent de Paul.** Secrétariat général, rue de Furstenberg, 6. — Président du conseil de Paris : M. Paul Calon. — Fondée en 1833. — Divisée en conférences de quartiers. — Association d'hommes assistant matériellement et moralement les pauvres à domicile, leur distribuant des secours en nature, sous forme de bons de pain, de bons de fourneaux, de bons de chauffage, et se réunissant, chaque semaine, au siège de leur conférence, pour y exposer la situation, les besoins des familles qu'ils sont chargés de visiter, et donner leur offrande à la quête qui y est faite, principale ressource de l'œuvre.

A la visite des pauvres, la *Société de Saint-Vincent de Paul* a joint successivement diverses autres œuvres complétant son action charitable : patronages de garçons, caisses de loyers, comités de mariage, vestiaires, fourneaux, etc., dont nous avons parlé ou parlerons, en les plaçant dans leurs sections respectives.

Nées vers la même époque; sorties, l'une de la chambre de deux

(1) Outre ceux, dont nous avens eu l'occasien de parler en indiquant leurs fendations, du baron Reze (315,000 fr.), de M. Lailler (100,000 fr.), de la baronne de Hirsch (1,154,000 fr., plus 75,000 francs de rente 3 pour 100), de Mme Camille Favre (100,000 fr.), de M. Émile Thomas (200,000 fr.), de M. Albert Hartmann (300,000 fr.), de Mme Édouard André (412,000 fr.), de MM. Michel et Armand Heine (755,000 fr.), de M. et Mme J. Gouin (453,000 fr.), la *Société philanthropique* a reçu de nembreux dons et legs parmi lesquels nous en relevens huit de 10,000 francs (Mmes Mougeon, Alphonse Pinard, Tretry-Lateuche, baronne Nath. de Rothschild, MM. le baren Travey, de Charnacé, Aviet, Lupin), huit de 10,000 à 20,000 (Mmes Praet, J. Ephrussi, MM. le baron Delessert, Hottinguer, Chenu, Desmazures, de la Brunière et un anonyme), six de 20 à 25,000 (Mmes la comtesse Greffulhe, Clérembault, Margueritte, Bonnehée, MM. le baron Fr. Hettinguer et Dubourg), un de 30,000 (Mme Belnie), un de 32,000 (M. Tapen-Chollet), un de 35,000 (la baronne Roze), quatre de 40,000 (MM. Gaillard, Genthier, Poubelle et Boissière), six de 50,000 (colonel Dusaert, MM. Finance, Marjelin, Édouard André, baron Ad. de Rothschild et un anonyme), un de 55,000 (M. Auguste Lupin), un de 68,000 (Mme Picard), un de 70,000 (anonyme), deux de 80,000 (le comte de Fresne, Mme Morin), un de 93,000 (Mme Goldsberg), trois de 100,000 (Mme de Guntsberger, le vicomte de Fresne, un anonyme), un de 120,000 (M. Tabeurier), un de 214,000 (Mme Levaché), un de 383,000 (Mlle Favre).

pauvres ouvrières, l'autre du cabinet de travail de trois étudiants, pour se répandre en peu de temps dans le monde entier, la *Société de Saint-Vincent de Paul* et l'Œuvre des *Petites Sœurs des pauvres* sont, sans doute, les plus magnifiques floraisons que la charité chrétienne ait jamais produites. . . . .

La révolution de 1830 avait dispersé la *Société des bonnes études;* mais l'un de ses directeurs, M. Bailly, avait conservé le local qu'elle avait occupé, place de l'Estrapade, n° 11. Il y réunissait des étudiants, qui y trouvaient une bibliothèque, un cabinet de lecture; quelques-uns, sans famille à Paris, leur logement. Il y avait, en outre, organisé entre eux des Conférences de droit, de philosophie et d'histoire.

De cette dernière, la plus nombreuse, Frédéric Ozanam, venu de Lyon à Paris, en 1831, faisait partie avec ses deux meilleurs amis : MM Lamarche et Lallier La Conférence étant ouverte à tous, ils y rencontraient, à côté de jeunes gens qui partageaient leurs convictions religieuses, d'autres qui se proclamaient déistes, matérialistes, fourriéristes ou saint-simoniens. De ce milieu hétérogène sortaient naturellement des controverses aussi violentes que décousues. Ozanam s'en lassa et proposa à ses amis de former une conférence plus intime, dont les membres, d'opinions moins divergentes, s'entendraient à l'avance sur les questions historiques à discuter. Ce projet étudié par eux n'aboutit pas; mais il en suscita un autre, proposé par un de leurs camarades, Auguste Le Taillandier, auquel ils se rallièrent, non sur l'heure, mais quelques jours plus tard, à la suite d'une nouvelle séance de la Conférence d'histoire, où les adversaires de leur foi s'étaient montrés plus que jamais agressifs : c'était de former une réunion d'où serait bannie toute controverse, une Conférence de charité, qui serait composée de jeunes gens chrétiens s'occupant uniquement de bonnes œuvres.

Ils soumettent cette idée à M. Bailly, qui l'approuve chaleureusement et cherche avec eux le meilleur moyen de la mettre en pratique. L'œuvre la plus utile et celle qui répondrait le mieux à leur généreuse ardeur serait, sans doute, la visite des pauvres; mais il y en aurait tant à visiter, et si peu de visiteurs! Contre tant de misères, que pourraient ces quatre dévouements? Ozanam propose d'y ajouter ceux des jeunes Clavé et Devaux, qui, connus de tous, sont accueillis avec empressement... et l'on se met à l'œuvre!

La Conférence de charité se réunit pour la première fois au mois de mai 1833, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice (aujourd'hui rue Saint-Sulpice), dans les bureaux de la *Tribune catholique*, mis à sa disposition par M Bailly, qui était le propriétaire de cette feuille.

A cette première séance présidée par M. Bailly, assistaient : Frédéric Ozanam, Paul Lamarche, Auguste Le Taillandier, François Lallier, Jules Devaux, Félix Cavé, tous étudiants en médecine ou en droit. On y décida que la Conférence se placerait sous le patronage de saint Vincent de Paul et qu'elle prierait la Sœur Rosalie de lui signaler les pauvres ayant le plus urgent besoin de secours; c'est sous le même patronage et sous la même

direction charitable, on le verra plus loin, que devaient se mettre, à leur début, les femmes de bien qui, peu de temps après, reconstituaient à Paris l'*Œuvre des pauvres malades*, appelée, elle aussi, à se développer si largement.

La semaine suivante, c'est-à-dire à la seconde séance, tous les membres de la Conférence étaient pourvus d'une famille à visiter et recevaient les bons qu'ils devaient lui porter. Un mois après, les jeunes Em de Condé, Charles Hommais, Pessonneaux, Chaurand et Gignoux s'y étant fait admettre, la Conférence comptait déjà 12 membres A la fin de l'année scolaire, elle en comptait 15. Après les vacances, elle s'installa avec 25 membres place de l'Estrapade, dans cette maison où s'étaient tenues les orageuses discussions qui en avaient éloigné ses fondateurs. Au mois de juillet 1834 eut lieu la première séance extraordinaire; le premier compte rendu des résultats de l'œuvre, dont le modeste budget, pour cet exercice, montait à 1,400 francs.

Au commencement de 1835, la Conférence se composant de plus de 100 membres, il fallut la diviser en plusieurs sections M. Bailly conserva la direction de la Société, avec le titre de président général, ayant près de lui, comme vice-président général, M. Le Prévost; comme secrétaire général, M. Brac de la Perrière; comme trésorier général, M. Devaux.

Les Conférences nouvellement formées étaient d'abord restées sous le même toit. L'une d'elles se transporta bientôt sur la paroisse Saint-Sulpice; une autre, un peu plus tard, sur la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; une autre, enfin, sur celle de Saint-Philippe-du-Roule L'œuvre avait pris son essor; elle allait bientôt s'étendre dans les départements, bientôt après à l'étranger.

En 1837, la Société, qui comptait à Paris 237 membres, avait des Conférences à Nîmes, Lyon, Nantes, Rennes, Dijon, Toulouse et Rome; en 1838, elle en établit à Metz, Langres, Lille, Quimper (1). Quinze ans plus tard, le 30 janvier 1853, assistant à une réunion de la Conférence de Florence, Ozanam pouvait dire : « A Paris, nous sommes 2,000, nous visitons 5,000 familles... Les Conférences de Rome sont au nombre de 50; nous en avons en Angleterre, en Belgique, en Amérique et jusqu'à Jérusalem. »

En 1835, le budget de la Société n'était que de 3,414 francs Il s'élevait, dès 1840 (pour la France et les pays étrangers), à 76,669 francs; en 1845, à 562,667 francs; en 1850, à 1,317,581 francs; en 1855, à 3,123,883 francs; en 1860, à 4,300,746 francs.

Pour maintenir l'unité d'esprit et d'action dans une œuvre qui s'étendait de la sorte, il avait fallu la placer sous la direction de conseils locaux, soumis eux-mêmes à celle d'un conseil général (2) Cette organisation, qui

(1) Voir, pour plus de détails, sur ces premières années de l'œuvre, la brochure intitulée *Origine de la Société de Saint-Vincent de Paul*. Paris, au secrétariat général de la Société.

(2) En certaines circonstances, le conseil général eut à faire appel à la charité de la Société tout entière, notamment en 1840, en 1846, en 1856, en faveur des inondés du Rhône et de la Loire; en 1848, pour les ouvriers victimes de la crise.

était pour elle une condition d'existence, devait inspirer, à un ministre ombrageux, des appréhensions peu fondées et des mesures injustifiées. « Tout en rendant hommage au bien accompli par les Conférences prises individuellement, » M. de Persigny attribuait à la Société des préoccupations étrangères à la charité qu'elle n'avait pas et n'aura jamais; il craignait que cette hiérarchie de conseils ne lui créât une influence politique dont elle fût tentée d'user. Voulant parer à ce péril imaginaire, il invita les Conférences à se pourvoir d'une autorisation administrative qu'il prescrivait aux préfets de leur accorder. Il posa de plus au conseil général ce dilemme : recevoir un président nommé par le gouvernement (qui devait être l'archevêque de Paris), ou se dissoudre. La Société ne pouvait entrer dans de tels arrangements si contraires à sa constitution. Mais son président était un homme avisé et prudent. A ceux qui lui conseillaient d'accepter la lutte, il répondait que tout terrain légal lui manquait pour la soutenir. Convaincu que le gouvernement, éclairé par l'effet qu'avait produit la malencontreuse initiative de son ministre de l'intérieur, ne le soutiendrait pas longtemps, il laissa passer l'orage. L'événement devait lui donner raison. Mieux informés que M. de Persigny, ses successeurs n'épousèrent pas sa querelle, et, en 1868, la Société avait reconquis sa liberté d'action.

Elle n'a cessé, depuis, de se développer et d'étendre le cercle de sa bienfaisance. Les secours qu'elle distribuait en France ou à l'étranger s'élevaient : en 1875, à 6,046,881 francs; — en 1885, à 7,868,441; — en 1894, à 8,884,869. — En 1900, ils se sont élevés à 10,496,243 francs.

En ce qui concerne le département de la Seine, dont nous devons particulièrement nous occuper dans ce volume, la *Société de Saint-Vincent de Paul* y comptait, en 1903, 239 Conférences, dont 139 dans les paroisses, 100 dans les patronages, œuvres de jeunesse ou maisons d'éducation, et près de 5,000 membres actifs, visitant plus de 8,000 familles et leur distribuant environ 450,000 francs de secours.

Si à Auguste Le Taillandier et à ses trois amis fondant avec hésitation leur petite « Conférence de charité »; à M. Bailly craignant qu'ils fussent trop peu nombreux pour visiter utilement les pauvres, on eût prédit ce que deviendait un jour leur œuvre, auraient-ils jamais pu le croire?

La *Société de Saint-Vincent de Paul* publie un bulletin mensuel, fondé en 1848.

3083. — **Œuvre des faubourgs.** — Siège : chez la présidente, Mlle de Ganay, rue Jean-Goujon, 37. — Fondée en 1848, à la suite des journées de Juin, par le R. P. Petetot, avec le concours de M. Rataud, maire du XII[e] arrondissement, et sous le patronage de l'archevêque de Paris. — A pour but d'assister moralement et matériellement les familles

industrielle; en 1853, pour les Irlandais affamés; en 1860, pour les chrétiens de Syrie; en 1864, pour les incendiés de Limoges; en 1865, pour les inondés, en 1868, pour les colons algériens; en 1870 et 1871, pour les victimes de la guerre.

indigentes des faubourgs de Paris, c'est-à-dire des quartiers de la Salpêtrière, Saint-Victor, Mouffetard, la Santé, les Gobelins, la gare d'Ivry, la Maison-Blanche, Plaisance, le faubourg Saint-Jacques, Charenton, Saint-Antoine, Popincourt, le Temple, Saint-Martin, Belleville, Ménilmontant, la Villette, Saint-Denis, la Chapelle, Montmartre, Clignancourt, Charonne, les Ternes, Saint-François-de-Sales, Vaugirard, Grenelle, Javel et les Batignolles; de patronner leurs enfants en assurant leur fréquentation des écoles et des catéchismes.

Cette association de dames, formée sur l'initiative de Mme Bastide, au lendemain des journées de Juin, pour remédier aux misères morales et matérielles qu'elles avaient révélées, en a soulagé un très grand nombre. A la fin de 1875, on évaluait déjà à 800,000 francs la somme des secours qu'elle avait distribués : elle s'est sensiblement augmentée depuis, car la Société ne comptait à cette époque que 250 dames visiteuses, et elle en comptait, en 1902, 450 visitant 2,500 familles et patronnant près de 10,000 enfants.

De 1893 à 1902, l'*Œuvre des faubourgs* a dépensé 352,306 francs et distribué 168,376 secours de vêtements.

3084-3153. — **Associations de charité dans les paroisses**, sous la présidence du curé, avec l'assistance des sœurs du quartier. Les dames qui composent cette association visitent les indigents, leur distribuent des secours en nature ou en argent. Les demandes de secours doivent être adressées au curé de la paroisse, qui confie aux dames de charité la distribution des aumônes qui leur sont remises.

3154. — **Délégation générale des Diaconats de l'Église réformée de Paris**, rue de l'Oratoire, 4.

Le Diaconat de l'Église réformée de Paris, chargé d'assister les indigents de cette communion domiciliés dans son ressort, a été fondé en 1803. Il était, à l'origine, composé de 10 membres; il en compte aujourd'hui 135. Il centralisait les dons des fidèles et les répartissait entre 8 paroisses officieuses.

Le décret du 25 mars 1882 a fractionné l'Église de Paris en 8 paroisses distinctes et ayant chacune leur diaconat; mais, les ressources de la plupart d'entre elles étant insuffisantes pour leurs distributions de secours, les 8 paroisses se sont réunies sous la forme d'une délégation générale, composée de 4 représentants de chaque paroisse, afin de conserver l'indivision des fonds de la caisse des pauvres et pour que l'abondance des unes suppléât à l'indigence des autres.

Les recettes de l'exercice 1901-1902 se sont élevées à 94,250 francs.

Les dépenses ont été de 98,401 francs, sur lesquelles 45,000 francs ont été répartis entre 5 paroisses pour leurs distributions de secours; 30,952 francs ont servi à compléter des mensualités d'enfants dans des orphelinats ou de vieillards dans des asiles, et 16,833 francs ont été alloués à des œuvres protestantes de charité.

Pendant l'exercice, les 8 diaconats ont secouru 2,504 individus ou familles.

Le 30 juin dernier, la délégation comptait sous son patronage 229 vieillards répartis dans 14 hospices ou asiles, 150 garçons et 121 filles dans 24 pensionnats ou orphelinats.

3155. — **Diaconat de l'Église luthérienne de Paris,** rue Chauchat, 16. — Réorganisé en 1857. — Est divisé en plusieurs circonscriptions, formant une diaconie spéciale. Visite et assiste les indigents de l'Église luthérienne.

3156. — **Association protestante de bienfaisance,** place Malesherbes, 15. — Fondé en 1825 par Mlle Clémentine Cuvier (1), sous le nom de *Société des demoiselles protestantes des deux communions*, qu'elle conserva jusqu'en 1850. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1875. Administrée par un comité consultatif de cinq membres et quatre comités spéciaux (Comité des secours à domicile, — Comité de travail, — Comité de la vente, — Comité des maisons à loyers réduits), l'œuvre est divisée, sous cette direction centrale, en dix sections ayant chacune sa présidente, assistée d'un sous-comité auquel incombe le soin de surveiller les familles assistées, et d'assurer la juste répartition des secours entre elles.

L'*Associotion de bienfaisance*, composée de demoiselles et de dames, a pour but de « soulager les femmes et les enfants (2) protestants par tous les moyens dont elle peut disposer ».

Pour atteindre ce but : elle distribue aux femmes et aux enfants qui en ont besoin des vêtements ou des chaussures; — elle accorde des pensions mensuelles, qui ne peuvent excéder 5 francs, aux femmes âgées et aux enfants admis dans une maison de retraite, dans un orphelinat ou un établissement d'éducation professionnelle; — elle alloue aux familles momentanément tombées dans la misère, pour les aider à se relever, des secours extraordinaires; elle reçoit enfin, dans des maisons dont elle est locataire ou propriétaire, des familles pauvres qui y payent un loyer réduit (voir section XXXIII).

L'*Association de bienfaisance*, qui pratique ce mode d'assistance depuis 1845, fut donc la première à se préoccuper de cette question du logement des ouvriers, dont l'importance est aujourd'hui comprise de tous les philanthropes et de tous les sociologues.

L'habitation d'une des présidentes de l'Association ayant été pillée pendant la Commune et ses archives dispersées, il est impossible de reconstituer aujourd'hui, avec précision, l'ensemble des services de toutes sortes que l'œuvre a rendus depuis qu'elle existe.

(1) A Mlle Cuvier, fille de l'illustre savant, morte à 22 ans en 1827, succédèrent comme présidentes de l'œuvre : Mlle Filleau (1827-1844), Mme Mirabaud (1853-1856), Mlle Davillier (1856-1871), Mme Jules Gallay (1871-1892), enfin Mlle de Neuflize.

(2) Elle cesse de s'occuper des garçons lorsqu'ils ont l'âge de 7 ans.

Nous pouvons cependant constater combien elle s'est développée, en notant que, pendant l'exercice 1833, ses dépenses étaient de 2,309 francs; — en 1840, de 3,884 francs; — en 1851, de 16,636 francs; — en 1864, de 31,286 francs, et que, pendant les 36 dernières années, elles ont atteint le chiffre total de **1,048,836** francs, ayant suivi une constante progression.

Pendant la période décennale de 1866 à 1876, elles se sont élevées, en moyenne, à 30,455 francs; — de 1876 à 1886, à 37,698 francs; — de 1886 à 1896, à 43,305 francs; — pendant les six dernières années, enfin, à 52,565 francs.

Pendant l'exercice 1902, ses recettes se sont élevées à 56,764 francs (dont 33,188 francs produits par sa vente, 5,654 par les souscriptions annuelles, 4,650 par des dons divers); ses dépenses, à 50,399 francs, dont 35,450 en secours mensuels (à 358 familles), en secours extraordinaires (à 256 familles), 9,620 en pensions (payées pour 167 vieillards ou enfants) et 4,500 francs versés à la Caisse des maisons à loyers réduits. Ces maisons, pendant le même exercice, ont abrité 282 personnes.

3157. — **Comité de bienfaisance israélite,** rue Rodier, 60. — Œuvre fondée en 1809. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1887. — Dirigé par un conseil d'administration que préside le baron Edmond de Rothschild.

Au commencement de l'année 1809, il existait, à Paris, sept sociétés israélites de secours mutuels, qui s'intitulaient : *Comités de bienfaisance de la ville de Paris.* Au mois de mai de cette année, le Consistoire voulut les fondre en une seule; mais, n'ayant pu leur faire adopter entièrement ses vues, il se décida à les supprimer. Au mois de novembre suivant, il leur substitua une société nouvelle qui prit le nom de *Société d'encouragement et de secours*, qu'il devait modifier plusieurs fois, avant d'adopter, en 1855, celui qu'elle porte encore (1).

Le nombre de ses administrateurs était de 7, au début; il fut porté à 9, en 1813; — à 15, en 1839; — à 24, en 1849; — réduit à 21, en 1851; — remonta en 1865 à 24, pour s'élever en 1877 à 36. En 1887, après la reconnaissance d'utilité publique, il fut fixé à 30. Le Comité s'adjoignit, en 1842, des dames de charité, et, en 1894, des « dames visiteuses des enfants » placées sous sa patronnage.

La *Société d'encouragement* tint ses premières séances rue Boucherat, chez son receveur. Elle se réunit, dès l'année suivante, dans une petite pièce qu'elle avait louée rue Grenier-Saint-Lazare, 28; de 1814 à 1822, rue Saint-Avoye, 47; de 1842 à 1847, dans une salle du temple de la rue de Notre-Dame-de-Nazareth. Le *Comité de bienfaisance* se réunit aujourd'hui

(1) Elle s'appela successivement : *Comité de la Société israélite de secours et d'encouragement, Comité consistorial de la Société israélite de secours et d'encouragement, Comité consistorial de secours et d'encouragement.* Nous empruntons ces détails, ainsi que ceux qui vont suivre, sur l'origine et les développements de l'œuvre, à une étude très complète de M. Léon Kahn, secrétaire du consistoire de Paris : **Histoire de la communauté israélite de Paris,** *le Comité de bienfaisance, l'Hôpital, l'Orphelinat, les Cimetières.* Paris, 1886.

rue Rodier, 60 Pour recevoir les indigents et leur distribuer des secours, — distribution qui, jusqu'en 1851, se fit une seule fois, de 1851 à 1877, deux fois par semaine, et se fait maintenant tous les jours — le Comité établit en 1883 un bureau spécial qui, installé d'abord rue du Vertbois, 8, fut transféré en 1886 rue Saint-Claude, 1, et, en 1899, au siège social du Comité.

Les revenus de la *Société d'encouragement*, devenue le *Comité de bienfaisance*, ont plus que décuplé depuis soixante ans. En 1822, elle n'avait encaissé que 22,260 francs En 1842, elle recueillit 50,820 francs; en 1852, 133,274 francs; en 1862, 175,963 francs; en 1872, 257,953 francs. Dans l'année qui précéda celle où elle obtint la reconnaissance légale, en 1886, ses recettes s'élevèrent à 270,684 francs, et depuis, comme on le verra tout à l'heure, elles dépassèrent sensiblement ce chiffre.

A cet accroissement de ressources correspondait un accroissement de charges. Outre les œuvres qu'elle avait successivement fondées elle-même pour secourir de nouvelles catégories d'indigents israélites, elle en avait absorbé plus d'une autre, dont la gestion lui avait été confiée par leurs fondateurs Ces œuvres de nature et d'origine diverses, destinées à soulager tous les genres de misère, constituent aujourd'hui de nombreux services que nous devons énumérer sommairement :

1° L'assistance des vieillards et des familles chargées d'enfants, auxquels sont alloués des secours réguliers;

2° L'assistance des nécessiteux de toute sorte, qui reçoivent, selon l'urgence de leurs besoins, des secours immédiats dans les distributions quotidiennes, auxquelles préside un membre du conseil, ou des secours temporaires votés, après enquête, par le conseil réuni en séance;

3° L'assistance des enfants, particulièrement des orphelins, que le Comité fait entrer soit à l'*École de travail*, soit au Refuge des garçons du Plessis-Piequet (voir n° 1006), ou au Refuge des filles de Neuilly (voir n° 1015), en allouant à chacun de ces deux établissements une subvention annuelle de 6,000 francs;

4° L'assistance des femmes en couches. — Œuvre fondée, en 1847, par Mmes Salomon, James et Nathaniel de Rothschild, qui lui assurèrent un revenu de 700 francs pour distribuer des layettes et des secours en espèces à des femmes israélites indigentes, mariées, de bonne conduite, habitant Paris depuis deux ans et (sauf exception) ayant eu des couches antérieures;

5° Habillement des enfants. — Lorsqu'il n'y avait encore qu'une école pour les enfants israélites, son comité spécial y faisait chaque jour une distribution de vêtements, dont le baron James de Rothschild supportait presque entièrement la dépense. En 1847, M. de Rothschild chargea le *Comité de bienfaisance* de faire cette distribution pour lui, en y affectant une dotation de 6,000 francs qu'il porta deux ans plus tard à 7,000 francs et que la baronne Albert de Rothschild accrut, en 1851, d'une rente de 2,000 francs, la baronne James, en 1853, d'une rente de 3,000 francs;

6° Secours des loyers. — Œuvre fondée, en 1844, par la baronne Natha-

niel de Rothschild, qui lui assura un revenu de 1,400 francs, augmenté l'année suivante par une libéralité du baron James; accordant, suivant les cas, le loyer complet (de 150 à 400 francs); le loyer partiel (de 100 à 200 francs); — ou des secours trimestriels (de 5 à 75 francs);

7° Caisse de prêts. — Fondée en 1850 par le *Comité de bienfaisance*, sur l'initiative de son trésorier, M. Cohn, qui en 1852 y versa personnellement 20,000 francs; ses ressources ayant été épuisées, elle fut reconstituée en 1884 par de nouvelles donations;

8° Vestiaire. — Œuvre fondée, en 1859 par le Comité. Installée d'abord à l'orphelinat de la rue des Rosiers, transférée plus tard au Bureau de secours (depuis 1886, rue Saint-Claude, 1);

9° Cantine scolaire. — Distribution de soupes ou autres aliments chauds aux enfants des cinq écoles israélites, inaugurée en 1853 par le Comité, sur l'initiative du Dr Cahen, médecin inspecteur des écoles;

10° Fourneaux alimentaires. — Un premier fourneau (qui ne donnait d'abord qu'un repas par jour et en donna deux depuis 1860) fut fondé en 1855, rue Malher et, pour cause d'agrandissement, transférée en 1890 rue des Juifs; — un second fourneau en 1891, rue Ordener.

Notons encore différentes œuvres qui, sans avoir la même importance que les précédentes, contribuent néanmoins à augmenter les ressources du *Comité de bienfaisance* :

L'*Œuvre des machines à coudre*, fondée en 1869 (avec une donation de 3,000 francs, portée l'année suivante à 5,000) par le baron Edmond de Rothschild, ayant pour but de fournir une machine aux ouvrières israélites indigentes, qui remboursent cette avance quand et comme elles le peuvent; l'*Œuvre André-Gustave de Rothschild, pour les convalescents*, fondée en 1878 par le baron Gustave de Rothschild, en mémoire d'un fils qu'il avait perdu — ayant pour but d'accorder à des indigents sortant de l'hôpital des secours de 25 francs au moins et de 200 francs au plus; l'*Œuvre des jeunes malades adultes*, fondée en 1881 par un anonyme — ayant pour but de fournir à des personnes maladives sans fortune les moyens de se rendre aux eaux ou au bord de la mer.

Avant la plupart des œuvres que nous avons énumérées, le *Comité de bienfaisance* en avait créé une qui a disparu, il y a une quarantaine d'années, n'ayant plus de raison d'être. Jusqu'à 1841, il n'y avait à Paris, pour recevoir les israélites malades, aucun établissement spécial. Voulant combler cette lacune dans la limite de ses ressources, le Comité loua une maison, rue des Trois-Bornes, 26, et y installa un petit hôpital de 12 lits, qui fut inauguré le 1er avril 1842. Dix ans après, le Comité, en constatant l'insuffisance, se proposait d'acheter une maison plus vaste, rue de Ménilmontant, pour l'y transporter, lorsqu'il apprit que le baron de Rothschild allait créer, pour les israélites, le grand hôpital qu'ils attendaient depuis longtemps. Dès que celui-ci fut ouvert, la maison de la rue des Trois-Bornes se ferma, ayant reçu en dix années 1,374 malades.

L'œuvre du *Comité de bienfaisance* a été reconnue, nous l'avons dit, *d'utilité publique* en 1887; jusqu'alors elle était une émanation directe

du Consistoire, recevant les dons ou legs par son entremise, et répartissant les secours sous son seul contrôle; depuis il est dirigé par un conseil d'administration qui rend compte annuellement de sa gestion à une assemblée générale. Il nous est donc permis de constater quels furent, dans les six dernières années le chiffre de ses recettes et celui de ses principales dépenses :

	1897	1898	1899	1900	1901-1902	1902-1903
Recettes.	475.249	477.331	471 255	502.505	585 410	645 350
Dépenses	491.171	509.356	514.761	538.852	593 543	584 116
Habillement des enfants.	35.678	35.297	36 489	37.091	26 248	28.015
Familles et enfants assistés	68 768	70.010	72.784	82 619	105.314	43.280
Femmes en couches	5.918	7.191	8,154	5.644	8.869	8.095
Pauvres inscrits (vieillards)	45.690	45.107	46.110	49 069	66.786	71.070
Secours votés en séance.	44.645	45.911	38.356	48 001	34 532	36.074
Distributions quotidiennes	13 472	13 134	14 273	18 623	20.028	43 007
Fourneaux	66.562	60.661	52.728	46 791	45.599	36 983
Cantines scolaires	7.411	8.159	7.320	4 631 (1)	»	»
Loyers complets	9.792	12.192	8.192	12 310	20.812	7.045

(1) Les cantines scolaires ont été supprimées en mai 1900.

Dans ces six dernières années seulement, le *Comité de bienfaisance* a donc distribué (sauf la modique somme affectée à ses frais d'administration) **3,231,899** francs, en secours de toute sorte.

Parmi les recettes de l'exercice 1902-1903, nous voyons figurer un grand nombre de dons dépassant de beaucoup le chiffre normal des souscriptions : 19 de 500 francs; — 18 de 500 à 1,000 francs; — 20 de 1,000 à 2,000 francs; — 6 de 2,000 francs; — 3 de 2,000 à 3,000 francs; — 2 de 3,000 francs; — 3 de 4,000 francs; un de 13,000 francs; — un de 62,000 francs; — un de 92,000 francs.

3158. — **Œuvre de la Miséricorde**, en faveur des pauvres honteux, boulevard Saint-Germain, 175. — Fondée en 1822 par Mlle du Martray, avec l'appui de Mgr de Quelen, archevêque de Paris, cette Œuvre est toujours restée depuis sous le haut patronage des prélats qui lui ont succédé.

Elle a pour but d'assister, lorsqu'elles sont tombées dans la gêne, des familles françaises domiciliées à Paris depuis un an au moins, non inscrites au Bureau de bienfaisance, ayant une conduite régulière et pouvant (par la production de titres authentiques, tels que brevets d'officiers, états de service, diplômes, patentes de commerce, etc) justifier de leur aisance passée

Aux familles *visitées*, elle accorde des secours temporaires qui leur sont

remis par l'un de ses quarante membres visiteurs, et qui, sur la demande de celui-ci, peuvent être renouvelés.

Aux familles *adoptées*, elle accorde des secours permanents, en espèces ou en nature, dont le comité d'administration fixe chaque année la quotité.

L'Œuvre de la Miséricorde se propose, non pas seulement de fournir à ces familles déchues du pain pour quelques jours, mais de les aider à sortir de la situation précaire où elles sont réduites. Elle les soigne en cas de maladie, les assiste de ses conseils et de ses démarches, cherche à leur procurer des emplois et, par l'intérêt qu'elle leur témoigne, à combattre leur découragement. Elle assiste annuellement 500 familles environ.

En transférant son siège social à l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, l'*Œuvre de la Miséricorde* a réduit ses frais généraux, déjà fort peu élevés. Elle peut donc distribuer à ses très intéressants assistés presque tout ce qu'elle reçoit de ses souscripteurs.

3159. — **Œuvre des secours à domicile,** rue Saint-Marc, 14. — Fondée en 1849, par Mme Scribe, Mme Legouvé et plusieurs autres dames charitables du IIe arrondissement pour assister les pauvres de cet arrondissement (devenu le IXe). — Réorganisée en 1871 elle assiste, depuis cette époque, les indigents de tous quartiers.

Les dames qui composent cette association, et payent une cotisation annuelle de 36 francs, se répartissent en groupes de quatre pour assister une famille avec le produit de leurs cotisations personnelles. Un fonds spécial, alimenté par des ventes, concerts ou représentations permet, en outre, d'allouer des secours extraordinaires à des familles exceptionnellement malheureuses, signalées par la trésorière aux assemblées générales de l'Œuvre, qui ont lieu au mois de mai et au mois de décembre.

3160. — **Association charitable des Dames du monde,** rue d'Anjou, 27. — Fondée en 1879 par Mmes la duchesse de Trévise, la baronne de Cambourg, la comtesse de Guesdon, de Ladmirault, la marquise de Saint-Phalle, la baronne de Reiset, qui formèrent le premier conseil, et MM. le vice-amiral Fleuriot de Langle, le général Blanchard, le baron de Cambourg, le marquis de Chagny, Joubert, Le Dentu, de Feymoreau, qui formèrent le premier comité de l'œuvre. Le conseil est aujourd'hui présidé par Mme la générale Lacretelle, et le comité par le général baron Baillod.

L'Association charitable des Dames du monde, autorisée en 1887, assiste, en leur accordant des secours en argent ou en nature, en leur procurant du travail ou des emplois, en leur fournissant des soins médicaux, en les aidant enfin par des recommandations ou des démarches personnelles, les veuves et les filles des anciens officiers des armées de terre ou de mer et des anciens fonctionnaires de l'Etat, qui lui sont recommandées par un membre de l'Association (1).

(1) Toute personne qui sollicite un secours de l'Association doit adresser au secrétariat une copie de son acte de naissance, de son acte de mariage, si elle

Depuis 1880, année où elle a commencé réellement à fonctionner, l'*Association charitable des dames du monde* a largement étendu le cercle de son assistance :

ANNÉES	NOMBRE DES SECOURS EN ARGENT	SECOURS en vêtements OU TRAVAIL PROCURÉ
1880	6	»
1881	71	»
1882	121	9
1883	164	10
1884	155	81
1885	120	93
1886	113	81
1887	129	72
1888	148	98
1889	165	86
1890	195	87
1891	179	65
1892	166	74
1893	183	88
1894	180	90
1895	180	104
1896	182	270
1897	151	266
1898	149	239
1899	172	253
1900	156	216
1901	164	237
1902	153	218

Depuis le 1er janvier 1880 jusqu'au 1er janvier 1903 l'*Association charitable des Dames du monde* a assisté **7,101** personnes, consacré à cette assistance 335,039 francs et distribué 10,438 vêtements, dont 2,545 neufs et 7,893 provenant de dons.

3161. — **Œuvre de la chaussée du Maine,** rue Falguière, 74. — — Fondée, en 1871, par Mme de Pressensé. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890 Administrée par un comité de dames et de messieurs, que préside Mme J. Siegfried. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Cette œuvre s'était d'abord établie chaussée du Maine (de là le nom

est veuve; l'état des services de son mari ou de son père; faire connaître ses moyens d'existence, ses charges de famile, le chiffre de son loyer, et, s'il y a lieu, celui de la pension ou des secours qu'elle reçoit des divers ministères ou de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; formuler sa demande par une lettre adressée au président ou à la présidente de l'œuvre, et (condition indispensable) apostillée par un membre du comité, une dame du conseil ou une bienfaitrice de l'œuvre. Le renouvellement d'un secours en argent ne peut être obtenu qu'après une période d'un an.

qu'elle avait pris et qu'elle a conservé en se déplaçant plus tard), pour venir en aide aux familles pauvres des XIVe et XVe arrondissements, sans distinction de culte.

Ainsi que beaucoup d'autres, cette importante fondation s'est transformée en se développant. Du groupe d'œuvres qu'elle avait créées dès le début ou postérieurement, les unes, comme les écoles primaires, ont disparu; une autre, l'*Atelier-école*, tout en restant sous le patronage de la fondatrice, est devenue une œuvre indépendante. (Voir section XXII.) D'autres enfin, comme l'*Asile temporaire d'enfants* et les *Colonies de vacances*, comme l'*Ouvroir du Ve arrondissement*, ont tellement grandi que l'œuvre mère a dû les émanciper en leur attribuant une direction et une comptabilité particulières, et en ne gardant sous sa direction immédiate que l'école du jeudi, le dispensaire qui y est attaché, la distribution des secours en nature ou espèces.

Pendant l'exercice 1874-75, quand les divers services dont elle se compose étaient réunis, l'*Œuvre de la chaussée du Maine* comptait 34,040 francs de recettes, 22,702 de dépenses; en 1880-81, 18,446 francs de recettes, 19,395 de dépenses; en 1881-82, 19,429 francs de recettes, 20,069 de dépenses; en 1882-83, 21,068 francs de recettes, 20,088 de dépenses; en 1889-90, 30,000 francs de recettes, 24,000 de dépenses. Si dans ces dernières années son budget s'est abaissé; si, dans l'exercice 1902, les recettes ne figurent plus que pour 14,143 francs, et les dépenses pour 13,878 francs, c'est que différents chapitres en ont été détachés pour former des budgets spéciaux, dont le total, au lieu d'accuser la décroissance de l'œuvre, en indiquerait au contraire les sensibles progrès.

3162. — **Société amicale de bienfaisance**, siège social : rue Blanche, 43; — secrétariat et vestiaire : avenue Parmentier, 146. — Fondée, en 1891, par Mme Isaac Weill et d'autres dames israélites. — Dirigée par un comité que préside la fondatrice et dont font partie les dames patronnesses de l'œuvre, formant onze groupes pour les vingt arrondissements de Paris.

La Société amicale a pour but d'assister, sans aucune distinction de culte, et après enquêtes faites par les dames patronnesses, les familles qui lui sont signalées par ses membres, en leur donnant des secours en espèces ou en nature, des vêtements et en leur procurant du travail.

L'extension qu'elle a prise en dix ans est attestée par les chiffres suivants :

	Exercice 1891-1892.	Exercice 1901-1902.
Nombre des sociétaires..........	250	1,200
Chiffre des cotisations...........	1,635 francs.	11,034 francs.
Chiffre des dons................	1,036	7,469
Nombre de familles secourues ...	50	790

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la *Société amicale de bienfaisance* a assisté **4,250** familles.

3163 — **La Bienfaisance Israélite,** *société de secours mutuels et de bienfaisance.* — Siège social : rue Saint-Marc, 24. — Fondée en 1843; approuvée en 1900. — Dirigée par un conseil que préside M. Léon Dorville, rue Réaumur, 113, à qui doivent être adressées les demandes.

Outre ses services de mutualité, cette Société a une caisse de bienfaisance, dont les fonds sont employés à la distribution de secours en argent ou en nature, sans distinction de culte, et à des souscriptions en faveur d'œuvres de bienfaisance ou de philanthropie.

Cette caisse est alimentée : par le quart des droits d'admission, — par le quart des cotisations, — par le produit des fêtes, quêtes, tombolas, etc., — par les dons et legs faits à la Société sans affectation spéciale à d'autres caisses.

3164. — **Société charitable des visiteurs,** *pour le relèvement des familles malheureuses,* rue de Poitiers, 5. — Fondée en 1896 par MM. Bazin, Spire et Dejean, auditeurs au Conseil d'État. — Dirigée par un comité central que préside M. Deronde. — A pour but de venir en aide — principalement par des prêts aussi élevés que possible — « à des familles qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins et qui, grâce à un appui temporaire, sont susceptibles d'échapper à la misère définitive ».

Lorsqu'après une minutieuse enquête une famille est admise par l'œuvre, celle-ci la confie à un visiteur qui fait toutes les démarches nécessaires pour améliorer sa situation, y étant aidé par son service de *Placement* (voir section XL) et par son service de *Relations d'assistance*. Celui-ci appuie en outre auprès des autres institutions charitables les familles qui ne se trouvent pas dans les conditions nécessaires pour être admises par la Société.

Un vestiaire bien pourvu et dirigé par un Comité spécial permet à l'œuvre de distribuer des vêtements et des chaussures à ceux de ses assistés qui en ont besoin et de fournir à d'autres du travail. Elle a, en outre, organisé pour eux des services de consultations médicales, de consultations de droit, de consultations commerciales et de consultations d'assistance.

La *Société des visiteurs* s'est constamment développée depuis sa fondation. Son budget, qui ne montait en 1897 qu'à 7,000 francs, s'élevait pour l'année 1901 à 40,463 francs. Le nombre de ses membres, qui n'était que de 300 à peine, est aujourd'hui de 872, dont 203 visiteurs et 669 bienfaiteurs.

Pendant l'année 1902 elle a fait des enquêtes sur 517 familles, dont elle a admis 213.

3165. — **Association de charité pour visiter et secourir à domicile les familles pauvres.** — Siège : chez la présidente. — Fondée, en 1834, pour les pauvres de l'ancien Ier arrondissement devenu, en 1860, le VIIIe. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. — A pour but aujourd'hui « de

secourir à domicile, sans distinction de quartier, les familles pauvres avec ou sans enfants et les vieillards attendant leur admission dans un asile, en leur donnant des vêtements deux fois par an, des bons de pain et de combustible pendant toute l'année; de les aider, en leur procurant du travail, en plaçant leurs enfants et en leur facilitant l'entrée dans les hôpitaux, s'ils sont malades ».

Fondée par la marquise de Bouillé, la comtesse Alexandre de Girardin et une société protestante à la tête de laquelle était Mme Guizot, cette œuvre fut continuée par la comtesse de Léautaud, Mlle Filliot et la duchesse de Grammont, qui en resta, pendant cinquante ans, la présidente.

Elle avait eu primitivement pour objet spécial de secourir, à la suite de l'épidémie cholérique qui les avait décimées, les familles pauvres habitant les quartiers très misérables alors et connus sous le nom de *Petite Pologne*, qui sont devenus les opulents quartiers de l'Europe et de la plaine Monceau.

La transformation que subit, sous l'Empire, cette partie de Paris l'ayant fait presque entièrement déserter par son ancienne population indigente, l'œuvre se décida alors à étendre ses secours aux familles pauvres de tous les quartiers.

L'*Association de charité* secourt, chaque année, de 80 à 100 familles. Ses dépenses varient de 6,000 à 7,000 francs, selon le montant des souscriptions de ses membres, constituant ses seules ressources. Elle distribue en moyenne, par an, 2,000 bons de pain, 1,200 bons de combustible et 600 vêtements.

3166. — **Fondation de Hirsch-Géreuth.** — Donation de 2,500,000 fr. faite en 1897 à la *Société philanthropique* par la baronne de Hirsch de Géreuth, et dont le revenu doit être employé à servir des pensions à des dames de nationalité française, sans distinction de culte, habitant les départements de la Seine ou de Seine-et-Oise, tombées dans l'indigence par suite de malheurs immérités — tels que la mort ou l'abandon d'un père ou d'un mari, — après avoir vécu dans l'aisance (1).

3167. — **Réunion protestante de charité,** rue de Vienne, 20 (depuis 1883; précédemment cité d'Antin). Constituée en 1872 par la fusion des comités de bienfaisance de l'*Union protestante libérale* avec la *Société des anciens catéchumènes* qu'avait fondée, en 1862, M. le pasteur A. Coquerel. — *Reconnue etabl. d'util. publ.* en 1891. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

La *Réunion de charité* a pour but de secourir des indigents protestants domiciliés dans le département de la Seine, d'autres en des cas exceptionnels seulement, et de placer des enfants dans trois établissements qu'elle administre : *Garderie d'enfants*, à Saint-Maur-les-Fossés (Seine);

(1) S'adresser au prince d'Arenberg, président de la Société philanthropique.

orphelinat de garçons à Crosnes (Seine-et-Oise); orphelinat de filles à Courbevoie.

Elle est divisée en cinq comités :

Deux comités de secours, l'un d'hommes, l'autre de dames, distribuant des secours en nature ou en argent, réservés en général aux vieillards, aux infirmes et aux orphelins (le comité de dames se réunit en outre deux fois par semaine pour confectionner des vêtements qu'il distribue aux indigents);

Le comité de l'orphelinat de filles;

Le comité de l'orphelinat de garçons;

Le comité de la garderie d'enfants.

Pendant l'exercice 1901, les recettes totales de la *Réunion protestante de charité* se sont élevées à 113,307 francs, ses dépenses totales à 108,933 fr.

La Société a distribué, en secours, 11,622 francs;

Elle a dépensé pour la *garderie d'enfants* : 8,592 francs;

Pour l'orphelinat de garçons : 66,745 francs;

Pour l'orphelinat de filles : 21,974 francs.

3168 — **Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck, 31. — Fondée en 1854. — Dirigée par un comité que préside le comte Gaston Chandon de Briailles et que représente, au siège de l'Œuvre, un syndic. — A pour but d'assister moralement et matériellement les hommes nécessiteux, particulièrement ceux, fort nombreux en ce quartier, qui sont sans asile. Chaque dimanche, après la messe célébrée dans la crypte du Sacré-Cœur et à laquelle assistent mille ou onze cents de ces malheureux, l'Œuvre donne à chacun d'eux une livre de pain. Pendant la semaine ont lieu d'autres réunions, où des soupes sont distribuées aux assistants. Ceux-ci peuvent y faire leur correspondance. L'œuvre leur fournit des plumes, du papier et elle affranchit leurs lettres, obtenant souvent ainsi d'heureux résultats : réconciliations, réintégrations au foyer paternel, régularisations de mariage, etc.

L'Œuvre enfin a organisé à leur profit : un service de *Consultations juridiques*; — un *Vestiaire*, avec atelier de réparations, où elle réunit le linge, les vêtements, les chaussures que lui adressent des personnes charitables; — un *Bureau de placement gratuit*; — un *Dispensaire*; — un *Atelier d'assistance par le travail.*

L'Œuvre enregistre, en moyenne, 1,500 inscriptions par an; mais le nombre des malheureux qu'elle assiste est beaucoup plus élevé.

3169. — **Société de bienfaisance des jeunes gens de l'Église réformée de Paris.** — Fondée, en 1866, par M. Systermans. — Dirigée par un comité que préside M. Ed. Agassis, avenue de la Motte-Picquet, 14. — A pour but d'assister exclusivement les indigents appartenant à l'Église réformée, en leur distribuant des secours en nature. Elle est composée de jeunes gens faisant eux-mêmes partie de cette Église et âgés de 16 ans au moins, qui doivent verser une cotisation d'un franc par mois. Elle est

divisée en six comités : *Comités de l'Oratoire, du Saint-Esprit, de Pentemont, de Belleville, de Sainte-Marie*, et de *Passy*. Elle assiste annuellement une centaine de familles.

3170. — **Comité des dames de l'Étoile,** avenue de la Grande-Armée, 54. — Fondée en 1878 par M. le pasteur Bersier. — Distribue des secours en travail, en nature et en espèces aux indigents protestants des Ternes et de Levallois-Perret.

3171. — **Association des veuves protestantes de Paris,** avenue du Bois-de-Boulogne, 64. — Fondée en 1893 par M. le professeur Vaucher. — A pour but de placer une ou plusieurs veuves sous la protection de chaque sociétaire, spécialement chargée de les visiter et de les assister. Elle s'applique surtout à secourir les veuves chargées d'enfants, pour leur permettre de les conserver le plus possible auprès d'elles.

3172. — **Œuvre des dizaines,** rue des Batignolles, 7. — Fondée en 1850 par M. Ed. Laffon de Ladebat. — Dirigée par un comité que préside M. le pasteur Louis Vernes. — Est composée de groupes de dix personnes, particulièrement de dames, appartenant à l'Église réformée de Paris, qui s'occupent en commun d'une famille tombée dans la misère et s'imposent, pour la secourir, une cotisation mensuelle d'un franc au moins.

Les membres de chaque dizaine doivent se réunir tous les mois pour conférer des intérêts de la famille qu'ils assistent; et les présidents de toutes les dizaines, plusieurs fois par an.

Chaque dizaine verse une allocation de 2 francs par mois à la caisse centrale qui, à son tour, subventionne dans la limite de ses ressources les dizaines qui en ont le plus besoin.

L'Œuvre se composait, l'année de sa fondation, de 13 dizaines; en 1857, de 32; en 1861, de 39; en 1874, de 23; en 1882, de 22. Elle en compte aujourd'hui 16.

3173. — **Caisse de secours du « Figaro »,** rue Drouot, 26. — Le *Figaro*, recevant chaque jour de nombreuses lettres de demandes, les soumet toutes à un contrôle spécial. Les solliciteurs auxquels cette enquête a été favorable reçoivent un secours dont le chiffre varie selon les circonstances.

Le *Figaro* ne se borne pas à assister directement ses propres pauvres ; avec quel empressement il met sa grande publicité au service des malheureux ou des établissements charitables ayant mission de les soulager, tout le monde le sait — à commencer par l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, pour qui, en quelques jours, il recueillit plus de 40,000 francs. Mais peut-être le public n'apprécie-t-il pas exactement l'importance des sommes que pour un tel emploi il a reçues de ses lecteurs, dont la générosité ne trompa jamais son attente, si ce n'est en la dépassant.

Sans vouloir remonter plus loin, nous rappellerons les principales souscriptions ouvertes par le *Figaro* depuis 1870.

En 1871, pour Ducatel : 120,213 francs; — pour les veuves et orphelins des gendarmes assassinés par la Commune : 274,590 francs.

En 1872, pour les inondés de la Seine : 338,736 francs.

En 1873, pour les incendiés de la rue Monge : 19,647 francs.

En 1874, pour retirer les draps et couvertures engagés au Mont-de-Piété : 21,383 francs; — pour l'œuvre des Fourneaux économiques : 25,398 francs; — pour les incendiés du faubourg Saint-Antoine : 42,909 francs.

En 1876, pour les inondés de Maisons-Alfort : 101,222 francs.

En 1877, pour remplacer les subventions municipales retirées à 67 établissements charitables : 95,584 francs; — pour les matelots de *la Revanche* : 110,000 francs.

En 1878, pour l'Orphelinat d'Auteuil : 331,107 francs; — pour les écoles chrétiennes de Blois : 50,842 francs; — pour fondation de lits de vieillards : 130,280 francs.

En 1879, pour les écoles chrétiennes : 83,709 francs; — pour les inondés d'Espagne : 118,683 francs; — pour les pauvres de Paris : 933,324 francs.

En 1880, pour les œuvres de la Sœur Rosalie : 94,135 francs.

En 1882, pour les écoles libres : 1,055,382 francs.

En 1884, pour les victimes du choléra de Marseille : 15,903 francs; — pour l'Œuvre de Villepinte : 10,338 francs.

En 1887, pour des familles de marins naufragés : 27,504 francs; — pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique : 157,188 francs.

En 1889, pour l'hôpital de Pen-Bron : 9,359 francs; — pour les victimes des puits Saint-Louis et Verpilleux : 8,722 francs; — pour les pêcheurs d'Islande : 23,601 francs.

En 1890, pour Borras : 14,839 francs.

En 1891, pour les pauvres de Paris : 210,500 francs; — pour les Femmes de France (Fondation Carnot) : 25,177 francs; — pour les mineurs de Saint-Étienne : 31,954 francs; — pour les victimes de la catastrophe de Saint-Gervais : 18,774 francs.

En 1892, pour envoi de provisions aux troupes du Dahomey : 43,235 fr

En 1893, pour diverses misères : 7,293 francs; — pour l'Office central des œuvres de bienfaisance : 41,614 francs; — pour diverses œuvres d'assistance (don Max Lebaudy) : 10,000 francs; — pour l'Œuvre de Villepinte : 112,489 francs.

En 1894, pour l'application du vaccin du croup : 443,214 francs

En 1895, pour les victimes de la catastrophe de Bourzay : 8,400 francs

En 1896, pour les familles des soldats morts à Madagascar : 19,740 fr — pour la famille David : 13,687 francs.

En 1898, pour Alice Lavigne aveugle : 89,369 francs.

En 1899, pour la Société de secours aux militaires coloniaux : 23,660 fr.; — pour les incendiés de Bez, de Bercy et de Fort-de-France : 268,000 fr.

En 1900, pour diverses misères : 8,664 francs ; — pour l'Orphelinat des Arts : 55,796 francs.

En 1901, pour diverses misères : 10,642 francs ; — pour les sauveteurs de *la Russie* : 11,580 francs ; — pour la petite Dubroca : 7,778 francs.

En 1902, pour diverses œuvres : 8,705 ; — pour la lutte contre la tuberculose : 1,175,053 francs ; — pour les œuvres françaises de Londres : 58,094 francs ; — pour les victimes de la catastrophe de la Martinique : 22,038 francs ; — pour diverses œuvres : 6,114 francs.

En 1903, pour les familles de pêcheurs bretons : 102,864 francs ; — pour les pêcheurs du Morbihan : 9,543 francs.

En décembre 1903 et janvier 1904, pour la *Maison du soldat* : 55,873 fr.

Pour ne pas trop allonger la nomenclature de ces souscriptions, nous avons dû en laisser de côté quarante ayant produit ensemble 311,947 fr.

C'est donc, en totalité, la somme de 8,573,120 francs (soit, en moyenne, un peu plus de 266,000 francs par an) que, du commencement de l'année 1871 à la fin de l'année 1903, le *Figaro*, par ses fréquents appels à la générosité de ses lecteurs, a obtenue pour soulager des misères et des souffrances de toute sorte.

3174. — **Caisse de secours du « Gaulois »**, rue Drouot, 2 — Comme le *Figaro*, le *Gaulois* a ses pauvres, qu'il assiste directement, et, comme lui, il sollicite pour les misères les plus intéressantes la libéralité de sa nombreuse clientèle, qui répond toujours avec empressement à ses appels.

Les souscriptions que, depuis 1890 seulement, il a ouvertes ont produit la somme de 1,067,055 francs.

Nous rappellerons les principales :

En 1890, pour les victimes de la catastrophe de Saint-Étienne : 49,295 fr ; pour les incendiés du Monêtier : 6,965 francs.

En 1891, pour « ceux qui souffrent » : 453,422 francs ; — pour les victimes de la nouvelle catastrophe de Saint-Étienne : 30,715 francs.

En 1892, pour les victimes de la catastrophe de Saint-Gervais : 16,882 fr

En 1895, pour les victimes du grisou, à Montceau-les-Mines : 11,370 fr ; — pour les victimes de la catastrophe de Bouzey : 13,802 francs

En 1899, pour « les enfants pauvres qui ont faim et froid » : 8,513 francs.

En 1900, pour les ambulances de Chine : 39,469 francs.

En 1902, pour les victimes de la catastrophe de la Martinique : 12,120 francs

En 1903, pour les orphelins des maisons de Dom Bosco : 41,302 francs ; — pour les Marins bretons : 279,298 francs.

3175. — **Caisse du secours immédiat** du *Petit Journal*, rue Cadet, 19 — Fondée en 1890 par M. Marinoni. — Médaille d'or de la *Société d'encouragement au bien* en 1894.

Surnommée le « XXI[e] Bureau de bienfaisance » — grand honneur pour elle — cette Caisse se propose de « combattre la misère par des moyens

préventifs, en attaquant le mal dès ses premiers symptômes ». Sans pitié pour les parasites de la charité, dont elle sait découvrir et démasquer l'industrie, elle se laisse souvent apitoyer par « ces malheureux éclopés qui semblent irrémédiablement voués à l'hôpital, c'est-à-dire à l'assistance publique », et n'a pas le courage de leur refuser un secours qu'elle sait pourtant sans efficacité pratique. Mais elle vient, de préférence, en aide aux pauvres honteux; à ceux que des circonstances particulières, une longue maladie, par exemple, ont réduits à la détresse et qu'avec un secours sérieux on peut sauver d'un désastre peut-être irrémédiable. A ceux-là elle donne immédiatement — c'est-à-dire après les 24 heures, ou, au plus, les 48 heures nécessaires pour procéder à une enquête — non seulement de quoi les faire manger pendant quelques jours, mais de quoi les aider efficacement à « se tirer d'affaire ».

Comme nous l'avons dit plus haut (voir n° 5), le service d'assistance établi au *Petit Journal* ne devait être d'abord qu'un bureau de renseignements. Il avait été nettement spécifié qu'il ne donnerait aucun secours, les fondateurs ne se croyant pas le droit de faire la charité avec l'argent de leurs actionnaires.

Peu de temps après, cependant, dès le mois d'octobre 1890, ces messieurs se dirent qu'ainsi limitée leur œuvre était incomplète; qu'en ouvrant une caisse de secours, ils pourraient sans doute l'alimenter par des ressources spéciales. Souvent déjà, les lecteurs du *Petit Journal* leur envoyaient spontanément de petites sommes pour soulager des misères dont ils leur laissaient le choix. N'en enverraient-ils pas plus souvent et de plus fortes, quand ils sauraient quel bon usage on pouvait faire de leur offrande?... Mais, pour ouvrir convenablement une caisse, il fallait y mettre un premier fonds. Ce premier fonds fut fait en famille : 1,000 francs versés par M. Marinoni; 1,000 francs par la caisse du journal; 1,000 francs par ses rédacteurs; 1,000 francs par le personnel de ses services administratifs.

A ces recettes aléatoires et variables vient s'en ajouter une autre plus régulière et plus fixe : c'est la somme de 600 francs que les blanchisseuses recueillent entre elles, le jour de la mi-carême, et déposent au *Petit Journal*, quand leur pimpant cortège y vient faire sa visite annuelle.

Enfin, pour garnir encore mieux la caisse, ses administrateurs organisent chaque année une matinée dramatique, à laquelle ils savent donner une attraction particulière.

Grâce à ces ressources diverses, le chiffre des secours que l'œuvre distribue avec un consciencieux discernement s'élève presque chaque année, et depuis l'origine il s'est considérablement accru :

En 1890	1,832 francs.
1891	8,270 —
1892	15,446 —
1893	16,133 —
1894	17,684 —
1895	20,394 —

En 1896	21,000	francs.
1897	14,171	—
1898	16,737	—
1899	18,019	—
1900	28,837	—
1901	34,633	—
1902	27,100	—

Depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 1er janvier 1903, *le Petit Journal* a distribué la somme de 240,253 francs.

3176. — **Le Denier des veuves et des vieillards**, rue Grange-Batelière, 14. — Œuvre fondée en 1894 par l'*Association des journalistes parisiens*, à l'aide d'une donation de 100,000 francs que lui avait faite, à cette intention, M. le comte de Laubespin. — A pour but d'assister des veuves chargées de quatre enfants et des vieillards des deux sexes âgés de plus de 70 ans, en leur donnant des secours, en argent ou en nature.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1903, l'œuvre a distribué **129,875** francs entre 7,066 personnes.

L'*Office central des œuvres de bienfaisance* a été chargé par elle de repartir, après de minutieuses enquêtes, les secours destinés aux indigents de la rive gauche; l'*Œuvre de l'Assistance par le travail* (fondation Mamoz), les secours destinés aux indigents de la rive droite.

3177. — **Association des journalistes parisiens**, rue Grange-Batelière, 14. — Fondée en 1885. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. Cette société d'assistance, qui n'a point le caractère de la mutualité, a pour but de venir en aide à des journalistes malheureux, soit par des pensions, soit par des secours temporaires prélevés sur ses revenus.

Au 15 mars 1903, l'*Association* comptait 431 membres et son actif s'élevait à 2,308,757 francs.

Pendant l'exercice 1902-1903, elle avait distribué 48,040 francs en pensions et 2,400 francs en allocations temporaires annuelles.

Parmi ses principaux bienfaiteurs, on doit citer encore une fois M. Chauchard, qui depuis 1891 lui verse, comme à tant d'autres œuvres, une cotisation annuelle de 10,000 francs, et Mme Boucicaut, de qui elle reçut indirectement, en 1887, la somme de 100,000 francs. L'*Association* n'étant pas reconnue à cette époque comme établissement d'utilité publique et ne pouvant par conséquent hériter, c'est à l'Assistance publique qu'avait été léguée cette somme, destinée à secourir « des journalistes parisiens tombés dans la misère ou dans un état voisin ». Mais, pour entrer dans les vues de la testatrice, l'Assistance publique avait cru devoir lui laisser le soin de désigner les bénéficiaires de cette libéralité.

3178. — **Société de secours des Amis des sciences**, boulevard Saint-Germain, 79. — Fondée, en 1857, par le baron L.-J. Thénard. —

Reconnue établ. d'util. publ. en 1858. Cette Société, qui a été successivement présidée par le maréchal Vaillant, Jean-Baptiste Dumas, Pasteur, Joseph Bertrand et qui l'est aujourd'hui par M. G. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, est administrée par un conseil de 36 membres.

Elle a pour but de venir en aide aux hommes de science malheureux, leurs veuves, leurs enfants ou leurs mères. Les secours qu'elle accorde et qui, selon les termes des statuts, ne sont que « le prix de services rendus », ne peuvent être prélevés que sur les revenus des fonds placés et les trois quarts des cotisations annuelles.

Elle a ainsi distribué, pendant l'année 1902, 55,850 francs, et, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, **1,833,870** francs.

Elle possède aujourd'hui un capital de 1,609,052 francs.

C'est à cette Société qu'appartient en outre le droit de désigner les savants, les pères, mères, veuves ou filles de savants appelés à bénéficier des places qui leur ont été réservées à la *Maison de retraite Galignani* (voir section LXIV) par les fondateurs de cet asile.

3179. — **Œuvre des Dames du Sacré-Cœur**, rue de la Barre, 33 *bis*. — Fondée en 1886 par le R. P. Amorès. Sorte de Conférence de Saint-Vincent de Paul pour les dames, cette association composée de membres actifs et de membres honoraires, et comptant des sections dans sept paroisses, a pour but de visiter les pauvres à domicile; de leur distribuer des bons de pain; de viande, de charbon; des vêtements, de leur procurer du travail; de placer les orphelins et les vieillards dans des asiles; de faire régulariser les unions illégitimes, etc.

3180. — **Société des Amis des pauvres.** — Fondée en 1882. — Dirigée par le pasteur A. Schaffner, rue des Chaumettes, 12, à Saint-Denis. — A pour but d'assister, sans distinction de culte, des familles malheureuses, particulièrement celles qui cachent leur détresse, en leur donnant des secours de loyer ou d'alimentation; en les rapatriant, s'il y a lieu; en envoyant leurs enfants à la campagne, etc. — Disposant d'un budget de 3,000 francs environ, elle en assiste de 50 à 60 par an.

3181. — **Œuvre des pauvres de Saint-Antoine de Padoue**, rue des Dames, 108. — Distribue, après enquête, du pain et, s'il y a lieu, des secours en espèces aux indigents.

3182 — **Ligue contre la misère** *(Œuvre d'assistance et d'éducation populaire)*, rue Orfila, 22. — Fondée en 1894, par M. Pareille. — Autorisée en 1899. — Dirigée par un comité que préside M. Bentayou. — Bureaux ouverts le jeudi et le dimanche, de 2 à 6 heures. Cette association, dont les membres payent une cotisation mensuelle de 0 fr. 50, organise des conférences et donne des secours en argent ou en nature aux malheureux qui lui sont recommandés par des sociétaires; elle s'occupe de procurer des emplois ou du travail à ceux qui en manquent.

Pendant l'année 1902, la Ligue a secouru environ 600 personnes. Ses recettes se sont élevées à 13,672 francs; ses dépenses, à 12,000 francs.

SECOURS DE LOYERS

3183. — **Secours de loyers de la préfecture de police.** — Une somme de 20,000 francs est remise chaque année par le ministre de l'intérieur au préfet de police, qui les distribue en secours variant de 15 à 30 francs à des malheureux (de préférence à ceux qui ont des charges de famille) sur le point d'être expulsés de leur logement, pour n'en avoir pu payer le loyer, à la condition qu'ils soient recommandés par le commissaire de police de leur quartier et n'aient point été secourus depuis moins de trois ans par la préfecture.

3184. — **L'Abri,** *Société de secours à l'époque du terme,* quai Voltaire, 3. — Fondée et autorisée en 1900. — A pour but de distribuer des secours de loyers aux familles nécessiteuses, habitant Paris et recommandées par ses adhérents.

Un garde-meuble, alimenté par la charité, permet de fournir aux familles assistées par l'œuvre, en cas de dénuement complet, les objets de première nécessité.

Depuis sa fondation récente jusqu'au 1er mai 1902, *l'Abri* avait déjà obtenu les résultats suivants :

ANNÉES	RECETTES	SECOURS	NOMBRE des FAMILLES SECOURUES
1900 (10 mois)	7 332f	4,009f	92
1901	44,205	34,109	781
1902 (4 mois)	26,269	24,726	542

La Société a déjà organisé un certain nombre de sections de quartier avec comité spécial; elle se propose d'en établir dans tous les arrondissements.

Au 1er mai 1902, le nombre de ses adhérents était de 1,400

VESTIAIRES

3185. — **Œuvre Saint-Luc,** rue Duphot, 16. — Fondée en 1893 par Mlle Francheterre, continuée par Mlle E. Dubois. — A reçu le *prix Montyon* en 1901.

Cette Œuvre a pour but de distribuer aux femmes et enfants nécessiteux, sans distinction de culte, des bonnets, des chapeaux, des vêtements, des couvre-pieds, neufs ou remis à neuf par la directrice et par les dames charitables qui l'assistent.

Elle a distribué :

En 1893........	489 objets.	En 1898........	1,780 objets.
1894........	924 —	1899........	2,217 —
1895........	1,069 —	1900........	3,000 —
1896........	1,152 —	1901........	3,400 —
1897........	1,043 —		

Soit **15,044** objets depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, c'est-à-dire en neuf ans.

3186. — **Cercle des Hirondelles,** avenue des Champs-Élysées, 102. — Association de dames fondée en 1872 par Mme Louis Binder. — A pour but de distribuer aux indigents des couvertures et des vêtements que les dames de l'œuvre confectionnent, de janvier à juin à l'ouvroir, où elles se réunissent une fois par semaine, et, pendant le reste de l'année, chez elles.

3187. — **Société des Fourmis,** avenue d'Antin, 3. — Fondée en 1889. — Association de jeunes filles protestantes distribuant des vêtements aux indigents pendant l'hiver. Cette Société, dirigée par un comité central siégeant à Paris, est divisée en sections, qui se subdivisent en groupes. Au 1er janvier 1902, elle comprenait, répartis dans toute la France, 83 sections, 750 groupes et 8,324 membres.

3188. — **Œuvre du Vestiaire,** rue de Lévis, 73. — Fondée, en 1880, par Mme Chenu-Bacot et un comité de dames. Distribue chaque année pour 3,000 francs environ de vêtements neufs aux indigents protestants des paroisses de Paris ou de province, et, de plus, un certain nombre de vêtements ayant servi, mais encore en bon état, qui lui sont adressés par des personnes s'intéressant à l'œuvre.

3189. — **Vestiaire de l'Œuvre du Souvenir,** rue Laferrière, 11 *bis* (voir section VIII). A distribué, en 1902, 577 vêtements.

3190. — **Œuvre du vestiaire de Montmartre,** rue Sainte-Isaure, 6. — Fondée en 1895. — A pour but de « fournir des vêtements décents aux ouvriers et employés des deux sexes sans travail, pour leur faciliter le moyen d'en trouver ». A distribué, pendant l'année 1902, 1,554 objets.

3191. — **Vestiaire de l'Œuvre des pauvres de Saint-Antoine de Padoue,** rue des Dames, 108. — Ouvert le mardi et samedi, à 9 heures du matin. — Distribue des vêtements aux indigents.

3192. — **Œuvre du Chiffon**, cité Raynaud, 4. — Fondée, en 1895, par Mme Chenu. — Dirigée par M. l'abbé Boyreau. — Recueille les vieux vêtements, les vieilles étoffes, le linge, les tapis, couvertures, rubans, morceaux de dentelle et tous les objets mobiliers hors d'usage, soit pour les vendre au profit des indigents, soit pour les distribuer à ceux-ci après les avoir réparés.

3193. — **Vestiaire de la Mie de Pain**, rue Bobillot, 54 (voir section XXXVI). — Œuvre présidée par Mme Ch Houette. — Recueille, nettoie, répare les vêtements, les chaussures et le linge qu'on veut bien lui donner. Distribue, en moyenne, 3,000 objets par an.

3193 *bis* — **Vestiaires de la Société de Saint-Vincent de Paul.** — A presque toutes les Conférences de la Société est annexé un vestiaire pour les familles visitées.

ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES

3194 — **Société amicale de secours des anciens élèves de l'École polytechnique.** — Siège : à l'École polytechnique. — Fondée en 1865. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1867. Au 1er janvier 1900, la Société possédait un capital de 1,440,000 francs (y compris divers legs à recouvrer). Pendant l'exercice précédent, ses recettes (dont une partie devait être capitalisée) s'étaient élevées à 172,491 francs; ses dépenses à 81,755 francs, dont 70,410 francs de secours repartis entre 149 familles.

3195. — **Association amicale des anciens élèves de l'École normale.** — Siège : à l'École normale. — Fondée en 1846. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1877. En 1902, elle possédait un capital de 453,144 francs Pendant cet exercice ses dépenses s'étaient élevées à 22,303 francs, dont 20,000 francs de secours.

3196. — **Association amicale des anciens élèves de l'École centrale.** — Bureau de l'Association, rue Blanche, 4 — Fondée en 1862. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1867. Au 1er novembre 1903 le fonds social s'élevait à 1,258,952 francs. Les revenus de l'Association, pendant l'exercice précédent, s'étaient élevés à 106,151 francs; la somme des prêts ou secours accordés, à 55,495 francs; le nombre des adhérents, à 6,791.

3197. — **Association amicale des anciennes élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.** — Siège : chez la présidente, square Latour-Maubourg, 4. — Fondée en 1892. — *Reconnue établ.*

d'util. publ. en 1895. *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un conseil de 28 membres (anciennes élèves de la Légion d'honneur), présidée par Mme la générale Février et divisée en trois groupes : 12 membres pour la maison de Saint-Denis, 8 pour chacune des deux autres. — A pour but « d'établir entre les anciennes élèves des maisons de la Légion d'honneur un centre commun de relations amicales et d'assister celles qui auraient été frappées de malheurs immérités », et, en cas exceptionnels, « d'accorder des secours aux pères, mères, sœurs ou orphelins des ayants droit ».

L'Association a créé un service d'assistance par le travail, ayant un dépôt de vente et de commandes rue Laugier, 40. Sur ses dépenses de l'exercice 1901, qui s'élevaient à 50,408 francs, ce service figurait pour 18,740 francs et les secours en espèces pour 25,396 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, c'est-à-dire en dix ans, elle a déjà distribué **256,000** francs de secours.

3198. — **La Saint-Cyrienne.** *Société amicale de secours des élèves et des anciens élèves de l'Ecole de Saint-Cyr.* — Siège : à Saint-Cyr. — Fondée en 1887. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. Dirigée par un conseil que préside un général. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Au 1er janvier 1903 l'association comptait 3,914 membres et son capital s'élevait à 314,937 francs. Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date elle avait distribué **110,624** francs de secours.

Les statuts de la *Saint-Cyrienne* réservant ses secours « aux membres de l'association et à leurs familles », ses administrateurs ne peuvent, pour venir en aide aux anciens élèves non-sociétaires ou à leurs familles, si intéressante que soit leur situation, disposer que d'une faible somme prélevée sur le produit du bal annuel de bienfaisance (1,000 francs en 1903). Cette somme est fort insuffisante et la Saint-Cyrienne aurait grand besoin qu'une caisse de secours, alimentée par des dons spéciaux, lui permît d'assister moins parcimonieusement cette catégorie d'anciens élèves malheureux.

3199. — **Association amicale des anciens élèves du lycée Charlemagne.** — Siège : au lycée. — Fondée en 1878. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1882. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'Association a dépensé, en secours ou prêts, 109,548 francs; en bourses, 16,862 francs, et constitué une réserve de 85,500 francs.

3200. — **Association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet** (autrefois *collège Bourbon*, puis *collège Bonaparte*). — Siège social : place de Valois, 6. — Fondée en 1859. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1867. Au 1er janvier 1903, son avoir s'élevait à 164,937 francs. — Pendant l'exercice précédent, elle avait dépensé 16,935 francs, dont 4,082 en secours, et 1,000 francs en bourses.

3201. — **Association amicale dss anciens élèves du lycée Saint-Louis**. — Siège : au lycée. — Fondée en 1860. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1872. — A dépensé, pendant l'exercice 1901, 4,201 francs, dont 2,185 francs en secours et 585 francs en frais d'études.

3202. — **Association amicale des anciens élèves du collège Stanislas**. — Siège : au collège. — Fondée en 1875. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1877. Comptait, au 15 mars 1903, 2,830 adhérents. — Pendant l'exercice 1902 a dépensé 12,715 francs, dont 9,677 en secours, 400 en pensions, 2,638 en bourses. Au 1er janvier 1902, son actif s'élevait à 284,813 francs.

3203. — **Association amicale des ancisns élèves du lycée Michelet**. — Siège : au lycée. — Fondée en 1877. En février 1902, son capital s'élevait à 25,377 francs. — Pendant l'exercice précédent, elle avait dépensé 1,100 francs en secours et 1,039 francs en bourses.

3204. — **Association amicale des anciens Barbistss**. — Siège social : au collège Sainte-Barbe, place du Panthéon. — Fondée en 1820. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1880. Administrée par un comité de 20 membres. A pour but de venir en aide aux anciens élèves malheureux, et, en certains cas, aux professeurs, fonctionnaires et serviteurs du collège.

En 1901 les recettes de l'Association se sont élevées à 63,896 francs : 26,215 francs ont été distribués en secours ; 24,016 francs en allocations aux titulaires de pensions de retraite, à leurs veuves ou à leurs orphelins ; 4,273 francs au payement de bourses.

Au 20 novembre 1901, l'Association possédait 25,090 francs de rente. Parmi les dons qui ont contribué à l'enrichir, nous en relevons cinq de 5,000 francs (MM. de Warelles, Labrouste, Seguin, Lavaux, Saucède) ; un de 10,000 francs (M. Devillez), un de 12,000 francs (Mme veuve Bérenger).

3205. — **Association amicale des anciens élèves du lycée Louis-le-Grand**. — Siège social : au lycée. — Fondée en 1837. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1864. — Administrée par un comité de 10 membres. Ses recettes se sont élevées en 1902, grâce à un legs fort important de Mlle Rouflette, à 107,649 francs. Elle a distribué, pendant cette année, 9,566 francs de secours à d'anciens élèves malheureux.

Au 10 décembre 1902, elle possédait un capital de 199,903 francs.

3206. — **Société amicale Albert-le-Grand et Lacordaire**, à Arcueil. — Fondée en 1854. Possédait, au 20 mai 1901, un capital de 9,533 francs. — Avait distribué pendant l'exercice précédent 1,036 francs de secours.

ŒUVRES DE QUARTIER

3207. — **Prêt gratuit de couvertures du IIe arrondissement,** rue Tiquetonne, 44. — Œuvre fondée en 1895 par M. Galabert — Bureau de distribution, rue Marie-Stuart, 15, ouvert tous les jours, de 9 à 10 heures du soir.

3207 *bis*. — **Prêt gratuit de couvertures du IIIe arrondissement,** rue Cafarelli, 14. — Œuvre fondée en 1896 par M. Rochefort.

3208. — **Œuvre du prêt gratuit de couvertures du VIIIe arrondissement.** — A la mairie. — Fondée en 1898. — A pour but de « prêter gratuitement, pendant l'hiver, des couvertures aux personnes momentanément dans le besoin, non inscrites au Bureau de bienfaisance et habitant le VIIIe arrondissement ».

3209. — **Bureau de bienfaisance de l'École polytechnique.** — Siège : à l'École polytechnique — Fondé par les élèves de l'École et alimenté par leurs cotisations. — A commencé à fonctionner régulièrement vers 1830. — A pour but d'assister les familles indigentes du Ve arrondissement.

Les élèves confient la direction du bureau à deux d'entre eux qui portent le nom de « caissiers » et, sur la désignation de ceux-ci, visitent les familles qui leur ont adressé des demandes de secours, pour s'enquérir de leur situation, de leurs besoins. Ils leur indiquent, s'il y a lieu, le jour où elles auront à se présenter au Bureau. Les caissiers jugent alors définitivement s'ils doivent leur allouer un secours temporaire ou les admettre aux secours réguliers consistant en bons de viande ou de pain distribués deux fois par mois à l'École.

Outre ces secours alimentaires réguliers, le Bureau en accorde d'autres, exceptionnels et plus importants, en espèces, aux malheureux dont la situation lui semble particulièrement intéressante. Il y ajoute des chaussures et des vêtements fournis par le vestiaire, qu'entretiennent les élèves ou leurs parents.

Le Bureau employait autrefois une partie de ses ressources à payer la pension d'un certain nombre d'élèves sans fortune, à venir en aide à d'anciens élèves malheureux ou à leurs familles. L'État ayant multiplié les bourses à l'École, et les anciens élèves ayant formé entre eux une « Société amicale », il a pu consacrer toutes ses recettes au soulagement des pauvres du quartier.

Outre celles à qui il fait réserver la distribution des restes de la table de l'École — une soixantaine — le Bureau assiste régulièrement 150 familles par an.

Son budget varie entre 12,000 et 14,000 francs.

3210 — **Comité de bienfaisance de l'École normale.** — Siége à l'École normale — A pour but d'assister les indigents du Ve arrondissement, dans la mesure où le lui permettent ses ressources.

Les familles que le Comité a admises, après une enquête sur leur situation, sont régulièrement visitées par un de ses membres, qui leur porte des bons de pain, auxquels s'ajoutent parfois (notamment aux jours de fête) des bons de viande et, sur décision spéciale du Comité, en cas de besoins exceptionnels, après la naissance d'un enfant par exemple, des secours en argent.

Le Comité se compose de 12 membres, élus par leurs camarades : 4 par promotion, dont 2 pour la section des lettres, et 2 pour la section des sciences. Il a pour ressources ordinaires : la cotisation de chaque élève, fixée à 10 francs, et une rente de 1,000 francs environ; pour ressources extraordinaires : les dons, assez fréquents, des anciens élèves, et le produit (dont il capitalise une partie) des concerts ou des bals qu'il organise, à cette intention, chaque année; soit en tout de 4,000 à 5,000 francs de recettes annuelles, qui lui permettent d'assister une centaine de familles.

Nul ne sait exactement aujourd'hui comment est née cette œuvre de bienfaisance. Il semble admis cependant que la première idée en fut suggérée à leurs camarades par quelques élèves appartenant à une Conférence de la *Société de Saint-Vincent de Paul*, et qu'à dater de 1847 elle commença à fonctionner régulièrement sur les bases où elle est encore établie. Dès l'année suivante, le bien que faisait le Comité était assez connu, son dévouement et sa compétence charitable assez appréciés pour que la municipalité de l'arrondissement, voulant venir en aide aux nombreuses familles privées de leurs chefs par l'insurrection de juin 1848, lui confiât le soin de répartir ces libéralités (1).

3211. — **Association de charité des étudiants de la Faculté de théologie protestante de Paris,** boulevard Arago, 83. — Fondée en 1880. — Visite les indigents des Ve, XIIIe et XIVe arrondissements. Leur distribue des secours en nature (bons de pain, de viande et de charbon).

3212 — **Œuvre de la providence du VIIe arrondissement.** — Secrétariat : rue de Lille, 19 — Présidée par Mme la marquise de Boisgelin. — Fondée en 1832. — A pour but d'assister les familles indigentes de l'arrondissement. Elle leur distribue chaque mois, du 1er octobre au 1er avril, 2 bons de viande, 4 de pain et 1 de chauffage, et, tous les deux mois, un secours extraordinaire, soit en vêtements, soit en espèces. Elle assiste ainsi 70 familles environ par an.

3213. — **Bureau libre de charité du VIIe arrondissement,** rue de Lille, 19. — Fondé en 1879 par MM. Genouille, Le Camus, Dargent,

(1) Voir pour plus de détails, *le Centenaire de l'École normale*, chapitre « la Charité à l'École », par M. Block. Paris, Hachette, 1895.

Simonet et Léon Pagès, à l'aide de fonds fournis par une souscription qu'avait ouverte *le Figaro* — A pour but de secourir les familles nécessiteuses des paroisses du Gros-Caillou et de Saint-François-Xavier. Il leur donne des bons de pain de 2 kilogr., des bons de bois d'une valeur de 0 fr. 50, des bons de viande d'une valeur de 0 fr. 75, des vêtements, des chaussures; et, pendant l'hiver, il y ajoute des secours de loyers

Le *Bureau libre de charité* assiste environ 600 familles.

3214 — **Œuvre des loyers.** — Maison-mère des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, rue du Bac. — Fondée en 1874, à Lille, et dotée d'une rente de 3,000 francs, par M. l'intendant militaire Orville; étendue, après la mort du fondateur et conformément à ses dernières volontés (avec une dotation égale, qu'il a augmentée depuis), par son fils, aux IIe et VIIe arrondissements de Paris — Assiste, pour le payement de leur loyer, des personnes de nationalité française habitant depuis cinq ans l'un de ces deux arrondissements, n'étant pas inscrites au bureau de bienfaisance, et qui, autrefois aisées, appartiennent à la catégorie des pauvres honteux. Elle cherche à associer les propriétaires à son action bienfaisante en obtenant d'eux la remise d'une partie des sommes qui leur sont dues.

Les secours sont répartis par un comité et distribués par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1903, l'œuvre en a accordé 644 à des habitants du VIIe arrondissement, 347 à des habitants du IIe arrondissement.

3215. — **Fondation Orville et Mylius.** — Même siège. — Œuvre annexe de la précédente, fondée en 1874 par M. Orville, ancien magistrat, en souvenir de son père, l'intendant général Orville, et du général de Mylius. — A pour but de secourir, sans distinction de culte, les anciens officiers, leurs veuves ou leurs enfants ne remplissant pas les conditions de durée de résidence nécessaires pour être secourus par l'*Œuvre des loyers.* Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1903, l'œuvre a accordé 400 secours de loyers à des familles d'anciens militaires du VIIe arrondissement et 71 à des familles du IIe arrondissement.

3216. — **Œuvre des loyers du XIe arrondissement,** boulevard Voltaire, 148 — Fondée en 1888. — A pour but « de venir en aide aux habitants du XIe arrondissement qui, par suite de chômage ou de maladie, se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire au payement de leur loyer; de poursuivre, en outre, le placement des vieillards et des infirmes dans les asiles municipaux » — Distribue environ 8,000 francs de secours par an.

3217 — **Société d'assistance amicale du XIIIe arrondissement,** avenue d'Italie, 77. — Fondée en 1903. — Divisée en cinq groupes (la Glacière — Jeanne d'Arc — l'Hôpital — les Gobelins — avenue d'Italie)

ayant chacun un « chef de groupe ». — A installé boulevard d'Italie, 48, un vestiaire.

3218. — **Œuvre du vestiaire du XIV[e] arrondissement.** — Siège social : rue d'Alésia, 37. — Vestiaire : rue Ferrus, 11. — Distribue aux familles indigentes, aux ouvriers sans travail des vêtements qui lui sont donnés ou qu'elle achète.

3219. — **Association protestante de bienfaisance des jeunes gens de Passy**, rue Cortambert, 19. — Fondée en 1902. — Cette Association, composée de jeunes gens de 16 ans au moins et appartenant à l'Église protestante, sans distinction de confession, a pour but de venir en aide aux indigents protestants de la paroisse de Passy.

3220. — **Société des amis des pauvres des Batignolles.** — Siège : chez le président, rue des Batignolles, 9. — Fondée en 1853 par M. le pasteur Louis Vernes. Reconstituée en 1880. — Dirigée par un comité, sous le patronage de M. Ch. Vernes. Visite et assiste les indigents du quartier, particulièrement, mais non exclusivement, les indigents protestants.

3221. — **Société protestante de bienfaisance des Batignolles** (dite *Société des Dames*). — Fondée en 1862. — Même siège et même objet.

3222. — **Bureau de charité et vestiaire** de la *Maison d'œuvres du Faubourg Saint-Antoine* (fondée en 1902 par M. l'abbé Pecqueur, son aumônier, et dirigée par M. de Percy), rue de Montreuil, 46. — Distribue des vêtements, des chaussures et des secours de toute nature aux indigents du quartier.

3223. — **Œuvre de Villiers.** — Fondée et dirigée par Mme Thévenin. — Distribue des vêtements aux indigents des quartiers de Villiers et des Ternes.

3224. — **Œuvre des pauvres du Bas-Montreuil**, à Montreuil, rue de la République, 7. — Desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Fondée en 1884. A pour but de venir en aide aux familles d'ouvriers chassées du faubourg Saint-Antoine par la cherté des vivres et des loyers, et qui forment, entre les fortifications, le bois de Vincennes et les hauteurs de Montreuil, une agglomération d'environ 16,000 âmes, particulièrement misérable, dont une partie loge dans des baraques ou des roulottes.

L'Œuvre a installé un fourneau économique, dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* qui, assistent, en outre, à domicile, les familles les plus nécessiteuses.

3225. — **Œuvre du vestiaire**, à Clichy, Maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, rue Martre, 24. — Les dames de charité s'y réunissent le

vendredi pour confectionner des vêtements destinés aux pauvres que visitent les sœurs.

3226. — **Ouvroir-vestiaire des œuvres ouvrières de Clichy,** rue du Landy, 7. — Distribue des vêtements et prête des draps aux indigents.

3227. — **Société de couture pour les pauvres,** à Saint-Denis, rue des Chaumettes, 12. — Fondée et dirigée par le pasteur A. Schaffner. — Association de dames se réunissant chaque semaine pour confectionner des vêtements destinés aux indigents de la commune.

3228. — **Ouvroir-vestiaire,** à Saint-Denis, rue de la Fromagerie, 27. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Distribue aux pauvres des vêtements, que trente dames de charité confectionnent pour lui.

3229. — **Société de la Fédération humanitaire,** à Puteaux. — Fondée en 1884. Association d'ouvriers comptant près de 500 membres, distribuant des secours (dont le nombre et la quotité sont laissés à l'appréciation du président) en cas de chômage ou d'accident.

3230. — **Vestiaire de la Providence Saint-Joseph,** à Charenton-le-Pont, rue des Bordeaux, 10. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Distribue des vêtements aux pauvres de la commune; prête du linge aux plus indigents ou blanchit le leur.

3231. — **Association consolatrice de l'Enfant Jésus,** à Bagneux, rue Fortin, 1. — Fondée (à Gentilly) en 1883. — Distribue aux indigents des secours en nature (bons de pain, de viande, de charbon; vêtements, linge, objets de literie). — Visite et soigne gratuitement les malades sans ressources.

3232. — **Ouvroir-vestiaire,** à Vitry, rue du Château. — Dirigé par les dames de charité de la paroisse, qui s'y réunissent chaque semaine pour confectionner des vêtements qu'elles distribuent aux indigents.

3233. — **Vestiaire de Kremlin-Bicêtre,** rue Carnot, 1. — Fondé par M. l'abbé Aigouy. — Distribue aux indigents des vêtements confectionnés ou réparés par des dames charitables qui se réunissent tous les mercredis à l'ouvroir. — Prête des draps aux familles les plus nécessiteuses.

SECOURS HYGIÉNIQUES

3234. — **Piscine municipale Rouvet,** rue Rouvet, 1. — Inaugurée en 1891. — Piscine à eau froide ouverte pendant l'été, de 5 heures du matin à 8 heures du soir.

Nombre des entrées :

En 1891..........	41,499	En 1897..........	25,155
1892..........	107,539	1898..........	28,858
1893..........	170,213	1899..........	35,682
1894..........	77,582	1900..........	33,080
1895..........	55,340	1901..........	33,113
1896..........	19,778	1902..........	20,715

3235. — **Piscine municipale Hébert**, rue des Fillettes. — Inaugurée en mai 1896. — Piscine à eau chaude, ouverte tous les jours de l'année (le mercredi pour les dames), pendant l'été de 5 heures du matin à 8 heures du soir, pendant l'hiver de 7 heures du matin à 8 heures du soir.

Nombre des entrées :

En 1896..........	96,478	En 1900..........	169,878
1897..........	143,415	1901..........	176,847
1898	173,689	1902..........	163,306
1899..........	168,995		

3236. — **Piscine municipale Ledru-Rollin**, avenue Ledru-Rollin, 8 — Inaugurée en décembre 1897. — Mêmes heures d'ouverture qu'à la piscine Hébert.

Nombre des entrées :

En 1897..........	1,318	En 1900..........	226,539
1898..........	233,882	1901	235,304
1899..........	228,128	1902..........	255,882 (1).

3237 — **Œuvre parisienne des bains-douches à bon marché.** — Fondée en 1898 par un groupe de philanthropes à l'imitation de l'œuvre créée à Bordeaux par M. Cazalet. — Donne des bains-douches au prix de 20 centimes (savon compris).

Un premier établissement a été ouvert en 1899, rue de Bretagne, 49, avec 15 cabines; 73,605 bains-douches y ont été donnés en 1902.

Un second établissement a été ouvert en 1900, rue de la Goutte-d'Or, 54, avec 22 cabines; 72,087 bains-douches y ont été donnés en 1902.

3238 — **Établissement municipal de bains et douches gratuits,** à Saint-Ouen, rue des Abouts. — Inauguré en 1896. — Reçoit tous les indigents de la commune — 12 baignoires, salle d'hydrothérapie.

(1) Dans les trois piscines municipales, la location du linge est obligatoire, aux conditions suivantes : une serviette, 0 fr. 10; un caleçon pour homme, 0 fr. 10; un costume pour dame, 0 fr. 30.

3239. — **Étuves municipales,** rue de Chaligny, 21; — rue du Château-des-Rentiers, 73; — rue Stendhal, 1; — rue des Récollets, 6 — Désinfection gratuite. — Le nombre des opérations de désinfection, en 1900, a été de 63,224 (dont 22,039 à la station de la rue des Récollets, — 16,572 à la station de la rue Chaligny, — 16,400 à la station de la rue du Château-des-Rentiers, — 8,213 à la station de la rue Stendhal) (1).

SECOURS FUNÉRAIRES

3240 — **Œuvre du repos éternel.** — Fondée en 1870 par M Benoît Lévy — Procure aux familles israélites sans fortune, moyennant une indemnité de 125 francs, des cases perpétuelles dans des caveaux collectifs qu'elle fait construire à ses frais.

L'Œuvre ne possédait d'abord de caveaux qu'au cimetière de Montmartre. Depuis 1895, elle en a fait établir dans les cimetières parisiens de Bagneux et de Pantin.

XXXVI

DISTRIBUTION D'ALIMENTS (2)

3241-3268. — **Fourneaux de la Société philanthropique** (voir section XXXV). — La *Société philanthropique*, qui établit, comme on l'a vu, les premiers fourneaux économiques qui aient existé en France, en possède aujourd'hui 28, répartis dans tous les quartiers de Paris. La surveillance de chacun d'eux est spécialement confiée à l'un des membres de son conseil. Ils servent des portions d'aliments (pain, viande, bouillon, lard, saucisses, sardines, chocolat, fromages, légumes), contre des bons de 0 fr. 10 que les souscripteurs de la Société ont reçus d'elle pour les distribuer aux indigents (chaque souscription de 40 francs donnant droit à 100 bons), ou que des personnes étrangères à la Société lui ont achetés pour s'associer à son œuvre.

(1) *Annuaire statistique de la ville de Paris,* XXXIe année.

(2) A la fin du seizième siècle, il y avait dans les différents quartiers de Paris 27 *Marmites* pour les pauvres.

Sous la Restauration, tous les bureaux de charité avaient une marmite, et la plupart un fourneau.

La *Société philanthropique* a aujourd'hui 28 fourneaux, dont 12 indiqués ci-dessous sont ouverts toute l'année, et les autres du 1er novembre au 1er mai :

Rue Poulletier, 5 *bis*. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 30,736 portions distribuées (1).

Rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Même direction. — 53,901 portions.

Rue Saint-Jacques, 253. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Ouvert toute l'année. — 174,143 portions.

Rue de la Petite-Boucherie, 2. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 56,950 portions.

Rue d'Assas, 26. — Même direction. — 78,520 portions.

Rue Ambroise-Paré, 13 *bis*. — Direction laïque. — Ouvert toute l'année. — 138,057 portions.

Rue Philippe-de-Girard, 13. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Ouvert toute l'année. — 51,491 portions.

Rue du Chemin-Vert, 140. — Même direction. — 38,493 portions.

Rue Saint-Maur, 64. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — 37,622 portions.

Rue Ruty, 3. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 33,217 portions.

Rue Cornélis, 19. — Même direction. — Ouvert toute l'année. — 42,504 portions.

Rue Vandrezanne, 23. — Même direction. — 31,644 portions.

Avenue de Choisy, 25. — Direction laïque. — Ouvert toute l'année. — 51,894 portions.

Avenue du Maine, 201. — Dirigé par les *Sœurs de l'Immaculée-Conception*. — Ouvert toute l'année. — 123,420 portions.

Rue François-Villon, 12. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (de Saint-André). — 51,346 portions.

Rue Mademoiselle, 12. — Direction laïque. — Ouvert toute l'année. — 78,561 portions.

Rue Boileau, 80. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — 16,521 portions.

Rue du Ranelagh, 68. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 18,319 portions.

Boulevard Gouvion-Saint-Cyr. — Direction laïque. — Ouvert toute l'année. — 56,704 portions.

Avenue de Clichy, 175 portions. — Direction laïque. — Ouvert toute l'année. — 107,278 portions.

Rue Labat, 44. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Ouvert toute l'année. — 128,713 portions.

Rue Stephenson, 30. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 39,458 portions.

Rue de Crimée, 166. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Ouvert toute l'année. — 147,247 portions.

(1) Pendant l'exercice 1901-1902.

Rue du Pressoir, 35 *bis*. — Direction laïque. — Ouvert toute l'année. — 96,004 portions.

Rue des Partants, 14. — Direction laïque. — 25,902 portions.

Rue des Pyrénées, 48. — Dirigé par les *Sœurs du Très Saint-Sauveur* (de Niederbronn). — 13,934 portions.

Saint-Ouen, rue Jean. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 67,381 portions.

Depuis l'année 1880, où fonctionna le premier, jusqu'au 1er mai 1902, les fourneaux de la *Société philanthropique* ont délivré **103,663,664** portions.

De 1800 à 1820 le nombre de ces portions a varié de 20,000 (en 1800), à 4,342,569 (en 1812, année où, nous l'avons dit, une subvention impériale leur fit donner une extension exceptionnelle et temporaire);

De 1820 à 1840, il varia de 82,845 (1825) à 1,242,000 (1832);

De 1840 à 1860, il varia de 156,448 (1851) à 1,570,091 (1847);

De 1860 à 1880, il varia de 138,371 (1872) à 1,371,089 (1878-1879).

Depuis 1879, ce dernier chiffre a toujours été sensiblement dépassé :

1879-1880.......	2,381,030	1891-1892.......	2,544,980
1880-1881.......	1,719,489	1892-1893.......	3,460,481
1881-1882.......	1,906,554	1893-1894.......	3,304,076
1882-1883.......	2,376,168	1894-1895.......	3,929,743
1883-1884.......	2,628,275	1895-1896.......	3,151,597
1884-1885.......	2,669,221	1896-1897.......	3,076,928
1885-1886.......	2,172,888	1897-1898.......	3,241,466
1886-1887.......	1,894,411	1898-1899.......	3,290,722
1887-1888.......	1,868,996	1899-1900.......	3,386,136
1888-1889.......	2,047,045	1900-1901.......	3,373,909
1889-1890.......	2,538,004	1901-1902.......	2,785,945
1890-1891.......	3,031,207		

3269-3293. — **Fourneaux de la Société de Saint-Vincent de Paul**. — Direction : rue de Furstenberg, 6 (voir section xxxv). — Ces fourneaux servent, contre des bons d'une valeur de 0 fr. 10, des portions de pain, de bouillon, de viande ou de légumes. Chacun s'administre lui-même, sous la direction d'un membre des Conférences.

Les premiers fourneaux de la *Société de Saint-Vincent de Paul* furent établis au commencement de l'hiver 1848 par les Conférences de Saint-Sulpice et de Grenelle, sur l'initiative de M. Legentil qui, faisant partie à la fois du conseil général de cette Société et du conseil d'administration de la *Société philanthropique*, obtint, par un accord toujours maintenu depuis, que les bons de chacune d'elles fussent reçus par les fourneaux de l'autre.

En 1903, la *Société de Saint-Vincent de Paul* entretient, dans le département de la Seine, 25 fourneaux :

Fourneau Saint-Antoine, rue de Belleville, 55.

Fourneau de Charonne, rue Planchat, 42.
— *de Clignancourt*, rue Championnet, 6.
— *Saint-François de Sales*, rue de Tocqueville, 87.
— *Saint-Georges*, rue Bouret, 20.
— *Saint-Gervais*, rue Geoffroy-Lasnier, 32.
— *de la Glacière*, rue de la Glacière, 35.
— *Saint-Joseph*, avenue Parmentier, 149.
— *Saint-Marcel de l'Hopital*, rue Jenner, 37 *bis*.
— *Saint-Merry*, rue Brise-Miche, 4.
— *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, rue des Bernardins, 15.
— *de Plaisance*, rue Crocé-Spinelli, 12.
— *Saint-André*, rue Cler, 3 *bis*.
— *Saint-Pierre de Montmartre*, rue Caulaincourt, 33.
— *Sainte-Rosalie*, rue Corvisart, 65.
— *du Temple*, rue de Saintonge, 13.
— *de la Sainte-Trinité*, rue de Milan, 16.
— *de la Villette*, rue de Crimée, 146.
— *de la Villette*, rue de Tanger, 43.
— *Saint-Vincent de Paul*, rue de Sèvres, 97.
— *d'Asnières*, rue Saint-Denis, 39.
— *de Clichy*, rue Martre, 84.
— *de Gentilly*, rue Frileuse, 2.
— *de Kremlin-Bicêtre*, rue Carnot, 1.
— *de Puteaux*, rue de Paris, 91.

FOURNEAUX DIVERS

A PARIS

3294. — **Fourneau Saint-Honoré**, avenue Victor-Hugo, 117. — Fait l'échange des bons avec les précédents

3295. — **Fourneau de Saint-Jacques du Haut-Pas**, rue Nicole, 9. — Fondé en 1896. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Ouvert six mois. Pendant l'hiver 1902-1903 a distribué 26,000 portions.

3296. — **Fourneau de Saint-Germain-des-Prés**, rue Saint-Benoit, 14. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Ouvert six mois. Dans l'hiver 1902-1903 a distribué 75,000 portions.

3297. — **Fourneau de Saint-Nicolas-du-Chardonnet**, rue des Bernardins, 9. — Fondé en 1895 par le curé de la paroisse. — Même direction. — Ouvert six mois. Pendant l'hiver 1902-1903 a distribué 32,000 portions.

3298. — **Fourneau de Saint-Thomas d'Aquin,** rue Perronnet — Distribue, trois fois par semaine, aux indigents de la paroisse des portions de soupe grasse et de bœuf.

3299. — **Fourneau de Saint-Marcel,** rue Jenner, 37. — Fondé en 1800 — Même direction.

3300 — **Fourneau de Saint-Françoie-de-Salee,** rue de Tocqueville, 59 — Fondé en 1895. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours).

3301. — **Fourneau de Saint-Pierre de Montmartre,** rue Caulaincourt, 33. — Fondé en 1886. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Ouvert du 1[er] novembre au 1[er] mai. — Distribue en moyenne 600 portions par jour

3302. — **Fourneau dee Œuvree de la porte de Vanves,** rue de Vanves, 182. — Fondé en 1894.

3303. — **Fourneaux du Comité de bienfaisance israélite** (voir section xxxv). :

3304. — **Fourneau de la rue Ferdinand-Duval,** 22. — Fondé (rue Malher) en 1855 — A distribué, pendant l'exercice 1902-1903, 159,849 portions

3305. — **Fourneau de la rue Ordener.** — Fondé en 1891. — A distribué, pendant le même exercice, 82,692 portions.

3305 *bis* — **Maison dee Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Tombe-Issoire, 78 — Distribue, tous les lundis, du pain aux indigents de la paroisse.

3305 *ter.* — **Asile temporaire protestant pour femmes,** rue de la Villette, 48 (voir section xxxxi). — Distribue, pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver, des soupes aux indigents.

HORS PARIS

3306. — **Fourneau d'Aubervilliers.** — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

3307. — **Fourneau de Charenton-le-Pont,** rue des Bordeaux, 10. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

3308. — **Fourneau de Clamart.** — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

3309. — **Fourneau des Œuvres ouvrières de Clichy**, rue du Landy, 7.

3310. — **Fourneau de Créteil.** Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

3311. — **Fourneau de Dugny.** — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

3312. — **Fourneau de Montreuil-sous-Bois.** rue de l'Hôtel-de-Ville. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*

3313. — **Fourneau de Neuilly-sur-Seine**, rue de l'Hôtel-de-Ville — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

3314. — **Fourneau de Noisy-le-Sec**, à l'Hospice Saint-Antoine de Padoue (voir section LXVI.) — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs.*

SOUPES DISTRIBUÉES DANS LES HOPITAUX ET HOSPICES AUX PAUVRES DE L'EXTÉRIEUR

3315-3333

Ces distributions — qui ont commencé en 1894 — se font pendant les mois d'hiver seulement (sauf à l'hôpital Saint-Antoine, aux hospices de la Salpêtrière et d'Ivry, où elles ont lieu toute l'année), à 6 heures, 7 heures ou 7 heures et demie du matin, suivant les établissements.

Pendant l'année 1902, il a été distribué :

A l'*Hôtel-Dieu*	39,041	soupes
l'*Hôpital Saint-Antoine*	36,500	—
— *Necker*	6,996	—
— *Cochin*	9,983	—
— *Beaujon*	825	—
— *Lariboisière*	10,707	—
— *Tenon*	29,982	—
— *Laennec*	20,073	—
— *Bichat*	2,640	—
— *Broussais*	138	—
— *Boucicaut*	31,840	—
— *Saint-Louis*	19,510	—
A reporter	208,235	soupes.

Report.....	208,235 soupes.
A l'*Hôpital Broca*........................	3,450 —
— *Bretonneau*....................	3,048 —
la *Maison municipale de santé*	9,929 —
l'*Hospice de Bicêtre*....................	23,525 —
— *de la Salpêtrière*................	34,635 —
— *d'Ivry*..........................	257 —
— *Debrousse*.....................	4,865 —
Soit, dans tous ces établissements ensemble....	287,944 soupes.

Secoure alimentaires des bureaux de bienfaisance. — Pendant la saison rigoureuse les bureaux de bienfaisance distribuent des bons de fourneaux dont ils remboursent le prix à la *Société philanthropique*, et des bons de pain dont les uns sont payés par les revenus de la *Fondation Brèon-Guérard* et les autres sont fournis gratuitement par la *Société des Grands Moulins de Corbeil*

SOUPES POPULAIRES SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE PARIS PENDANT L'HIVER 1901-1902.

3334-3354

Soupe populaire du II° arrondissement, rue Mandar, 11. — Fondée en 1892. — A fonctionné du 1er décembre au 8 avril et distribué 75,000 soupes (dont moitié avec viande). — *Depenses* : 6,000 francs. *Subvention municipale* : 1,500 francs.

Soupe populaire du III° arrondissemsnt, rue Réaumur, 62. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 1er décembre au 1er avril et distribué 66,227 soupes (plus quelques distributions de pain et de viande). — *Dépenses* : 6,824 francs. *Subvention municipale* : 1,200 francs.

Soupe populaire du IV° arrondiseement, rue François-Miron, 64. — Fondée en 1895. — A fonctionné du 19 décembre au 23 mars et distribué 56,457 soupes. — *Dépenses* : 2,980 francs. *Subvention municipale* : 1,600 fr.

Soupe populaire du V° arrondieeement, rue Thouin, 15. — Fondée en 1895 — A fonctionné du 1er décembre au 15 mars et distribué 63,765 soupes. — *Dépenses* : 3,059 francs. *Subvention municipale* : 1,800 fr.

Soupe populaire du VI° arrondiesement, rue de l'Abbaye, 9. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 26 décembre au 25 mars et distribué 49,103 soupes. — *Dépenses* : 1,884 francs. *Subvention municipale* : 1,400 francs.

Soupe populaire du IXe arrondissement, rue Milton, 7. — Fondée en 1895. — A fonctionné du 15 octobre au 26 mars et distribué 86,806 soupes. — *Dépenses* : 17,840 francs (1). *Subvention municipale* : 500 francs.

Soupe populaire du XIe arrondissement, impasse Delaunay, 4. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 10 décembre au 31 mars et distribué 60,000 soupes. — *Dépenses* : 2,455 francs. *Subvention municipale* : 1,600 francs.

Soupe populaire du XIIe arrondissement, rue du Sergent-Bauchat, 33. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 31 décembre au 5 avril et distribué 42,212 soupes. — *Dépenses* : 3,554 francs. *Subvention municipale* : 1,500 francs.

Soupes populaires du XIIIe arrondissement. Première, rue Godefroy, 14. — Fondée en 1892. — A fonctionné du 15 décembre au 1er avril et distribué 116,675 soupes. — *Dépenses* : 3,406 francs. *Subvention municipale* : 1,400 francs.

Deuxième, boulevard de l'Hôpital, 151. — Fondée en 1895. — A fonctionné du 1er décembre au 1er avril et distribué 34,800 soupes. — *Dépenses* : 1,426 francs. *Subvention municipale* : 1,100 francs.

Soupe populaire du XIVe arrondissement, rue Cels, 6. — Fondée en 1893. — A fonctionné du 15 décembre au 1er avril. — *Dépenses* : 3,100 fr. *Subvention municipale* : 1,800 francs.

Soupe populaire du XVe arrondissement, rue d'Alleray, 13. — Fondée en 1896. — A fonctionné du 4 janvier au 1er avril et distribué 46,941 soupes. — *Dépenses* : 3,954 francs. *Subvention municipale* : 1,400 fr.

Soupe populaire du XVIe arrondissement. rue Beethoven, 9. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 22 décembre au 16 mars et distribué 26,500 soupes. — *Dépenses* : 2,152 francs. *Subvention municipale* : 1,300 francs.

Soupes populaires du XVIIe arrondissement. Première, rue des Moines, 104. — Fondée en 1891. — A fonctionné du 16 novembre au 16 mars et distribué 86,400 soupes. — *Dépenses* : 4,463 francs. *Subvention municipale* : 1,000 francs.

Deuxième, rue Salneuve, 17. — Fondée en 1893 par la *Société d'assistance par le travail du XVIIe arrondissement.* — A fonctionné du 3 novembre au 30 avril et distribué 20,681 soupes. — *Depenses* : 2,256 francs. *Subvention municipale* : 800 francs.

(1) Dont 7,723 pour distribution de pain, légumes ou viande.

Troisième, rue Saussier-Leroy. — A fonctionné du 8 décembre au 13 mars et distribué 14,845 soupes. — *Dépenses* : 2,902 francs. *Subvention municipale* : 1,600 francs.

Soupes populaires du XVIIIe arrondissement. Première, passage Cottin, 3. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 1er décembre au 1er avril et distribué 76,845 soupes — *Dépenses* : 5,117 francs. *Subvention municipale* : 2,100 francs

Deuxième, rue Doudeauville, 1. — Fondée en 1900. — A fonctionné du 20 novembre au 20 février et distribué 39,000 soupes. — *Dépenses* : 4,050 francs. *Subvention municipale* : 700 francs.

Soupe populaire du XIXe arrondissement, rue de Crimée, 44. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 20 novembre au 10 avril et distribué 82,054 soupes — *Dépenses* : 3,637 francs *Subvention municipale* : 2,600 francs.

Soupes populaires du XXe arrondissement. Première, rue des Haies, 56. — Fondée en 1894 — A fonctionné du 1er décembre au 1er avril et distribué 90,300 soupes. — *Dépenses* : 2,400 francs. *Subvention municipale* : 1,700 francs.

Deuxième, rue Pelleport, 165 *bis*. — Fondée en 1894. — A fonctionné du 29 décembre au 22 mars et distribué 37,392 soupes. — *Dépenses* : 1,585 fr. *Subvention municipale* : 1,400 francs (1).

3355 — **Œuvre des soupes populaires,** à Saint-Ouen — Fondée en 1895 — A distribué, pendant l'hiver 1902-1903, 71,028 portions

Fédération des soupes populaires — Fondée en 1900. Dirigée par un conseil d'administration. — A pour but de soumettre à une même direction les diverses œuvres de soupes populaires jusqu'alors autonomes, de créer une caisse commune dont les fonds seront répartis entre elles proportionnellement au chiffre de la population de l'arrondissement où elles se trouvent.

3356 — **Œuvre de la Mie de pain** — Siège social : rue Bobillot, 54. — Réfectoire : rue Charles-Fourier, 7 — Fondée en 1891, sur l'initiative de M. Paulin Enfert, directeur-fondateur du *Patronage Saint-Joseph de la Maison-Blanche*, par les jeunes ouvriers de ce patronage et les membres actifs du *Cercle catholique des étudiants* (dit *Cercle du Luxembourg*) — Dirigée par le fondateur —Pendant la saison la plus rigoureuse, ordinairement du 25 décembre au 1er ou au 15 mars, distribue tous les soirs, à huit heures, sans bons, un litre un quart de soupe, devant être consommé sur place, à

(1) Des distributions de soupe ont lieu, chaque jour, pendant l'hiver, à la porte des casernes de Paris.

tous ceux qui ont faim, sans distinction de culte ni de nationalité (en commençant par les femmes, les enfants et les vieillards).

L'*Œuvre de la mie de pain* a distribué, pendant les hivers :

En 1891-1892	2,300	litres de soupe.
1892-1893	4,000	—
1893-1894	11,000	—
1894-1895	16,000	—
1895-1896	32,000	—
1896-1897	40,000	—
1897-1898	43,169	—
1898-1899	52 210	—
1899-1900	52,020	—
1900-1901	48,280	—
1901-1902	50,997	—
1902-1903	49,340	—

Le fondateur de cette œuvre n'avait pas eu seulement pour but de venir en aide aux indigents, si nombreux, du quartier de la Maison-Blanche; il avait voulu, en outre, associer activement les étudiants du *Cercle du Luxembourg*, ses collaborateurs ordinaires, ainsi que les apprentis et jeunes ouvriers du *Patronage Saint-Joseph*, à une œuvre de charité pratique et donner à ceux-ci le courage de supporter vaillamment leur propre pauvreté en leur montrant des misères plus cruelles.

Fidèle à ce beau programme, l'Œuvre n'emploie pas de salariés. Les vieillards admis à son réfectoire y sont servis par des étudiants, par des apprentis, qui ont déjà aidé à préparer leur soupe. Une gratification semblait due cependant aux agents de police chargés de maintenir l'ordre aux abords de la maison, d'en écarter les vagabonds, qui n'y doivent pas être admis, mais ces agents la refusent; on les vit même, certain jour, se cotiser pour apporter à l'Œuvre leur modeste contribution!

Pendant les quatre premières années de son fonctionnement, la *Mie de pain* n'avait d'autres ressources que celles qu'elle recueillait parmi les apprentis du patronage et les membres de son comité. L'installation du réfectoire était alors très sommaire; il fallait aller chercher l'eau à 300 mètres de la maison, mendier pour la marmite des pauvres chez les épiciers et les boulangers du quartier; on arrivait ainsi à pouvoir distribuer 100 à 250 litres par jour.

L'hiver 1893-95 ayant été particulièrement rigoureux, l'Œuvre se vit amenée à distribuer 600 à 800 soupes chaque soir; déjà endettée, elle ne savait comment faire face à ce surcroît de dépense et craignait d'être contrainte à fermer son réfectoire, quand une aide imprévue vint la remettre à flot. S'étant rendu compte du bien qu'elle faisait, M. André Hallays dans le *Journal des Débats*, M. Chincholle dans *le Figaro*, la recommandèrent chaleureusement à la générosité du public M. Henri Blount répandit leurs articles dans les cercles et ouvrit une souscription parmi ses amis. L'Œuvre dut à ces charitables interventions un supplément de ressources malheu-

reusement épuisé aujourd'hui, mais qui lui permit de compléter son installation et d'augmenter sensiblement, pendant plusieurs hivers, le chiffre de ses distributions quotidiennes.

Un vestiaire (voir section XXXV) et un service de consultations gratuites (voir section XLIX) complètent l'œuvre bienfaisante de la *Mie de pain*.

3357. — **Œuvre de la Bouchée de pain**, rue des Filles-du-Calvaire, 11. — Fondée en 1884 (rue Oberkampf, 9) par M. Boureiff Autorisée en 1888. — Dirigée par un comité que préside M. Moreau. — A pour but de distribuer gratuitement aux indigents des rations de pain, de soupe ou de café, à consommer sur place. A établi à cet effet 4 réfectoires : *rue Servan, 5; place de la République; quai aux Fleurs; place de la Salpêtrière* (1).

M. Boureiff, qui était arrivé à l'aisance après avoir débuté comme ouvrier et avoir connu la faim, avait fondé cette œuvre de ses deniers en ouvrant le réfectoire du quai de Grenelle. Après y avoir consacré toutes ses ressources, insuffisantes pour en assurer l'existence, et comptant sur l'avenir pour lui en fournir les moyens, il fut rapidement enlevé en 1892 Après sa mort, l'Œuvre traversa une crise de courte durée. Elle se reconstitua bientôt sous la présidence de M. Ritt, ancien directeur de l'Opéra Une somme de 5,000 francs lui ayant été, peu de temps après, léguée par Mme Ludière, elle put ouvrir, place Voltaire, un second réfectoire.

Pendant l'exercice 1893-94, elle admit, place Voltaire et quai de Grenelle, 120,000 indigents.

Pendant l'exercice suivant, ayant ouvert quai aux Fleurs un troisième réfectoire, elle en reçut 187,000, auxquels elle distribua 377,000 rations, soit :

Quai de Grenelle : 30,675 rations de pain, 71,153 soupes, 103,700 rations de café;

Place Voltaire : 37,998 rations de pain; 37,998 rations de café;

Quai aux Fleurs : 47,949 rations de pain; 47,949 rations de café.

Pendant l'exercice 1897-1898, le réfectoire du quai de Grenelle ayant été transféré rue Servan, celui de la place Voltaire place de la République et un quatrième étant ouvert place de la Salpêtrière, l'Œuvre a distribué 481,649 rations de pain et de café; — en 1899, 545,282; — en 1900, 351,882; — en 1901, 335,630 rations de pain, de café ou soupes; — en 1902, 335,120 rations de pain, de café ou soupes.

Le nombre des soupes, que l'œuvre commença à distribuer en 1901, s'éleva pour cette année à 84,574; pour l'année suivante, à 85,874

Le nombre des malheureux qu'elle assiste ainsi dépasse, chaque année, 200,000. Il a été, en 1902, de 209,497.

3358 — **La Marmite des pauvres**, rue Montgolfier, 22 — Œuvre fondée au dix-huitième siècle, reconstituée au commencement du dix-neu-

(1) Le réfectoire de la rue Servan est ouvert toute l'année, à 10 heures du matin; ceux de la place de la République, du quai aux Fleurs et de la place de la Salpêtrière sont ouverts de la Toussaint à Pâques, trois fois par semaine, le premier à 9 heures du matin, les deux autres à 2 heures. Il y a, au total, 15 distributions par semaine, avec une moyenne de 13,500 rations.

vième Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. Distribue deux fois par semaine du bouillon et de la viande aux indigents du quartier.

3350. — **Le Pain pour tous**, rue des Grandes-Carrières, 4. — Œuvre fondée en 1885 (rue de la Tour-d'Auvergne) par un comité formé d'habitants du IXe arrondissement. — Dirigée par un conseil que préside M. Ducourau — A pour but « de distribuer gratuitement, pendant les mois d'hiver, à toute personne dans le besoin, homme, femme ou enfant, sans distinction de nationalité ou de religion, une ration de pain et une boisson chaude, qui doivent être consommées sur place ».

Le *Réfectoire populaire du IXe arrondissement* avait été inauguré le 15 novembre 1885, à l'angle de la rue de la Tour-d'Auvergne et de la rue Milton, sur un terrain vacant que son propriétaire, membre du comité fondateur, avait mis gratuitement à la disposition de l'œuvre. Pendant ce premier exercice, clos le 15 mai 1886, il avait distribué 70,000 rations de pain et autant de rations de café.

Ce terrain n'étant plus disponible, la société fit de nombreuse tentatives pour trouver, dans l'arrondissement où elle était née, un nouveau local; aucune n'ayant pu aboutir, elle se vit obligée de transporter l'œuvre à Montmartre (XVIIIe arrondissement), où elle recommença à fonctionner le 15 novembre 1887.

Les recettes annuelles de la société étaient alors de 18,438 francs. Elles se sont sensiblement accrues depuis (32,812 francs en 1902) (1), ce qui a permis de subvenir aux besoins d'une clientèle chaque année plus nombreuse :

EXERCICES	RATIONS de pain et café servies.	MOYENNE journalière	QUANTITÉ de pain distribuée
1887-1888	134.444	643	25 649 kilogr.
1888-1889	162 033	708	30.049 —
1889-1890	238 132	1.039	44 917 —
1890-1891	245.537	1.072	50.703 —
1891-1892	307.851	1.438	63.478 —
1892-1893	282 372	1.233	60 618 —
1893-1894	368.814	1.601	78 887 —
1894-1895	385 220	1.682	88 988 —
1895-1898	347.158	1.509	68.686 —
1896-1897	328.499	1.441	83.954 —
1897-1898	384 383	1.786	64.734 —
1898-1899	315.995	1.604	60 589 —
1899-1900	245.825	1.344	49 316 —
1900-1901	194 538	1.112	40.581 —
1901-1902	145 472	860	36.975 —
1902-1903	182.783	1.015	42 946 —

(1) Parmi les bienfaiteurs de cette œuvre, nous retrouvons, une fois de plus, le nom de M. Chauchard, inscrit pour une souscription de 10,000 francs.

Le réfectoire devait être fermé du 1er juin au 15 octobre. Mais en juin 1891 la société décida l'inauguration d'un service d'été, consistant dans la « distribution de bons de pain de 500 grammes et 1 kilogramme aux indigents fréquentant le réfectoire, paraissant dignes d'intérêt, et plus particulièrement aux vieillards abandonnés ou aux familles sans travail et chargées d'enfants ».

Comme celui d'hiver, ce service s'est sensiblement développé. Pendant l'été de 1891, 2,145 kilogrammes de pain avaient été distribués entre une centaine de familles;

En 1892...	3,799 kilogrammes.		En 1898...	23,952 kilogrammes.	
1893...	7,494	—	1899...	22,200	—
1894...	9,648	—	1900...	21,429	—
1895...	13,574	—	1901...	19,120	—
1896...	14,916	—	1902...	20,744	—
1897...	16,540	—			

Depuis sa fondation jusqu'au 1er avril 1903, l'œuvre a donc distribué :

Pour 3,492 journées d'hiver........	886,552 kil	de pain.
— 530 journées d'été..........	175,259	—
Soit en tout	1,061,811 kilogrammes.	

Avec une moyenne de 264 kil. par jour; — et 4,051,565 rations de café.

En outre, aussitôt qu'elle le put, la société ne se contenta plus d'assurer à sa malheureuse clientèle le pain qui l'empêche de mourir de faim; elle y ajouta, le jour de Noël et le jour de Pâques, une ration supplémentaire de saucisse ou de cervelas, d'œufs rouges ou de fromage. Aux plus nécessiteux elle donna des vêtements neufs (de 700 à 800 par an); à beaucoup de ceux qui en manquaient elle procura du travail. Enfin, les jours de grand froid, elle laisse les consommateurs entrer, dès 6 ou 7 heures du matin dans des salles bien chauffées et y rester jusqu'à 10 ou 11 heures.

Plus de 1,500 des pauvres gens qui le fréquentaient ont été placés par les soins du comité.

En tenant la promesse que son nom formulait, l'œuvre du *Pain pour tous* eût déjà bien mérité la gratitude des pauvres ; on vient de voir qu'elle a voulu faire, qu'elle fait davantage !

3360 — **Société des amis des pauvres**, rue de l'Arbre-Sec, 22. — Fondée en 1893. — A pour but de réunir les indigents de Paris pour les assister matériellement et moralement.

Ces réunions sont :

1° *A Notre-Dame du Perpétuel Secours*, 7, passage René (140, rue du Che-

min-Vert), chez les RR. PP Rédemptoristes, le dimanche, à 11 h 45, et le jeudi, à 7 h. 40 du soir;

2° **A la Chapelle du Rosaire**, 182, rue de Vanves, le dimanche, a 11 h. 50, et le mercredi, à 7 h 45 du soir;

3° **A Saint-Ouen**, chapelle de la rue Jean, le dimanche, à midi, et le mercredi, à 6 h. du soir;

4° **A Clichy, dans la Chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice**, 10, rue d'Alsace, le dimanche, à 11 h 15, et le mercredi, à 6 h du soir;

5° **A la Paroisse des Lilas**, le dimanche, à 8 h. 15, du matin, et le mardi, à 8 h du soir;

6° **A la Paroisse Saint-Joseph**, le dimanche, à 7 h 30 du matin, et le jeudi, dans la Chapelle des Catéchismes (entrée rue Deguerry), à 8 h. du soir;

7° **A Notre-Dame de la Gare**, Chapelle des Catéchismes, les lundis et jeudis, à 3 heures.

L'œuvre distribue environ 1,200 livres de pain par semaine, plus des secours en vêtements et en chaussures.

Ses dépenses sont couvertes par des dons anonymement déposés dans les deux troncs de l'œuvre, dont l'un est au siège social et l'autre, 5, villa de Saxe (avenue de Saxe)

3361. — **Œuvre Jehanne-d'Arc**, impasse Reille, 7. — Dirigée par les *Franciscaines missionnaires de Marie*. — Donne chaque jour des soupes à tout indigent qui se présente En a distribué, en 1902, 583,200 portions

---

XXXVII

ASILES DE NUIT (1)

3362. — **Refuge municipal Benoît Malon**, quai Valmy, 107 — Ouvert en 1886. — Reçoit pour la nuit des hommes de tout âge et de toute

(1) Notre époque a restauré les *Asiles de nuit*, mais ne les a pas inventés; leur création remonte au douzième siècle : « Il y avait à Paris deux *hôpitaux pour les passants* : l'hôpital Sainte-Catherine, connu dès l'an 1188, et l'hôpital Sainte-Anastasie et Saint-Gervais, fondé en 1171, le premier pour les femmes indigentes et le second pour les hommes. On y logeait jusqu'à 200 pauvres pendant trois nuits consécutives et on leur donnait à souper. » F. MONNIER, *Histoire de l'Assistance publique*

Sous la Restauration, si Paris n'avait pas d'asiles de nuit, il avait des asiles

nationalité, sans asile. — Donne des vêtements ou des chaussures aux plus nécessiteux. Cherche à procurer du travail à ceux qui sont sans emploi — Nombre des admissions par années, depuis la fondation :

En 1887	22,017	En 1895	26,648
1888	30,432	1896	24,673
1889	25,494	1897	21,237
1890	24,433	1898	19,464
1891	23,708	1899	19,751
1892	20,577	1900	19,163
1893	21,735	1901	19,551
1894	22,886	1902	19,250

3363. — **Asile municipal George Sand.**, rue Stendhal, 1, ouvert en janvier 1894. — Destiné aux femmes sans asile. — Même fonctionnement. 102 lits, 20 berceaux. Nombre des admissions, depuis la fondation :

En 1894	2,840	En 1899	2,649
1895	2,852	1900	2,266
1896	2,979	1901	1,982
1897	3,167	1902	2,061
1898	2,990		

3364-3367. — **Œuvre de l'hospitalité de nuit**, rue de Tocqueville, 59. — Fondée en 1878 par le Comité catholique de Paris. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1882. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle 1900.

L'Œuvre a pour but d'« offrir un abri gratuit et temporaire aux personnes sans asile, sans distinction d'âge, de nationalité ou de religion, — et de soulager, dans la mesure du possible, leurs besoins les plus urgents, — à la seule condition qu'elles observent les mesures de moralité, d'ordre et d'hygiène prescrites par le règlement ».

Les hommes sont reçus dans les quatre maisons de l'Œuvre, *rue de Tocqueville*, 59, — *boulevard de Vaugirard*, 14, — *rue de Laghouat*, 13, — *boulevard de Charonne*, 122 — dont chacune est placée sous la surveillance spéciale d'un membre du conseil et dirigée par un capitaine en retraite. Trois pavillons spéciaux des maisons de la rue de Tocqueville, du boulevard de Charonne et du boulevard de Vaugirard sont réservés aux femmes et aux enfants.

L'entrée de ces divers établissements a lieu de 6 à 9 heures en hiver, de 7 à 9 heures pendant le reste de l'année. Les personnes admises ne peuvent

de jour, qu'il n'a plus : c'étaient des salles bien chauffées, ouvertes, dans les divers quartiers, pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver, et pouvant contenir de 50 à 60 femmes qui y venaient travailler à l'abri du froid; une autre, rue des Moineaux, recevait 25 vieillards, qui y étaient chauffés et même nourris aux frais de la « Société de bienfaisance de la paroisse de Saint-Roch ».

y coucher plus de trois nuits consécutives (1), à moins d'une autorisation spéciale de l'un des administrateurs de l'Œuvre. Sauf exception motivée par des circonstances particulières, un intervalle de deux mois est exigé entre chaque séjour.

Outre l'hospitalité de la nuit, l'Œuvre offre à ses pensionnaires une ration de pain de 333 grammes, à un certain nombre d'entre eux des bons de fourneaux, aux femmes une soupe matin et soir; à ceux qui en ont le plus besoin elle donne des vêtements; à ceux qui veulent écrire une lettre, elle fournit papier, enveloppe et même timbre d'affranchissement : dans le compte financier de 1902 ce dernier article figure pour 612 francs. Elle s'efforce enfin de procurer du travail à ceux qui en manquent : pendant cette même année elle en a placé 180.

Marseille imite volontiers ce qui se fait à Paris. Pour cette Œuvre, qui y a obtenu un si prompt, si éclatant succès, qu'après lui tant d'autres villes devaient s'approprier — c'est Paris qui a copié Marseille, où dès 1872 M. François Massabo avait créé le premier asile de nuit qui ait existé en France, depuis la Révolution du moins.

L'Œuvre parisienne de l'hospitalité de nuit ouvrit la maison de la rue de Tocqueville le 2 juin 1878, avec 20 lits. Le jour de l'inauguration, elle reçut 3 pensionnaires — le lendemain, 7 — le surlendemain, 18 — la semaine suivante, 37. Aux 20 premiers lits, on se hâta donc d'en ajouter 20 nouveaux. Au commencement d'octobre il en fallait 40 de plus, le nombre des pensionnaires s'élevant à 105 : la maison de la rue de Tocqueville allait devenir insuffisante. Il fallut la remplacer par une autre, plus vaste, inaugurée en 1899, comprenant 6 dortoirs, pouvant contenir 185 lits pour hommes et un pavillon séparé, contenant 20 lits, pour les femmes.

On put d'ailleurs, vers la même époque, ouvrir une autre maison, boulevard de Vaugirard, grâce à la libéralité de M. de Lamaze. Ce bienfaiteur, dont cette maison porte le nom, avait donné pour l'installer 115,000 francs, somme qu'il devait doubler par son testament, ouvert deux ans après.

Différentes ressources provenant de bals, d'une loterie, et un don important de matériel fait par *le Figaro* permirent d'ouvrir en 1882 un troisième asile de nuit, celui de la rue Lagbouat. Le quatrième le fut en 1888, boulevard de Charonne. En 1894 enfin, la reconstruction complète de la maison Lamaze porta le nombre de ses lits de 188 à 300. L'Œuvre put dès lors en mettre un millier, chaque soir, à la disppsition des malheureux des deux sexes.

Si elle put devenir aussi largement hospitalière, c'est qu'elle avait, dès le premier jour, conquis la faveur du public, surtout celle du « monde où l'on donne », et qu'avec ses charges s'accroissaient chaque année les ressources qui lui étaient spontanément offertes.

(1) Ne sont pas comprises dans ces trois nuits celles qui précèdent un jour férié.

Ainsi s'explique la rapide extension de l'œuvre, attestée par les chiffres suivants :

ANNÉES	RECETTE	DÉPENSE	NOMBRE des ADMIS	NOMBRE des NUITS	BONS OU RATIONS distribués.	VÊTEMENTS DONNÉS
1878	17.580f	17 589f	2 874	14 305	»	1.198
1879	91.642	81.191	28 555	54 885	27 971	4.132
1880	55 047	70 686	26.555	84 120	29.221	5.629
1881	40 854	28 025	27 950	76 006	25.312	0.776
1882	54 230	43.377	32.406	104.872	33.023	10 822
1883	37.110	48.885	37 041	101 482	48 439	9.081
1884	40 813	54.023	50 430	133 215	91.136	12.919
1885	68 452	59.732	58 590	150.878	90.100	14.063
1886	60 210	70.557	69 591	180 003	139 352	13.268
1887	83 204	73 983	68 896	185 063	105.871	13.084
1888	130 226	90 230	82 407	212 365	246 539	18.420
1889	80 924	118.680	90 417	235 561	271.850	15.098
1890	86 345	111 924	93.922	280 866	310.585	20.440
1891	89.181	109.726	102.345	276 936	325.001	24.400
1892	86.864	118 578	111.743	291.896	355.398	17.700
1893	90.269	117.277	106 132	273 273	326.197	19.250
1894	128.968	103 491	102 558	243 235	288 302	19.086
1895	88.268	109 742	86 650	218 543	288 464	19 026
1896	102.375	131 248	84 513	234 845	269 815	20.784
1897	88.504	100 837	88 100	248 462	288.728	19.849
1898	96.721	105 228	75 870	214 185	251 453	16.226
1899	81 373	100.795	65.507	201.694	239 265	12.939
1900	98 722	112.054	68 623	208 812	251.040	18.578
1901	103.751	102.281	66.350	198.323	248.929	17.292
1902	136 692	103.859	69 938	205.911	347.858	18.318

Sur les 69,936 pensionnaires admis par l'*Œuvre de l'hospitalité de nuit* pendant son dernier exercice, on comptait 67,054 hommes — 2,885 femmes ou enfants; — 13 685 étaient parisiens, — 48,884 provinciaux, — 7,367 étrangers.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, en moins de 25 ans, l'œuvre a admis 1,691,964 hommes, femmes ou enfants, qui ont passé dans ses divers établissements 4,603,316 nuits.

Elle leur a consacré une somme totale de **2,073,394** francs.

3368-3370 — **Asiles de nuit de la Société philanthropique.** — Dans ces asiles, au nombre de trois, dont chacun est placé sous la surveillance d'un comité spécial, assisté de dames patronnesses de la Société, toutes les femmes qui se présentent entre 7 et 9 heures du soir, quels que soient leur âge, leur culte et leur nationalité, sont admises gratuitement. Elles y reçoivent une soupe à l'arrivée et au départ. Elles ne peuvent y passer, sauf autorisation spéciale d'un administrateur, que trois nuits consécutives; et, une heure après celle du lever, elles doivent les quitter pour chercher du travail, que la direction de chaque asile les aide à se procurer.

Un dortoir spécial, dit des *mères de famille*, fondé par une dotation de

Mme Hottinguer, est réservé aux mères accompagnées de leurs enfants âgés de moins de trois ans. Au début, les femmes mariées y étaient seules reçues Mais la Société comprenant que repousser les filles mères, c'était frapper leurs enfants, n'a pas tardé à les admettre également.

Ces trois asiles sont :

1° La *Maison Émile Thomas*, rue Saint-Jacques, 253 et 255. — Fondée en 1879, sur l'initiative de M. Nast. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Le nom donné à ce refuge de nuit, le premier ouvert à Paris pour les femmes, est celui d'un bienfaiteur qui légua 200,000 francs à la Société, pour développer cette institution. — Reconstruit en 1884, il fut augmenté d'un dortoir spécialement destiné aux femmes enceintes. (Voir, plus haut, *Œuvres de maternité*.)

2° La *Maison Camille Favre*, rue de Crimée, 166. — Fondée en 1888 — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — La bienfaitrice dont elle porte le nom avait légué à la Société une somme de 120,000 fr. qui lui facilita l'acquisition de l'immeuble où est installé cet asile.

3° La *Maison Albert Hartmann*, rue Labat, 44. — Fondée en 1883. — Ainsi nommée également en souvenir d'un autre bienfaiteur de l'Œuvre, qui avait légué 380,000 francs à la Société pour ses asiles de nuit. Elle a été ouverte en 1891 et est dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*.

Mouvement des asiles depuis leur fondation :

EXERCICES	FEMMES	ENFANTS	NOMBRE de NUITS	SOUPES DÉLIVRÉES	VÊTEMENTS DISTRIBUÉS	FEMMES AYANT OBTENU du travail
1879 (8 mois)	2 063	469	8 404	12.598	7 300	241
1880 (12 mois)	3.273	1.160	15.272	29 331	8 635	417
1881 (4 mois)	1 415	440	6.577	11 681	3 590	240
1881-1882	4.448	1.571	18.991	36.252	7.630	708
1882-1883	5 697	1.940	26.206	50.180	14.581	1.023
1883-1884	6 081	1 889	27.213	50.670	17.852	1.273
1884-1885	8 317	1.817	26.091	52.182	21.967	1.706
1885-1886	7.094	2 079	30.734	56.230	23.095	1 922
1886-1887	7 554	2 224	33.324	65 206	25 292	2.038
1887-1888	6 848	1.870	30.034	80.439	25 867	1 808
1888-1889	9 665	3 316	43.738	87.864	29.463	3.480
1889-1890	9.733	2 939	40.451	81.267	25.810	3.861
1890-1891	10.144	2 550	43.200	88.757	28 117	3 430
1891-1892	11 355	2 517	48.891	94 910	34 322	3.841
1892-1893	12 350	2 503	58.102	110.383	35 250	3 796
1893-1894	12.144	2 142	56.600	113.374	29 434	3.691
1894-1895	11.983	1.764	54.113	108.084	26 314	3.393
1895-1896	9.965	1.388	46.771	93 542	21 648	3 343
1896-1897	9.341	1.338	44.954	89 908	19 370	2.863
1897-1898	10 056	1.343	45.594	91.188	22 418	3 040
1898-1899	11.273	1 844	48 674	97.348	21.800	2.303
1899-1900	10 235	1.334	48.499	92.998	19.341	3.088
1900-1901	10.689	1.309	45.018	90.038	19.418	3.372
1901-1902	10 150	1.126	38.117	76 234	17.050	3 010

Depuis l'ouverture successive de ces trois asiles jusqu'au 1er mai 1902 la *Société philanthropique* y a donc reçu **199,833** femmes avec **42,470** enfants. Elle leur a délivré 1,738,662 soupes et 505,567 vêtements. Elle a procuré du travail à **57,457** d'entre elles.

3371. — **Hôtellerie populaire pour hommes,** rue de Chabrol, 33 *bis*. — Fondée en 1898 et administrée par la direction de l'*Armée du Salut* (rue Auber, 3). — Est ouverte jusqu'à minuit. — Contient 220 lits divisés en trois classes : lits à 20 centimes la nuit; — lits à 40 centimes la nuit; — chambres fermant à clef, à 3 fr. 50 la semaine

L'*Hotellerie populaire* a fourni, en 1902, 65,545 lits, et, depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1903, 290,982.

Un réfectoire annexé à l'Hôtellerie sert des portions de 5 et 10 centimes.

3372. — **Hôtellerie populaire pour femmes et jeunes filles,** rue Fontaine-au-Roi, 10. — Fondée en octobre 1900 et administrée par la direction de l'*Armée du Salut*. — Est ouverte jusqu'à minuit. — Contient 190 lits divisés en trois classes : lits en dortoirs à 30 centimes la nuit; — chambrettes à 2 fr. 50 la semaine; — chambres fermant à clef à 15, 18 et 20 francs par mois.

L'Hôtellerie a fourni, en 1902, 22,645 lits, et, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, 32,679.

Un réfectoire annexé à l'Hôtellerie sert des portions de 10 et 15 centimes.

XXXVIII

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A DOMICILE (1)

3373. — **L'assistance par le travail,** rue du Faubourg-Saint-Honoré, 170, et 34, rue du Colisée. — Fondée en 1871 par M. Mamoz. — Reconstituée après sa mort, en 1895, sous la direction d'un comité de

(1) Bien avant nous, nos pères avaient cherché à assister les malheureux en leur procurant un travail temporaire. Sous l'ancien régime, dans les temps de misère exceptionnelle, on ouvrait des « ateliers de charité », dont l'usage et le nom se sont conservés jusqu'à nos jours dans certaines provinces. A la fin du

43 membres. *Reconnue établ. d'util publ.* en 1896. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Administrée par un conseil que préside M. J. Kastler et dirigée, sous sa surveillance, par Mlle Elisa David. — A pour but de substituer le travail à l'aumône, d'en faciliter la recherche à celui que le chômage condamne à la misère, d'éloigner le solliciteur pour lequel la mendicité est devenue un métier.

En imaginant cette formule, qui devait si rapidement se propager : « l'assistance par le travail »; en faisant comprendre la nécessité de substituer, pour l'indigent adulte et valide, le salaire à l'aumône; d'opérer, par le travail imposé, accepté une sélection nécessaire entre les mendiants professionnels et les autres, M. Mamoz ouvrit à la bienfaisance une voie nouvelle où il devait être bientôt suivi, bientôt dépassé.

siècle dernier, on créa, dans le même but, une institution permanente qui subsista jusqu'en 1867. En 1829, à l'aide de souscriptions particulières, l'administration avait essayé d'en fonder, rue de l'Ourcine, une seconde qui pouvait offrir un asile temporaire à 300 hommes ou femmes et que Bordeaux s'empressait d'imiter, mais qui dut être bientôt fermée, son entretien devenant trop onéreux. Enfin, de tout temps, il y eut des maisons de charité, des sociétés de bienfaisance cherchant à secourir, en les occupant, les femmes sans ouvrage.

« Ce qui est nouveau, comme le dit M. Louis Rivière dans une remarquable étude sur l'*Assistance par le travail à Paris*, ce qui appartient en propre à notre époque, c'est la tentative de donner à ce mode de secours une organisation systématique, grâce à laquelle on peut trouver autre chose que la distribution du secours lui-même. Les uns ont demandé à ce mode du secours un remède efficace au chômage, en conservant l'homme employé assez longtemps pour lui permettre de trouver, avec une place, le moyen d'y gagner sa vie; les autres y ont cherché simplement un mode d'élimination au moyen duquel ils puissent décourager et renvoyer de chez eux les mendiants professionnels. »

Toutes ces œuvres ont un objectif commun : remplacer pour l'indigent valide l'aumône qui le dégrade, en l'incitant à la paresse, par le travail qui le relève; mais un travail temporaire, assez rémunéré pour assurer sa subsistance, pas assez pour lui enlever le désir d'en trouver un autre. Et ce travail, elles le rémunèrent de différentes façons : tantôt par une nourriture et le coucher qu'elles offrent à leurs pensionnaires, tantôt par un salaire en argent.

Ce système d'assistance, que M. Mamoz insugura et baptisa définitivement en 1871, ne tarda par à se répandre d'abord à Paris, où M. Léon Lefébure et M. le pasteur Robin lui consacrèrent, les premiers, des établissements spéciaux; puis en province où, dès 1892, M. Eugène Rostand les imita avec succès.

On compte aujourd'hui en France 40 œuvres de cette nature, dont 22 à Paris : les unes réservées à certaines catégories d'indigents, aveugles, femmes enceintes, jeunes gens de 13 à 18 ans, etc.; les autres accessibles aux malheureux de toute sorte.

L'administration se montra sympathique à ce mouvement, d'abord en s'y associant par la création d'asiles municipaux pour les ouvriers sans travail; puis en prescrivant aux préfets de le seconder partout où ils en auraient l'occasion; enfin en engageant, par le décret du 15 novembre sur l'organisation de l'Assistance publique, les bureaux de bienfaisance « à s'entendre avec les sociétés d'assistance par le travail à l'effet de substituer autant que possible les secours en travail aux secours en argent ».

C'est pendant le siège de 1871 que, sous les auspices et pour le compte de la municipalité du VIII[e] arrondissement, il inaugura la mise en pratique de ce système en organisant l'embauchage d'ouvriers pour le nettoiement des rues et l'enlèvement des neiges; en installant, rue du Faubourg-Saint-Honoré, un atelier de couture pour la confection des vêtements des gardes nationaux; puis après la Commune en fondant, rue de Surène, sous le même patronage, un *service de secours et de travail*, qu'il dut interrompre en juillet 1871, mais reprendre, pour son propre compte, avec ses ressources personnelles et celles de quelques amis, dès le mois de janvier suivant.

Successivement installée rue Roy, rue Delaborde, rue du Colisée, 34 (où elle a conservé un magasin de vente pour les vêtements des pauvres, confectionnés par les femmes qu'elle assiste); enfin, rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'Œuvre n'a cessé de se rendre fort utile surtout, nous l'avons dit, par le précieux office de renseignements qu'elle organisa en 1875 et développa constamment.

Tout en poursuivant son but principal, l'assistance par le travail (travaux de couture, d'écriture, etc), la *Fondation Mamoz* s'est appliquée à servir d'intermédiaire entre les malheureux et les personnes charitables.

Elle fournit à ses membres, au prix de 0 fr. 50 payés avec des timbres achetés d'avance, des renseignements sérieux sur la situation matérielle et morale des solliciteurs.

De 1896 à 1902, elle a obtenu les résultats suivants :

Renseignements délivrés aux membres de l'Œuvre.	141,751
Nombre des familles secourues................	33,893
Nombre de pièces confectionnées par l'Assistance.	125,057
Salaires distribués............................	96,383 fr.
Vente de marchandises..........................	388,891
Espèces distribuées pour le compte des membres de l'Œuvre..................................	116,172

Soit un ensemble de secours distribués (salaires, aliments, marchandises, etc.) de **827,949** francs

3374 — **Magasin central des hôpitaux**, boulevard de l'Hôpital, 89. — Fondé en 1867. — A un atelier où il occupe journellement de 250 à 300 administrées de la Salpêtrière à préparer le linge à pansements pour les divers établissements hospitaliers, à raccommoder le linge de corps et les vêtements de leurs pensionnaires. Fait, en outre, confectionner des vêtements neufs pour ceux-ci, ainsi que les vêtures, les trousseaux, les layettes nécessaires au service des Enfants assistés, soit par des administrées de la Salpêtrière ou d'autres hospices, soit par des ouvriers et ouvrières indigentes, travaillant à domicile et dont il emploie de 1,000 à 1,200 chaque année.

Les salaires payés par l'œuvre aux femmes travaillant à domicile se sont élevés :

En 1876 à..........................	137,000 francs.
1886..........................	165,000 —
1896..........................	296,000 —
1901..........................	404,000 —
1903..........................	505,000 —

Ce mode d'assistance par le travail a remplacé, du moins partiellement, celui de la *Filature des indigents* fermée en 1867, quand le Magasin central fut ouvert — Fondée, en 1777, rue de Bourbon, porte Saint-Denis, par le Lieutenant de Police; déclarée établissement national; transférée alors impasse des Hospitaliers; installée plus tard par l'Assistance publique rue de la Tournelle, la *Filature des indigents* remettait à toute femme sans ouvrage qui lui était adressée par les bureaux de bienfaisance ou les commissariats de police 3 kilos de filasse, avec les instruments nécessaires pour la filer, et lui donnait un salaire variant, suivant la tâche accomplie, de 0 fr. 30 à 0 fr. 75 par jour.

3375 — **L'Adelphie,** *Société d'aide mutuelle de dames*, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168. — Fondée en 1894. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1901. — Dirigée par un conseil d'administration, que préside la baronne de Bourgoing. — Association de jeunes filles et de dames payant une cotisation annuelle de 6 francs, ayant pour but de venir en aide, de toute manière, aux sociétaires, notamment en leur procurant des emplois et en leur fournissant les moyens d'écouler le produit de leur travail.

L'œuvre comprend sept sections, dont chacune est dirigée par une des dames du conseil :

1re section. Bibliothèque; femmes de lettres;

2e Peinture, pyrogravure, travail du cuir; organisation des réunions musicales;

3e Placement (institutrices, dames de compagnie, dactylographes, etc.).

4e Travaux à l'aiguille;

5e Propagande;

6e Finances;

7e Secrétariat, correspondance.

L'*Adelphie* organise chaque année, au siège de l'œuvre — du 10 au 31 décembre et dans la semaine précédant le dimanche des Rameaux — deux ventes d'objets confectionnés par les Adelphistes et préalablement déposés.

Le 1er dimanche de chaque mois, ont lieu des séances littéraires ou musicales auxquelles les sociétaires peuvent inviter leurs amies.

Les Adelphistes ont, au siège de l'œuvre, une salle de réunions, ouverte tous les jours et où elles peuvent se faire servir du thé, moyennant 0 fr. 25

Le tableau suivant montre quelle extension considérable a prise la

Société depuis sa fondation, surtout pendant les dernières années, sous l'active impulsion de sa présidente et de son conseil.

ANNÉES	NOMBRE DES SOCIÉTAIRES	CHIFFRE DES VENTES
1895	154	2.280
1896	200	3.141
1897	258	4.783
1898	296	5.215
1899	400	6.470
1900	769	10.235
1901	843	24.353
1902	1.400	38.276
1903	2.100	54.261

En 1897, année où elle a commencé à fonctionner régulièrement, la section de placement a procuré 12 emplois ou leçons; en 1898, 15; en 1899, 19; en 1900, 26; en 1901, 145; en 1902, 183; en 1903, 240.

Chacune des dames faisant partie du conseil reçoit, au siège de l'œuvre une fois par semaine; la présidente y reçoit le mercredi et le samedi, de 2 à 4 heures; la vice-présidente le mardi et le samedi aux mêmes heures.

3376 — **Cercle du travail féminin**, boulevard des Capucines, 35. — Fondé en 1900. — Dirigé par un comité que préside Mme J. Siegfried. Est une « association, sans caractère confessionnel ni politique, de femmes qui travaillent et qui veulent à la fois améliorer leur situation matérielle par l'aide mutuelle et se créer un foyer commun, un centre de distractions et d'amitiés ».

Le Cercle est ouvert, le dimanche, dans l'après-midi; les autres jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Les membres honoraires du Cercle payent une cotisation annuelle de 10 francs; les membres actifs (ne sont admises comme telles que des femmes vivant de leur travail), une cotisation de 6 francs.

La direction du Cercle a organisé pour ses membres un service de placement; — des cours gratuits de français, d'allemand, d'anglais, de piano, de chant, de coupe, de comptabilité, de dessin industriel et de sténographie; — un service de consultations gratuites; — et des colonies de vacances.

Les sociétaires peuvent prendre leur déjeuner, pour un prix très modique, au restaurant du *Foyer de l'ouvrière*, installée dans la même maison que le Cercle

Au 1er avril 1903, le *Cercle du travail féminin* comptait 550 membres.

3377 — **L'Abeille**, *société féminine artistique d'assistance par le travail*, rue Vignon, 28. — Fondée en 1897. — Dirigée par un conseil de dames

que préside Mme la comtesse Bruneel. — A pour but de venir en aide aux membres de la société, en se chargeant de vendre les produits de leur travail; en leur procurant soit des leçons, soit des emplois d'institutrices, dames de compagnie, gouvernantes, etc.; en les assistant dans leur détresse; en leur assurant la protection morale d'un comité de dames patronnesses.

L'*Abeille* a organisé pour ses membres un cours de travaux d'aiguille de toute sorte, qui a lieu une fois par semaine.

Ses dames patronnesses ont le droit de présenter d'une à trois déposantes selon le chiffre de leur cotisation, variant de 20 à 50 francs.

Toute dame désirant faire partie de la société doit être recommandée par un membre souscripteur.

Celles qui sont admises reçoivent un numéro, qui remplace leur nom sur les registres de la société.

3378. — **Institut Chateaubriand-Brizeux,** *Association d'appui mutuel pour les dames du monde*, rue Mayet, 14. — Fondé en 1901 par M. l'abbé Cadic. — A pour but de « servir de lien entre les dames du monde (françaises ou étrangères), spécialement entre celles qui ont besoin d'appui en cherchant par le travail intellectuel (comme professeurs, institutrices, artistes ou dames de compagnie) à pourvoir aux nécessités de l'existence ».

A celles qui ont fortune et loisirs, l'Institut offre l'occasion de s'intéresser à des personnes de leur condition moins bien partagées qu'elles. Il organise à leur intention des conférences faites par des orateurs en renom.

Il aide les autres à se procurer du travail; leur assure, en cas de maladie, des soins médicaux et des médicaments à prix réduits et leur facilite, en cas de besoin, l'assistance d'un avocat.

Les sociétaires doivent verser une cotisation annuelle de 10 francs.

3379. — **Œuvre maternelle de Sainte-Madeleine,** rue de la Ville-l'Évêque, 14 (depuis 1882, précédemment rue Saint-Honoré, 249). — Fondée, en 1846, par M. F. Marbeau, sur l'initiative du curé de la paroisse. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, avec l'assistance d'un comité de dames présidé par Mme la marquise de Nadaillac.

Outre une crèche et une salle d'asile, que nous avons mentionnées plus haut, l'*Œuvre maternelle de Sainte-Madeleine* a établi, dès sa fondation, un ouvroir où, après avoir obtenu la commande de grands magasins, elle fournit des travaux de couture à des femmes âgées ou infirmes de la paroisse qui n'en pourraient trouver elles-mêmes. Elle leur en remet le prix en majorant celui que donnent les magasins, leur fournit gratuitement le fil et les aiguilles

Elle distribue ainsi 3,000 francs de salaires environ chaque année.

3380. — **Ouvroir du Ve arrondissement,** rue du Val-de-Grâce, 11

(précédemment rue de Vaugirard, 201, puis boulevard Saint-Michel, 129). — Fondé, en 1871, par Mme de Pressensé Fait partie de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine* (Voir section xxxv.) — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900

L'Ouvroir du Ve arrondissement fournit aux ouvrières sans emploi — sur recommandation écrite d'une dame du comité — des travaux de couture (linge de maison, lingerie fine, trousseaux) qu'elles exécutent chez elles Le salaire, payé en nature, et proportionné au travail produit, varie de 6 à 20 francs par semaine.

Depuis sa fondation, l'Ouvroir a vu sensiblement s'élever le chiffre de ses commandes, et, par conséquent, celui des salaires qu'il a pu distribuer à ses intéressantes assistées :

EXERCICES	MARCHANDISES VENDUES	SALAIRES PAYÉS
1885-1886	10.222	5 070
1886-1887	10.486	5 054
1887-1888	11.319	5.717
1888-1889	9 854	4 822
1889-1890	12.742	5.232
1890-1891	14.464	7 048
1891-1892	15.445	7.652
1892-1893	21.635	8 889
1893-1894	24.357	10.655
1894-1895	37.759	13.433
1895-1896	34 342	13.437
1896-1897	37 260	14.660
1897-1898	28.265	13.542
1898-1899	28.708	13.168
1899-1900	36.130	13.362
1900-1901	30 804	13.511
1901-1902	31.888	15.937

3381 — **Œuvre du travail,** rue de Berlin, 30 — Fondée vers 1855 par Mme Sachard de Pressensé et par sa mère. — Dirigée par un comité que préside Mme Lichtemberger. — Est l'une des premières œuvres qui se soient fondées à Paris pour substituer à l'aumône un travail régulier et rémunérateur. Occupe, chaque semaine, de 60 à 70 ouvrières à exécuter des travaux de couture (trousseaux, layettes, lingerie fine, linge de maison, etc.) qui sont emmagasinés et vendus rue de Berlin. — Distribue en outre des secours aux ouvrières malades ou trop âgées pour travailler.

En 1900-1901 l'œuvre a vendu pour 32,419 francs de marchandises; en 1901-1902, pour 31,735 francs; en 1902-1903, pour 23,042 francs.

Elle a distribué, en 1900-1901, 8,571 francs de salaires; en 1901-1902, 8,940 francs; en 1902-1903, 5,694 francs.

3382 — **Ouvroir des œuvres ouvrières de la porte de Vanves,** rue de Vanves, 180 — Donne aux femmes indigentes du quartier

des travaux de couture (lingerie, jupons, sacs de marins, scapulaires, etc.) à exécuter à domicile En 1902 a occupé plus de 400 femmes et leur a distribué 20,000 francs de salaires environ.

3383. **Œuvre du travail à domicile,** avenue de Versailles, 52 — Annexée, en 1892, à l'*Œuvre de l'hospitalité du travail*. (Voir la section suivante.) — A pour but de fournir aux mères indigentes retenues chez elles par le soin de leur ménage ou de leurs enfants des commandes de couture qu'elles exécutent à domicile, moyennant un salaire de 1 fr 40 environ pour sept ou huit heures de travail.

Afin d'écouler les objets ainsi confectionnés, l'Œuvre a établi deux dépôts de vente : rue Théophile-Gautier (à Auteuil), et rue des Saints-Pères, 53.

Elle a assisté :

En 1893.......	533 mères de famille.		En 1898	746
1894.......	527	—	1899	786
1895.......	747	—	1900.....	804
1896.......	1,268	—	1901.....	768
1897.......	736	—	1902.....	334

Soit, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, 7,449

3384. — **Œuvre du Torchon,** rue Crocé-Spinelli, 12. — Fondée en 1897, par S. A. la princesse J. Murat, qui est présidente de l'Œuvre. — Donne aux indigentes des travaux d'aiguille à exécuter à domicile. — En 1902 en a commandé pour 15,250 francs et a distribué 5,722 francs de salaires

3385. — **Société d'assistance par le travail des VIIe et XVIIe arrondissements,** rue Salneuve. (Voir section XXXIX) — Assiste les femmes indigentes de ces deux arrondissements en leur donnant des travaux de couture, qu'elles exécutent à domicile. En a ainsi assisté, pendant l'année 1902, 210 qui ont exécuté 22,720 pièces de lingerie et ont reçu 6,664 francs de salaires.

3386. — **Ouvroir du Home israélite** (voir section XXXVIII), rue de La-Tour-d'Auvergne,38. — Aide des femmes, à qui leur inaptitude ou leurs charges ne permettent pas de se placer, en leur procurant des travaux de couture à exécuter à domicile.

3387. — **Comité des dames de l'Étoile,** avenue de la Grande-Armée, 54. (Voir section XXXV.) — Donne des travaux de couture à des mères de famille indigentes.

3387 *bis*.— **Ouvroir de l'Union parisienne des Institutions féminines chrétiennes,** rue du Parc-Royal, 12 (voir plus haut, même section).

3388. — **Ouvroir de l'Union d'assistance du XVIe arrondissement** (voir la section suivante) Magasin : rue de la Pompe, 145 — Fondé

en 1892. — Donne aux femmes nécessiteuses de l'arrondissement des travaux de lingerie à exécuter chez elles. — Le dépôt de la rue de la Pompe, où sont reçues les commandes, a toujours un assortiment complet de linge de table et de maison, de layettes, etc., confectionnés par les assistées et qu'il vend au prix des grands magasins.

Un comité de dames s'est formé en 1898 pour assister les familles des ouvrières fréquentant l'ouvroir, leur distribuer des secours en espèces, des bons de pain, de combustibles et leur venir en aide de toutes façons.

3388 *bis*. — **Œuvre du vestiaire des petits enfants pauvres**, passage Cardinet, 24 (voir section XI). — A procuré, en 1902, du travail à 82 jeunes filles ou femmes.

3388 *ter*. — **Association charitable des femmes du monde**. (Voir section XXXV.) — Donne aux femmes admises à son assistance des travaux de couture, de broderie, de peinture, etc., qu'elle fait vendre à leur profit par son comptoir du Bazar de la Charité.

3389. — **Œuvre de l'Espérance**, rue Lord-Byron, 5. — Fondée en décembre 1902 et dirigée par Mlle Lejeune. — A pour but de venir en aide aux femmes du monde éprouvées par des revers de fortune en leur procurant des emplois ou du travail. Met à leur disposition, deux fois par semaine, un bureau de renseignements et de conseils pratiques.

3390. — **Union française des femmes artistes**, siège provisoire : rue de Provence, 40. — Fondée en 1903. — A pour but « de venir en aide aux femmes du monde que l'infortune a frappées et qui ont le goût des arts, sans distinction de religion, de caste ou de nationalité », en leur fournissant les moyens de compléter leur éducation artistique et « de tirer ainsi parti de leur talent pour vivre, sans sortir cependant du milieu dans lequel elles sont nées ».

XXXIX

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A L'ATELIER, ASILES DE CHOMAGE

3391. — **Refuge municipal Nicolas Flamel**, rue du Château-des-Rentiers. — Fondé par la ville de Paris (rue de la Bûcherie) en 1886. — 207 lits. — Loge et nourrit gratuitement, pendant 15 jours au plus, des

ouvriers sans travail et sans asile Les emploie à fabriquer des cotterets, qui sont payés aux pièces. Donne aux plus nécessiteux des vêtements et des chaussures et cherche à les placer. Ne les réadmet qu'après un délai de deux mois.

A ce refuge a été annexé un atelier d'assistance par le travail où sont exécutés des travaux de diverses sortes uniquement destinés aux établissements municipaux.

Ont été reçus :

En 1889	12,268	pensionnaires.
1890	20,881	—
1891	18,913	—
1892	20,628	—
1893	22,228	—
1894	22,461	—
1895	23,613	—
1896	17,520	—
1897	12,762	—
1898	9,733	—
1899	9,070	—
1900	7,494	—
1901	10,432	—
1902	8,676	—

3392. — **Refuge municipal Pauline Roland**, rue Fessart, 35. — Fondé en 1890 par la ville de Paris. — 157 lits d'adultes, 39 lits d'enfants ou berceaux. — Reçoit, loge et nourrit gratuitement des femmes indigentes sans travail et sans asile, seules ou avec leurs enfants. Les garde pendant trois mois au plus, les emploie à des travaux de couture et de blanchissage destinés aux établissements sanitaires et charitables de la Ville et leur donne un petit salaire payé en argent. Ne les réadmet (sauf en cas de grossesse) qu'après un délai de deux ans.

Il a reçu :

En 1892	1,821	pensionnaires.
1893	2,162	—
1894	1,467	—
1895	1,595	—
1896	949	—
1897	1,064	—
1898	732	—
1899	826	—
1900	846	—
1901	923	—
1902	896	—

3393 — **Colonie agricole de la Chalmelle**, par Esternay (Marne). — Fondée par la ville de Paris en 1891. — Reçoit, après enquête sur leur

situation, des hommes valides sans ouvrage, âgés de 25 ans au moins, de 50 ans au plus, de préférence d'anciens ouvriers agricoles, qui lui sont adressés par des œuvres d'assistance municipales ou libres, son but particulier étant de rendre à la vie rurale des hommes qui l'ont délaissée pour venir à Paris. La colonie les loge, les nourrit gratuitement pendant un temps indéterminé (la durée moyenne de leur séjour est, en fait, de quatre mois) et leur donne un salaire journalier de 0 fr. 50, qui leur est remis à leur départ. Elle y joint, pour ceux qui sont restés plus de deux mois, des vêtements d'une valeur de 48 francs. Elle cherche à leur procurer un emploi dans une exploitation agricole et, après leur départ, sauf exception motivée, ne les réadmet plus.

3394. — **Maison départementale de Nanterre,** ouverte en 1887. — Desservie par un personnel laïque.

L'immense établissement de Nanterre, dont la construction et l'aménagement ont coûté plus de 12 millions, contient 3,700 lits (par dortoirs de 100), auxquels on ajoute, en cas de besoin, des couchettes supplémentaires.

Les cinq sections dont se compose cet asile sont affectées :

La première, aux individus condamnés pour délit de mendicité, qui après leur libération y sont envoyés en exécution de l'art. 174 du Code pénal et y séjournent d'un à trois mois;

La seconde, à des indigents venus librement, mais ayant subi une condamnation;

La troisième, à des indigents sans antécédents judiciaires;

Le quatrième, à des vieillards âgés de 70 ans ou des infirmes;

La cinquième, enfin aux malades provenant des quatre autres sections.

Tous les pensionnaires valides sont occupés à divers travaux; un grand nombre sont notamment employés dans un atelier de pliage installé par la maison Hachette. La moitie du produit de leur travail leur est remise (partie immediatement, partie à leur sortie); l'autre moitié est acquise à l'etablissement.

La moyenne de la population journalière de la *Maison départementale*, pendant l'année 1902, a été de 3,636, dont 2,547 hommes, 1,009 femmes et 80 enfants.

3395. — **Asile national de Saint-Maurice-Annexe,** rue Rondelet, 4. — Fondé en 1886. — Desservi par un personnel laïque — 22 lits.

Reçoit, pour leur permettre de chercher du travail, que la direction les aide à trouver, des convalescents sortis de l'asile de Vincennes, sans domicile et sans ressources.

Il les loge pendant trois jours et les nourrit en leur donnant des bons pour trois repas par jour à prendre dans un restaurant de tempérance ou des fourneaux économiques.

3396-3397. — **Œuvre de l'hospitalité du travail.** — 1° *Maison de travail pour les femmes*, avenue de Versailles, 32. — Fondée en 1880. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*. A reçu le prix Audéoud, décerné par l'Académie des sciences morales, en 1893.

A pour but « d'offrir un abri gratuit et temporaire, sans distinction de nationalité ni de religion, à toute femme ou fille sans asile décidée à chercher dans le travail le moyen de gagner honorablement sa vie; d'occuper utilement ses pensionnaires et de chercher à rendre l'habitude du travail à celles qui l'auraient perdue; de les aider à se procurer un emploi honorable, qui les mette à même de se suffire pour l'avenir ».

Les femmes recueillies par l'Œuvre, directement et sans bons, sont employées à des travaux de blanchissage, repassage, couture, etc., moyennant un salaire de 1 fr. 50 par jour, payé en argent. Elles sont, en outre, logées, blanchies gratuitement, et la plupart reçoivent du linge, des vêtements, des chaussures. Une demi-journée par semaine leur est accordée pour chercher du travail. L'Œuvre s'occupe de leur en trouver, ou, s'il y a lieu, de les rapatrier. Elle les garde pendant 40 jours au plus et, sauf exception motivée, ne les réadmet qu'après un délai de six mois.

L'idée première de cette fondation remonte à 1878, à l'époque où s'organisait à Paris la grande œuvre de l'*Hospitalité de nuit*. Un ecclésiastique s'efforçait alors d'introduire à Paris cette œuvre qu'il avait vue réussir à Marseille, d'y faire adopter le système de l'hospitalité par le travail, et, dans ce but, il s'adressait notamment à M. le baron de Livois et à M. Léon Lefébure.

Ce dernier fut vite acquis à sa cause; il l'était d'avance, car, l'un des fondateurs et, à cette époque, le président de la *Société générale de patronage pour les libérés*, il venait d'établir, rue Rouelle, un asile où les libérés dignes d'intérêt étaient hospitalisés; où le travail était organisé et qui fonctionnait parfaitement. M. Lefébure était donc tout disposé à consacrer, comme on le lui demandait, une partie de l'immeuble de la rue Rouelle à l'œuvre de l'*Hospitalité de nuit*. Mais si, parmi les promoteurs de cette œuvres, les uns jugeaient, comme lui, nécessaire de n'accorder l'hospitalité, si brève qu'elle fût, aux indigents valides qu'en échange d'un travail quelconque, d'autres, reculant surtout devant les difficultés pratiques de cette double organisation, s'y montrèrent opposés, et leur avis prévalut.

Les partisans de l'hospitalité par le travail allèrent fonder alors, rue d'Abbeville, pour y appliquer ce système, un établissement qui fonctionna pendant 18 mois sans produire tous les résultats qu'ils en espéraient. Plusieurs d'entre eux voulurent bientôt renouveler cette tentative, en associant les deux modes d'assistance. L'Œuvre ainsi transformée fut installée rue d'Auteuil, 80, sous la direction de la Sœur Saint-Antoine, douée d'un rare talent d'organisation et d'un zèle qui ne connaît pas d'obstacle, et qui devait, par son intelligente activité, décider du succès de la nouvelle entreprise. L'existence de celle-ci semblait assurée par une importante subvention que lui versait annuellement un généreux financier. Mais ce financier mourut, et la subvention cessa. L'Œuvre,

privée tout à coup de sa principale ressource, fut sérieusement compromise.

Le comité des dames patronnesses, présidée par Mme la comtesse de Briey, fit appel au dévouement et à l'expérience de M. Léon Lefébure, que d'autres œuvres absorbaient alors, ainsi qu'à la libéralité de M. Le Roux de Villers. Le concours de ce dernier, celui de MM. le comte de Ludre, le comte Armand, l'abbé Bardinal, Dutartre, le marquis de Ganay, le comte Foy, le baron Gérard, Pellechet et le comte d'Ursel, le baron de Schickler et, en particulier, le zèle si persévérant de M. Eugène Lecomte, modifièrent fort heureusement la situation de l'Œuvre. Mais, pour assurer son avenir, il fallait l'installer plus largement, lui créer un instrument de travail pouvant être manié sans apprentissage et suffisamment rémunérateur.

« Ces résultats furent obtenus par l'initiative et le dévouement infatigable de M. Lefébure. Son intervention décida, en 1884, l'achat de l'immeuble de l'avenue de Versailles. Il constitua une société immobilière dont il est le président, fit élever les nouveaux bâtiments nécessaires et entreprit (après avoir été étudier à Londres l'organisation d'un semblable établissement) la construction d'une blanchisserie réalisant tous les progrès accomplis dans l'outillage de cette industrie. Dès lors l'avenir de l'Œuvre était assuré, et cette date devient celle de sa véritable fondation (1). »

Dans cette blanchisserie, dans son atelier de repassage, et d'autres qui furent plus tard ouverts, la maison de l'avenue de Versailles peut constamment occuper de 130 à 150 femmes par jour.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1903, elle en a hospitalisé **70,240**, soit :

En 1881-1882.......	1,241	En 1892-1893.......	2,494
1882-1883.......	2,867	1893-1894.......	3,124
1883-1884.......	3,126	1894-1895.......	3,202
1884-1885.......	3,215	1895-1896.......	3,316
1885-1886.......	3,217	1896-1897.......	3,402
1886-1887.......	3,409	1897-1898.......	3,938
1887-1888.......	2,721	1898-1899.......	3,920
1888-1889.......	2,834	1899-1900.......	3,646
1889-1890.......	3,345	1900-1901.......	3,708
1890-1891.......	3,106	1901-1902.......	4,023
1891-1892.......	3,157	1902-1903.......	3,629

Les 3,629 femmes reçues en 1902-1903 ont fourni 50,806 journées de présence et touché 76,219 francs de salaires.

« Institution vraiment maternelle, comme l'a si bien dit Maxime Du Camp, elle ne se contente pas de s'ouvrir devant les malheureuses, de les hospitaliser, de les nourrir, de les vêtir, de leur offrir un repos suffisant; elle ne s'en sépare qu'en leur donnant une condition où leur vie est assurée (2). » La proportion des femmes placées à leur sortie de la maison,

(1) *Revue Mame* (décembre 1896).
(2) **La Charité à Paris.**

toujours fort élevée, a été, pendant les dernières années, de 78 0/0.

II° A l'*Œuvre de l'hospitalité par le travail*, la directrice, la Sœur Saint-Antoine, a annexé en 1894 l'*Œuvre du travail à domicile*, pour les mères de famille, dont nous avons parlé dans la section précédente (1) (voir section XXXVIII).

III° *Maison de travail pour les hommes* (**Œuvre Laubeepin**), avenue de Versailles, 34, et rue Félicien-David, 33. — Fondée en 1892. — A pour but de rendre aux hommes sans asile et sans travail le même service que la précédente rend aux femmes. Est séparée de celle-ci, bien que placée sous la même direction.

Le terrain où elle est installée avait été loué, en 1892, grâce à une libéralité de M. Paul Fould. Dans le cours de la même année, il fut acheté et de vastes bâtiments y furent construits, sur l'initiative de M. Lefébure et sous les auspices de l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, à l'aide d'un magnifique don de 250,000 francs, fait par le comte et la comtesse de Laubespin, qui en devinrent ainsi les fondateurs.

Cette maison reçoit, sans distinction de religion ni de nationalité, les ouvriers sans travail qui lui sont recommandés ou se présentent directement. Elle les emploie au cardage de matelas et surtout à des travaux de menuiserie (meubles de cuisine ou d'appartement, articles de cave, d'écurie, jardins, etc.). Elle leur donne un salaire de 2 francs payé en argent. Elle les garde pendant 20 jours au plus, ne les réadmet qu'après un délai de trois mois. Elle leur laisse l'après-midi du mercredi pour chercher des emplois, qu'elle les aide à se procurer. Les pensionnaires de l'*Œuvre Laubespin* peuvent prendre leur repas dans la maison moyennant un prix très modique, ou l'apporter du dehors. Ils reçoivent moyennant le prix de 0 fr. 35 un bon de coucher.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1903, l'**Œuvre Laubeepin** a occupé **14,564** hommes :

EXERCICES	NOMBRE DES ADMISSIONS	JOURNÉES DE TRAVAIL
1892-1893	1.007	12.000
1893-1894	1.156	13.382
1894-1895	1.106	13.000
1895-1896	1.245	16.908
1896-1897	1.297	18.163
1897-1898	1.350	18.901
1898-1899	1.536	21.293
1899-1900	1.631	22.228
1900-1901	1.547	21.084
1901-1902	1.413	19.167
1902-1903	1.276	17.474

(1) Après avoir visité la maison de l'avenue de Versailles, M. Cattiaux déclarait, en décembre 1883, au conseil municipal, que, résolu en principe « à refuser

La moyenne des hommes qui ont trouvé à se placer en sortant de la maison, soit par eux-mêmes, soit par les soins de l'Œuvre, a été de 40 pour 100 environ.

Pour loger ceux qu'elle admet au travail l'Œuvre a installé, à dix minutes de ses ateliers, rue Virginie, 7, dans une maison louée et aménagée avec soin pour cette destination, une hôtellerie de 55 lits ouverte le 1er octobre 1895, où ses pensionnaires sont reçus jusqu'à 8 heures du soir, sur la présentation de leur bon de coucher et d'où ils doivent repartir le lendemain avant 7 heures (1).

Pendant l'exercice 1902-1903 les trois branches de l'*Œuvre de l'hospitalité du travail*, maison de travail pour les femmes, maison de travail pour les hommes (*Fondation Laubespin*) et œuvre du travail à domicile, ont ensemble assisté **5,439** personnes.

Les immeubles où elles sont installées appartiennent à une société immobilière, qui les a loués pour une période étendue, à la congrégation de *Notre-Dame du Calvaire*.

Bien qu'indépendante de l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, elles sont placées sous ses auspices, concourent à son fonctionnement et complètent son action

3398. — **Maison hospitalière pour les ouvriers sans asile et sans travail**, rue Fessart, 36 (depuis 1891; précédemment, rue Clavel, 32) — Fondée en octobre 1880 par la *Société pour le patronage des libérés protestants*, sur l'initiative de M. le pasteur Robin. — *Reconnue établ. d'util. publ en 1890 Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un comité dont le président est M. Maurice Sibille et le secrétaire général M. le pasteur Robin. — A pour but de prévenir le vagabondage et d'aider l'ouvrier sans travail à s'en procurer.

La *Maison hospitalière*, ouverte depuis le matin jusqu'à 9 heures du soir, reçoit, sans distinction de culte ni de nationalité, tout homme qui lui présente un bon d'admission donné par un adhérent de l'œuvre et que celui-ci rembourse, quand il a été utilisé, au prix de 1 fr. 50 (2). A partir de ce

toute allocation à une œuvre où l'idée religieuse trouve sa place », il ferait volontiers une exception pour celle-ci qu'il jugeait « excellente ». M. le directeur de l'Assistance publique ajoutait : « C'est une œuvre très méritante et j'avoue que, pour ma part, j'en suis jaloux. »

(1) Dans une visite qu'il fit, en novembre 1895, aux établissements de l'avenue de Versailles, M. le Président Félix Faure, après avoir hautement manifesté les sentiments que lui inspirait cette œuvre, vivement félicité ceux qui la dirigent et s'y dévouent, remit à M. le comte de Laubespin la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Outre la somme importante qu'ils avaient affectée à la création de la maison du travail pour les hommes, le comte et la comtesse de Laubespin avaient donné 100,000 francs à l'*Œuvre de l'hospitalité du travail* pour les femmes. Ils ont pris en outre, à leur charge, pour trois ans, le loyer de la maison où est installée l'hôtellerie

(2) La carte d'admission indiquant, par le numéro qu'elle porte, le nom du bienfaiteur qui l'avait donnée, est retournée par l'œuvre à celui-ci, avec une

moment, et moyennant cette unique dépense de 1 fr. 50 faite par le donateur de la carte, celui qui l'a reçue devient, pour un temps indéterminé, pensionnaire de la maison Celle-ci lui laisse, dans la matinée, le temps de chercher du travail, que par ses indications et ses démarches elle l'aide à trouver. Elle l'emploie, pendant le reste du temps — de 6 à 8 heures — à faire des corvées dans le quartier, à fabriquer des tapis de cuir, et surtout à confectionner des margotins : travail facile et dont le produit s'écoule aisément. Pour la fabrication de 50 à 100 margotins (selon la dimension) tâche qu'elle exige, elle lui donne, en nature, un salaire de 1 fr. 50, représenté par son coucher et deux repas

Si l'hospitalisé dépasse la tâche réglementaire, ce qu'il peut faire sans peine après trois ou quatre jours d'apprentissage, l'œuvre lui alloue un supplément de salaire proportionné à son travail, et qu'il touche à son départ. Si, pendant son séjour à la *Maison hospitalière*, il a fait preuve de bonne volonté, il pourra s'y représenter et y être admis sans bon, en cas de nouveau chômage.

Ce fonctionnement adopté, sauf de légères variantes, par les diverses œuvres de travail, est aujourd'hui familier à tous ceux qui s'en occupent ou s'y intéressent. Mais il est juste de constater que la *Maison hospitalière* a fourni le modèle imité par bien des établissements similaires créés après elle, et que le mérite d'avoir établi de nos jours à Paris l'une des premières œuvres importantes d'hospitalité par le travail, comme il avait déjà établi la première œuvre de patronage pour les libérés adultes, appartient à M. le pasteur Élie Robin

C'est parce qu'il avait fondé la *Société de patronage* que le pasteur Robin songea à fonder la *Maison hospitalière*, pour recueillir ses libérés pendant qu'elle s'occuperait de les placer ou de les rapatrier. Mais, dès le premier jour, cette hospitalité s'étendit à tous les *sans-travail*.

L'Œuvre avait débuté en 1880, dans une maison louée rue Clavel, ou 20 lits furent bientôt installés. Dix ans plus tard, elle achetait rue Fessart, au prix de 155,000 francs, une maison qui contient 47 lits et un jardin de 3,200 mètres où ses ateliers furent largement aménagés.

Les développements de l'œuvre depuis ses débuts peu éloignés sont attestes par les chiffres suivants :

PÉRIODES QUINQUENNALES	RECETTES ORDINAIRES	DÉPENSES ORDINAIRES	NOMBRE DES ADMISSIONS
De 1881 à 1885	23 359f	23.391f	2.006
De 1886 à 1890...........	68 972	69 209	3.227
De 1891 à 1896...........	104 989	103.323	4.769
De 1896 au 1er janvier 1901.	136 182	135.941	4.955
TOTAUX..............	333 502	331.864	14.957

note lui faisant connaître quand l'homme qu'il avait adressé à la Maison hospitalière y est entré, quand il en est sorti, s'il y a travaillé ou non.

Dans ces chiffres ne sont compris, ni en recettes ni en dépenses, l'achat de l'immeuble, la construction des ateliers, des réfectoires, etc.

Pendant l'exercice 1901-1902, la *Maison hospitalière* a reçu 938 hommes, qui y ont passé 10,987 journées, les uns n'y étant resté que quelques jours; d'autres, attendant d'avoir trouvé du travail, pendant deux ou trois mois. Ils ont fabriqué 258,000 petits fagots.

Les dépenses de cet exercice se sont élevées à 28,549 francs, dont 8,390 francs pour la nourriture des hospitalisés.

Le travail de ceux-ci a produit 7,438 francs — différence entre le prix de vente des fagots et le prix d'achat des matières premières

Les pensionnaires de la *Maison hospitalière*, tout en cherchant une situation au dehors, ont donc payé à peu près les frais de leur nourriture par leur travail et les frais généraux de l'Œuvre ont donc été seuls à la charge de ses adhérents.

L'agent général de la *Maison hospitalière* reçoit le dimanche de 3 à 6 heures; le directeur, le lundi, le mercredi et le vendredi de 1 à 5 heures.

3399. — **Société d'assistance par le travail du IIe arrondissement**, place des Petits-Pères, 5. — Fondée en 1893 par M Blachette.

La Société reçoit des hommes et des femmes sans ouvrage et sans ressources de tous les arrondissements, sur la présentation de bons de 0 fr.10 remis aux sociétaires, mais payés seulement par ceux-ci quand ils ont été utilisés. Elle occupe les hommes à écaler des noix de corozo ou à dépecer de vieux corsets, les femmes à raccommoder du linge, à ourler des serviettes et des torchons, à confectionner des peignoirs Elle les garde pendant 15 jours au plus, en moyenne pendant 9 jours, et ne les réadmet qu'après un délai de deux mois Elle paye en espèces ceux qui ont des charges de famille, les autres en nature, moyennant des bons de repas et de coucher. Elle leur distribue, en outre, des vêtements donnés par les sociétaires

Chaque assisté, dont le travail produit en moyenne 1 fr. 07 par jour et le salaire représente 2 fr. 10, impose donc à l'œuvre une dépense journalière de 1 fr. 03.

Pendant son premier exercice (1893-1894) la Société avait reçu 9,381 fr., dépensé 4,594 francs. Elle avait admis au travail 111 hommes, 31 femmes (représentant 1,441 journées de présence), dont 11 avaient été placés par ses soins.

Pendant l'exercice 1901-1902, ses recette se sont élevées à 16,883 francs, ses dépenses à 16,776 francs. Elle a admis 893 hommes, 36 femmes, représentant 7,018 journées de présence, et procuré du travail ou des emplois à 172 personnes.

Depuis sa fondation jusqu'au 20 juin 1902 la Société est venue en aide à 6,479 personnes (qui ont donné 45,813 journées de présence) et en a placé 1,387.

3400 — **Union d'assistance par le travail du VIe arrondisse-**

ment, rue Montparnasse, 14 *bis*. — Fondée en 1892 (au marché Saint-Germain), par M. Henri Defert, alors maire de l'arrondissement. — Dirigée par un Comité que préside M. Trezel.

L'*Union d'assistance* reçoit des hommes et des femmes sans travail de tous les quartiers, porteurs de bons qui leur ont été remis par des membres de la Société.

Elle reçoit, en outre, directement des indigents qui lui sont adressés par le petit Parquet, la Préfecture de police, la Préfecture de la Seine, le Bureau de bienfaisance, les Commissariats de police de l'arrondissement, et le Directeur de l'hôpital de la Charité.

Elle les emploie à des travaux faciles et n'exigeant pas un apprentissage, mais dont le produit ne lui rapporte que 0 fr. 40 environ par jour : effilochage de vieux câbles pour faire de l'étoupe, élimage de pierre ponce, coupage de chiffons, dépeçage de vieux corsets, travaux d'écriture ou de couture, triage de crins, découpage de salsepareille, etc.

Elle les rémunère par un bon de coucher et deux bons de repas, représentant ensemble une valeur de 1 fr. 20, auxquels elle ajoute, pour les plus nécessiteux, des vêtements.

Le séjour aux ateliers de l'*Union d'assistance* ne doit pas, en principe, dépasser deux semaines; mais il peut, en fait, être prolongé si, dans ce délai, l'Œuvre n'a pas placé ou rapatrié ses assistés, ou si ceux-ci n'ont pas, par eux-mêmes, trouvé du travail.

Pendant l'année 1902 les recettes, ordinaires et extraordinaires de l'œuvre se sont élevées à 30,247 francs, ses dépenses à 18,308 francs. Elle a assisté 436 indigents (402 hommes, 34 femmes); elle en a placé 130, rapatrié 87 et hospitalisé 2.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903 elle a assisté 5,703 malheureux, en a placé 2,055, rapatrié 2,064 et hospitalisé, 99.

3401. — **Société d'assistance par le travail des VIIIe et XVIIe arrondissements**, rue Salneuve, 17. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1897. Dirigée par un comité que préside M. P. Beurdeley. — Fondée (rue Saussure, 45) au mois de novembre 1890, par un groupe d'habitants du XVIIe arrondissement, sur l'initiative de M. Gaufrès sous le nom de *Société d'assistance de Batignolles-Monceau*, la Société n'admettait alors que des indigents domiciliés dans ces deux quartiers. En 1893, étendant son action aux autres quartiers de l'arrondissement, elle devint la *Société d'assistance par le travail du XVIIe arrondissement*. Au mois de novembre 1894 enfin, une Société similaire en formation dans le VIIIe arrondissement s'étant réunie à elle, elle adopta le nouveau nom qu'elle porte aujourd'hui.

A l'aide d'une allocation de 15,000 francs qui lui a été faite sur les fonds du Pari mutuel, la Société a établi un atelier où elle reçoit immédiatement, quel que soit leur domicile, les porteurs de bons de travail. Après enquête, et sur avis conforme de la section de secours, les indigents domiciliés dans le VIIIe et le XVIIe arrondissement peuvent, si les condi-

tions de l'atelier le permettent et s'ils sont reconnus véritablement intéressants, être occupés pendant plusieurs jours (15 au plus).

Les bons, d'une valeur de 0 fr. 75 pour trois heures de travail, sont délivrés aux membres de l'Œuvre, en nombre représentant la moitié de leur souscription, ou donnés gratuitement à d'autres personnes qui en remboursent le prix quand ils ont été utilisés.

Les hommes sont employés dans l'atelier à la fabrication de ligots résinés; les femmes travaillent à la confection d'etiquettes porte-fiches pour bagages; celles qui sont occupées par l'ouvroir, dirigé par les dames patronnesses de l'œuvre (voir section XXXVIII), reçoivent des travaux de couture à exécuter à domicile.

Outre leur salaire de 0 fr. 75 pour la demi-journée, de 1 fr. 50 pour la journée entière, les hommes reçoivent, depuis 1894, des soupes distribuées gratuitement, à midi pour ceux qui ont travaillé dans la matinée; à 4 heures, pour les travailleurs de l'après-midi. Les femmes peuvent profiter du même avantage, en venant elles-mêmes chercher leur portion.

Cette Société, très florissante, rend les plus grands services. Depuis qu'elle existe elle a vu s'élever sensiblement le chiffre de ses ressources, par conséquent celui des salaires qu'elle pouvait distribuer à ses assistés.

ANNÉES	RECETTES	ASSISTANCE et ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES	SOUPES DISTRIBUÉES
1891	15.320f	10.761	»
1892	21.688	15.451	»
1893	39.284	24.933	»
1894	42.102	34.851	18.127
1895	69.551	48.335	23.950
1896	80.024	57.518	40.076
1897	80 939	70.029	49.500
1898	84.217	77 143	51 200
1899	95.623 (1)	74 642	52.000
1900	75.620	70.615	46 800
1901	69.771	68 898	29.968
1902	90 685 (2)	66.319	22.044

(1) Cette somme comprend le produit d'une vente de charité, qui a été de 12,520 francs.
(2) Cette somme comprend le produit de la vente des objets confectionnés par l'ouvrier, qui s'est élevé à 16,338 francs.

La société possède un fonds de réserve de 17,747 francs, constitué par le produit d'un legs que lui a fait M. Bastide.

Pendant l'année 1902 elle a assisté 2,910 personnes (1,941 hommes et 759 femmes travaillant à l'atelier, 210 femmes occupées par l'ouvroir). Elle a distribué 36,625 francs en salaires, 736 francs en secours en espèces, 887 francs en secours en nature et donné 22,044 soupes.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903 elle a assisté **27,759** personnes, distribué **338,650** francs en salaires, 46,207 francs en secours divers et donné 330,712 soupes.

3402. — **Atelier de chômage de l'Aiguille**, cité du Retiro, 19 (voir section XXXI). — Fondé en 1901. — Fonctionnant pendant les mois de morte saison (du 15 juillet au 15 octobre et du 15 décembre au 15 février), il donne aux sociétaires inoccupées, moyennant un salaire qui varie, selon leur capacité, de 0 fr. 20 à 0 fr. 40 par heure, des travaux de couture commandés par les dames protectrices de l'œuvre.

3403. — **Assistance par le travail du IXe arrondissement**, rue Cadet, 20. — Fondée en 1894. — A pour but « de venir en aide aux nécessiteux des deux sexes valides ou encore en état de travailler en leur procurant un travail temporaire, en attendant leur placement définitif, ou rapatriement », et d'assister les autres par des secours en nature.

Les assistés de la première catégorie, aptes à tenir un emploi ou à faire un travail quelconque, reçoivent les secours de l'OEuvre consistant en bons de pain, de soupe, etc., pendant quinze jours. Ils disposent de leur temps pour chercher du travail ou un emploi, sauf les jours où le directeur leur en procure. Si à l'expiration de ces quinze jours les assistés n'ont pas trouvé d'ouvrage, le président peut, sur la proposition du directeur, autoriser la distribution des bons de nourriture pour huit jours, sans que ce délai puisse être dépassé. Ils ne peuvent revenir à l'Assistance qu'après un délai de trois mois.

Les assistés de la seconde catégorie, c'est-à-dire les incurables, les infirmes, les vieillards, doivent habiter l'arrondissement depuis trois mois au moins, et ne sont astreints à aucun travail; ils sont secourus par l'œuvre pendant un mois et, durant ce laps de temps, l'administration de l'œuvre s'efforce par tous les moyens en son pouvoir soit de les faire admettre dans un hospice, soit de les faire rapatrier dans leur pays d'origine.

Pendant l'exercice 1901-1902, 2004 assistés, hommes ou femmes, employés par les soins de l'œuvre à des corvées ou autres travaux provisoires, ont reçu 55,011 francs de salaires. — L'œuvre, pendant cet exercice, a distribué : 4,844 rations de pain, 9,759 rations de viande, 9,759 soupes, 159 vêtements et placé définitivement 138 de ses assistés (135 hommes et 3 femmes).

Elle avait en caisse, à la clôture de l'exercice, 8,695 francs.

3404. — **Union d'assistance du XVIe arrondissement**. Siège social : à la mairie, avenue Henri-Martin, 71. — Fondée en 1891. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1894. — Dirigée par un conseil que préside M. Coulon. — A pour but de venir en aide aux femmes nécessiteuses et aux ouvriers en chômage de l'arrondissement.

A cet effet l'*Union d'assistance* a créé deux établissements : pour les femmes, un ouvroir, mentionné plus haut (voir la section précédente),

pour les hommes un atelier situé avenue de Versailles, 7, où il les emploie à fabriquer des ligots résinés (1).

Dans cet atelier le travail s'exécute à la tâche ou à la journée; mais le salaire quotidien ne peut dépasser la somme de 2 francs, facilement atteinte par les ouvriers laborieux. Les ligots sont vendus par l'œuvre au même prix que par les marchands en gros, et, à partir de 50, sont livrés à domicile.

Depuis le mois de janvier 1898, une cantine est annexée à l'atelier; les ouvriers y reçoivent gratuitement une soupe, et, pour un prix très modéré, un repas complet. Un service de placement et de patronage est, en outre, confié à un agent spécial.

En principe les assistés ne sont admis, à l'ouvroir comme à l'atelier, que sur présentation de bons délivrés par des membres de l'œuvre, par quelques associations charitables et certains bureaux de bienfaisance (2). La société, sur ses propres ressources, double toujours la valeur de ces bons. Elle accorde même à ceux de ses assistés qui lui semblent réellement dignes d'intérêt les prolongations nécessaires pour leur permettre de trouver un emploi.

Pendant les exercices 1901-1902 et 1902-1903, l'*Union d'assistance* a réparti, entre 2,977 assistés, 78,811 francs de salaires.

Les progrès constants de l'œuvre sont attestés par les chiffres suivants :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES	SECOURS OU SALAIRES
1892-1893	15.578f	13.585f	6.500f
1894-1895	32 482	25.622	11.300
1896-1897	54 805	49.168	12.028
1898-1899	109.723	83 566	16.324
1900-1901	108.476	105 282	25.050
1902-1903	182.639	181.785	46.801

3405-3407. — **Ouvroirs-ateliers pour les ouvrières sans travail**, avenue de Villiers, 98. — Œuvre fondée en 1891 et dirigée par

(1) Cet atelier est tout à fait distinct de l'*Œuvre de l'hospitalité du travail*, établie avenue de Versailles, 52, depuis 1884.

(2) Les bons que l'Union d'assistance met à la disposition de ses adhérents sont :

1° Les bons fermés, en forme de cartes-lettres, sur lesquels ceux-ci indiquent ce qu'ils désirent pour leurs protégés (secours en argent, secours en travail ou renseignements sur leur situation) ; sauf avis contraire, les hommes valides sont toujours secourus en travail;

2° Les bons de 0 fr 50 ou de 1 franc réunis par carnets de 20 bons;

(Ces deux sortes de bons ne sont remboursés par les adhérents que lorsqu'ils ont été utilisés.)

3° Les bons de 0 fr. 25 de travail, mis à la disposition de toute personne désireuse de substituer au secours en argent le secours en travail.

Mme Ferdinand-Dreyfus. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1897. Comprend trois établissements :

Le premier, rue Saint-Charles, 129 *bis*. — Fondé (rue Juge, 35) en 1891, pour les femmes sans travail du XV[e] arrondissement;

Le second, rue Doudeauville, 39. — Fondé (rue Cavé, 13) en 1892, pour les femmes sans travail du XVIII[e] arrondissement;

Le troisième, rue Saint-Gilles, 14. — Fondé (rue de Sévigné, 10) en 1894, et complètement entretenu par Mme B. Ulmann, pour les femmes sans travail du IV[e] arrondissement.

Ces trois ouvroirs-ateliers reçoivent (avec leurs enfants âgés de moins de 2 ans) les femmes munies de bons de travail que le Comité de direction délivre gratuitement aux membres de l'Œuvre, ou recommandées par l'un de ceux-ci. Ils reçoivent directement, sans bons ni recommandations, celles qui, après enquête sommaire, sont reconnues dignes d'intérêt.

Les femmes admises aux ouvroirs y restent pendant un temps qui varie, suivant leur situation, de six jours à un mois. Elles ne peuvent y être réadmises qu'après un délai de six mois. Elles sont occupées, pendant six heures par jour, à des travaux de couture faciles (confection de chemises de femme, de taies d'oreiller, etc.) et reçoivent un salaire de 1 fr. 20 payé en argent, plus une soupe à midi.

Elles raccommodent, une fois par semaine, leurs effets personnels et ceux de leur famille; elles confectionnent des chemises et des layettes, dont une distribution leur est faite deux fois par mois (1).

Les services rendus par les ouvroirs de la rue Saint-Charles et de la rue Duodeauville sont attestés par les chiffres suivants :

ANNÉES	OUVRIÈRES OCCUPÉES	SALAIRES PAYÉS	ANNÉES	OUVRIÈRES OCCUPÉES	SALAIRES PAYÉS
1891	90	»	1897	346	9.713f
1892	160	2.989f	1898	431	11.578
1893	250	3.590	1899	322	10.317
1894	360	7.678	1900	328	10.270
1895	350	8.974	1901	371	11.431
1896	316	8.460	1902	373	11.119

Depuis sa fondation, jusqu'au 1[er] janvier 1903, ces deux ouvroirs ont donc occupé **3,697** ouvrières, qui ont travaillé pendant 463,874 heures et ont touché **96,119** francs de salaires. Il leur a été distribué environ 8,950 chemises et effets divers.

Les recettes de l'œuvre, pendant l'exercice 1902, se sont élevées à 16,253 francs; ses dépenses à 17,136 francs.

3408. — **Asile temporaire pour femmes**, rue du Retrait, 14. —

(1) L'ouvroir travaille parfois aussi, gratuitement, pour d'autres œuvres de bienfaisance.

Fondé en 1888 (rue de la Villette, 48) par Mme A. Risler, qui, pendant les premières années a pourvu seule à son entretien et qui en a partagé depuis la charge avec un certain nombre de dames protestantes. — Transféré en 1902 dans la maison, plus vaste et plus salubre, qu'elle occupe aujourd'hui, et qui a été construite à l'aide d'une souscription ayant produit 82,000 francs. — Dirigé par un comité de dames que préside, depuis la mort de la fondatrice, Mme Albert Mirabeau, et par un conseil d'administration que préside M. Meniel.

Il reçoit des femmes et des jeunes filles sans asile (particulièrement, mais non exclusivement, des protestantes), à l'exclusion des mendiantes professionnelles. Il admet, avec leurs mères, des enfants âgés de moins de 8 ans; et exceptionnellement des enfants seuls. Il les loge, les nourrit et les occupe aux travaux intérieurs de la maison ou à d'autres travaux faciles. Les femmes qui travaillent à l'atelier payent 4 francs par semaine; celles qui ne peuvent travailler, 7 francs; les enfants en bas âge accompagnant leur mère, 2 francs. Leur entretien dépassant sensiblement le prix de leur pension et le produit de leur travail, la différence est comblée par des personnes qui s'intéressent à cette œuvre utile et très sagement administrée.

Les femmes admises à l'asile peuvent y rester pendant un mois (par tolérance souvent davantage), moyennant la répétition du prix d'entrée pour chaque semaine. On leur accorde le temps nécessaire pour aller à la recherche de places ou de travail.

L'*Asile temporaire*, qui contient 31 lits, a reçu, en 1901, 136 femmes et 16 enfants; en 1902, 163 femmes et 46 enfants.

Pendant ce dernier exercice, ses recettes et ses dépenses ont été de 10,334 francs.

3409. — **Atelier de couture du Saint-Sacrement**, rue de Chateaubriand, 29. — Fondé en 1898 et dirigé par Mlle de Rochefort. — Association de dames payant une cotisation annuelle de 1 à 20 francs, cette œuvre a pour but de venir en aide aux ouvrières tombées dans la misère par suite de chômage ou de perte d'emploi; aux femmes trop âgées ou trop souffrantes pour être occupées dans les ateliers ordinaires; aux veuves chargées de famille et ne pouvant quitter, pendant toute une journée, leurs enfants.

Elle leur donne les travaux de couture les plus variés, depuis la confection des tabliers de cuisine jusqu'à la lingerie fine, la broderie, les modes ou les ouvrages de fantaisie, à exécuter à l'atelier (ouvert le vendredi de 1 heure à 5 heures) ou chez elles.

Toute dame faisant partie de l'œuvre et payant une cotisation de 20 fr à le droit de faire admettre une ouvrière.

Le produit des cotisations sert à constituer une caisse de secours de loyers qui sont distribués au moment du terme.

Pour les commandes, s'adresser soit à l'atelier, rue de Chateaubriand, 29, soit à la directrice, Mlle Payen, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 178.

3410. — **Société générale de patronage des libérés.** (Voir section XLVI.) — Asile, rue des Cévennes, 35.

Reçoit des hommes libérés pour 8 jours; les emploie, pendant huit heures, à confectionner des fagots, moyennant un salaire en nature représenté par la nourriture et le logement, et, en outre, dans les quatre derniers jours, par un salaire en argent proportionné à leur travail et de 50 centimes en moyenne.

La Société reçoit les femmes libérées dans un atelier-asile où elle les emploie, pendant le temps nécessaire pour leur apprendre ce métier (6 mois en général), à des travaux de brochage.

3411. — **Société d'allaitement maternel.** (Voir section III.) — Occupe les femmes enceintes qu'elle reçoit dans son refuge. — Ouvroir à éventailler des corsets, moyennant un salaire en espèces, pouvant s'élever à 1 fr. 35 par jour.

3412. — **Assistance par le travail de l'Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck, 31. (Voir section XXXV) — Fondée en 1896. — Reçoit des hommes indigents sans travail; en occupe un certain nombre dans ses ateliers de typographie, de cartonnage, de brochage et de pliage; d'autres à des corvées de toutes sortes : courses, déménagements, nettoyages, distribution de prospectus. — En a ainsi assisté, depuis sa fondation, 2,900 environ.

3413. — **Société d'assistance par le travail du XVIII[e] arrondissement.** — Siège social : à la mairie. — Fondée en 1899 — Reçoit, pour cinq jours, dans son atelier, rue des Saules, 25, sur la présentation de bons donnés par le bureau de bienfaisance, des ouvriers sans travail du XVIII[e] arrondissement; les emploie, pendant six heures par jour, à fabriquer des ligots résineux, moyennant un salaire de 2 francs; cherche à les placer.

3414. — **Société d'assistance par le travail de Courbevoie,** rue d'Essling, 20. — Fondé en 1893. — Reçoit des ouvriers sans travail de la commune; les occupe à confectionner des margotins, dont la façon leur est payée de 80 centimes à 1 franc le cent, ce qui leur permet de gagner, en attendant qu'ils aient trouvé à se placer, un salaire de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 par jour. — Des bons de travail, donnant accès aux ateliers, sont tenus à la disposition des membres de la Société.

3415. — **Le Relèvement,** atelier d'assistance par le travail de l'*Armée du Salut,* à Courbevoie. — Fondé en 1894. — Recueille des jeunes ouvrières sans travail; les loge et les nourrit jusqu'à ce qu'elles en aient trouvé. — 25 places.

3416. — **Maison de travail** *pour le département de la Seine.* — Siège : au Palais de Justice (Petit Parquet). — Œuvre fondée en 1902 par un

groupe de magistrats parisiens, sur l'initiative de quatre d'entre eux, MM. Pacton, Rome, Siben et André, et particulièrement de ce dernier, qui avait contribué à fondé en 1896 une œuvre similaire à Chartres, où elle a donné de très bons résultats. — Administrée par un conseil que préside M. Bulot, procureur général.

A pour but « d'assurer, dans la mesure de ses moyens, l'assistance par le travail : 1° aux individus déférés au Petit Parquet et jugés dignes d'une mesure de clémence; 2° aux détenus préventivement, mis en liberté, sortant des prisons du département de la Seine, Français ou Alsaciens-Lorrains, valides et âgés de 16 ans au moins ».

Ne voulant accorder leur assistance qu'aux nécessiteux intéressants, aux « dévoyés accidentels » et non aux « parasites professionnels », les fondateurs de l'œuvre ont décidé que les hospitalisés, d'abord soumis à un stage de dix jours, ne seraient admis définitivement que si cette période d'épreuve prouvait leur sincère désir de travailler et s'ils prenaient l'engagement de rester six mois à la *Maison de travail*, à moins qu'avant l'expiration de ce délai ils n'aient trouvé à se placer.

Par suite d'un accord avec l'Union des syndicats patronaux, les ateliers sont remis à des industriels, pour le compte desquels les hospitaliers sont employés à des travaux faciles, n'exigeant qu'un court apprentissage, après lequel ils doivent toucher un salaire de 2 francs par jour.

La moitié de ce salaire sera prélevée par l'œuvre pour l'entretien (qu'elle ne pourra complètement payer) des hospitalisés; le reste formera un petit pécule que ceux-ci recevront à leur sortie.

Les hospitalisés qui auront quitté la *Maison de travail* dans des conditions normales n'y seront admis de nouveau qu'après un délai d'un an; les autres n'y pourront jamais rentrer.

Les fondateurs de l'œuvre comptaient faire construire un vaste bâtiment pouvant contenir 300 hospitalisés et dont la dépense totale (s'élevant à 500,000 francs) eût été couverte par une allocation sur les fonds du Pari mutuel, qu'ils espéraient obtenir. Cette allocation n'ayant pu leur être accordée, ils ont dû provisoirement installer la *Maison de travail* dans des conditions plus modestes et se borner à l'établir dans un immeuble loué à Thiais, rue de Choisy, n°s 1, 3 et 5, qui ne contient que 100 lits

Les ressources nécessaires à cette installation provisoire leur ont été fournies par une subvention de 30,000 francs du Conseil général, une subvention de 15,000 francs du Conseil municipal et de nombreuses souscriptions, parmi lesquels nous en relevons une de 25,000 francs de la maison Rothschild frères, une de 10,000 francs de la Compagnie des agents de change, deux de 5,000 francs de la baronne Léonino et de M. A. Weill, etc.

ASILES DE CHOMAGE SANS OBLIGATION DE TRAVAIL

3417. — **Association des servantes de Marie**, *pour la préservation des jeunes filles en service*. — Fondée en 1849, par l'initiative de Mlle Babet,

par les *Sœurs servantes de Marie* et dirigée par elles. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1865. — Maison principale à Paris, rue Duguay-Trouin, 7 (100 lits). Succursales, à Paris rue Nicolo, 62 (40 lits) et rue du Faubourg-Saint-Honoré, 156 (35 lits); à Versailles, rue d'Angiviller, 35 (30 lits) et à Toulon, faubourg de Saint-Roch (20 lits).

Cette œuvre a pour but de donner aux jeunes servantes, le plus souvent isolées à Paris, un centre où elles retrouvent, autant que possible, l'affection et les conseils de la famille absente; puis un asile ou (moyennant une pension modique, ne représentant pas les frais de leur entretien) elles sont recueillies lorsqu'elles sont malades ou sans place.

Les associées se réunissent le dimanche chez les sœurs; elles y passent tout le temps dont elles peuvent disposer et y trouvent des distractions honnêtes.

Ne sont admises dans l'Association que les jeunes filles âgées de 16 ans au moins, de 30 ans au plus, pratiquant le culte catholique et fournissant sur leur probité et leur moralité de bons renseignements émanant de personnes sûres.

Mlle Babet, sur le conseil d'un ecclésiastique, quitta, en 1849, Coulommiers, où elle se consacrait aux pauvres, pour venir fonder à Paris une œuvre de préservation en faveur des jeunes servantes. L'asile qu'elle y ouvrit alors pour elles devint bientôt insuffisant. Afin de l'installer plus largement, elle acheta, en y consacrant presque toute sa fortune, l'immeuble de la rue Duguay-Trouin, où l'œuvre a encore son siège. Voulant assurer la durée de sa charitable entreprise, Mlle Babet comprit la nécessité de fonder une congrégation qui s'y consacrerait exclusivement, et les services rendus par sa fondation dépassèrent ses espérances.

Depuis l'origine, en effet, jusqu'au 1[er] janvier 1903, l'œuvre des *Sœurs servantes de Marie* a hospitalisé plus de **80,000** jeunes filles (dont 5,000 malades environ), qui pour la plupart avaient été placées par ses soins.

Pendant l'année 1902 elle en a hospitalisé 2,731 (dont 148 malades).

3418. — **Asile chrétien pour domestiques femmes,** rue Salneuve, 23. — Fondé en 1847 par une ouvrière, Mme Chassaigne, rue Neuve-Coquenard, 25, transféré en 1875, après divers autres déplacements, rue Legendre, 85, où il est resté jusqu'en 1893. — Reçoit pour 15 jours seulement (sauf exceptions sérieusement motivées) des jeunes filles ou femmes protestantes sans place, moyennant une indemnité journalière qui était autrefois de 1 fr. 25 et a été portée à 1 fr. 50. L'asile a 24 lits. Deux chambres y sont réservées à deux institutrices sans emploi.

300 femmes ou jeunes filles environ y sont hospitalisées chaque année.

3419. — **Œuvre des pauvres honteux,** rue Raynouard, 80. (Précédemment rue Blomet, 120) — Fondée en 1890 par Mlle Mignard. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1902. Dirigée par la fondatrice, qui a reçu le prix Montyon en 1896. Loge et nourrit gratuitement des institutrices, des artistes, des femmes du monde sans ressources; cherche à leur procurer des emplois.

3420 — **Home israélite français**, rue de La Tour-d'Auvergne, 38. — Fondé en 1894, comme complément de l'Œuvre de placement gratuit pour dames et jeunes filles israélites, fondée trois ans auparavant (voir section XI). — Reçoit, en attendant qu'elles soient placées, des jeunes filles de 18 à 28 ans sans famille à Paris. — Le *Home israélite*, qui contient actuellement 10 lits, doit être transféré en 1904 dans une maison qu'une bienfaitrice de l'œuvre fait construire à son intention et qui en contiendra 50

3421. — **Patronage Sainte-Marthe**, rue Erlanger, 58. — Fondé (rue Chanez, 1 *bis*) en 1895. — A pour but de « procurer, moyennant une pension très modique, un asile chrétien aux jeunes filles honnêtes et munies d'excellentes recommandations qui désirent se placer comme domestiques; de leur trouver des places sûres; de leur prodiguer des soins quand elles sont malades; en un mot de remplacer pour elles, autant qu'il se peut, la famille absente ».

Les servantes associées à l'œuvre peuvent entrer au patronage toutes les fois qu'elles sont sans place ou qu'elles ont besoin de repos. Quand elles sont placées, elles peuvent y passer l'après-midi du dimanche.

3422. — **Patronage Saint-Joseph**, rue du Rocher, 59 — Fondé en 1875 par Mme Rouvier. — Reçoit des institutrices, employées ou servantes recommandables sans places, moyennant une pension de 15 francs par semaine en dortoir, de 18 francs en chambres de deux ou trois lits — Recueille chaque année de 1,200 à 1,500 jeunes filles. — 120 lits.

3423 — **Patronage Saint-Antoine de Padoue**, rue du Rocher, 40 — Fondé en 1896. — Reçoit des servantes sans place, recommandables et munies de bons certificats, moyennant une pension de 2 fr 15 par jour, ou de 15 francs pour la semaine.

3424 — **Maison des Sœurs de Saint-Charles** (de Nancy), rue de l'Aqueduc, 30. — Reçoit moyennant une pension de 2 francs par jour, des servantes sans place et cherche à leur en procurer

3425 — **Maison de Notre-Dame Auxiliatrice**, rue de Vaugirard, 233 (precédemment rue du Cherche-Midi, 138). — Fondée en 1855 — Dirigée par les *Filles de la Croix*. — Reçoit moyennant une indemnité de 1 franc par jour — que les plus indigentes payent avec le produit de leur travail — des servantes sans place, âgées de moins de 40 ans, munies de pièces attestant leur probité et leur moralité. Elle les aide à se placer.

Les *Filles de la Croix* qui dirigent cette maison ont reçu leur constitution de saint François de Sales et ont eu saint Vincent de Paul pour premier supérieur

Elles reçoivent et placent environ **6,000** servantes par an, dont un cin-

quième au moins ne peuvent payer la modique indemnité fixée par le règlement de la maison.

3426. — **Maison des Sœurs de Marie-Auxiliatrice,** rue de Maubeuge, 25. — Reçoit gratuitement, pendant un mois, quand elles sont sans place, les jeunes filles faisant partie de la société de secours mutuels *La Parisienne*.

3427 — **Œuvre de Sainte-Blandine,** rue Capron, 19. — Fondée en 1885 et dirigée par Mlles Villon et Dherbeyz. — Reçoit, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, des servantes sans place et cherche à leur en procurer.

3427 *bis*. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Saint-Benoît. — Reçoit gratuitement, lorsqu'elles sont sans place, les anciennes élèves de son Orphelinat. (Voir section x.)

3427 *ter*. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Bouret, 20. — Reçoit gratuitement les orphelines qu'elle a élevées et les jeunes filles de son patronage sans place ou malades. (Voir section x.)

3427 *quater*. — **Maison des Sœurs de la Sagesse** *(Œuvre des Saints-Anges)*, rue de Vouillé, 8. — Reçoit gratuitement, lorsqu'elles sont sans place, les anciennes élèves de son orphelinat. (Voir section x.)

XL

PLACEMENT, RAPATRIEMENT

3428-3442. — **Bureaux municipaux de placement gratuit** (1). Œuvres privées, mais dont le siège est à la mairie de leur arrondissement et dont les subventions municipales constituent les principales ressources. A la fin de l'année 1903, il y avait à Paris 16 de ces bureaux, dont le premier (celui du XVIII[e] arrondissement) avait été fondé au mois de juillet 1887.

(1) Un décret du gouvernement provisoire, en date du 8 mars 1848, avait déjà institué dans chaque mairie un bureau gratuit de renseignements pour l'offre et la demande du travail, création réclamée par Jean Leclaire dans une de ses brochures.

Nombre des placements, par année, pour chacun d'eux :

SIÈGE DES BUREAUX	ANNÉE de la FONDATION	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Mairie du Ier.......	1888	1.009	1.218	981	2.283	2.392	2 626
— IIe........	1891	»	130	253	540	3.219	3.539
— IIIe........	1888	3.560	4.037	4 066	4 082	4.086	4.524
— IVe........	1889	383	646	245	2.744	3.013	4.782
— Ve........	1889	313	393	381	453	468	681
— VIe	1889	1.402	1 048	2 137	2.300	2.036	2 444
— IXe........	1894	»	»	»	»	800	852
— XIIe.	1895	»	»	»	»	»	5
— XIIIe	1891	»	351	493	532	1.214	1.653
— XIVe	1889	223	950	827	841	872	698
— XVe..	1888	436	718	878	851	853	1.987
— XVIIe........	1889	200	225	362	568	535	878
— XVIIIe........	1887	694	673	723	932	983	1 363
— XIXe	1893	»	»	»	546	826	1.202
— XXe........	1895	»	»	»	»	»	704

SIÈGE DES BUREAUX	ANNÉE de la FONDATION	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902 pour 3 TRIMESTRES (résultats connus).
Mairie du Ier......	1888	2.293	1.941	1.977	1.860	1.811	1.282	831
— IIe.......	1891	1.592	1.679	6 672	10.486	10.887	538	2 608
— IIIe.......	1888	4.435	4.749	4.418	4.803	4.678	4 673	3.378
— IVe.......	1889	4.498	5.433	5.728	5.521	5.086	4.617	3.346
— Ve.......	1889	650	587	1.164	1.387	1.445	4 475	942
— VIe.......	1889	2 451	2.140	2.223	2.215	2.595	2.427	1.931
— IXe.......	1894	908	1 047	1.263	924	1.313	1.422	979
— Xe.......	»	311	2.207	1.975	4.122	3 304	7 566	8 218
— XIIe.......	1895	250	252	830	811	771	927	722
— XIIIe.......	1891	2.233	2.634	2.984	3.332	3.288	3.412	2 482
— XIVe.......	1889	732	1.941	1.744	1.585	1.033	1.509	1.071
— XVe.......	1888	1.904	2.398	2.831	1 131	2 291	2.325	2.155
— XVIIe.......	1889	1.040	1.454	2.390	3.356	3.591	3 004	2.447
— XVIIIe.......	1887	1.222	1.646	1.872	1.979	1.713	1.424	937
— XIXe.......	1893	1.445	1.855	2 093	2.760	3 096	3 200	2.313
— XXe.......	1895	870	1.076	1.118	1.217	1.347	1.639	1.266

A la mairie du XIe arrondissement est un bureau de placement gratuit non subventionné par la Ville (voir plus loin).

3443. — **Société protestante du travail.** — Fondée en 1868 par M. Ferdinand Rossignol. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883. — Cette Société avait effectué :

En 1885.....	908 placements.	En 1887.....	871 placements.
1886....	814 —	1888.....	829 —

En 1889.....	966 placements.	En 1896.....	490 placements.
1890.....	1,028 —	1897.....	504 —
1891.....	1,106 —	1898.....	496 —
1892.....	1,034 —	1899.....	489 —
1893.....	1,285 —	1900.....	510 —
1894.....	1,051 —	1901.....	448 —
1895.....	973 —		

En 1902, elle a fusionné avec la suivante :

3443 *bis*. — **Société du travail.** — Mairie du XI[e] arrondissement. — Fondée en 1871 par M. Paul Schmidt, sur l'initiative de M. Ruinet. Cette société qui a, elle aussi, pour but de procurer du travail à ceux qui en cherchent, après s'être assurée de leur honorabilité, est une émanation de la précédente.

Au mois de juin 1871, M. Ruinet, maire du XI[e] arrondissement, lançait un circulaire disant : « Par les faits de la guerre et de l'insurrection les rapports ont été interrompus entre patrons et ouvriers; parmi ceux-ci quelques-uns ont perdu l'habitude du travail, et ceux-là se méfient des ouvriers qui leur arrivent sans livret, sans papiers d'aucune espèce, qui prouvent leur moralité et autorise la confiance. Il y a évidemment là une lacune à combler, et je pensais qu'une association qui se formerait dans ce but pourrait rendre un service sérieux au patron et à l'ouvrier. »

Répondant à cet appel, M. Paul Schmidt, manufacturier de l'arrondissement, vint offrir à M. Ruinet le concours de la *Société protestante du travail*, dont il faisait activement partie.

Avec l'aide de celle-ci, une société semblable à elle se constitua aussitôt dans le quartier voisin, et elle ne tarda pas à rendre des services analogues.

Dès la première année elle avait effectué 193 placements; la seconde, elle en effectua 640. Les résultats qu'elle a obtenus depuis montrent que, depuis, elle n'a fait que progresser.

En 1885.....	908 placements.	En 1894.....	1,051 placements.
1886.....	814 —	1895.....	973 —
1887.....	871 —	1896.....	1,067 —
1888.....	829 —	1897.....	1,192 —
1889.....	966 —	1898.....	1,017 —
1890.....	1,028 —	1899.....	1,034 —
1891.....	1,106 —	1900.....	1,059 —
1892.....	1,034 —	1901.....	1,072 —
1893.....	1,285 —	1902.....	1,316 —

Au 1[er] janvier 1900, elle avait placé depuis sa fondation **26,537** personnes (21,434 hommes, 5,103 femmes), sans tenir compte du nombre assez élevé de celles à qui ses démarches avaient procuré des places et qui avaient négligé de l'en informer.

Les dépenses de la Société qui, pour la seconde année s'élevaient à 9,505 francs et pour la troisième à 9,265 francs, ont pu être depuis sensiblement réduites. — Pour l'exercice 1902, elles s'élevaient seulement à 5,055 francs.

Une société annexe, ayant le même siège, a été fondée en 1871, par MM. Rossignol et Viollet-le-Duc pour le personnel des travaux publics.

3444. — **Comité de placement de l'Œuvre de la Fraternité commerciale,** rue des Petits-Carreaux, 14. — Fondé en 1882. Composé de membres du conseil général des œuvres de patronage, de notables commerçants et d'un Frère de la Doctrine chrétienne. — Place gratuitement chez des patrons observant le repos du dimanche les jeunes gens élevés dans les écoles des Frères, qu'au moment de leur sortie les directeurs de ces écoles lui adressent, avec une note indiquant leurs aptitudes et leurs goûts. Veille sur eux et continue à les patronner après leur placement.

Pendant l'année 1902, le Comité a placé 875 jeunes gens; et, depuis sa fondation jusqu'au 1[er] janvier 1903, **13,283.**

3445. — **Office de placement de l'Association des comptables de la Seine,** rue de Rivoli, 39. — Administrée par une *Commission des emplois*, de 14 membres. — A procuré, en 1902, 416 emplois fixes et 242 emplois temporaires à ses sociétaires (payant pour ce service une légère cotisation supplémentaire) et placé, en outre, 179 jeunes gens n'appartenant pas à l'Association.

3446. — **Association professionnelle de Saint-Fiacre,** rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 34. — Fondée en 1879. — Deux *Médailles d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un comité que préside M. Paul Blanchemain. — Bureaux ouverts tous les jours non fériés de 1 heure à 5.

L'*Association de Saint-Fiacre*, s'occupe du placement des horticulteurs et jardiniers, admis comme sociétaires, jusqu'à 18 ans gratuitement, après cet âge, payant une cotisation annuelle de 5 francs.

Elle a effectué :

En 1891......	190 placements.		En 1897......	336 placements	
1892......	245	—	1898......	385	—
1893.....	240	—	1899.....	404	—
1894.....	285	—	1900.....	437	—
1895.....	302	—	1901.....	483	—
1896......	264	—	1902......	615	—

3447. — **Office du travail,** rue de Trévise, 42. — Fondé en 1899. — A pour but « de placer gratuitement les anciens militaires valides ou invalides ».

3448. — **Œuvre de placement gratuit** pour dames et jeunes filles israélites, rue de la Tour-d'Auvergne, 38. — Fondée en 1898, et dirigée par Mlle Rosey Schatz. — Depuis sa fondation, jusqu'au 1er mai 1903, a placé 937 personnes dans l'enseignement, le commerce ou l'industrie — Bureau ouvert tous les jours, le samedi excepté, de 2 à 5 heures.

3449. — **Bureau de renseignements et de placement gratuit**, rue du Parc-Royal, 12. — Dépendant de l'*Union parisienne des Institutions féminines chrétiennes* (Voir section XLIII.)

3450 — **Société des institutrices chrétiennes**, rue de Bourgogne, 50. — (Précédemment avenue de Breteuil, 33) — Fondée en 1874 — Administrée, sous la direction d'un ecclésiastique, par un comité d'institutrices — A pour but d'encourager les institutrices dans leur mission délicate, et de les aider à se placer.

La Société compte, en 1903, 400 membres actifs.

3451. — **Œuvre de protection de la jeune fille**, boulevard Voltaire, 211, rue Voltaire, 1. — Fondée par le *Comité des dames françaises* — Place gratuitement, en France ou à l'étranger, les jeunes filles institutrices, gouvernantes ou servantes pouvant fournir de bons renseignements.

L'Œuvre leur procure, à prix très modéré, la nourriture et le logement.

3452 *a*. — **Société de protection des institutrices françaises**, avenue du Maine, 149. — (Précédemment avenue du Roule, à Neuilly) — Fondée en 1893, par Mlle Chiron. — Autorisée en 1895. — Dirigée par la fondatrice — A pour but de « placer gratuitement les institutrices et de mettre à leur disposition un lieu de réunion où elles peuvent, le jeudi et le dimanche, de 2 à 6 heures, trouver tous les renseignements dont elles ont besoin. »

3452 *b*. — **L'Adelphie**, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168 (voir section XXXVIII) — En 1902, a procuré des emplois ou des leçons à 240 personnes.

3452 *c*. — **Maison des Sœurs servantes de Marie**, rue Duguay-Trouin, 7 (voir section XXXIX). — Place gratuitement chaque année 600 jeunes filles environ comme servantes

3452 *d*. — **Patronage Saint-Antoine de Padoue**, rue du Rocher, 40 (voir section XXXIX). — Fondé en 1896. — Place gratuitement ses pensionnaires.

3452 *e*. — **Patronage Saint-Joseph**, rue du Rocher, 59 (voir section XXXIX). — Place gratuitement ses pensionnaires.

3452 *f*. — **Maison de Notre-Dame Auxiliatrice,** rue de Vaugirard, 233 (voir section XXXIX). — Place gratuitement ses pensionnaires comme servantes.

3452 *g*. — **Œuvre des patronnes chrétiennes,** passage Dechambre, 6. — Place gratuitement des jeunes ouvrières dans des maisons recommandables.

3453. — **Syndicat des institutrices privées,** rue de l'Abbaye, 14. — Fondé en 1902. — Association d'institutrices payant une cotisation annuelle de 6 francs. — A organisé au profit des sociétaires un service de placement, et obtenu pour elles, des maisons avec lesquelles il a fait un traité spécial, des escomptes représentant une sensible diminution de leurs dépenses.

3454. — **Syndicat des dames employées du commerce et de l'industrie.** — Fondé en 1902. — Même siège, même fonctionnement.

3455. — **Syndicat des ouvrières de l'habillement.** — Fondé en 1902. — Même siège, même fonctionnement.

L'œuvre a organisé de nombreux cours pour ses syndiquées :

Le dimanche : cours de dessin, de comptabilité, de sténographie, de dactylographie, de langues étrangères;

Le jeudi : cours d'anglais, d'allemand, de chant, d'histoire, de littérature, de physique et de chimie;

Le samedi : cours de coupe;

Le deuxième dimanche de chaque mois : cours complémentaire de religion.

Les syndiquées peuvent déjeuner, entre midi et deux heures, pour le prix de 1 franc, à l'*École ménagère* de la rue de l'Abbaye.

3456. — **Service de placement de la Société des Visiteurs,** rue de Poitiers, 5 (voir section XXXV). — En 1902, a placé 375 personnes.

3456 *bis*. — **Patronage Sainte-Marthe,** rue Erlanger, 58 (voir section XXXIX). — Place gratuitement les servantes faisant partie à l'Œuvre.

3456 *ter*. — **Bureau de placement gratuit de l'Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck, 34 (voir section XXXV). — Ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 4 heures.

3457. — **Association d'Alsace-Lorraine,** rue du Château-d'Eau, 38 (voir section LXIII). — Depuis sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1903, a procuré des emplois ou du travail à 59,890 personnes.

3458. — **Bureau de placement de la Société philanthropique**

des maîtres tailleurs, rue de Richelieu, 21 (voir section XXIV). — A placé, en 1902, 897 ouvriers.

3459. — **Union syndicale des gens de maison**, rue de Matignon, 27. — Place gratuitement ses adhérents.

3460. — **Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce** (voir section XXVIII). — A procuré, en 1902, à ses membres 194 emplois en titre et 1142 emplois à la commission.

3461. — **Union pour le développement de l'instruction professionnelle des apprentis et jeunes ouvriers**, rue d'Assas, 66. — A un bureau de placements gratuits, ouvert tous les jours (sauf les dimanches et jours de fêtes), de 2 heures à 5 heures. — Il ne place que dans les maisons où le repos du dimanche est habituellement respecté.

3462. — **Œuvre de Sainte-Marthe**, passage des Fourneaux, 13. — Fondée par l'*Union aveyronnaise* (voir section LXII). A pour but le placement des domestiques aveyronnais. Une religieuse attachée à l'*Union* reçoit à l'adresse indiquée ci-dessus le mardi et le vendredi.

3462 *bis*. — **Marienheim**, *home catholique*, rue Fondary, 5, place des jeunes filles allemandes (voir section LXIII).

3462 *ter*. — **Institution Sainte-Elisabeth**, rue Vaneau, 45. — Même objet. (Voir section LXIII).

3463. — **Maison des Sœurs de Saint-Charles** (de Nancy), rue de l'Aqueduc, 30. — Fondée rue Lafayette, 190. — Place gratuitement des jeunes filles comme servantes, particulièrement des Alsaciennes, Allemandes ou Suissesses.

3464. — **Société française d'émigration des femmes**. — Fondée en 1897 par l'*Union coloniale française*. — A pour but de « procurer un établissement, s'il se peut, ou tout au moins un emploi dans l'une de nos colonies aux jeunes filles n'en pouvant trouver de suffisamment rémunérateur en France ».

3464 *bis*. — **Bureau de placement gratuit de la Société savoisienne**, rue Meslay, 17 (voir section XVII). — Place, chaque année, plus de 2,000 Savoisiens.

3462 *ter*. — **Bureau de placement des Aveyronnais de Paris**, rue Rossini, 18. — Fait chaque année de nombreux placements.

3465. — **Bureau municipal de placement gratuit**, à Levallois-

Perret. Siège à la Mairie. — A reçu, en 1902, 1,759 demandes, 1,505 offres d'emplois et placé 1,433 personnes.

3465 *bis* — **Bureau de placement gratuit**, à Pantin, rue de Paris, 128.

AUTRES ŒUVRES MENTIONNÉES AILLEURS S'OCCUPANT ACCESSOIREMENT DU PLACEMENT GRATUIT ET DU RAPATRIEMENT DE LEURS ASSISTÉS

3466 — **Office central des œuvres de bienfaisance**, boulevard Saint-Germain, 175

Union d'assistance du XVI[e] arrondissement. A la mairie.

Œuvre de l'hospitalité du travail. Avenue de Versailles, 52.

Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil, à Clichy, boulevard de Lorraine.

Association des membres de l'enseignement, rue Bergère. (Comité spécial institué en 1893, sur l'initiative de M. Koch)

L'Aiguille, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 352.

Société de protection des Alsaciens-Lorrains, rue de Provence, 9.

Société philanthropique, rue de Bellechasse, 15.

Œuvre de l'hospitalité de nuit, rue Tocqueville, 59.

Œuvre des patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul, rue de Furstenberg, 6.

Maison de travail pour jeunes gens, rue de l'Ancienne-Comédie, 13. — Place gratuitement ses pupilles, la plupart à la campagne.

Asile-ouvroir de Gérando, rue Blomet, 82.

Asiles municipaux de nuit (770 placements; 3,248 rapatriements en 1894).

Secrétariats du peuple (Voir section 1.) Ont effectué, en 1900, 125 placements.

Société des visiteurs, rue de Poitiers, 5.

Société générale pour le patronage des libérés, rue de l'Université, 174.

Œuvre des libérées de Saint-Lazare, place Dauphine, 14.

Société de patronage des prévenus acquittés, rue Broca, 136.

Atelier de couture du Saint-Sacrement, rue de Chateaubriand, 39.

Œuvre des apprentis et des jeunes ouvrières, rue Oudinot, 27.

Maison des Sœurs de Saint-Charles, rue de l'Aqueduc, 38 (s'occupe spécialement des jeunes filles alsaciennes-lorraines).

Maison hospitalière, rue Fessart, 36.

Asile du Saint-Cœur de Marie, rue Notre-Dame-des-Champs, 39.

Œuvre de l'Enfant-Jésus, rue Dombasle, 30.

Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux. — 390 personnes placées ou rapatriées en 1901.

Œuvre de l'assistance par le travail, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 170.

Œuvre de la préservation, rue de Vanves, 185.

Asile de Vincennes-Annexe, rue de Charenton, 32.

Œuvre du vestiaire des petits enfants pauvres, passage Cardinet, 24. — 45 jeunes filles ou femmes placées en 1902.

La Maison du Soldat, rue d'Hauteville, 51.

Œuvre des pauvres honteux, rue Raynouard, 60.

Asile chrétien des domestiques femmes,, rue Salneuve, 25.

Œuvres ouvrières de Clichy, rue du Landy, 7.

La plupart des sociétés d'assistance entre personnes d'une même province ou entre étrangers habitant Paris (voir sections LXII et LXIII) aident éga-

lement leurs assistés à se placer et, s'il y a lieu, les rapatrient. — Beaucoup de sociétés de secours mutuels s'occupent également de procurer des emplois à leurs membres (1).

XLI

PRÊT (2)

3467. — **Mont-de-piété de Paris,** rue des Francs-Bourgeois, 55 (trois succursales, 20 bureaux auxiliaires dans les différents quartiers de Paris). — Fondé en 1777, fermé en 1793, le monopole du prêt sur gages ayant été alors aboli; réorganisé en 1805; agrandi en 1875 par l'acquisition d'une maison annexe, louée jusqu'alors. Administré, sous l'autorisé du ministre de l'intérieur et la surveillance d'un conseil, par un directeur responsable. — A obtenu un Grand prix à l'Exposition universelle de 1900.

A pour objet de venir en aide aux personnes de toute condition momentanément gênées. Leur prête, pour une durée d'un an (qui peut être renouvelée), contre le dépôt d'objets mobiliers ou autres, et moyennant un intérêt de 1/2 pour 100, par mois, plus un droit fixe de 1 pour 100, une somme d'argent proportionnée à la valeur du dépôt, représentant pour les objets d'or ou d'argent les quatre cinquièmes, pour les objets mobiliers les trois quarts de cette valeur. A l'expiration de l'engagement pris par l'emprunteur, et s'il n'a pas été renouvelé, il vend, au profit du porteur de la reconnaissance (sous déductions de frais et droits), les objets qu'il avait reçus en nantissement. Les excédents de vente (bonis) non réclamés dans les trois ans sont versés à l'Assistance publique, ainsi que les excédents de

(1) Outre celles que nous venons de citer, presque toutes les œuvres d'assistance ou de bienfaisance facilitent, à l'occasion, le placement des malheureux sans ouvrage qui s'adressent à elles, le rapatriement de ceux qui n'ont pu trouver de moyens d'existence à Paris; mais il n'y a plus d'œuvre ayant le rapatriement pour objet spécial. Il en existait une autrefois, fondée en 1844 par le vicomte de Cormenin : la *Société pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles sans place et des femmes délaissées*. Quoique, pendant les vingt premières années de son existence, elle eût renvoyé en province 6,490 femmes venues, pour leur malheur, à Paris, et bien rempli par conséquent la tâche qu'elle avait assumée, elle ne trouva pas les ressources nécessaires pour la continuer, et, il y a une trentaine d'années, dut se dissoudre.

(2) Sous la Restauration, l'administration de l'Assistance publique, par l'entremise des bureaux de bienfaisance, prêtait sans intérêt aux indigents de petites sommes, variant de 15 à 50 francs, « pour acheter soit des instruments de travail, soit des objets à revendre ». Et ces avances lui étaient presque toujours remboursées. Sous le second Empire, la *Société du Prince impérial* avait le même objet.

recette, mais après que le Mont-de-Piété a prélevé la somme nécessaire à ses besoins ou réclamée par l'amélioration de son fonctionnement.

Outre les prêts de cette nature qu'il avait uniquement consentis jusqu'alors, le *Mont-de-Piété* a été autorisé par une loi du 25 juillet 1891 à faire sur certaines valeurs, annuellement désignées par son conseil, des avances dont la proportion varie ainsi qu'il suit : sur les rentes françaises, bons ou obligations du Trésor et bons de caisse du Mont-de-Piété, 80 pour 100; sur les actions de jouissance des chemins de fer, et, depuis le 1er janvier 1903, sur les rentes italiennes et russes, 60 pour 100; sur les autres valeurs désignées, 75 pour 100.

Les opérations du Mont-de-Piété pendant les dix dernières années ont été les suivantes :

ANNÉES	GAGES CORPORELS				ANNÉES	VALEURS MOBILIÈRES			
	ENGAGEMENTS		RENOUVELLEMENTS			ENGAGEMENTS		RENOUVELLEMENTS	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.		Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
1893	1.370.255	35.649.665	766.392	22 082.706	1893	23.637	6.203.364	13.223	3.605.972
1894	1.302.434	32 931.714	744.448	20 905.412	1894	26.371	6.932.786	18.158	5 237.347
1895	1.204.104	31.402 958	724.238	20.783.402	1895	26.343	7.209.935	21.424	6.652.758
1896	1 190.970	34 888 471	700.360	21.105 600	1896	28 209	7.114 678	24 394	6 753.706
1697	1.264.617	34 581.778	680.152	21 215.553	1897	26.572	6 675 465	25 326	7.026.991
1898	1.214.442	34 949 789	650 283	20.008 046	1896	28.908	7.007.942	21.607	8.049.233
1899	1.124.993	35.639 425	636 307	20.716 244	1899	28.036	6.989 703	17.967	4 992.821
1900	1.119 888	35 846 066	583.991	19.799.053	1900	27.332	8.738.458	12.023	3.307.017
1901	1 169.964	39.889.152	561.503	19.445.958	1901	28.353	7.138 825	11 205	3.006 826
1902	1.128.349	39.863 890	572 777	20 019.537	1902	28 381	7.092.684	11.405	3.692.064

Les emprunteurs sur valeurs mobilières appartenaient aux catégories suivantes :

	MOYENNE PAR ANNÉE du 1er janvier 1892 au 31 décembre 1898	ANNÉE 1899	ANNÉE 1900	ANNÉE 1901	ANNÉE 1902
Employés	7.852	8 480	8 544	8 729	8.901
Négociants ou fabricants.	6.716	6 647	5.760	5.694	5.810
Ouvriers	6.902	7.610	7 863	8.442	8.673
Rentiers	2 625	3 015	2 961	3.194	2.863
Professions libérales	1.956	2.232	2.141	2.049	2.193
Cultivateurs	64	52	43	45	49
TOTAUX	»	28 036	27.332	28.353	26.381

Cette institution est née en Italie, où les classes laborieuses étaient la proie d'usuriers juifs ou lombards, qui ne leur prêtaient la moindre somme qu'à des taux exorbitants. C'est dans l'intérêt de ces petits emprunteurs que le Père Barnadé (de Terni) fondait, en 1462, à Pérouse, une banque de charité, sous le nom de *Monte di Pietà*, qui, trop littéralement francisé, perdit pour nous sa signification originelle.

Encouragée, protégée par l'Église, l'institution se répandit d'abord en Italie, puis en d'autres pays, notamment au dix-septième siècle dans le sud-est de la France, où se fondèrent les *Œuvres du prêt gratuit*, dont plusieurs subsistent encore : à Lille, Angers, Montpellier, Toulouse et Grenoble.

En 1630, avec l'agrément du cardinal de Richelieu, qui lui conféra, à cette occasion, le titre de « commissaire général des pauvres », l'ingénieux Théophraste Renaudot essaya de fonder à Paris un établissement semblable. Cette tentative échoua. Paris ne devait avoir son Mont-de-piété qu'un siècle et demi plus tard, Louis XVI en ayant prescrit la création, par ordonnance royale, le 9 décembre 1777.

Les Monts-de-piété qui prêtent aux emprunteurs de toutes catégories, dont la petite noblesse de province, souvent gênée, avait même été la première à réclamer l'introduction en France et à en profiter, ne peuvent être, sans doute, qualifiés d'institutions charitables. On doit constater cependant qu'ils ne tirent aucun profit de leurs opérations ; que de tous leurs clients, les indigents, les ouvriers, victimes du chômage ou de la maladie, sont de beaucoup les plus nombreux et ceux qui en bénéficient le plus : pour les prêts inférieurs à 22 francs, les intérêts qu'ils payent ne couvrent pas en effet les frais généraux de l'établissement ; pour les prêts inférieurs à 3 francs, ils n'ont point d'intérêts à payer, mais seulement le droit fixe de 1 pour 100, soit 0 fr. 05. Et le nombre de ces prêts non rémunérateurs représente environ les trois quarts des opérations totales.

3468 — **Société philanthropique du prêt gratuit**, rue Cadet, 26. — Fondée (rue Thevenot, 8), en 1882, par M. Eugène Dorian. — A pour but de venir en aide, par des prêts sans intérêts de 200 francs au plus et d'une durée maxima d'un an, à des employés ou ouvriers du département de la Seine, momentanément gênés par suite de maladies ou d'autres circonstances malheureuses.

Les opérations de la Société, depuis sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1903, ont été les suivantes (Voir tableau ci-contre) :

La Société a établi, depuis quelques années, un service de *cautions* effectives permettant à des personnes charitables de venir en aide, par son intermédiaire, à ceux de leurs protégés qui ne remplissent pas les conditions requises de salaires ou appointements pour être secourus par l'œuvre.

Les bienfaiteurs, grâce à cette façon d'opérer, n'ont point de démarches à faire pour le remboursement de la somme prêtée et, lorsque l'emprunteur a intégralement effectué ce remboursement, ils rentrent dans leurs fonds, s'ils le désirent, ou les utilisent à faire de nouveaux prêts.

ANNÉES	NOMBRE de PRÊTS	SOMMES PRÊTÉES	SOMMES remboursées DANS L'ANNÉE	SOMMES remboursées les ANNÉES SUIVANTES	SOMMES CONSIDÉRÉES comme IRRÉCOUVRABLES ET PERDUES
1883-84	157	10.738f 75	5.710f 15	4 431f »	597f 80
1885	373	23.395 50	15.279 50	7 205 80	910 20
1888	505	40.781 30	24.746 05	15 225 80	809 45
1887	629	51 327 00	33.147 80	18 702 95	1.477 35
1888	708	55.036 20	38 203 95	17.291 75	1.540 50
1889	731	56.735 50	37.181 30	18.471 55	1.102 65
1890	751	59.700 »	37.023 45	20 904 75	1.771 80
1891	785	61 800 »	38 429 »	21 595 85	1.775 15
1892	825	87.288 »	42.847 »	22 501 35	1.919 65
1893	859	71.870 »	44.867 »	25.223 80	1.579 20
1894	928	74 135 »	47.514 35	24 582 10	2.078 55
1895	900	88 591 »	44.871 75	22 927 »	992 25
1896	904	85.228 »	44.142 »	20.172 »	912 »
1897	907	83.058 »	43.152 »	19.312 40	593 80
1898	741	47.112 »	37.122 »	9 017 30	972 70
1899	733	55.856 85	33.519 80	20.393 30	1.943 95
1900	841	51.512 60	30 578 40	19.754 85	»
1901	673	54.917 05	31.855 »	20 598 30	»
1902	745	83.452 50	36 951 05	»	»
TOTAUX..	13.475	1.042.334 15	884.921 15	328.291 85	20.978 60

3469. — **Caisse de prêts du comité de bienfaisance israélite,** *Fondation baronne de Hirsch.* — Rue Rodier, 60. — A accordé, pendant l'exercice 1902-1903, 183 prêts, variant de 50 à 1,000 francs et s'élevant ensemble à 35,085 francs.

Sur 33,000 francs venant à échéance, 31,000 francs ont été remboursés.

3470. — **Caisse du prêt gratuit de la Société des visiteurs,** rue de Poitiers (voir section XXXV). — Fondée en 1899 en faveur des familles visitées par la Société. — A prêté, en 1902, 4,186 francs.

3471. — **Fonds Léon Say.** — En mémoire de leur ancien vice-président, M. Léon Say, les membres du conseil d'administration du Chemin de fer du Nord ont décidé en 1896 qu'un fonds de 100,000 francs, prélevé sur les sommes restées à la disposition du Conseil, par suite de l'abandon des jetons de présence, serait affecté, sous le nom de *Fonds Léon Say*, à des prêts aux agents commissionnés et classés de la Compagnie.

Ces prêts, auxquels ils n'ont pas voulu affecter le caractère d'un don, ne sont pas gratuits; l'intérêt en a été fixé à 2 pour 100; le délai de remboursement à deux ans. — Ils ne doivent pas dépasser la somme de 300 francs.

3472. — **Le Prêt gratuit.** — Fondé, en 1897, par M. L. Gody, alors

directeur de la Caisse d'épargne postale. — Consent des prêts de 200 fr. au plus, remboursables mensuellement par dixièmes, aux employés de la Caisse nationale d'épargne.

3473. — **Caisse de prêts gratuits de la Parisienne**, rue de Maubeuge, 25. — Fondée par les *Religieuses de Marie-Auxiliatrice* au profit des employées ou ouvrières participantes de la Société de secours mutuels *la Parisienne*, organisée par elles en 1875.

3474. — **Caisse de prêts de la Couturière** (voir section III). — Fondée en juillet 1897. — Depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1902, a consenti 85 prêts, montant ensemble à 9,896 francs, dont 8,778 étaient recouvrés à cette dernière date.

3475. — **Caisse de prêts de l'Aiguille** (section XXVI). — Fondée, en 1893, avec un capital de 5,000 francs, produit de dons divers, qui fut plus tard porté à 10,000 francs. — Prête une somme de 50 francs au maximum (sauf exception et garanties spéciales) aux personnes faisant partie du syndicat depuis un an et d'une société de secours mutuels depuis trois mois au moins, « qu'une cause accidentelle, maladie ou chômage prolongé, aura mises dans une gêne momentanée ».

3476. — **Société protestante de prêts gratuits**. — Fondée en 1902 et dirigée par le pasteur C. Meyer. — Siège social : chez le fondateur, à Courbevoie, 18, rue de Lorraine. — A pour but « d'aider par le moyen de prêts gratuits les membres des églises protestantes du département de la Seine se trouvant dans une situation momentanément gênée ». Fait, par l'entremise de la *Société philanthropique de prêts gratuits* (voir plus haut, même section) des prêts, ne pouvant excéder 200 francs, à des protestants n'ayant pas un loyer d'habitation supérieur à 500 francs, disposant de ressources régulières qui leur permettent de rembourser la somme avancée, et pouvant indiquer une personne connue de l'église qui garantisse leur honorabilité. Depuis l'époque récente de sa fondation (octobre 1902) jusqu'au 1er août 1903, la Société a consenti 36 prêts s'élevant ensemble à la somme de 4,990 francs.

3477. — **Société protestante de prêt gratuit**, à Saint-Denis, rue des Chaumettes, 12. — Fondée en 1902 et dirigée par le pasteur A. Schaffner. — A pour but d'aider, moyennant un prêt plus ou moins important, des ouvriers ou ouvrières dignes d'intérêt, à s'établir, en achetant des outils, des machines à coudre, etc.

3478. — **Société de secours et prêts entre les agents forestiers**. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1872. — A pour but de venir en aide aux agents forestiers faisant ou non partie de l'Association, à leurs veuves ou à leurs orphelins.

3479. — **La Famille des artistes**, rue de Seine, 6. — Fondée par M. Jolicierc de Rollice. — A pour but d'assister, après enquête, des artistes momentanément génés, par des prêts d'honneur qui ne pourront être inférieurs à 50 francs ni supérieurs à 5,000 francs. — En formation.

3480. — **Association des comptables de la Seine**, rue de Rivoli, 39. — A établi, en 1894, une caisse de prêts gratuits, consentant aux sociétaires des prêts, sans intérêts, de 40 francs au moins, de 200 francs au plus, remboursables par petites sommes.

3481. — **Association des membres de l'enseignement** (voir section XXVIII). — A établi une caisse de prêts pour ses sociétaires.

3482. — **Société du logement ouvrier**, villa Dezegher, 4 (voir section XXVII). — A une caisse de prêts gratuits.

3483. — **Société coopérative du XVIII[e] arrondissement** (voir section XXX.) — A établi en 1889 une caisse d'économie et de prêts mutuels prêtant aux sociétaires jusqu'à 75 pour 100 des sommes qu'ils peuvent avoir, à un titre quelconque, à la société de consommation. Cette caisse a consenti, dans l'année 1902, 11 prêts s'élevant ensemble à 2,770 francs.

3484-3493. — Ont également une caisse de prêt les sociétés coopératives de consommation suivantes :

L'Union du XIX[e], rue Riquet, 25.
L'Économie parisienne, rue des Gravilliers, 29.
Le Foyer familial, rue de Cotte, 16.
L'Égalitaire, rue de Sambre-et-Meuse, 17.
L'Avenir de Plaisance, rue Niepce, 13.
La Bellevilloise, rue Henri-Chevreau, 6.
L'Économie sociale, à Clichy, rue Martre, 35.
La Revendication, à Puteaux, rue Mars-et-Roty, 18.
La Ruche, à Bourg-la-Reine, rue Ravon, 26 *bis*.
La Ruche, à Nanterre, rue de l'Église.
(Voir, pour toutes, section XXX.)

Un grand nombre de sociétés d'assistance entre personnes d'une même province habitant Paris (voir plus loin), telles que l'*Association landaise*, la *Société amicale de Loir-et-Cher*, l'*Association vosgienne*, etc., consentent de petits prêts à leurs membres.

XLII

FONDATIONS CHARITABLES DIVERSES

3494. — **Fondation Carnot.**

Au lendemain de l'odieux attentat du 24 juin 1894, un Comité composé de Mmes Foucher de Careil, Kœchlin-Schwartz, Jules Simon, Siegfried, Peytral, Reymond, Cavaignac, Levylier, Goudchaux et Franck-Puaux, ouvrit une souscription pour perpétuer la mémoire du président Carnot par la fondation d'une œuvre philanthropique, que sa veuve désignerait elle-même.

Le produit de cette souscription, s'élevant à 374,414 francs, fut converti en un titre de rente de 11,000 francs et remis à Mme Carnot.

Par acte du 21 juin 1895, Mme Carnot en fit la donation à l'Académie des sciences morales et politiques, à la charge de distribuer, le 24 juin de chaque année, 55 secours, de 200 francs chacun, aux veuves d'ouvriers chargées d'enfants qu'elle aurait jugées les plus méritantes.

Le revenu de ce titre de rente ne devant être touché que le 1er juillet 1896, sa première répartition ne pouvait avoir lieu que le 24 juin de l'année suivante.

Mais un certain nombre de souscriptions lui étant parvenues tardivement, et une somme disponible de 10,000 francs restant entre ses mains, le Comité des dames françaises décida que cette somme supplémentaire ne serait pas capitalisée; et, conformément à ses intentions, l'Académie a distribué, dès le 24 juin 1896, 50 secours de 200 francs.

En 1897 et 1898, l'Académie des sciences morales reçut d'une main inconnue la somme de 3,300 francs destinée à augmenter le nombre des veuves secourues par la Fondation Carnot.

Par son testament, ouvert en 1898, Mme Carnot demanda que ses diamants fussent vendus et que le prix de la vente vînt accroître le capital de sa fondation. Un généreux anonyme, voulant s'associer à sa pensée charitable, les paya 120,000 francs, prix sensiblement supérieur à leur valeur réelle.

Grâce à ces nouvelles ressources, le nombre des bénéficiaires de la Fondation Carnot a pu être porté de 55 à 74 en 1898, à 77 en 1903 (1).

Enfin, une autre bienfaitrice, Mme Ve Gasne, a légué, depuis, à l'Académie des sciences morales, la somme de 25,000 francs dont le revenu

(1) Les 77 veuves ayant bénéficié, en 1903, de la *Fondation Carnot* comptaient ensemble 528 enfants, dont 416 à leur charge; soit une moyenne de plus de 5.

(750 francs) est consacré, selon son intention, à distribuer annuellement trois ou quatre nouvelles allocations de 200 francs à des veuves de fonctionnaires, de militaires, d'artistes, de commerçants, etc., qui ne pouvaient rien recevoir de la *Fondation Carnot*, réservée à des veuves d'ouvriers.

Les demandes doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre, et être accompagnées d'une attestation des autorités locales ou de personnes autorisées sur la situation matérielle et morale de la famille.

3495. — **Prix Monbinne**, 3,000 francs, décerné tous les deux ans par l'Académie française. — Est destiné « à venir en aide à des infortunes dignes d'intérêt, choisies notammemt parmi des personnes ayant suivi la carrière des lettres ou de l'enseignement ».

3496. — **Fondation X. Marmier**. Somme de 30,000 francs léguée à l'Académie française et dont le revenu doit servir à venir en aide à un écrivain, homme ou femme, se trouvant dans une situation difficile.

FONDATIONS PAR DONATIONS OU LEGS FAITS A LA VILLE DE PARIS

3497. — **Fondation Reverdy**. Rente de 1,500 francs léguée, en 1845, pour distribuer tous les deux ans une prime de 3,000 francs à un père de famille laborieux et ayant bien élevé ses enfants

3498 — **Fondation Narabutin**. Rente de 807 francs léguée en 1849 et versée à la *Caisse nationale des retraites*, au profit des ouvriers économes qui, eu égard à leur position, y auront fait les plus forts dépôts.

3499. — **Fondation Boucher de Perthes**. Somme de 10,000 francs léguée en 1861, dont le revenu (363 francs) doit être attribué à l'ouvrier pauvre s'étant le plus distingué par son travail et sa conduite.

3500. — **Fondation Odièvre**. Rente de 854 francs léguée en 1861, pour en attribuer chaque année les arrérages à un ménage indigent demeurant depuis trois ans sur le territoire de l'ancienne commune de la Chapelle.

3501. — **Fondation Grimal**. Somme de 16,383 francs léguée en 1870, dont le revenu (532 francs) doit être distribué à des veuves d'ouvriers du XIe arrondissement morts pour la défense de la patrie.

3502 — **Fondation Rampal**. Somme de 1,411,062 francs (dont 562,769 francs en pleine propriété et 848,333 francs en nue propriété)

léguée en 1878 à la Ville, pour en consacrer le revenu à des prêts, portant 3 pour 100 d'intérêts, faits à des associations coopératives de production ayant fonctionné pendant plusieurs années; prêts dont la durée normale est de trois ans, mais peut être exceptionnellement prorogée, et dont le chiffre ne peut excéder la moitié du capital effectif de la société. Depuis le commencement des opérations (1883) jusqu'à la fin de 1895, il a été fait sur cette fondation 80 prêts, montant à 794,700 francs.

3503. — **Fondation Vincent.** Somme de 25,000 francs léguée en 1879, dont le revenu (965 francs) doit être attribué chaque année à la mairie d'un des arrondissements, à charge de distribuer des jouets et des livres aux enfants pauvres de cet arrondissement.

3504. — **Fondation Pascal Favale.** Somme de 18,000 *lire* italiennes léguée en 1880, dont le revenu (687 francs) doit fournir trois dots de 229 francs à des jeunes filles âgées de 16 ans au moins, de 25 ans au plus, par voie de tirage au sort, sur une liste de présentation dressée par les maires des vingt arrondissements.

3505. — **Fondation Foucher.** Rente de 1,078 francs léguée pour être distribuée à des gardiens de la paix s'étant distingués par leurs services, par des actes de courage et de dévouement, ou à leurs veuves et orphelins.

3506. — **Fondation Préaux.** Rente de 2,960 francs destinée à doter deux jeunes filles pauvres du XI[e] arrondissement.

3507. — **Fondation Barbet-Batifol.** Inscription de rente de 10,000 francs léguée en 1881 par Mme P.-A. Batifol, veuve de M. J. Barbet, « en souvenir de ses commencements dans le commerce et pour manifester d'une façon utile sa reconnaissance des résultats auxquels elle était arrivée », à charge d'en attribuer le revenu annuel « à une jeune ouvrière célibataire qui, par sa capacité et sa bonne conduite, soit en état de s'établir et manque de l'argent nécessaire ».

Les postulantes au bénéfice de la *Fondation Barbet-Batifol* doivent être Françaises, domiciliées à Paris depuis dix ans, âgées de 24 ans au moins, de 30 ans au plus. Le préfet de la Seine désigne entre elles celle qu'il estime la plus méritante.

La somme de 10,000 francs actuellement distribuée chaque année sur cette fondation sera portée à 15,000 après le décès de deux usufruitiers.

3508. — **Fondation veuve Cuvillier.** Somme de 6,000 francs léguée en 1882, dont le revenu (224 francs) doit être attribué à une veuve ou à un orphelin du XIX[e] arrondissement.

3509. — **Fondation Faber.** Somme de 50,000 francs léguée en 1891, dont le revenu (1,508 francs) doit être distribué à des femmes sortant des refuges-ouvroirs municipaux.

3510. — **Fondation Modeste**. Rente de 900 francs léguée en 1893, dont les arrérages doivent être alloués, chaque année, à l'ouvrier ou l'ouvrière habitant Montmartre ou Belleville et ayant le plus grand nombre d'enfants vivants.

3511. — **Fondation veuve Mairet**. Rente de 250 francs constituée en 1895 pour allouer, tous les deux ans, un secours de 500 francs à une femme indigente du Ier ou du IIe arrondissement, dont le mari aura été victime d'un accident dans son travail ou dans l'accomplissement d'un devoir.

3512 — **Fondation J. Reinach**. Rente de 3,000 francs constituée en 1896 pour en distribuer les arrérages, en dots de 1,000 francs, à trois jeunes filles de chaque arrondissement successivement, habitant Paris depuis trois ans au moins.

3513. — **Fondation Rouget**. Rente de 2,790 francs léguée, en 1897, par M. Jules Rouget, pour doter « deux jeunes filles honnêtes, de parents respectables, de religion catholique, nées dans le département de la Seine et domiciliées depuis plusieurs années, l'une dans le VIIe arrondissement, la seconde dans un autre ».

3514. — **Fondation Crozatier**. Prix annuel de 500 francs devant être attribué « à l'ouvrier qui aura exécuté dans l'année, avec le plus de perfection, un objet de ciselure en métal ».

3515. — **Fondation Nouepikel**. Rente de 2,900 francs léguée par Mlle Nouspikel et devant être distribuée, par fractions, variant de 250 à 1,500 francs, à des jeunes filles ou femmes pauvres, de nationalité française, âgées de 21 ans au moins et habitant, depuis six ans, le VIe arrondissement.

3516. — **Fondation Christine-Augustine Couronne**. Rente de 6,390 francs léguée par M. Couronne et devant être attribuée, chaque année, à une femme parisienne — mariée, depuis six ans au moins, à un employé de l'un des ministères, du Conseil d'État, de la préfecture de la Seine ou de l'une des mairies de Paris, ayant un traitement inférieur à 3,500 francs — qui ait su accroître par son labeur personnel les ressources du ménage, et choisie de préférence parmi celles qui ont les plus lourdes charges de famille.

3517. — **Fondation Debolle**. Rente de 600 francs constituée, en 1896, par M. Charles Debolle et devant être attribuée, chaque année, à une jeune fille pauvre, mineure, mais âgée de 18 ans au moins et habitant depuis plusieurs années le XVIe arrondissement.

3518. — **Fondation Remoiville**. Rente de 1,443 francs léguée, en

1896, par M. Remoiville, pour être employée en placements temporaires de femmes indigentes ou en secours aux enfants admis à l'*Asile Léo Delibes*.

3519 — **Fondation Boissière.** Rente de 1,200 francs léguée, en 1895, par M. Victor Boissière, pour être distribuée entre des femmes sortant de l'*Asile municipal Pauline Roland*.

3520. — **Fondation Fabien.** Rente de 2,400 francs léguée par M. Fabien, ancien notaire, pour être distribuée, en dots de 300 francs (2 par quartier), à des jeunes filles pauvres et honnêtes, du XVIe arrondissement, sans distinction de culte.

3521. — **Prix d'Aboville.** D'une valeur de 3,000 francs. — Fondé par le général d'Aboville pour être décerné à un manufacturier ayant employé à son service des ouvriers estropiés, ou employés aveugles, et, par ce moyen, les ayant soustraits à la mendicité.

3522. — **Prime Legentil.** D'une valeur de 1,000 francs. — Fondée, en 1890, par Mme Legentil, en mémoire de son mari. — Doit être attribuée par le Conseil général de la *Société de Saint-Vincent de Paul* à un négociant ou ancien négociant de Paris ayant subi des revers qui ne portent aucune atteinte à son honorabilité.

3523 — **Fondation Copin.** Somme de 50,000 francs donnée en 1896 par M. A. Copin à la Faculté de droit, pour en attribuer, chaque année, le revenu à un étudiant laborieux et sans fortune.

3524. — **Fondation Cresson.** Rente de 1,000 francs léguée, en 1903, à l'Ordre des avocats par M Cresson, ancien bâtonnier, et devant être « employée tous les deux ans à aider un jeune avocat sans fortune, et méritant, désigné par le Conseil de l'Ordre, sur la proposition du bâtonnier ».

XLIII

ŒUVRES DE PRÉSERVATION POUR JEUNES ADULTES

MAISONS DE FAMILLE POUR JEUNES GENS

3525. — **Maison de famille de Saint-Nicolas**, rue de Turenne, 23 — Fondée en 1877. — Dirigée par les *Frères des Écoles chrétiennes* — Est

particulièrement, mais non exclusivement, destinée aux jeunes gens sortant des trois maisons de l'**Établissement de Saint-Nicolas** (voir section XXII), qui y sont logés moyennant une pension de 15 à 20 francs par mois, et nourris moyennant une pension de 65 francs pour les trois repas, de 57 francs pour deux repas, et qui peuvent, en outre, moyennant une indemnité d'un franc par mois, recevoir des soins médicaux.

La *Maison de famille de Saint-Nicolas* n'eut d'abord que 25 lits, puis 80; elle en a aujourd'hui 94, plus une salle de réunion, une bibliothèque, des salles de billard et un petit théâtre.

Son budget annuel est d'environ 100,000 francs. L'*Établissement de Saint-Nicolas* lui alloue une subvention de 11,000 francs.

3526. — **Cercle et Maison de famille des Francs-Bourgeois**, rue Saint-Antoine, 21. — Fondés en 1854. — *Autorisés* en 1858. — Dirigés par les *Frères des Écoles chrétiennes*, avec l'assistance de M. Charles Petit, comme président du Cercle.

Le Cercle des Francs-Bourgeois, ouvert tous les jours de la semaine, de 7 à 10 heures du soir, et le dimanche, de 8 heures du matin à 11 heures du soir, est destiné aux jeunes employés du commerce et de l'industrie et aux étudiants (particulièrement à ceux qui n'ont pas de famille à Paris), auxquels il offre des distractions variées. Il comprend : 1° des membres *honoraires*, qui forment autour de lui une famille de protecteurs dévoués; 2° des membres *admis*; 3° des membres *inscrits*, attendant leur admission, qu'ils peuvent obtenir après avoir fréquenté le cercle pendant six mois sans y avoir donné aucun sujet de plainte. Les membres admis et les membres inscrits doivent payer régulièrement une cotisation mensuelle de 3 francs.

En 1853, M. Agnel, ancien membre de l'*Œuvre de la jeunesse*, fondée à Marseille par l'abbé Allemand et qui y eut de si heureux résultats, songeait à créer à Paris une institution semblable. Ayant rencontré un Frère des Écoles chrétiennes, le Frère Joseph, qui, de son côté, avait eu la même pensée, M. Agnel fonda, l'année suivante, avec son concours, une *Œuvre de jeunesse* dans la maison de la rue des Francs-Bourgeois où les Frères tenaient un demi-pensionnat. L'Œuvre s'étant développée, cette installation devenait insuffisante. Elle fut transférée, en 1870, rue Saint-Antoine, 21, dans l'ancien hôtel d'Ormesson, sous le nom de *Cercle de la jeunesse*, nom auquel l'usage a définitivement substitué celui que, dès l'origine, il lui avait donné, de *Cercle des Francs-Bourgeois*.

Au Cercle est annexée une *Maison de famille* contenant 90 chambres. Elle reçoit, moyennant une pension de 20 à 60 francs pour une chambre, de 60 à 120 francs pour un appartement, des jeunes gens, membres du cercle, qui,« sollicitant eux-mêmes leur admission, contractent ainsi l'obligation morale de vivre chrétiennement et d'observer le règlement de la maison ».

La *Maison de famille* comprend un restaurant, où les pensionnaires peuvent prendre, moyennant un abonnement de 96 francs, tous leurs

repas; moyennant un abonnement de 48 francs, le déjeuner ou le dîner seulement.

Pendant l'année 1902, les recettes de l'œuvre se sont élevées à 28,175 francs (dont 11,276 représentaient les cotisations des membres honoraires); ses dépenses, à 28,042 francs.

3527. — **Maison de famille**, rue des Saints-Pères, 76, au siège de l'*Association de la jeunesse catholique*. — Fondée en 1895. — Reçoit des jeunes gens sans famille à Paris, moyennant une pension de 225 francs par mois (comprenant le logement, la nourriture, le chauffage, l'éclairage, etc.).

3528. — **Maison de famille de la Société des Amis de l'enfance**, rue de Crillon, 15. — Fondée en 1865. — Réservée aux apprentis adoptés par la Société, qui y sont logés, la quittant chaque matin de la semaine pour se rendre chez leurs patrons, y rentrant chaque soir. Les dimanches et jours de fête, les pensionnaires de la *Maison de famille* y passent la journée entière, nourris par la Société, qui supporte également les frais de leur habillement.

Celle-ci a, en outre, institué pour eux des cours de dessin linéaire, d'ornement, de modelage, qui ont lieu le soir, à leur retour des ateliers; des cours destinés à compléter leur instruction primaire et des leçons de gymnastique, qui ont lieu le dimanche matin. Un aumônier, attaché à la maison, est chargé de leur instruction religieuse. Enfin, une bibliothèque et des jeux de toute sorte sont mis à leur disposition.

Un local spécial est affecté aux réunions hebdomadaires des anciens apprentis et aux séances de leur *Société de secours mutuels*.

Au début, la *Maison de famille* réunissait, le dimanche, les pupilles de la Société; mais elle ne pouvait en loger qu'un très petit nombre. En 1891, de nouvelles constructions furent faites qui permirent de mettre à leur disposition 90 lits. En 1896, la Société a acheté un terrain contigu à celui où s'élevait la *Maison de famille*, devenue encore insuffisante.

Le nouveau bâtiment, inauguré en 1898, contient : un réfectoire, une cuisine, une lingerie, un vestiaire, des salles de bains et de douches, une infirmerie, deux salles pour les classes de français et de dessin, ainsi que le logement du directeur.

Plusieurs salles étant devenues libres, au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment, par suite de la construction du nouveau, on y a aménagé un préau sous lequel sont installées la gymnastique et une salle de réunion pour le Comité des anciens apprentis.

3529. — **Maison de famille**, rue des Petits-Carreaux, 14. — Fondée en septembre 1902. — Dirigée par les *Frères des Écoles chrétiennes* et réservée à leurs anciens élèves, qui y sont logés et nourris, moyennant une pension de 100 francs par mois. — 12 lits.

3530. — **Maison de famille**, annexée au Cercle catholique d'ouvriers, boulevard Montparnasse, 126. — Loge des jeunes gens moyennant une pension variant de 10 fr. 50 à 20 francs par mois.

3531. — **Maison de famille** (dépendant de la *Maison d'œuvres du faubourg Saint-Antoine*, fondée, en 1902, par M. l'abbé Pecqueur et dirigée par M. de Percy), rue de Montreuil, 46. — Loge des orphelins ou des jeunes gens de 17 ans au moins, venant de province, moyennant une pension variant de 15 à 20 francs par mois. — 15 chambres.

3532. — **Pension de famille**, à Issy-les-Moulineaux, place de la Source, 1. — Loge et nourrit, dans une villa entourée d'un parc, de jeunes étudiants sans famille à Paris, moyennant une pension mensuelle de 120 francs.

MAISONS DE FAMILLE POUR JEUNES FILLES

3533. — **Œuvre de Notre-Dame de Bonne-Garde**, rue de la Sourdière, 25. — Fondée en 1875. — Dirigée, sous le patronage du curé de la paroisse, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

A pour but d'offrir un foyer aux jeunes ouvrières, de 16 à 25 ans, non malades et de bonne conduite, orphelines ou éloignées de leurs familles, qui ne sont ni nourries ni logées dans les maisons qui les occupent; de les préserver ainsi des dangers qui naissent de l'isolement ou des mauvaises fréquentations, en allégeant les sacrifices qu'elles doivent s'imposer pour subvenir à leurs besoins matériels.

Moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, l'œuvre leur fournit le logement, la nourriture, l'éclairage et le chauffage, dans une *Maison maternelle*, où elles trouvent, en outre, les conseils et la protection d'une affectueuse sollicitude.

Les jeunes filles admises à la *Maison maternelle* de l'Œuvre travaillent à leur compte, soit dans l'intérieur de l'établissement, soit au dehors. Elles ne contractent, en y entrant, aucun engagement qui les oblige à y rester. Elles peuvent en sortir dès qu'une occasion leur est offerte de se placer avantageusement, occasion que l'œuvre les aide à trouver. — 56 lits.

3534-3547. — **Œuvre de Notre-Dame de Bonne-Garde**, rue Oudinot, 3. — Fondée en 1881. — A le même but. — Reçoit, à partir de 20 ans, de jeunes ouvrières sans famille à Paris, les loge et les nourrit, moyennant une pension mensuelle de 40 francs en dortoir, de 50 francs en chambre à deux lits. — 30 places.

Des Maisons de famille du même genre, dirigées également par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, sont établies à des conditions à peu près

semblables (variant de 35 à 45 francs par mois), aux adresses suivantes :

Rue du Cardinal-Lemoine, 69 (40 places) : — rue Alibert, 10, fondée en 1888; — rue d'Assas, 26 (30 places); — rue Bourct, 20; — rue Geoffroy-l'Asnier, 30; — rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32 (30 places); — rue des Guillemites, 10, fondée en 1882 (26 places); — rue de Monceau, 11, fondée en 1866; — rue Oberkampf, 142, fondée en 1878; — rue Réaumur, 85, fondée (rue Thévenot) en 1889; — rue d'Angoulême, 81; — rue de la Ville-l'Évêque, 14 (30 places); — rue Singer, 8.

Dans certaines de ces maisons, les jeunes filles peuvent occuper des chambres particulières moyennant un supplément de 15 francs par mois.

3548 — **Œuvre des maisons de famille pour jeunes filles isolées.** — Siège : rue de l'Université, 127. — *Reconnue d'utilité publique* en 1881. — Dirigée par un conseil de dames que préside Mme la baronne de Bully. — A établi, rue de Lille, 101, une première maison contenant 100 lits, où des jeunes filles isolées sont logées et nourries moyennant une pension mensuelle de 50 francs en dortoir, de 60 francs en chambrette et de 65 francs en chambre.

3549. — **Maison de famille de l'Aiguille,** cité du Retiro, 19 (voir section XXXI). — Fondée en 1894. — Reçoit des jeunes filles faisant partie de l'association et n'ayant pas de famille à Paris; leur donne, moyennant une pension de 50 francs par mois, la nourriture et le logement. — 40 lits.

3550. — **Maison de famille pour les jeunes ouvrières,** rue de Maubeuge, 25. — Fondée en 1872 et dirigée par les *Religieuses de Marie-Auxiliatrice.* — Loge et nourrit de jeunes employées ou ouvrières, de 16 à 25 ans, munies de bons certificats, moyennant une pension de 50 francs par mois en dortoir, de 65 francs en chambre particulière (éclairage et chauffage compris). Récemment agrandie, la *Maison de famille* peut loger aujourd'hui 140 jeunes filles.

Un quartier spécial est réservé aux institutrices, dont la pension est de 100 francs par mois.

3551. — **Hôtel meublé pour dames et jeunes filles** (*Maison Marjolin*), rue des Grandes-Carrières, 37. — Construit par la *Société philanthropique*, à l'aide de donations de Mme la baronne de Hirsch et de M. le Dr Marjolin. Inauguré en mai 1902. Contient des chambres et des chambrettes, les premières au prix d'un franc, les secondes au prix de 0 fr. 60 la journée, plus une salle de bains, une salle à manger et une salle de réunion.

Un fourneau-restaurant, annexé à l'hôtel, prépare et distribue aux locataires des portions d'aliments, dont le prix n'excède pas 0 fr. 25.

3552 — **Œuvre de Notre-Dame de Bon-Secours,** boulevard Voltaire, 207, cité Voltaire, 4. — Fondée par Mme veuve Besson, dirigée par sa fondatrice. — Reçoit de jeunes ouvrières orphelines ou sans famille à Paris;

les loge et les nourrit moyennant une pension de 1 fr. 30 par jour, les recueille en cas de chômage ou de maladie. Reçoit également dans un pavillon séparé des servantes sans place et pourvoit à leur placement. — 60 lits.

3553. — **Maison de famille**, rue Boissy-d'Anglas, 21. — Fondée en 1891. — Reçoit des jeunes filles que leur travail empêche de rentrer avant l'heure réglementaire fixée dans les maisons similaires dirigées par des religieuses, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, tout compris.

3554-3555. — **Maison hospitalière de l'Union des amies de la jeune fille**, rue Denfert-Rochereau, 47. — Reçoit des jeunes filles venant se placer à Paris, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour.
Maison semblable, rue des Jeûneurs, 5.

3556. — **Œuvre familiale des ouvrières**, rue d'Hauteville, 74. — Fondée en 1897. — A pour but de «recueillir, sans distinction de culte, les jeunes ouvrières, et de leur assurer, dans un but de moralisation et de préservation sociales, la nourriture et le logement aux moindres frais possible; de remplacer, en un mot, la famille dont le travail les tient éloignées». Leur donne le logement (avec l'obligation de rentrer avant 10 heures) et la nourriture moyennant une pension de 11 francs par semaine; les admet comme externes en leur faisant payer leurs repas 35 et 55 centimes.
Au 1er janvier 1903, l'*Œuvre familiale* comptait 20 pensionnaires internes et 38 externes. Ses recettes, pendant l'exercice 1902, s'étaient élevées à 18,481 francs, ses dépenses à 17,320 francs.

3557. — **Pension de familiale**, avenue de Saxe, 60. — Fondée en 1897 et dirigée par Mlle Duvaux. — Reçoit des dames et des jeunes filles, institutrices, gouvernantes, étudiantes, artistes-peintres et employées d'administrations, moyennant une pension de 100 et 120 francs par mois en chambres particulières, de 80 francs en chambres à deux lits, et de 70 fr en chambres à trois lits. (25 francs, 30 francs, 21 francs, 23 francs à la semaine).

3558. — **Home français**, rue Spontini, 64. — Fondé, en 1888, par Mlle Morgan. — Reçoit, sans distinction de culte ni de nationalité, des jeunes filles (institutrices, étudiantes ou servantes) munies de bons certificats ou recommandées par des personnes honorables, moyennant une pension de 21 à 25 francs par semaine à la première table, de 11 à 13 fr. à la seconde. — S'occupe de les placer. — 30 places.

3558 *bis*. — **Marienheim**, *Home catholique*, rue Fondary, 5. — Reçoit des jeunes filles allemandes (voir section LXIII).

3558 *ter*. — **Institution Sainte-Elisabeth**, rue Vaneau, 45. — Même objet (voir section LXIII).

3558 *quater*. — **Association des demoiselles du commerce** (voir section XXVIII). — A deux maisons de famille : l'une à Paris, où elle recueille les jeunes filles sociétaires sans place; l'autre à Vanves, où elle les reçoit pendant le temps de leurs vacances.

3559. — **Maison de famille**, rue Laromiguière, 10. — Fondée en 1898 et dirigée par Mlle Bourderie. — Reçoit des jeunes filles (employées, institutrices, etc.) moyennant une pension mensuelle variant de 15 à 30 fr. pour le logement seulement, de 75 à 90 francs pour le logement et la nourriture.

ŒUVRES DIVERSES POUR JEUNES GENS

3560-3569. — **Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.** — Secrétariat : rue Martignac, 1. — Fondée, en 1871, à l'imitation du *Cercle des jeunes ouvriers*, dû à l'initiative de M. Le Prevost, avec le concours de son principal auxiliaire, M. Maignen, par MM. Albert de Mun et de la Tour du Pin. — Dirigée par un comité général dont le secrétariat général est divisé en quatre sections pourvues chacune d'un comité consultatif (*Propagande, Fondations, Enseignement, Administration*), et qu'assiste un comité de dames patronnesses. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Les fondateurs avaient pour but de rétablir l'ordre par le rapprochement des classes, en mettant en contact des hommes de rangs divers : ouvriers chrétiens, membres des cercles, réunis par l'attrait de distractions honnêtes; hommes du monde, membres des comités, se dévouant aux premiers et cherchant, de toute façon, à leur être utiles.

Mise en lumière, propagée par l'éloquente parole du comte de Mun, l'Œuvre prit une extension rapide. Elle fonda successivement 10 cercles à Paris, près de 400 en province, trouvant d'abondantes ressources et de nombreux collaborateurs remplis de zèle pour seconder ce développement.

La pensée qu'avaient eue ses fondateurs de rapprocher les hommes de toute condition sociale, d'intéresser ceux des classes aisées au sort de ceux des classes laborieuses et à l'étude des questions ouvrières, a suscité depuis de nombreuses créations — syndicats agricoles, secrétariats du peuple, patronages de toute sorte — qui tendaient au même résultat par d'autres moyens. Ces nouvelles créations ont attiré à elles une partie des concours qu'avaient su recruter les fondateurs des cercles ouvriers. Elles ont pu diminuer ainsi l'importance matérielle de l'Œuvre première, mais en poursuivant le but qu'elle s'était proposé d'atteindre elle-même; celle-ci peut revendiquer justement le mérite de les y avoir dirigées par son intelligente et généreuse initiative.

L'œuvre compte à Paris dix cercles : rue des Carmes, 15 ; — rue Saint-Dominique, 96 ; — rue des Boulets, 31 ; — boulevard Montparnasse, 126 ; — avenue Sainte-Eugénie, 6 ; — rue d'Auteuil, 39 ; — rue Lacaille, 7 ; — rue du Mont-Cenis, 21 ; — rue de Flandre, 121 ; — rue de la Villette, 25.

3570 — **Cercle catholique des étudiants de Paris** *(Cercle du Luxembourg)*, rue du Luxembourg, 18. — Fondé en 1847. — Réorganisé en 1854, sous sa forme actuelle, par M. Eugène Beluze, qui en demeura le président jusqu'en 1887. — Présidé aujourd'hui par M. Félix Sagnier et dirigé, depuis 1886, par M. l'abbé Fonssagrives. — Est spécialement destiné aux étudiants des Facultés de l'État, de l'Institut catholique, et aux jeunes gens qui viennent à Paris pour y suivre les cours des écoles supérieures. — A pour but « de leur offrir des ressources pour leurs études et leurs délassements, en même temps que le moyen de contracter de bonnes relations et assurer ainsi la conservation de leurs principes religieux ». Les membres actifs du Cercle, dont le nombre aujourd'hui est d'environ 600, payent une cotisation de 50 francs (impôt compris). Cette cotisation est réduite à 20 francs pour les élèves de l'École polytechnique, de l'École de Saint-Cyr, de l'École de guerre, de l'École normale, pour les internes des hôpitaux, les militaires, les élèves internes des lycées et collèges, se préparant aux écoles supérieures.

Les membres du cercle ont à leur disposition, depuis le matin jusqu'à 11 heures du soir, un salon de conversation ; des salles de lecture, de travail, de billard et d'escrime ; des ateliers de peinture et de sculpture. Ils peuvent assister gratuitement à des conférences de droit, de médecine, de science et de littérature, ainsi qu'à un concert mensuel et aux représentations dramatiques qui ont lieu plusieurs fois dans l'année.

Lorsqu'il fondait cette réunion, M. Beluze avait pour but d'y mêler des jeunes gens et des hommes consacrant leur vie aux œuvres de charité. Le nombre de ceux qui répondirent à son appel s'accrut si rapidement que le local où le cercle avait d'abord été installé, rue Férou, devint bientôt trop étroit : il fallut le transporter rue de Mézières ; puis rue Cassette (dans l'ancien hôtel du consul Lebrun) ; en 1868, enfin, dans la maison qu'il occupe encore (1).

3571. — **Cercles des maçons et tailleurs de pierre**, rue des Chantiers, 7, et avenue de Clichy, 54. — Œuvre fondée, en 1867, par Mgr Fruchaud, alors évêque de Limoges. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Ne faisant payer à leurs membres aucune cotisation, ces cercles leur offrent un lieu de réunion, des cours d'instruction primaire et d'instruction professionnelle (dessin, géométrie, coupe de pierre, etc.), et une bibliothèque. En cas de

(1) Avant sa réorganisation, en 1854, le cercle avait porté successivement les noms de *Société des bonnes lettres* (avec F. Ozanam pour président), de *Cercle de l'Estrapade* et de *Cercle de la rue de Grenelle* (ou *Institut catholique*).

maladie ou d'accident, ils les font soigner par un médecin attaché à l'œuvre. Le nombre des ouvriers sociétaires, qui n'était que de 92 en 1872, de 390 en 1882, est aujourd'hui de plus de 500.

3572. — **Cercle catholique des employés**, place Saint-Sulpice, 2. — Ouvert tous les soirs, de 8 à 11 heures; les dimanches et jours de fête, de 10 heures du matin à 11 heures du soir. Est réservé aux jeunes employés, âgés de 17 ans au moins, à la disposition desquels il met des journaux, des livres, un piano et un billard, moyennant une cotisation mensuelle de 3 francs.

3573. — **Cercle commercial de Notre-Dame des Victoires**, rue Damiette, 1.

Organisé comme le précédent pour les jeunes employés de maisons de commerce. La cotisation n'est que d'un franc par mois.

3574. — **Cercle des étudiants protestants**, rue de Vaugirard, 46. — Dirigé par M. le pasteur Jean Monnier.

Ayant pour but de grouper les jeunes gens protestants qui viennent faire leurs études à Paris et de leur être utile à tous les points de vue, ce cercle est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

3575. — **Restaurant catholique**, rue des Petits-Carreaux, 14. — Fondé, en 1882, par l'*Œuvre de la Fraternité commerciale*. — Reçoit, moyennant une pension de 75 francs par mois, les employés patronnés par l'œuvre.

3576. — **Restaurant de tempérance**, rue Saint-Bernard, 43. — Fondé, en 1898, par le docteur et Mme Legrain.

3577-3589. — **Alliance des Unions chrétiennes de jeunes gens de France.** — Groupe régional de la Seine. — Siège social : rue de Trévise, 14. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

L'œuvre a pour but de développer les Unions chrétiennes de jeunes gens en France, d'en créer de nouvelles et de servir de lien entre elles.

Toutes les Unions chrétiennes de France, au nombre de 106, forment une Alliance nationale, représentée par un comité national, siégeant rue de Trévise.

Le département de la Seine, où la première *Union chrétienne de jeunes gens* fut fondé en 1852, en compte 13 aujourd'hui, dont 10 officiellement rattachées au groupe régional de la Seine :

Paris-Centre, rue de Trévise, 14. — Fondée en 1852. — Réunion biblique, le mardi, à 8 heures et demie.

Paris-Luxembourg, boulevard Arago, 102. — Fondée en 1874. — Réunion biblique, le mardi, à 8 heures et demie.

Paris-Batignolles, rue Legendre, 77 *bis*. — Fondée en 1874. — Réunion biblique, le jeudi, à 8 heures et demie.

Paris-Montmartre, boulevard Ornano, 19. — Fondée en 1875. — Réunion biblique, le jeudi, à 8 heures et demie.

Paris-Belleville, rue Ménilmontant, 60. — Fondée en 1866. — Réunion biblique, le jeudi, à 8 heures et demie.

Paris-Bercy, rue Taine, 6. — Réunion biblique, le jeudi, à 9 heures.

Les Ternes-Levallois, rue Lannois, 39 (à Levallois). — Fondée en 1875. — Réunion biblique, le samedi, à 8 heures et demie.

Charenton, rue Guérin, 12. — Réunion biblique, le mercredi, à 8 heures et demie.

Vincennes, rue de Montreuil, 27. — Fondée en 1869. — Réunion biblique, le mercredi, à 8 heures et demie.

Groupes indépendants :

Rue Saint-Antoine, 104. — Salle ouverte tous les samedis, de 8 à 10 heures.

Avenue Ledru-Rollin, 153. — Réunion biblique, le samedi, à 8 heures et demie.

Rue de la Réunion, 21.

Outre les réunions bibliques, les Unions chrétiennes ont des réunions récréatives périodiques où les jeunes gens trouvent des jeux divers et une bibliothèque.

A l'Union centrale, rue de Trévise, est l'Association la plus complètement organisée. Les jeunes gens y sont reçus le dimanche, de 2 heures à 10 heures du soir; les jours de la semaine, depuis 10 heures du matin. Tous les jours ils y trouvent une table d'hôte, servie de 11 heures à une heure et de 6 heures et demie à 8 heures et demie du soir, et de 5 heures à 10 heures du soir ils peuvent y prendre des bains et des douches.

Chaque jour a lieu, soit une séance de gymnastique ou d'escrime, soit une conférence, un cours de français, d'anglais ou d'espagnol, soit un cours de diction, soit une séance de musique.

Tout jeune homme âgé de plus de 16 ans, offrant des garanties d'honorabilité et de moralité, peut être admis comme membre *associé*, moyennant une cotisation de 10 francs par an.

En 1844, M. Georges Williams, modeste commis d'une maison de commerce de la Cité, sentant à quels dangers de toute sorte étaient exposés les jeunes gens de sa condition, sans famille, au milieu d'une grande ville, voulut essayer d'y soustraire au moins quelques-uns d'entre eux. Il réunit une dizaine de ses camarades dans la chambre, on pourrait dire la mansarde, qu'il habitait. Il leur exposa, leur fit approuver son projet, et avec eux fonda la première *Union chrétienne de jeunes gens*.

Des associations semblables se créèrent bientôt à Londres, puis dans toute l'Angleterre, puis dans d'autres pays, sans qu'aucun lien les rattachât encore. Sur l'initiative de quelques-unes d'entre elles, une conférence générale eut lieu en 1855, à Paris, pour soumettre toutes ces sociétés particulières à une organisation commune; conférence internationale que douze autres suivirent, de trois en trois ans, à peu près

La dernière a eu lieu à Christiania, en 1902. Elle comptait 2,100 délégués représentant 21 nationalités.

Depuis la conférence de 1855, le nombre des Unions, le nombre de leurs membres ont augmenté dans les proportions suivantes :

	1855		1894		1903	
	UNIONS	MEMBRES	UNIONS	MEMBRES	UNIONS	MEMBRES
Angleterre.............	40	8.000	658	87.400	1.178	121.182
France................	49	700	102	2.280	105	4.998
Suisse................	54	700	390	6.420	470	8.477
Hollande..............	10	400	785	17.600	314	7.699
Allemagne.............	130	8.000	1.130	64.800	1.784	9.500
États-Unis et Canada...	36	14.000	1.440	245.800	1.575	284 912

Aux États-Unis, il se dépense chaque année, pour l'entretien et le fonctionnement des *Unions chrétiennes de jeunes gens*, 17,500,000 francs (1).

L'*Alliance des Unions chrétiennes* publie, depuis 1854, un bulletin bi-mensuel.

ŒUVRES DIVERSES POUR JEUNES FILLES

3590-3593. — **Union parisienne des Institutions féminines chrétiennes**, rue du Parc-Royal, 12. — Fondée en 1898. — Administrée par un comité que préside Mme J. Siegfried. — Comprend les œuvres suivantes :

1° Le Comité parisien de l'**Union internationale des Amies de la jeune fille**. Cette œuvre protestante, fondée en 1877, établie aujourd'hui dans tous les pays d'Europe et aux États-Unis, a pour but de protéger les jeunes filles qui se trouvent dans une ville où elles n'ont ni parents, ni protecteurs et que leur isolement expose à tous les dangers; de les aider à trouver des places; de leur procurer, en attendant, à un prix modéré et dans des maisons recommandables, la nourriture et le logement. — La branche française de l'*Union internationale* est divisée aujourd'hui en 25 comités locaux, comptant ensemble 1,400 membres environ et reliés entre eux par le Comité national de Lyon, comme les diverses branches nationales sont reliées entre elles par le bureau central de Neufchâtel (Suisse). Cette œuvre a reçu une *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900;

2° **L'Œuvre en faveur des demoiselles de magasin**, qui a pour but de mettre à la disposition des demoiselles de magasin, admises sans

(1) Voir, pour plus de détails, *Une Semaine à Londres. Souvenir du jubilé des Unions chrétiennes de jeunes gens*, par M. Alfred André. Paris, 1894.

distinction de culte, entre 7 heures du matin et 10 heures du soir, une bibliothèque, une salle de correspondance et de lecture, de leur offrir gratuitement des cours de solfège et d'anglais. Cette œuvre, fondée en 1882, avec le concours de la mission protestante de M. Mac All, fut d'abord installée dans le local qu'occupait celle-ci, rue Saint-Honoré, 404. L'année suivante, deux dames américaines s'étant prises, pendant un séjour de quelques mois à Paris, d'un intérêt particulier pour les jeunes filles employées dans les magasins, et voulant diminuer le danger moral, les tentations dont elles les avaient vues entourées, résolurent de s'associer à cette œuvre. Revenues à New-York, elles recueillirent les fonds nécessaires pour l'organiser plus largement dans un local spécial (rue Jean-Jacques-Rousseau, 53), où elle resta jusqu'en 1898;

3° **Le Cercle Amicitia**, destiné aux institutrices, étudiantes et employées de bureau ou de magasin, qui peuvent le fréquenter moyennant une cotisation de 12 francs par an et y loger moyennant un loyer variant de 30 à 40 francs par mois (cotisation comprise).

Le *Cercle Amicitia* a reçu une *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900;

4° **Un restaurant économique pour dames;**

5° **Un bureau de renseignements et de placements gratuits**, ouvert tous les jours, excepté le dimanche et le jeudi, de 2 à 4 heures;

6° **Un ouvroir** donnant des travaux de couture à exécuter, soit à son atelier, soit à domicile.

3394 — **Association catholique internationale des œuvres pour la protection de la jeune fille.** — Fondée à Fribourg (Suisse) en 1897. — Secrétariat à Paris, rue de Vaugirard, 53, ouvert les lundi, jeudi et vendredi, de 1 heure 1/2 à 4 heures. Président du conseil de Paris : M. le comte de Nicolaÿ. — A pour but « de fédérer les œuvres s'occupant de la jeune fille, de faciliter les rapports de ces œuvres entre elles, et, par l'union établie entre les différents groupes existant dans chaque pays, d'offrir aux jeunes filles, si souvent isolées et exposées, une protection plus étendue et plus suivie ».

Cette œuvre, née à l'imitation de l'*Union internationale* mentionnée ci-dessus, sans vouloir lui faire concurrence, entretient avec elle de très bons rapports, toutes deux, par une action parallèle, tendant au même but et contribuant au même bien.

L'*Association catholique* se compose d'un bureau international permanent, dont le siège est à Fribourg et de comités locaux dans les divers pays où elle est constituée.

Outre celui de Paris, elle a déjà constitué des secrétariats dans plusieurs villes de France : à Bordeaux (rue Poquelin-Molière, 4), à Chambéry (rue Sainte-Barbe, 23), à Grenoble (rue Fourrier, 1), à Limoges (avenue de Juillet, 15), à Lyon (place Carnot, 20), à Marseille (rue Augustin-Fabre, 10), à Nancy (rue des Chanoines, 1), à Nice (rue d'Italie, 4), à Saint-Étienne (place du Palais-de-Justice, 2). Tous se chargent de protéger les jeunes

filles isolées, de les faire accompagner ou chercher aux gares quand elles se déplacent, de leur procurer un gîte sûr, etc.

Cette œuvre a déjà rendu de sérieux services; elle en rendra de plus grands encore quand, mieux connue du public, elle aura pris les développements qu'on doit lui souhaiter, lui faciliter, et sera représentée dans toutes les villes importantes.

3595-3596. — **Restaurants d'ouvrières.** — Fondés par l'*Union chrétienne des ateliers de femmes* — Outre l'hospitalité qu'elle offre aux ouvrières isolées, dans la Maison de famille dont nous venons de parler, le bureau de placement et l'atelier d'assistance par le travail qu'elle a créés, et qui ont été mentionnés plus haut, cette Œuvre entretient, rue de Richelieu, 47, et place du Marché-Saint-Honoré, 27, deux restaurants ouverts tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 6 heures 1/2 à 8 heures 1/2, dans le but de « leur procurer, à l'abri des dangers qu'elles rencontrent ailleurs, une nourriture saine et économique ».

3597. — **Restaurant féminin de la rive gauche,** rue du Bac, 21. — Fondé en 1896 par la *Société des restaurants féminins de la rive gauche*, qui se propose d'en établir d'autres, quand ses ressources le lui permettront. Le Restaurant féminin de la rue du Bac, fermé les dimanches et jours fériés, ouvert tous les autres jours, de 11 heures à 1 heure, a servi :

En 1897	6,428 repas.	En 1900	8,026 repas.
1898	8,304 —	1901	8,214 —
1899	8,241 —	1902	9,026 —

La dépense moyenne, pour chaque repas, a varié de 0 fr. 85 à 0 fr. 98; le prix de revient de 1 fr. 31 à 1 fr. 37.

A la salle à manger du *Restaurant féminin* est annexée une salle de lecture confortablement installée, avec une bibliothèque contenant une centaine de volumes.

3598. — **Le Foyer de l'ouvrière,** rue Réaumur, 93. — Œuvre fondée, en 1882, par de jeunes ouvrières protestantes membres des *Unions chrétiennes de jeunes filles* de la Seine qui, ajoutant à leurs économies personnelles le produit d'une vente de charité, purent réunir, à cette intention, une somme de 10,000 francs.

L'établissement se compose de plusieurs salles à manger où les jeunes ouvrières et employées peuvent prendre, moyennant 0 fr. 75, un repas substantiel et sain (le vin compris); d'une salle de lecture, où une bibliothèque, don du ministère de l'instruction publique, et un piano sont à leur disposition dans leurs moments de loisir.

135 jeunes filles, en moyenne, y prennent, chaque jour, leur déjeuner, et une douzaine leur dîner.

Dans la maison se trouve en outre une chambre pour deux jeunes filles, qui en payent le loyer 5 francs par semaine.

3599. — Le *Foyer de l'ouvrière* a une succursale, boulevard des Capucines, 35, fonctionnant dans les mêmes conditions, de 11 heures à 1 heure 1/2.

3600. — **Le Foyer du Roule**, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 170. — Fondé, en 1901. — Dirigé par le même comité que le précédent. Comprend un restaurant, à prix très modérés, pour ouvrières et employées; — une salle de lecture; — des chambres contenant deux ou trois lits séparés par un paravent. Chaque lit est loué 5 francs par semaine

---

XLIV

ŒUVRES DE MARIAGE (1)

3601. — **Société charitable de Saint-François-Régis**, *pour le mariage civil et religieux des pauvres du département de la Seine*, rue de Furs-

(1) La loi du 10 décembre 1850 stipule que, pour les indigents, les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, de consentement et de publications, les certificats de libération du service militaire, les dispenses pour cause de parenté, d'alliance ou d'âge, les actes de reconnaissance des enfants naturels, les actes de procédure, les jugements et arrêts dont la production est nécessaire pour la légitimation des enfants, sont visés pour timbre et enregistrés gratuitement; que la taxe des expéditions des actes de l'état civil nécessaires à leur mariage est de 0 fr. 30, et de 0 fr. 50 s'il y a lieu de légalisation.

Mais tous les pauvres ne peuvent ou ne veulent pas produire un certificat d'indigence; pour eux, d'ailleurs, plus encore que pour les riches, le temps est de l'argent; il en faut beaucoup pour remplir les nombreuses formalités qu'exige la loi en matière de mariage et de légitimation; et bien des malheureux qui désireraient sortir eux-mêmes, ou faire sortir leurs enfants d'une situation irrégulière, reculent devant les démarches qu'ils auraient à faire aux dépens de leur travail, c'est-à-dire de leur pain.

Ceux qui veulent bien les assister en pareille occasion leur rendent donc un important service, et un service méritoire; car, pour leur éviter cette peine, ils doivent en prendre beaucoup eux-mêmes. On en jugera par cette petite statistique, empruntée à l'un des derniers comptes rendus annuels de la *Société de Saint-Vincent de Paul* : « Le comité du XVIIIe arrondissement a réalisé 301 mariages. Il a fallu pour cela se procurer 405 actes de naissance, 495 actes de décès, 396 bulletins de baptême, 123 consentements notariés; reconstituer 14 actes brûlés pendant la Commune, réunir deux conseils de famille, obtenir trois jugements de rectification, se pourvoir de trois dispenses du président de la République. Ajoutons-y les actes divers, au nombre de 41. Total : 1,482 actes. »

tenberg, 6 (depuis 1903; précédemment rue Servandoni, 20. — Fondée en 1826. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Administrée par un comité que préside M. Léon Gossin.

Étant à Troyes, au commencement de la Restauration, comme procureur du Roi, M. Gossin avait constaté avec peine combien, parmi les ouvriers de cette ville industrielle, les faux ménages étaient nombreux. Il tenta d'en régulariser quelques-uns, offrant de prendre à son compte toutes les démarches et tous les frais nécessaires; il réussit et commença presque toujours avec le même succès.

Rappelé, en 1818, à Paris, pour remplir successivement les fonctions de substitut, de vice-président du tribunal et de conseiller à la Cour royale, M. Gossin songea, dès le premier jour, à y continuer plus largement l'apostolat spécial qu'il avait inauguré à Troyes. Bientôt atteint d'une grave maladie il fit, sur le tombeau de saint François Régis, le vœu de fonder, s'il guérissait, une œuvre consacrée à régulariser les unions et les naissances illégitimes, et de la placer sous le patronage de ce saint, qui avait évangélisé, moralisé le Vivarais. Il recouvra la santé; et, en 1826, la *Société de Saint-François-Régis* était formée. Les résultats qu'elle obtint répondirent pleinement à l'espoir de son fondateur.

En 1853 elle avait réalisé		26,000 mariages,	fait légitimer		18,000 enfants.	
1860	—	37,860	—	—	21,030	—
1866	—	43,256	—	—	27,340	—
1875	—	54,000	—	—	29,500	—
1892	—	69,948	—	—	35,743	—
1896	—	74,148	—	—	37,249	—
1897	—	74,864	—	—	37,586	—
1898	—	75,493	—	—	37,761	—
1899	—	76,143	—	—	37,990	—
1900	—	76,719	—	—	38,191	—
1901	—	77,276	—	—	38,381	—
1902	—	77,846	—	—	38,584	—

Elle n'a donc jamais cessé de progresser d'année en année.

3602-3631. — **Société de Saint-Vincent de Paul**, à Paris (voir section XXXV).

Cette Société a organisé des comités spéciaux qui se vouent, sous son patronage, à la même œuvre que la Société de Saint-François-Régis et qui, ayant un personnel plus nombreux, des moyens d'action plus puissants, atteignent des résultats plus considérables encore.

En 1903 elle comptait, dans le département de la Seine, 31 comités :

Comité des Ier et IIe arrondissements, place de l'École, 3, le mardi de 2 à 3 heures.

Comité des IIIe et IVe arrondissements, rue Charlot, 12, le jeudi de 8 heures et demie à 10 heures et demie du matin;

Comité du Ve arrondissement, rue Lhomond, 59, le mardi de 9 heures et demie à 11 heures.

Comité du VIe arrondissement, rue d'Assas, 66, le jeudi de 9 heures à 10 heures et demie.

Comité du VIIe arrondissement, rue Saint-Dominique, 105, le dimanche de 9 heures et demie à 10 heures et demie.

Comité des VIIIe et IXe arrondissements, avenue Portalis, 8, le vendredi à 4 heures.

Comité du Xe arrondissement, rue Bossuet, 12, de 9 heures à 10 heures et demie.

Comité du XIe arrondissement, rue d'Angoulême, 81, le mardi de 2 à 4 heures.

Comité de Sainte-Marguerite, rue de Charonne, 92, le lundi de 2 à 4 heures.

Comité du XIIe arrondissement, rue de Ruty, 6, le jeudi, de 1 heure et demie à 3 heures.

Comité du XIIIe arrondissement, boulevard d'Italie, 50, le lundi et le vendredi de midi à 3 heures.

Comité du XIVe arrondissement, rue d'Alembert, 16, le lundi de 2 à 4 heures.

Comité du XVe arrondissement, à Saint-Lambert de Vaugirard, le dimanche à 10 heures trois quarts.

Comité du XVIe arrondissement, rue de la Pompe, 12, le mercredi à 5 heures,

Comité du XVIIe arrondissement, rue Truffaut, 77, le vendredi à 9 heures du soir.

Comité Saint-François de Sales, rue de Tocqueville, 59, les 2e et 4e dimanches du mois, de 2 à 3 heures.

Comité du XVIIIe arrondissement, rue du Ruisseau, 25, le dimanche, de 10 heures à midi et le mardi de 8 à 10 heures.

Comité Sud, rue Caulaincourt, 33, le jeudi de 2 à 4 heures.

Comité du XIXe arrondissement, rue de Crimée, 146, le lundi matin de 8 à 10 heures.

Comité d'Asnières, rue du Château, 38.

Comité de Bois-Colombes, rue des Chamhards, 30.

Comité de Boulogne, rue Bernard-Palissy, 4.

Comité de La Garenne-Colombes, rue de la Pointe, 80, le vendredi à 8 heures du soir.

Comité de Neuilly, avenue de Neuilly, 136

Comité de Suresnes, rue de Rueil, 18.

Comité de Charenton, rue Ramon, 5.

Comité de Saint-Denis, rue de Paris, 91, le vendredi à 8 heures du soir.

Comité de Saint-Ouen, rue Jean, le vendredi de 8 à 10 heures du soir.

Comité de Clamart, rue de Châtillon, 6.

Comité d'Ivry, rue Raspail, 4.

Comité de Montrouge, rue Carnot, 10, le mardi et le vendredi de 9 à 11 heures.

Comité de Vincennes, rue de Fontenay, 54, le dimanche de 1 heure et demie à 2 heures et demie.

Ces comités ont :

En 1889,	réalisé	2,341	mariages,	fait légitimer	1,682	enfants.
1890	—	2,345	—	—	1,383	—
1891	—	2,524	—	—	1,390	—
1892	—	2,436	—	—	1,297	—
1893	—	2,532	—	—	1,250	—
1894	—	2,538	—	—	1,253	—
1895	—	2,585	—	—	1,374	—
1896	—	2,575	—	—	1,223	—
1897	—	2,226	—	—	1,194	—
1898	—	2,578	—	—	1,406	—
1899	—	2,635	—	—	1,247	—
1900	—	2,670	—	—	1,132	—

Depuis leur fondation jusqu'à ce jour, ils ont fait célébrer plus de **65,000** mariages.

Œuvre des mariagee, faisant partie du groupe d'œuvres de la rue Championnet, 174. — Régularise chaque année cent unions illégitimes, en moyenne.

3632. — **Œuvre évangélique des papiere de mariage**, rue du Caire, 26. — Fondée, en 1858, par M. H. Parrot et M. le pasteur Martin Paschoud. — Agent de l'œuvre : M. Blind — Même objet pour les indigents protestants.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, 3,406 mariages ont été réalisés par ses soins.

3633. — **Société d'aseistance aux fiancée indigents israélites**, rue Richer, 50. — Fondée en 1886. — A pour but de faciliter le mariage de jeunes israélites de la classe nécessiteuse, soit en leur accordant des subsides, soit en remplissant, à ses frais, les formalités nécessaires. Elle en assiste ainsi une cinquantaine par an, en moyenne.

3633 *bis*. — **Œuvre dee pauvrez malades** (voir section LI). — Depuis l'exercice 1850 (le premier dont le compte rendu ait été publié) jusqu'au 1er janvier 1903, a réalisé près de 30,000 mariages.

3633 *ter*. — **Œuvre des pauvres maladee dans lee faubourgs** (voir section LI). — A obtenu, dans les six dernières années, les résultats suivants :

1897.........	172 unions régularisées.	151 enfants légitimés.
1898.........	132 — —	106 — —
1899.........	139 — —	161 — —
1900.........	143 — —	141 — —
1901.........	160 — —	121 — —
1902.........	148 — —	136 — —

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'Œuvre a fait régulariser 3,789 unions et légitimer 3,575 enfants.

Société des amis des pauvres, rue de l'Arbre-Sec, 22 (voir section XXXVI) Au 1er janvier 1903, avait réalisé 424 mariages.

Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux (voir section LI). — A régularisé, en 1901, 343 unions illégitimes.

Association des mères de famille (voir section III). — A régularisé, de 1892 à 1902, 955 unions et 2,139 naissances illégitimes.

XLV

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

3634. — **Refuge du Bon Pasteur**, rue Denfert-Rochereau, 71. — Fondé en 1819. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1858. — Dirigé par un comité de dames, que préside Mme Ruyneau-Fontaine; secondé par un comité consultatif de messieurs, avec l'assistance des *Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve*. — A pour but de recevoir gratuitement, sur leur demande, entre 16 et 23 ans, des filles indigentes, égarées et repentantes, qui peuvent en sortir dès qu'elles le veulent ou y rester indéfiniment.

L'œuvre du Bon-Pasteur, fondée à Paris sous Louis XIV, disparut, comme toutes les autres, pendant la Révolution. Elle fut reconstituée en 1819, avec l'aide de la municipalité parisienne et de la préfecture de police, par la marquise de Croissy, assistée de l'abbé Legris-Duval. Encore dénuée de ressources, l'œuvre ne possédait alors aucun établissement pour recueillir les jeunes filles que les dames chargées de visiter les prisons lui signalaient comme animées d'un sincère repentir. Elle devait les placer à la *Maison de Saint-Michel*, moyennant une pension de 200 francs que la

ville de Paris payait pour chacune d'elles. Deux ans plus tard, l'administration municipale, appréciant les services qu'elle rendait, lui accorda la jouissance d'une maison située rue d'Enfer, 83 (aujourd'hui rue Denfert-Rochereau, 71).

A la marquise de Croissy, la première présidente de ce comité, succéda la comtesse de Vignolles qui, pendant trente années, visita régulièrement chaque semaine le refuge et l'infirmerie de Saint-Lazare, comme le font encore les dames chargées de la direction de l'œuvre.

Incendiée pendant la Commune, la maison de la rue d'Enfer fut peu de temps après reconstruite et agrandie : 130 lits y furent installés et toutes les pensionnaires qui avaient dû la quitter y rentrèrent aussitôt.

En 1894, le nombre des lits fut porté à 150, qui devinrent bientôt insuffisants ; de nouvelles constructions permirent d'en installer 40 de plus. Il y en a aujourd'hui 192, presque constamment occupés, ce qui constitue pour cette œuvre entièrement gratuite une fort lourde charge.

Ajoutons que ses pensionnaires restent au refuge aussi longtemps qu'elles le désirent, que beaucoup d'entre elles y finissent leur vie après y avoir séjourné cinquante ou soixante ans.

3635. — **Refuge de Notre-Dame de Charité** (dit de *Saint-Michel*), rue Saint-Jacques, 193. — Fondé en 1724. — *Reconnu établ. d'util. publ.* — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame de Charité*.

A pour but de recevoir, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 15 à 25 francs par mois, des filles égarées et désirant revenir au bien, qui y sont admises, avec le consentement de leurs parents, entre 15 et 21 ans, et des jeunes filles vicieuses ou insoumises placées par leur famille.

Ces pupilles de diverses catégories sont divisées en cinq sections distinctes. Les unes sont occupées à des travaux de couture; les autres, ayant besoin d'une vie plus active, à la buanderie et au repassage.

Une de ces sections, dite *Classe Saint-Joseph*, est destinée à des jeunes filles d'un rang plus élevé, dont le caractère a également besoin d'être réformé, et qui y sont reçues moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré. Elle est installée dans un pavillon isolé du reste de l'établissement, entouré d'un jardin spécial, desservi par un personnel particulier.

La section dite de *Persévérance* est composée des jeunes filles qui, d'abord admises dans les autres, ont désiré se fixer définitivement au Refuge. Elles portent un costume spécial, se rapprochant de celui des religieuses, et suivent une règle qui leur est propre, sans prononcer de vœux et restant toujours libres de quitter la maison si elles le veulent.

La Congrégation des *Sœurs de Notre-Dame de Charité*, fondée à Caen en 1661 par le vénérable Père Jean Eudes, frère de l'historien Mézeray, vint à Paris en 1724, et le 29 septembre (jour de Saint Michel, ce qui lui valut son nom), y fonda, rue des Postes, un refuge destiné aux pénitentes volontaires. Sous le premier Empire, elle le transporta rue Saint-Jacques, au couvent de la Visitation, qu'elle avait acheté.

Le 6 janvier 1825, le comte de Chabrol, préfet de la Seine, signa un traité avec cette congrégation pour lui confier 30 jeunes filles détenues par voie de correction paternelle. Par un nouvel accord conclu en 1873, le nombre de réfugiées de cette catégorie fut porté à 120. Mais, à dater de 1887, l'administration cessa de lui adresser ces détenues, pour les envoyer d'abord à la maison de la Fouilleuse, qui dut être fermée quelques années plus tard, puis à la prison de Nanterre.

Malgré cette mesure, le refuge a toujours compté depuis de 250 à 300 pupilles.

Il doit prochainement quitter la maison où il est depuis si longtemps installé pour s'établir à Chevilly (Seine).

3636. — **Refuge protestant**, rue du Sergent-Bauchat, 20. — Fondé, en 1842, à l'*Institution des Diaconesses* (voir section xxv). — Fermé en 1882, les enfants du disciplinaire et de la retenue ne lui laissant plus de place dans la maison. Reconstitué en 1875, à Bourg-la-Reine (avenue du Chemin-de-Fer, 5), par la baronne de Staël à l'aide d'un legs de 100,000 fr. fait par la comtesse Pelet (de la Lozère) à cette intention; transféré, peu de temps après, rue Picpus, 80; puis, en 1883, rue Friant, et, en 1884, rue des Buttes (devenue rue du Sergent-Bauchat) (1). — Dirigé par un comité dont Mlle Sarah Monod est la présidente et Mme Henri Mallet la trésorière.

Cette œuvre, indépendante aujourd'hui de l'Institution des Diaconesses qui l'avait fondée, est administrée par un comité spécial. Elle reçoit gratuitement, sans distinction de culte ni de nationalité, des femmes et surtout des filles mineures; cherche à les ramener au bien et place, en leur donnant un trousseau, toutes celles qui inspirent confiance.

Mouvement du refuge dans les douze dernières années :

ANNÉES	AYANT SÉJOURNÉ AU REFUGE	RECETTES DE L'ŒUVRE	DÉPENSES DE L'ŒUVRE
1891	41	19.397f	18.035f
1892	41	15.605	15.895
1893	35	16.773	17.730
1894	37	16.426	18.571
1895	31	13.090	14.420
1896	33	19.269	16.392
1897	39	16.000	15.600
1898	35	15.000	15.065
1899	36	15.000	14.700
1900	35	14.000	11.000
1901	32	16.000	12.000
1902	38	18.000	12.000

(1) Victime du devoir, le sergent Bauchat, du régiment des sapeurs-pompiers, fut tué par l'explosion de la rue de Reuilly, en février 1874.

Le nombre des réfugiées admises depuis la reconstitution de l'œuvre, en 1875, jusqu'au 1er janvier 1903, est de 506.

3637. — **Refuge Sainte-Anne**, à Châtillon-sous-Bagneux, rue de Paris, 17. — Fondé en 1854 par Mlle Chupin. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1861. — Dirigé par les *Religieuses Dominicaines*, sous la surveillance d'un conseil d'administration, que préside le curé de Notre-Dame, avec l'assistance d'un comité de dames présidé par la princesse de Montléart.

A pour but : 1° de recueillir gratuitement, entre 15 et 25 ans, des filles égarées et repenties se présentant d'elles-mêmes; de leur donner une éducation morale et religieuse, en les occupant à divers travaux; de placer, quand elles le désirent, celles qui sont sérieusement amendées, en continuant à les patronner;

2° De recevoir, depuis 12 ans, dans une classe de *préservation* complètement séparée des autres, moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, des filles exposées, ou des filles d'un caractère difficile qui lui sont confiées par leurs familles.

Les pensionnaires du Refuge sont divisées en trois catégories :

1° Les Repenties; 2° les *Madeleines*, c'est-à-dire les réfugiées qui, après un certain stage d'épreuve, manifestent le désir de se fixer dans la maison; 3° les Préservées.

Il y a des œuvres dont le passé se résume dans un nom : l'histoire du *Refuge Sainte-Anne*, c'est l'histoire de Mlle Chupin, morte en 1896, à l'âge de 84 ans; « une des figures les plus extraordinaires que l'on ait rencontrées dans la charité », disait le marquis Costa de Beauregard dans un éloquent rapport sur la situation de l'œuvre en 1895.

Mlle Thérèse Chupin, âgée de 22 ans et récemment arrivée de Bretagne à Paris, songeait à embrasser la vie religieuse lorsqu'en 1834 on lui offrit le poste d'inspectrice à Saint-Lazare. Dans cette voie, si différente qu'elle fût de celle où elle se dirigeait, elle vit beaucoup de bien à faire; et, après quelque hésitation, elle accepta cet emploi, qui devait être pour elle « le prologue ou plutôt le noviciat de sa vie d'apôtre » (1).

N'éprouvant pour les malheureuses filles qui lui étaient confiées qu'une indulgente compassion, elle s'en fit adorer, prit sur elles une grande influence, en fit rentrer beaucoup dans la vie honnête et laborieuse.

Pendant les journées de février 1848, une bande populaire, ayant envahi la prison de Saint-Lazare pour délivrer les « victimes » qui y étaient enfermées, menaçait de pendre l'inspectrice : les « victimes » la défendirent énergiquement et la sauvèrent.

Quittant alors ses fonctions données à une autre, Mlle Chupin se retira dans un fort modeste appartement de la rue de Vaugirard, avec une pension de retraite de 500 francs, à peu près sa seule ressource

Un jour — le 25 janvier 1854 — elle voit arriver chez elle deux pauvres

(1) Rapport de M. le marquis Costa de Beauregard.

filles, ruisselantes de pluie et de neige, qu'une de ses anciennes prisonnières de Saint-Lazare avait conduites jusqu'à sa porte en leur disant : « Si celle-là ne vous aide pas, ne comptez plus sur personne. » Mlle Chupin les fait asseoir, allume du feu pour les sécher, et les interroge. C'étaient deux orphelines, nées dans un mauvais milieu, élevées à l'aventure. L'aînée, âgée de 19 ans, était déjà perdue. L'autre, qui n'avait que 14 ans, comptait demander son pain au même métier que sa sœur, si Mlle Chupin n'avait pas pitié d'elles deux.

Mlle Chupin, que leur lamentable récit avait fait pleurer, n'hésita pas une minute. Elle avait à peine de quoi vivre pourtant. Sa bourse était à peu près vide (il n'y restait plus que 6 francs); mais le bon Dieu, puisqu'il lui envoyait ces enfants à héberger, saurait bien la remplir. Quelques jours plus tard, en effet, elle recouvrait une créance oubliée de 77 francs. Elle se trouva assez riche alors pour recueillir d'autres malheureuses de même catégorie : au bout de quelques semaines elle en avait 17, et quelques personnes charitables du voisinage commençaient à s'intéresser à son œuvre.

En la fondant, Mlle Chupin ne songeait qu'à recueillir des jeunes filles sortant de Saint-Lazare; mais de celles-ci la maison du *Bon-Pasteur* prenait les meilleures; elle se décida donc à en recevoir d'autres lui venant directement des théâtres, des ateliers, de partout.

Son petit appartement ne pouvant loger toutes ses pupilles, Mlle Chupin avait dû, à mesure que le nombre en augmentait, déménager fréquemment. Après les avoir transportées boulevard Montparnasse, les avoir provisoirement ramenées rue de Vaugirard, elle les installa boulevard Saint-Jacques, 116, dans une ancienne raffinerie abandonnée, où elle les garda jusqu'en 1861. A cette époque, l'œuvre, déjà bien connue et entourée de nombreuses sympathies, avait assez de ressources pour acheter à Clichy-la-Garenne une maison, entourée d'un jardin, qu'elle vendit, il y a peu d'années, pour se fixer dans une autre plus vaste, à Châtillon.

Les pensionnaires de Mlle Chupin, ou plutôt de Sœur Vincent Ferrier (car, réalisant enfin le vœu qui l'avait conduite à Paris, elle était entrée en religion et avait fondé, pour diriger son œuvre, une communauté de *Dominicaines*), étaient astreintes à un travail constant et ne recevaient aucun salaire; elles se trouvaient cependant si bien dans ce foyer d'indulgente tendresse qu'elles ne semblaient jamais pressées d'en sortir, que beaucoup demandaient à y rester toujours et que la place manquait souvent pour accueillir celles qui auraient voulu y entrer. Encore les Sœurs cherchaient-elles tous les moyens d'en loger le plus possible, installant sur leurs propres matelas les nouvelles venues, dans des corridors, jusque dans les escaliers.

Au 1er janvier 1903, le *Refuge Sainte-Anne* abritait 136 réfugiées, dont un très petit nombre, les *Préservées*, payaient une pension modique : toutes les autres étaient à la charge de l'œuvre.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date il en avait admis **3,950**

3638. — **Œuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles de quinze à vingt-cinq ans,** à Clichy, boulevard de Lorraine, 98 (depuis 1898, précédemment à Argenteuil, rue de Calais.) — Fondée en 1892, sur l'initiative et avec le patronage du cardinal-archevêque de Paris, par Mme Auber et Mme Lannelongue qui en est la présidente — *Reconnu étabL d'util. publ.* en 1896.

L'*Œuvre* gratuite de *Notre-Dame du Bon-Conseil* se propose de « faire rentrer et de maintenir dans les habitudes d'une vie honnête, laborieuse et chrétienne, les jeunes filles que l'abandon, la misère ou une première faute, suivie de poursuites judiciaires, entraînent à leur perte ».

Pour atteindre ce but elle fait visiter les jeunes filles de 15 à 25 ans détenues au dépôt ou dans les prisons; elle prête son concours aux magistrats ou à l'administration pénitentiaire, pour favoriser toutes les mesures qui peuvent les ramener au bien. Elle reçoit, enfin, dans un asile temporaire, outre les jeunes filles égarées ou exposées par leur abandon, celles qui ont été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, celles qui ont bénéficié de la loi de sursis, celles qui ont achevé leur peine ou obtenu leur liberté conditionnelle — mais non (sauf une exception rare et motivée) celles qui ont été arrêtées pour fait de mœurs ou sont récidivistes.

Dans cet asile, où la durée de leur séjour n'est pas limitée, les *Sœurs de Marie-Joseph*, qui le dirigent, sous la surveillance des dames de l'œuvre, et ces dames elles-mêmes s'occupent de leurs patronnées avec une sollicitude incessante. Elles combattent le découragement de celles qui, se sentant abandonnées, désespèrent de l'avenir; le découragement plus profond de celles qui, frappées de condamnation pour une faute souvent excusable, se croient à jamais perdues par cette flétrissure; elles s'efforcent de donner aux unes et aux autres les notions morales et religieuses qui sont les conditions essentielles de leur relèvement

Quand elle a atteint ce résultat, l'Œuvre rend à la société ses pupilles repenties. Elle rapatrie d'abord, à ses frais, celles qui étaient venues de province à Paris, quand elles désirent rentrer dans leur famille disposée à les accueillir. A un certain nombre de ses patronnées, n'ayant ni parents ni personne qui puisse s'occuper d'elles, l'Œuvre procure dans l'une des maisons dirigées par les *Sœurs de Marie-Joseph* un emploi de lingère. Elle cherche enfin pour les autres une situation appropriée à l'éducation professionnelle qu'elles ont reçue à l'asile.

Si l'occasion se présente de placer comme domestique une de celles qui ont subi une condamnation judiciaire, le conseil et la supérieure, après une délibération spéciale, ne consentent à son placement que si la sincérité de son retour au bien leur paraît certaine et s'ils la jugent à l'abri de toute rechute.

En réunissant ses anciennes pupilles une fois par mois, le conseil continue, d'ailleurs, à exercer sur elles son vigilant patronage et à contrôler leur conduite.

L'asile d'Argenteuil, provisoirement installé dans une maison louée, ne pouvait loger que 34 patronnées. Celui de Clichy, construit et aménagé

tout exprès sur un terrain offert à l'œuvre par Mme Morillon, sa vice-présidente, peut en recevoir près de 60.

Il en contenait, le 1er janvier 1903, 54. Pendant l'année 1902 le nombre des journées de présence à l'asile avait été de 23,219; les recettes de la société s'étaient élevées à 41,322 francs (sur lesquels le produit du travail des patronnées ne figurait que pour 4,625 francs), et ses dépenses à 38,525 francs.

La durée du séjour à l'asile n'étant pas limitée, les patronnées n'en sortant, si ce séjour leur paraît profitable, que quand leurs parents ou elles-mêmes le veulent, sur les 54 qui s'y trouvaient au 1er janvier 1903, 13 y étaient entrées en 1901, 9 en 1900, 2 en 1899 et 2 en 1898.

3639. — **L'Œuvre libératrice.** *Société de réhabilitation.* — Siége social : avenue Malakoff, 1. — Asile : rue Boileau, 94. — Fondée en 1901 et dirigée par Mme Avril de Sainte-Croix. — A pour but de « recueillir gratuitement, sans distinction de culte ni de nationalité, les femmes ou filles inscrites désireuses de rentrer dans la vie normale », et, après les avoir moralement et physiquement soignées, de leur en procurer les moyens avec les ressources de leur travail.

Pendant l'année 1902, l'*Œuvre libératrice* a secouru 104 femmes, dont elle a recueilli 65 (31 majeures, 34 mineures, presque toutes ayant figuré très jeunes sur les registres de la préfecture de police)

Sur ces 65 femmes, 50, placées par l'œuvre, sont restées en relations avec elle et gagnent honnêtement leur vie.

3640. — **Maison de relèvement de l'Armée du Salut,** à Courbevoie, rue de la Montagne, 8 (depuis le mois de janvier 1904; précédemment à Neuilly, avenue Parmentier, 30). — Fondée en 1894. — Reçoit gratuitement des femmes tombées et désirant revenir au bien. — 18 lits.

3641. — **Maison de l'Espérance,** rue Dombasle, 31. — Fondée, en 1893, par le R. P. Blot. — Reçoit gratuitement des prêtres interdits qui désirent se relever.

XLVI

PATRONAGES DE LIBÉRÉS (1)

3642. — **Union des Sociétés de patronage de France,** place Dauphine, 14. — Fondée en 1894. — Le *Bureau central* de l'**Union** a pour

(1) Sous l'ancien régime, la France possédait de grandes œuvres, de puissantes associations ayant pour but de visiter les prisonniers, de leur porter des secours

but « de grouper les sociétés françaises de patronage, en vue de faire profiter chacune d'elles de l'expérience de toutes les autres et de faciliter, par l'établissement de rapports réguliers, le placement des libérés ».

Sans imposer son concours, sans intervenir dans le fonctionnement des sociétés, l'*Union* ne veut être qu'un instrument d'information, de propagande et d'aide mutuelle : provoquer ou faciliter la création d'œuvres de patronage par l'envoi de renseignements, documents, modèles de statuts, et enfin représenter les intérêts généraux du patronage devant l'opinion, devant les pouvoirs publics.

A la fin de l'année 1902, l'*Union* avait reçu les adhésions de 115 sociétés de patronage de Paris ou des départements.

3643. — **Société générale pour le patronage des libérés**, rue de l'Université, 174. — Fondée (rue de Varennes, 78 *bis*) en 1871, sur l'initiative de M. de Lamarque. — *Recŏnnue établ. d'util. publ.* en 1875. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Comment, pourquoi cette Société s'était formée? M. Léon Lefébure, qui avait été l'un de ses fondateurs, qui en est resté le président honoraire, qui en était alors le président effectif, le rappelait ainsi en 1879 :

« La plupart des pays étrangers ont fait de l'organisation du patronage l'objet de leurs préoccupations et ont multiplié les institutions en faveur des libérés.

« En France, au contraire, avant 1870, si nous trouvons quelques œuvres admirables fondées en faveur des femmes libérées... on peut dire qu'à part la Société de patronage fondée à Paris, en 1869, pour les libérés protestants, par M. le pasteur Robin, il n'existait pas une société ayant pour but de procurer au libéré une occupation convenable, des moyens

matériels et moraux. L'une d'elles, la *Société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers*, fondée en 1597 par Mme de Lamoignon, existait encore à Paris sous la Restauration, mais ne devait pas lui survivre.

Sous le gouvernement de Juillet, plusieurs œuvres se formérent pour visiter dans les prisons les femmes ou les adolescents, pour les ramener au bien et les préserver de la récidive. Mais, pendant longtemps, on ne s'y occupa plus des hommes adultes, détenus ou libérés.

L'Angleterre comptait 39 sociétés de patronage de libérés fort importantes, dont la première fondée en 1824; les Etats-Unis à peu près autant, quand la France n'en avait pas une seule. L'Allemagne, la Suisse, la Hollande, la Belgique, la Suède, presque tous les pays de l'Europe l'avaient devancée dans cette voie.

M. le pasteur Robin, qui eut l'honneur de l'y faire entrer en fondant en 1869 la *Société pour le patronage des prisonniers protestants libérés*, a eu depuis de nombreux imitateurs. Paris possède aujourd'hui 12 sociétés de patronage pour les libérés, hommes ou femmes, et la France environ 80, établies non seulement dans les grands centres de population comme Lyon, Marseille, Bordeaux ou Rouen, mais dans des villes de moindre importance, telles que Dreux, Mantes, Aix ou Albertville. Ce mouvement a été favorisé par les pouvoirs publics. De nombreux conseils généraux l'ont encouragé par des subventions; et le Parlement s'y est associé par la loi de 1865 qui assure le payement d'une allocation journalière pour chaque patronné libéré.

d'existence à l'expiration de sa peine, pas une société cherchant à vaincre la répulsion dont il est l'objet et à le restituer à la vie normale.

« C'est pour remédier à une si déplorable lacune que la Société générale a été fondée. Elle poursuit, nous devons le rappeler, deux buts fondamentaux :

« 1° Assister les libérés individuellement, leur procurer du travail et, dans certaines circonstances, leur fournir des vêtements, des outils, un abri momentané ;

« 2° Susciter sur tous les points du territoire des associations de patronage ; créer un centre d'impulsion ; encourager, soutenir, vivifier toutes les tentatives généreuses faites en faveur des libérés ; coordonner les efforts isolés ; servir de lien entre les œuvres existantes ; concerter entre elles les meilleures mesures à prendre pour atteindre le but commun. »

Après avoir rappelé les débuts et le programme de la Société, M. Lefébure annonçait qu'elle venait d'ouvrir, rue Rouelle, 40, un asile-atelier destiné à loger temporairement les libérés pour leur permettre d'attendre leur placement, en les occupant à divers travaux : c'était le complément de son œuvre.

Malgré tout son zèle, en effet, la Société ne pouvait, sur l'heure, trouver un emploi pour ses patronnés, ni les rapatrier, ni les réconcilier avec leurs familles, ni les faire entrer dans un hôpital ou un hospice, ni même les aider à contracter un engagement militaire. Il lui fallait, pour y arriver, plus d'une démarche, plus d'une journée ; et elle comprenait combien il était dangereux de les laisser, pendant ce temps, livrés à eux-mêmes et à la camaraderie suspecte des bouges où ils pouvaient trouver un gîte.

M. le sénateur Bérenger, ayant succédé comme président à M. Lefébure, transféra l'asile de la rue Rouelle rue de la Cavalerie, 4 *bis*, et en ouvrit un autre rue de Lourmel, 19. Après le vote de la loi du 14 août 1885, la *Société générale de patronage* comprit la nécessité d'en créer un troisième pour les libérés conditionnels. Le ministère de l'intérieur lui offrit de contribuer pour 10,000 francs à cette dépense dont il appréciait l'utilité : c'était à peu près le cinquième de la somme nécessaire. Le comte de Laubespin, membre du conseil d'administration, prit le reste à sa charge, et l'asile des libérés conditionnels fut ouvert en 1890, rue des Cévennes, 35, sous le nom du bienfaiteur dont la libéralité avait permis de le fonder.

En 1897, enfin, les deux asiles pour hommes ont été fusionnés en un seul, par suite de l'aliénation de l'immeuble de la rue de la Cavalerie, dont le produit a été affecté à l'agrandissement de l'Asile Laubespin

L'asile des femmes est consacré à des travaux de brochage auxquels les patronnées sont employées sous la surveillance d'un directeur. Cet atelier, dont le produit ne couvre ordinairement pas les frais, impose à la Société un sacrifice que celle-ci estime nécessaire, en raison du but qu'elle atteint : qui est d'apprendre à des femmes qui n'en avaient aucun un métier leur permettant de gagner leur vie quand elles sortent de l'asile.

L'atelier de ligots, où sont employés les hommes, produit généralement, au contraire, un léger bénéfice qui, pour l'année 1902, a été de 769 fr. 30.

En 1879, la Société créée pour le patronage des libérés en avait déjà assisté 796. A dater de cette époque, elle a commencé à prendre une extension qui devait s'accentuer progressivement.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	ASSISTÉS	PLACÉS	RAPATRIÉS	A L'ASILE au 31 décembre
1879	13.807f	18.057f	265	204	6	23
1880	26.185	20.113	389	277	38	16
1681	26.726	26.903	340	294	16	26
1882	31.085	28.206	625	415	69	33
1883	36.814	35.185	634	273	94	83
1884	59.266	54.903	979	280	97	55
1885	70.379	67.115	1.241	155	54	60
1886	86.741	76.614	1.408	214	63	66
1887	96.846	69.864	1.652	151	84	114
1888	92.914	91.694	2.459	373	87	79
1889	95.578	79.596	2.988	665	187	45
1890	91.620	92.619	4.511	888	157	93
1891	112.580	110.367	4.326	658	233	116
1892	133.475	120.463	3.296	663	434	110
1893	111.353	114.566	2.989	838	262	91
1894	108.246	113.297	3.483	822	271	99
1895	107.275	112.221	3.920	894	242	109
1696	96.443	102.174	4.108	953	163	112
1897	98.919	94.939	3.237	426	137	76
1898	90.833	84.460	3.571	422	35	93
1899	94.037	89.186	3.775	463	100	66
1900	106.387	103.655	3.750	722	65	93
1901	87.762	89.294	3.860	777	36	106
1902	85.984	91.339	3.745	639	51	72 (1)

(1) Détail du compte moral pour l'exercice 1902 :

Rapatriés avec secours de route	51
Réconciliés avec leur famille	1
Entrés à l'hôpital	28
Admis à contracter un engagement militaire	116
Placés comme ouvriers ou employés	639
Dirigés sur les colonies ou expatriés	6
Renvoyés pour fautes disciplinaires	126
Disparus sans motif	558
Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé	2.067
Arrêtés pour délits antérieurs	5
Assistés sous bénéfice de l'asile	167
Restant aux asiles le 1er janvier 1903	72
Réhabilités	5
TOTAL	3.795

Depuis 1879, la Société générale n'a pas recueilli moins de **61,531** libérés : c'est dire qu'elle a largement rempli son programme.

3644. — **Société de patronage pour les libérés protestants,**

rue Fessart, 36. — Fondée, en 1869, par M. le pasteur Robin. — *Reconnue étabL. d'util. publ.* en 1890. — Dirigée par un comité dont le président est M. Maurice Sibille et le secrétaire général M. le pasteur Robin. — Fait visiter dans les prisons de la Seine, par des membres de son comité ou par son agent, tous les détenus protestants pour les exhorter à bien faire. Admet au patronage ceux qui témoignent le désir de s'amender et de gagner honnêtement leur vie. Les réclame en libération conditionnelle, s'il y a lieu. Leur donne temporairement asile, quand il est nécessaire, dans la *Maison hospitalière* qu'elle a créée (voir section XXXIX). Leur procure des outils et des vêtements. Les aide à se placer en faisant connaître leur passé aux patrons qui consentent à les employer, ou facilite, s'il y a lieu, leur rapatriement. Ne leur donne qu'exceptionnellement des secours en argent.

En fondant cette Société, la première œuvre de patronage pour les libérés adultes établie en France, M. le pasteur Robin savait, par l'expérience qu'il avait acquise comme aumônier de prisons, quels services elle était appelée à rendre. Après avoir débuté en 1869 avec un modeste budget de 260 francs, elle était en plein fonctionnement et obtenait de sérieux résultats dès l'année suivante, quand la guerre vint interrompre brusquement son œuvre. Elle ne put la reprendre qu'au mois de novembre 1871.

Elle l'a poursuivie, depuis cette époque, avec un constant succès, qui a provoqué la création de nombreuses sociétés similaires; et l'accroissement de ses ressources lui a permis d'élargir de plus en plus le cercle de son action :

De 1872 à 1876,	la Société	reçut	28,302 francs	et dépensa	29,322	francs.
1876 à 1881	—	—	31,206	—	31,873	—
1881 à 1887	—	—	31,347	—	29,760	—
1887 à 1892	—	—	38,089	—	35,738	—
1892 à 1896	—	—	32,646	—	32,512	—
1896 à 1901	—	—	44,180	—	44,638	—

Dix ans après sa fondation, au 1er janvier 1879, elle avait déjà secouru de diverses façons 1,521 libérés protestants; jusqu'au 1er juillet 1903, elle en a assisté ou patronné **4,871**, dont un petit nombre sont retombés dans l'ornière d'où elles les avait arrachés. Et, pour découvrir ceux qu'elle avait chance de ramener au bien, elle n'avait pas fait moins de 500 visites chaque année dans les prisons.

La *Maison hospitalière* qu'elle créa en 1880, comme un auxiliaire de son œuvre de relèvement, n'est pas la seule fondation qu'ait provoquée la *Société de patronage pour les libérés protestants;* c'est d'elle que sont nées également deux autres œuvres tendant à un semblable but et dont nous avons déjà parlé : l'*Asile maternel pour les jeunes filles abandonnées*, le *Patronage des jeunes garçons en danger moral* (1). C'est à son exemple enfin

(1) Le groupe des œuvres fondées et dirigées par le pasteur Robin a reçu une *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

et sur son instigation que s'est fondé l'*Asile temporaire protestant pour femmes*, de la rue du Retrait.

L'agent général de la Société reçoit le dimanche, de 3 à 6 heures, rue Fessart, 36.

3645. — **Œuvre des libérées de Saint-Lazare**, place Dauphine, 14 (précédemment rue Albouy, 5). — Fondée, en 1870, sur l'initiative de M. l'abbé Michel, aumônier de Saint-Lazare, par sa nièce, Mlle Pauline Michel de Grandpré. — *Reconnue étabI. d'util. publ.* en 1885. — Administrée par un conseil de messieurs et de dames. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

L'œuvre s'était constituée dans le but de « préserver la femme en danger de se perdre et de rendre à la vie sociale des libérées fermement décidées à accepter une direction faite de travail et de relèvement moral ». En 1882, la majorité du conseil pensa que, pour bien remplir un tel programme, il était nécessaire de modifier son fonctionnement et ses statuts.

Depuis cette époque, le patronage de la Société, réservé jusqu'alors aux libérées, s'étendit aux prévenues et aux femmes confiées à l'œuvre par le magistrat instructeur, après abandon de poursuites.

Ayant obtenu, quelques mois après sa nomination, l'autorisation d'entrer à Saint-Lazare, la nouvelle directrice, Mme Isabelle Bogelot (aujourd'hui chevalier de la Légion d'honneur), eut la faculté de s'entretenir avec les détenues et de rechercher celles sur qui ce patronage pouvait s'exercer utilement. Ces entretiens lui firent comprendre la nécessité et lui inspirèrent le projet, adopté avec empressement par le conseil, de créer un asile temporaire pour les enfants des prévenues, des condamnées et des libérées.

Cet asile, installé en 1884 à Boulogne-sur-Seine, devait se développer rapidement. Réservé d'abord aux enfants des prévenues et des libérées, il accueillit bientôt celles-ci avec eux. Les services rendus par cet asile déterminèrent le conseil à en ouvrir un second en 1885, un troisième en 1894 (1).

(1) En 1895, lss dsux pavillons qu'slls louait rus ds Billancourt étant arrivés à fin ds bail, la Société réunit tous ssa pensionnaires dans une nouvslls maison, rus du Visux-Pont-de-Sévrss, 143.

Mouvement du nouvel asils depuis cette époqus :

Annéss	1895	Entrées	155	Placements ou rapatriements	par l'œuvre	130
—	1896	—	149	—	—	132
—	1897	—	163	—	—	145
—	1898	—	170	—	—	166
—	1899	—	168	—	—	163
—	1900	—	207	—	—	189
—	1901	—	168	—	—	147

En 1903, enfin, un nouveau petit *Asile temporaire* a été édifié aux frais de l'œuvre sur un terrain lui appartenant à Billancourt, boulevard de Strasbourg, 217.

En 1888, l'Administration pénitentiaire prit le parti d'envoyer à Nanterre les femmes condamnées à moins de deux mois de prison, à Doullens les femmes condamnées à plus de deux mois et moins d'un an. La maison de Saint-Lazare resta surtout affectée aux femmes de la 2e section, c'est-à-dire aux prostituées, dont l'œuvre s'était exceptionnellement occupée, bien que le public, trompé par son nom, eût souvent cru le contraire.

Les femmes que la Société patronnait étant réparties en plusieurs prisons, et Saint-Lazare n'en conservant presque plus, le conseil trouvait naturel et utile d'adopter pour elle une dénomination nouvelle. Il choisit la suivante : « Œuvre des petits asiles temporaires pour la préservation et le patronage des femmes et de leurs enfants (ancienne Œuvre des libérées de Saint-Lazare). »

Mais, le Conseil d'État ne l'autorisant à prendre cette dénomination qu'à la condition de faire disparaître complètement l'ancienne, celle sous laquelle l'œuvre s'était fondée, développée, fait connaître, le conseil ne put consentir à ce sacrifice, et la Société garda son nom primitif, bien que devenu inexact et incomplet.

Depuis sa réorganisation, l'œuvre a vu ses recettes s'élever de 5,726 fr. en 1882 à près de 21,000 en 1901. Ses dépenses ont varié, dans l'intervalle, de 8,774 francs en 1887 à plus de 19,000 en 1901. Outre les bons de nourriture, les vêtements et les secours en argent qu'elle donnait, chaque année, à ses patronnées, l'œuvre s'efforçait d'assister plus efficacement les plus âgées d'entre elles, en les faisant entrer dans un asile de vieillards.

Au cours du dernier exercice (1901-1902), cette Société, qui compte aujourd'hui plus de 700 membres, a fait faire 2,049 visites, distribué de 5,000 à 6,000 francs de secours, en espèces ou en vêtements, 2,972 francs de bons de nourriture. Elle a obtenu pour ses patronnées 27 libérations conditionnelles, 38 applications de la loi Bérenger, 25 mises en liberté provisoires et 2 grâces.

3646. — **Société centrale de patronage pour les libérés**, rue du Débarcadère, 17 (précédemment rue Labie, 3). — Pratique le patronage individuel ; a créé le patronage international avec la Suisse, l'Angleterre, la Belgique et l'Italie.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1900 a patronné 3,354 libérés français et 2,755 libérés étrangers.

3647. — **Œuvre protestante des prisons de femmes**, rue Michel-Bizot, 21. — Fondée en 1841. — Dirigée par un comité que préside Mme Henri Mallet.

Cette œuvre fut fondée (sous le nom d'*Association de dames autorisées à visiter les détenues protestantes de la prison de Saint-Lazare*), sur l'initiative de quelques personnes charitables qui, sachant tout ce que Mme Fry avait fait en faveur des prisonniers d'Angleterre, désiraient l'imiter, après avoir pris les conseils de son expérience.

Venue à Paris tout exprès, Mme Fry en visita avec soin les diverses prisons; puis, réunissant les dames qui l'y avaient appelée, elle leur communiqua le résultat de ses observations, leur indiqua les réformes qui lui semblaient les plus urgentes, et les engagea vivement à porter leurs premiers efforts sur la prison de Saint-Lazare, où se trouvaient alors 950 femmes.

A la suite de cette réunion, une première association, composée à la fois de dames catholiques et protestantes, tenta de se fonder. Mais, les catholiques s'en étant presque aussitôt retirées, les dames protestantes formèrent entre elles un comité définitif. Ce comité, composé de Mmes Cuvier, Dumas, Juncker, Martin-Paschoud, la comtesse de Montigny-Jaucourt, Malter, Adèle Monod, la baronne Mallet, Émilie Mallet, la baronne Pelet, la baronne de Sabune, la comtesse de Pertbuis et Voidel, écrivit, le 2 mai 1839, à M. Delessert, préfet de police, pour lui demander l'autorisation de visiter les protestantes détenues à Saint-Lazare, s'engageant à n'user de cette permission qu'avec une grande prudence.

L'autorisation qu'elles sollicitaient leur ayant été accordée, les dames de l'œuvre — parmi lesquelles il est juste de nommer Mlle Louise Dumas, qui, ayant concouru à sa fondation, en resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 52 ans, le membre le plus actif — n'ont jamais cessé, depuis, de faire des visites régulières, et à peu près quotidiennes, aux détenues protestantes; de visiter les détenues malades à l'infirmerie; de s'entretenir avec les autres soit isolément, soit par groupes de la même catégorie; de les réunir chaque dimanche, dans une petite salle dite Oratoire protestant, à huit heures du matin et à deux heures de l'après-midi.

L'œuvre continue à patronner, après leur libération, les femmes qu'elle a visitées à Saint-Lazare ou à Nanterre, même celles qui sortent des maisons de Doullens ou de Clermont, dont l'accès lui a été plus récemment ouvert. Elle recommande aux sociétés de patronage de divers pays celles qui, étant étrangères, ont été frappées d'expulsion. Elle en rapatrie d'autres à ses frais; aux autres, enfin, elle donne des vêtements, procure un emploi, et, en attendant qu'elle les ait placées, elle les recueille pour un temps indéterminé dans son asile-atelier fondé en 1882, rue Montparnasse, transféré en 1890, boulevard de Vaugirard, et, depuis, rue Michel-Bizot, 21, où il se trouve actuellement.

3648. — **Société de patronage des détenues et des libérées protestantes**, rue Michel-Bizot, 21. — Dirigée par un Comité que préside Mme Schlumberger de Witt. — Fondée, comme section de l'*Œuvre protestante des prisons de femmes*, elle n'avait d'abord pour but que le relèvement des femmes détenues. Devenue, en 1892, une œuvre distincte, elle a commencé à s'occuper également des jeunes filles, et avec le secours de l'Œuvre des prisons, qui y a affecté le produit d'un legs de Mlle Louise Dumas, elle a fondé une maison à Levallois-Perret pour ses plus jeunes pupilles.

3649. — **Société de patronage des jeunes adultes** *détenus dans les prisons du département de la Seine*, rue Saint-Maur, 1. — Fondée sur

l'initiative de M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite-Roquette, par plusieurs membres de la *Société générale des prisons*, au mois de mars 1895. Autorisée au mois de mai suivant. — A pour but de soustraire les jeunes détenus adultes (entre 16 et 21 ans) aux dangers de la récidive, en leur offrant pendant leur détention, comme après leur libération, son appui matériel et moral.

Si, parmi les jeunes libérés de cet âge — dont le nombre a quadruplé depuis 1840 — les récidives atteignaient l'énorme proportion de 60 pour 100, l'abbé Milliard et les hommes de bien qui lui offrirent leur concours l'attribuaient, pour une bonne part, à la situation où se trouvaient la plupart des libérés en quittant la Petite-Roquette : sans parents pour les recevoir, ni patrons pour les employer; presque fatalement destinés, par leur isolement et leur oisiveté, à être ramassés comme vagabonds ou repris pour de nouveaux délits.

C'est pour les soustraire à ce danger que s'était déjà formée la *Société de protection des engagés volontaires*, dont nous avons constaté la salutaire influence. Mais cette Société ne pouvait recueillir tous les jeunes adultes libérés. Ceux qui avaient moins de 18 ans lui échappaient; et parmi ceux qui avaient atteint l'âge de contracter un engagement, un certain nombre en étaient empêchés soit par leurs infirmités ou l'insuffisance de leur développement physique, soit par de graves raisons de famille ou par le refus d'admission de l'autorité militaire.

C'est cette regrettable lacune qu'avec le bienveillant appui de l'administration pénitentiaire et la haute approbation diocésaine les fondateurs de la nouvelle Société se sont proposé de combler.

Pour y parvenir les membres de cette Société visitent dans les prisons du département de la Seine les jeunes adultes de 16 à 21 ans, y recherchent ceux qui manifestent un repentir sincère et la ferme volonté de rentrer dans la vie régulière, s'intéressant surtout à ceux que leur âge ou un motif quelconque empêcheraient de contracter un engagement volontaire.

La Société recueille, à leur sortie de la maison d'arrêt, les jeunes libérés qui lui sont désignés par ses visiteurs. Elle leur ouvre un atelier installé par elle, 22, rue Pétion, où elle leur donne un travail proportionné à leurs forces. Ses pupilles, logés et nourris, à ses frais, dans un hôtel voisin, y passent une période d'épreuve de 2 à 3 mois, pendant laquelle ils sont traités comme des ouvriers, et étant payés à leurs pièces reçoivent un salaire variant de 75 cent. à 2, 3 et 4 francs. Si le salaire qu'ils ont gagné dépasse la somme allouée pour leur entretien, l'excédent leur est attribué.

Quand, après avoir observé ses pupilles pendant ce temps d'épreuve, la Société s'est assurée de leurs bonnes dispositions et de leur sincère désir de travailler, elle cherche à les placer chez un patron, en continuant à les surveiller. Outre les jeunes gens condamnés pour divers délits, la Petite-Roquette contient des mineurs enfermés par voie de correction paternelle : la Société s'intéresse également à eux, et l'un de ses membres, ancien doyen de Faculté, s'est spontanément offert à les visiter.

Pendant la première année de son existence, la *Société de patronage des*

jeunes adultes avait déjà patronné 102 jeunes gens. Depuis sa fondation jusqu'au 1er février 1903, elle en a reçu dans son atelier 1170 et placé par elle-même 480, parmi lesquels les cas de récidive n'ont été que de 4 pour 100. Ils étaient de 60 pour 100 à la Petite-Roquette avant la fondation du patronage.

La Société a créé, en 1890, un vestiaire spécial pour ses jeunes pupilles.

3630. — **Société de patronage des prévenus acquittés de la Seine,** rue Broca, 136. — Fondée, en 1836, par un groupe de magistrats de Paris, MM Picot, Lamy, Casenave, Rigal, etc., sur l'initiative de M de Metz, conseiller à la Cour royale, le futur créateur de la colonie de Mettray. Administrée par un conseil dont le président du tribunal civil est le président de droit — *Reconnue établ d'util. publ.* en 1900.

Voulant accomplir un acte de justice envers des innocents qu'une détention préventive avait privés de tout moyen d'existence, les fondateurs de cette œuvre se proposaient au début de recueillir seulement les individus remis en liberté après une ordonnance de non-lieu ou un acquittement et qui ont eu à souffrir de cette détention.

Réservée à cette catégorie de prévenus, leur protection n'aurait eu que trop rarement l'occasion de s'exercer. Elle s'étendit presque aussitôt à une classe beaucoup plus nombreuse : celle des individus traduits en justice pour des délits de vagabondage, de mendicité ou d'autres insuffisamment caractérisés, et libérés après une très courts détention. Ce qui devait être à l'origine une œuvre de réparation devint surtout alors une œuvre de bienfaisance.

Elle a conservé ce rôle et l'a toujours bien rempli, sans recevoir des ressources exceptionnelles qui donnèrent à certaines institutions charitables un développement inattendu, mais sans subir de ces retours de fortune qui en ont compromis d'autres.

Depuis 1850 — car aucun document ne permet de remonter sûrement plus haut — la moindre de ses recettes a été de 3,136 francs (1852), la plus élevée de 8,003 francs (en 1879).

Suivant l'état de sa caisse et surtout suivant le nombre des clients qui lui étaient adressés par les magistrats devant lesquels ils avaient comparu (car elle n'en reçoit qu'à cette condition), le chiffre de ses assistés a varié de 264 (en 1852) à 1,269 en 1882 (1).

La Société logea d'abord les individus que, dès le mois de septembre 1836, elle avait commencé à recueillir, dans une maison meublée de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, l'*Hotel de Stuttgard*, ne considérant cette installation que comme provisoire, et décidée à les hospitaliser, dés qu'elle le pourrait, dans un asile spécial, avec un directeur à sa tête. En 1839, cet asile fut intallé modestement rue des Anglaises, où il resta jusqu'en 1854.

(1) Quand tous les lits de sa maison d'asile sont occupés, l'œuvre adresse et recommande les patronnés qu'elle ne peut loger à un asile privé d'hospitalité de nuit.

A cette époque il fut transféré rue de Lourcine (devenue rue Broca), 136, dans un local mieux aménagé et contenant aujourd'hui 14 lits, dont 2 sont réservés aux femmes.

Les individus admis à l'asile n'y pouvaient autrefois rester que trois jours. Ce délai était bien court pour leur permettre de trouver du travail : le conseil de l'œuvre, préférant réduire les admissions et rendre l'assistance plus efficace, laissa au directeur la faculté de le prolonger, selon les cas, jusqu'à dix jours; en fait, sa durée moyenne ne dépasse pas cinq jours.

Les hôtes temporaires de l'asile reçoivent, pendant chaque journée qu'ils y restent, deux bons repas qui leur sont servis chez un restaurateur du quartier et sont remplacés, dans le cas où les courses qu'ils ont à faire les tiendraient éloignés, par des bons de fourneaux. Des vêtements sont donnés aux plus misérables.

De 1890 à 1899 — la dernière période décennale dont les résultats soient connus — les recettes annuelles de l'œuvre ont été, en moyenne, de 5,512 francs, ses dépenses de 5,509 francs

Pendant cette période la *Société de patronage* a assisté 5,744 individus (soit, en moyenne, 574 par an), sur lesquels — 2,091, à la connaissance de l'œuvre, ont trouvé du travail; — 125 ont contracté un engagement militaire; — 775 ont été rapatriés; — 94 ont été admis dans un hôpital ou dans un hospice.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1900, elle a reçu dans sa maison d'asile **35,971** assistés (soit, en moyenne, 562 par an).

XLVII

HOPITAUX DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE (1)

HOPITAUX GÉNÉRAUX

3651. — **Hôtel-Dieu,** place du Parvis-Notre-Dame. — 880 lits (539 de médecine; — 153 de chirurgie; — 59 pour les maladies des yeux; — 53 pour accouchements, avec 66 berceaux; — 40 lits de crèche, dont 6 de

(1) Avant la Révolution, il y avait à Paris 48 hôpitaux ou hospices, publics ou privés, contenant ensemble 20,000 lits environ.

Aujourd'hui, en dehors des établissements privés destinés aux malades ou aux vieillards, l'administration de l'Assistance publique dispose de 23,371 lits,

médecine et 4 de chirurgie). — Desservi depuis le milieu du treizième siècle par les *Sœurs Augustines hospitalières*. — Reçoit les malades des quartiers de l'*Arsenal*, *Sainte-Avoie*, *Bonne-Nouvelle*, les *Enfants-Rouges*, *Saint-Gervais*, les *Halles*, *Saint-Merry*, *Notre-Dame*, et des *Arts et Métiers*.

Journées de traitement en 1900 : 248,077.

L'Hôtel-Dieu est l'un des plus anciens hôpitaux de l'Europe (1). La fondation en est attribuée par une tradition constante à saint Landry, évêque de Paris sous Clovis II, qui, à la suite de l'épidémie causée par la famine de 651, en aurait jeté les bases en assurant son existence par une importante donation. Il fut pendant longtemps le seul hôpital de Paris. A la fin du douzième siècle pourtant, il ne comprenait encore que deux salles. Successivement agrandi par Philippe-Auguste et Henri IV, il reçut d'eux des privilèges et des immunités de diverses sortes. D'abord dirigé par les chanoines de Notre-Dame, il fut placé en 1505 sous l'administration de gouverneurs laïques pris parmi les notables bourgeois de Paris, remplacés en 1634 par une commission dont la composition fut encore modifiée en 1690.

En 1838, pour continuer la ligne des quais, on dut démolir un des bâtiments dont il se composait, en construire un autre séparé par une rue du reste de l'hôpital, auquel le reliait une passerelle. Dès cette époque, on jugeait son installation très défectueuse et l'on songeait à le reconstruire complètement. L'exécution de ce projet ne fut commencée que sous le second Empire, en 1864, et l'hôpital réédifié ne fut inauguré qu'en 1878.

Quant aux *Sœurs Augustines hospitalières*, leur histoire se confond avec celle de l'Hôtel-Dieu. Leur Congrégation est née avec lui et pour lui. En

répartis entre 23 hôpitaux, une maison de santé, 5 hospices et 6 maisons de retraite.

Le nombre des lits d'hôpitaux, quoiqu'il ait presque doublé depuis cinquante ans, est encore loin de suffire aux besoins des classes indigentes, puisque celui des malades ajournés faute de place dépasse assez sensiblement celui des malades admis.

Mais si, depuis la fin du siècle dernier, le nombre des malades que peut hospitaliser l'Assistance publique ne s'est pas accru proportionnellement au chiffre de la population parisienne, les conditions de cette hospitalisation, du moins, se sont sensiblement améliorées et tendent à s'améliorer sans cesse. Dans les constructions nouvelles, l'administration hospitalière s'est de plus en plus appliquée à espacer les lits des malades, à ménager pour chacun un plus grand cube d'air. Nous sommes donc loin du temps où Tenon constatait que les 1,219 lits de l'Hôtel-Dieu contenaient 3,418 individus, soit près de trois malades chacun en moyenne, et que, quand les malades affluaient, on en mettait jusqu'à 4 dans les petits lits, jusqu'à 6 dans les grands.

Les malades sont admis — sur avis conforme du chef du service des consultations, ou, à défaut de celui-ci, de l'interne de garde — par le directeur de chaque hôpital.

Ceux qui sont inscrits sur les listes du bureau de bienfaisance, ou dont l'indigence est reconnue, après enquête, sont admis gratuitement. Les autres doivent payer 3 fr. 30 par jour dans les services de médecine, 5 francs dans les services de chirurgie.

(1) Existaient seulement avant lui l'Hôtel-Dieu de Lyon, datant du sixième siècle, et deux ou trois autres peut-être.

lui assignant l'Hôtel-Dieu pour demeure, le décret de 1810 qui les autorisa ne fit que reconnaître un fait, car jamais elle n'en eut d'autre

Nombre des journées de traitement en 1900 : 341,107.

3652. — **Hôpital de la Pitié**, rue Lacépède, 1. — 740 lits (512 de médecine, — 164 de chirurgie, — 14 pour ovariotomie, — 12 pour accouchements, — 23 bereeaux, — 5 lits de crèche pour médecine). Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers du *Jardin des Plantes*, de la *Salpêtrière*, la *Sorbonne*, *Saint-Victor*, et des communes d'*Antony*, *Chevilly*, *Choisy-le-Roi*, *Fresnes*, *Gentilly*, *Ivry*, l'*Hay*, *Rungis*, *Thiais*, *Villejuif* et *Vitry*.

Journées de traitement en 1900 : 248,077.

Avait été fondé en 1612, comme refuge de mendiants.

3653. — **Hôpital de la Charité**, rue Jacob, 47. — 613 lits (338 de médecine, — 153 de chirurgie, — 50 pour accouchements, — 54 berceaux, — 14 lits de crèche pour médecine, 4 pour ovariotomie). — Desservi par un personnel laïque — Reçoit les malades des quartiers de *Saint-Germain-l'Auxerrois*, *Saint-Germain-des-Prés*, *Gaillon*, le *Mail*, la *Monnaie*, *Notre-Dame-des-Champs*, l'*Odéon*, le *Palais-Royal*, la *Place Vendome*, *Saint-Thomas-d'Aquin* et *Vivienne*.

Journées de traitement en 1900 : 218,768.

Fondé en 1607 par Marie de Médicis, l'hôpital de la Charité fut richement doté par Claude Bernard, bourgeois de Dijon, qui, en entrant dans les ordres, se dépouilla de son immense fortune en faveur de diverses œuvres de charité.

3654. — **Hôpital Saint-Antoine**, Faubourg-Saint-Antoine, 184 — 901 lits (549 de médecine, — 8 d'isolement, — 139 de chirurgie, — 6 pour ovariotomie, — 32 pour laryngologie, — 65 pour accouchement, — 78 berceaux, — 20 lits de crèche pour médecine, — 4 lits de nourrices). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers de *Bel-Air*, *Bercy*, *Sainte-Marguerite*, *Picpus*, les *Quinze-Vingts*, la *Roquette*, *Charonne*, les *Archives* (pour la chirurgie seulement), et des communes d'*Alfortville*, *Bonneuil*, *Bry-sur-Marne*, *Champigny*, *Charenton*, *Créteil*, *Fontenay-sous-Bois*, *Joinville-le-Pont*, *Maisons-Alfort*, *Montreuil*, *Nogent-sur-Marne*, le *Perreux*, *Saint-Mandé*, *Saint-Maur*, *Saint-Maurice*, *Vincennes*.

Journées de traitement en 1900 : 358,366.

L'hôpital Saint-Antoine fut installé en 1796, par décret de la Convention, dans une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui venait d'être reconstruite à grands frais. Un bâtiment contenant 150 lits y fut ajouté en 1861. Un pavillon de 90 lits y a été construit depuis, par suite d'une donation de M. Moïana, dont il porte le nom (1).

(1) En 1878, M. Moïana avait légué un million à la ville de Paris « pour construire un hôpital ».

3655. — **Hôpital Necker**, rue de Sèvres, 151. — 458 lits (231 de médecine, — 141 de chirurgie, — 64 pour maladies des voies urinaires, — 6 pour ovariotomie, 16 berceaux, — 16 lits de crèche pour médecine). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers d'*Auteuil, Grenelle, Javel, Saint-Lambert, Necker*, et des communes de *Clamart, Issy* et *Malakoff*.

Journées de traitement en 1900 : 164,631.

Fut installé en 1779 dans un ancien couvent de Bénédictins, le roi ayant accordé une somme annuelle de 42,000 francs pour y faire l'essai d'un hôpital de 120 lits, sur l'intercession de Mme Necker, qui s'était chargée de le surveiller, de le diriger et qui contribua de ses deniers à l'entretenir. Il porta d'abord le nom d'*Hôpital des paroisses de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou*. Pendant la Révolution, on l'appela *Hopital de l'Ouest*. Il reçut plus tard le nom de celle qui en avait déterminé et assuré la fondation. Devenu insuffisant et insalubre, il fut reconstruit en 1850.

3656. — **Hôpital Cochin**, Faubourg-Saint-Jacques, 47, et **annexe** (1). — 817 lits (229 de médecine, — 152 pour maladies vénériennes, — 40 pour dermatologie, — 21 d'isolement, — 208 de chirurgie, — 104 de chirurgie vénérienne, — 63 de gynécologie chirurgicale). — Desservi par un personnel laïque. Reçoit les malades des quartiers de la *Gare, Croulebarbe*, la *Maison-Blanche, Montparnasse*, la *Santé*, le *Val-de-Grâce*, et des communes d'*Arcueil, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Fontenay-aux-Roses, Orly, Plessis-Piquet* et *Sceaux*.

Journées de traitement en 1900 : 174,437.

Fondé en 1780 par la libéralité personnelle et les sollicitations charitables de l'abbé Cochin, l'hôpital qui porte son nom ne contenait à l'origine que 38 lits. La Convention en porta le nombre à 80.

3657. — **Hôpital Lariboisière**, rue Ambroise-Paré, 2. — 968 lits (310 de médecine, — 22 de laryngologie, — 144 pour tuberculeux, — 288 de chirurgie, — 48 pour maladies des voies urinaires, — 20 pour maladies des yeux, — 2 pour ovariotomie, — 56 pour accouchements, — 64 berceaux, — 14 lits de crèche). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la *Chapelle*, la *Chaussée-d'Antin, Clignancourt, Saint-Georges*, la *Goutte-d'Or*, le *Faubourg-Montmartre*, la *Porte-Saint-Denis*, la *Porte-Saint-Martin, Rochechouart, Saint-Vincent-de-Paul*, l'*Hopital Saint-Louis* (pour la médecine seulement), et des communes de *Bondy, Drancy, Dugny, Épinay*, l'*Ile Saint-Denis, Pantin*, le *Pré-Saint-Gervais, Pierrefite, Saint-Denis, Stains* et *Villetaneuse*.

Journées de traitement en 1900 : 471,095.

Cet hôpital, dont la construction avait été commencée en 1846, devait

(1) L'ancien *hôpital Ricord* est devenu l'*hôpital Cochin-annexe*. Pour réunir ces deux établissements en un seul, il n'y eut qu'à démolir le mur qui les séparait

porter le nom de *Louis-Philippe*. En 1848, il fut nommé *Hopital de la République*; en 1852, *Hôpital du Nord*, et un peu plus tard, la comtesse de Lariboisière ayant fait à l'Assistance publique un legs considérable, il reçut le nom de cette bienfaitrice des pauvres.

3658. — **Hôpital Beaujon,** Faubourg-Saint-Honoré, 208. — 624 lits (249 de médecine, — 217 de chirurgie, 80 pour accouchements, — 69 berceaux, — 9 lits de crèche pour médecine). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers des *Bassins*, des *Batignolles*, des *Champs-Élysées*, de l'*Europe*, la *Madeleine*, la *Muette*, la *Plaine-Monceau*, la *Porte-Dauphine*, le *Roule*, les *Ternes*, et des communes d'*Asnières*, *Boulogne*, *Clichy*, *Colombes*, *Bois-Colombes*, *Courbevoie*, *Gennevilliers*, *Levallois-Perret*, *Nanterre*, *Neuilly*, *Puteaux* et *Suresnes*.

Journées de traitement en 1900 : 284,007.

Cet établissement, fondé en 1784 par le fermier général Beaujon, qui avait consacré 1,500,000 francs à sa construction et l'avait doté de 25,000 livres de rente, était destiné par lui à servir d'école aux enfants de la commune du Roule. Il fut converti, en 1795, en hôpital, et notablement agrandi vers le milieu de ce siècle.

3659. — **Hôpital Tenon,** rue de la Chine, 4. — 919 lits (521 pour maladies aiguës, — 30 pour maladies chroniques, — 232 pour chirurgie, — 36 pour accouchements, — 74 berceaux, — 20 lits de crèche pour médecine, — 6 pour chirurgie). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers *Saint-Ambroise*, de l'*Amérique*, *Belleville*, *Saint-Fargeau*, le *Père-Lachaise*, le *Combat*, la *Route de Flandre*, et de la commune de *Villemomble*.

Journées de traitement en 1900 , 472,945.

A été fondé en 1878.

3660. — **Hôpital Andral,** rue des Tournelles, 35. — 100 lits (tous de médecine). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit (pour la médecine seulement) les malades des quartiers des *Archives* et de la *Folie-Méricourt*.

Journées de traitement en 1900 : 30,012.

A été fondé en 1880 dans le bâtiment occupé, jusqu'en 1867, par la Filature des indigents, et depuis par la direction des nourrices.

3661. — **Hôpital Laënnec,** rue de Sèvres, 42. — 610 lits (240 pour maladies aiguës, — 235 pour maladies chroniques, — 95 de chirurgie, — 20 berceaux, — 20 lits de crèche). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers de l'*Ecole-Militaire*, du *Gros-Caillou* et des *Invalides*.

Journées de traitement en 1900 : 223,891.

Cet hôpital a été installé dans les anciens bâtiments de l'hospice des femmes incurables, fondé au milieu du dix-septième siècle par Marguerite

Rouillé, veuve d'un conseiller au Parlement, et richement doté par le cardinal de La Rochefoucauld et un bienfaiteur anonyme.

3662. — **Hôpital Broussais**, rue Didot, 96. — 270 lits (126 pour maladies aiguës, — 80 pour maladies chroniques, — 64 de chirurgie). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers du *Petit-Montrouge* et de *Plaisance*, et ceux des communes de *Montrouge*, *Vanves*, et *Châtillon*.

Journées de traitement en 1900 : 136,673.

A été fondé en 1884.

3663. — **Hôpital Bichat**, boulevard Ney, 160. — Fondé en 1882. — 200 lits (123 de médecine, — 69 de chirurgie et ovariotamie, — 8 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers des *Epinettes*, des *Grandes-Carrières*, et de ceux des communes d'*Aubervilliers*, *Bobigny*, le *Bourget*, la *Courneuve* et *Saint-Ouen.*.

Journées de traitement en 1900 : 120,007.

3664. — **Hôpital Boucicaut**, rue de la Convention. — Construit en exécution d'un legs de Mme Boucicaut à l'administration de l'Assistance publique, le dotant d'une rente de 220,000 francs. — Ouvert en 1897. — Desservi, selon la volonté de la testatrice, par les *Religieuses Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu*. — 238 lits (54 pour maladies aiguës, — 80 pour maladies chroniques, — 8 d'isolement, 88 de chirurgie, — 27 d'accouchements, — 10 de gynécologie, — 25 berceaux). — Reçoit les malades des quartiers de la *Muette*, *Auteuil*, *Javel*,, des communes de Boulogne et d'Issy-les-Moulineaux.

Journées de traitement en 1900 : 93,449.

HOPITAUX SPÉCIAUX

3665. — **Hôpital du Bastion 27**. — Installé en 1903. — Desservi par un personnel laïque. — 106 lits.

Ne reçoit que les malades chroniques qui lui sont envoyés par les autres hôpitaux.

3666. — **Hôpital Temporaire**, porte d'Aubervilliers. — Fondé en 1884. — 262 lits (tous de médecine). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades atteints de maladies contagieuses.

3667. — **Hôpital Saint-Louis**, rue Bichat, 42. — 1390 lits (46 pour maladies aiguës, — 312 pour la teigne, — 588 pour maladies de la peau, — 258 de chirurgie, — 56 pour accouchements, — 30 d'isolement, — 50 ber-

ceaux). — Desservi par les *Religieuses Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu*. Est affecté au traitement des maladies de la peau. — Reçoit en outre, pour la chirurgie seulement, les malades des quartiers du *Combat*, de la *Folie-Méricourt*, de *l'Hopital-Saint-Louis*, de la *Route-de-Flandre* et de la *Villette*.

L'*Hopital Saint-Louis* reçoit également des malades payants, moyennant une indemnité de 5 à 6 francs par jour, au pavillon Gabrielle pour les hommes, au pavillon Emery pour les femmes.

A été fondé par Henri IV, en 1607, comme une succursale de l'Hôtel-Dieu trop encombré pour recevoir les contagieux. Placé jusqu'en 1789, ainsi que l'hospice des Incurables et l'hospice Sainte-Anne, sous la même administration.

3668. — **Hôpital Broca**, rue Broca, 111. — 296 lits (46 pour maladies de peau, — 174 pour maladies vénériennes, — 6 d'accouchements, — 58 de gynécologie, — 12 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. Est specialement, mais non exclusivement, affecté au traitement des maladies syphilitiques chez les femmes.

Ancien couvent des Cordelières, acquis par l'Administration en 1835, pour le convertir en hôpital, à MM. Debelleyme et Cochin, qui avaient tenté d'y fonder un refuge. Se nommait autrefois *Hopital de Lourcine*.

3669. — **Hôpital du Bastion 29.** — Desservi par un personnel laïque. — 120 lits (103 pour maladies aiguës, — 17 pour malades douteux).

Soit pour l'ensemble des hôpitaux généraux et spéciaux généraux et spéciaux d'adultes : 10,512 lits (1).

(1) Les hôpitaux de l'Assistance publique sont exclusivement réservés aux personnes atteintes de maladies *aiguës*, ayant leur domicile de secours à Paris ou tombées malades à Paris.

Les malades étrangers à la circonscription d'un hôpital ne peuvent y être reçus que sur une demande écrite et motivée du chef de service, transmise par le directeur de l'hôpital au directeur de l'Assistance publique, qui décide de l'admission.

Les malades chroniques ne peuvent être admis dans les hôpitaux ayant des quartiers qui leur soient affectés que s'ils étaient déjà soignés dans un service de maladies aiguës et si le chef du service a demandé leur translation.

Les frais de séjour dans les hôpitaux sont recouvrés sur les personnes reconnues *indigentes*, au taux du prix de journée ainsi établi : Adultes : service de medecine, 3 fr. 30; service de chirurgie ou d'accouchement, 5 francs. — Enfants : service de médecine, 2 fr. 80; service de chirurgie, 3 fr. 50.

Pour les victimes d'*accidents du travail*, le prix de journée provisoire réclamé aux patrons responsables est de 2 fr 50, représentant les frais médicaux et pharmaceutiques.

Ces frais de séjour sont recouvrés par voie de simples états exécutoires signés par le préfet.

Des secours de 1 franc, 1 fr. 50 ou 2 francs par jour sont alloués aux malades qui consentent à quitter l'hôpital avant complète guérison et à recevoir les soins du médecin de l'Assistance à domicile. Un fonds de 72,000 francs est affecté par le conseil municipal à cette destination.

A l'aide d'un emprunt de 45 millions qu'elle est autorisée à émettre, l'admi-

3670. — **Hôpital du canton**, à Charenton. — Annexe de la *Maison nationale de Charenton*, entretenu par elle (Voir section LIX). — Desservi par un personnel laïque. — 16 lits.

Reçoit gratuitement les hommes indigents malades, domiciliés dans le canton.

Ce petit hôpital fut fondé avec 14 lits, par Sébastien Leblanc, contrôleur général des guerres, en 1641. Ce fut le berceau de la *Maison nationale* qui, en vertu de la fondation primitive, pourvoit à son entretien.

XLVIII

HOPITAUX PRIVÉS

3671. —**Hôpital Saint-Joseph**, rue Pierre-Larousse, 1 et 7. — Fondé par l'initiative privée; ouvert en 1884, desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Administré par un conseil que président M. l'abbé Fages, vicaire général, et Mme la duchesse d'Estissac. — 316 lits.

Reçoit gratuitement les malades, hommes, femmes et enfants pauvres de Paris — ceux de la province et ceux qui ne sont pas tout à fait indigents moyennant une indemnité journalière de 3 francs dans les salles et de 5 francs en chambres particulières (tous frais compris).

La fondation, le développement de cette œuvre constituent l'une des plus brillantes *campagnes* de la charité chrétienne à Paris. M. le comte d'Haussonville en rédigeait le bulletin, avec une éloquente concision, dans son rapport sur l'exercice 1894 : « Quarante-six mille mètres de terrain achetés; huit pavillons construits, 9,445 malades soignés, et tout cela en neuf ans, c'est ainsi que votre passé se résume. »

L'*Hopital Saint-Joseph* est composé de pavillons entièrement isolés sur leurs quatre faces; entourés de jardins; reliés entre eux seulement par des galeries en sous-sol et des promenoirs à jour; il se divise en deux parties :

Le *Petit Hôpital*, comprenant quatre pavillons qui contiennent ensemble 60 lits d'enfants (médecine et chirurgie), et 15 lits de femmes pour le service des spécialités (maladies des yeux, des oreilles ou du larynx;

nistration de l'Assistance publique compte entreprendre d'importants et très utiles travaux, parmi lesquels nous citerons : la reconstruction de l'hôpital de la Pitié, de l'hôpital Broca et de l'hôpital Cochin; la construction d'un hôpital de contagieux et d'un hôpital de tuberculeux; l'agrandissement de l'hôpital de Berck-sur-Mer et du sanatorium d'Hendaye.

Le *Grand Hopital*, comprenant (en dehors des services généraux : administration, cuisines, buanderie, machines, désinfection, service des morts), deux pavillons affectés au service de la chirurgie (50 lits d'adultes, plus 6 chambres d'isolement, pour femmes seulement) et cinq pavillons affectés au service de la médecine (186 lits).

Outre les pavillons destinés au traitement des malades, l'*Hôpital Saint-Joseph* comprend encore plusieurs salles d'opérations, un laboratoire de bactériologie et une installation de radiographie. Enfin il possède, depuis 1885, au Tremblay, près Villepinte, une maison de convalescence pour les femmes ou jeunes filles qui le quittent, trop faibles encore pour se remettre au travail (voir section LIV).

C'est en 1878 qu'un petit nombre de personnes charitables se concertèrent pour fonder un hôpital privé dont elles songeaient d'abord à faire une annexe de la Faculté libre de médecine. Elles apprirent qu'un terrain de 20,000 mètres, fort bien situé entre la rue de Vanves et la rue Didot, se trouvait à vendre; mais que pour profiter de cette occasion il fallait se hâter. Dans une réunion provoquée par Mgr d'Hulst, elles souscrivirent immédiatement entre elles la somme nécessaire, et une société civile fut aussitôt formée pour conclure l'opération. En 1880, trouvant l'occasion de doubler le terrain primitif, la *Société anonyme hospitalière* n'hésita pas à assumer cette nouvelle charge; puis elle entreprit la construction du premier pavillon, qui fut ouvert, avec 25 lits, au commencement de 1885.

L'œuvre grandit vite : au lieu de 25 lits, elle en eut bientôt 56, puis 90, puis 180; enfin, comme nous l'avons indiqué, 315, — en attendant que l'achèvement du plan général et la construction des nouveaux pavillons qu'il prévoit lui en donnent plus de 500.

En développant ainsi l'œuvre primitive la *Société hospitalière* et le conseil d'administration de l'hôpital voyaient naturellement leur budget s'élever d'année en année. Les dépenses qui, la première année, n'avaient pas dépassé 20,000 francs, s'élevaient dès l'année suivante à 66,000 francs; — en 1890, à 120,000 francs; — en 1892, à 136,000 francs; — en 1893, à 156,000 francs; — en 1895, à 170,000 francs; — en 1896, à 184,000 francs; — en 1897, à 215,000 francs; — en 1898, à 216,000 francs; — en 1899, à 226,000 francs; — en 1900, à 253,000; — en 1901, à 263,000 francs; — en 1902, à 292,000 francs (pour 95,752 journées de traitement).

Mais, pour faire face à ces dépenses croissantes, l'hôpital trouvait des ressources, au moins égales, dont une œuvre annexe, spécialement établie en 1884 dans ce but, l'*Œuvre de Notre-Dame de Consolation*, lui procurait la plus large part, et auxquelles le *Sou des malades* (autre œuvre née en 1891 et ne demandant à ses souscripteurs qu'une contribution de 0 fr. 05 par semaine) devait fournir aussi son contingent.

3672 — **Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à Levallois-Perret,** rue de Villiers, 80 — Fondé, en 1885, par la comtesse Maison et ses filles, la baronne de Mackau et Mme de Vatimesnil. Agrandi en 1886 par suite d'une donation de la princesse de Béthune.

Reconnu établ. d'util. publ. en 1892 (1). Administré par un conseil de messieurs et de dames, dont Mme la marquise Maison est la présidente et M. le baron de Mackau l'administrateur délégué. Desservi par les *Religieuses Dominicaines du tiers ordre régulier.*

Il compte aujourd'hui 70 lits (27 pour hommes, 43 pour femmes), où il reçoit gratuitement les indigents du département de la Seine atteints de maladies aiguës.

Les progrès de cet établissement ont été rapides :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	MALADES traités DANS L'ANNÉE	JOURNÉES de TRAITEMENT
1886	40.000f »	47.276f 25	186	6.406
1887	48 418 50	48.818 50	252	9.673
1888	64 381 35	64.130 40	325	13.428
1889	69 006 20	65.428 65	371	16.632
1890	74.217 85	74 217 85	414	23.137
1891	58.584 15	71.168 40	566	14.532
1892	79.177 13	71.714 45	683	16.873
1893	75.401 02	74.543 05	604	18.887
1894	69.424 37	73.733 60	650	17.056
1895	81.931 11	78 277 40	612	19 237
1896	79.100 19	78.133 20	538	19.242
1897	108.532 39	83 263 98	546	18 978
1898	74.523 39	82 016 02	561	18 213
1899	71.082 72	80.191 70	635	19 674
1900	82.843 »	89.019 20	659	21.271
1901	75.657 35	92.894 50	650	22 643
1902	82.254 20	87.663 05	584	19.565
TOTAUX....	1.234.534f 92	1.262.490f 20	8.736	290 447

soit plus de 1,200,000 francs recueillis et dépensés — pour l'entretien seulement — depuis la fondation de l'hôpital jusqu'au 1er janvier 1903.

Le nombre des lits fondés ou entretenus, qui n'était que de 5 la première année, s'élevait, en 1886, à 7; en 1887, à 14; en 1888, à 23; en 1890, à 24; en 1896, à 26; en 1894, à 29; en 1895, à 33. Il est aujourd'hui de 69 (dont 53 fondés et 16 entretenus)

L'Hopital du Perpétuel Secours avait été installé sur un terrain loué par la Société, moyennant 15,000 francs par an, avec une promesse de vente au prix de 300,000 francs. En 1893, M. Millet étant mort, une somme de 120,000 francs dont Mme Millet avait laissé la jouissance à son mari et légué la nue propriété à l'hôpital, devint exigible. La Société put alors acquérir le terrain au prix convenu, et en payer elle-même le tiers; pour le reste, avancé par deux personnes, elle n'eut plus qu'à servir un intérêt

(1) Le premier parmi les hôpitaux libres.

de 8,500 francs, bientôt réduit à 8,000 grâce à une donation de 10,000 fr. faite par Mme Gamard.

En 1895, une somme de 100,000 francs attribuée à l'Œuvre, sur les fonds du Pari mutuel, lui permit d'acheter un autre terrain contigu à celui qu'elle possédait déjà, et nécessaire pour son développement futur.

En 1899 a été inauguré le *Pavillon Sainte-Marguerite*, contenant 12 lits réservés aux petites filles; et en 1903, le *Pavillon Sainte-Geneviève*, nouvellement reconstruit. La dépense de cette construction (environ 90,000 fr.) a été couverte, pour les deux tiers, par une libéralité testamentaire de Mme Riéra et pour un tiers par une nouvelle allocation sur les fonds du Pari mutuel.

Outre ces diverses libéralités, l'*Hopital du Perpétuel Secours* a reçu de Mlle Le Prieur, par acte authentique du 27 février 1892, une donation de 300,000 francs, qui ne sera réalisable qu'après son décès.

Mais, ses besoins augmentant plus rapidement encore que ses ressources, l'excédent de ses dépenses dut, plus d'une fois, être couvert, l'équilibre maintenu dans son budget, par l'inépuisable générosité de l'une des fondatrices.

L'*Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours* publie un bulletin trimestriel, fondé en 1886.

3673. — **Hôpital de Notre-Dame de Bon Secours**, rue des Plantes, 66. — Desservi par les *Sœurs Augustines hospitalières* (de l'Hôtel-Dieu de Paris). — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

Comme on le verra plus loin (*Asiles de vieillards*), cet établissement, créé par l'abbé Carton, curé de Montrouge, fut légué par lui, quand il mourut, en 1887, au cardinal-archevêque de Paris. Il contenait alors, sur un terrain de 15,500 mètres, deux pavillons pour les vieillards et deux salles provisoires, de 20 lits chacune, pour les malades.

L'asile, aménagé pour 100 vieillards, est resté tel qu'il était; l'hôpital s'est constamment développé.

Le pavillon *Sainte-Thérèse* et le pavillon *Saint-François de Sales*, contenant chacun 28 lits, furent inaugurés le 21 février 1889; le pavillon *Notre-Dame* et le pavillon *Saint-Louis* (pour la chirurgie), contenant chacun 14 lits, le furent au mois de mai.

Deux autres, le pavillon *Sainte-Geneviève* et le pavillon *Saint-Henri*, furent construits en 1894. Le premier fut inauguré au mois d'avril 1896; le second, tout aménagé, l'a été le 15 janvier 1897.

En même temps, on ouvrait deux salles pour le service des consultations et des opérations; et, au commencement de 1896, on créait une lingerie spéciale pour les malades.

Enfin, sur un terrain de 10,600 mètres contigu au terrain primitif et acquis, en 1890, par la société civile qui représente l'hôpital, de nouveaux bâtiments, pouvant contenir 130 nouveaux lits, seront ultérieurement édifiés.

Les pavillons déjà construits en contiennent 140. Les malades indigents

des deux sexes y sont admis gratuitement; 18 chambres particulières sont seules réservées à des malades payants.

L'Hôpital de Bon Secours a reçu :

En 1891,	504 malades,	représentant	19,800	journées de traitement.
1892,	505	—	—	19,973	—
1893,	500	—	—	21,104	—
1894,	491	—	—	22,773	—
1895,	521	—	—	24,138	—
1896,	666	—	—	30,879	—
1897,	905	—	—	40,472	—
1898,	1,080	—	—	45,055	—
1899,	1,069	—	—	47,519	—
1900,	1,062	—	—	47,028	—
1901,	1,125	—	—	48,562	—

Les derniers comptes financiers accusent :

En 1895,	119,657 francs de recettes,		170,437	de dépenses.
1896,	188,706	—	194,991	—
1897,	192,000	—	218,080	—
1898,	197,576	—	238,883	—
1899,	216,175	—	243,131	—
1900,	228,561	—	265,277	—
1901,	219,382	—	258,175	—

Le chiffre des dépenses a donc toujours sensiblement dépassé celui des recettes : la différence a été comblée par les libéralités du cardinal-archevêque de Paris.

L'Hopital de Notre-Dame du Bon Secours publie un bulletin mensuel.

3674. — **Hôpital Péan**, rue de la Santé, 11. — Fondé, en 1892 (sous le nom d'*Hopital international*), par M. le Dr Péan. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny) et par des infirmiers.

En construisant de ses propres deniers cet hôpital exclusivement destiné à la chirurgie, « le Dr Péan n'a pas eu seulement en vue de mettre en pratique la théorie des conditions à remplir pour constituer un établissement hospitalier de ce genre et de continuer l'exercice de la chirurgie en un milieu conforme aux prescriptions de l'asepsie et de l'antisepsie modernes; il a voulu surtout démontrer l'importance que présente, au point de vue de l'hygiène, l'isolement complet des services de la chirurgie, et l'avantage que peuvent offrir des hôpitaux de faible population situés dans des quartiers salubres et d'agglomération peu élevée (1) »

Alors que les hôpitaux de la ville de Paris ne peuvent admettre les

(1) *Une Visite à l'hôpital international*, par Paul Hippeau.

malades indigents de province que si leur département ou la commune payent pour eux une indemnité journalière, les indigents — auxquels l'*Hôpital Péan* est destiné — y sont tous reçus gratuitement, sans aucune condition de domicile ou de nationalité.

Ils y trouvent des soins qu'aucun établissement hospitalier n'aurait pu autrefois, pour n'importe quel prix, offrir à ses pensionnaires payants.

L'*Hopital Péan* n'a pas visé à être un « édifice ». L'extérieur en est fort simple; tout y a été sacrifié au bien des malades, rien à l'apparence.

Les salles de 10 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, et dont les angles sont arrondis pour ôter tout refuge aux microbes, ne contiennent chacune que 8 lits; elles cubent 344 mètres d'air; cet air est purifié par des appareils spéciaux et constamment renouvelé par un double système de ventilation qui donne à chaque malade plus de 100 mètres cubes d'air frais à respirer par heure.

L'eau froide et l'eau chaude qui doivent être employées aux soins des malades sont stérilisées; le blanchissage du linge est fait avec un soin particulier dans la maison.

Si une opération devient nécessaire pendant la nuit, l'installation perfectionnée de l'éclairage électrique permet de la faire aussi facilement, aussi sûrement qu'elle l'aurait été pendant le jour.

Un ascenseur monte les malades aux salles d'opérations dans un fauteuil roulant ou dans un lit.

Grâce à ces minutieuses précautions, la mortalité a été singulièrement réduite dans cet établissement qui, remplissant le but de son généreux donateur, mérite le nom qui lui a été donné d'*Hôpital modèle de la chirurgie*.

En 1902, 595 malades, ayant fourni 15,734 journées de traitement, ont été soignés à l'*Hopital Péan*, — qui, depuis son inauguration, le 26 décembre 1892, jusqu'au 1er janvier 1903, en a reçu **3,340**, fournissant 111,022 journées.

3675. — **Hôpital homéopathique Saint-Jacques**, rue des Volontaires, 37. — Fondé, en 1874 (rue Saint-Jacques, 282), par la *Société médicale homéopathique de France*. — *Reconnue établ. d'util publ.* en 1878. — Desservi par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge*. — Administré par une commission que préside le Dr Jousset. — Dispose de 70 lits, dont 15 lits gratuits de femmes et 10 lits gratuits d'hommes dans les salles communes; — 5 lits dans un sanatorium pour les tuberculeux hommes, payant 1 fr. 50 par jour; — les autres en salle de 6 lits pour malades payant 3 francs, ou en salle de 2 lits pour malades payant 5 francs par jour; ou en chambre particulière pour malades payant 7 à 10 francs par jour.

L'homéopathie n'ayant aucune part dans l'enseignement officiel, quelques médecins homéopathes résolurent, en 1867, de propager leurs doctrines par l'enseignement clinique, ce qui nécessitait la fondation d'un hôpital spécial. Ils avaient réuni un premier fonds fort modique de 586 francs. En mai 1869, ils en avaient recueilli 4,000; en juillet 1870,

33,000 Ils formèrent alors une société civile, qui loua rue Saint-Jacques, 282, une maison qu'elle aménagea pour sa nouvelle destination, et qui contenait 12 lits. A peine ce petit hôpital était installé que, la guerre étant déclarée, il fallut le convertir en ambulance. Le service clinique n'y put commencer que le 1er octobre 1871. La maison de la rue Saint-Jacques devenant insuffisante et tombant presque en ruine, ses fondateurs demandèrent à quelques capitalistes, amis de l'œuvre, de construire une maison appropriée à son usage, et dont elle payerait le loyer. Une *Société anonyme des hopitaux homéopathiques* se constitua en 1882, au capital de 300,000 fr. En quelques mois, ce capital fut souscrit (1). Au mois d'avril suivant, la Société anonyme acheta un terrain rue des Volontaires, où elle fit construire le nouvel hôpital qui fut inauguré le 2 juin 1884, et dans lequel fut introduit un service de chirurgie.

L'*Hopital Saint-Jacques* a reçu, en 1902, 479 malades représentant 13,049 journées de traitement, dont 6,354 absolument gratuites.

Pendant cet exercice, ses recettes se sont élevées à 67,327 francs, ses depenses à 59,387 francs.

3676. — **Hôpital Saint-François,** boulevard Saint-Marcel, 36. — Fondé en 1890. — Desservi par les *Religieuses Franciscaines*. — 40 lits. — Reçoit gratuitement ou moyennant une pension modique, à fixer de gré à gré, en chambres particulières ou en chambres à quatre lits, des femmes atteintes de maladies aiguës. — Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, il a reçu plus de 2,000 malades.

3677. — **Hôpital Saint-Michel,** avenue Sainte-Eugénie, 9 (rue Dombasle, 30). — Fondé en 1888 par l'*Œuvre des petits hopitaux provisoires*. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. Est exclusivement réservé aux malades ayant à subir un traitement chirurgical. — 36 lits (dont 11 pour hommes et 25 pour femmes). — Un quartier spécial, l'*Asile Saint-Vincent*, est réservé aux malades atteintes de tumeurs internes inopérables.

S'adresser, pour tous renseignements, à Mme Charveriat, à l'hôpital, ou 1, rue du Regard.

3678. — **Hôpital-Fondation Rothschild,** rue Picpus, 75. — Fondé, en 1852, par le baron James de Rothschild. — *Reconnu établ d'util. publ* en 1886. — Reçoit gratuitement les malades israélites indigents de toute nationalité; par exception, en cas d'urgence, des malades non israélites.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le *Comité de bienfaisance israélite* avait loué, en 1841, rue des Trois-Bornes, une maison contenant 12 lits pour y recevoir les malades israélites. Ce petit hôpital, le seul qui leur fût spécialement destiné, et qui était fort insuffisant, allait être transformé

(1) Souscrivirent alors, comme membres fondateurs, pour 5,000 francs Mmes Seguin, Marco del Pont, Abel Rainbeaux, la baronne de Rothschild, la comtesse de Mesnard, la comtesse d'Argout, MM. Ed. Mignon, Ferd. Riant, Antonin et Charles Catellan.

lorsque le baron James de Rothschild prit spontanément l'initiative d'en fonder un nouveau qui, beaucoup plus considérable dès le début, presque aussitôt accru d'une maison de retraite pour vieillards, fut encore agrandi en 1861 et, de septembre 1865 à juin 1866, ouvrit successivement d'autres sections spéciales, — pour les enfants, — pour les femmes en couches, — pour les adultes atteints de maladies contagieuses, — pour les incurables.

La *Fondation Rothschild*, compte aujourd'hui 272 lits, dont 104 pour malades et 168 pour incurables ou vieillards.

En 1904, elle a reçu 1,443 malades (dont 62 non israélites) représentant 35,134 journées de présence.

Ses recettes, pour l'ensemble de ses services, se sont élevées à 334,981 fr.; ses dépenses, à 303,739 francs.

3679. — **Hôpital de l'Association des Diaconesses**, rue de Reuilly, 95 (voir section XXVI). — Grâce à quelques dons considérables, l'*Institution des Diaconesses* avait pu installer, dans les locaux qu'elle occupe encore actuellement, une *Maison de santé pour femmes protestantes*. Trois ans plus tard, elle y ouvrit un quartier spécial pour les hommes; mais, en 1866, elle dut le supprimer pour rendre exclusivement la maison de santé à sa destination primitive en lui donnant l'extension devenue nécessaire, et, comme on le verra plus loin, la *Cité des Fleurs* hérita alors de sa clientèle masculine.

Après avoir songé à agrandir l'ancienne maison, l'*Institution des Diaconesses*, ayant reçu un legs de 50,000 francs de Mme Fréd. Monnier et divers autres dons importants, se décida, en 1871, à la remplacer par une autre dont la construction coûta 250,000 francs et qui fut inaugurée au mois de septembre 1873.

Ce nouveau bâtiment (dont l'installation déjà remarquable a été encore complétée en 1893 par l'aménagement de pièces nouvelles pour la médecine opératoire), avec ses salles vastes, hautes, baignées de lumière, où les lits sont largement espacés, est aussi riant que puisse l'être un hôpital: on le prendrait plutôt pour une villa de plaisance.

Le nombre des malades traités dans la maison varie entre 300 et 400 par an, représentant de 15,000 à 20,000 journées de traitement.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, elle a reçu 14,341 malades.

Le prix de la journée y est de 1 franc en dortoir, dans les lits *patronnés;* de 2 ou 3 francs en chambre particulière.

Mais il y a un certain nombre de lits entretenus par des bienfaiteurs, moyennant 750 francs par an, où les malades indigentes sont admises gratuitement.

3680. — **Hôpital de l'Association des dames françaises**, rue Michel-Ange, 93. — Inauguré en juin 1896. — Ouvert du 1er septembre au 1er mai. — Desservi par un personnel laïque. — 24 lits. — Cet établissement, qui sert d'hôpital d'instruction pour les dames ambulancières de

l'OEuvre, leur confie chaque année un assez grand nombre de malades, comme le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	JOURNÉES de MALADES	HOSPITALISÉS	OPÉRATIONS et PANSEMENTS
1896-1897	3 631	155	5.498
1898	4 162	155	6.020
1899	4.769	164	5.992
1900	4.900	158	6 388
1901	4.880	165	6.900
1902	4.817	146	7.723

Grâce aux dons considérables qu'elle avait reçus à cette intention (1). l'*Association des dames françaises* a pu faire construire, aménager cet hôpital avec un soin particulier, y réunir toutes les conditions propres à faciliter la guérison et à atténuer les souffrances des malades : plancher de teck, murs stuqués, lits roulants, ascenseurs, etc.

L'*Association* a tout récemment acquis un terrain où elle pourrait, s'il y avait lieu, élever un autre bâtiment, et possède un matériel qui, en cas d'épidémie, lui permettrait de recevoir sous des tentes 150 malades.

3681. — **Infirmerie,** rue Saint-Benoît, 14 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 6 lits, réservés aux jeunes filles inscrites au patronage de la paroisse.

3682 — **Hôpital international de l'Institut Pasteur** (voir section XLIX), rue de Vaugirard, 213 — Fondé grâce aux libéralités d'une bienfaitrice anonyme. — Ouvert en 1900. — Desservi par les *Sœurs Saint-Joseph de Cluny* — Reçoit gratuitement les malades atteints de maladies microbiennes et contagieuses — 120 lits (dont quelques-uns en chambres payantes).

3683 — **Hôpital Alphen Salvador,** rue Oudinot, 4. — Fondé en 1901, par l'*Association pour le développement de l'assistance aux malades*, et entretenu par sa présidente, Mme Alphen Salvador — Reçoit gratuitement des jeunes filles ou femmes nécessiteuses momentanément privées de leur salaire par la maladie. — En 1902, en a reçu 50.

(1) Parmi les plus importants, nous en relevons trois de 3,000 francs (la baronne Nathaniel de Rothschild et deux anonymes); — un de 4,500 francs (la baronne de Villegruy); — deux de 5,000 francs (le comte Lanckorowski, la comtesse Foucher de Careil); — deux de 6,000 francs (la duchesse de Dino, Mme Alex. Weil); — un de 10,000 francs (le baron d'Erlanger); — un de 12,000 francs, de M et Mme Duchaussoy; — un de 30,000 francs, d'une *Dame patriote* (en dix versements); — un de 36,000 francs, de M et Mme Quevreux.

3684. — **Maison Sainte-Emilie**, à Clamart, avenue Schneider. — Fondée en 1890 par M. Adolphe Schneider. — Desservi par les *Sœurs de la Sagesse*. — Reçoit gratuitement les malades et vieillards indigents de la commune et d'autres exceptionnellement, moyennant une indemnité journalière. — 23 lits de malades.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la *Maison Sainte-Emilie* a reçu 2,352 malades, représentant 82,688 journées de traitement.

3685. — **Fondation Sainte-Marguerite**, à Sceaux. — Inaugurée en décembre 1895. (Voir section LXIV.) — Reçoit gratuitement les malades indigents domiciliés à Sceaux ou dans l'une des communes circonvoisines. — Au 1er janvier 1903 elle avait reçu 298 malades

3686. — **Fondation Jules Gouin**, à Clichy, rue des Bournaires. — Inaugurée en 1866. — Dispensaire et hôpital de chirurgie construits par la *Société philanthropique*, chargée de l'administrer, grâce à une donation de 512,000 francs que lui a faite, ont cette intention, M. Jules Gouin, directeur de la *Société de construction des Batignolles*, et Mme Gouin.

Le fonctionnement de ce dispensaire-hôpital est assuré par le revenu net, qui lui est abandonné, des deux maisons d'habitations économiques qu'a fondées également M. Gouin à Clichy, et dont il a été parlé plus haut (voir section XXXIII).

Au dispensaire, des consultations de chirurgie sont données gratuitement tous les matins, de 9 heures et demie à 11 heures; des consultations pour les maladies de la bouche, du larynx, du nez, des oreilles et des yeux, les mardis, jeudis et dimanches.

L'hôpital, installé avec les soins minutieux qu'exige la science antiseptique, est desservi par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny). Il se compose de deux pavillons de 12 lits chacun, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, devant subir ou ayant subi une opération chirurgicale, et de quelques chambres à un ou deux lits.

Les malades sont reçus moyennant une indemnité journalière de 2 fr. (qui ne couvre qu'en partie les frais de leur entretien) dans les salles communes et de 6 francs dans les chambres particulières.

3687. — **Hôpital homéopathique Hahnemann**, à Neuilly, rue de Chézy, 45, et rue Chauveau, 11 (depuis 1894; précédemment, rue Laugier, 22) — Fondé, en 1870, par souscriptions privées. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1886. — Dirigé par un comité médical assisté de dames patronnesses — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 25 lits. — Reçoit gratuitement, en dortoirs, les malades indigents des deux sexes, et moyennant une pension variant de 3 à 12 francs par jour, en chambres particulières, les malades non indigents.

3688 — **L'œuvre des Lépreux**. — Fondée par dom J. Sauton, docteur en médecine, avec l'assistance d'un comité national, ayant obtenu une

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de créer à Saint-Martin, près de Neufchâteau (Vosges), un sanatorium destiné à hospitaliser les missionnaires, fonctionnaires ou soldats ayant contracté la lèpre dans les colonies. — En formation.

XLIX

CONSULTATIONS GRATUITES, DISPENSAIRES (1)

CONSULTATIONS GRATUITES DES HOPITAUX ET HOSPICES

3689. — **Hôtel-Dieu.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de l'*Arsenal, Sainte-Avoie, Bonne-Nouvelle,* les *Enfants-Rouges, Saint-Gervais,* les *Halles, Saint-Merry* et *Notre-Dame* (2).
Pendant l'année 1902 : 32,799 consultations (15,616 de médecine, 17,183 de chirurgie), plus — à l'annexe de l'Hôtel-Dieu — 1,164 pour femmes enceintes.

3690. — **Hôpital de la Pitié.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers du *Jardin des Plantes,* de la *Salpêtrière,* la *Sorbonne, Saint-Victor,* les communes, d'*Antony, Chevilly, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry,* l'*Hay, Rungis, Thiais, Villejuif* et *Vitry,*
Pendant l'année 1902 : 13,039 consultations (6,278 de médecine, 6,310 de chirurgie).

3691. — **Hôpital de la Charité.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de *Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Germain-des-Prés, Gaillon,* le *Mail,* la *Monnaie, Notre-Dame-des Champs,* l'*Odéon,* le *Palais-Royal,* la *Place Vendome, Saint-Thomas d'Aquin, Vivienne.*
Pendant l'année 1902 : 16,110 consultations (5,518 de médecine, 10,592 de chirurgie).

(1) Ces consultations sont réservées aux *indigents* ou *nécessiteux* qui, pour y être admis — après enquête — doivent produire des certificats d'identité, de domicile et d'indigence, délivrés par la mairie de leur arrondissement.
(2) Arrêté du préfet de la Seine établissant des circonscriptions hospitalières pour les malades de Paris et du département de la Seine, mis en vigueur depuis le 15 octobre 1895.

3692. — **Hôpital Saint-Antoine.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de *Bel-Air*, *Bercy*, *Sainte-Marguerite*, *Picpus*, les *Quinze-Vingts*, la *Roquette*, *Charonne*, les *Archives* (pour la chirurgie seulement), et des communes de *Bonneuil*, *Bry-sur-Marne*, *Champigny*, *Charenton*, *Créteil*, *Fontenay-sous-Bois*, *Joinville-le-Pont*, *Maisons-Alfort*, *Montreuil*, *Nogent-sur-Marne*, le *Perreux*, *Saint-Mandé*, *Saint-Maur*, *Saint-Maurice*, *Vincennes* et *Alforville*.

Pendant l'année 1902 : 77,320 consultations (15,107 de médecine, 62,213 de chirurgie).

3693. — **Hôpital Necker.** Consultations gratuites pour les malades indigents des quartiers de *Grenelle*, *Saint-Lambert*, *Necker*, et des communes de *Clamart*, *Malakoff*.

Pendant l'année 1902 : 35,541 consultations (9,156 de médecine, 26,385 de chirurgie).

3694. — **Hôpital Cochin.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers *Croulebarbe*, la *Gare*, la *Maison-Blanche*, *Montparnasse*, la *Santé*, le *Val-de-Grâce*, et des communes de *Bagneux*, *Bourg-la-Reine*, *Châtenay*, *Fontenay-aux-Roses*, *Orly*, le *Plessis-Piquet* et *Sceaux*.

Pendant l'année 1902 : 38,024 consultations (11,351 de médecine, 26,673 de médecine).

3695. — **Hôpital Beaujon.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers des *Bassins*, de *Batignolles*, les *Champs-Élysées*, l'*Europe*, la *Madeleine*, la *Plaine-Monceau*, la *Porte-Dauphine*, le *Roule*, les *Ternes*,, les communes d'*Asnières*, *Clichy*, *Colombes*, *Courbevoie*, *Gennevilliers*, *Levallois-Perret*, *Nanterre*, *Neuilly*, *Puteaux* et *Suresnes*.

Pendant l'année 1902 : 24,862 consultations (15,487 de médecine, 9,375 de chirurgie).

3696. — **Hôpital Lariboisière** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers des *Arts-et-Métiers*, de la *Chapelle*, la *Chaussée-d'Antin*, *Clignancourt*, *Saint-Georges*, la *Goutte-d'Or*, le *Faubourg-Montmartre*, la *Porte-Saint-Denis*, la *Porte-Saint-Martin*, *Rochechouart*, *Saint-Vincent de Paul*, et les communes de *Bondy*, *Drancy*, *Dugny*, *Epinay*, l'*Ile-Saint-Denis*, *Pantin*, le *Pré-Saint-Gervais*, *Saint-Denis*, *Stains* et *Villetaneuse*.

Pendant l'année 1902 : 33,389 consultations (19,273 de médecine, 14,116 de chirurgie).

3697. — **Hôpital Tenon.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de *Saint-Ambroise*, l'*Amérique*, *Belleville*, *Saint-Fargeau*, le *Père-Lachaise*, le *Combat*, la *Route-de-Flandre*, et de la commune de *Villemomble*.

Pendant l'année 1902 : 38,315 consultations (18,899 de médecine, 19,416 de chirurgie).

3698 — **Hôpital Laënnec.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de l'*Ecole-Militaire*, du *Gros-Caillou* et des *Invalides*

Pendant l'année 1902 : 8,829 consultations (3,485 de médecine, 5,344 de chirurgie).

3699 — **Hôpital Bichat.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers des *Epinettes*, des *Grandes-Carrières*, et des communes d'*Aubervilliers*, de *Bobigny*, du *Bourget*, de la *Courneuve* et de *Saint-Ouen*.

Pendant l'année 1902 : 8,542 consultations (2,368 de médecine, 6,174 de chirurgie).

3700 — **Hôpital Andral.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers des *Archives* et de la *Folie-Méricourt*.

Pendant l'année 1902 : 4,992 consultations de médecine.

3701. — **Hôpital Broussais.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers du *Petit-Montrouge*, de *Plaisance*, et des communes de *Vanves*, *Montrouge* et *Châtillon*.

Pendant l'année 1902 : 11,811 consultations (6,108 de médecine, 5,703 de chirurgie).

3702. — **Hôpital Saint-Louis.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers du *Combat*, de la *Folie-Méricourt*, l'*Hôpital-Saint-Louis*, la *Route-de-Flandre* et la *Villette*.

Pendant l'année 1902 : 130,354 consultations (101,171 de médecine, 29,183 de chirurgie).

3703. — **Hôpital Boucicaut.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de *la Muette*, *Auteuil*, *Javel*, des communes de *Boulogne* et d'*Issy-les-Moulineaux*.

Pendant l'année 1902 : 17,303 consultations (5,319 de médecine, 11,984 de chirurgie)

3704 — **Hôpital Cochin-annexe.** Consultations gratuites tous les matins.

Pendant l'année 1902 : 25,988 consultations (16,776 de médecine, 8,212 de chirurgie).

3705 — **Hôpital Broca.** Consultations gratuites tous les matins, pour les femmes.

Pendant l'année 1902 : 24,994 consultations (18,803 de médecine, 6,188 de chirurgie).

3706. — **Hospice de Bicêtre**. Consultations gratuites tous les matins, pour les hommes atteints de maladies mentales.
Pendant l'année 1902 : 25,728 consultations (21,597 de médecine, 3,131 de chirurgie),

3707. — **Hospice de la Salpêtrière.** Consultations gratuites tous les matins, pour les femmes indigentes atteintes de maladies nerveuses
Pendant l'année 1902 : 16,111 consultations (15,556 de médecine, 555 de chirurgie).

3708. — **Asile clinique (Sainte-Anne).** Clinique gratuite des maladies mentales les lundis, mardis et jeudis matin, de 9 à 11 heures.

3709 — **Hospice d'Ivry**. Consultations gratuites tous les matins
Pendant l'année 1902 : 1,177 consultations (716 de médecine, 461 de chirurgie).

3710 — **Hôpital de Charenton**. Consultations gratuites tous les matins, sauf le dimanche et les jours fériés.

3711 — **Dispensaire municipal de Saint-Ouen,** rue des Ahouts· Ouvert en 1896. Consultations gratuites tous les jours, pour les indigents de la commune.

DISPENSAIRES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
3712-3748

L'Assistance publique possède dans chaque arrondissement un ou plusieurs dispensaires qui fonctionnent avec le concours et sous la surveillance des bureaux de bienfaisance et où sont données des consultations gratuites.

Les ordonnances des médecins des dispensaires — comme celles des médecins du traitement à domicile — sont servies gratuitement dans les pharmacies annexées aux dispensaires, ou (dans les quelques arrondissements où ces pharmacies ne sont pas encore installées) chez des pharmaciens ayant consenti à l'Administration des conditions spéciales.

Les dispensaires sont ouverts aux enfants et aux adultes, indigents inscrits, convalescents du traitement à domicile ou reconnus nécessiteux après enquête.

Toutefois, une première consultation gratuite est donnée, avant enquête, à toute personne qui se présente.

Ier arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue de l'Arbre-Sec, 17. — Consultations les mardis, jeudis et samedis à 9 heures.
Place du Marché-Saint-Honoré, 32. — Consultations les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures et demie.
Nombre des consultations en 1901 : 8,203.

IIe arrondissement. — 1 dispensaire :
Rue de la Jussienne, 2. — Consultations tous les jours à 10 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 4,729.

IIIe arrondissement. — 1 dispensaire :
Rue Pastourelle, 19. — Consultations tous les jours à 10 heures, et les mardis, jeudis, samedis à 1 heure.
Nombre des consultations en 1901 : 11,099.

IVe arrondissement. — 1 dispensaire :
Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 22. — Consultations tous les jours à 9 heures et à 2 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 11,897.

Ve arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue Boutebrie, 1. — Consultations tous les jours à 9 heures.
Rue de l'Épée-de-Bois, 5. — Consultations tous les jours à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 18,577.

VIe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue de Vaugirard, 82. — Consultations les mardis, jeudis, samedis à 10 heures.
Rue Saint-Benoît, 18. — Mêmes jours, même heure.
Nombre des consultations en 1901 : 9,054.

VIIe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue Oudinot, 1. — Consultations les mardis, jeudis, samedis à 9 heures.
Rue Saint-Dominique, 109. — Consultations les lundis, mercredis, vendredis à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 2,927.

VIIIe arrondissement. — 1 dispensaire :
Rue de Monceau, 15. — Consultations tous les jours à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 3,948.

IXe arrondissement. — 1 dispensaire :
Rue de La-Rochefoucauld, 25. — Consultations tous les jours à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 5,081.

X^e arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue des Petites-Écuries, 5. } Consultations tous les jours à 9 heures.
Avenue Parmentier, 179. }
Nombre des consultations en 1901 : 11,052.

XIe arrondissement. — 2 dispensaires ;
Rue Saint-Bernard, 33. } Consultations tous les jours à 9 heures.
Rue du Chemin-Vert, 70. }
Nombre des consultations en 1901 : 22,169.

XIIe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue Pleyel, 1. } Consultations tous les jours à 9 heures.
Rue de Citeaux, 28. }
Nombre des consultations en 1901 : 20,935.

XIIIe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue Jenner, 44. — Consultations tous les jours à 9 heures, et les lundis, mercredis, vendredis à 4 heures.
Avenue d'Italie, 22. — Consultations tous les jours à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 31,377.

XIVe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue d'Alésia, 20. — Consultations les mardis, jeudis, samedis à 9 heures.
Place de Montrouge, 1. — Consultations tous les jours à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 11,581.

XVe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue d'Alleray, 15. — Consultations les mardis, jeudis, samedis à 9 heures.
Rue Violet, 69. — Mêmes jours, même heure.
Nombre des consultations en 1901 : 8.433

XVIe arrondissement. — 3 dispensaires :
Rue Lauriston, 78. — Consultations les mardis et vendredis à 9 heures.
Rue du Ranelagh, 68. — Consultations les mercredis et samedis à 9 heures.
Rue Jouvenet, 23. — Consultations les lundis et jeudis à 9 heures.
Nombre de consultations en 1901 : 8731.

XVIIe arrondissement. — 2 dispensaires :
Rue Gauthey, 43. — Consultations tous les jours à 9 heures et les lundis, mercredis, vendredis à 2 heures.
Rue Guersant, 15. — Consultations les mardis, jeudis, samedis à 9 heures.
Nombre des consultations en 1901 : 12,526.

XVIIIe arrondissement. — 3 dispensaires :
Rue Ordener, 117. }
Rue Damrémont, 10. } Consultations tous les jours à 9 heures.
Rue Stephenson, 51. }
Nombre des consultations en 1901 : 35,113.

XIXe arrondissement. — 2 dispensaires :

Rue Jomard, 15. } Consultations tous les jours à 9 heures.
Rue Delouvain, 1. }

Nombre des consultations en 1901 : 16,134.

XXe arrondissement. — 2 dispensaires :

Rue Boyer, 27. } Consultations tous les jours à 9 heures et demie.
Rue Saint-Blaise, 15. }

Nombre des consultations en 1901 : 34,763.

Soit : **288,329** consultations gratuites données, dans les 37 dispensaires, à 104,017 malades.

96,049 malades, ont été, en outre, soignés gratuitement à domicile.

DISPENSAIRES PRIVÉS

A Paris

Ier arrondissement :

3749. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue des Bons-Enfants, 21. — Ouvert le 21 juin 1872 (1). — Dirigé par l'agent général de la Société. — Reçoit, dans les conditions indiquées plus haut, les malades de l'arrondissement.

Pendant l'exercice 1902-1903, 33 malades traités (dont 12 à domicile); 2,415 journées de traitement; 39 consultations gratuites. Somme dépensée : 669 francs.

IIe arrondissement :

3750. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Réaumur, 15. — Ouvert le 13 décembre 1887. — Dirigé par les *Sœurs de Saint Vincent de Paul*. — Reçoit les malades du IIe arrondissement.

Pendant l'exercice 1902-1903, 37 malades traités (dont 5 à domicile); 3,002 journées de traitement; 139 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,070 francs.

IIIe arrondissement :

3751. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Montgolfier, 22. — Ouvert le 17 octobre 1890. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades des quartiers des *Arts-et-Métiers* et des *Enfants-Rouges*.

(1) En remplacement du sixième dispensaire fondé (en 1817, rue Baillet, 6) par la Société. Il desservait alors une partie du IVe arrondissement, une partie du IXe, une partie du XIe. En 1860, Paris étant divisé en vingt arrondissements, il desservait le Ier, le VIe et le XIVe. En 1868, le service ayant été remanié, il desservait le Ier et le IIe arrondissement.

Pendant l'exercice 1901-1902, 28 malades traités (dont 2 à domicile); 1,922 journées de traitement; 554 consultations gratuites. Somme dépensée : 608 francs.

IVe arrondissement :

3752. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue des Guillemittes, 10. — Ouvert le 13 mars 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades des quartiers des *Archives*, de *Saint-Avoie* et de *Saint-Merri*.

Pendant l'exercice 1902-1903, 256 malades traités (dont 57 à domicile); 16,800 journées de traitement; 1,186 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,832 francs.

3753. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Poulletier, 7. — Ouvert en 1883. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades des quartiers de *Saint-Gervais*, l'*Arsenal* et *Notre-Dame*.

Pendant l'exercice 1902-1903, 28 malades traités (dont 10 à domicile); 2,080 journées de traitement; 234 consultations gratuites. Somme dépensée : 857 francs.

3754. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue du Cloître-Saint-Merri, 8. Consultations gratuites le lundi et le vendredi, à 9 heures et demie.

Ve arrondissement :

3755. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Saint-Jacques, 235. — Ouvert le 12 avril 1879 (1). — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame* du *Calvaire* (de Gramat). — Reçoit les malades du Ve arrondissement.

Pendant l'exercice 1901-1902, 107 malades traités (dont 27 à domicile); 7,418 journées de traitement; 812 consultations gratuites Somme dépensée : 2,892 francs.

3756. — **Clinique gratuite d'orthopédie et de massage**, rue Cujas, 21. — Fondée, en 1895, par le Dr Paul Archambaud.

3757. — **Dispensaire d'adultes**, rue des Bernardins, 15. — Fondé en 1899. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — A reçu, en 1902, 420 malades.

3758. — **Hôpital Saint-François**, boulevard Saint-Marcel, 36. (Voir

(1) En remplacement du quatrième dispensaire établi en 1804 (rue de la Bûcherie, 7 et 24) par la Société, qui desservait alors le XIe et le XIIe arrondissement; en 1860, le Ve et le XIIIe; en 1868, le XIIIe et le XIVe.

section XLVIII) Consultations gratuites de médecine les mardis et samedis à 9 heures et demie; de chirurgie, les lundis et jeudis à 8 heures et demie.

3759. — **Dispensaire médico-chirurgical,** rue Oudinot, 4. — Fondé, en 1903, par la *Société pour le développement de l'assistance aux malades*. Consultations gratuites pour les indigents, le lundi et le vendredi matin.

3760. — **Institution nationale des sourds-muets,** rue Saint-Jacques, 254. — *Clinique otologique*. — Fondée en 1882. — Consultations gratuites pour les indigents atteints de maladies de l'oreille.

Clinique laryngologique. — Fondée en 1887. Consultations gratuites pour les indigents atteints de maladies du larynx.

VIe arrondissement :

3761. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue du Cherche-Midi, 120. — Ouvert le 27 mai 1884 (1). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades des VIe et VIIe arrondissements (moins le quartier du *Gros-Caillou*)

Pendant l'exercice 1901-1902, 105 malades traités (dont 17 à domicile); 7,244 journées de traitement. Somme dépensée : 2,350 francs.

3762. — **Polyclinique de Paris,** rue Monsieur-le-Prince, 48. — Fondée en 1890, par un groupe d'anciens internes des hôpitaux. — Consultations gratuites par des médecins spécialistes pour les maladies des enfants, les maladies des femmes; les maladies de la gorge, des oreilles et du nez; les maladies de la peau; les maladies nerveuses et mentales, la chirurgie urinaire, etc

La *Polyclinique de Paris* a donné, en 1902, 25,300 consultations. Elle reçoit une subvention de 1,500 francs du conseil général de la Seine et une subvention de 3,000 francs du conseil municipal de Paris.

3762 *bis*. — **Maison des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve,** rue de Sèvres. — Pansements et soins gratuits pour les indigents, tous les matins.

VIIe arrondissement :

3763. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Saint-Dominique, 103. — Ouvert le 1er janvier 1885. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades du quartier du *Gros-Caillou*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 66 malades traités (dont 8 à domicile); 140 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,649 francs.

(1) En remplacement du cinquième dispensaire, établi (rue du Bac), par la Société. Desservait, en 1804, le Xe et le XIe arrondissement; en 1860, le VIIe et le XVe; en 1868, les VIe, VII, et XVe.

3764. — **Dispensaire médico-chirurgical et maison de santé pour opérations**, rue Oudinot, 4. — Fondés, en 1902, par l'*Association pour le développement de l'assistance aux malades*, qui a créé, rue Amyot, 10, une École professionnelle d'assistance aux malades. (Voir section LII.) — Consultations gratuites le lundi et le vendredi de 11 heures à midi.

VIIIe arrondissement :

3765. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue d'Artois, 5. — Ouvert le 22 mars 1888 (1). — Direction laïque. — Reçoit les malades du VIIIe arrondissement, du XVIe (moins le quartier d'*Auteuil*) et du XVIIe (moins le quartier des *Batignolles*).

Pendant l'exercice 1901-1902, 165 malades traités (dont 59 à domicile); 12,600 journées de traitement; 309 consultations gratuites. Somme dépensée : 6,656 francs.

IXe arrondissement :

3766. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Saint-Lazare, 32. — Ouvert en 1890. — Direction laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la Chaussée-d'Antin et de Saint-Georges.

Pendant l'exercice 1902-1903, 80 malades traités (dont 11 à domicile); 5,705 journées de traitement; 432 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,340 francs.

3767. — **Dispensaire de la fondation Donaud**, rue Saint-Georges, 26. — (Voir section LXV.)

3768. — **Dispensaire dentaire**, rue de La-Tour-d'Auvergne, 45. — Fondé en 1880. — *Reconnu établ. d'util. publ.* — Ouvert tous les matins de 8 à 11 heures. — Traitement gratuit des indigents. — Malades traités en 1902 : 42,670.

Xe arrondissement :

3769. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Ambroise-Paré, 42 *bis*. — Ouvert le 1er avril 1894. — Direction laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la *Porte Saint-Denis*, *Rochechouart* et *Saint-Vincent-de-Paul*.

Pendant l'exercice 1902-1903, 21 malades traités (dont 3 à domicile); 1,518 journées de traitement; 154 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,042 francs.

3770. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue du Canal-Saint-Martin, 10. — Ouvert le 13 mai 1888 (2). — Dirigé par les

(1) En remplacement du premier, établi (rue des Moulins, 48) par la Société, qui desservait, en 1804, les Ier, IIe et IIIe arrondissements; en 1860, les IIe VIIIe, IXe, XVIe et XVIIe; en 1868, les VIIIe, IXe, XVIe et XVIIe.

(2) En remplacement du deuxième dispensaire, établi (rue des Deux-Écus)

Sœurs de Saint-Vincent de Paul. — Reçoit les malades des quartiers de *Saint-Laurent* et de la *Porte-Saint-Martin*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 53 malades traités (dont 6 à domicile); 2,432 journées de traitement; 567 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,991 francs.

XI[e] arrondissement :

3771. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue du Chemin-Vert, 140. — Ouvert en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades des quartiers de la Folie-Méricourt et de Saint-Ambroise.

Pendant l'exercice 1901-1903, 87 malades traités (dont 5 à domicile); 5,498 journées de traitement; 138 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,836 francs.

3772. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Faidherbe, 36. — Ouvert le 9 février 1892 (1). — Direction laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la *Roquette*, de *Sainte-Marguerite*, des *Quinze-Vingts* et de *Bercy*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 72 malades traités (dont 18 à domicile); 5,504 journées de traitement; 938 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,196 francs.

XII[e] arrondissement :

3773. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Ruty, 3. — Ouvert le 8 février 1881. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades du XII[e] arrondissement (moins les quartiers des *Quinze-Vingts* et de *Bercy*).

Pendant l'année 1901-1903, 14 malades traités; 823 journées de traitement; 1,114 consultations gratuites. Somme dépensée : 722 francs.

3774. — **Hôpital Rothschild**, rue de Picpus, 76. — Consultations gratuites et distributions de médicaments pour les indigents malades, sans distinction de culte, trois fois par semaine.

3775. — **Association des Diaconesses**, rue de Reuilly, 95. — Consultations gratuites deux fois par semaine, pour les maladies des yeux.

XIII[e] arrondissement :

3776. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Jean-Marie-Jego, 14. — Ouvert le 3 juillet 1888. — Dirigé par les *Sœurs de*

par la Société, qui desservait, en 1804, les IV[e], V[e] et VI[e] arrondissements; en 1860, les III[e], IV[e], X[e], XVIII[e] et XIX[e]; en 1866 également.

(1) En remplacement du troisième, établi (place des Vosges) par la Société qui desservait, en 1804, les VII[e], VIII[e] et IX[e] arrondissements; en 1860, les XI[e], XII[e] et XX[e]; en 1868 également.

Saint-Vincent de Paul. — Reçoit les malades du XII[e] arrondissement.

Pendant l'exercice 1901-1903, 72 malades traités (dont 11 à domicile); 5,619 journées de traitement; 65 consultations gratuites Somme dépensée : 1,611 francs.

3777. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Jenner, 39. — Ouvert en 1897. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades du XIII[e] arrondissement.

Pendant l'exercice 1901-1902, 718 malades traités; 18,000 journées de traitement. Somme dépensée : 2,031 francs.

3778. — **Dispensaire de la mission populaire évangélique**, rue Nationale, 157. — Consultations et médicaments gratuits; le mardi à 1 heure et demie.

3779. — **Dispensaire Marie-Joseph**, rue de la Glacière, 41. — Fondé par Mme Armand Heine. — A une pharmacie tenue par un pharmacien diplômé, qui distribue gratuitement, sur ordonnance d'un médecin, des médicaments aux indigents du quartier visité par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* de la *Maison Marie-Joseph.*

3780. — **Hôpital Péan**, rue de la Santé, 11. — Consultations et opérations gratuites

Chirurgie générale et gynécologie : les lundis, mercredis et vendredis à 10 heures

Chirurgie des enfants et orthopédie : les mardis, jeudis et samedis à 9 heures et demie.

Maladies des yeux : les lundis, jeudis et samedis à 9 heures

Maladies de la gorge, du nez, des oreilles : les lundis, mercredis, vendredis à 1 heure et demie.

Maladies des voies urinaires : les mardis et jeudis à 9 heures.

Maladies de la peau et du cuir chevelu : les mercredis et vendredis à 9 heures.

Maladies du système nerveux : les lundis et mercredis à 11 heures

Maladies de la bouche et des dents : le mardi à 10 heures.

Maladies des enfants : les mercredis et vendredis à 2 heures.

Affections tuberculeuses des voies respiratoires : les mardis et samedis à 10 heures.

Radiographie, radioscopie, massothérapie : le vendredi à 3 heures et demie.

Nombre des consultations, opérations et pansements, en 1899, 13,019; — en 1900, 21,119; — en 1901, 29,092; — en 1902, 30,955.

3781. — **Œuvre de la Mie de Pain**, rue Bobillot, 51 (voir section XXXV) — Consultations gratuites le dimanche, de 9 heures et demie à 10 heures et demie — Bains, douches, massage et pansements gratuits tous les matins de 6 heures à 8 heures et demie.

XIVe arrondissement :

3782. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Crocé-Spinelli, 5. — Ouvert le 8 mars 1892. — Dirigé par les *Sœurs Augustines du Saint-Nom de Jésus*. — Reçoit les malades indigents du quartier de *Plaisance*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 209 malades traités (dont 35 à domicile); 13,144 journées de traitement; 1,668 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,435 francs.

3783. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, avenue du Maine, 201. — Ouvert le 5 octobre 1886. — Dirigé par les *Sœurs auxiliaires de l'Immaculée-Conception*. — Reçoit les malades de l'arrondissement, moins le quartier de *Plaisance*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 95 malades traités (dont 28 à domicile); 6,825 journées de traitement; 1,189 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,848 francs.

3784. — **Hôpital Saint-Joseph**, rue Pierre-Larousse (voir section XLVIII). — Consultations gratuites pour les indigents.

Médecine générale : les lundis, mardis, mercredis et samedis à 9 heures et demie.

Chirurgie générale (pour adultes) et gynécologie : le samedi à 10 heures.

Chirurgie générale (pour adultes et enfants) : les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures et demie.

Maladies des enfants : le vendredi à 9 heures et demie.

Maladies des oreilles, de la gorge et du nez : les lundis, mercredis et vendredis, à 1 heure.

Maladies des yeux : les mercredis et samedis à 9 heures.

Maladies des voies urinaires : les mardis, jeudis et samedis à 1 heure.

Maladies nerveuses : les jeudis et samedis à 9 heures et demie.

Chirurgie dentaire : le jeudi à 11 heures.

3785 — **Hôpital Notre-Dame de Bon-Secours**, rue des Plantes, 66 (voir section XLVIII). — Consultations gratuites pour la médecine, le lundi et le mercredi à 4 heures et demie et le samedi à 8 heures et demie; — pour la chirurgie, le jeudi de 10 heures à midi et le vendredi à 4 heures et demie.

3786 — **Dispensaire de la Croix-Rouge**, rue de Vanves, 172 — Consultations gratuites : pour la médecine, le mercredi et le vendredi à 10 heures du matin; pour la chirurgie, le lundi, le mercredi et le vendredi à 2 heures.

Ce dispensaire sert d'école pour les dames désirant obtenir les diplômes d'infirmières que délivre la *Société de secours aux blessés*. — Il s'y fait, chaque année, de 1,200 à 1,500 opérations et près de 20,000 pansements.

3788. — **Dispensaire de l'Assistance catholique**, passage Dechambre, 6. — Fondé en 1888, et dirigé par Mlles d'Hérouville. — Consultations gratuites le vendredi pour les parents des jeunes filles fréquentant le patronage de l'œuvre. Les fait, s'il y a lieu, soigner à domicile.

3788. — **Institut Pasteur**, rue Didot, 23. — Fondé en 1888, pour devenir, comme le dit Pasteur lui-même le jour de l'inauguration, « un dispensaire pour le traitement de la rage, un centre de recherches pour les maladies infectieuses et un centre d'enseignement pour les études qui relèvent de la microbie ». — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Le dispensaire antirabique est ouvert tous les jours, à 10 heures et demie. Il reçoit et traite gratuitement toute personne munie d'un certificat du vétérinaire ayant autopsié l'animal enragé par qui elle a été mordue. La durée normale du traitement est de 15 à 18 jours.

C'est au mois de juillet 1885 que ce traitement fut appliqué pour la première fois. Jusqu'alors le chiffre de la mortalité parmi les personnes ayant subi les morsures d'animaux enragés était de 15 pour 100. Du 1er janvier 1886 au 1er janvier 1903 les résultats du traitement antirabique à l'*Institut Pasteur* ont été les suivants :

ANNÉES	PERSONNES TRAITÉES	MORTS	MORTALITÉ POUR CENT
1886	2.671	25	0 94
1887	1.770	14	0.79
1888	1.622	9	0 55
1889	1.830	7	0 38
1890	1.540	5	0.32
1891	1.559	4	0.25
1892	1.790	4	0.22
1893	1.648	6	0.36
1894	1.387	7	0.50
1895	1 520	2	0.33
1896	1.308	4	0.30
1897	1.521	6	0.39
1898	1.465	3	0 20
1899	1.614	4	0.25
1900	1.420	4	0 35
1901	1.321	5	0.38
1902	1.105	2	0.18

Sur les 27,091 personnes ayant déjà suivi le traitement antirabique, 111 seulement sont mortes, soit moins de 5 sur 1.000.

Comprenant quel immense service le génie de Pasteur avait rendu au monde entier, les pouvoirs publics, les corps savants, les particuliers, en France ou à l'étranger, lui ont témoigné à l'envi leur reconnaissance et leur admiration.

Le laboratoire de la rue d'Ulm, où Pasteur avait fait sa belle découverte, et les dépendances improvisées de la rue Vauquelin ne pouvaient suffire à l'application du nouveau traitement; il devenait nécessaire de lui consacrer un établissement spécial. Déjà le comte de Laubespin avait adressé, dans cette intention, la somme de 40,000 francs lorsque l'Académie des sciences résolut de demander au public les ressources nécessaires pour créer et installer largement un Institut antirabique. Le 8 mars 1886, elle chargea une commission d'ouvrir, dans ce but, une souscription nationale.

Cette souscription, à laquelle le Parlement s'associa en votant une allocation de 200,000 francs, produisit 2,586,680 francs (1). L'acquisition du terrain, la construction, l'aménagement de l'*Institut Pasteur* coûtèrent 1,563,786 francs. Un million restait disponible et constitua sa dotation.

A l'exemple de la France, plusieurs pays étrangers voulurent avoir leur Institut antirabique. Sept ont été successivement établis en Russie, cinq en Italie, deux aux Etats-Unis; un à Vienne, à Constantinople, à Bucharest, à Barcelone, à Rio de Janeiro, à Buenos-Ayres, à Malte, etc.

Lorsque, après la découverte de Behring, M. le docteur Roux eut démontré l'efficacité du sérum antidiphtérique, la préparation de ce sérum exigea l'organisation d'un nouveau service. Il fut installé dans les bâtiments de Villeneuve-l'Étang, qu'une loi de 1834 avait mis à la disposition de Pasteur, et dont les écuries contiennent aujourd'hui les chevaux destinés à fournir le sérum spécial, que peuvent se procurer tous les médecins.

Lorsqu'il venait d'expérimenter ce nouveau sérum, le docteur Roux souhaitait de trouver la somme de 6 ou 7,000 francs nécessaire pour en assurer la distribution à l'*Hôpital des enfants malades* et à l'*Hopital Trousseau* : le *Figaro* s'engagea à lui procurer 30,000 francs, en les demandant à ses lecteurs, et, en quelques semaines, il reçut de ceux-ci près d'un million.

Le 1er janvier 1897, Mme la baronne de Hirsch adressait à l'*Institut Pasteur* un chèque de deux millions, qui a permis de fonder en face de l'établissement primitif de vastes laboratoires de chimie physiologique.

En 1900 enfin, grâce aux libéralités d'une personne charitable qui a tenu à rester inconnue, un hôpital contenant 120 lits fut construit pour recevoir les malades atteints de maladies microbiennes (voir section XLVIII) et un don de Mme de Maillefer permettait d'y annexer un service de consultations gratuites

L'*Institut Pasteur* publie, tous les mois, des *Annales* fondées en 1887.

3789 — **Dispensaire de l'Œuvre Jehanne d'Arc**, impasse Reille, 7. — Dirigé par les *Franciscaines missionnaires de Marie*. — Consultations et pansements gratuits deux fois par semaine. — A soigné, en 1902, 1,798 malades.

3790 — **Dispensaire protestant**, rue Falguière, 74 — Fondé en

(1) Dont la moitié, au moins, fournie par d'innombrables souscripteurs se composait de petites sommes de cinq francs, deux francs, un franc ou cinquante centimes.

1872 par le Dr Suchart — Consultations gratuites et distribution de médicaments pour les malades indigents du quartier, sans distinction de culte, pendant les mois d'hiver, le jeudi de 4 à 6 heures.

XVe arrondissement :

3791. — **Hôpital homéopathique Saint-Jacques**, rue des Volontaires, 37. — Consultations gratuites de médecine tous les jours, excepté le dimanche, à 9 heures du matin; — de chirurgie et de gynécologie, le lundi et le vendredi à 10 heures; pour les maladies des voies urinaires, le jeudi et le dimanche matin.

En 1902 l'*Hôpital Saint-Jacques* a donné 6,586 consultations gratuites

3792. — **Hôpital Saint-Michel**, rue Dombasle, 30. (Voir section XLVIII.) — Consultations chirurgicales et pansements gratuits pour les malades indigents, les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures du matin.

XVe arrondissement :

3793. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Lecourbe, 223. — Ouvert le 27 mai 1884. — Dirigé par les *Frères de Saint-Jean de Dieu*. — Reçoit les malades indigents du XVe arrondissement.

Pendant l'exercice 1901-1902, 68 malades traités (dont 11 à domicile); 5,107 journées de traitement; 113 consulations gratuites. Somme dépensée : 1,041 francs.

3794. — **Dispensaire de la mission populaire évangélique**, rue de l'Avre. — Consultations et médicaments gratuits; le lundi de 2 à 5 heures.

XVIe arrondissement :

3795. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Boileau, 80. — Ouvert le 11 novembre 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit les malades d'*Auteuil*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 57 malades traités (dont 4 à domicile); 5,833 journées de traitement; 39 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,912 francs.

3796. — **Hôpital de l'Association des Dames françaises**, rue Michel-Ange, 73 (Voir section XLVIII.) — Ouvert en 1896. — Consultations gratuites de médecine et de chirurgie, tous les matins de 9 à 11 heures (sauf pendant le mois d'été)

Il y a été donné :

En 1896-1897	10,097	consultations.
1898	10,500	—
1899	12,273	—
1900	11,962	—
1901	11,700	—
1902	11,889	—

XVIIe arrondissement :

3797. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Truffaut, 77. — Ouvert en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit les malades indigents des *Batignolles*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 57 malades traités (dont 9 à domicile); 4,921 journées de traitement; 42 consultations gratuites. Somme dépensée : 779 francs.

3798. — **Clinique homéopathique**, 2, rue Biot. — Consultations gratuites, le dimanche, le mardi, le jeudi et le vendredi à 10 heures du matin.

3799. — **Dispensaire de la mission populaire évangélique**, passage Legendre, 17. — Fondé en 1901. — Consultations et distribution de médicaments gratuites le samedi à 1 heure et demie.

3800. — **Dispensaire de l'Union aveyronnaise** (voir section LXII), rue Lamarck, 28. — Consultations médicales gratuites pour les Aveyronnais indigents, le jeudi de 3 à 6 heures.

XVIIIe arrondissement :

3801. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, impasse Massonet, 5. — Ouvert le 8 mars 1887. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades indigents du quartier de la *Goutte-d'Or*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 119 malades traités (dont 21 à domicile); 9,314 journées de traitement; 21,218 consultations gratuites. Somme dépensée : 4,968 francs.

3802. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Labat, 44. — Ouvert en 1897. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Reçoit les malades indigents du quartier de *Clignancourt*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 67 malades traités (dont 3 à domicile); 5,027 journées de traitement; 1,369 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,322 francs.

3803 — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Stephenson, 48. — Ouvert le 4 octobre 1887. Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades du quartier de la *Chapelle*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 91 malades traités (dont 2 à domicile); 6,110 journées de traitement; 166 consultations gratuites. Somme dépensée : 5,083 francs.

3804. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Cau-

laincourt, 39. — Ouvert en 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades indigents de *Montmartre*.

Pendant l'exercice 1900-1902, 80 malades traités (dont 2 à domicile); 6,213 journées de traitement; 332 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,228 francs.

3805. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Jean-Cottin, 8. — Ouvert le 8 novembre 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades indigents de la *Chapelle*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 28 malades traités (dont 7 à domicile); 2,034 journées de traitement; 445 consultations gratuites. Somme dépensée : 988 francs.

3806. — **La Maison verte**, rue de Clignancourt, 92 et 94. — Dispensaire fondé par la *Mission populaire évangélique*. Consultations et médicaments gratuits, le samedi de 3 à 4 heures.

3807. — **Dispensaire de l'Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur**, rue Lamarck, 31. — Ouvert en 1894. — Consultations gratuites pour les hommes indigents et distribution de médicaments les lundis, mercredis et vendredis de 2 à 4 heures.

XIXe arrondissement :

3808. — **Dispensaire-hôpital**, rue David-d'Angers. — Fondé en 1902, sur l'initiative de M. Cattiaux, conseiller municipal, par le *Comité radical-socialiste des quartiers d'Amérique et de la Villette*, à l'aide d'une allocation sur les fonds du Pari mutuel. Consultations gratuites tous les matins pour adultes et pour enfants. A un gymnase médical. Donne environ 60 consultations par jour.

3809. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue de Crimée, 166. — Ouvert le 11 février 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Reçoit les malades indigents du XIXe arrondissement.

Pendant l'exercice 1901-1902, 208 malades traités (dont 86 à domicile); 13,983 journées de traitement; 4,486 consultations gratuites. Somme dépensée : 4,486 francs.

XXe arrondissement :

3810. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue de la Mare, 73. — Ouvert le 9 novembre 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades indigents des quartiers de *Belleville* et de *Ménilmontant*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 50 malades traités (dont 16 à domicile); 3,252 journées de traitement; 1,425 consultations gratuites. Somme dépensée : 665 francs.

3811. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue des Haies, 7. — Ouvert le 8 mai 1884. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence*. — Reçoit les malades indigents de *Charonne*.

Pendant l'exercice 1901-1902, 26 malades traités; 2,666 journées de traitement; 773 consultations gratuites. Somme dépensée : 777 francs.

(Les 30 dispensaires de la *Société philanthropique* ont traité en tout, pendant l'exercice 1901-1902, 3,091 malades représentant 189,281 journées de traitement. Leur dépense totale a été de 68,272 francs).

HORS PARIS

3811 *bis*. — **Fondation Jules Gouin,** à Clichy, rue des Bournaires. — Dispensaire chirurgical gratuit. (Voir section XLVII.)

3812. — **Fondation Isaac Pereire**, à Levallois-Perret, rue Gide, 107. — Dispensaire fondé en 1886 et entretenu par Mme Isaac Pereire. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny). — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Consultations, opérations et pansements gratuits, pour les malades des deux sexes, sans conditions de domicile.

Chirurgie, bandages, appareils : le mercredi, de 1 heure à 3 heures.

Maladies des oreilles : le dimanche, de 8 heures et demie à 10 heures.

Maladies des yeux : les mardis et vendredis, de 8 heures et demie à 10 heures.

Maladies de la bouche et des dents : le dimanche, de 8 heures et demie à 10 heures et demie.

Maladies des femmes : le mercredi, de 1 heure à 3 heures; le dimanche, de 10 à 11 heures.

Maladies des enfants : le mardi, de 1 heure à 2 heures.

Service de radiographie : le mercredi, de 1 heure à 3 heures.

La construction de ce beau dispensaire et de son usine d'électricité, servant à la fois à l'éclairage de la maison et au fonctionnement très complet d'un traitement médical spécial, a coûté 390,000 francs; leur aménagement, 50,000 francs (plus les frais nécessités ultérieurement par l'installation de deux salles de gynécologie)

Rien n'a été épargné pour en faire un établissement modèle; pour y assurer notamment, par des précautions minutieuses dont il a donné l'exemple et par d'ingénieux appareils dont il revendique justement l'invention, toutes les conditions d'antisepsie que réclame aujourd'hui la science : eau parfaitement pure, instruments et pansement stérilisés.

Comme nous venons de le dire, les soins médicaux et chirurgicaux y sont donnés gratuitement. Mais quand les opérations que doivent subir les malades nécessitent leur séjour au dispensaire, la *Fondation Pereire* les hospitalise moyennant une indemnité de 3 francs par jour dans l'une de ses trois chambres à 2 lits, ou de 6 francs dans l'une de ses trois chambres

à 1 lit (De ces 9 lits, 4 sont spécialement affectés au service des maladies des yeux, 5 au service des maladies des femmes et de la chirurgie).

Le produit de ces journées de séjour n'atténue, d'ailleurs, que dans une bien faible proportion les charges imposées par l'entretien de la Fondation. D'une étude qui a été faite sur son fonctionnement pendant les cinq premières années de son existence, il ressort en effet que les dépenses d'entretien se sont élevées, de 1886 à 1902, à 749,818 francs, soit une moyenne annuelle de 46,800 francs.

Pendant cette même période, les dépenses de l'œuvre se sont élevées à 749,818 francs, et les recettes des journées à 91,197 francs seulement, soit un excédent total de dépenses de 658,620 francs (41,165 francs en moyenne, par an). Pour l'exercice 1902, cet excédent s'est élevé à 46,035 francs.

Pendant l'année 1902, 22,518 consultations gratuites ont été données, 10,712 pansements ont été faits à la *Fondation Isaac Pereire* Depuis l'origine jusqu'en 1902, on compte **68,517** consultations et **141,495** pansements.

3813. — **Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel-Secours**, à Levallois-Perret, rue de Villiers, 8 . — Consultations gratuites de médecine le jeudi et le dimanche de 4 heures à 6 heures; — de chirurgie, le vendredi de 4 heures à 6 heures; — pour les maladies d'yeux le dimanche de 2 à 4 heures; — pour les maladies de la bouche et des dents, le mardi, de 9 à 11 heures

En a donné :

En 1888	2,639	En 1896	5,477
1889	3,925	1897	5,553
1890	4,789	1898	5,566
1891	4,603	1899	4,336
1892	5,424	1900	4,588
1893	5,210	1901	5,636
1894	5,311	1902	5,565
1895	4,621		

Soit **73,240** depuis la fondation jusqu'au 1[er] janvier 1903.

3814. — **Œuvre de la petite famille**, rue du Regard, 12. — Dirigée par un comité que préside le général de la Roque de Severac. — A fondé à Boulogne-sur-Seine, rond-point de la Reine, 2, un dispensaire où les enfants de tous les quartiers sont admis sur présentation d'une carte signée par un des adhérents de l'Œuvre et reçoivent gratuitement les médicaments qui leur sont nécessaires.

3815. — **Dispensaire gratuit de Pantin-Aubervilliers**, à Pantin, rue de Flandre, 30 — Fondé en 1895 En 1899 : 1556 enfants inscrits; 3,446 consultations données; 28,481 pansements faits ou médicaments distribués.

3816. — **Dispensaire de Kremlin-Bicêtre**, rue Carnot, 1. — Fondé par M. l'abbé Aigouy. — Consultations gratuites de 11 heures à midi.

L

ŒUVRES ANTITUBERCULEUSES (1)

3816 *bis*. — **Hôpital Lariboisière** (voir section XLVII). — A 144 lits réservés à des tuberculeux.

3816 *ter*. — **Hôpital Boucicaut** (voir section XLVII). — A 40 lits réservés à des tuberculeux.

3817. — **Sanatorium Villemin**, à Angicourt (Oise). — Fondé en 1898 par l'administration de l'Assistance publique de Paris. — Desservi par un personnel laïque. — 164 lits.

Reçoit gratuitement des hommes indigents, ayant leur domicile de secours à Paris, atteints ou menacés de tuberculose, mais « présentant des garanties suffisantes de curabilité et pour lesquels on peut espérer obtenir, en quelques mois, un résultat utile et durable ».

La durée du séjour au *Sanatorium Villemin* est variable et déterminée par le médecin en chef de l'établissement.

Pendant l'année 1901, 271 malades y ont été admis, représentant 33,867 journées de traitement; la durée moyenne de leur séjour a été de 124 jours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au Directeur de l'Assistance publique, avenue Victoria, 3. Après une enquête établissant qu'ils remplissent les conditions prescrites, les candidats sont examinés par le médecin en chef du sanatorium, puis, s'il y a lieu, sont appelés devant une commission médicale spéciale qui prononce en dernier ressort.

3818. — **Sanatorium de Bligny**, par Limours (Seine-et-Oise). — Fondé à l'aide de souscriptions privées par l'*Œuvre des sanatoriums popu-*

(1) Voir, section II, les sociétés promotrices : *Œuvre générale des dispensaires antituberculeux; — Œuvre des tuberculeux adultes; — Œuvre des sanatoriums populaires; — Œuvre de la tuberculose humaine; — Union antituberculeuse des mutualités; — Œuvre antituberculeuse de Paris; — Œuvre antituberculeuse* (rue Racine, 3); — *Société de préservation contre la tuberculose.* — Depuis sa fondation cette dernière société a distribué 596,000 plaquettes et organisé de très nombreuses conférences.

laires de Paris (voir section II). — Ouvert le 20 juillet 1903. — Administré par un conseil que préside le prince d'Arenberg. — 120 lits.

Ce sanatorium, construit et aménagé spécialement pour sa destination, au flanc d'un coteau, au milieu d'un beau parc de 80 hectares, planté de futaies, de taillis et de pins, réunit les conditions les plus favorables à la cure de ceux qu'il hospitalise.

Il reçoit des hommes, âgés de 16 ans au moins, atteints de tuberculose pulmonaire, moyennant une pension de 5 francs par jour au maximum.

Ceux qui désirent y être admis doivent adresser au secrétariat de l'*Œuvre des sanatoriums populaires*, rue de Provence, 56, une demande accompagnée : 1° de leur bulletin de naissance; 2° d'un extrait de leur casier judiciaire; 3° du questionnaire fourni par le sanatorium, rempli et signé par le médecin traitant; 4° de l'attestation d'une société, d'une œuvre ou d'une personne répondant des frais d'entretien pendant la durée de la cure.

Dès qu'elle aura recueilli les ressources nécessaires, l'*Œuvre des sanatoriums populaires* fera construire, à Bligny, un nouveau pavillon destiné aux femmes.

3819. — **Dispensaire antituberculeux des Ier et IIe arrondissements**, rue Baillif. — Fondé en 1902 sous les auspices de l'*Œuvre de la tuberculose humaine*. — Président : M. Raoul Henry. — Consultations gratuites tous les jours.

3820. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Réaumur, 68. — Fondé en 1902 par l'*Œuvre antituberculeuse de Paris*. — Consultations gratuites, avec distribution de médicaments, les lundis, mercredis et vendredis.

3821. — **Dispensaire antituberculeux du IIIe arrondissement**, rue de Turenne, 112. — Fondé en 1898. — Président : M. Thiébaud. S'est affilié, en 1902, à l'*Œuvre de la tuberculose humaine*, tout en conservant son autonomie. — Offre un traitement gratuit et quotidien à tous les tuberculeux indigents qui réclament ses soins et procède à la désinfection des logements contaminés. — Consultations gratuites tous les jours, de 5 à 7 heures du soir.

Subvention de la Ville de Paris : 2,000 francs.

3822. — **Dispensaire antituberculeux**, rue du Général-Foy, 26. — Fondé, en 1894, par l'*Œuvre des tuberculeux adultes* (voir section II). — Consultations et traitement gratuits tous les jours, sauf le jeudi, de 5 à 7 heures du soir. — Du 1er juin 1891 au 25 mai 1903, a traité 3,116 malades.

3823. — **Dispensaire antituberculeux des VIIIe et XVIIe arrondissements**, rue Boursault, 54 *bis*. — Fondé, en 1903, par un groupe d'habitants de ces deux arrondissements. — Dirigé par un comité que préside M. Aug. Lalance, avec l'assistance d'un comité de dames visiteuses. — Consultations gratuites, le matin et le soir de 8 à 9 heures, tous les jours,

sauf le dimanche. — Du 16 mars 1903, date de l'inauguration, au 1er octobre de la même année, a donné 488 consultations, éliminé 229 non tuberculeux et soigné 259 consultants reconnus tuberculeux. — A reçu, pendant cette première année, 23,641 francs de dons ou cotisations.

3824 — **Dispensaires antituberculeux du IXe arrondissement**, rue Bellefond, 9. — Fondé, en 1901, par l'*Œuvre de la tuberculose humaine*. — Président : M. Georges Berry. — Consultations gratuites tous les jours, à 10 heures du matin et à 4 heures du soir. — Dès la première année (1901-1902), a donné 7,500 consultations.

Subvention de la Ville de Paris : 2,000 francs.

3825 — **Œuvre des tuberculeux adultes**, *sous le patronage de Notre-Dame de l'Espérance*, rue Joubert, 23. — A pour but de « donner gratuitement aux poitrinaires pauvres des deux sexes des soins médicaux, des médicaments; des bons de pain, de viande, de lait; des vêtements, etc. ».

3826. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Saint-Lazare, 28 — Fondé, en 1902, par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux*. — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 à 5 heures — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.

Subvention de la Ville : 2,000 francs.

3827. — **L'Assistance antituberculeuse**, rue Taitbout, 78. — Fondée en 1902. — A pour but « le traitement et la préservation des tuberculeux indigents ».

3828. — **Dispensaire antituberculeux des instituteurs et institutrices de la Seine**, rue Sedaine, 14. — En formation. — Président : M. Serout. — Sera réservé aux membres de l'enseignement primaire du département de la Seine.

3829 — **Dispensaire antituberculeux du XIIe arrondissement**, place de la Nativité. — Fondé, en 1902, sous les auspices de l'*Œuvre de la tuberculose humaine*. — Président : M. Jean Colly. — Soutenu par une société composée de membres fondateurs, de membres donateurs et de membres associés. — A reçu, en 1903, du Conseil municipal une subvention de 2,000 francs. — A pour but d'améliorer la situation des tuberculeux indigents, non seulement en leur procurant des soins médicaux, mais en leur donnant, en outre, des vêtements et des aliments. — Consultations gratuites tous les jours. — Dans les cinq premiers mois avait donné 3,500 consultations.

3830. — **Dispensaire antituberculeux**, rue de la Fontaine-à-Mulard, 10 Fondé, en 1902, par l'*Œuvre générale des dispensaires antitu-*

berculeux. — Ouvert tous les jours non fériés — Cure de repos de 10 à 5 heures. — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la Ville de Paris : 2,000 francs.

3831. **Dispensaire antituberculeux**, rue Guilleminot, 25. — Fondé, en 1901, par Mlle Chaptal, affiliée à l'*Œuvre des tuberculeux adultes* (voir section II). — Consultations et traitement gratuits les mardis, jeudis et samedis de 5 à 7 heures du soir.
A ce dispensaire est annexée une buanderie à désinfection.
Du 15 octobre 1900 au 25 mai 1903 il a traité 3,614 malades.

3832. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Schomer, 1. — Fondé, en 1902, par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux*. — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 heures à 5 heures. — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la Ville de Paris : 2,000 francs.

3833. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Letellier, 6 — Fondé, en 1903, par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux*. — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 a 5 heures. — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la Ville : 2,000 francs.

3834. — **Œuvre du traitement quotidien et gratuit des tuberculeux pauvres**, rue Cardinet, 132. — Fondée en 1892 (rue de la Banque, 5) par le Dr de Chateaubourg. — Reconstituée en 1902 par le Dr Boureille, assisté d'un comité de direction et d'un comité de patronage.

Depuis sa réorganisation l'Œuvre a installé, boulevard Garibaldi, 61, un premier dispensaire gratuit, où ne sont admis que des tuberculeux indigents, sans distinction de culte ni de nationalité Près de cent d'entre eux chaque mois y reçoivent soins médicaux, conseils et assistance.

L'Œuvre — qui se propose d'installer prochainement d'autres dispensaires semblables dans divers quartiers — ne se borne pas à y traiter les malades qui s'y présentent. Elle recherche les tuberculeux indigents par l'affiche, par la conférence, par l'appel direct aux patrons et aux syndicats.

Elle se rend compte de leur situation par des enquêtes médicales que fait le chef du dispensaire, par des enquêtes bactériologiques que fait le chef du laboratoire, par des enquêtes sociales que font l'assistant ouvrier et la dame assistante, chargée de les visiter et de les secourir à domicile

Elle veille à l'isolement des contagieux, à l'emploi du crachoir, à la désinfection du linge dont ses conférenciers font comprendre l'importance.

Elle provoque enfin en faveur des tuberculeux indigents l'intérêt des diverses œuvres de bienfaisance.

3835. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Lecourbe, 196 — Fondée en 1901 par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux* (voir sec-

tion II). — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 à 5 heures. — Consultations gratuites de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la ville de Paris : 2,000 francs.

3836. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Félicien-David, 7. — Fondé en 1903 par l'*Œuvre des tuberculeux adultes*. — Consultations et traitement gratuits les lundis, mercredis et vendredis.

3837. — **Dispensaire antituberculeux**, rue des Apennins, 9. — Fondé en 1902 par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux*. — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 à 5 heures. — Consultations de 7 heures à 10 heures du soir.
Subvention de la ville de Paris : 2,000 francs.

3838. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Marcadet, 115. — Fondé en 1901 par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux* (voir section II). — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 à 5 heures. — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la ville de Paris : 2,000 francs.

3839. — **Dispensaire antituberculeux**, rue Manin, 91. — Fondé en 1902 par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux*. — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 à 5 heures. — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la ville de Paris : 2,000 francs.

3840. — **Œuvre de Notre-Dame de Compassion.** — Fondée en 1897 par la comtesse de Beaurepaire-Louvagny, l'une des promotrices de l'œuvre précédente que préside le comité de direction. — A transféré rue de la Mouzaia, 25, le *Dispensaire Saint-Antoine de Padoue* qu'entretenait celle-ci rue du Soleil.
Ce dispensaire est desservi par les dames patronnesses de l'Œuvre, assistées d'une *Sœur du Très Saint Sauveur* (de Niederbronn). — Consultations gratuites, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures, avec distribution de médicaments, de secours alimentaires et de vêtements.

3841. — **Dispensaire antituberculeux**, rue de Lesseps, 5 *bis*. — Fondé en 1902 par l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux*. — Ouvert tous les jours non fériés. — Cure de repos de 10 à 5 heures. — Consultations de 7 heures et demie à 10 heures du soir.
Subvention de la ville de Paris : 2,000 francs.

3842. — **Dispensaire antituberculeux du XIX[e] arrondissement.** — Siège provisoire : rue de l'Ourcq, 57. — Fondé en 1903 et dirigé par un comité, que préside M. Léon Messeiller. — Consultations gratuites.

3843. — **Dispensaire antituberculeux de Saint-Ouen**, rue du Progrès, 21. — Fondé en 1903, sur l'initiative du Dr Rochon, par la *Société des dispensaires pour tuberculeux de la banlieue parisienne.*

3844. — **Dispensaire antituberculeux de Saint-Denis.** — Fondé en 1903 sous les auspices de l'*Œuvre de la tuberculose humaine.*
Président : M. Goupillon.
Consultations gratuites tous les jours.

3845. — **Œuvre des cures d'air préventives pour les familles ouvrières de Paris.** — Fondée en 1903 par Mlle Chaptal. — En formation.
La première cure d'air de l'Œuvre est provisoirement installée dans le bois de Clamart. — Des bons de tramway et de repas sont donnés aux femmes ou enfants anémiques qui vont y passer la journée.

3846. — **Cures d'air populaires.** — En formation, par les soins de l'*Œuvre générale des dispensaires antituberculeux* à Champigny, Clamart, Saint-Gratien et Saint-Maur.

3847. — **Sanatorium philanthropique du Mont-des-Oiseaux**, près Hyères. — En formation; doit être prochainement ouvert; sera placé sous la haute direction du Dr Léon Petit, secrétaire général de l'*Œuvre des enfants tuberculeux.* — Pourra recevoir 150 malades des deux sexes, moyennant une pension modérée.

LI

ASSISTANCE DES MALADES A DOMICILE
VISITE DES MALADES DANS LES HOPITAUX

3848-3883. — **Service médical de nuit.** — Organisé, en 1875, par la préfecture de police qui paye pour chaque visite les médecins attachés à ce service, sauf à se faire rembourser par les malades non indigents. (Il est alloué 10 francs pour une visite et 20 francs pour un accouchement.) En 1902 le nombre de ces visites de nuit a été de 9,776.

Service pharmaceutique de nuit. Organisé, en 1886, dans les mêmes conditions que le précédent. (Un bon de 1 fr. 50 est alloué aux

pharmaciens, pour chaque dérangement) — En 1902, 7102 bons ont été présentés à la préfecture de police.

Administration de l'Assistance publique. — L'Assistance publique fait soigner à domicile, en cas de maladie, les indigents (même non inscrits aux bureaux de bienfaisance).

Dans son budget de 1902 les indemnités aux médecins chargés de ce service figurent pour la somme de 328,500 francs; les frais de médicaments et de bains, pour 290,000 francs; les secours de maladie, pour 264,000 francs (1). En 1900, le nombre des malades soignés à domicile a été de 78,400.

Œuvre des pauvres malades, rue de Sèvres, 95. — Fondée en 1627, par saint Vincent de Paul, sous le nom de *Confrérie de la Charité*. Dissoute pendant la Révolution. Reconstituée en 1840. Association de dames, dirigée par le T. H. P. Fiat, dont les unes, *Trésorières*, sont uniquement chargées de procurer des ressources à l'Œuvre; les autres, *Visitantes*, y prennent une part plus active, ayant pour mission de visiter, dans chaque paroisse où elle est établie, les pauvres et particulièrement les malades que leur désignent les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* attachées à cette paroisse, et de leur distribuer des bons de pain, de viande, de sucre, de combustible, etc.

Cette Œuvre, de beaucoup la plus importante des sociétés charitables de femmes, est, comme la *Société de Saint-Vincent de Paul*, répandue dans le monde entier. Elle a son siège à Paris, où elle est dirigée par le Supérieur général des Lazaristes, avec l'assistance d'un conseil de dames, dont la présidente, la vice-présidente et la trésorière sont nommées par lui. Sous cette direction générale, chaque section paroissiale de l'Œuvre — ayant sa caisse particulière à laquelle la Caisse centrale alloue, en cas de besoin, des subsides — est administrée par un comité spécial que préside le curé de la paroisse, et que les dames visitantes informent, toutes les semaines, de ce qu'elles ont constaté dans leurs visites.

C'est en 1617, avant même d'instituer la Compagnie de ses *Filles de la Charité* et celle de ses missionnaires, que M. Vincent, alors curé de Châtillon-les-Dombes, fonda cette Œuvre en organisant une confrérie de « dames de charité », pour assister les pauvres malades à domicile. Établie en 1629 à Paris, sur la paroisse, particulièrement pauvre, de Saint-Sauveur, la confrérie s'étendit bientôt à d'autres et fut, en 1657, autorisée par une ordonnance de Louis XIV, qui la prit sous sa protection. Parmi les premières dames visiteuses figuraient Mlle Legras, la duchesse d'Aiguillon, Mme Fouquet, la mère du surintendant, la princesse Marie de Gonzague, Mmes de Miramion, d'Aligre, Goussault, de Lamoignon, du Vigean, de Beaufort, etc.

(1) Depuis le décret du 15 novembre 1895, les fonds alloués jusqu'alors aux bureaux de bienfaisance, pour l'assistance des malades, ont fait retour au budget général de l'Assistance publique.

Dissoute par la Révolution, l'Œuvre ne devait renaître qu'un demi-siècle plus tard.

Priant, en 1839, sur le tombeau de saint Vincent de Paul, Mme Levasseur y prit la résolution de reconstituer cette confrérie charitable qui, sous les auspices de son fondateur, avait soulagé tant de misères. Revenue à Paris, elle alla trouver M. Étienne, qui était alors procureur général, et qui allait devenir supérieur de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des *Filles de la Charité*, pour lui soumettre son projet. D'accord avec Mgr Affre, archevêque de Paris, M. Étienne l'engagea vivement à la poursuivre, en lui promettant de l'y aider.

Quelques mois plus tard, onze « dames de charité » se réunissaient rue Saint-Dominique, dans le salon de Mme Levasseur, et sous sa présidence (1). Il fut décidé, dans cette première séance, que l'Œuvre s'occuperait d'abord de la paroisse la plus pauvre de Paris, Saint-Médard, où devait l'assister et la guider la Sœur Rosalie, de sainte mémoire.

Le 12 février 1840, dans la seconde réunion à laquelle assistaient les curés de Saint-Médard et de Sainte-Valère, et l'abbé Combalot, M. Étienne, directeur de l'Œuvre, faisait savoir que depuis le début ses recettes s'étaient élevées à 740 francs, ses dépenses à 200 francs, et qu'elle avait visité 45 malades. A ces modestes ressources, l'archevêque de Paris ayant ajouté un subside de 11,000 francs sur les aumônes du carême, l'Œuvre pouvait pourtant se développer et, dès la première année, distribuer, en 5,000 visites, 10,627 francs. De la paroisse Saint-Médard, elle s'était presque immédiatement étendue à celle du Gros-Caillou, où, dans la Sœur Guillaume, elle avait trouvé une autre Sœur Rosalie; puis à celles de Saint-Pierre et de Sainte-Valère, Saint-Étienne du Mont, Saint-Nicolas; l'année suivante, elle allait s'étendre à celles des Missions étrangères et de Saint-Jacques du Haut-Pas; en 1842, à celle de Saint-Louis en l'île; en 1843, à celle de Saint-Sulpice; en 1844, à celles de Sainte-Marguerite et de Saint-Antoine, etc.

Après dix ans d'existence, en 1851, l'Œuvre, établie déjà dans 21 paroisses (elle devait l'être dans 27 en 1853; dans 34 en 1858; dans 36 en 1859) avait distribué 338,574 francs de secours, et comptait 519 dames de charité. Dix ans plus tard, le nombre de ces dames s'élevait à 1,251, et 15 ans plus tard à 1,887, le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint.

Ses dépenses — qui n'étaient en 1850 que de 36,573 francs — devaient s'élever jusqu'à 115,404 francs en 1889.

Le nombre des malheureux visités et assistés par elle suivait la même progression : 15 322 en 1850, — 26,014 en 1860, — 36,601 (ayant reçu 165,462 visites) en 1896, — 57,968 (ayant reçu 166,077 visites) en 1902

Encore ces chiffres ne fournissent-ils pas un dénombrement complet des malades visités et des secours distribués par l'Œuvre tout entière, car il

(1) C'étaient Mmes des Glageux, la comtesse de Lagranville, Mlle de Choiseul, la comtesse d'Auberville, la comtesse de Grumberg, Mmes d'Herbelot, Henri de Brimont, de Villers, d'Orevillier, auxquelles se joignirent presque aussitôt Mme A. Baudon, la comtesse de La Ferronays, etc.

fut créé, en 1872, une section distincte, exclusivement chargée d'assister les pauvres malades des faubourgs de Paris, et qui sera l'objet de la notice suivante.

Si la section des faubourgs, sans se séparer de l'Œuvre générale, y constitua un groupe spécial, ayant sa Caisse particulière, l'*Œuvre de Sainte-Geneviève*, au contraire, après s'être autrefois constituée à côté d'elle et sous ses auspices, se réunit à elle en 1892.

Fondée, en 1851, par la marquise Le Bouteiller « dans le but de former dans chacune des paroisses de la banlieue un établissement religieux et charitable qui assure des secours et des soins aux malades indigents », l'*Œuvre de Sainte-Geneviève* avait installé, à ses frais, plus de quarante maisons de *Filles de la Charité*. Après l'annexion de la banlieue, en 1860, une vingtaine de ces maisons seulement restèrent à sa charge, et par elles, en 1862, elle assistait 10,015 familles, et faisait élever 724 orphelins.

Lorsqu'elle se rattacha plus étroitement à l'Œuvre générale elle patronnait encore seize de ces maisons dans la banlieue (1), et visitait 5,273 malades.

La somme des secours distribués par l'*Œuvre des pauvres malades*, y compris la section des faubourgs, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903 s'élève à près de 9 millions de francs.

Ajoutons que l'Œuvre existe dans 90 villes de France et 2 de ses colonies; — dans 77 villes d'Italie; — 12 villes d'Angleterre; — 25 de Belgique; — 8 de la Pologne autrichienne; — 16 de la Pologne prussienne; — en Portugal, 2 villes; — en Espagne, 4; en Égypte, 1; — en Turquie, 7; — au Chili, 3; — au Brésil, 3; — au Pérou, 6; — dans la République de Guatemala, 3; — dans la République de l'Équateur, 1; — dans la République de Costa-Rica, 28 paroisses. — Elle s'est particulièrement développée au Mexique, où en 1902 elle comptait 38,244 dames de charité et où ses recettes s'élevaient à 863,297 francs!

Elle compte aujourd'hui, tant en France qu'à l'étranger, près de cent mille dames de charité.

Et, il y a soixante-trois ans, elle en comptait 12 en tout.

Le patronage de saint Vincent de Paul porte singulièrement bonheur aux deux associations d'hommes ou de femmes qui l'avaient invoqué pour se vouer au service des pauvres.

3884-3896. — **Œuvre des pauvres malades dans les faubourgs.** — Chez la présidente, rue du Cirque, 8. — Fondée, en 1872, sur l'initiative de M. l'abbé Langénieux, par des dames appartenant à l'Œuvre précédente, et qui en formèrent depuis une section distincte, pour visiter les pauvres

(1) A Arcueil, — Aubervilliers, — Bagneux, — le Bourget, — Créteil, — Champigny, — Clamart, — Dugny, — Gentilly, — Montrouge, — Nanterre, — Puteaux, — Saint-Mandé, — Saint-Maurice, — Saint-Ouen et la Plaine-Saint-Denis. — L'*Œuvre de Sainte-Geneviève*, en 1893, depuis son annexion à l'Œuvre générale, prit encore sous son patronage sept maisons nouvelles : à Bry-sur-Marne, — Charenton, — Clichy, — Ivry, — l'Hay, — Montreuil et Pantin.

malades des quartiers de l'ancienne banlieue de Paris, avec l'assistance des Sœurs de charité établies dans ces quartiers. L'Œuvre est dirigée par un conseil de dames, que préside, Mme E. Hébert, sous le patronage du cardinal archevêque de Paris et du cardinal archevêque de Reims.

Son action, limitée d'abord aux quartiers de Belleville, s'étendit, dès l'année suivante, à ceux de la Maison-Blanche, des Deux-Moulins, de Montmartre, de Clignancourt et de Plaisance; puis à ceux de la Chapelle, en 1874, et des Gobelins en 1875.

Elle est aujourd'hui divisée en 13 sections organisées dans les maisons de charité suivantes :

XII[e] arrondissement :

Bercy (63, rue des Meuniers).

XIII[e] arrondissement :

Gare d'Ivry (26, place Jeanne-d'Arc), — *Gobelins* (39, rue Jenner), — *Maison-Blanche* (49, rue Bobillot).

XIV[e] arrondissement :

Montrouge (29, rue Gassendi et 78, rue de la Tombe-Issoire), — *Plaisance* (43, rue Vercingétorix, et 182 rue de Vanves).

XVII[e] arrondissement :

Montmartre (33, rue Caulaincourt), — *Clignancourt* (8, rue Championnet), — *la Chapelle* (48, rue Stephenson, et 5, rue Jean-Cottin).

XIX[e] et XX[e] arrondissements :

Belleville (73, rue de la Mare).

La récapitulation des familles assistées par l'Œuvre depuis son origine prouve que le nombre s'en est constamment accru.

ANNÉES	NOMBRE des malades assistés	NOMBRE des visites	SOMMES dépensées.	ANNÉES	NOMBRE des malades assistés.	NOMBRE des visites.	SOMMES dépensées.
1873	1.300	10.000	28.467f	1868	4.098	29.208	57.033f
1874	2 300	17.000	46.000	1889	4.343	31.290	69.740
1675	3.000	22 390	51.000	1890	4.881	34.453	88.000
1876	3.108	21.463	50.000	1891	4.453	32.466	62.767
1877	2.873	20 340	50 116	1892	4.823	31.468	54 644
1878	3.000	20 000	49 000	1893	4.557	29.868	50.221
1679	3.500	24.000	52.000	1694	4.738	32.459	54.084
1880	2.737	22.829	40.183	1895	5.208	34.195	55.765
1861	3.374	21.078	46.870	1896	6.012	31.412	53.375
1882	3.628	22.752	48.242	1897	5.330	36.824	64.631
1883	8.909	24.634	50.900	1698	5.254	32.097	54.590
1884	3.951	26 628	53.926	1899	5.164	35.033	54.431
1885	4.195	27.680	56.800	0091	6.026	34.925	65.962
1886	4.000	25.957	61 496	1901	5.039	36.144	56.556
1887	3.919	27.754	55.664	1902	4.720	35.112	57.487

L'Œuvre a donc distribué, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, **1,577,672** francs, en bons de pain, de viande, de combustibles, etc. (96,838 bons donnés en 1897, 90,241 en 1898; 95,887, en 1899; 98,657, en 1900; 120,239, en 1901; 103,239, en 1902) et exceptionnellement en espèces.

Elle a fait entrer dans des asiles, orphelinats ou autres établissements charitables, un grand nombre de vieillards et d'enfants (34, en 1897; 43, en 1898; 28, en 1899; 35, en 1900; 39, en 1901; 39, en 1902)

Elle cherche enfin, et y parvient souvent, à régulariser dans les familles qu'elle assiste les unions et les naissances illégitimes (1).

3897. — **Comité de patronage des hôpitaux de Paris**, avenue Victoria, 3. — Fondé, en 1897, sur l'initiative de M. Paul Strauss. — Dirigé par une commission exécutive dont M. Félix Voisin et M. Ambroise Rendu sont présidents, comprenant : le directeur et le secrétaire général de l'Assistance publique; trois membres du conseil de surveillance de l'Assistance publique désignés par leurs collègues; trois membres du conseil municipal, désignés par la cinquième commission; trois maires ou adjoints de Paris, trois administrateurs des bureaux de bienfaisance, et neuf membres du comité de patronage et ayant pour secrétaire M. Farmaire.

Cette œuvre, qui a commencé à fonctionner en 1898, a pour but — en établissant le lien, qui manquait jusqu'alors entre l'hôpital et le bureau de bienfaisance — de visiter les malades dans les hôpitaux aux jours et heures fixés par l'administration; de veiller sur les familles des malades avec l'assentiment nettement exprimé de ceux-ci; d'aider les malades à trouver du travail à leur sortie de l'hôpital.

Dans une conférence, qui eut lieu au mois de janvier 1903 au cabinet du directeur de l'Assistance publique, les présidents des œuvres privées ayant le même but (mentionnées ci-dessous) ont déclaré adhérer aux statuts du comité de patronage qui, englobant ces diverses œuvres, comprend aujourd'hui 500 membres.

3898. — **Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux.** Secrétariat : rue Notre-Dame-des-Champs, 39.

Association de dames, divisée en trois sections : *Dames visitantes*, allant avec l'agrément de l'Administration dans les hôpitaux pour y venir matériellement et moralement en aide aux malades; *Dames assistantes*, informées par les premières de la situation des malades qu'elles ont visités, et portant à domicile des secours, soit à ces malades quand ils sortent convalescents de l'hôpital, soit à leur famille s'ils sont encore en traitement; *Dames collectrices* ou *honoraires*, chargées de procurer des ressources à l'Œuvre.

(1) S'adresser, pour obtenir les secours de l'Œuvre, aux sœurs des quartiers qu'elle visite.

La visite des malades dans les hôpitaux, pratiquée depuis longtemps, ne fut organisée et constituée d'une manière régulière qu'en 1636, par saint Vincent de Paul. Il est le véritable fondateur de cette Œuvre, l'une des plus anciennes de Paris, et les règlements donnés par lui sont encore en vigueur aujourd'hui

Interrompue par la Révolution, elle fut relevée par l'abbé Legris-Duval, et quelques années plus tard érigée en œuvre diocésaine par l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen. Dans cette seconde phase de son existence, elle ne fut d'abord rétablie qu'à l'Hôtel-Dieu; mais elle ne tarda pas à s'étendre. Elle s'occupe à présent de 21 hôpitaux.

Le nombre est bien grand des malades pour qui ses consolations et ses secours ont adouci le triste séjour de l'hôpital et de ceux dont elle a, par son assistance à domicile, facilité la guérison ou aidé la famille : en 1901, 8,700 familles ont été visitées par elle.

Un asile de convalescence, fondé et soutenu par l'Œuvre, rue Notre-Dame-des-Champs, 39, reçoit des jeunes filles à leur sortie de l'hôpital. En 1901, 118 convalescentes y ont été admises et, sur ce nombre, 197 ont été placées par les soins de la direction de l'asile.

L'Ouvroir Saint-Joseph (même adresse) a pour but de réunir les layettes ou des effets de tous genres donnés principalement pour les mariages.

Cette Œuvre est aujourd'hui rattachée au *Comité de patronage des hopitaux de Paris* (voir ci-dessus).

3899. — **Œuvre de la visite des malades protestants dans les hôpitaux de Paris.** Siège : chez la présidente, Mme Philippe Hottinguer, rue Laffitte, 14. — Fondée, vers 1860, par l'initiative de deux dames protestantes, dont l'action resta d'abord isolée. Fut régulièrement constituée, en 1867, par la formation d'un comité que présida, jusqu'à sa mort, Mme la baronne de Staël.

A pour but de faire visiter, deux fois par semaine, les malades protestants, dans les 16 hôpitaux où elles ont accès, par des dames faisant partie de l'Œuvre, qui leur portent des consolations et des secours en nature, qui écrivent pour eux à leurs familles, et cherchent à faire admettre les plus âgés dans des asiles de vieillards.

La moyenne des malades annuellement visités par l'Œuvre, depuis sa fondation, s'élève à 1,500.

Est aujourd'hui rattachée au *Comité de patronage des hopitaux de Paris.*

3900 — **Œuvre de la visite des enfants et des apprentis malades dans les hôpitaux,** rue du Luxembourg, 18 — Fondée, en 1899, avec le concours de M. l'abbé Fonssagrive, par quelques étudiants fréquentant le *Cercle catholique du Luxembourg* (voir section XLIII). — A pour but de développer les liens de fraternité qui doivent unir les jeunes gens des classes intellectuelles à ceux de la classe ouvrière.

Il y a treize ans, un jeune ouvrier était transporté malade à l'hôpital Saint-Joseph; plusieurs étudiants membres du *Cercle catholique,* qui

l'avaient connu au patronage dont il faisait partie, s'empressèrent d'aller tour à tour le voir, lui porter des paroles d'amitié et d'encouragement : l'Œuvre était dès lors créée !

N'y avait-il pas, en effet, dans les autres hôpitaux, bien des adolescents, bien des apprentis auxquels personne ne songeait?... Aller les voir, *aux jours et aux heures de visites*; leur apporter de bonnes paroles et quelques douceurs; les recommander aux internes ou externes des hôpitaux faisant partie du cercle; les suivre dans leur convalescence, leur indiquer à leur sortie de l'hôpital les patronages et les œuvres de bienfaisance de leur quartier : tel est l'objet de l'Œuvre éminemment charitable à laquelle se consacrent, chaque année, une vingtaine d'étudiants.

3901. — **Œuvre des malades et des jeunes enfants pauvres,** à Levallois-Perret, rue Carnot, 11 (voir section III). — A visité et assisté, en 1902, 129 malades; leur a prêté 178 paires de draps.

3902. — **Caisse de secours de l'hôpital Broca,** rue Broca, 3. — Fondée, en 1894, par le Dr Pozzi. — Dirigée par un comité de dames, sous la présidence de S. A. S. la princesse de Monaco. — A pour but d'adoucir le séjour de l'hôpital Broca aux malades qui y sont traitées, en améliorant leur nourriture, en plaçant des fleurs auprès d'elles, etc.; de procurer un asile aux jeunes enfants ou du travail aux enfants plus âgés qu'elles ont quittés pour entrer en traitement; de payer, s'il y a lieu, leur loyer; d'assister, par des secours ou des recommandations, les anciennes opérées nécessiteuses.

LII

SOIN ET GARDE DES MALADES A DOMICILE

3903. — **Œuvre des Sœurs Servantes des pauvres.** — *Maison Sainte-Geneviève*, à Joinville-le-Pont, fondée en 1883. — *Maison Sainte-Françoise Romaine*, à Paris, rue Lafayette, 214, fondée (Faubourg-Saint-Martin) en 1885. — 3e maison fondée en 1897, rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel, 19, par M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard.

L'*Œuvre des Sœurs Servantes des pauvres* (qui sont des religieuses Oblates de l'ordre de Saint-Benoît) a été fondé en 1871, à Angers, par RR. Dom Camille Leduc, Bénédictin de Solesmes, sous les auspices de Mgr Freppel. Elle a pour objet de soigner à domicile, de garder, de veiller gratuite-

ment et exclusivement les malades pauvres, de leur procurer (avec l'assistance de dames patronnesses et de dames associées) des secours de toute nature.

Les services rendus par les *Sœurs Servantes des pauvres*, pendant les dernières années, sont attestés par les chiffres suivants

Maison de la rue Lafayette :

ANNÉES	FAMILLES ASSISTÉES	JOURNÉES D'ASSISTANCE
1895-1896	241	2.993
1896-1897	237	3.490
1897-1898	239	3.920
1898-1899	312	3.805
1899-1900	270	3.821
1900-1901	257	3.826
1901-1902	330	3.665
1902-1903	282	3.814 (1)

(1) Pendant cette dernière année, la *Maison Sainte-Françoise Romaine* a distribué 4,921 francs de secours en nature aux malades qu'elle assistait.

Maison de la rue du Pot-de-Fer :

ANNÉES	JOURNÉES D'ASSISTANCE	PANSEMENTS
1897	1.521	649
1898	1.621	598
1899	1.597	649
1900	1.510	924
1901	1.661	1.024
1902	1.134	1.134
»	»	792

3904. — **Sœurs Franciscaines**, *Gardes-malades des pauvres*. — Maison-mère, rue Dombasle, 31, fondée en 1897. — Maisons succursales : à Paris, rue de la Roquette, 41, fondée en 1885; — rue de Condé, 12, fondée en 1894; — boulevard de Belleville, 45; — à *Neuilly*, passage d'Orléans, 3, avenue du Roule, 87, fondée en 1898; — à *la Plaine-Saint-Denis*, avenue de Paris, 205, fondée en 1894; — à *Boulogne*, Grande-Rue, 5, fondée en 1895; — à *Issy-les-Moulineaux*, rue Chevalier-de-la-Barre, 13, fondée en 1889. — Soignent et gardent gratuitement à domicile les malades indigents.

3905. — **Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres**, maison principale : rue Violet, 57, fondée en 1870. — Succur-

sales à Paris : rue Pasteur, 19, fondée en 1874 (rue du Sentier); — avenue Beaucourt, 9, fondée en 1865; — rue Nollet, 39, fondée en 1872; — rue Championnet, 172, fondée en 1866; — rue des Fêtes, 6, fondée en 1876. — Dans la banlieue : à Levallois-Perret (rue du Bois, 163), fondée en 1877; — Issy (route des Moulineaux, 10), fondée en 1885; — Puteaux (route de Saint-Germain, 177), fondée en 1888; — Thiais (avenue de Paris, 8), fondée en 1877.

Les *Petites Sœurs de l'Assomption*, gardant et veillant les malades indigents, faisant pour eux la cuisine et le ménage, n'acceptent aucune rétribution, pas même la nourriture.

3906 — **Sœurs de Saint-Charles** (de Nancy), rue Charlot, 12. — Maison fondée en 1875. — Soignent à domicile et gardent gratuitement les malades indigents du quartier.

3907. — **Sœurs du Très-Saint-Sauveur**. Maisons à Paris : rue Bizet, 23, fondée en 1881; — rue des Pyrénées, 48, fondée en 1885; — rue du Retrait, 9, fondée en 1881; — rue Philippe-de-Girard, 15. — Dans la banlieue : au Perreux, rue des Vignes, fondée en 1892; — à Fontenay-sous-Bois, rue de Neuilly, 10, fondée en 1888. — Soignent gratuitement à domicile les malades indigents; acceptent des autres une rétribution facultative.

3908. — **Sœurs auxiliatrices de l'Immaculée-Conception**. Maison principale rue La Fontaine, 78 (fondée en 1860) — Succursales à Paris : rue aux Ours, 23 (fondée en 1858); — rue de Flandre, 121 (fondée en 1893). — Soignent les malades à domicile (les indigents gratuitement); veillent les morts. — Dirigent l'œuvre des Limousins, rue Lacépède, 20, (voir section LXII).

3909. — **Sœurs Sainte-Marie de la Famille**. — Maisons rue Bridaine, 3, fondée en 1868); — rue Blomet, 136 *bis* (fondée en 1888); — rue de l'Abbé-Groult (fondée en 1836). — Soignent gratuitement les malades indigents de leurs quartiers

3910. — **Religieuses auxiliatrices des âmes du purgatoire**. Maison principale rue de la Barouillère, 16, fondée en 1856. — Succursales : rue Antoinette, 9, fondée en 1879, et à la chapelle commémorative de la rue Jean-Goujon, fondée en 1900. — Soignent et gardent les malades indigents de leur quartier, font pour eux la cuisine et le ménage, n'acceptant d'eux aucune rémunération et leur distribuant au contraire des secours.

Visitent et soignent environ 1,500 familles par an.

3911. — **Sœurs de Jésus dans le Temple**, rue Ampère, 49, maison fondee en 1885. — Rue Vivienne, 6, maison fondée en 1896.

3912. — **Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus**, rue Guersant, 18. — Maison fondée en 1886. — Soignent gratuitement les malades indigents.

3913. — **Sœurs de l'Immaculée-Conception** (de Buzançais), quai du Louvre, 20. — Maison fondée en 1891.

3914. — **Sœurs de Saint-François Régis**, à Asnières (rue Saint-Denis, 39). — Maison fondée en 1881. — Soignent et gardent les malades de toutes conditions d'Asnières.

3915. — **Sœurs Oblates gardes-malades**, rue de Sèvres, 157. — Fondée (avenue de Saxe) en 1887.

3916. — **Sœurs de l'Espérance** (de Bordeaux). — Maisons, rue de Clichy, 34, fondée en 1853; — rue du faubourg Saint-Honoré, 106, fondée en 1865.

Une association de dames fondée en 1858 et présidée par la supérieure des *Sœurs de l'Espérance* visite et assiste les malades indigents de tous les quartiers et particulièrement les plus pauvres.

A assisté, en 1902, 1835 malades.

3917. — **Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur** (de Lyon). — Maison principale : rue Garancière, 4, fondée (rue Servandoni) en 1885. — Succursales : Saint-Mandé, fondée en 1895; — à Charenton, fondée en 1898.

3918. — **Sœurs du Bon-Secours** (de Troyes). — Maisons à Paris : rue Charles-V, 12, fondée en 1856; — rue du Cloître-Saint-Merry, fondée en 1852; — rue Jacob, 52, fondée en 1858; — rue Madame, 57, fondée en 1859; — rue de Babylone, 33, fondée en 1846; — rue de l'Annonciation, 2, fondée en 1854. — Dans la banlieue : à Colombes, rue Bonin, 7, fondée en 1873.

3919. — **Sœurs du Bon-Secours** (de Paris), rue Notre-Dame-des-Champs, 20. — Soignent gratuitement les malades indigents du quartier.

3920. — **Sœurs Augustines des saints noms de Jésus et de Marie.** — Maisons à Paris : rue Vercingétorix, 43, fondée en 1888; — rue de Vanves, 180, fondée en 1893. — Soignent gratuitement les malades indigents de leur quartier.

3921. — **Sœurs Franciscaines** (de Ladevèze), rue de Varenne, 14. — Maison fondée en 1892.

3922. — **Association des Diaconesses**, rue de Reuilly, 95. — (Voir section XXVI.) — Soigne et garde à domicile les malades protestants.

3923. — **Maison des Diaconeesees de Paroisse**, à Courbevoie, rue de la Montagne, 12. — Soigne et garde les malades protestants.

3924. — **Union française des mères de famille.** — Siège social : rue de Tilsitt; permanence : cité de l'Alma, 11. — Fondée, en 1891, par M. de Kenenburgh. — Dirigée par le fondateur avec l'assistance d'un comité administratif de dames et d'un comité médical. — A pour but de procurer gratuitement des infirmières aux sociétaires payant une cotisation annuelle de 10 francs, soit pour elles-mêmes ou leurs enfants en bas âge, soit pour une dame ou jeune fille désignée par elles, — pour six familles indiquées par elles aux sociétaires payant une cotisation annuelle de 30 francs.

M. de Kenenburgh, avant de la créer à Paris, avait fondé cette œuvre à Bruxelles, où elle rend de réels services.

3925. — **Les Sauveteurs du XVIII[e] arrondissement**, rue Caulaincourt, 2. — Société fondée (rue Ordener, 164) en 1894. — Envoie près des malades indigents, isolés et sans famille, des gardes-malades rétribués par elle. — A, rue Joseph-Dijon, 5, une polyclinique gratuite, ouverte tous les soirs de 8 à 10 heures.

3926-3927. — **École professionnelle d'assistance aux malades**, rue Amyot, 10. — Fondée (rue Garancière, 8), en 1900, par l'*Association pour le développement de l'assistance aux malades* (voir section II). — Reçoit comme internes des jeunes filles françaises, âgées de 18 ans au moins, de 30 ans au plus. Celles-ci y font un stage de deux ans, pendant lesquels elles payent une pension de 800 francs. A la fin de la première année elles doivent s'engager à rester pendant quatre ans au service de l'Association. A la fin de la seconde année celles qui ont satisfait à l'examen de sortie sont nommées *Assistantes* et peuvent être envoyées comme gardes-malades dans les familles. L'École continue à les loger et à les nourrir et leur alloue un traitement de 1,200 francs par an.

Des élèves auditrices externes sont admises à suivre les cours de l'école, moyennant une rétribution de 20 francs par mois.

Pendant l'exercice 1902, les dépenses de l'École se sont élevées à 18,269 francs, ses recettes à 8,475, auxquels l'Association a ajouté une subvention de 9,494 francs — payant, en outre, 1,850 francs de bourses.

A l'École professionnelle sont organisés deux services d'assistance aux malades :

L'un est fait, par les *Assistantes* de l'École, près des malades non indigents, moyennant une rétribution de 10 francs par 24 heures de garde. — Les recettes de ce service a été, pour l'exercice 1902, de 14,944 francs; ses dépenses, de 17,874 francs.

L'autre, l'*Assistance volontaire aux malades indigents*, fondé, en 1902, par l'Association — sur l'initiative de M. Maurice Vernes, qui l'avait vu utilement fonctionner à Lausanne — est fait gratuitement par des jeunes filles ou dames, désirant consacrer leurs loisirs au soin des malades Celles-

ci doivent avoir suivi, comme auditrices externes, les cours de l'École professionnelle pendant une année scolaire; avoir subi avec succès, à la fin de cette année, un examen, à la suite duquel un diplôme leur a été délivré et enfin s'engager pour trois mois à répondre à tout appel de la directrice du service.

3928. — **Infirmiers gardes-malades de Saint-Camille de Lellie**, rue Lafayette, 93, et boulevard Malesherbes, 59. — Soignent les malades moyennant rétribution.

3929. — **Institution des Messieurs de la Charité**, rue Oudinot, 6. — Fondée, en 1892, par M. Saint-Julien. — Dirigée par sa veuve. — Infirmiers et infirmières, soignant et veillant les malades moyennant rétribution. — Se charge de leur transport.

3930. — **Institut Sainte-Geneviève**, rue de Provence, 114. — Succursale : boulevard Saint-Germain, 95. — Fournit des infirmiers et infirmières. — Se charge du transport des malades.

LIII

SECOURS AUX BLESSÉS ET AUX NOYÉS

SOCIÉTÉS DE SAUVETAGE

3930 *bis*. — **Secours aux noyés, asphyxiés et blessés**. — Organisés et entretenus, depuis le commencement du siècle, par la préfecture de police. Ce service comprend : 18 pavillons de secours aux noyés et asphyxiés, construits sur le bord de la Seine ou des canaux; 32 postes de secours aux noyés, avec boîtes et brancards; 226 postes de secours aux blessés (1).

Pendant l'année 1902, — 1,924 personnes ont reçu des secours dans ces différents postes.

3931. — **Ambulances urbaines**. — Institution fondée, en 1888, par le Dr Nachtel, dans le but « de porter secours, le plus promptement pos-

(1) Outre ces dépôts de boîtes fumigatoires ou autres objets de secours déjà installés au nombre de 50, il existait, sous la Restauration, rue du Petit-Musc, 9, un *Établissement en faveur des blessés indigents*, où ceux-ci étaient traités gratuitement et recevaient le linge ou les médicaments dont ils avaient besoin.

sible, à toutes les victimes d'accidents, de maladies subites, de tentatives de meurtre ou de suicide, survenant sur la voie publique, dans les lieux publics, dans les ateliers, théâtres, chantiers, manufactures, usines et arsenaux; — de se mettre à la disposition des militaires de toutes armes, malades ou blessés, pour les transporter à l'hôpital militaire le plus rapproché ». Devenue service municipal depuis le 1er janvier 1895.

Le Dr Nachtel avait vu fonctionner à New-York, en 1879, les ambulances volantes qui y avaient été installées dix années auparavant. Rentré en France, il demanda la création d'un service semblable à Paris, dans un mémoire présenté, en novembre 1880, à l'Académie de médecine. Celle-ci soumit sa proposition à une commission qui s'y montra très favorable, comme, après elle, le conseil de salubrité et d'hygiène du département de la Seine.

Deux ans plus tard, le conseil municipal de Paris émettait le vœu que la ville de Paris établit à ses frais des ambulances semblables à celles de New-York, comme allaient le faire l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre et la Russie. Son vœu étant resté sans effet, le Dr Nachtel prit le parti d'organiser ce service comme une œuvre privée. Un comité fut constitué sur son initiative. Il fit, sous diverses formes, appel à la bienfaisance publique, et en cinq ans il recueillit 90,000 francs, dont 4,000 lui furent alloués par le ministère de l'intérieur et 5,000 par le conseil municipal.

En 1888, l'*Œuvre des ambulances urbaines* était inaugurée, avec une station principale à l'hopital Saint-Louis chargée de diriger des voitures spécialement aménagées sur les pharmacies, les postes de police, où les victimes d'accidents, de maladies subites, étaient provisoirement recueillies, pour les transporter gratuitement soit chez elles, soit à l'hôpital le plus proche; et autorisée en cas exceptionnel à les mettre, moyennant indemnité, à la disposition des particuliers qui en faisaient directement la demande.

Dès la première année, du 2 juin 1888 au 1er juin 1889, l'*Œuvre des ambulances urbaines* transporta 1,487 malades; l'année suivante, ayant installé, dans les différents quartiers de Paris, 30 postes téléphoniques, elle en transporta 2,073. En 1891, elle en transporta 1,997; et la *Société d'encouragement au bien* lui décerna une couronne civique, en même temps qu'une médaille d'or a son fondateur. En 1893, le nombre des malades transportés s'éleva a 2,144; et la Société reçut de M Guérinot un legs de 100,000 francs.

L'utilité de cette création étant clairement démontrée par ses résultats, l'administration comprit que l'assistance aux blessés de la rue ne devait pas incomber à des particuliers et se montra disposée à en faire un service municipal.

Les négociations engagées à ce sujet aboutirent promptement, et, le 1er janvier 1895, la *Société des ambulances urbaines* remit ses services aux représentants de la préfecture de la Seine, versa entre ses mains la somme de 100,000 francs qui restait dans sa caisse et lui donna les pouvoirs nécessaires pour entrer en possession du legs Guérinot.

Il y a actuellement (1903) trois stations d'ambulances urbaines : à l'hôpital Saint-Louis ; — rue Caulaincourt, 102 ; — place du Marché-Saint-Honoré. La Ville de Paris se propose d'en établir une nouvelle sur la rive gauche.

Nombre des transports effectués par ces ambulances :

STATIONS	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Saint-Louis	1 593	2.250	2.429	2 785	3 099	3 304	3.021	3 752
Place du Marché-Saint-Honoré.	»	»	»	42	1.688	1.686	1.604	1.187
Rue Caulaincourt	»	»	»	1.348	2.481	1 893	801	1.151

3932. — **Ambulances municipales** — Fondées en 1889 par la ville de Paris, elles constituent un service bien distinct de celui des ambulances urbaines.

Desservi par un personnel d'ambulancières diplômées, elles ont pour but de transporter aux hôpitaux les malades ne pouvant se déplacer ou atteints d'affections contagieuses.

Il y a actuellement (1903) trois stations d'ambulances municipales :

1° 6, rue de Staël (Téléphone 708-67). — Cette station doit être prochainement transférée rue Vigée-Lebrun ;

2° 21, rue de Chaligny (Téléph. 907-68) ;

3° 102, rue Caulaincourt (Téléph. 504-74).

Pendant quatre ans, la ville de Paris avait eu une station d'ambulances municipales à l'hôpital Saint-Louis et une à l'Hôtel-Dieu Elles ont été supprimées quand fut inaugurée celle de la rue Caulaincourt.

Transports effectués par les diverses stations :

STATIONS	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Rue de Staël........	66	1.226	1.185	7.383	9 448	9 097	7.776
Rue de Chaligny.....	»	519	3.751	8.921	8.972	8.697	9.534
Hôpital Saint-Louis..	»	»	»	»	»	»	961
Hôtel-Dieu	»	»	»	»	»	»	1.299
Rue Caulaincourt....	»	»	»	»	»	»	»
STATIONS	**1896**	**1897**	**1898**	**1899**	**1900**	**1901**	**1902**
Rue de Staël........	9 396	9.001	7.924	9.116	10 676	10 780	11.999
Rue de Chaligny.....	10.074	10.521	10.574	12.056	11.896	11 534	11.196
Hôpital Saint-Louis..	1.361	1.292	908	»	»	»	»
Hôtel-Dieu	1.557	1.318	1.441	33	»	»	»
Rue Caulaincourt....	»	»	3.039	6 857	8 582	9 809	10.234

3933. — **L'Assistance aux mutilés pauvres**, chez le secrétaire, M. A. Piot, place de la Madeleine, 3. — Œuvre fondée en 1868, par le comte de Beaufort, qui en resta jusqu'à sa mort le secrétaire général. — Dirigée par un comité que préside le Dr Lortat-Jacob. — A pour but de venir en aide aux amputés ou infirmes nécessiteux dont l'amputation ou la mutilation n'a pas une origine militaire, en leur procurant des appareils appropriés à leur état, et en leur facilitant ainsi les moyens de gagner leur vie par le travail.

Les recettes se sont élevées en 1902 à 2,608 francs. — Ses dépenses, à 2,463 francs

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, elle a dépensé 67,643 francs pour l'achat de **2,022** appareils.

3934 — **Société des secouristes français. — Infirmiers volontaires.** — Siège social : rue Sainte-Beuve, 7; secrétariat général : rue Honoré-Chevalier, 11. — Fondée en 1892 (rue Antoine-Dubois, 4) par le Dr Albin Rousselet. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1898. — A pour but d'apprendre par des cours et conférences à donner les premiers soins, avant l'arrivée du médecin, à toute personne victime d'un accident ou frappée subitement par la maladie, dans la rue, à l'atelier ou dans sa propre maison; — d'installer des postes de secours chez des pharmaciens, des postes de secours volants partout où l'agglomération de la foule peut faire redouter un danger; — de constituer un personnel capable d'organiser les premiers secours; — de former un corps permanent d'infirmiers et d'infirmières volontaires pour le service en temps de guerre.

La Société a 12 postes fixes de secours daas le département de la Seine. En 1902, elle a installé 64 postes de secours volants où ont été soignées 330 personnes.

Elle compte aujourd'hui plus de 3,000 membres, dont 2,090 pourvus du certificat d'aptitude, et près de 800 infirmiers ou infirmières volontaires. Elle possède un matériel important, dont 40 tentes, 100 brancards, etc.

Ses recettes pendant l'exercice 1902 se sont élevées à 6,776 francs, et ses dépenses à 5,879 francs.

3935. — **Caisse de secours immédiats aux cantonniers blessés, à leurs veuves et à leurs orphelins**, place de la Bourse, 10. — Fondée en 1898 par le *Touring-Club de France* — A distribué, la première année, 11,072 francs de secours; la seconde, 9,033 francs; en 1902, environ 30,000 francs.

Au 1er janvier 1903, elle avait réparti près de 65,000 francs entre 2,300 cantonniers.

3936 — **Polyclinique Rothschild**, rue Marcadet, 199 — Reçoit les malades et les blessés de la voie publique. Est munie d'une voiture d'ambulance automobile, prête à aller les prendre dans n'importe quel quartier, sur l'appel téléphonique d'un commissariat ou de la préfecture de police.

3937. — **Chambre de secours aux blessés**, à Courbevoie. — Fondée sur l'initiative de M. Boursier, maire de Courbevoie, et de M. le docteur Ramonat. — Inaugurée le 23 mai 1897. — A pour but de recevoir les personnes blessées sur la voie publique et de leur assurer les premiers soins que réclame leur état.

3938. — **Société des Sauveteurs médaillés de la Seine**, rue Monsieur-le-Prince, 60. — Fondée en 1835 sous le nom de *Société internationale des naufrages*. — Reconstituée en 1856 — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1871. (Voir section XXVIII).

Distribue chaque année, à ses frais, aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, des récompenses honorifiques de diverses sortes : médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze; diplômes d'honneur; mentions honorables, ainsi que des prix fondés par des personnes étrangères à la Société

Jusqu'en 1835, il n'y avait pas en France d'associations de sauveteurs. A cette époque seulement, la *Société internationale des naufrages*, qui venait de se constituer sur l'initiative et sur la présidence de M. de Liancourt, à l'imitation de la Société royale humaine de Londres, fut autorisée par le gouvernement.

Elle établit des postes de sauvetage dans les principaux ports du littoral et reçut le droit de conférer des médailles portatives pour récompenser les actes de dévouement, droit que le gouvernement se réserva lorsqu'en 1846, ses ressources étant épuisées, la Société dut se dissoudre.

Dès 1845, les Sauveteurs s'occupèrent de la reconstituer. Devenue Société de secours mutuels en 1853, sous la présidence de M. Guérin de Tencin; réorganisée sous celle du comte de Lyonne, en 1856, avec de nouveaux statuts, elle reçut alors seulement sa forme définitive, et depuis cette époque elle ne cessa de prospérer (1).

En 1902 la Société a décerné à ses membres, pour actes de courage, 12 prix spéciaux (prix du président de la République et des ministres), 2 diplômes d'honneur, une medaille d'or, 9 médailles de vermeil, 15 médailles d'argent, — plus 38 médailles d'argent aux enfants sauveteurs habitant les départements, dont les actes de courage avaient été signalés par les préfets. (Le plus jeune de ces enfants avait 5 ans et le plus âgé 17.)

3939. — **Société française de sauvetage**, rue Monsieur-le-Prince, 60. — Fondée en 1877 (rue de Lancry, 10) par M. Turquet — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1886. — Dirigée par un conseil que préside M. Boucher-Cadart. — A pour but de porter assistance aux noyés, aux inondés, aux incendiés et aux victimes d'épidémies; d'étudier les causes

(1) Voir, pour plus de détails sur les origines et le développement de cette association, l'*Historique de la Société des Sauveteurs de la Seine*, par Philippe Gœzler. Paris, 1879.

des sinistres et des mesures à prendre pour en étudier le nombre; d'aider les sociétés de sauvetage fonctionnant déjà, par des subventions en argent ou en nature, et de faciliter la création de sociétés nouvelles; d'organiser sur les rivières et les canaux des postes pourvus d'engins de secours; de décerner des diplômes, médailles ou récompenses à des personnes s'étant signalées par des actes de courage; d'accorder des secours aux familles des sauveteurs de la Société victimes de leur dévouement; de vulgariser tous les moyens de secours efficaces dans les cas de submersion, inondation, incendie, etc.

Au 1er janvier 1903, la Société comptait 4,800 membres. Elle avait créé 15 sections dans la banlieue ou en province, et possédait un capital de 34,250 francs (plus le matériel des postes de secours évalué à 10,000 fr).

3940. — **Société parisienne de sauvetage** (*Secours aux victimes de tous accidents*), avenue Henri-Martin, 71. — Fondée en 1886 par M. Paysant. — Dirigée par un conseil que préside M Marmottan — Autorisée la même année. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

A pour but « de faire appel à toutes les personnes pour prévenir ou arrêter les sinistres; pour porter assistance aux noyés, aux incendiés, aux inondés et aux victimes d'accidents de toute nature; d'organiser sur les fleuves des stations de sauvetage; de créer des postes de secours médicaux destinés à donner les premiers soins aux victimes d'accidents; de décerner des médailles et des diplômes d'honneur; de recommander auprès du gouvernement les personnes dignes d'obtenir des recompenses pour des actes de courage et de dévouement ».

La *Société parisienne* compte aujourd'hui 400 membres (y compris les membres d'honneur, bienfaiteurs, etc). Elle a organisé, dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, 70 postes de secours en six sections. Elle a acquis, pour son service, une voiture d'ambulance.

Pendant l'exercice 1902, elle a secouru 1,654 personnes

3941. — **Société nationale de sauvetage**, Faubourg-Saint-Denis, 148 (passage Delanos) — Fondée en 1884 par M. Albert Caron. Approuvée en 1887. — A pour but de créer des postes de secours, en les garnissant d'engins de sauvetage ou de matériel d'incendie, dans toutes les localités qui en sont dépourvues, et où elle est représentée; de rechercher les dévouments modestes pour les récompenser, et de secourir, dans la mesure de ses ressources, les sauveteurs blessés

Pendant l'année 1902, la Société a inauguré 11 postes nouveaux dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de l'Aisne et de la Mayenne. Elle a récompensé 141 sauveteurs et distribué 1,200 francs de secours

La *Société nationale de sauvetage* publie un bulletin mensuel, fondé en 1892

LIV

ASILES ET SECOURS DE CONVALESCENCE

3942. — **Grand Asile national de convalescence** à Saint-Maurice (ancien *Asile de Vincennes*). — Fondé en 1855 par Napoléon III. Ouvert en 1857. — Desservi par un personnel laïque. — 500 places.

L'Asile de Vincennes reçoit gratuitement pendant le temps de leur convalescence : 1° les ouvriers atteints de blessures ou de maladies dans le cours de leurs travaux sur les chantiers publics ; 2° les ouvriers faisant partie de sociétés de secours mutuels abonnées ; 3° les ouvriers travaillant chez les patrons abonnés ; 4° les ouvriers sortant des hôpitaux ou envoyés par les bureaux de bienfaisance. Il reçoit moyennant un prix de journée variant de 1 franc à 2 fr. 50, ou gratuitement, par autorisation spéciale du ministre de l'intérieur, des ouvriers convalescents ne rentrant pas dans l'une de ces catégories.

Les convalescents admis à l'*Asile national* y restent en moyenne 18 jours. Ils peuvent, s'il y a lieu, y être gardés pendant un mois, par décision commune du directeur et du médecin, et plus longtemps par décision du ministre.

L'Asile de Vincennes a été aménagé avec soin pour sa destination, sur une parcelle de 16 hectares détachée du bois de Vincennes, qui faisait alors partie du domaine de la Couronne. Ses bâtiments, dont la construction ne coûta pas moins de 2,500,000 francs, ont, y compris les cours intérieures, une superficie de 24,000 mètres environ. Ils sont entourés d'un vaste parc dont les convalescents ont la jouissance. A l'intérieur, ceux-ci trouvent une salle de jeux, une bibliothèque composée de 5,000 volumes et même un théâtre

Leur ration quotidienne comporte 650 grammes de pain, 42 grammes de viande et 50 centilitres de vin.

Mme Laborie, veuve d'un ancien médecin de l'établissement, ayant légué à l'Asile la somme de 800,000 francs pour que les arrérages (moins deux rentes viagères de 1,200 francs chacune servies à des parents de la testatrice) fussent distribuées en allocations égales de 25 francs aux convalescents les plus malheureux, 1,056 des ouvriers admis à l'Asile touchent, chaque année, ce secours en le quittant. Un certain nombre reçoit des vêtements fournis par le vestiaire de la maison.

Jusqu'à la fin de l'année 1893, le nombre de places dont disposait l'Asile était de 480 ; depuis cette époque il est de 500

Pendant l'année 1901 il y était entré 8,569 convalescents.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902 l'Asile de Vincennes en a reçu **365,142.**

De tels chiffres suffisent pour montrer quels services cette fondation, complétée par celle du Vésinet, a rendus à la classe ouvrière.

Pendant l'exercice 1901, les dépenses de l'Asile se sont élevées à 748,267 francs.

La direction de l'Asile a fondé en 1900, au profit de ses hospitalisés, l'*Œuvre du Vestiaire des convalescents.*

3943. — **Asile national du Vésinet.** — Fondé en 1859 par Napoléon III. — Desservi par un personnel laïque. — 400 lits. — Reçoit gratuitement, pendant leur convalescence (pour 18 jours en moyenne), des ouvrières employées par un patron, ou faisant partie d'une société de secours mutuels ayant passé un contrat d'abonnement avec la direction; des femmes qui lui sont adressées par les hôpitaux ou les bureaux de bienfaisance de Paris. Il reçoit, par autorisation ministérielle spéciale et moyennant une indemnité variant de 1 à 2 fr. 50 par jour, des convalescentes ne rentrant dans aucune de ces catégories.

En 1901, l'Asile du Vésinet a reçu 4,429 convalescentes.

Ses dépenses se sont élevées pendant cet exercice à 487,853 francs.

3944. — **Asile du Saint-Cœur de Marie**, rue Notre-Dame-des-Champs, 39. — Fondé en 1840, sur l'initiative de Mlles Picot et de Guinaumont, par l'*Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux* (voir section I), qui le dirige et le soutient. — 40 lits.

L'*Asile du Saint-Cœur de Marie* reçoit gratuitement des jeunes filles de bonne conduite, convalescentes, âgées de plus de 15 ans; particulièrement des jeunes servantes ou ouvrières n'ayant pas de famille à Paris et se trouvant sans ressource, sans asile et par conséquent exposées à tous les dangers lorsqu'elles sortent des hôpitaux. Il les garde jusqu'à complet rétablissement; leur donne, lorsqu'elles en ont besoin, des vêtements et des chaussures; les aide à se placer et, s'il y a lieu, les rapatrie.

L'Asile reçoit tous les ans de 200 à 300 jeunes convalescentes; il en a reçu plus de 12,600 depuis sa fondation.

3945. — **Maison de convalescence de Notre-Dame du Perpétuel Secours,** à Issy, rue Minard, 4 (précédemment, place de l'Église, 6). — Fondée en 1886 par la famille Cornudet. — Dirigée par les *Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve.* — 45 lits.

Reçoit gratuitement, pour un temps limité et sur la recommandation de personnes connues de l'œuvre, des jeunes filles convalescentes âgées de plus de 13 ans et de moins de 30 ans, non atteintes de tuberculose, de scrofule, d'hystérie, d'aliénation mentale, ni d'affections chroniques incurables, et ayant toujours eu une bonne conduite.

3946. — **Maison de Convalescence,** à Neuilly-sur-Seine, rue Chau-

veau, 3 (depuis 1901; précédemment rue de Longchamp, 127). — Fondée en 1837 (à Auteuil, rue de l'Assomption) par la baronne de Staël et deux autres dames protestantes. — Dirigée par des diaconesses sous la surveillance d'un comité que préside Mme la baronne Bartholdi. — Reçoit gratuitement des femmes et des enfants protestants de toute nationalité, sortant convalescents des hôpitaux de Paris. — Fondée avec 7 lits, elle en a aujourd'hui plus de 30.

La durée réglementaire du séjour de convalescence est de trois semaines; mais, en cas de besoin, peut être prolongée.

3947. — **Cité des Fleurs**, *Maison de santé et de convalescence pour hommes*, à Neuilly, boulevard Bineau, 57. — Fondée, en 1886 par lady Harriett Cowper et le Dr Morin (à Batignolles, cité des Fleurs, 44 : d'où le nom qu'elle a gardé) pour remplacer la salle des hommes que l'Institution des diaconesses avait dû supprimer dans son infirmerie de la rue de Reuilly. Fut transférée d'abord rue Borghèse; puis, en 1885, dans l'immeuble qu'elle occupe aujourd'hui.

La maison de santé de la *Cité des Fleurs*, dirigée par des diaconesses, reçoit des hommes protestants, malades ou convalescents, de toute nationalité, les plus indigents gratuitement, les autres moyennant une indemnité journalière de 3 francs en dortoir, et de 5 francs en chambres particulières.

La maison a 24 lits d'hommes, dont 13 gratuits; 6 lits d'enfants; 2 chambres particulières.

3948. — **Asile de convalescence de Mary-sur-Marne**. — Fondé à l'aide d'un legs de 3 millions fait, en 1895, par Mlle Borniche, dans la propriété également léguée par elle à cette intention.

Inauguré en 1897. — *Reconnu d'util. publ.* en 1898. — Reçoit gratuitement et temporairement « des convalescentes venant de Paris et provenant des hôpitaux publics ou privés, ou ayant été soignées à domicile et, de préférence, les femmes convalescentes d'opérations chirurgicales ou relevant de couches ».

3949. — **Maison de convalescence de Notre-Dame des Blancs-Manteaux**, à Montreuil-sous-Bois, rue Victor-Hugo, 74. — Fondée en 1900 et dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit, pendant l'été, moyennant une pension de 40 francs par mois, les jeunes ouvrières anémiques ou fatiguées des patronages de Paris, munies d'un certificat des Sœurs de leur paroisse, à condition qu'elles ne soient atteintes ni de tuberculose ni de maladies nerveuses. — Admission à Paris, rue Vieille-du-Temple, 47.

3949 *bis*. — **Maison de retraite Sainte-Geneviève**, à L'Hay, rue Bronzac, 6. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* (voir section LXV). — Reçoit des dames convalescentes.

3950. — **Maison de convalescence du Tremblay** (près Villepinte). — Succursale de l'*Hopital Saint-Joseph* (voir section XLIII). — Ouverte en 1895. — Reçoit des femmes ou jeunes filles sortant convalescentes de cet hôpital. — En a reçu, en 1902, 186 représentant 8,225 journées de traitement.

3950 *bis*. — **Ouvroir Saint-Joseph**, rue Notre-Dame-des-Champs, 39. — Annexe de l'Œuvre de la *Visite des malades dans les hopitaux*. (Voir section XI.)

Des dames appartenant à cette Œuvre se réunissent tous les lundis, entre 1 et 4 heures, à l'ouvroir, pour y confectionner des vêtements destinés aux convalescents, des layettes pour les enfants nouveau-nés. Elles habillent, pour le jour de leur mariage, ceux qui se sont décidés à faire régulariser une union illégitime.

En 1901, l'ouvroir a habillé 288 mariés et distribué environ 1,500 layettes.

3951. — **Maison de convalescence**, à Forges. — Destinée aux infirmières des hôpitaux de l'Assistance publique ayant contracté des maladies pendant leur service. — En construction.

3952. — **Fondation Montyon.** — Le baron de Montyon, ancien conseiller d'État et chancelier du comte d'Artois, avait légué, en 1820, toute sa fortune (s'élevant à 6,440,000 francs), pour trois quarts à l'Administration des hospices de Paris, pour l'autre quart à l'Académie française et à l'Académie des sciences. (Voir n° 59.) La part attribuée aux hospices montait à 4,859,000 francs, dont le revenu devait être « distribué en gratifications ou secours aux pauvres sortant des hospices ».

Pour remplir les intentions du testateur, les bureaux de bienfaisance allouent des secours, en nature ou en argent, de 25 francs au plus, aux indigents inscrits ayant passé cinq jours au moins à l'hôpital. Les secours exceptionnels dépassant cette somme, ainsi que les secours destinés aux indigents non inscrits, sont accordés par une commission spéciale.

Les indigents des deux sexes traités à domicile, et les femmes indigentes en couches peuvent participer à ces allocations.

3953. — **Œuvre André-Gustave de Rothschild pour les convalescents.** — Fondée, en 1878, par le baron Gustave de Rothschild, en souvenir d'un fils qu'il avait eu la douleur de perdre. Administrée par le *Comité de bienfaisance israélite*. (Voir section XXXV.) — A pour but de venir en aide aux indigents israélites convalescents, en leur accordant à leur sortie de l'hôpital des secours de 25 francs au moins, de 100 francs au plus.

Sur les fonds mis à sa disposition par cette fondation, le *Comité de bienfaisance* distribue chaque année 10,000 à 15,000 francs.

3954. — **Œuvre des jeunes malades adultes.** — Fondée, en 1881, par un anonyme. Administrée par le *Comité de bienfaisance israélite*. (Voir

section xxxv.) — A pour but de fournir à des israélites maladifs des deux sexes, sans fortune, le moyen de se rendre aux eaux ou aux bains de mer.

3955-3959. — **Maisons de vacances pour jeunes filles et dames seules.** — *Maison Blanche*, à Saint-Prix (Seine-et-Oise). — Fondée par Mme Pernollet. — Ouverte du 15 juin au 1er octobre. — Reçoit gratuitement des femmes, jeunes filles et enfants, de préférence appartenant à l'administration des postes.

S'adresser à Mlle Korn, rue Saint-Romain, 8.

Le Nid, à Saint-Prix (Seine-et-Oise). — Fondée par Mmes Dietz et Pannier. — Ouvert du 1er juin au 1er octobre. — Reçoit gratuitement des enfants de trois à dix ans.

S'adresser à Mlle Korn, rue Saint-Romain, 8.

Maison Rose, à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise). — Fondée par Mme Jules Siegfried. — Ouverte du 20 juin au 1er octobre. — Reçoit exclusivement des jeunes filles, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour.

S'adresser à Mlle Korn, rue Saint-Romain, 8.

Maison Bleue, à Onival-sur-Mer (Somme). — Fondée par le comité du *Cercle féminin*. — Ouverte du 20 juin au 1er octobre. — Reçoit des dames et jeunes filles faisant partie du Cercle féminin, moyennant une pension de 2 fr. 50 et 3 francs par jour.

S'adresser à Mlle Vignaut, boulevard des Capucines, 35.

L'Espoir, à Onival-sur-Mer (Somme). — Fondé par Mme Jules Siegfried. — Ouvert du 1er juillet au 1er octobre. — Reçoit des dames et jeunes filles, moyennant une pension de 3 francs par jour.

S'adresser à Mlle Korn, rue Saint-Romain, 8.

3960. — **Maison de convalescence**, à Palaiseau (Seine-et-Oise). — Fondée par le *Cercle du travail féminin*. — Ouverte toute l'année. — Reçoit des jeunes filles anémiques ou convalescentes moyennant une pension de 3 fr. 50 par jour.

S'adresser à Mlle Vignaut, boulevard des Capucines, 35.

3960 *bis*. — **Œuvre mutuelle des maisons familiales de repos pour le personnel de l'enseignement féminin.** — Fondée en 1899, sur l'initiative de M. Foncin. — Dirigée par un conseil de dames appartenant à l'enseignement, dont la présidente est Mme Marion, avec l'assistance du comité de patronage.

A pour but de créer des maisons de famille destinées à recevoir gratuitement, lorsqu'elles ont besoin de quelques semaines de repos, les dames appartenant à la carrière de l'enseignement, et, en attendant, de leur procurer l'hospitalité temporaire d'une maison de famille existante, aux meilleures conditions possibles.

Au commencement de l'année 1903, l'Œuvre comptait 209 membres actifs, 92 membres fondateurs, donateurs ou honoraires; elle avait reçu, en dons ou cotisations, 10,500 francs.

Ne disposant encore que d'aussi faibles ressources, elle n'a pu songer à fonder, selon le but qu'elle s'est assigné, des maisons de repos. Elle a dû se borner jusqu'ici à assurer, pendant les vacances, un séjour d'un mois ou deux, dans des maisons choisies avec soin, à quelques sociétaires que leur situation personnelle recommandait particulièrement à l'attention de son conseil.

3961. — **Villa Louise**, à Cannes. — Fondée en 1896 et entretenue par M. Ruel, en souvenir d'une fille qu'il avait perdue. — Directrice laïque. — Reçoit gratuitement, pendant la saison d'hiver, en payant leur voyage, des jeunes filles de Paris âgées de 15 ans au moins, de 25 au plus, dont l'état de santé, constaté par un médecin attaché à l'œuvre, réclame ce séjour temporaire dans le Midi et paraît devoir en être amélioré; particulièrement, mais non exclusivement, de jeunes employées du Bazar de l'Hôtel-de-Ville. — 30 lits.

3962. — **La Nature pour tous.** — Œuvre fondée par M et Mme Gustave Terq. — A pour but d'envoyer, quelques semaines, des ouvrières parisiennes au bord de la mer — dans la *Villa Mimi Pinson*, à Chatelaillon, près La Rochelle.

LV

MAISONS DE SANTÉ, MAISONS DE RETRAITE

3963. — **Maison municipale de santé**, rue du Faubourg-Saint-Denis, 200. — Fondée en 1801. Dépendant de l'Assistance publique — Desservie par un personnel laïque — 333 lits (162 de médecine; 149 de chirurgie; 22 d'isolement).

Particulièrement destinée aux personnes malades ou blessées des deux sexes qui peuvent se faire traiter chez elles, sauf à celles qui sont atteintes de maladies mentales ou nerveuses, d'épilepsie, de variole, la *Maison municipale de santé* les reçoit moyennant une pension :

De 12 francs par jour en petits appartements; 16 francs quand ils sont occupés par une deuxième personne;

De 7 à 9 francs en chambres particulières;

De 5 à 6 francs en chambres à 3 ou 4 lits.

Dans le prix de pension sont compris, outre la nourriture, les frais de chauffage et d'éclairage, les soins médicaux, les pansements et opérations de toute nature, et les médicaments.

Pendant l'année 1901, la *Maison municipale de santé* a reçu 2,611 malades représentant 56,951 journées de traitement.

3964. — Maison de santé des religieux hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, rue Oudinot, 19. — Fondée en 1842 (rue Plumet, devenue rue Oudinot). — 90 lits.

Est surtout, mais non exclusivement, destinée aux malades éloignés de leur famille. Ne reçoit que ceux qui ne sont atteints ni d'épilepsie, ni d'aucune affection mentale ou de maladies contagieuses.

Elle leur fournit, moyennant une pension qui, selon la grandeur ou la position de l'appartement choisi par eux et le régime alimentaire exigé par leur situation, varie de 8 à 20 francs par jour : le logement, la nourriture, le linge de table et de lit, les médicaments ordinaires, les soins de jour et de nuit, ainsi que la visite quotidienne du médecin de l'établissement. Les frais de chauffage, d'éclairage, ou les honoraires des médecins, que les malades ont la faculté d'appeler du dehors, restent à leur charge. La maison contient 90 lits, et reçoit environ mille pensionnaires par an.

La Congrégation des *Frères de Saint-Jean de Dieu*, qui s'était fondée au seizième siècle en Espagne et n'avait pas tardé à s'établir en Italie, fut introduite en France par Marie de Médicis, qui l'y avait connue. Des religieux de cet ordre arrivèrent, en 1602, à Paris, où ils firent bientôt construire une maison qui est devenue l'*Hopital de la Charité*. Ils possédaient en France plusieurs maisons comptant ensemble plus de 5,000 lits, quand la Révolution les en chassa

L'ordre y fut reconstitué sous la Restauration, par l'initiative d'un Français. Un ancien capitaine de l'armée impériale, M de Magallon, ayant quitté le service après le rétablissement de la paix, avait groupé plusieurs de ses anciens compagnons d'armes, pour se vouer avec lui au soin des malades indigents Cette petite communauté d'infirmiers volontaires reprit, en 1819, la règle et le costume des *Frères de Saint-Jean de Dieu* Elle s'accrut rapidement et, en 1820, fut chargée de desservir les salles d'hommes des trois hôpitaux de Marseille. Peu de temps après, elle prit le service de celui de Salon, et ouvrit dans la Lozère un asile pour les aliénés indigents. En 1823, elle en ouvrait un second à Lyon, où fut alors fixé son siège pour la province de France (1).

Après avoir établi deux asiles semblables à Lommelet et à Dinan, les *Frères de Saint-Jean de Dieu* résolurent de venir à Paris Mais, pour y entretenir les établissements charitables qu'ils se proposaient d'y fonder, ils avaient besoin de se créer des ressources, en commençant par en fonder un où leurs soins seraient rétribués. C'est dans ce but qu'ils installèrent, en 1842, rue Plumet, la *Maison de santé* qui depuis a rendu tant de services aux malades de la classe moyenne.

Pendant l'année 1902, elle en a reçu 926.

(1) Maxime Du Camp, *la Charité a Paris.*

3965. — **Maison des Sœurs de Sainte-Marie de la Famille**, rue Blomet, 136 *bis*. — Fondée en 1888. — Reçoit des dames malades, particulièrement celles qui ont des opérations à subir, moyennant une pension variant de 20 à 30 francs par jour. — Cette maison, qui s'est beaucoup développée depuis sa fondation, contient aujourd'hui 60 chambres de malades, deux salles d'opération et une installation d'hydrothérapie.

3966. — **Maison des Sœurs de Sainte-Marie de la Famille**, boulevard Arago, 59 — Fondée en 1898. — Reçoit spécialement, mais non exclusivement, des hommes malades ayant une opération à subir, moyennant une pension variant de 15 à 20 francs par jour — 20 chambres.

3967. — **Maison des Sœurs du Très Saint-Sauveur** (de Niederbronn), rue Bizet, 23 — Fondée en 1881. — Reçoit des malades des deux sexes ayant à subir une opération, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

3968. — **Maison des Dames Augustines** (de Meaux), rue Oudinot, 16. — Reçoit des dames pensionnaires, ou des dames malades, particulièrement celles qui ont à subir une opération chirurgicale, moyennant une pension variant de 300 à 600 francs par mois

3969. — **Maison des Sœurs Augustines du Saint-Cœur de Marie**, rue de la Santé, 29. — Fondée en 1827. — Reçoit des dames malades moyennant une pension de 12 à 16 francs par jour, et des dames pensionnaires moyennant une pension de 8 à 10 francs.

3970. — **Maison des Sœurs Servantes de Marie**, rue Duguay-Trouin, 7. — Fondée en 1849. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variable (de 1,200 francs au moins) à fixer de gré à gré.

3971. — **Maison du Roule**, avenue Hoche, 29. — Dirigée par les *Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame*, qui fut fondée en 1597 par saint Pierre Fourier pour l'instruction des enfants pauvres et des jeunes filles de la société. — Reçoit accessoirement des dames pensionnaires moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

3972. — **Maison de santé des Sœurs oblates gardes-malades**, rue de Sèvres, 157. — Fondée en 1893. — Reçoit des dames malades, moyennant une pension variant de 10 à 20 francs par jour, plus les frais d'éclairage et de chauffage. — 18 lits.

3972 *bis*. — **Hôpital Saint-Jacques**, ruelle Volontaire. (Voir section XLVIII) Dans une maison de santé annexée à l'hôpital. — Reçoit des malades payant une pension de 6 à 10 francs par jour.

3973. — **Maison des Religieuses du Saint-Sacrement**, rue du Rocher, 76. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension mensuelle de 200 francs, si elles prennent leurs repas au réfectoire; de 230 francs, si elles sont servies dans leurs chambres, plus les frais de chauffage, d'éclairage et de blanchissage.

3974 — **Maison de santé chirurgicale**, rue Oudinot, 4. — Fondée en 1903, par l'*Association pour le développement de l'assistance aux malades.* — Directrice : Mlle de La Pommeraye. — Reçoit des malades ayant à subir une opération, moyennant une indemnité journalière, variant suivant la chambre occupée, à régler de gré à gré avec la directrice.

3975. — **Villa Marie-Thérèse**, *Maison de santé médico-chirurgicale*, rue Monsieur, 15. — Reçoit les malades des deux sexes (sauf ceux qui sont atteints de maladies mentales ou contagieuses), moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

3976. — **La Ruche**, **œuvre de philanthropie chrétienne**, Villa du Pré, au Pré-Saint-Gervais, avenue des Sycomores, 17. — Fondée en 1902. — 12 lits.

Reçoit, moyennant une pension de 2 francs par jour (sur leur demande écrite et leur engagement d'y rester au moins 4 mois, en se soumettant aux règlements de la maison et à l'obligation du travail) des alcooliques désirant être guéris de leur funeste habitude.

Les demandes d'admission doivent être adressées au pasteur Van der Breten ou au pasteur Robin, secrétaire de l'œuvre.

3977. — **Maison des Sœurs Franciscaines**, *gardes-malades des pauvres*, à Boulogne-sur-Seine, Grande-Rue, 5. — Reçoit des dames ou convalescentes moyennant une pension variable.

3978. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, à Clichy, rue Martre, 84. — Fondée en 1888. — Reçoit des dames pensionnaires, moyennant une pension variable (de 800 francs au moins). — 20 lits.

3979. — **Maison des Sœurs de Notre-Dame du Calvaire**, à Bourg-la-Reine, Grande-Rue, 53. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variable (de 200 francs par mois au moins), à fixer de gré à gré.

3980. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, à Gentilly, rue Frileuse, 2. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variable (de 50 francs par mois au moins), à fixer de gré à gré.

3981. — **Maison Saint-Joseph**, à Clamart, rue Fauveau, 3. — Dirigée par les *Religieuses de Notre-Dame des Anges.* — Reçoit des dames moyen-

nant une pension de 1,200 francs par an (éclairage et chauffage non compris).

3982. — **Maison de Notre-Dame**, à Châtillon-sous-Bagneux, rue de Fontenay, 5. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame*. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variant de 1,300 à 2,000 francs.

3983. — **Maison de santé des diaconesses de paroisse**, à Courbevoie, rue de la Montagne, 12.

Vers 1868, sur l'initiative de M le pasteur Kuhn, quelques dames protestantes s'étaient groupées, sous le nom de *Réunion des visiteuses*, pour se consacrer au service de l'Église lutherienne. Elles préparaient ainsi l'œuvre des *Diaconesses de paroisse*, qui ne fut définitivement constituée qu'en 1874, par l'adoption d'une règle uniforme et la vie en commun.

La communauté habita successivement rue Bochart-de-Saron (de 1874 à 1875), rue de La Tour-d'Auvergne (de 1875 à 1881), rue Bridaine (de 1881 à 1901).

En cette dernière année, elle s'est établie à Courbevoie, où elle a construit une maison de santé contenant 12 lits.

L'œuvre a pour but de former des diaconesses pour le service des diverses paroisses de l'Église luthérienne et pour le soin des malades protestants à domicile. La petite infirmerie qu'elle s'était annexée était surtout destinée à l'instruction des diaconesses. Elle a pu cependant soulager bien des souffrances : pendant les vingt années passées à la rue Bridaine, elle a reçu 808 malades, représentant 41,694 journées de traitement.

La nouvelle maison de santé, ouverte le 13 septembre 1902, a reçu, depuis cette date jusqu'au 1er juin 1903, 59 malades, soit 2,778 journées. Le prix de la pension payée par les malades est fixé de gré à gré, selon leurs ressources et les soins qu'exige leur état; mais les admissions gratuites y sont nombreuses.

Le budget de l'œuvre varie entre 30,000 et 35,000 francs

3984. — **Villa du Parc**, à Montrouge, Grande-Rue, 53, 54 et 57. — Fondée en 1896 — 40 lits. — Reçoit des personnes malades, convalescentes ou âgées, des deux sexes, moyennant une pension variable (de 1,000 francs par an au moins), et des pensionnaires moyennant une pension de 1500 à 1800 francs.

A installé, en 1900, deux pavillons spécialement destinés aux opérations chirurgicales.

3985 — **Pension de famille pour les deux sexes**, à Montrouge, Grande-Rue, 70 et 72. — Fondée en 1900 et dirigée par M. et Mme Coumelange — Reçoit des pensionnaires, moyennant une pension de 600 fr. par an.

3986. — **Villa Montsourie**, rue de la Glacière, 130. — Etablissement d'hydrothérapie réservé au traitement des maladies nerveuses.

3987. — **Pension de famille**, rue des Acacias, 10. — Fondée en 1890. — Direction laïque. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension mensuelle de 200 francs en chambres à deux lits, de 250 francs en chambres particulières.

3987 *bis*. — **Villa Tarius**, à Épinay-Saint-Denis, avenue de Paris, 8 — Fondée en 1865 (voir section LIX). — Reçoit, moyennant une pension de 300 francs au moins par mois, des personnes des deux sexes, malades ou convalescentes. — 55 lits.

3988 — **Maison de santé d'Arcueil** *(Villa moderne)*, route d'Orléans, 11, 13, 15 et 17. — Fondée en 1879 par M. Rohr. — Reçoit des malades et des convalescents des deux sexes, moyennant une pension variable (de 360 francs par mois, au moins).

3988 *bis*. — **Maison de santé Esquirol**, à Ivry-sur-Seine (Voir section LIX.) — Reçoit, dans une section spéciale, des pensionnaires convalescents, malades, paralytiques, etc.

3989. — **Maison de santé et de convalescence**, à Saint-Mandé, 68 chaussée de l'Étang. — Fondée en 1860 par le Dr Brierre de Boismont. — Reçoit, moyennant une pension variant de 200 à 500 francs par mois, des personnes des deux sexes convalescentes, valétudinaires, anémiques, ou atteintes de maladies chroniques. — 45 lits.

3990. — **Œuvre de la maison de famille et de patronage pour les jeunes filles**, à Rueil, rue du Château, 18 (voir section XXIII). — Reçoit, en chambres particulières, quelques dames pensionnaires, moyennant une pension variable de 75 francs par mois au moins.

LVI

INFIRMES ET INCURABLES

3991. — **Hospice d'Ivry**, avenue de la République, 7. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des incurables indigents des deux sexes, âgés de 20 ans au moins — 2,206 lits (1,075 pour hommes;

958 pour femmes; 56 (pour jeunes garçons infirmes) plus 117 lits d'infirmerie. — Un certain nombre de ces lits, fondés par des personnes charitables, peuvent être attribués par elles ou par leurs héritiers à des indigents remplissant les conditions réglementaires.

Ce vaste établissement, ouvert en 1860, a remplacé les deux asiles d'incurables qui existaient alors à Paris :

L'Hospice des incurables femmes, rue de Sèvres, 54, qui avait été fondé par saint Vincent de Paul et qui jusqu'à 1802 avait eu des pensionnaires des deux sexes; — l'Hospice des incurables hommes, ouvert à cette époque, rue des Récollets.

Nombre des incurables et des vieillards admis en 1904 : 2,934.

3992. — **Maison de retraite La Rochefoucauld**, avenue d'Orléans, 15. — Fondée en 1781. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit des personnes des deux sexes âgées de 20 ans au moins, perclues de tous leurs membres ou atteintes d'infirmités incurables ne leur permettant aucun travail, et qui, sans être dans un état d'indigence absolue, n'ont pas des moyens d'existence suffisants — moyennant une entrée de 100 francs pour le mobilier et une pension annuelle de 312 fr. 50, dont le payement doit être garanti par le dépôt de certaines valeurs déterminées, ou moyennant le versement d'un capital qui varie, selon l'âge d'admission, de 4,500 francs (entre 20 et 30 ans) à 1,050 francs (après 30 ans).

La *Maison La Rochefoucauld* reçoit également des vieillards valides (voir section LXIII). Elle contient, pour les infirmes et les vieillards, 226 lits, dont 18 lits d'infirmerie (1).

Elle avait été fondée par les *Frères de la Charité*, sous le nom de *Maison royale de santé*, et destinée à des militaires et à des ecclésiastiques malades. Elle devint, pendant la Révolution, un hôpital et fut convertie en maison de retraite en 1801.

Nombre des infirmes ou vieillards admis en 1904 : 252

3993 — **Hospice de Bicêtre**, à Gentilly, rue du Kremlin. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement, sans condition d'âge, des hommes indigents incurables, épileptiques, cancéreux ou infirmes. — 1,946 lits, dont 128 d'infirmerie pour eux et pour les septuagénaires qu'il reçoit également (Voir section LXIV).

L'Hospice de Bicêtre couvre une surface de 21 hectares, dont près de 2 hectares et demi bâtis. Il a remplacé le château construit en 1285 par Jean de Pontoise, évêque de *Winchester*, nom qui par corruption s'est peu à peu transformé en celui de *Bicêtre*. Ce château, entré en 1346 dans le domaine royal, puis occupé par le duc d'Anjou, fut légué par celui-ci aux chanoines de Notre-Dame Louis XIII le reconstruisit et l'agrandit dans

(1) Les vieillards ou infirmes atteints d'épilepsie, d'aliénation mentale ou d'une maladie « présentant un caractère contagieux ou un aspect repoussant », ne peuvent être admis.

l'intention d'en faire un asile pour les militaires invalides, projet qu'il n'eut pas le temps d'exécuter. Une prison faisait autrefois partie de ce vaste établissement; elle fut transférée, en 1837, à la Roquette.

Nombre des incurables ou vieillards admis en 1904 : 2,768.

3994. — **Hospice de la Salpêtrière**, boulevard de l'Hôpital, 47. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement, sans condition d'âge, des femmes indigentes incurables, épileptiques, cancéreuses ou infirmes. — 2,848 lits, pour elles et les femmes septuagénaires qu'il reçoit également. (Voir section LXIV.)

Cet établissement, connu sous le nom de *Petit Arsenal* ou de *Salpêtrière*, fut affecté en 1648 à l'internement des femmes de mauvaise vie. Donné par Louis XIV aux généreux fondateurs de l'*Hopital général*, il reçut pendant longtemps, avec des femmes détenues pour faits de débauche, des indigents de toute catégorie. Sous la Restauration, il fut particulièrement consacré à recueillir des femmes âgées sans ressource. Il reçut alors le nom d'*Asile de la vieillesse* (femmes), nouvelle dénomination qui ne fut pas consacrée par l'usage, fidèle à la première.

La *Salpêtrière* est, croyons-nous, le plus grand hospice d'Europe. Elle occupe une superficie de 30 hectares, dont 27,162 mètres construits. Elle se compose de 45 corps de bâtiments, percés de 4,682 fenêtres, et dont le principal a 237 mètres de façade.

Nombre des incurables ou vieillards admis en 1904 : 4,442.

3995. — **Asile national Vacassy**, à Saint-Maurice. — Fondé par l'État, à l'aide d'un legs de 1,500,000 francs que lui avait fait à cette intention M. Vacassy. — Ouvert en octobre 1890. — Desservi par un personnel laïque et placé sous la même direction que l'Asile de Vincennes. — 56 lits. — Reçoit gratuitement des ouvriers de Paris réduits, par un accident, à une incapacité absolue de travail.

Au 1er janvier 1903 l'*Asile Vacassy* comptait 54 pensionnaires.

3996. — **Ateliers départementaux** (atelier principal à Montreuil-sous-Bois; atelier-annexe à Paris, rue Planchat, 13). — Institution fondée, en 1899, sur l'initiative de M. Marsoulan. — Administrée par le préfet de la Seine, assisté d'une commission composée de trois conseillers généraux et trois conseillers municipaux.

Ces ateliers, dont le second est principalement affecté aux femmes, sont destinés à procurer du travail aux ouvriers français, infirmes ou estropiés, ne pouvant gagner leur vie, âgés de 18 ans au moins et comptant dix ans de résidence dans le département de la Seine. Ces ouvriers employés soit à des travaux de reliure pour la préfecture de la Seine, soit à la confection de paillassons de jonc et de tapis d'alfa, sont divisés en six catégories, dont le salaire quotidien varie de 1 fr. 25 à 3 francs. Ils ont droit, en outre, à deux jours de repos payés par mois, et au service médical gratuit, à l'atelier.

L'admission est prononcée par le préfet de la Seine, après avis de la commission.

3997. — **Fondation Belœil**, à Neuilly-sur-Seine. — Établissement en formation, devant être prochainement ouvert. — Recevra gratuitement 30 filles, femmes, veuves, incurables, n'ayant aucun moyen d'existence et spécialement les indigents de Neuilly ou du quartier des Ternes.

ASILES D'INCURABLES PRIVÉS

3998. — **Œuvre des dames du Calvaire**, rue Lourmel, 65 (depuis 1880). — Fondée en 1874 par Mme Jousset — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — A pour but de recueillir gratuitement des femmes incurables atteintes de cancers avec des plaies vives, qui ne peuvent être admises ou conservées dans les hôpitaux. — 42 lits.

Cette œuvre est divisée en plusieurs sections : — *Dames associées* et *Dames zélatrices* contribuant à son entretien par les cotisations qu'elles versent ou qu'elles recueillent; — *Dames agréées*, se rendant régulièrement à l'hospice pour prendre part au pansement des malades, qui a lieu à 9 heures et à 3 heures; — *Dames sociétaires*, y résidant et y payant une pension pour pouvoir soigner, jour et nuit, les malheureuses femmes couvertes de plaies, dont l'aspect, si repoussant qu'il soit, ne les rebute jamais, les assister à leur dernier moment, les laver, les ensevelir de leurs main : toutes (sauf les *Dames associées*) devant être veuves (1).

Après avoir visité leur maison et étudié de près le fonctionnement, M. Maxime Du Camp écrivait avec une éloquente émotion : « Si les ducs, les princes (2), les marquis, les officiers supérieurs, les magistrats, les grands industriels qui ont vécu peuvent voir ce que font leurs veuves aujourd'hui, ils doivent se sentir heureux d'avoir si bien placé l'honneur de leur nom et le souci de l'âme de leurs fils ».

Cette œuvre qui est, en effet, l'une des plus admirables manifestations de la charité chrétienne, est née à Lyon en 1842. La fondatrice, Mme Garnier-Chabot, devenue veuve toute jeune encore, avait cherché dans ce grand dévouement la force de supporter son chagrin. Sans fortune, elle sut trouver les ressources nécessaires pour louer d'abord une petite maison, où elle recueillit quelques femmes incurables, pour acheter dix ans

(1) Les sociétaires résidant à l'asile sont secondées, pour le soin et le pansement des malades, par des *Filles auxiliaires*, qui remplissent gratuitement cette pénible fonction. Adoptées par l'asile, elles y sont toujours conservées, même malades ou infirmes.

(2) En 1895, Mme la duchesse de Montpensier s'est fait admettre à l'*Œuvre des Dames du Calvaire*, et a revêtu le tablier d'infirmière pour soigner, de ses mains, les malades.

plus tard un terrain et y faire construire un hospice pouvant en recevoir un plus grand nombre.

C'est en 1874 seulement qu'une autre veuve, Mme Jousset, introduisit son œuvre à Paris en louant pour cet objet, rue Léontine, une maison contenant 12 lits. — La fondation dont elle avait pris l'initiative, mais laissé la direction à une femme de grand cœur et de haute intelligence, Mme Lechat, ne se composait au début que de 5 dames associées. Dès la seconde année, elle en comptait 246, et pour avoir quelques lits de plus à donner, elle était obligée d'installer dans la cour de sa trop petite maison un chalet portatif. Dès que ses ressources le lui permirent, l'œuvre se transporta rue de Lourmel dans une maison où elle put recevoir 20 malades. Cet hospice, plusieurs fois agrandi, contient aujourd'hui 60 lits

L'asile du Calvaire garde tant qu'elles vivent les incurables qu'il a admises; mais la mort renouvelle constamment le personnel des hospitalisés. Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1903 plus de 1,100 malades s'y sont succédé.

3999. — **Hôpital Rothschild**, rue Picpus, 75. (Voir section XLVIII.) — Reçoit gratuitement des hommes et des femmes israélites incurables, impotents, paralysés, etc., habitant Paris depuis 5 ans, sans conditions d'âge ni de nationalité.

Cette section spéciale de l'Hôpital y fut fondée en 1864 par le baron James de Rothschild, sous le nom de *Maison des incurables*, en mémoire de son fils Salomon, et inaugurée le 15 mai 1866 Le nombre des lits, qui était de 10 au début, fut porté à 44 en 1868, à 58 en 1877. La *Maison des incurables* a été depuis entièrement reconstruite aux frais de la baronne James de Rothschild, qui a constitué les rentes nécessaires pour assurer son entretien.

Au 1er janvier 1902, elle hospitalisait 102 incurables.

3999 *bis*. — **Asile Lambrechts**, à Courbevoie. (Voir section LIV). — Reçoit des incurables et des infirmes protestants des deux sexes, hors d'état de travailler, les hommes à partir de 55 ans, les femmes à partir de 50, moyennant une pension modique, garantie par les Consistoires.

3999 *ter*. — **Secours des Bureaux de bienfaisance** — Des secours annuels, variant de 10 à 50 francs par mois, sont accordés par les bureaux de bienfaisance aux habitants de l'arrondissement, de nationalité française, domiciliés depuis trois ans au moins à Paris et ne pouvant pourvoir à leur subsistance par suites d'infirmités graves (telles que paralysie, cancer, épilepsie, tremblement général, rhumatisme goutteux, privation d'un membre, surdité complète, etc).

4,000. — **Asile protestant de Nanterre**, rue Saint-Denis, 5. — Fondé en 1862 (dans une maison louée aux Batignolles, rue Saussure) par lady Harriett Cowper et Mme Ernest Lemaire; transféré en 1868 à Nan-

terre, dans un immeuble qui appartenait à l'œuvre *Reconnu établ. d'util publ.* en 1879. — Dirigé par des diaconnesses, sous la surveillance d'un comité. — Reçoit des femmes protestantes atteintes d'infirmités incurables sans conditions d'âge ni de nationalité, moyennant une pension de 30 francs par mois.

La maison de la rue Saussure avait été ouverte avec 6 lits; dès l'année suivante elle en eut 12, qui furent toujours occupés, mais elle n'en pouvait contenir davantage.

L'*Asile de Nanterre*, agrandi à plusieurs reprises, eut au début 25 lits, puis 28; il en a aujourd'hui 38 — dont 20 pour les femmes incurables (Voir section IV).

4001. — **Société protectrice des invalides du travail**, rue de Londres, 23. — Fondée et autorisée en 1901. — A pour but de « venir en aide aux victimes d'accidents du travail atteintes d'infirmités partielles et permanentes en leur procurant gratuitement un travail approprié à la nature et à l'énergie de force de production qui leur restent ».

La Société s'est adressée pour se documenter aux syndicats patronaux de nombreuses entreprises industrielles et commerciales et se dispose à établir, dans les centres les plus actifs, des comités régionaux et locaux destinés à rendre plus efficace l'action du siège social.

LVII

AVEUGLES

4002. — **Hospice national des Quinze-Vingts**, rue de Charenton, 28. — Organisé et pourvu de statuts par saint Louis en 1260; transféré en 1780 de la place du Carrousel à son emplacement actuel. Dépend du ministre de l'intérieur, qui décide des admissions. L'infirmerie est desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, le reste de l'établissement par un personnel laïque.

Depuis longtemps les aveugles indigents de Paris se donnaient rendez-vous dans un bois de la banlieue nommé la Garenne, où se trouve maintenant le quartier du Palais-Royal — pour y constituer un syndicat, comme on dirait aujourd'hui; une congrégation, comme on disait alors.

Leur colonie ayant peu prospéré, leur misère étant grande, saint Louis

s'intéressa à eux. Il fit construire, sur l'emplacement de leurs maisons rasées, de vastes bâtiments appropriés à leur usage, qu'il nomma la *Méson des Quinze-Vingts*, en stipulant par lettres patentes qu'ils seraient perpétuellement réservés à des aveugles, et que ceux-ci devraient toujours s'y trouver au nombre de 300.

Cet établissement, auquel peu de temps après sa fondation avait été annexée l'église Saint-Remi, fut depuis et à plusieurs reprises agrandi « En 1750, il s'étendait sur tout l'espace compris entre les rues Saint-Honoré, Saint-Nicaise et Saint-Thomas du Louvre (1). »

Les successeurs de saint Louis les ayant toujours comme lui protégés, les Quinze-Vingts en avaient obtenu d'importantes donations, et avaient été par eux affranchis de divers impôts. Ils faisaient en outre, avec la permission et sous le patronage des évêques, des quêtes fructueuses à travers la France, et des personnes charitables les instituaient parfois leurs légataires. Enfin, maîtres absolus de leur enclos, ils y installaient des boutiques, bénéficiant des mêmes immunités fiscales que leurs propres demeures, et que des marchands du dehors, pour ce motif, leur louaient fort cher. Bref, au milieu du dix-huitième siècle, l'enclos des Quinze-Vingts comptait 5,000 habitants : une petite ville (2).

Mais une ville où les abus se multipliaient, où l'ordre était constamment troublé, et où toutes les maisons menaçaient ruine. En décembre 1779, invoquant la nécessité de remédier à ces divers inconvénients, le cardinal de Rohan, grand aumônier, imagina de vendre au profit des aveugles les maisons, les terrains de l'enclos, dont l'extension de la ville avait beaucoup accru la valeur, et de transporter leur établissement là où il est encore, c'est-à-dire dans l'hôtel des Mousquetaires Noirs, construit sous Louis XIV, ce qui produisit un bénéfice de plus de six millions, dont cinq seulement furent versés dans la caisse, déjà bien garnie des Quinze-Vingts, ou du moins y furent représentés par une rente de 250,000 francs, rente autrefois servie par le Trésor royal, et, depuis, inscrite au budget de l'État : quant au complément de la somme produite par la vente des terrains de l'enclos, l'administration des Quinze-Vingts ne put jamais en obtenir la restitution; mais une transaction intervenue entre l'État et la *Société d'assistance pour les aveugles* l'en indemnisa, lui allouant une subvention supplémentaire de 175,000 francs.

L'*Hospice national* a d'autres revenus, non moins importants; il possède des fermes et plusieurs immeubles, dont un théâtre — les *Folies-Bergere* — et une église : celle de Saint-Antoine, louée à la ville de Paris.

(1) L'emplacement qu'il occupait est aujourd'hui borné au nord par la rue Saint-Honoré, à l'ouest par la rue de Castiglione et l'allée du jardin des Tuileries qui lui fait face; au sud par une ligne parallèle à la Seine, partant de cette allée et aboutissant à l'arc de triomphe du Carrousel, à l'est par la rue de l'Échelle et son prolongement jusqu'à ce monument.

(2) Nous empruntons ces détails à une intéressante étude publiée par M. Étienne Roland dans le *Valentin Haüy* (novembre-décembre 1895).

Quel emploi l'État, administrateur de la fortune des Quinze-Vingts, fait-il de ces ressources?

Il devrait, pour exécuter strictement le pacte initial, loger à l'hospice national 300 aveugles. Mais, comme avec ceux ou celles qui y sont mariés, il y reçoit leurs conjoints, leur fils jusqu'à 14 ans et leurs filles jusqu'à 21 ans, il n'y reste plus assez de chambres pour que ce chiffre traditionnel puisse être atteint. Sur les 418 habitants que contenait la maison en 1895, il y avait 277 aveugles, 88 conjoints, 30 veufs ou veuves et 23 enfants d'aveugles.

Aux pensionnaires de l'hospice, l'État accorde un logement nu, qu'ils meublent à leurs frais; 1 fr. 60 et 625 grammes de pain par jour, plus un secours journalier de 0 fr. 40 pour les hommes âgés de plus de 60 ans et pour les femmes de tout âge, de 0 fr. 25 pour les enfants âgés de moins de 14 ans.

Les veuves des aveugles hospitalisés aux Quinze-Vingts peuvent y rester toute leur vie, et continuent à y recevoir le secours journalier de 0 fr. 40, à condition qu'elles aient 10 ans de mariage et 5 ans de résidence dans la maison, au moment où leur mari y meurt.

L'administration paternelle de l'hospice ne pourvoit pas seulement à l'entretien matériel de ses pensionnaires : elle cherche à les distraire en leur faisant faire, chaque jour, une lecture à haute voix; en leur offrant, de temps à autre, une soirée musicale, et quatre fois par mois, pendant l'été, un concert de musique militaire.

Les aveugles ne peuvent entrer comme internes aux Quinze-Vingts sans avoir été d'abord admis comme externes.

Les externes, qui doivent être âgés de 21 ans, indigents, Français, et justifier d'une cécité complète et incurable, sont divisés en trois classes. Dans la première, ils reçoivent une pension de 100 francs; dans la deuxième, une pension de 150 francs; dans la troisième, une pension de 200 francs.

Nul ne peut être admis dans une classe sans avoir passé un an au moins dans la classe précédente.

On compte actuellement (1903) 2.175 pensionnaires à 100 francs; 550 à 150 francs; 275 à 200 francs; soit, en tout, 3,000.

Les dépenses de l'*Hospice national* pendant l'exercice 1902 se sont élevées à 763,917 francs.

4003. — **Clinique nationale des Quinze-Vingts**, rue Moreau, 13. — Fondée, en 1880, par la **Société d'assistance pour les aveugles**, sur l'initiative de son directeur, M. Pephau, et remise par elle à l'État. Destinée au traitement gratuit des aveugles curables, elle hospitalise ceux qui en ont besoin.

Le nombre des malades externes et des hospitalisés s'est sensiblement et presque constamment accru depuis la fondation. Aussi a-t-il fallu agrandir considérablement la clinique, qui, aménagée d'abord pour 25 lits, en a aujourd'hui 107.

ANNÉES	MALADES externes nouveaux	CONSULTATIONS	MALADES hospitalisés et opérés	ANNÉES	MALADES externes nouveaux	CONSULTATIONS	MALADES hospitalisés et opérés
1881	6.412	27.064	349	1892	13.470	46.424	1.803
1882	7.908	26.798	478	1893	14.434	44.905	1.368
1883	8.070	33.121	579	1694	14 821	46.490	1.816
1884	8.757	41.568	742	1895	14.783	49.048	2.046
1885	9.332	52.108	604	1896	15.658	51.053	1.961
1886	9.801	45.476	959	1897	15.828	52.035	1.989
1887	10.187	44.262	1.162	1898	16.457	51.907	1.940
1888	11.275	47 274	1.373	1899	17.526	52.616	1.966
1889	13.566	45.764	1.519	1900	19 209	55.507	1.946
1890	14.050	44.163	1.474	1901	18.625	56 170	2.020
1891	12.974	47.062	1.694	1902	18.802	58.339	1.994

Depuis sa fondation jusqu'au 1[er] janvier 1903 la clinique externe a reçu **316,684** malades, auxquels ont été donnés **1,021,150** consultations; 32,432 y ont été hospitalisés et opérés.

Ces chiffres montrent quel grand service a rendu la *Société d'assistance* en la créant.

4003 *bis*. — **Hospice de Bicêtre**, à Gentilly (voir section LVI). — Reçoit gratuitement des hommes indigents aveugles.

4003 *ter*. — **Hospice de la Salpêtrière**, boulevard de l'Hôpital, 47 (voir section LVI). — Reçoit gratuitement des femmes indigentes aveugles.

4003 *quater*. — **Hôpital Rothschild**, rue Picpus, 75 (voir section LVI), — Reçoit gratuitement des israélites aveugles des deux sexes.

4004 — **Asile Lambrechts**, à Courbevoie (voir section LXIV). — Reçoit des protestants des deux sexes, aveugles, âgés de 50 ans, moyennant une pension modique garantie par les consistoires.

4004 *bis*. — **Société d'assistance pour les aveugles**, à l'hospice des Quinze-Vingts — Fondée, en 18880, par M. Pephau, directeur de cet hospice. *Reconnue et acceptée d'util. publ.* en 1886. — A pour but d'arracher à la mendicité et de secourir, en aussi grand nombre que possible, les infortunés que l'*Hospice des Quinze-Vingts*, l'*Institution des jeunes aveugles*, ou les établissements particuliers ne peuvent guérir, instruire ou protéger.

Cette Société a fondé, en 1880, la *Clinique nationale des Quinze-Vingts*, et l'a complétée, en 1893, par un pavillon d'isolement pour le traitement des maladies oculaires contagieuses et infectieuses. C'est elle qui, en 1883, a créé l'*École Braille*.

On sait quelle importance ont acquise ces deux établissements. Leur succès a montré qu'en les créant la *Société d'assistance* avait comblé deux

grandes lacunes Elle a d'autres titres à la reconnaissance des aveugles, qu'elle assiste chaque année, de diverses façons :

Pendant l'année 1895, elle a accordé 1,010 francs de secours à des aveugles de Paris et des départements ne recevant pas encore la pension externe des Quinze-Vingts.

Elle a dépensé 2,437 francs en bourses d'apprentissage, pour d'autres, à divers ateliers d'aveugles ou chez des patrons. En outre, elle consacre chaque année, suivant les volontés des testateurs, une somme de 3,000 à 4,000 francs, à distribuer des livrets de caisse de retraite à ses pupilles les plus méritants de l'École Braille ou à aider d'autres œuvres intéressant les aveugles.

4005. — **Société de placement et de secours en faveur des élèves sortis de l'Institution nationale des jeunes aveugles,** boulevard des Invalides, 56 — Fondée, en 1849, par l'*Institution des jeunes aveugles*, sur l'initiative d'un de ses anciens directeurs, M. Dufau, et d'un de ses professeurs aveugles, M. Jules Sioux, *Reconnue établ. d'util publ* en 1866 — Administrée par un conseil de 16 membres, dont 8 au moins doivent être aveugles — A pour but de procurer des moyens d'existence aux anciens élèves de l'*Institution nationale* ayant une bonne conduite et cherchant à travailler; de les placer comme organistes, professeurs de musique ou accordeurs de pianos; de les soutenir dans leurs débuts; enfin de leur venir en aide moralement et pécuniairement dans toutes les circonstances difficiles qu'ils ont à traverser.

La Société se compose de membres honoraires et de membres participants. Peuvent y être admis par le conseil d'administration, comme membres participants, tous les aveugles sortis de l'Institution. Quand ceux-ci sont en état de gagner leur vie comme ouvriers ou musiciens, elle s'occupe activement de leur procurer un emploi, leur achète les outils ou les instruments nécessaires à l'exercice de leur profession, et subvient aux frais de leur installation. Si la maladie ou quelque autre cause les réduit au chômage; si, malgré leur bonne volonté, leur travail ne suffit pas à les faire vivre, la Société les assiste encore, soit par des prêts sans intérêt, remboursables en petites sommes, soit par des secours variant suivant les circonstances.

Avant de provoquer, par son initiative, la formation de cette Société, qui a si bien réussi, M. Dufau avait fait un essai moins heureux en fondant, dès 1841, la *Société nationale de patronage des aveugles de France*.

Prendre sous sa protection une clientèle aussi nombreuse, comprenant beaucoup d'aveugles qui ne savaient aucun métier, c'était assumer une trop lourde charge. Éclairé par cette expérience, M. Dufau comprit que, pour offrir aux aveugles une protection efficace et sérieuse, il fallait en restreindre le cercle. La nouvelle Société, constituée en 1849, au seul profit des anciens élèves de l'*Institution nationale*, et réorganisée en 1855, a pleinement justifié par son succès la conception de son fondateur, pleinement réalisé leur but.

Aujourd'hui, grâce aux legs qu'elle a reçus, à des dons, aux cotisations (de 5 fr. au minimum) de ses membres honoraires, au produit de ses ventes de charité, etc, les ressources annuelles de la société dépassent 25,000 francs.

Le nombre des anciens élèves de l'Institution, membres participants de la société (moyennant une cotisation annuelle de 3 fr.), est de 400 environ.

4006 — **Association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles,** avenue de Breteuil, 31 (depuis 1895; précédemment avenue de Villars, 14). — Fondée en 1889 par M. Maurice de la Sizeranne. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1891. — Administrée par un conseil composé de vingt membres clairvoyants et vingt membres aveugles, dont le fondateur est le secrétaire général. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — L'*Association Valentin Haüy* a pour but « d'étendre le mouvement d'opinion en faveur des aveugles et d'unir les personnes qui s'intéressent à eux; de chercher et de recommander les meilleures méthodes d'enseignement intellectuel et professionnel pour les aveugles; d'augmenter le nombre des livres à leur usage et de les mettre à portée de tous par des bibliothèques circulantes; de favoriser la création ou le perfectionnement des établissements utiles aux aveugles; de solliciter des pouvoirs publics et des grandes administrations l'adoption des mesures favorables aux aveugles; d'étudier et de vulgariser la prophylaxie de la cécité; enfin d'appliquer aux enfants et aux adultes aveugles les meilleurs systèmes de patronage et de soutien moral et matériel ».

Fidèle à ce vaste programme, l'*Association Valentin Haüy*, en quatorze années seulement, a déjà beaucoup fait, sous l'active impulsion de son secrétaire général, pour améliorer la condition matérielle et morale des aveugles de tous âges. Recevant ou écrivant, dans leur intérêt, de huit à dix mille lettres par an, elle exerce en leur faveur, à l'aide de commissions spéciales, tous les modes d'assistance et de patronage.

Elle fournit des livres et des appareils d'écriture aux enfants en âge scolaire et, entretenant des bourses à cet effet, en fait admettre un certain nombre chaque année dans les écoles spéciales.

Elle a créé à Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise) — pour les jeunes filles aveugles, physiquement ou intellectuellement arriérées et qui, par ce motif, ne pouvaient être admises dans les autres écoles d'aveugles — un asile-école tenu par les *Sœurs aveugles de Saint-Paul*

Elle facilite aux adultes l'apprentissage d'un métier dans l'un des ateliers établis pour eux. Elle en a elle-même ouvert un aux hommes, rue Saint-Sauveur, 62, pour la fabrication des sacs en papier; un autre aux femmes, rue Denfert-Rochereau, 88, chez les *Sœurs aveugles de Saint-Paul*, pour la brosserie.

A tous les aveugles ayant appris un métier elle en facilite l'exercice, en aidant les uns à se procurer des instruments de travail (matière première et clientèle), en donnant à d'autres des travaux de crochet ou de tricot à faire à domicile.

Elle assiste les impotents et les vieillards, soit en leur donnant des secours, soit en obtenant leur hospitalisation.

Pour les plus nécessiteux, elle a établi un vestiaire et une caisse de loyers.

Pour tous elle a créé : une salle de réunion et de récréation (ouverte le dimanche de 2 à 6 heures, avenue de Breteuil, 31); une bibliothèque (ouverte tous les mercredis de 2 à 5 heures, à la même adresse) (1); deux publications imprimées en relief : le *Louis Braille*, mensuel, contenant des conseils et des renseignements spéciaux, et la *Revue Braille*, hebdomadaire, traitant tous les sujets (littérature, sciences, art et politique).

A l'usage des clairvoyants typhlophiles, l'Association a, en outre, fondé le *Valentin Haüy*, revue mensuelle imprimée en caractères ordinaires, et institué des conférences, le dernier jeudi de chaque mois, avenue de Breteuil, 31, où sont étudiées toutes les questions intéressant les aveugles. Elle a favorisé l'ouverture d'un musée spécial (ouvert le mercredi de 4 à 5 heures, même adresse), où M. Guilbeau, son fondateur, secondé par M. Vielhomson, conservateur-adjoint, a formé une collection complète des travaux, outils et appareils servant à leur enseignement intellectuel ou professionnel. Elle distribue enfin chaque année gratuitement des milliers de notice contenant des conseils pour la préservation de la cécité.

Parmi les services rendus aux aveugles par l'*Association Valentin Haüy* pendant la dernière année (1902), nous citerons les suivants :

Son patronage individuel, qui s'étend à toute la France, s'est exercé sur 494 aveugles nouveaux, ce qui porte à 4,064 le nombre total de ses patronnés. — Elle a assisté 54 enfants, dont 22 ont été placés dans des écoles spéciales (l'école de Chilly-Mazarin, mentionnée plus haut, en a reçu 14).

L'*Association* a fait admettre 48 apprentis (accordeurs, brossiers, canniers, etc.) dans des asiles professionnels ou leur a donné des subsides d'apprentissage. — Elle est venue en aide à 250 travailleurs (musiciens ou ouvriers), soit en leur procurant des emplois, soit en leur accordant livres, instruments, outillage, matières premières ou secours d'installation ou de chômage. — A 35 fabricants de sacs pour halles et marchés auxquels elle avait appris ce métier facile, elle a fourni 113,775 kilos de papier; — 23 aveugles, incapables d'un autre travail, ont fait chez eux 565,000 cornets à tabac.

Grâce à son intervention, 310 de ses patronnés, exerçant une profession, ont bénéficié de 590 permis permanents de chemins de fer, leur permettant de ne payer pour eux et pour leur guide qu'une seule place. — 515 aveugles, âgés ou infirmes, ont été admis dans des asiles ou ont reçu des secours. — 36 pensionnaires adultes ont été entretenus à ses frais dans divers établissements. — 54 mères de famille ont participé à la

(1) La bibliothèque comprend plus de 9,000 volumes, gratuitement transcrits en relief par des personnes charitables. Le roulement de ces volumes par toute la France s'élève à 30,000 environ par an; 31 dépôts (bibliothèques roulantes) fonctionnent régulièrement en province.

distribution du travail à domicile (tricot, crochet, couture). — 370 familles ont reçu du vestiaire de l'œuvre 5,580 pièces (vêtements, linge ou chaussures). — 40 patronnés ont bénéficié des primes allouées par la caisse de loyers. — 42 ont reçu des consultations médicales gratuites au dispensaire. — 40 ont profité des consultations juridiques.

Depuis qu'elle existe, l'*Association Valentin Haüy* a trouvé dans le public, particulièrement sympathique au genre d'infortune qu'elle se proposait de soulager, un concours, bien insuffisant sans doute encore, mais de plus en plus efficace. Elle ne comptait la première année que 898 sociétaires; quatre ans après elle en comptait 4,318, et en 1902 près de 7,000.

Le chiffre de ses dépenses, dont nous avons indiqué l'utile et multiple emploi, n'était, en 1891, que de 1,514 francs. Il s'est constamment et très sensiblement accru depuis : en 1892, 6,486 francs; en 1893, 11,423; en 1894, 26,800; en 1895, plus de 31,000; en 1896, 52,106 francs En 1902 il s'est élevé à 132,000 francs (1).

Le total de ces dépenses, depuis la fondation jusqu'au 1[er] janvier 1903, monte à 764,000 francs, et l'avoir de l'*Association* dépasse aujourd'hui 663,000 francs.

4007. — **Cercle Valentin Haüy**, avenue de Breteuil, 31. — Ouvert le dimanche de 2 à 6 heures. — Les aveugles y trouvent des livres et des jeux.

4008. — **Dispensaire et consultations gratuites pour les aveugles indigents**, au siège de l'*Association Valentin Hauy*, avenue de Breteuil, 31. — Tous les lundis de 2 heures et demie à 3 heures et demie.

4009. — **Caisse de loyers pour les aveugles**, avenue de Breteuil, 31. — Fondée, en 1896, par l'*Association Valentin Haüy*. — Accorde aux déposants une prime de 10 pour 100.

4010. — **Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul**, rue Denfert-Rochereau, 88 (voir section XVIII). — Reçoit des dames pensionnaires aveugles, moyennant une pension annuelle variant de 1,200 à 1,400 francs. — 12 places.

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

4011. — **Institut départemental des aveugles de la Seine** (ancienne *École Braille)*, à Saint-Mandé, rue Mongenot, 7 (voir section XVIII). — A un atelier où les élèves de l'école, après avoir reçu l'enseignement primaire, entrent comme apprentis et restent ensuite comme ouvriers.

(1) Les frais généraux de la société, administrée avec la plus stricte économie, n'y figurent que pour une somme très modique.

Les matières premières leur sont livrées, à titre d'avance, par l'administration de l'école, qui se charge d'écouler les produits fabriqués par eux.

Ils sont logés dans des maisons joignant l'asile (passage Hirtz) et prennent leurs repas à la cantine de l'établissement.

Ils ne quittent la maison que quand ils sont devenus incapables de travailler, à moins que pour cause de paresse ou d'insubordination ils ne s'en soient fait exclure.

4012. — **Atelier d'Argenteuil**, rue de Saint-Germain, 78. — Fondé en octobre 1893, en remplacement de l'*Atelier d'Illiers* (Eure-et-Loir, créé en 1886), par la *Société de placement et de secours*, qui, outre 50,000 francs reçus sur les fonds du Pari mutuel, dépensa plus de 43,000 francs pour l'aménager dans une maison que lui avait donnée M. Ziem, le célèbre peintre. — Dirigé par un personnel laïque. Loge, nourrit, chauffe, blanchit gratuitement (ne laissant que l'habillement à leur charge) des jeunes filles, non musiciennes, sorties de l'*Institution nationale*. Les occupe à des travaux de broderie, de crochet ou de fileterie; leur abandonne une notable partie du produit de leur travail. — 20 places.

4013. — **Société des ateliers d'aveugles.** — Siège social et ateliers : rue Jacquier, 1. — Dépôt de vente : rue de l'Échelle, 9. — Fondée en 1881. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1885. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — Président du conseil : M. E. Gouin Président du comité de direction : M. le baron Fernand de Schickler — A pour but de venir en aide aux malheureux frappés de cécité après l'enfance, qui ne peuvent plus par conséquent être admis à l'*Institution des jeunes aveugles*, en leur apprenant divers métiers (brosserie, sparterie, rempaillage et cannelage de chaises) et, quand ils sont établis, en les aidant à se procurer la matière première. — 30 places

La plupart des pays étrangers, notamment l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande, la Saxe et le Danemark, possèdent depuis longtemps des ateliers d'apprentissage pour les aveugles adolescents ou adultes. — A Paris, il n'existait, il y a vingt ans, aucun établissement de ce genre.

Sur l'initiative de M Lavancby-Clarke, quelques personnes charitables constituèrent une société pour combler cette lacune, notamment M Krantz, le baron F. de Schickler, qui furent alors nommés, le premier président du conseil, le second président du comité de direction; M. G. Mallet, qui devint trésorier de la Société Celle-ci loua d'abord un modeste atelier rue Basfroy Trois ans plus tard, elle en possédait un plus vaste et mieux aménagé, dans une maison que Mme Furtado-Heine avait fait construire à son intention et qu'elle lui donna, en y ajoutant la somme de 50,000 francs

L'atelier de la rue Jacquier n'est pas un asile, c'est une école professionnelle. Les aveugles, âgés de plus de 18 ans et (sauf exception) de moins de 40, qui y sont admis, se nourrissent au dehors, et le soir rentrent dans leur famille. Quand ils connaissent leur métier, ils laissent la place à d'autres ayant besoin d'en apprendre un à leur tour et s'établissent.

Dès leur début, ils sont payés à leurs pièces. Leur salaire, d'abord minime, croît avec leurs progrès. Toutefois il n'est jamais assez élevé pour assurer la subsistance des apprentis qui ne vivraient pas dans leurs familles.

Aussi un certain nombre de conseils municipaux et de conseils généraux — que d'autres imiteront sans doute — ont-ils compris l'utilité de créer des bourses de séjour permettant aux aveugles de leur ville ou de leur département de venir passer à Paris le temps nécessaire à leur apprentissage (1).

La Société, ayant de lourdes charges, n'aurait pu y faire face avec le seul produit des cotisations annuelles. A partir de 1891, une ingénieuse idée de M. Lavanchy-Clarke lui valut une ressource supplémentaire assez importante. Elle obtint, en effet, des compagnies de chemins de fer l'autorisation de placer dans les gares des distributeurs automatiques de tablettes de chocolat (concession rétrocédée à la *Société générale française* des distributeurs automatiques), en stipulant que le cinquième de la recette nette serait attribué aux ateliers d'aveugles, ce qui assure, depuis lors, à ceux-ci, 10 à 12,000 francs chaque année. Elle put ainsi continuer, développer son œuvre éminemment utile, et dont les chiffres qu'on va lire indiquent les heureux résultats :

ANNÉES	DÉPENSES	PRODUIT DE LA VENTE des objets FABRIQUÉS PAR LES AVEUGLES	NOMBRE D'ÉLÈVES
1881-1883 (18 mois)	42.658	37.844	20
1883-1884 (8 mois)	33.246	70.677	25
1885	18.191	78.414	25
1886	39.271	95.216	18
1887	24.185	127.918	23
1888	16.769	121.965	25
1869	16.940	138.661	27
1890	9 068	134.206	31
1891	8 338	132.482	32
1892	10.476	131.189	28
1893	14.112	138 486	28
1894	12 579	128.468	30
1895	16 836	124.113	30
1896	15 288	130.188	29
1897	13.822	122.689	30
1898	30.329	112.056	30
1899	16.339	118.516	30
1900	16.789	145 715	23
1901	22 530	119 448	30
1902	23.232	107.124	29

En dépensant, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, plus de 400,000 francs pour leur apprendre un metier ; en portant à **2,315,400** fr.

(1) Une somme de 600 francs suffit, en général, pour permettre à un élève économe et laborieux de vivre à Paris pendant la durée de son apprentissage.

le produit total de la vente des objets fabriqués par eux dans ses vingt années, la Société peut se féliciter d'avoir soustrait un grand nombre de malheureux à la misère ou à la mendicité.

Plus de cent élèves ont pu s'établir pour exercer à leur compte le métier qu'elle leur avait appris; un certain nombre, rentrés dans leur ville natale, y ont ouvert à leur tour de petits ateliers pour enseigner à d'autres aveugles ce qu'on leur avait enseigné à eux-mêmes.

4013 *bis*. — **Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul**, rue Denfert-Rochereau, 88 (voir section XVIII). — A un atelier de brosserie où elle emploie des jeunes filles ou femmes aveugles sans condition d'âge.

4014. — **Œuvre de l'assistance aux aveugles par le travail**, rue Saint-Sauveur, 62. — Atelier ouvert en 1893 (rue Bailleul, 6) par l'*Association Valentin Haüy*, où les aveugles des deux sexes, particulièrement ceux qui ont été frappés de cécité à un âge ne leur permettant plus l'apprentissage d'un métier moins facile, apprennent rapidement à fabriquer des sacs en papier pour les halles et marchés. Pendant l'année 1896, l'atelier avait admis 31 nouveaux apprentis et reçu de l'*Association Valentin Haüy* 50,605 kilogrammes de papier.

Au 1er janvier 1903, l'atelier comptait 35 ouvriers. Pendant l'année 1902, il avait reçu de l'*Association Valentin Haüy* 113,775 kilogrammes de papier.

4015. — **Œuvre du travail à domicile pour les femmes aveugles mères de famille**, avenue de Breteuil, 31. — Donne des travaux de tricot et de crochet à exécuter à domicile aux mères de famille aveugles, et se charge de vendre les objets confectionnés par elles.

4016. — **Œuvre des organistes du Sacré-Cœur**, avenue de Breteuil, 31. — Fondée en 1880. — A pour but de patronner les aveugles musiciens; de recommander les hommes aux paroisses, les femmes (qu'elle protège particulièrement) aux communautés religieuses, soit pour tenir l'orgue de leur chapelle, soit pour donner des leçons de piano, de chant, de solfège ou d'harmonie.

(Vingt églises de Paris ont pour organiste un aveugle.)

4017. — **Cours d'accord pour les aveugles de la ville de Paris**. — Ouverts, rue de Poissy, les mardis, jeudis et samedis; rue des Petits-Hôtels, 2, les lundis, mercredis et vendredis.

LVIII

SOURDS-MUETS ET BÈGUES

4018. — **Société centrale d'assistance pour les sourds-muets en France**, rue Saint-Jacques, 212. — Fondée en 1850. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1870. — Administrée sous le contrôle d'une commission supérieure de 60 membres et avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses, par un conseil de 15 membres, dont 6 au moins doivent être sourds-muets, et que préside M. le Dr Castex. — A pour but « d'améliorer le sort physique et moral des sourds-muets des deux sexes, dans toutes les conditions et à tous les âges de la vie »; de faciliter aux enfants l'accès des écoles maternelles, primaires ou autres; de faciliter aux adultes l'exercice d'une profession, et de leur venir en aide par des secours ou des prêts, en cas de chômage ou de maladie; d'assister les vieillards par tous les moyens à sa disposition. Des consultations gratuites sont données, au siège social, les lundis, mercredis et vendredis, aux sourds-muets de tout âge. (Le nombre de consultations a été de 220 en 1895.) Un bureau de secours y est ouvert tous les jours de 11 à 5 heures, où sont distribués, aux plus nécessiteux, des bons de pain, des bons de fourneaux, des médicaments, des secours de loyers, etc.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, la Société avait dépensé 306,509 francs environ en secours de toute sorte. Le nombre de ses patronnés, pécuniairement assistés, qui était de 72 en 1852, s'élève aujourd'hui à 210. Elle a, en outre, constamment entretenu à l'école des sourdes-muettes, dirigée à Bourg-la-Reine par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*, soit par ses seules ressources, soit à l'aide de divers bienfaiteurs, de 20 à 25 jeunes filles et quelques femmes âgées, dont les pensions lui coûtent de 4,500 à 5,000 francs par an.

La Société centrale a donc sérieusement contribué à soulager ce genre d'infortunes intéressantes entre toutes. Un ouvrier parvenu à une modeste aisance, et dont nous regrettons d'ignorer le nom, car il n'a pas voulu se faire connaître, a tenu à la remercier de son œuvre charitable et à s'y associer, en prélevant pour elle, sur un petit héritage qu'il venait de faire, la somme de 4,000 francs, à laquelle il ajouta, deux ans plus tard, un nouveau don de 5,000 francs. Son exemple aurait eu sans doute des imitateurs, si les services rendus par cette Société étaient mieux connus.

4018 *bis*. — **Société de patronage et d'assistance pour les anciens élèves de l'Institution nationale des sourds-muets.** —

Fondée en 1897 — Présidée par M. Lomhart. — A décidé, le 12 novembre 1903, de fusionner avec la Société précédente. Le titre de celle-ci, provisoirement maintenu, sera modifié ultérieurement. — D'après les projets élaborés, la nouvelle Société, composée des deux autres, comprendrait quatre sections : la première s'occuperait des enfants; la seconde, des élèves de l'*Institution nationale*; la troisième, des adultes; la quatrième, des vieillards.

4019. — **Imprimerie d'ouvriers sourds-muets**, villa d'Alésia, rue d'Alésia, 111 *ter*. — Fondée en 1894 (rue Berthollet) par des sourds-muets. — Transférée, en 1900, rue d'Alésia, dans un pavillon aménagé pour elle.

4020. — **Association amicale des sourds-muets de Paris**, société de secours mutuels fondée, en 1838, par M. Ferdinand Berthier, sourd-muet.

4021. — **Société d'appui fraternel des sourds-muets de France**. — Siège social : mairie du IXe arrondissement. — Fondée en 1880 par M. J. Cochefer, ancien élève de l'Institution nationale des sourds-muets. — A pour but de délibérer sur les intérêts des sourds-muets et d'améliorer leur sort; d'allouer une pension aux sociétaires; de leur procurer du travail, etc.

Au 1er janvier, la *Société d'appui fraternel* comptait 336 membres et son actif s'élevait à 45,000 francs. Depuis sa fondation elle avait distribué 4,830 francs à ses pensionnaires, procuré des emplois à 92 de ses membres et fait admettre 11 vieillards dans des maisons de retraite.

4022. — **Fédération des sociétés françaises de sourds-muets**. — Siège social : chez le président, boulevard Voltaire, 139. — Fondée en 1896 par M. J. Cochefer. — A pour but « de multiplier la puissance des sociétés de sourds-muets, en régularisant leurs efforts pour l'amélioration du sort de la famille silencieuse ».

4023. — **Institution de Bègues de Paris**, avenue Victor-Hugo, 82. — Reçoit, comme internes ou externes, des bègues, dont il entreprend la guérison par une méthode spéciale. — Le prix du traitement, qui dure 20 jours, varie de 500 à 1,000 francs. — Il y a des places gratuites pour des bègues indigents envoyés par le ministère de l'intérieur ou la préfecture de la Seine.

LIX

ALIÉNÉS (1)

PLACEMENTS VOLONTAIRES D'ALIÉNÉS

Les placements volontaires d'aliénés ayant leur domicile de secours dans le département de la Seine sont autorisés, moyennant le prix de pension fixé annuellement par le conseil général, pour les aliénés placés d'office (dont ils peuvent être totalement ou partiellement exonérés s'ils sont dénués de toute ressource et n'ont pas de famille pouvant les assister) dans tous les asiles publics d'aliénés du département.

Les asiles publics du département de la Seine ont reçu :

En 1884......	3,508	aliénés placés d'office;	571	placés volontairement
1885......	3,454	—	628	—
1886......	3,208	—	660	—
1887......	2,983	—	666	—
1888......	3 334	—	669	—
1889......	3,347	—	729	—
1890......	3,415	—	771	—
1891......	3,614	—	740	—

(1) Le nombre des aliénés s'est singulièrement accru, à Paris, pendant le cours de ce siècle : de 946, en 1801, pour 600,000 habitants, il est monté à 12,653, en 1895, pour 2,547,000 habitants.

Cet accroissement, dû surtout au progrès de l'alcoolisme, a été particulièrement sensible dans les vingt-cinq dernières années :

De 1801 à 1810	4.470	admissions.
De 1811 à 1820	6 790	—
De 1821 à 1830	8 322	—
De 1831 à 1840	11.805	—
De 1841 à 1850	11.722	—
De 1851 à 1860	16.416	—
De 1861 à 1870	23.155	—
De 1871 à 1880	27 169	—
De 1881 à 1890	40.928	—
De 1891 à 1895 (cinq ans)	21.392	—

(Rapport sur le service des aliénés dans le département de la Seine, pendant l'année 1895).

Et comme on le verra par les chiffres que nous citons, cet accroissement continu n'a fait que s'accentuer.

En 1892 . ..	3 475 aliénés placés d'office;		679 placés volontairement	
1893......	3,264	—	849	—
1894......	3,489	—	927	—
1895......	3,460	—	925	—
1896......	3,402	—	918	—
1897......	2,901	—	1,131	—
1898......	2,905	—	1,107	—
1899......	2,830	—	1,065	—
1900......	2,974	—	1,148	—
1901......	2,974	—	1,210	—
1902......	3,146	—	1,460	—

Au 1er janvier 1903, 14,054 aliénés de la Seine se trouvaient dans les asiles (3,795 hommes; 4,555 femmes); dans ceux du département; (2,085 hommes, 3,619 femmes) en province.

La dépense de l'entretien des aliénés figure au budget départemental pour la somme de 9,650,731 fr. 41 se décomposant comme suit :

Entretien	9,583,860f,61
Transport............................	34,765,71
Dépenses diverses.....................	32,105,09

ASILES PUBLICS

4024. — **Maison nationale de Charenton**, à Saint-Maurice. — Fondée en 1641. — Dépendant du ministère de l'intérieur. — Administrée par un directeur qui le représente, avec l'assistance d'une commission consultative. — Desservie par un personnel laïque; 600 lits.

La maison de Charenton reçoit gratuitement des aliénés auxquels le ministre accorde des bourses, et des aliénés placés par leurs familles moyennant une pension qui est, suivant celle des trois classes adoptées pour eux : 1re classe, 160 francs par mois; 2e classe, 120 francs; 3e classe, 90 francs en dortoirs, et de 100 francs de plus par mois en chambres particulières.

Pour les femmes il existe, en outre, de petits appartements où le prix de la pension varie de 3,300 à 4,500 francs.

Tous les pensionnaires doivent fournir un trousseau et l'entretenir à leurs frais, ou payer pour cet entretien la somme annuelle de 200, 250 ou 300 francs, selon la classe qui a été choisie pour eux.

La maison est divisée en plusieurs quartiers, tous pourvus de galeries, de cours, de préaux, permettant de traiter séparément les différents genres d'aliénation et de classer les malades conformément à leur état particulier.

Les exercices physiques étant considérés comme un puissant moyen de guérison, des terrains sont mis à la disposition des hommes pour qu'ils puissent s'y livrer à des travaux de jardinage. Des ateliers de travaux à l'aiguille sont installés pour les femmes.

Les uns et les autres ont la jouissance d'un grand parc, d'une bibliothèque, d'un salon de lecture, de plusieurs billards.

Des réunions, où les malades dont l'état le comporte jouent, font de la musique ou dansent, ont lieu le dimanche et le jeudi soir.

Un aumônier attaché à l'établissement dit tous les jours une messe à laquelle peuvent assister les pensionnaires.

La Maison de Charenton a reçu, en 1901, 819 aliénés (327 hommes, 492 femmes.)

Ses dépenses pendant cet exercice se sont élevées à 1,141,683 francs.

Cet établissement fut fondé, en septembre 1641, comme hôpital de 14 lits, pour les malades du pays, par Sébastien Leblanc, contrôleur général de la guerre, qui, à cette intention, donna aux *Frères de Saint-Jean de Dieu* sa maison de Charenton, avec d'autres propriétés dont le revenu devait assurer son entretien, et qui, après avoir consacré toute sa fortune à des œuvres de bienfaisance, mourut sans ressource à l'hôpital de la Charité.

La Révolution ferma cette maison, en réunissant ses propriétés au domaine national. Le Directoire la rouvrit et lui restitua ses biens non vendus. En 1807, elle fut agrandie pour recevoir les aliénés de l'Hôtel-Dieu et ceux des Petites-Maisons de la rue de la Chaise

En 1830, à la place de cet ancien établissement, on commença, sur les plans du célèbre aliéniste Esquirol, la construction du nouvel asile, qui dura sept années et coûta environ 3 millions et demi.

4025. — **Hospice de Bicêtre**, à Gentilly (1). — (Voir section LVI.) — Sert d'asile départemental pour les hommes aliénés; prix de journée : 2 fr.20 (2).

Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 987

4026 — **Hospice de la Salpêtrière**, boulevard de l'hôpital, 47. (Voir section LVI) — Sert d'asile départemental pour les femmes aliénées. — Prix de journée : 2 fr. 10

Aliénées présentes au 1er janvier 1903 : 717.

4027. — **Asile clinique**, rue Cabanis, 1. — Ancienne *Ferme de Sainte-Anne*, affectée, en 1833, aux aliénés capables de travailler; annexée à

(1) Le service des aliénés a été distrait, en 1874, de l'administration de l'Assistance publique pour être rattaché à l'administration départementale de la Seine.

(2) Les prix de journée que nous indiquons sont ceux qui ont été fixés au budget de 1896; ils sont applicables aux placements volontaires comme aux placements d'office et doivent être payés, selon les cas, par les familles, les communes ou les départements.

l'hospice de Bicêtre; puis, en 1867, devenue Asile départemental. — Prix de journée : 2 fr. 90. — Pensionnaires des deux sexes présents au 1er janvier 1903 : 1077. — L'*Asile clinique* est le bureau d'admission et de répartition des aliénés du département. Ils y sont reçus temporairement quand il n'y a pas de place disponible dans l'asile sur lequel on compte les diriger.

4028. — **Asile de Ville-Évrard**, à Neuilly-sur-Marne — Ouvert en 1868. — Prix de journée : 2 fr. 20.
Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 1224.

4029. — **Asile de Vaucluse**, à Épinay-sur-Orge. — Ouvert en 1869. — Prix de journée : 2 fr. 20.
Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 1045.

4030. — **Asile de Villejuif.** — Ouvert en 1884. — Prix de journée : 2 fr. 20.
Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 1343.

4030 *bis.* — **Asile de Maison-Blanche.** — Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 653.

4031. — **Colonie familiale de Dun-sur-Auron** (Cher.) — Fondée en 1892 par M. le Dr Marie. Assimilée, par décision du 28 février 1896, à un asile public. — Reçoit des femmes gâteuses ou démentes inoffensives et les place, moyennant une légère indemnité, chez des habitants du pays.
Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 799 (795 femmes, 4 hommes).

4032. — **Colonie familiale d'Ainay-le-Château** (Allier.) Créée d'abord comme une annexe de la précédente, dont elle n'est distante que de 25 kilomètres, est devenue en 1900 un établissement autonome, spécialement affecté aux hommes, dans les mêmes conditions.

Ce mode de placement familial existait, depuis plusieurs années, en Belgique et en Écosse, où — à la suite du concours pour la bourse d'étude spéciale — M. le Dr Marie fut chargé d'aller l'étudier. Au retour de cette mission il accepta d'en tenter l'application en France

Dun-sur-Auron, situé à 170 mètres d'attitude, dans des conditions particulières de salubrité et de sécurité, fut choisi comme centre de la première colonie, qui, modestement installée au début, se développa peu à peu, et ayant donné de bons résultats, détermina bientôt la création de la seconde.

Le budget de 1901 ouvrait un crédit de 408,800 francs pour l'entretien de 1,000 colons, soit 1 fr. 40 comme prix moyen de la journée pour chacun.

Le budget de 1903 prévoit l'entretien de 1,200 colons à 1 fr. 50 par jour.

Les nourriciers acceptés, après minutieuse enquête, par la direction, reçoivent de 1 à 3 colons (quelques-uns davantage par autorisation spéciale), auxquels ils sont tenus de donner, au moins, par semaine, 3 kilos et demi de pain, un litre de vin et de la viande fraîche quatre jours de la semaine. Les colons ne doivent exécuter pour leur compte aucun travail, à moins qu'ils ne le demandent eux-mêmes et moyennant une rétribution.

Deux fois par mois au moins ils sont visités par des inspecteurs s'assurant que toutes les prescriptions réglementaires sont observées à leur égard.

Des primes sont allouées aux nourriciers qui se distinguent par les soins qu'ils donnent à leurs pensionnaires.

Au siège de chaque colonie se trouvent une infirmerie pour les malades, un pavillon servant à l'observation mentale des arrivants et une section pour les malades malpropres et ne pouvant tirer profit du placement familial.

Aliénés présents au 1er janvier 1903 : 281 (269 hommes, 12 femme).

ASILES PRIVÉS

4033. — **Maison de santé de Picpus** (ancienne *Maison Saint-Marcel*), 8 et 10, rue de Picpus. — Fondée au siècle dernier. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes atteints de maladies mentales et nerveuses, moyennant une pension variant de 175 à 400 francs par mois. — Cette maison, la plus ancienne de ce genre qui ait été établie à Paris, a été entièrement réédifiée et réorganisée en 1893. — 80 lits (40 pour hommes, 40 pour femmes.)

4034. — **Maison du Dr Goujon**, place Daumesnil, 15. — Fondée en 1835. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 80 lits.

4035. — **Maison du Dr Motet**, rue de Charonne, 161.

4036. — **Maison du Dr Meuriot**, rue Berton, 17. — Fondée à Montmartre, par le Dr Blanche père. — Transférée à son emplacement actuel en 1846. Plusieurs fois agrandie depuis. — Peut recevoir 98 pensionnaires (55 hommes, 43 femmes).

4037. — **Maison de santé Esquirol**, à Ivry-sur-Seine, rue de la Mairie, 23. — Fondée en 1828, par le Dr Esquirol, au milieu d'un parc de 11 hectares. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes, moyennant une pension variable (de 400 à 500 francs par mois en général).

4038. — **Maison du Dr Falret**, à Vanves, rue Falret, 2. — Fondée en 1822 par les docteurs J.-P. Falret et F. Voisin. — Comprend 26 pavil-

lons ou villas, disséminées dans un parc de 17 hectares. — Reçoit des personnes des deux sexes atteintes de maladies mentales ou nerveuses, moyennant une pension variable.

4039. — **Villa Penthièvre**, à Sceaux, rue de Penthièvre. — Fondée en 1867. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 80 lits.

4040. — **Château Saint-James**, à Neuilly, avenue de Madrid, 16 — Maison fondée en 1840. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 50 lits.

4041. — **Château de Sureenes**, quai de Suresnes, 23. — Maison fondée en 1875. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 50 lits.

4042. — **Maison du Dr Duhamel**, à Fontenay-sous-Bois, rue Saint-Germain, 23. — Fondée en 1860 par le Dr Brierre de Boismont. — Reçoit des dames atteintes d'affections mentales.

4043. — **Maison du Dr Marfaing**, à Saint-Mandé, grande rue de la République, 106. — Reçoit des hommes atteints d'affections mentales. — 45 lits.

4044 — **Maieon du Dr Tariue**, à Épinay-sur-Seine, avenue de Paris, 8. — Fondée en 1865. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 55 lits.

4045. — **Œuvre de patronage et Asile pour les aliénée indigents qui sortent convalescents dee asilee de traitement du département de la Seine**, rue du Théâtre, 52. — Fondée en 1841 par le Dr Falret, avec le concours de l'abbé Christophe. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1849. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*, sous la surveillance d'un conseil que préside l'archevêque de Paris et d'un comité administratif présidé, depuis la mort du fondateur, par son fils.

L'Œuvre a pour but « de venir en aide, à leur sortie des asiles du département de la Seine, aux malheureux qui ont été atteints d'aliénation mentale; — de raffermir, par un patronage moral, leur raison encore chancelante et de les protéger contre les dangers de toute sorte auxquels les expose leur position exceptionnelle; — de recueillir temporairement dans son Asile-Ouvroir les aliénés sans asile, sans travail et sans guide; de leur procurer du travail et de les aider à retrouver leurs familles; — de veiller à l'éducation religieuse et professionnelle des enfants des patronnés et de satisfaire à leurs besoins les plus essentiels, afin de combattre le développement des influences héréditaires ».

L'Asile-Ouvroir de l'Œuvre, contenant 40 places, est réservé aux femmes dénuées de tout moyen d'existence, sans famille pouvant ou voulant se charger d'elles, qui peuvent, à la condition d'y travailler dans la mesure

de leurs forces, y rester plusieurs mois, logées et nourries gratuitement pendant que l'Œuvre cherche à leur procurer un emploi. Sur le produit de leur travail une part est mise de côté, pour former un petit pécule qu'elles reçoivent à leur sortie.

A tous ses patronnés, hommes, femmes, enfants, l'Œuvre distribue des secours, qu'elle porte aux malades et que les autres viennent chercher. Le dimanche, elle les reçoit à l'Asile et leur donne un repas; ces réunions hebdomadaires constituent un mode de patronage intermédiaire entre le séjour à l'Asile et le secours à domicile et permettant aux Sœurs de connaître leur situation, de leur donner l'assistance matérielle ou morale dont ils peuvent avoir besoin.

Dès 1841, ému de la situation pénible où se trouvaient, quand elles en sortaient guéries, les femmes qu'il avait soignées à la Salpêtrière, le Dr Falret, bientôt aidé par l'abbé Christophe (qui était alors aumônier de l'hospice et fut depuis évêque de Soissons), créait, afin de les assister de toute façon, l'**Œuvre de la Salpêtrière** *(Patronage et asile pour les aliénées indigentes sortant guéries de l'hospice de la Salpêtrière)*. Peu de temps après, une œuvre similaire que, de son côté, le Dr Voisin, médecin de Bicêtre, avait organisée en faveur de ses anciens malades *(Patronage des aliénés hommes de Bicêtre et de la ferme Sainte-Anne)*, se réunissait à celle du Dr Falret. Une grande Société se constituait définitivement, sous la direction de celui-ci et la présidence de l'archevêque de Paris, pour administrer l'*Œuvre de la Salpêtrière et de Bicêtre* — nom que l'Œuvre reçut alors et qu'elle conserva jusqu'à l'année 1876, où, s'étant étendue à tous les asiles du département de la Seine, elle prit celui qu'elle porte depuis.

Les patronnés de l'Œuvre, dont le nombre augmentait constamment, se trouvant à l'étroit dans l'Asile de la rue Plumet, la Société loua, en 1856, une maison plus vaste, dont le Dr Falret confia la direction à la *Congrégation de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat), qu'étant originaire du Lot il connaissait de longue date.

L'Asile de la rue des Vignes étant devenu à son tour insuffisant, l'*Œuvre des aliénés convalescents* acheta, en 1864, l'immeuble où il se trouve encore, et dont l'acquisition et l'aménagement lui coûtèrent 91,000 francs. N'ayant que 50,000 francs dans sa caisse, elle dut emprunter le reste au Crédit foncier, à qui, au bout de quelques années, elle l'avait remboursé.

Pendant l'exercice 1844, le premier dont le compte rendu ait été publié, l'Œuvre dépensait 6,541 francs et distribuait 3,004 francs en secours à domicile; 2,385 francs de secours à l'Asile.

En 1851, 11,429 francs de dépense; 386 assistés (9,656 francs de secours à domicile; 25 francs de secours à l'Asile).

En 1852 : 14,800 francs de dépenses; 578 assistés (12,500 fr. de secours à domicile; 277 francs de secours à l'Asile).

En 1853 : 13,611 francs de dépenses; 753 assistés (11,399 fr. de secours à domicile; 225 francs de secours à l'Asile).

Ne pouvant, faute de place, suivre ainsi pas à pas les développements

de l'Œuvre depuis sa fondation, nous devons nous borner à dire quels étaient sa situation et l'effectif de ses patronnés à diverses époques

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	REÇUS A L'ASILE	SECOURUS A DOMICILE	SOMMES DES SECOURS	PLACÉS
1860	18.433f	15.549f	71	1.103	6.480f	40
1865	20.131	19.337	102	1.196	7.000	61
1871	4.322	14.409	188	900	»	45
1875	24.988	29.483	197	800	»	67
1878	36.574	34.776	173	741	6.008	120
1883	34.334	33.827	95	646	6.889	62
1888	38.129	38.129	104	845	7.043	54
1892	35.429	38.986	93	547	6.035	60
1895	33.917	33.917	107	722	5.140	63
1901	30.297	30.183	57	678	3.826	49

Cette Œuvre intéressante s'est vue privée, il y a quelques années, du subside annuel qu'elle recevait de l'Administration.

Il ne semble pas cependant qu'elle eût dégénéré, ni que son utilité fût contestée. En 1890, la *Société internationale d'assistance;* en 1893, le congrès des médecins aliénistes de la Rochelle, la présentaient, au contraire, comme le modèle à suivre pour organiser le patronage officiel des aliénés indigents; l'Administration elle-même cherchait à lui emprunter ses moyens d'action. Et dès le mois de janvier 1884, dans un rapport présenté au conseil général de l'Assistance publique, le Dr Bourneville avait proclamé les « incontestables services » rendus par elle, et ajouté qu'il fallait l'imiter, comme on avait commencé à le faire, la création de semblable société de patronage étant non seulement « utile » mais « urgente », la triste condition physique et morale où étaient réduits les aliénés à leur sortie des asiles *les conduisant au suicide, ou déterminant des rechutes qui ne se seraient pas produites si, comme l'humanité et l'intérêt bien entendu l'exigent, l'aliéné guéri avait été entouré d'une fraternelle sollicitude.*

Cette Œuvre, éminemment utile, mériterait donc que la bienfaisance privée, suppléant à la subvention que le conseil général de la Seine a cessé de lui donner, l'aidât davantage et lui permît, comme elle le désire depuis longtemps, de créer pour les hommes un nouvel asile.

4046. — **Société de patronage des aliénés sortis guéris des asiles et des quartiers d'hospices de la Seine.** Siège social : Préfecture de la Seine, annexe Lobau. — Fondée, en 1896, sur l'initiative du Dr Bourneville. — Administrée par un conseil dont M. le Dr Marie est le secrétaire général, comprenant trente membres élus et un certain nombre de membres de droit (préfet de la Seine, présidents du conseil général et du conseil municipal, directeurs et chefs de service des asiles de la Seine, etc.) — A pour but « de venir en aide aux malades indigents, pen-

sionnaires de la Seine, sortis guéris des asiles publics ou des quartiers d'hospice; — de combattre les préjugés relatifs à l'hospitalisation des aliénés, à l'incurabilité et au traitement de l'aliénation mentale ». — Sa protection s'étend aux enfants des aliénés et, au besoin, à leurs proches

La Société commença à fonctionner régulièrement au commencement de l'année 1898. Pour ce premier exercice, ses recettes s'élevèrent à 2,880 francs (dont 1,000 donnés par le président Félix Faure); ses dépenses, à 186 francs, dont 75 francs de secours.

En 1899, elle reçut 465 francs et distribua 290 francs en secours.

En 1900, elle reçut 1,000 francs du Conseil municipal et dépensa 1,051 francs, dont 755 francs de secours.

En 1902, ses recettes se sont élevées à 3,281 francs; ses dépenses à 2,103 francs, dont 1,440 francs de secours.

Depuis l'année 1903, le Conseil général de la Seine attribue à la *Société de patronage des aliénés* la somme de 8,000 francs, consacrée jusqu'alors au remboursement des journées de séjour des aliénés convalescents dans les asiles de la rue de Charenton, pour les hommes, et de la rue Fessart, pour les femmes, qui ne leur seront plus ouverts.

Ces aliénés convalescents sont désormais reçus à l'asile-ouvroir installé à la fin de l'année 1902, par la *Société de patronage*, boulevard Kellermann, 90, et qui comprend : un dortoir de 12 lits, une cantine, un atelier de vêture et une lingerie.

Le prix des journées (1 fr 50) est remboursé par la *Société de Patronage*. Les autres dépenses (frais d'installation, de location, frais généraux) sont couvertes par les dames du Comité de patronage, et par des personnes charitables appartenant à la *Société d'assistance familiale* (voir section II). Dans les seize premiers mois l'asile-ouvroir a reçu 132 aliénés guéris, représentant 2,300 journées d'hospitalisation.

LX

INSTITUTIONS ET ŒUVRES EN FAVEUR DES MILITAIRES ET MARINS

4047-4049. — **Maisons de la Légion d'honneur** (1) — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — *Maison de Saint-Denis.* — Fondée par

(1) Bien que les maisons de la Légion d'honneur soient destinées, en principe, aux filles de légionnaires civils comme aux filles de militaires, celles-ci y forment, en fait, la plus grande majorité (dans la proportion de 90 pour 100 environ), nous avons cru devoir les faire figurer dans cette section spéciale.

décret impérial du 25 mars 1809, dans un ancien couvent de Bénédictins reconstruit au commencement du dix-huitième siècle. — Dirigée par une surintendante, sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur. — Reçoit, sur la présentation du grand chancelier, approuvée par le Président de la République, entre 9 et 12 ans, gratuitement (sauf 300 francs pour le trousseau), des filles légitimes de membres de la Légion d'honneur sans fortune.

Elle reçoit également, moyennant une pension de 1,000 francs, des filles, petites-filles, sœurs et nièces de légionnaires.

La Légion d'honneur possède deux autres maisons d'éducation dans le département de Seine-et-Oise, chacune dirigée par une intendante : l'une à Écouen, l'autre aux Loges, où sont admises gratuitement, mais sans trousseau à payer, des filles légitimes de membres de la Légion d'honneur, sans fortune, de tout rang; et, moyennant une pension de 700 fr., plus 250 francs pour le trousseau, des filles, petites-filles, sœurs et nièces des mêmes légionnaires.

Les pensionnaires de Saint-Denis sont préparées au brevet supérieur; celles des Loges et d'Écouen reçoivent un enseignement professionnel.

La maison de Saint-Denis peut recevoir 500 élèves; chacune des deux autres, 200.

Le nombre des élèves payantes ne peut dépasser 75 à Saint-Denis, 20 aux Loges et 20 à Écouen.

Bien que cette dernière maison ne soit plus considérée que comme une succursale de celle de Saint-Denis, elle avait été fondée deux ans plus tôt, en exécution d'un décret impérial daté de Schœnbrunn, 15 décembre 1805.

Elle est installée dans un château construit au seizième siècle, possédé jusqu'à la Révolution par la maison de Condé, confisqué par la Convention, qui songeait à y établir un hôpital militaire. La Restauration le rendit au duc de Bourbon; mais en 1838 la grande chancellerie en revendiqua la propriété, et, ayant obtenu gain de cause, elle bénéficia de ses revenus sans y rétablir une maison d'éducation pour les filles de légionnaires, ce que fit seulement le prince Louis-Napoléon en 1852.

En 1903, 18 élèves de Saint-Denis, sur 28 qui s'étaient présentées, ont obtenu le brevet supérieur; 47 élèves de Saint-Denis sur 60, 20 élèves d'Écouen sur 20, et 19 élèves des Loges sur 24 ont obtenu le brevet de 2e ordre.

4050. — **Pupilles de la marine.** (Direction au ministère de la marine.) — Établissement fondé à Brest, en 1862, sur l'initiative du comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine. Réorganisé en 1884. — 300 places.

Cet établissement reçoit dès 7 ans les garçons orphelins; dès 9 ans les garçons semi-orphelins, enfants légitimes des officiers mariniers, maîtres au cabotage et marins de l'inscription maritime, titulaires d'une pension de retraite ou de demi-solde; des sous-officiers et soldats des corps de troupes de la marine morts en activité de service ou titulaires d'une pen-

sion servie par la Caisse des invalides de la marine; des maîtres entretenus, ou ouvriers dans les services des ports ou les établissements de la marine, morts par suite d'accidents ou de blessures reçues dans un service commandé.

Les pupilles y reçoivent l'instruction religieuse, l'instruction primaire, l'instruction professionnelle, et y restent jusqu'à 14 ans, âge où ils entrent soit à l'école des mousses, soit dans les ateliers des arsenaux, soit dans les équipages de la flotte

4051. — **Orphelinat Hériot**, à la Boissière (Seine-et-Oise). — Fondé en 1886 et doté par le commandant Hériot. — Dirigé par un officier, sous le contrôle du ministère de la guerre et avec l'assistance des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des orphelins, âgés de 5 à 13 ans, de sous-officiers, caporaux ou soldats, — 168 places (dont 18 réservées au choix du fondateur, qui peut les donner à des enfants, orphelins ou non, dans les mêmes conditions d'âge).

4052. — **Œuvre de l'adoption des orphelins de la mer**, rue Bayard, 5. — Dirigée par un conseil que préside M. le vice-amiral marquis Gicquel des Touches — A pour but d'adopter des orphelins de marins français naufragés, à la condition qu'ils restent dans leur milieu et soient élevés chrétiennement par des parents ou voisins selon leur vocation maritime.

L'œuvre a secouru en 1897, 19 orphelins; — en 1898, 68; — en 1899, 124; — en 1900, 144; — en 1901, 188; — en 1902, 205. Le total des sommes qu'elle leur a distribuées, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, s'élève a 80,000 francs.

4053. — **Hôpital militaire du Val-de-Grâce**, rue Saint-Jacques, 277. — Fondé en 1814 Dépendant du ministère de la guerre. — Desservi depuis 1904 par un personnel laïque (1). — 806 lits

Cet hôpital, l'*École d'application de médecine et de pharmacie militaires* qui y est annexée, les vastes jardins dont ils sont entourés, occupent une surface de près de 8 hectares : ancien domaine de la Maison de Bourbon, connu sous le nom d'*Hotel du Petit-Bourbon*, confisqué après la défection du connétable, racheté par Anne d'Autriche et donné par elle aux Bénédictines, pour y transférer leur couvent du « Val-de-Grâce », fondé à Bièvre, au quinzième siècle Reconstruit, en 1655, sur les plans de Mansart, ce monastère fut fermé en 1790. La Convention le convertit en hôpital civil, et en 1814 il fut affecté au service de santé de l'armée.

4054. — **Hôpital militaire Saint-Martin**, rue des Récollets. — Ouvert, en 1860, dans les anciens bâtiments des Récollets. — Dépendant

(1) Jusqu'alors les hôpitaux militaires étaient desservis à la fois par des infirmiers militaires et par des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

du ministère de la guerre. — Desservi depuis 1904 par un personnel laïque — 517 lits

4055 — **Hôpital Begin** (ancien *Hopital de Vincennes*), à Saint-Mandé. — Fondé en 1858. — Dépendant du ministère de la guerre. — Desservi depuis 1904 par un personnel laïque — 538 lits.

4056. — **Hôtel des Invalides**, place des Invalides. — Ouvert en 1674. — Dépendant du ministère de la guerre — Desservi, pour certains services, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 600 lits.

Reçoit gratuitement les anciens militaires de tout grade, des armées de terre ou de mer, âgés de 70 ans, ou âgés de 60 ans et pensionnés pour ancienneté de service, ou amputés, ou aveugles, ou atteints d'infirmités équivalant à la perte d'un membre. Accorde des secours aux veuves d'invalides domiciliées à Paris, les plus nécessiteuses.

La « Maison de la Charité chrétienne » que Henri IV avait affectée aux militaires invalides ne pouvant en recevoir qu'un trop petit nombre. Louis XIII avait résolu de les installer plus largement au château de Bicêtre, qu'il ordonna de réparer et d'agrandir à cette intention Louis XIV, lui ayant succédé avant que son projet fût exécuté, n'y donna pas suite. Il attribua le château de Bicêtre à l'*Hôpital général* et fit élever pour les invalides, sur les plans et sous la direction de Libéral Bruant, un magnifique hôtel pouvant contenir 6,000 lits et dont la majestueuse façade est percée de 133 fenêtres L'Hôtel des Invalides, dont la construction avait duré quatre ans, fut inaugurée en 1674 et doté par le roi de revenus qu'il perdit à la Révolution Napoléon Ier le réorganisa, lui affecta une nouvelle dotation de 6 millions, en fit une institution autonome, et lui adjoignit des succursales à Versailles, Avignon et Gand Sous le gouvernement de Juillet, la dotation de l'Hôtel des Invalides fut supprimée, et ses dépenses formèrent un chapitre du budget de la guerre

L'importance de cet établissement n'a cessé de décroître. La succursale d'Avignon, seule maintenue depuis le premier Empire, disparut en 1850. L'Hôtel, si largement installé par Libéral Bruant pour recueillir 6,000 invalides, n'en loge pas plus de 200 aujourd'hui! Une partie de ces bâtiments fut affectée en 1863 à l'installation d'un régiment; d'autres furent attribués depuis à divers services dépendant du ministère de la guerre, comme le musée d'artillerie, en 1897; enfin au Gouvernement militaire de Paris. Mais les glorieux souvenirs qui se rattachent à cette institution nationale, et surtout la tombe où, selon son vœu suprême, Napoléon y repose, depuis 1840, au milieu de ses frères d'armes, en feront toujours l'objet d'un pieux pèlerinage pour les étrangers comme pour les Français qui visitent Paris, des plus petits aux plus grands.

4057 — **Établissement des Invalides de la marine.** — Fondé en 1673 pour les « Invalides des vaisseaux du Roi »; a étendu plus tard son assistance aux marins du commerce et aux ouvriers des arsenaux.

Placée sous l'autorité du ministre de la marine, cette institution est dirigée par un administrateur nommé par décret. Une commission spéciale, instituée près du ministre, la *Commission supérieure de l'établissement des Invalides*, est chargée de la surveiller, de la protéger, d'étudier toutes les questions qui intéressent son avenir.

L'Établissement des Invalides de la marine administre trois caisses, distinctes les unes des autres, savoir : la *Caisse des Prises*; la *Caisse des Gens de mer* et la *Caisse des Invalides*. En outre, la loi du 21 avril 1898 lui a confié la gestion de la Caisse nationale de prévoyance créée au profit des marins français contre les risques et les accidents de leur profession.

La *Caisse des Prises* a été instituée pour recevoir en dépôt et conserver jusqu'au moment de la liquidation les produits des captures faites sur les pirates. Ces produits, après payement des frais de vente et autres, sont répartis entre les équipages des bâtiments capteurs et la Caisse des Invalides de la marine.

La *Caisse des Gens de mer* est chargée de recueillir, non seulement en France, mais encore dans les colonies françaises et à l'étranger, par l'intermédiaire de nos consuls, pour les faire parvenir au domicile des ayants droit :

1° Les sommes acquises aux hommes de mer non présents au moment de la liquidation de leurs créances;

2° Le montant des successions des personnes décédées en cours de voyage maritime;

3° Le produit de la solde, celui de la vente des effets, ou les effets eux-mêmes conservés dans l'intérêt des familles, des agents de tout grade du département de la marine et des administrations coloniales qui meurent dans nos possessions d'outre-mer;

4° Les produits de la vente des débris ou de marchandises provenant d'échouements ou de naufrages de navires appartenant à des nationaux ou à des étrangers.

La *Caisse des Invalides* a principalement pour mission de payer, au moyen de ses ressources spéciales :

1° Des pensions aux marins du commerce réunissant les conditions légales et aux veuves ou orphelins de ces pensionnaires;

2° Des secours tant aux marins de l'État qu'aux marins du commerce, ainsi qu'à leur veuves ou orphelins lorsqu'ils n'ont pas droit à des pensions;

3° Des secours aux marins du commerce victimes d'accidents de mer ou à leurs familles.

Le service de ces pensions et secours était représenté au budget de 1903 par les crédits suivants :

Demi-soldes et pensions qui en dérivent.............	15,795,000 fr.
Fonds de secours et gratifications de réforme........	1,044,000

Les ressources de la *Caisse des Invalides* se composent : 1° de 5 pour 100 de la totalité de leurs émoluments, opéré par les officiers des différents

corps de la marine autorisés à servir sur les bâtiments du commerce ou à seconder des entreprises industrielles se reliant à la marine; 2° des retenues faites sur le salaire des marins employés par le commerce, sur les bénéfices de ceux qui naviguent à la part, ou se livrent à la pêche; 3° des sommes dues par l'État aux déserteurs de ses bâtiments, ainsi que de la part de prises qui pourrait lui revenir; 4° de la moitié de la solde acquise par les déserteurs de la marine du commerce sur les bâtiments auxquels ils appartenaient au moment du délit; 5° du produit, non réclamé dans un délai de 30 ans, des parts de prises, solde, gratifications, salaires, ainsi que des successions de marins ou d'autres personnes mortes en mer; 6° des droits des invalides sur les captures faites par les bâtiments de l'État; 7° du produit de la vente des feuilles de rôles d'équipages délivrées aux bâtiments du commerce; 8° du produit des amendes et confiscations légalement prononcées; 9° des arrérages de rentes appartenant à la Caisse sur le grand livre de la dette publique; 10° de la subvention servie par le département de la marine.

Quant à la *Caisse de prévoyance*, elle a été créée en vue de compléter l'œuvre de tutelle et d'assistance vis-à-vis des inscrits maritimes par l'allocation de pensions réversibles sur les veuves, ou d'indemnités temporaires, aux marins du commerce qui se trouvent dans l'impossibilité définitive ou temporaire de continuer à naviguer, en raison de blessures ou de maladies ayant leur cause directe dans un accident ou risque de leur profession, survenu au cours du dernier embarquement sur un navire français. La même Caisse sert des pensions viagères aux veuves ou des secours aux orphelins, âgés de moins de 16 ans ou aux ascendants âgés de plus de 60 ans, des marins qui sont tués ou périssent par suite des causes et dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le revenu des donations ou legs qu'à reçus la *Caisse des Invalides* s'élève à 85,445 francs. Sur la liste de ses bienfaiteurs nous relevons les noms suivants : le docteur Fox (19 000 francs); M. d'Henin (30,000 francs); M. Boursaint (34,000 francs); M. Amadou (80,000 francs); M. Thabaud-Fontenelle (400,000 francs); l'amiral Rigault de Genouilly (140,000 francs); M. Jacquot d'Anthonay (328,000 francs), etc.

Cette ancienne institution eut à subir de fréquents assauts qu'elle a su jusqu'ici repousser.

Réunie par deux fois au Trésor, en 1793 et en 1810, elle ne tardait pas à reconquérir, en la justifiant, son autonomie. De solennelles enquêtes ouvertes en 1831, en 1870, en 1882, ne servirent qu'à en démontrer l'utilité et à en assurer le maintien. Une nouvelle tentative, faite en 1883 par un ministre civil de la marine, ne réussit guère mieux que les précédentes. Elle aboutit toutefois à la loi du 22 mars 1885, qui régit aujourd'hui la Caisse des invalides et qui a restreint son action, en ne lui laissant que le service des pensions commerciales, en transférant au ministère des finances celui des pensions civiles et militaires de la marine et des colonies, en ce qui concerne du moins le contrôle de leur liquidation, leur inscription, leur ordonnancement, leur mise en payement. Mais pour les

titulaires de ces pensions qui le demandent, le payement peut en être effectué, au compte de l'administration des finances et concurremment avec ses agents, par les trésoriers des Invalides; et en fait, la moitié de ces payements se fait encore par leurs mains (1).

4058. — **Œuvre des pensions militaires**, rue Montaigne, 11 *bis*. — Fondée en 1878 par le général Favé et le comte de Riencourt. — Dirigée par un comité que préside un général — A pour but d'aider les militaires devenus infirmes, par suite de blessures ou de maladies résultant du service, à faire valoir leurs droits aux pensions que la loi leur accorde; de leur donner des secours en argent; de les renseigner sur ceux qu'ils sont susceptibles d'obtenir ailleurs; d'assister leurs veuves, ainsi que les ascendants de plusieurs fils décédés au service.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1902, l'œuvre a distribué la somme de **1,378,637** francs ainsi répartie :

ANNÉES	SOMME TOTALE des SECOURS	NOMBRE des ANCIENS MILITAIRES ou veuves secourus.	ANNÉES	SOMME TOTALE des SECOURS	NOMBRE des ANCIENS MILITAIRES ou veuves secourus.
1878	12.587f	274	1890	62.672f	1.180
1879	35.867	525	1891	62 241	1.190
1880	48.889	626	1892	63.224	1.267
1881	56.567	588	1893	57.567	1.222
1882	55 144	736	1894	57 864	1 426
1883	64.477	829	1895	56.471	1.312
1884	72.550	938	1896	60 194	1.800
1885	68.245	926	1897	54.328	1.798
1886	77.367	1.046	1898	55 020	1.880
1887	70.137	1.131	1899	55.933	2.235
1888	61.896	1.147	1900	51.199	2.197
1889	72 824	1 249	1901	46 355	2.111

Outre les sommes qu'elle leur a distribuées sur ses propres ressources,

(1) En 1902, la *Caisse des Invalides* a payé 11,270,000 francs pour 29,683 marins et 4,490,451 francs pour 18,874 veuves et orphelins. Les titulaires de ces pensions étaient ainsi répartis ;

Ier arrondissement maritime *(Cherbourg)*: 1,856,359 francs pour 513 marins et 760,344 francs pour 3,334 veuves et orphelins;

IIe arrondissement *(Brest)* : 2,465,964 francs pour 6,804 marins et 1,070,976 francs pour 4,697 veuves et orphelins;

IIIe arrondissement *(Lorient)* : 1,860,468 francs pour 4,761 marins et 741,727 francs pour 3,147 veuves et orphelins:

IVe arrondissement *(Rochefort)* : 1,445,352 francs pour 3,779 marins et 513,709 fr. pour 2,127 veuves et orphelins;

Ve arrondissement *(Toulon)* : 2,503,896 francs pour 6,239 marins et 879,824 francs pour 3,497 veuves et orphelins;

Paris, départements et colonies : 1,138,908 francs pour 2,970 marins et 513,871 francs pour 2,072 veuves et orphelins.

l'œuvre a fait obtenir à un grand nombre d'anciens militaires et marins ou à leurs veuves des pensions ou secours permanents ou renouvelables.

L'Œuvre, administrée avec le plus grand dévouement, emploie en secours tout l'argent qu'elle reçoit, les dépenses du bureau chargé de correspondre avec les intéressés, d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin étant d'avance couvertes par les fondateurs.

4059. — **Fondation Monrival de Kerhallet.** — Somme d'un million léguée à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, à charge d'en distribuer le revenu, en pensions dont le montant peut varier de 500 à 1,800 francs, à des veuves de membres de la Légion d'honneur, du grade de colonel, lieutenant-colonel, capitaine de vaisseau, capitaine de frégate ou assimilés des armées de terre et de mer.

Grâce à cette fondation le conseil de l'Ordre avait décidé qu'il servirait, à partir du 1er octobre 1904, vingt pensions viagères de 1,000 francs et seize allocations annuelles renouvelables, variant de 600 à 700 francs.

Pour lui permettre d'allouer dès le mois de janvier 1904 ces pensions et allocations, M. Philippe de Kerhallet a remis au conseil de l'Ordre une somme supplémentaire de 15,000 francs.

4060. — **Société centrale de sauvetage des naufragés**, 1, rue de Bourgogne (depuis 1886) — Fondée en 1865 (rue du Bac, 55). *Reconnue établ. d'util. publ.* la même année. — Administrée par un conseil de 40 membres que préside M. le vice-amiral Duperré et dont l'administrateur délégué est M. Duboc. — A pour objet de porter assistance aux naufragés, sur les côtes de France, d'Algérie et de Tunisie, au moyen d'embarcations aussi perfectionnées que possible, de canons et de fusils porte-amarres manœuvrés par des marins choisis avec le plus grand soin, et qu'elle assiste, ainsi que leurs familles, quand ils sont victimes d'accidents.

En souvenir de son frère noyé sous ses yeux, Gudin, le célèbre peintre de marines, avait tenté, dès 1854, de fonder en France une société semblable à celle de *Royal National Life Boat Institution*, qui avait déjà rendu tant de services à l'Angleterre. Il ne put alors y réussir.

Quelques années plus tard, le gouvernement songea à organiser lui-même un grand service de sauvetage, dont il avait déjà fait un essai partiel en subventionnant des chambres de commerce pour acheter des bateaux, en pourvoyant des engins de sauvetage un certain nombre de postes de douaniers. Voulant régulariser, développer cette organisation sommaire, les ministres de la Marine, des Travaux Publics et des Finances formèrent, d'un commun accord, une commission chargée d'en déterminer le fonctionnement. Cette laborieuse étude démontra qu'il serait fort difficile de centraliser les moyens d'action nécessaires entre les mains d'un personnel qui relèverait à la fois de trois ministères différents, et qu'il valait mieux confier la direction d'un semblable service à une société privée, sûre de l'appui et du concours de l'administration

Les ministres, se rappelant alors la tentative précédemment faite par M Gudin, le prièrent de la renouveler. Celui-ci s'y prêta avec empressement. L'appel qu'il adressa de divers côtés fut entendu, et, après plusieurs conférences tenues dans son somptueux atelier, la formation de la *Société centrale de sauvetage* était résolue, les statuts qui la régissent encore adoptés.

La première réunion du conseil d'administration eut lieu au mois de mars 1865, sous la présidence de l'amiral Rigault de Genouilly. La Société ayant reçu 30,000 francs de l'Empereur, 15,000 francs de la Compagnie des Messageries maritimes, 6,000 francs de la Compagnie transatlantique, se mit aussitôt à l'œuvre, et décida la création de cinq stations de canots Quelques mois plus tard, elle comptait déjà plus de 12,000 souscripteurs ou donateurs; et, pour sa seule part, la maison Peulvé et Petit-Didier, du Havre, lui versait 120,000 francs de souscriptions recueillies par elle

On peut dire, et des chiffres vont l'attester, que ce magnifique élan ne s'est jamais ralenti; que, pour étendre incessamment sa bienfaisante action, la *Société de sauvetage des naufragés* a trouvé dans la bienfaisance publique le plus généreux concours.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de stations de canots au 31 décembre.	NOMBRE de personnes sauvées par les engins de la Société.	ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de stations de canots au 31 décembre.	NOMBRE de personnes sauvées par les engins de la Société.
1865	314.921f	119 382f	4	13	1884	240.727f	169 381f	67	294
1866	180.371	169.687	17	44	1885	425.668	175 903	69	328
1867	288 983	313.787	34	151	1886	345.121	175.751	»	418
1868	275.041	271.775	39	214	1887	405.817	219 361	»	442
1869	139.712	130 751	39	302	1888	358.877	240.294	72	»
1870	109.787	71 248	43	114	1889	308.392	217.076	77	471
1871	69.407	44.015	43	152	1890	339 893	251 456	77	892
1872	97.190	69.416	43	105	1891	408.421	262 971	79	509
1873	117.922	86 453	43	110	1892	550.706	238.017	80	484
1874	130.259	115.565	47	358	1893	400.814	252.780	82	529
1875	165.826	119.157	48	141	1894	488 709	294 270	83	517
1876	169.989	162.439	51	156	1895	318.183	304 842	84	501
1877	170 206	162 974	54	148	1896	457.107	240 220	83	573
1878	175.525	148.308	56	101	1897	506.936	309 364	88	636
1879	185.775	154.007	59	186	1898	689.290	273.953	88	643
1880	193.103	202 336	62	355	1899	497.527	269 734	88	708
1881	277.259	202 619	64	390	1900	502.188	368 487	91	605
1882	256.290	192 866	65	275	1901	680.422	383 486	93	608
1883	285.742	178.207	66	239	1902	939.286	413.445	99	442

Si, ayant de tels besoins, la *Société de sauvetage des naufragés* a toujours trouvé les ressources nécessaires et y pu pourvoir, c'est qu'aux souscriptions

régulières de ses membres vinrent constamment s'ajouter des donations, des legs, dont le nombre et l'importance prouvaient hautement quelles sympathies elle avait inspirées, combien l'utilité de son œuvre était appréciée.

Sur ce livre d'or que nous voudrions pouvoir reproduire tout entier, nous relevons, outre la souscription de 10,000 francs que, chaque année, M. Chauchard remet à cette œuvre, comme à tant d'autres, six dons ou legs de 2 à 5,000 francs; 14, de 5 à 10,000 francs; 7, de 10 à 20,000 fr. Nous y lisons les noms du Dr Marjolin; de MM. Brancy, Thomassin, Arthur de Rothschild, des amiraux Méquet et Roussin, inscrits chacun pour 20,000 francs; de M. A. Lupin et du commandant Garreau, pour 22,000 fr.; de M. Masson, pour 24,500 francs; de M. Louis Guérin, de l'amiral Courbet et de M. Fernand Bartholoni pour 25,000 francs; de M. Santelli pour 26,000 francs; de M. Poydenot pour 27,000 francs; de l'amiral Mazère, de Mme Mourival, de Mlle Dosne pour 30,000 francs; de M. Baule pour 33,000 francs; de M. Salvaniac et de M. Boulard pour 34,000 francs; de la baronne A. de Rothschild pour 35,000 francs; de M. O. Moisy pour 36,000 fr.; de MM. Courteville et Legroux, de Mme Huret pour 40,000 francs; du comte Foucher, de l'amiral Lalande, de M. Guérinot, du baron Roze, pour 50,000 francs; du baron Joest, pour 61,000 francs; de l'amiral Ribourt, pour 78,000 francs (en nue propriété); de Mme Hollandre, pour 89,000 fr.; de M. Louis Méret, pour 90,000 francs; de M. Barniès, de Mme Mallat-Desmortiers, pour 100,000 francs; de M. Vauvert de Méan, pour 149,000 francs (en nue propriété); de l'amiral Benie, pour 247,000 francs; de M. Émile Robin (vice-président de la Société) pour 416,414 francs; du comte de Chateauvillard, pour 494,000 francs (dont 408,000 francs en nue propriété); de Mme veuve Charron, pour 1,200,000 francs.

A tous ces noms nous voudrions ajouter celui d'une dame russe qui a versé 64,000 francs; mais elle n'a voulu le faire connaître à personne

Au 1er janvier 1903 la Société comptait 4,700 membres fondateurs. Elle possédait 97 stations de canots en plein fonctionnement et deux en formation (1), 500 porte-amarres; plus des postes de secours, ou des postes

(1) Liste des stations de canots successivement établies :

1865. — *Carteret, — Saint-Jean-de-Luz, — Barfleur, — Saint-Malo.*
1866. — *Berck, — Dieppe, — Roscoff, — île d'Ouessant, — Étel, — la Colinière, — Gravelines, — Pontrieux, — île de Sein, — île de Groix, — île Molène*
1867. — *Granville, — Perros-Guirrec, — l'Aberwrach, — le Conquet, — Cette, — Agde, — Calais (deux), — Saint-Marc, — Osmonville, — Camaret, — les Sables-d'Olonne, — Marseille, — Saint-Pierre et Miquelon.*
1868. — *Dielette, — Portsall, — Kerity, — Penmarc'k, — Palavas, — Trouville, île d'Yeu, — Carro, — cap Ferret.*
1869. — *Ile de Brehat, — les Baleines, — cap Breton, — le Becquet.*
1870. — *Goury, — Quiberon.*
1872. — *L'Herbaudière.*
1873. — *Loc-Maria.*
1875. — *La Turballe, — Douarnenez, — Dunkerque, — Cayeux.*

de fusils placés dans les phares, tous desservis gratuitement par 2,000 agents dévoués, appartenant, pour la plupart, à l'Administration des douanes.

L'établissement de chaque station de canot représente une dépense de 30,000 francs; l'établissement de chaque poste porte-amarres une dépense de 3,000 francs, et leur entretien ne coûte pas moins de 250,000 francs par an.

Sur les **12,464,408** francs que la *Société centrale de sauvetage* a recueillis de 1865 à 1903, elle en a consacré 3,205,731 à ses dépenses d'installation et d'entretien, à 3,122,994 à récompenser de courageux sauveteurs ou à assister leurs familles

Avec ses engins elle a sauvé **13,300** personnes et secouru **1,152** navires.

Elle publie une revue trimestrielle, les *Annales de sauvetage maritime.*

4061. — **Société de secours aux familles de marins français naufragés**, rue de Richelieu, 87. — Fondée en 1879, par M. A. de Courcy, avec le concours des assureurs maritimes français ou opérant en France. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1880. A deux sections à Bordeaux et au Havre.

A l'assemblée générale de la *Société de sauvetage des naufragés*, en 1878, quelques personnes demandèrent qu'afin de combler une lacune plusieurs fois signalée par M A. de Courcy, membre du conseil d'administration de cette Société, elle créât une *Caisse de secours destinée à venir en aide aux familles des marins français qui ont péri dans les naufrages*, et qu'elle ajoutât, en conséquence, à l'article 2 de ses statuts le paragraphe suivant : « 8° D'accorder, dans la limite de ses ressources, des secours aux familles des marins français qui ont péri dans les naufrages »

1876. — *Fécamp, Royan.*
1878. — *Grandcamp, — Dinard, — le Pouliguen.*
1879. — *Ile d'Ouessant, — Fort-Mardyck, — les Sables-d'Olonne.*
1880. — *Lesconil, — Dunkerque, — la Nouvelle.*
1881. — *Ile Glenans, — Saint-Valery-en-Caux, — Aigues-Mortes.*
1882. — *Pontusval, — Oran, — Le Palais.*
1883. — *Yport, — Tunis.*
1884. — *Saint-Trojan.*
1885. — *Honfleur.*
1886. — *Le Tréport*
1887. — *Trouville, — Cap-Levi.*
1888 — *Port-Vendres, — Bastia, — Bonifacio.*
1889. — *Saint-Guenolé, — Saint-Florent, — Fécamp, — Croix-de-Vie, — Ajaccio.*
1891. — *Malo-les-Bains.*
1892. — *Andreselles*
1894. — *Ile de Batz.*
1897. — *Ports-Evren, — Penfret, — Marseille* (baleinière), — *Saint-Lorin-du-Rhône* (baleinière)
1900. — *Ile Tudy, — Royan* (deux baleinières).
1901. — *Saint-Pierre, — Penmarc'h, — Marseille* (grand canot).
1902. — *Primel, — le Guilvinec, — les Saintes-Maries, — Saint-Louis-du-Rhône, Faraman, — Alger.*

Estimant que la *Société de sauvetage* ne pouvait entrer dans cette voie sans s'écarter du but spécial pour lequel elle avait été fondée, son conseil ne crut pouvoir adopter cette proposition. M de Courcy se décida alors à former près d'elle et sous ses auspices une société indépendante ayant pour objet de secourir l'indigence des veuves, enfants et ascendants de marins français qui, embarqués sur des navires français, barques de pêche, bateaux-pilotes ou autres embarcations, auraient péri par suite de naufrage ou de tout autre accident de mer. Il obtint que le comité des assureurs maritimes la prît sous son patronage, en lui donnant comme première dotation la somme de 20,000 francs, à laquelle il devait ajouter une souscription annuelle de 6,000 francs.

Ainsi patronnée et se proposant de soulager une sorte de misère particulièrement sympathique, l'œuvre devait réussir : elle réussit au delà de toute espérance. Bien peu d'autres ont eu des débuts aussi faciles et en aussi peu de temps ont obtenu de pareils résultats.

Après dix ans d'existence, les sommes qu'elles recevaient, celles qu'elles distribuaient annuellement atteignaient les chiffres suivants :

EXERCICES	RECETTES	SECOURS DISTRIBUÉS
1891-1892	206.226f	102 900f
1892-1893	156.904	80 050
1893-1894	194.871	100.815
1894-1895	101 332	98 175
1895-1896	647 862 (1)	88 050
1896-1897	195.837	116.714
1897-1898	173.252	110.271
1898-1899	189 287	146.517
1899-1900	185.262	107.162
1900-1901	99 247	133 862
1901-1902	97.593	136 586

(1) Dont 511,000 francs de donations ou legs.

Si de ce qu'elle avait reçu la Société n'avait distribué qu'une partie, on aurait grand tort de s'imaginer que le reste fût absorbé par ses frais généraux. Secondée, à Paris, par le dévouement du personnel de la Compagnie d'assurance dirigée autrefois par M A de Courcy, aujourd'hui par son neveu; dans les départements par celui des commissaires de la marine; se chargeant de signaler les infortunes à assister et de faire parvenir ses secours, cette Société si importante n'a d'autres frais généraux que le payement de ses timbres-poste et la publication de son bulletin; le tout n'atteint pas 2,000 francs!

Mais ses statuts avaient sagement stipulé que de toute somme recueillie (sauf indication contraire de la part des donateurs) une moitié seulement serait répartie en secours, l'autre employée en rentes sur l'État, pour accroître son fonds de réserve

Au 1er janvier 1902, après avoir distribué, depuis sa fondation, 1,616,334 francs à près de 25,000 veuves, orphelins ou ascendants de marins naufragés, elle avait dans cette caisse de réserve 3,458,126 francs. Elle y aura plus de 4 millions quand elle aura touché divers legs qui lui ont été faits récemment.

Nous venons de montrer quelles nombreuses libéralités la *Société centrale de sauvetage* avait reçues; proportionnellement à sa courte existence, la *Société de secours aux familles de marins naufragés*, sa jeune sœur, en a reçu plus encore. Parmi les plus importantes, nous en citerons cinq de 5,000 fr. (Mlle Cleramboust, MM. de La Landelle, Le Picard, Riesch, Émile Finance et Paul Hugo); deux de 6,000 francs (MM. Brossard et de Montfort); deux de 8,000 francs (MM. G. Schmidt et Méaille); six de 10,000 francs (les enfants de M. de Courcy, en souvenir de leur père; le gouvernement japonais, Mme Lévêque-Ticbard; MM Millioti, Ed. Caillebaut, Poydenot); deux de 11,000 francs (Mme Gazin, Mme Goupil); une de 12,000 francs (Mme Gousnel); une de 18,000 francs (Mme Bertolini); une de 22,000 fr (Mme Dubourg); deux de 25,000 francs (MM. Edme André et Huvet); une de 35,000 francs (M Courteville); une de 40,000 francs (M. Chaillou); une de 50,000 francs (M. Barbanchon); une de 53,000 francs (M. Robin); une de 70,000 francs (M. Guérinot); quatre de 100,000 francs (MM. Raynaud, Aubry, Lescerin, Cartier); une de 250,000 francs (M. et Mme Guilloteaux); une de 270,000 francs (legs universel de M. Louis Frane, de Marseille); une d'environ 850,000 francs (legs universel de Mme de Lagarde, de Brest). Une enfin de 327,042 francs, de M. Joly de Morey.

Au total des legs et donations, qui, le 1er janvier 1902, s'élevait à 2,643,483 francs, il conviendrait d'ajouter les allocations de 20 chambres de commerce (montant ensemble à 68,500 francs), de 11 conseils généraux (37,000 francs), de 55 conseils municipaux (57,000 francs), des comités des assurances maritimes (154,000 francs), des compagnies d'assurances (140,000 francs), de divers armateurs ou sociétés d'armement (115,000 fr.).

Bien peu d'œuvres charitables ont eu de pareilles aubaines!

Parmi les dons que nous avons énumérés plus haut, deux méritent une mention particulière :

En donnant la somme de 53,000 francs à la *Société de secours*, M. Robin (à qui la *Société centrale de sauvetage* devait déjà de telles largesses) avait stipulé que le revenu en serait employé à donner une armoire à toute fille de marin naufragé épousant un matelot français

Quant à la libéralité faite en 1894 par M. et Mme Guilloteaux, elle consistait dans la donation de l'*Orphelinat de Notre-Dame des Pins*, à Pluvigner (plus une ferme et 150,000 francs en espèces), cet établissement devant être affecté à recueillir et à élever, sous la direction des *Filles de la Sagesse*, des orphelines de marins naufragés. La *Société de secours*, qui devait trouver dans ce nouveau mode d'assistance une précieuse ressource, entretenait, dès la première année, 18 enfants dans son orphelinat, 26 en 1895, 30 en 1896 et 60 en 1902 Elle agrandit actuellement son orphelinat, afin de pouvoir recevoir une centaine d'enfants

L'exceptionnel élan avec lequel le public a accueilli et, de plus en plus, secondé la bienfaisante initiative de M. de Courcy prouve à quel point elle était opportune.

4062. — **Société spéciale de secours pour les veuves et les orphelins des officiers du génie,** rue Saint-Dominique, 8 — *Reconnue établ. publ.* en 1866.

Association d'officiers, d'anciens officiers du génie ou de membres de leurs familles, ayant pour but de secourir les veuves, orphelins ou ascendants de ceux d'entre eux qui meurent sans fortune.

La Société n'assiste ni les veuves dont les ressources annuelles (leur pension comprise) s'élève à 1,200 francs si elles sont sans enfants, à 2,000 francs si elles ont un enfant à leur charge; ni les orphelins qui sont enfants de troupe ou âgés de plus de 20 ans; ni (sauf exceptions motivées) les orphelines âgées de plus de 21 ans.

4063. — **Société de prévoyance pour les veuves et orphelins des adjoints du génie.** Au ministère de la guerre. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1868. — A pour but de servir, sur une caisse alimentée par des cotisations, des secours temporaires ou viagers aux veuves et orphelins des adjoints et gardes du génie.

Dès le décès d'un de ceux-ci, la Société alloue une subvention de 300 francs à ses orphelins ou à sa veuve; un an après celle-ci reçoit, à moins qu'elle ne se remarie, une pension viagère de 150 francs.

4064. — **Caisse du Gendarme,** *Société de secours et de prévoyance de la gendarmerie,* boulevard Henri IV, 16. — Fondée en 1887 (sous le nom de *le Gendarme*) par M. le capitaine de gendarmerie Paoli, et dotée par lui d'un fonds de réserve de 201,000 francs, qu'il était parvenu à recueillir par son active propagande. *Autorisée* en 1888. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896. Administrée par un conseil composé d'un colonel président, d'un lieutenant-colonel, de deux chefs d'escadron, deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-officiers, un brigadier et un gendarme.

A pour but de venir en aide, au moyen de secours et de subventions annuelles, aux sous-officiers, brigadiers, gendarmes et gardes républicains en activité de service, ainsi qu'à leurs familles; de continuer son assistance aux anciens sociétaires mis à la retraite par ancienneté de service ou pour infirmités, et à leurs familles.

Les sociétaires célibataires ou veufs sans enfants payent une cotisation mensuelle de 1 franc; les sociétaires mariés ou veufs avec enfants une cotisation de 1 fr. 50.

Après deux années de versements, tout sociétaire de la première catégorie, inscrit sur une liste mensuellement dressée par le conseil, a le droit de recevoir : en cas de maladie, un secours journalier; en cas de réforme pour infirmités sans pension ni gratification de l'État, un secours immédiat; et s'il meurt, la Société alloue une indemnité pour ses funérailles.

Outre ces avantages, la Caisse en assure d'autres aux sociétaires mariés ou veufs avec enfants : secours journalier, sous certaines conditions, pour la femme malade; secours immédiat à l'occasion de la naissance d'un enfant; indemnité pour les funérailles de la femme ou des enfants mineurs de 18 ans; en cas de décès du sociétaire lui-même, s'il meurt en activité de service sans avoir droit à une pension de l'État, subvention annuelle à la veuve; dans le cas contraire, secours immédiat à la veuve ou aux orphelins, etc.

Répondant à un réel besoin, l'Œuvre dont le capitaine Paoli avait pris avec tant de dévouement l'initiative obtint un prompt succès. Un an après avoir été autorisée, en mars 1889, elle comptait déjà 8,832 adhérents.

Depuis cette époque elle n'a cessé de progresser. Son actif qui était au 1er janvier 1890 de 262,896 francs, — au 1er janvier 1895 de 740,875 francs, dépassait, au 1er janvier 1903, 1,500,000 francs et le nombre de ses membres, à cette dernière date, s'élevait à 18,000. Pendant l'exercice 1902, ses dépenses s'étaient élevées à 399,047 francs distribués en frais de maladie, à la chambre ou à l'hôpital, des souscripteurs, de leurs femmes ou de leurs enfants, frais funéraires, secours pour réforme, secours aux veuves et orphelins, secours de naissances, etc.

La *Caisse du Gendarme* publie, depuis 1889, un bulletin mensuel.

4065. — **Société des Œuvres de mer**, rue de La Trémoille, 18. — Fondée (rue Bayard, 5) en 1895. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900; *Grand prix* à l'Exposition maritime de Biarritz en 1903. — Dirigée par un conseil dont le président est le vice-amiral de La Faille et le secrétaire M. de Valroger, elle compte 22 comités régionaux

A pour but de « porter les secours matériels, médicaux, moraux et religieux aux marins français et des autres nationalités, et plus spécialement à ceux qui se livrent à la grande pêche ». Pour atteindre ce but, la Société arme des navires-hôpitaux portant un médecin et un aumônier, qui, croisant sur les lieux de pêche, particulièrement à Terre-Neuve, en Islande, dans la mer du Nord, seront prêts à se rendre aux appels des pêcheurs, et sont consacrés entièrement à leur service Elle fonde, en outre, des maisons de refuge pour les marins.

Il y a chaque année, pendant la saison de pêche, environ 10,000 marins français à Terre-Neuve, 5,000 en Islande, 5,000 dans la mer du Nord ou celle d'Irlande Pendant leur longue et rude campagne annuelle, ces pêcheurs souffrent de mille privations matérielles et morales. Dans leur poste étroit, où l'air insuffisant est constamment vicié, leur existence est toujours dure; s'ils tombent malades, elle devient intolérable.

Des hommes de cœur connaissant ces misères, dont la plupart avaient été témoins, résolurent de les soulager, comme l'Angleterre l'avait fait, depuis quelques années, en envoyant auprès de ses pêcheurs des bateaux de secours, et en créant la *Mission to the deep Sea Fishermen*. L'appel qu'ils adressèrent dans ce but au public fut entendu. Ils purent bientôt faire construire à Saint-Malo un bateau-hôpital de 300 tonneaux, le *Saint-Pierre*,

qui, contenant 6 lits, monté par 20 hommes et emmenant un médecin de 1[re] classe mis par le ministère de la marine au service de l'Œuvre, partit le 16 mars pour Terre-Neuve; avant d'atteindre son but, ce bateau, qui avait coûté environ 80,000 francs, et eût coûté beaucoup plus si plusieurs fabriques parisiennes n'avaient voulu contribuer par leurs dons à son aménagement, se brisa sur les rochers du cap Sainte-Marie.

Sans se laisser décourager par ce désastre anéantissant le fruit de tant de sacrifices et d'efforts, les fondateurs de l'Œuvre firent mettre immédiatement en construction deux nouveaux bâtiments de 300 tonneaux, le *Saint-Pierre* destiné à Terre-Neuve, et le *Saint-Paul* destiné à l'Islande. Le *Saint-Paul* a été lancé le 20 janvier 1897, le *Saint-Pierre* le mois suivant. Mais cette nouvelle tentative devait être promptement suivie d'un nouveau désastre : arrivé le 25 avril dans la baie de Reykinwik (Islande), le *Saint-Paul* y échoua à son tour, dans la nuit du 1[er] au 2 mai.

En 1901 la Société lançait un nouveau bateau-hôpital, le *Saint-François d'Assise*.

Pendant cette année et la suivante, le *Saint-Pierre* et le *Saint-François d'Assise* furent tous deux employés. En 1903, le *Saint-Pierre* seul fut expédié à Terre-Neuve et le *Saint-François d'Assise* dut demeurer au port, en raison de l'insuffisance des ressources de l'Œuvre, le gouvernement l'ayant privée du concours gratuit des médecins de la marine dont elle avait bénéficié jusqu'alors, après avoir réduit de 5,000 francs la subvention de 20,000 francs qu'il lui allouait précédemment.

En 1903 l'Œuvre a reçu 112,270 francs de souscriptions (dont 54,909 versés au siège central, 57,361 dans les comités régionaux) et dépensé 104,270 fr.

Pendant cette même année elle a hospitalisé 32 marins, donné 184 consultations, recueilli 26 naufragés, ramené en France 26 malades ou convalescents, remis des médicaments à 24 bâtiments et distribué parmi les pêcheurs 12,245 lettres.

4066. — **La Maison du Soldat**, rue d'Hauteville, 51. — Fondée en 1895 par Mlle d'Erlincourt. — Dirigée par un conseil que préside le général Avon. — A pour but de venir en aide « au soldat pauvre, orphelin, fils de veuve ou de famille modeste, à qui l'application du service obligatoire cause un préjudice matériel ».

Elle procure aux sous-officiers, soldats et marins récemment libérés, réformés ou pensionnés, pouvant justifier d'une honorabilité parfaite, une situation ou du travail en rapport avec leurs aptitudes. Aux militaires indigents, aux anciens pupilles des orphelinats ou de l'Assistance publique elle fournit des vêtements neufs et alloue des secours en argent, en attendant qu'elle soit parvenue à les placer. Elle rapatrie autant qu'elle le peut ceux qui avant d'entrer au service étaient ouvriers agricoles.

Le nombre des militaires que la *Maison du Soldat* a placés depuis sa fondation jusqu'au 1[er] juillet 1903 s'élève à près de 20,000.

Une souscription ouverte au mois de décembre 1903 par le *Figaro* en faveur de la *Maison du Soldat* a recueilli pour elle 55,873 francs.

4067. — **Les Vétérans des armées de terre et de mer** (1870-1871.) Société nationale de retraites, rue Bleue, 27. — Fondée en 1893. — A pour but de servir aux militaires et marins ayant pris part aux campagnes de 1870-1871 ou à des campagnes antérieures une pension proportionnée aux ressources de la Société et ne pouvant dépasser une fois et demie le capital versé.

Au 1er février 1903 la Société comptait 285,337 membres.

4068. — **L'Africaine**, rue Saint-André-des-Arts, 46. — Société fondée en 1895 par M. J.-L. Brunot. — Accorde des secours en nature aux militaires se trouvant sans ressources à Paris, pendant les trois mois qui suivent leur rapatriement des colonies françaises en Afrique.

Les veuves et orphelins des Vétérans de l'armée. — Société fondée en juillet 1903. — En formation.

4069. — **Caisse pour les veuves et orphelins des anciens militaires des armées de terre et de mer.** — Siège social : Mairie du VIIe arrondissement; secrétariat général : Avenue des Ternes, 78. — Fondée et approuvée en 1897.

A pour but, en cas de maladie, de donner aux membres participants des soins médicaux et de leur accorder un secours pendant la durée de leur maladie; en cas de décès d'accorder soit pour les frais de funérailles, soit pour venir en aide à la veuve et aux orphelins, une somme de 500 fr. (si les participants payaient une cotisation de 2 fr. 50 par trimestre) ou de 1,000 francs (s'ils payaient une cotisation de 5 francs.

Cette cotisation est garantie par une assurance collective à la Caisse des dépôts et consignations.

4070. — **Société amicale de secours pour les veuves et orphelins des fonctionnaires de l'Intendance militaire.** — Secrétariat : Boulevard des Invalides, 8. — Président-directeur : M. l'Intendant-général Largillier. — Société fondée en 1901, dont les membres payent une cotisation annuelle de 10 francs. — A pour but « de venir en aide aux familles des anciens fonctionnaires de l'Intendance militaire se trouvant dans une situation malheureuse », que ceux-ci aient fait partie ou non de la Société.

Au 1er novembre 1902 la Société comptait 214 membres. — Son actif s'élevait à 2,981 francs; et pendant l'exercice précédent elle avait distribué 1,000 francs en secours à des veuves d'anciens fonctionnaires de l'Intendance.

4071. — **Œuvre des jeux du soldat**, rue Halévy, 4. — Fondée en 1901 par M. Jules Louvet. — Dirigée par le fondateur.

A pour but de combattre le désœuvrement et la nostalgie chez les soldats et, en leur fournissant des distractions, de les détourner de passer leurs loisirs au cabaret.

Recommandée par une circulaire du ministère de la Guerre, du 19 avril 1902, l'Œuvre adresse gratuitement à tous les chefs de corps qui lui en font la demande des jeux d'été (boules, quilles, etc), et des jeux d'hiver (lotos, dames, dominos, etc), ainsi que des livres et des revues.

Jusqu'au 1er juillet 1903 elle a envoyé 594 collections de jeux au corps expéditionnaire de Chine et aux divers régiments de France

Ses ressources lui sont fournies par les souscriptions ou cotisations et par les dons en nature (livres ou jeux) de ses adhérents.

SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE POUR LES BLESSÉS MILITAIRES (1)

4072. — **Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer** (Croix Rouge française), rue de Matignon, 19 — Fondée en 1864. — *Reconnue établ d'util. publ.* en 1886 —

(1) « Il n'y a pas encore trente ans, dit M. Maxime Du Camp — dans un petit livre, *la Croix Rouge de France*, où se trouve racontée en détail l'histoire de cette institution internationale, et de l'importante société qui, pendant longtemps, la représenta seule chez nous — que les lois de la guerre autorisaient à bombarder les ambulances, à faire prisonniers les médecins militaires, tous les employés des services de santé, et à vider, au profit du plus fort, les hôpitaux où les blessés de l'armée vaincue avaient été recueillis; c'était impitoyable, mais c'est l'usage. »

La Convention de Genève, réalisant un immense progrès et marquant une étape dans l'histoire de l'humanité, est due à l'opportune initiative de deux hommes qui, sans mandat, sans appui officiel, sans notoriété même, entreprirent d'y intéresser, d'y associer toutes les puissances de l'Europe, et y réussirent.

Au mois d'avril 1861, le Dr Palasciano, dans un mémoire lu devant une Société savante de Naples, réclamait « la neutralité des blessés en temps de guerre » L'année suivante, un Genevois qui avait suivi en amateur la campagne d'Italie et qui y avait constaté l'impuissance des services de santé des armées à soigner les trop nombreuses victimes que font les nouveaux engins de guerre, M Henri Dunant, publiait une brochure intitulée : *Un Souvenir de Solférino*, où il aboutissait aux mêmes conclusions.

Adoptant l'idée qu'ils avaient lancée, une association fort modeste aussi, et qui ne s'était occupée jusqu'alors que d'intérêts locaux, la *Société genevoise d'utilité publique*, attira sur elle l'attention publique, réclama la convocation d'une conférence internationale appelée à l'examiner, et, en moins d'une année, l'obtint.

La conférence internationale se réunit à Genève au mois d'octobre 1863; au mois d'août suivant, le projet de convention était rédigé. La France y adhéra aussitôt, la première; le grand-duché de Bade après elle, puis successivement dix autres puissances La Prusse la signa, la treizième, en juillet 1865; l'Autriche ne s'y décida qu'un an, la Russie que deux ans plus tard.

La première société de secours aux blessés, conséquence pratique et nécessaire de cet accord international, se constitua à Berlin, sur l'initiative de la reine Augusta Quand la guerre de 1870 éclata, alors que, dans les autres pays, les sociétés similaires n'avaient ni organisation effective ni ressources suffisantes pour l'entreprendre, elle comptait 2,000 comités étroitement reliés par un comité central, et disposant de près de 70 millions.

La Société française, formée en 1865, sut, comme on va le voir, s'organiser en quelques semaines assez fortement pour pouvoir rendre d'inappréciables services Depuis, deux autres sociétés, l'*Association des Dames françaises* et l'*Union des*

Placée sous le haut patronage du Président de la République, et sous la présidence d'honneur des ministres de la Guerre et de la Marine; composée indistinctement d'hommes et de femmes, elle est administrée par un conseil de 50 membres élus par les fondateurs et choisis parmi eux, que préside M. le marquis de Vogüé et dont le secrétaire général est M. Léon de Gossellin. Elle est représentée dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton par des comités d'hommes et des comités de dames (1).

Un décret en date du 19 octobre 1892, confirmant plusieurs décrets antérieurs et la constituant auxiliaire permanente du service de santé des armées, dispensatrice, à l'égard des blessés, des ressources de l'assistance volontaire — a défini son but et son rôle. D'après l'article 2 de ce décret l'intervention de la Société consiste :

1° A créer dans les places de guerre, villes ouvertes et autres localités désignées par le ministre de la Guerre ou les généraux commandant le territoire, sur la proposition des directeurs du Service de santé, des **Hôpitaux auxiliaires** destinés à recevoir les malades et blessés de l'armée qui, faute de place, ne pourraient être admis dans les hôpitaux militaires;

Femmes de France, voulurent s'associer à sa tâche et en partager la charge. Ces trois Sociétés, après avoir été successivement reconnues comme établissements d'utilité publique, furent rattachées au service de santé de l'armée, et placées sous l'autorité de ses chefs, la première en 1884, la seconde en novembre et la troisième en décembre 1886, puis soumises ensemble à un règlement définitif par le décret organique du 19 octobre 1892, qui annulait les precédents.

A la *Société française de secours aux blessés*, ce décret réservait spécialement le service des infirmeries de gare; pour les autres services de l'arrière-ligne (les services de l'avant étant réservés à la médecine militaire), il attribuait à toutes le même rôle, savoir :

De créer, dans les localités désignées par le ministre de la guerre, des hôpitaux auxiliaires destinés à recevoir les malades et blesses de l'armée qui, faute de place, ne pourraient être admis dans les hôpitaux militaires;

De prêter leur concours aux services de l'arrière en ce qui concerne les hôpitaux auxiliaires de ce service;

De faire parvenir aux destinations indiquées par les ministres de la Guerre et de la Marine les dons qu'elles recueilleraient pour les malades et les blessés.

Il stipulait en outre que, partout où elles créeraient des établissements hospitaliers, elles devraient fournir à leurs frais les denrées, médicaments, combustibles, objets de pansement nécessaires au soin des malades; que, pour chaque journée de malade traité dans un de leurs établissements, elles recevraient une indemnité d'un franc; pour chaque repas distribué par une infirmerie de gare aux malades de passage, une indemnité de 0 fr. 25; qu'à l'une d'elles devraient être rattachées les sociétés similaires, non reconnues d'utilité publique, qui se constitueraient ultérieurement; enfin, qu'une commission supérieure serait instituée à Paris pour régler, sous la présidence du directeur du service de santé au ministère de la Guerre, les questions qui pourraient les intéresser.

(1) Au duc de Fezensac succédèrent : en 1869, le général comte de Goyon; en 1870, le comte de Flavigny; en 1875, Mgr le duc de Nemours; en 1887, le maréchal de Mac-Mahon; en 1893, Mgr le duc d'Aumale; en 1897, M. le duc d'Auerstædt.

Le comité central des dames fut successivement présidé : en 1870, par la comtesse de Flavigny; en 1885, par la princesse Czartoryska; en 1888, par Mme la maréchale de Mac-Mahon; en 1894, par Mme la générale Février; depuis 1898, la duchesse de Reggio en est la présidente.

2° A prêter son concours au service de l'arrière en ce qui concerne les **Hôpitaux auxiliaires de campagne** de ce service;

3° A faire parvenir aux destinations indiquées par les ministres de la Guerre et de la Marine les dons qu'elle recueille pour les malades et blessés.

En outre, la Société française de secours aux blessés reste chargée des **Infirmeries de gare.**

Dès 1865 la *Société de secours aux blessés*, dont Napoléon III, par une lettre adressée au général Favé, avait vivement approuvé la formation, se constituait et était connue comme *Comité national français de la Croix Rouge*. En 1867 elle provoquait une exposition comparative de matériel d'ambulance et organisait, à Paris, la première des conférences internationales.

Au mois de juillet 1870, quand la guerre éclata brusquement, elle était déjà représentée en province par 10 comités d'hommes; mais elle n'avait encore ni personnel embrigadé, ni matériel préparé, ni ressources suffisantes pour préparer cette organisation. Il fallait donc tout improviser (1).

Tout s'improvisa en effet. Grâce à l'activité sans pareille de son Comité central et des comités qui s'étaient affiliés à lui, la Société put organiser, en quelques semaines, 17 ambulances qui partirent avec leur personnel de médecins, d'aumôniers, d'infirmiers, pour aller se mettre sous les ordres des divers commandants de corps d'armée.

Pendant l'investissement de Paris, outre les vastes baraquements qu'elle fit construire au Cours-la-Reine, les ambulances qu'elle avait installées elle-même au palais de l'Industrie, au Palais-Bourbon, puis au Grand-Hôtel, la Société soutint de ses subventions et fit visiter par ses médecins les ambulances privées, établies de toutes parts, qu'un décret du gouvernement de la Défense nationale avait mises sous sa direction et sa responsabilité.

Quand la Commune, faisant succéder la guerre civile à la guerre étrangère, eut soumis Paris aux rigueurs d'un second siège, la Société y continua son service, dirigée par le comte de Beaufort, son secrétaire général, avec l'assistance des dames affiliées qui, sur son avis, restèrent courageusement jusqu'au bout à leur poste.

Pendant ce temps, ses délégués parcouraient les villes, les forteresses d'Allemagne où avaient été internés nos soldats. Ils trouvaient parmi eux plus de 8,000 blessés ou malades, qu'ils ramenèrent successivement par des trains spéciaux formés de wagons-lits, de wagons-pharmacies, de wagons-magasins, dont le dernier n'arriva en France que le 11 avril 1871. Grâce au généreux élan avec lequel la population avait dès le premier jour répondu à son appel, la Société trouva constamment les ressources nécessaires pour faire face à ses besoins. En 1870-1871 elle dépensa 12,293,737 francs, secourut et soigna plus de 110,000 hommes des armées de terre et de mer.

En 1872, toutes les dépenses de guerre étaient soldées; la Société con-

(1) Maxime Du Camp, *la Croix Rouge de France*.

servait une réserve de 2,880,638 francs. Elle décida de la placer en rentes sur l'État, et d'en affecter, pour le moment, tout le revenu à secourir les blessés de guerre nécessiteux, les ascendants, veuves ou orphelins de soldats morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures.

Elle a dépensé pour ce service depuis cette époque plus de 3,000,000 d'allocations.

Pendant les dix années suivantes la France, recueillie dans son deuil et reconstituant son armée, n'entreprit aucune expédition qui réclamât l'assistance de la Société. Mais celle-ci, fidèle à l'esprit généreux qu'avait inspiré la Convention de Genève, ne crut pas pouvoir se désintéresser des souffrances subies par les soldats de nations amies. En 1877, pendant la guerre russo-turque elle envoya aux deux comités centraux de la Croix Rouge pour 385,000 francs de dons en nature.

En 1881 la France entreprit une première expédition coloniale, à laquelle d'autres allaient bientôt succéder. La *Société de secours aux blessés* y trouva de nouveaux devoirs à remplir et les remplit largement. Pendant la campagne d'Afrique et de Tunisie, elle dépensa, pour procurer quelques soulagements à nos soldats, 106,000 francs. Aux troupes de Madagascar elle envoie, en 1884, pour 120,000 francs et en 1895 pour 346,000 francs de dons divers (1); — à celles du Tonkin, en 1885 (après une souscription ouverte dans ses comités de province), 330,000 francs; en 1892 au corps expéditionnaire du Dahomey, 33,000 francs; en 1900, au corps expéditionnaire de Chine — près duquel elle avait envoyé son *Bateau-ambulance* — le produit d'une souscription nationale ouverte par ses soins, montant à 640,000 francs.

Suivant ses généreuses traditions la Société ne réservait pas cependant toutes ses libéralités aux nationaux.

Pendant la guerre engagée en 1886 entre la Serbie et la Bulgarie elle envoyait aux belligérants pour 8,000 francs de médicaments et de lainages. Aux belligérants de la guerre gréco-turque elle faisait, en 1897, des envois s'élevant à 17,000 francs. Pendant la guerre hispano-américaine de 1898 elle adressait aux Croix Rouges des deux nations aux prises pour 118,000 fr. de médicaments et de dons divers. En 1899 enfin elle adressait à l'Angleterre, comme aux présidents du Transvaal et de l'Orange, des hôpitaux de campagne, des instruments de chirurgie, du linge à pansement et des médicaments pour la somme de 380,000 francs.

Tout en consacrant d'aussi fortes sommes à atténuer les maux de la guerre, la *Société de secours aux blessés* réservait une partie de ses ressources pour parer aux éventualités de l'avenir. A la fin de l'année 1902 — comptant **55,000** membres, répartis en **582** comités, recueillant 350,000 fr. de cotisations annuelles, possédant un capital de **9,345,424** francs (2),

(1) Elle consacra, en outre, 78,000 francs au soulagement des soldats anémiés et convalescents rapatriés de Madagascar.

(2) Parmi les nombreux dons ou legs reçus par la Société jusqu'au 1er janvier 1903, nous en relevons 14 de 5,000 francs (la maréchale Randon; Mmes Fenard, Trayvon, Mouchot, Chamois; MM. le Dr Dupierris, de Montherot,

— elle avait organisé : 80 *Infirmeries de gare*, dont le matériel a coûté 253,270 francs; 26 *Hopitaux de campagne*, de 100 lits chacun, dont le matériel a coûté 309,360 francs; — de nombreux *Hopitaux auxiliaires du territoire*, pouvant recevoir 18,740 blessés ou malades

Elle avait réuni un personnel de médecins et de chirurgiens dont le nombre dépasee 800

Enfin ells avait installé dans 15 villes de France — et notamment à Paris, rue de Vanves, 172 (voir la section XLIX), des dispensairee servant d'écoles aux dames infirmières de la Société (1).

Elle publie depuis l'origine un Bulletin mensuel.

4073 — **Association des Dames françaises** *(Secours aux militaires blessés ou malades en cas de guerre; secours aux civils en cas de calamités publiques et de désastres)*. Siège central : rue Gaillon, 10 (depuis 1890; précédemment rue Jean-Jacques-Rousseau, 15; puis boulevard des Capucines, 24) — Fondée en 1879 par le Dr Duchaussoy. — *Reconnue etabl d'util. publ* en 1883. — Dirigée par un comité central siégant à Paris, et présidé par la comtesse Foucher de Careil, avec l'assistance de comités et sous-comités départementaux. — *Grand prix* et *Medaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900.

L'*Association des Dames françaises* a pour but « de préparer les divers secours que les militaires et marins peuvent recevoir; de former un personnel de femmes capables de rendre des services dans l'intérieur des ambulances, en temps de guerre; de réunir le matériel nécessaire, surtout en objets de pansement; d'offrir, en cas de fléaux ou de désastres publics, son concours aux autorités compétentes » Pour atteindre ce but, elle a constitué un fonds de réserve devant lui permettre d'augmenter rapidement son matériel en cas de besoin et de rétribuer le personnel actif qu'elle aurait à employer; elle a organisé au siège social des cours publics et gratuits sur l'hygiène et les soins à donner aux malades et aux blessés dans chaque ville où fonctionne un de ses comités, elle fait donner un

Gelot, Lebon, le comte de Beaufort, Trudeau, Zarifi, Fromentin-Dupeux et Campardon); — un ds 6,000 francs (Mme la marquise d'Oraison); — huit ds 10,000 francs (Mlles Foubert de Bizy, Setisr, Van Kempen; Mmes ds Pawenza-Voronisz, Clsrembault; MM ls général du Prouil, Subé, Longhaye); — un ds 11,700 francs (Mme Merchiss); — quatre de 20,000 francs (Mmea Daubrés, Dillais, Laforge; Mlls Lesslin); — deux do 25,000 francs (M Crevat-Durand, un anonyme); — deux de 40,000 francs (MM Cavalicr, Louis-Henry); — un de 42,000 francs (Mme la comtesse Foucher ds Careil); — deux ds 50,000 francs (M. Charles Bled, un anonyms); — un de 55,000 franca (Mms Evans); — un de 100,000 francs (Mme Pisrre) M Aug David a constitué à son profit une rente de 600 francs; M Gustavs David, une rente de 3,000 francs; Mms Caillebotts lui a donné uns terre valant 80,000 francs, M Roy une propriété valant 35,000 franca; Mms la comtesss ds Ganay un hôpital de 50 lits M Chauchard lui verse, dspuia 1893, uns cotisation annuells ds 5,000 francs Enfin, slls doit bénéficier d'uns disposition tentamentaire ds Mms Mennssaon, d'uns valeur estimative de 500,000 francs.

(1) Dsa diplômes d'infirmières ont été décernés à 451 damss qui, sn cas ds gusrre, desasrviraisnt les hôpitaux de la Société.

enseignement semblable par les médecins qui lui sont agrégés, et a installé un ouvroir où les Dames françaises associées se réunissent une fois par semaine pour préparer le linge et confectionner les objets de pansement. En outre, pour préparer les dames ambulancières à leur mission, elle a fait construire, rue Michel-Ange, 93, un hôpital-ambulance contenant 24 lits et pouvant en recevoir beaucoup plus, qui a été inauguré en 1896.

Estimant que, pour compléter l'action de la Société précédente, il fallait faire une large place aux femmes et leur réserver un rôle actif dans l'œuvre de la *Croix Rouge*, le Dr Duchaussoy, professeur agrégé à la Faculté de Paris, exposait, en 1876, à la *Société de médecine pratique* le plan d'organisation d'une école de gardes-malades et ambulancières Au mois d'août 1876, cette école inaugurait ses cours, les premiers de ce genre qui aient été ouverts en France, et que les femmes, auxquels ils étaient surtout destinés, suivirent en grand nombre. Frappé de leur assiduité, de leur désir de se rendre utiles, et voulant donner à leur zèle un but pratique, le Dr Duchaussoy fonda en 1879 l'*Association des Dames françaises*, — d'où, deux ans plus tard, un certain nombre d'associées devaient se détacher pour former, sous le nom d'*Union des Femmes de France*, une Société nouvelle ayant le même programme

Cette scission, si préjudiciable qu'elle pût lui être, n'a pas empêché l'*Association des Dames françaises* de se développer, d'accroître constamment ses ressources et ses moyens d'action, comme l'attestent les chiffres suivants :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES
1883-1884	13 104f	12 869f
1884-1885	21 230	15.880
1885-1886	70 412	47.263
1886-1887	44 726	30.971
1887-1888	57 190	50 017
1888-1889	59 930	39.147
1889-1890	111.064	63.723
1890-1891	145.510	70.598
1891-1892	194 567	61.343
1892-1893	99 148	134 909
1893-1894	169 902	102 625
1894-1895	199 082	121 507
1895-1896	188.977	185 824 (1)
1896-1897	233.080	182.819
1897-1898	145.748	144.789
1898-1899	143.548	88 756
1899-1900	154 150	149.018
1900-1901	151 094	121 304
1901-1902	155.195	145.517

(1) Plus une recette de 181,224 francs et une dépense de 162,161 francs pour l'hôpital de la rue Michel-Ange, dont nous avons parlé plus haut.

Pendant le dernier exercice (1901-1902) le comité central a distribué en secours aux militaires ou civils 38,545 francs. L'*Association des Dames françaises* a, en outre, envoyé 11,730 francs de secours aux militaires (Paris excepté) et 7,562 francs aux troupes des colonies.

En dehors des secours qu'elle distribue avec ses propres ressources l'*Association des Dames françaises*, à l'occasion des calamités publiques imprévues, provoque des souscriptions parmi ses adhérents. C'est ainsi qu'elle a récemment recueilli pour les blessés et malades de la guerre du Transvaal, 56,196 francs — pour les victimes de la catastrophe de la Martinique, 58,600 francs — pour les pêcheurs bretons, 17,000 francs.

Le nombre des membres de l'*Association* dépasse aujourd'hui 36,000, répartis en 175 comités ou sous-comités et 390 groupes, ayant leur siège en France, aux colonies ou à l'étranger.

Depuis sa fondation, jusqu'au 1er novembre 1902, l'*Association des Dames françaises* a dépensé **2,150,000** francs en médicaments, conserves, linge, livres, etc. envoyés aux troupes du corps expéditionnaire de Tunisie, du Tonkin, du Soudan, du Dahomey, de Chine, de Madagascar; en secours aux victimes civiles de catastrophes publiques ou d'épidémie.

Au 1er novembre 1902, l'actif du comité central (1) s'élevait à 1,300,968 fr. (dont 813,000 en immeubles ou matériel). De nombreux dons ou legs avaient contribué à le constituer : de Mme de Champvallier notamment l'*Association* avait reçu 10,000 francs; de Mme Soulier la même somme; de Mlle Pertat, 12,000 francs; de Mme Roberge, 16,000; de Mme Tournemyne, 20,000; de M. et Mme Quévreux, 35,000; de M. Finance, 50,000; de M. Guérinet, 55,000; de Mme Didier, 60,000.

Conformément à l'instruction ministérielle du 5 mai 1899, l'*Association* a dû immobiliser la somme nécessaire pour assurer le fonctionnement des hôpitaux auxiliaires dont elle aurait la charge en temps de guerre. Les fonds attribués à chaque hôpital et déposés à la Banque de France ou à la Caisse des dépôts sont intangibles.

4074. — **Union des Femmes de France**, rue de la Chaussée-d'Antin, 29. — Fondée, en 1881, par Mme Kœcklin-Schwartz, chevalier de la Légion d'honneur, qui en est restée depuis la présidente. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1882. — Rattachée au service de santé militaire en 1886.

En vertu du décret du 19 octobre 1892 confirmant plusieurs décrets antérieurs et portant règlement pour le fonctionnement des sociétés d'assistance en campagne, l'*Union des Femmes de France* est autorisée :

« A prêter son concours en temps de guerre au service de santé des armées de terre et de mer; pour l'accomplissement de cette mission, elle est placée sous l'autorité du commandement et des directeurs du service de santé ».

(1) En y joignant les ressources des comités régionaux, l'avoir total de l'*Association* s'élève environ à 2,500,000 francs. Il lui en faudrait le double pour pourvoir aux obligations qui lui incomberaient en cas de guerre.

Son rôle consiste essentiellement :

« 1° A créer dans les places de guerre, villes ouvertes et autres localités désignées par le ministre de la Guerre ou les généraux commandant le territoire, sur la proposition des directeurs du service de santé, des **Hôpitaux auxiliaires** destinés à recevoir les malades et blessés de l'armée, qui, faute de place, ne pourraient être admis dans les hôpitaux militaires;

« 2° A prêter son secours au service de l'arrière en ce qui concerne les hôpitaux auxiliaires de campagne de ce service;

« 3° A faire parvenir aux destinations indiquées par les ministres de la Guerre et de la Marine les dons qu'elle recueille pour les malades et blessés. »

L'extension de la Convention de Genève aux guerres maritimes lui crée en outre la charge de prévoir des ambulances et des hôpitaux pour ce nouveau service.

Le but principal de l'Union étant la création des **Hôpitaux auxiliaires du territoire**, elle a consacré à leur préparation la plus grande partis ds ses rsssources.

De plus, l'expérience ayant prouvé que le dévouement et l'intelligence ne sauraient suppléer aux connaissances techniques, l'*Union des femmes de France* donne à ses membres le moyen d'acquérir une instruction en rapport avsc les fonctions diverses qu'ils pourraient être appelés à remplir. Avec le concours du secours médical, elle a créé un enseignement théorique et pratique qui ss donns chaque année, de novembre à mars, dans 20 sections différentes de Paris, ainsi que dans un grand nombre de comités de provincs et qui comprend tout ce que doit savoir une bonne infirmière. Ells a contribué ainsi à répandre dans le public les notions indispensables de l'hygiène et des soins aux maladcs. Des stages dans les hôpitaux et des examens passés en fin de session complètent et sanctionnent cet enseignement qui prépare un personnel pour le cas de guerre.

En outre, l'*Union des Femmes de France* s'occupe, en tout temps, des **Troupes coloniales** et s'efforce, par des envois constants, de les réconforter et de les défendre contre les dangers de la fièvre et de la nostalgie.

Toutes les semaines, le comité de la direction se réunit au siège social de l'œuvre pour examiner les affaires qui lui sont présentées; il étudie les demandes qui lui arrivent de toutes nos colonies, des postes les plus éloignés, et c'est par centaines, et souvent même par milliers de francs, que sont votés les envois de vêtements, de denrées alimentaires, de *douceurs* ds toutes sorte.

Depuis la dernière expédition de Chine, un service régulier a été établi, en outre, pour venir en aide aux rapatriés passant leur convalescence au corps, et deux fois par an, en janvier et en juillet, ds nombreuses caisses, composées d'après les indications des chefs de corps, partent pour les dépôts de convalescents situés dans les ports militaires. Ces envois seuls représentent une valeur de 16 à 18,000 francs par an.

Des secours sont également distribués aux rapatriés se trouvant dans les conditions indiquées par son règlement :

« Pourront être secourus par l'*Union des Femmes de France* les soldats rentrés des colonies depuis 18 mois ou exceptionnellement deux ans pour les malades.

« Il sera remis à ces soldats des dons en nature (vêtements, chaussures, bons de fourneaux).

« **Les soldats sans domicile** seront envoyés à l'hospitalité du travail de l'avenue de Versailles, où ils pourront rester vingt jours et y recevoir des vêtements; en outre, une indemnité de deux francs leur sera allouée par jour de travail

« **Les soldats résidant dans leur famille** qui demandent du travail seront envoyés à la Société des Visiteurs (5, rue de Poitiers), à laquelle l'*Union* payera une indemnité de cinq francs par soldat placé.

« **Les soldats malades** seront visités par un médecin et recevront des médicaments, des vêtements et une somme d'argent variant suivant le cas de cinq à vingt francs

« La Société pourra répondre dans les mêmes conditions aux demandes des soldats habitant, en province, un pays où l'Union n'a pas de comité.

« Pourront être aussi secourus les vieux parents ou les veuves des soldats morts dans une campagne coloniale depuis six mois, un an, maximum.

« Un secours pécuniaire de 40 ou 50 francs leur sera alloué »

Enfin, les bibliothèques militaires ayant pris depuis quelques années une grande extension, l'union est constamment l'objet de demandes provenant soit du ministère de la Guerre, soit directement des chefs de corps; une commission spéciale dite « Commission des bibliothèques » se réunit au siège social; elle est chargée de centraliser les dons reçus, de les mettre en ordre, de classer les publications périodiques, de faire relier ou brocher certains ouvrages.

Ces dons aux bibliothèques militaires sont indépendants de ceux que la Société joint à chacune de ses expéditions aux troupes coloniales, auxquelles sont réservées surtout les feuilletons, les journaux illustrés, et les livres élémentaires d'instruction et alphabets à images demandés par les chefs de poste, au Tonkin, au Soudan, à Madagascar

Chaque envoi comprend, en outre, du papier à lettres, des plumes, des crayons, de l'encre et une collection de *jeux* (dames, échecs, dominos, loto, solitaires, jeux de quilles et de boules)

La distribution de secours aux victimes des désastres publics constitue enfin un important service de l'œuvre Pour les victimes de la catastrophe de la Martinique seulement, l'*Union des femmes de France* a donné ou recueilli plus de cent mille francs.

En temps ordinaire, la Société est autorisée par ses statuts à affecter 20 pour 100 de ses ressources aux désastres publics. En cas de fléau, le comité de la ville, ou voisin de la région où il se produit, vote d'urgence

la somme dont il peut disposer et informe le comité central, qui statue sur l'importance des secours à faire parvenir et, au besoin, adresse un appel à tous les comités

En 1882, l'*Union des Femmes de France* ne comptait encore que trois comités et 1,829 membres; et pendant son premier exercice, elle n'avait recueilli que 14,183 francs.

Aujourd'hui le nombre de ses comités s'élève à 150, le nombre de ses membres à 36,000

Elle a préparé 172 locaux pouvant contenir 12,402 lits Elle possède un matériel complet pour 18 hôpitaux auxiliaires de campagne, représentant une valeur de 216,000 francs Ses fonds de réserve s'élèvent à **4,585,838** francs, et depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903 elle a dépensé, en envois aux colonies ou secours aux rapatriés, **1,770,000** fr., en secours aux victimes des désastres publics **557,000** francs

L'*Union des Femmes de France* publie, depuis 1890, une revue mensuelle

4075 — **Société de secours aux militaires coloniaux** — Siège social : à Sèvres, rue Troyon, 26 — Fondée, en 1888, par M René de Cuers (sous le nom d'*Association tonkinoise*). — Autorisée en 1891. — Dirigée par un conseil d'administration, que préside le fondateur, avec l'assistance de plusieurs comités de dames patronnesses.

N'était, au début, qu'une société d'assistance mutuelle entre anciens militaires coloniaux; a bientôt étendu sa protection a tous les militaires coloniaux libérés depuis moins de trois mois, en leur donnant des bons de repas et des bons de logement, que recevaient, par suite d'un accord avec elle, des restaurateurs ou des hôteliers du faubourg Saint-Denis, où était établi son siège social. Ce n'était qu'une organisation provisoire Voyant s'élever le chiffre de ses ressources, et surtout le nombre des soldats libérés qui réclamaient son assistance; voulant pouvoir leur donner des vêtements civils, leur procurer des soins médicaux, la Société sentit la nécessité d'être avec eux en contact plus direct et décida la création d'un dortoir-réfectoire Cet asile temporaire fut d'abord installé sommairement (avec des châlits prêtés par la Compagnie des lits militaires), boulevard de la Chapelle, 29 Devenu bientôt insuffisant, il fut transféré place de la Chapelle, où il est encore, plus confortablement aménagé, avec 25 lits.

La *Société de secours aux militaires coloniaux*, complétant son œuvre par une importante fondation, installa en 1898 à Sèvres, rue Troyon, 26, une *Maison de convalescence*, contenant 150 lits.

Elle y hospitalise chaque année plus de 500 hommes : militaires coloniaux libérés, anémiés, fiévreux, dysentériques, momentanément incapables de gagner leur vie ou de contracter un rengagement dans l'armée coloniale; militaires coloniaux, devenus infirmes par suite de leurs blessures, mais néanmoins réformés sans pension; militaires coloniaux convalescents, sans famille qui puisse les recevoir, et civils attachés aux missions ou

explorations, se trouvant sans ressources à leur retour en France.

La *Société de secours aux militaires coloniaux* entretient en outre à Nancy, rue Stanislas, 46, un service d'hospitalisation de 50 lits pour les militaires coloniaux de passage, et en a organisé une autre à Bruxelles, rue Saint-Lazare, 80. Elle vient enfin d'établir à Nozieux (Loir-et-Cher) une *Maison de retraite*.

De l'année 1892 à l'année 1898, où elle installa à Sèvres son principal établissement et y transporta son siège social, la Société avait déjà procuré aux militaires coloniaux 80,303 journées d'hospitalisation et leur avait fourni 181,144 repas. De 1898 au 1[er] janvier 1903, elle leur a procuré 89,147 journées d'hospitalisation (soit, en tout : **169,720**) et fourni 181,144 repas (soit, en tout : **344,750**) (1).

LXI

ŒUVRES EN FAVEUR DES ALSACIENS-LORRAINS

4076. — **Société de protection des Alsaciens-Lorrains** demeurés Français, rue de Provence, 9. — *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900. — Fondée, en 1872, sur l'initiative de M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française; depuis la mort du fondateur (1884), présidée par son fils. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1873.

Cette Société s'était constituée pour assister les Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française et quitté leur pays, au moment de l'annexion, en leur accordant des secours temporaires ou des secours annuels; en leur procurant du travail; en leur donnant des renseignements, avis ou consultations médicales dont ils pouvaient avoir besoin.

A ces divers modes d'assistance s'en joignirent bientôt deux autres que nous devons successivement rappeler.

(1) Nous rappelons ici que, parmi les *Sociétés de secours mutuels* approuvées dont nous avons publié plus haut la liste, on en a vu un certain nombre qui sont exclusivement destinées à d'anciens militaires ou marins : la *Société des anciens sous-officiers de terre et de mer*; — la *Société des anciens chasseurs à pied*; — la *Caisse pour les veuves et orphelins des anciens militaires*; — la *Société des anciens militaires de la garde républicaine et de la gendarmerie*; — l'*Union centrale des officiers retraités des armées de terre et de mer*; — la *Société fraternelle de la XIX[e] section des vétérans des armées de terre et de mer*; — la *Fédération nationale des anciens sous-officiers de terre et de mer*; — le *Clocheton des anciens militaires du 79[e] de ligne*, etc.

Parmi les sociétés coopératives de consommation, on a pu remarquer également l'*Association amicale des armées de terre et de mer*.

A la fin de 1872, apprenant que plus de deux mille Alsaciens-Lorrains se trouvaient dans un état de détresse en Algérie, où, sur la foi d'une loi promulguée l'année précédente, ils avaient espéré recevoir des terres, la Société de protection envoya un membre de son comité, M. Guynemer, étudier sur place les moyens de leur venir en aide.

A la suite de ce voyage, le Gouverneur général de l'Algérie, ayant à sa disposition des territoires enlevés aux tribus qui venaient de s'insurger, offrit d'abandonner a la Société trois d'entre eux : le premier, d'une contenance de 2,550 hectares, *Azib Zamoum*, dont le conseil général changea deux ans plus tard le nom en celui d'*Haussonviller;* le second, *Boukalfa*, d'une contenance de 1,178 hectares; le troisième, le *Camp du Maréchal*, d'une contenance de 1,478 hectares La Société accepta cette concession et vota les fonds nécessaires pour y créer trois villages.

Ces villages furent bientôt peuplés d'une colonie d'Alsaciens-Lorrains qui tous, aujourd'hui, ayant remboursé les avances qui leur avaient été faites, sont devenus propriétaires de leur maison (1).

La *Société de protection* consacra à ces installations la somme de 1,087,310 francs, dont 283,215 francs seulement furent prélevés sur ses fonds généraux : le reste lui fut fourni, à cette intention, par divers bienfaiteurs ou par le public Une intéressante exposition qu'elle avait organisée, au profit de ses colons, dans la grande galerie du Palais-Bourbon, lui rapporta 139,145 francs, auxquels vinrent s'ajouter de nombreuses libéralités : legs de 12,700 francs, de M. Monestier; de 20,000 francs, de M le baron Gruyer; de 25,000 francs, de M Financc; de 30,000 francs, de M. Léonce Chaillou; de 40,000 francs, de M Fardoux; de 45,000 francs, de M Gustave Doré; de 60,000 francs, de M Durand, etc

Deux ans après avoir entrepris la création de sa colonie algérienne, la *Société de protection* avait complété son œuvre en fondant au Vésinet, à l'aide d'une importante donation de M de Naurois, un orphelinat destiné à recevoir, entre 5 et 15 ans, et à garder jusqu'à 21 ans des jeunes filles orphelines dont les familles sont originaires d'Alsace-Lorraine.

Jusqu'en 1895, l'orphelinat du Vésinet ne contenait que 40 lits entièrement gratuits. Mlle Jiguet ayant donné la somme nécessaire pour en fonder deux de plus, Mme Planat de La Faye ayant légué 50,000 francs pour en fonder six autres, et M de Neyremand 15,000 francs à la même intention (outre 10,000 francs pour les Alsaciens-Lorrains libérés de la légion étrangère), le comité décida, en décembre 1895, d'agrandir l'orphelinat, qui peut aujourd'hui recevoir 52 enfants.

Pendant l'exercice 1902-1903, la *Société de protection* a reçu 116,468 francs et en a dépensé 99,277.

Elle a accordé des secours en argent à 1,546 familles, distribué 23,400 bons de fourneaux et 700 vêtements, rapatrié 21 familles, donné à 1,279 jeunes gens arrivant d'Alsace-Lorraine ou libérés du service, sans

(1) Rapport adressé à M le Gouverneur général de l'Algérie au nom de la *Société de protection des Alsaciens-Lorrains*, par M. Guynemer Mai 1891.

emploi ni ressources, 12,790 bons de nourriture, sans parler des demandes de naturalisation ou de réintégration qu'elle s'est chargée de présenter et qui l'ont obligée à se procurer à ses frais 985 actes de naissance et 327 casiers judiciaires.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1903, la somme totale de ses dépenses s'est élevée à **5,638,674** francs, dont il est intéressant de connaître en détail l'excellent emploi :

Subventions aux comités de province..	772,664	francs
Secours en argent..........................	1,110,027	—
Frais de placement........................	80,567	—
Frais de transport.........................	72,913	—
Logement et nourriture..........	162,536	—
Vestiaire..........................	240,970	—
Soins médicaux........................ ..	19,130	—
Éducation..	887,291	—
Orphelinat du Vésinet.....	532,412	—
Algérie...	1,216,497	—
Frais généraux, publicité, etc	543,665	—

Cette récapitulation suffit pour montrer avec quel actif dévouement la *Société de protection* a rempli la belle mission qu'elle s'était donnée, et avec quel généreux entrain le public s'y est constamment associé.

Elle veut compléter son œuvre par une fondation nouvelle. Son comité a, en effet, décidé de créer au Vésinet, sur un terrain qu'elle a acheté à cet effet, un hospice de femmes âgées originaires de l'Alsace-Lorraine. Cet établissement pourra contenir une quarantaine de lits. Les travaux de construction commenceront sans doute en 1904.

4077. — **Association d'Alsace-Lorraine**, rue du Château-d'Eau, 38. — Fondée (boulevard Magenta, 46) en 1871. *Reconnue établ. d'util. publ* en 1895. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Dirigée par un conseil de 60 membres, que préside M. Charles Schlumberger.

Cette grande Association qui, au 1er janvier 1896, comptait 3,243 adhérents, a pour but de venir en aide aux personnes originaires des provinces d'Alsace-Lorraine fixées à Paris, en accordant aux unes des secours, des subventions de diverses sortes; en procurant aux autres du travail et des emplois; en faisant élever leurs enfants, particulièrement les orphelins; en facilitant à celles qui veulent obtenir leur naturalisation l'accomplissement des formalités nécessaires. Tous les ans, le jour de Noël, l'*Association* réunit dans une grande fête les enfants des familles alsaciennes et lorraines indigentes ou peu aisées, et leur fait une large distribution de vêtements et de jouets.

L'*Association d'Alsace-Lorraine* a toujours obtenu de la sympathie publique acquise à ses protégés, et surtout de celle de leurs compatriotes plus aisés, un généreux concours qui lui a permis de soulager bien des

infortunes. On en aura la preuve en voyant de quelles somme elle a pu disposer, de 1886 à 1903 :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES DE SECOURS	DÉPENSES DE L'ARBRE DE NOËL	DÉPENSES DE BOURSES
1886-1887	137,828f	19 730f	80 994f	50 653f
1887-1888	142.409	23 500	52 802	81 640
1888-1889	128 610	25,998	53 589	52 097
1889-1890	141,222	28.023	52 661	52,597
1890-1891	140.654	32,247	54.445	51,488
1891-1892	148 743	31,286	54.387	54 662
1892-1893	133.138	31,093	53,032	53 877
1893-1894	128,910	20 270	52.021	49 079
1894-1895	126 657	29,381	45,781	44.142
1895-1896	120 898	31 314	45 722	34 865
1896-1897	120 185	32 152	45 156	33.425
1897-1898	118 505	30 356	44 787	31,593
1898-1899	100 571	21.710	43 932	27.133
1899-1900	101,356	20 114	43,866	21,363
1900-1901	89,524	19.983	42.325	22 129
1901-1902	89 832	21,195	40.951	21,927
1902-1903	82.411	17.150	40.409	18,777

En se constituant, l'*Association d'Alsace-Lorraine* avait déjà recueilli près de 500,000 francs Le total de ses recettes, depuis la fondation de l'œuvre jusqu'au 1er janvier 1903, s'élève à **4,069,831**, et le total de ses dépenses à 3,982,297 francs

Sur cette somme considérable, elle a consacré aux secours et subventions 862,078 francs; aux distributions de Noël, 1,423,584 francs; aux bourses pour les enfants des deux sexes qu'elle a fait élever, 1,215,389 fr.

Le nombre de ses boursiers ayant terminé leurs études sous sa protection s'élevait, au 13 janvier 1903, à 1,404, et celui des personnes à qui elle avait procuré des emplois ou du travail, à près de 60,000.

Société de patronage des orphelins alsaciens-lorrains. (Voir section VIII)

4078 — **Société de réintégration des Alsaciens-Lorrains,** boulevard Bonne-Nouvelle, 10. — Fondée en 1883. — Vient en aide aux émigrés d'Alsace-Lorraine, en faisant auprès de l'administration les démarches nécessaires pour obtenir leur réintégration.

4079 — **Fondation des frères A. et C. Birkle** (de Strasbourg). — Somme de 200,000 francs léguée en 1888 à la ville de Paris, pour en employer le revenu (7,191 francs) « en secours à des familles nécessiteuses d'Alsace-Lorraine ayant opté pour la nationalité française et émigré en France, ou en bourses pour leurs enfants ».

Jusqu'en 1898, les bénéficiaires devaient être désignés par le conseil d'administration de l'*Association d'Alsace-Lorraine;* ils le sont depuis par la ville de Paris.

4080. — **Mission Saint-Joseph**, rue de l'Aqueduc, 30 — Fondée (rue Lafayette) en 1851, pour patronner et assister les ouvriers allemands; s'occupe spécialement, depuis 1871, des Alsaciens-Lorrains.

LXII

SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE ENTRE PERSONNES D'UNE MÊME PROVINCE HABITANT PARIS (1)

4081. — La doyenne de ces associations est la **Société philanthropique savoisienne**, rue Meslay, 17. — Fondée en 1833 par l'initiative de M. Phil Barbier. *Reconnue établ d'util publ* en 1834 — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. Admettant, après enquête, moyennant une cotisation de 12 francs par an, tous les Savoisiens des deux sexes, âgés de 15 ans au moins, elle a pour but de leur venir en aide en leur procurant des secours ou du travail; de faire donner des consultations gratuites à ceux qui sont malades; de faciliter le rapatriement de ceux qui ne peuvent trouver à Paris des moyens d'existence

A la fin du siècle dernier, une *Société pour l'instruction des jeunes Savoyards* avait été fondée par l'abbé de Pontbriand et l'abbé de Fénelon, qui fut guillotiné en 1794 Reconstituée sous l'Empire, elle existait encore quand se constitua la Société philanthropique savoisienne.

4082. — **L'Alliance catholique savoisienne**, rue des Petits-Carreaux, 14 — Fondée en 1703 — Dirigée par un Comité que préside M J Challamel. Assiste moralement et matériellement les Savoisiens de Paris; leur procure des places; visite à domicile les familles pauvres et les malades

(1) Les associations amicales de provinciaux habitant Paris sont devenues très nombreuses. Nous ne pouvons songer à les énumérer toutes.
Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, ont surtout un caractère politique ou artistique; beaucoup n'ont d'autre but que de fournir à leurs membres l'occasion de se connaître et de se rapprocher. Nous ne mentionnerons donc que celles dont le but charitable est particulièrement accusé, sans pouvoir indiquer le siège, fort instable, d'un certain nombre d'entre elles
Voir pour plus de détails, sur l'origine et le fonctionnement de ces diverses sociétés, l'*Annuaire des associations amicales de bienfaisance des départements et de l'étranger a Paris*, par UN CORREZIEN. Paris, Delhomme et Briguet, 1893.

4083. — **Union aveyronnaise**, rue Lamarck, 28 — Fondée en 1896 pour venir en aide aux indigents de la colonie aveyronnaise à Paris, comptait environ 60,000 membres — Dirigée par M l'abbé Fages. A établi, rue Lamarck, 28, et passage des Fourneaux, 15, deux maisons de secours dirigées par des religieuses de l'Aveyron, qui soignent les malades et leur distribuent des médicaments, des bons de chauffage et d'aliments Ces religieuses sont assistées d'un comité de trente dames aveyronnaises qui les aident à veiller les malades, et tous les lundis se réunissent pour travailler à l'ouvroir de l'œuvre et alimenter son vestiaire.

L'Union rapatrie, après enquête, les Aveyronnais indigents qui auraient avantage à retourner dans leur pays; elle s'occupe de procurer du travail aux autres.

En 1904 elle a dépensé 15,424 francs, distribué 8,200 kilos de pain, 3.600 kilos de charbon, et fait soigner à domicile 199 malades par 9 religieuses, originaires de l'Aveyron et spécialement attachées à l'œuvre.

4084. — **Les Aveyronnais de Paris**, rue Rossini, 18. — Œuvre fondée en 1897, sur l'initiative de M Destruels, présidée par M. Béjambes. — A un bureau de placement gratuit et, dans chaque arrondissement, une agence dirigée par un des membres de l'Association. L'un de ses buts principaux est de « mettre en garde contre les déceptions de la vie de Paris les Aveyronnais désireux d'émigrer ».

4085. — **Œuvre de l'Auvergne**, boulevard Voltaire, 209. — Présidée par M. Paul Nourisson. — Dirigée par les *Sœurs Franciscaines* (de la Devèze) avec l'assistance de dames visitant et assistant à domicile les Auvergnats indigents.

4086. — **L'Union ornaise**, rue Vaneau, 34. — Fondée en 1899. — Présidée par le baron Jules des Rotours. — Distribue chaque année de 5,000 à 6,000 francs de secours, par les mains des *Religieuses de la Miséricorde* (de Sées) attachées à l'œuvre.

Elle publie un bulletin mensuel : *L'Orne à Paris*.

4087. — **L'Union pyrénéenne**, secrétariat, rue Duvivier, 16 — Présidée par M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde. Les dames patronnesses de l'œuvre visitent les malades et s'occupent de faire hospitaliser les orphelins et les infirmes. Des avocats, membres de l'œuvre, donnent gratuitement des consultations juridiques.

4088. — **Union lozérienne**, rue Lamark, 28. — Fondée en 1900. — Dirigée par M l'abbé Fayes, vicaire général du diocèse de Paris. — Fait visiter les pauvres et les malades par des religieuses et des dames patronnesses attachées à l'œuvre.

4089. — **Union forézienne et lyonnaise**, avenue Carnot, 3. — Fondée en 1900.

4090. — **La Bretagne**, rue de Vaugirard, 29. — Fondée en 1895 (rue des Fourneaux, 122) par MM. l'abbé de La Guibourgère, le comte de Chateaubriand et H. Le Franc. — A pour but de venir matériellement et moralement en aide aux Bretons, très nombreux, qui viennent à Paris, croyant s'y procurer plus de ressources que dans leur pays, et n'y trouvent qu'une gêne plus grande ou la misère; et de modérer, dans la mesure du possible, ce courant d'émigration. A créé une caisse de secours, un bureau de placement gratuit et un secrétariat du peuple, ouvert tous les soirs de 7 heures et demie à 9 heures.

4091. — **La Paroisse bretonne**, *Société d'appui mutuel* (ou : *Œuvre des Bretons.*) Rue de Bagneux, 9. — Fondée en 1897, et dirigée par M. l'abbé Cadic, avec l'assistance de dames patronnesses visitant les malades à l'hôpital. — A pour but d'assister matériellement et moralement les Bretons habitant Paris; de leur procurer des emplois; de leur donner des vêtements; de leur assurer, en cas de maladie, les soins d'un médecin; de confier leurs économies à une société en participation d'épargne fondée pour eux; — 12 médecins attachés à l'œuvre visitent les malades à domicile; 5 avocats donnent a ceux qui en ont besoin des consultations juridiques.

4092. — **Union fraternelle des Vendéens,** *Société amicale et philanthropique,* boulevard Raspail, 204. — Fondée en 1893. — Publie un bulletin mensuel : *Le Vendéen de Paris.*

4093 — **Les Amis de la Beauce**, rue du Pont-Neuf, 21. — Fondée en 1897. — Président : M. V. Fourmont. Publie une revue mensuelle *Le Beauceron de Paris*

4094. — **Société de secours de l'Ardèche.** — Fondée en 1879,

4095. — **Cercle philanthropique républicain de l'Aube,** boulevard de Magenta, 61. — Fondé en 1881.

4096. — **Association amicale du Calvados.** — Fondée en 1882.

4097. — **Union des Deux-Charentes,** Société philanthropique amicale. — Fondée en 1893.

4098. — **Association corrézienne**. boulevard Saint-Germain, 139. — Fondée en 1871. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883.

4099. — **Société amicale des Périgourdins.** — Fondée en 1881.

4100 — **Les Francs-Comtois à Paris.** — Fondée en 1870.

4101. — **La Jurassienne.** — Fondée en 1892.

4102 — **Association landaise.** — Fondée en 1892. — A une caisse de prêts d'honneur.

4103. — **Société amicale de Loir-et-Cher.** — Fondée en 1871. — A une caisse de prêts d'honneur, — Accorde chaque année quatre prix de vertu, variant de 100 à 500 francs, à des jeunes filles pauvres.

4104. — **Société amicale de la Marne.** — Fondée en 1883.

4105. — **La Meusienne**, présidée par M. André Theuriet.

4106. — **Association amicale béarnaise et basquaise.** — Fondée en 1884.

4107. — **Société amicale des Hautes-Pyrénées.** — Fondée en 1890.

4108. — **Association vosgienne à Paris.** — Fondée en 1866. — A une caisse de prêts.

4109. — **Association des Dames limousines et marchoises**, rue Lacépède, 20. — Fondée en 1887, sur l'initiative de Mlle Chasles. — Secourt les Limousins indigents de tous les quartiers, avec l'assistance des *Sœurs auxiliatrices de l'Immaculée Conception* (dites *Sœurs limousines*) qui les visitent, leur distribuent des secours et les soignent au besoin. En 1901, l'Association a distribué 5,230 francs de secours, visité 420 familles, donné des vêtements à 120 d'entre elles, soigné 170 malades et facilité 28 rapatriements (1)

(1) Parmi ces Sociétés, ayant plutôt le caractère d'œuvres de bienfaisance que celui d'œuvres de prévoyance, nous ne mentionnons pas un certain nombre de Sociétés de secours mutuels et de retraites, formées entre personnes d'une même province habitant Paris, telles que :

La Solidarité berrichonne. — Fondée en 1893;
La Franc-Comtoise. — Fondée (sous le nom de *la Prévoyante*) en 1874;
La Manche. — Fondée en 1883;
La Morbihannaise. — Fondée en 1881;
L'Auvergne. — Fondée en 1882;
L'Union lyonnaise. — Fondée en 1888;
La Société amicale et philanthropique de Saône-et-Loire. — Fondée en 1882;
La Société mutuelle savoisienne. — Fondée en 1877;
L'Union mauriennaise. — Fondée en 1866;
La Société amicale des Enfants de la Loire;
La Société amicale de la Haute-Marne. — Fondée en 1890;
L'Union des Deux-Charentes. — Fondée en 1894;
L'Union chablaisienne. — Fondée en 1895;
L'Yonne. — Fondée en 1895;
Les Amis de la Haute-Vienne. — Fondée en 1896;
La Société des Corses habitant Paris. — Fondée en 1898;
La Société des Enfants du Cher. — Fondée en 1889;
Les Briards. — Fondée en 1901;
La Société des Enfants de la Nièvre. — Fondée en 1888;
La Franc-Comtoise. — Fondée en 1889;
La Fraternelle ardennaise. — Fondée en 1891;
L'Émigration creusoise. — Fondée en 1893;
L'Appui fraternel des Enfants de la Côte-d'Or. — Fondée en 1897, etc., etc.

LXIII

ŒUVRES D'ASSISTANCE EN FAVEUR D'ÉTRANGERS HABITANT PARIS

4110. — **Orphelinat anglo-américain**, à Neuilly, boulevard Bineau, 35. — Fondé en 1876. — Reçoit des enfants protestants anglais ou américains, particulièrement les orphelins. — 40 places.

4111. — **École libre franco-américaine.** — Fondée en 1832. — Donne gratuitement (ou, quand leurs parents peuvent la payer, moyennant une modique rétribution) l'instruction primaire à des enfants des deux sexes, anglais ou originaires des États-Unis (80 élèves environ par an)

4112. — **Catholic home**, avenue des Ternes, 96. — Maison dirigée par des religieuses anglaises, les *Sœurs Servantes de la mère de Dieu*. A une école pour les enfants anglais catholiques, un patronage et un ouvroir pour les jeunes filles. Elle reçoit, moyennant une pension modique, de jeunes Anglaises sans place et les aide à en trouver.

4113. — **Home anglais.** — Avenue de Wagram, 77. — Fondé en 1832 par Mlle Leigh. — Reçoit, moyennant une pension modique, des institutrices ou gouvernantes anglaises protestantes sans place, leur en procure gratuitement. A un fourneau ouvert trois fois par semaine, pendant les mois d'hiver, pour les indigents de toute nationalité, distribuant environ 3,000 rations par an. Une école maternelle est annexée à l'œuvre.

Deux autres maisons qui en dépendent, rue de Milan, 18, et Faubourg-Saint-Honoré, 26, reçoivent également de jeunes Anglaises sans place. Celle du Faubourg-Saint-Honoré loge et nourrit, moyennant une pension modique, des demoiselles de magasin.

4114. — **Lafayette-Home**, rue de la Pompe, 187. — Fondé en 1893 par M. le docteur Evans. — Reçoit, moyennant une pension de 4 à 5 francs par jour, des jeunes filles étrangères (spécialement, mais non exclusivement, des jeunes filles anglaises ou américaines) n'ayant pas de famille à Paris, sans distinction de culte. — 45 chambres.

4115. — **English catholic home,** rue de l'Arc-de-Triomphe, 13. — Fondé en 1887. — Reçoit des institutrices et gouvernantes anglaises catholiques sans place, moyennant une pension de 14 à 18 francs par semaine. Les aide à se placer.

4116. — **Société de Saint-Vincent de Paul,** avenue Hoche, 50. — Conférence composée de membres anglais visitant leurs compatriotes nécessiteux.

4117. — **Séminaire des Irlandais,** rue des Irlandais, 3. — Distribue des secours en argent et en nature aux indigents d'origine irlandaise.

4118. — **Bureau de bienfaisance anglais,** rue des Acacias, 43 (précédemment avenue de Wagram, 38). — Fondé en 1825. — Dirigé par un comité que préside l'ambassadeur d'Angleterre, comprenant des membres du clergé protestant et du clergé catholique. Consacre de 25 à 30,000 fr. à assister environ 3,000 nécessiteux anglais, chaque année, par des secours en argent ou en nature, des bourses scolaires, des pensions servies à des vieillards, etc. ; les rapatrie, s'il y a lieu. En a rapatrié plus de 18,000 depuis sa fondation.

4119. — **Société de bienfaisance américaine,** rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233 *bis*. — Fondée en 1883. — Distribue le mardi et le samedi, de 8 à 11 heures, le mercredi de 3 à 4 heures, des secours en argent ou en nature aux Américains indigents de passage à Paris ou y résidant.

4120. — **Hôpital Hertford,** à Levallois-Perret, rue de Villiers, 62 (depuis 1879). — Fondé, en 1871 (route de la Révolte, 5), par sir Richard Wallace. — 30 lits.

En 1871, sir Richard Wallace fit transporter route de la Révolte, dans une installation provisoire, les blessés et les malades que, pendant les deux sièges, il avait recueillis dans son ambulance de la rue d'Aguesseau. Les malades anglais s'y présentant en grand nombre, sir Richard Wallace résolut de leur consacrer une fondation définitive. Sur un terrain qu'il avait acquis en 1877 à Levallois-Perret, il fit construire un hôpital remarquablement aménagé, auquel il donna le nom de son père et dont il assura l'entretien par une importante donation.

Les malades anglais y sont reçus gratuitement sans distinction de culte. Des consultations gratuites y sont données le lundi et le vendredi (de 350 à 400 malades hospitalisés et environ 4,000 consultations par an).

4121. — **Asile Victoria,** à Neuilly, rue Borghèse, 22. — Fondé en 1887 à l'occasion du jubilé de la Reine, par M. le pasteur Howard Gill,

avec le concours de la baronne Cloquet. — 14 lits. — Reçoit des femmes de nationalité anglaise ayant 65 ans d'âge, 30 ans de résidence en France et justifiant de ressources personnelles s'élevant à 300 francs au moins par an. Leur donne gratuitement le logement et le chauffage.

4122. — **Société néerlandaise de bienfaisance**, rue de l'Oratoire, 4. — Fondée en 1885. — Dirigée par un comité comprenant des protestants, des catholiques et des israélites. Assiste les Néerlandais indigents sans distinction de culte, surtout par des secours en nature. Les rapatrie s'il y a lieu.

4123. — **Société de bienfaisance austro-hongroise**, villa Saint-Michel, 14 (avenue de Saint-Ouen) — Fondée, en 1873, sous le patronage de l'ambassadeur d'Autriche à Paris. — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1875 — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — Assiste les indigents austro-hongrois de passage à Paris ou y résidant; place les orphelins dans des orphelinats ou des établissements d'éducation professionnelle; fait soigner les malades à domicile et leur donne gratuitement des médicaments; procure du travail aux nécessiteux valides ou leur donne des secours en argent et en nature; les rapatrie à ses frais, s'il y a lieu.

La distribution des secours et des consultations médicales gratuites ont lieu, le dimanche matin de 8 à 9 heures et le mercredi de 2 à 3 heures, dans la maison de la villa Saint-Michel, que la Société a acquise en 1889 et fait agrandir, en 1892, à cette intention.

La *Société austro-hongroise* dépense chaque année 50,000 francs environ en secours de toute sorte. Son « fonds de fondation », qui était à l'origine de 51,000 francs, dépasse aujourd'hui 400,000 francs.

Deux œuvres annexes de la précédente, mais d'une moindre importance, la *Fondation Stéphanie* et la *Fondation François-Joseph*, secondent son action bienfaisante avec leurs ressources propres.

4124. — **Société de bienfaisance amicale hongroise** — Fondée en 1843. — Reconstituée en 1864 par M. Michel Zichy. — Donne des secours en argent ou en nature aux Hongrois nécessiteux; est un lieu de réunion pour les autres, qui y trouvent les journaux de leur pays, une bibliothèque, etc.

4125. — **Société de bienfaisance italienne**, boulevard de Courcelles, 92. — Fondée en 1865 — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900. — Administrée par le consulat d'Italie — Consacre chaque année de 30 à 35,000 francs à assister des Italiens indigents de passage à Paris ou y résidant, et à les rapatrier, s'il y a lieu

4126 — **La Lyre italienne**, rue de la Banque, 5 (précédemment rue des Vinaigriers, 50). — Société de secours mutuels entre Italiens résidant à Paris. — Fondée en 1875. — *Autorisée* en 1876 — Assure à ses membres

participants, ayant 60 ans d'âge et 20 ans de sociétariat, une pension de 360 francs.

4127. — **Œuvre de Notre-Dame du Saint-Rosaire**, en faveur des Italiens indigents. — Fonctionne dans plusieurs maisons des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* (rue de Vaugirard, 149; rue de Crimée, 160; rue de Reuilly, 77; rue de Buffon, 69; rue Guersant, 30), où une Sœur de nationalité italienne est spécialement chargée de visiter, d'assister ses compatriotes nécessiteux, particulièrement les malades.

4128. — **Œuvre de l'assistance des pauvres italiens.** — Fondée en 1885 par Mme la marquise di Rende. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, avec l'assistance d'un comité de dames que préside Mme Standish. — Donne des secours aux Italiens indigents des paroisses de *Saint-Jacques de la Villette, Saint-Éloi, Saint-Médard, Notre-Dame des Champs* et *Saint-Ferdinand des Ternes*.

4129. — **Orphelinat des Sœurs missionnaires de Marie**, à Neuilly, rue Peronnet, 149. — Reçoit, de préférence, des jeunes filles italiennes (voir section x).

4130. — **Société russe de bienfaisance**, rue Malar, 14 (depuis 1892 précédemment dans les bureaux de l'ambassade de Russie). — Fondée, en 1891, par Mme la baronne de Mohrenheim; administrée, sous sa présidence, par un comité de 20 membres. — A pour but de secourir des sujets russes de passage à Paris ou y résidant, sans distinction de culte, à l'exclusion des mendiants de profession; de placer les enfants indigents dans des orphelinats ou maisons d'éducation professionnelle; de faire soigner les malades à domicile ou de faciliter leur entrée dans un hôpital; de procurer du travail aux nécessiteux valides; de les rapatrier, s'il y a lieu.

Mme la baronne de Mohrenheim avait recueilli autour d'elle, en quelques jours, pour cette fondation, la somme de 50,000 francs. La plus grande partie en fut réservée pour former le capital inaliénable de la Société qui, deux ans plus tard (1er mai 1903), s'élevait déjà à 137,264 francs.

Les secours distribués par la Société sont prélevés sur son capital disponible, qui se compose des intérêts du premier, des cotisations annuelles et de diverses autres ressources éventuelles.

4131. — **Œuvre de Saint-Casimir**, rue du Chevaleret, 119. — Fondée en 1846. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. — Dirigée, sous la surveillance d'un conseil de Messieurs et d'un comité de Dames, par des Sœurs polonaises de *Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit et élève des orphelins polonais indigents des deux sexes, les filles dans sa maison de Paris, les garçons dans sa maison de Juvisy (don de la comtesse de Montessuy), où elle a également installé un petit asile de vieillards.

4132. — **Institution de l'hôtel Lambert**, rue Saint-Louis-en-l'Île, 2.

— Fondée, en 1844, par le prince Czartoryski; entretenue par sa famille. — A pour but de donner gratuitement à des jeunes filles polonaises sans ressources une éducation qui les prépare à devenir institutrices.

4133 — **Société de Saint-Vincent de Paul.** — A une conférence dite « de Saint-Casimir », composée de membres polonais visitant leurs compatriotes indigents.

4134 — **Société des imposés volontaires**, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 2 — Fondée en 1831. — Assiste les indigents polonais, particulièrement les enfants et les vieillards.

4135 — **Société de bienfaisance des Dames polonaises**, rue Saint-Honoré, 262 *bis*. — Fondée en 1834. — Donne des secours en argent ou en nature aux indigents polonais, particulièrement aux veuves et aux orphelins; visite les malades, les fait soigner par des médecins attachés à l'œuvre et leur distribue des médicaments.

4136. — **La Wallonne**, rue Boissy-d'Anglas, 22. — Fondée en 1887. — *Autorisée* en 1888 — Société de secours mutuels ayant, pour assister les Belges non sociétaires, une caisse de bienfaisance alimentée par des recettes spéciales (quêtes, dons, produits de fêtes, etc).

4137. — **Œuvre des Flamands**, rue de Charonne, 181 (depuis 1874). — Fondée, en 1862 (rue des Boulets), par le chanoine Beyaert — Avait primitivement pour seul but de faciliter pour les Belges nécessiteux habitant Paris la régularisation des unions et des naissances illégitimes

L'Œuvre s'étant beaucoup développée a établi, dans un vaste immeuble construit spécialement pour elle, un cercle d'ouvriers, un patronage d'apprentis, et une société de secours mutuels.

4138. — **L'Union belge**, rue du Faubourg-Saint-Denis, 80. — Fondée en 1887. — *Autorisée* en 1888. — *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1900 — Société de secours mutuels et de bienfaisance distribuant aux Belges nécessiteux, non sociétaires, des secours en argent ou en nature, s'occupant de les placer et, s'il y a lieu, de les rapatrier

4139. — **Société de Saint-Vincent de Paul** — A une conférence dite de *Saint-Liévin des Flamands*, composée de membres belges visitant leurs compatriotes nécessiteux.

4140. — **Home suisse**, rue Descombes; 25 — Fondé, en 1883, par M. et Mme Lardy. — Reçoit, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, des jeunes filles suisses de tout culte, sans place.

4141 — **Société helvétique de bienfaisance**, rue Hérold, 10 — Fondée en 1820 — Autorisée en 1821. — Consacre, chaque année, de 40 à

45,000 francs à assister, sans distinction de culte, 3,000 Suisses environ de passage à Paris ou y résidant, par des bourses scolaires pour les enfants, des secours en argent ou en nature aux adultes, des allocations mensuelles de 5 à 20 francs aux vieillards, des allocations temporaires aux veufs et veuves

4142. — **Société suisse de secours mutuels à Paris**, cour des Petites-Écuries, 8 — Fondée en 1849. — A une caisse de réserve pour les sociétaires âgés et une caisse de bienfaisance pour les nécessiteux (alimentée par des ressources spéciales : dons, produits de fêtes, intérêts du capital, etc). Rapatrie, s'il y a lieu, ces derniers.

4143. — **Société suisse des commerçants**, rue des Petites-Écuries, 50 — Autorisée en 1891. — Procure gratuitement des places aux employés de commerce suisses.

4144 — **Asile suisse de Paris**, avenue Saint-Mandé, 25. — Fondé en 1884. — Agrandi en 1892. — Reçoit, moyennant une pension de 360 francs (plus le trousseau et la literie), des vieillards suisses de tout culte, sans ressources suffisantes pour vivre au dehors et sans famille pouvant les assister, ayant 65 ans d'âge et 30 ans de domicile à Paris, n'étant atteints d'aucune maladie ni infirmité grave, n'ayant subi aucune condamnation infamante.

4145. — **Fondation Allemandi.** — Somme de 40,000 francs léguée en 1892 par Mme veuve Émile Allemandi (de Bâle-Campagne), dont le revenu (1,400 francs) doit être employé à doter tous les ans à Paris, pour lui permettre de se marier ou de s'établir, une jeune fille de nationalité suisse, sans distinction de culte, âgée (sauf exception) de 17 au moins, de 30 ans au plus.

La bénéficiaire du legs est désignée par une commission spécialement constituée chaque année à cet effet.

4146 — **Société de bienfaisance allemande**, rue de Bondy, 86. — Fondée en 1843. — Assiste les indigents allemands de passage à Paris ou y résidant, en leur distribuant des secours en argent ou en nature; en faisant entrer les malades et les vieillards dans des hôpitaux ou asiles protestants qu'elle subventionne à cet effet. Elle consacre chaque année de 60,000 à 70,000 francs à ces divers secours.

4147. — **Home allemand**, rue Nollet, 119, et rue Brochant, 21. — Fondé en 1885 — Reçoit, pour une durée de trois mois au plus, des servantes et des institutrices allemandes sans place, les premières (rue Nollet) moyennant une pension de 11 francs par semaine, les secondes (rue Brochant) moyennant une pension variant de 80 à 94 francs par mois

4148 — **Marienheim**, *Home catholique*, rue Fondary, 5. — Place

gratuitement les jeunes filles catholiques de langue allemande (femmes de chambre, gouvernantes, institutrices) présentes à Paris; n'en fait pas venir de l'étranger. — Loge à la *Maison de famille de Notre-Dame de la Salette* (même adresse) celles qui sont sans abri. La directrice reçoit tous les jours, excepté le dimanche, de 10 heures à midi et de 2 à 6 heures.

4149. — **Institution Sainte-Élisabeth**, rue Vaneau, 45. — Fondée, en 1904, sous le patronage de la princesse Louis-Ferdinand de Bavière et de la princesse Radolin. — A pour but de procurer aux institutrices catholiques allemandes se trouvant à Paris une pension familiale; de les aider à se placer dans des familles honorables; de leur faciliter les moyens de se perfectionner dans l'étude de la langue française. — Elle les reçoit moyennant une pension de 25 francs par semaine, en chambres à deux lits; de 30 à 40 francs en chambres particulières.

4150. — **Société scandinave**, rue Saint-Honoré, 90. — Fondée, en 1891, par la fusion de trois autres sociétés d'assistance mutuelle entre Danois, Norvégiens, Suédois, etc., accordant des secours à leurs compatriotes nécessiteux, non sociétaires (5 francs à leur arrivée à Paris; 2 francs par jour en cas de maladie; 100 francs en cas de décès pour les obsèques).

4151. — **Dispensaire Alexandre Mavrocordato**, rue Bizet, 7. — Donne des soins et des secours aux Grecs indigents.

4152. — **Maison San Fernando**, à Neuilly, boulevard Bineau, 69 (précédemment rue Devès, 6). — Desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Distribue des secours en argent ou en nature aux Espagnols nécessiteux de passage à Paris ou y résidant. S'il y a lieu, les rapatrie, ou leur facilite la régularisation d'unions illégitimes.

4153. — **Société de bienfaisance pour les Arméniens**, rue Condorcet, 13 (1).

(1) Parmi les sociétés de secours mutuels de Paris, mentionnons la *Société luxembourgeoise* et la *Société de Saint Patrick*.

VIEILLESSE

LXIV

ASILES NATIONAUX DÉPARTEMENTAUX OU MUNICIPAUX POUR VIEILLARDS

4154. — **Asile national de la Providence**, rue des Martyrs, 77. — Fondé en 1804 par M. et Mme Micaut de la Vieuville. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1817. — Desservi (depuis 1820) par les *Sœurs de la Charité et de l'instruction chrétiennes* (de Nevers). — 85 lits. — Reçoit des vieillards des deux sexes âgés de 60 ans au moins, domiciliés à Paris, moyennant une pension annuelle de 1,200 francs (éclairage et chauffage non compris) — moins 5 qui sont admis gratuitement.

De ces 5 places gratuites, 2 à la disposition de la famille des fondateurs, les autres à la disposition du ministère de l'Intérieur, qui entretient en outre 19 bourses dans cet établissement.

Les dépenses de l'*Asile de la Providence* pendant l'exercice 1901 se sont élevées à 93,107 francs.

4155. — **Maison de retraite de la Seine**, à Villers-Cotterets (Aisne). — 1,775 lits, dont 1,135 au quartier des hommes et 640 au quartier des femmes.

Cet établissement reçoit gratuitement des vieillards indigents du département de la Seine, âgés de 70 ans ou infirmes, n'ayant encouru aucune condamnation.

Les hospitalisés ont deux jours de sortie par semaine; plus, deux fois par mois, un jour de sortie supplémentaire. Ils sont autorisés à travailler au dehors.

La *Maison de retraite de la Seine* occupe l'ancien château royal de Villers-Cotterets, reconstruit par François Ier et qui, à l'occasion du mariage de

Monsieur, père de Louis XIV, entra dans les apanages de la maison d'Orléans, dont il fit partie jusqu'à la Révolution.

La moyenne de sa population journalière, pendant l'année 1902, a été de 1,616, dont 1,024 hommes et 592 femmes.

4156. — **Colonies familiales des vieillards de la Seine,** Préfecture de la Seine. — Fondées en 1901 à l'aide d'un crédit de 30,000 francs voté par le Conseil général de la Seine, sur l'initiative de M. Félix Roussel. — Ont pour but d'hospitaliser des vieillards indigents de la Seine chez des nourriciers, qui recevant 30 francs par mois doivent les loger, les nourrir et les blanchir — les frais de vêture, de maladie et de transport restant à la charge du département de la Seine

Des visites de surveillance, faites deux fois par mois, assurent la stricte exécution des conditions imposées aux nourriciers et acceptées par eux (1). Des primes sont accordées aux nourriciers qui se distinguent par leur humanité et les soins qu'ils donnent à leurs pensionnaires

Ce système d'hospitalisation a été inauguré, à titre d'essai, au profit des vieillards indigents du VI[e] arrondissement de Paris, dont 50 sont placés à Lurey-Lévy (Allier) et 10 à Saint-Florent (Cher). Les bons résultats qu'il a produits engageront sans doute l'administration à l'étendre aux vieillards des autres arrondissements et de la banlieue, et le Conseil général de la Seine à voter les crédits nécessaires.

(1) Extrait du règlement :

« La nourriture doit être saine et abondante, et en général la même que celle de la famille

« En tout cas, les assistés recevront au moins par semaine 3 kilos et demi de pain, un litre de vin, de la viande fraîche quatre fois dans la semaine pour un poids total d'environ un kilo, indépendamment des légumes, du lait, du beurre, œufs, fromage, etc

« Les chambres servant de logement doivent, en règle générale, avoir un cubage de 20 mètres cubes par personne; être munies de fenêtres; de préférence planchéiées, ou tout au moins dallées avec soin

« Les murs et plafonds doivent être blanchis à la chaux au moins deux fois par an

« Les locaux qui paraîtraient insalubres ou peu convenables et les nourriciers qui refuseraient d'exécuter les mesures d'assainissement recommandées seront signalés à l'Administration et passibles de retenues, en échange de l'exécution d'office desdites mesures.

« Les personnes qui logent des pensionnaires doivent mettre à leur disposition les objets suivants : un lit de fer ou de bois d'au moins un mètre de largeur, une paillasse, un matelas ou un lit de plume, un traversin, un oreiller, deux paires de draps, trois couvertures, dont une de laine ; une chaise, une descente de lit, un vase, une cuvette et un meuble pour la vêture

« La paille des paillasses doit être renouvelée trois fois l'an et le linge changé tous les huit jours pour les malades propres

« Les vieillards ne doivent aucun travail au profit des nourriciers; ils ne sont occupés que s'ils le demandent et en échange d'une rétribution qui ne saurait être moindre que le taux de pécule payé par l'Administration »

ASILES DE VIEILLARDS DÉPENDANT DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE (1).

A Paris.

VII[e] arrondissement :

4157. — **Hospice Leprince**, rue Saint-Dominique, 109. — Fondé en 1817, en exécution d'un legs de M. et Mme Leprince, dans l'hôtel qu'ils habitaient. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes, âgés de 70 ans et domiciliés depuis dix ans dans le quartier du Gros-Caillou.

L'hospice Leprince avait autrefois 20 lits. Il en a aujourd'hui 30 (15 pour hommes, 15 pour femmes).

X[e] arrondissement :

4158. — **Maison des veuves**, rue de Belzunce, 24. — Desservie par un personnel laïque. — Loge gratuitement, en chambres particulières, des femmes indigentes âgées de 50 ans au moins. — 19 lits.

XII[e] arrondissement :

4158 *bis*, — **Hospice de la Salpêtrière**, boulevard de l'Hôpital, 47. (Voir section LV). — Reçoit gratuitement des femmes indigentes âgées de 70 ans. — 2,466 lits pour infirmes ou vieillards.

XIV[e] arrondissement :

4158 *ter*. — **Maison de retraite La Rochefoucault**, avenue d'Orléans, 25. (Voir section LV). — Reçoit des vieillards valides des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, qui, sans être dans un état d'indigence absolue, n'ont pas des moyens d'existence suffisants, moyennant une entrée de 100 francs pour le mobilier et une pension annuelle de 250 francs, dont le payement doit être garanti par le dépôt de valeurs déterminées, ou moyennant le versement d'un capital qui varie, selon l'âge d'admission, de 2,000 francs

(1) On comptait, en 1848, quatre grands hospices et sept maisons de retraite pouvant hospitaliser 8,000 vieillards ou infirmes. Ceux-ci ont aujourd'hui à leur disposition 12,378 lits d'hospices. (Rapport du D[r] Napias au conseil supérieur de l'Assistance publique en 1895.) L'entretien de ces 12,000 lits coûte environ 8 millions par an.

« Il est à Paris 23,203 vieillards indigents de plus de 70 ans, qui sont secourus, pensionnés ou hospitalisés. Parmi ces derniers, 4,265 occupent un lit d'hospice, 3,082 reçoivent à domicile une pension mensuelle de 30 francs 15,856 sont secourus par les bureaux de bienfaisance. Pour ces derniers, le secours varie de 3 à 20 francs par mois. » Paul STRAUSS, *l'Assistance à Paris.*

(entre 60 et 65 ans) à 875 francs (après 80 ans); — 244 lits (dont 180 d'infirmerie) pour infirmes ou vieillards.

Elle reçoit par préférence et hors tour, jusqu'à concurrence du quart des vacances, les anciens serviteurs de l'Administration.

4159. — **Hospice Tisserand**, rue d'Alésia, 134. — Fondé par un legs de M. Germain-Auguste Tisserand. — Ouvert en 1878. — Desservi par un personnel laïque. — Loge gratuitement, en chambres particulières, des hommes âgés de 65 ans domiciliés dans les quartiers du Petit-Montrouge et de Montparnasse. Leur donne à tous (sauf aux onze derniers admis) 1 franc par jour pour leur entretien. — 48 lits.

4160 — **Asile Chardon-Lagache**, place d'Auteuil, 1. — Fondé par M. et Mme Chardon-Lagache. — Ouvert en 1884. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 165 lits (55 en dortoirs pour hommes, 46 en dortoirs pour femmes, 16 en chambres pour veufs, veuves ou célibataires, 48 en chambres pour époux).

L'Asile Chardon-Lagache reçoit des pensionnaires des deux sexes sans ressources suffisantes pour vivre au dehors, âgés de 60 ans, seuls ou en ménage (à condition qu'ils soient mariés depuis cinq ans au moins), non atteints de maladies ayant une caractère contagieux ou un aspect repoussant, moyennant une pension (de 500 francs en dortoirs, de 700 francs en chambres, de 1,300 francs pour un ménage), dont le payement doit être garanti par le dépôt de certaines valeurs déterminées.

Les pensionnaires en dortoirs payent 200 francs pour leur mobilier, que les pensionnaires en chambres fournissent en nature.

Les pensionnaires en dortoirs prennent leurs repas au réfectoire de l'établissement; les pensionnaires en chambres reçoivent du pain, de la viande, du vin, du combustible en quantité suffisante pour se nourrir et se chauffer, plus 15 francs par mois en argent.

XVIe arrondissement :

4161. — **Institution de Sainte-Périne**, rue Chardon-Lagache, 11. — Fondé, en 1804, par l'initiative privée. — Desservie par un personnel laïque. — 296 lits (dont 36 d'infirmerie). — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 1,400 francs, des vieillards des deux sexes âgés de 60 ans, domiciliés depuis deux ans au moins dans le département de la Seine, sans maladies présentant un caractère contagieux ou un aspect repoussant. Est particulièrement destinée aux personnes qui, par leurs fonctions rétribuées ou par leurs ressources personnelles, ont été habituées à une certaine aisance et, vers la fin de leurs jours, n'ont plus de moyens d'existence suffisants pour vivre au dehors.

Logés en chambres particulières, les pensionnaires doivent, sauf exception motivée, prendre leurs repas dans les réfectoires communs. Ils s'éclairent, se chauffent et s'habillent à leurs frais.

Le philanthrope Chamousset ayant imaginé, à la fin du siècle dernier,

une combinaison par laquelle, en versant pendant un certain nombre d'années une somme modique, chacun pourrait s'assurer un abri pour sa vieillesse, la spéculation privée tenta de la mettre en pratique en fondant l'*Institution de Sainte-Périne*, à Chaillot, dans l'ancien couvent de ce nom. Son entreprise ayant échoué, le gouvernement dut prendre à sa charge l'établissement qu'elle avait fondé et, par un décret du 10 novembre 1807, en confier la gestion à l'administration des hospices, remplacée depuis par celle de l'Assistance publique. L'institution fut transférée de Chaillot dans le vaste établissement qu'elle occupe à Auteuil, en 1862.

287 lits (dont 34 d'infirmerie; 231 en chambres particulières; 22 pour ménages).

4162. — **Maison de retraite Rossini**, rue Mirabeau, 5. — Fondée, par un legs de 1,920,000 francs de Mme Rossini. — Ouverte en 1889. — Desservie par un personnel laïque — 50 lits.

Reçoit gratuitement des chanteurs ou cantatrices, français ou italiens, âgés de 60 ans ou infirmes. Des travaux d'agrandissement porteront prochainement le nombre des lits à 72.

XVIIe arrondissement :

4163. — **Maison de la Providence**, rue Lemercier, 19. — Fondée en 1866 par M. et Mme Damet. Loge gratuitement, en chambres particulières, des vieillards indigents des deux sexes âgés de 60 ans au moins, sur la désignation du bureau de bienfaisance du XVIIe arrondissement. — 33 chambres.

XXe arrondissement :

4164. — **Hospice Debrousse**, rue de Bagnolet, 147. — Fondé en 1892 par un legs de 5,304,000 francs de la baronne Alquier, née Debrousse, — Desservi par les *Sœurs Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu ;* — 184 lits (84 pour hommes, 84 pour femmes, 16 pour ménages.)

Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes âgés de 70 ans au moins ou infirmes

4165 — **Hospice de Belleville**, rue Pelleport, 180. — Fondé en 1851 par la municipalité de Belleville, qui jusqu'à l'annexion des communes suburbaines, en 1860, l'entretenait à ses frais. — Desservi par un personnel laïque — 25 lits.

Reçoit des indigents des deux sexes âgés de 70 ans ou infirmes et domiciliés dans l'arrondissement.

HORS PARIS

4166 — **Hospice Devillas**, à Issy, Grande-Rue, 48. — Fondé en 1832 par M. Devillas. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gra-

tuitement des vieillards indigents des deux sexes âgés de 70 ans et infirmes. — 65 lits.

M. Devillas, ancien négociant, né à Quissac (Gard) et appartenant à la religion réformée, avait institué, par son testament en date du 16 octobre 1832, l'Administration des hospices de Paris sa légataire universelle, à la charge d'établir, dans sa maison de la rue du Regard, un hospice destiné à des septuagénaires des deux sexes atteints d'infirmités incurables, stipulant que le cinquième des lits y devrait être réservé à des vieillards protestants (1).

L'asile de la rue du Regard, auquel était assuré par cette fondation un revenu de 34,000 francs, s'ouvrit le 27 juillet 1835 avec 35 lits (20 pour les hommes, 15 pour les femmes). Il fut transféré, en 1875 à Issy, où il en reçut 65, dont 13, selon le vœu du fondateur, sont à la nomination des Consistoires protestants.

4167. — **Maison de retraite des Ménages**, à Issy. — Fondée en 1557, rue de la Chaise — Desservi par un personnel laïque — 1,477 lits. (dont 74 d'infirmerie).

La maison de retraite d'Issy reçoit : dans les dortoirs, moyennant un versement de 200 francs à l'entrée, représentant la valeur du mobilier fourni par l'administration et une pension annuelle de 250 francs, des veufs ou veuves âgés de 60 ans et ayant été mariés pendant 15 ans; — dans des chambres particulières, moyennant l'apport d'un mobilier et une pension annuelle de 300 francs, ceux de ces veufs et veuves qui préfèrent y loger, et des époux en ménage âgés de 60 ans au moins chacun et mariés depuis 5 ans, à la condition : 1° que, sans être dans un état d'indigence complet, ils n'aient point de moyens d'existence suffisants pour vivre au dehors; 2° qu'ils ne soient atteints ni d'épilepsie, ni d'aliénation mentale, ni d'aucune maladie présentant un caractère contagieux ou un aspect repoussant.

Le payement de la pension doit être garanti par le dépôt de valeurs déterminées; il peut être remplacé par le versement d'un capital fixé à 1,200 francs pour les pensionnaires logés en dortoirs, à 1,800 francs pour les pensionnaires logés en chambres particulières.

Les premiers doivent prendre leurs repas dans les réfectoires communs; les autres reçoivent de l'administration : 3 francs en argent tous les dix jours; 55 décagrammes de pain par jour pour les hommes, 50 décagrammes pour les femmes; 50 décagrammes de viande crue par semaine; 2 stères de bois et 4 hectolitres de charbon par an.

Les uns et les autres doivent s'habiller et se blanchir à leurs frais

L'hospice de la rue de la Chaise avait été construit au seizième siècle,

(1) M. Devillas avait donné, en outre, à la commune de Quissac les propriétés qu'il possédait sur son territoire et lui avait assuré 4,000 livres de rente pour y établir un hôpital destiné à recevoir 10 ou 12 malades indigents, et dont le fronton recevrait cette inscription : *Les maux qu'a soufferts le fondateur lui ont inspiré la pensée de soulager de pauvres malades.*

grâce aux libéralités de Jean Lhuilier de Boulencourt, président de la Chambre des comptes, et de plusieurs autres bienfaiteurs, sur les ruines de la maladrerie Saint-Germain, dont la fondation remontait à l'an 1100. Contenant alors 400 lits, il était destiné à recevoir des enfants teigneux, des femmes épileptiques et des aliénés, et se composait de pavillons isolés; de là le nom de *Petites Maisons* qui lui était habituellement donné et qu'il ne perdit qu'en 1801, pour recevoir, avec sa destination nouvelle, celui qu'il porte encore.

Avant d'être transféré à Issy, en 1863, l'établissement de la rue de la Chaise, avait été agrandi à plusieurs reprises. Il contenait, en dernier lieu, 755 lits, dont 100 en petites chambres et 320 en chambres à deux lits.

4167 *bis*. — **Hospice de Bicêtre**, à Gentilly. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des hommes indigents âgés de 70 ans au moins. — 3,086 lits (dont 150 d'infirmerie), pour vieillards, infirmes ou aliénés.

4167 *ter* — **Hospice d'Ivry** (Voir section LV) — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes, âgés de 70 ans au moins. — 2,323 lits (dont 117 d'infirmerie), pour vieillards ou infirmes.

4168. — **Hospice Dheur**, à Ivry, rue du Clos-de-l'Hospice. — Fondé par un legs de 1,350,000 francs de M. Dheur. — Ouvert en 1892. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit, conformément aux intentions du testateur des vieillards seuls ou en ménage nés dans les quartiers du Jardin des Plantes et du Val-de-Grâce ou y habitant depuis 10 ans au moins, admis depuis 65 ans en dortoir, depuis 60 ans en chambre, les uns gratuitement, les autres moyennant une pension de 400 francs en dortoir, de 800 francs pour les deux époux admis en chambre particulière.

60 lits, dont 48 gratuits (14 en chambres à deux lits pour 7 ménages et 34 en dortoir), et 12 payants (dont 6 en chambres à deux lits pour 3 ménages et 6 en dortoir.)

4169. — **Maison de retraite Chemin-Delatour**, à Ivry, en face de l'hospice et placée sous la même direction. — Ouverte en 1900. — A été fondée par un legs de Mme Chemin-Delatour pour hospitaliser gratuitement des ouvriers, âgés de 65 ans, plus ou moins atteints d'infirmités chroniques et ayant exercé, pendant cinq ans au moins, le métier de balancier dans le département de la Seine. — 30 lits.

4170. — **Maison de retraite Galignani** à Neuilly, boulevard Bineau, 55. Fondée par MM. Galignani. — Ouverte en 1889. — Desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 100 lits. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes âgés de 60 ans au moins, n'ayant pas de ressources nécessaires pour vivre au dehors, cinquante d'entre eux moyennant une pension annuelle de 300 fr (éclairage et chauffage non compris) et

cinquante gratuitement. Les cinquante places gratuites doivent être attribuées : à d'anciens imprimeurs ou libraires français, à leurs veuves ou à leurs filles (sur la présentation du *Cercle de l'Imprimerie et de la Librairie*); à des savants français; à leurs pères, mères, veuves ou filles (sur la présentation de la *Société de secours des Amis des sciences*); à des artistes ou hommes de lettres français; à leurs pères ou mères (sur la présentation de l'Académie française ou de l'Académie des Beaux-Arts).

4171. — **Hospice Saint-Michel**, à Saint-Mandé. — Fondé en 1825 par M. Boulard, ancien tapissier du Roi. — Ouvert en 1830. — Desservi par un personnel laïque. — Cet hospice, destiné à recevoir 14 septuagénaires pauvres honteux.

4172. — **Hospice Lenoir-Jouseeran**, à Saint-Mandé, avenue du Bel-Air. — Fondé en 1885 par un legs de 3,578,189 francs de Mme Lenoir-Jousseran. — Desservi par un personnel laïque — 204 lits (128 pour hommes, 76 pour femmes). — Reçoit des vieillards indigents des deux sexes âgés de 70 ans au moins.

HORS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

4173. — **Hospice de Limeil-Brévannes** (Seine-et-Oise). — Fondé en 1885. — Desservi par un personnel laïque. — 974 lits (dont 200 en chambres particulières pour ménages, 664 pour chroniques, 34 pour femmes) — Reçoit des vieillards indigents des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension annuelle de 250 francs. — Reçoit gratuitement des vieillards âgés de 60 ans ou infirmes. — Comptait, au 1er janvier 1894, 294 pensionnaires. — Y ont été admis en 1895 : 3 hommes et 15 ménages.

4174. — **Hospice de la Reconnaissance**, à Garches (Seine-et-Oise). — Fondé et doté par M. Brézin. — Ouvert en 1838. — Desservi par les *Sœurs de la Compassion de la Sainte Vierge*. — 338 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards de 60 ans au moins, indigents, sans famille pouvant venir à leur aide, ayant été pendant cinq ans ouvriers de forges; ou, si toutes les places ne sont pas occupées par ceux-ci, ouvriers de divers états travaillant le bois, le fer, la fonte ou le cuivre.

Michel Brézin, fils d'un ouvrier serrurier, ayant débuté lui-même comme apprenti, avait fini par devenir maître de forges et par acquérir dans cette industrie une fortune de plus de quatre millions : il la légua en 1828 à l'Administration hospitalière pour fonder un asile de vieillards, sous la dénomination d'*Hospice de la Reconnaissance*. Il indiquait ainsi quel sentiment élevé lui avait dicté cette fondation il le manifestait plus nettement

encore en stipulant dans son testament quels en devaient être les bénéficiaires : « Pour être admis dans cet hospice, il faudra faire partie de l'une des professions exercées par les ouvriers que j'ai employés et qui m'ont aidé par leur travail à augmenter ma fortune. »

4175. — *Fondation Ernest Gouin*. Annexe du précédent. — 30 lits. — En 1878, M. Ernest Gouin fit à l'Assistance publique un don de 500,000 fr., à charge d'édifier et d'entretenir sur les terrains de l'hospice Brézin un pavillon de 30 lits destiné à recevoir d'anciens ouvriers âgés et incapables de subvenir à leurs besoins. Une somme de 120,000 francs fut employée à la construction de ce pavillon, contenant dortoirs, salle à manger, salon, bibliothèque et petits ateliers Le reste fut affecté à son entretien, l'Assistance publique mettant à la disposition de cette annexe les services généraux de l'hospice (direction, chapelle, infirmerie, cuisines, etc.). Une disposition spéciale réservait un certain nombre de lits aux ouvriers des *Ateliers de construction des Batignolles* créés par le fondateur. Le droit de présentation qui appartenait à celui-ci a passé à son fils.

4176. — *Fondation Lemaire*, seconde annexe de l'hospice Brézin — A l'imitation de M. Gouin et en souvenir de son père, administrateur de la *Société de construction des Batignolles*, M. Lemaire a légué dans le même but à l'Assistance publique une somme à peu près égale, et le *Pavillon Lemaire* a doublé le nombre des lits déjà mis par le *Pavillon Gouin* à la disposition des invalides du travail.

4177. — **Hospice François-Vincent Raspail**, à Arcueil-Cachan; dépendant de l'administration départementale. — Fondé, au château d'Arcueil, par M. Benjamin Raspail. — En formation et devant être ouvert en 1904. — Recevra gratuitement des vieillards des deux sexes, nés dans le département de la Seine, domiciliés dans l'une des communes suburbaines et dont le casier judiciaire porte la mention *Néant* — les hommes à partir de 65 ans, les femmes à partir de 60 ans.

4178. — **Maison de retraite départementale**, *Fondation Favier*, à Bry-sur-Marne. — Fondée par Mme veuve Favier et donnée par elle en 1890 au département de la Seine, qui la prit à sa charge à partir du 1er juillet 1892, et l'agrandit par de nouveaux bâtiments inaugurés en 1899.

Reçoit, seuls ou en ménage, moyennant une pension annuelle de 600 fr. (payés par eux-mêmes s'ils ont les ressources nécessaires, sinon par leur commune) dans des dortoirs divisés en chambrettes séparées, des vieillards des deux sexes, domiciliés depuis trois ans au moins dans le département de la Seine (Paris excepté) — les hommes à partir de 65 ans, les femmes à partir de 60 ans.

160 lits (56 pour hommes, 56 pour femmes, 48 pour ménages).

4179. — **Hospice intercommunal de Pantin**. — Reçoit les vieillards des communes de *Pantin, Bagnolet*, les *Lilas*, le *Pré-Saint-Gervais*.

4180. — **Hospice intercommunal de Montrouge.** — Fondé, en 1873, par un legs de Mme Verdier; agrandi à l'aide d'autres legs ou de donations; devenu, en 1898, l'hospice intercommunal. — Reçoit gratuitement en dortoirs des vieillards indigents des deux sexes domiciliés dans l'une des communes adhérentes, et en chambres particulières, moyennant une pension annuelle de 800 francs et 100 francs d'entrée, des vieillards de toute origine. — 50 lits.

4181. — **Hospice intercommunal de Fontenay-sous-Bois.** — Reçoit les vieillards des communes de *Fontenay, Vincennes* et *Montreuil.*

ASILES MUNICIPAUX DE LA BANLIEUE

4182 — **Asile Aulagnier,** à Asnières, quai d'Asnières, 213. — Fondé, en 1898, à l'aide d'une donation de 300,000 francs faite par M Aulagnier à la commune. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-François Régis*, sous la surveillance d'une commission municipale. — Reçoit gratuitement des hommes de 70 ans, domiciliés depuis 10 ans à Asnières — 12 lits.

4183 — **Asile de vieillards,** à Boulogne-sur-Seine, rue des Abondances, 52 — Ouvert le 17 mars 1897 (en remplacement d'un autre fondé, en 1854, rue Saint-Denis et depuis agrandi à plusieurs reprises). — Desservi par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy). — 218 lits, 18 chambres particulières, — Reçoit gratuitement, en dortoirs de 16 lits, des vieillards indigents des deux sexes nés ou domiciliés depuis dix ans dans la commune, les hommes âgés de 70 ans et les femmes de 65 ans au moins. — Reçoit moyennant une pension de 700 francs au moins en chambres d'un ou deux lits, des vieillards seuls ou en ménage, ne remplissant pas les conditions nécessaires pour être admis gratuitement.

L'Asile de Boulogne avait été modestement installé au début, à l'aide d'une donation de 40,000 francs faite par M. Chauvel, pour recevoir des vieillards qu'il logeait sans les nourrir. Diverses autres libéralités (1) permirent de le développer et d'y pratiquer une hospitalité plus complète. Enfin, le conseil municipal vota un crédit de 700,000 francs pour lui substituer le bel établissement qui a été inauguré en 1897.

4184. — **Asile municipal de Neuilly,** rue Soyer, 5 — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1889. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes comptant, les hommes

(1) En 1865, 200,000 francs de M. Rieux, — en 1889, 40,000 francs de M. Magnier, — en 1892, 30,000 francs de Mme Dambour, — en 1896, 200,000 francs de M. Despeux, et 10,500 francs du baron de Rothschild.

70 ans, et les femmes 65 ans d'âge, les uns et les autres 5 ans de résidence à Neuilly depuis leur cinquantième année, s'ils y sont nés, et 10 ans, s'ils sont originaires d'autres communes, et à condition qu'ils n'aient pas de maladies incurables ou d'infirmités exigeant des soins spéciaux. — 40 lits (16 pour hommes, 24 pour femmes).

4185. — **Maison municipale de Levallois-Perret**, rue Poccard prolongée (précédemment rue Gide, 3). — Fondée en 1883. — Desservie par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents ayant 70 ans d'âge et 20 ans de résidence dans la commune. — 40 lits.

4186. — **Asile municipal de Saint-Denis**, rue de la Boulangerie, 15 (ancien Hôtel-Dieu). — Desservi par un personnel laïque. — 9 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards habitant Saint-Denis depuis 15 ans au moins.

4187. — **Hospice-asile municipal de Saint-Ouen**, rue des Abouts. — Fondé en 1887. — Réorganisé et agrandi par de nouveaux bâtiments inaugurés en 1896. — Desservi par un personnel laïque.

Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes, seuls ou en ménage, ayant 10 ans de résidence au moins dans la commune. — 71 lits.

4188. — **Hospice Guittard**, à Champigny. — Autorisé en 1822. — Dépendant du Bureau de bienfaisance. — Direction laïque.

Reçoit gratuitement les vieillards indigents de la commune. — 11 lits.

4189. — **Asile de vieillards de Fontenay-aux-Roses.** — Fondé et doté de 500,000 francs par Mme Boucicaut; légué par elle à la municipalité. — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes de la commune, âgés de 65 ans au moins. — 18 lits.

4190. — **Hospice communal d'Issy-les-Moulineaux.** — Fondé, en 1871, comme maison de retraite, par M. Lasserre, agrandie en 1900. — Desservie par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes ayant au moins 65 ans d'âge et 15 ans de résidence dans la commune. — 50 lits.

4191. — **Asile de vieillards**, à Thiais, rue de la Mairie, 5. — Dépendant du Bureau de bienfaisance. — Fondé en 1885. — Direction laïque. — 12 lits. — Loge gratuitement des vieillards indigents des deux sexes, ayant au moins 60 ans d'âge et 5 ans de résidence dans la commune; donne tous, chaque semaine, un bon de pain et un bon de viande, et à la plupart un livret d'épicerie de 120 francs par an.

LXV

ASILES PRIVÉS DE VIEILLARDS

4192-4199. — **Maison des Petites Sœurs des Pauvres**, congrégation fondée à Saint-Servan, en 1841, ayant pour but de recueillir gratuitement, dans des locaux séparés, des hommes et des femmes indigents âgés de 60 ans au moins;— de pourvoir à leur entretien par des dons en argent et surtout en nature qu'elle recueille au jour le jour, sa règle lui interdisant de posséder aucun revenu (1); — de leur donner, sans l'assistance d'aucune personne étrangère à la congrégation, tous les soins dont ils peuvent avoir besoin. — A reçu, en 1898, le *prix Audiffred* (15,000 francs) et un *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1900.

Les *Petites Sœurs des Pauvres* ont actuellement huit maisons dans le département de la Seine :

Rue Saint-Jacques, 177. — Fondée en 1849. — 170 lits.

Avenue de Breteuil, 62. — Fondée en 1851 (rue du Regard) par la 10e légion de la garde nationale. — 270 lits.

Rue Picpus, 73 (précédemment boulevard Mazas). — Fondée (rue des Postes) en 1853. — 258 lits.

Rue Notre-Dame-des-Champs, 45. — Fondée en 1854 (rue Royer-Collard) par l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice. — 275 lits.

Rue Philippe-de-Girard, 13. — Fondée en 1864. — 286 lits.

Saint-Denis, à l'Ermitage. — Fondée en 1875 — 98 lits.

Levallois-Perret, rue Gide, 45. — Fondée par M. Raynaud, ancien maire de Levallois (à qui elle coûta plus d'un million). — 125 lits.

Auteuil, rue Varize, 23. — Fondée en 1897 sur un terrain donné par M Schillizzi — 275 lits

(1) En 1865 une bienfaitrice lègue à la congrégation la somme nécessaire pour fonder un lit, et plusieurs dames se disposent à suivre son exemple; — en 1868, un riche propriétaire de Dijon lui lègue près de deux millions, à charge d'installer dans son château un asile de vieillards, dont l'entretien serait assuré par le revenu de cette somme; — en 1875, le conseil municipal de Marseille lui alloue une annuité de 5,000 francs; — un habitant de Chicago lègue à chacun des asiles de cette ville une rente de 1,200 dollars; — un habitant de Gibraltar lègue également à l'œuvre une rente assez importante; — des habitants d'Orléans veulent fonder un asile, en le dotant de la somme nécessaire pour assurer son entretien : toutes ces libéralités sont refusées par la congrégation qui, scrupuleusement fidèle à sa règle, tient à recevoir son pain quotidien de l'aumône anonyme, à pourvoir uniquement par ses quêtes matinales aux besoins de chaque jour.

Dans le département de la Seine, huit maisons; dans toute la France (Algérie et Tunisie comprises), 111; à l'étranger, 182 (1). Soit, en tout, **293** maisons, desservies par 5,020 religieuses et hospitalisant **42,311** vieillards, en ayant hospitalisé, depuis l'origine, **228,632**! Et cette œuvre colossale a été inaugurée, il n'y a guère qu'un demi-siècle, dans une petite chambre de Saint-Servan, par des jeunes ouvrières et une vieille servante sans ressource, sous l'inspiration d'un vicaire de leur paroisse! La foi, la ferveur religieuse peuvent seules accomplir de tels prodiges, et nous ne savons si jamais elles ont accompli de plus merveilleux.

L'histoire de cette fondation a été racontée bien des fois; rappelons-la en peu de mots (2) :

L'abbé Le Pailleur, vicaire de Saint-Servan, — le vénérable créateur de l'Œuvre, — parmi toutes les misères qu'il secourait, s'intéressait particulièrement à celle des vieillards, trop souvent accompagnée de souffrances et d'infirmités physiques. Il gémissait de son impuissance à la soulager et, depuis longtemps, cherchait le moyen de lui venir plus efficacement en aide. Au commencement de l'année 1840, deux de ses paroissiennes, Marie Jamet et Virginie Tredaniel, la première âgée de 18 ans, la seconde de 16 ans, lui exprimèrent l'une après l'autre le désir d'embrasser la vie religieuse. L'abbé Le Pailleur voit en elles aussitôt les instruments du projet qu'il a conçu, vaguement encore, de fonder une œuvre spécialement consacrée à la vieillesse indigente. Il promet aux deux jeunes filles de diriger prochainement leur vocation vers la meilleure voie; les engage, en attendant, à se lier, à visiter et à soigner ensemble une vieille femme aveugle de leur voisinage. Une autre pénitente de l'abbé Le Pailleur voulut bientôt se joindre à elles. C'était Catherine Jugan, une ancienne servante de 48 ans, qui — leur directeur leur ayant conseillé de devenir mendiantes pour l'amour des pauvres et ses deux compagnes étant trop jeunes pour oser encore le faire — ira la première quêter à domicile; que, par conséquent, on connaîtra seule au dehors, et à qui l'on attribuera ainsi l'initiative de l'œuvre dont elle ne fut, en réalité, que la troisième ouvrière.

Fanchon Aubert, amie de Catherine Jugan, avait quelques économies et occupait un modeste logement où elle consentit à recueillir la vieille aveugle : celle-ci fut portée chez elle — le 15 octobre 1840 — par Mlles Jamet et Tredaniel, ou plutôt par Sœur Marie-Augustine et Sœur Marie-Thérèse, car les deux fondatrices s'appelaient ainsi déjà, bien que la congrégation qu'elles allaient former, pour desservir leur œuvre, ne fût pas encore régulièrement constituée.

(1) 14 maisons en Belgique, dont la première fondée en 1861; — 39 dans la Grande-Bretagne (y compris Jersey, Gibraltar, Malte, le Canada, l'Inde et l'Australie) dont la première en 1861; — 52 en Espagne, dont la première en 1863; — 42 aux États-Unis, dont la première en 1868; — 20 en Italie, dont la première en 1868; — deux en Portugal, — une en Suisse, — une à Constantinople, — deux au Chili, — une en Colombie, — une à Nouméa, etc.

(2) Voir, pour plus de détails, la très intéressante et très complète *Histoire des Petites Sœurs des pauvres*, par l'abbé A. Leroy. Paris, librairie Poussielgue, 1902.

Fanchon Aubert, chez qui l'on avait amené, après la vieille aveugle, d'autres malheureuses âgées ou infirmes et dont le logement devenait trop étroit, loua, dix mois plus tard, un petit rez-de-chaussée occupé jusqu'alors par un cabaret et qui put recevoir 12 lits.

Un an plus tard, ces 12 lits ne suffisant plus, la communauté naissante acheta une grande maison qui pouvait en contenir 50 : cette maison coûtait 22,000 francs; on n'avait rien pour la payer. L'abbé Le Pailleur acquitta les frais de contrat en vendant sa chapelle d'argent et sa montre d'or; pour le reste, il s'en remettait à Dieu : dès l'année suivante, les 50 lits étaient occupés et la maison payée.

L'œuvre étant bien assise à Saint-Servan, l'abbé Le Pailleur songea à l'établir dans d'autres villes : en 1846, la Sœur Marie-Augustine alla à Rennes, puis à Dinan, les mains vides naturellement, comme toujours (1). Avant la fin de l'année, les maisons de Rennes et de Dinan se suffisaient, comme celle de Saint-Servan, et, pour desservir les trois, il y avait déjà 15 *Petites Sœurs*.

Après avoir installé l'œuvre à Tours, à Nantes, à Besançon, les *Petites Sœurs* arrivèrent à Paris en 1849 et y fondèrent, rue Saint-Jacques, une première maison dont les débuts furent pénibles. Bien qu'on n'eût osé y recueillir que quelques pauvres vieux, on avait grand'peine à les nourrir. L'abbé Le Pailleur eut une inspiration hardie : « Recevons, dit-il, autant de vieillards que la maison en peut contenir ! » Ainsi fut-il fait; et les offrandes commencèrent à affluer.

Dans les 20 années suivantes, 70 maisons nouvelles — dont 10 en une seule année (1852) — furent créées en France. Au surplus, comme il peut sembler intéressant de suivre année par année ce magnifique développement, nous croyons devoir placer sous les yeux du lecteur, si longue qu'elle soit, la nomenclature chronologique de toutes ces fondations :

1840. — Saint-Servan.

1846. — Rennes, — Dinan.

1847. — Tours.

1849. — Nantes, — Paris (maison de la rue Saint-Jacques), — Besançon.

1850. — Angers, — Bordeaux, — Rouen, — Nancy.

1851. — Paris (maison de la rue du Regard), — Laval, — Lyon, — et une maison à l'étranger.

1851. — Lille, — Marseille, — Bourges, — Pau, — Vannes, — Colmar, — la Rochelle, — Dijon, — Saint-Omer, — et Brest.

1853. — Chartres, — Bolbec, — Paris (maison de la rue Picpus), — et deux maisons à l'étranger.

1854. — Toulouse, — Saint-Dizier, — le Havre, — Blois, — le Mans, — Tarare, — Paris (maison de la rue Notre-Dame-des-Champs), et une maison à l'étranger.

(1) Quand, dix ans plus tard, l'œuvre acheta une maison à Rennes pour remplacer l'installation primitive, elle avait 18,000 francs à y consacrer : la maison en coûtait 212,000.

1855 — Orléans.

1856 — Strasbourg, — la Tour-Saint-Joseph (maison mère), — Caen, — Saint-Étienne, — Perpignan, — Montpellier, — et une maison à l'étranger.

1857. — Agen, — Poitiers, — et une maison à l'étranger.

1858. — Saint-Quentin, — Lisieux, — Annonay.

1859 — Amiens, — Roanne.

1860. — Valenciennes, — Grenoble, — Draguignan, — Châteauroux, — Roubaix, — Boulogne-sur-Mer.

1861 — Dieppe, — Béziers, — Clermont-Ferrand, — Lyon, — Metz, — et une maison à l'étranger

1862 — Nice, — Lorient, — Nevers, — Flers, — et quatre maisons à l'étranger.

1863. — Villefranche, — Cambrai, — Niort, — et sept maisons à l'étranger,

1864. — Paris (rue Philippe-de-Girard, — et trois maisons à l'étranger.

1865. — Les Sables-d'Olonne, — Troyes, — et quatre maisons à l'étranger.

1866. — Maubeuge, — et deux maisons à l'étranger.

1867. — Nimes, — Toulon, — Tourcoing, — Cherbourg, — Valence, — et deux maisons à l'étranger

1868 — Périgueux, — Alger, — Dunkerque, — et cinq maisons à l'étranger.

1869. — Reims, — Vic-de-Bigorre, — Cannes, — et cinq maisons à l'étranger,

1870. — Trois maisons à l'étranger.

1871. — Deux maisons à l'étranger.

1872. — Quatre maisons à l'étranger.

1873 — Grasse, — Rochefort, — Chantenay, — Lons-le-Saunier, — et trois maisons à l'étranger.

1874. — Saint-Pierre-lez-Calais, — Autun, — et quatre maisons à l'étranger.

1875. — Limoges, — Saint-Denis, — et quatre maisons à l'étranger.

1876. — Auch, — et deux maisons à l'étranger.

1877. — Rive-de-Gier, — Saintes, — Armentières, — Vienne, — et cinq maisons à l'étranger.

1878. — Douze maisons à l'étranger.

1879. — Lyon (2e maison), — Carcassonne, — et cinq maisons à l'étranger.

1880. — La Madeleine-lez-Lille, — et sept maisons à l'étranger.

1881. — Bône, — et dix maisons à l'étranger.

1882. — Tunis, — et dix-sept maisons à l'étranger.

1883. — Biarritz, — et sept maisons à l'étranger.

1884 — Évreux, — Granville, — Elbeuf, — et sept maisons à l'étranger.

1885. — Marseille (2e maison), — Douai, — Oran, — Fourmies, — plusieurs à l'étranger.

1886. — Alençon, et plusieurs à l'étranger.
1888 — Aix, — Levallois-Perret, — plusieurs à l'étranger.
1889. — Une maison à l'étranger.
1890. — Cinq maisons à l'étranger.
1891. — Une maison à l'étranger.
1892. — Deux maisons à l'étranger.
1893 — Deux maisons à l'étranger.
1894 — Une maison à l'étranger.
1895. — Deux maisons à l'étranger.
1897. — Paris-Auteuil, — trois maisons à l'étranger.
1898. — Une maison à l'étranger.
1899. — Une maison à l'étranger.
1900. — Lyon (4e maison), — Marseille (3e maison), — Versailles, — quatre maisons à l'étranger.
1901. — Glaires (près Sedan), — six maisons à l'étranger.
1902. — Trois maisons à l'étranger.

Le nombre des maisons fondées hors de France s'est élevé, on vient de le voir, jusqu'à 18 en une seule année (1882) Installer 18 établissements en 12 mois, dans des pays éloignés l'un de l'autre où l'on n'a que peu ou point de relations, dont on ignore la langue, quel effrayant labeur? Pour cette partie de son œuvre, l'abbé Le Pailleur avait heureusement trouvé un précieux auxiliaire dans l'abbé Ernest Leliepvre qui, ayant quitté le monde à cette intention spéciale, passe sa vie à parcourir infatigablement le globe.

Sa tâche était facilitée, nous devons le dire, par l'universelle popularité des *Petites Sœurs des Pauvres*, et par la faveur avec laquelle, même parmi les schismatiques, les protestants, les musulmans, les idolâtres on était disposé à les accueillir, à les aider. Les divers historiens de l'œuvre ont cité à cet égard une série de faits intéressants : c'est un général russe assurant la fondation de l'asile de Grenoble; — c'est un banquier grec, contribuant pour une large part à celle de la maison de Constantinople; — c'est le bey de Tunis et un de ses anciens ministres; c'est plusieurs rajahs de l'Inde remettant de grosses sommes aux *Petites Sœurs*, en les félicitant de leur œuvre; — c'est des chefs canaques les aidant dans la limite de leurs ressources; — c'est la reine d'Angleterre, résidant à Biarritz et faisant offrir aux *Petites Sœurs* de cette ville la desserte de sa table; — c'est lord Aberdeen, vice-roi d'Irlande, invitant les *Petites Sœurs* de Dublin et leurs 90 pensionnaires valides à sa résidence de Phœnix-Park, où les conduisirent ses propres voitures, au milieu d'une escorte militaire, où lord et lady Aberdeen leur firent les honneurs d'un superbe repas et, assistés d'un gendre de la reine, en ce moment leur hôte, les servirent eux-mêmes; c'est le congrès de Washington rendant un solennel hommage à la charité des *Petites Sœurs* et votant un crédit de 25,000 dollars pour leur permettre d'agrandir l'établissement qu'elles avaient fondé dans cette ville; c'est un propriétaire de Constantinople leur donnant sa maison, à la condition d'y rester et de finir ses jours entre leurs mains, au milieu de leurs vieillards.

Dans les pays catholiques elles rencontrent une sympathie plus vive encore. Le duc et la duchesse de Brabant président, à la maison de Bruxelles, un banquet de ses vieillards La reine de Portugal organise au profit de l'œuvre une kermesse, où elle vend elle-même pendant trois jours. A Barcelone elles font, bien malgré elles, une entrée triomphale, toutes les autorités de la ville étant allées, musique et bannières en tête, au-devant d'elles.

En France, elles trouvaient dans tous les milieux la même faveur, les mêmes concours. C'est un israélite, M. Weil-Picard, qui, par un don magnifique, assure la fondation de l'asile de Besançon; ce sont des francs-maçons de Bolbec qui favorisent celle de la maison de cette ville. A Paris, pendant la Commune, quand les fédérés arrêtaient quiconque portait l'habit religieux, les *Petites Sœurs* purent continuer à faire, sous le leur, la quête quotidienne; elles allaient même présenter aux ambulances du Palais de l'Industrie leurs bassines, « que les citoyens et citoyennes ambulanciers remplissaient de desserts et même de viande fraîche, en disant : *C'est pour les pauvres!* (1). »

Nous aimons à rechercher ce que les grandes œuvres ont produit; dans quelle mesure elles ont pu, depuis qu'elles fonctionnent, soulager la misère. Pour l'œuvre des *Petites Sœurs des Pauvres* une telle recherche semble particulièrement difficile. Combien elles ont recueilli de vieillards en France, depuis le jour où Marie Jamet et Virginie Tredaniel portaient chez Fanchon Aubert la vieille femme aveugle — comment l'apprendre? Si elles le savaient, elles se garderaient bien de le dire; mais elles l'ignorent à coup sûr! Dans une congrégation qui s'est interdit la prévoyance, qui a pour règle de laisser à Dieu le soin d'équilibrer son budget de chaque année, de chaque jour, on ne peut savoir ce que c'est qu'un « compte moral et financier », et l'on doit se soucier fort peu des statistiques!

Peut-être, cependant, ne serait-il pas impossible de deviner, au moins à peu près, et de leur apprendre à elles-mêmes ce qu'elles n'ont jamais songé à rechercher.

Sachant combien chacune des maisons du département de la Seine contient de lits, sachant depuis combien d'années elle est ouverte, il nous est aisé de calculer combien de journées de présence elle eût fournies depuis sa fondation, si elle eût toujours été pleine. Pour la maison de la rue

(1) *Histoire des Petites Sœurs des pauvres*, par l'abbé A. Leroy, p 265. Que cette œuvre désarme les hostilités de tous, même des moins favorables aux autres œuvres catholiques, le *Temps* le constatait, en lui rendant cet éloquent hommage : « Rappelez-vous que les *Petites Sœurs des Pauvres* vivent de la charité au jour le jour, qu'il leur est interdit de thésauriser, qu'elles ne savent pas à la fin du mois ce qu'elles auront le mois suivant. Et quand vous les verrez accomplir leur œuvre infatigable de dévouement, ne vous détournez pas, allez à elles... Dites-vous bien qu'il n'y a pas de charité mieux placée; dites-vous aussi qu'il n'y a pas d'opinion philosophique particulière qui puisse être, je ne dirai pas hostile, mais indifférente devant cette admirable association. La charité, ainsi entendue, ainsi pratiquée, doit être universellement respectée et encouragée parce qu'elle est profondément humaine »

Saint-Jacques, nous trouverions 3,405,450 journées; pour celle de l'avenue de Breteuil, 5,118,500; pour celle de la rue Picpus, 4,697,400; pour celle de la rue Notre-Dame-des-Champs, 5,900,275; pour celle de la rue Philippe-de-Girard, 4,003,904; pour celle de Saint-Denis, 901,560; pour celle de Levallois, 673,750; pour celle d'Auteuil, 438,000; — soit pour les huit maisons : 24,138,845 journées.

Mais, considérant que, depuis leur inauguration, le nombre de leurs lits a pu être légèrement augmenté, que tous ces lits n'ont pas dû être constamment occupés, nous réduirons ce chiffre d'un quart, ce qui nous donnera encore un total de plus de 18 millions do journées.

Si nous faisons un calcul semblable pour toutes les maisons de France et d'Algérie, le total dépassera 160 millions : 160 millions de journées auxquelles, sans caisse garnie à l'avance, les *Petites Sœurs des Pauvres* ont dû pourvoir en courant, chaque matin, de porte en porte! Que de peines et de fatigues quotidiennes, quel incessant prodige d'activité, représente l'exécution d'un pareil programme! et pour que les *Petites Sœurs* aient pu le réaliser; pour qu'elles aient pu se procurer au jour le jour le moyen de loger, de nourrir, de chauffer, d'habiller une telle quantité de malheureux, ne faut-il pas qu'elles aient trouvé dans la bienfaisance publique un concours, une sympathie proportionnés à leur admirable dévouement?

AUTRES ASILES PRIVÉS

à Paris.

V^e^ arrondissement :

4200. — **Maison de la Sœur Rosalie Rendu**, rue de l'Épée-de-Bois, 5. — Fondée en 1830 par la Sœur Rosalie. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 26 lits : 16 à la disposition du bureau de bienfaisance, où sont admises gratuitement des femmes âgées de 70 ans assistées par lui; 10 à la disposition de la Sœur Supérieure, pour lesquels des femmes âgées payent une pension de 500 francs. (La maison doit être démolie et reconstruite au même endroit)

VIe arrondissement :

4201. — **Asile Saint-Joseph**, rue Saint-Benoît, 14. — Fondé en 1869 — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des femmes âgées de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés. — 20 lits.

VIIe arrondissement :

4202. — **Asile Sainte-Anne**, rue Perronet, 9. — Fondé (rue Saint-Guillaume, 13,) en 1824. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des femmes âgées de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, les

plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 500 francs — 17 lits.

VIIIe arrondissement :

4203. — **Maison des œuvres paroissiales de Saint-Augustin,** rue du Général-Foy, 26 — Fondée en 1870 — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Assure gratuitement une chambre à des femmes de la paroisse, âgées de 60 ans au moins et pouvant d'ailleurs se suffire à elles-mêmes.

4204. — **Maison de la Sainte-Famille,** Faubourg-Saint-Honoré, 248, avenue Beaucourt, 3 (précédemment, rue de Monceau, 11). — Fondée en 1878. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Assure, moyennant un loyer de 50 à 200 francs, le logement et les soins des religieuses à des veuves de la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule n'ayant pas de fils âgé de plus de 14 ans

XIe arrondissement :

4205. — **Maison des Sœurs de Sainte-Marie,** rue Saint-Maur, 64 — Assure gratuitement le logement et les soins des religieuses à des vieillards des deux sexes de la paroisse de Saint-Ambroise, âgés de 65 ans au moins. — Reçoit particulièrement des ménages et des veuves — 12 lits

XIIe arrondissement :

4206 — **Asile de vieillards de la Muette,** rue du Sergent-Bauchat, 33. — Fondé en 1854 par le Conseil presbytéral de l'Église réformée de Paris — *Reconnu établ. d'util publ.* en 1889 — Administré par un conseil de 20 membres — 70 lits.

Reçoit, moyennant une pension de 35 francs par mois, plus un droit d'entrée de 50 francs, un trousseau et un mobilier qu'ils doivent fournir, des vieillards protestants des deux sexes âgés de 65 ans, domiciliés depuis deux ans à Paris, sans famille qui puisse les recueillir, n'ayant point d'infirmités exigeant des soins particuliers et un traitement médical suivi. (Ils ne peuvent conserver d'enfants auprès d'eux.)

L'asile fut d'abord installé dans une maison de la rue des Boulets, qui se nommait alors rue de la Muette : d'où vint le nom qu'il y reçut et qu'il a conservé depuis Au début, cette maison était louée et ne contenait que 26 lits. En 1861, le conseil l'acheta, grâce au produit d'un legs de 40,000 fr. de Mme Thuret-Fould et d'un legs de 25,000 francs de M. Jameson. Restaurée et agrandie l'année suivante, elle contint alors 50 lits; elle put même en recevoir plus tard 60. Mais comme elle devenait insuffisante, le conseil la vendit, et, à l'aide d'une souscription ouverte à cette intention, il acheta, rue des Buttes (devenue rue du Sergent-Bauchat), un terrain où il fit construire un nouvel asile plus vaste et mieux aménagé, qui fut inauguré en 1894.

Au 1er janvier 1903, l'asile avait reçu 600 vieillards.

La moyenne annuelle de ses recettes est de 66,000 francs; la moyenne de ses dépenses, de 45,000 francs (1).

4207. — **Association des diaconesses**, rue de Reuilly, 95. — A une maison de retraite pour diaconesses âgées.

4208. — **Maison de retraite des vieillards**, rue Picpus, 75. — **Annexe de l'hôpital Rothschild.** (Voir section XLVIII) — Fondée en 1863. — Reçoit des vieillards israélites des deux sexes âgés de 70 ans au moins, résidant à Paris depuis dix ans, les indigents gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 800 francs.

La *Maison de retraite des vieillards* fut ouverte avec 34 lits. La baronne James de Rothschild donna, en 1868, la somme de 50,000 francs pour l'agrandir; elle eut alors 50 lits. En 1882, une nouvelle annexe fut construite, qui en porta le nombre à 86.

83 de ces lits ont été fondés. Pendant l'exercice 1895, cinq donations de 15,000 francs ont été faites à cette intention par Mme la baronne Edmond de Rothschild, M. et Mme Mathias Lehmann, Mme Charles Heine, Mme Armand Aron, MM. Henri et Emile Deutsch.

Au 1er janvier 1902, la maison de retraite hospitalisait 84 vieillards.

M. Immervah a récemment légué 400,000 francs à l'*hopital Rothschild*, « pour fonder autant de lits que la somme le permettra à la maison de retraite de vieillards annexée à cet établissement ».

4209. — **Maison de retraite pour la vieillesse** (femmes), boulevard Picpus, 46. — Fondée en 1883, par M. Moïse Léon. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1887 — Administrée par un comité de douze membres, que préside M. L. Lechat, sous le contrôle du *Comité de bienfaisance israélite*, auquel le fondateur l'a léguée.

Reçoit des femmes israélites, veuves ou célibataires, âgées de 60 ans au moins, de 75 ans au plus, résidant depuis trois ans dans le département de la Seine, n'ayant ni infirmités ni maladies contagieuses ou chroniques, moyennant une pension mensuelle de 30 francs (quelques-unes seulement à demi-bourse).

Pendant l'exercice 1902, les recettes de la maison de retraite se sont élevées à 38,327 francs; ses dépenses, à 28,221 francs.

XIIIe arrondissement :

4210. — **Asile de vieillards**, rue Vandrezanne, 22. — Fondé en 1872, par Mme Nolleval. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Loge gratuitement 25 ménages de vieillards de la paroisse Saint-Marcel (le mari devant être âgé de 60 ans au moins.

(1) L'*Asile de la Muette* a reçu, sous forme de dons ou de legs, diverses libéralités, notamment 5,000 francs du baron Triquetti (en 1876), 5,800 francs de Mlle Vincent Saint-Laurent (1877), 23,000 francs de Mme Féline (1888 et 1889), 20,000 francs de M. Jules Mallet (1890), etc.

XIVe arrondissement :

4211. — **Infirmerie Marie-Thérèse**, rue Denfert-Rochereau, 92. — Fondée en 1819 par Mme de Chateaubriand. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1827. — Dépendant de l'archevêché de Paris. — Reçoit gratuitement, sur la désignation du cardinal-archevêque, des prêtres âgés ou infirmes du diocèse de Paris.

4212. — **Asile Notre-Dame du Bon-Secours**, rue des Plantes, 66. — Fondé, en 1874, par M. l'abbé Carton. — Desservi par les *Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris.*

En 1868, M. l'abbé Carton, nommé depuis peu curé de Montrouge, organisait une œuvre de charité, l'*Association de Notre-Dame du Bon-Secours*, dont, grâce à ses incessants efforts, le budget annuel atteignit au bout de quelques années 12,000 francs.

Mais il rêvait de créer un asile pour les vieillards hors d'état de travailler, et dont des secours temporaires ne pouvaient suffire à assurer l'existence. En 1874 il acheta, passage Rimbaut, une petite maison où il recueillit quinze vieilles femmes. Il déplorait de ne pouvoir en recevoir davantage, et avec elles des hommes âgés, et même des malades de tout âge, lorsqu'on lui offrit de lui céder, rue des Plantes, un beau terrain de 15,000 mètres, pour le prix de 200,000 francs, dont la moitié seulement devait être payée comptant, le reste en cinq annuités.

L'abbé Carton, très séduit par cette proposition, s'adressa à divers bienfaiteurs, et recueillit 75,000 francs. Une personne charitable lui avança 25,000 francs, dont elle avait fait le sacrifice, et qui lui furent pourtant rendus. Cela suffisait pour faire face aux nécessités du moment : quant aux nécessités de l'avenir, la Providence saurait bien y pourvoir ; — et elle y a effectivement pourvu.

Le 25 mars 1878, l'abbé Carton inaugurait un premier bâtiment qui, d'après le plan général, était destiné à recevoir plus tard des malades ; il y installa provisoirement des vieillards des deux sexes. Les deux bâtiments qui leur ont été par suite affectés, un pour les hommes, un pour les femmes (admis à 70 ans, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension de 600 francs), contiennent chacun 50 lits.

L'abbé Carton, pour le rare dévouement avec lequel il avait entrepris et assis cette fondation, reçut de l'Académie française le prix Montyon, sur un très élogieux rapport de Renan, son ancien condisciple au séminaire d'Issy. Peu de temps après il mourait, en léguant l'établissement de la rue des Plantes à son autre condisciple, Mgr Richard, archevêque de Paris, sous la direction duquel il est resté depuis.

4213. — **Asile Anselme Payen**, rue Violet, 77. — Fondé, en 1874, et doté par Mme Payen. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). — Reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de 70 ans (de 65 ans, s'ils sont infirmes), ceux qui sont étrangers à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, moyennant une pension annuelle de 600 francs ; ceux qui y sont domici-

liés, moyennant une pension moindre, et, en général, gratuitement ceux qui y résident depuis dix ans. — 50 lits (20 pour hommes, 30 pour femmes), plus quelques chambres réservées à des dames âgées payant une pension plus élevée.

4214. — **Asile de Notre-Dame de Bon-Repos**, rue Blomet, 128. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Religieuses de Notre-Dame du Calvaire*. — Reçoit, moyennant une pension annuelle variant de 600 à 700 francs (plus un mobilier et un trousseau), des femmes françaises, célibataires ou veuves, âgées de 60 ans au moins, domiciliées depuis 20 ans dans le département de la Seine, n'ayant pas été en service, n'étant pas atteintes de maladies chroniques pouvant gêner les autres pensionnaires ou exiger des soins spéciaux et continus. — 84 lits.

4215. — **Maison des Sœurs de la Croix**, rue de Vaugirard, 233 — Fondée en 1855 — Reçoit des dames âgées, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré

XVIe arrondissement :

4216. — **Asile Saint-Joseph**, avenue Victor-Hugo, 197. — Fondé en 1874. — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse* — Reçoit des vieillards des deux sexes de la paroisse Saint-Honoré, âgés de 60 ans au moins. — 30 lits.

4217. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Raynouard, 62 — Fondée, en 1882, par les famille Thonissen et de Nouville. — Reçoit gratuitement des femmes de la paroisse, âgées de 60 ans au moins. — 8 lits.

4218 — **Asile François Delessert**, rue Lekain, 5 et 7. — Fondé, en 1872, par Mme F. Delessert, en exécution d'un vœu de son mari. — Dirigé par une diaconesse. — Reçoit gratuitement des femmes protestantes âgées — 20 lits.

XVIIe arrondissement :

4219. — **Maison de retraite Saint-Vincent de Paul**, rue Salneuve, 19. — Fondée en 1852. — *Reconnue établ. d'util. publ* en 1876. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie* — Reçoit des femmes âgées de 70 ans au moins, celles du quartier des Batignolles gratuitement, les autres moyennant une pension de 600 francs. — 50 lits (dont quelques-uns, en chambres particulières, pour dames payant une pension de 800 à 1,200 francs).

XIXe arrondissement :

4220. — **Asile de la Société philanthropique**, rue de Crimée, 166. — Fondé en 1882 — Desservi par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*. —

18 lits. — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 500 francs, des femmes sans infirmités nécessitant des soins particuliers, de bonnes vie et mœurs, ayant 70 ans d'âge et trois ans de domicile dans le département de la Seine.

XXe arrondissement :

4221. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Bouret, 20. — Fondée en 1890. — Procure gratuitement le logement et les soins des religieuses à des femmes âgées de la paroisse Saint-Georges. — 22 chambres.

ASILES DE VIEILLARDS ET MAISONS DE RETRAITE PRIVÉS HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

Asnières :

4222. — **Asile Marie-Élisabeth**, rue de Châteaudun, 14. — Fondé, en 1888, et dirigé par les *Sœurs de Saint-François Regis* (d'Aubenas). — Reçoit, après six mois d'inscription, des femmes indigentes d'Asnières, âgées de 60 ans, moyennant une entrée de 400 francs et l'apport d'un petit trousseau. — 30 lits

Aulnay-lès-Bondy :

4223. — **Institut Notre-Dame**. — Fondé, en 1903, et dirigé par Mme Clauzel. — Reçoit des dames âgées, moyennant une pension de 1,000 francs par an. — 64 lits.

Bobigny :

4224. — **Asile Sainte-Marthe**, rue du Parc. — Fonde en 1894. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs*. — Reçoit des dames âgés ou infirmes, moyennant une pension de 600 francs en dortoir et de 700 francs en chambres particulières. — 26 lits

Bécon-les-Bruyères :

4225. — **Asile du Cayla**, rue Armand-Sylvestre. — Fondé, en 1878, et doté par Mlle du Cayla. — Dirigé par une commission administrative que préside le maire. — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes, âgés de 70 ans, sans infirmités, et habitant la commune de Courbevoie depuis 10 ans. — 11 lits.

Clichy :

4226. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue

Martre, 84. — Reçoit des femmes âgées, moyennant une pension variant de 800 à 1,000 francs. — 30 places.

Courbevoie :

4227. — **Asile Lambrechts**, rue de Colombes, 40. — Fondé en exécution d'un legs fait, en 1823, par le comte Lambrechts, ancien ministre de la justice, ne fut inauguré qu'en 1846. — Est dirigé par un pasteur, sous la surveillance d'un conseil d'administration et le contrôle de l'Assistance publique. — Reçoit des vieillards protestants, luthériens ou réformés, des deux sexes, âgés de 70 ans, moyennant une pension modique, garantie par les consistoires. — 40 lits.

Le comte Lambrechts n'appartenait pas à la religion protestante. Ce qui le décida à faire cette fondation, c'est qu'à l'époque où il mourut il n'existait à Paris presque aucun établissement charitable pour les indigents réformés ou luthériens, et que les indigents catholiques lui semblaient, au contraire, comme le disait son testament, « assez favorisés ».

L'Asile fondé par lui pour les vieillards et les enfants (voir section IV) a reçu de la famille Dassier une importante donation.

Levallois-Perret :

4228. — **Hospice Greffulhe**, rue de Villiers, 82. — Fondé, en 1873, et doté par le comte Greffulhe. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des femmes âgées de 70 ans, non incurables, ayant cinq ans de résidence dans le même quartier. — 50 lits.

Neuilly-sur-Seine :

4229. — **Maison de retraite de Sainte-Anne**, avenue du Roule, 68. — Fondée, en 1852, par M. l'abbé Deguerry. — Dirigée par les *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne* (de Nevers). — Reçoit les dames âgées de 50 au moins (célibataires ou veuves), non atteintes de maladies chroniques ou contagieuses, moyennant une pension variant de 1,000 à 2,500 francs; plus l'apport d'un trousseau, d'un mobilier, et les frais de chauffage et éclairage. — 120 lits (dont quelques-uns gratuits par fondation).

Puteaux :

4230. — **Asile Sainte-Marie**, rue de Paris, 91. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des femmes indigentes de la paroisse, âgées de 70 ans; d'autres, âgées de 60 ans, moyennant une pension variant de 600 à 1,800 francs, plus l'apport d'un mobilier et les frais de blanchissage.

Saint-Denis :

4231. — **Villa du Repos**, rue Petit, 51. — Fondée en 1899. — Dirigée par le pasteur Schaffner. — Reçoit des femmes protestantes âgées, appartenant à l'Église luthérienne.

4232. — **Asile de vieillards**, boulevard Ornano, 82. — Fondé, en 1900, par Mlle Meissonier. — Reçoit des vieillards des deux sexes moyennant une pension de 600 francs par an pour les hommes, de 500 francs pour les femmes. — 60 lits d'hommes, 60 de femmes.

Stains :

4233. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Carnot, 68 — Fondée en 1723. — Reçoit des vieillards des deux sexes âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension variant de 800 à 1,200 francs, plus l'apport d'un trousseau et d'un mobilier — 10 lits pour hommes, 40 pour femmes.

Arrondissement de Sceaux.

Arcueil-Cachan :

4234. — **Maison de retraite Saint-Joseph**, rue des Tournelles, 7. — Fondée en 1859. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit des pensionnaires des deux sexes, âgés ou infirmes, sans ressources suffisantes pour vivre au dehors, moyennant 60 francs d'entrée et une pension variable à fixer de gré à gré (de 800 francs au moins), plus l'apport d'un trousseau, d'un mobilier et les frais d'éclairage et de chauffage

Champigny :

4235. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, Grande-Rue, 102. — Fondée en 1850. — Reçoit des femmes âgées moyennant une pension variant de 1,200 à 1,500 francs. — 16 lits (en chambres particulières).

Charenton :

4236. — **Providence Saint-Joseph**, rue de Bordeaux (voir n° 731). — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Procure le logement et les soins des religieuses à des vieillards. — 5 lits.

Châtillon-sous-Bagneux :

4237. — **Maison Sainte-Anne d'Auray**, rue de Fontenay, 5. — Fondée en 1861. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit, en chambres particulière, des dames âgées de 60 ans, moyennant une pension de 900 francs, plus l'apport d'un mobilier et les frais d'éclairage et de chauffage. — 190 lits.

Clamart :

4238. — **Hospice Ferrari**, place Ferrari. — Fondé par la duchesse Galliera. — Desservi, sous la surveillance d'un comité, par les *Sœurs de la*

Sagesse. — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes âgés, les hommes de 70 ans, les femmes de 60 ans au moins. — 125 lits. — Demandes d'admission à l'agent général de la *Fondation Galliera*, à Fleury-Meudon.

4238 *bis.* — **Maison Sainte-Émilie** (Voir section XLVIII), a 10 lits réservés à des vieillards indigents de la commune, qui y sont reçus gratuitement.

4239 — **Maison Saint-Joseph**, rue Fauveau, 3. — Fondée en 1870. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame des Anges* — Reçoit des femmes âgées moyennant une pension annuelle de 1,200 francs, plus l'apport du linge, de la literie et les frais de blanchissage, d'éclairage et de chauffage.

Fleury-Meudon :

4240 — **Maison de retraite.** — Fondée par la duchesse de Galliera. — Réservée aux Frères des écoles chrétiennes âgés ou infirmes. — 100 lits.

Gentilly :

4241. — **Asile de vieillards**, rue Frileuse, 2. — Fondé vers 1867. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — 70 lits. — Reçoit des femmes âgées de 70 ans au moins, moyennant une pension annuelle de 600 francs en dortoir, et de 900 francs en chambre particulière.

L'Hay :

4242 — **Maison de retraite Sainte-Geneviève**, rue Bronzac, 6. — Fondée en 1851. — Dirigée par des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension de 1,000 francs en dortoir, de 1,200 à 2,000 en chambre particulière; plus l'apport d'un trousseau et d'un petit mobilier.

Ivry :

4243. — **Œuvre de Saint-Casimir.** — Asile fondé par le comte de Montessuy. — Dirigé par des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* d'origine polonaise. — Reçoit des vieillards polonais des deux sexes.

Malakoff :

4244 — **Villa Saint-Augustin**, rue Gambetta, 78. — Direction laïque. — Reçoit, en dortoirs ou chambres particulières, des personnes âgées des deux sexes, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

Montrouge :

4245 — **Maison de retraite Decaen**, à Montrouge, Grande-Rue, 51. — Fondée en 1860 — Reçoit des personnes âgées des deux sexes, en chambres particulières, moyennant une pension variable (de 800 francs au moins) — 60 lits.

4246. — **Villa du Parc**, Grande-Rue, 53, 55 et 57. — Fondée en 1896. — Direction laïque. — Reçoit des vieillards des deux sexes, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré.

Noisy-le-Sec :

4247. — **Hospice Saint-Antoine de Padoue**, rue Tripier, 11. — Fondé en 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs*. — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 365 francs et 250 francs d'entrée, ou la somme de 1,000 francs une fois donnée, des vieillards des deux sexes, valides ou infirmes, domiciliés dans le diocèse de Paris — les hommes à partir de 70 ans, les femmes à partir de 60 ans. — 150 lits.

Cent cinquante lits constituent un asile important : pour le créer en si peu d'années, sans ressources préalables, les fondatrices ont dû faire des prodiges de dévouement, d'activité et, par le bien qu'on les voyait faire, obtenir de nombreux et généreux concours. En 1888, elles arrivaient de fort loin dans ce pays où, mal informées, elles croyaient trouver une école à diriger. Ce but leur échappant, elles en cherchent aussitôt un autre. Ayant entendu parler d'un vieillard malade et manquant de tout, elles le recueillent dans la maison qu'elles viennent de louer, rue du Goulet, 35. Quelques jours après, elles en vont prendre un second; puis on leur en amène d'autres, et tant d'autres bientôt qu'elles sont obligées de louer une seconde maison rue de Pantin, où elles installent les femmes, gardant les hommes seulement dans la première.

Mais celle-ci ne tarde pas à leur échapper, son bail étant expiré et ne pouvant être renouvelé. Elles doivent de nouveau réunir dans le bâtiment de la rue de Pantin leurs pensionnaires, hommes ou femmes, devenus plus nombreux (elles en ont 150 aujourd'hui!), et pour les loger tous, y annexer des maisonnettes voisines.

Cette installation laisse à désirer. Les Sœurs rêvaient d'avoir un hospice construit, aménagé pour elles, c'est-à-dire pour leurs vieillards. Un terrain de 4,000 mètres situé rue Tripier prolongée, dans d'excellentes conditions, est à vendre pour le prix de 25,000 francs. Elles trouvent de quoi l'acheter; elles trouvent de quoi faire la construction; et le nouvel *Hospice Saint-Antoine de Padoue* est inauguré en 1899.

Vanves :

4248. — **Villa Saint-Augustin.** — Fondée en 1892 par l'Association des demoiselles du commerce (voir section XXVIII); est réservée aux sociétaires âgées de 55 ans au moins, faisant partie de l'Association depuis 20 ans.

Sceaux :

4249. — **Fondation Sainte-Marguerite.** — Hospice fondé et entretenu par M. Renaudin, en souvenir de sa femme. — Inauguré en décembre 1895. — Desservi par les *Sœurs de Saint-André*. — 33 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes, domiciliés à Sceaux ou dans l'une des communes circonvoisines.

HORS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

4250 — **Maison de retraite de Saint-Vincent de Paul** aux Andelys (Eure). Rue des Capucins, 78. — Succursale de la maison de Paris, rue Salneuve, 19 (voir ci-dessus). — Fondée en 1881 par Mgr Lamarche. — Reçoit les hommes âgés de 70 ans au moins; ceux du quartier des Batignoles gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 600 francs et 100 francs d'entrée.

4251. — **Maison de retraite Saint-Pierre**, à Villecrosne (Seine-et-Oise). — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit des vieillards des deux sexes, moyennant une pension de 500 francs en dortoir et de 600 fr. en chambres particulières; plus l'apport d'un trousseau et d'un mobilier.

4252. — **Hospice d'Enghien.** — Fondé en 1819 (rue Picpus, 12) par Mme la duchesse de Bourbon, en mémoire du duc d'Enghien, son fils; récemment transféré au château d'Amboise. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit spécialement, mais non exclusivement, les anciens serviteurs de la Maison d'Orléans, à qui il appartient et qui décide des admissions. — 40 lits.

4253 — **Maison Saint-Louis**, à Morangis (Seine-et-Oise). — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame des Anges*. — Reçoit des dames âgées, moyennant une pension annuelle de 800 francs; plus l'apport du linge, de la literie et les frais de blanchissage, de chauffage et d'éclairage.

4254 — **Maison de retraite des comédiens**, à Couilly (Seine-et-Marne). — Fondée en 1902, sur l'initiative de M. Coquelin, président de l'Association des artistes dramatiques, pour recevoir gratuitement les artistes dramatiques des deux sexes, âgés et sans ressources. — Doit être inaugurée en 1904. Au mois de mai 1903, 20 lits y étaient déjà fondés.

4255. — **Maison de retraite**, à Rueil (Seine-et-Oise). — Fondée, en 1902, par M. Cognacq. — Contient 100 lits, soit en chambres de 2 à 6 lits, soit en chambres particulières. — Destinée aux vieux employés des deux sexes du commerce de la nouveauté et des professions et industries qui s'y rattachent (employés de nouveautés, caissiers, voyageurs et représentants de commerce, couturières et tailleurs, tapissiers, etc.), âgés de 60 ans, mariés, veufs ou célibataires, pouvant justifier d'une existence honorable et n'étant atteints d'aucune maladie ou infirmité pouvant présenter des inconvénients au point de vue de la vie en commun; elle les reçoit moyennant une pension annuelle de 500 francs, pour les pensionnaires en

chambres de 2 à 6 lits, de 700 francs pour les pensionnaires en chambres particulières, de 1,000 francs, pour les ménages.

Les demandes d'admission doivent être adressées à M. Cognacq, directeur-propriétaire des magasins de la *Samaritaine*.

LXVI

SECOURS SPÉCIAUX POUR VIEILLARDS

4255 *bis*. — **Secours représentatifs du séjour à l'hospice.** — Pour être admis dans un hospice public, il faut : avoir 70 ans, ou être incurable et âgé de 20 ans au moins; être domicilié depuis 3 ans à Paris; être inscrit au bureau de bienfaisance; n'avoir pas de parents par qui l'on puisse être recueilli ou assisté.

Mais le nombre de lits dont l'Assistance publique dispose dans les hospices ou maisons de retraite n'est que de 10,700, et le nombre des vieillards ou incurables remplissant les conditions nécessaires pour y être admis est beaucoup plus considérable.

Pour suppléer à cette insuffisance, l'administration accorde à ceux qu'elle ne peut hospitaliser, bien qu'ils aient tous les titres indiqués ci-dessus pour solliciter leur admission, un secours mensuel de 30 francs dit « secours représentatif du séjour à l'hospice (1). »

Avant la loi du 7 août 1851, les bureaux de bienfaisance allouaient des secours mensuels spéciaux aux incurables et aux septuagénaires non hospitalisés; mais l'administration hospitalière ne pouvait distribuer aucun secours à domicile. L'article 17 de cette loi l'autorisa à prélever le cinquième des fonds précédemment destinés à l'hospitalisation, pour le distribuer à des vieillards qui rempliraient les conditions nécessaires pour l'obtenir. Elle usa, dès le mois de janvier 1852, de cette autorisation et ne cessa depuis d'en user.

Le nombre des pensions représentatives prévues au budget de 1903 est de 4,388, montant ensemble à la somme de 1,580,000 francs.

4255 *ter*. — **Secours des bureaux de bienfaisance.** — Des secours annuels, variant de 4 à 20 francs par mois, sont accordés par les bureaux

(1) Depuis le décret du 15 novembre 1895, ces secours sont alloués par le directeur de l'Assistance publique, sur la proposition des bureaux de bienfaisance pour les neuf dixièmes, et par le directeur seul pour un dixième.

de bienfaisance aux habitants de l'arrondissement, de nationalité française, domiciliés à Paris depuis trois ans, que leur âge (64 ans au moins) rend incapables de pourvoir à leur existence par leur travail.

4256. — **Fondation Rodriguez** — Somme de 41,000 francs léguée en 1854 à la ville de Paris pour en distribuer le revenu (1,637 francs) à des vieillards attendant leur entrée dans un hospice.

4257. — **Secours de loyers et de vêtements de la Société philanthropique** — Œuvre fondée en 1902, grâce à un legs de 100,000 fr. qu'avait fait Mlle Léonie Morin à la *Société philanthropique* en la chargeant d'en consacrer les intérêts (2,648 francs) à payer le loyer de vieillards indigents, et à leur fournir, ainsi qu'à des familles nécessiteuses, des objets de literie, du linge et des vêtements chauds au commencement de l'hiver.

Les demandes de secours de loyers doivent être adressées au siège social de la Société (Voir section XXXV) avant le 20 du dernier mois de chaque trimestre. Elles sont examinées par une commission spéciale, qui distribue ainsi la somme de 500 francs par trimestre.

Les secours de vêtements sont distribués par les directrices des asiles de nuit et de l'Asile maternel de la Société, auxquelles est allouée chaque année la somme de 600 francs pour achats de draps, couvertures, vêtements, etc.

4258 — **Œuvre des vieillards du IIe arrondissement,** à la mairie — Fondée en 1899, sur l'initiative de M. Blachette. — A pour but de recueillir, par des dons ou souscriptions, un capital suffisant pour assurer aux vieillards indigents de l'arrondissement une pension d'un franc par jour. Elle n'en a encore recueilli qu'une partie.

4259 — **Œuvre des loyers pour les vieillards du XVIe arrondissement** — Siège social : à la mairie, avenue Henri-Martin, 71 — Fondée en 1883 par M. J. Fabien. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1896. — Dirigée par un comité que préside M. A. Bauche — A pour but de « venir en aide aux vieillards malheureux des deux sexes, âgés de 60 ans accomplis et domiciliés depuis cinq années au moins dans l'arrondissement en leur assurant, dans la limite du possible, la jouissance de leur logement par le payement d'une partie de leur loyer ».

Les ressources de l'Œuvre se composent des cotisations et des dons de ses membres, des subventions du conseil municipal et du ministère de l'Intérieur, du produit des fêtes de charité organisées par un comité de dames patronnesses.

Ses recettes se sont élevées, en 1902, à 8,308 francs (cotisations et dons : 4,188 francs; subvention du conseil municipal : 1,000 francs; subvention du ministère de l'Intérieur : 500 francs; fête de charité : 1,800 francs, etc.).

Le tableau suivant montre la marche constamment progressive de l'Œuvre :

ANNÉES	MOYENNE des VIEILLARDS SECOURUS à chaque terme	SECOURS DE LOYERS	
		NOMBRE	SOMMES
1883	16	48	1.345
1884	20	79	1.653
1885	25	105	2.085
1886	33	131	2.260
1887	42	167	2.770
1888	46	183	2.910
1889	51	204	3.165
1890	62	251	3.765
1891	66	263	3.945
1892	73	294	4.410
1893	78	314	4.710
1894	80	320	4.800
1895	85	340	5.100
1896	86	343	5.145
1897	89	356	5.340
1898	90	360	5.400
1899	94	375	5.625
1900	99	397	5.955
1901	108	432	6.480
1902	112	448	6.720

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, l'Œuvre a reçu 116,182 fr. Elle a distribué 85,585 francs en secours de loyers et constitué un fonds de réserve de 18,884 francs.

4259 *bis*. — **Denier des veuves et des vieillards** (Voir section XXXV). — Distribue aux vieillards indigents des secours de 5 à 10 francs.

4260. — **Œuvre des loyers du XVIIe arrondissement**. Siège social : à la mairie. — Fondée en 1880 par M. Palazot. — *Reconnue établ d'util. publ.* en 1891. — A pour but de « venir en aide aux vieillards malheureux, âgés de 65 ans au moins et résidant depuis cinq ans dans l'arrondissement, en constituant à leur profit une rente viagère de 120 francs destinée exclusivement à payer leur loyer ».

En 1901 l'Œuvre avait consacré 14,701 francs à payer 497 termes.

Au 1er janvier 1902, son capital s'élevait à 46,760 francs et le nombre de ses bénéficiaires à 115.

Depuis la fondation jusqu'à cette date elle avait adopté 469 vieillards et dépensé plus de 200,000 francs pour payer leur loyer.

4261. — **Société de la Providence**. — Fondée en 1805 par M. Micaut de la Vieuville. — A pour but de payer des bourses ou fractions de bourse pour des vieillards admis à l'*Asile de la Providence* (voir la section

précédente), et de donner des secours à ceux qui, admis en principe, ne peuvent encore y entrer faute de places vacances — S'adresser à l'administrateur-trésorier, rue des Martyrs, 41.

4262. — **Œuvre de la Sainte-Famille**, rue Bayen, 22. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Réunit tous les dimanches (sauf pendant les mois de juillet et d'août) les vieillards indigents des deux sexes, habitant le quartier et âgés de 60 ans au moins. Leur distribue un pain d'une livre; deux fois par an, des vêtements; le jour de Pâques, du café, du sucre et de la viande; le jour de l'an, du chocolat. Les visite quand ils sont malades. — 130 vieillards inscrits en 1903.

4262 *bis*. — **Association protestante de bienfaisance**, place Malesherbes, 15. (Voir section XXXV.) — Accorde des secours mensuels, de 5 francs au plus, à des femmes âgées admises dans les hospices de vieillards.

4263. — **Fondation Juliette de Rothschild, baronne Emmanuel Léonino**. — Fondée en 1897 par le baron Gustave de Rothschild, en mémoire de sa fille. — A pour but d'allouer une pension de 600 francs à 21 vieillards israélites, des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, ayant dix ans de domicile à Paris et ne pouvant plus, en raison de leur âge ou d'infirmitée, gagner leur vie.

La fondation ne comprenait à l'origine que 20 pensions; le fondateur en a institué depuis une vingt et unième.

4264. — **Ouvroir de femmes âgées**, rue Bolivar, 32. — Fondé par Miss de Broën. — Reçoit des femmes âgées du quartier sans ressources, leur donne à exécuter des travaux faciles. — En assiste ainsi une centaine.

Miss de Broën, venue, en 1871, de Londres à Paris, pour porter remède aux misères causées par la guerre et la Commune, a consacré depuis sa vie et sa fortune à assister les pauvres de ce quartier.

4265. — **Fondation Douaüd**, *en faveur des garçons de recette de la ville de Paris*, rue Saint-Georges, 26. — Après avoir débuté comme simple garçon de recette dans la grande maison du baron J.-Ch. Davillier, M. Claude-Laurent Douaüd était devenu commis, puis chef d'une maison de banque où il avait acquis une fort belle fortune.

Ayant éprouvé la probité scrupuleuse et l'absolu dévouement de son garçon de caisse, Blaise Alix, il en avait fait son caissier et son ami. Alix ayant atteint l'âge de la retraite, M. Douaüd, resté célibataire, voulut le prendre avec lui dans l'hôtel qu'il avait acheté rue Saint-Georges, en lui assurant sa vie durant la continuation de son traitement.

Lorsqu'il mourut, M. Douaüd, après avoir fait une large part à sa famille, légua à son vieux caissier une somme de 30,000 francs, une rente de 2,500 francs et sa bibliothèque; il affecta le reste de sa fortune, soit la somme de 250,000 francs, une rente de 15,000 francs et son hôtel de la rue

Saint-Georges, à la fondation dans cet hôtel et à l'entretien d'une maison d'asile pour les garçons de recette de la ville de Paris.

Par son testament, daté du 20 mars 1839, et dont il chargeait le baron J.-Ch. Davillier, son ancien patron, et M. Samson Davillier d'assurer l'exécution, M. Douaüd indiquait avec précision quels devaient être le caractère et les bénéficiaires de cette fondation. La maison d'asile ne devait contenir que 10 lits. Elle serait « destinée à recevoir et à soigner les hommes malades, infirmes, valétudinaires ou âgés, pris indistinctement dans la classe des garçons de caisse et de recette des maisons de banque et de commerce de Paris, sans acception de croyance, de manière que, grâce à ces soins, ils puissent en cas de maladie conserver leur place dans les maisons qui les emploient ». Le conseil d'administration, qui serait composé d'abord de cinq membres désignés par les exécuteurs testamentaires et qui ensuite se recruterait de lui-même, statuerait sur les améliorations dont il jugerait la fondation susceptible et emploierait l'excédent des recettes « de la manière qu'il croirait la plus avantageuse aux intérêts des garçons de recette et de leurs familles ».

La maison d'asile, que les *Sœurs de Sainte-Marie* étaient chargées de desservir, s'ouvrit aussitôt; mais les garçons de recette malades, à peu près sûrs de s'y trouver seuls, n'y entraient pas volontiers et demandaient presque tous à être envoyés à la maison Dubois. Vingt-deux ans après sa fondation, les administrateurs constataient qu'elle n'avait encore hébergé que 28 malades et que, par conséquent, l'entretien de chacun d'eux avait été exceptionnellement coûteux. Ils pensèrent, avec raison, qu'en faisant un autre emploi de la somme presque inutilement absorbée par l'asile ils serviraient beaucoup mieux les intérêts de la corporation des garçons de recette, et, au mois de février 1870, ils en décidèrent la suppression.

L'immeuble qu'il occupait fut loué au profit de l'Œuvre, dont les revenus furent ainsi augmentés sensiblement, et qui put organiser largement deux autres mode d'assistance : 1° les *secours médicaux*, c'est-à-dire des consultations gratuites avec distribution de médicaments, donnés tous les jours, sauf le dimanche et le jeudi; 2° les *secours en espèces*, c'est-à-dire des allocations de loyers pour les plus nécessiteux, le payement des frais de séjour dans un hôpital ou une maison de santé pour les malades, et, sous le nom d'allocations renouvelables, de véritables pensions viagères pour les vieillards, les veuves et les orphelins.

Le nombre des garçons de recette assistés par la *Fondation Douaüd*, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1902, s'élève à **38,520**. Mais la proportion dans laquelle il s'est accru depuis la suppression de l'asile prouve à quel point cette mesure avait été sage.

De 1841 à 1870, c'est-à-dire en vingt-huit ans, l'œuvre n'avait assisté que 7,271 personnes, soit une moyenne de 259 par an.

De 1870 à 1894, c'est-à-dire en vingt-cinq ans, elle a pu en assister 27,268, soit une moyenne, quatre fois plus élevée, de 1,090 par an.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

I. — ADMINISTRATIONS ET OFFICES

4266. — **Association médicale humanitaire.** Siège : mairie du XVI[e] arrondissement. — Fondée en 1903 — Dirigée par un comité de huit membres, que préside le D[r] Edgar Hirtz — En formation.

Cette association a pour but « de servir, à l'aide de médecins, d'intermédiaire entre les infortunes de toute sorte qui parviendront à sa connaissance et les œuvres d'assistance ou les générosités privées qui voudront bien lui donner leur concours ».

4267 — **Union nationale des amis des pauvres.** Siège provisoire : avenue d'Italie, 162, chez le D[r] Mangenot, qui l'a fondée en 1903. — En formation.

Cette société a pour but : « la constitution d'un lien permanent unissant l'assistance publique, les œuvres de bienfaisance privée et celle-ci entre elles; — l'assistance matérielle, le relèvement moral et l'éducation hygiénique des pauvres; — l'extinction de la mendicité. »

Ayant son siège à Paris, où elle serait dirigée par un conseil central de trente membres, cette association compte étendre son action à tout le territoire.

Elle serait composée de *Membres bienfaiteurs* des deux sexes, ne coopérant à l'œuvre que par leur contribution pécuniaire, et de *Membres actifs* (femmes) se consacrant à son fonctionnement.

Celles-ci seraient divisées en groupes de cinq à vingt, ayant chacun leur présidente, leur secrétaire et se réunissant chaque semaine.

Ces divers groupes locaux seraient reliés entre eux par un *Conseil départemental*, se réunissant chaque mois, et les Conseils départementaux par le *Conseil central* de Paris.

II. — SOCIÉTÉS D'ÉTUDES ET DE PROPAGANDE

4268. — **Association pour la répression de la traite des blanches et la préservation de la jeune fille**, rue Pasquier, 10 — Fondée en 1900. — Dirigée par un conseil que préside M. Bérenger, sénateur, et dont M. Ferdinand-Dreyfus est le secrétaire général — A pour but « de prévenir et de réprimer la traite des blanches, avec le concours des pouvoirs publics et des sociétés charitables particulièrement vouées à la protection de la jeune fille ».

Cette Association a provoqué la présentation de la loi du 3 avril 1903, rectifiant la législation pénale dans le sens indiqué par la conférence

internationale de 1902. Elle a créé des comités dans plusieurs villes du littoral, notamment à Bordeaux, Marseille et Cherbourg Elle a fondé enfin à Clamart un asile de preservation dont il sera parlé plus loin.

Les recettes de l'Association se sont élevées, en 1903, à 14,676 francs, ses dépenses à 13,419 francs, dont 9,263 francs pour l'asile de Clamart.

4269 — **Société amicale et d'études des bureaux de bienfaisance de Paris.** — Fondée en 1903. — Cette association d'administrateurs, de commissaires et de dames patronnesses des bureaux de bienfaisance, présidée par M le Dr Leprince, a pour but « d'établir entre ses membres des relations amicales qui leur permettent d'échanger leurs idées et de mettre en commun, au profit de tous, l'expérience de chacun; — de créer à leur usage un centre d'informations; — d'instituer des réunions périodiques où sont étudiées les questions qui se rattachent au rôle et au fonctionnement des bureaux de bienfaisance, ainsi que les moyens de rendre utiles et aisés leurs rapports avec l'administration centrale et les pouvoirs publics »

Au 1er décembre 1903, la Société comptait 249 membres.

4269 *bis*. — **Société française des habitatione à bon marché.** — A été transférée, en octobre 1903, rue Lavoisier, 4.

4269 *ter*. — **Ligue populaire pour le repos du dimanche.** — A été transférée, en octobre 1903, rue Serpente, 28

III — ŒUVRES DE MATERNITÉ

4270 — **Le Palais des Bébés,** *pouponnette modèle*, à Sarcelles (Seine-et-Oise) — Fondée en 1899 (au château de Mozieux, dans le département de Loir-et-Cher) et dirigée par M et Mme Rooryck.

Cette pouponnette est largement et hygiéniquement installée dans une belle propriété où se trouvent, au milieu d'un parc de 7 hectares : 1° un vaste bâtiment comprenant 40 chambres de 5 berceaux, grande galerie, cloître, salle de jeux, salles de bains, infirmerie, etc.; — 2° un pavillon de deux étages comprenant 16 chambres, salle à manger, etc. — Elle reçoit, moyennant une pension mensuelle de 50 francs et 20 francs d'entrée, les enfants du premier âge, même lymphatiques et débiles, qui sont élevés, les premiers mois au sein; puis, après avis conforme du médecin, au lait de vache stérilisé quotidiennement. — 300 places

Avant d'entrer à la pouponnette de Sarcelles les enfants doivent être soumis à l'examen du Dr Maurice Bloch (avenue Carnot, 7), qui reçoit les lundis, mercredis et vendredis de 1 à 3 heures

4271 — **Pouponnière du Mouzet,** à Montgeron (Seine-et-Oise). — Fondée en 1904 dans une propriété qu'un bienfaiteur a mise à la disposition du Comité de patronage de l'œuvre. — En formation

La *Pouponnière du Mouzet* recevra des enfants nouveau-nés que leurs mères ne peuvent nourrir elles-mêmes et les fera allaiter par des chèvres choisies et entretenues avec soin, moyennant une pension mensuelle de 40 francs, non compris le bcrceau et la layette qui devront être fournis par les familles.

V. — CRÈCHES

4271 *bis*. — **Crèche Sainte-Amélie et crèche laïque du XXe arrondissement réunies.** — Sous ce nom une nouvelle crèche, ouverte le 2 juin 1903, rue de la Réunion, 104, a remplacé les deux crèches de la rue de Bagnolet (voir nos 141 et 142). Construite à l'aide d'une subvention de 25,000 francs du Conseil municipal et d'une allocation de 66,000 francs sur les fonds du Pari mutuel, cette crèche, qui peut offrir 70 places, est remarquablement aménagée.

La *Crèche de Maisons-Alfort* a été fermée en 1903.

Les crèches de la Seine ont ensemble fourni, en 1903, 773,969 journées de présence.

Pendant cette même année, la *Société des Crèches* a alloué à 23 crèches des subventions montant ensemble à 20,045 francs.

En janvier 1904 le Conseil municipal de Paris a voté les fonds nécessaires pour exécuter les opérations suivantes :

IIIe arrondissement. — Archives — Transfert de la Crèche de la rue de Saintonge à la rue Aumaire, 4

IVe arrondissement. — Passage Saint-Pierre. — Transfert dans la partie désaffectée du marché de l'Ave Maria.

Xe arrondissement. — Boulevard de la Villette, 81. — Transfert de la Crèche située rue Saint-Maur, 185.

XIIIe arrondissement. — Quartier de la Gare. — Transfert du Berceau de l'Enfance sur un terrain concédé, rue Baptiste-Renard.

XVe arrondissement. — Avenue Félix-Faure. — Transfert de la Crèche située rue Violet, 59.

XXe arrondissement. — Quartier Saint-Fargeau. — Agrandissements.

VII. — ASILES TEMPORAIRES

4272 — **Asile de l'enfance abandonnée des deux sexes**, Les Lilas, rue du Château, 9. — Fondé et dirigé par Mme Bouchez. — Reçoit « de jeunes enfants des deux sexes lorsque leurs parents viennent à mourir et que leur admission dans un orphelinat se fait attendre ».

XI. — SECOURS DIVERS AUX ENFANTS

4273. — **Fondation Defresne.** — Somme de 5,000 francs donnée à l'administration de l'Assistance publique par M. et Mme Germain-Defresne et dont les arrérages doivent servir à distribuer des livrets de la Caisse d'épargne, de 25 francs, à des enfants des écoles municipales.

XII. — COLONIES DE VACANCES

4274. — **Œuvre mutuelle des colonies de vacances**, mairie du XIe arrondissement. — Fondée par l'*Association des Instituteurs pour le patronage et l'éducation de la jeunesse*. — Dirigée par un conseil que préside Mme Ch. Floquet et dont l'administrateur délégué est M. L. Dequen. — A pour but « d'organiser des colonies mi-payantes pour les enfants des familles peu aisées (ouvriers ou modestes employés), qui désirent contribuer aux frais de séjour ».

Les enfants admis, à partir de 10 ans, par ordre d'inscription, sans distinction d'école ni de religion, sont envoyés par l'œuvre aux colonies de Berck-sur-Mer, les Sables-d'Olonne, Vire, etc., moyennant la somme de 80 francs (voyage compris), dont 30 francs payés par les parents et 50 francs fournis par des bourses que créent des personnes charitables.

En 1902 l'œuvre a envoyé dans ses diverses colonies 113 enfants.

4275. — **Œuvre des colonies scolaires de vacances**, rue de Louvois, 6. — Fondée en 1903. — Dirigée par un conseil que préside M. Eugène Daudet. — En formation.

A pour but « d'envoyer, chaque année, le plus grand nombre possible d'enfants de 10 à 15 ans, soit à la campagne, soit à la montagne, soit à la mer, suivant le tempérament de chacun d'eux reconnu par une commission médicale attachée à l'œuvre » — moyennant une participation de 50 francs pour les enfants auxquels est accordée une demi-bourse, de 25 francs pour ceux auxquels est accordée une bourse entière.

L'exonération complète pourra être accordée, par décision spéciale du Conseil, en faveur d'enfants dont les parents seraient dénués de toutes ressources.

L'œuvre se propose de créer des colonies de garçons et des colonies de filles, se composant d'environ cinquante enfants et de trois maîtres ou maîtresses.

XIV. — SANATORIA, HOPITAUX MARINS

4276. — **Sanatorium d'Isches** (Vosges). — Fondé, en 1903, par Mme Chauvière, avec l'aide de M. Schweizer, qui a donné la somme néces-

saire pour l'achat du terrain. — En formation; doit être prochainement inauguré — 50 lits.

A pour but de procurer une cure d'air aux enfants de Paris âgés de 12 à 15 ans, anémiés et débiles — particulièrement à ceux du XVe arrondissement.

Il recevra les plus indigents gratuitement, les autres moyennant la somme de 125 francs, pour une cure de trois mois

Pour tous renseignements, s'adresser à la fondatrice, avenue Félix-Faure, 37.

XXI. — APPRENTISSAGE; SOCIÉTÉS DE PROTECTION

4277. — **Œuvre de l'enseignement ménager**, rue de l'Abbaye, 3. — Fondée par la comtesse R. de Diesbach. — A pour but « le relèvement moral de la classe ouvrière par l'amélioration matérielle et économique de la famille ». — Est divisée en trois branches :

1° Un *cours normal*, destiné aux personnes qui désirent se vouer à cet enseignement;

2° Des *cours ménagers*, gratuits, durant trois heures, pour jeunes filles et jeunes femmes, leur faisant apprécier le travail manuel; leur donnant des principes d'économie domestique, d'hygiène, de comptabilité ménagère, d'horticulture; puis les leur faisant mettre en pratique dans la cuisine, le lavage, le repassage, le nettoyage, le raccommodage et la coupe des vêtements;

3° Des *cours privés*, payants, pour jeunes filles du monde, leur donnant des connaissances utiles à toutes les femmes et leur inspirant une sympathie effective pour celles de la classe ouvrière.

Par l'initiative de l'œuvre vingt centres ménagers ont déjà été fondés dans le département de la Seine (rue de l'Abbaye, rue des Bernardins, avenue d'Orléans, rue des Cloys, à Neuilly, etc.) et plusieurs en province (à Lille, Nancy, Vannes, Bône, etc.).

XXII. — ÉCOLES PROFESSIONNELLES

4278. — **Orphelinat franco-arménien**, *École professionnelle d'imprimerie*, à Noisy-le-Grand, château de La Varenne. — Œuvre fondée en 1903 et dirigée par la comtesse Colonna, pour recueillir gratuitement soit en Arménie, soit dans les pays où ils se sont réfugiés, les enfants des deux sexes échappés aux massacres d'Orient (accessoirement, d'autres orphelins) et leur apprendre la typographie dans un atelier organisé et dirigé par M. de Rudeval, éditeur.

XXIX. — RETRAITES

4279. — **Société des Artietee françaie**, présidée par M. Tony Robert Fleury. — A partir du mois de mai 1904, servira des pensions de 200 francs à ses membres comptant 70 ans d'âge et 20 ans de sociétariat.

XXXIV. — INSTITUTIONS PATRONALES, PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

4280. — **Le Crédit lyonnais**, boulevard des Italiens, 19. — Pendant l'année a distribué plus de 5 millions à son personnel, sous forme de secours, gratifications ou participation aux bénéfices.

XXXVI. — DISTRIBUTION D'ALIMENTS

4281. — **Union philanthropique de Charonne**, rue de Charenton, 20. — Dirigée par M. Pereyro. — Fourneau populaire, ouvert à 11 heures du matin et à 7 heures du soir, du 15 octobre au 1er avril. — Distribue, sur présentation de bons de 0 fr. 10, des portions de viande et de légumes. — A dépensé, dans l'hiver 1902-1903, 7,194 francs en secours alimentaires et 4,370 francs en secours de chauffage.

XXXIX. — ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

4282. — **Jardine ouvriers de Bercy.** — Groupe de 22 jardins, de 125 mètres carrés chacun, fondé en mars 1899 par la *Conférence de Saint-Vincent de Paul* de Notre-Dame de Bercy.

4283. — **Jardins ouvriere de Saint-Mandé.** — Groupes de 7 jardins, de 100 mètres carrés chacun, fondé, en mars 1899 par la *Conférence de Saint-Vincent de Paul* de l'Immaculée-Conception.

4284. — **Jardins ouvriers de Sceaux.** — Groupe de 37 jardins, de 150 mètres carrés chacun, fondé en 1900 par M. Renaudin

XLI. — PRÊT

4285. — **Caisse de prête eur l'honneur dee gens de lettree.** — Fondée en 1899 (rue du Ranelagb, 129), par Mme Jeanne Robin, en recons-

titution, boulevard Berthier, 61. — Aura pour but de faire des prêts, sans intérêts et sans délai de remboursement à de jeunes écrivains momentanément gênés.

XLII. — FONDATIONS DIVERSES

4286. — **Fondation Dufresne.** — Somme de 20,000 francs donnée à l'administration de l'Assistance publique par M et Mme Germain Dufresne, en mémoire de leur fille et dont le revenu doit être alloué, chaque année, à une jeune fille de Vitry-sur-Seine.

4287. — **Fondation Gallien.** — Somme d'un million, nette de toute charge, léguée à l'administration de l'Assistance publique, et dont le revenu doit être distribué aux indigents de Paris secourus à domicile.

XLIII — ŒUVRES DE PRÉSERVATION

4288 — **Refuge de Clamart**, rue de Trosy, 42. — Fondé en mars 1903, grâce aux libéralités du baron Alphonse et du baron Edmond de Rothschild, par l'*Association pour la répression de la traite des blanches* (voir section II). — Dirigé par un comité de dames que préside Mme Oster. — 10 lits.

Le *Refuge de Clamart* hospitalise gratuitement et temporairement des jeunes filles mineures, victimes inconscientes de la traite des blanches, « entraînées par fraude ou à l'aide de violence », et d'autres, en danger moral, envoyées par les juges d'instruction ou se présentant spontanément. — Du 1er mars 1903 au 1er janvier 1904, il en a hospitalisé 25.

XLIX. — DISPENSAIRES

4289 — **Dispensaire antialcoolique**, rue Saint-André-des-Arts — Fondé, en janvier 1904, par le Dr Bérillon. — Consultations les mardis, jeudis et samedis de 10 heures à midi — Traitement spécial par la suggestion hypnotique appliquée à la rééducation de la volonté.

L. — ŒUVRES ANTITUBERCULEUSES

4290 — **Dispensaire des Tourelles**, passage des Tourelles, 6 — Fondé en 1903. — Dirigé par un comité que préside Mme Crépy et dont le secrétaire trésorier est M. Sigaux. — Donne des consultations gratuites deux fois par semaine; — distribue des médicaments, des crachoirs de poche — et, aux plus nécessiteux, des bons de pain, des bons de viande, des objets de literie et des vêtements.

4291. — **Œuvre de préservation de l'enfance contre la tuberculose**, rue de Lille, 4. — Fondée en 1903, par M. le docteur Grancher et dotée par Mme Grancher d'une somme de 100,000 francs. — Dirigée par un conseil que préside le fondateur et dont le secrétaire général est M. le Dr Janicot. — A pour but de soustraire à la contagion des enfants de 5 à 13 ans, dont les parents sont tuberculeux, en les plaçant à la campagne.

L'Œuvre exige des parents une contribution, si modique qu'elle soit, et qu'elle avancera au besoin, pour que cette contribution représente « le droit de la famille naturelle sur la famille adoptive ».

4292. — **La Femme tuberculeuse**. — Société fondée, à la fin de l'année 1903, par les docteurs Letalle, Calmette, de Lavarenne, MM. Paul Strauss, Georges Berry, etc. — Dirigée par un conseil dont le président est M. Paul Strauss, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses, que préside la comtesse Alix de Pomereu. — A pour but de préserver de la phtisie les jeunes ouvrières que le surmenage, une nourriture et des soins insuffisants y exposent : 1° en installant à la Rue, près Bourg-la-Reine, un asile de 100 lits (en chambres particulières), qui sera incessamment ouvert, où seront reçues gratuitement celles qui ont le plus grand besoin de repos et de soins particuliers; — 2° en organisant un dispensaire, qui fonctionnera prochainement rue Carpeaux et où des cours ménagers leur enseigneront l'hygiène spéciale qui leur convient; — 3° en se chargeant de désinfecter les logements et le linge contaminés; — 4° en aménageant un sanatorium dans un domaine du centre de la France qu'une amie de l'œuvre a mis à sa disposition.

Le sanatorium de la Rue, où la gratuité sera la règle, admettra, moyennant une pension de 2 fr. 50 par jour, quelques malades pouvant aisément la payer.

4293. — **Œuvre Sainte-Élisabeth**, au domicile du fondateur, M. l'abbé Ferdinand, rue de la Pompe, 182. — En formation. — Aura pour but l'assistance et le traitement gratuit à domicile des tuberculeux indigents des deux sexes.

4294. — **Sanatorium Émile Loubet**, à Chilly-Mazarin. — Fondée, pour ses membres, par l'*Union antituberculeuse des mutualités*. — En formation.

LIV. — ASILES DE CONVALESCENCE ET DE REPOS.

4295. — **Maison de convalescence Sedaine**, à Saint-Prix (Seine-et-Oise). — Fondée sur l'initiative de Mme Guyesse dans une maison qui lui appartenait et qu'elle a donnée à l'œuvre. — Ouverte en avril 1904. — Administrée par un comité que dirige M. J. Siegfried fils. — Reçoit pour deux semaines au moins, moyennant une pension de 3 fr. 50 par jour, des

jeunes gens célibataires de 18 à 30 ans, non atteints d'affections aigues ou contagieuses, ayant besoin de se remettre de leurs maladies ou de leurs fatigues.

LIX. — ALIÉNÉS

4296. — **Asile public de Moisselles.** — Doit être ouvert à la fin de l'année 1904. — Recevra des femmes aliénées tranquilles — 300 lits.

LXII. — SOCIÉTÉS PROVINCIALES

4297. — **L'Œuvre comtoise**, boulevard de Montparnasse, 81. — Fondée, en novembre 1901, par six étudiants francs-comtois. — Présidée par M. Cucherousset. — Depuis sa fondation jusqu'au 1er juin 1903 a distribué 935 francs de secours divers à des familles comtoises.

TABLE ANALYTIQUE

Informations complémentaires :

ENFANCE ET ADOLESCENCE

III

SERVICES ET ŒUVRES DE MATERNITÉ. — PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE

Informations complémentaires :

IV

ASILES MATERNELS

V

CRÈCHES

VI

ÉCOLES MATERNELLES

VII

ASILES TEMPORAIRES

Informations complémentaires.

VIII

ADOPTION, ÉDUCATION, PROTECTION DES ENFANTS ORPHELINS DÉLAISSÉS, INDIGENTS

IX

ORPHELINATS DE GARÇONS

X

ORPHELINATS DE FILLES

XI

SECOURS DIVERS AUX ENFANTS

Informations complémentaires :

XII

COLONIES DE VACANCES

XV

DISPENSAIRES D'ENFANTS

XVI

ASILES DE CONVALESCENCE POUR ENFANTS

XVII

ENFANTS INCURABLES

XVIII

ENFANTS AVEUGLES

XIX

ENFANTS SOURDS-MUETS

XX

ENFANTS ALIÉNÉS, IDIOTS OU ARRIÉRÉS

XXI

APPRENTISSAGE — SOCIÉTÉS DE PROTECTION ET D'ENCOURAGEMENT

Informations complémentaires :

XXII

APPRENTISSAGE — ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Pour garçons :

Informations complémentaires :

XXIII

ŒUVRES DE PRÉSERVATION

XXIV

PATRONAGES — ŒUVRES DE JEUNESSE

XXV

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION

XXVI

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

XXVII

ÉPARGNE

XXVIII

SECOURS MUTUELS

XXIX

RETRAITES

Informations complémentaires :

XXX

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

XXXI

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DIVERSES

XXXII

CAISSES DE LOYERS

XXXIII

HABITATIONS ÉCONOMIQUES

XXXIV

INSTITUTIONS PATRONALES, PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Informations complémentaires :

XXXV

SECOURS DIVERS AUX INDIGENTS

XXXVI

DISTRIBUTION D'ALIMENTS

Informations complémentaires :

XXXVII

ASILES DE NUIT

XXXVIII

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A DOMICILE

XXXIX

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A L'ATELIER, — ASILES DE CHOMAGE SANS OBLIGATION DE TRAVAIL

Informations complémentaires :

XL

PLACEMENT, RAPATRIEMENT

XLI

PRÊT

Informations complémentaires :

XLII

FONDATIONS DIVERSES

Informations complementaires :

XLIII

ŒUVRES DE PRÉSERVATION

Informations complémentaires :

XLIV

ŒUVRES DE MARIAGE

XLV

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

XLVI

PATRONAGES DE LIBÉRÉS

XLVII

HÔPITAUX DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

XLVIII

HÔPITAUX PRIVÉS

XLIX

CONSULTATIONS GRATUITES — DISPENSAIRES

Informations complémentaires :

L

ŒUVRES ANTITUBERCULEUSES

Informations complémentaires :

LI

ASSISTANCE DES MALADES A DOMICILE — VISITE DES MALADES DANS LES HÔPITAUX

LII

SOIN ET GARDE DES MALADES A DOMICILE

LIII

SECOURS AUX BLESSÉS ET AUX NOYÉS — SOCIÉTÉS DE SAUVETAGE

LIV

ASILES DE CONVALESCENCE ET DE REPOS — SECOURS DE CONVALESCENCE

Informations complémentaires :

LV

MAISONS DE SANTÉ. — MAISONS DE RETRAITE

LVI

INFIRMES ET INCURABLES

LVII

AVEUGLES

LVIII

SOURDS-MUETS — BÈGUES

LIX

ALIÉNÉS

LX

INSTITUTIONS ET ŒUVRES EN FAVEUR DES MILITAIRES ET MARINS

LXI

SOCIÉTÉS EN FAVEUR DES ALSACIENS-LORRAINS

LXII

SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE ENTRE PERSONNES D'UNE MÊME PROVINCE HABITANT PARIS

LXIII

ŒUVRES D'ASSISTANCE EN FAVEUR D'ÉTRANGERS HABITANT PARIS

VIEILLESSE

LXIV

ASILES NATIONAUX DÉPARTEMENTAUX OU MUNICIPAUX POUR LES VIEILLARDS

LXV

ASILES PRIVÉS DE VIEILLARDS

LXVI

SECOURS SPECIAUX POUR VIEILLARDS

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H